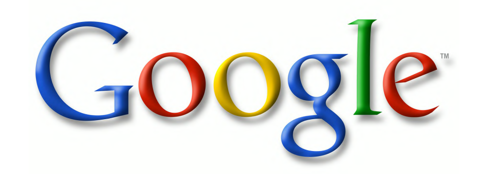
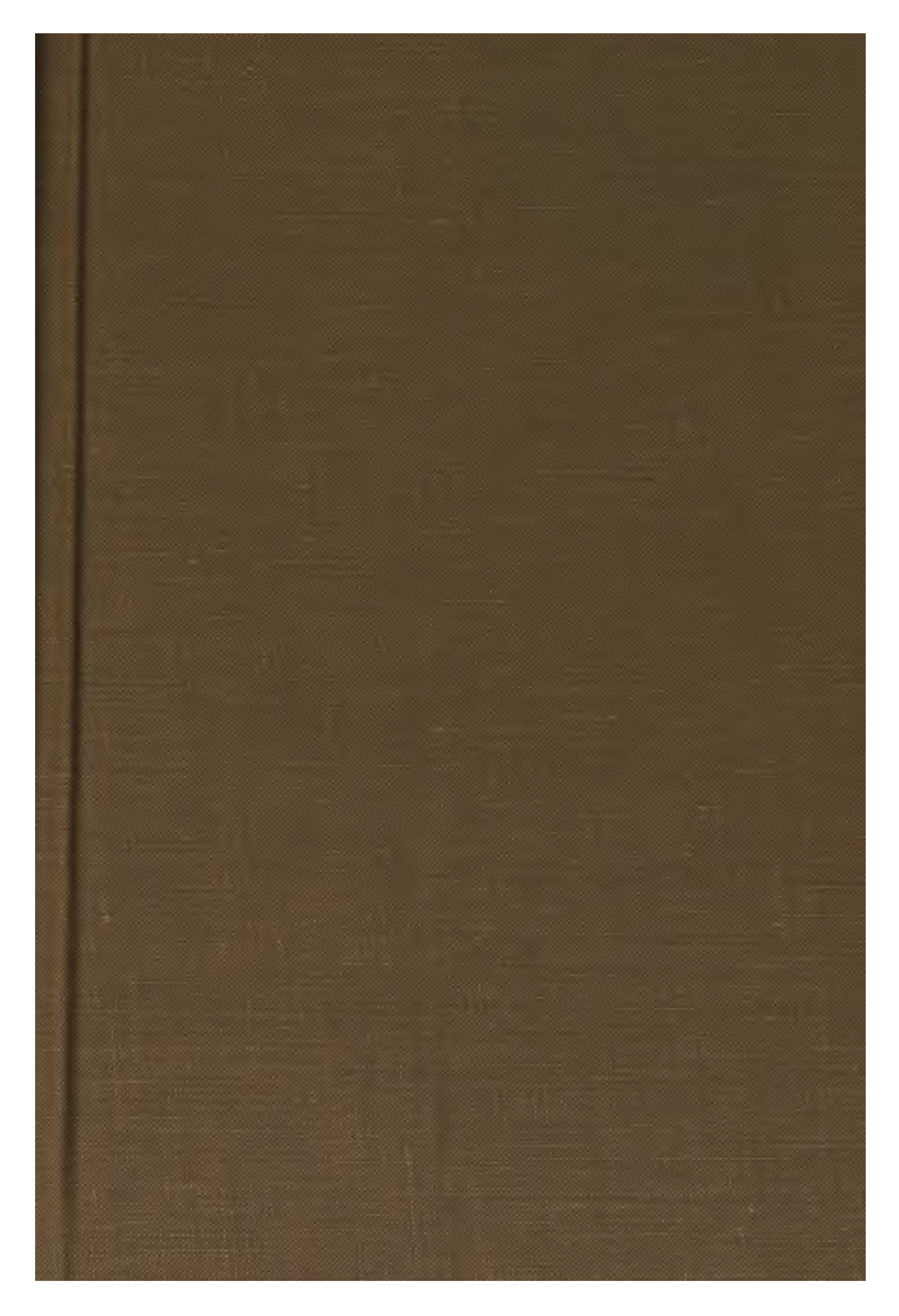
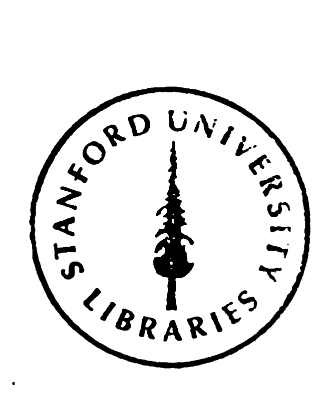
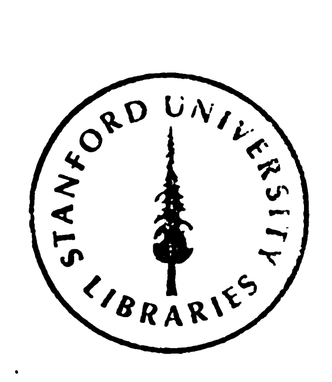







STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

COLLECTION DE DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS
PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiée sous le patronage du Conseil municipal

PARIS
SOUS LE CONSULAT

RECUEIL DE DOCUMENTS
POUR L'HISTOIRE DE L'ESPRIT PUBLIC A PARIS

PAR

A. AULARD
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

TOME II

DU 1er FRIMAIRE AN IX AU 30 GERMINAL AN X
(22 NOVEMBRE 1800 — 20 AVRIL 1802)



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE
LIBRAIRIE NOBLET
13, RUE CUJAS
MAISON QUANTIN
7, RUE SAINT-BENOIT
1904

Library of Congress Cataloging in Publication Data

Aulard, François Victor Alphonse, 1849-1928.
Paris sous le Consulat.

Original ed issued in series: Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française.

CONTENTS: t. 1. Du 18 brumaire an VIII au 30 brumaire and IX (9 novembre 1799-21 novembre 1800)—t. 2. Du 1er frimaire and IX au 30 germinal an X (22 novembre 1800-20 avril 1802)—t. 3. Du 1er floréal an X au 27 germinal an XI (21 avril 1802-17 avril 1803)—t. 4. Du 28 germinal an XI au 27 floréal an XII (18 avril 1803-17 mai 1804)

1. Paris—History—Consulate and Empire, 1799-1815—Sources. I. Title. II. Series: Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française.

DC194.A2A935 1974 944.04'6 74-161714
ISBN 0-404-52580-6

Reprinted from the edition of 1904, Paris
First AMS edition published in 1974
Manufactured in the United States of America

International Standard Book Number:
Complete Set: 0-404-52580-6
Volume II: 0-404-52582-2

AMS PRESS INC.
NEW YORK, N.Y. 10003

PARIS

SOUS LE CONSULAT

CCCLXXIV

1er FRIMAIRE AN IX (22 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 2 FRIMAIRE.

...*Esprit public.* — La certitude de la reprise des hostilités électrise tous les esprits. Elle produit à peu près les mêmes effets que le dernier départ du premier Consul pour l'armée d'Italie. Royalistes, exclusifs, républicains, tous raisonnent dans leur sens comme ils raisonnaient alors, suivant leurs passions, leurs désirs et leurs craintes : ils font mouvoir les armées, prédisent les événements d'après les mêmes bases. Pour les royalistes, il n'est rien de plus certain que le concert de la Prusse et de la Russie en faveur de Louis XVIII, contre le premier Consul. Ces puissances, réunies à l'Autriche et à l'Angleterre, vont opposer six cent mille hommes aux armées françaises. Il en est déjà arrivé une grande partie en Italie, et nos forces y sont en ce moment de beaucoup inférieures. Ces incorrigibles oublient tout ce que le gouvernement a accordé dans son indulgence aux prêtres et aux émigrés [1]. Suivant les exclusifs, l'armée d'Italie est désorganisée par le rappel de Brune et d'autres officiers. La campagne qui se prépare ne servira qu'à sacrifier encore un grand nombre de républicains aux armées, et le retour des Bourbons deviendra une condition forcée de la paix. Déjà nous avons été contraints d'évacuer la Toscane, et d'autres revers nous menacent. Les hommes paisibles, sincèrement amis de la patrie et désirant sa

1. Cette phrase semble être de la main de Fouché.

prospérité, n'ont que des inquiétudes : elles leur sont inspirées par l'audace des royalistes, l'abandon de plusieurs institutions républicaines, les menées sourdes de quelques partisans du Directoire. La reprise des hostilités ne fait sur eux aucune impression. Ils ont une confiance absolue dans le premier Consul, paraissent certains qu'il vaincra les armées autrichiennes et sera dans la capitale de l'empereur avant que les secours de la Russie aient pu lui parvenir, s'il est vrai que cette puissance lui en accorde. Les factions intérieures seront comprimées par les mesures de surveillance.

Exagérés. — Quelques chefs des anarchistes, dans une de leurs réunions, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, ont dit hier que l'instant allait devenir décisif ; que, si les patriotes n'en profitaient pas, ils ne se relèveraient jamais ; que tous ceux qui refuseraient de participer au mouvement ne pourraient plus être considérés que comme des esclaves. Plus de troupes dans Paris, ajoutaient-ils, toutes sont parties ou sur le point de se mettre en route ; les ouvriers et les marchands sont tous pour nous, puisqu'il n'y a plus ni travail ni commerce ; nous pourrons donc frapper un grand coup. Tous les mouvements de ces forcenés sont surveillés et connus.....

Bourse. — La rupture du Congrès et celle de l'armistice ont produit une forte impression à la Bourse. Tous les possesseurs de rentes ont paru consternés. Ils ont offert à l'envi, ce qui a produit une diminution de 2 pour 0/0, tant sur la rente provisoire que sur le tiers consolidé. Les bons de l'an VIII ont encore reçu une légère augmentation : ils sont à 94 fr. pour 0/0.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT ANONYME [1] AU CITOYEN DESMAREST [2].

Avant d'établir une surveillance sur les divers membres du Tribunat, il eût fallu auparavant s'assurer du lieu précis où ils ont coutume de se livrer à des discussions particulières propres à faire connaître l'esprit qui anime chacun d'eux ; or ce lieu n'est malheureusement pas la bibliothèque. Il n'y a ordinairement dans ce dernier endroit que quatre ou cinq tribuns, qui ne s'occupent qu'à lire, et, quand ils interrompent leur lecture pour discourir entre eux, ce n'est

1. Ce rapport, daté de frimaire an IX, ne porte pas de date de jour.

2. Desmarest était chef du « bureau particulier » du ministre de la police générale (*Almanach national de l'an IX*, p. 119). Sur Desmarest, voir l'introduction de M. Léonce Grasilier à la nouvelle édition qu'il a donnée des mémoires de Desmarest, sous ce titre : *Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire*, Paris, 1900, in-18.

presque que pour agiter des questions purement littéraires. Ce n'est donc pas sur la bibliothèque que le gouvernement doit avoir l'œil, mais bien sur le salon de lecture, qui est en face la cour des Fontaines et qui est séparé de la Bibliothèque par la salle des séances. C'est là que les tribuns se livrent souvent à des querelles politiques assez animées, et qui quelquefois leur paraissent d'un si grand intérêt qu'ils font sortir un vieux garçon de bureau qui les sert. (Le plus souvent cependant, il reste et est posté à l'extrémité du salon.) Les tribuns n'ont dans ce lieu que les journaux et les pamphlets, et en général tous les ouvrages du moment propres à développer les passions politiques. Parfois il entre dans la bibliothèque des tribuns qui viennent du salon de lecture et qui continuent les discussions qui les avaient échauffés dans ce dernier endroit, mais cet incident est extrêmement rare et ne demande pas un travail régulier.

D'après ces considérations, je pense qu'il est inutile, au moins pour le moment, d'exercer aucune surveillance sur la bibliothèque et qu'il faut se borner au salon de lecture. Le seul homme à gagner est le garçon de bureau. Je n'ai aucun moyen de le mettre dans les intérêts du gouvernement. Cette opération peut être tentée par quelque agent adroit et insinuant. Je regrette infiniment de ne pouvoir en cette occasion prouver mon dévouement au citoyen ministre, et en particulier à mon camarade Desmarest. Si jamais la bibliothèque devient un endroit qui mérite la surveillance, mes batteries sont prêtes et je pourrai procurer un travail satisfaisant.

(Arch. nat., F^7, 3688^{21}.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

La rentrée du Corps législatif a attiré hier vers le lieu de ses séances un grand concours de citoyens. Les tribunes publiques étaient entièrement remplies, et les environs du palais étaient garnis d'une foule assez considérable. On y a remarqué des individus de tous les partis, et notamment quelques-unes de ces figures qui ne quittaient pas le Conseil des Cinq-Cents pendant les derniers jours qui ont précédé le 18 brumaire de l'an dernier. On a tenu dans les groupes des propos de toute espèce. Les exclusifs y disaient que le Corps législatif allait venir au secours des patriotes opprimés, et d'autres répandaient que, quelque chose qu'il fît, il fallait que la royauté fût promptement rétablie, et que c'était à ce prix seul que l'on pouvait obtenir la paix.

On s'est beaucoup occupé dans ces mêmes groupes, comme on le

fait depuis deux ou trois jours dans tous les endroits publics, du départ du général premier Consul; on en parlait dans le sens que l'on a dit au rapport d'hier, et les inquiétudes sur les périls qu'il peut courir sont extrêmes. Le vœu général est pour sa conservation, dont dépendent les destinées de la France et de l'Europe entière. On paraît craindre encore que, pendant son absence, les factieux ne tentent quelque mouvement et ne s'efforcent de faire naître des troubles.

Les rapports disent toujours qu'il existe des ferments de discorde dans le Corps législatif et au Tribunat, que le parti de l'opposition se grossit chaque jour, et que l'on prépare des sorties contre le gouvernement. On ajoute que ce parti compte beaucoup sur des troubles dans l'intérieur, sur l'arrivée à Paris de tous les officiers réformés, et enfin sur une forte réunion de mécontents. — Le maire de la commune de la Ferté-Hubert [1], près Blois, et qui arrive à Paris, raconte que des hommes armés attendaient sur la route et près cette première ville le citoyen Lucien Bonaparte, dans l'intention de lui faire mauvais parti; qu'ils ont arrêté tour à tour deux voitures, croyant que c'était la sienne, que les postillons avertirent les maîtres de poste de Blois et de Choussy. Le premier rendit compte de tout au citoyen Lucien, qui prit le lendemain une forte escorte de gendarmerie jusqu'à Amboise. Il n'est arrivé aucun accident au voyageur.

La baisse des rentes n'a pas été moins rapide qu'hier pendant les premiers moments de la Bourse; mais, vers la fin, le bruit s'est répandu que les guides du premier Consul, qui sont en route, avaient reçu contre-ordre. Cette nouvelle, jointe à l'article satisfaisant inséré dans le *Publiciste* d'aujourd'hui, est évidemment le motif du changement favorable qui s'est opéré. Au moment de la clôture, le tiers consolidé s'est fait à 31 fr. 75 c. ou 32 francs. Les bons d'arrérages se maintiennent en hausse. Les pièces d'or sont toujours recherchées. — Paris jouit de la plus parfaite tranquillité.

(Arch. nat., F^7, 3829, et AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 2 frimaire : « Le citoyen Chaptal, en prenant le portefeuille de l'intérieur, a confirmé la gratification annuelle de 2,400 francs accordée par le citoyen Lucien Bonaparte à Saint-Lambert. Il en a accordé une de 2,000 francs à l'estimable Morellet, l'un des meilleurs et des plus utiles écrivains sous l'ancien et le nouveau régime. Un autre membre de l'ancienne Académie française, qui a enrichi notre littérature de plusieurs ouvrages

1. *Je n'ai pu* identifier ce nom de lieu. Serait-ce La Ferté-Imbault (Loir-et-Cher)?

excellents, et surtout de l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, le citoyen Gaillard, vient aussi de recevoir un brevet d'une pareille pension de 2,000 francs..... »

CCCLXXV

2 FRIMAIRE AN IX (23 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3 FRIMAIRE.

... *Bourse.* — La Bourse a commencé hier avec l'apparence d'une baisse progressive pour toutes les rentes, comme elle s'était établie la veille. Vers la fin de la Bourse, on répandit que les guides, qui étaient en route avaient reçu l'ordre de faire halte. On en conclut qu'il y avait quelque nouvelle de rapprochement prochain. Les rentes gagnèrent tout à coup un pour 100. La hausse des bons de l'an VIII se soutient : ils sont à 94 fr. 25 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Il y a eu, ces jours derniers, une réunion d'exclusifs chez Chrétien, limonadier près le théâtre Italien. On y a dit qu'on n'attendait que le départ du premier Consul pour frapper un coup, que l'on préparait une insurrection générale dans Paris, et que l'on serait fortement secondé par les réfugiés, les colons qui sont à Paris et par les troupes, qu'ils disent toujours leur être en partie dévouées. Ils ont parlé de canons déposés à Versailles, dont ils prétendent qu'il sera facile de s'emparer, ainsi que des fusils des corps de garde.

Les conciliabules chez l'ex-Directeur Gohier continuent. Un rapport dit que Ginguené y va assidûment, et qu'il flatte cet ex-Directeur dans l'espérance d'être rétabli sous très peu de temps. Cette idée détermine l'épouse de Gohier à lâcher quelques écus pour être distribués aux opprimés, car c'est ainsi qu'ils appellent les personnages maintenant détenus au Temple. Charles Duval, dont il a été déjà question dans différents rapports, va et vient chez tous les tribuns et les législateurs qu'il a connus autrefois, pour les engager à soutenir le parti de tous leurs moyens.

On parlait de la *paix dans un souper* qui eut lieu ces jours der-

niers et où se trouvaient des individus importants ; un homme en place dit : « Il n'y a que des fous et des imbéciles qui puissent désirer la paix en ce moment ; la guerre ne peut finir que lorsque nous aurons un changement prodigieux dans le gouvernement. »

Les Chouans paraissent plus sûrs que jamais de leur coup et comptent sur des succès. Arthur, à ce que l'on rapporte, a totalement organisé sa légion dans le [département de l'Eure. Ils attendent à tout instant des nouvelles semblables des autres départements.

Un agent dit qu'un grenadier de la garde des Consuls lui a assuré hier que des ennemis du gouvernement cherchaient, par tous les moyens possibles, à indisposer nombre de ses camarades. On a déjà dit que plusieurs tentatives de ce genre avaient été faites...

On signale aujourd'hui certains jeunes gens arrivés du département du Calvados, de la Vendée et autres environnants. Ces jeunes gens fréquentent les bals, dit-on, et les maisons de débauche; ils font beaucoup de dépense. On ajoute qu'ils sont munis de poignards, qu'ils trouvent à acheter avec assez de facilité. Les plus actives recherches sont ordonnées pour s'assurer de l'exactitude de ce rapport.....

La hausse des rentes a été aujourd'hui à la Bourse aussi rapide que la baisse l'avait été. Les habitués de la Bourse sont convaincus qu'il n'a fallu que démentir des bruits répandus pour produire cet effet. Des bons d'arrérages de l'an VIII sont arrivés à un taux qu'ils n'avaient point encore atteint : 94 fr. 95 c. Les pièces d'or paraissent un peu moins recherchées ; cependant leur cours se soutient à 25 c. On a dit à la Bourse que le premier Consul ne partirait point à l'armée, quoique l'on fixe dans Paris son départ au 5 de ce mois. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

RAPPORT DU PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, DU MÊME JOUR.

Citoyen Ministre,

Un étranger est venu momentanément se fixer dans cette ville. Ses manières, son costume, son langage et surtout sa qualité de prêtre grec ont fixé un instant l'attention publique à tel point que j'ai cru devoir le faire surveiller, et je viens vous rendre compte du résultat des observations qui m'ont été transmises.

Cet individu se nomme Isaïe Carus ; il est logé rue du Bac, n° 1087.

Né à Jérusalem en 1740, de race juive, il en a abjuré le culte dès sa jeunesse, en embrassant le christianisme du rite grec. Il a étudié avec fruit, et il est parvenu à la dignité de papasse, ou évêque de l'église patriarcale de Bethléem.

Venu à Rome sous le pontificat de Ganganelli, ce pape voulut donner dans la personne de Carus un exemple de la tolérance qu'il professait et parut se faire un point de politique d'attacher ce prélat grec à la suite de l'Église latine.

Carus parut à son tour vouloir répondre aux bontés de Ganganelli, et se comporta de manière à obtenir la permission d'officier à Rome dans son rite.

Après la mort de Ganganelli, Carus resta à Rome jusqu'au moment où la liberté vint planer sur cette première ville du monde. Il fut bientôt un de ses plus ardents apôtres; mais, chassé de cette ville par suite de réaction, envoyé à Milan, dont il fut obligé de partir encore, il obtint des généraux français la faculté de venir sur le territoire de la République.

Arrivé à Marseille, on lui donna une feuille de route, en qualité de capitaine, et il est venu à Paris où il reçoit quelques légers secours du gouvernement.

Sa conduite est assez régulière et modérée; il passe presque les journées entières au café Virginie, au Palais-Égalité, ou dans le café du Caveau.

Il est ordinairement vêtu malproprement; mais il conserve avec soin des vases et ornements d'église très riches, dont il se sert quand il exerce son culte, ce qu'il a fait plusieurs fois en route, notamment à Lyon, et ici à Notre-Dame.

Comme lorsqu'il célèbre il a toujours un grand succès à cause de sa barbe, de sa magnificence et surtout de sa figure extraordinaire, qu'ensuite il quête lui-même et qu'il fait de riches collectes, il s'est mis à dos les rétractaires [1], les réfractaires et les constitutionnels, et s'est fait donner par eux toutes les dénominations qui peuvent appeler sur la tête d'un homme la haine et la proscription.

A l'égard de ses sentiments, ils sont ceux d'un ami, peut-être trop ardent, de la liberté; mais il est encore plus prêtre que révolutionnaire; il dit lui-même n'aimer la Révolution que parce qu'elle est favorable à la religion en elle-même; il est très infatué des *Saints Pères* et surtout de saint Basile en particulier.

1. C'est-à-dire les ecclésiastiques ayant rétracté leur serment ou promesse de fidélité à la République.

Cet homme parle parfaitement l'arabe, le grec, le latin, l'italien, mais ne sait point un mot de français.

La surveillance continue à son égard, et je vous rendrai compte, citoyen ministre, de tout ce que j'apprendrai relativement à cet individu.

Salut et respect.

DUBOIS[1].

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 4 frimaire : « *Paris, le 3 frimaire.* ...Le préfet de police, vu la difficulté de se procurer des ramoneurs, lorsqu'il se manifeste des incendies pendant la nuit, a chargé, par une circulaire du 2 de ce mois, les commissaires de police de faire un recensement des établissements de ramonage public, ainsi que des ramoneurs particuliers qui peuvent exister dans leurs divisions respectives et de désigner notamment l'endroit qu'ils habitent pendant la nuit. D'après ces renseignements, le préfet prendra un parti à ce sujet. »

CCCLXXVI

3 FRIMAIRE AN IX (24 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 4 FRIMAIRE.

Bruits publics. — On a répandu hier que le général Clarke était arrivé à Paris et avait apporté de nouvelles propositions de l'empereur, transmises par le comte de Cobenzl, par lesquelles il demande une prorogation d'armistice de trois mois, et offre de céder les places de Mantoue et de Peschiera. Quoi qu'il en soit, il est constant que le congrès de Lunéville n'est pas interrompu, comme on l'avait annoncé deux jours auparavant. On a des nouvelles très récentes du général Brune : leur date est du 29 du mois dernier. A cette époque, il n'était question en Italie ni du changement de ce général, ni de l'évacuation volontaire ou forcée de la Toscane. La lettre se termine par ces mots : « Tout va bien ici ».....

Bourse. — Un nouvel espoir de paix ou de prorogation d'armis-

1. En marge, d'une autre main : « Je ne crois pas prudent de le laisser approcher du premier Consul, puisqu'il est fanatique et prêtre. »

tice a ranimé tout à coup la confiance publique et a produit sur les négociations de la Bourse une hausse aussi rapide que la baisse l'avait été. La rente provisoire a été portée hier de 21 fr. à 22 fr. 38. Le tiers, de 31 fr. 63 c. à 32 fr. 88 c. Les bons de l'an VIII sont à 95 francs. Les demandes de tous ces effets ont été multipliées.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Un officier qui arrive de l'armée d'Italie se trouvait hier soir chez le nommé Turconi, milanais, établi à Paris depuis vingt-cinq à vingt-six ans. Il a raconté qu'on avait fusillé à Pavie deux officiers, à la suite de l'insurrection qui avait éclaté, et qu'on en avait destitué à peu près une soixantaine. Il a ajouté que le mécontentement était au comble dans cette armée, surtout parmi les soldats; que, depuis son arrivée à Paris, on avait voulu l'entraîner dans deux ou trois assemblées de diverses factions, pour le corrompre et le gagner. « Mais j'aime Bonaparte et mon pays, a-t-il dit, et je ne donnerai pas là-dedans. » Cet officier se nomme Prague.

On répand aujourd'hui dans Paris la nouvelle d'une prolongation de l'armistice pour six mois, et que l'empereur donne de nouveaux gages de la bonne foi avec laquelle il veut traiter ; on dit à l'appui de cette nouvelle que le départ du premier Consul n'aura pas lieu, qu'il y a contre-ordre, et que le régiment des guides revient à Paris. Ce bruit, fondé ou non, fait une impression profonde, notamment dans le faubourg Marceau, où, en moins de deux heures, il a circulé dans toutes les bouches. Les exclusifs s'empressent de le démentir, et le désir qu'ils éprouvent de voir continuer la guerre, comme favorable à leurs desseins, leur fait croire à l'impossibilité absolue de la paix. Ces hommes sont encore les seuls qui se permettent de censurer le compte rendu par le gouvernement au Corps législatif [1]. Il a été généralement vu par les bons citoyens avec un grand plaisir, et il leur a fait concevoir pour l'avenir les plus heureuses espérances. On y a remarqué des intentions pures, autant de prudence, de sagesse que d'active prévoyance ; voilà ce qu'on en dit et ce qu'on en pense partout..... Un ouvrage en cinq volumes s'annonce chez Giguet, imprimeur, sous le titre d'*Histoire de la Révolution* par Bertrand de Moleville [2]. Un prospectus de cet ouvrage, écrit comme observation,

1. Il s'agit de l'*Exposé de la situation de la République* (1er frimaire). — Bibl. nat., Lb 43/130, in-4.

2. L'*Histoire de la Révolution de France*, par A.-F. Bertrand de Moleville, parut

ne peut qu'en donner imparfaitement l'idée. On promet *impartialité.* Si cette promesse est remplie, l'ouvrage n'aura rien qui ne puisse obtenir la publicité, à cause des grandes choses enfantées par la Révolution. Deux phrases font craindre que ce ne soit pas là tout à fait la vertu de l'écrivain, qui semble n'avoir, en traçant l'*Histoire de la Révolution*, qu'une longue suite de crimes à décrire. Pour prouver que cette Révolution ne devait pas manquer d'historien, il observe que le nombre de ceux qui en ont été témoins doit égaler celui des crimes qu'elle a produits dans ses principes, dans ses effets et dans ses résultats. On semble indiquer que l'époque des maux qui fondirent sur la France fut celle où l'humanité, la justice remontèrent au ciel avec le vertueux Louis XVI. Il n'est au pouvoir de personne de juger un ouvrage sur les prospectus. Seulement il est à considérer que l'auteur, par son caractère d'émigré, met naturellement en garde contre la prévention avec laquelle il peut écrire. Que s'il vient à caresser les préjugés monarchiques, il laissera percer l'influence du gouvernement ennemi près duquel il a trouvé un asile, et produira un effet d'autant moins dangereux que les faits, délayés en un certain nombre de volumes, quelle que soit la manière dont ils seront présentés, produiront une sensation bien moins grande que s'ils étaient plus rapprochés et réunis, comme à dessein, sous un même optique (*sic*). Le prospectus dont il s'agit ne motive aucune note improbative.

Les cours ne se sont point soutenus aujourd'hui à la Bourse, et les rentes ont éprouvé de la baisse. Les autres ont peu varié. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCLXXVII

4 FRIMAIRE AN IX (25 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 5 FRIMAIRE.

... *Librairie.* — Les libellistes ont cessé depuis quelques mois leurs tentatives sur l'opinion. Soit par l'effet de la surveillance de la police, soit plutôt parce que le public en général sent le besoin de se

en effet chez Giguet, de l'an IX à l'an XI, non pas en cinq, mais en quatorze volumes in-8. *Bibl. nat.*, La 32/69.

porter sur d'autres idées que celles de l'esprit de parti, sur d'autres sentiments que ceux de l'aigreur et de la haine, il est certain que les écrits à injures, à inductions perfides et mensongères ne reparaissent plus. — Une pacotille considérable et complète de ces sortes de productions a été envoyée dernièrement en Hollande par un libraire de Paris pour une somme de 600 francs, quoiqu'elle lui eût coûté d'achat plus de quatre fois cette valeur. On est assuré positivement aussi que plusieurs des imprimeurs qui d'abord s'étaient portés à ce genre y ont renoncé totalement. Une visite rigoureuse, ordonnée hier par le préfet de police, n'a produit aucunes découvertes, et on affirme que, si quelques écrits se vendent encore sous le manteau, ce ne sont que des obscénités.

Sermons. — On lisait, il y a quelques jours, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une affiche portant : « Tel jour le citoyen tel prêchera contre la philosophie. »…..

Bourse. — Avant-hier, après la clôture de la Bourse, on annonçait au palais du Tribunat l'arrivée du général Clarke et les nouvelles propositions de l'empereur. Cette nouvelle produisit sur-le-champ une forte impression dans le commerce des effets. Le tiers consolidé fut porté à 34 francs ; il n'était qu'à 32 fr. 88 c. à la clôture de la Bourse. Hier, l'effet de cette nouvelle n'a pas paru le même, soit qu'elle n'ait pas été confirmée authentiquement, soit qu'on ait cru que la proposition serait rejetée. Les effets ont cependant conservé une hausse sur les prix de la veille. Le tiers a été porté à 33 fr. 50 c., augmentation de 62 cent. par 100. Le provisoire à 23 fr. ; il était la veille à 22 fr. 38 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le préfet de police a reçu l'avis que des jeunes gens des départements du Calvados et de la Vendée se réunissaient tous les matins rue de Grenelle-Honoré, maison de Bordeaux, qu'ils étaient tous armés de poignards et de petites espingoles ; il ordonna une visite dans cette maison garnie. On a trouvé plusieurs personnes chez le citoyen Gondu, amnistié ; une seule n'avait point ses papiers et a été amenée à la préfecture ; les autres étaient tous des Chouans aussi, dont les papiers se sont trouvés en règle. Il n'y avait point d'armes. Mais l'avis adressé au préfet n'en coïncide pas moins avec ceux qu'il a reçus précédemment, et dont il a été fait mention dans les rapports. Les Chouans se *réunissent fréquemment* à Paris ; ils sont tourmentés

pour retourner dans les départements de l'Ouest ; plusieurs ont cédé déjà, et d'autres sont tout prêts à le faire.

Il y a eu hier un grand dîner d'exclusifs, parmi lesquels on remarquait Guiraud, Cheval, Chrétien et autres. On s'y est occupé d'une collecte pour les détenus au Temple, et des moyens de leur procurer des défenseurs. Il paraît que c'est particulièrement au sort de Metge qu'ils s'intéressent davantage, et qu'ils le regardent comme l'homme qui pouvait être le plus utile au parti.

Les conciliabules du parti de l'opposition sont très fréquents, il y est question d'attaquer bientôt plusieurs ministres et même le citoyen Lucien Bonaparte ; c'est sur eux qu'on veut diriger les premiers coups, pour arriver ensuite jusqu'au gouvernement. Bailleul et plusieurs de ses collègues se trouvaient dernièrement chez une femme qui se fait appeler tantôt M[me] Latour, tantôt M[me] Véra ; on s'y est expliqué à cœur ouvert sur les projets dont on a déjà tant parlé, et l'on a traité de lâches complaisants tous ceux dont l'existence entière est consacrée au maintien de la Constitution de l'an VIII et du gouvernement.

Les Orléanistes redoutent beaucoup les constitutionnels de l'an III, et ils comprennent dans cette classe les partisans du code anarchique de 1793. Siéyès est toujours assez bien avec les différents partis, qui tous se promettent bien de le renverser, dès qu'ils s'en seront servis. Quel que soit le motif de tous ces factieux, ils s'efforcent de faire percer leurs projets dans le public, soit pour sonder l'opinion, soit pour lui donner une direction favorable à leurs desseins. On signale aujourd'hui Bottot, l'ex-secrétaire de Barras, demeurant Grande rue de Chaillot, comme recevant fréquemment chez lui beaucoup de créatures de l'ancien Directoire ; on y parle de vengeance contre Siéyès et Roger Ducos, que l'on regarde comme les premières causes de la chute de l'ancien gouvernement.

On a donné hier au théâtre de la République *Thésée*, tragédie nouvelle [1]. Cette tragédie n'a eu qu'un succès très incomplet et ne devait en avoir aucun, eu égard au plus ou moins de perfection qu'on a droit d'exiger dans les ouvrages de cette importance [2]... Tout ce que le collège peut fournir d'ampoulage (*sic*), d'enflure et de gigantesque est employé dans les images et dans le style de ce dernier acte, qui péchait bien assez par la seule contexture et même par son absurdité. Aussi des sifflets se sont-ils fait entendre. Tout ce qui peint le re-

1. *Thésée*, tragédie en cinq actes, par F. Mazoïer. Bibl. nat., Yth 17,261. Cf. Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 18,549.

2. *Suit une longue et peu intéressante analyse de cette tragédie.*

mords comme inévitable après le crime se trouve heureusement en répliques très belles et en vers très beaux. Le public a eu occasion d'en applaudir beaucoup de cette nature. Le citoyen Mazoïer a été tumultueusement demandé; on l'a nommé.

Hier soir, le tiers consolidé avait repris le cours de 34 francs; aujourd'hui il est retombé à 32. On attribue cette baisse à la nouvelle du départ des grenadiers de la garde des Consuls.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCLXXVIII

5 FRIMAIRE AN IX (26 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 6 FRIMAIRE.

Parade. — La parade d'usage du 5 de chaque décade n'a pas eu lieu hier, quoiqu'elle ait été précédée des préparatifs ordinaires. Les spectateurs ont varié sur les causes de cet événement. Les uns ont dit que le premier Consul était parti dans la nuit précédente pour l'Italie. D'autres, qu'il se proposait de partir dans la journée et qu'un aide de camp de confiance avait été expédié sur la route d'Italie, pour donner les ordres convenables. Quelques politiques assuraient que ce départ n'aurait pas lieu; que la prorogation d'armistice, demandée par l'empereur, était accordée; que l'aide de camp expédié le matin était chargé d'une mission relative à cette nouvelle convention. D'autres désavouaient ce fait, et se fondaient sur ce qu'il n'était annoncé par aucun journal, et sur ce qu'un nouvel armistice donnerait trop d'avantages à l'empereur. Ils ajoutaient que les hostilités étaient déjà reprises, qu'un courrier envoyé par le général Moreau l'avait annoncé, et que c'était probablement pour quelque occupation relative à cette nouvelle que le premier Consul ne passait pas la revue.

Brochure. — Il paraît depuis quelques jours, chez tous les libraires de Paris, un ouvrage politique de Fonvielle, de Toulouse, de plus de six cents pages en deux volumes, dédié au premier Consul. Il est intitulé : *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du XVIIIe siècle ou Conseils au gouvernement de France* [1]. Cette addition au titre : *Conseils au gouvernement,* indique le véritable but de l'au-

1. Bibl. nat., *Lb 43/126, 2 vol. in-8.*

teur, celui de proposer des changements sous prétexte d'amélioration. En effet il est peu de parties dans les autorités établies par la Constitution de l'an VIII que l'auteur laisse intactes : « Il n'est pas un citoyen français qui ne se dise chaque jour : *Que deviendrions-nous, si nous perdions Bonaparte ?* Pour calmer cette inquiétude générale et naturelle, il faut dès à présent établir un ordre de successibilité au Consulat. » On remarque que cette idée était la base de la feuille répandue avec profusion dans toute la France, sous ce titre : *Parallèle entre César et Bonaparte* [1] : « Il faut aussi augmenter les honoraires des Consuls, de beaucoup inférieurs à ce que commande la représentation. Il faut réduire les ministères ; réunir des portefeuilles actuellement divisés. Il faut changer la composition du Conseil d'État, le diviser par classes ; en conserver quinze à 30,000 francs, vingt-deux à 15,000, et créer un chancelier à 20,000. Il faut réduire la division de la France en vingt-cinq provinces, cette dénomination étant plus propre, plus expressive, que celle de département. Que chaque province fournisse un sénateur à 40,000 francs de traitement, deux tribuns à 20,000 francs et trois législateurs à 15,000 francs. » L'auteur insiste dans plusieurs passages, pour que le gouvernement ne confie aucun emploi aux hommes qui ont marqué dans la Révolution, et que l'opinion publique désigne comme terroristes ou exagérés ; il n'admet que des royalistes ou *gouvernementistes*, il présente ces expressions comme synonymes. Ces idées de changement tendent à insinuer que la Constitution de l'an VIII est susceptible de modifications continuelles, que le gouvernement n'est pas assis sur des bases immuables. L'auteur a prévu que son ouvrage ne serait pas approuvé, si on en juge par la précaution qu'ont actuellement les libraires de n'en avoir qu'un exemplaire dans leur boutique, craignant une saisie par ordre du gouvernement.....

Bourse. — Dans la soirée du 4, la nouvelle de l'armistice prolongé s'était confirmée. Le tiers consolidé avait en conséquence été porté à plus de 34 francs. A la Bourse d'hier, l'intrigue de la baisse a répandu que la rupture était certaine, et que les grenadiers de la garde étaient partis ; que c'était même à cause de leur départ que la revue n'avait pas eu lieu. De là une baisse considérable dans le tiers et le provisoire, l'un à 32 fr. 75, l'autre à 22 fr. 25 c. L'un et l'autre ont perdu 75 c. sur la Bourse précédente. Les bons de l'an VIII sont toujours à 95 francs.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

1. *Voir t. I, p. 790.*

RAPPORT ANONYME AU CITOYEN DESMAREST, CHEF DU BUREAU PARTICULIER AU MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, DU 6 FRIMAIRE AN IX.

Esprit public. — L'incertitude continuelle sur la paix ou la guerre produit une tristesse générale sur tous les esprits et ralentit entièrement le peu d'activité qui existait encore dans le commerce et l'industrie du peuple. L'argent se resserre singulièrement depuis quelques jours, et des murmures se font entendre dans toutes les classes du peuple. Plus que jamais tout le monde paraît être convaincu de la possibilité de quelque grand changement prochain. Les uns paraissent le craindre et les autres le désirer pour trouver enfin un terme à leur misère. Le bruit d'une prolongation d'armistice, répandu depuis avant-hier, ne trouve guère de croyants, et ceux qui y ajoutent foi en conçoivent des craintes nouvelles pour des plus grands malheurs. Le peuple paraît désirer vivement la fin de cette lutte diplomatique. Toujours confiant dans les armées, il blâme secrètement le gouvernement de ce qu'il se laisse amuser par des négociations, tout comme l'a fait l'ancien Directoire. Mais tout le monde observe le plus grand silence sur les opérations du gouvernement ; la crainte de se compromettre retient les esprits de s'épancher, et on n'entend plus ni louanges, ni blâmes. On a l'air d'attendre les événements pour se prononcer. Les royalistes calculent déjà entre eux la durée du gouvernement, et prétendent qu'il ne peut guère exister longtemps, puisqu'à l'exemple de tous les autres qui l'ont précédé il a usé l'opinion publique dans le courant d'une année. L'arrivée prochaine d'une armée formidable des Russes les console dans leurs espérances.

Particularités. — La femme du nommé Coutra, ex-agent de la police, a écrit avant-hier une lettre insolente à la citoyenne Cuny, lui disant que, sur sa dénonciation, son mari avait été arrêté, et que c'était le citoyen Bertrand, chef de la surveillance à la préfecture de police, qui le lui avait dit.

Dans les cafés de Chartres, de Foy et Valois, ainsi que dans plusieurs tripots du Palais-Égalité, on commence depuis quelques jours de parler politique publiquement ; l'on s'y récriait surtout hier de ce que la nation française était tellement avilie pour être obligée d'apprendre par ses propres ennemis les détails des négociations qui ont eu lieu entre son gouvernement et les Anglais.

Dans les petits cercles des royalistes l'on prétend savoir que les puissances *étrangères ne veulent pas* reconnaître le premier Consul

pour *Empereur des Gaules;* qu'au contraire elles ont tout arrangé pour présenter à la nation française le duc d'Angoulême pour roi; qu'à cet effet Monsieur et le comte d'Artois ont fait leur abdication en faveur d'Angoulême, dans toutes les règles, laquelle abdication a été enregistrée par les membres du Parlement de Paris, ainsi que par les pairs de France, et qu'en cas d'un accident quelconque, soit une chute de cheval, mort naturelle ou autre du premier Consul, le duc d'Angoulême serait aussitôt présenté et nommé roi de France. L'on sait même qu'il se tient à Hambourg en attendant le moment favorable pour rentrer en France. Ceci sont surtout les grands projets de tous les émigrés rentrés.

Un ami de l'agent, qui demeure à l'hôtel de l'Orient, rue de Lille, et qui s'appelle Ledoux, chef de bataillon adjoint à l'état-major général, un excellent patriote, s'est aperçu que ledit hôtel où il demeure était surveillé par deux agents de police ; il en a témoigné ses inquiétudes à l'agent, craignant que ce ne fût par rapport à lui, parce qu'on le connaissait républicain, et lui a témoigné toute la bonne volonté possible de se prêter pour éclaircir et d'aider à la découverte de quelqu'autre sujet qui pourrait attirer la surveillance de la police sur la maison où il demeure. Par conséquent il serait facile pour l'agent d'obtenir par ce moyen des renseignements bien plus prompts et plus positifs sur les individus que la police rechercherait dans cette maison, surtout si vous voulez lui en donner quelques indices, dans le cas où cette surveillance de l'hôtel de l'Orient serait ordonnée par vous.

(Arch. nat., F^7, 3688 [11].)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les agents donnent pour certain qu'il y a deux ou trois jours, il y a eu une assemblée secrète chez le citoyen Talleyrand-Périgord et où se sont trouvés les citoyens Fleurieu, Barbé-Marbois, Rœderer, Choiseul-Praslin, Dufresne, Duveyrier, Truguet et Perregaux; que le but de cette réunion était d'aviser aux moyens de déjouer le parti directorial pendant l'absence du premier Consul ; que Rœderer a proposé d'engager le consul Cambacérès à faire destituer le ministre et le préfet de police comme secrètement attachés aux Jacobins et partisans de Gohier et Moulin ; ce moyen a été rejeté en partie parce que, a-t-on dit, le second Consul estime ces deux fonctionnaires et leur est attaché. On a dit qu'il était nécessaire de charger l'une des personnes *qui correspondront* avec le premier Consul de lui donner des pré-

ventions contre la police en général et en particulier. — Ils doivent dénoncer Chénier comme le chef des conspirateurs, Benjamin Constant comme le correspondant secret des anarchistes de la Suisse. On est convenu enfin qu'une fois leurs amis dans les places marquantes, ils attendraient les événements. « Si nous éprouvions des revers, a dit Duveyrier, ce sera le moment de nous montrer. » Et l'on est généralement convenu de suivre cette méthode. — Il n'a pas été question dans cette assemblée de Siéyès, mais son ombre planait sur la tête des membres de la réunion; on ne s'est conduit que d'après son plan. — Ce rapport vient d'un agent qui n'a point encore été trouvé en mensonge.

Le nommé Colleville, du Calvados, vient de passer à Paris et est allé à Caen, où il doit demeurer sous la surveillance des autorités constituées. On est informé que cet individu, pendant qu'il demeurait à Hambourg, était suspect à tous les partis, parce qu'il allait également chez Crawford et chez Diétrich; il jouait très gros jeu et prétendait que son argent lui venait de son frère, précepteur d'un des fils du duc de Mecklembourg, et ce frère ne jouissant lui-même que de 1,200 francs d'honoraires, on était convaincu qu'il tirait cet argent de Londres. D'après les renseignements que l'on a reçus, on craint que Colleville n'espionne pour les Anglais, et qu'il ne soit un de leurs agents. Il doit être rendu maintenant à sa destination.

Les Chouans ont la certitude qu'il est arrivé des fonds d'Angleterre et que Georges commence à faire d'abondantes distributions; la femme d'un amnistié, qui est à présent dans le Morbihan, l'écrit à son mari, qui est à Paris. On s'attend d'un moment à l'autre à voir reprendre les hostilités. Ils disent que le nommé Decombes, ex-conseiller au parlement de Bretagne et qui a longtemps parcouru la République sous un nom supposé, vient d'être nommé juge au tribunal d'appel de Besançon, et ils se félicitent beaucoup de ce choix.

Paris est toujours tranquille; on ne s'occupe que de la paix et de la guerre, et les conversations partout n'ont pas d'autres motifs.

On remarque que dans le faubourg Marceau plusieurs gaziers, dont les métiers étaient dans l'inaction, se sont mis à fabriquer de petites étoffes soie et coton, dans le genre des madras, étoffes assez recherchées dans ce moment. Cette nouvelle branche d'industrie assure à une portion de la classe ouvrière de ce faubourg une ressource précieuse, surtout pour l'hiver.

Annales de la Révolution française[1]. — Il a été rendu compte dans

1. Sur cet ouvrage, *publié d'abord en anglais* par Bertrand de Moleville, et qui

le temps du second volume de cet ouvrage; le choix ou l'esprit des principaux endroits du troisième détermineront la nature et le degré d'influence qu'il acquerra dans la société. Les premières lignes indiquent que la monarchie, dans les limites qu'avait son territoire, supportait tout le fardeau que ses forces pussent lui permettre. On trouve ensuite des sorties plus ou moins vives contre les écrivains et les factieux de tous les pays, contre la philosophie bâtarde qui sous Louis XVI fut le principe de cette nouvelle souveraineté destinée à devenir bientôt leur partage. Le premier fait rapporté est déjà marqué au coin de l'exagération s'il n'est pas vrai que la garde fonça sur le peuple dans la place Dauphine, le jour où l'on y brûlait l'effigie de l'archevêque de Paris, et y tua environ cent cinquante personnes. On observe que dans tous les événements on présente *la populace* ou *la canaille* comme jouant le principal rôle, comme étant l'instrument nécessaire de ceux qui ont fait la Révolution et qu'on donne pour cause à cette dernière et l'intrigue de quelques hommes, mais non pas les vexations, les dilapidations de la Cour, sa corruption, et surtout l'empire des lumières, qui ne permettait plus que la France fût divisée en deux classes, l'une des maîtres, l'autre d'esclaves. Cette remarque était nécessitée par la forme de l'ouvrage, dont le danger consiste dans les couleurs fausses sous lesquelles on a présenté une foule d'événements, les premiers de la Révolution. — La Révolution même n'est traitée que de *révolte* à la page où il est question du *Te Deum* auquel assista le roi après la réunion des trois ordres, et cette réunion est sans cesse reproduite comme l'époque la plus funeste au bonheur de la France, en même temps qu'elle est pour l'auteur la source de beaucoup de regrets sur la monarchie. C'est avec autant d'aigreur que de dépit qu'on traite de la séance du 17 juin, dans laquelle le Tiers-État résolut politiquement de prendre quelque dénomination extraordinaire comme celle d'Assemblée nationale; toutes opérations de ce tiers pour en venir à l'établissement d'un corps complet de représentation sont considérées comme autant de malheurs (page 54), et, lors de la réunion, les membres qui passèrent des deux ordres dans celui du tiers sont qualifiés *membres déserteurs* (page 61). Grands éloges à ceux du corps de la noblesse et du clergé qui apportèrent de l'opposition (p. 71, 72, 73, 74); cette union est traitée de révolutionnaire (page 78). — La phrase suivante est très remarquable, au sujet du duc d'Orléans, et peut donner une idée de tout le style de l'ouvrage : « Hélas! il ne possédait

n'est pas tout à fait la même chose que l'*Histoire de la Révolution* par le même (*voir plus haut, p. 9*), consulter M. Tourneux, *Bibliographie*, t. I, n° 71.

que trop réellement les vertus que le patriotisme révolutionnaire a consacrées et surtout celles qui l'ont rendu familier avec tous les crimes. » Cette amphibologie est-elle ou non mise à dessein ? Plus d'une page est employée à la justification du prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries (p. 93, 94, 95). Tout ce qui flattait les espérances des royalistes et affaiblissait celles des séditieux est peint avec prévention pour les premiers ; on trouve fréquemment de ces oppositions dans le livre (p. 104, 105, etc.). La prise de la Bastille et tout ce qui concerne cette époque est traité de la même manière (15 pages environ). — L'arrêté qui contenait demande au roi d'éloigner les troupes placées près de Paris n'est mentionné que comme faisant « partie essentielle du plan d'insurrection générale dont les chefs étaient dans l'Assemblée ». (p. 137.) Mirabeau est appelé régicide (p. 140). Louis XVI, dont l'auteur déplore la faiblesse, n'est toutefois jamais cité qu'avec éloge (p. 147 et autres). Le journées des 5 et 6 octobre sont présentées avec le même esprit que tout l'événement de la Bastille. Les moindres circonstances ne sont point oubliées, et c'est alors que la *populace* est mise en scène avec des attributs effrayants. A la vérité ce n'est point dans les expressions, mais bien dans la forme de la narration que l'auteur a plaidé ici la cause du trône et des seigneurs qui le soutenaient. Au reste il ne dissimule pas son opinion, et même il sépare continuellement la journée du 5 de celle du 6 ; il dit *les attentats* du 5 octobre et la journée du 6. — Les détails qu'il donne de la mort de Berthier font frémir. — Le sommaire d'un chapitre commence ainsi : « *Souveraineté du peuple*, une absurdité », et l'auteur essaie de le prouver (p. 187). Tous les progrès de la Révolution sont mis sur le compte des factieux. — On donne plutôt l'éloge que l'histoire du fameux repas des gardes du corps (p. 197, 198). On trouve les plus fortes improbations (p. 261 et suivantes) de toutes les opérations de l'Assemblée qui tendaient à mettre les biens du clergé à la disposition de la nation. — En général les députés qui n'ont pas employé les moyens qui dépendaient d'eux pour sauver le roi et la monarchie sont vus comme des perfides qui ont violé leur mandat, (p. 264). Il y a quelque chose de sanglant dans la manière dont l'auteur rappelle le décret du 17 juillet 1793, concernant la suppression des droits féodaux *sans indemnité*, lequel est considéré comme la simple sanction du mode d'exécution des décrets de la première Assemblée. — La religion catholique obtient aussi une place dans cette longue défense des principes monarchiques (p. 320). — On ne reviendra pas sur la manière dont il est parlé des vainqueurs de la Bastille ni de toutes les *circonstances de la fête* de la Fédération (p. 355

et suivantes). — Tout prouve que ce ne sont point ici les *Annales de la Révolution*, mais un libelle achevé contre la Révolution et une réunion de chapitres où les opinions toutes justificatives de la Cour, toutes en faveur du système de l'ancienne monarchie, sont fondues adroitement dans l'exposé d'une foule de faits qui dans ce volume finissent à la procédure du Châtelet relative aux journées (aux attentats) des 5 et 6 octobre.

Le cours des rentes s'était un peu amélioré au commencement de la Bourse; mais, au moment de la clôture, il a perdu à peu près l'avantage qu'il avait obtenu ; en général les négociations ont été peu nombreuses et l'incertitude pouvait en être la cause. — On n'a débité aucune nouvelle, mais les espérances de paix ne semblent pas entièrement détruites, et l'annonce faite par les journaux de ce jour de l'envoi d'un aide de camp du premier Consul à Vienne contribue à les maintenir.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCLXXIX

6 FRIMAIRE AN IX (27 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 7 FRIMAIRE.

Militaires. — Des grenadiers de la garde consulaire ont dit tenir de leurs officiers que leur départ, annoncé dans le public, n'aurait pas lieu, et que l'armistice serait prolongé de quelques mois. Ils ont dit encore que le mauvais temps avait été la seule cause accidentelle qui avait empêché la revue ordinaire du 5 de cette décade.....

Prêtre grec. — On avait attiré la surveillance de la police sur un prêtre grec, désigné comme fanatique dangereux et cherchant à obtenir une audience du premier Consul, sans objet connu. Les renseignements recueillis sur cet individu n'ont rien de désavantageux [1]...

Bourse. — Il n'y a point de variation sensible. Le provisoire a reçu une hausse légère ; le tiers est demeuré au même prix, 32 fr. 75 cent.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

1. Voir plus haut, p. 6.

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les rapports de chaque jour insistent sur les mouvements que l'on prépare, et qui prendront leur source dans les discussions orageuses qui doivent avoir lieu incessamment au Tribunat et au Corps législatif même, dont plusieurs membres commencent à s'ennuyer du silence qu'ils sont forcés de garder. Les conférences secrètes sont très fréquentes ; on doit demander à examiner toutefois les opérations du gouvernement, quelles qu'elles soient, à s'assembler toutes les fois que les circonstances l'exigeront ; on espère par là obtenir des séances extraordinaires, parce qu'on sait que ce moyen a toujours favorisé les factions.

Le même rapport ajoute qu'un fort parti en faveur de l'ex-général La Fayette se grossit encore chaque jour ; qu'il paraît cependant que c'est à son insu que ses amis veulent le mettre en évidence.

Les exclusifs disent aujourd'hui qu'ils ont reçu des nouvelles satisfaisantes des différents départements, de Marseille, Bordeaux et quelques autres grandes villes ; qu'on leur mande de Bordeaux qu'il était temps que le citoyen Thibaudeau fût rappelé, parce qu'il n'était pas aimé des patriotes, mais qu'il en était tout autrement de son successeur ; qu'on ne se presserait pas d'agir et qu'on attendrait l'exemple de Paris. Ils disent qu'il faut, avant de remuer, savoir comment tournera le procès des détenus. On se dispose néanmoins à inonder les galeries et les salles du Palais, quand l'instruction publique commencera au tribunal criminel. Les conciliabules continuent toujours ; ils sont fréquents et peu nombreux.

Il se réunit depuis plusieurs soirs un certain nombre d'officiers réformés dans une tabagie près du théâtre de la République ; ils s'y occupent beaucoup de politique et ne ménagent pas le gouvernement dans leurs discours. On signale particulièrement, parmi ces hommes, le nommé Mercier, capitaine à la suite d'un régiment de cavalerie, et se disant employé près le 2me conseil de guerre de la 17me division, comme un de ceux qui tiennent les plus hardis propos.....

Tous les effets se sont améliorés aujourd'hui à la Bourse et principalement les rentes, qui ont repris le taux auquel les avait portées la nouvelle de la prolongation de l'armistice. On attribue ce retour à la hausse à l'article des journaux qui dit que l'Autriche a la conviction que les Russes ne marchent pas pour s'unir à elle contre la France.— Les pièces d'or se font à 25 centimes, mais elles sont demandées.

(Arch. nat., *F* [7], 3829, *et AF IV, 1329.)*

CCCLXXX

7 FRIMAIRE AN IX (28 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 8 FRIMAIRE.

...*Spectacles.* — On donne fréquemment au théâtre du Marais *Robert, chef de brigands*[1]. A la dernière représentation, quatre hommes vantaient entre eux, en sortant de ce spectacle, la gloire et l'avantage que procurait le brigandage bien organisé. La suite de leur conversation convainquit l'observateur qui les entendait qu'ils n'avaient pas d'autre métier. Deux dirent aux autres : « Pour quel service cette nuit? » Ceux-ci répondirent : « Nous, pour l'intérieur de la ville, vous deux pour l'emprunt forcé sur la route. Nous partons; il est temps de se rendre à l'ordre. »

Bourse. — La confiance s'est rétablie. Les rentes ont été reportées à la valeur que leur avait procurée la nouvelle demande d'une prorogation d'armistice. Cette amélioration a eu pour principale cause un changement d'opinion sur les intentions de la Russie, qui parait, d'après plusieurs journaux, fort éloignée de vouloir se joindre de nouveau à l'Autriche. Le tiers consolidé était à près de 34 francs à la fin de la Bourse ; les bons de l'an VIII à 95 fr. 25 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les Chouans amnistiés qui sont à Paris (et en petit nombre, à présent, à raison de ceux qui sont partis) assurent que c'est au plus tard vers la fin de la décade prochaine que les Anglais doivent opérer deux débarquements et qu'ils seront le signal de la reprise des hostilités. Dans le département des Bouches-du-Rhône et sur toute la route d'Aix les brigands sont entièrement organisés. Il y a eu déjà dix-neuf rouliers d'arrêtés, deux malles et deux diligences. Ils ont poussé l'audace jusqu'à afficher à des poteaux, sur les routes, que ceux qui voyageraient sans argent seraient fusillés.

1. Drame en cinq actes, en prose, imité de Schiller, par le citoyen La Martelière, représenté pour la première fois le 6 mars 1792. Cf. Tourneux, *Bibliographie, t. III, n°s 19,080 et 19,082.*

Le café Olivier, rue du Petit-Carrousel, est toujours l'objet de la plus exacte surveillance. Il n'est absolument fréquenté que par des exclusifs ; on remarque que, depuis quelques jours, on n'y voit presque plus de militaires. On n'y cause qu'à voix basse, et, dès qu'on aperçoit un nouveau visage, on cesse toute conversation.

On a affiché aujourd'hui, dans Paris, et avec profusion, un ouvrage ayant pour titre : *La paix, et plus de guerre*. C'est une espèce de traité du droit des gens, mais nullement un ouvrage de politique. Les principes qu'on y pose, ou qu'on y rappelle, ne reçoivent aucune application des circonstances actuelles, ne sont appuyés par aucun exemple qui ne remonte à des années antérieures à celles de la Révolution et qui ne soit puisé dans l'histoire de tous les peuples en général, anciens et modernes. Déclamer contre la guerre et faire valoir les avantages de la paix n'était pas une chose difficile, ni même neuve ; mais le faire d'une manière piquante n'était pas aisé non plus. Le livre en question présente ce caractère, et paraît ne contenir rien qui puisse donner une impulsion dangereuse à l'esprit public.

Paris est parfaitement tranquille ; les faubourgs ne donnent lieu à aucune observation importante, ni à aucune espèce d'inquiétude.

Aujourd'hui, à l'ouverture de la Bourse, les rentes avaient obtenu un surcroît de hausse, qui ne s'est pas maintenu : tous les cours en général ont été un peu faibles, sans cependant qu'on puisse les regarder comme en baisse. Les pièces d'or sont toujours à 25 centimes. Il en a été pris en Bourse environ cinq mille par le citoyen Julien, de la rue Montmartre, qui ne les a payées qu'à ce taux.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCLXXXI

8 FRIMAIRE AN IX (29 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 9 FRIMAIRE.

...*Prêtres*. — On a livré à la circulation une feuille de seize pages, intitulée : *Considérations politiques sur la formule exigée des ministres du culte*. C'est une discussion raisonnée sur la promesse de fidélité, sans personnalités ou déclamations contre le gouvernement. On dit cette formule incompatible avec la liberté du culte accordée à tous les Français, *parce qu'il n'y aurait* point de ministres et par

conséquent point de culte possible, si tous refusaient. On la dit abusive, parce qu'une explication ultérieure, insérée dans plusieurs journaux, l'a convertie en simple soumission non obligatoire. On la dit enfin inutile pour le gouvernement, puisqu'il a assez de forces pour faire observer les lois, sans différencier leurs obligations.....

Audrein, évêque de Quimper. — On rapporte qu'après le meurtre atroce commis sur l'évêque constitutionnel de Quimper [1], le chef de ces assassins dit qu'on cherchait Audrein depuis longtemps, et que les royalistes lui reprochaient surtout d'avoir fourni trois voix sous trois noms différents pour la mort du roi. — Le Tribunat, indigné de ce forfait, a dû émettre son vœu, dans la séance de ce jour, pour que le gouvernement déploie toute la force et la rigueur des lois contre ces cruels réacteurs, indignes de son indulgence et de sa générosité. Il a dû en émettre un second contre les émigrés pour rassurer les acquéreurs inquiétés de toutes parts et soumis à des exactions fréquentes.....

Bourse. — A l'ouverture de la Bourse, par suite de la hausse d'hier, le tiers consolidé a été porté jusqu'à 34 fr. 25 c.; mais il a reçu ensuite une légère diminution, et il était un peu au-dessous de 34 francs à la clôture.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

L'agent chargé de surveiller le parti de l'opposition rapporte que cette faction est loin de se regarder comme battue par l'échec qu'elle a éprouvé, le 7 de ce mois, dans la séance du Corps législatif [2]. Ce mauvais succès les irrite davantage, et, loin de renoncer aux motions qu'ils doivent faire et dont on a déjà parlé, ils sont décidés à pousser avec vigueur leurs projets. Le 7 au soir, il y a eu, ajoute l'agent, une réunion extraordinaire chez Bailleul. La conférence a été longue. Quelques-uns ont montré de la frayeur. Huon est un des peureux; mais Ginguené, Hardy, Bailleul et plusieurs autres ont tenu bon; ils ont reproché aux timides leur lâcheté. Bailleul surtout est le plus fougueux de tous. Nous aurons pour nous le peuple, dit-il, si nous faisons un coup d'éclat, et surtout les patriotes. Le résultat de cette

1. L'évêque Audrein avait été assassiné par les royalistes dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800. Voir Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 674.

2. Il s'agit sans doute de l'échec de ceux des membres du Corps législatif qui voulaient faire élire Grégoire comme candidat pour une place vacante au Sénat. Il n'y eut pas de résultat. Renouvelé le 9 frimaire an IX, le scrutin désigna Dedelay d'Agier par 128 suffrages contre 122.

séance a été qu'il ne fallait plus balancer, mais enfin se montrer avec énergie et briser les chaînes dont un simulacre de Constitution a chargé le Corps législatif.

L'opinion publique paraît déterminée pour la guerre, et tout le monde en ce moment semble y croire. Les espérances de paix en s'évanouissant ne laissent dans les esprits que le désir bien prononcé que cette fois l'empereur soit forcé dans Vienne même à souscrire aux conditions que lui dictera la France. On répand aujourd'hui le bruit que les Russes sont débarqués en Italie et qu'ils sont en grand nombre. On remarque que ce sont les exclusifs qui ont semé cette nouvelle.

Il est arrivé avant-hier, par le courrier d'Angers, un Chouan qui n'a fait que traverser Paris et qui se rend à Lunéville. Il était très lié avec Montaut-Desilles [1].

Les émigrés rentrent toujours et obtiennent très facilement des passeports à Altona. Plusieurs ont l'air de croire qu'ils sont dans les cas prévus par l'arrêté du 28 vendémiaire dernier, quand aucune de ses dispositions ne leur est applicable. Aujourd'hui encore un nommé Mauroux, de Toulouse, s'est présenté avec un passeport d'Altona et sans aucune autre pièce; il a été arrêté et déposé au Temple.....

Aujourd'hui les cours se sont un peu améliorés à la Bourse, sans qu'on puisse dire cependant qu'il y ait eu de la hausse. — Paris est très tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 9 frimaire : « ...Le 28 du mois dernier, à onze heures du soir, le citoyen Audrein, ex-conventionnel et évêque constitutionnel du Finistère, voyageant dans la diligence de Brest, a été arrêté à cinq quarts de lieue de Quimper par vingt-cinq à trente hommes armés qui l'ont fusillé sur la place. Ils n'ont point fait de mal aux voyageurs qui se trouvaient avec lui [2]. Cette fatale distinction prouve trop que la maladie des opinions est pour beaucoup dans ce crime, et cette réflexion ajoute à la douleur que fait éprouver un pareil attentat..... »

1. Montaut-Desilles, ancien membre de l'Assemblée législative et du Conseil des Anciens, était alors préfet de Maine-et-Loire.
2. Voir plus haut, p. 24.

CCCLXXXII

9 FRIMAIRE AN IX (30 NOVEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 10 FRIMAIRE.

...*Bourse*. — On a annoncé, pendant le cours de la Bourse, l'arrivée de l'officier russe envoyé par Paul Ier. La hausse s'est opérée à l'instant; le tiers a été porté à 34 fr. 25 c. Cette augmentation eût pu être plus sensible, si quelques journaux n'avaient pas avancé que la reprise des hostilités était certaine.

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 frimaire : « *Paris, 9 frimaire*. ...Bernardin de Saint-Pierre, veuf de sa première femme, fille de l'imprimeur Didot, vient de se remarier à une jeune personne de dix-neuf ans..... » — *Citoyen français* du 10 frimaire : « ...Voici les détails exacts de l'assassinat commis sur le citoyen Audrein, évêque du Finistère. Il allait de Quimper à Morlaix dans la voiture publique. A la descente de Saint-Hervé, vingt ou vingt-cinq scélérats ont arrêté la voiture. Ils ont demandé au conducteur s'il avait de l'argent et l'ont menacé de le tuer, si sa déclaration n'était pas exacte. Après qu'il eut protesté qu'il n'en avait pas et qu'ils pouvaient s'en assurer en fouillant, ils ont exigé que chacun exhibât ses passeports. Mme Fi... et les autres voyageurs montrèrent les leurs. Le citoyen Audrein déclara qu'il n'en avait pas. Aussitôt l'un des malfaiteurs l'ayant envisagé, lui dit : « Ah! tu es un louche « (le citoyen Audrein louchait en effet), c'est toi qui te nommes Audrein; « scélérat, tu as voté trois fois la mort du roi *sous trois noms différents*. (Il « est inutile de faire remarquer combien cette imputation est atroce et « absurde.) Il y a longtemps que nous te cherchions; tu vas périr. » Audrein a demandé grâce, au moins quelques instants pour se recueillir; il n'a rien obtenu. On l'a fusillé, et ses effets ont été pillés. Le cadavre a été apporté à Quimper. Toutes les autorités constituées et la garnison ont assisté à ses obsèques. La douleur était sur tous les visages. Tout le monde désire le châtiment du crime. Ce sera le seul moyen de conserver la tranquillité dans ces contrées où, jusqu'à présent, elle n'avait point été troublée..... »

CCCLXXXIII

10 FRIMAIRE AN IX (1er DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 11 FRIMAIRE.

Bruits publics. — On répand de nouveau le bruit du départ prochain du premier Consul pour l'Italie. Ses guides et ses équipages avaient eu l'ordre, dit-on, de faire halte à Fontainebleau. Mais la suspension de leur marche n'a pas été longue. Ils continuent leur route et sont actuellement près de Dijon. — Huit cents hommes du corps des grenadiers de la garde ont reçu derechef l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signe..... On parle vaguement d'une insurrection en Corse, excitée, dit-on, par l'intrigue et l'or des ministres anglais. On dit que, pour y rétablir l'ordre, l'île sera mise hors la Constitution et gouvernée militairement jusqu'à ce que les troubles soient apaisés.

Militaires. — On remarque quelques germes de division entre les officiers de l'état-major de la garde consulaire et ceux des autres corps qui se trouvent à Paris. Ceux-ci s'y plaignent d'inexactitude dans le paiement de leur solde et de la préférence accordée pour ce paiement à l'état-major. — Un militaire mal vêtu, se disant capitaine de l'armée du Rhin, est venu de Melun à Paris par la dernière diligence, avec plusieurs autres voyageurs. Il leur a dit que la solde était arriérée de neuf mois, que tous les habillements de l'armée étaient en aussi mauvais état que ceux dont on le voyait couvert; que ces privations continuelles affaiblissaient le zèle et la subordination de l'armée.....

Exclusifs. — Les espérances des perturbateurs augmentent en proportion des bruits de la guerre et des apparences d'hostilités prochaines. Les meneurs parlent avec plus de hardiesse dans les cafés où ils ont l'usage de se réunir et d'attirer leurs affidés. Ils leur annoncent que le moment n'est pas éloigné où l'on pourra leur procurer de l'argent et des armes dont on se servira avec succès. Ils insinuent que la première opération sera d'ouvrir les prisons pour rendre la liberté aux patriotes qu'on y retient injustement et contre le vœu de la loi. Ils continuent de se flatter d'une réunion avec les thermidoriens et des dispositions de plusieurs législateurs qui les

seconderont par quelque motion d'ordre ou par des entraves aux mesures de finances.

Émigrés. — Dans les cafés et autres lieux publics, les émigrés ne tarissent pas sur l'éloge du premier Consul, sur les avantages que le gouvernement actuel a procurés à la France après plusieurs années d'oppression. Le cabinet de Saint-James, mécontent de cette opinion, déclare actuellement à ceux qui demandent des passeports pour sortir d'Angleterre, qu'ils leur sont accordés à la condition expresse de ne jamais reparaître sur le territoire de la Grande-Bretagne. — Les journalistes vendus à Pitt, notamment Peltier dans son journal intitulé *Paris*, reprochent avec aigreur aux émigrés rentrés d'augmenter ce qu'il appelle la cour de Bonaparte. Ce même libelliste laisse entrevoir beaucoup d'humeur contre les Anglais admirateurs de la République et du gouvernement français (nº 215), et ajoute qu'il est temps d'arrêter cet enthousiasme pour le premier Consul, qui prend tous les jours — ce sont ses termes — une consistance vraiment effrayante.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Un membre du Corps législatif, nommé Rossée[1], se trouvait avant-hier dans une maison rue de Marivaux, chez un particulier qui arrive de Strasbourg, et l'on parlait beaucoup de politique. « Nous avons parmi nous, a dit Rossée, de bien mauvaises têtes, qui veulent monter un coup; mais moi qui tiens au gouvernement, on a beau me faire des propositions, je tiendrai ferme et ne donnerai point dans le piège. » On lui a demandé quelques détails, mais il a répondu qu'il n'en pouvait pas dire davantage.

L'ex-général Servan disait hier chez Durand, son ami, ancien fournisseur, que le coup était bien monté cette fois et qu'on était sûr du succès; que les puissances étrangères étaient mieux d'accord à cet égard. Le citoyen Famin, propriétaire dans les îles et qui était présent, ayant demandé à Servan ce que l'on mettrait ou voulait mettre à la place du gouvernement : « Un être qui, par sa naissance, a de justes prétentions à cette place », répondit Servan. On lui observa que la nation ne voulait ni des Bourbons et encore moins des d'Orléans. A ce dernier nom, Servan a pris feu et a fait assez connaître,

1. Jean-François-Philibert Rossée, ancien député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens.

par son emportement, ce qu'il pensait. Cette scène est rapportée par une personne qui en a été témoin.

Les petits conciliabules chez la femme Vestris vont toujours leur train. Peu d'initiés y sont admis, mais on travaille avec activité. Le but principal de cette assemblée est de corrompre petit à petit les officiers des armées. Il est peu d'endroits où le gouvernement soit aussi impitoyablement déchiré.

On a annoncé dans les journaux qu'un général russe devait arriver à Paris, chargé d'une mission secrète auprès du général premier Consul. Aussitôt les exclusifs ont répandu partout que c'était un arrangement avec la Russie pour donner un roi à la France; cette idée a parcouru à l'instant presque toute la ville.

Un rapport du jour annonce que l'esprit des troupes qui sont à Paris se détériore, que des malveillants cherchent à monter les têtes, et que beaucoup de soldats ont souvent à la bouche le nom de La Fayette. Beaucoup d'officiers réformés parlent aussi très souvent de cet ex-général. Les factieux comptent toujours sur ces hommes que les citoyens paisibles qui les entendent ne voient pas sans inquiétude encore en si grand nombre à Paris.

La faction des Orléanistes et celle des royalistes se disant *purs* sont en guerre ouverte. Truguet et Duveyrier ont dîné dernièrement dans une maison avec deux ex-législateurs, amis de Reubell. Au dessert, les têtes se sont échauffées, et l'on a parlé politique. Duveyrier s'est expliqué avec son imprudence ordinaire. L'un des ex-législateurs a soutenu avec chaleur que la Constitution de l'an III était la seule qui convînt à la France. La dispute s'est engagée; on a failli en venir aux coups, et on a fini par se séparer en se jurant une haine éternelle de part et d'autre.

Hier, quelques royalistes enragés osaient applaudir à l'assassinat commis sur l'ex-conventionnel Audrein, et disaient que c'était une juste punition de son vote pour la mort du roi, que tôt ou tard ceux qui en avaient fait autant que lui périront.

Les Chouans qui sont encore à Paris lèvent les épaules quand on leur dit que les troubles sont faciles à apaiser, et ils répondent : « On verra bientôt si c'est une chose si aisée. »

On dit qu'il règne beaucoup d'inquiétude dans le département de la Sarthe à cet égard, et qu'il renferme un fort noyau de rebelles qu'on s'attend au premier moment de voir reprendre les armes.

Hier décadi et avant-hier, les cabarets des faubourgs ont été constamment pleins toute la soirée. La plus grande tranquillité a régné partout. Jusqu'à présent, la saison n'a point encore forcé de sus-

pendre les travaux, et tout le monde dans ces quartiers est passablement occupé.....

Malgré la vacance de la Bourse, il se fit beaucoup d'affaires hier, au jardin du Palais du Tribunat, et le tiers consolidé, dont les demandes se multipliaient avec chaleur, y fut porté à 34 fr. 63 c. Cette hausse ne s'est point soutenue aujourd'hui, et le motif apparent est le bruit de la reprise des hostilités en Italie. Les autres effets se maintiennent. Les pièces d'or sont plus demandées que les jours précédents, et on les fait de 25 à 28 centimes...

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCLXXXIV

11 FRIMAIRE AN IX (2 DÉCEMBRE 1800).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 12 frimaire.

Esprit public. — Les apparences d'une rupture prochaine entre la Russie et l'Angleterre et d'un rapprochement entre cette première puissance et le gouvernement français ont ranimé l'espoir de la paix dans le plus grand nombre de citoyens. Il existe néanmoins quelques perturbateurs cachés qui cherchent à aigrir le peuple et lui présentent comme sujet de peine et de mécontentement les préparatifs militaires qui se font de toute part avec activité et qui peuvent seuls contraindre l'Autriche à accepter le traité qui lui est offert. Hier dans la matinée, un particulier chantait dans les rues, et l'objet de sa chanson était d'engager la jeunesse à seconder avec ardeur les efforts du premier Consul dans la campagne qui allait s'ouvrir. Les femmes de la Halle, excitées par ces agitateurs cachés, se réunirent contre ce particulier, l'accablèrent d'invectives, le couvrirent de boue et le forcèrent à se retirer. Dans ce moment d'effervescence, elles se livrèrent à beaucoup de plaintes contre le gouvernement sur ce que la continuation de la guerre prolongeait la misère commune et privait les parents de leurs enfants. On attribue aux mêmes perturbateurs les cris de : *Vive le roi et d'Artois !* qui ont été entendus dans la nuit du 6 et du 10 de ce mois en deux rues différentes : Monceau et Porte-Honoré. Le but est d'exciter l'inquiétude. C'est dans la même intention que quelques hommes insinuent que la royauté sera rétablie par le gouvernement même, d'accord avec quelques souverains de l'Europe.

Brochure. — Plusieurs libraires de Paris viennent de mettre en vente une brochure intitulée : *Règne de Richard III ou Doutes historiques sur les crimes qui lui sont imputés*, par Horace Walpole, traduit de l'anglais par Louis XVI, imprimé sur le manuscrit écrit en entier de sa main avec des notes. La traduction attribuée à Louis XVI n'offre rien d'intéressant en elle-même. Elle est ancienne : la préface est datée du 18 novembre 1767. Quant à l'éditeur, il paraît avoir eu pour unique objet de rappeler le souvenir de Louis XVI. Dans un avis imprimé au commencement de cette brochure, il dit que ce manuscrit est tombé par hasard dans ses mains ; qu'on était sur le point de le brûler comme papier inutile, lorsqu'il avait reconnu l'écriture de Louis XVI, et s'en était emparé ; qu'en rentrant chez lui, il avait confronté cette écriture avec des « lettres de l'infortuné monarque qu'il conservait, et qu'elle était exactement la même ». Il dit ignorer quel motif a pu porter Louis XVI à traduire cet ouvrage anglais ; qu'il sait cependant que le monarque a retouché le manuscrit dans ses derniers moments et qu'on peut faire ce rapprochement : « Louis XVI, condamné à mort comme mauvais roi, réhabilitant par sa traduction la mémoire d'un roi que l'histoire nous peint comme un tyran, ne dit-il pas à la postérité : *Réhabilitez ma mémoire flétrie par un jugement.* » Cet éditeur ajoute que son objet est de détromper ceux qui prétendent que Louis XVI n'était pas instruit ; que c'est au contraire le seul de nos rois dont il nous reste quelque écrit, ce qui rendra l'ouvrage doublement précieux. De là le choix de ce vers pour épigraphe :

Du premier des Français voilà ce qui nous reste.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Depuis deux jours le prix des farines est baissé, et l'on compte encore sur une nouvelle diminution. Plusieurs fariniers des environs de Paris ont annoncé hier l'intention de conduire leurs farines à Orléans, où le prix des marchandises s'était mieux soutenu, parce qu'il y a beaucoup plus de débouchés pour la vente et les transports. Ce qui les retient un peu, ce sont les nouvelles difficultés suscitées pour l'exportation par l'interdiction du cabotage ; d'où il est déjà résulté que plusieurs négociants de Nantes ont, à ce que l'on assure, suspendu leurs payements, et que beaucoup ont eu des billets protestés.

Un jeune officier français, qui sert dans la Légion polonaise, a dit ce matin, en présence de l'agent qui fait le rapport, qu'il arrivait de

Strasbourg depuis quelques jours; qu'après la bataille de Marengo, il avait été envoyé dans cette ville où l'Angleterre a fait l'impossible pour corrompre la légion; elle a dépensé beaucoup d'or à cet effet, car les officiers polonais et le commandant font grande dépense; mais ils ont pris l'argent et ils se sont moqués ensuite de celui qui le leur avait donné. « Moi-même, a-t-il ajouté, depuis que je suis à Paris, on m'a fait des offres très brillantes, et je les ai refusées, je suis Français et j'aime mon pays. » Ce jeune officier paraît très attaché au général Moreau et dit qu'il aimerait mieux se retirer que de servir sous tout autre.

Un M. de La Grua, avec sa femme, est arrivé à Paris, il vient de Stockholm, où il résidait en qualité d'ambassadeur d'Espagne. Il doit passer l'hiver à Paris et se rendre ensuite à Parme. Il a épousé une Française, comédienne de profession, et qui a *travaillé* dans les pays étrangers avec les émigrés pour exciter des troubles en France. Elle a inspiré à son mari la haine dont elle est pénétrée pour le gouvernement républicain. Ce M. de La Grua est arrivé chargé de quelques ordres particuliers du roi de Suède. L'agent qui donne ces détails ajoute que de La Grua, le chargé d'affaires de Suède et M. de Lucchesini sont étroitement liés, qu'ils partagent les mêmes sentiments, et qu'enfin ils ont un seul et même plan de conduite bien fixe, bien déterminé.

On répand dans différents lieux publics que les assassinats se multiplient dans les départements de l'Ouest, que tous les amis de la République et du gouvernement causent les plus grands dangers, que les brigands, organisés de nouveau, commettent des ravages. Ces bruits, grossis par la malveillance, font impression et affligent les bons citoyens.

Les exclusifs tâchent de circonvenir ceux des tribuns ou des législateurs qu'ils croient les plus ardents. Ils cherchent à leur faire croire que l'opinion publique est absolument royalisée, qu'il faudra proposer de grandes mesures pour éviter les maux qui menacent la France ; et pour donner à leurs discours un caractère de vraisemblance, quelques-uns de ces hommes se placent dans les tribunes du Corps législatif et y tiennent en effet des propos les plus antirépublicains. Cette tactique est mise en usage depuis plusieurs jours, et ils se flattent qu'elle leur réussira.

Les royalistes se déchaînent contre la Russie et reprochent à Paul Ier de n'avoir pas tout fait pour rétablir les Bourbons sur le trône et punir tous ceux qui ont fait la Révolution, notamment les hommes qui ont voté la mort du roi. Ces messieurs portent presque toujours

sur eux la liste des votes et désignent à la vengeance ceux qui la composent.

Hier, au Palais-Égalité, un nommé Seguérande, ex-officier de la marine royale, montrait cette liste en disant : « Tous ces scélérats méritent la mort. » L'ex-marquis de Louvigny, employé pendant le cours de la Révolution à l'achat de chevaux de remonte, tient à peu près les mêmes propos.

Aujourd'hui, à la Bourse, tous les cours se sont soutenus. Les pièces sont à 28 centimes. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCLXXXV

12 FRIMAIRE AN IX (3 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 FRIMAIRE.

Bruits de guerre. — L'incertitude sur la guerre ou la paix a cessé. Les proclamations des généraux en Allemagne et en Italie sont devenues publiques ; l'armistice est rompu sur tous les points. Dès le 2 de ce mois le général Moreau avait déclaré la reprise des hostilités à la cavalerie qu'il avait passée en revue à Augsbourg. Les lettres de l'Allemagne portent qu'il a eu un premier engagement le 5 de ce mois, près d'Aschaffenbourg, dont le résultat n'est pas connu. On sait seulement que quelques blessés de hussards bataves ont été conduits à Francfort. On croit que le premier Consul partira incessamment pour l'Italie. Les grenadiers de la garde disent qu'ils ont ordre de se tenir prêts pour le 15. Ces bruits de guerre ne font aucune impression sur la masse des citoyens. Depuis longtemps on regardait la rupture comme très prochaine. On remarquait même le désir de la majorité que l'époque en fût rapprochée, pour que l'empereur, dont on croit les armées de beaucoup inférieures à celles de la France, n'eût pas le temps de se renforcer et de faire exercer ses recrues.

Exclusifs. — Les chefs des exclusifs cherchent à tirer avantage dans leur parti de la plus légère opposition qui se manifeste au Tribunat contre quelque projet de loi. « C'est une déclaration de guerre, disent-ils, des thermidoriens au Consulat, et ceux-là deviendront nécessairement nos alliés. » Déjà ils se flattent qu'incessamment l'arrêté sur les émigrés sera dénoncé par Chénier ou Benjamin Constant.

Alors, pour renforcer ces dénonciations, on fera intervenir de plusieurs départements les réclamations collectives des acquéreurs que les émigrés rentrés inquiètent de toutes parts. Il y a aussi dans Paris, ajoutent-ils, un grand nombre de mécontents des départements, surtout du Midi ; parmi eux beaucoup d'officiers réformés. Ils espèrent par ces combinaisons chimériques entretenir des idées de trouble et d'innovation dans la forme du gouvernement. Ces meneurs, en très petit nombre et sans autres moyens que ceux de leurs vaines déclamations, sont connus et surveillés.....

(Arch. nat., F [7], 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

L'état de dégradation dans lequel se trouve le pavé de Paris excite des plaintes de toutes parts ; le préfet de police en reçoit tous les jours un grand nombre. Il a rempli le vœu de l'arrêté des Consuls du 12 messidor dernier [1], en faisant les réquisitoires qu'il lui prescrit ; mais les dégradations n'en existent pas moins, et, si les travaux ne sont point promptement commencés, il sera impossible, sous peu de temps, de passer dans certaines rues sans danger pour les chevaux, les voitures et même les gens de pied.

Le préfet de police se trouve au moment d'éprouver le plus grand embarras pour son service. Aux termes des articles 40, 45, 46 et 47 de l'arrêté du 12 messidor, ses dépenses doivent être acquittées par le receveur général du département, sur les centimes additionnels et les autres revenus de la commune de Paris. Mais le préfet du département a pris, le 7 de ce mois, un arrêté qui, sous le prétexte du besoin des hospices, défend à ce receveur d'acquitter aucunes ordonnances du préfet de police, même revêtues du visa du ministre de l'intérieur, sans lui en avoir référé, et prenant le tout sous sa responsabilité. Les lettres écrites par le préfet de police au receveur général demeurent sans réponse.

Un rapport du jour dit que les troupes qui sont cantonnées à Paris sont continuellement travaillées par les factieux ; l'agent assure qu'un petit officier nègre, qu'il ne peut désigner autrement, le même qui, avant le 18 brumaire an VIII, avait gagné plusieurs grenadiers du Corps législatif, parcourt aujourd'hui les casernes et cherche à inspirer aux soldats l'esprit du pillage et de la révolte ; il est un de ceux qui fréquentent le café Olivier.

1. Cet arrêté déterminait les fonctions du préfet de police de Paris.

Les émigrés rentrés fréquentent aussi beaucoup d'officiers à qui ils tiennent le langage le plus perfide. Un de ces émigrés disait dernièrement, en présence de l'agent qui fait le rapport, que les militaires qu'il fréquentait en étaient heureusement au point de se battre volontiers pour un roi légitime.

Depuis que l'on croit généralement que les hostilités vont recommencer, les faubourgs ont été observés avec plus de soin que jamais, et l'on a recueilli fidèlement ce qu'en a dit la classe ouvrière, qui dans les cabarets n'a pas l'habitude de cacher sa manière de penser. Il résulte des rapports faits à cet égard que la confiance du peuple dans le premier Consul est inébranlable ; qu'on redoute, à la vérité, les dangers qu'il peut courir à la guerre, mais qu'on croit fermement qu'il fait tous ses efforts pour obtenir la paix, et que, s'il reprend les armes, le malheur en est aux puissances coalisées ; telle est en peu de mots l'analyse de tout ce qui a été dit dans tous les lieux publics des faubourgs Antoine et Marceau.

Hier après-midi, une excavation considérable s'est faite à l'intérieur des boulevards, près la barrière de la Santé. Elle a été occasionnée par un conduit souterrain pratiqué par les fraudeurs dans un très grand espace.....

Les exclusifs, dans une petite réunion qu'ils ont eue hier, ont regardé comme une première victoire le rejet de la loi relative aux Archives nationales [1]. Ils disent et ils espèrent que le Tribunat surtout va se conduire de manière à favoriser leurs projets, et que tous les arrêtés pris par le gouvernement vont être sévèrement examinés.

Malgré la hardiesse des propos que tiennent encore quelques-uns de ces hommes, on remarque que beaucoup, dans la crainte d'être arrêtés, ne parlent plus que quand ils sont sûrs de n'être point environnés de faux frères. Ils disaient encore hier qu'ils étaient fort embarrassés de trouver un bon défenseur pour ceux qui vont entrer en jugement, qu'ils s'étaient déjà adressés à plusieurs, qui les avaient refusés.....

La séance du Corps législatif a été fort longue ; les tribunes étaient garnies d'un grand nombre d'individus placés là par les diverses factions ; les exclusifs y étaient en certaine quantité ; il n'est certes de propos indécents qu'on ne se soit permis.

Les négociations de la Bourse n'ont point été nombreuses aujourd'hui, et cependant les cours n'ont éprouvé aucune défaveur. Celui des tiers consolidés a été un peu meilleur que les jours précédents.

1. Le Tribunat venait en effet de rejeter ce projet de loi.

Les pièces d'or sont toujours au même taux, mais un peu plus recherchées. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCLXXXVI

13 FRIMAIRE AN IX (4 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 14 FRIMAIRE.

Nouvelles. — ...Il circule dans Paris qu'hier on a dû mettre à l'ordre des grenadiers de la garde que la défense de la patrie les appelait derechef à l'armée d'Italie, et que le premier Consul ne doutait pas qu'ils n'y servissent avec le même courage qu'à la journée de Marengo. On ajoute qu'il a annoncé son départ prochain au Conseil d'État.....

Brochure. — On vend à Londres et à Paris un ouvrage de l'évêque de Troyes [1], résidant en Angleterre, sur la promesse de fidélité exigée par la Constitution des ministres du culte. Ce prélat démontre avec énergie la légitimité de cette promesse, justifie ceux qui la souscrivent, combat les discussions contraires que le fanatisme et plus encore le royalisme ont publiées. L'ouvrage n'a pas paru à Londres sous son nom ; le despotisme des ministres ne le permettait pas ; mais il l'a adressé aux prêtres de son diocèse, qui l'ont livré à la publicité. L'éditeur explique que par les conseils de cet évêque la promesse a été faite dans tout le diocèse, que les temples y sont ouverts, et que le culte s'y exerce sans trouble.

Bourse. — Les bruits de guerre n'ont causé aucune inquiétude parmi les négociants de la Bourse. Les fonds publics ont même éprouvé une légère hausse, qui a eu vraisemblablement pour base les embargos réciproques de la Russie et de l'Angleterre, ainsi que l'occupation de Cuxhaven. Le tiers consolidé était hier à 34 fr. à la clôture de la Bourse.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

La femme d'un amnistié, résidant à Guingamp, et dont le mari est à Paris, lui mande qu'un certain nombre de Chouans viennent d'ar-

1. M. de Barral.

river d'Angleterre dans le département des Côtes-du-Nord. Ils sont munis de fonds assez considérables et d'instructions nouvelles. On remarque parmi eux les nommés Boissière-Lanuit, natif de Guimgamp, Chateaubriand [1], de Saint-Malo, Saint-Maur, de la commune de Plancoët, et plusieurs autres qui ont figuré dans la dernière guerre. La correspondance avec Paris est très active, mais on n'a garde de se servir de la poste. Cette même femme ajoute que l'on dit hautement dans le pays que c'est par les ordres de Georges que l'évêque Audrein a été assassiné, et que ce n'est pas le seul crime du même genre qu'il ait déjà fait commettre, que cet exemple se renouvelle très fréquemment.

Un rapport du jour annonce qu'il est arrivé récemment à Paris trente militaires de l'armée d'Égypte, parmi lesquels, dit-on, se trouve le frère de Kléber. Déjà les exclusifs ont cherché à se les attacher; ils publient même que ces militaires vont distribuer un écrit qui dévoilera aux yeux du peuple français tout ce qui s'est passé en Égypte. Ces nouveaux arrivés sont casernés dans la rue Verte, et le rapport ajoute qu'on les amène fréquemment boire pour les endoctriner plus facilement.

Mme Condorcet, qui voit beaucoup de gens en place, disait dernièrement, dans une maison où elle croit pouvoir penser tout haut, que plusieurs puissances étrangères avaient déjà fait entre elles un traité secret pour reconnaître dans la personne de d'Orléans l'héritier présomptif de la couronne de France, attendu que de tous les princes il était le seul qui fût adopté par la nation. On lui demanda si elle croyait que cet héritier présomptif pourrait un jour s'asseoir sur le trône, elle répondit : « Je pourrais bien vous en dire quelque chose, mais il n'est pas encore temps de parler. »

Il y a eu hier chez un traiteur, rue Saint-André-des-Arts, une réunion d'environ quatre-vingts personnes et ayant fait toutes leurs études au collège de Sainte-Barbe; il y avait dans cette réunion des individus de tout état, et en général elle était composée d'hommes instruits et d'hommes de lettres, et la différence des opinions émises sur le gouvernement actuel a jeté plus que du froid dans cette assemblée.

Il existe des conciliabules chez le citoyen Lemaire, ancien commissaire du gouvernement près le ci-devant Bureau central [2]; ils sont de

1. Sur ce cousin de l'auteur du *Génie du Christianisme*, voir Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. I, p. 77.

2. Lemaire avait exercé ces fonctions du 13 thermidor an VII au 13 brumaire an VIII. Voir *Paris pendant la réaction thermidorienne*, etc., p. 662 et 783.

même nature que ceux qui ont lieu chez Duveyrier. Le gouvernement y est habituellement maltraité. Lemaire a un frère qui est militaire, et celui-ci est du nombre des hommes qui travaillent les troupes cantonnées à Paris et cherchent à les indisposer contre le premier Consul. Lemaire est entièrement dévoué à l'abbé Siéyès; il le voit fréquemment et n'agit que d'après ses vues. — Un autre rapport dit que Siéyès a des rapports fréquents et secrets avec différents membres du Tribunat et du Corps législatif, et que, caché derrière la toile, il n'en dirige pas moins toutes leurs opérations; que le plan général est de rejeter presque toutes les propositions du gouvernement.

On annonce aujourd'hui que le chevalier Thurot, rédacteur de la *Gazette de France*, monte dans ce moment une contre-police: on assure que, dans les conciliabules qui se tiennent chez lui, on voit figurer quelques chefs de Chouans amnistiés qui désirent sincèrement le retour de la guerre dans les départements de l'Ouest. Ce Thurot, comme on l'a déjà dit, est très lié avec beaucoup de gens en place...

La marche des opérations a été plus animée aujourd'hui à la Bourse, et les rentes se sont encore améliorées. Cette hausse inspire d'autant plus de confiance que son principe a eu lieu malgré les nouvelles de guerre, et que sa progression est graduée sans de fortes réactions qui sont ordinairement de courte durée. Il est vraisemblable aussi que l'ouverture prochaine du paiement des arrérages en numéraire lui est favorable. Le taux des pièces d'or ne varie pas. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCLXXXVII

14 FRIMAIRE AN IX (5 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 FRIMAIRE.

Fiévée. — Fiévée a été arrêté hier. Dans le principe de la Révolution, il coopérait à la rédaction de la *Chronique de Paris*, dont l'esprit n'avait rien de contraire à la cause de la liberté. Au 13 vendémiaire il présida la section du Théâtre-Français et fit couvrir de boue les députés que la Convention envoya pour proposer une conciliation. Avant le 18 fructidor, il disposait l'opinion au retour de la

royauté dans sa feuille du *Journal de France*. Condamné à la déportation, il se réfugia en Hollande; c'est de là que Dupéron proposait de l'attirer à Paris, dans sa correspondance avec l'Angleterre (n° 15 et autres pièces saisies à Grenelle). « C'est un homme précieux à employer dans la capitale; je le regarde comme le premier pamphlétaire de France. Ajoutez à ses talents, à sa réputation, la moralité de sa conduite publique (page 253). » Précédemment, page 244, Dupéron a dit : « Fiévée, mon ami, est un homme intéressant sous tous les rapports. D'un dévouement à toute épreuve, il pourra rendre à la cause des services d'autant plus considérables qu'il dispose de sa section comme je puis faire de la mienne. » Outre ses services à la cause, Fiévée, revenu à Paris sur l'invitation de Dupéron, travaillait à la rédaction de la *Gazette de France*, pour Thurot.

Bourse. — La hausse se soutient : effet naturel des nouvelles du Nord, et de l'isolement où l'empereur se trouve réduit. Le tiers a été porté à 34 fr. 35 cent.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

M. de La Grua, dont il a été question dans les précédents rapports, a vu l'ambassadeur d'Espagne. Il se flatte d'avoir beaucoup de crédit auprès du gouvernement. L'agent qui fait le rapport le connaît beaucoup et aura souvent occasion de le voir. Il l'a entendu hier s'expliquer sur la Révolution, qu'il n'aime point, et dire que les Français sont loin d'avoir expié le crime qu'ils ont commis dans la personne de Louis XVI. C'est un homme grave et très réfléchi. L'agent assure qu'il ne peut être ici qu'avec des intentions suspectes.

Les hostilités ont été reprises, et l'espoir des factieux est déjà augmenté. Ils désirent vivement le départ du premier Consul, et, s'il s'effectue, ils comptent sur quelque grand mouvement dans le Tribunat et au Corps législatif. En général, les hommes à parti montrent une joie excessive; tous se fient sur les troupes, parce que tous se flattent de les avoir pour eux. Les fructidorisés se rassemblent depuis quelques jours chez quelques membres des autorités, et assurent que le jour de la vengeance n'est pas éloigné. Les anciens amis du Directoire continuent de répandre que l'échafaudage de la Constitution de l'an VIII (car c'est ainsi qu'ils l'appellent) est près de s'écrouler. — Les exclusifs, que ceux-ci flattent pour s'en servir au besoin, font courir le bruit qu'une fois le général premier Consul parti, on n'osera pas mettre en jugement les patriotes détenus, parce qu'on est sûr que

le peuple lui-même les délivrera par la force ; ils ajoutent qu'une nouvelle révolution approche et qu'elle sera plus violente que celles qui l'ont précédée. Mais la masse du peuple est calme et ne fait aucune attention à ces propos.

On remarque qu'il vient assez souvent des militaires de Versailles à Paris, qu'on cherche à les gagner comme les autres, et que plusieurs ne paraissent pas pénétrés d'un excellent esprit. Hier, un capitaine en activité de service à Versailles s'amusait à boire, dans un cabaret de la rue Charlot, avec deux autres militaires. Ils ont beaucoup parlé politique et se sont répandus en invectives contre le gouvernement, et ont gémi sur ce que les exclusifs appellent « la fierté de la liberté ». Ce capitaine sert dans l'infanterie et se dit républicain par excellence.

Des ennemis du gouvernement et chauds partisans de la royauté s'entretenaient hier de leurs projets et de leurs espérances. On les entendait dire qu'à la Roche-Guyon, près Mantes, il y avait de fréquents rassemblements d'émigrés rentrés ; et qu'on y était bien reçu et en sûreté.

Les exclusifs ont formé le projet de se réunir dans une portion du local des ci-devant Capucines. Déjà hier on s'y est assemblé en petit nombre. On ne doit pas se voir souvent, crainte de surprise. On a pris les mesures nécessaires pour les veiller de près.

Le nommé d'Hauteville a été arrêté comme soupçonné d'émigration. Parvenu à se justifier de ce soupçon, il est sorti de la prison de l'Abbaye et a été conduit à la Préfecture de police. Se trouvant sans moyens d'existence, sans connaissance aucune et sans papiers, on l'a gardé quelques jours jusqu'à ce qu'il pût produire quelqu'un qui répondît de lui, et d'après renseignements pris de toutes parts par le préfet de police et sur la demande qui en est résultée par le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir, il vient d'être envoyé à Chartres comme faisant partie d'une bande de chauffeurs.....

Aujourd'hui, à la Bourse, plusieurs personnes ont annoncé le départ du comte de Cobenzl de Lunéville. Ce bruit pouvait inquiéter et causer la baisse ; mais d'autres en ont fait circuler de plus satisfaisants. En un mot, les nouvelles quelconques, fabriquées ou vraies, font maintenant peu d'impression, et le résultat en est la preuve.

Les négociations du tiers consolidé se sont ouvertes en baisse, et, après plusieurs réactions, il est resté très demandé à 34 fr. 50 c., malgré que le dernier cours coté ne soit qu'à 34 fr. 35 c. Le taux des autres effets, ainsi que des pièces d'or, n'éprouve que très peu de va-

riations. A la fin de la Bourse, le bruit s'est répandu que le Consul devait partir la nuit prochaine : on s'attend à une baisse, si son départ a lieu.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCLXXXVIII

15 FRIMAIRE AN IX (6 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 16 FRIMAIRE.

Esprit public. — La plus grande tranquillité règne dans la capitale. Point d'inquiétude sur la reprise des hostilités. On croit généralement que l'empereur ne la soutiendra pas longtemps ou qu'il sera vaincu de toutes parts. — Quelques agitateurs cherchent à troubler cette tranquillité dans le faubourg Antoine, où il y a en ce moment beaucoup d'ouvriers sans occupation. Ils leur insinuent que la misère se prolongera aussi longtemps que cette forme de gouvernement subsistera, parce qu'il ne pourra jamais procurer une paix sincère et stable. On remarque des officiers réformés parmi ces perturbateurs. Leur intrigue n'obtient aucun succès. Elle est observée avec soin.

Militaires. — Un capitaine de la 96me demi-brigade, actuellement à l'Hôtel des Invalides, a reçu de l'Italie une lettre d'un officier de ce corps par laquelle il lui marque qu'on a répandu dans l'armée quelques germes de division, qu'il n'y a de vraiment attachés au premier Consul que les officiers qu'il a créés et les corps venant de Paris, que le surplus montre un esprit contraire, parce qu'on lui persuade que le gouvernement actuel ne paraît pas dans les principes républicains. Ces discussions politiques, auxquelles le soldat ne se livre jamais de son propre mouvement, indiquent que le parti des exclusifs a dans l'armée des intrigants qui agissent pour lui.....

Bourse. — La hausse établie les deux jours précédents dans la valeur du tiers consolidé a été affaiblie pendant quelques instants, au commencement de la Bourse d'hier, par la fausse nouvelle que les joueurs à la baisse y ont répandue du départ de Lunéville du ministre Cobenzl et de la rupture du Congrès. L'erreur s'est dissipée avant la fin de la Bourse, et le tiers a été demandé par beaucoup d'acheteurs à 34 fr. 80 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

On fait l'impossible pour alarmer le peuple sur les suites de la guerre. Des émissaires des diverses factions se répandent dans les sociétés et disent, d'un ton douloureux, qu'au moment où les armées seront aux prises avec l'ennemi, il est sûr que l'Angleterre fera une descente en France, et que les départements de l'Ouest arboreront ouvertement l'étendard de la révolte. Ces propos sont propagés avec autant de soin que d'adresse par Thurot, Labaryie, les frères de l'abbé Siéyès et quelques autres particuliers vendus à ce parti Ils ajoutent, d'un ton perfide, que les Français sont fatigués de se battre, et que, malgré l'attachement que beaucoup portent au gouvernement républicain, il faudra en venir nécessairement à l'ancien système, d'ailleurs qu'une nouvelle coalition plus forte que celle de 1792 saura bien faire réussir les plans médités depuis longtemps.

D'un autre côté, les membres de l'opposition se sont expliqués assez ouvertement sur leurs projets. Ils doivent au Tribunat faire des motions vigoureuses sur le mode d'éligibilité, sur les moyens de faire cesser une guerre désastreuse, sur la majorité des hommes placés dans les départements et qu'on désigne comme royalistes, et sur la Constitution même, qu'on attaque comme défavorable aux intérêts du peuple. Mais pour jeter cette pomme de discorde, on attendra décidément que le premier Consul soit absent, et que les armées aient éprouvé un revers, si léger qu'il soit. Ces factieux comptent sur des revers, parce qu'ils s'imaginent que les troupes ne vont reprendre les armes qu'à regret. Ils croient toujours qu'ils seront puissamment secondés par tous les militaires à la suite ou réformés. Ce qui les confirme dans cette idée, ce sont les propos de la plupart de ceux qui arrivent des armées. Hier encore, un jeune homme, nommé Alimand, de retour de l'armée d'Italie, et qui s'est fait remplacer, disait en société que le général Masséna, piqué de ce qu'il appelle sa disgrâce, ne demandait pas mieux que de se mettre à la tête d'un parti pour renverser le gouvernement; il a ajouté qu'il avait vu beaucoup d'officiers destitués, qui tous briguaient l'honneur de prendre part à une insurrection. — Les hommes à parti ne cessent de combler d'éloges le général Moreau: ils n'en disent pas autant de Brune; Macdonald plaît aux Orléanistes, mais il est regardé comme un traître par les autres factieux. On veut enfin, disent les rapports, que tous les ennemis du gouvernement ne tendent, pour arriver à leur but, qu'à indisposer les officiers généraux et semer dans les armées l'esprit d'indiscipline et de révolte.

Le tribun Chénier les seconde tous, et l'on dit qu'il n'est pas sans crédit auprès de beaucoup de ses collègues, quoique les exclusifs l'aient longtemps regardé comme leur ennemi ; ils l'élèvent maintenant aux nues et sont prêts à suivre toutes les impulsions qu'il lui plaira leur donner. On assure encore que l'on a écrit dans les départements qu'un grand coup éclaterait bientôt à Paris, et que déjà on cherchait à engager par ce motif des citoyens qui ont des enfants en pension dans cette ville et les rappeler dans les départements.....

Une malveillance déclarée cherche à réveiller les idées de royalisme et peu à peu l'on travaille les idées dans ce sens. Le *Journal des Débats* avait annoncé, il y a deux jours, un ouvrage intitulé : *Règne de Richard III,* traduit de l'anglais par Louis XVI. En procédant à l'examen du livre, on voit après le titre cette épigraphe, qui certes n'est pas du traducteur, et qui prouve la plus perfide intention :

Du premier des Français voilà ce qui vous reste[1].

Une estampe en taille-douce représente Richard III, la couronne sur la tête encourageant ses troupes. Le corps de l'ouvrage ne répond peut-être pas à ce charlatanisme dangereux : c'est ce que peu d'heures de lecture auront fait connaître. Mais l'annonce de cet ouvrage a ses conséquences, et les voici : aujourd'hui, dans le même *Journal des Debats*, se lit une lettre au rédacteur ; on y recommande de fait, et avec infiniment de finesse, l'ouvrage ci-dessus, en ne disant pas qu'il soit positivement de Louis XVI, mais en le laissant très fort présumer au moyen de ce qu'on rappelle que Louis avait effectivement traduit les volumes de Gibbon, qui ont paru sous le nom de Leclerc de Sept-Chênes[2]. Mais on rappelle que Louis était bon géographe et qu'il existe des cartes nautiques enluminées et tracées de sa main. Mais on dit qu'il travaillait à un ouvrage sérieux, dont les fragments sont déposés entre les mains d'un de ses anciens serviteurs, et qu'on y retrouvera des détails curieux sur plusieurs événements de la Révolution, notamment sur le vol du Garde-Meuble. En sorte qu'on ne verra plus paraître pendant quelque temps que des ouvrages de Louis XVI. Ce n'est pas ici une spéculation seulement, et elle serait déjà dangereuse, mais c'est l'intention de rendre recommandable sous un titre quelconque le dernier monarque de France. On ne peut

1. Voir plus haut, p. 31.
2. Sur cette collaboration de Louis XVI à la traduction de Gibbon, voir Quérard, *La France littéraire*, au mot *Gibbon*, et le même, *Les Supercheries littéraires dévoilées*, au mot *Leclerc de Sept-Chênes.*

exciter les regrets en apitoyant, on cherche à les nourrir à la faveur d'une sorte de mérite et de considération littéraire[1].

On a annoncé aujourd'hui à la Bourse un premier succès de l'avant-garde de l'armée du Rhin, consistant en la prise de mille hommes et huit pièces de canon. Après la clôture de la Bourse, le tiers consolidé s'est fait à 34 fr. 50 cent. Les variations des autres ont été beaucoup moins nombreuses aujourd'hui, mais on a remarqué, en faveur de la hausse, qu'il y avait eu beaucoup plus de demandes que d'offres et peu de vendeurs. Les bons d'arrérages ont été plus faibles que les jours précédents, et les pièces d'or très offertes à 28 centimes.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Journal des défenseurs de la patrie du 16 frimaire : « *Paris, le 15 frimaire.* ...Le citoyen Moitte, sculpteur, vient d'exécuter en bas-relief, au-dessus de la porte d'entrée de la galerie des Antiques, une Minerve de quatre pieds et demi de proportion. Elle tient d'une main la lyre, et de l'autre une couronne de lauriers. L'intention du sculpteur a été de représenter une Minerve présidant aux Arts. Le style de cette jolie figure et le bon goût des draperies sont dignes en tout de la réputation de l'auteur..... »

CCCLXXXIX

16 FRIMAIRE AN IX (7 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 17 FRIMAIRE.

...*Faubourg Antoine.* — On a observé avec soin les diverses intrigues employées par des perturbateurs qui cherchaient à se rendre maîtres de l'opinion du faubourg Antoine et à acquérir assez d'influence sur les ouvriers pour les engager à seconder un mouvement, dans une occasion qu'ils jugeraient convenable. Il résulte des renseignements qu'on s'est procurés que toutes ces intrigues sont sans succès ; que le langage général des habitants de ce faubourg est que jamais ils ne participeront aux entreprises qui pourraient être tentées

1. Le même jour, le préfet de police Dubois adressa au ministre de la police, sur cette affaire, un rapport particulier (Arch. nat., F7, 3829), que nous ne publions pas, parce qu'il n'ajoute rien aux détails et aux considérations qu'on vient de lire.

pour troubler l'ordre actuel. Cette détermination invariable a porté les agitateurs à changer leurs prétendus projets ou leurs propos ; ils disent actuellement que les patriotes préparent un manifeste qu'ils adresseront aux armées et aux bons départements, dans lequel ils feront connaître les manœuvres du gouvernement pour rétablir la royauté, telles que la rentrée des prêtres et des émigrés, les vexations de ceux-ci contre les acquéreurs, la réforme des officiers républicains, l'arrestation des meilleurs patriotes, etc.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Bien des gens sont instruits des projets du parti de l'opposition, on en parle assez hautement dans le public, mais on répète aussi partout que, s'il arrivait un mouvement pendant l'absence du premier Consul, on verrait sur-le-champ dans Paris cent mille hommes prêts à défendre le gouvernement et à terrasser les factieux.

On remarque depuis quelques jours que Gauthier (de l'Ain), ex-conventionnel, fréquente beaucoup les exclusifs les plus méprisables ; il est de leurs conciliabules et les encourage par ses discours dans leurs perfides desseins. Il est également lié avec d'anciens agents de police renvoyés de leurs fonctions pour leur immoralité et leurs principes.

Duveyrier se vantait hier que son parti allait triompher, qu'il ne fallait, pour en venir là, que faire recommencer la guerre avant la fin de la session du Corps législatif, et qu'heureusement on avait réussi.

Les frères de Siéyès attribuent à ce sénateur tout le mérite du succès, et disent que, sans lui, nous aurions eu la paix, que la guerre pouvait ramener un nouvel ordre de choses plus convenable. On cherche ensuite à tourmenter les esprits par les nouvelles les plus absurdes ou les plus alarmantes. On répand qu'il sera difficile que nous n'éprouvions pas d'échec, parce que les forces de la coalition sont bien plus considérables que les nôtres.

Un négociant de Nantes, nommé La Perrière, a dit dans une maison, avant-hier, que dans son pays on avait la certitude de voir les départements de l'Ouest en pleine révolte au moment même du départ du premier Consul de l'armée, que sous quinze jours le général Willot serait dans la Vendée.

Les exclusifs s'efforcent de regagner dans ce faubourg Antoine et de se rallier les esprits ; ils ont tenu hier un conciliabule rue Antoine, près la rue Percée, et l'on assure qu'il s'y est trouvé quelques

anciens membres du Conseil des Cinq-Cents qui, renvoyés au 18 brumaire, ont besoin de troubles pour rattraper ce pouvoir qu'ils regrettent. Malgré tout, la plus grande tranquillité continue de régner dans la classe ouvrière; les malveillants ne viendront point à bout de l'agiter, parce qu'elle ne veut plus de convulsions. On surveille toujours avec soin.

On remarque que les patrouilles qui ne devraient que se faire reconnaître par les corps de garde devant lesquels elles passent, y entrent le plus souvent et y restent le temps qu'elles devraient employer à veiller à la sûreté publique, et rentrent à leur chef-lieu comme si le service avait été bien fait. Il se trouve fréquemment parmi les hommes de garde des individus qui se permettent les propos les plus déplacés et souvent les plus contre-révolutionnaires.

Aujourd'hui, le tiers consolidé a un peu fléchi vers la fin de la Bourse; mais on en conçoit d'autant moins d'inquiétude que l'on a la conviction que cette faiblesse n'est que le succès momentané des efforts constants de quelques individus auxquels la hausse ne convient pas. Les autres effets ont été plus offerts que demandés et ont éprouvé un peu de baisse. Il ne se fait maintenant que très peu de pièces d'or en Bourse. Néanmoins le taux est toujours de 25 à 28 centimes.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXC

17 FRIMAIRE AN IX (8 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 18 FRIMAIRE.

Armée du Rhin. — Hier, on répandit au même moment au palais du Tribunat, au théâtre Feydeau, dans les cafés, sur les boulevards, qu'on venait de recevoir un courrier de l'Allemagne qui aurait appris que le général Moreau avait été tué dans une affaire importante. L'affliction était générale. Le journal officiel de ce jour a fait connaître la véritable nouvelle venue de l'armée du Rhin, celle d'une victoire éclatante [1], où l'ennemi a perdu dix mille hommes, quatre-

1. Il s'agit de la victoire de Hohenlinden, remportée le 12 frimaire an IX.

vingts pièces de canon et deux cents caissons, sur la place même où avait été signé l'armistice qui avait différé cette défaite. Le général Moreau annonce dans sa lettre que cette victoire déterminera vraisemblablement l'empereur à conclure le traité de paix définitif. Les politiques de la capitale vont plus loin et disent qu'elle est le présage de la dissolution prochaine du trône impérial.....

Militaires, insubordination. — Un détachement de la 13me [demi-brigade], en route pour Bourges, a fait halte à Châteauroux, le 11 de ce mois, et a refusé de continuer sa marche jusqu'à ce qu'on lui eût fourni des souliers et payé l'arrérage de sa solde. Dans la nuit, on a reçu un renfort de gendarmeries voisines, pour comprimer ce mouvement. Le détachement s'est décidé à partir, mais en désordre, isolément, ou en petits pelotons.....

Bourse. — La hausse s'est soutenue hier, quoique la nouvelle de la victoire importante de l'armée du Rhin ne fût pas encore connue. Le tiers consolidé était à 34 fr. 50 c. Beaucoup de demandes et peu de vendeurs.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

M. de La Grua, dont il a déjà été question, ne fréquente ici que les ennemis les plus prononcés du gouvernement. L'agent qui fait le rapport le connaît depuis longtemps et l'a vu encore hier ; il lui a proposé de partir pour aller à Stockholm, de lui donner 100 louis pour sa route, et qu'arrivé à sa destination, il serait employé à écrire contre la Révolution et contre la République, et qu'il serait largement payé. Sur le refus que lui fit l'agent, il s'apitoya sur son sort et le plaignit de vouloir rester sur une terre qui, plus tôt qu'on ne pense, a-t-il dit, ne serait qu'un monceau de ruines. On continue à surveiller de près M. de La Grua.

La victoire éclatante remportée par l'armée du Rhin, et annoncée par le journal officiel, a répandu dans tous les cœurs les plus flatteuses espérances. On la regarde comme le présage des plus grands succès, et l'on semble ne plus redouter les suites de la guerre. On ne s'est guère occupé d'autre chose aujourd'hui dans tous les endroits publics, et cet événement dérange beaucoup les projets de la malveillance. On a remarqué que cette importante nouvelle a parcouru en peu de moments tous les quartiers de cette grande ville, et que c'est particulièrement dans les marchés et dans les faubourgs qu'elle a fait une plus vive impression. On en conclut déjà que le premier

Consul restera à Paris, et cette idée calme les craintes qu'éprouvaient malgré eux tous les bons citoyens.

Gohier continue à recevoir chez lui, à Eaubonne, les amis et les partisans de l'ancien Directoire. La vallée de Montmorency est devenue le théâtre de l'intrigue, et quelques chefs d'exclusifs s'y sont retirés, croyant par là écarter tous les soupçons ; mais la surveillance les y suit et éclairera toutes leurs démarches. Charles Duval est le coryphée de ces réunions ; il rend compte chaque jour à son ami Gohier des progrès qu'il prétend que « l'amour de la liberté » fait au Tribunat et au Corps législatif. Ces hommes ne se gênent point pour expliquer leur opinion en présence de témoins, et ceux qui par état vont chez Gohier, les ouvriers par exemple, en disent autant qu'on en veut savoir.

Siéyès entretient une correspondance suivie chez l'étranger. Ce fait est sûr, et on le tient d'un de ses frères, qui en a fait la confidence. Cette correspondance est particulièrement dirigée sur l'Allemagne et sur l'Italie. Ce frère a dit plus encore ; il a assuré qu'en Angleterre, on faisait le plus grand cas du sénateur, et que Pitt lui-même rendait justice à ses grands talents diplomatiques. Les amis qui composent cette coterie répètent tous ces propos avec une bonne foi admirable, et il est beaucoup d'hommes à parti qui les croient.

Un nommé Mercier, prêtre, qui a refusé de faire la promesse de fidélité à la Constitution, est retiré au château de Mercy, près Pacy-sur-Eure, chez Mme de Soudeille. Il est signalé comme faisant le plus grand mal en excitant l'insurrection dans le département que les frères Pelletier cherchent à bouleverser.

D'Oilliamson, détenu au Temple, de l'ordre du préfet de police, paraît avoir été chargé de remplacer Frotté et n'être autre chose qu'un agent de Georges et des Anglais. C'est au surplus un homme de très peu de mérite et sans talents.

On a observé que les ministres du culte catholique exigent de ceux qui se présentent dans leurs temples pour se marier que cette cérémonie précède toujours l'acte civil qui se fait à la municipalité, et que, lorsqu'on ne les vient trouver qu'en second lieu, plusieurs refusent net de faire le mariage.

Les Anglo-Américains qui sont à Paris s'entretiennent journellement, dans les cafés, de l'expédition qu'ils disent que l'on prépare à Brest pour Saint-Domingue ; ils espèrent sans cesse que ce sont autant de victimes que l'on y envoie, et que Toussaint-Louverture ne souffrira pas que l'on balance son influence et son autorité. Les marins

répandent les mêmes propos que l'on voit applaudir par tous les ennemis de la chose publique.

L'ouverture du marché Sainte-Catherine, dans le faubourg Antoine, s'est faite hier conformément à l'ordonnance du préfet de police. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et l'installation des marchands s'est faite à la grande satisfaction des citoyens de ce quartier et de ceux environnants qui désiraient le rétablissement de ce marché depuis longtemps.....

Le citoyen Chabot, mandé à la préfecture comme propriétaire du *Journal des Débats*, a promis de recommander à ses rédacteurs d'être plus prudents et de ne plus entretenir ses nombreux lecteurs de Louis XVI et de ses talents littéraires [1].

La Bourse a été très brillante aujourd'hui, et la joie s'est généralement manifestée. Les rentes ont reçu une très forte amélioration, qui n'a eu d'autre motif que la nouvelle de l'armée du Rhin. Les négociations des rentes ont occupé exclusivement tout le monde. Elles étaient hier à 34 fr. 50 c. : elles sont montées aujourd'hui à 36 fr. 25 c.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXCI

18 FRIMAIRE AN IX (9 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 19 FRIMAIRE.

Esprit public. — La nouvelle de la victoire de l'armée du Rhin a été reçue avec un enthousiasme général. Point d'incrédules, comme dans le temps où le gouvernement ne jouissait pas de la confiance de la nation. Désir unanime qu'on n'accorde aucun nouvel armistice et que l'armée continue ses progrès jusqu'à Vienne; indignation universelle contre le ministère anglais, qui a donné lieu à ces nouvelles hostilités, et dont la politique ne consiste qu'à porter les puissances continentales à s'entre-détruire.

Brochure. — Un républicain vient de faire paraître une réponse énergique au libelle de sir Francis d'Ivernois, ayant pour titre : *Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparent sa*

1. Voir plus haut, p. 43.

chute[1]. Sa réfutation a pour principales bases les contradictions frappantes qui se rencontrent dans le libelle et que la force de la vérité a produites. Il prouve surtout, avec la plus grande évidence, que le premier Consul ne peut être réputé usurpateur d'un trône, au 18 brumaire an VIII, puisqu'il n'y avait plus de trône depuis huit ans. Alors il n'a été que le libérateur de la France opprimée. Tous les cœurs généreux lui ont donné ce nom. Jamais assentiment ne fut plus général[2].....

Bourse. — La nouvelle de l'armée du Rhin a produit à la Bourse l'enthousiasme qu'on pouvait attendre. Les fonds publics ont éprouvé une hausse de prix de 2 pour 100. Le tiers a été porté à 36 francs. Dans l'une des dernières sessions du Parlement d'Angleterre, un membre avait observé, pour prouver le discrédit de nos finances, que le plus important de nos effets publics était réduit à 31 pour 100.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Presque tous les rapports du jour ne parlent que de l'effet qu'a produit la victoire remportée par l'armée du Rhin. L'on en a déjà rendu compte hier; mais, si cette victoire porte l'espérance chez les bons Français, elle n'a pas, d'un côté, découragé les factieux. Il y a eu hier une réunion rue de la Pépinière, chez Truguet. Ce n'était point un souper, un concert, mais une assemblée de tribuns et de législateurs connus pour n'être point attachés au gouvernement. Quelques particuliers qui ont leur confiance s'y sont aussi trouvés, et parmi lesquels étaient Thurot et Lemaire. Quelques membres ont observé que les succès de Moreau empêcheraient le premier Consul de partir, et qu'alors leurs projets seraient plus difficiles à exécuter. Duveyrier et Bailleul ont répondu que ces succès, au contraire, ne feraient que hâter les changements qu'on médite, et que, Moreau ne tardant pas à devenir l'idole de la nation et des soldats, il serait facile de le mettre en avant, même sans qu'il s'en doutât. On a été de cet avis, et il a été convenu qu'on ne ferait et qu'on ne proposerait rien, avant d'être parfaitement sûr des armées. On a dit encore qu'on allait faire

1. Bibl. nat., Lb 43 86, in-8.

2. Cette *Réponse d'un républicain français au libelle de sir Francis d'Ivernois* (Bibl. nat., Lb 43 132, in-8) était l'œuvre de Barère. Voir H. Carnot, *Notice historique sur Barère*, Paris, 1842, in-8, p. 152. Les contemporains ne s'y trompèrent pas, et le *Journal des Débats* du 21 frimaire rapporte que le bruit courait que Barère était l'auteur de cette brochure.

circuler dans les départements un écrit intitulé : *Les Crimes de B.*, et que cet écrit, a-t-on ajouté, ne contenant que de grandes vérités, produirait infailliblement beaucoup d'effet.

On rapporte encore aujourd'hui que l'on *travaille* la garde des Consuls ; que la plus grande surveillance est à cet égard de la plus absolue nécessité ; qu'on veut faire avec ces militaires ce qu'on a fait avec la garde du Corps législatif avant le 18 fructidor ; qu'on veut enfin l'entraîner dans le parti de l'opposition, afin qu'elle en défende les membres, si jamais ils osent attaquer le premier Consul.

Le nommé Sauvan, dont on a déjà parlé quelques fois, ancien intendant de Mme d'Orléans, disait hier qu'il espérait voir, sous très peu de temps, en France, son ancienne maîtresse et les princes. On lui demanda qui avait pu lui donner une pareille assurance : il répondit que c'était un ami intime d'un conseiller d'État.

Le préfet a été informé aujourd'hui que les nommés Boissière, Saint-Maur et Chateaubriand[1] habitent maintenant la maison de campagne du nommé Nantais, entre Lamballe et Grilledau (?), près Plancoët. Ces hommes sont connus dans le pays pour des agents de l'Angleterre ; ce sont eux qui vont porter les ordres et l'argent à Georges : ils sont hardis, entreprenants et très dangereux.

Hier, au théâtre de la République, entre les deux pièces, l'orchestre a exécuté des airs guerriers en honneur de la victoire de l'armée du Rhin ; le public a beaucoup applaudi.

Le prix des farines est toujours le même, mais tend plutôt à la baisse qu'à l'augmentation, quoique l'on continue à Étampes et dans toute la ci-devant Beauce à les enlever pour Orléans.

Le préfet de police a fait arrêter ce matin un nommé Antoine Sarnetzki, se disant Polonais, mais qu'on assure être Adrien Prevôt, émigré ; il a pris le nom de Pierre-Jean-Charles de La Houssaye au moment de son arrestation. Il logeait dans le même hôtel que le citoyen Saliceti, et il est soupçonné d'être auteur ou complice du vol qui lui a été fait le 14 de ce mois. On a trouvé caché entre ses matelas un individu qui s'est dit être Amant Belissant, chasseur au 24me régiment à Versailles.

Les cours se sont encore améliorés aujourd'hui à la Bourse. La rente a atteint 37 francs. Les pièces d'or ne varient point. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

1. Voir plus haut, p. 37.

JOURNAUX.

Citoyen français du 19 frimaire : « ...Messieurs les Allemands qui, à l'exemple de leurs chers échos de France et d'Angleterre, ont tant écrit de rabâchages contre la *tourmente révolutionnaire*, ne dédaignent cependant pas aujourd'hui d'employer les moyens mêmes qui faisaient le sujet de leurs sarcasmes continuels. N'est-il pas plaisant, en effet, que les gazettes autrichiennes soient farcies de discours *pillés* dans ceux prononcés souvent à la Convention nationale pour des appels à tous les hommes en état de porter les armes? Leurs poètes mêmes se sont mis en réquisition pour composer des hymnes capables de stimuler le courage des guerriers. Mais il serait bien étonnant qu'ils eussent aussi leur *Marseillaise* et leur *Ça ira*, car le génie ne se commande pas, et Rouget de Lisle n'a pas eu besoin d'ordre pour composer les paroles et la musique de ce chant guerrier qui retentit encore dans nos camps. Il est trop tard pour remuer ces âmes grossières incapables d'être jamais électrisées comme le furent ces joyeux bataillons français qui remportèrent tant de victoires en chantant aussi gaîment que s'ils allaient au bal. Nos *bons* journaux n'oseront donc plus dire que *cet hymne*, qui nous valut tant de braves et tant de succès militaires, est l'*hymne des cannibales*, puisqu'un prince royal, l'archiduc, en a fait faire un pareil, très pathétique, dit-on, par un célèbre professeur de Prague. Nos Tyrtées de la Révolution se seraient-ils attendus à être imités par les serviteurs des altesses? Mais puisqu'ils paraissent vouloir nous copier dans ce genre, nous les invitons à prendre pour modèle l'un de nos meilleurs versificateurs, qui a surpassé ses confrères, mais qui depuis..... Sans doute ils doivent connaître ce dithyrambe du fameux *La Harpe*, composé en 92, où l'on trouve tant de *sang*, tant de *mort*, tant de *fer*, tant de fracas, en un mot, qui ressemble au chant improvisé d'un Iroquois prêt à se repaître des membres lacérés d'un ennemi vaincu..... »

CCCXCII

19 FRIMAIRE AN IX (10 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 20 FRIMAIRE.

Nouvelles. — On avait répandu, ces jours derniers, que l'armée d'Italie avait été forcée d'évacuer Brescia. Les dernières lettres annonçaient que le quartier général y était encore le 5 de ce mois. Elles ajoutent que les troupes qui étaient en Toscane marchent sur Rome en trois colonnes. Un particulier a déclaré être venu de Saint-Christophe en Allemagne, depuis la bataille de Hohenlinden, chargé de

dépêches pour le gouvernement, et qu'on avait jugé sur les lieux que les Autrichiens avaient au moins vingt-six mille hommes hors de combat par le résultat de la victoire que l'armée du Rhin avait remportée. C'est dans un café que ce récit a été fait. Deux particuliers ont voulu élever des doutes sur son exactitude. Les autres spectateurs se sont réunis contre eux et les eussent maltraités, s'ils ne s'étaient retirés.

Militaires. — Hier, à minuit, deux cavaliers en veste, pantalon et bonnet de police étaient avec leurs sabres dans la rue Fleury. Ils insultèrent des passants, les menacèrent de les frapper de l'arme qu'ils portaient. La garde fut appelée ; ils prirent la fuite.....

Bourse. — La confiance acquiert chaque jour un nouveau degré à la Bourse, depuis la victoire de l'armée du Rhin. Hier, le tiers consolidé a été porté à près de 37 francs.

(Arch. nat., F [7], 3702.)

CCCXCIII

20 FRIMAIRE AN IX (11 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 21 FRIMAIRE.

Officiers réformés. — On remarque qu'il arrive chaque jour à Paris beaucoup d'officiers réformés, venant du Midi, et qui expriment sans mesure le mécontentement que leur cause la suspension de leur emploi. Les exclusifs, dont les succès de l'armée du Rhin ont sensiblement affaibli les propos, comptent sur l'adhésion de ces mécontents pour former quelque nouveau complot. On surveille.

Conscrits. — Il circule parmi les jeunes gens de Paris sujets à la conscription qu'ils ne courent aucun risque à refuser d'obéir à cette loi; qu'ils ne s'exposent qu'à une arrestation par suite de laquelle ils pourront être conduits à l'une des armées, mais que les correspondances qu'entretiennent plusieurs d'entre eux leur apprennent qu'il y a sur toutes les routes des frontières des moyens préparés pour les délivrer dans le transport.....

Chouans. — Les amnistiés qui ont servi sous Georges et qui se trouvent à Paris assurent que leur intention n'est pas de se rendre à son appel ; ils disent que par ce motif Georges et ses affidés répon-

dent qu'ils sont devenus leurs ennemis et qu'ils feront périr ceux qui tomberont en leur pouvoir.....

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

M. de La Grua, Espagnol, compte partir sous dix ou douze jours pour Parme. Sa femme se plaint beaucoup de n'avoir pas été bien accueillie du premier Consul, qu'elle dit avoir beaucoup connu en Italie. Elle et son mari ne ménagent point le gouvernement français dans leurs propos. Ils se louent beaucoup de M. Muzquiz, ambassadeur d'Espagne, qui, disent-ils, se déplait fort à Paris et désire quitter bientôt la France.

Il y a eu encore tout récemment une nouvelle réunion des hommes marquants qui tiennent au parti d'Orléans. Le rapport assure que Siéyès y a assisté. On s'y est occupé sérieusement d'opérer des changements dans les ministères et les principales préfectures, et de tâcher d'y placer des individus sur lesquels on puisse compter. Le parti cherche à attirer à lui Boulay (de la Meurthe).

Jean de Bry et Reubell, intimement liés, se mettent à la tête du parti directorial. Quoique le second ait poursuivi longtemps, pendant qu'il était au Directoire, les amis de la Constitution de 1793, il les flatte aujourd'hui pour les attirer dans ses filets. Cette faction conserve toujours sa puissance ; elle a des ramifications dans tous les départements, aux armées et chez l'étranger. Les exclusifs de Gênes et de la Cisalpine correspondent avec ceux de Paris. Le projet des premiers est de demander la liberté de toute l'Italie : cette idée est de Siéyès, qui n'a pas l'intention d'abattre toutes les puissances italiennes, mais qui sent bien que, la chose étant inexécutable, ce sera une occasion favorable d'attaquer le gouvernement.

On a aperçu hier Fournier l'Américain et avant-hier le ci-devant prince de Hesse, malgré l'ordre formel qu'ils ont reçu de quitter Paris et l'obéissance qu'ils ont montrée d'abord. Ils se cachent tous deux, mais ils n'échauffent pas moins la tête des hommes de leur bord. On les recherche.

Le préfet de police est informé qu'un ancien Chouan, ami intime de Georges et son âme damnée, vient d'arriver d'Angleterre ; il s'est logé chez une madame Laboulaye de Robieu, au bourg de Bocqueho, entre Chatelandren et Quintin. Bocqueho est à 5 lieues de Saint-Brieuc. Georges parcourt toutes les campagnes du Morbihan depuis l'arrivée des agents anglais.....

Une madame de Banville, qui est maintenant à Paris, a deux frères chevaliers de Malte, tous deux émigrés. On assure que cette femme intrigue beaucoup, qu'elle tient sans cesse des propos contre le gouvernement, et qu'elle protège ouvertement les Chouans et les émigrés. On la surveille.

Les rapports parlent toujours des soins qu'apportent les factieux pour s'attacher les troupes qui sont à Paris et les corrompre. Les propos que tiennent quelques militaires, qui se répandent çà et là dans les cabarets et dans les cafés, viennent à l'appui de ces rapports. Il y a toujours de grands rendez-vous de chasse chez Barras; les militaires y sont très bien accueillis.

Le cabotage toléré entre Fécamp, Saint-Valery, Dieppe et Le Havre favorise toujours l'exportation des grains aux Anglais; les acquits à caution sont illusoires, parce que les douanes s'y prêtent et donnent toutes décharges. On ne devrait permettre ces transports de grains et farines de Rouen à ces différentes villes, qui ont peu de besoins, que par terre.

Un nouveau conduit souterrain, destiné à l'introduction des marchandises en fraude du droit d'octroi, vient d'être découvert. Il prend son embouchure (extra-muros) près la barrière du Combat et vient aboutir chez un plâtrier de la rue Boyauderie, division de Bondy. C'est le quatrième conduit de cette nature que le préfet de police a découvert dans le même quartier depuis six mois environ.....

La reprise de *Charles IX* au théâtre de la République a eu lieu au milieu d'un calme parfait. On commença fort tard, et le public, qui avait manifesté son impatience par des cris : *La toile!* et par des sifflets, en témoigna hautement son mécontentement aux premiers acteurs qui entrèrent en scène. *Charles IX* paraît ne plus produire le même enthousiasme. Le parterre resta un peu froid dans tout le cours des trois premiers actes : le beau discours de l'Hôpital au conseil fut seul applaudi d'une manière plus marquée; l'expression de Monvel, la chaleur de sa déclamation et la vérité de son jeu lui ont attiré l'admiration générale, quoique le rôle de Charles IX soit moins brillant, il a été toutefois plus constamment suivi, et Talma n'y a cessé d'être grand acteur. La scène de la bénédiction des poignards produit toujours un effet dont on reconnaît la force au mouvement d'horreur qui se manifeste parmi tous les spectateurs. On a très bien accueilli Lafon dans le rôle du cardinal. Cependant il laisse à désirer et ne saisit pas assez finement les nuances politiques, la feinte modération, le ton à la fois ménagé et impérieux, la force de haine et la profondeur vindicative des courtisans, qui caractérisent le personnage et qui

font une sorte de contraste avec les manières hautaines et emportées de l'autre Guise. A ce vers par lequel Charles fait excepter de la proscription le roi de Navarre :

De Saint-Louis du moins respectez la famille.

Un individu de la première galerie a voulu applaudir, et il a joué tout seul cette pitoyable comédie, qui a fait presque rire le reste des spectateurs.

Les négociations de rentes ont été très multipliées aujourd'hui, et, malgré la participation du jeu, le nombre des affaires réelles a été considérable.....

Nota. — A trois heures, on a répandu le bruit que l'armée française avait remporté une brillante victoire en Italie et qu'elle serait annoncée ce soir. — Depuis deux jours, on débitait partout que Brune avait laissé surprendre des avant-postes, et que l'armée avait été obligée de perdre beaucoup de terrain.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

CCCXCIV

21 FRIMAIRE AN IX (12 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 22 FRIMAIRE.

Militaires. — Diverses rixes publiques sont le sujet de quelques plaintes contre les militaires en garnison à Paris. Hier, à midi, un particulier fut grièvement blessé au Gros-Caillou par deux dragons, qui le frappèrent avec leurs sabres. Le soir, entre dix et onze, trois autres militaires, sortis de leur caserne après la retraite, eurent une querelle vive, dans la rue Grenier-Lazare, avec des femmes. Ils les frappèrent, la garde fut appelée, ils s'enfuirent.....

Agitateurs. — Au milieu de la tranquillité générale qui règne dans la capitale paraissent quelques malveillants, dont les propos ne font aucune impression. On en voit qui s'introduisent dans les cabarets, aux heures où les ouvriers sont dans l'usage de s'y réunir. Ils leur disent que les succès de l'armée en Allemagne n'ont produit aucun avantage réel, puisqu'on ne dit pas qu'elle se soit avancée; qu'au surplus l'empereur et ses frères viennent commander en personne, parce qu'ils sont très décidés à ne jamais traiter qu'avec un roi.

D'autres hasardent de nouveau le moyen qu'ils ont abandonné, celui des chansons. Hier, au café Viteux, réunion habituelle des exclusifs, ils produisirent un nouveau *Réveil du Peuple*, dans lequel plusieurs couplets parurent dirigés contre le premier Consul et sa famille. Ils usent d'une réserve d'autant plus grande qu'ils savent que la voix publique est contre eux.....

Bourse. — Négociations très nombreuses à la Bourse d'hier. Deux agents de change, Dufresne et Guyot, ont fait des acquisitions considérables. Le tiers consolidé a été constamment à près de 37 francs.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On signale un nommé Poter, Anglais, ayant une manufacture à Chantilly, comme l'un des hommes employés par le cabinet britannique pour ruiner notre commerce et nos manufactures. Cet individu est en France dès avant la Révolution ; il a habité longtemps les environs de Villers-Cotterets, département de l'Aisne, il menait le train de l'opulence, et sa société était celle des plus grands seigneurs. Depuis 1790, il a joué tous les rôles et flatté tous les partis. Plein d'intelligence et d'adresse, il tâche de s'associer aux manufacturiers, et il prend si bien ses mesures que la manufacture tombe en ruine sans qu'on puisse l'en accuser. Déjà, dit le rapport, la manufacture de porcelaine de la rue Crussol est sa victime ; celle de Chantilly est à peu près expédiée, et Poter compte suivre son plan, s'il le peut, sur celle de Sèvres, où il a déjà un pied. On ajoute qu'il a des individus sous ses ordres qui doivent mener les ouvriers de chapellerie à son but, ainsi que ceux des fabriques de bas, de draps, etc. Déjà il a été atteint par des soupçons dans le courant de thermidor de l'an VII, et l'ancien Bureau central l'avait fait arrêter; mais, faute de preuves et de pièces, il fut relaxé. Il était alors et on le dit encore très intimement lié avec Barras. On le surveille.

Les fructidoristes ont absolument levé le masque et ne se gênent plus pour dire des horreurs du gouvernement et de ceux qui lui sont sincèrement attachés. Un ci-devant marquis de Saint-Amand, très attaché à ce parti, disait hier qu'en révolution il y avait des hommes de mérite, mais qu'il ne fallait pas leur faire plus de grâce qu'aux autres, parce qu'ils étaient plus dangereux.

L'ex-représentant Fréron jette feu et flammes de ce qu'il a été supprimé [1] : couvert de dettes, il ne sait le plus souvent où aller coucher

1. Nous ne savons quel est l'emploi dont Fréron venait d'être ainsi privé.

pour se soustraire aux recherches de ses créanciers; il se rapproche des factieux, et s'attachera à ceux qui le mettront à même de retrouver une aisance dont il ne peut plus se passer.

Depuis quelques jours il y a des rassemblements chez Jean de Bry; les amis de Reubell, Treilhard, La Révellière y sont admis. On s'y occupe du ridicule projet de ramener la Constitution de l'an III ; on y clabaude contre le gouvernement comme dans les autres coteries.

Quelques tribuns qui sont membres du parti de l'opposition ont manifesté aujourd'hui, dans une société, leurs craintes sur les suites que peuvent avoir leurs projets et n'ont pas dissimulé qu'ils redoutaient la puissance que le gouvernement avait sur l'opinion publique; ils n'en persistent pas moins dans le dessein de refuser tout ce qui leur sera présenté par lui.....

Paris est tranquille. La masse entière du peuple laborieux est pour le gouvernement, et l'on est généralement mécontent de la conduite du Tribunat et du Corps législatif.

Aujourd'hui à la Bourse le cours des rentes s'est ouvert en hausse, mais elle n'a pu se soutenir, parce qu'il s'est trouvé peu de preneurs ; les offres se sont multipliées avec affectation d'après la rareté des demandes, et conséquemment les provocateurs de la baisse ont eu l'avantage; il n'y a eu de réaction sensible à l'égard d'aucun effet.

On a donné hier, au théâtre de la République, la première représentation de *Mariage supposé* en trois actes et en vers [1]. Cet ouvrage a chancelé quelques instants, mais a pris bientôt une sorte d'aplomb, qui est dû à la vraisemblance du dénouement et qui a déterminé son succès. Un amant, autrefois abusé par une jeune veuve qui depuis la mort de son mari se fait comme une autre union, un préservatif du plaisir contre l'amour, n'a pas été découragé par un premier refus ; mais il appelle la ruse à son secours et pique la jalousie de cette femme en feignant d'en épouser une autre; sa sœur même se prête à jouer le rôle de cette nouvelle conquête. L'amant, lorsqu'il est bien sûr de l'impression qu'il a faite sur le cœur de la veuve, hasarde un nouvel aveu qui est répondu par un aveu non moins tendre, et, c'est ici que, la ruse une fois découverte et pardonnée, s'arrête un hymen dont les obstacles paraissaient d'abord si grands. C'est, quant au fond, un peu *La Conquête corrigée*, un peu *Les Fausses Infidélités*. On reproche deux défauts à cet ouvrage : un dénouement prévu dès le premier acte et un style un peu mignard, un peu affecté; mais le ton général est celui de la décence et de l'amabilité; l'esprit est à la fois

1. Cette comédie était l'œuvre de Lourdet de Santerre. On en trouvera un compte rendu dans le *Moniteur* du 23 frimaire an IX.

facile et neuf. Sous les rapports moral et politique, cette comédie ne donne lieu à aucune observation.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXCV

22 FRIMAIRE AN IX (13 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 23 FRIMAIRE.

Bruits publics. — Il circule qu'un courrier de l'armée d'Italie est arrivé au bureau de la guerre, à quatre heures du soir, que les dépêches dont il était chargé ont été transmises sur-le-champ au premier Consul, qu'il y a eu ensuite une séance du Conseil d'État, dont les politiques avides de nouvelles, assemblés en grand nombre aux Tuileries, attendaient le résultat avec impatience, espérant qu'on leur apprendrait quelques événements importants de l'Italie. Ils n'ont rien su, et on tire de la réserve qu'on a observée la conséquence d'usage, que les nouvelles n'étaient pas favorables, que les revers annoncés depuis quelques jours se confirmaient, que nos avant-postes avaient été surpris et forcés de se replier. Le plus grand nombre persiste à croire que, s'il y a eu un mouvement en Italie, il n'a eu pour but que de seconder l'attaque du Tyrol.....

Exclusifs. — Les amis d'Aréna, Ceracchi et complices, détenus, pour soutenir les espérances de quelques partisans, qu'ils voient sur le point de les abandonner, leur disent qu'ils sont protégés par deux ou trois membres du Tribunat, dont ils désignent les noms arbitrairement, et qu'ils les ont assurés qu'incessamment les choses passeraient en d'autres mains, qu'ainsi les prisonniers devaient prendre patience. Si ce changement ne s'opère pas au gré de leur vœu, ils projettent de stimuler les partisans qu'ils ont au Tribunat par quelques intrigues sous couleur royaliste, en convenant que celles contraires ne peuvent réussir.....

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le bruit se répand que les amis et la femme de Roberjot vont mettre au jour les menées atroces de l'ancien Directoire et de Jean de Bry,

qu'ils accusent de s'être entendus pour faire assassiner Bonnier et Roberjot ; ils veulent aussi, dit-on, attaquer le ministre actuel des relations extérieures, qu'ils accusent d'avoir facilité les moyens de commettre cet attentat. Ils assurent que le tribun Desrenaudes donnera de grands éclaircissements sur cette affaire, et qui étonneront toute l'Europe. — Les exclusifs parlent souvent de leurs amis de Versailles, des secours et des conseils qu'ils en reçoivent. On a pris à cet égard des renseignements, et il en résulte qu'un nommé Bazin, demeurant à Versailles, rue de Montesquieu, avenue de Saint-Cloud, n° 12, tient chez lui une assemblée des hommes de ce parti, qu'on se réunit presque tous les soirs sous la présidence de ce Bazin. Les membres sont coiffés du bonnet rouge ; on y lit la correspondance des amis de Paris, et l'on s'occupe de projets plus incendiaires les uns que les autres. On s'attache surtout au moyen de corrompre l'esprit des troupes qui résident à Versailles et surtout des Invalides. Quelques-uns de ces derniers viennent souvent à Paris voir leurs camarades et leur font partager les sentiments qu'on leur inspire. Ces factieux espèrent qu'en cas de troubles, on leur livrerait des canons à Versailles et qu'on viendrait prêter main-forte aux patriotes de Paris. Ces détails ont été pris sur les lieux par un agent adroit, et qui n'a jamais rien avancé que de sûr.

Paris est parfaitement tranquille ; l'esprit public n'a point varié depuis les précédents rapports.....

La Bourse a été très peuplée aujourd'hui, et cependant les affaires en général ont été extrêmement languissantes ; le petit nombre des cours en est une preuve non équivoque. Ce n'est qu'à cette époque de stagnation qu'on peut attribuer, sinon la baisse, au moins la tiédeur relative aux rentes. Le cours des pièces d'or est toujours de 25 à 28 centimes.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXCVI

23 FRIMAIRE AN IX (14 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 24 FRIMAIRE.

Politique. — Inquiétude générale sur le silence que gardent les journaux relativement aux opérations des armées. Les ennemis de la

tranquillité intérieure cherchent à augmenter cette inquiétude par des réflexions insidieuses. « On n'aura la paix, disent quelques-uns, que lorsqu'on rendra à César ce qui appartient à César. C'est le vœu secret de la Russie et de la Prusse, qui s'entendent pour faire arriver une armée russe par les États de la Prusse, afin de contraindre la France à ce rétablissement. » D'autres, par un motif différent, insinuent que l'armée d'Italie a perdu sa discipline, qu'elle est mécontente de l'ordre actuel, que la désunion y a été la source du découragement et d'un échec funeste dans les premières opérations de la campagne. La grande majorité des citoyens, quoique avide des nouvelles sur les progrès des armées, inquiète sur celle d'Italie, marque néanmoins la plus grande confiance dans les dispositions du gouvernement.

Colporteurs. — Quelques journaux ont annoncé que le ministre avait annexé à son rapport sur les mesures à prendre pour réprimer le brigandage un état des arrestations qui avaient été faites en peu de temps à ce sujet et qui en portait le nombre environ à deux cent cinquante. Des intrigants, par spéculation, ont imaginé de faire crier par leurs colporteurs, comme titre d'une feuille nouvelle : « Les arrestations de trois cents personnes, par ordre de la police, qui seront jugées dans les vingt-quatre heures. » De là, diverses conjectures ou de nouvelles conspirations ou de complices très nombreux de l'attentat de l'Opéra, etc. Des ordres sont donnés pour faire cesser cette intrigue.

Chanson. — Les exclusifs distribuent avec réserve une chanson sur la paix pour en affaiblir l'espoir et calomnier les intentions du gouvernement. Ils avaient paru abandonner ce moyen d'agitation. On recherche la nouvelle source qui le produit.

Georges. — Depuis deux ou trois jours, il circule dans Paris que Georges a été arrêté auprès de Vannes. Le motif de ce bruit n'est pas connu.....

Bourse. — Le cours des rentes ne s'est point affaibli. Le tiers consolidé est à 36 fr. 35 ; le provisoire à près de 25 francs. Mais les négociations sont peu nombreuses. Le commerce languit, quoique la Bourse soit presque toujours remplie.....

(Arch. nat., F 7. 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour

Un amnistié sincèrement attaché au gouvernement rapporte que le nommé Bahunat-Liscoet aîné est venu à bout de persuader au général Bernadotte qu'il était Chouan amnistié, qu'en conséquence il en a

obtenu une espèce de passe à l'aide de laquelle il parcourt les communes du Morbihan avec Pregent[1] et d'autres agents du gouvernement anglais, et souffle le feu de la guerre civile. Le même amnistié ajoute que Georges fait fusiller ceux qui refusent de le suivre. Quelques Chouans qui sont à Paris disent qu'il part de cette ville des jeunes [gens] qui se rendent dans les départements de l'Ouest, où, en arrivant, ils sont payés et habillés pour se trouver prêts au moment où l'insurrection générale doit éclater. L'ex-vicomte de Fenouil parlait hier dans ce sens chez une Mme Gosserand, connue par ses intrigues; d'après ce qui lui est échappé, il paraîtrait que ces jeunes gens touchent ici des fonds chez un banquier demeurant du côté du boulevard des Italiens.

Les ex-conventionnels Talot, Charles Duval et quelques autres voient journellement les tribuns et les législateurs de leur bord: ils parcourent les faubourgs, dont les anciens meneurs leur sont dévoués, et entretiennent une correspondance suivie avec les Chouans du Midi. — Il y a eu avant-hier un dîner chez Gohier à Eaubonne et où se sont trouvés Talot, Ginguené, Duval et autres. Après le dîner, Talot a juré sur son honneur qu'on pouvait compter sur Masséna: « Nos amis, a-t-il dit, qui le voient tous les jours, m'ont assuré qu'il était bien disposé et qu'il gémissait sur le sort actuel de la France. » Duval et Gohier ont dit que, si le Corps législatif et le Tribunat avaient l'énergie de la Convention nationale, c'en serait fait à présent, et l'on saurait sur quoi compter. « Mais vous êtes des lâches », ont-ils ajouté en s'adressant à Ginguené. Celui-ci a répondu qu'il ne fallait rien précipiter pour assurer davantage le succès. C'est un témoin fidèle qui a tout rapporté.

On s'est réuni ces jours derniers chez un marbrier nommé Gillet, boulevard du Temple, près la rue Claude. L'assemblée, peu nombreuse, n'était composée que d'exclusifs connus et bien prononcés. Ce Gillet a été compromis dans l'affaire de Babeuf, et de temps en temps reçoit chez lui, et avec précaution, tous les hommes marquants de son parti.

Il y a eu hier, au Mont-de-Piété, une séance à laquelle ont assisté plusieurs conseillers d'État; on y a agité les moyens à prendre pour la suppression des maisons de prêts particuliers.

Les émigrés rentrés ne partagent pas tous les mêmes principes et ne tiennent pas les mêmes discours. Les rapports les divisent en deux classes. Les jeunes gens, en général, admirent avec reconnais-

1. *Sic.* Serait-ce Saint-Réjant, celui qui tentera d'assassiner le premier Consul le 3 nivôse suivant?

sance la magnanimité du gouvernement et marcheraient de bonne foi au premier appel sous ses drapeaux. Mais les autres, qui sont encroûtés de tous les préjugés de l'ancien régime, se qualifient toujours entre eux de leurs anciens titres et osent dire tout haut qu'à la paix il faudra bien appeler sur le trône ce qu'ils appellent leur souverain légitime. Tel est, en raccourci, le résultat de toutes les surveillances exercées sur cette classe d'hommes.

On joint au présent rapport toutes les pièces[1] relatives aux militaires qui, le 22 de ce mois, se sont permis, à la porte Martin, de faire contribuer les gens de campagne qui apportaient des denrées à la ville.

Les cours de la Bourse ont été aujourd'hui à peu près les mêmes qu'hier, à l'exception des rentes, qui ont fléchi un peu et sont restées à 35 fr. 75. Les autres effets n'ont pas éprouvé de faveur.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXCVII

24 FRIMAIRE AN IX (15 DÉCEMBRE 1800).

Rapport de la préfecture de police du 25 frimaire.

Il y a encore eu hier soir une réunion chez le marbrier Gillet, boulevard du Temple, et dont il a été parlé dans le dernier rapport. Elle était composée de dix individus de différents quartiers de Paris et les plus prononcés de cette faction. On a remis sur le tapis les moyens de détruire le gouvernement et de ramener la trop fameuse Constitution de 1793; on s'est engagé mutuellement à travailler les ouvriers que l'on connaissait, et l'on est convenu surtout de s'attacher à ceux des faubourgs. La section des Gravilliers est celle qui renferme le plus d'hommes de cette trempe; ils continuent à se voir chez le limonadier Chrétien, près les Italiens.

On rapporte que l'ex-général Foissac-Latour et son fils sont à Paris, et qu'ils sont intimement liés avec les royalistes. Tous deux cherchent à corrompre l'esprit des troupes. Le fils a dit dernièrement chez l'ex-comtesse de Labrosse que, si la Vendée recommençait, lui et son père se mettraient à la tête des rebelles; ce propos a été répété par un témoin qui en a été révolté. Les propos des hommes de ce

1. Ces pièces manquent.

parti prouvent à quel point ils méprisent les membres de toutes les autorités. Ils se vantent d'avoir reçu de Lunéville des lettres par lesquelles on leur mande que l'on fait dans cette ville une énorme différence entre M. de Cobenzl et le plénipotentiaire français, et que le premier reçoit beaucoup plus d'égards que le second.

On s'occupe toujours de la guerre et l'on compte en général sur des succès. Ceux qui osent émettre en public un vœu contraire trouvent, le plus souvent, de bons citoyens qui leur imposent silence, et c'est ce qui est arrivé encore hier au café de la Régence : un individu s'est permis des propos outrageants contre le gouvernement et les généraux qui sont à la tête des armées ; on l'a obligé de se taire ou de sortir, et, ce qui est remarquable dans ce café surtout où se réunissent beaucoup d'ennemis de l'ordre de choses actuel, on a applaudi à la leçon donnée à l'imprudent.

Les ouvriers parlent beaucoup de la situation de nos armées, et la guerre est le seul objet de leurs conversations. Toujours le même esprit les anime, et ils continuent à manifester la plus vive confiance dans le premier Consul.....

Aujourd'hui, depuis l'ouverture de la Bourse jusqu'à la clôture, le mouvement du cours des rentes a été toujours croissant, et l'on a fait en dernier lieu cet effet à 36 fr. 50. On a distingué, dans le nombre des nouvelles favorables auxquelles on peut attribuer ce changement, celle relative à l'Égypte, dont les Français sont, dit-on, absolument maîtres, et au succès de l'armée commandée par le général Macdonald.

Les bons d'arrérages et autres effets sont, ainsi que les pièces d'or, toujours au même taux.

(Arch. nat., F^7, 3829, et AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Publiciste du 25 frimaire : « Aux rédacteurs du *Publiciste*. Citoyens, je viens d'apprendre avec plaisir que le préfet du département de la Nièvre avait réuni dans leur ancienne maison les sœurs grises. Ayant été pendant huit ans administrateur d'un hôpital desservi par ces respectables sœurs, j'ai conservé pour elles une vénération qui me rend leur rétablissement très précieux. Les hôpitaux tenus par elles réunissaient la propreté, la salubrité, les attentions délicates et l'économie. La journée rapportée du malade s'y élevait de 75 à 90 centimes. Les sœurs ne coûtaient pas plus de 200 francs par an pour leur nourriture et leur habillement aussi convenable à leurs fonctions. Les médicaments qui coûtent aujourd'hui tant dans les hospices ne coûtaient rien ou presque rien dans leurs hôpitaux, parce que le bénéfice de ceux qu'on vendait à l'extérieur couvrait la valeur de ceux qu'on fournissait

aux malades de l'hôpital. Le linge était parfaitement tenu et sans cesse renouvelé. Le département de la marine avait conservé ou rétabli ces sœurs dans les hôpitaux de Rochefort et de Brest; et leurs malades bien nourris, bien médicamentés, bien soignés à un prix très médiocre attestent la sagesse de cette mesure. Je forme le vœu qu'on les réunisse toutes, qu'on assure leur sort: alors elles feront des élèves, et les hospices civils et les hospices militaires pourront les replacer successivement avec avantage. »

CCCXCVIII

25 FRIMAIRE AN IX (16 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 26 FRIMAIRE.

Bruits publics. — Les journaux annoncent que les maires des douze municipalités de Paris ont ordre de se tenir prêts pour proclamer une heureuse et importante nouvelle. Diverses conjectures sur l'objet de cette nouvelle; le plus grand nombre pense qu'il s'agit de l'Égypte. On a répandu hier, après la parade, sans que la première source de ce bruit ait pu être connue, que le premier Consul avait annoncé aux officiers généraux qui s'y sont trouvés qu'il partirait incessamment pour l'Italie, et que son projet était d'arriver au quartier général à peu près à la même époque que l'état-major d'observation. D'autres nouvellistes annonçaient, ce matin, que la marche de cette armée venait d'être suspendue, ce qui fait présumer qu'une nouvelle convention allait faire cesser les hostilités.....

Café Valois. — Ce café a presque toujours été le rendez-vous des partisans des Bourbons. Depuis plusieurs mois, leurs propos avaient cessé; ils observaient la plus grande réserve; la cause leur paraissait désespérée. Depuis deux ou trois jours, ils paraissent plus confiants et audacieux. Nos armées sont les principaux sujets de leurs discussions. Ils leur font éprouver des revers. Moreau, selon eux, a eu quelque succès dans la journée de Hohenlinden; mais celles qui ont suivi lui ont été funestes; causes du silence du gouvernement sur leur résultat. En Italie, défaite complète; de là les renforts qu'on y porte en toute hâte, et surtout le passage des monts dans la saison la plus rigoureuse par les armées d'observation et des Grisons. Ils interprètent aussi au gré de leurs vœux la mission du général russe, qu'ils disent avoir vu à la parade à une fenêtre des Tuileries. Paul Ier l'a envoyé pour Louis XVIII, et le premier Consul ne peut manquer d'ac-

céder aux propositions qui lui sont faites. On observe avec soin ces ennemis de la patrie. Point d'union entre eux. Propos vagues et sans suite......

Jeux. — Le général Souham, qui est venu passer quelques jours à Paris, a joué des sommes considérables au Club polonais : il y a gagné en deux séances 1,700 louis. Ce général vient de rejoindre sa division.

Bourse. — Le mouvement du cours des rentes a été toujours croissant depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la Bourse d'hier. Elles sont restées à 36 fr. 50. Les nouvelles d'Égypte ont particulièrement contribué à cette hausse.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Le parti de l'opposition, en dépit de l'esprit public qui le repousse et le désavoue, prépare toujours ses batteries. De temps en temps, et assez fréquemment, on se réunit chez Siéyès. Bailleul, son grand ami, lui amène les plus marquants. Le sénateur, accoutumé à dissimuler sa manière de penser, commence à se gêner un peu moins; il dit à ses confidents que le gouvernement est un assemblage monstrueux de plusieurs systèmes opposés entre eux et dont la durée lui paraît évidemment impossible. La célébrité que l'on a donnée à Siéyès double son audace et peut-être ses moyens. Bailleul disait à Chénier dernièrement que, si le peuple et les armées voyaient Siéyès à la tête du gouvernement, l'ascendant des généraux les plus renommés ne serait bientôt plus à redouter. Si l'on en croit les frères de Siéyès et les membres de sa coterie, il voit plus fréquemment que jamais les ambassadeurs étrangers, et il a avec eux de secrets entretiens.

On attend avec impatience au Corps législatif la discussion sur le mode de l'éligibilité qui doit être présenté par le Conseil d'État. Les plus fougueux du parti de l'opposition se préparent à commencer par cet objet l'attaque contre les opérations du gouvernement; ils disent qu'ils ont encore trois mois entiers à eux; ils veulent les mettre à profit, et ils espèrent beaucoup.

On remarque depuis quelques jours un grand mouvement parmi les ambassadeurs. Ils se rassemblent très souvent, et surtout ceux des puissances d'Allemagne. C'est par le secrétaire du ministre des relations extérieures que cela s'est su, et il a assez l'habitude de répéter en société tout ce qu'il sait et peut-être encore souvent ce qu'il

ne sait pas. Il en est un de ceux qui disent chaque jour que ce n'est point par des victoires, mais en changeant de gouvernement, que nous obtiendrons la paix.

Le service de la garde nationale sédentaire ne se fait pas avec assez d'exactitude, et il arrive fréquemment que les commissaires de police ne trouvent que le factionnaire et quelquefois un remplaçant. Avant-hier, le commissaire de police de la division du Théâtre-Français n'a pu exécuter un ordre qui lui était donné, parce qu'il n'a trouvé personne au corps de garde de l'Odéon. La surveillance de l'état-major sur cette partie importante du service, la punition infligée aux négligents ne produisent aucun effet et font désirer en général l'établissement d'une garde soldée, demandée depuis longtemps.

Les royalistes répandent, avec l'apparence de mystère, que le duc de Bourbon est à Paris, qu'il y est même depuis quelque temps, que son parti, qu'ils disent être très puissant, espère que bientôt il pourra se montrer, qu'un ex-duc, qu'on ne nomme point encore, l'accompagne et dirige toute sa conduite. On soupçonne que ce bruit est faux, et qu'il n'a d'autre motif que de détourner l'attention de la police de quelque autre objet important et mieux fondé. On a néanmoins ordonné sur-le-champ les surveillances nécessaires.

Les faubourgs sont très tranquilles; dans celui de Saint-Antoine, les ouvriers sont en grand nombre et tous bien occupés; ce sont particulièrement des ébénistes, des menuisiers, des tourneurs, des jardiniers, et si par hasard on en rencontre à ne rien faire, c'est que ce sont véritablement des paresseux ou des mauvais sujets dont personne ne veut, et encore le nombre en est-il fort petit en comparaison des autres. Les travaux se soutiennent également dans le sein de Paris. Si tous les genres n'ont pas la même activité, si quelques branches languissent, le reste va encore d'une manière surprenante, relativement surtout à la guerre que nous sommes obligés de soutenir, à la rareté du numéraire et au taux excessif des prêts d'argent.....

Différents rapports disent qu'on s'aperçoit qu'il existe à Paris, depuis quelque temps, un certain nombre d'étrangers; les inspecteurs de police assurent qu'ils ne logent pas généralement dans des maisons garnies, et alors il ne leur est que trop facile de se soustraire aux lois et règlements.

L'affluence a été hier très considérable à la revue du général premier Consul; des observateurs ont été disséminés en certain nombre parmi les curieux, et tous s'accordent à dire qu'on y a manifesté une confiance unanime dans le premier Consul, et qu'on a prodigué les

plus grands éloges à nos armées, dont on ne parle plus qu'avec admiration.....

Aujourd'hui, le tiers consolidé s'est fait à la fin de la Bourse à 37 francs comme à l'ouverture. On attribue ce petit mouvement de hausse à l'article inséré dans le *Publiciste*, qui annonce que les municipalités ont ordre de se tenir prêtes à publier une heureuse et importante nouvelle. Le retard qu'a éprouvé aujourd'hui la distribution du *Moniteur* paraissait avoir le même motif; mais il a paru et n'a rien dit de relatif à l'article précité.

La stagnation est toujours la même pour les bons d'arrérages et autres effets.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CCCXCIX

26 FRIMAIRE AN IX (17 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 27 FRIMAIRE.

Nouvelles des armées. — ...Le public a saisi avec avidité l'avis qu'ont donné les journaux d'une proclamation prochaine pour annoncer des événements de la plus haute importance. Les uns attendent de grandes victoires, d'autres la paix. Hier on a répandu qu'un courrier arrivait de l'armée du Rhin et avait annoncé de nouveaux succès. On a cru qu'une longue séance du Conseil d'État se terminerait par la publicité des nouvelles. On attend avec confiance et sans inquiétude.

Assassins d'Audrein arrêtés. — Deux frères, nommés Dubouays, officiers de l'armée de Georges, et signalés comme complices du meurtre de l'évêque de Quimper, commandé par Georges, viennent d'être arrêtés à Rennes. L'un était chef de légion, l'autre aide de camp de Mercier. On sait qu'ils étaient partis exprès de Rennes, pour diriger avec Rohu, gentilhomme breton de la même armée, l'exécution de cet attentat. Lorsque ces deux frères ont été arrêtés, l'aîné revenait des environs de Ploermel, près Vannes, où Georges a une garde d'environ vingt hommes.....

Bourse. — Les nouvelles avantageuses des armées soutiennent la hausse des effets publics. Le tiers consolidé était hier à 37 francs.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Tous les partis s'efforcent de révoquer en doute le bruit qui s'est répandu dans Paris, depuis vingt-quatre heures, d'une nouvelle victoire remportée par l'armée du général Moreau. Hier soir, Duveyrier, à qui l'on soutenait que ce général marchait sur Vienne, après s'être longtemps débattu, a fini par dire que, si la chose était vraie, il n'y avait qu'une place qu'on pût offrir à Moreau en récompense, et de suite il s'est expliqué nettement sur ce point.

La maison de Nogent, chef de la comptabilité de l'octroi, est signalée comme le rendez-vous de tout ce que le royalisme a de plus dégoûtant. On y voit habituellement beaucoup d'émigrés rentrés et d'autres individus qui pensent comme eux. C'est dans cette coterie qu'on invente et qu'on débite les plus plates calomnies contre le gouvernement, et c'est de là que partent toujours la majeure partie des mauvaises nouvelles qu'on fait circuler dans Paris.....

Le café Olivier est toujours l'un des points de réunion des exclusifs. Avant-hier et hier il y en avait un certain nombre; ils sont perpétuellement sur le qui-vive, et, dès qu'ils aperçoivent un visage inconnu ou suspect, ils s'évadent par différentes portes et vont se rejoindre le plus souvent au café Chrétien.

Différentes lettres, arrivées tout récemment, portent que les malheureux habitants des environs d'Aix ne savent plus que devenir, que chaque jour fait de nouvelles victimes, que sur trois malles deux sont pillées par les brigands qui infestent ce département, et qu'enfin toutes les correspondances sont interrompues.

Le résultat favorable qu'avait produit hier, à la Bourse, le prétendu ordre donné aux douze mairies ne s'est pas soutenu; cependant le tiers consolidé n'a point éprouvé une forte baisse, et l'opinion générale est que la hausse reprendra incessamment..... Les pièces d'or ne sont pas demandées, ainsi que cela se pratique à la fin de chaque mois, et l'on n'en placerait pas au-dessus de 25 centimes.

(Arch. nat., AF IV, 1329.)

CD

27 FRIMAIRE AN IX (18 DÉCEMBRE 1800).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 28 frimaire.

Politique. — Les incertitudes que les journaux avaient répandues dans le public, les jours précédents, sont levées aujourd'hui. La proclamation annoncée n'a jamais dû avoir lieu; le *Publiciste,* qui avait le premier fait circuler ce bruit, était mal instruit.

Ce n'est que cette nuit que la légation russe est arrivée à Paris. Chaque politique voudrait pénétrer l'objet de cette ambassade. Ce ne peut être, disent-ils, un simple accord pour des prisonniers : le désir de Paul Ier avait été rempli, avant l'emploi de ses émissaires. C'est donc nécessairement une négociation importante pour la pacification de l'Europe, ou la coalition contre le despotisme que l'Angleterre exerce sur toutes les mers. Il n'est qu'une voix pour le gouvernement; la confiance est sans bornes. On analyse avec une égale admiration ses succès en diplomatie et opérations militaires. Tel est le résultat sommaire des observations recueillies sur l'esprit public.

Brochure. — Les murs de Paris ont été couverts pendant plusieurs jours d'une affiche conçue en ces termes : *La paix, et plus de guerre!* C'était le titre d'un ouvrage politique, qui traitait abstraitement des avantages de la paix, sans rapport à aucune forme de gouvernement. On présentait cet ouvrage comme nouveau. On reconnaissait cependant, en l'examinant, qu'il avait dû être composé avant la constitution de l'an VIII. On sait actuellement qu'il a paru, il y a deux ou trois ans, sous le titre de *La Voix du Sage.* L'éditeur a pensé qu'en changeant ce titre, et en offrant un autre au public qui excitât sa curiosité, il le vendrait avec plus d'avantage; il a avoué lui-même que ce n'était qu'une spéculation qu'il avait voulu tenter.....

Bourse. — Il y a eu une légère diminution dans le tiers consolidé. Il s'est fait à 36 fr. 50. Elle est d'usage à la fin de chaque mois.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Les indifférents même ne peuvent s'empêcher d'attribuer au premier Consul l'union des puissances du Nord. Le public en général en

attend d'heureux résultats pour la paix de l'Europe et la prospérité de la France. Les nouvelles d'Égypte continuent de produire une sensation favorable. L'espoir de la paix ranime la confiance. Les seuls ennemis du gouvernement en sont furieux.

Un émigré rentré disait hier qu'ils espéraient tous ravoir leurs fortunes et faire justice des acquéreurs qui refuseraient de leur rendre leurs biens. Ils ajoutaient que le marquis Ducheillard, propriétaire avant la Révolution d'une terre de 40,000 livres de rente, à 2 lieues de Besançon, promettait de tuer l'acquéreur, s'il ne la lui rendait pas. On ne perd pas de vue l'émigré qui a tenu ces propos. On le suit.

On s'entretient de l'arrestation du nommé Berrier, employé à la Trésorerie nationale: on l'accuse d'avoir trompé le gouvernement en falsifiant les bons de route des militaires, et volé par ce moyen des sommes considérables. Ce sont surtout des officiers réformés et mécontents qui parlent de cette affaire. Le public applaudit à la mesure prise contre Berrier, et il désire qu'on en prenne d'aussi rigoureuses contre ceux qui abusent ainsi de la confiance du gouvernement et dilapident les deniers publics.

On surveille un ancien avocat, nommé Ader. qui, dans les cafés, tient les propos les plus indécents contre les premiers magistrats de la République.

A la dernière séance du Tribunat, des particuliers, placés dans la tribune publique, se disant amis de plusieurs tribuns, assuraient que les chefs du parti de l'opposition avaient réprimandé quelques tribuns et membres du Corps législatif de leur peu de circonspection et les avaient invités à beaucoup de discrétion, lorsqu'ils parleraient du premier Consul. Ces mêmes individus disaient que le Corps législatif ne jouerait pas toujours à la boule. Ils annonçaient que le gouvernement devait incessamment proposer un impôt sur le sel, mais que le projet de loi serait rejeté par le Tribunat et le Corps législatif. Il paraît que la grande majorité du Corps législatif se brouille avec le parti de l'opposition au Tribunat, et qu'elle est décidée à se réunir d'intention et d'action avec le gouvernement contre toutes les factions.

On essaie de faire croire au public que le motif de la proclamation que les journaux avaient annoncé devoir être faite par les maires et adjoints de Paris est de demander que tous les hommes jusqu'à quarante ans partent pour les armées.....

Aujourd'hui, depuis ce matin, des commissaires de police et officiers de paix ont été *envoyés à la porte* de l'hôtel Grange-Bate-

lière pour s'opposer à ce qu'il se présentât chez le général russe[1] des poissardes et autres individus qui auraient eu l'intention de le complimenter. Plusieurs de ces femmes sont venues et se sont retirées à l'aspect seul de la ceinture des commissaires. Le général russe avait donné l'ordre au portier de ne laisser entrer que l'ambassadeur de Prusse, et le général Clarke.

Après d'assez nombreuses variations, dont le début n'avait pas été en faveur des rentes, les cours se sont fermés absolument comme hier, mais les effets ont été plus demandés. Il n'y a eu, en général, aucune différence sensible..... Paris est très tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829, et AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Journal des Défenseurs de la Patrie du 28 frimaire : « *Paris, le 27 frimaire.* ...Les Consuls ont arrêté[2] que, durant la maladie du citoyen Locré, secrétaire général du Conseil d'État, le citoyen Hugot, chef du secrétariat de ce Conseil, prendra, pendant les séances, les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal et qu'il soumettra ces notes et le projet de rédaction au secrétaire général des Consuls, qui arrêtera cette rédaction et signera le procès-verbal. Les fonctions du citoyen Locré, en ce qui concerne la signature de tous les actes et leur présentation à l'approbation des Consuls, sont remplies par le secrétaire général des Consuls..... »

CDI

28 FRIMAIRE AN IX (19 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 29 FRIMAIRE.

...*Le général Souham.* — Le fait énoncé sur le général Souham est très positif et très certain[3]. C'est le 23 qu'il gagne 1,100 louis; le 24, 600 louis. Le 25, il revint en habit de voyage, bonnet de maroquin garni de poil, joua quelques coups, et perdit 150 louis. La personne dont on tient ces faits connaît particulièrement le général Souham, lui a parlé en sus et a diné avec lui.....

1. Il s'agit du général baron de Sprengporten, qui arriva à Paris le 27 frimaire. Voir à ce sujet une note dans le *Moniteur* du 28 frimaire an IX, p. 360.

2. On trouvera cet arrêté, en date du 22 frimaire an IX, dans le *Moniteur* du 27 frimaire.

3. *Voir plus haut, p. 66.*

Bourse. — Le tiers consolidé est demeuré à 36 fr. 50. Les demandes ont été plus nombreuses que la veille.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le public prend l'intérêt le plus vif aux négociations politiques; il désire que la paix se signe à Paris pendant que le premier Consul ferait battre par ses lieutenants les armées ennemies. L'arrivée du général russe est l'objet de toutes les conversations et augmente l'espoir de la paix. Les admirateurs de Paul Ier, lorsqu'il faisait partie de la coalition contre la France, sont aujourd'hui ses détracteurs; plus ils pensent qu'il se rapproche du gouvernement français, plus ils en disent du mal.

Des personnes qui arrivent d'Alençon racontent que la Vendée va toujours croissant dans les départements du Maine[-et-Loire], de la Sarthe, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, que les rassemblements se forment, que l'on fusille ceux qui ne veulent pas marcher, et que l'on arrête les diligences et les courriers. On ajoute que Georges a rapporté des sommes immenses à son dernier voyage en Angleterre. — Il y a à Paris un Anglais, nommé Carney, que l'on dit être un agent secret de Pitt; mais ses mesures sont si bien prises qu'il ne travaille que verbalement; point d'écrits chez lui. On croit qu'il donne des leçons d'anglais à Mlle de Beauharnais. En 1792, cet homme apporta de Londres 300,000 francs pour les distribuer dans Paris, mais il n'arriva que le 11 août, fut arrêté, et son argent confisqué. Il s'insinue, sous le prétexte de montrer l'anglais, dans les maisons des gens en place. Il y recueille tout ce qui a quelque rapport au gouvernement. Siméon et Portalis le connaissent parfaitement, et l'on assure qu'ils en font le plus grand cas. Le fils de Portalis a été employé à Lunéville en qualité de secrétaire. On dit qu'il rendait compte à son père de tout ce qui s'y passait, que Portalis en causait avec Carney, et que celui-ci faisait passer sur-le-champ un extrait à Londres. Carney est lié avec l'ex-prince de Monaco et ses enfants. Il voit beaucoup d'émigrés rentrés et facilite les moyens de correspondance avec ceux qui sont hors de France.

Boissy-d'Anglas est dans le secret du parti royaliste. Les agents disent que Barbé-Marbois, Portalis, Siméon et Barthélemy ont de longs entretiens avec lui. Duveyrier ne cesse d'en faire le plus grand éloge. Chazet, auteur de *vaudevilles,* le même qui a été espion à

Naples et Caroline[1], annonce journellement que Boissy-d'Anglas mène si bien la barque qu'elle arrivera à bon port. Ce Chazet, qui retire peu de choses de ses ouvrages, dépense beaucoup pour ses plaisirs. On le croit soudoyé par l'étranger. Il n'écrit pas une ligne qu'il ne tâche de distiller le poison de la contre-révolution.

Le journaliste Suard, déporté au 18 fructidor, est, dit-on, l'auteur de plusieurs brochures qui paraissent dans l'étranger contre le premier Consul. — On ne voit chez Choiseul-Praslin que des ex-nobles et des émigrés rentrés. — On voit avec peine Barbé-Marbois chargé d'une mission dans les départements de l'Ouest.

Une lettre écrite au préfet de police porte que les marchands forains qui amènent à Paris des beurres de Gournay chargent à Pontoise, à leur retour, des grains et farines; que ceux venant d'Isigny se livrent au même commerce, et que la compagnie Gombat et Laurent, de Rouen, fait de forts achats de grains et farines, qu'on soupçonne devoir être exportés. On croit qu'il serait essentiel de signaler cette compagnie au préfet de la Seine-Inférieure, de le prévenir surtout qu'il ne doit pas accorder beaucoup de confiance aux livres-journaux ou correspondance que la maison Gombat et Laurent lui présentera, parce qu'ils sont préparés de manière à justifier que les grains et farines sont pour ce département. — On assure que Laurent, l'un des associés de cette maison Gombat, ne quitte pas le marché de Pont-Sainte-Maxence, qu'il fait des achats considérables dans le ci-devant Soissonnois, où le blé vaut 28 fr. 50 la mesure ordinaire, plus petite d'un cinquième que celle de Pont-Sainte-Maxence.....

Les liquidations de la fin du mois avaient fait craindre un mouvement plus orageux que celui que les négociations ont éprouvé; on s'attendait surtout à voir les rentes très offertes, à cause des besoins de réaliser; mais le tiers consolidé a été, au contraire, très demandé et s'est encore amélioré. Après la cloche sonnée, il s'est fait à 36 fr. 63. Les pièces d'or ont été un peu offertes, et cependant l'escompte est toujours à 25 cent. contre papier et 20 cent. contre argent.

(Arch. nat., F^7, 3829, et AF IV, 1329.)

JOURNAUX.

Journal des Défenseurs de la Patrie du 29 frimaire : « *Paris, le 28 frimaire*. ...Le nommé Margadel, fusillé ce matin en vertu du jugement de la

1. *Sans doute près de la reine* Caroline.

commission militaire, était le directeur et l'organisateur en chef de tous les vols de diligences qui se commettaient à 30 lieues à la ronde de Paris. On ne peut imaginer un scélérat plus battu à froid. Le nombre des victimes qu'il a tuées de sa main est incalculable; il inspirait à ses complices même une terreur profonde, une terreur telle que, quand un vol se commettait par ses ordres et qu'il n'y assistait pas, les brigands qu'il employait n'auraient pas osé détourner la plus légère part du butin. Il avait servi longtemps parmi les Chouans : la correspondance du comité anglais le désigne sous le nom de Jouber, comme devant commander dans Paris une armée d'insurrection; il était encore à la tête d'une poignée de brigands qui avaient formé le projet d'enlever ou d'assassiner le premier Consul..... »

CDII

29 FRIMAIRE AN IX (20 DÉCEMBRE 1800).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 30 frimaire.

Nouvelles des armées. — On se communique plusieurs lettres particulières écrites de l'Allemagne sur les opérations des armées jusqu'au 19 frimaire. — Le général Moreau a marqué à un ami qu'il avait été légèrement blessé et qu'on pouvait dire avec prudence à son épouse qu'elle avait frisé le veuvage de très près.....

Libelles. — Des malveillants veulent sonder l'opinion en faisant circuler des libelles qui paraissent composés depuis longtemps. L'un est une adresse aux réquisitionnaires, datée de Londres, 1799, et qui a paru pendant que le Directoire gouvernait. Alors on avait pour but, en répandant cette adresse, d'engager les jeunes Français, sujets aux lois de la réquisition et de conscription, à préférer de servir dans l'armée royale. C'est vraisemblablement avec la même intention qu'on fait reparaître cet ouvrage, quoique cette armée soit détruite. Le résultat ne peut en être dangereux. Le second libelle est intitulé : *Le Cri de la vérité à celui qui craint de l'entendre ou les Clameurs des malheureux adressées au premier Consul.* Il paraît avoir été composé immédiatement après l'installation du gouvernement aux Tuileries. Mais l'édition en fut différée alors, on ignore par quel motif. C'est l'ouvrage d'un mécontent : son grief principal est de n'avoir aucun emploi; il blâme les choix faits par le premier Consul; tout n'offre à ses yeux que le tableau du malheur et de l'indigence. On sait que quelques libraires *se proposent de livrer* ce pamphlet à la circula-

tion. On les surveille, quoique l'ouvrage ne puisse porter la plus légère atteinte à la confiance publique.....

Bureaux de remplacement. — Il existe à Paris plusieurs bureaux publics, où l'on se charge de procurer des remplaçants aux conscrits. L'un de ces bureaux est signalé comme fournissant des recrues aux chefs de l'Ouest qui méditent un nouveau soulèvement. On y engage, dit-on, ceux qui se présentent pour remplacer des conscrits. Sans leur indiquer une destination précise, on convient avec eux qu'ils se rendront à Évreux avec les conducteurs qui leur seront désignés, et que là ils recevront leur direction ultérieure. On exige même des gages pour sûreté de l'obligation qu'on leur fait contracter. On surveille de très près le bureau signalé.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 30 frimaire : « *Paris.* On annonce une paix prochaine entre la République et le Saint-Siège. Des personnes en mesure d'être instruites assurent même que le *concordat* a été signé, avant-hier, par le légat apostolique monsignor de Spina et par le ministre français chargé de cette négociation [1]. On a remarqué que, depuis quelques jours, le prélat romain ne sortait pas et qu'il restait enfermé avec le ci-devant abbé Bernier, qui travaillait avec lui..... »

CDIII

30 FRIMAIRE AN IX (21 DÉCEMBRE 1800).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 1er nivôse : « *Paris, 30 frimaire.* Dans un temps où Bonaparte n'était encore célèbre que par ses victoires, lorsque le vulgaire ne voyait en lui que le guerrier, les hommes exercés y distinguaient déjà l'homme d'État et le grand politique ; ses hautes destinées semblent même avoir été prévues et, en quelque sorte, prophétisées par un de ceux qui sont aujourd'hui associés de plus près à sa gloire et à ses travaux. Il vient de nous tomber entre les mains un rapport que Lebrun fit au Conseil des Anciens, le 21 floréal an V, au nom d'une commission de surveillance de la Trésorerie; il s'exprimait ainsi dans le texte de son discours : « En Italie, des résultats plus « importants, une marche plus régulière; là, une armée toujours victorieuse « s'est établie au milieu de ses conquêtes; un général, qui sait *vaincre et*

1. *C'était une erreur :* le Concordat ne fut signé que le 26 messidor an IX.

« *négocier*, y assure l'exécution des traités, et, sous le règne des armes, *une* « *administration presque civile*. » Il ajoutait en note : « Je suis pressé « d'arriver et je n'ai pas le temps de louer..... J'attends Bonaparte à l'his- « toire; c'est elle qui lui assignera son véritable rang : elle dira beaucoup du « guerrier, mais elle dira davantage et mieux de l'homme d'État..... Je « pense comme l'histoire. » Il semble que ce peu de mots contiennent tout ce que le premier Consul a fait depuis le 18 brumaire, et la prédiction nous a paru assez remarquable pour mériter d'être mise sous les yeux de nos lecteurs. Mais on peut dire que Lebrun prophétisait aussi pour lui-même, car il se montrait digne dès lors de la place qu'il occupe aujourd'hui. Quand on sait ainsi deviner les grands hommes, on mérite d'être appelé auprès d'eux et de partager leur destinée[1]..... »

CDIV

1er NIVOSE AN IX (22 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 2 NIVÔSE.

...*Militaires*. — La discipline des dragons paraît affaiblie depuis le départ de leur colonel Louis Bonaparte. Des malveillants cherchent à les aigrir contre leurs officiers, à leur faire observer des nuances entre ceux de l'ancien régime ou d'extraction noble et ceux nés dans le tiers-état. Les premiers, leur dit-on, savent seuls concilier la douceur des formes avec l'exactitude du service. Les autres traitent les dragons avec la plus grande sévérité. De là des plaintes, des projets de désertion. Ces observations ont été recueillies depuis quelques jours.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On dit dans le public que l'envoyé russe se félicite hautement de l'accueil distingué qu'il a reçu du premier Consul, et qu'il en parle avec enthousiasme.

Le *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* par le Cousin Jacques[2], ouvrage dans lequel beaucoup de personnes sont mal-

1. Dans les rapports de police il n'y a rien d'intéressant pour cette journée du 30 frimaire an IX.

2. Cet ouvrage de Beffroy de Reigny avait paru en l'an VIII. Bibl. nat., La 32/64, 3 vol., in-8.

traitées, est répandu dans les cafés et chez quelques marchands de vin du faubourg Antoine. Serait-ce parce que l'on outrage beaucoup d'hommes qui ont servi la Révolution?

Un ci-devant colonel de cavalerie, rayé de la liste des émigrés, disait avant-hier qu'il avait souvent été témoin des vœux que les généraux ennemis et leurs troupes formaient pour le premier Consul, dont ils admiraient le talent et la conduite. Il ajoutait que l'armée de Condé disait hautement : « Il nous faudrait un Bourbon pour roi et Bonaparte pour connétable. »

X··· [1] rapporte que, décadi dernier, il a parcouru quelques guinguettes où il a rencontré les nommés Millière, Lacombe, Delabarre, Deveau et Pijot. Il qualifie ce dernier d'homme très énergique. Il résulte des conversations qu'il a eues avec eux et notamment avec Millière et Pijot, que l'on médite un grand coup, que l'on se propose de mieux s'entendre que ne l'ont fait ceux qui sont au Temple et que l'on est assuré du succès. Pijot a ajouté qu'à la tête de l'affaire étaient des hommes du gouvernement, non compris Barras et Masséna. Assure qu'il n'y a pas encore de point de ralliement.

Le même rapport qui a vu (*sic*) Benjamin Constant avec Lenoir-Laroche chez Bergoeing, ex-représentant, et qu'ils parlaient ensemble d'une nouvelle conspiration. Ils disaient qu'il existe quatorze hommes déterminés, dont les noms sont inconnus à ceux mêmes qui sont dans le complot, qu'un de ces hommes a été député par les autres vers Barras pour lui proposer leurs services, moyennant 150,000 francs qui seraient déposés pour être distribués aux quatorze hommes, après qu'ils auraient commis l'attentat horrible qu'ils méditent. X··· ajoute qu'une des conditions proposées est la réunion des thermidoriens aux patriotes, et que les conditions ont été acceptées. Benjamin Constant a assuré que la somme demandée était déjà déposée et que l'on était occupé à faire la liste des nouveaux gouvernants. On observe que Barras ne quitte pas Grosbois, où il reste parce qu'il se dit attaqué d'une fistule. Un agent rapporte que Bergoeing, ami intime de Barras, a distribué de l'argent à quelques hommes du faubourg Antoine, dévoués à cet ex-Directeur. Il nomme Ducatel, Boyer, les deux Brémant et Moreau, tous hommes du faubourg.

Les exclusifs essaient de se réunir chez quelques marchands de vin. On surveille avec grand soin les maisons où ils pourraient se rassembler. Les meneurs du faubourg Antoine se sont réunis hier,

1. *Le nom de l'agent est effacé.*

rue de la Roquette, avec quelques officiers nègres. Ces derniers sont chargés spécialement de gagner les troupes résidentes à Paris. Ils ont reçu directement de l'argent de Masséna.

On soupçonne qu'il y a un dépôt de poudre dans le faubourg Antoine. La surveillance la plus active est ordonnée pour en faire la découverte.

Un rapport annonce que la majeure partie des ouvriers domiciliés dans la division des Gravilliers est disposée à faire un mouvement. Mais des renseignements pris sur les lieux peuvent tranquilliser à ce sujet. On surveille avec soin.

Un officier réformé, nommé Renaudin, a promis d'avoir le mot d'ordre d'un de ses grands amis de l'état-major. C'est pendant la nuit que l'on voudrait faire une émeute.

Boyer et Ducatel se rendent tous les deux alternativement à Grosbois chez Barras, pour lui rendre compte de ce qui se passe dans le faubourg Antoine. On a lieu de croire que beaucoup d'ouvriers de ce faubourg ont des armes cachées. Deux hommes du faubourg vont tous les soirs au café Chrétien, et deux autres vont rendre visite aux exclusifs de la division de l'Ouest.

Dans un café de la rue de l'Université, au coin de celle du Bac, se réunissent cinq à six individus, dont un nommé Martin, employé jadis dans les bureaux de la police, voit beaucoup Barras.

Des femmes anarchistes, la femme Denis, la femme Luthon, et la sœur de Vacray épient les personnes qui entrent au ministère de la police et à la préfecture pour connaître les agents secrets. On les observe avec soin.

La veuve Sijas, aujourd'hui femme Préville, disait hier que les patriotes, pour venger leurs affronts, avaient été obligés de se jeter dans les bras de quelques coquins, mais qui devenaient nécessaires aujourd'hui parce qu'ils étaient à la tête du bon parti.

On a donné hier au théâtre du Vaudeville une première représentation de *Gentil Bernard*[1]. Une confusion de noms entre le poète Bernard et le fameux financier Samuel Bernard servit à établir le canevas d'une très jolie bluette. Une dame Dorlay, veuve après dix ans de mariage, se trouve à Fontenay-aux-Roses, avec Rameau, le compositeur, et Samuel Bernard qui vient d'acheter la seigneurie même du lieu et qui recherche la veuve en mariage. Celle-ci, depuis très longtemps, aime bien un Bernard, mais beaucoup moins riche, plus

1. Comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudeville, par les citoyens Le Prévost d'Iray et Philippon La Madelaine. Bibl. nat., Yth 7886, in-8. Cf. Tourneux, *Bibliographie, t. III, n° 19665.*

aimable et plus jeune que le Bernard financier. Rameau est dans le secret de cette inclination, et, pour en informer le richard, il imagine une fête dans laquelle on doit féliciter son ami de la nouvelle seigneurie; dans les groupes, les amants déguisés l'un en chasseur, l'autre en paysanne se font des déclarations très claires en présence et aux applaudissements mêmes du vieux rival, que le nom répété de *Bernard* entretient encore dans l'erreur, et qui ne commence à se désabuser que quand il s'aperçoit que les acteurs ont mis dans leurs rôles une vérité beaucoup trop frappante; il finit cependant par prendre assez bien son parti, et le gentil Bernard épouse. Il est aisé de sentir tout ce que le nom d'un tel poète a dû inspirer d'esprit. La pièce en est remplie, et tout concourt à le faire ressortir; facilité dans le couplet, traits délicats et fins de galanterie, délicatesse soutenue dans toute l'action, dans tous les rôles; mais pas assez peut-être dans celui de la soubrette. Vrai comique de caractère dans le personnage d'un gascon qui, croyant emprunter à Samuel Bernard, s'adresse au poète, et, comptant sur de bonnes pièces, en reçoit en effet..... mais en vers. On ne trouve dans l'ouvrage aucune allusion politique, les mœurs n'y reçoivent aucune atteinte. Auteurs : Philippon de La Madelaine et Prévot d'Iray.

Il n'y a eu aujourd'hui d'autre nouvelle que les détails officiels donnés par le *Moniteur* sur celle relative au passage de l'Inn, etc. Cette confirmation a donné plus d'impulsion à la hausse des rentes, et, selon l'usage, c'est seulement sur la fin de la Bourse qu'elle s'est mieux prononcée : le tiers consolidé a été demandé après la cloche à 37 fr. 50 c. La stagnation des autres cours est toujours à peu près la même. Les pièces d'or se sont offertes et ne se font qu'à 20 c. contre papier.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

CDV

2 NIVOSE AN IX (23 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3 NIVÔSE.

Esprit public. — Tranquillité générale. Confiance et ralliement sincère au gouvernement. Un marchand de la rue Saint-Denis, attaché à *Louis XVI, et dans* l'usage de verser des larmes lorsqu'il trouvait

quelque occasion de parler de cette famille, tint hier ce propos en présence de plusieurs personnes qu'il croyait de la même opinion : « Comme tout est tranquille ! Il faut en convenir, l'homme qui nous gouverne n'est pas un homme ordinaire. La paix, et nous serons plus heureux que nous ne devions espérer. » Le désir de la paix se manifeste de toutes parts, et principalement parmi les ouvriers sans travaux et les boutiquiers qui ont peu de débit : tous pensent qu'elle ramènera l'abondance et le commerce. La présence des Russes qui composent la légation, et que l'on croit chargés de négocier un traité important avec le gouvernement, contribue, autant que les succès des armées, à soutenir l'espoir d'une conclusion très prochaine.....

Bruits divers. — Mort d'Augereau. Bataille en Italie et victoire complète. Déclaration de guerre de la Russie à l'Angleterre. Conférence du général Sprengporten avec le premier Consul : l'empereur de Russie n'était entré dans la coalition que dans la ferme persuasion que les coalisés voulaient rétablir le trône des Bourbons. S'est retiré lorsqu'il a reconnu son erreur avec la ferme résolution de n'y plus rentrer; n'a pas la mission expresse de traiter, mais d'entendre les propositions du gouvernement, pour les redire à Paul Ier.

Explosion[1]. — A huit heures et demie du soir, une violente explosion de poudre s'est manifestée dans la rue Nicaise, près de celle de Chartres. Il paraît certain qu'elle s'est faite dans la rue même : des bornes sont arrachées, les murs de droite et de gauche repoussés en dedans, noircis par la poudre à l'extérieur, et attaqués de biais. L'artifice était vraisemblablement porté par un cabriolet, attelé d'un mauvais cheval, dont le derrière a été emporté. Il n'y avait qu'une ou deux minutes que le premier Consul était passé : sa voiture était vers le théâtre de la République au moment de l'explosion. Deux personnes ont été tuées, six blessées grièvement. Une très jeune fille a été mutilée près du cabriolet; elle est restée nue et méconnaissable. Point d'apparence au Temple de soupçon de cet événement : il n'y a été connu qu'à dix heures du soir par les gardiens. Il ne l'était pas encore dans la Tour. On rapporte que les sentinelles de l'hôtel du consul Cambacérès et du corps de garde de la rue Nicaise ont vu fuser une mèche. Toute la ville a cru, en entendant le coup, qu'une salve d'artillerie annonçait la paix ou une victoire. Un coup de fusil a été tiré à onze heures un quart entre le Pont-Neuf et le Pont-au-

1. Ceci se rapporte, *on le voit, à la journée* même du 3 nivôse an IX.

Change ; on l'a entendu distinctement du ministère. Les recherches les plus actives sont faites.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 3 nivôse : « *Paris*. Le tombeau de l'illustre chancelier d'Aguesseau, qui décorait la place d'Auteuil, avait été détruit sous le vandalisme de Robespierre. Le gouvernement vient de faire rétablir, à ses frais, ce monument destiné à perpétuer le souvenir d'un magistrat que ses vertus autant que ses talents avaient rendu célèbre. La réinstallation a été faite le 30 frimaire; on a lu, devant la famille invitée par le maire à assister à la cérémonie, l'arrêté du préfet qui l'ordonnait. Le maire a prononcé un discours analogue à la circonstance, et le citoyen d'Aguesseau, petit-fils du chancelier et président du tribunal d'appel du département de la Seine, a exprimé dans sa réponse ce que cette cérémonie inspirait aux descendants de ce grand homme..... »

CDVI

3 NIVOSE AN IX (24 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 4 NIVÔSE.

Quelques circonstances sur l'explosion. — Les causes de cet événement ne sont pas encore connues; on n'a que des indices. Le projet d'attaquer la voiture du premier Consul dans son passage, à un point quelconque, a été conçu depuis longtemps par les anarchistes. Les auteurs de ce complot sont naturellement présumés avoir dirigé l'exécution de celui qui vient d'éclater. Depuis longtemps, les hommes de ce parti, qui se compose principalement d'officiers réformés, fonctionnaires sans emploi et autres mécontents de toute forme de gouvernement dont les premières autorités ne sont pas dans leurs mains, ces hommes, dit-on, ou leurs affidés disaient qu'il y aurait incessamment un grand coup, que les thermidoriens s'uniraient aux patriotes ou démagogues, que les listes des nouveaux gouvernants se préparaient, etc. Ces propos paraissaient vagues et sans fondement..... Point d'union, ni de moyens d'exécution. L'événement prouve qu'un forcené, inconnu jusqu'à présent, a nourri constamment dans son cœur ce projet atroce, et que le plus grand secret a rendu toutes les *surveillances inutiles*. Il peut avoir eu des complices initiés dans la con-

ception du projet, mais point de données certaines. Lorsque le premier Consul est parti des Tuileries, deux ou trois individus, placés au coin du Carrousel, près la rue Nicaise, ont dit, en parlant de ses gardes : « Les voilà qui montent à cheval. » Ce pouvait être un signal convenu, mais le seul désir de voir passer le premier Consul pouvait aussi les avoir attirés en ce lieu. Un ancien employé en diplomatie, dont le rapport mérite confiance, dit s'être trouvé dans un groupe formé deux minutes avant l'explosion, dans le milieu de la rue Fromenteau. Là, un grand homme, maigre, en redingote bleue et grand chapeau militaire, s'est exprimé en ces termes : « Je viens du Carrousel, j'ai vu arriver un courrier apportant la nouvelle qu'Augereau avait pris trois villes fortes en Franconie, et passé la garnison au fil de l'épée. On vient de tirer quatre coups de canon à la fois pour annoncer cette nouvelle. » Le groupe s'est ensuite divisé et chacun a couru vers le lieu où l'explosion s'était faite. La machine infernale employée pour cet attentat diffère peu de celle imaginée par Chevalier et trouvée chez lui : c'est de même une voiture placée de manière à gêner le passage, et portant l'artifice destiné à anéantir la voiture du premier Consul, ainsi que toutes les personnes qui peuvent s'y trouver. La différence est que la machine de Chevalier paraissait destinée à être lancée et devait porter une bien moindre quantité de poudre. On a parcouru tous les lieux publics, cafés et cabarets, où les exclusifs se réunissaient tous les jours : il n'y en avait pas un seul hier. Les femmes d'un de ces cafés ont dit avec une joie marquée, au bruit de l'explosion : « Ah ! voilà la création du monde qui part. » Un inconnu, quelques instants avant l'explosion, a dit dans le cabaret placé à l'angle des rues Chartres et Nicaise : « Nous allons un peu respirer ces jours-ci, faire nos farces. » Il a paru chercher un particulier qui n'était pas dans ce cabaret. — Un particulier rapporte avoir entendu des hommes qui marchaient fort vite dans la rue Traversière, aussitôt après l'explosion, dire en mauvais français : « Il est né heureux ; ce n'est pas lui, c'est malheureux. » Ces indices sont faibles, les recherches se continuent.

Esprit public. — C'est dans un grand événement que l'opinion se développe. Elle a été manifestée hier. Indignation générale contre les auteurs de cet attentat. Satisfaction unanime de ce que la Providence avait conservé le chef de l'État. Chacun exprimait à sa manière que le bonheur de tous était attaché à son existence. De toutes parts, on accusait les anarchistes. On se plaignait de la lenteur des poursuites qui avaient été faites contre les auteurs du premier complot, on leur attribuait généralement *le second, et on* désirait que la vengeance fût

prompte. — Il n'y a point eu de messes de minuit. Toutes les églises ont été fermées.

Bourse. — La hausse progressive du tiers consolidé, actuellement à 38 francs, et la multitude des demandes sont le résultat naturel des progrès des armées.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Quatorze individus, signalés dans de précédents rapports comme capables de commettre un crime semblable à celui qui a été commis hier, et ayant osé parler de la possibilité de son exécution, ont été arrêtés.

On est à la suite de beaucoup d'autres encore.

Il résulte de divers renseignements, recueillis dans la matinée, qu'hier soir, à six heures et demie, on a vu deux voitures arrêtées sur les nouveaux boulevards, presque vis-à-vis la rue Notre-Dame-des-Champs, que par quelques propos échappés aux individus qui se promenaient dans cette même rue, il résulte que Pijot, Millière, Leroux, Daubigny et Delabarre étaient du nombre de ceux qui occupaient ces voitures. Ils disaient qu'ils attendaient une grande nouvelle. A neuf heures, il n'y avait plus de voitures dans la rue.

(*Moniteur* du 14 nivôse an IX, p. 422. Le même numéro du *Moniteur* contient de nombreux extraits de rapports du préfet de police relatifs à diverses arrestations d'« anarchistes » et à la préparation du complot contre le premier Consul. Ces rapports se rapportent à la période comprise entre le 4e jour complémentaire an IX et le 10 nivôse suivant.)

Journaux.

Journal des Débats du 4 nivôse : « *Paris, 3 nivôse.* Ce soir, à huit heures, au moment où le premier Consul passait dans la rue Saint-Nicaise pour se rendre à l'Opéra, une explosion terrible a ébranlé toutes les maisons voisines; plusieurs personnes ont été blessées. Nous avons entendu tant de rapports différents sur cet événement, que nous croyons devoir attendre à demain pour donner de plus grands détails. On pense bien qu'à mesure que cette nouvelle était sue des spectateurs, il ne leur était plus possible d'écouter l'*Oratorio*. C'est probablement par cette raison qu'il n'a pas été achevé. Il avait été applaudi avec transport jusqu'au moment où les premiers rapports ont circulé dans la salle. Le premier Consul est resté à l'Opéra avec sa famille jusqu'à l'instant où l'on a baissé la toile. Le général Sprengporten a aussi assisté à cette représentation. Il a été très applaudi au moment où il a *paru dans sa loge.....* » — *Journal du Soir des frères Chaignieau* du

9 nivôse : « Tous les commissaires de police reçurent, le soir du jour de l'explosion, l'ordre d'empêcher les messes de minuit, et on n'en a dit aucune dans les églises à cette heure. »

CDVII

4 NIVOSE AN IX (25 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3 NIVÔSE.

Nouveaux indices sur l'attentat du 3. — Après un événement qui occupe toutes les classes de la société on recueille divers faits qui s'y rapportent et qui paraissaient indifférents avant l'exécution. Voici ceux rapportés hier [1]. Une femme, tenant un jeu dans la rue de Thionville, a entendu, il y a environ un mois, de deux inconnus qui jouaient chez elle le propos suivant : « Il existe un projet infernal contre Bonaparte. On veut placer sur son passage, dans la rue de Rohan, un jour où il ira au spectacle, une charrette de paille garnie de poudre à canon, et qui fera explosion à l'instant où il traversera. » Une autre femme, demeurant rue de Lille, a tenu, il y a environ deux mois, chez un portier, en présence de trois personnes, un propos à peu près semblable : « On fera sauter Bonaparte sur la route de la Malmaison, par le moyen d'un baril de poudre, qui sera enfermé dans une charrette de paille. » On suit avec soin ces indices. — Deux hommes, qui avaient été d'abord arrêtés avec Chevalier et autres, ont dit, il y a quelques jours, qu'incessamment les détenus seraient libres et qu'ils en étaient sûrs. Les meneurs des anarchistes répétaient chaque jour dans les faubourgs que les patriotes allaient avoir le dessus. — A l'Opéra, quelques minutes avant l'arrivée du premier Consul, deux particuliers ont dit à des femmes, à très haute voix : « Mesdames, si vous entendez le canon, n'en soyez pas surprises. On attend ce soir une grande nouvelle. » Un autre a dit, le même jour, chez un restaurateur du Palais du Tribunat, entre trois et quatre heures : « Il y aura à l'*Oratorio* [2] quelque chose d'extraordinaire, à quoi on ne s'attend pas. » La charrette a paru plusieurs fois dans les environs de la rue Nicaise, conduite par un homme vêtu en roulier,

1. Tout ce début est biffé dans l'original.
2. Sur l'*Oratorio* de Haydn, qui fut joué en effet au théâtre des Arts (ci-devant Opéra), le 3 nivôse an IX, voir un article dans le *Moniteur* du 5 nivôse, p. 388.

qui l'a placée à six heures vis-à-vis la rue de Chartres. Un orfèvre étranger, voulant aller aux Tuileries pour voir le premier Consul, a traversé la rue Nicaise et a remarqué un grand homme qui recommandait à l'enfant de prendre soin de la charrette. « Tiens-toi bien là », lui disait-il. Le baril était couvert d'une toile. — Le 3, à sept heures, il y avait un groupe au Jardin des Tuileries entre le bassin et la terrasse des Feuillants, où se trouvait Moreau, ancien membre du Comité révolutionnaire de Paris; la personne qui vit avec étonnement ce groupe, et qui s'en approcha, n'entendit rien que d'indifférent. D'autres particuliers se tenaient au coin du Carrousel, près la rue Nicaise. Parmi eux, un nommé Dubois, qui n'est pas encore suffisamment désigné. Moreau et Dubois ont eu de fréquentes communications avant le départ du premier Consul. Ils allaient alternativement d'un poste à l'autre [1]. — A l'instant où le premier Consul est entré dans sa voiture, on a vu courir plusieurs hommes qui étaient au coin du Carrousel. Un rapport en désigne cinq en tabliers blancs, qui avaient demandé aux sentinelles du Palais à quelle heure le premier Consul partirait. — Une tailleuse dit avoir été surprise de voir trois hommes courir avec la plus grande vitesse au moment où le premier Consul a paru. Elle sera entendue. — Un particulier, blessé par l'explosion à la lèvre et au front, a été secouru par un boulanger, qui l'a reçu chez lui, et a voulu lui procurer une voiture pour le transporter dans son domicile. Dans l'intention de connaître son adresse, il voulut chercher ses papiers. Le blessé, reprenant ses sens, s'opposa à cet examen, plaça ses papiers dans son gousset et sortit à l'instant, disant qu'il se sentait assez de force pour se rendre seul jusqu'à une voiture publique. La déclaration avec le signalement du particulier en a été faite à la préfecture par deux témoins. — On assure que Chevalier avait un frère, chimiste comme lui, chargé de la continuation de la machine infernale. La femme Chevalier s'est permis quelques menaces, qui seront approfondies. La suite des recherches et les interrogatoires des individus arrêtés procureront sans doute des éclaircissements plus importants.

Militaires réformés. — Plusieurs officiers réformés attirent le soupçon sur eux par les propos exagérés qu'ils tiennent contre le gouvernement. Ganier, ex-général, compris dans l'affaire de Barbeuf, et Menegain, qui était capitaine de la garde au 18 brumaire, destitué pour injures graves contre le gouvernement, ont été vus ensemble le 2, allant des Tuileries à la rue Nicaise et paraissant fort occupés. — Il

1. *Ces* dernières lignes sont biffées dans l'original, depuis : « D'autres particuliers..... »

n'y avait hier aucun des anarchistes connus dans les cafés où ils avaient l'usage de se réunir avant l'événement du 3. On n'a vu qu'un officier réformé, qui avait le nez coupé, chez Petit, limonadier au Palais du Tribunal, où il a tenu ce propos : « Comment voulez-vous qu'on l'assassine? On ne peut pas l'atteindre. » Cet individu sera entendu. — Un ancien dragon de Mestre-de-Camp a raconté, il y a quelque temps, qu'un général réformé voulait lever une légion pour assassiner Bonaparte sur la grande route hors Paris, qu'il s'y était incorporé et s'en était retiré lorsqu'il y avait vu recevoir des étrangers suspects. Il existe, a-t-il ajouté, des projets exécrables contre le premier Consul, je le sais de bonne part. » — Au café de Foy on a entendu quatre officiers réformés disant qu'ils se réuniraient au nombre de vingt-huit mille, lorsqu'il en serait temps.

Opinion. — Presque toutes les opinions se réunissent pour accuser les anarchistes de cet attentat. Quiconque veut l'attribuer aux royalistes éprouve une contradiction unanime [1]. Les instruments des premiers complots sont naturellement accusés du dernier. On les croit de simples instruments, mis en usage parce qu'ils ont l'habitude du crime. Plusieurs pensent que l'implacable ennemi du repos de la France n'est pas plus étranger à ce dernier crime qu'aux précédents. On rappelle que le dernier complot de l'Opéra était annoncé au loin, tant au Nord qu'au Midi, plusieurs jours avant la découverte. On n'a pas encore la même donnée sur la dernière entreprise, présumée suite naturelle des précédentes. Une seule lettre de Paderborn, très récente, écrite par un particulier qui s'était proposé de revenir, porte qu'il diffère, parce que l'horizon s'obscurcit, et que la France est menacée de nouveau de l'événement le plus malheureux. Le même intérêt fait présumer l'emploi des mêmes moyens.

Une nouvelle conspiration paraît justifier le refus de la paix parce que la chute du premier Consul livrerait la France à l'anarchie et à un torrent de maux. Les autorités constituées ont présenté au premier Consul le vœu sincère de tous les bons citoyens de Paris. Tous les événements qui menacent ses jours semblent ajouter à leur attachement et à leur confiance.

Sentinelle attaquée. — Hier, six individus ont attaqué la sentinelle du poste du boulevard du Temple et ont entrepris de la désarmer. Deux patrouilles, sur le point de se croiser, les ont cernés et arrêtés. Ils ont tous été conduits à l'état-major.

Bourse. — L'attentat médité contre le premier Consul, loin d'affai-

1. Cette phrase est *biffée dans l'original.*

blir le crédit public, paraît avoir contribué à augmenter la confiance. Le tiers consolidé a été porté hier à près de 40 francs [1].

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 5 nivôse : « Voici les détails donnés aujourd'hui par le *Journal officiel* relativement à l'explosion de la rue Saint-Nicaise. Cet événement, que l'on n'attribua d'abord qu'à l'imprévoyance et au hasard, se rattache aux scènes d'horreur tant de fois reproduites par ces monstres qui, accusés et convaincus d'être des terroristes, des septembriseurs et des anarchistes, ont toujours trouvé grâce devant les tribunaux du temps. « Le 3, à « huit heures du soir, le premier Consul se rendait à l'Opéra, avec son piquet « de garde. Arrivé à la rue Nicaise, une mauvaise charrette, attelée d'un petit « cheval, se trouvait placée de manière à embarrasser le passage. Le cocher, « quoique allant extrêmement vite, a eu l'adresse de l'éviter. Peu d'instants « après, une explosion terrible a cassé les glaces de la voiture, blessé le cheval « du dernier homme du piquet, brisé toutes les vitres du quartier, tué trois « femmes, un marchand épicier et un enfant. Le nombre des blessés connus « jusqu'à ce moment est de quinze. Ce sont des hommes qui passaient et des « propriétaires de maisons voisines. Une quinzaine de maisons ont été considé- « rablement endommagées. Il paraît que cette charrette contenait une espèce « de machine infernale. La détonation a été entendue dans tout Paris; une « bande de roue de la charrette a été jetée par-dessus les toits de la cour du « Consul Cambacérès. Le premier Consul a continué son chemin et a assisté à « l'*Oratorio*. Il y a deux mois le gouvernement fut prévenu qu'une trentaine de « ces hommes qui se sont couverts de crimes à toutes les époques de la Révo- « lution, et spécialement aux journées de septembre, avaient conçu le même « projet. Depuis ce temps, douze sont détenus au Temple [2]. » A ces détails nous ajouterons les suivants : Les maisons qui environnent le lieu de l'explosion sont endommagées. Les plus proches sont en partie détruites. Un mur de 25 pieds, qui forme le derrière des écuries du troisième Consul Lebrun, a été renversé, et les débris de ce mur ont été jetés à 20 pieds dans l'intérieur. Toutes les vitres de la façade des Tuileries qui donnent sur la cour sont brisées. On ignore jusqu'à ce moment le nombre des personnes tuées ou blessées. Outre la charrette qui obstruait un côté de la rue, un cabriolet obstruait l'autre, dit-on, sans être tout à fait parallèles, mais placés seulement assez près l'un de l'autre pour embarrasser le passage d'une troisième voiture assez longtemps pour qu'une mèche préparée pût produire l'explosion à propos. Il paraît que les conducteurs du cabriolet et de la voiture, après avoir mis le feu à la mèche, s'étaient retirés et avaient laissé un enfant pour les garder; il paraît encore que le cocher du Consul eut assez d'adresse et de bonheur pour couper les deux voitures et passer sans obstacle. En revenant de l'*Oratorio*, qui n'a point été achevé, mais auquel il est resté jusqu'au moment où la toile a été baissée, le premier Consul a trouvé ras-

1. Ce paragraphe est biffé dans l'original.
2. *Voir le Moniteur* du 4 nivôse, p. 382.

semblés chez lui les ministres, les conseillers d'État, les généraux qui s'y étaient rendus pour recevoir ses ordres. Il y a trouvé aussi des membres du Corps législatif et du Tribunat, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires publics, qui venaient lui témoigner la joie qu'ils éprouvaient de le voir échappé à ce nouveau danger. Ce matin, les présidents du Corps législatif et du Tribunat ont convoqué extraordinairement leurs collègues, qui se sont assemblés vers midi. Toutes les autorités civiles et militaires se sont aussi réunies. Ces différentes autorités ont paru chez le premier Consul vers deux heures. » — *Gazette de France* du 9 nivôse : « . . . Le curé constitutionnel de la paroisse Saint-Paul de Paris a fait, le 4, chanter dans son église un *Te Deum* en actions de grâces de ce que le ciel n'a point permis que le premier magistrat de la République succombât sous les efforts combinés des scélérats qui ont attenté à sa vie. Les aveugles des Quinze-Vingts, pressés par le même sentiment de reconnaissance et de joie, se proposent de faire, demain 10, exécuter en musique le même cantique dans leur église..... »

CDVIII

5 NIVOSE AN IX (26 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 6 NIVÔSE.

Suite des recherches sur l'attentat du 3. — On dit dans la rue Nicaise que ceux qui avaient fait le coup étaient déguisés en maçons, ce qui se rapporte aux cinq hommes qui ont été vus au coin du Carrousel en tabliers blancs. Plusieurs s'étaient placés le long du mur, près l'hôtel de Longueville, de manière à pouvoir distinguer l'effet de l'explosion sans être frappés. L'un d'eux, voyant qu'elle ne s'opérait pas assez promptement lorsque le premier Consul a passé devant la charrette, s'est approché pour connaître la cause de ce retard. L'explosion s'est faite alors; il a été tué et son corps emporté par les autres, qui se sont tous retirés par l'hôtel Longueville. Il laisse une femme et des enfants. Ce renseignement sera suivi. Plusieurs de ces forcenés ont paru ensemble dans l'église de Saint-Roch, avant et le jour même de l'explosion, le chapeau sur la tête. Le suisse leur avait fait, dans les jours précédents, des observations inutiles à ce sujet. Le 3 leur réponse a été plus féroce : « Coquin, ton règne ne sera pas long. » Depuis l'événement, quelques-uns de ces exagérés ont dit qu'ils n'avaient pas encore perdu tout espoir, que le mois ne se passerait pas sans que *leur but ne fût rempli*, à moins qu'on ne prît une me-

sure générale contre tous les patriotes [1]. — On a trouvé le particulier qui a vendu le cheval, la charrette, les harnais et le collier. Il en a reconnu tous les débris. Ceci mène à des renseignements d'un ordre plus certain.

Femme Boniface. — La femme de Boniface, qui fut concierge du Temple, a été distinguée dès le premier excès de la Révolution. Elle tenait un café aux massacres de septembre, entretenait le délire des assassins, buvait en leur présence le sang de leurs victimes. Marat et Robespierre ont toujours été ses héros. Avant l'attentat du 3, elle parcourait les faubourgs, annonçait un événement prochain. Le 2, elle s'est rendue au faubourg Antoine, au café des Bains-Chinois, l'un des repaires des anarchistes. Là elle a annoncé avec enthousiasme qu'enfin Bonaparte allait tomber, en joignant à ce nom les plus grossières injures, que les patriotes allaient être bien contents. Ces faits seront éclaircis.....

Parade. — La parade a eu lieu hier, à la satisfaction unanime de tous les citoyens qui s'y étaient rendus en foule pour y voir le premier Consul et lui exprimer leur joie. Lorsqu'il a paru, les acclamations ont été vives et prolongées ; on a remarqué l'émotion et l'attendrissement qu'elles lui avaient causés. Ces cris d'allégresse et de félicitations étaient mêlés du vœu généralement exprimé pour la prompte punition des coupables. L'indignation est si forte que, de toutes parts, on demande des exécutions exemplaires, sans observer les formes que la justice prescrit. On n'a vu dans la multitude que la parade avait réunie autour des Tuileries aucun des hommes de ce parti...

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le préfet de police est parvenu à découvrir que le cheval et la charrette avec lesquels on paraît avoir conduit, le 3 de ce mois, la machine infernale dans la rue Nicaise ont été vendus, le 29 frimaire dernier, moyennant 200 francs, par un marchand grainier demeurant rue Meslay, n° 42, à un particulier qui a paru être un domestique, parlant bien et dont le signalement a été parfaitement donné par le vendeur. Il s'est dit marchand forain et demeurer du côté de la rue et près l'église Saint-Martin. Depuis l'acquisition faite, il est venu chez le même marchand grainier chercher l'avoine et le foin nécessaires pour le cheval, et a fini par dire qu'il avait trouvé à placer le tout du

1. *Ce passage, depuis :* « Plusieurs de ces forcenés », est biffé dans l'original.

côté du faubourg Poissonnière. Il a fait faire par un charron des cerceaux pour couvrir d'une banne la voiture jusqu'au bas des ridelles, en observant qu'il ne voulait pas que les marchandises pussent être mouillées. Le grainier a reconnu le cheval, les fragments de harnais, le licol, la sellette, le collier ainsi que les débris de la charrette, de sorte qu'il ne reste plus aucun doute à cet égard. Les recherches les plus actives se continuent pour découvrir l'acheteur.

On a arrêté aujourd'hui les nommés Delabarre, Bottot, femme Chevalier, Taillefer, Paris, Fourjon[1], Michel, Breton, Dusoussy, Richardet, Heste[2], Moulin, Carretté, femme Chaumette, Bergoeing, Moreau, Thérèse Pérignon, blanchisseuse, Brunet, ferrailleur, Guilhémat, imprimeur, tous connus pour démagogues forcenés, et notamment les nommés Breton, Richardet et femme Chaumette, dénoncés comme ayant eu connaissance de la machine infernale, ou ayant participé à l'exécution.

On disait hier dans divers groupes que, si l'attentat de la rue Nicaise eût obtenu le succès qu'en attendaient les auteurs, une Convention aurait été formée sur-le-champ, et qu'elle eût été composée de tous les chefs de l'anarchie. Dans d'autres groupes on prétendait que l'on aurait eu un gouvernement royal, et l'on disait même que déjà le comte d'Artois était à Calais ; mais, dans tous les groupes, on témoignait sa satisfaction de ce que les jours du premier Consul étaient conservés.

Hier à la parade, on a remarqué qu'aux cris unanimes de *Vive Bonaparte!* se joignaient ceux de vengeance contre les anarchistes.

Au théâtre du Vaudeville, lorsqu'hier l'acteur eut chanté dans la pièce de *Chaulieu*[3] un couplet où il est dit : « Pour l'honneur de nos jardins, n'y souffrons pas une chenille », le parterre cria *bis*. Quelques personnes crièrent : *Non !* L'opposition cessa, quand une partie du parterre eut crié : « Ce sont les Jacobins qui ne veulent pas ! » Le couplet fut répété.

Un agent parle d'une lettre écrite d'Avignon, dont il a entendu la lecture. Cette lettre porte que le Midi de la France est en proie au brigandage et aux passions anarchistes, que les conscrits forment des bandes qui font craindre pour la tranquillité publique, et que la gen-

1. Il faut sans doute lire *Fougeon*. Voir Jean Destrem, *Les Déportations du Consulat et de l'Empire*, p. 393.

2. C'est peut-être le prince de Hesse.

3. *Chaulieu à Fontenay*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, par les citoyens Philippon de la Madelaine et Ségur jeune, représentée pour la première fois, sur le théâtre du Vaudeville, le 14 fructidor an VII. Bibl. nat., Yth. 3192, in-8. Cf. Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 19,645.

darmerie du pays (sans doute du département de Vaucluse, où est situé Avignon) souffre complaisamment tous ces maux qui affligent la contrée.

Le 3 au soir, sur les six heures, il est arrivé une nombreuse société chez Bailleul. Les frères de Siéyès, Duveyrier, l'ex-ministre Duval, Hardy, Darracq, Huon et Malès étaient, avec quelques autres membres de l'opposition, du nombre des personnes qui s'étaient réunies. On avait formé dans le salon de petits groupes et l'on se parlait tout bas, en attendant qu'on fît de la musique. Lorsque l'on eut reçu la nouvelle de l'explosion et de ses suites chacun se retira très déconcerté.

Un agent a été voir [de] La Grua aujourd'hui. La Grua lui a parlé sur-le-champ de l'événement du 3. L'agent a dit que c'était un grand bonheur que le premier Consul eût été sauvé. La Grua a répondu que c'eût été un malheur pour le premier Consul individuellement, mais que cela aurait peut-être fait le bonheur de la France, car la guerre aurait cessé tout à coup. « Vous croyez, monsieur ? » a dit l'agent. « Sans doute », a repris La Grua, « la saine partie de la nation aurait pris le parti le plus convenable, celui de faire la paix, en cédant aux propositions de l'empereur. » « Et la Révolution », a dit l'agent, « aurait donc fini ? » « La Révolution », a répondu La Grua, « a été l'ouvrage d'un petit nombre d'intrigants. Les trois quarts des Français en sont fatigués. Le vœu général l'aurait emporté sur une minorité fanatique. » « Mais, monsieur », a dit l'agent, « et ceux qui ont servi cette cause, que seraient-ils devenus ? » « Qu'importe », a répondu La Grua, « que des coquins eussent été sacrifiés pour sauver la majorité ? » L'épouse de La Grua parlait dans le même sens que son mari.

Le comte de Montgaillard est à Paris sous le nom de Roch. Il a avec lui un frère abbé et bossu et un valet de chambre qui porte les paquets pour Louis XVIII. Ils ont deux agents à Lunéville, dont un grand jeune homme avec des besicles.

Le cousin de l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné, est à Paris avec des guêtres de paysan. C'est celui qui a porté en Angleterre un mouchoir teint du sang de Louis XVI. Il sert Montgaillard.

Le chevalier de Paroi, cousin de Vaudreuil, fait faire chez un bijoutier des bijoux pour l'Espagne, contenant toute la correspondance des agents de Louis XVIII. Paroi a son frère en Angleterre. Poter, Anglais, dont on a déjà parlé, ayant une manufacture à Chantilly, a été longtemps de connivence avec eux. On les croit brouillés.

Les variations ont été peu sensibles aujourd'hui à la Bourse, mais les cours se sont bien maintenus, et ce que l'on regarde comme un *grand avantage* pour le tiers consolidé, c'est qu'ils se soutiennent au-

dessus de 39 francs, dans les moments où les besoins d'argent et de réaliser pour les paiements du 10 commencent à se manifester. — Les pièces d'or sont à 18 cent. au plus, contre papier.

(Arch. nat., F [7], 3829.)

CDIX

6 NIVOSE AN IX (27 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 7 NIVÔSE.

Attentat du 3 nivôse. Déclarations. — Trois déclarations unanimes ont procuré des éclaircissements certains sur l'origine de la charrette et de la jument. Brunet, rue de la Corderie, marchand de charrettes, a cédé à Lambel, marchand grainier, rue Meslay, celle dont il s'agit, le 25 frimaire. Le 26, un inconnu, signalé par Brunet, s'est présenté à lui pour acheter une de ses charrettes; n'en trouvant point qui lui convînt, Brunet l'a mené chez Lambel pour lui montrer celle cédée la veille. Celle-ci lui a convenu : il l'a achetée de Lambel, ainsi que sa jument et le harnais. Il a emmené le tout dans les derniers jours de frimaire. Brunet et Lambel n'ont pu dire le nom de cet individu. L'un et l'autre en ont donné le même signalement. Il a paru les premiers jours en veste bleue, puis en chemise de roulier, même couleur, de toile fine; ce qui est conforme à d'autres rapports suivant lesquels on a vu, dans les environs de la rue Nicaise, un conducteur de la même charrette, en chemise de roulier, dans la journée du 3. Tel est le précis des déclarations de Brunet et Lambel, qui ont reconnu la jument et les débris de la charrette, ainsi que les harnais et le collier. La femme Fribourg, marchande de viande, quai du Louvre, près le grand guichet, a vu près d'elle, le 3, à quatre heures et demie du soir, les mêmes charrette et jument, gardées par un jeune garçon en veste bleue, chapeau rond, et un petit fouet à la main. Près d'une heure ensuite, deux hommes en redingote bleue, boutons blancs, chapeaux militaires, ganses en argent, badine à la main, sont venus parler à cet enfant et lui ont vraisemblablement donné leur instruction, après laquelle ils se sont éloignés L'enfant a encore attendu un demi quart d'heure et a conduit ensuite la charrette vers le Carrousel par le grand guichet. Cette femme a formellement reconnu la jument et les débris de la charrette et le harnais. On espère qu'au moyen des signalements

très détaillés qui ont été fournis de l'acquéreur de ces objets, on parviendra à le découvrir et à le faire reconnaître par les auteurs de ces déclarations, ce qui suffirait à mettre sur la trace de tout le complot.

Militaires. — Deux officiers, se promenant sous la galerie du Théâtre-Français, au bruit de l'explosion, se sont exprimés en ces termes : « Ce n'est rien, c'est Bonaparte qu'on salue avec un baril de poudre. » Ils ont disparu immédiatement après ce propos [1].

Arrestations. — Galabert, hôtel des Languedociens; Chevalier, le frère de l'artificier et qu'on soupçonne d'en avoir été le continuateur; Lequinio, ex-député, Marconney, Lefranc, Corchard, Marsault ont été arrêtés aujourd'hui.....

Brochure saisie. — L'ouvrage de Moller, intitulé : *Point de paix solide et durable sans la restauration de la Pologne*, a été saisi aujourd'hui. On a trouvé onze exemplaires chez Desennes, qui a dit n'en avoir reçu que douze de Portmann, imprimeur. Trois cents exemplaires ont été saisis chez Portmann; il a déclaré en avoir tiré cinq cents, dont deux cents envoyés à l'auteur. Chez Moller, auteur, dix-sept exemplaires seulement et le manuscrit; il a dit en avoir remis environ cent trente à divers membres des premières autorités.

Arch. nat., F 7, 3702.

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On a donné chaque soir la liste des arrestations. Aujourd'hui le préfet de police a fait arrêter les nommés :

Chevalier, frère de celui qui avait construit la première machine infernale et se mêlant aussi d'artifices;

Galabert, prévenu de liaisons intimes avec les enragés;

Lequinio, ex-conventionnel;

Marconnay, Lefranc et Corchand, exclusifs de la grande trempe;

Marsault et Lépine, prévenus de propos infâmes contre le gouvernement;

Metivier et Villeneuve, ex-officiers de paix fortement attachés à la faction;

Silan, ancien municipal du 11e arrondissement, exclusif connu [2];

Derville, officier à la suite, prévenu d'injures et de menaces envers le gouvernement;

Guilhémat, Braban et Joly, tous trois exclusifs marquants.

1. Ce paragraphe est biffé dans l'original.

2. Ce nom (peut-être défiguré) ne se trouve pas dans les listes publiées par *M. Jean Destrem (Les Déportations du Consulat et de l'Empire).*

Le nombre des individus arrêtés est de soixante. Beaucoup d'ordres sont encore décernés. — Les agents rapportent que les exclusifs, regardés généralement comme les auteurs de l'attentat de la rue Nicaise, n'osent se présenter dans aucune maison publique, parce qu'ils seraient très maltraités, tant est grande l'horreur qu'ils inspirent. — On remarque que depuis l'événement du 3 les individus qui sont connus dans les quartiers respectifs pour avoir partagé les excès démagogiques ne sortent plus seuls, et qu'ils se font accompagner.

Hier, au Théâtre-Français de la République, le passage suivant de la pièce des *Deux Frères* [1] a été applaudi avec enthousiasme :

Il faut que le crime soit puni, point de quartier aux méchants.

Au théâtre de l'Ambigu-Comique, Corlina, dans la pièce de ce nom [2], apprenant que son père doit être assassiné, lui dit : « Ne dormez pas, vos jours sont menacés, je veille sur vous. » Le public a vivement applaudi. Dans la même pièce, on apprend au père de Corlina que le parricide est entre les mains des archers : « Vous avez bien fait, dit le père, on ne saurait trop tôt purger la terre des méchants qui la fatiguent de leur présence. » Ce passage a été également couvert d'applaudissements.

Des agents observent que l'on commence dans le public à donner la désignation de forcenés jacobins à de vrais et sincères républicains, mais ils ajoutent que les hommes sages comptent sur le gouvernement qui ne permettra pas que des haines mal éteintes se rallument, et qu'il s'exerce des vengeances particulières.

Quelques jours avant l'événement du 3 nivôse, Chazal, qui demeure place Vendôme, n° 101, au coin de la rue Honoré, a reçu la visite des hommes de la plus affreuse mine, tels qu'on les voyait aux jours des grands événements démagogiques. Le jour de l'explosion, Chazal, rentrant chez lui, a demandé à son portier s'il avait entendu l'explosion ; le portier a répondu *oui ;* et Chazal a dit : « Voilà ce que c'est de faire rentrer les émigrés. » Chazal est très lié avec Siéyès ; ces faits sont certains.

Le cours du tiers consolidé, qui avait été faible pendant la bourse d'hier, était tombé aujourd'hui à 32 fr. 63 c. et le provisoire au-dessous

1. *Les Deux Frères*, comédie en quatre actes, en prose, de Kotzebue, traduite et arrangée pour la scène française par Weiss, Jauffret et Patrat.

2. *Corlina ou l'Enfant du mystère*, drame en trois actes, en prose et à grand spectacle, par R.-C. Guilbert Pixérécourt, représentée pour la première fois le 15 fructidor an VIII. Bibl. nat., Yth 3604, in-8. Cf. Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 18.813.

de 28. Mais ce soir on annonça qu'un courrier du général Moreau avait apporté des dépêches dont le résultat était la demande de la paix par l'archiduc Jean : en un instant le tiers consolidé s'éleva à 42 francs et le provisoire à 32. Aujourd'hui on a ajouté à cette nouvelle celle de la signature des préliminaires, qui ne s'est point confirmée, et cependant le tiers consolidé est dans le moment actuel demandé à 43 francs.....

(Arch. nat., F[7], 3829.)

JOURNAUX

Journal du Soir des frères Chaignieau du 8 nivôse an IX : « *Paris, 7 nivôse.* Le premier Consul a reçu, hier matin, le Tribunal de cassation, le Tribunal d'appel, le Conseil des prises, les juges de paix, l'administration des Monnaies, les commissaires de la Comptabilité nationale, un grand nombre d'officiers réformés résidant à Paris. Tous sont venus joindre leur vœu à celui qu'un cri général élève pour que les auteurs de la machine infernale, dont l'explosion a causé tant de malheurs et d'effroi, soient bientôt punis de manière à épouvanter ceux qui seraient capables de pareils attentats. Tous ont demandé des mesures qui préservassent à l'avenir le gouvernement et les citoyens des atteintes des scélérats qui persévèrent avec tant d'opiniâtreté dans leurs exécrables projets; tous ont donné au premier Consul les marques les plus touchantes d'attachement. Les membres de l'Institut se sont rendus, dans le cours de la soirée, chez le premier Consul. Le citoyen Camus a exprimé les sentiments de ses collègues dans les termes suivants : « Citoyen « Consul, collègue infiniment cher à tous les membres de l'Institut national, « il nous est difficile d'exprimer les sentiments divers, joie, indignation, « intérêt, inquiétude, dont nous sommes agités, lorsque nous venons vous « féliciter de n'avoir pas été la victime d'un horrible attentat. Vous féliciter, « citoyen Consul, oui, c'est le premier élan de notre cœur; mais il n'est ni le « seul ni le plus vif. C'est l'Europe entière, c'est la France, c'est chacun de « nous que nous proclamons heureux de ce que vos jours ont été conservés, « parce que c'est à chacun de nous et à notre bonheur individuel, c'est à la « France et à sa tranquillité, c'est à l'Europe et à la paix que votre existence « est nécessaire. L'élévation de votre âme vous met au-dessus de la crainte « des dangers : vous vous êtes fait une habitude de les affronter; mais les « Français, chacun des Français les redoutent pour votre personne et réclament « la vengeance de la loi contre les êtres abominables qui immolent à leurs « passions effrénées la République, lorsqu'ils dévouent à une machine infer- « nale la tête du premier Consul. Ils ignorent, ces hommes aveuglés par le « crime, que chaque attentat de leur part est un motif nouveau de resserrer « les liens qui attachent les Français à leur premier magistrat. Un Consul « dont le génie ne serait pas la sauvegarde de la France ne serait pas le but « de si cruelles conspirations. Diriger des attaques contre vous, c'est appeler « auprès de vous, presser autour de vous quiconque s'intéresse à la conser- « vation et à la gloire de la République. »

CDX

7 NIVOSE AN IX (28 DÉCEMBRE 1800).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 8 nivôse.

Attentat du 3. — L'individu qui avait acheté la charrette et la jument de Lambel s'était procuré une remise et une écurie dans le faubourg Poissonnière. Ce scélérat, avec deux autres désignés, ayant passé tous trois la nuit dans la remise, ont emmené la charrette et la jument le 3 nivôse au soir. Ils n'ont pas reparu depuis dans cette maison. Ils n'y ont pas été connus; on les a soupçonnés d'être des fraudeurs. On reçoit les déclarations des portiers, locataires et voisins. Il y a ordre d'arrêter Ménager, propriétaire de cette maison.

Le citoyen Ménard, maire d'Azay-sur-Cher; logé à l'hôtel d'Enghien, rue Champfleury, a déclaré hier que le nommé Glais, logé même maison, est venu le trouver dans sa chambre à minuit, la nuit du 6 au 7, lui a paru fort agité, et lui a dit qu'il était perdu, lui, Glais; qu'on faisait des visites domiciliaires, que c'était lui qui avait mis le feu à la machine le 3; qu'il n'avait pu sortir des barrières, etc. S'il paraît étonnant qu'un coupable se trahisse ainsi et reste encore dans son logement, il serait aussi assez extraordinaire que ce maire, homme qui inspire la confiance, ait pu imaginer ce fait. Glais a été arrêté ce matin. Il convient être allé chez son voisin, mais à dix heures du soir et non à minuit, il nie lui avoir tenu les discours en question; il a assuré être à son logement à l'instant de l'explosion, avec des personnes qu'il a désignées [1].

Glais, dit Villeaupré, ancien militaire, des Côtes-du-Nord a servi dans la légion Maillebois depuis 1785. Glais convient être arrivé d'Altona, il y a deux mois; ses passeports ne sont pas visés, il avoue n'avoir aucuns moyens d'existence à Paris. L'affaire s'examine contradictoirement avec toute l'attention qu'elle exige [2].....

Ceracchi et complices. — Le jury a déclaré à l'unanimité qu'il y avait lieu à accusation contre les prévenus de l'attentat du 18 vendémiaire dernier. Huit sont en jugement, savoir : Arena, Ceracchi, De-

1. Ce paragraphe semble être *de la main de Fouché.*
2. *Ce paragraphe est biffé dans l'original.*

merville, Diana, Lavigne, Topino-Lebrun, Daiteg, Metge [1]. Il n'a rien été statué sur les autres, qui sont toujours gardés au Temple.....

Bruits de paix. — On a fait circuler hier la nouvelle d'un traité de paix signé par l'empereur. On a varié sur la source. Les uns prétendaient tenir cette nouvelle du bureau de la guerre, du Conseil d'État, etc. D'autres disaient que plusieurs lettres d'Allemagne s'accordaient sur ce fait, que l'empereur avait envoyé au général Moreau le traité signé de sa main [2], que ce général avait consenti à le transmettre au gouvernement et avait cependant refusé l'armistice qui lui avait été demandé jusqu'à la réponse; qu'enfin ce traité venait d'arriver au premier Consul, qui l'avait ratifié. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle a influé considérablement sur les fonds publics. Dans la soirée d'hier le tiers consolidé a été porté à 45 francs et les demandes étaient nombreuses. Suivant l'usage, les colporteurs criaient cette grande nouvelle. Ils ajoutaient, d'après l'opinion générale contre les anarchistes, que cette nouvelle ne leur plaisait pas, et que plusieurs avaient voulu les frapper.

(Arch. nat., F [7], 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Depuis l'événement du 3, le préfet de police a fait arrêter jusqu'à ce jour :

Les frères Linage, exclusifs prononcés et bien connus.
Le Brun, ancien juge de paix de la division de l'Ouest, membre du Comité révolutionnaire.
Cheval, exclusif de la grande force, colporteur des pamphlets de la faction.
Millière, ennemi du gouvernement, très attaché au gouvernement de 93.
Tirot, idem.
Lacombe, idem.
Femme Desforges, prévenue de tenir des conciliabules d'exclusifs.
Talot, chef de bande.
Veuve Sijas, intrigante, forcenée jacobine; on connaît le sort de son

1. C'est une erreur. Metge n'était point impliqué dans cette affaire. Le huitième accusé était la femme Madeleine-Charlotte-Claudine-Louise Fumey. Voir le *Procès instruit contre Demerville... et autres...* Imp. de la République, an IX, in-8. Bibl. nat.,Lb 43/148.

2. *Ce bruit est reproduit*, comme nouvelle certaine, par le *Journal du Soir des frères Chaignieau* du 8 nivôse an IX, p. 3.

premier mari; le second, qui avait été bénédictin, a été condamné à huit années de fers pour crime de faux et vol à la trésorerie; elle a enfin épousé un nommé Préville, espèce d'homme qu'elle mène à son gré.

Pachon, exclusif renommé.

Lochard, idem.

Martin, idem.

Cosette [1], appelé pour déclaration sur des propos contre le gouvernement et ayant tergiversé d'une manière frappante.

Ducatel, frère de l'ex-concierge de la Force, exclusif.

Marchandet, exclusif.

Mehée, ancien journaliste.

Lasnier, mauvais sujet, lié avec tout ce qu'il y a d'impur.

Georget, exclusif.

Vitra, exclusif de la grande force.

Vacray, idem.

Pradel, idem.

Chrétien, limonadier près les Italiens, chef de bande, tenant chez lui des conciliabules et recevant tout ce qu'il y a d'hommes dangereux.

Vanheck, également connu.

Grisier, lié avec de mauvais sujets et vendant de la poudre indistinctement à tout le monde.

Delabarre, exclusif.

Bottot, ancien secrétaire de Barras.

La femme de Chevalier, auteur de la première machine infernale.

Taillefer, exclusif.

Paris, membre du Tribunal révolutionnaire ayant figuré dans tous les complots.

Fourjon, exclusif.

Michel, idem.

Breton père et Breton fils, fortement soupçonnés d'avoir coopéré à l'affaire du 3; un agent secret les charge beaucoup; mais il y a contradiction avec la déclaration de celui qui a vendu la voiture. Le père ne veut point parler; son fils, âgé de douze ans, indiqué comme ayant vu la voiture, se tient sur la défensive.

Dusoussy, exclusif.

Moulin, idem.

Caretté, idem.

1. *Ne serait-ce pas Colette ? Cf. Destrem, p. 357.*

Femme Chaumette, première tricoteuse des Jacobins et colportant tous les pamphlets anarchiques.

Bergoeing, ex-conventionnel.

Moreau, exclusif.

Thérèse Pérignon, propos infâmes contre le gouvernement.

Chevalier, frère de l'auteur de la machine infernale.

Galabert, suspecté de tremper dans le complot, ayant tenu des propos infâmes.

Lequinio, ex-conventionnel.

Marconnet, exclusif.

Lefranc, idem.

Corchand, idem.

Marsault, propos contre le gouvernement.

Lépine, idem.

Metivier, ex-officier de paix, exclusif.

Silan, ex-administrateur du 11e arrondissement.

Derville, officier à la suite; propos et menaces contre le premier Consul.

Guilhémat, imprimeur, lié avec tous les exclusifs. Propos plus qu'inconsidérés.

Braban, inspecteur de police, exclusif prononcé.

Richardet, fortement soupçonné de liaisons avec les auteurs du complot.

Joly, teinturier, idem.

Villeneuve, ex-officier de paix, exclusif.

Chateauneuf, chanteur de l'Opéra, liaisons avec tous les impurs, propos contre le gouvernement, exclusif prononcé.

Le beau-fils de Chateauneuf, auquel on a offert 1,000 louis.

Saunois, commissionnaire à la Force, exclusif.

Ducatel, ancien concierge, idem.

Jean Gosset, septembriseur.

Louis Gosset, idem.

Olivier Lenfant, officier à la suite, propos infâmes contre le gouvernement.

Vachar, ex-administrateur du département, membre de tous les comités insurrecteurs, etc., etc., etc.

Veuve Marat, tenant des conciliabules.

Pépin-Desgrouhette, exclusif fameux.

Jalot, idem.

Magnan, de Marseille, membre de toutes les coteries jacobites.

Quinon, septembriseur.

Gerbaux, idem.

Chapelart, propos et menaces contre le premier Consul.

Aubreton, épicier, idem.

Rouleau, dit Lenoir, membre de la commission de Lyon, fortement soupçonné de tremper dans le complot, ami de Chevalier et autres[1].

Beaucoup d'ordres sont décernés et s'exécutent au fur et à mesure. Les recherches se continuent nuit et jour.

Hier, les rentes ont été portées, savoir le tiers consolidé à 44 francs et le provisoire à 34. Ces cours ne sont pas maintenus aujourd'hui ; mais, malgré leur faiblesse, on commence à concevoir un peu d'inquiétude du résultat que peut avoir la liquidation des affaires nombreuses qui se sont faites avant la hausse. Les autres effets sont toujours au même taux.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 10 nivôse : « Le 7 de ce mois, l'ancien curé d'Angers, le citoyen Bernier, présidait à une cérémonie et prononçait une instruction religieuse dans l'église des Carmes du Luxembourg; il a amené d'une manière éloquente l'expression des sentiments de la France entière à la nouvelle de l'attentat qui avait menacé la vie de celui par qui les temples sont rouverts, par qui la paix de la tolérance a été proclamée, par qui toutes les libertés ont été rendues aux consciences. Il a laissé, en finissant son discours, l'auditoire aussi ému que l'orateur. L'ancien curé de Saint-Sulpice (Pancemont) a ensuite chanté le *Te Deum*. » — « Il a été annoncé, dans le temple des protestants, rue Saint-Louis-du-Louvre, qu'il y aurait un service extraordinaire en actions de grâces le premier jour du XIXe siècle, à midi précis... » — *Journal du Soir des frères Chaignieau* du 8 nivôse : « *Paris, 7 nivôse*. Les barrières ont été un instant fermées, et cette mesure, qui a si souvent effrayé, rassurait aujourd'hui tous les bons citoyens. — Le premier Consul a donné ordre de remettre, aux frais publics, tous les carreaux brisés par la détonation de la machine infernale. » — Le même journal, n° du 10 nivôse, contient (p. 3) un « relevé, au 7 nivôse an IX, des personnes qui ont péri ou qui ont été blessées dans l'explosion arrivée le 3 nivôse, rue Nicaise ».

1. On trouvera des renseignements biographiques sur un grand nombre de ces détenus dans l'ouvrage de M. Jean Destrem, *Les Déportations du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1885, in-12.

CDXI

8 NIVOSE AN IX (29 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 9 NIVÔSE.

Attentat du 3. — Le citoyen Ménard, maire d'Azay, persiste dans sa déclaration sur le nommé Glais [1], et cet individu ne se disculpe pas. Ménard assure que Glais était absent de l'hôtel au moment de l'explosion, et ce fait paraît constant. Glais a dit, dans son interrogatoire, qu'il était chez lui alors et qu'il pouvait le prouver. Suivant la déclaration de Ménard, Glais est rentré fort ému après l'explosion et a dit qu'il aurait voulu que Bonaparte et toute sa famille eussent été écrasés. Le lendemain, Glais n'est rentré qu'à minuit passé, a parlé à Ménard et lui a dit : « Je suis perdu; on va faire des visites domiciliaires; je serai arrêté, j'ai voulu sortir des barrières pendant la journée; mais je ne l'ai pas pu. » Ménard lui a observé qu'il était surpris de son inquiétude, qu'elle n'était pas fondée, s'il était étranger à ce complot. Alors Glais, extrêmement troublé, a répondu : « Je vous avoue que je suis de l'affaire; ne me perdez pas; demain je vous dirai tout. » Lorsqu'on a prononcé à Glais le nom de Ménard, dans son interrogatoire, il a changé de couleur, est devenu très rouge et a marqué de l'embarras. Interrogé sur ce propos, il a dit vaguement : « C'est faux. » On a trouvé sur lui une carte, dans le centre de laquelle on lit ce mot unique : *Victoire*. Il a dit que cette carte était dans le tiroir d'une table de sa chambre. Il est au contraire constant qu'elle a été trouvée dans sa poche. Ces circonstances et le degré de confiance que l'on doit à la déclaration du maire font croire que cet individu a véritablement participé à cet attentat. On a quelques motifs d'espérer que, dans ce cas, on obtiendra de lui une révélation sincère de tout ce qu'il saura.

Bruits de réaction. — On rapporte que les adjudants de la garde nationale ont chargé les sergents-majors de visiter toutes les maisons, prendre des informations exactes sur les opinions politiques de chaque individu, la conduite en révolution, les emplois exercés, surtout dans les comités révolutionnaires. On a conclu que le gouvernement a le projet d'une mesure générale contre tout ce qui pourra être

1. *Voir plus haut, p. 97.*

présumé attaché au parti des exagérés. Ce bruit est répandu dans l'intention d'inquiéter tous ceux qui ont marqué dans la Révolution.....

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le nombre des arrestations était hier de soixante-dix-huit. Aujourd'hui l'on a arrêté les nommés :

Roussel, connu pour septembriseur;
Marlet, *idem;*
Georget, *idem;*
René Joly, *idem;*
Dangou, ancien membre de comités révolutionnaires; exclusif chaud;
Julien Dauphin, lié avec tous gens suspects;
Seigneuret, ami du fameux Chevalier;
Lambert, exclusif très connu;
Trottier, propos infâmes contre le Consul;
Gaspard Durand, septembriseur bien connu;
Piot, rue Omer, violentes menaces contre le gouvernement;
Legros, septembriseur;
Durepaire, propos contre le gouvernement.

Le trop fameux Mamin, septembriseur et assassin, est à la Force.

En tout, jusqu'à ce jour, quatre-vingt-onze personnes arrêtées. — On remarque que les exclusifs crient à la terreur en voyant les arrestations qui ont lieu, mais ils ne persuadent personne. Un individu du faubourg Antoine, qui en connait le mieux les menées, disait hier : « Nos enragés ne bougent pas. » — Les arrestations qui ont été faites dans ce faubourg y impriment une grande terreur et jettent la consternation parmi les affidés.

Un agent rapporte que l'on prend à l'état-major beaucoup d'intérêt aux frères Linage et que l'adjudant Laborde a envoyé un agent secret au faubourg Antoine pour prendre des renseignements sur leur affaire; car il ne faut pas, a dit l'agent secret de l'état-major, abandonner ses amis, surtout lorsqu'ils sont malheureux.

Le public se plaint que ce soient des sergents-fourriers de la garde nationale qui se répandent dans les différentes divisions pour prendre des notes contre des individus; on dit que cela sert admirablement les haines *et les vengeances particulières* et conduit à la réaction.

Huon, membre du Corps législatif et du parti de l'opposition, ne ménage pas beaucoup le premier Consul, dans les sociétés qu'il fréquente, surtout chez Durand, ancien fournisseur, son ami, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 22. — Quelques membres de l'opposition disent que, si l'on prend des mesures contre les exclusifs, il faudra en prendre sur-le-champ contre les émigrés, qu'autrement il y aura du tapage dans le Corps législatif. — On répand le bruit qu'on doit arrêter tous les signataires de la Société du Manège.....

Dans la pièce jouée hier au Théâtre-Français de la République sous le titre de : *Les Calvinistes ou Villars à Nimes* [1], le public a vivement applaudi et même à plusieurs reprises cette réflexion du maréchal de Villars : « Je n'aime point qu'on convertisse le monde à coups de canon »; et cet autre passage : « Quel mérite y aurait-il à faire le bien, si on ne s'exposait pas un peu? » — Au théâtre Feydeau, le public a applaudi avec enthousiasme et fait répéter le passage suivant dans *Léonore* [2] : « On peut pardonner l'erreur ou l'inexpérience, mais pardonner à ces monstres qui savourent le plaisir barbare d'assassiner leurs semblables,... jamais. » — Au Vaudeville, dans la pièce intitulée : *La Récréation du monde, suite de la Création* [3], les spectateurs ont vivement applaudi cette phrase : « Le même jour a dû voir naître la femme et la pudeur. »

Aujourd'hui, les ministres du culte catholique exerçant dans l'église des Quinze-Vingts ont prévenu le commissaire de police, au nom d'un très grand nombre d'habitants du faubourg Antoine et de la majeure partie des aveugles, qu'ils chanteraient demain, dans ladite église, une messe en musique et un *Te Deum* en actions de grâces, de ce que le premier Consul n'a pas été atteint par la machine infernale.....

Le tiers consolidé s'est fermé au moment de la cloche comme il avait été ouvert, à 44 francs ; le provisoire se maintient également, ce qui n'annonce rien moins que la baisse; mais ce qui prouve encore plus évidemment le retour de la confiance et la restauration du crédit, c'est que l'on a fait aujourd'hui des obligations de receveurs à 1/3/8 et du papier signature de Mallet à 3/8. — Les pièces d'or se

1. Comédie historique en un acte, en prose, par Pigault-Lebrun et A.-J. Dumaniant. Bibl. nat., Yth 2,554, in-8. Cf. Tourneux. *Bibliographie*, t. III, n° 18.550.

2. *Léonore ou l'Amour conjugal*, fait historique en deux actes, en prose, mêlé de chant, paroles de Bouilly, musique de Gaveaux, représenté pour la première fois le 1er ventôse an VI.

3. *C'était une* parodie de l'oratorio d'Haydn, par Barré, Radet et Desfontaines. *Bibl. nat.*, *Yth 15,187, in-8*. — *Cf.* Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 19,666.

font à 10 centimes ou plus et ne sont pas demandées : la maison de la rue Montmartre n'en prend plus.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 9 nivôse : « AU RÉDACTEUR. C'est à vous, citoyen, qu'un homme de lettres calomnié croit pouvoir adresser sa juste réclamation. Dans le *Recueil de poésies* de Delille, imprimé chez Giguet, on trouve une notice sur l'auteur, dans laquelle il y a une anecdote fausse sur son confrère Cournand. Delille avait été, dit-on, mis en arrestation ; mais, l'ayant oublié, il était allé aux Tuileries, et Cournand l'arrêta. Reconduit au lieu de sa détention, cette aventure fit sur lui une si vive impression, qu'elle l'empêcha de revenir à Paris. Le fait est absolument faux. Delille (ainsi que moi) ne fut en arrestation que quelques heures, et Cournand, qui avait un grand crédit à la section, ne l'employa que pour nous rendre service. Quand il y avait des visites domiciliaires, il demandait d'en être chargé, pour nous les rendre moins onéreuses ; enfin, les gens, qui étaient les plus éloignés de sa manière de penser, ont éprouvé son honnêteté et sa modération. Il m'a défendu contre Villebrune, qui me menaçait hautement, quoiqu'il fût aussi mon collègue au Collège de France. Je vous prie donc, citoyen, de recevoir l'attestation que je dois au citoyen Cournand, sans être son ami, mais par justice, par considération et par reconnaissance. LALANDE. — *P.-S.* Je profite de l'occasion pour réparer une omission de tous ceux qui ont parlé de Jacques Delille. Il est né à Clermont le 28 juin 1738 ; son père s'appelait Montanier, sa mère Dechazelles. Chamfort était aussi de Clermont ; son père s'appelait Colas, mais sa mère était une blanchisseuse. »

CDXII

9 NIVOSE AN IX (30 DÉCEMBRE 1800).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 10 NIVÔSE.

Attentat du 3, suite. — La déclaration du citoyen Ménard, maire d'Azay, sur le nommé Glais [1], est confirmée par plusieurs autres. Glais, entendu de nouveau, persiste à désavouer. Il soutient constamment qu'il était dans l'hôtel au moment de l'explosion, et se soumet à en fournir la preuve. Le citoyen Ménard et autres s'accordent à assurer qu'il était absent, est rentré ensuite, a raconté l'événement avec émotion, et a dit qu'il eût voulu que Bonaparte et sa famille eussent péri.

1. Voir *plus haut, p. 97 et 102.*

Esprit public. — L'opinion générale continue d'accuser les exagérés du complot qui tendait à détruire le gouvernement même avec son chef. Plusieurs citent différents faits, dont la plupart sont inexacts. Le résultat le plus marqué est le ralliement de tous les citoyens au premier Consul. La première classe, dans laquelle il est peu de familles qui ne s'intéressent aux émigrés, dit unanimement que, si ce complot eût réussi, la France entière eût été livrée à des calamités qui eussent surpassé tous les excès qu'elle a éprouvés depuis la Révolution. La classe des petits marchands, des ouvriers qui se plaignait chaque jour du retard de la paix, de la stagnation du commerce, de la misère qui en résulte, paraît avoir oublié ses peines, pour ne s'occuper que du danger qui a menacé la société entière. Les forts expriment à leur manière l'indignation dont ils sont pénétrés. Entre divers propos, on a remarqué celui-ci : « Si nous pouvions les attraper, nous leur ferions leurs fêtes (*sic*); ils seraient bientôt jugés. » Si l'ennemi, le chef principal de toutes les conspirations, a ses observateurs à Paris, pour recueillir l'effet que cet événement a produit sur l'opinion, et s'il en reçoit des rapports exacts, il saura qu'il a manqué son but et resserré les nœuds qui lient les citoyens et le chef de l'État.

Théâtres. — On a donné hier au Marais, théâtre de Molière, un nouveau drame, intitulé *Aymar*[1]. Un passage a excité les applaudissements de tous les spectateurs et a été répété sur leurs réclamations unanimes : « Imprudent et malheureux Aymar, après avoir bravé mille fois la mort dans les combats, devais-tu t'attendre à périr, lâchement assassiné ? »...

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

(On trouvera ce rapport dans le *Moniteur* du 14 nivôse an IX. C'est un historique de la conjuration qui aboutit à l'explosion de la machine infernale. Il a été reproduit dans le *Journal du Soir des frères Chaignieau* du 16 nivôse an IX.)

1. *Aymar et Azalaïs ou le château de Serdar*, mélodrame en trois actes et à grand spectacle par le citoyen Mellinet. Voir le *Courrier des Spectacles* du 10 nivôse an IX, p. 2.

CDXIII

10 NIVOSE AN IX (31 DÉCEMBRE 1800).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 11 nivôse.

Opinion. — Le vœu général pour la prompte punition des scélérats qui ont attenté aux jours du premier Consul se manifeste dans toutes les occasions. Un détachement de dragons escortait les prévenus du complot de vendémiaire de la Force où ils étaient détenus à la Conciergerie. La multitude, croyant qu'on les conduisait au supplice, en marquait sa satisfaction par des applaudissements.

Factions. — Les renseignements que l'on recueille chaque jour sur les diverses circonstances qui ont rapport à l'attentat du 3 ne semblent pas suffisants pour juger à quelle faction ce crime doit être attribué. Les vœux et les intérêts des cours de Mittau et de Londres pour le succès d'un semblable attentat ne sont point équivoques; les affreuses intentions des agents de l'Angleterre d'une part et des anarchistes de l'autre pour son exécution sont connues par des faits antérieurs et authentiques. Les signalements des coupables, quoique non encore appliqués individuellement, jettent bien quelques faibles lueurs. Le costume de tous, leur langue, peut-être même pourrait-on ajouter le jeune âge de deux des directeurs de ce forfait, donnent cours aux soupçons sur des hommes dont le bras est vendu depuis longtemps à l'Angleterre. Les procédés des exclusifs ont ordinairement un caractère moins ténébreux, plus sectionnaire, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les artisans du forfait n'avaient aucun outil; ils ont demandé un entonnoir à emprunter, et, à défaut, se sont servis d'une tasse qui leur a été prêtée pour emplir de poudre leurs tonneaux; ils ont demandé une tarière au cocher Thomas, pour percer un trou dans le timon de la charrette, et c'est ce même Thomas qui a percé ces trous. Des hommes du parti exclusif n'auraient point manqué de tous ces ustensiles et auraient su s'en servir. Peut-être même aussi, sans courir les risques d'une location dans une maison étrangère, eussent-ils trouvé, ainsi que l'a fait Chevalier, dans une maison appartenant à l'un d'eux un local qui les exposât moins à la curiosité et aux dangers d'être surpris, dangers bien évidents, car la femme du cocher Thomas a déclaré qu'elle les a pris pour des *fraudeurs ou des chauffeurs*. — La plus vive inquiétude

règne parmi les hommes du parti exclusif; ils craignent une mesure du gouvernement contre eux [1].

Militaires. — Un officier à la suite, connu, a dit que, si le complot eût réussi, tous les militaires réformés eussent été sur pied, que depuis longtemps ils avaient le projet d'enlever le premier Consul, et qu'ils n'y avaient pas renoncé. On surveille l'auteur de ce propos. — Deux individus, en redingote et chapeau d'officier, ont dit à voix très haute, au moment de l'explosion : « Ce n'est rien, c'est Bonap (*sic*) qu'on salue avec un bout de poudre. » Ils ont disparu à l'instant. Leur signalement rapproché est donné par la personne qui a rapporté ce propos; mais il ne suffit pas pour les faire reconnaître.

Royalistes. — On rapporte que deux émigrés, le comte de Niole, qui a été chef de Chouans, et le vicomte de Vibraye, qui a servi dans le corps de Condé, ont dit dans une société, depuis le 3 : « Bonaparte serait plus heureux que nos rois, si les amis du trône le laissaient jouir en paix du fruit de son usurpation. » — Des mandats d'amener ont été décernés contre eux.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 11 nivôse : « *Paris, 10 nivôse.* L'ancien curé d'Angers, Bernier, prêchant à l'église des ci-devant Carmes, où l'on devait chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la conservation du premier Consul, a, disent plusieurs journaux, amené d'une manière éloquente l'expression des sentiments de la République entière à la nouvelle de l'attentat qui a menacé les jours de celui par *qui les temples sont rouverts et la paix de la tolérance proclamée.* Il aurait pu ajouter : ET LA RÉPUBLIQUE AFFERMIE par le passage étonnant du Saint-Bernard, la victoire encore plus étonnante de Marengo, la décisive journée de Hohenlinden, les merveilleux passages du sommet du Splugen et du fleuve de l'Inn, en même temps sur plusieurs points et exécutés à des distances si différentes, mais concourant au même but, conçus par la même tête; il aurait pu ajouter : le Nord rapproché de la France; son principal empire et deux royaumes marquant comme puissances maritimes, disposés à faire cause commune avec les armes républicaines contre l'écumeur général des mers, le barbaresque européen, l'hydre aux trois têtes; il aurait pu ajouter : le système de nos finances, ébranlé, maintenant raffermi sur les véritables bases de l'économie politique et promettant à la paix tout le fruit d'un aussi heureux redressement; les effets publics remontés et tendant à regagner leur ancien niveau; les manufactures rouvertes et alimentées par la confiance, disposées à prendre toute l'extension que peut leur donner la supériorité reconnue du goût et de l'adresse française; il aurait pu ajouter : la restauration d'une grande ville [2] frappée d'une main de

1. *Ce paragraphe semble être de la main de Fouché.*
2. *Lyon.*

fer par l'erreur ou le crime, ou par tous deux; les encouragements que reçoivent les beaux-arts, qui rivalisent avec les chefs-d'œuvre de l'Italie; la superbe conquête de l'Égypte, arrachée à la tyrannie du croissant, et devant offrir bientôt un point d'appui pour s'élancer jusqu'à l'Inde. Il aurait pu ajouter : l'appel aux magistratures des hommes de mérite qui ont consacré leurs talents à la patrie ou versé leur sang pour elle. Il aurait pu ajouter: l'incendie de la Vendée étouffé, non plus sous le sang, mais sous des bienfaits; les nœuds de la coalition, dont cette Vendée était la plus chère espérance, ou brisés ou habilement dénoués; la punition des traîtres qui, refusant de profiter de l'amnistie, travaillaient, sous l'influence et avec l'or de l'Angleterre, à déchirer le sein de la République..... » — *Gazette de France* du 11 nivôse : « Le plan de la colonne nationale qui a obtenu le prix et dont le dessin est dû à Moreau, artiste célèbre, a été présenté aujourd'hui aux Consuls. Cette colonne aura 210 pieds de haut; le soubassement, en forme circulaire, aura 90 pieds de diamètre. Tous les départements y sont représentés par autant de figures qui se tiennent par la main et forment une chaîne autour du monument. Ces figures ont la tête ornée de couronnes qui présentent les différentes productions du sol de la France; elles sont vêtues de la tunique, ancien costume gaulois. Au-dessus du soubassement est un stylobate de forme carrée; sur chaque angle est un trophée à la gloire des armées du Rhin, d'Italie, des Pyrénées et d'Orient. Ces trophées sont composés des drapeaux et des différents armements des peuples que ces armées ont combattus. Sur chaque face du stylobate est une inscription. La première, en face de la ville : *A la gloire de la nation française*. La seconde, à l'opposite, présente la date de construction de la colonne : *Ce monument a été élevé sous le consulat de Napoléon Bonaparte, Cambacérès, Lebrun, Lucien Bonaparte étant ministre de l'intérieur, an IX de la République*. Sur les deux autres faces, on lit d'un côté : *Le 14 juillet*; de l'autre : *21 septembre 1792*. Sur le stylobate s'élèvera un socle, piédestal de la colonne; chacune des faces présentera des bas-reliefs allégoriques de la France, en offrant les emblèmes caractéristiques de l'agriculture, du commerce, de l'art militaire et des arts. Sur le piédestal s'élèvera la colonne; elle sera entièrement lisse et ne recevra d'ornement que dans sa base et son chapiteau. Elle sera surmontée d'une figure de la République debout et triomphante. Cette figure, ainsi que tous les ornements, seront en bronze; la colonne sera de granit, le reste en marbre. »

CDXIV

11 NIVOSE AN IX (1er JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 12 NIVÔSE.

Paix avec l'Autriche. — On est assuré qu'à la suite d'une nouvelle victoire remportée par le général Moreau sur l'archiduc Charles,

l'empereur a demandé un armistice, s'est engagé à traiter définitivement sans la participation de l'Angleterre, et a cédé pour gages de cette promesse le Tyrol et plusieurs places importantes. On attend dans le jour des détails officiels de cette nouvelle. On a déjà remarqué qu'elle avait produit quelques changements dans l'opinion publique sur la source du complot qui a produit l'attentat du 3. L'ennemi de la paix, celui qui s'est opposé constamment au traité séparé de l'empereur avec le premier Consul, a voulu tenter un dernier effort pour l'empêcher et a employé ses agents ordinaires. Cette réflexion s'est naturellement offerte aux observateurs, qui savent que, pour le ministre le plus célèbre de ce siècle [1], tout crime est vertu, s'il atteint le but proposé.

Adresse au premier Consul. — On a dit, dans le café Manoury, que quelques particuliers s'étaient réunis et avaient rédigé collectivement une adresse au premier Consul, par laquelle ils se plaignaient des arrestations nombreuses faites à la suite de l'attentat du 3 et presque toutes parmi les patriotes qui avaient le plus marqué dans la Révolution. On a cité le général Masséna comme l'un des signataires. On a ajouté que le premier Consul avait répondu verbalement que la justice saurait distinguer les innocents des coupables.

Officiers réformés. — Les officiers réformés disent que le gouvernement a fait suspendre le paiement de leurs traitements dans Paris, qu'ils présument qu'on les éloignera de la capitale, parce qu'ils y sont en trop grand nombre, et qu'ils ne pourront recevoir leurs pensions à l'avenir que dans leurs départements. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces officiers, oisifs et mécontents de la perte de leurs emplois se font remarquer depuis longtemps dans les lieux publics par leurs propos injurieux contre le gouvernement, et que les anarchistes ont toujours compté sur eux pour l'exécution des divers plans qu'ils ont formés contre l'ordre actuel.

Te Deum. — Les prêtres de l'église de Saint-Merry ont chanté un *Te Deum* en actions de grâces de ce que la Providence avait préservé le premier Consul de l'attentat médité contre lui. — On a annoncé que la même cérémonie aurait lieu incessamment dans plusieurs autres églises.

Point de paix sans la Restauration de la Pologne [2]. — Le gouvernement peut être assuré que cet ouvrage n'a point circulé. Il a été tiré à cinq cents. On en a saisi chez le banquier Portmann trois cents; chez l'auteur dix-sept, non le manuscrit; chez Desennes, onze. Cent

1. Il s'agit sans doute de Pitt.
2. *Voir plus haut, p. 94.*

trente ont été envoyés aux divers membres des autorités supérieures, suivant une liste d'adresses trouvée chez Portmann.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Beaucoup de Napolitains réfugiés à Paris, et recevant des secours du gouvernement, n'en sont pas les amis. Ils en parlent dans des maisons particulières avec fort peu de ménagement.....

Hier, au théâtre Favart, dans la pièce intitulée *Le premier homme du monde* [1], le public a redemandé et applaudi avec enthousiasme le couplet suivant :

Au sein des plus affreux hasards,
Pour nous toujours le ciel conserve
Le héros favori de Mars
Et digne élève de Minerve.
Le peuple, enivré des succès
Sur lesquels son bonheur se fonde,
Dans celui qui fera la paix
Voit le premier homme du monde.

Il y avait un enthousiasme général à la Bourse de ce jour; tous les cours ont reçu un mouvement de hausse sensible, mais celui des rentes a été considérable : il est monté à 47. — Les détails que l'on a donnés de la nouvelle reçue hier n'annonçaient qu'un nouvel armistice de quarante-cinq jours, mais on ne regarde pas moins la paix comme assurée.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 13 nivôse : « ...Le clergé constitutionnel de Saint-Merry a fait chanter avant-hier 11, dans l'église de ce nom, un *Te Deum* auquel ont assisté les membres du tribunal de commerce, le maire de l'arrondissement, ses adjoints, etc. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois l'a fait chanter hier. Nous n'avons pas besoin de dire quel est le sujet de ces chants d'allégresse..... »

1. Folie-vaudeville en un acte, par P.-A. Vieillard, représentée pour la première fois le 9 nivôse an IX. Bibl. nat., Yth 14,604. Cf. Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 18.669.

CDXV

12 NIVOSE AN IX (2 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 NIVÔSE.

Nouvelles. — Les détails des succès qui avaient produit l'armistice du 4 ont été connus hier. On a reconnu qu'en moins d'un mois l'empereur avait perdu plus de cinquante mille hommes, tant en Allemagne qu'en Italie, ses magasins, presque toutes les places, et que tous les moyens de continuer la guerre lui avaient été ravis. On cite le fragment d'une lettre du général Moreau, portant qu'il vient de finir la campagne et la guerre ; que l'armistice conclu met l'Autriche hors d'état de reprendre les armes. On a remarqué dans le public quelques signes de méfiance sur la sincérité de l'Autriche, et le désir du plus grand nombre [serait] que nos troupes victorieuses ne s'arrêtassent qu'à Vienne. Mais le résultat des discussions politiques a été que l'effet de la convention était le même, l'empereur ne pouvant défendre, en cas de nouvelles hostilités, ses trois villes principales : Vienne, Prague et Venise.

Spectacles. — Cafés. — L'arrivée du premier Consul au Théâtre-Français a excité le plus vif enthousiasme. Chacun désirait exprimer que c'était à ses talents politiques et militaires que la France devait sa gloire et sa prospérité. Au dehors de la salle et dans l'intérieur, ce sentiment unanime a été marqué par des acclamations prolongées. — Mêmes entretiens dans tous les cafés. On a dit dans celui de Foy, presque toujours rempli, que le premier Consul avait su vaincre également ses ennemis du dehors et ceux de l'intérieur, ce qui se rapportait aux attentats médités contre lui, au moment où la paix devenait forcée. Dans tous l'indignation contre les auteurs de ces attentats était plus fortement exprimée que les jours précédents. La certitude acquise d'une paix prochaine a paru rendre plus sensible le danger qui avait menacé la patrie.

Lettres relatives au complot. — Le sénateur Lanjuinais a communiqué une lettre de l'Ouest par laquelle on lui marque que les Chouans qui veulent reprendre les armes ont annoncé qu'il y aurait à Paris un événement, dans la nuit de Noël, qui leur serait extrêmement avantageux *pour recommencer* la guerre.... Ainsi chaque jour la convic-

tion augmente, la présomption devient certitude. C'est Georges, émissaire de Pitt, qui, depuis son retour d'Angleterre, a médité cet attentat. Ils dispose de plusieurs assassins qui ont l'habitude du meurtre et bravent le danger. C'est par eux qu'il a fait immoler Audrein. Les mêmes hommes, ou leurs semblables, ont, sous sa direction et avec l'or anglais qu'il a apporté, contracté l'engagement de faire périr le premier Consul. Alors plus de paix, et guerre certaine dans l'Ouest, sous prétexte de combattre les Jacobins, ennemis de l'autel et du trône.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Publiciste du 13 nivôse : « *De Paris, le 12 nivôse*. ...Le fameux Memin, assassin de madame de Lamballe, si souvent arrêté depuis, et toujours rendu à la société on ne sait trop pourquoi, est du nombre de ceux que l'affaire du 3 a réunis sous la main de la justice. Moyse Bayle, Charles de Hesse et Duhamel sont également arrêtés. Le dernier est, d'après une lettre écrite le 9 nivôse par le général Gillot au ministre de la police, violemment soupçonné d'être le fabricateur de la machine infernale : il en proposa, du moins, un modèle semblable en l'an IV pour le service des armées. Il est possible qu'il n'ait été ici qu'un instrument aveugle; mais le général Gillot observe que cet homme était un patriote très exalté, et voici le signalement qu'il en donne. C'est un homme de plus de cinquante ans, court de taille, yeux louches, petit marchand parfumeur dans la rue de l'Université, ayant une fille sourde et jolie, qui promène une boutique ambulante dans les cafés du Palais-Égalité. » — « C'est par erreur que les journaux ont publié l'arrestation de Sonthonax, et c'est d'après leurs versions que nous avons publié la nôtre même..... »

CDXVI

13 NIVOSE AN IX (3 JANVIER 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 14 nivôse.

Attentat du 3 (*suite*). — Le capitaine commandant la gendarmerie nationale du département de Maine-et-Loire a marqué que, le 2 de ce mois, les Chouans faisaient courir le bruit, dans l'arrondissement de Beaupréau, que le premier Consul avait été assassiné, et que la guerre allait recommencer. Cette lettre se rapporte à celle que l'on a dit avoir été adressée *au sénateur* Lanjuinais, suivant laquelle

les Chouans annonçaient qu'il y aurait dans la nuit de Noël un événement à Paris qui serait du plus grand avantage pour la reprise des hostilités. Les chefs de l'Ouest ne pouvaient être instruits d'avance de ce complot que parce qu'ils le désiraient eux-mêmes. La lettre de la reine de Naples, en rapports continuels avec le ministère anglais, annonce aussi cet événement, quoique avec moins de précision.

Les signalements imprimés ont été examinés par des amnistiés fidèles, qui partagent l'indignation générale que cet attentat inspire. Le premier, selon eux, s'applique avec la plus grande exactitude à un scélérat de l'armée de Georges, qui a servi dans son artillerie, célèbre par ses assassinats, faisant métier de tuer des bleus. Le second et le troisième reçoivent aussi leur application à des Chouans connus mais avec quelques nuances. Georges a dans Paris des correspondants fidèles qui ont probablement été prévenus de ce complot, qui sont même présumés avoir reçu de lui la commission de le diriger, s'il est vraiment son ouvrage. Le soin avec lequel ils cachent leur demeure augmente le soupçon. On espère les découvrir. Un autre officier de Georges, qui n'est plus à Paris, a dit, depuis l'événement, qu'on l'attribuait aux Jacobins, mais qu'on apprendrait dans la suite qu'ils n'y avaient eu aucune part. Les mesures sont prises pour connaître la source du bruit qui a couru dans le département de Maine-et-Loire.

(Arch nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Défenseurs de la Patrie du 14 nivôse : « *Paris, le 13 nivôse.* ...On remarque que c'est le *dernier* jour du XVIIIe siècle que l'Angleterre a perdu son dernier allié. On remarque que le *premier* Consul en a reçu la nouvelle le *premier* jour du XIXe siècle. On remarque que la nouvelle de l'armistice qui nous a livré l'Im, etc., est parvenue à Paris le *premier* jour de l'an républicain, et celle du dernier armistice, le *premier* jour de l'année vulgaire..... » — *Journal de Paris* du 14 nivôse : « *Paris, 13 nivôse.* ...Le premier Consul s'est rendu de nouveau le 13 au Théâtre de la République et y a reçu les nouveaux témoignages du plus vif attachement. Des vers en son honneur, qui ont été jetés sur la scène, ont été lus par le citoyen Molé; la lecture en a été interrompue et suivie, non seulement par des applaudissements, mais encore par des cris réitérés et unanimes de : *Vive Bonaparte!*..... »

CDXVII

14 NIVOSE AN IX (4 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 15 NIVÔSE.

Bruits publics. — On a répandu hier que, le 7 de ce mois, l'armée d'Italie avait remporté une nouvelle victoire, dont la première avait été le présage. Dix mille Piémontais, dont quatre de cavalerie, 36 pièces de canon, le prince de Hohenzollern tué sur le champ de bataille, le général Bellegarde blessé à mort, l'armée entrée dans Vérone : tels sont les résultats de cette dernière bataille, que l'on dit apportés par un courrier du gouvernement cisalpin. On en attend la confirmation officielle.

Attentat du 3 nivôse. — Les officiers de Georges qui ont continué leurs rapports avec lui redoublent de soins et de précautions pour que leurs demeures soient ignorées. L'un des signalements s'applique au domestique actuel de l'un de ces officiers qui, pendant la guerre de l'Ouest, eut la plus grande habitude du crime. On est à la recherche d'un particulier qui a conduit ce domestique chez un dégraisseur qui lui a vendu la veste bleue ; il pourra fournir quelques renseignements utiles. On a de nouveaux avis des mouvements que faisaient les chefs de l'Ouest dans le commencement de ce mois, et qu'on attribue généralement à la connaissance qu'ils avaient de l'attentat du 3.....

Affiche. — Les auteurs de l'attentat de vendémiaire, actuellement en jugement, au nombre de huit, ont fait afficher une réclamation contre toute induction que l'on pourrait tirer contre eux, soit du complot de Chevalier, soit de celui du 3 de ce mois. Ils l'ont fondé sur leur état de détention aux époques de ces conspirations ultérieures, qui doit, disent-ils, écarter toute idée de complicité et de communication avec les coupables de ces crimes.

Te Deum. — On a chanté hier à Saint-Roch un *Te Deum ;* cette cérémonie a eu le même but que celle de Saint-Merry : la conservation heureuse du premier Consul. L'affluence était considérable.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 15 nivôse : « *Paris, 14 nivôse.* ...Les adresses des

départements et des plus petites communes, pour féliciter Bonaparte d'avoir encore une fois échappé aux serres des vautours, affluent de toutes parts. Il nous faudrait chaque jour un supplément pour les donner toutes. En les lisant on se dit : c'est donc le *gouvernement républicain* que veulent tant de citoyens animés, d'un bout de la France à l'autre, du même sentiment pour celui qui rend la paix à l'Europe! Amis de la monarchie des *Capets*, soyez désespérés. Oh! combien ils avaient raison de l'appeler *Félix*, les nobles agents de l'Angleterre..... » — *Gazette de France* du 14 nivôse : « ...Le citoyen Chemin, ex-journaliste, auteur de la *Morale des sages* et de plusieurs ouvrages d'éducation approuvés par le jury d'instruction publique, nous écrit que c'est à tort qu'il a été inscrit, dans notre feuille du 13, au nombre des personnes arrêtées. La décence de sa réclamation nous a convaincus qu'il était loin de partager les sentiments des conspirateurs. « Ma « conduite, nous dit-il, ne diffère en rien des principes que j'ai professés « dans mes écrits; et, s'ils eussent été suivis par tous les Français, jamais la « paix intérieure n'eût été troublée, ni la sûreté du gouvernement compro- « mise par des crimes qui font frémir l'humanité. »

CDXVIII

15 NIVOSE AN IX (5 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 16 NIVÔSE.

Anarchistes. — L'espoir des anarchistes n'est pas détruit; leurs mouvements l'indiquent. Hier, après la parade, plusieurs individus étaient dans la rue Nicaise et examinaient le lieu de l'explosion du 3. Une femme mal vêtue dit à très haute voix qu'il ne fallait pas avoir fait tant de dégâts pour manquer Bonap[1] (avec des épithètes injurieuses). L'un des témoins voulut répondre; une autre femme un peu mieux vêtue que la première, s'exprima en ces termes : « Elle n'a pas tort, Bonap ne s'entoure que d'émigrés : il a été manqué, mais il la sautera toujours; il y a encore des patriotes. » Il y avait dans le même lieu plusieurs officiers, en mauvaise redingote bleue, chapeau de toile cirée, paraissant du Midi par leur accent. L'un d'eux dit en riant : « Un coup de pistolet bien ajusté ne tuerait pas tant de monde. » Les intrigues sont continuelles dans le faubourg Antoine. Les cabarets sont remplis d'ouvriers dont les travaux sont nuls, et qui ont par conséquent d'autres moyens pour fournir à ces dépenses. Les meneurs leur disent qu'il n'y a point d'ouvrage, qu'il faut risquer

1. *Textuel.*

la partie, etc. On voudrait surtout les porter à s'attrouper le jour où les accusés devront paraître au tribunal.....

Bourse. — Les négociations en tout genre sont actives et nombreuses à la Bourse depuis les dernières nouvelles des armées. Tous les effets publics ont reçu une hausse considérable, notamment la rente provisoire, le tiers consolidé et les bons des deux tiers :

Provisoire : 37 francs 13 cent. — Tiers consolidé : 47 fr. 20 cent. — Deux tiers : 4 fr. 72.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

CDXIX

16 NIVOSE AN IX (6 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 17 NIVÔSE.

Amnistiés. — Quelques amnistiés fidèles font des recherches actives pour découvrir la retraite des officiers de Georges qui ont conservé sa confiance et ont continué de correspondre avec lui. Ils ont disparu depuis le 3, et tous disent ignorer ce qu'ils sont devenus. Cette fuite les rend suspects, et tous craignent que cette suspicion n'attire des mesures générales contre les amnistiés de l'Ouest, surtout contre ceux de Georges. L'un de ces deux individus, inscrit sur la liste des émigrés, sollicitait sa radiation. Sa mère et sa sœur, craignant que cette circonstance n'y apporte obstacle, disent qu'elles ne négligent rien pour connaître sa demeure actuelle et l'engager à reparaître, même à révéler avec franchise ce qu'il aurait pu savoir de ce complot, si vraiment il en était instruit. On a remarqué que son compagnon, ami intime de Georges, parti de Paris avec lui, et de retour depuis le voyage de ce chef en Angleterre avait changé plusieurs fois de logement et refusé l'indication du dernier à tous ceux qui la lui ont demandée; quoique ses camarades le vissent tous les jours avant l'événement du 3, aucun d'eux ne savait où il demeure. Si ces deux individus sont à Paris, on espère que les recherches réussiront. Elles se font avec la même activité dans l'Ouest, surtout dans le Morbihan, où l'on dit que Georges a sa retraite. L'un des signalements imprimés paraît s'appliquer à l'un d'eux.

Anarchistes. — Il circule dans toute la capitale et quelques journalistes donnent comme certain que le gouvernement a fait présenter au Sénat un *arrêté qui met en surveillance*, soit au delà des mers, soit dans

quelques places déterminées du continent de la France, une centaine d'anarchistes en conspiration non interrompue contre le gouvernement régulier depuis la Révolution, et surtout contre l'ordre actuel. Déjà on vend clandestinement les listes des proscrits, et on y place arbitrairement tous ceux que la voix publique accuse. Plusieurs se cachent, craignant d'être compris dans cette mesure.

On répand que tout ce qu'il y a eu de plus marquant parmi les anarchistes dans les départements doit être atteint par l'arrêté; que le gouvernement l'a proposé comme mesure nécessaire pour rétablir la tranquillité intérieure; que plusieurs sont déjà arrêtés; qu'il y a eu même à Lille un mouvement à ce sujet, comprimé à l'instant [1].

Quelques-uns des détenus font des démarches dans leurs quartiers pour obtenir des réclamations de leurs voisins en leur faveur. On cite Jumillard et autres. D'autres méditent des projets de vengeance. Une femme commissionnaire de Lemery a dit : « Cent louis sont promis pour la tête du commissaire de police de la division de l'Observatoire. Si je le rencontre, je lui plonge mon couteau dans le corps. » Cette femme publie que ce commissaire est l'ennemi de Lemery.

Officiers réformés. — Douze officiers réformés étaient hier dans une tabagie, vis-à-vis le café des Aveugles. Ils s'entretenaient de l'ordre du ministre de la guerre qui leur prescrit de se rendre dans leurs domiciles, et statue que leurs traitements ne leur seront payés que dans leurs départements. Beaucoup de plaintes sur ce règlement et d'injures contre le gouvernement.

Culte. — La fête catholique l'Épiphanie a été célébrée hier dans plusieurs églises. La cérémonie a été troublée à Saint-Sulpice par un forcené qui s'y est livré aux plus violentes déclamations sur ce qu'on osait célébrer la fête des Rois. Les plaintes générales l'ont forcé à se retirer. Il n'y a point eu de voies de fait.....

(Arch. nat., F^7, 3702.)

CDXX

17 NIVOSE AN IX (7 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 18 NIVÔSE.

Attentat du 3. Suite des recherches. — Les deux agents de Georges

1. *Ce paragraphe est biffé dans l'original.*

qui étaient à Paris au commencement de ce mois ont continué de se montrer et de voir leurs amis jusqu'au 6. Pendant les deux premières journées, les 4 et 5, l'opinion publique n'a accusé que les anarchistes; les hommes des autres partis étaient sans inquiétude. — Le 6, le doute a commencé à s'établir : on a su où la charrette et la jument ont été achetées, en quelles remise et écurie on les avait conduites. Les individus ont été signalés. Ces deux agents et un de leurs amis, dont le domicile ordinaire est à Chartres, ont disparu depuis ce moment, et il a été impossible à ceux qui les voyaient habituellement de découvrir la moindre trace de leur fuite. Le confident de l'un des deux agents, de celui auquel s'applique le second des signalements imprimés, a été vu, le 11 de ce mois, à neuf heures du soir, au palais du Tribunat. On ne doute pas que sa mission particulière ne soit d'examiner le progrès des recherches ultérieures, l'impression que la fuite de ces agents aura pu produire, et de rendre compte. On cherche ce correspondant avec activité, mais tous ses amis ignorent sa demeure. L'un de ces agents avait donné un rendez-vous, le 6 à neuf heures du matin, hôtel de Mayenne, à son ami de Chartres. Celui-ci en avait donné un autre, le même jour, à deux heures, au palais du Tribunat : il y a manqué; c'est depuis ce jour que l'un et l'autre n'ont plus reparu. Ces données sont certaines et confirment de plus en plus dans l'opinion que c'est à ce parti que le crime doit être attribué....

(Arch. nat., F 7, 3702.

JOURNAUX.

Citoyen français du 18 nivôse : « *Paris, 17 nivôse*. ...Hier, une députation de vingt membres de la Société philotechnique a été admise à l'audience du premier Consul. Le citoyen Lavallée, écrivain estimable, maintenant rédacteur du journal républicain des *Défenseurs de la Patrie*, portant la parole au nom de ses collègues, a exprimé la profonde indignation que l'attentat du 3 nivôse avait inspirée à la société, et le dévouement, la confiance et la vénération dont tous les membres étaient animés pour le premier magistrat de la République. On remarque cette phrase dans son discours : « Puisse le siècle qui commence effacer la criminelle agonie de son prédé- « cesseur! Déjà nous lui devons de la reconnaissance..... »

CDXXI

18 NIVOSE AN IX (8 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 19 NIVÔSE.

Attentat du 3. — Il arrive chaque jour à la police beaucoup de choses qui accusent également les deux partis d'être les auteurs de l'attentat du 3. On a vu dans les rapports qui ont précédé cet horrible événement que ces deux partis conspiraient également la mort du premier Consul, et à peu près par les mêmes moyens de destruction. Mais on ne peut se dissimuler aujourd'hui qu'on n'a que des indices et des analogies contre les anarchistes, et que les preuves s'accumulent chaque jour contre quelques Chouans. Ces preuves porteront la conviction dans toutes les âmes. Indépendamment de toutes les preuves morales tirées des pièces du comité anglais, des menaces de Georges, de la conduite de ses agents, dont le ministre était parfaitement instruit, de la manière dont le crime a été conçu et exécuté, de la tranquillité qui l'a suivi (ce qui n'eût pas été, si le coup fût parti des anarchistes); de l'aveu même de quelques Chouans de bonne foi, qui ne défendent pas quelques-uns des leurs d'avoir pu commettre ce crime, il est constant, en outre, qu'il y a une ressemblance absolue entre le signalement des agents de Georges connus de la police avec les individus qui ont acheté la charrette, le cheval, loué la remise, etc.; que cette même ressemblance se trouve dans leur manière de s'exprimer; que le domestique connu à la police comme constamment revêtu d'une mauvaise redingote grise et qui était signalé par le vendeur du cheval et de la charrette, avec les mêmes traits, mais avec des habits différents, vient d'être reconnu pour le même homme par le fripier. Il déclare dans son interrogatoire qu'un individu auquel s'appliquent parfaitement le signalement de la police et celui des vendeurs de la charrette est venu avec une mauvaise redingote grise lui acheter une veste bleue, telle qu'elle se trouve désignée dans les procès-verbaux et interrogatoires. Ce qu'il y a également de certain, c'est qu'un des individus soupçonnés d'être les complices de l'attentat du 3, Limoelan, vient d'écrire à sa mère qu'il ne se rendra pas aux promesses du ministre, parce qu'il est bien décidé à ne faire aucune *espèce d'aveu qui puisse* nuire aux royalistes, que même *il* a fait

avertir le domestique de M. de Saint-Réjant de ne plus reparaître. Ce domestique n'a pas été vu à Paris depuis l'événement, et aucun de ceux qui le voyaient précédemment tous les jours ne peut dire s'il est parti, ni où il est allé. Ce qui prouve, ou qu'il se cache dans Paris à tous ses camarades, ou qu'il en est parti furtivement. Tous ceux qui connaissent l'audace de Limoelan le croient capable de ce crime. Et s'il ne l'eût pas commis, pourquoi ne se présenterait-il pas au ministère qui lui assurait l'impunité, s'il révélait ses complices, ou sa radiation, s'il n'était pas coupable? — On poursuit avec activité la recherche de Limoelan et de ses complices [1]; la police ne peut tarder d'avoir au moins la connaissance de leurs noms. Elle ne néglige pas, malgré cette forte prévention, de recueillir tous les indices qui lui parviennent directement ou indirectement. Elle poursuit tous les individus qui lui sont désignés, quelle que soit leur couleur politique, à quelque parti qu'ils appartiennent. Aussi le ministre vient d'ordonner l'arrestation du nommé Raffy, qui fut commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton de Limay, sur l'avis qui lui a été donné que cet individu était à Paris au commencement de ce mois, qu'il n'est revenu dans ses foyers que le 5, qu'il a montré depuis une inquiétude continuelle, qu'il logeait habituellement chez Chrétien, qu'enfin le signalement de l'individu qui a acheté le cheval et la charrette a beaucoup de rapport avec Raffy. Duclos, ex-agent de police, le domestique du général Debelle et plusieurs autres ont été arrêtés sur cette ressemblance; mais, amenés devant les témoins, ils n'ont point été reconnus.

Ceracchi, Arena et autres. — Les discussions sont terminées. On est aux opinions [2]. Ceracchi, Arena et Demerville paraissent convaincus. Les preuves contre Diana sont un peu moins fortes. Les défenseurs ont combattu avec toute la force possible le témoignage du capitaine Harel. Ils ont attaqué les premiers interrogatoires et les aveux qu'ils renferment; ils ont même demandé que le ministre parût en personne au tribunal. La voix publique les accuse tous; nul intérêt en leur faveur; il est anéanti par le prix de l'existence que leur complot a menacée.

Brochure. — La police a fait saisir une brochure de quinze pages, intitulée : *Lettre d'un quidam au premier Consul.* On l'attribue à Coluet, prêtre autrefois, actuellement libraire rue du Bac. C'est une

1. Picot-Limoelan ne put être arrêté. Voir le *Procès instruit... contre Saint-Rejant*, t. I, p. 7. Bibl. nat.. Lb 43/168.

2. Le procès de Ceracchi et autres avait commencé le 17 nivôse an IX, devant le tribunal criminel de la Seine. Voir page suivante.

invitation au gouvernement à proscrire indistinctement tous les hommes qui ont marqué dans la Révolution, principalement tous ceux qui ont voté la mort du roi. Tout gouvernement civil ou militaire doit au moins leur être ravi ; aucune place pour eux, aucun point d'appui. Enfin le premier Consul ne peut être digne de la France et de lui-même qu'en adoptant une grande mesure politique contre tout ce que l'opinion vulgaire désigne comme jacobin. Tel est en substance le sens de cet ouvrage.

Bourse. — La hausse de tous les effets publics continue : le provisoire est à plus de 40 francs; le tiers consolidé à 50 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 20 nivôse : « *Paris, 19 nivôse.* ...Le 20 nivôse, à midi très précis, il sera célébré, dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), une fête à la réunion des familles. Il y sera chanté un hymne d'actions de grâces pour les dernières victoires des armées de la République et pour la conservation de son premier magistrat. Le même jour, il sera célébré, dans le temple de la Reconnaissance (Saint-Germain-l'Auxerrois), une fête à la bienfaisance. Des commissaires des quatre comités de bienfaisance de l'arrondissement, qui y ont été invités depuis plus d'un mois, viendront recevoir la collecte pour les indigents. »

CDXXII

19 NIVOSE AN IX (9 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 20 NIVÔSE.

Jugement des conjurés. — Les prévenus du complot du 18 vendémiaire sont jugés [1]. Quatre sont condamnés à mort : Arena, Ceracchi, Demerville et Topino-Lebrun, convaincus d'avoir été auteurs et complices de cet attentat. Les quatre autres [2] acquittés. Le jugement porte qu'ils seront mis en liberté dans les vingt-quatre heures, s'ils

1. Par le tribunal criminel du département de la Seine.

2. C'est-à-dire Diana, Lavigne, Daiteg et la femme Fumey. Le jugement fut prononcé le 19 nivôse an IX. Les débats avaient commencé le 17. Voir le *Moniteur du 21* nivôse, p. 453, et le *Procès*, « recueilli par des sténographes », Bibl. nat. *Lb 43 148, in-8.*

ne sont détenus pour une autre cause. Le ministre a donné des ordres pour que leur détention fût prolongée.....

(Arch. nat., F⁷, 3702.

JOURNAUX.

Journal des Défenseurs de la Patrie du 21 nivôse : « *Paris, le 20 nivôse* ...Aucune diligence partant à jour et heure fixes, à dater, pour Paris, du 20 nivôse, et pour tous les départements, du 1er pluviôse, ne pourra voyager qu'elle n'ait quatre soldats, commandés par un caporal ou sergent, sur l'impériale, armés de leurs fusils et munis de vingt cartouches, et qu'elle ne soit accompagnée, la nuit, de deux gendarmes au moins, armés de fusils et à cheval. Lorsqu'il y aura, dans la diligence, plus de 50,000 livres appartenant soit à la République, soit à des particuliers, la diligence ne pourra faire route si, indépendamment des cinq hommes d'infanterie, elle n'est accompagnée au moins de quatre gendarmes ou autres hommes à cheval. Ces cinq hommes d'infanterie seront fournis par les officiers commandant dans les lieux d'où part la diligence; la même escorte servira, pendant tout le voyage, pour l'aller et le retour. Les soldats qui seront sur les impériales recevront un franc par jour de gratification, qui sera payé tous les soirs par le conducteur de la diligence. Tous cochers et postillons conduisant les diligences seront tenus d'être munis d'un couteau de chasse et d'une paire de pistolets. Les préfets, sous-préfets, maires, gendarmes seront tenus d'empêcher une diligence de continuer sa route si elle n'est accompagnée conformément aux dispositions ci-dessus : il sera fait une vérification particulière aux barrières de Paris et des grandes villes. Tout conducteur qui transgresserait les articles ci-dessus sera arrêté. L'escorte de toute diligence qui serait forcée sera arrêtée et traduite devant une commission militaire, qui jugera si elle a fait son devoir; quel que soit le nombre des brigands, elle ne devra se rendre qu'après avoir tiré les vingt cartouches et déployé le courage ordinaire aux soldats français..... »

CDXXIII

21 NIVOSE AN IX (11 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 22 NIVÔSE.

Exécution. — Le jugement prononcé hier, par la Commission militaire, contre Chevalier et Veycer a été mis à exécution à sept heures du soir [1]. L'opinion publique a été tellement prononcée contre les cri-

1. On lit à ce sujet dans le *Journal du Soir des frères Chaignieau* du 22 nivôse : « Chevalier, *Veycer et Decrepts*, prévenus d'avoir conspiré contre l'exer-

minels que tous les défenseurs officieux leur avaient refusé leur ministère. Le rapporteur de la Commission leur en avait nommé deux d'office.

Théophilanthropes. — La secte des théophilanthropes, depuis son origine, est dans l'usage de tenir ses assemblées dans les églises, et d'y exercer son culte particulier, autorisé comme tous autres par le gouvernement. Les partisans de la religion catholique, depuis la liberté dont ils jouissent, ont le désir de détruire cette nouvelle secte. Décadi dernier, les agents du fanatisme ont employé cinquante enfants à l'exécution de leur projet. Ces enfants se sont portés à l'église Saint-Gervais, ont brisé tout ce qu'ils ont trouvé de relatif au culte des théophilanthropes, ont porté les débris dans la rue, et les ont brûlés, en criant : *A bas les Jacobins !* On recherche les promoteurs de ce trouble.....

Fraudeurs. — La bande des vagabonds qui n'ont d'autre occupation que la contrebande n'est pas encore détruite. Elle a combattu cette nuit des employés, dont plusieurs ont été blessés. L'un de ces fraudeurs avait été arrêté : il s'est évadé.....

(Arch. nat., F^7, 3702.)

CDXXIV

22 NIVOSE AN IX (12 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 23 NIVÔSE.

...*Déportés.* — Destrem, Félix Le Peletier, Tabot, Charles Hesse sont partis pour Saintes aujourd'hui à midi, escortés d'un officier de gendarmerie et de quatre gendarmes[1]. Un nouveau convoi partira demain ; les chevaux ont manqué aujourd'hui ; on en a demandé au ministre de la guerre.....

cice de l'autorité légitime en fabriquant une machine analogue à celle qui a fait explosion le 3 nivôse, ont été traduits hier devant une Commission militaire, organisée par arrêté du 11 nivôse. Les deux premiers, déclarés convaincus, ont été condamnés à mort, et Decrepts acquitté et mis de suite en liberté. Le capitaine rapporteur avait nommé d'office, pour défenseur des prévenus, les citoyens Maugeret et Cotterel, qui ont plaidé la cause. »

1. Ils avaient été « mis en surveillance spéciale hors du territoire européan (*sic*) de la République » par arrêté des Consuls du 14 nivôse an IX. — Cf. le *Moniteur, n° du 25 nivôse, p. 470.*

Bourse. — Le crédit public éprouve chaque jour un accroissement sensible.

La rente provisoire est à	45 francs.
Le tiers consolidé à	52 francs.
Les deux tiers à.	14 francs.

Les actions de 50 francs de la Caisse des rentiers, qui n'avaient point de cours, ont paru tout à coup l'objet le plus actif des négociations. Ce cours s'est ouvert le 1er de la décade à 50 fr. et le lendemain a été porté à 90 francs, presque au pair avec l'argent. — On parait même vouloir rendre une valeur aux assignats, sans que le motif en soit encore connu. On en a d'abord acquis à 6 francs par mille, et cette valeur a triplé[1].

(Arch. nat., F 7, 3702.)

CDXXV

23 NIVOSE AN IX (13 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 24 NIVÔSE.

Attentat du 3. — On rapporte que, plusieurs bouchers étant réunis le 22, dans un cabaret de la Halle, l'un d'eux avait dit que, le 3 de ce mois, à huit heures du soir, il avait vu passer cinq à six hommes, en bonnet de police et une massue à la main, allant très vite du côté des Tuileries. Il a ajouté qu'au bas de la rue de La Harpe, l'un de ces hommes avait dit aux autres : *Nous n'y arriverons jamais... L'affaire sera finie avant que nous y arrivions*. On suit cette donnée; on ne néglige aucune de celles qui ont quelque rapport à ce complet.

Déportés. — Le départ des déportés, qui avait été fixé au 24, n'a pu s'effectuer, le ministre de la guerre ayant répondu qu'il n'avait point de chevaux de convois militaires à sa disposition. L'ordre est donné de traiter de suite pour ce transport.

Assassinat d'Audrein. — Le 13 de ce mois, l'un des assassins de l'évêque constitutionnel de Quimper a été arrêté dans cette commune.

1. A cette date du 22 nivôse an IX, le préfet de police Dubois adressa aux maires des communes de la Seine, hors Paris, une circulaire sur les moyens de prévenir les vols et les brigandages qui se multipliaient dans la banlieue. On trouvera cette circulaire, qui est assez curieuse, mais un peu longue, dans le *Moniteur* du 26 nivôse.

Interrogé à l'instant, il a révélé les auteurs et les complices de ce crime. La gendarmerie a été envoyée pendant la nuit suivante dans les lieux désignés et a saisi quatre des complices signalés. On suit avec activité les renseignements que cette révélation importante a procurés.....

Arch. nat., F 7, 3702.

CDXXVI

24 NIVOSE AN IX (14 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 25 NIVÔSE.

Déportés. — Un nouveau convoi de trente-quatre déportés partira demain pour Rochefort.....

Librairie. — Plusieurs ouvrages nouveaux chez divers libraires de Paris. Celui de Bertrand de Moleville, annoncé depuis longtemps, et répandu d'abord en Angleterre sous le titre d'*Annales de la Révolution*, paraît sous le suivant : *Histoire de la Révolution de France pendant les dernières années de Louis XVI. Première partie depuis 1788 jusqu'en 1791, fin de l'Assemblée constituante*[1]. Cette première partie a cinq volumes considérables. Les principes de l'auteur sont connus; comme historien, il ne s'en est pas écarté. Mallet du Pan avait fait remarquer les inexactitudes nombreuses qui se trouvaient dans les *Annales*. Attendrir tous les cœurs sur les malheurs des Bourbons, présenter comme odieux tous les faits de la Révolution, exciter tous les regrets sur l'abolition de la royauté, telle était la tâche naturelle que cet ancien ministre devait se prescrire en rédigeant un ouvrage de ce genre sous les yeux de plusieurs princes et grands de la cour et l'inspection des ministres britanniques. — Michaud, journaliste déporté et rappelé, auteur des *Adieux*[2], s'est déclaré l'éditeur de cette production ; il y a joint une préface et beaucoup de notes, toutes conformes à l'opinion qu'il n'a cessé de manifester. Il n'y a rien dans cet ouvrage qui se rapporte au gouvernement actuel : la Constitution de l'an VIII n'y est pas formellement attaquée; ce n'est qu'une première partie, où tous les efforts ont été

1. *Bibl. nat.*, La 32/69. L'ouvrage, achevé en l'an XI, forme 14 vol. in-8.
2. *Les Adieux à Bonaparte*, Paris, 1800, in-8. Bibl. nat., Lb 43/71.

réunis contre les premiers auteurs de la Révolution et de la chute du trône.

Autre ouvrage en deux volumes, de près de 400 pages chacun, intitulé : *Des causes des Révolutions et de leurs effets, ou Considérations historiques et politiques sur les mesures qui préparent, accompagnent et suivent les Révolutions,* par Blanc de Volx, auteur du *Coup d'œil politique sur l'Europe à la fin du XVIIIe siècle* [1].

Tout dans cet ouvrage indique les intentions pures de l'auteur et surtout celle de rallier tous les citoyens au gouvernement. Le second volume est consacré en entier à des plans d'institutions publiques et fêtes nationales.

Deux autres brochures étrangères au gouvernement : l'une a pour titre *Almanach des revenants,* et n'est composée que de fictions conformes à son titre; l'autre, *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la Révolution,* ce ne sont que des contes romanesques, inutiles et indifférents pour l'histoire.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

CDXXVII

25 NIVOSE AN IX (15 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 26 NIVÔSE.

Attentat du 3. — Le 20 de ce mois, on a arrêté sur la frontière de la Belgique un individu, auquel le troisième des signalements imprimés et distribués a paru s'appliquer très exactement. Ses démarches le rendaient suspect. Il a d'abord exhibé un passeport faux. Voyant qu'on l'examinait avec attention, il l'a arraché des mains du gendarme qui le tenait, déchiré et brûlé. On lui a demandé le motif de cette action ; il a répondu que c'était pour qu'on ne s'aperçût pas qu'il avait changé de nom. Mis à l'instant en état d'arrestation, il a subi un interrogatoire et a dit que son vrai nom était Martial Baugon, qu'il était né dans le département de la Gironde et marchand de vin, qu'il était venu à Paris le 23 frimaire, qu'il y avait demeuré jusqu'au 13 nivôse, qu'il en était parti à cette époque pour se rendre en Hollande et à Hambourg. Les ordres sont donnés pour que cet individu

1. Bibl. nat., La 32/344, 2 vol. in-8.

soit amené à Paris : il y sera présenté aux personnes qui ont fourni le troisième signalement. Les recherches se continuent avec la plus grande activité. Elles ne sont pas sans succès ; les résultats font espérer qu'on ne tardera pas d'arriver à la source et que l'on connaîtra les individus employés matériellement à l'exécution de cet attentat.

Bruits particuliers. — Il transpire dans quelques sociétés, qui semblent devoir être bien instruites, que, le 28 frimaire, un capitaine de hussards de Chamborant a écrit au premier Consul à peu près en ces termes : « Je ne vous aime point; mais, comme l'assassinat est hors de mes principes, je vous préviens que vous serez assassiné du 1er au 5 nivôse. Si l'on vous manque, on vous attend le 15 à la parade. J'ai écrit aux conjurés que je vous prévenais sans les nommer. » Le 7, quatre jours après l'explosion, cet officier a été conduit à l'Abbaye. Le 11, un aide de camp du premier Consul et un officier supérieur l'ont visité ; il lui ont demandé quel grief personnel il pouvait avoir contre le premier Consul et ce qu'il désirait. Ils l'ont aussi invité à expliquer la lettre qu'il avait écrite. Il a dit que toute l'armée se plaignait de la réforme de dix-neuf mille officiers, et qu'il confierait son secret, si Bonap (*sic*) lui donnait sa parole d'honneur de ne pas poursuivre les conjurés. Le 20, autre visite de l'aide de camp, sans succès. Le 24, à dix heures, la promesse exigée a été apportée et le détenu a désigné comme conjurés Blin, Lacombe, Devaux, Miraud, amis de Barras, insistant particulièrement sur Miraud ; il y a joint plusieurs conseillers d'État, qu'il a dit liés avec ceux qu'il a nommés.

Parade. — Il y a eu à la parade d'hier la même affluence que dans les précédentes. Le même esprit y a paru ; à la vue du premier Consul, tous les spectateurs ont marqué la plus vive satisfaction. Quelques nouvellistes ont dit que la paix était signée et que les conditions seraient bientôt connues.

Théophilanthropes. — On a plusieurs avis de divers projets formés pour renouveler décadi prochain, dans les temples où les théophilanthropes ont l'usage de se réunir, le trouble qu'on leur a fait éprouver à Saint-Gervais décadi dernier. Des enfants ont été employés à cette première tentative ; c'est par eux qu'on a fait enlever et brûler tous les objets qui servaient à leur culte en criant : *A bas les Jacobins !* Les projets actuels sont d'employer les femmes de la Halle et du faubourg au même désordre et dans plusieurs temples. Les mesures sont prises pour que la tranquillité soit maintenue et que ce culte puisse être exercé avec la même liberté que tous autres.

Théâtres. — On a donné hier au Théâtre-Français une nouvelle

pièce intitulée *L'Amour et l'Intrigue*[1]. Elle a été mal accueillie du public, et l'ordre a été troublé par les sifflets continuels dont cette première représentation a été couverte.

Bourse. — Les fonds avaient baissé les jours précédents, ainsi qu'on l'éprouve vers la fin de chaque mois. Ils ont un peu repris aujourd'hui et les demandes ont été nombreuses. Dans la nuit du 24 au 25 on a commis un vol considérable d'obligations de receveur, rue de Provence, n° 5 bis. L'avis en a été affiché à la Bourse.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

La situation de Paris présente toujours le même calme. La confiance dans les opérations du gouvernement s'accroît d'une manière sensible. On remarque que des hommes qui étaient très mécontents de la mesure de déportation deviennent plus modérés depuis qu'ils ont vu que l'on envoyait quelques-uns des enragés à l'île d'Oléron, ce qui semble les distinguer des septembriseurs; quant à ceux-ci, les personnes même les plus opposées à la mesure générale pensent qu'on ne peut les déporter trop loin.

Un agent assure que des réunions très secrètes des enragés continuent d'avoir lieu dans le faubourg Antoine, qu'ils ont encore des canons cachés et un dépôt de poudre, qu'ils préparent un coup dont le but paraîtrait être d'exciter un grand incendie, notamment dans les grands ateliers, où il se trouve beaucoup d'ouvriers attachés au parti de 93. Un ouvrier de la manufacture disait, à ce que l'on assure : « Les chefs sont libres; c'est ce qui encourage les patriotes. » Un agent secret suit cette affaire.

Les théâtres ont offert hier deux nouveautés dramatiques qui n'ont obtenu de succès ni l'une ni l'autre. Au Théâtre-Français on a joué au milieu des huées et des sifflets, un drame en cinq actes que l'on dit traduit ou imité de l'allemand par le citoyen La Martelière. Le public qui a presque toujours sifflé a cependant applaudi quelques maximes rebattues contre les intrigants. Il eût été difficile, au milieu du bruit, de suivre l'intrigue de cette pièce, qui avait pour titre *L'Amour et l'intrigue*[2] et que l'on annonçait depuis longtemps sous le titre de *La Favorite*. Au théâtre Feydeau, la pièce intitulée *La Famille Savoyarde*, paroles de M. Montenclos[3], n'a pas eu les honneurs d'une

1. Drame en cinq actes et en prose, par La Martelière, imité de Schiller.
2. Voir plus haut, le Tableau du même jour.
3. Opéra en deux actes. Voir le *Courrier des Spectacles* du 25 nivôse an IX. Bibl. nat., *Inventaire*, Z 5309, in-4.

représentation entière. La toile a été baissée avant la fin du second acte. Le public n'a accueilli que par des sifflets cette pièce mal écrite et sans intérêt dramatique.

Le résultat des négociations de ce jour est encore un peu plus satisfaisant que celui d'hier; la baisse paraît décidément arrêtée, non seulement d'après la clôture des cours, mais parce que tous les effets sont restés très demandés. — L'opinion générale est que cet état de choses doit faire présager une hausse prochaine. La rente est à 51 fr. 15 cent.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 nivôse : « *Paris, 25 nivôse* ...Les nommés Talot, Destrem, Félix Le Peletier et Charles de Hesse, mis en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République, par l'arrêté des Consuls du 14 de ce mois, ont été extraits, le 23, de la maison d'arrêt du Temple, où ils étaient détenus [1], et remis, à l'heure de relevée, à la gendarmerie pour être conduits, de brigade en brigade, par devant le préfet du département de la Charente-Inférieure, à Saintes, chargé de les faire retenir aux îles de Ré ou d'Oléron, jusqu'à ce qu'il ait été statué ultérieurement sur le lieu de leur destination..... »

CDXXVIII

26 NIVOSE AN IX (16 JANVIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 NIVÔSE.

Un agent rapporte qu'hier soir il a vu, dans un cabaret de la place de Grève appelé *Les Barreaux verts*, deux ouvriers employés à la manufacture des Glaces, qu'il les a abordés et s'est lié avec eux ; qu'ils lui ont dit qu'il y aurait un coup avant que les déportés fussent embarqués; qu'on tâcherait de pénétrer dans les caves de l'Observatoire, et ils en sont restés là. L'agent ne les perdra pas de vue, et des mesures ont été prises sur-le-champ pour surveiller toutes les ouvertures des carrières.

On s'entretenait hier dans les différents lieux publics de l'explosion du 3 nivôse ; on disait tout haut qu'elle était l'ouvrage du ministère

1. *Voir plus loin, p. 124.*

anglais et des Chouans. L'opinion à cet égard paraît flottante et incertaine.

On a arrêté aujourd'hui, d'après les ordres du ministre de la police, le citoyen Bourmont, prévenu de complicité avec les ennemis de l'État. On a trouvé à son domicile et l'on a arrêté en même temps un nommé Félix-Alexis-Fortuné Leclerc, Chouan amnistié, natif et maire de Vezins, département du Maine-et-Loire, beau-frère de Bourmont; Pierre Hemore, Victor Courard, âgé de trente-trois ans, natif de Beaurepaire, département de la Vendée, également Chouan amnistié, et Philibert-Augustin Hubert Lesage, inscrit sur la liste des émigrés, et mis en surveillance; leurs papiers ont été saisis ainsi que leurs armes et le portefeuille de Brulart, mais dont la personne ne s'est pas trouvée chez Bourmont. Les papiers sont en très grand nombre, et leur examen entraînera nécessairement beaucoup de temps.

On a arrêté encore ce matin les frères Carréga et un nommé Panel, soupçonnés de participer aux vols des diligences et d'avoir formé le projet d'enlever, le 28 ou le 29 du mois, la recette d'Argenteuil dans les bois de la Celle.

Une lettre du département des Côtes-du-Nord, en date du 17 de ce mois, porte que la réorganisation des rebelles va grand train, que les brigandages recommencent de plus belle, et que l'Angleterre fournit abondamment des fonds. La correspondance des côtes est toujours très active.

Quelques individus disaient hier, au café Olivier, qu'on avait reçu des nouvelles des patriotes du Midi, qui se plaignaient fort des Parisiens et les traitaient de lâches.

...Le second convoi des déportés a traversé hier, dans le jour, une partie du faubourg Marceau; ils n'ont inspiré aucun intérêt.

Aujourd'hui, à la Bourse, tous les cours se sont améliorés, la hausse des recettes a été la plus sensible. Le tiers consolidé est à 54 fr. 50 [1].

(Arch. nat., F 7, 3829.)

1. Le tableau du ministère de la police du même jour est insignifiant. On y lit seulement, sur la Bourse : « La hausse continue, tous les effets publics ont été recherchés. Le tiers consolidé, qui, dans le cours de la Bourse, était au-dessous de 51 francs, a été porté à la clôture à 54 fr. 50 c. — Le détachement que le corps des Vétérans a l'usage de fournir à la Bourse a manqué aujourd'hui. Ce service est indispensable, l'assemblée étant chaque jour très nombreuse. (Arch. nat., F 7, 3702.)

CDXXIX

27 NIVOSE AN IX (17 JANVIER 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 28 nivôse.

Attentat du 3. — L'individu désigné par le premier des signalements imprimés, dit petit François, a été arrêté ce matin chez des religieuses. Il avait encore sur lui la tabatière dont il est parlé dans ce signalement. Il est constant que c'est par lui que la charrette, la jument, les harnais ont été achetés, les remises et écuries louées à la fin de frimaire. On le confronte en ce moment avec les diverses personnes qui l'avaient vu jusqu'au 3 nivôse; il sera certainement reconnu. C'est un scélérat consommé, choisi pour l'exécution de ce crime par ceux qui le méditaient depuis longtemps et qui connaissaient son expérience. On ne négligera rien pour obtenir de lui la révélation des auteurs et complices de cet attentat.

Bourmont. — Bourmont a été arrêté hier; Fouché, un de ses domestiques, l'a également été. Il a été lié étroitement avec le petit François. Il est prouvé que depuis le 3 il l'a vu plusieurs fois. Les Chouans ont eu l'éveil par l'arrestation de leur chef. Ils ont en grande partie changé de domicile.....

Affiche Sonthonax. — Un placard imprimé contre le citoyen Sonthonax a été affiché avec profusion au palais du Tribunat. Il est signé J.-E. Granier, qui dit dans un post-scriptum avoir envoyé des exemplaires de cet écrit aux Consuls, aux ministres, aux présidents de toutes les autorités constituées. Il a pour titre: *Grandes et frappantes vérités sur la conspiration du jour.* Ce titre indique que l'objet de l'écrit est de présenter le citoyen Sonthonax comme ennemi du gouvernement. Point de faits positifs; déclamation vague sur le passé....

Bourse. — Peu de variations dans la Bourse : le tiers consolidé est à 54 fr. 25 c. Il avait été porté hier à 55 fr. 50 cent. — Les Vétérans ont fourni le détachement d'usage.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Journaux.

Publiciste du 29 nivôse : « *De Paris, le 28 nivôse.* ...La classe des sciences *morales et politiques* de l'Institut national a formé, dans sa séance d'hier 27,

la liste de présentation pour la place vacante dans la section d'histoire par la mort du citoyen Legrand-d'Aussy. Les trois candidats sont les citoyens Castera, qui a obtenu 210 suffrages; Poirier, 203, et Sainte-Croix, 197.....[1] »

CDXXX

28 NIVOSE AN IX (18 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 29 NIVÔSE.

Attentat du 3 nivôse. — Le criminel arrêté hier a d'abord refusé de faire connaître les auteurs de l'attentat. Sentant qu'il ne pouvait se soustraire à la reconnaissance que la confrontation devait produire, il a dit que c'était effectivement lui qui avait acheté la charrette et la jument, loué les remise et écurie, disposé les barils garnis de poudre, etc., mais qu'il avait vendu le tout, dans la soirée du 3, à deux hommes qu'il ne connaissait pas. Cette première détermination s'est évanouie dans la nuit. Il a déclaré que Limoelan et Pierrot, dit Saint-Réjant, deux officiers et agents de Georges, connus, étaient les vrais auteurs du crime et l'avaient employé aux préparatifs, auxquels l'un et l'autre avaient constamment travaillé avec lui. Il a ajouté que c'était par Pierrot que l'explosion avait été exécutée. Il a indiqué la maison où on pourrait le saisir; mais Pierrot, prévenu de l'arrestation dans le jour était parti le soir. Un ami était venu pour lui indiquer une autre retraite et l'y avait conduit. Elle n'est pas encore découverte. On espère y parvenir. On a trouvé dans sa chambre, sous son lit, parmi d'autres papiers, la minute d'une lettre qu'il avait écrite à Georges après l'événement en lui en rendant compte. A la suite de quelques lignes, par lesquelles il marquait que l'opinion publique accusait les anarchistes, il disait qu'il y avait une autre version. Un homme courageux attendait près de la machine le moment propice à l'explosion. Un signal devait partir du château, il a manqué. L'un des gardes l'a frappé rudement, en passant près de lui ; ce qui ne l'a pas empêché de mettre à l'instant le feu à la mèche. La poudre ne s'est pas trouvée aussi bonne qu'on le croyait. L'explosion s'est faite trop lentement; il s'en fallut de deux ou trois secondes que Bonaparte et toute sa famille ne fussent anéantis. C'est le récit exact de l'opération personnelle de Saint-Réjant. Limoelan avait déjà fait son aveu dans

1. Pour plus de détails, *voir le Moniteur* du 2 pluviôse an IX, p. 496.

une lettre à sa mère en disant qu'on ne devait pas attendre de lui des déclarations contraires aux royalistes. Ainsi il est constant aujourd'hui que c'est par les agents de Georges que ce crime a été exécuté. Mais les tentations (*sic*) premières ont été faites par les anarchistes ; ils les continuaient sans résolution fixe sur le mode d'exécution. Ces agents ont profité de cet état de conspiration continue pour frapper eux-mêmes. S'ils eussent réussi, il ne se seraient pas déclarés : ils auraient laissé les anarchistes se mettre à la tête du gouvernement ; ils les auraient même provoqués, se bornant à rétablir la guerre civile dans l'Ouest, sous le prétexte de résistance à l'anarchie.

Militaires. — Des grenadiers de la garde consulaire, se promenant hier sur la terrasse des Feuillants, disaient que, si le premier Consul eût péri par l'explosion, ils auraient massacré tout ce qu'ils auraient rencontré. — Dans la grande allée du jardin, des officiers réformés disaient que le premier Consul avait accordé un avancement à Harel depuis le jugement de Ceracchi et complices, et qu'ils se proposaient de divulguer ce fait.

Culte. — Il y a eu hier une assemblée nombreuse dans l'église des Carmes du Luxembourg. L'évêque de Saint-Papoul a officié. L'abbé Bernier a prêché, et son discours a eu pour principal objet d'affermir la confiance du peuple au gouvernement, « juste, bienfaisant, protecteur de la religion », etc.....

Bourse. — Les effets publics se sont soutenus, quoique les besoins de la fin du mois dussent causer une diminution. Le tiers a eu une légère augmentation. Il a été à 54 fr. 50 cent.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 nivôse : « *Paris, 29 nivôse.* Le premier Consul est parti hier, à trois heures et demie, pour la Malmaison. Il paraît qu'il y passera trois jours : plusieurs ministres y ont été travailler ce matin... » — *Citoyen français* du 30 nivôse : « *Paris, 29 nivôse.* ... Les religieuses qui voudront affranchir leurs familles du paiement de leur dot en capital et intérêts, qui sont dues à la République, comme représentant les anciennes maisons religieuses, le pourront faire en renonçant à la pension de retraite que la loi leur accorde. Dans ce cas, leurs familles seront tenues de s'obliger à pourvoir à leurs nourriture et entretien pendant toute leur vie... » — *Gazette de France* du 30 nivôse : « Mgr Spina, archevêque de Corinthe, envoyé du pape auprès du gouvernement français, a assisté hier à une grand'messe qui a été célébrée à l'église ci-devant des Carmes, par l'évêque de Saint-Papoul, pour la fête de Saint-Sulpice. Le curé d'Angers, Bernier, a prononcé un discours dont *on a surtout remarqué* un passage, dans lequel, adressant la parole au mi-

nistre de Sa Sainteté, il a paru faire espérer comme prochaine la fin des diversités d'opinions qui existent encore, dans ce moment, parmi le clergé catholique. On remarquait aussi à cette cérémonie l'ancien évêque de Senlis, Roquelaure, et l'évêque de Waterford, Irlandais, attaché à l'ambassade d'Espagne. »

CDXXXI

29 NIVOSE AN IX (19 JANVIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — [TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 30 NIVÔSE.

Georges. — On a la certitude que Georges, pendant le séjour qu'il fit à Paris après son amnistie, y vit plusieurs fois les chefs du parti anarchiste ; que, quelques jours avant son départ, il dîna chez un restaurateur avec Félix Le Peletier. Georges était accompagné à ce diner de Margadel et autres officiers de Chouans. On croit que Le Peletier avait aussi avec lui des hommes de son parti, notamment Charles de Hesse. — Il y a eu, à d'autres époques, des projets de rapprochement entre ces extrêmes. Ils étaient d'accord sur le but principal : la destruction du gouvernement, en faisant périr son chef; d'accord encore sur les résultats et les bénéfices que chaque parti désirait en recueillir : le gouvernement d'intérieur aux anarchistes, celui de l'Ouest à Georges et autres chefs pareils en y rétablissant l'insurrection, pour laquelle tout avait été préparé, depuis que Georges était revenu de l'Angleterre.

Commission militaire. — Hier, à dix heures du soir, la Commission militaire a condamné à la peine de mort Metge, Chapelle et Humbert, convaincus de conspiration contre le gouvernement tant par leurs écrits et propos, que par des rassemblements. Le jugement a été mis à exécution aujourd'hui [1]...

(Arch. nat., F 7, 3702.)

1. A partir de ce Tableau, il y a une lacune jusqu'au 17 pluviôse.

CDXXXII

1er PLUVIOSE AN IX (21 JANVIER 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 2 pluviôse : « *Paris, 1er pluviôse.* Depuis que la nouvelle de l'attentat du 3 nivôse est parvenue dans les départements, toutes les lettres que nous en recevons nous prouvent qu'on y est dans la plus vive inquiétude sur ce que deviendrait la République, si le plus grand des crimes venait à être consommé. Ces alarmes sont bien naturelles à des hommes qui aiment sincèrement leur patrie, et qui n'ignorent point que les deux factions n'ayant jamais perdu l'espoir de nous redonner, l'une, un trône avili, l'autre des comités révolutionnaires, méditent également de plonger la France dans un déluge de sang. Mais qu'ils ne s'imaginent donc point que si, par un assassinat, devenu presque impossible après de vaines tentatives, la République avait l'inexprimable malheur de perdre son premier magistrat, elle fût, pour cela renversée; et que les scélérats à bonnet ou à talons rouges l'emportassent sur cette majorité immense qui ne veut pas plus des anarchistes que des rois. Nous avons dans les corps constitués des citoyens aussi fidèles que courageux; dans les armées des guerriers républicains non moins intrépides; dans les premiers rangs des sages qui, après avoir été patriotes irréprochables, sauraient être grands magistrats. Que l'on ne craigne pas moins un premier moment de trouble ou d'horreur. Peut-on imaginer que le héros qui donna à la France républicaine tant de preuves d'attachement, que ceux qui près de lui veillent à la conservation du pacte social n'aient pas déjà prévu ce que la catastrophe, même la plus inopinée, rendrait nécessaire? Bons habitants d'un pays que des monstres cherchent encore à bouleverser, rassurez-vous! Les mesures que l'on a prises ne doivent laisser aucun doute sur la stabilité du gouvernement; et nous croyons qu'il n'y a que des individus dont les intentions seraient suspectes, qui puissent vouloir inspirer des terreurs à cette prodigieuse multitude de citoyens dont l'existence tient à celle de la République... » — *Citoyen français* du 2 pluviôse : « Ceux qui, depuis l'attentat du 3 nivôse, ont répandu tant de bruits, moins étrangers qu'on ne le pense au dessein de cet attentat, publient que le gouvernement a pris des mesures de vigueur contre les Chouans. Nous sommes persuadés que la police découvrira, et que la justice poursuivra les assassins du 3 nivôse; mais nous connaissons assez bien les principes du gouvernement pour assurer qu'il ne poursuit aucune classe, aucun parti. Tous les partis qui n'ont pas violé les conditions de l'amnistie n'existent plus à ses yeux. La preuve en est que les citoyens Scépeaux, d'Autichamp, Bernier et beaucoup d'autres, restés fidèles aux lois, se promènent librement et jouissent de tous les droits de citoyen. *Fiet lux.* »

CDXXXIII

2 PLUVIOSE AN IX (22 JANVIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 PLUVIÔSE.

Des renseignements certains annoncent que les embarquements pour l'Angleterre se font directement à l'embouchure de la Somme, près la batterie qui en défend l'entrée.

Les recherches sur les émigrés et sur les Chouans se continuent avec la plus grande activité; mais les arrestations déjà faites, et en certain nombre, les ont tellement intimidés, que tous ont changé de logement et qu'on n'en trouve plus à leurs domiciles. Ce n'est pas non plus dans les maisons garnies qu'ils se retirent : ils savent qu'elles sont surveillées de très près et que les visites y sont très fréquentes; ils se logent chez des particuliers dont ils sont sûrs, ne sortent pas et évitent tous les regards.

Les Chouans ont à Paris des amis nombreux, et riches pour la plupart, qui les aident autant qu'ils peuvent à échapper aux poursuites de la police. On rapporte que M. de Caraman, qu'on assure être encore fort riche, leur a donné quelques secours, mais plus encore aux émigrés rentrés, que son opinion n'est point en faveur du gouvernement et qu'il ne se gêne pas pour se prononcer hautement.

Quelques membres du Tribunat jettent feu et flammes contre les mesures prises en ce moment. Bailleul rappelait, ces jours derniers, à quelques-uns de ses collègues que Siéyès lui avait dit il y a peu de temps : « Laissez faire le gouvernement; il s'enferrera de lui-même. » Ce tribun ajouta que le nombre des ennemis du gouvernement, augmentant chaque jour, amènerait infailliblement sa perte.

Les factieux des différents partis qui sont dans le Tribunat et Corps législatif continuent toujours leurs conciliabules. Les réunions chez Duveyrier sont plus fréquentes et ne sont pas composées d'amis du gouvernement, comme on l'a dit bien des fois.

Un agent rapporte qu'hier on disait dans différents endroits publics, qu'il était étonnant qu'on n'eût pas encore mis en jugement le nommé Rivarol; que grand nombre de personnes faisaient des démarches en faveur de Ceracchi et complices ; que plusieurs affirmaient que le jugement serait cassé. Les bons citoyens le craignent, parce qu'ils sentent bien que le trop long intervalle de temps qui s'est écoulé entre

le crime et le jugement des coupables a enhardi les factieux et multiplié les complots.

On distribue avec profusion le mémoire de Guichard, défenseur officieux d'Aréna [1]. Il est tel qu'il l'a prononcé à l'audience, et n'en a pas moins retranché les injures grossières dont il est rempli, pour ainsi dire, à chaque page.

Hier les royalistes et les Chouans paraissaient un peu moins tristes. Ils disaient que Bourmont serait mis en liberté. — Un rapport du jour annonce que beaucoup de Chouans ont quitté précipitamment Paris et se sont retirés dans les environs de Tours.

On assure qu'il existe toujours, dans le faubourg Antoine, quelques boute-feux cachés qui cherchent, avec précaution cependant, à monter la tête aux ouvriers. On leur parle d'un grand coup qui doit avoir lieu. On essaie de leur faire croire que la paix est impossible, et mille autres contes plus absurdes les uns que les autres. — Les ouvriers n'en sont pas moins tranquilles et rien n'annonce qu'ils ajoutent foi à tout ce qu'on leur débite. Le faubourg Marceau n'est pas dans une situation bonne; en général l'impression qu'ont faite l'événement du 3 nivôse et les mesures qui en ont été la suite est toujours la même, et le temps ne l'a point affaiblie.....

On a essayé aujourd'hui, à la Bourse, de faire baisser les effets; le tiers consolidé est tombé d'abord à 52 fr. 25, mais il est bientôt remonté: à la fin de la Bourse il était à 54. Les pièces d'or sont toujours à 15 centimes [2].

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 3 pluviôse : « *Aux auteurs du Journal.* Citoyens, en rendant compte hier 1er pluviôse, du procès Metge, Humbert et Chapelle, vous

1. *Plaidoyer du citoyen Guichard pour Joseph Aréna, natif de l'île de Corse, ci-devant adjudant général chef de brigade, âgé de vingt-neuf ans, accusé d'avoir pris part à un complot tendant au meurtre du premier Consul, et condamné à la peine de mort par le jugement du tribunal criminel de Paris, du 19 nivôse an IX : suivi d'un extrait de sa requête en cassation contre ledit jugement.* — S. l. n. d., in-8. Bibl. nat., Lb 43/143.

2. En envoyant ce rapport au ministre de la police générale, le préfet de police y joignit la lettre d'envoi suivante : « *Paris, 4 floréal an X. Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous adresser copie de mon rapport du jour d'hier. Vous avez dû recevoir celui du 27 du mois dernier. Les opérations nombreuses qui m'ont occupé les 28, 29, 30 nivôse, 1er et 2 de ce mois, et dont je vous ai rendu compte à fur et mesure, m'ont empêché de faire des rapports par écrit, et d'ailleurs ils n'auraient, par cette raison même, renfermé que ce que vous savez déjà. Salut et respect : Dubois.* » (Arch. nat., F 7, 3829.)

avez annoncé avec raison, que j'ai présenté les brochures trouvées chez le premier comme une suite de la liberté d'écrire, d'imprimer et de publier sa pensée. En vous en tenant à ce simple extrait de mon plaidoyer, vous laissez supposer que je regarde comme toujours permis de publier ses pensées et ses plans, quels qu'ils soient; et je suis fort éloigné de professer cette dangereuse maxime. En soutenant la liberté de la presse, j'ai dit qu'il est des cas où l'on peut être poursuivi pour ses écrits; que c'est surtout lorsqu'ils ont excité des attroupements séditieux, armé les citoyens les uns contre les autres ou contre les autorités légitimes, et allumé la guerre civile : ce qui n'a point eu lieu dans l'espèce. Voulez-vous bien publier une lettre pour détruire les fausses interprétations que certains malintentionnés, qui cependant connaissent la pureté de mes principes, donnent déjà à ceux que j'ai posés? Salut et estime. Lavvreusse, ancien jurisconsulte. »

CDXXXIV

3 PLUVIOSE AN IX (23 JANVIER 1801).

Rapport de la préfecture de police du 4 pluviôse.

Un agent secret a rencontré hier soir, dans la rue, un Chouan qui lui a dit qu'il n'y aurait plus aucun d'eux dans les maisons garnies et dans celles où l'on pouvait craindre les visites de la police (et en effet les recherches dans ces maisons ne produisent presque rien depuis deux jours) ; que plusieurs d'entre eux cherchaient les moyens de sortir de Paris, mais que la nécessité d'exhiber un passeport à la barrière les mettait fort dans l'embarras.

Aujourd'hui matin on s'est présenté au n° 105 du Palais-Égalité pour arrêter le nommé Siresme, amnistié d'Angers. On savait par la portière qu'il n'était pas seul chez lui ; il a refusé la porte, et, pendant qu'on prenait les moyens de la faire ouvrir, il s'est enfui par les plombs, ainsi que ceux qui étaient avec lui, sans qu'on ait pu les retrouver. Beaucoup de ces individus fréquentaient les maisons de jeux et autres endroits publics ; on n'y en aperçoit plus un seul.

Malgré les menées du parti de l'opposition, les amis du gouvernement gagnent chaque jour au Tribunat et au Corps législatif. On a dit, dans un précédent rapport, que le législateur Rossée s'était un jour fortement expliqué avec les opposants et avait manifesté son attachement à la Constitution de l'an VIII. Sa nomination à la place de président du Corps législatif désespère les factieux, qui auraient voulu un bureau à leur gré. Ils se vengent en se réunissant dans des maisons où ils clabaudent à leur gré et plus que jamais.

Différentes recherches ont été hier et aujourd'hui dirigées sur plusieurs maisons dans lesquelles on sait que se réunissent les ennemis du gouvernement et les partisans de l'Angleterre. On n' [y] a pu trouver aucuns papiers importants ; on continue la surveillance pour recommencer le moment où l'on croira pouvoir trouver quelque chose. D'autres maisons du même genre sont également veillées de très près.

Brulart se cache avec le plus grand soin ; son homme de confiance, le nommé Bernard, a été arrêté cette nuit ; on est sûr qu'il a tous les secrets du parti, mais c'est un homme ferme et difficile à manier ; dans un premier interrogatoire qui a duré jusqu'au jour, on n'a pu encore savoir de lui que deux choses : la première, c'est qu'il conduit Brulart tous les soirs, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre ; que Brulart ne fait qu'une course par soirée et rentre toujours avant dix heures. Bernard n'a pas voulu désigner les rues ou les maisons où allait Brulart. La seconde, c'est que le cabriolet tout neuf trouvé chez lui appartient à Brulart, et le cheval à Bourmont, qui le lui a prêté pour ses courses nocturnes. On a arrêté en même temps une fille avec laquelle Bernard paraît vivre ; elle a été également questionnée ; mais, quoique assez résolue, elle s'est coupée une fois, et elle a refusé de répondre à quelques questions. Ils seront de nouveau interrogés ce soir. Des observateurs sont placés dans tous les lieux où Brulart et autres peuvent se rendre, et, s'ils se présentent, ils ne seront pas manqués.

Paris est tranquille ; les entretiens dans les réunions publiques sont toujours les mêmes. On ne débite aucune nouvelle.

Il n'y a eu aujourd'hui à la Bourse aucun mouvement. Les négociations ont été extrêmement froides, mais il n'y a point eu de baisse. Les pièces [d'or] ont été assez demandées ; il y en avait peu.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 pluviôse : « Le premier Consul, qui depuis le 1er nivôse était à la Malmaison, en est revenu le 1er pluviôse au soir, et a reçu hier les ambassadeurs ». — « L'épouse du général Murat, sœur du premier Consul, est accouchée heureusement d'un garçon dans la matinée du 1er pluviôse. » — *Publiciste* du 4 pluviôse : « *De Paris, 3 pluviôse.* Ce n'est pas sans un profond sentiment de plaisir que les amis de la philosophie et de la liberté entendent aujourd'hui vanter les talents et les lumières de l'Assemblée constituante, et ont vu citer, deux jours de suite, au Tribunat l'autorité du malheureux Thouret, l'un de ses membres les plus distingués ; le premier jour par *Benjamin Constant* dans la discussion des juges de paix ; le second par Ganilhe

dans celle de la poursuite des jugements[1]. Ainsi Domat eut l'honneur d'être cité de son vivant comme autorité parmi les jurisconsultes, et Bossuet comme père de l'Église parmi les théologiens..... »

CDXXXV

4 PLUVIOSE AN IX (24 JANVIER 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 5 pluviôse : « *Paris, 4 pluviôse.* ...Le général Moreau avait, dans sa retraite de l'an IV, ordonné qu'on construisît un monument auprès du village de Salzbach, dans l'endroit même où Turenne termina par une mort glorieuse une vie si illustre. Les marbres sont taillés et polis, et le monument s'élève en ce moment. Le margrave de Baden, allié de la République, le fera respecter. On commence aussi à travailler dans la grande île du Rhin, en face de Kehl, le tombeau que l'armée du Rhin consacre à Desaix, qui tant de fois combattit à sa tête. Celui de Beaupuy sera placé à Brisach : c'est auprès de cette ville que cet intrépide guerrier fut emporté d'un coup de canon, après la fameuse retraite de l'an IV. »... — « On parle d'un projet, renouvelé de l'ancien régime, qui consiste à rendre tributaire de l'Opéra, spectacle qui est vraiment une partie de la splendeur nationale, tous les petits théâtres de Paris. » — *Citoyen français* du 5 pluviôse : « *Paris, 4 pluviôse.* ...Comme il est essentiel que les mots conservent de la manière intacte toute la valeur que celui qui s'en sert a voulu leur donner nous relevons deux légères erreurs, échappées à deux de nos confrères, en copiant avec empressement les réflexions qui commencent notre article *Paris* d'avant-hier, finissant par ces mots *fiet lux*[2], qui ne s'y rencontrent pas par hasard et ont aussi leur valeur... Il faut être exact quand on copie. L'un a mis le *fiet lux;* l'autre a mis *fiat lux ;* ce qui est bien différent, car l'un veut dire : *la lumière se fera*, l'autre : *que la lumière se fasse.* L'un est un vœu, l'autre est une affirmation. Ainsi donc nous répétons, pour qu'on ne s'y méprenne plus, *fiet* et non *fiat lux,* c'est-à-dire en bon français : *on y verra clair, mais très clair...*; ce qui n'est certainement pas du goût des hiboux, dont les yeux craignent le grand jour...» — *Gazette de France* du 5 pluviôse : « ...Le citoyen Antoine-Pierre Rousseau, acquéreur de l'abbaye de Clairvaux, a transformé ce local en une usine, une verrerie de verres à vitres, une papeterie et une brasserie. Ce chef de manufacture donne à ces différentes branches de commerce toute la perfection dont elles sont susceptibles. Cinq cents ouvriers sont occupés journellement à seconder les travaux précieux du maître. Tous animés du plus pur patriotisme, ils ont célébré dernièrement une fête religieuse en actions de grâces de la conservation du premier Consul. »

1. Le discours de Benjamin Constant fut prononcé dans la séance du Tribunat du 1er pluviôse : celui de Ganilhe, dans la séance du 2. On trouvera ces deux discours dans le *Moniteur* du 3 pluviôse an IX, p. 500 et 501.
2. Voir plus haut, *p. 136.*

CDXXXVI

5 PLUVIOSE AN IX (25 JANVIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 6 pluviôse : « *Paris, 5 pluviôse*. ...Le premier Consul et Mlle Beauharnais ont nommé l'enfant du général Murat : cet enfant a reçu le nom d'Achille ».... — *Journal de Paris* du 6 pluviôse : « MODES. Les dernières réunions ont offert plusieurs modèles de turbans : la plupart, sortis de la main des coiffeurs, n'offraient qu'un simple rouleau de linon, plissé autour d'une calotte de velours ponceau; ceux des modistes, plus ornés, avaient des traverses enjolivées de rubans et de brillants d'acier. On voyait sur les uns et les autres un *esprit* droit ou des plumes plates couchées. Des voiles carrés, posés comme ceux des religieuses, rejetés en arrière et surmontés d'une couronne de fleurs, forment les coiffures à la prêtresse. On emploie des rubans argent préférablement au jais pour faire les coiffures à la circassienne. Les rubans peluchés sont actuellement rayés en couleur sur les deux bords. Toutes les fleurs que l'on emploie sont de fantaisie, sinon pour la forme, au moins pour la couleur : on voit du lilas rose, des marguerites ponceau et des jacinthes couleur de feu. Ces fleurs forment ordinairement une guirlande en diadème c'est-à-dire plus fournie au milieu qu'à ses extrémités. Pour le négligé, la coiffure presque générale est un toquet brodé avec un transparent jonquille ou rose ou un béguin à pointes, également avec un transparent. On préfère pour garnir les robes les perles d'acier aux grains de jais. Les châles en vogue sont les châles carrés de laine très fine à grosses franges, avec une légère broderie, souvent de la couleur du fond. On voit de ces châles en blanc, en chamois, en rouge cerise, en lie-de-vin et en vert bouteille; ils sont connus sous le nom de cachemire, celui sans doute du lieu de leur fabrication; on les vend fort cher. Les souliers, un peu plus couverts et moins ronds qu'ils n'étaient précédemment, sont ornés d'un chiffre ou d'une fleur brodés en argent ou en or. Pour les bijoux, on ne peut guère citer d'articles privilégiés. Les colliers élastiques, en serpent, n'ont eu qu'un médiocre succès. On parait tenir aux sautoirs à larges plaques de cornaline ou de verre peint. Les peignes d'or ouvragés ont repris un peu de faveur. On vend peu de croix; les bracelets ont toujours la même forme. »

CDXXXVII

6 PLUVIOSE AN IX (26 JANVIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 PLUVIÔSE.

Tous ceux qui tiennent aux condamnés Ceracchi et autres n'ont pas *vu hier sans espoir* d'un plus grand succès que le Tribunal de cassation

avait été partagé d'avis, et que l'affaire se plaiderait encore demain de nouveau. On court de tous côtés et l'on intrigue de toute manière pour tâcher d'obtenir des voix en leur faveur et les sauver. Hier, le public qui se trouvait à l'audience et dans le palais paraissait craindre en général que le jugement ne fût pas confirmé. Cette affaire est l'objet de toutes les conversations.

Plusieurs rapports annoncent que beaucoup de Chouans amnistiés ou d'émigrés rentrés, qui craignaient d'être arrêtés, se sont retirés dans la commune de Versailles, où ils se tiennent cachés soigneusement.

La société qui se réunit habituellement chez Garchy n'est pas composée d'amis du gouvernement. On y remarque particulièrement le nommé Dusaillans, dont les propos sont assez hardis. On rapporte qu'hier on y était plus gai que de coutume ; on y a recueilli différents propos, tels que celui-ci : «Cela ne peut pas aller bien loin à présent; tous les partis sont en fermentation, on n'aura pas longtemps à attendre.» — Le même rapport dit que Dusaillans, qui demeure rue de Seine, vis-à-vis la rue Mazarine, cherche à acheter des poudres ; on assure même qu'un nommé Adam, déjà arrêté plusieurs fois pour vente clandestine de poudre, avait écrit à Sens pour tâcher d'en procurer; qu'il croyait même qu'on pourrait lui en fournir quinze à dix-huit cents. On prétend que cette poudre doit être envoyée dans le département de l'Eure.

Le préfet de police est informé que des correspondants anglais qui étaient dans le département du Nord sont retournés en Angleterre chercher des instructions et de l'argent.

Il y a toujours une fermentation sourde parmi les Vétérans, et l'on cherche à l'entretenir. Un agent rapporte qu'un certain Georges de Coucy, ancien capitaine d'infanterie, ayant l'hôtel des Invalides (*sic*), mais demeurant quai d'Orsay, clabaude sans cesse contre le gouvernement et trouve parfois de complaisants auditeurs.

... Les travaux continuent à se soutenir surtout dans les faubourgs, qui sont toujours tranquilles.

Il n'y a point eu aujourd'hui de hausse prononcée. Les demandes ont été plus nombreuses que les offres. Les cours se sont soutenus, et plusieurs même ont eu un léger avantage. Le tiers consolidé est resté à 54 fr. 25 centimes.

Les pièces d'or ont été demandées à 18 et 20 cent. Mais on s'attend qu'elles vont baisser, parce que quelques personnes ont annoncé qu'elles n'en prendraient plus.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 7 pluviôse : « Le citoyen Auguste vient de frapper une médaille pour perpétuer le souvenir des sentiments manifestés par toute la France au sujet de l'attentat du 3 nivôse. D'un côté on voit l'effigie du premier Consul. Exergue : *Amour du peuple français pour le premier Consul.* Au bas : *Attentat à la vie de Bonaparte, 3 nivôse, an IX de la République.* Au revers, on lit : *Les citoyens volent en foule vers lui* : « *Amis,* « *ce n'est pas à moi qu'il faut venir, qu'on aille, qu'on aille au secours des* « *malheureux que la machine infernale a pu frapper...* »

CDXXXVIII

7 PLUVIOSE AN IX (27 JANVIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 pluviôse : « *Au Rédacteur.* Je vous prie, citoyen, de vouloir bien insérer dans votre journal la réclamation suivante. On lit dans le *Publiciste* du 29 nivôse an IX, à la 4e page, à la fin d'un article des rédacteurs : « *Forçaient La Fayette et Rochambeau à s'expatrier,* pour ne pas « subir le *même sort.* » Il est faux que l'ex-maréchal Rochambeau ait jamais quitté la France; il est au contraire très notoire qu'après avoir remis le commandement de l'armée du Nord à son successeur, il se retira à sa terre de Rochambeau, près Vendôme, où il est encore. *Le vieux général* ROCHAMBEAU. »

CDXXXIX

8 PLUVIOSE AN IX (28 JANVIER 1801).

JOURNAUX.

Journal de Paris, du 9 pluviôse : « *Paris, 8 pluviôse.* ...Lorsque la Société de médecine de Paris, séante au Louvre, fut admise, il y a quelque temps, auprès du premier Consul, pour lui témoigner sa profonde indignation contre l'horrible attentat du 3 nivôse, elle lui présenta en même temps la nécessité très urgente de réprimer les charlatans qui infectent la République, et d'organiser incessamment l'exercice et l'enseignement de l'art de guérir. Le premier Consul lui demanda ses projets et ses vues à cet égard. La commission chargée de ce travail l'a présenté hier au premier Consul dans une audience *spéciale qui* lui a été accordée. Elle lui a fait hommage, en même

temps, de son recueil périodique et de ses médailles, types des prix qu'elle décerne dans ses séances publiques. Elle a été accueillie avec cette bienveillance que les citoyens sont toujours sûrs d'obtenir du premier Consul, lorsqu'ils ne demandent que des choses justes, utiles ou nécessaires..... »

CDXL

9 PLUVIOSE AN IX (29 JANVIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 pluviôse : « *Paris, 9 pluviôse*... Saint-Réjant, dit Pierrot, dit Soyer a été arrêté hier à quatre heures après-midi, rue du Four-Saint-Honoré, près Saint-Eustache. C'est l'individu qui, dans l'instruction de l'affaire relative à l'attentat du 3 nivôse, est désigné comme ayant mis le feu à la machine infernale. Il paraît que les recherches contre lui étaient si actives, si pressées et si bien dirigées, qu'il ne lui aura pas été possible même d'aviser aux moyens, à la vérité rarement heureux, de quelques déguisements, et qu'il n'aura pu parvenir à se procurer des hardes; car il portait encore toutes celles avec lesquelles il était dépeint dans son signalement. Vraisemblablement sa confrontation avec les complices de ce grand crime, et surtout avec Carbon, dit le petit François, qui fut arrêté un des premiers, portera le plus grand jour dans ce dédale de scélératesse. Ce petit François est celui qui avait acheté le cheval et la charrette sur laquelle avait été placée la machine infernale, qui avait loué le local pour remiser la voiture, et c'est chez sa sœur qu'ont été trouvés les blouses de charretiers et autres vêtements, avec lesquels il avait été faire les achats et conclure les marchés. (*Journal du Soir*.) »

CDXLI

10 PLUVIOSE AN IX (30 JANVIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 PLUVIÔSE.

Aujourd'hui à une heure et demie, Ceracchi et ses complices ont subi leur jugement[1]. La foule était immense et garnissait les ponts, les quais et toutes les rues adjacentes à la place de la Maison-Commune. Le plus grand ordre a régné partout. On a remarqué sur presque toutes les figures des signes d'indignation contre les coupables, qui

1. Leur pourvoi avait été rejeté par le Tribunal de cassation la veille, 9 pluviôse. Voir le *Moniteur* du 11 pluviôse, p. 546.

ont ri plus d'une fois avec affectation... Des particuliers ont voulu monter sur une échoppe de marchand de bois de bateaux, laquelle s'est écroulée ; deux jeunes gens ont été légèrement blessés.

Les assemblées secrètes composées de tribuns et de législateurs deviennent plus fréquentes. C'est là qu'on brasse les opinions que l'on doit émettre ensuite en public sur les diverses propositions du gouvernement. On ne remarque point indifféremment que plusieurs tribuns ont déjà ouvertement jeté le masque, et se sont permis des sorties que certaines personnes croient devoir regarder comme les avant-coureurs d'un orage. On cite plus particulièrement le tribun Chénier, et différents rapports s'accordent à dire qu'il n'est pas l'ami du gouvernement et qu'il est mis en avant par des personnages qui le détestent encore davantage.

On ajoute que Siéyès, se tenant, comme il a toujours fait, derrière le rideau, est l'âme de toute cette clique ; qu'on le consulte dans l'ombre et le mystère, et qu'on ne fait rien sans sa participation. Ces hommes turbulents comptent sur une crise, et ne dissimulent pas même leurs espérances à leurs amis. Les partisans de Chénier se réunissent chaque soir chez la dame Vestris ; ceux de Bailleul, chez lui ou chez l'ex-conventionnel Legot.

Au surplus, il est convenu, dans tous les partis qui divisent ouvertement le Corps législatif et le Tribunat qu'il faut un coup d'État, et l'amener à quelque prix que ce soit. Heureusement l'opinion publique n'est point en leur faveur, et, loin de se refroidir, les bons citoyens se rattachent chaque jour davantage au gouvernement, dont ils sentent qu'ils ont effectivement besoin. Il ne leur reste que des poignées d'hommes vendus ou à vendre, et qui seront comprimés comme ceux qui les ont précédés l'ont déjà été.

Le préfet de police a été informé qu'un nommé Laurrain, marchand de bois, demeurant rue Notre-Dame de Nazareth, avait recélé chez lui une certaine quantité d'effets provenant du mobilier de la veuve d'Orléans; il a ordonné à un commissaire de police de s'y transporter et de s'assurer de la vérité des faits annoncés. Il a été reconnu que ce Laurrain a aidé à soustraire du séquestre une quantité considérable d'objets de prix, parmi lesquels on remarque des pièces d'étoffes de soie, des meubles d'acajou et de marqueterie, des candélabres, du linge, des glaces, des pendules, etc. ; que, malgré que ce ne fût qu'un dépôt, ainsi qu'il le déclare, il s'est approprié différents objets pour son usage et qui ont été bien reconnus pour faire partie du mobilier de de la veuve d'Orléans. Tout est inventorié à fur et mesure, et Laurrain, obligé de s'expliquer sur la nature et la source de chaque objet,

ne répond pas d'une manière très satisfaisante. L'opération dure encore, et il sera difficile qu'elle soit terminée demain. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour la conservation de ce mobilier, et il en a déjà été écrit au ministre des finances. On rendra compte des suites de cette affaire.

On assure que les blés des départements de la Marne et de l'Aisne se transportent dans la ci-devant Belgique, qu'il en part des quantités tellement considérables que, si cela continue, d'ici à quelques mois ces départements, si riches en moissons, se trouveront réduits à une véritable disette. Il y a un mois, ces enlèvements de grains avaient cessé presque entièrement; mais, peu de temps après, ils ont repris avec plus de force que jamais.

Des lettres de Nantes annoncent que l'arrestation de Bourmont a déconcerté entièrement le parti des Chouans, c'est-à-dire le parti anglais; ce sont les propres expressions contenues dans ces lettres. Les inquiétudes ne sont pas moindres, ici dans ce même parti, leurs partisans disent qu'ils sont informés que Georges menace les préfets des départements qu'il parcourt, lui ou ses hordes, de se porter avec des forces sur quelques villes et notamment Quimper, à l'effet d'y lever des otages et de l'argent, s'il arrive à Paris le moindre accident aux Chouans détenus. On croit que Saint-Meron, agent de Georges, est arrivé à Paris depuis deux jours, et qu'il y vient apporter dans le secret de nouvelles instructions; du moins c'est un bruit qui court sourdement parmi les affidés. On est à sa recherche. Ceux-ci paraissent effrayés des mesures que Georges semble disposé à prendre; ils craignent qu'elles ne rendent plus sévères celles que le gouvernement pourrait employer à l'égard des amnistiés.

On a dit, dans un des précédents rapports, que des individus, à coup sûr agents de l'Angleterre, parcouraient la ci-devant Normandie pour augmenter le nombre des partisans de cette puissance ennemie, y placer des hommes à eux, en emmener en Angleterre, et enfin chercher à faire insurger tout le pays.

On a dit que des propositions avaient été faites à un particulier, demeurant à Rouen, et qui les avait repoussées avec indignation. Le préfet de police apprend que cet agent, qui doit non seulement parcourir la ci-devant Normandie, le Poitou, etc., et s'attacher particulièrement au département du Morbihan [1], s'appelait en Angleterre Petit, qu'il est en France sous le nom d'Étienne ; il affecte le costume d'un ecclésiastique; il a servi, à ce que l'on croit, dans l'infanterie, il

1. Textuel.

peut avoir quarante-cinq ans ; sa taille est de cinq pieds deux pouces ; assez corsé, cheveux bruns, en rond, peu garnis, frisés et sans poudre, le front grand, les yeux noirs, les sourcils fournis, le nez gros, l'air vif et gai et fort remuant en parlant. Il est ordinairement vêtu d'une redingote peluchée d'un gris brun, collet noir.

La fraude de l'octroi ne se ralentit pas ; les fraudeurs s'attachent à tous les points à la fois, et les secours de la garde sédentaire, qui répugne un peu à ce service, ne sont pas suffisants. Ceux qui demeurent dans les environs des barrières redoutent les fraudeurs, et n'osent ni se plaindre des dégradations qu'ils commettent journellement à leurs murs de clôture, ni les dénoncer, quoiqu'ils les connaissent bien.

Le tiers consolidé s'est fait hier au jardin du Palais du Tribunat à 60 francs ; ce cours ne s'est pas soutenu aujourd'hui en Bourse, par la seule raison qu'il a multiplié les offres en présentant un grand bénéfice à réaliser à ceux qui ont acheté depuis peu. La rente provisoire ne s'est point élevée en proportion ; néanmoins elle est, comme tous les autres effets, dans les dispositions les plus favorables. — Les pièces d'or sont tellement offertes qu'on ne les prend qu'à 5 centimes contre argent.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 12 pluviôse : « *Paris, 11 pluviôse.* Le jugement qui condamne à la peine de mort Aréna, Demerville, Ceracchi et Topino-Lebrun a été exécuté hier à une heure et demie. L'affluence des spectateurs était extraordinaire. Un des condamnés affectait de rire, en adressant la parole au compagnon près de qui il était placé. » — *Gazette de France* du 12 pluviôse : « ...Le jugement qui condamnait à mort Demerville, Aréna, Ceracchi et Topino-Lebrun a été exécuté aujourd'hui (*sic*) à une heure et demie. On nous a assuré que, cette nuit, on avait tenté de mettre le feu à la Conciergerie, où les condamnés avaient été transférés dans le jour. » — « Le premier Consul vient de nommer élèves au Prytanée français Alexandre-Marie-Philippe Guillaume, dont le père, membre de l'Assemblée constituante, est mort au mois de fructidor an II, victime des événements révolutionnaires ; le jeune Liez, âgé de onze ans, fils du citoyen Liez, capitaine à la 2e demi-brigade d'infanterie légère, père de treize anfants dont l'aîné est mort en Égypte sur le champ de bataille ; et le jeune Charles-Guillaume Sourdille dont le père, administrateur du département de la Mayenne, est mort victime du Tribunal révolutionnaire de Paris, le 12 ventôse an II. Par un autre arrêté, le jeune Charles Lister, âgé de dix ans, fils d'une des malheureuses victimes de l'explosion de la rue Nicaise, est nommé élève au collège de Compiègne, et le jeune Guillaume Lister, son frère, âgé de quatorze ans, est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies..... »

CDXLII

13 PLUVIOSE AN IX (2 FÉVRIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 pluviôse : « *Paris, 13 pluviôse.* ...Tout Paris était plein hier, 12 pluviôse, d'une tentative faite, disait-on, cette nuit pour s'introduire sous le château des Tuileries et le faire sauter. Voici le fait, qui en passant de bouche en bouche s'est grossi d'une manière extraordinaire. Dans la nuit d'hier, vers une heure, on a aperçu un individu qui cherchait à enlever les barreaux de fer de la cinquième fenêtre des Tuileries, avant le pavillon de Flore en donnant sur le quai. Cette fenêtre est l'une de celles des magasins qui sont établis dans cette partie sous la galerie du Muséum. Il paraît donc que tout se borne à une tentative de vol. Ce voleur en voulait-il au magasin? Dans ce cas il connaissait mal le local ; car la croisée, fermée par les barreaux, est en outre muraillée. Ne voulait-il qu'enlever les barreaux? Il n'a pas moins été trompé dans son attente, parce qu'on ne lui en a pas laissé le temps. Toujours est-il vrai qu'il n'est question ni de souterrains ni de mines. (*Journal des Défenseurs de la Patrie.*) » — *Citoyen français* du 14 pluviôse : « *Paris, 13 pluviôse.* ...Il existe à Paris, dans le cabinet d'un particulier, un recueil de cent soixante-deux volumes in-folio, en forme d'atlas qui comprend vingt à vingt-cinq mille pièces, depuis les premières gravures en bois jusqu'à nos jours, toutes gravures françaises ou relatives à l'histoire de France, placées par ordre chronologique et de matières avec beaucoup de sagacité. Cette collection précieuse, où la caricature de deux décimes se rencontre à côté du morceau le plus fin, présente la suite la plus complète de notre histoire, les détails de chaque événement, les mœurs, les costumes de tous les âges du peuple français et jusqu'à la grossière architecture des druides. Il est intéressant d'observer le nombre de volumes qu'embrasse chaque période. Sans remonter plus loin que Henri II, on voit que, sous ce prince ou pendant la Ligue, les gravures de toute espèce, soit historiques, soit poétiques, soit propres à caractériser l'esprit des factions, comprennent huit volumes. Sous Louis XIII, on en a rassemblé le même nombre. Sous Louis XIV, dont le règne fut celui des arts, on en a fourni seize. Le recueil s'est accru de vingt volumes sous Louis XV. Le règne de Louis XVI, jusqu'au 14 juillet 1789, en a donné douze. On en compte dix-huit depuis cette époque jusqu'à l'installation du Directoire exécutif. Trois depuis cette installation jusqu'au 18 brumaire an VIII. Enfin deux depuis le 18 brumaire jusqu'au moment actuel... » — *Gazette de France* du 14 pluviôse : « *Paris.* La Société royale de Londres a reçu de l'Institut national de France plusieurs volumes, magnifiquement reliés, de divers ouvrages estimés. Cet envoi était accompagné d'une lettre de compliment signée : *Bonaparte, président de l'Institut national et premier Consul.* Dans cette lettre, il y avait une vignette en taille douce parfaitement exécutée, représentant la liberté voguant sur le grand Océan, dans une conque marine, avec la devise : *Liberté des mers.* Sir Joseph Burks lut la lettre aux membres de la Société et proposa de répondre par une *lettre de remercîments.* La proposition fut acceptée unanimement... »

CDXLIII

14 PLUVIOSE AN IX (3 FÉVRIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 PLUVIOSE.

Les membres du parti de l'opposition dans le Tribunat sont furieux de n'avoir pu empêcher le projet sur les tribunaux spéciaux de passer[1]. Un agent sûr a vu hier soir Ginguené qui a exhalé devant lui toute sa bile : « Nous verrons, a dit ce tribun, s'il en sera de même au Corps législatif et si partout il y a des esclaves. Au reste on a beau faire, a-t-il ajouté, j'y perdrai plutôt mon nom que de voir la France opprimée. Il est des généraux qui ne verront pas tout ceci d'un œil de complaisance ; nous avons des amis aux armées, et, si l'on veut ramper à Paris, nous irons rejoindre les soldats, qui verront en nous les vrais représentants du peuple. Je ferai voir la vérité dans tout son jour dans la *Décade philosophique*. » Bailleul, de son côté, continue de tenir beaucoup de propos ; ils circulent partout et même jusque dans les faubourgs. Les sorties des opposants au Tribunat ont produit beaucoup d'effet sur les exagérés ; ils croient y voir encore une lueur d'espérance, et se persuadent que leurs partisans ou leurs amis n'auront pas toujours le dessous.

Les Chouans sont vivement affectés de l'arrestation de Saint-Rejant, *dit* Pierrot ; mais ils disent être bien certain qu'il ne subira point jugement, parce qu'ils sauront bien le sauver avant qu'il en soit là. Ils comptent beaucoup sur un citoyen Duplessis Grénédan, qu'ils disent être conseiller de préfecture au département d'Ille-et-Vilaine et avoir à Paris des amis très puissants.

On signale un nommé de Bailleur, homme de loi, demeurant à Bellème près Mortagne, comme un agent de la correspondance anglaise ; il a été déporté en l'an V ; c'est un homme extrêmement fin et délié, et on assure qu'il est très attaché au parti.

Les royalistes, qui voient que les enragés ont perdu presque tout leur crédit sur l'esprit des habitants des faubourgs, voudraient à leur tour s'en emparer. Quoique les travaux aient encore une certaine ac-

1. Le projet de loi sur l'établissement de tribunaux spéciaux (composés de juges civils et de juges militaires) avait été adopté par le Tribunat, le 14 pluviôse an IX, par 49 voix contre 41. Le Corps législatif l'adopta à son tour, et il devint la loi du 18 pluviôse an IX.

tivité, il est toujours des hommes qui éprouvent des besoins, ou qui même sans en éprouver aiment à se plaindre. On a remarqué que, quand cela leur arrive, il se rencontre presque toujours des individus qui leur disent : « Vous avez voulu une république ; qu'elle vous nourrisse ! Vous n'étiez pas si malheureux quand vous aviez un roi. » De semblables propos se répètent assez souvent à la manufacture des glaces.

Depuis quelques jours, les royalistes font circuler le bruit que Georges est plus en force que jamais, que la guerre reprend dans l'Ouest, et qu'elle sera plus terrible que jamais, soit que nous ayons ou non la paix à l'extérieur.

Aujourd'hui le préfet de police a fait saisir un paquet de lettres faisant partie de la correspondance de Mittau. Des choses insignifiantes écrites à l'encre ordinaire recouvrent des véritables dépèches. Par des procédés chimiques particuliers on enlève l'encre noire, qui alors laisse apercevoir d'autres caractères bleus ; dans quelques-unes des lettres saisies on avait déjà commencé l'opération que l'on va faire continuer par un chimiste; on est prévenu que cette opération demande du temps et du soin. Par suite de cette saisie, le préfet a ordonné une perquisition dans la chambre d'une femme Blondel, détenue aux Madelonnettes ; on lui a trouvé quelques écrits tout récents et entre les lignes desquels on aperçoit de légères traces d'une écriture cachée qu'il faudra faire revivre. Elle est au plus grand secret.

Il y avait aujourd'hui beaucoup de monde à la parade. Les citoyens ont regretté de n'y pas voir le premier Consul. Le plus grand ordre a régné partout.

Aujourd'hui à la Bourse, sans aucun motif connu, les effets ont été en baisse ; on a remarqué seulement qu'il y avait peu de preneurs, et l'on a pensé que c'était le besoin seul de faire des fonds qui multipliait les offres. On en a eu la preuve vers la fin des opérations, car quelques demandes ont suffi pour reporter les cours aux taux des jours précédents.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 15 pluviôse : « *Paris*. Nous avons reçu ce matin des observations sur lesquelles nous ne nous permettrons pas d'en faire. Nous en présenterons l'analyse à nos lecteurs, qui sauront en apprécier le mérite. Les voici : « Les étrangers qui ignorent l'état véritable de la France pourraient

« penser, en lisant les séances du Tribunat et le nom de quelques orateurs, « que l'esprit de faction s'agite encore. Nous croyons utile de faire, à cet « égard, quelques observations. On a remarqué, pendant le cours de la Révo- « lution, un trop grand nombre d'esprits déréglés qui, appliquant à tort et « à travers, les principes absolus d'une métaphysique abstraite, établissaient, « au gré de leurs passions, les systèmes les plus opposés. Leur fatale in- « fluence a présidé à toutes les scènes funestes de la Révolution; mais, aussi « mal habiles à connaître leurs intérêts que ceux de la patrie, on les a vus « périr les uns après les autres dans les catastrophes qu'ils avaient préparées. « Quelques-uns cependant, caressant à propos les plus viles idoles, sacrifiant « aux restes de Marat les mânes de Mirabeau, à la crainte les sentiments les « plus chers de la nature, à l'intérêt de leur conservation tous les intérêts de « leur parti, sont parvenus jusqu'aux derniers jours de la Révolution, cou- « verts de l'égide de leur divinité tutélaire, la peur. Ils devaient reparaître « quand les gouvernements oppresseurs avaient disparu; ils reparaissent, en « effet, enhardis par les illusions les plus grossières et armés de cette mé- « taphysique ténébreuse qui jadis fit tour à tour leurs succès et leurs infor- « tunes. Ils sont douze ou quinze, et ils se croient un parti. Déraisonneurs « intarissables, ils se disent orateurs. Ils débitent, depuis cinq à six jours, « le grands discours qu'ils croient perfides, et qui ne sont que ridicules. « Enfin, au sein d'une société où les idées et les choses sont remises à leur « place, ils se proclament sages, et ne s'aperçoivent pas qu'ils sont les seuls « insensés. Ils supposent que tous les hommes sont impartiaux, bons et cou- « rageux, que les jurés surtout aimeront mieux périr que trahir leurs devoirs, « quoiqu'ils sachent bien qu'un des engagements des chefs de brigands est « d'assassiner les jurés qui oseraient les déclarer coupables. Que cette idée « sied bien à des hommes qui depuis dix ans ont fourni tant de preuves de « leur courage! Quelques-uns disent qu'on ne doit voir dans la France qu'un « pays tranquille, sans factions, sans guerre extérieure ni intérieure : c'est « peut-être encore là du courage, mais c'est du moins de la prudence. En « effet, si ces orateurs convenaient des malheurs d'une guerre générale deux « fois renouvelée, ils seraient forcés de convenir aussi qu'elle fut provoquée « deux fois par l'exécration que leurs maximes et leur conduite inspirèrent à « l'Europe. S'ils convenaient des déchirements de la guerre civile, ils seraient « forcés de convenir aussi qu'elle est née de leurs excès, de leur intolérance « religieuse, de l'indignation qu'une législation cruelle inspira à des provinces « entières, de l'abus du pouvoir qui signala leur puissance, et qui n'offrit « jamais d'exemple dans les annales du monde. Ceux d'entre eux qui veulent « bien raisonner comme si la guerre intestine existait comparent un tribunal « formé pour juger des assassins de grands chemins, ou des rebelles pris les « armes à la main, aux décrets sur les suspects et sur les otages, assimilant « ainsi une loi contre les brigands à des atrocités législatives qui semblent « avoir été inspirées par les brigands eux-mêmes! Tous prétendent que les « acquéreurs de biens nationaux n'ont pas besoin de nouvelle garantie. Ainsi, « lorsque sur plusieurs points de la République les acquéreurs de biens na- « tionaux sont alarmés par leurs écrits, leurs discours, leurs harangues de « tous les jours, ces orateurs nient les alarmes qu'ils ont eux-mêmes causées. « *Mais, oubliant le* lendemain leurs opinions de la veille, ils vous diront que

« les propriétés des acquéreurs des domaines nationaux sont mises en péril « par l'arrêté du 28 vendémiaire [1]. Si cet arrêté n'existait pas, s'il fallait dé- « porter des milliers de citoyens, envoyer au-delà des mers quinze mille « vieillards, arracher à leur famille et à leur patrie vingt mille quatre cent « soixante-quatorze laboureurs et ouvriers, onze mille huit cent vingt-cinq « femmes, quatre mille huit cents individus, inscrits collectivement, ces ha- « biles acteurs sauraient alors, éclairés par le flambeau des Furies, prouver « que les acquéreurs de domaines nationaux sont sans garantie, accorder leur « métaphysique avec cette assertion nouvelle, et bientôt un projet injuste et « barbare deviendrait à leurs yeux constitutionnel, juste, humain, patriotique « et républicain. Niant tour à tour ce qui existe, et affirmant ce qui n'existe « pas, ils disent que les tribunaux spéciaux sont une institution inouïe, à côté « de laquelle il n'y a plus ni principe d'ordre social, ni liberté civile. Ils « ignorent donc que L'Hôpital, Montesquieu, d'Aguesseau, n'ont jamais mis « en doute la nécessité des jugements prévôtaux ? Ils feignent d'ignorer qu'il « n'existe pas en Europe un État sans tribunaux particuliers pour juger les « brigands et les rassemblements séditieux armés. Ils ne veulent pas même « se souvenir des lois qu'ils ont eux-mêmes créées. Ces lois instituèrent un « tribunal d'exception pour juger les émigrés. Diront-ils que ces com- missions ne jugent pas? Misérables métaphysiciens ! Elles ne jugent pas ? « Cependant elles condamnent à la paix capitale. Leur acte n'est qu'une re- « connaissance d'identité ! Mais de qui ? De l'individu inscrit sur une liste « d'émigrés ! Cette reconnaissance, cet acte qui n'est pas un jugement, « change l'état de celui-ci sur le sort duquel il prononce, et lui donne la « mort ou le rend à la liberté. Que ces vains orateurs appliquent à de telles « lois leurs principes abstraits de liberté civile; qu'ils nous montrent cette « liberté dans un ordre de choses où il suffit d'être inscrit parmi cent qua- « rante mille noms recueillis par la barbarie et signalés par la terreur, pour « perdre tous ses droits de cité et se voir dévoué aux échafauds. Ils diront « que les circonstances ont fait fléchir les principes. Qu'ils reconnaissent « donc que, s'il est des circonstances où l'on peut proscrire des citoyens, il « en est où l'on doit adopter pour eux des mesures de protection contre les « brigands qui les assassinent..... Mais c'est assez se traîner sur des con- « tradictions qui, si elles n'appartiennent à la mauvaise foi, sont le produit « du délire. Faisons des suppositions à notre tour; donnons pendant vingt- « quatre heures, à ces métaphysiciens qui ne voient dans la société que des « hommes de bien : dans les jurés que des hommes d'un courage héroïque ; « dans la guerre civile qu'un état paisible; dans les acquéreurs de biens na- « tionaux que des propriétaires sans sollicitude ; dans les lois, que l'éma- « nation des règles absolues et des principes éternels; qui ne savent rien en- « fin des maux nombreux que la Révolution a légués à la République; donnons- « leur, dis-je, pendant vingt-quatre heures le suprême pouvoir; alors ils « sauront tout, ils connaîtront tout, ils assureront tout. Aucune circonstance « n'échappera à leur ingénieuse et cruelle perspicacité. Ces abstraits méta- « physiciens deviendront de forcenés législateurs. Mais enfin que veulent-ils? « A qui en veulent-ils ? Leur influence s'éteint par l'absence des factions; et « parce qu'on commence à les oublier, ils oublient qu'ils ne peuvent rien.

1. *C'est l'arrêté relatif aux individus* inscrits sur la liste des émigrés.

« Les blessures qu'ils ont faites à la République se cicatrisent; ils veulent « défendre leur ouvrage et les voir saigner encore. Tout acte par lequel le « gouvernement a essuyé une larme, a mis le bien à la place du mal, a été « pour eux un coup de poignard. S'ils parvenaient à influencer le Corps « législatif, à faire rejeter une loi sans laquelle cette nuée de brigands qu'en- « fante la guerre civile et que fomente l'Angleterre échappera toujours à la « justice, les diligences ne cesseraient point d'être volées; les citoyens pai- « sibles, les acquéreurs de domaines nationaux, d'être assassinés; les prisons « de Lorient, Nantes, Rennes, Caen, Avignon, Digne, Brignoles, etc., conti- « nueraient à être remplies d'assassins. Les jurés acquitteraient les criminels, « mettraient en liberté ceux qui blessent ou tuent les gendarmes, et la force « publique, n'étant pas protégée par les lois, ne protégerait plus les citoyens: « le peuple enfin serait mécontent du gouvernement, qui n'aurait pas su le « défendre. Alors les orateurs métaphysiciens trouveraient, dans l'arrêté du « 28 vendémiaire, la cause de tous les désordres. Tous les assassins seraient « des émigrés, tous les émigrés des assassins, et l'on se garderait de dire « que, parmi trois mille brigands saisis depuis quelques mois, il n'en est pas « un seul dans le cas de l'arrêté du 28 vendémiaire. Ces orateurs métaphy- « siciens établiraient que les prêtres doivent exciter au meurtre, et tireraient « de leurs principes la preuve qu'ils dirigent en effet le fer des brigands. « La vérité est que la tranquillité des masses dans les départements du Mor- « bihan, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, est due à la bonne conduite des « prêtres et à leur attachement au gouvernement national; mais la vérité « n'est rien auprès des déductions de la métaphysique politique, et le gou- « vernement, qui a rendu à leurs familles vingt mille vieillards en respectant « les droits de l'homme et la liberté des consciences, serait accusé du mal « qui n'existe que dans les raisonnements des métaphysiciens. Voilà ce que « veulent ces douze ou quinze déclamateurs. — A qui en veulent-ils? — Au « premier Consul. On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, « aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes; ajoutez-y, si vous « voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze « nébuleux métaphysiques. Qu'opposera le Consul à tous ses ennemis? « LE PEUPLE FRANÇAIS. »

CDXLIV

15 PLUVIOSE AN IX (4 FÉVRIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 PLUVIÔSE.

L'agent s'est rendu hier chez le tribun Ginguené; il a eu avec lui une très longue conversation; il a encore laissé exhaler sa bile, relativement au projet de loi sur les tribunaux spéciaux; il s'est plaint particulièrement de diatribes lancées dans les journaux contre ce qu'il appelle *les défenseurs* des droits du peuple. Il paraît avoir beaucoup de

confiance dans le Corps législatif. Siéyès, a-t-il dit, est furieux de ce projet, et plusieurs sénateurs se sont déjà réunis chez lui pour aviser aux moyens de repousser une pareille loi. « C'est nous, a-t-il ajouté, qu'on veut atteindre; c'est notre énergie que l'on redoute; et ce sont les royalistes qui profiteront de tout ceci. Heureusement nous avons des ressurces et des moyens auxquels on ne s'attend pas. Chénier va écrire, j'écrirai de mon côté, et nous pulvériserons ceux qui cherchent à nous écraser. » On vient dans ce moment avertir Ginguené que la voiture l'attendait ; il quitta l'agent, en lui disant : « Je vais chez Siéyès. »

On avait fait circuler depuis deux jours dans Paris que l'on devait publier la paix hier au moment même de la revue, et bien des gens s'y étaient rendus. Quand on a vu qu'il n'en était rien, des émissaires du parti de l'opposition se sont répandus dans la foule, en disant qu'on trompait toujours le peuple, et que la paix était loin encore.

Hier, dans une grande société, on s'est beaucoup occupé de l'affaire du petit François et de Saint-Réjant, dit Pierrot, dans laquelle Mlle de Cicé se trouve compromise. Un citoyen Malue, ancien lieutenant général des armées du roi, n'a pu se contenir et a laissé échapper beaucoup de propos plus qu'indiscrets, et une partie de la société l'a vivement appuyé. On cherche beaucoup à intriguer dans cette affaire, qui porte un grand coup au parti des Chouans. Dans cette même société on parle aussi de la paix, que ces messieurs regardent comme absolument impossible, tant que le gouvernement ne changera point.

Hier les théophilanthropes ont exercé leur culte à Saint-Germain l'Auxerrois ; il y avait à peu près deux cents personnes, parmi lesquelles beaucoup d'exclusifs et de femmes vendues à leur parti. En sortant, ces individus ont tenu bien des propos, mais se sont particulièrement occupés de Ceracchi et d'Aréna, qu'ils ont plaint de nouveau , en disant que tôt ou tard les tribunaux et ceux qui avaient contribué à un pareil acte d'iniquité le paieraient bien cher. On a remarqué un nommé Douce, que l'on croit demeurer rue du Four-Germain, comme un de ceux qui clabaudaient davantage.

Le feu s'est manifesté deux fois depuis hier soir aux Tuileries ; hier il a pris dans un cabinet de Mlle Beauharnais et a consumé un canapé et quelques tableaux. Aujourd'hui il s'est communiqué à la chambre de l'anti-salle de la garde des Consuls par un poële qui avait été imprudement posé sur une poutre. Il a été éteint chaque fois avec beaucoup d'activité.

Il ne s'est rien passé d'extraordinaire à la Bourse..... Les pièces d'or sont demandées à 15 centimes. Le citoyen Julien, de la rue Montmartre, recommence à en prendre.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 16 pluviôse : « *Paris, 15 pluviôse.* ...Une ordonnance du préfet du département annonce que les instituteurs des écoles primaires toucheront, outre 600 francs d'appointements, 600 francs d'indemnité pour leur logement, et invite les institutrices à faire entrer les leçons de couture et de filature dans le cours des leçons..... » — « MODES. La mode des turbans ne se généralise pas; on paraît tenir aux capotes; elles sont toujours blanches ou roses. On n'a pas encore renoncé aux rubans peluchés. Les chapeaux de velours noir ont repris faveur, sans presque changer de forme. On les porte très simples. Les spencers noirs sont presque exclusivement adoptés; les revers en sont toujours coupés, c'est-à-dire distincts du collet. Les hommes portent toujours l'habit court et dégagé, même en grande parure. Les exagérés ont un collet exhaussé comme un capuchon, et, de chaque côté des revers, une garniture de très petits boutons jaunes. Le gilet n'a que quatre doigts de hauteur, et laisse par une ouverture triangulaire entrevoir le jabot. » — *Gazette de France* du 16 pluviôse : « ...On écrit de Dijon que le gouvernement a mis en surveillance dans notre commune le citoyen Hippolyte Méhée, un des collaborateurs du *Journal des Patriotes de 89* dans le temps de la réaction, et en dernier lieu rédacteur du *Journal des Hommes libres*, lorsqu'il cessa d'être entre les mains de Vatar. Cet homme de lettres paraît vivre d'une manière très isolée; mais du moins il a trouvé dans sa retraite les consolations paternelles. Son père est ici médecin des hôpitaux militaires..... »

CDXLV

16 PLUVIOSE AN IX (5 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 17 PLUVIÔSE.

Politique. — Les bruits de paix se propagent; les nouvelles de l'Allemagne les confirment. Quelques mouvements des troupes faisaient craindre de nouvelles hostilités au commencement de ce mois; mais les passages de quelques courriers respectifs ont fait changer les dispositions militaires et l'opinion publique. Le départ de la *garde consulaire*, dont l'objet précis n'est pas connu, est considéré

comme un nouveau signe d'une conclusion certaine et arrêtée. La majorité croit que cette garde est envoyée au-devant d'un ambassadeur.

Tribunal. — La procédure des assassins du 3 nivôse est commencée. Le tribunal criminel de la Seine en est saisi; le jury d'accusation instruit.

Hyde. — Il paraît un imprimé de quatre pages (*sic*) [1], par lequel le principal auteur de l'assassinat du premier Consul, celui qui le premier en a formé le complot, comme agent des princes et du cabinet de Londres, Hyde aîné, ose entreprendre d'une retraite inconnue et cachée avec soin sa justification publique, et accuse le ministre de l'avoir calomnié dans son rapport. « Tous ceux qui connaissent les goûts, la loyauté, le caractère franc de monsieur Hyde, porte cette feuille, ne verront cette calomnie qu'avec mépris..... Ils connaissent sa haine pour les forfaits, pour ceux mêmes à qui l'esprit de parti peut être utile..... » — Comment ce scélérat pourrait-il concilier cette haine pour les forfaits avec ses lettres à Dutheil, au comte d'Artois et autres, toutes imprimées [2], sans que l'exactitude en ait été contestée? Il n'en est pas une seule où il ne parle de frapper le premier Consul au premier signe qui lui sera fait. « Ses moyens sont sûrs... son exécution sera prompte » (p. 80). « J'ai écrit suffisamment pour démontrer ce que nous pouvons, ce que nous désirons faire... Frapper le tyran à Paris ne sera pas le coup le plus difficile » (p. 101), etc. Ce *désir* ne prouve pas la haine *pour les forfaits.* — Hyde allègue, dans ses *Observations*, qu'il ne fut que l'agent des princes et non du gouvernement anglais, que de plus il a cessé cette agence depuis la pacification de l'Ouest. Le comte d'Artois, Dutheil et les ministres anglais ne sont qu'un. Les ministres fournissent l'or, les armes, les munitions. D'Artois et Dutheil fournissent les hommes. Frapper au nom des princes ou au nom des ministres! Il était réservé à Hyde d'en faire le sujet d'une différence réelle.....

Bourse. — Les négociations de ce jour ont été plus multipliées que jamais, et la hausse de tous les effets publics a été en proportion. Le

1. C'est un lapsus évident; cet imprimé compte en réalité VIII-52 pages. Il est intitulé : *Réponse de J.-Guillaume Hyde-Neuville, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse, avec l'exposé de sa conduite politique* (*28 pluviôse*). Sans lieu, 1801, in-8. Bibl. nat., Lb 43/156. Voir aussi les *Mémoires* d'Hyde de Neuville, t. I, p. 363.

2. Sur le recueil de ces lettres, relatif à la « conspiration anglaise », voir les *Mémoires* d'Hyde de Neuville, et Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 645.

tiers consolidé est à 60 fr. 75 c. — L'action de la Caisse des rentiers est presque au pair, 94 francs. — Plusieurs bruits, source ordinaire de la confiance, ont circulé. Les uns ont dit que la garde consulaire était allée au-devant du comte de Cobenzl et qu'à son arrivée la paix serait publiée; d'autres, au-devant du général Moreau, accompagné de l'archiduc Charles. Il paraît plus certain que l'on attend un ambassadeur de Russie par suite d'un traité définitif avec Paul Ier. On annonce aussi le départ du premier Consul pour Saint-Quentin, où les travaux du canal doivent être exécutés avec toute l'activité possible.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Il y a beaucoup de mouvement parmi les membres de l'opposition; ils attendent avec la plus vive impatience le résultat de la séance du Corps législatif. Leurs amis disent aux enragés que le gouvernement emploie ce moyen pour les livrer aux poignards des royalistes, et ils cherchaient à faire entendre à ces derniers que les tribunaux spéciaux ne sont que des tribunaux révolutionnaires, devant lesquels seront traduits tous les partisans de l'ancien régime. La majorité du public ne partage ni l'une ni l'autre de ces opinions et sentait depuis longtemps la nécessité de réprimer les brigands. Un agent rapporte qu'il a vu hier un ex-noble, nommé Dosembray, avec lequel il est lié depuis fort longtemps; que celui-ci lui a dit que le nommé Puisaye, dont il a déjà été question, et que les Chouans assuraient être caché dans Paris, en était parti pour se rendre dans l'Ouest; cet individu a ajouté qu'il se préparait un grand coup dans ces départements. Dosembray a toujours été partisan de la chouannerie et passe pour être très au courant de ce tout ce qui se fait.

On a parlé dans le rapport du 15 des papiers saisis le même jour et faisant partie de la correspondance de Mittau[1]. Une femme Blondel, détenue maintenant à Pélagie, a été, le même jour, trouvée nantie de lettres du même genre. On a examiné ces papiers avec le plus grand soin: déjà l'on avait tenté sur plusieurs les moyens propres à faire reparaître l'écriture cachée; quelques lignes, quelques mots sont revenus; ils en indiquent assez pour assurer qu'en saisissant ces lettres on a coupé quelques fils principaux d'une correspondance importante; un chimiste est chargé de suivre cette opération, qui demande infiniment de soin. La femme Blondel est vendue au parti

1. *Voir plus haut, p. 151.*

du prétendant ; elle a été rigoureusement interrogée relativement aux papiers, à l'encre et à une liqueur blanche et corrosive dont elle a été trouvée munie ; elle s'est enfermée dans des dénégations absolues, et l'on n'a pu arracher d'elle aucun aveu. Cette femme a été la maîtresse de Frotté [1] ; elle a autant de fermeté que de finesse, et rien ne pourra la détacher du parti qu'elle a embrassé.

On remarque dans le public que les tribuns qui se sont le plus fortement opposés à la loi sur le tribunal spécial sont tous des amis de Siéyès, ou du moins de ses connaissances particulières. Cette observation a donné lieu à beaucoup de propos.

Quelques officiers réformés qui, sous divers prétextes ou motifs, sont encore à Paris, restent le soir dans les cabarets des faubourgs, et y tiennent des propos.

Aujourd'hui à la Bourse les négociations ont été plus multipliées que jamais ; les effets et principalement les rentes constamment demandées. La rente est montée à 59 fr. 75 c. [2]. Les pièces d'or ne sont plus recherchées.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 pluviôse : « *Paris, 16 pluviôse.* ...Hier, une foule considérable occupait la place du Carrousel, dans l'espoir de voir le premier Consul que l'on supposait devoir passer en revue les différents corps rassemblés pour la grande parade du quintidi ; mais le premier Consul était resté à la Malmaison..... » — *Gazette de France* du 17 pluviôse : « Le ministre de l'intérieur, réformant, en tant que de besoin, les décisions prises par ses prédécesseurs, a arrêté que les ouvrages exposés au Salon seront, dès à présent et à l'avenir, admis à concourir aux prix distribués par le gouvernement, quel que soit le nombre des récompenses antérieurement obtenues par leurs auteurs. En conséquence de cet arrêté, les artistes qui voudraient jouir de son bénéfice sont invités à adresser leurs ouvrages à l'administration du Musée avant le 25 pluviôse, la commission qui doit les examiner s'assemblant le 26 du même mois. » — *Journal de Paris* du 28 pluviôse : « *Paris, 23 pluviôse.* ...Une ordonnance du préfet de police du 16 pluviôse annule les précédentes déclarations faites par les loueurs de cabriolets et propriétaires de

1. Il n'est point question de cette liaison ou prétendue liaison dans le livre de M. de La Sicotière sur Frotté. Mais on y voit (t. I, p. 289) qu'en quittant l'Angleterre, Frotté avait pris le nom de guerre de *Blondel*.

2. On remarquera qu'au sujet du cours de la rente du 17 pluviôse, le ministre de la police et le préfet de police ne sont pas d'accord. Celui-là dit que la rente est à 60 fr. 75 (voir plus haut, p. 158) ; celui-ci dit qu'elle est à 59 fr. 75. Le *Moniteur* ne donne pas tous les jours le cours de la Bourse ; ainsi il ne le donne que pour le 15 et pour le 19 pluviôse. D'après ce journal officiel, le tiers consolidé était, le 15 pluviôse, à 58 fr. 75, et, le 19 pluviôse, à 60 fr. 25.

voitures des environs de Paris. Ils sont tenus à faire de nouvelles déclarations; les cabriolets et voitures seront numérotés par un préposé à la préfecture de police. Ils ne pourront stationner qu'aux endroits indiqués. Tout conducteur de cabriolet qui sera pris et loué sur la voie publique, pour circuler dans l'intérieur de Paris, ne pourra exiger d'autres ni plus forts salaires que ceux fixés ci-après; savoir : pour chaque course, 1 franc; pour la première heure, 1 fr. 25 c.; pour chacune des suivantes, 1 franc. — Nul cabriolet ne peut circuler dans Paris, pendant la nuit, sans être garni de deux lanternes allumées, adaptées à chaque côté de la caisse. Il sera aussi adapté au col du cheval, le jour comme la nuit, un fort grelot mobile, dont le bruit puisse avertir les passants. Tout citoyen menant un cabriolet dans les rues d'une commune est tenu de conduire son cheval au petit trot. Il ne pourra le conduire autrement qu'au pas dans les marchés, ainsi que dans les rues étroites où deux voitures ne peuvent passer de front. En cas d'accident occasionné par un cabriolet, la personne à qui aura été délivré le numéro qui se trouvera sur ledit cabriolet sera responsable des accidents...... [1] »

CDXLVI

17 PLUVIOSE AN IX (6 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 18 PLUVIÔSE.

Bruits publics. — Le ministre de l'intérieur part, le 29, pour Saint-Quentin, où il devra donner les ordres convenables pour accélérer les travaux du canal. Le premier Consul, voulant employer les premiers moments de la paix continentale à activer le rétablissement du commerce, se propose de se rendre lui-même à Saint-Quentin pour y reconnaître l'état actuel de ses travaux. Quelques politiques, se disant bien instruits, insinuent que le premier Consul saisira cette circonstance pour avoir une première conférence avec l'ambassadeur que Paul I[er] envoie à Paris, soit à Saint-Quentin, soit dans quelque autre ville de la route. Des lettres et gazettes d'Allemagne portent que la conclusion de la paix a été annoncée dans Vienne dès le commencement de ce mois. On parle d'une alliance avec la Russie, dont l'effet serait de considérer comme ennemies toutes les puissances qui refuseraient de fermer leurs ports à l'Angleterre. L'harmonie avec Paul I[er] est tellement cimentée, disent quelques-uns, son attachement au premier Consul si vif et si sincère, qu'il a formé le projet de venir à

1. *On trouvera le texte complet de cet arrêté dans le Moniteur du 26 pluviôse an IX, p. 609.*

Paris pour la seconde fois au printemps prochain. C'est pour mieux prouver sa bonne foi qu'il a renvoyé de Pétersbourg M. de Caraman père, qui prenait le titre de ministre du prétendant, quoiqu'il continuât de donner asile à ce prince à Mittau. Ces nouvelles ont porté au dernier degré la satisfaction de tous les bons citoyens et leur confiance au gouvernement.....

Bourse. — La hausse ne se ralentit pas, effet naturel de la confiance au gouvernement. Le provisoire est à 50 francs; le tiers consolidé à 62 fr. 25 c.; la caisse des rentiers à 95 fr. 50. Parmi les diverses nouvelles, on s'est principalement occupé de la destination de la garde consulaire, qu'on a bornée à la rencontre du ministre de Russie.

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Des nouvelles reçues du département des Côtes-du-Nord portent que, depuis la mort de Mercier, dit Lavandée, les Chouans ont fait tous leurs efforts pour le relever; que les Anglais ont fait passer des sommes considérables aux chefs; que c'est un nommé Lacrochais, dit César, natif de Saint-Brieuc, Chouan amnistié, qui reçoit les fonds, les fait passer aux autres chefs de l'intérieur pour soulever les campagnes et armer les habitants; enfin que les amnistiés en surveillance, et qui se trouvent dans le pays, sont tout aussi à craindre que ceux qui ont ouvertement embrassé le parti de nouveau. On rapporte encore qu'un nommé Forestier, chef de Chouans, émule et ami de Georges, a la plus grande influence dans la Vendée; qu'il arrive d'Angleterre depuis deux mois; qu'il craint qu'on ne le recherche et se tient caché avec soin.

Le mouvement qui a eu lieu hier dans les troupes stationnées à Paris a fait la matière de toutes les conversations dans les salons comme dans les cabarets. Le peuple manifeste beaucoup de satisfaction et de joie, puisqu'il compte plus que jamais sur la paix. Bien des santés ont été portées hier au gouvernement. Le plus grand calme a régné partout. Mais les intrigues et les propos ne continuent pas moins parmi les membres de l'opposition. D'après les rapports il paraît que Ginguené est le plus fougueux et le plus indiscret. Il dit que le frère de Moreau, qui est membre du Tribunat, saura faire ouvrir les yeux à ce général sur tout ce qui se passe. Huon, législateur, se promet aussi de lui parler avec fermeté. Ce parti regarde comme un point important d'empêcher la loi sur le tribunal spécial de

passer [1], et croit que ce sera un moyen sûr de réaliser tous les projets que l'on a conçus.

On a remarqué que les factieux, qui témoignaient leur mécontentement, quand on parlait de la paix, ont changé de système et paraissent maintenant satisfaits quand on leur donne l'assurance que la guerre va cesser. On a su de l'un d'eux que c'est qu'ils ont l'espoir qu'avant deux mois il doit éclater un grand coup dans les anciens départements insurgés et qu'ils comptent enfin sur des secours efficaces de l'Angleterre.

Les postes de la garde sédentaire ne sont presque jamais fournis du nombre d'hommes nécessaires, et souvent même il n'y reste personne. Hier celui de la barrière d'Arcueil ou Saint-Jacques était tellement dégarni, qu'il n'y avait que le factionnaire. Un employé de la régie a été obligé de conduire lui-même chez le commissaire de police un individu qui arrivait à Paris sans aucun papier.....

La hausse a continué aujourd'hui à la Bourse ; la rente est à 63 francs. Les pièces d'or sont remontées et se prennent à 15 centimes.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 18 pluviôse : « *Paris, 17 pluviôse*. ...Deux nouvelles caricatures sont établies à toutes les boutiques de marchands d'estampes. L'une intitulée *le Suprême Bon ton*, représente nos *agréables* du jour enfouis dans leurs chevelures hérissées, leurs perruques à la naïade, leurs cravates in-folio, leurs collets juponnés et leurs pantalons à la turque. L'autre *la Quadruple Alliance*. La première, qui est la censure de la plus grotesque mode, fait sourire ; la seconde est du plus mauvais goût et fait pitié. Mais il existe une gravure nouvelle qui n'est ni plaisante ni ridicule. Elle représente un *sans-culottes* mettant le feu à la machine infernale. L'artiste, qui s'est un peu trop hâté pour être véridique, changera sûrement le costume de l'incendiaire, s'il lit le rapport du ministre de la police générale ; et comme c'est non pas un *sans-culottes*, mais bien un *maréchal des camps et armées du roi* qui a mis le feu, il ne fera pas l'injure à cet homme *comme il faut* de le laisser en guenilles. Un graveur est aussi un historien, qui parle même à des yeux qui ne savent pas lire ; il affublera donc le fameux artificier de quelques *fleurs de lis*, et le décorera d'une *cocarde blanche*, car il faut que le burin n'en impose pas plus aux races futures que la presse, quand surtout on veut être impartial et juste..... »

1. Voir plus haut, p. 150.

CDXLVII

18 PLUVIOSE AN IX (7 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 19 PLUVIÔSE.

Tribunal spécial. — Le Corps législatif a adopté hier la loi proposée pour l'établissement des tribunaux spéciaux[1]. Il y avait 280 votants; les deux tiers environ ont voté pour l'adoption[2]. Quelques-uns ont dit que les explications données par les orateurs du gouvernement avaient levé leurs doutes et déterminé leur décision. Ils ont dit aussi qu'un de ces tribunaux serait établi à Paris incessamment, et que les assassins du 3 nivôse y seraient renvoyés par le jury d'accusation, saisi de la procédure, conformément à la disposition textuelle de la loi adoptée.....

Assassins d'Audrein. — Nouvelle arrestation de l'un des assassins de l'évêque de Quimper. Son nom de guerre est La Volonté. Il était officier de Georges, employé comme Lecat et autres à lever des contributions. Il commandait la bande envoyée par Georges à Rosporden pour une exaction de ce genre. Il a été reconnu par Gouifesse, chirurgien du lieu, de qui il avait exigé 300 livres *à valoir sur les contributions dues au roi par l'exécrable république*. L'acte était signé : LA VOLONTÉ, *officier royaliste*.....

Bourse. — Quoique la Bourse de ce jour ait été extrêmement remplie, et les négociations très multipliées, tous les effets ont diminué d'un pour cent. Il y avait eu, les deux jours précédents, diverses nouvelles importantes, qui avaient produit une hausse inattendue, première cause présumée de cette baisse. On ajoute que la Banque a refusé d'escompter les effets personnels de plusieurs banquiers; ce qui les a mis dans le cas de revendre sur-le-champ les effets publics qu'ils avaient acquis les jours précédents, pour réaliser les fonds dont ils avaient besoin. Dès lors, la concurrence des vendeurs a dû contribuer à la baisse qu'on a éprouvée.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

1. Voir plus haut, p. 150.
2. Par 192 voix contre 88.

JOURNAUX.

Journal des Débats du 19 pluviôse : « *Paris, 18 pluviôse.* ...Les citoyens Laplace, Lagrange, Monge, Berthollet et Prony, directeurs de l'École des ponts et chaussées, ont eu le 15 une longue conférence avec le premier Consul, à la Malmaison. On s'y est occupé du canal de Saint-Quentin et des moyens de communication qu'il présente entre la Belgique et Paris, par la navigation intérieure. Le canal, disait le premier Consul, est le premier besoin de la République. Celui de Bourgogne, qui joindra l'Yonne à la Saône, complétera la navigation intérieure du Nord au Midi ; les deux canaux achevés, un bateau partant d'Amsterdam pourra, sans être déchargé, arriver par l'intérieur à Marseille. On assure que dès cette campagne on va travailler avec activité à ces deux canaux. Ce travail sera, sans contredit, le plus beau monument de l'intérieur que le premier Consul attache à la prospérité du commerce. On assure encore que le premier Consul, toujours ardent à suivre les projets utiles que son génie lui présente, veut voir par lui-même l'état actuel des travaux qui existent, et les moyens d'activer et consommer cette grande entreprise. Il se propose en conséquence, de se rendre à Saint-Quentin ; déjà un détachement de la garde des Consuls est parti, et le ministre de l'intérieur, qui doit précéder immédiatement le premier Consul, part le 19. »

CDXLVIII

19 PLUVIOSE AN IX (8 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 20 PLUVIÔSE.

Nouvelles. — Il circule que le premier Consul est parti hier pour Morfontaine, avec le projet de se mettre en route aujourd'hui pour Saint-Quentin, et d'y consacrer deux journées à l'examen des travaux du canal, qu'il est accompagné des citoyens Monge et Berthollet. — On continue d'insinuer qu'au retour du premier Consul on verra avec lui l'ambassadeur de Russie et sa suite, et que le véritable but de ce voyage est d'aller à leur rencontre. — Le bruit de la conclusion de la paix se soutient par les correspondances de l'Allemagne. Elles portent qu'elle a été proclamée dans les principales villes de l'Autriche et que des *Te Deum* y ont été chantés à ce sujet.

Esprit public. — Le plus grand calme règne dans la capitale. On y attend de jour à autre la publication de la paix continentale, qu'on regarde comme la source de la prospérité intérieure. — On s'occupe peu de l'établissement des tribunaux spéciaux. La majorité les a con-

sidérés comme de nouvelles prévôtés, nécessaires pour la répression du brigandage, mieux organisées par la réunion des magistrats qui les composeraient, moins arbitraires parce que la compétence sera toujours réglée par le Tribunal de cassation. En général, on a moins parlé de la loi même créée pour défendre la sûreté des personnes et des propriétés contre les malfaiteurs que des discussions qui l'ont précédée.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Le nombre des officiers réformés qui sont à Paris est toujours assez considérable pour que les ennemis du gouvernement qui comptent pouvoir se les attacher espèrent en tirer parti au besoin. Ces militaires ne voient ici que les extrêmes des deux bords, mais particulièrement les exclusifs, qui s'y fient plus qu'aux ouvriers, parce qu'ils voient bien que la classe ouvrière surtout ne veut plus de révolution.

La clique de Chénier voit l'ex-général Schérer. Cet homme s'est ligué avec les factieux, parce qu'il espère encore jouer un rôle important. On lui soutire des fonds. Il est toujours à sa campagne près Paris Les membres du parti de l'opposition vont le visiter tour à tour; et, du fond de sa retraite, Schérer semble encore maîtriser ce parti; mais, comme il a peu d'esprit, au lieu de mener les flagorneurs, ce sont eux qui le mènent.

...Aujourd'hui 20, les citoyens ont paru se livrer au plaisir plus que de coutume, à raison du carnaval. Tous les endroits publics ont été garnis de monde. Le plus grand calme a régné partout.

Hier, à la Bourse, les rentes ont éprouvé de la baisse; on en attribue la cause aux besoins de fonds qu'ont éprouvé plusieurs maisons de banque qui ont en conséquence mis beaucoup de papier en circulation. La rente est restée à 61 fr. 25 centimes[1].

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

Journaux.

Journal de Paris du 20 pluviôse : « Sur le Maintien. Maintien est pris ici dans le sens de contenance; on y distingue différentes sortes de maintien: il y a un maintien d'éclat, un maintien grave, un maintien sévère, un maintien voluptueux, un maintien négligé, etc. L'objet le plus difficile du maintien

1. On a vu plus haut, *p. 159, note 2, que*, d'après le *Moniteur*, la rente était à *60 fr. 25, et non à 61 fr. 25, le 19* pluviôse an IX.

est l'emploi des mains. Aussi dit-on souvent en parlant d'une personne sans maintien : elle ne sait que faire de ses mains. C'est en effet la partie la plus active de notre individu. Rien ne peint mieux la bêtise que des bras pendants. Les mamans autrefois avaient soin de faire croiser les bras aux jeunes filles, quand leurs mains étaient oisives; c'est ce que font encore celles qui ne savent où mettre leurs mains. Pour éviter cet inconvénient, la mode a imaginé des maintiens; c'est le caractère particulier de la mode; les maintiens ont varié selon les caprices. Les cannes, les éventails, les manchons, les mouchoirs se sont succédé tour à tour. Les hommes ont porté des badines, des gourdins, des crocs, et précédemment des claques, des chapeaux, etc. Il fut même un temps où il fut de bon ton d'avoir un bilboquet ou un petit joujou qu'on appelait émigrant, avec lesquels on s'amusait aux promenades, aux bals, aux spectacles et en société. Aujourd'hui nos élégantes n'ont d'autre maintien que leur ridicule, qui occupe une main, tandis que l'autre est employée à relever l'immensité de leur queue. Les jeunes gens, qui ne portent presque plus à leurs mains ni cannes, ni chapeaux, seraient souvent embarrassés, s'ils n'avaient le pont de leur pantalon où ils mettent l'une, et une cravate qu'ils caressent de l'autre. »

CDXLIX

20 PLUVIOSE AN IX (9 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 21 PLUVIÔSE.

Bruits de paix. — Tous les journaux de ce jour annoncent, d'après les lettres et gazettes de l'Allemagne, qu'une proclamation du gouvernement a dû paraître, le 5 de ce mois, dans la capitale de l'Autriche, pour y annoncer au peuple la conclusion de la paix, et lui témoigner la reconnaissance de son souverain pour les preuves d'attachement et de fidélité qu'il a reçues de lui pendant le cours de la guerre. On a joint à cette importante nouvelle le détail des cérémonies ordonnées à ce sujet : *Te Deum* dans les principales églises de Vienne, Saint-Étienne, illumination générale, etc. Le 15 on avait à Strasbourg des lettres de Vienne du 6, par lesquelles cette proclamation, annoncée pour le 5, n'était pas confirmée. Pour Paris, la paix et ses conditions ne seront certaines que lorsqu'elles seront communiquées par le gouvernement. Le public croit que cette communication suivra de très près le retour du premier Consul et l'arrivée de la légation russe.....

Hyde; arrestation. — Le signalement des six principaux coupables *d'attentat à la* vie du premier Consul ayant été envoyé dans tous les *départements avec* des recommandations plus particulières pour la

surveillance à observer aux frontières, le maire de Pontarlier a cru reconnaître dans un individu qui a passé dans cette ville le 7 de ce mois pour se rendre en Suisse, le premier chef de ces complots, Hyde aîné. Il était déguisé ; son costume était à peu près celui d'un soldat autrichien ; mais d'autres marques extérieures et la pureté de son langage indiquaient le déguisement. Ce maire a pris, avec intelligence et célérité, les mesures convenables pour connaître la retraite de l'individu soupçonné ; il a su qu'il s'était arrêté chez un médecin, dans le comté de Neuchâtel. Il a écrit à l'instant au gouvernement pour lui faire connaître le crime atroce dont Hyde était prévenu et lui demander son arrestation, en conséquence de l'harmonie qui existe entre la France et la Prusse. A la réception de cette lettre, le gouverneur, M. de Béville, a envoyé un messager d'État au Val-de-Travers, avec des ordres conformes à la réquisition. Hyde y a été trouvé, arrêté et écroué dans la prison du lieu. Le gouverneur en a donné avis et offert la tradition du prévenu. Le ministre, instruit de ces faits, a écrit tant au ministre Reichardt qu'au préfet du Doubs et au maire de Pontarlier pour que le détenu fût amené sans délai à Paris avec toutes les mesures de sûreté convenables. — La police savait avec certitude que Hyde avait quitté Paris, avec l'intention de sortir de France. Une femme qui s'intéresse vivement à lui avait confié qu'elle était actuellement tranquille parce qu'il était en lieu de sûreté. La difficulté de parvenir à un port pour s'embarquer, d'après la publicité des signalements, a pu le porter à aller chercher un asile dans le comté de Neuchâtel[1].....

Bourse. — La hausse s'est rétablie à la clôture de la Bourse, le tiers consolidé était à près de 63 francs, le provisoire à 50 francs. On a dit que des lettres de commerce assuraient d'après le rapport des derniers passagers arrivés à Calais que les ministres Pitt et Granville étaient en disgrâce.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 21 pluviôse : « AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS. *Paris, 20 pluviôse an IX.* Je viens vous prier, de la part du Comité des soupes économiques, de vouloir bien faire connaître au public l'état de ces nouveaux établissements. Il y a actuellement six fourneaux en activité dans Paris ; chacun d'eux distribue environ trois cents soupes par jour; en

1. Tout ces bruits étaient faux. Hyde de Neuville n'avait pas quitté Paris, où il était caché rue du Four-Saint-Germain, chez un parfumeur nommé Caron. C'est seulement « *au commencement de l'été* » qu'il se rendit à La Charité, chez sa mère. *Voir ses Mémoires, t. I, p. 355, 374, 379.*

sorte que, depuis la formation de la souscription, il est distribué environ quatre-vingt mille rations de soupe dans Paris. Les préjugés qui dans les premiers jours avaient empêché quelques indigents de profiter de ces secours se sont dissipés à mesure qu'ils ont été mieux connus. Les six établissements distribuent leurs soupes contre des cartes particulières. Le Comité a fait faire en outre des cartes générales, qui seront reçues dans tous indistinctement; ces cartes sont destinées aux personnes qui, pour être assurées que leurs dons sont employés au véritable bien des pauvres, désirent donner des cartes de soupes aux mendiants ou à des indigents de divers quartiers. On en trouvera à acheter dans les six établissements, savoir : rue du Mail, n° 16 ; rue de Miroménil, n° 1182; rue du Bac, au ci-devant couvent de Sainte-Marie; place du Panthéon, à la Mairie; rue du Crucifix, Saint-Jacques-la-Boucherie; au grand séminaire Saint-Sulpice. Salut et considération. DECONDALLE, secrétaire du Comité des soupes économiques. » — *Clef du Cabinet* du 21 pluviôse : « *Paris, 20 pluviôse.* ...Le frère Alexandre Rivoli, religieux de l'hôpital du mont Saint-Bernard, parcourt maintenant nos départements pour y recevoir les dons que la bienfaisance voudra consacrer à l'entretien de la respectable et utile communauté dont il est membre. La collecte qu'il a faite à Arras, dernièrement, est assez considérable. Nous ne doutons point que dans toutes nos communes on ne s'empresse de secourir des cénobites qui rendent de si grands services à l'humanité et accueillent si bien notre armée d'Italie. »

CDL

21 PLUVIOSE AN IX (10 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 22 PLUVIÔSE.

..... *Hyde.* — Le ministre a reçu de nouveaux détails sur l'arrestation de l'individu que l'on a dit être Hyde l'aîné. En voici le précis. Le 8 de ce mois, deux voyageurs, arrivés dans une auberge de Pontarlier, demandèrent un voiturier qui pût les conduire chez M. Ordinaire, médecin de Couvet, territoire de Neuchâtel. L'aubergiste leur offrit un traîneau à un prix exorbitant. Ils acceptèrent, avec la seule condition de partir à l'instant. Hyde se dit domestique de son compagnon; mais, celui-ci étant revenu le lendemain avec son conducteur, l'aubergiste conçut du soupçon, et fit sa déclaration au maire, qui crut reconnaître dans le signalement qui lui fut donné l'identité exacte de celui imprimé de Hyde aîné, dit Neuville. Ce maire adressa à l'instant son réquisitoire au gouverneur de Neuchâtel, par deux émissaires intelligents, qui s'assurèrent, en passant à Couvet, que l'étranger était effectivement chez Ordinaire, médecin. Ils confièrent leur mission au

châtelain du lieu, dont ils connaissaient la loyauté. Le gouverneur de Neuchâtel donna les ordres les plus prompts pour l'arrestation. Mais, lorsque son messager arriva, le châtelain, craignant l'évasion, avait déjà opéré. Dans la nuit il avait fait cerner la maison du médecin, et lui avait demandé s'il n'avait point d'étranger chez lui. Sur sa réponse négative, il avait fait une perquisition, et Hyde avait été trouvé caché sous un lit. La correspondance laisse ignorer sous quel nom cet étranger a été arrêté, si on lui a trouvé quelques papiers qui pussent le faire connaître, s'il a subi un interrogatoire. On attend sur tous ces faits des détails ultérieurs. Le médecin a dit, pour sa justification, que cet étranger lui avait été adressé de France par un ami. L'étranger a dit au médecin en présence de ceux qui l'ont arrêté : « Quoi qu'il en coûte, il faut prévenir de mon arrestation. » En effet, le fils du médecin a apporté en France une lettre qu'on a permis imprudemment à Hyde d'écrire. Le même commissionnaire a répandu dans Pontarlier la première nouvelle de l'arrestation. Le détenu a été remis aux agents envoyés pour l'amener en France, et il a dû arriver à Besançon le 20 de ce mois. Il est probable qu'il a désiré que son arrestation fût connue, dans l'espoir d'être délivré en route ; mais on a donné les ordres les plus précis pour assurer son transport.....

Bourse. — Continuité de hausse dans tous les effets publics. Le tiers consolidé s'est ouvert à 64 francs; il a diminué de 25 centimes vers la fin de la Bourse mais il a été demandé, après la clôture, à 64 francs. Le provisoire, clos à 51 francs, a été demandé ensuite à 51 fr. 50.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 22 pluviôse : « *Paris, 21 pluviôse.* ...Les 24, 28 et 30 pluviôse, présent mois, l'éloge funèbre du général Desaix sera prononcé par le citoyen Simien-Depréaux, rue de Clichy, n° 356, maison Brancas, à six heures et demie du soir. Une cérémonie suivra cet éloge, et des chants funèbres seront exécutés par une excellente musique. On peut se procurer des billets d'entrée rue de Clichy n° 356, maison Brancas ou rue Saint-Dominique, n° 107, près celle du Bac..... » — *Journal des Débats* du 23 pluviôse : « PRÉFECTURE DE POLICE. *Ordonnance concernant les travestissements et déguisements pendant les jours dits du Carnaval.* Du 21 pluviôse an IX de la République une et indivisible. Le Préfet de police, informé que pendant les jours dits *du Carnaval* des individus se proposent de paraître en public déguisés ou travestis; considérant que ce genre de divertissement ne serait contraire aux lois qu'autant qu'il troublerait l'ordre public et compromettrait la tranquillité; *considérant* que, si d'un côté ce divertissement *ne doit pas être interdit aux citoyens* honnêtes et paisibles, de l'autre

il est du devoir de l'autorité de prévenir les abus qui pourraient en résulter ; vu les articles 2, 10 et 22 de l'arrêté des Consuls de la République du 12 messidor an VIII ;

« Ordonne ce qui suit :

« Art. 1er. Les individus qui, *déguisés* ou *travestis*, voudraient, pendant les jours dits *du carnaval*, parcourir les rues et se montrer dans les lieux publics *ne pourront y paraître sous le masque*.

« 2. Il est défendu à toute personne déguisée ou travestie de porter aucune arme.

« 3. Nul ne pourra prendre des déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public.

« 4. Il est défendu à tout individu déguisé ou travesti d'arrêter les passants, d'insulter qui que ce soit par des plaisanteries indécentes et déplacées, et de s'introduire par violence dans les boutiques et maisons des citoyens.

« 5. Tous contrevenants aux dispositions ci-dessus, seront arrêtés et amenés à la préfecture de police, et il sera pris contre eux telles mesures administratives qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer devant les tribunaux pour le délit qu'ils pourraient avoir commis.

« *Le préfet :* Dubois. »

CDLI

22 PLUVIOSE AN IX (11 FÉVRIER 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 23 pluviôse.

Premier Consul. — Un courrier, arrivé hier de Saint-Quentin, a raconté que la présence du premier Consul avait excité, tant dans cette ville que dans les environs, un enthousiasme inexprimable : illuminations, affluence immense d'étrangers, acclamations générales sur son passage. De toutes parts, les signes d'amour et d'admiration ont été multipliés. Des lettres particulières contiennent les mêmes détails.

Hyde (suite). — Quoiqu'il n'y ait pas encore certitude absolue que l'individu arrêté dans le territoire de Neuchâtel soit Hyde l'aîné, dit Neuville, les probabilités s'accumulent. Le ministre Reichardt a rendu compte de cet événement. Sa lettre n'offre aucun doute. Elle annonce positivement l'arrestation de Hyde, d'après les rapports qui lui ont été faits et le bruit général du pays. Il a transmis la copie du faux passeport qu'on lui avait procuré : c'est celui d'un laboureur d'une petite commune près Dôle. Le ministre a su par autre voie que, *lorsque Hyde a quitté* Paris, il est allé à Dôle, chez un chirurgien qui *devait diriger sa marche* vers la Suisse ; que ce chirurgien l'a envoyé

à Quincey, chez son frère, le chargeant de le conduire à Pontarlier; que celui-ci l'a effectivement accompagné dans ce voyage en passant par Salins, et l'a conduit jusqu'au médecin du comté de Neuchâtel chez lequel il a été arrêté; qu'enfin Hyde a fait donner avis de son arrestation tant au chirurgien de Dôle qu'à son frère de Quincey. La correspondance imprimée [1] prouve effectivement qu'Hyde communiquait avec l'étranger, et notamment avec Wickham, par la Franche-Comté et la Suisse. Les ordres les plus précis sont donnés pour prévenir tout moyen d'évasion.....

Bourse.— Hausse continuelle de tous les effets publics. On l'attribue aux bruits du changement dans le ministère britannique. Tiers consolidé, 65 fr. 25; provisoire, 52 fr. 25; deux tiers, 9 fr. 25.

(Arch. nat., F[7], 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Plusieurs rapports annoncent que les Chouans et les royalistes font tous leurs efforts pour attirer à eux les exagérés et leur persuader qu'ils doivent faire cause commune et se réunir contre un gouvernement qui les opprime tous. On a entendu hier chez Garchy des royalistes s'exprimer dans ce sens; ils se réjouissaient des mesures rigoureuses que le gouvernement avait employées contre les divers partis, et ils paraissent espérer qu'elles amèneraient les exclusifs à la réunion désirée. Ceux-ci, de leur côté, ont dit, au café des Bains Chinois, qu'on les avait sondés plusieurs fois et que différentes propositions leur avaient été faites, qu'ils commençaient à sentir la nécessité de s'étayer des autres partis.

Une dame de Biré, demeurant rue des Moineaux, butte des Moulins, reçoit depuis quelques jours chez elle beaucoup d'émigrés; ces assemblées paraissent fort secrètes, et on n'est point admis facilement chez cette dame. On suit avec soin ces réunions, dans lesquelles un agent espère pouvoir s'introduire. On rapporte encore que plusieurs Chouans se travestissent et rôdent dans plusieurs cabarets des faubourgs. On a aperçu en effet, depuis plusieurs jours, dans les auberges où les ouvriers vont manger au plus bas prix, des individus assis aux mêmes tables et qui ne paraissaient point faits pour se trouver là.

Les Chouans disent que Georges est retourné en Angleterre.

Avant-hier, Bailleul s'est trouvé dans une maison que fréquente l'agent, auteur du rapport. Il a dit, en sa présence, qu'on attendait à

1. *Voir plus haut, p. 157, le Tableau* du 17 pluviôse.

Paris, sous deux décades au plus, tous les ex-conventionnels énergiques et beaucoup de militaires réformés, que le grand coup serait frappé avant le 1er germinal ; que le Tribunat, se réunissant au Corps législatif, devait déclarer à la France entière qu'un pareil gouvernement ne pouvait subsister plus longtemps ; qu'on commencerait par mettre au grand jour le royalisme des fonctionnaires publics qui l'approchent de plus près, et par faire le tableau de la position intérieure de la République où, dit-il, on ne voit en place que des émigrés rentrés ou des ennemis de la Révolution. Il a ajouté que plusieurs généraux en activité étaient du parti des patriotes et prêts à appuyer leurs desseins énergiques. Chénier en a dit à peu près autant, il y a quelques jours, chez le législateur Grouvelle. Quelque ridicules que soient tous ces propos, on a cru devoir les rapporter, parce que l'agent en garantit la vérité.....

Paris est parfaitement tranquille ; les citoyens paraissent se livrer entièrement au plaisir du carnaval, et les lieux publics de réunion n'ont encore offert rien qui puisse donner lieu à aucune inquiétude.

Les cours se sont encore améliorés hier à la Bourse; le tiers consolidé est à 64 francs, et le provisoire à 51 fr. 50. — Les pièces d'or sont recherchées à 15 cent.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

CDLII

23 PLUVIOSE AN IX (12 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 24 PLUVIÔSE.

Traité de paix. — Dès six heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé au public l'heureuse nouvelle de la paix. On a su bientôt que le traité, conclu à Lunéville le 20 de ce mois, avait été apporté par le général Bellavene dans la nuit précédente; qu'un courrier avait été envoyé au premier Consul à ce sujet; qu'il l'avait rencontré revenant à Paris, où il était arrivé hier à sept heures du soir. Le traité entier a été inséré dans le journal officiel[1], et dans plusieurs autres. On y a remarqué que le premier article assurait pour toujours la tranquillité de la France, en reconnaissant et approuvant la forme de gouverne-

1. *Ce traité se trouve en effet dans le* Moniteur du 24 pluviôse an IX.

ment adoptée par le peuple français, au nom duquel le premier Consul a traité. On entend de toute part les expressions de la plus vive satisfaction.....

Militaires. — On a tenté de corrompre les militaires, d'altérer leur subordination en introduisant dans les casernes des individus chargés de leur insinuer que le régime républicain cesserait bientôt, parce que le premier Consul était convenu avec les puissances étrangères de rétablir la monarchie en se proclamant roi. Deux de ces émissaires, déguisés en marchands d'habits, ont été surpris et arrêtés. La police avait été prévenue et surveillait. Il devait en paraître un plus grand nombre que cette mesure a probablement intimidés.

Hyde (suite). — Hyde, qu'on croit toujours être l'individu arrêté dans le comté de Neuchâtel [1], est arrivé au fort de Joux, et a dû en partir pour Besançon, le 19, de ce mois. Le préfet du Doubs, instruit du transport de ce prisonnier important, a requis le général commandant d'envoyer sur-le-champ vingt-cinq hussards à sa rencontre et se proposait de le retenir à Besançon jusqu'à de nouveaux ordres. Le ministre, par sa réponse d hier, l'a chargé de l'envoyer à Paris sans délai, et de prendre les mesures les plus sûres pour résister à toute tentative de délivrance.

Bourse. — La nouvelle de la paix a porté, hier soir et ce matin, tous les effets publics à de très hauts prix. Le tiers consolidé est allé jusqu'à 70. A la Bourse, cette hausse ne s'est pas soutenue, parce que les offres ont été trop multipliées. La concurrence des vendeurs a causé une diminution forte. On présume qu'elle ne sera que momentanée. Tiers consolidé, 65 francs ; provisoire, 52 ; les deux tiers, 9 francs 15 cent.

(Arch. nat., F [7], 3702.)

CDLIII

24 PLUVIOSE AN IX (13 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 25 PLUVIÔSE.

Esprit public. — Il est impossible de rendre l'enthousiasme qu'a produit la nouvelle de la paix : même joie, même empressement dans

1. Voir plus haut, p. 167.

toutes les classes. Les ouvriers des faubourgs ont quitté leurs ateliers et ont rempli les cabarets; ils ont fait entendre tout le jour les expressions de leur gaîté, de leur contentement. A leurs cris de : *Vive Bonaparte!* plusieurs ajoutaient : *le père, le sauveur de la patrie!* L'éloge des généraux, et spécialement de Moreau y a été mêlé. La paix leur paraît tellement une source de prospérité que plusieurs ont tenu ce propos : « Nos petits écus vaudront bientôt douze livres. » Dans différents quartiers on a illuminé, quoiqu'on ait su que les fêtes publiques seraient différées jusqu'à l'échange des ratifications. On a saisi avec avidité ce passage du message des Consuls au Corps législatif : « Par ce traité tout est fini pour la France. Il fixe l'heureuse situation de l'intérieur[1]. » Les politiques ont prédit qu'avant deux mois l'Angleterre verrait renouveler le ministère, et accepterait la paix aux conditions qui lui seraient prescrites.

Hyde. — Quoiqu'il y ait quelque vraisemblance que l'individu arrêté dans le comté de Neuchâtel, à la réquisition du maire de Pontarlier, soit Hyde l'aîné, et que toutes les autorités locales donnent l'identité pour constante, la police attend, pour fixer sa détermination, une vérification plus positive après l'arrivée de cet individu dans l'intérieur. Des agents auxquels la police a confiance assurent que Hyde est à Paris[2].....

Libellistes. — Depuis longtemps la police recherchait les auteurs de l'*Invisible*, feuille incendiaire, dans laquelle on avait inséré un jour que Bonaparte était aux massacres de septembre. Il fut longtemps rédigé par l'abbé Guillon qui a pris successivement divers noms : *L'Ami* et autres. Il l'avait cédé à Halley; mais, depuis que les vrais auteurs de l'attentat du 3 nivôse étaient connus, les souscripteurs s'étaient retirés. Il devait néanmoins en fournir encore trois numéros. L'un et l'autre ont été arrêtés aujourd'hui. On a saisi en même temps plusieurs numéros de l'*Invisible*[3] et un grand nombre d'exemplaires d'un libelle intitulé : *Réflexions sur la promesse de fidélité.* Elle y est combattue avec toute l'amertume possible. On en fera demain l'analyse.

Bourse. — La baisse augmente; effet de la hausse trop rapide que la première nouvelle de la paix a produite, et d'une trop grande con-

1. Ce n'est pas tout à fait exact. Il y a donc le message (*Moniteur* du 25 pluviôse, p. 604) : « Par ce traité, tout est fini pour la France : elle n'aura plus à lutter contre les formes et les intrigues d'un congrès. »
2. Voir plus haut, p. 167.
3. Sur ce journal, voir Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 143.

currence de vendeurs. Le tiers est à 61 francs; le provisoire, à 50; les deux tiers, à 8 fr. 25 c.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

C'est hier soir, dans les différents théâtres, que l'allégresse s'est plus particulièrement manifestée. Le public a saisi avidement les plus légères allusions, et des couplets en honneur de la paix ont été couverts d'applaudissements. On a distingué ceux qui ont été chantés au théâtre de la République. Hier plusieurs particuliers et plusieurs théâtres ont illuminé.

Le tribun Chénier a placé au Luxembourg, en qualité de piqueur des ouvriers, un nommé Garsie, qui lui est tout dévoué. Cet homme répète tout ce que dit le tribun; il dit souvent que Chénier et les députés patriotes sauront bien reprendre le dessus; que les ouvriers du Luxembourg sont entièrement aux défenseurs des droits du peuple, et qu'ils sont prêts à les seconder quand il en sera temps. Chénier continue de son côté toutes ses menées. Lui et ses amis répandent que le gouvernement fait faire une nouvelle conspiration pour assassiner les républicains. Bailleul l'a dit encore avant-hier dans une maison.

Tous les membres du parti de l'opposition critiquent le traité de paix, et, loin de partager la satisfaction générale, ils prétendent que plusieurs articles de ce traité font le plus grand tort à la République. La cession de Venise leur fait jeter les hauts cris; ils accusent le gouvernement français d'avoir trompé les peuples de l'Italie, et ils font tous leurs efforts pour faire circuler ces idées dans le public; il parait qu'on a reconnu la source d'où elles étaient parties, et elles ne sont point accueillies.

La Seine charrie légèrement; mais, quels que soient les froids qu'on puisse craindre, la saison est trop avancée pour qu'il y ait à redouter de voir la rivière prise.

Il y avait aujourd'hui fort peu de monde à la parade, à cause du mauvais temps; on y a comme de coutume exercé la plus active surveillance, et il ne s'y est rien passé contre le bon ordre.

Paris est parfaitement tranquille, et l'on ne s'occupe en ce moment que des plaisirs. — Les rentes ont encore éprouvé aujourd'hui, à la Bourse, une baisse aussi forte que celle d'hier, toujours par la même cause; on offre une telle quantité de ce papier qu'on amène nécessai-

rement la baisse. Les rentes sont restées à 61 francs. — Les pièces d'or sont à 15 centimes.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 25 pluviôse : « *Paris, 24 pluviôse*. Quelle magnifique paix ! Quel commencement de siècle ! Et que de sagesse en même temps dans l'usage modéré de la puissance et de la force !... La paix définitive entre la France, l'Autriche et le Corps germanique a été signée à Lunéville, le 20 de ce mois, à quatre heures et demie après-midi. Dans la nuit suivante, le général Bellavene qui a succédé au général Clarke au commandement du département de la Meurthe depuis l'ouverture des conférences, est parti pour en apporter la nouvelle. Il est arrivé aux Tuileries du 22 au 23. De suite, les Consuls Cambacérès et Lebrun se sont réunis, et ont expédié un courrier au premier Consul, pour lui remettre la dépêche qui contenait le traité. Ce courrier l'a rencontré revenant à Paris. Le premier Consul est arrivé hier dans la soirée, vers sept heures. Il a trouvé chez lui rassemblés les ministres et plusieurs autres des premiers fonctionnaires publics..... » — *Publiciste* du 25 pluviôse : « *Paris, 24 pluviôse*. Grâces au ciel, la paix est faite, le premier Consul l'a signée, le bruit du canon l'annonce, tous les cœurs sont émus, tous les visages sont épanouis. C'est aujourd'hui que le héros de la France va recueillir, dans les bénédictions d'un peuple sensible et juste, les fruits les plus doux de ses brillantes victoires et de sa politique généreuse. C'est d'aujourd'hui que le philosophe datera ses années de gloire et tiendra registre de ses bienfaits. La paix! Plus de doutes ni d'inquiétudes; celui qui l'a signée a le pouvoir et la volonté de la maintenir. Réjouissez-vous, ô tendres mères! agriculteurs et commerçants, réjouissez-vous; vous ne tremblerez plus pour la vie de vos enfants, pour la sûreté de vos moissons, pour le succès de vos spéculations. Les arts et l'abondance vont renaître avec la paix. Oh, que la gloire de pacifier l'Europe est douce et préférable à celle de la conquérir! *N'est-ce que cela,* disait tristement Alexandre après avoir conquis l'univers? *C'est cela,* pensait délicieusement Auguste, après l'avoir pacifié. »

CDLIV

25 PLUVIOSE AN IX (14 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 26 PLUVIÔSE.

Parade. — Une foule immense s'était portée hier à la parade. Malgré le mauvais temps, elle a eu lieu. Le premier Consul était attendu avec empressement. Dès qu'il a paru, on a entendu de toute

part des acclamations qui exprimaient les sentiments dont le public était pénétré. Elles indiquaient que tous les citoyens étaient sincèrement unis au gouvernement, et que la paix a détruit radicalement tous les germes de division.....

Analyse du libelle contre la Promesse[1]. — L'abbé Guillon, auteur de ce libelle, arrêté hier, emploie sept moyens pour démontrer que la religion s'oppose à ce que ses ministres purs promettent fidélité au gouvernement actuel. 1° Jurement et promesse ne sont qu'un, quant à l'objet juré ou promis. 2° Il n'existe qu'un ordre de gouvernement préparatoire. On ne peut jurer que sur un ordre dont la stabilité soit assurée. 3° On ne doit promettre que ce qu'on a intention d'observer dans l'exercice de sa fonction; et il n'est pas un seul de ceux qui promettent fidélité à la Constitution qui ne se propose d'en combattre plusieurs articles dans l'exercice. 4° La promesse détruit la confiance des fidèles; l'expérience le prouve. 5° On doit attendre la décision du chef de l'Église et de ses mandataires, la soumission à leurs ordres est le premier devoir du ministre fidèle. 6° Un prêtre catholique ne peut, sans blesser sa conscience, admettre une Constitution qui permet tous les cultes nés et à naître. Ce paradoxe est développé avec étendue. 7° Cette promesse est une ratification de l'anéantissement des *dotations*, l'extinction même du christianisme. Par post-scriptum, l'auteur se crée un nouveau moyen de l'arrêté du 2 pluviôse, qui rend les temples communs pour l'exercice de tous les cultes[2].

L'Invisible. — On a saisi neuf numéros de l'*Invisible*. Il en paraissait trois ou quatre chaque mois; ils comprennent à peu près les trois mois de novembre, décembre et janvier. Jamais feuille périodique n'a porté le même caractère de calomnies contre tous les membres du gouvernement et d'altération dans tous les faits, pour exciter la haine du peuple contre les chefs de l'État. On sait que l'abbé Guillon fut dans le principe le fondateur et le rédacteur de cette feuille. Mais il est prouvé par écrit que Halley, instituteur en mathématiques et autres études, était en ce moment rédacteur et distributeur de ce journal séditieux. Il l'a désavoué dans son interrogatoire; mais il a reconnu comme entièrement écrite de sa main une circulaire, à peine terminée lorsqu'on l'a saisie, par laquelle il s'excuse à ses souscripteurs du retard qu'ils ont éprouvé. Il promet pour l'avenir la plus grande exactitude. Il n'enverra qu'à ceux qui renouvelleront, attendu *qu'une*

1. Voir plus haut, p. 174.
2. Nous n'avons pas retrouvé cet arrêté, qui aurait été d'ailleurs inutile, puisque la législation existante autorisait cette communauté.

semblable marchandise doit être expressément demandée (expressions littérales). Cette circulaire est ainsi terminée : « Nous comptons sur le zèle de nos lecteurs pour faire des prosélytes. Nous nous chargerons de tout ce qu'ils voudront faire imprimer secrètement, de leur procurer tous les livres sous le manteau, et dont nous donnerons désormais l'annonce. On a trouvé chez ce folliculaire le livre de ses souscripteurs. On y a remarqué cette désignation, sans noms personnels : *Les maire et adjoints de la commune de Saillans, département de la Drôme.* Le ministre a écrit au préfet et lui a demandé des renseignements positifs.

Bourse. — Une intrigue puissante, et dont la source n'est pas encore bien connue, a produit une baisse surprenante de tous les effets publics. Le tiers consolidé a diminué de douze pour cent depuis la nouvelle de la paix. On accuse des banquiers d'un grand crédit. On pense aussi, et c'est l'opinion la plus générale, qu'il y a eu trop de marchés aux plus hauts prix ; que les débiteurs n'ont pas leurs fonds ; que l'intérêt de l'argent, considérablement augmenté par cette spéculation, rend les emprunts trop onéreux ; que, les ventes devenant forcées, la baisse en est l'effet naturel.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le parti de l'opposition est furieux de ce que la paix se soit sitôt conclue ; il n'est sorte de calomnies et de propos qu'il ne répande. Une réunion de plusieurs membres de ce parti a eu lieu hier chez la dame Vestris ; Chénier y était. On y a dit qu'on était déterminé à attaquer le gouvernement sur le traité de paix, que la majorité du Tribunat et du Corps législatif regarde comme avilissant pour le peuple français. On a dit encore que le parti se grossissait chaque jour et qu'on venait à bout de détacher du gouvernement des tribuns et des législateurs qui d'abord lui avaient paru dévoués. Ils font répandre par leurs émissaires que l'empereur a versé de grosses sommes pour le traité de paix, et les exclusifs ne sont pas les derniers à propager ces bruits. Il paraît que les mêmes individus entretiennent une correspondance très active dans plusieurs départements ; on a su hier d'un exclusif, qui a demeuré longtemps à Blois, qu'il avait vu le matin un particulier arrivant de cette ville, que celui-ci lui a dit que les patriotes de son pays recevaient fréquemment des nouvelles de Paris portant qu'avant la fin de la session du Corps législatif, et malgré la paix, on viendrait à bout d'opérer un grand mouvement.

On continue la surveillance sur Schérer; hier il n'est venu chez lui que deux voitures; l'ex-Directeur Reubell était dans l'une des deux. Il y est venu deux officiers.

Depuis deux jours les froids ont suspendu une partie des travaux; les ouvriers néanmoins sont tranquilles; ils passent pour la plupart leur temps dans les cabarets; ils s'y entretiennent du grand événement qui va ranimer le commerce, et attendent avec impatience le moment des fêtes publiques.

La continuité de la baisse des rentes et des autres effets inquiète le commerce, et on ne sait plus à quoi l'attribuer. La rente est tombée aujourd'hui à 58 fr. 60 cent. Les honnêtes habitués de la Bourse présument que certaines maisons ont fait d'énormes marchés pour lesquels elles n'avaient pas leurs fonds prêts, et qu'elles sont obligées de revendre sur-le-champ tout ce qu'elles avaient pris.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 pluviôse : « *Paris, 25 pluviôse*. Hier, vers onze heures, les ministres et les conseillers d'État se sont rassemblés aux Tuileries; une grande partie des membres du Corps législatif, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires civils et militaires s'y sont également rendus. Après l'audience que tint à cette occasion le premier Consul, il s'est rendu au Conseil d'État, où il a donné connaissance du traité de paix. A la suite du Conseil, les orateurs chargés de porter le traité au Sénat conservateur, au Corps législatif et au Tribunat, sont partis pour remplir cette mission. Le soir à dix heures, la musique de la garde des Consuls s'est rendue dans le jardin des Tuileries, et y a donné une sérénade sous les fenêtres du premier Consul. Ce concert a été couronné par une salve de cinquante coups de canon. Les fêtes que le gouvernement se propose de donner, pour célébrer la signature de la paix, n'auront lieu qu'après les ratifications..... » — *Clef du Cabinet* du 26 pluviôse : « *Paris, 25 pluviôse*. ...La neige tombe avec abondance depuis ce matin; l'air est extrêmement vif, le froid piquant; chacun souffre de cette rigueur inattendue; mais combien on est consolé en songeant que la paix est faite et que nos défenseurs ne couchent plus au bivouac!.... » — *Publiciste* du 26 pluviôse : « *De Paris, 25 pluviôse*. On ne s'est occupé hier et aujourd'hui, et on ne s'occupera pendant quelques jours dans les cafés, dans les salons et dans les ateliers, d'autre chose que de la paix. Une remarque qu'il n'est pas inutile de faire, c'est que le traité qui la stipule est peut-être le premier traité de ce genre que les femmes, les jeunes gens et les ouvriers aient lu avec attention, médité à loisir et presque appris par cœur. On le discute, on le commente, comme on discutait, comme on commentait jadis un arrêt du Conseil sur les rentes, le renvoi d'un ministre, une ariette nouvelle, ou les remontrances du Parlement..... »

CDLV

26 PLUVIOSE AN IX (15 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 27 PLUVIÔSE.

Escadre. Destination. — Tous les journaux de ce jour rapportent qu'au dîner du 25 le premier Consul a porté une santé à l'heureux voyage de l'escadre commandée par le contre-amiral Gantheaume. Des convives ont ajouté que le premier Consul s'était exprimé en ces termes : « A l'heureux voyage sur les deux mers. » De là on a conclu que l'escadre était destinée pour la Méditerranée, et par conséquent pour l'Égypte. Tous les journalistes anglais se sont efforcés de démontrer que cette expédition ne pouvait pas avoir un autre but.....

Bourse. — La baisse paraît avoir cessé. La première offre qui a établi la hausse de tous les cours a excité des applaudissements. On a accusé publiquement ceux que l'opinion commune a signalés comme auteurs de l'intrigue concertée pour discréditer les effets publics dans le moment où le gouvernement a mérité et acquis le plus de confiance. On a nommé les Michel, place Vendôme, Froment, l'un de leurs agents, et autres. — Tiers consolidé, 59 fr. ; provisoire, 46 fr. 50 c. : les deux tiers, 8 fr. 25.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

CDLVI

27 PLUVIOSE AN IX (16 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 28 PLUVIÔSE.

Carnaval. — Mascarades nombreuses. Lieux publics remplis. Partout signes et expression d'un gaîté franche. Dans divers cabarets les ouvriers s'entretenaient du gouvernement, de la paix, de la prospérité qui en résulterait. Ils livrent (*sic*) ces idées par cette expression : « Buvons un coup de plus à la santé de Bonaparte, qui nous a donné

la paix. » — La tranquillité a été générale. Elle n'a été troublée que dans la rue des Bourdonnais. Des agents de la préfecture de police, ayant reconnu des déserteurs dans une société de masques, ont entrepris de les arrêter. Ils n'ont pas réussi et ont été maltraités, tant par les particuliers de cette société, que par d'autres qui les ont secondés.

Abbé Guillon. — Halley, instituteur, chez lequel on a trouvé un grand nombre d'écrits séditieux, périodiques et autres, a déclaré que l'abbé Guillon en était le principal auteur, qu'il n'était lui-même que copiste, ouvrier subalterne, subordonné à Guillon. Quoique Halley parût être cessionnaire de l'*Invisible*, journal clandestin, dont a saisi le dernier trimestre (novembre, décembre et janvier), l'abbé Guillon, suivant cette déclaration, n'en avait pas cessé la rédaction. C'est lui qui, dans les calomnies atroces dont il a chargé le grand numéro de cette feuille, a osé insérer cette provocation à l'assassinat du premier Consul. « La paix ! Ah ! La paix est au fond de son sépulcre. » Outre l'ouvrage contre la promesse de fidélité dont on a fait l'analyse dans le bulletin du 26, on a trouvé, en continuant l'examen des papiers saisis, une brochure en feuilles, intitulée : *Manuel Apostolique*. C'est un recueil de citations latines, choisies arbitrairement et d'après le but de l'auteur, avec une traduction française également adaptée à son objet. — Dégager le clergé de toute autorité civile, en composer un état particulier dans le sein du gouvernement ; n'admettre d'autre chef que le pape, d'autres prêtres que ceux qui tiennent leurs pouvoirs de ce chef suprême, ou de ses délégués ; fonder sur ces principes fondamentaux tout l'édifice de la religion ; jeter ainsi le trouble dans les consciences, dans les familles, dans toutes les classes de citoyens qui voudraient concilier leurs opinions religieuses avec l'observation exacte des lois civiles de laquelle dépend leur tranquillité intérieure : tel est le but de cet ouvrage fanatique.....

Déportés. — On a avis que plusieurs parents des déportés, ayant appris que le ministre de la marine avait donné des ordres qui indiquaient leur départ prochain pour la destination fixée par le gouvernement, se proposaient de se réunir, de rédiger une pétition collective pour demander leur grâce, et de se présenter ensemble au palais des Consuls pour en solliciter l'adoption. — Les mesures sont prises pour dissiper promptement toute réunion tumultueuse.....

Bourse. — Au commencement de la Bourse, la hausse, rétablie hier, s'est soutenue : le tiers consolidé, clos à 59 fr., s'est ouvert à 60 fr. 50 c. ; mais le résultat des diverses négociations qui ont suivi l'a diminué d'un pour 100. En fin de Bourse il était à 59 fr. 50 c. —

On observe qu'à la fin de chaque mois, tous les effets publics éprouvent une baisse momentanée.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 28 pluviôse : « C'est le 23 janvier que Louis XVIII a quitté Mittau. Il se rend à Memel (dans la Prusse brandenbourgeoise), où il résidera, ainsi que madame la duchesse d'Angoulême, jusqu'à ce qu'il se soit assuré d'un asile pour l'avenir. On croit qu'il se retirera dans le Holstein ou en Écosse. La pension que Paul Ier a faite jusqu'ici à ce prince continuera de lui être payée, ce qui est digne de l'empereur des Russies, que des raisons de politique ont pu déterminer à éloigner le prétendant de ses États. Quelques personnes prétendent néanmoins que des propos plus qu'indiscrets de la part de ceux qui approchent ce prince fugitif, sur les déterminations du cabinet russe, ont donné lieu au parti qu'a pris l'empereur..... » — *Gazette de France* du 29 pluviôse : « Le 27 au soir, Bonaparte se rendit à la séance de l'Institut. Après la lecture du mémoire à l'ordre du jour, il demanda la parole pour annoncer qu'il remettait à la classe plusieurs cahiers de papiers égyptiens. On croyait que les Egyptiens n'avaient que des *hiéroglyphes*, et l'on a découvert dans ce papier, au premier aperçu, un mélange de toutes les langues orientales, caractères grecs, syriaques, hébraïques, etc..... »

CDLVII

28 PLUVIOSE AN IX (17 FÉVRIER 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 29 PLUVIÔSE.

Mascarades. — D'après les rapports des observateurs, il n'y eut jamais autant de sociétés, de masques dans les rues et les lieux publics sous le gouvernement monarchique que dans ce carnaval. Joie franche et bruyante, sans trouble, sans le moindre désordre. Expression de reconnaissance envers le gouvernement, lorsque les occasions se sont présentées. On a distingué celle-ci : deux officiers d'un grade supérieur, passant à cheval dans la rue Saint-Denis, une société nombreuse de personnes déguisées, s'est écriée : *Vive Bonaparte!* Les spectateurs s'y sont joints. L'acclamation est devenue générale[1].....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

1. Le *Tableau* relatif à la journee du 29 pluviôse n'offre rien pour notre sujet, et la série de ces tableaux, aux Archives nationales, est interrompue entre le 1er ventôse et le 1er thermidor an IX.

Journaux.

Journal des Débats du 1er ventôse : « Variétés. La fête donnée par le ministère des relations extérieures, le 28 pluviôse, a offert une des réunions les plus brillantes et les plus nombreuses qu'on ait vues depuis un grand nombre d'années. Tous les arts ont payé leur tribut dans cette occasion solennelle, où le goût le plus délicat semblait cacher, en les employant, toutes les ressources de la richesse. La fête a commencé par un concert dans lequel Garat et madame Grassini ont fait admirer, l'un, la finesse et la fécondité de son art; l'autre, la beauté de sa voix et la pureté de sa méthode. L'assemblée s'est rendue ensuite dans une galerie somptueusement décorée, où les acteurs du Vaudeville ont joué une pièce remplie d'allusions piquantes et de couplets ingénieux. En voici une analyse rapide. Germain, laboureur de Nanterre, a fixé le mariage de sa fille à l'heureuse époque de la paix. Toutes les fois que cette époque a paru prochaine, et notamment lors des traités de Léoben et de Campo-Formio, il a engagé la main de Joséphine; mais, la paix n'ayant pas suivi ces deux traités, les concurrents, entre autres un certain Plumoison, espèce d'écrivain politique, Maigret, employé dans les vivres, ont disparu. Lors de la réunion des plénipotentiaires à Lunéville, Germain a promis sa fille à Simonet, fils d'un pâtissier de Nanterre. La paix est signée, et Simonet va épouser Joséphine; mais le retour de Plumoison et de Maigret, ramenés aussi par la signature de la paix, et par les premiers engagements de Germain, mettent celui-ci dans un grand embarras. Un autre obstacle suspend sa décision : c'est l'arrivée de Victor, jeune militaire, à qui Joséphine avait donné son cœur. Germain ne trouve pas de plus sûr expédient que d'accorder sa fille à celui des rivaux qui aura le plus fait pour la paix. Chacun expose ses titres. Joséphine fait valoir ceux du modeste Victor. Dans ce moment on apporte au jeune guerrier un sabre d'honneur récompense de plusieurs actions d'éclat. Germain enthousiasmé s'écrie : « Voilà un sabre qui tranche la difficulté : Victor, ma fille est à toi! » Et il unit les deux amants. Victor, recevant le sabre d'honneur :

Air : *Il marche à l'immortalité.*

Celui dont la main récompense
Le zèle et l'ardeur du soldat,
Soldat aussi, par la vaillance,
Fut notre modèle au combat.
D'offrir ces présents de Bellone
S'il était en notre pouvoir,
Combien le héros qui les donne,
Devrait lui-même en recevoir!

Nous allons maintenant citer les couplets qui ont été le plus applaudis :

Air : *Une fille est un oiseau.*

(A l'armée victorieuse.)

Si nous mettions seulement
Cette adresse sur la lettre
Je ne saurais vous promettre
Qu'elle arrivât promptement.
La lettre une fois partie
Du Rhin jusqu'en Italie,
De l'Égypte en Helvétie
Courant après les Français,
Moins prompte que la victoire,
Sur le chemin de la gloire
Ne s'arrêterait jamais.

Air : *Femmes, voulez-vous éprouver.*

Du Danube c'est le vainqueur
Modeste et sage en sa conduite ;
Il accomplit avec ardeur
Ce qu'avec prudence il médite.
Par le plus noble monument
Rappelant Turenne à notre âge,
Il sait encore l'imitant,
Le rappeler bien davantage.

Air : *J'ai vu souvent dans mes voyages.*

Un monarque, parfait modèle
De franchise et de loyauté,
D'un saint traité garant fidèle,
Aux mers promet la liberté.
En vain, l'Anglais, que l'orgueil berce,
Ne respecte aucun pavillon...
Plus de crainte pour le commerce,
Il aura Paul pour son patron.

Air : *Si Pauline est dans l'indigence.*

Nation fière et généreuse,
Castillans par l'honneur conduits,
Longtemps la France malheureuse
Vous compta pour ses seuls amis.
Ensemble d'un destin prospère
Nous partagerons les bienfaits.
Des nœuds formés pendant la guerre
Vont être serrés par la paix.

Air : *Vaudeville du Pré-Saint-Gervais.*

Bien des gens, forts en promesse,
Longtemps promirent la paix ;
Mais, en la montrant sans cesse,
Ils ne la donnaient jamais.
La voulaient-ils, ces gens-là ?
Ne parlons plus de cela ;
Malgré cela (*ter*),
Nous y voilà.

Quand du Nord une puissance
Armait contre nous son bras
Admirant tant de vaillance
Nous nous repétions tout bas :
Le Nord pour nous changera
L'amitié s'échauffera...
Ce jour-là (*ter*)
Nous y voilà.

Bien des Français que la crainte,
Sépara de leurs amis,
De loin adressaient leur plainte
Et leurs vœux à leur pays.
Ils disaient, sur ces bords-là :
Quel jour nous rappellera ?
Ce jour-là (*ter*),
Nous y voilà.

Au milieu du souper qui a suivi la représentation de cette jolie pièce, le citoyen Esménard a lu et présenté au premier Consul une ode sur la paix, dont on a souvent interrompu la lecture par les plus vifs applaudissements. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en la leur mettant tout entière sous les yeux :

O toi ! dont la sagesse, égale à ton courage,
Triomphe de l'Europe et lui donne la paix,
Permets que les beaux-arts t'offrent ici l'hommage
De tes propres bienfaits.

Echappés par tes soins aux combats homicides,
Que ta noble bonté dissipe leur effroi :
Comme tes ennemis les muses sont timides,
Et tremblent devant toi.

Ranime, il en est temps, leurs lyres immortelles,
Et puissent du destin les propices décrets
T'accorder un Homère, et du vainqueur d'Arbelles
T'épargner les regrets !

Les peuples et les rois aux nymphes d'Aonie
Doivent le souvenir de leurs faits éclatants ;
Et la gloire a besoin des ailes du génie
Pour échapper au temps.

Mais toi qui désarmas les fureurs de la guerre.
Au cri de la patrie et de l'humanité.
Tu respires déjà dans l'encens de la terre
Ton immortalité.

La victoire, partout, couronna ta vaillance;
Elle a suivi tes pas jusqu'aux bords du Jourdain :
La mort même, asservie aux rivaux de la France,
Respecta ton destin.

Plaines de Marengo ! Champs à jamais célèbres !
Où l'homme déplora les succès du héros;
Vous garderez longtemps les monuments funèbres
De ses nobles travaux.

Un triomphe plus doux dans ces fêtes heureuses
Console les heureux et charme les Français.
Les lauriers ont produit dans ses mains généreuses,
L'olive de la paix.

Elle a mûri pour nous dans ce palais modeste
Qui vit de Stanislas la dernière grandeur.
Et qui cache souvent, dans leur exil céleste,
La paix et le bonheur.

Aux regards étonnés de l'Europe attentive
Un simple citoyen relève leurs autels,
Et le destin confie à sa prudence active
Le repos des mortels.

Donnez des fleurs, donnez! Qu'attendri, mais tranquille,
Le héros des Français le couronne en ces lieux.
Déjà le jour nouveau levé sur Lunéville
A frappé tous les yeux.

Du Tage à la Newa, l'équité souveraine
Dicte tous les traités, respecte tous les droits.
Et la liberté règne aux rives de la Seine,
Sans alarmer les rois.

Sur l'or et sur l'airain, rappelons ces trophées,
Du règne de Trajan monuments fortunés :
Les peuples affranchis, les haines étouffées,
Et les trônes donnés.

Toi, qui pour épuiser les faveurs de la gloire,
N'as plus qu'à soutenir le sort qu'elle t'a fait:
Toi dont chaque pensée était une victoire,
Et devient un bienfait:

Je te rends grâce, au nom de l'Europe attendrie
Et du peuple français qui te doit le bonheur:
Au nom de ces guerriers que perdit la patrie
Dans les champs de l'honneur.

Ah ! soit que le front ceint du laurier poétique,
D'Homère et de Virgile accomplissant les lois,
Ils jouissent en paix, dans l'Élysée antique,
Du bruit de tes exploits;

Soit qu'au milieu des airs, battus par les orages,
Tels qu'Ossian peignit les ombres des héros,
Leurs mânes belliqueux volent sur les nuages
Et suivent nos drapeaux;

D'un éclat immortel c'est toi qui les couronnes;
Tu rends leur chute illustre et leur trépas heureux;
Et le bonheur du monde est le prix que tu donnes
A leur sang généreux.

Jouis de ton triomphe, il sert à ta vengeance;
Il aigrit d'Albion le courroux insensé:
Elle nourrit en vain d'une folle espérance
Son orgueil offensé.

Les peuples qu'elle arma te pardonnent ta gloire;
Et, vaincus tour à tour sans être humiliés,
Ils n'oseront jamais éveiller la victoire,
Qui sommeille à tes pieds.

Tu n'as point de rivaux : domptés par ton génie,
Les partis confondus bénissent tes succès:
Et tu n'as d'ennemis, dans ta course infinie,
Que ceux du nom français.

Immédiatement après le souper, les premiers artistes de l'Opéra ont ouvert le bal par un quadrille exécuté avec cette étonnante perfection qui caractérise tous les ballets du Théâtre des Arts. Gardel et Mlle Clotilde étaient en habits français de la plus grande magnificence. Vestris et Mlle Chevigny en habits espagnols; les autres en costumes hongrois, cosaques, égyptiens, etc. A la fin du quadrille chaque artiste est venu déposer une branche d'olivier aux pieds du premier Consul, et les contredanses ont commencé. Le bal a duré jusqu'à six heures du matin. Les Consuls se sont retirés vers deux heures : les ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, plus de quatre cents femmes élégamment ou richement parées ont assisté à cette fête, où l'on n'a regretté que la présence de celui qui, par la signature du traité de Lunéville, en avait fait naître l'occasion. » — *Clef du Cabinet* du 29 pluviôse : « *Paris, 28 pluviôse.* ...Les fanatiques, les intrigants et les radoteurs continuent à se déchaîner contre *la philosophie*, et si l'on pouvait chercher dans certaines feuilles autre chose que des *avis*, des *annonces* et des *demandes*, il y aurait de quoi périr d'ennui en lisant d'aussi pitoyables déclamations. Eh, mon Dieu! que vous a fait cette pauvre philosophie qui vous conseille de répondre par des vérités à vos mensonges, à vos calomnies par des bienfaits? On ne vous répéterait point cette belle strophe de Lefranc de Pompignan qui convient si bien à vos *fureurs bizarres*, à vos *insolentes clameurs*. Mais on vous rappellera que les hypocrites qui se coalisent contre la philosophie, sont presque aussi dignes de pitié que les athées qui s'élèvent contre Dieu même..... » — *Journal des Débats* du 29 pluviôse : « *Paris, 28 pluviôse.* ...Une fabrique de libelles, de journaux, de rapports anonymes vient d'être saisie par ordre du ministre de la police générale : trois voitures pleines de productions de cette espèce ont été amenées au ministère. Le ci-devant abbé Guillon et le nommé Halley ont été saisis en même temps : ils étaient les directeurs de cet atelier de calomnies. Si l'on ne peut faire l'éloge de l'esprit et du talent des

auteurs, il faut convenir au moins qu'il n'est pas possible d'écrire avec de plus mauvaises intentions qu'ils ne l'ont fait. Ils travaillaient peu pour Paris, où la publicité de leurs productions les aurait fait trop promptement apercevoir; mais ils infestaient les départements et y faisaient quelques dupes. Dans leurs journaux et leurs brochures, tantôt on invite les citoyens à demeurer fidèles à la royauté, malgré les succès de la République; tantôt on conseille aux ministres du culte de refuser obstinément la promesse de fidélité; tantôt on prêche hautement l'assassinat du premier Consul, et l'on dit littéralement que la paix ne se donnera qu'au fond de son tombeau. (*Journal des Défenseurs de la patrie.*) »

CDLVIII

29 PLUVIOSE AN IX (18 FÉVRIER 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 30 pluviôse : « *Paris, 29 pluviôse.* ...Qu'il est plaisant de voir la guerre que se font, même entre eux, les détracteurs de la philosophie! Aujourd'hui, dans je ne sais quel feuilleton, je ne sais quel auteur ne se déchaîne-t-il pas contre le *religieux* Laharpe, parce que celui-ci préfère le *philosophe* Voltaire à l'*innocent* Crébillon? En vérité, messieurs, vous devriez être plus unis dans votre sainte conspiration contre la *philosophie* qui, malgré tout ce que vous pouvez dire, n'est pas plus le philosophisme, que le *fanatisme* n'est la *religion*. Souvenez-vous que : *Omne regnum divisum desolabitur*, et tâchez de former une ligue si compacte contre les amis du bon sens, qu'on s'aperçoive de vos efforts autrement que *pour en rire*..... » — *Journal de Paris* du 30 pluviôse : « *Paris, 29 pluviôse.* ...L'ancien carnaval a reparu cette année dans Paris avec ses mascarades variées et nombreuses et leur grosse gaité. Les rues, encombrées de neige fondue, n'ont point fait obstacle. Les masques à pied, en voiture, sur les impériales, dans les costumes les plus grotesques, ont été regardés, suivis, applaudis, hués comme ci-devant, et c'est ce qu'ils cherchaient. Le peuple, qui fut triste pendant dix ans, a retrouvé cette gaité franche et expansive qui lui est propre. Le plaisir qui jamais n'entre dans les réduits habités par le peuple, et que le peuple ne va jamais chercher où on le vend, le plaisir tant soit peu bruyant, mais innocent et gratuit, s'est promené durant quatre jours dans les rues sans en omettre aucune; ce bon peuple l'a accueilli comme une jouissance perdue qui ose se reproduire sous un gouvernement paternel. Nulle part on n'en a abusé, on n'a pas entendu parler du moindre désordre, les patrouilles y ont perdu leur peine. »

CDLIX

30 PLUVIOSE AN IX (19 FÉVRIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er VENTÔSE.

Malgré toute la force du gouvernement, ses ennemis conservent toujours leurs projets. Desrenaudes, tribun, s'est jeté à corps perdu dans l'opposition et s'est brouillé avec plusieurs hommes puissants, parce qu'ils n'ont pas la même opinion que lui. Les conciliabules de Chénier, Bailleul et Ginguené reprennent, et les thermidoriens en général se croient assez forts pour pouvoir tenter un coup à la première occasion qu'ils jugeront favorable. Ils disent qu'on sera bien étonné quand on verra quelle espèce de moyens ils emploieront. Quelques mots lâchés au hasard sembleraient faire entendre qu'ils veulent mettre les royalistes en avant. Ceux-ci voient avec douleur leurs espérances s'éloigner chaque jour ; il ne leur reste plus de point d'appui que dans l'Ouest, et ils conviennent eux-mêmes que, sans une insurrection générale dans ces départements, tout est à peu près perdu pour eux. Les Chouans et leurs amis sont à peu près dans la même position ; ils disent cependant qu'un homme de loi, dont la réputation est faite, mais qu'ils ne désignent point autrement, s'occupe d'un mémoire circonstancié en faveur de Bourmont et des autres Chouans qui sont détenus ; qu'il dévoilera des choses tellement importantes qu'on se repentira de les avoir arrêtés. Les changements faits dans le ministère anglais ne les découragent point autant qu'on l'aurait pensé, parce qu'ils croient que les ministres actuels ne seront que les mannequins de leurs prédécesseurs, qui les feront agir à leur gré.

Le bal de l'Opéra, qui a eu lieu dans la nuit du 29 au 30, a été très brillant et très nombreux ; la recette s'est élevée à 12,564 francs. La journée d'hier s'est encore ressentie des plaisirs du carnaval. Les spectacles, les bals, les cafés et les cabarets ont été très fréquentés. Il ne s'est rien passé contre le bon ordre.....

Le préfet de police croit devoir rendre compte des observations qui lui ont été soumises sur deux pièces nouvelles sur la paix, représentées, l'une au théâtre Montansier et l'autre au théâtre Feydeau. La pièce jouée au théâtre Montansier est une flagornerie continuelle, écrite d'un style assez médiocre[1]. Si l'on remarque quelques traits

1. *La Guinguette, ou Réjouissance pour la paix*, comédie en un acte, en vau-

piquants dans trois ou quatre couplets, ce sont des réminiscences ; et au total la pièce ne peut faire honneur à l'auteur, sous le rapport littéraire. Sans doute il est utile pour les progrès de l'esprit public que les pièces de théâtre servent à exciter l'enthousiasme en faveur du gouvernement; mais la louange immodérée n'est-elle pas un véritable abus et ne doit-elle pas produire un effet contraire à celui que se promet le louangeur? Il n'est cependant qu'un seul couplet dans la pièce qui pourrait être regardé comme répréhensible. C'est celui où l'on parle des ennemis du premier Consul. Il est vrai qu'il donne lieu à un autre couplet sage et patriotique, puisque l'on dit que les auteurs du complot infernal du 3 nivôse ne peuvent pas être français et que d'ailleurs les brigands n'ont pas de patrie. En parlant ainsi d'ennemis du premier Consul, on paraîtrait croire qu'il en a beaucoup, tandis que tout le monde sait qu'il n'a contre lui qu'une petite poignée de scélérats. Conviendrait-il d'inviter les entrepreneurs du spectacle à retrancher tout ce qui concerne les ennemis du premier Consul ? Peut-être aussi faut-il attendre l'effet que ce passage pourra produire à une seconde représentation ? Faire suspendre une pièce ou en retirer des couplets, c'est souvent donner trop d'importance à une production éphémère, qu'il vaut mieux laisser mourir de sa belle mort. — La seconde représentation de la pièce de *La Paix*, jouée sur le théâtre Montansier, a donné la certitude que cette nouveauté dramatique ne pouvait pas donner à l'esprit une mauvaise direction. Quelques expressions paraissent avoir été changées. Les éloges sont peut-être outrés, mais la pièce contient les choses les plus flatteuses pour le soldat français, dont les glorieux travaux, la valeur et la générosité sont fréquemment exaltés. Toutes les applications ont été applaudies par la totalité des spectateurs, et l'ouvrage, qui ne mérite guère d'attention sous le rapport littéraire, doit d'ailleurs produire un bon effet. — On a donné hier au théâtre Feydeau la deuxième représentation du *Chansonnier de la Paix*[1] ; les auteurs y ont fait des suppressions, ce qui rend la pièce un peu meilleure, mais ils n'ont pas retouché quelques couplets que l'esprit de parti applaudit avec trop de chaleur ; il est vrai que, si l'on

devilles, par P.-J.-A. Bonel et P. Villers, ex-capitaine au 3ᵉ régiment de dragons, représentée pour la première fois sur le théâtre Montansier-Variétés, le 29 pluviôse an IX. Paris, Barba, an IX, in-8. Bibl. nat., Yth. 8196. Cf. Tourneux, n° 19.202.

1. Impromptu en vaudevilles, en un acte, des citoyens Guilbert-Pixéricourt, Lambert et Pillon, représenté pour la première fois le 29 pluviôse an IX. On trouvera un compte rendu de cette pièce dans le *Moniteur* du 1ᵉʳ ventôse an IX, p. 630.

supprimait ces couplets, la pièce cesserait bientôt d'être représentée. On introduit sur la scène un personnage tout à fait inutile, que l'on dit être vendeur d'une poudre qui fait mourir les insectes. Un acteur chante, à ce propos, un couplet qui dit en substance que cette poudre serait sans prix, si elle pouvait détruire la race de cette espèce vorace qui désole notre pays ; des applaudissements exagérés ont couvert ce couplet, que l'on a fait répéter. Une diseuse de bonne aventure arrive. Quelqu'un vante son savoir-faire et dit que son talent va même jusqu'à ressusciter les gens. Alors on chante un couplet où le personnage dit que sa fortune serait faite, s'il pouvait ressusciter tous ceux que l'on regrette. Applaudissements unanimes, parce que chaque spectateur applaudit dans le sens qui lui convient. La même diseuse de bonne aventure chante un couplet finissant par ces vers :

Les talents sont rappelés,
Les méchants sont exilés,
La bonne aventure
O gué !
La bonne aventure.

Cette allusion aux derniers déportés est saisie avec enthousiasme, et l'on fait répéter le couplet. Il est juste de dire que la pièce est remplie d'une infinité de passages vraiment et sagement patriotiques, que les éloges n'y sont point outrés, et que les auteurs ont gardé la mesure convenable. C'est à l'autorité qu'il appartient de prononcer si les couplets faisant allusion doivent être supprimés.

Il s'est fait aujourd'hui à la Bourse infiniment moins d'affaires que les autres jours. Les cours se sont soutenus assez avantageusement. La rente est restée à 60 fr. 75 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 1er ventôse : « MODES. Le nombre des perruques est diminué des trois quarts. Toutes les élégantes jeunes font usage de leurs cheveux : un diadème de clinquant ou de fleurs et un esprit parent leur coiffure. Les capotes, toujours blanches ou roses, conservent la forme oblongue. Les rubans peluchés blancs, roses ou couleur de feu, avec un fil d'argent *vermiculé*, sont ceux que l'on emploie de préférence. On voit quelques chapeaux de paille blanchie, *à la Babet*. Outre les tuniques grecques à pointes, on a, pour le bal, des manteaux *à la Vénus*, qui s'agrafent sur l'épaule droite. Nous en avons vu en bleu de ciel et en rose; tous sont enrichis de glands et de franges d'argent. Les *dominos* n'offrent rien de particulier pour la forme; les plus simples obtiennent la préférence. »

CDLX

2 VENTOSE AN IX (21 FÉVRIER 1801).

Journaux.

Citoyen français du 3 ventôse : « *Paris, 2 ventôse*. Les comédiens sociétaires de l'Odéon, que l'incendie de leur salle avait dispersés vont se réunir dans celle de Louvois, sous la direction du citoyen Picard. En passant chaque jour devant les quatre murailles à moitié calcinées, qui y sont les tristes restes de ce bel édifice, l'un des plus magnifiques théâtres de Paris, nous ne cessons de faire des vœux pour qu'un jour il puisse être reconstruit. En effet, tout le beau quartier qui l'environne semble mort, depuis le fatal incendie dont on n'a jamais su la cause. Espérons que le Sénat conservateur qui s'occupe sans relâche de la restauration du jardin de son palais, et qui sans doute ordonnera la démolition de ces vilains murs claustraux dont il est entouré, afin qu'on puisse avoir un vaste parc au sein même de la grande cité, s'empressera bientôt après à la reconstruction de l'Odéon, qu'on pourrait destiner à l'Opéra, si imprudemment placé vis-à-vis le plus riche trésor littéraire qui soit au monde; et alors se ranimerait insensiblement le faubourg Germain, qui a fait tant de pertes et a si grand besoin que le gouvernement s'en occupe..... » — *Gazette de France* du 3 ventôse : « ...Le citoyen La Rochefoucauld-Liancourt, nommé par le ministre de l'intérieur, membre du conseil d'administration des hôpitaux de Paris, a témoigné au ministre ses regrets de ne pas pouvoir remplir cette honorable fonction, étant domicilié dans le département de l'Oise pour visiter les hôpitaux et les maisons des détenus de ce département, et par conséquent se croyant inhabile à remplir une fonction départementale dans un autre département que celui de son domicile..... [1] »

CDLXI

3 VENTOSE AN IX (22 FÉVRIER 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 4 ventôse : « *Paris, 3 ventôse*. ...Parmi les nombreuses institutions de bienfaisance qui ont pris naissance, depuis qu'un gouvernement juste et stable est venu rendre l'espérance du bonheur aux

1. Par arrêté du 13 pluviôse an IX (voir le *Moniteur* du 27 pluviôse, p. 614), le ministre de l'intérieur Chaptal avait nommé membres du conseil général d'administration des hospices de Paris, les citoyens Fieffé, La Rochefoucauld-Liancourt, Mathieu Montmorency, Mourgues, Camus, Delessert, Bigot de Préameneu, Daguesseau, Thouret, Duquesnoy.

Français, on doit distinguer une école gratuite pour de jeunes filles qui vient d'être établie dans le ci-devant couvent de Sainte-Marie, rue du Bac. On y reçoit des jeunes filles de huit à douze ans, choisies par la municipalité; on leur apprend à lire, à écrire, à compter, à coudre et à tricoter; elles y sont nourries et elles reçoivent à titre d'encouragement différentes choses utiles à leur habillement; elles y viennent à huit heures du matin, et s'en retournent chez leurs parents avant la nuit. On doit cet utile établissement au citoyen Duquesnoy[1], maire du Xe arrondissement, qui, non content de nous avoir fait connaître les meilleures institutions de bienfaisance des nations étrangères, cherche continuellement à les faire adopter dans ce pays. Il est fort à désirer que cet exemple trouve bientôt de nombreux imitateurs. Une ou deux écoles pareilles dans chaque division suffiraient pour élever ces nombreux essaims de jeunes enfants, conjointement avec les écoles déjà établies par quelques comités de bienfaisance, jusqu'à ce que les circonstances permettent au gouvernement de réaliser toutes ses vues paternelles, relativement aux écoles primaires. La dépense annuelle d'une école comme celle de la rue du Bac ne va guère au delà de 200 francs pour chaque enfant nourri, chauffé et vêtu, et la satisfaction que l'on éprouve à voir prospérer cette petite famille est pour les âmes bienfaisantes un ample dédommagement de ce léger sacrifice. »

CDLXII

4 VENTOSE AN IX (23 FÉVRIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 VENTOSE.

Les thermidoriens se sont réunis, il y a peu de jours, chez Bailleul; il y avait aussi plusieurs ex-conventionnels. Un dîner a servi de prétexte à cette réunion. On y a dit qu'un changement dans le gouvernement pouvait seul affranchir la République de l'esclavage sous lequel ils disent qu'elle gémit, et que ce moment n'était pas si éloigné qu'on le pense. L'agent assure tenir ce fait d'un tribun qui s'y trouvait lui-même, que ce tribun, autrefois l'ami sincère du gouvernement, semble s'être retourné du côté du parti de l'opposition, qu'il répète souvent comme plusieurs de ses collègues qu'il faut, aussitôt la paix terminée, que les choses changent absolument de face, et qu'il est sûr qu'avant le 1er floréal, il y aura un coup bien marquant.

Les exclusifs se réjouissent de l'arrivée d'Augereau; ils disent qu'il protégera auprès du gouvernement les déportés partis et viendra à bout de les faire rappeler; cette idée vient chez eux à l'appui de

1. C'était l'ex-constituant Duquesnoy, le même dont nous venons de donner le nom dans la liste des administrateurs des hospices. Voir page précédente.

l'opinion où ils sont qu'une portion du Corps législatif et du Tribunat surtout les soutient et les défend.

Les prêtres font répandre le bruit que le gouvernement va salarier un grand nombre d'évêques et de curés ; les partisans de la Constitution de l'an III applaudissent à ce projet, et Ginguené a dit hier à l'agent que, s'il était exécuté, ce serait un moyen de plus d'arriver à une catastrophe que ces hommes désirent.

Les tribuns Chénier, Benjamin Constant et autres ont décidé de ne pas faire paraître la réponse qu'ils avaient préparée relativement aux tribunaux spéciaux ; ils ont dit qu'ils avaient laissé passer le moment favorable, mais qu'il ne tarderait pas à renaître.

L'arrestation du citoyen Bernard fait beaucoup de bruit et on ne parle d'autre chose. On dit dans le public qu'il n'est probablement pas le seul qui dans l'administration des postes ait servi les ennemis du gouvernement. On a cité particulièrement un nommé Giroud, qu'on dit être très lié avec les Chouans et leurs amis.

Un grand concours de citoyens s'est porté aujourd'hui à la revue ; le plus grand ordre a régné partout ; un individu a été arrêté pour avoir voulu, malgré la défense de la sentinelle, monter sur la grille.

On a dit dans un des derniers rapports que les manufactures du faubourg Marceau prenaient chaque jour plus d'activité. La tannerie des citoyens Salleron est de ce nombre. Ces manufacturiers industrieux se sont attachés sept tanneurs anglais, qui sont depuis longtemps à Paris et qui travaillent d'après les procédés particuliers de leur pays. Le succès couronne leurs espérances, et les citoyens Salleron fournissent maintenant au commerce des cuirs pour bottes et des maroquins qui le disputent à tout ce que l'Angleterre offre de plus beau et de meilleur en ce genre. Les frères Salleron jouissent de l'estime et de la confiance générales.

Le bruit qui s'est répandu à la Bourse d'un traité avec le Portugal n'a fait aucune impression favorable ; la baisse des rentes continue, elle a même été assez forte aujourd'hui, et les conjectures à cet égard sont les mêmes dont nous avons parlé les jours précédents, si ce n'est qu'on a ajouté qu'un peu de lenteur dans le paiement des arrérages pouvait aussi y contribuer. Les offres multipliées des pièces d'or à 10 centimes prouvent la rareté de l'argent.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

CDLXIII

5 VENTOSE AN IX (24 FÉVRIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 6 ventôse : « *Paris, 5 ventôse*. ...La somme de 5.856 francs 51 centimes, à laquelle s'élèvent actuellement les souscriptions ouvertes à la préfecture du département de la Seine et dans les douze arrondissements municipaux de Paris, ainsi que les sommes qui y sont ajoutées jusqu'à la clôture de la souscription, seront employées en frais d'instruction et d'apprentissage en faveur d'enfants de l'un et de l'autre sexe appartenant à des citoyens frappés par l'attentat du 3 nivôse. Les maires de la commune de Paris sont invités à désigner au préfet les enfants qu'ils jugeront devoir jouir des avantages que l'arrêté du préfet leur assure..... » — *Journal de Paris* du 6 ventôse : « *Paris, 5 ventôse*. ...David fait en ce moment le portrait du premier Consul ; il est représenté à cheval, et voyant défiler devant lui les troupes au passage du Saint-Bernard. Le roi d'Espagne a fait demander au peintre une copie de ce tableau..... » — *Gazette de France* du 5 ventôse : « ...Si l'on en croit un journal anglais (*le Morning Chronicle*), le roi de Prusse aurait accordé à Louis XVIII la permission de rester dans ses États et comme simple individu, et à condition qu'il ne porterait aucun cordon de chancellerie ni aucunes marques extérieures de la dignité royale. Le comte de Caraman a porté cette nouvelle à ce prince, qui est encore à Memel. On croit qu'il va quitter immédiatement cette ville..... »

CDLXIV

6 VENTOSE AN IX (25 FÉVRIER 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 VENTÔSE.

Le préfet de police a découvert qu'un individu, n'ayant aucun papier de sûreté, était retiré Cour Saint-Guillaume, près le Palais du Tribunat ; il l'a fait arrêter. Cet homme, dans les deux premiers interrogatoires qu'il a subis, a dit se nommer Charles Beguelin, qu'il était militaire réformé de la 30e demi-brigade. On est parvenu à savoir qu'il avait un autre nom, et enfin il est convenu s'appeler Jean-François-Marie-Emmanuel Demons de Dunes, ex-adjudant de Bourmont et amnistié. D'après quelques confidences qu'il a faites en prison, il paraît connaître plusieurs des Chouans désignés comme voleurs de diligences, tels que Carrega, Charles Gondé et autres.

Bourmont lui avait promis, si on l'en croit, de le placer comme agent secret à la police, afin de servir le parti. Il est émigré et redoute qu'il n'arrive à la préfecture ou au ministère des notes contre lui. Il a encore confié à la personne qui se trouvait avec lui que, s'il pouvait sortir, il avait une retraite assurée, où déjà plusieurs chefs de Chouans étaient à l'abri de toutes recherches; que c'était dans un château situé près de Saint-Florent sur les bords de la Loire, en face d'Ingrande. Il dit enfin que l'attachement qu'il portait pour Bourmont lui a fait parmi les camarades beaucoup d'ennemis et de jaloux dont il craint les vengeances.

On rapporte que l'envoyé de Naples, le marquis del Gallo, a pour secrétaire un nommé Matté, l'espion favori de Caroline. Il n'a été envoyé à Paris que pour rendre à la reine de Naples un compte fidèle de tout ce qu'il pourra voir et entendre. Il a déjà envoyé des détails sur le parti de l'opposition, sur les Chouans, les exclusifs et sur toutes leurs intrigues et leurs menées. L'agent qui fait le rapport en garantit l'exactitude. Il a tout su par le Napolitain Simane, très lié avec le Matté dont est question.

Les vétérans disent dans tous les cabarets que ceux d'entre eux au-dessous de cinquante ans sont obligés de quitter l'hôtel pour se rendre dans différents dépôts des départements réunis. Ils crient beaucoup après cette mesure, et les malveillants profitent de cette circonstance pour les exaspérer davantage et les attirer dans leur parti.

Hier, dans une société choisie, beaucoup de ci-devant nobles sont convenus qu'ils désespéraient de voir renaître l'ancien ordre des choses, que tout ce qui s'était fait depuis un an tenait du prodige, et qu'il faudrait bien à la fin passer l'éponge sur toutes les horreurs de la Révolution.

Le comte Cobenzl est arrivé à une heure; il est descendu rue des Filles-Thomas, à l'hôtel d'Angleterre.

On a donné hier au Théâtre de la République la première représentation de l'*Aimable Vieillard*[1]. Il y a eu peu d'exemples au théâtre d'une représentation aussi orageuse. Le public, indisposé contre l'ouvrage dès le second acte, n'a pu contenir son mécontentement lorsqu'à force de patience, il s'est convaincu de l'invraisemblance du principal caractère, de la faiblesse des autres et surtout du faux jour sous lequel ils étaient présentés, des redites d'exposition, de la mi-

1. On trouvera un compte rendu de cette pièce dans le *Moniteur* du 8 ventôse an IX, p. 658. Ni le *Moniteur* ni le *Courrier des Spectacles* ne nous font connaître le nom de l'auteur.

nutie et de l'inutilité des détails, enfin de l'incorrection et de l'obscurité du style. Une analyse, telle toutefois que le tumulte a pu la laisser prendre, justifiera suffisamment les murmures continuels des spectateurs. L'aimable vieillard est un homme de soixante-neuf ans, qui, bravant tous les préjugés, et ne consultant que le désir de rendre heureuse une jeune et jolie personne de dix-sept ans, l'a épousée, en cela se comparant à un amateur de belles fleurs :

Qui doucement dépose,
Sur un bocal bien pur un frais bouton de rose.

Il y a déjà trois ans que Limenis est marié à Sophie, quand Volicourt, qu'elle avait aimé, qu'elle aime encore en secret, est de retour d'Amérique ; il a beaucoup dissipé, il espère retrouver en France une fortune considérable que gérait son tuteur, mais celui-ci a disparu insolvable. Limenis apprend les malheurs de Volicourt, qui même est arrêté pour dettes, et il le cautionne pour toutes ses dettes. Bientôt Volicourt voit Sophie, et, en présence de Limenis, qu'il ne soupçonne pas être l'époux, réclame de cette femme la tendresse qu'elle lui accordait avant son départ pour l'Amérique, et qu'il a méritée par sa constance. Cette scène, que la contexture de l'intrigue avait annoncée de loin, mais que le sujet mal conduit n'avait point préparée, a fait une sensation désagréable. La situation de Limenis a déplu, son insouciance et même l'espèce de joie qu'il témoignait de cette découverte ont semblé dépasser toutes les bornes de la générosité ; on a prévu même que le divorce serait le dernier trait d'amabilité que Limenis offrirait lui-même pour preuve d'attachement à sa femme. Il le dit d'ailleurs en quelque sorte dans l'énumération des agréments qu'il se promet pour le reste de la soirée :

Et surtout le plaisir de faire *trois heureux*.

Ce projet, autant que le moyen qui devait en assurer l'exécution, indispose le public, qui n'y voyait d'ailleurs rien de bien moral; car, le mot de divorce une fois prononcé, le public n'a plus été qu'une mer agitée; le spectateur, déjà fatigué des nombreux défauts de cette pièce, et particulièrement d'une scène entre Volicourt et Sophie, n'eut plus d'autre impatience que celle de voir baisser la toile, ce qui eut lieu de l'ordre du préfet de police et à la satisfaction universelle.

Aujourd'hui, à la Bourse, les cours se sont un peu soutenus; le tiers consolidé a moins été demandé que les autres effets; il est resté à 59 francs. On ne recherche pas les pièces d'or, qui sont toujours à *10 centimes*. — *Paris* est tranquille.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Publiciste du 7 ventôse : « *De Paris, le 6 ventôse.* ...Le citoyen Voulland, ex-membre du trop fameux Comité de sûreté générale, vient de mourir. Il avait eu le bon esprit de ne plus faire parler de lui depuis cette terrible époque..... »

CDLXV

7 VENTOSE AN IX (26 FÉVRIER 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 ventôse : « *Paris, 7 ventôse.* ...Les gens de lettres attendaient avec impatience l'ouverture des manuscrits de J.-J. Rousseau, fixée par lui-même à l'année 1800. Les dépositaires de cet ouvrage viennent d'accomplir le vœu de cet immortel écrivain. Comme je ne doute pas qu'on ne le rende bientôt public par la voix de l'impression, je crois devoir profiter de cette circonstance pour offrir un nouvel espoir aux littérateurs et aux savants. Quelques personnes bien instruites assurent qu'il existe encore un manuscrit inédit de J.-J. Rousseau, entre les mains d'un descendant du grand Racine, le citoyen de Naurois, directeur des travaux de la manufacture des glaces à Paris. Il est intitulé : *le Dédale français*, et date de 1742; il roule sur l'aérostation, et contient sur cette tentative, dont Archimède indique les premiers éléments par sa sphère de verre, des idées aussi agréables qu'ingénieuses. Le citoyen de Naurois, dont on connait le zèle pour tout ce qui a trait aux arts utiles, rendrait un service signalé à la littérature française, s'il voulait bien consentir à l'enrichir de ce nouveau trésor, qui complèterait la collection des œuvres du philosophe de Genève..... »

CDLXVI

9 VENTOSE AN IX (28 FÉVRIER 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 10 ventôse : « *Paris, 9 ventôse.* On se demande comment il se fait que, dans un certain pays où, sans rime ni raison, on avait proscrit tous les cultes, des hommes vieillis par le libertinage plus encore que par les années y prêchent aujourd'hui une doctrine tellement superstitieuse, qu'on en eût rougi *il y a vingt ans? L*a raison en est simple : l'action fut *dirigée par des fous, la réaction par des sots*..... » — Gazette de France

du 11 ventôse : « PRÉFECTURE DE POLICE. *Le préfet, aux commissaires de police. Paris, le 9 ventôse an IX de la République.* Je ne puis, citoyen, garder plus longtemps le silence sur l'état dans lequel se trouve la police de Paris. En vain mes bureaux vous ont donné l'exemple d'un dévouement sans bornes pour tout ce qui a rapport à cet important objet. La plus grande partie des ordonnances que j'ai rendues et des ordres que je vous ai donnés sont restés sans exécution. Voulez-vous des preuves ? Parcourez les rues de Paris. J'ai défendu les étalages extérieurs des marchands en boutique : presque tous les marchands en boutique étalent dans les rues. J'ai défendu d'étaler des marchandises neuves sur la voie publique : les rues, les carrefours et les boulevards sont encombrés de marchandises neuves. Je n'ai accordé de permissions d'étalages mobiles qu'aux indigents : une foule d'individus *non indigents* étalent *sans permissions* sur la voie publique. J'avais défendu toute espèce d'étalage sur les ponts : voyez les ponts, quelques-uns sont surchargés d'étalages qui obstruent les trottoirs et la circulation. Je vous ai rappelé les règlements concernant la petite voirie. Je vous avais chargé, entre autres choses, de faire disparaître toutes les saillies et surtout les perches des blanchisseuses, qui présentent un aspect si dégoûtant, indépendamment des accidents qu'elles peuvent occasionner. Pourriez-vous m'indiquer celles qui ont disparu ? Une ordonnance concernant le balayage vient d'être rendue. C'était le moment de rétablir la propreté dans Paris, et d'y maintenir la salubrité. Qu'avez-vous fait ? Les rues sont-elles plus propres ? Les habitants remplissent-ils leurs obligations ? Avez-vous dénoncé les contrevenants ? Presque aucun de vous ne m'en a rendu compte, et les rues de Paris sont aussi sales qu'auparavant. Le service de l'illumination a besoin d'être surveillé. Il y a des extinctions prématurées qui compromettent la sécurité publique. Vous êtes, par la nature de vos fonctions, à portée de les connaître. M'en aviez-vous dit un mot dans vos rapports ? A peine m'accusez-vous la réception de mes ordonnances ; et lorsque vous remplissez ce devoir, vous vous en tenez là ; je n'entends plus parler de l'exécution. Je vous ai adressé une foule de circulaires sur des objets extrêmement intéressants ; mais vous êtes pour la plupart dans l'habitude de regarder une circulaire comme une chose absolument indifférente, et vous n'y faites pas la moindre attention. Il est temps, citoyens, que tout cela change ; je suis las de donner inutilement des ordres. Je connais les commissaires de police qui remplissent leurs fonctions avec zèle, et je me plais à leur rendre la justice qui leur est due. Mais pourquoi n'allez-vous pas tous d'un pas égal ? Pourquoi en est-il qui restent en arrière ? Si les commissaires de police dont je me plains avec tant de raison, *et qui ne prendront pas sûrement le change sur eux-mêmes*, manquent d'intelligence ou de courage, s'ils n'ont pas la force de résister aux prédilections et à l'influence du *voisinage*, qu'ils sortent volontairement de vos rangs et m'épargnent le désagrément de les signaler au gouvernement comme indignes du poste qu'ils occupent. *Je les avertis pour la dernière fois.* Qu'attendez-vous pour donner à la police de Paris toute la forme et l'intensité dont elle est susceptible ? La paix continentale va rouvrir toutes les communications ; le commerce, les sciences et les arts appellent en France tous les étrangers ; Paris enfin va devenir le centre des affaires et de tous les plaisirs. Le premier regard des étrangers se portera sur l'ordre établi à Paris. Quelle idée pourraient-ils en avoir, si le désordre dont je me plains existe plus longtemps ? Le blâme re-

jaillira sur vous, et vous perdrez la considération dont vous avez besoin. Votre satisfaction personnelle, votre amour-propre, sont étroitement liés au bien du service. Empressez-vous donc de donner tous vos soins aux différents objets sur lesquels je viens de fixer votre attention. Vous n'avez pas un moment à perdre. J'espère que cette lettre ne sera pas sans effet, et que j'aurai à m'applaudir des résultats. Mais si, contre mon attente, elle ne produisait rien sur ceux des commissaires de police qui y ont donné lieu, je serai forcé de prendre un parti qui répugnera toujours à mon cœur, mais qui me serait imposé par la nécessité. *Le préfet, signé :* Dubois. »

CDLXVII

10 VENTOSE AN IX (1er MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 VENTÔSE.

On s'est affligé généralement de voir les effets publics éprouver une baisse très forte, au moment de la paix, malgré que cette atteinte portée au crédit public paraisse atténuée par l'empressement simultané avec lequel tous les spéculateurs avaient dû réaliser de gros bénéfices. Depuis cette époque le cours du tiers consolidé, regardé avec raison comme le régulateur, s'est maintenu de manière à faire présager le renouvellement de la hausse par l'affermissement de la confiance. Mais aujourd'hui les détails que l'on a donnés d'un plan de finances particulièrement relatif à la rente provisoire et aux bons des deux tiers, et qui doit être soumis au Conseil [1] par le citoyen Defermon, que l'on dit en être l'auteur, a causé dans la Bourse une fermentation, un découragement et une tristesse dont il n'y a point d'exemple connu. Toutes les classes de citoyens ont fait sur ce point les réflexions les plus affligeantes, en calculant les suites désastreuses que son adoption pourrait avoir pour la confiance et le crédit. Le résultat des négociations qui a entraîné la baisse du tiers consolidé, quoique étranger en apparence, n'est pas moins désagréable à transmettre qu'il ne nous est pénible de dire que nous avons vu verser des larmes.

Le tiers consolidé s'est fait à 53 fr. 50 cent.; le provisoire, à 40 fr. 63 cent. Le premier de ces effets s'est un peu remis en fin de Bourse.

Le commissaire de la Bourse, Descoings [2].

(Arch. nat., F7, 3829.)

1. Sans doute au Conseil d'État.
2. *A cette époque, plusieurs rapports de la préfecture de police se terminent ainsi par un bulletin de ce Descoings.*

CDLXVIII

11 VENTOSE AN IX (2 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 VENTÔSE

On parle beaucoup dans le public de l'organisation d'une garde de Paris; on dit que beaucoup d'officiers réformés y seront admis. Les exclusifs paraissent fort se réjouir à cette nouvelle, qui cadre à merveille avec leurs vues. Leurs liaisons avec beaucoup de ces officiers sont toujours les mêmes.

On s'est encore beaucoup occupé des bruits qui ont circulé hier à la Bourse; on paraît inquiet du nouveau plan de finance. Déjà les malveillants répandent qu'il sera ruineux pour le commerce et qu'il amènera nécessairement des banqueroutes. On croit que ceux qui font courir ces bruits sont eux-mêmes des fripons, qui ne seraient pas fâchés de remplir leurs engagements.

On parle aussi beaucoup du choix à faire de huit substituts qui rempliront seuls à Paris, les fonctions d'officiers de police judiciaire, au lieu des juges de paix; on désire pour ce choix des hommes éclairés et probes, qui ne fassent certaines transactions avec les prévenus, comme cela n'arrive que trop souvent avec quelques-uns des juges de paix actuels.

Un agent fidèle et sûr signale, aujourd'hui, le nommé Lanoue, fournisseur de la République et ex-administrateur des postes, comme un affidé à la cour de Mittau et comme entièrement dévoué à son parti. Ce particulier est lié intimement avec beaucoup d'ennemis du gouvernement; il reçoit habituellement l'évêque de Saint-Papoul, l'abbé Bernier, le cousin Jacques, avec lesquels il est dans la plus parfaite intimité. On le surveille avec soin, malgré les précautions qu'il prend pour n'être pas soupçonné; on saura à quel point il en est. Il a un frère à Hambourg, qu'on désigne comme tenant l'entrepôt de toute la correspondance royale. Lanoue, de Paris, et qui demeure rue Bergère, est influencé et conduit par un prêtre réfractaire des environs de Soissons, qui a été longtemps l'organe et l'instrument de l'évêque Bourdeilles [1], émigré.

Les prêtres chaque jour gagnent du terrain; ils étendent leur sys-

1. Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons, né en 1720, mort à Paris en 1802.

tème par toute la République. Un ami du gouvernement, qui arrive des départements réunis, rapporte que les prêtres de ces pays-là abusent journellement de leur ministère et surtout de la confession, pour tourmenter les acquéreurs des domaines nationaux et les déterminer à les remettre à ce qu'ils appellent les véritables propriétaires.

Les cabarets des faubourgs ont été hier plus fréquentés que de coutume. Les ouvriers se sont livrés au plaisir presque toute la journée ; mais le plus grand ordre a régné partout.....

La baisse n'a pas été, aujourd'hui, à la Bourse, aussi considérable qu'on paraissait le craindre. On croit même qu'elle est arrêtée. La rente est restée à 55 fr. 50 cent.

Arch. nat., F 7, 3829.

CDLXIX

12 VENTOSE AN IX (3 MARS 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 13 ventôse : « *De Paris, 12 ventôse.* Nous jouissons depuis trois jours d'une douce température de printemps. Quoiqu'il n'y ait encore ni feuilles, ni fleurs, la terre exhale déjà un parfum de végétation qui ranime tous les sens. Les femmes s'habillent et sortent. Les promenades sont pleines et charmantes. La belle allée des Tuileries est un véritable parterre depuis midi jusqu'à quatre heures. Comme on sent le prix des premiers beaux jours ! Ceux-ci paraissent échappés au climat d'Italie..... »

CDLXX

14 VENTOSE AN IX (5 MARS 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 15 ventôse : « *Paris, 14 ventôse.* ...Pourquoi, même en copiant les journaux étrangers, les journalistes français disent-ils toujours *Louis XVIII ?* Est-ce qu'il y a un Louis XVIII ? Est-ce que notre Constitution, notre système représentatif, notre gouvernement électif ne sont que des fantômes ? C'est bien assez déjà que l'on désigne sous le nom de *prétendant* l'homme à qui il n'est pas permis dans sa retraite de se décorer de marques distinctives. A quoi bon nous montrer ce mannequin royal toujours accolé du numéro *qui le remet en ligne sur la branche généalogique des Capet ou des Louis ? Après l'expulsion des Tarquins à Rome*, quel citoyen eût osé de

parler de Tarquin II?.....» — *Gazette de France* du 15 ventôse : «...On a célébré, le 14, dans l'église de Saint-Eustache, un service pour l'anniversaire de la mort du duc de Penthièvre. Cet acte de piété a été inspiré par la reconnaissance, deux vertus qui semblaient étrangères à cette terre d'où elles ont été si longtemps exilées. Le hasard fit autrefois présenter et recommander à la bienfaisance du duc de Penthièvre un enfant intéressant et malheureux. M. de Penthièvre chargea son homme d'affaires de pourvoir à l'éducation de cet enfant : on lui fit apprendre le métier de perruquier. Le prince paya sa maîtrise, et lui servit de témoin à son mariage. C'est cet élève de M. de Penthièvre qui lui fait rendre aujourd'hui les honneurs funèbres. Il se nomme Sevray, et tient le bureau des perruquiers, rue Grande-Friperie, Vieilles Halles, nº 403. Les jurés priseurs, voulant en quelque sorte s'associer à sa reconnaissance, lui ont offert de tendre en noir, à leurs frais, l'église de Saint-Eustache, et de prendre sur eux toute la dépense du catafalque. Sevray a déjà fait faire, les deux années dernières, à l'époque du 2 septembre, un service pour Mme de Lamballe, dans l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Elle était aussi sa bienfaitrice.....»

CDLXXI

15 VENTOSE AN IX (6 MARS 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 16 ventôse : «...L'institution bienfaisante connue sous le nom de *Retraite assurée à l'Infortune et au Malheur*, vient d'ouvrir son établissement, grande rue de Chaillot, dans l'édifice de Sainte-Périne, et dans la maison en face, nº 8. Les administrateurs ont ouvert cet asile aux infortunés, avec des fonds suffisants pour leur assurer une existence heureuse, et le nombre des souscriptions ne peut qu'augmenter encore, lorsque chaque citoyen saura qu'au moyen d'un sacrifice de cinq centimes par jour, il peut s'assurer d'une retraite, soit pour lui, s'il éprouvait dans sa vieillesse les revers si communs de la fortune, soit pour un parent, un ami, un serviteur dont il voudrait récompenser le zèle.»

CDLXXII

17 VENTOSE AN IX (8 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 18 VENTÔSE.

La femme Gobin, demeurant rue de la Draperie, et qui dit faire *passer chaque jour* des rapports au premier Consul, continue ses

indiscrétions ; elle dit tout ce qu'elle sait, comme ce qu'elle ne sait pas ; elle se vante d'avoir un excellent rédacteur qui met au net tout ce qu'elle fait. Elle ne quitte point les exclusifs et tâche de les servir de son mieux ; elle assurait hier qu'un enragé avait fait dernièrement une révélation importante au premier Consul, et qu'il avait reçu pour récompense une forte somme en espèces. Elle a dit aux hommes de son parti que le premier Consul faisait surveiller de très près les ex-Directeurs, et qu'il y avait dans la rue de Tournon et les environs des hommes qui étaient expressément chargés d'épier certaines maisons.

Duchemin, officier réformé, demeurant rue de Grenelle, au Gros-Caillou, n° 272, souffle le feu de la discorde parmi les vétérans ; il parcourt les cabarets et y tient les plus indécents propos. Il disait hier qu'on ne laisserait point un seul invalide à l'Hôtel et qu'on devait y placer le ministre de la guerre et ses bureaux ; il est affreux, ajoutait-il, de renvoyer les militaires d'une maison fondée pour eux ; mais le premier Consul s'en repentira : ce sera un motif de plus pour renverser le gouvernement, et nous reviendrons un jour chargés de présents pour ceux qui lui succéderont.

Paris offrait hier, sur divers points, un spectacle intéressant. Les promenades ont été couvertes de monde jusqu'à la nuit, comme dans les plus beaux jours d'été. Les cabarets et les guinguettes des faubourgs ont été constamment remplis, et, dans ces derniers endroits surtout, que l'on a observés avec soin, on a remarqué que la classe ouvrière se livrait au plaisir avec cette sécurité qui est la preuve de sa confiance dans le gouvernement. On ne s'est point occupé d'objets politiques. On n'a parlé que de la paix, dont le peuple attend la publication avec une impatience qu'il est impossible de décrire.

Plusieurs rapports assurent que les thermidoriens recommencent leurs démarches auprès des exclusifs et font tous leurs efforts pour se les attacher et les engager à un mouvement.

Les prêtres profitent du carême, époque à laquelle ils prêchent plus souvent, pour faire publiquement le procès de la Révolution. On cite particulièrement le nommé Fournier, prédicateur à Saint-Roch, comme passant souvent les bornes de la raison et des convenances. Il s'est particulièrement déchaîné, hier, contre la philosophie à laquelle il attribue tout ce qui s'est passé depuis 1789. Les auditeurs eux-mêmes ont trouvé qu'il a été beaucoup trop hardi.....

Le mouvement de hausse que la rente provisoire avait éprouvé hier était devenu tout à coup si rapide, que le cours avait été porté immédiatement après la Bourse de 42 fr. 50 c. à 44 fr. 50. Les autres effets paraissent également disposés à s'améliorer. Aujourd'hui les premières

négociations ont été assez favorables ; mais, bientôt après, la baisse a été si considérable et si forte que le tiers consolidé est resté offert après le derniers cours coté à 54 fr. 50 c. et le provisoire à 41 fr. Les besoins pour demain, jour d'échéance, sont les seuls motifs auxquels on paraît attribuer cette défaveur. Il n'y a eu ni demandes ni offres de pièces d'or : elles se font à 13 centimes.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

CDLXXIII

18 VENTOSE AN IX (9 MARS 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 19 ventôse : « *Paris, 18 ventôse.* ...Deux jeunes femmes viennent de mourir victimes déplorables, l'une de la mode, l'autre de sa crédulité. La première, en sortant d'un bal où elle était allée vêtue à la grecque, fut saisie par le froid, et est morte malgré tous les secours de la médecine; l'autre ayant consulté une de ces *diseuses de bonne aventure*, malheureusement trop multipliées dans cette ville, celle-ci lui dit que, si elle tombait malade pendant sa grossesse, elle n'en relèverait pas. Elle tombe malade en effet, et, frappée de terreur, elle n'en est pas relevée..... » — *Citoyen français* du 18 ventôse : « *Paris, 17 ventôse.* ...Le 20 ventôse à midi très précis, il sera célébré dans le temple de la Victoire (Sulpice), une fête aux *bons ménages.* »

CDLXXIV

19 VENTOSE AN IX (10 MARS 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 20 ventôse : « *Paris, 19 ventôse.* La revue de la garde consulaire a été très brillante. On aime toujours à revoir dans ce vaste Champ de Mars, qui reçut nos premiers serments, une aussi belle portion des braves qui ont triomphé de la lutte terrible et glorieuse que le peuple français eut à soutenir contre tant d'efforts réunis. Ils étaient là, ces immortels vainqueurs de Marengo, commandés par le brave général Lannes, et leur présence faisait renaître dans tous les cœurs le sentiment d'admiration qu'ils méritèrent, ayant Bonaparte à leur tête. Le souvenir de son audace guerrière semblait, pour cette inébranlable *colonne de granit*, l'enthousiasme général qu'elle *inspirera* toujours à tout républicain qui chérit la patrie et s'identifie à ses

défenseurs..... » — *Gazette de France* du 20 ventôse : « PRÉFECTURE DE POLICE. Le préfet de police ordonne ce qui suit : 1° Les noms des rues qui sont effacés seront rétablis d'une manière lisible, et aux frais des propriétaires. 2° Tous les numéros actuellement existants sur les maisons et bâtiments, dans Paris, seront supprimés. 3° Les maisons ou bâtiments seront de nouveau numérotés, en suivant, pour chaque rue, une seule série de numéros, dans les dimensions ci-après déterminées. 4° Il ne sera établi qu'un numéro par chaque maison ou bâtiment, lors même qu'il y aurait plusieurs entrées sur une même rue. *Le préfet, signé :* DUBOIS. »

CDLXXV

20 VENTOSE AN IX (11 MARS 1801).

JOURNAUX.

Moniteur du 20 ventôse : « Quelques membres du Tribunat, distingués par leurs connaissances et leurs lumières, ont demandé des états à l'appui du projet de loi qui proroge les impositions de l'an IX à l'an X. Ils disent que l'article XLV de la Constitution le veut positivement. Quels états désire-t-on? Est-ce l'aperçu présumé des recettes et des dépenses de l'an X ? On ne peut pas vous les donner, parce qu'on n'a pas les états *réels* des recettes et des dépenses de l'an IX. On ne peut pas donner les états des dépenses *réelles* de l'an IX, puisque nous ne sommes qu'à la moitié de l'an IX. Demande-t-on les états des dépenses et recettes *présumées* de l'an IX ? Mais vous les avez : ils ont servi de base au budget de l'an IX, arrêté par la loi du mois de nivôse. On ne peut donc établir le budget de l'an X qu'après le 1er messidor de l'an X, parce que l'on ne peut l'établir que sur les recettes et les dépenses *réelles* de l'an IX. De même que vous avez arrêté, après le premier trimestre de l'an IX, les états des recettes et dépenses *présumées* de l'an IX, d'après les états des dépenses et recettes *réelles* de l'an VIII. La loi que l'on propose, de proroger les impositions de l'an IX à l'an X, n'est qu'une loi de forme; la loi dont il est fait mention dans l'article XLV de la Constitution est celle rendue dans le mois de nivôse de l'an IX, et sera celle qui sera faite après le premier trimestre de l'an X. Il nous a semblé aussi qu'en général on ne distinguait pas assez trois choses très différentes : 1° les lois portant prorogation d'une imposition ; 2° les lois qui créeraient de nouvelles impositions ; 3° les lois qui règlent les dépenses de l'année. 1° La loi qui proroge les impositions existantes n'est qu'une loi de forme ; il faut six mois pour préparer la perception des impositions ; il est donc évident qu'avant le mois de germinal an IX, on doit proroger les impositions existantes pour l'an X. 2° Les lois qui porteraient exécution de nouvelles impositions. Ces lois doivent être établies avec précaution, discutées avec la plus grande solennité, appuyées de rapports et de calculs. Nous pensons qu'en règle générale elles doivent être proposées au moment où l'on arrête le budget. Les lois qui règlent les dépenses de l'année, et qui font partie du budget, doivent être faites dans la

session de l'année même. D'où l'on voit qu'il serait très possible que les lois qui établissent des impositions fissent rentrer 500 millions au trésor public, tandis que les crédits ouverts au gouvernement ne seraient que de 400. Les 100 millions restants ne pourraient pas être employés sans une loi, ou la responsabilité du ministre des finances se trouverait compromise. Ainsi, par suite du même système, il est nécessaire que le Corps législatif accorde sur les contributions de l'an X un crédit quelconque pour le service du premier mois de l'an X, où il n'est pas réuni. Le crédit est ensuite confondu dans le budget : c'est encore une loi de forme. » — *Publiciste* du 21 ventôse : « *De Paris, 20 ventôse*. ...Dans le nouveau *Mercure allemand*, M. Wieland, qui en est l'auteur, repousse victorieusement un article du *James Chronicle* dans lequel il est accusé de *jacobinisme* et d'*illumination*, parce qu'il avait prédit le consulat de Bonaparte longtemps avant son retour d'Egypte. « Sans être « initié dans aucun mystère, dit M. Wieland, il était facile de prévoir que la « Révolution française finirait comme elle a fini. » Et il ajoute que ce n'est qu'au défaut d'un Henri IV qu'il a désiré qu'elle fût terminée par un Jules César..... »

CDLXXVI

21 VENTOSE AN IX (12 MARS 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 22 ventôse : « *Paris, 21 ventôse*. Qu'est-ce donc que ce Louis XVIII dont, excepté le *Citoyen français* et *la Clef*, tous les journalistes parlent avec tant de complaisance, nous disait hier un ami de la République et surtout de la vérité ? Quoi ! Tandis que la Russie, l'Allemagne, la Prusse, le Danemark, la Suède, l'Espagne, toutes les puissances ne l'appellent que *le comte de Lille*, des écrivains français le traitent comme *roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu* ? — Vous avez certes raison de vous en plaindre, répondîmes-nous à l'observateur. Frédéric, en ne voulant pas que le frère de Louis XVI porte aucun ordre dans ses États, prouve assez à nos confrères l'absurdité du titre qu'ils donnent à celui qui ne peut même pas avoir des prétentions à une couronne pulvérisée. Mais que voulez-vous ? il existe encore quelques incurables qui croient qu'en attaquant sans cause les établissements de la Révolution, ils finiront par les détruire, et en rappelant chaque matin les abus de la monarchie, ils parviendront à la rétablir. *Louis XVIII, le clergé, la noblesse* et tous les *grands* noms qui en dérivent voilà leur vocabulaire; ce sont de vieux enfants qui, n'osant pas vous exprimer leurs désirs, s'en consolent en vous faisant souvenir de leurs poupées..... » — *Publiciste* du 22 ventôse : « *Paris, 21 ventôse*. Le premier Consul, en allant hier à la Malmaison, traversa à pied les Tuileries; il était accompagné de ses aides de camp et du général Lannes. En le voyant vêtu en simple officier de dragons, on semblait se demander : est-ce bien là le premier Consul ? Mais on aimait à voir le chef de l'État se confondre dans la foule, et

ne se faire remarquer que par une noble simplicité. Ce n'est qu'au Pont-Tournant qu'il reçut les honneurs dus au premier Consul : la garde était sous les armes, et les tambours battirent aux champs. Ce signal rassembla à l'instant une foule immense de citoyens ; mais il se déroba aux applaudissements en montant dans sa voiture..... » (Même article dans la *Gazette de France* du 22 ventôse).

CDLXXVII

22 VENTOSE AN IX (13 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 23 VENTÔSE.

C'est principalement dans les foyers du théâtre que les malveillants sèment leurs poisons ; on a remarqué depuis quelque temps que c'était surtout au Vaudeville que l'on s'occupait plus particulièrement des affaires du jour. On y disait hier que la ratification du traité de paix était retardée, parce que de nouveaux débats s'étaient élevés entre le premier Consul et l'empereur ; que les auteurs de l'attentat du 3 nivôse ne seraient pas mis en jugement avant la proclamation de la paix, parce qu'on devait publier une amnistie à la suite de cette cérémonie et sauver ainsi les prévenus, attendu qu'on craignait que leur mise en jugement ne rallumât tous les feux de la Vendée ; mais, aujourd'hui 23, le jury d'accusation a prononcé contre vingt-deux individus, impliqués dans cette affaire : ils sont traduits au jury de jugement.

Le mécontentement des invalides augmente de plus en plus ; nombre d'entre eux ne quittent plus, depuis quelques jours, les meneurs de la faction anarchique. Les propos les plus indécents contre le gouvernement et leurs chefs sont sans cesse dans leur bouche. C'est toujours la même faction qui les pousse et les dirige.....

Les travaux non seulement se soutiennent, mais augmentent chaque jour. La main-d'œuvre renchérit considérablement ; les ouvriers veulent gagner le double de ce qu'ils gagnaient en 1790 ; d'où il résulte que des entrepreneurs ont été obligés de renvoyer nombre d'entre eux et seront peut-être forcés de renoncer à plusieurs entreprises.

On a encore découvert hier un nouveau souterrain servant à l'introduction de la fraude. Il part de la maison du nommé Roy, instituteur, rue de Chateau-Landon, n° 2, *extra muros*, et vient aboutir chez le nommé Petit-Jacques, demeurant *intra muros* près la barrière des Vertus. On a trouvé dans ce souterrain soixante-trois petits tonneaux,

dits violons, remplis d'excellent esprit de vin. Ils étaient cachés avec tant de soin, que ce n'est qu'après une très longue recherche qu'on est venu à bout de les découvrir[1]. Le nombre des fraudeurs, ainsi que leur audace, ne font que croître en raison des faibles moyens de répression qu'on a à leur opposer.....

Le préfet de police, informé que, dans la nuit du 19 au 20 pluviôse dernier, la fille de Mme San Severino, princesse napolitaine, avait été enlevée par son domestique qui lui avait tout volé, a fait faire sur-le-champ les plus exactes recherches. Le ravisseur, nommé François Frignac, est natif d'Abchon, près Aurillac, département du Cantal ; le préfet a envoyé à l'instant même un mandat et des renseignements au maire d'Aurillac, qui mande, aujourd'hui que cet individu et la fille de la princesse, âgée de quatorze ans, sont arrêtés et qu'il les envoie à Paris sous bonne escorte. Frignac a avoué qu'il était parti de Paris le jour même de l'enlèvement, qu'il avait voyagé avec une feuille de route qu'il avait prise, en sa qualité de vétéran, chez le commissaire des guerres Fradiel, quoique chez ce commissaire on eût assuré le contraire à Mme San Severino, qui aurait été y prendre des informations.

Les effets ont été constamment en baisse, aujourd'hui, pendant le cours de la Bourse ; ils se sont un peu remis à la fin.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Publiciste du 23 ventôse : « *De Paris, 22 ventôse.* ...Hier, les commissaires de police firent disparaître les boutiques ambulantes qui obstruaient les ponts. Cette petite exécution, à laquelle les intéressés s'attendaient depuis longtemps, se fit sans bruit et sans difficulté. Tels sont les avantages de la renaissance de l'ordre après les troubles civils, que ceux même dont ils blessent les intérêts n'osent pas en murmurer, encore moins s'y opposer, parce que les traces du désordre sont trop récentes pour s'y exposer. On se rappelle les difficultés qu'éprouva M. de Breteuil, avant la Révolution, pour une semblable opération, et les nombreuses criailleries qu'elle excita. C'est qu'alors la lésion des petits intérêts privés n'était ni balancée, ni amortie par le souvenir ou la crainte d'une lésion générale. » — « Les magnifiques bains de Vigier ont remonté la rivière aujourd'hui à deux heures pour aller reprendre leur ancienne place au-dessus du pont National. On sait avec quelle facilité la foule s'amoncelle à Paris ; mais ici le spectacle en valait la peine, et les trottoirs étaient garnis de curieux qui observaient avec une sorte d'admiration mêlée d'effroi les mouvements de cette belle machine qu'une maladresse peut

1. La *Gazette de France* du 25 ventôse annonça cette découverte en termes *identiques. Il* est évident que la préfecture de police la lui avait communiquée.

engloutir et qu'une autre peut incendier. Son auteur mérite assurément quelque reconnaissance, tant pour avoir sacrifié sa fortune à un établissement si précaire, que pour lui avoir donné le genre de beauté dont il était susceptible. Avant-hier M. l'ambassadeur de Russie alla le voir et s'y baigner; il dit en sortant qu'un établissement de cette nature n'annonçait guère le pays sortant des orages d'une révolution..... »

CDLXXVIII

23 VENTOSE AN IX (14 MARS 1801).

Rapport de la préfecture de police du 24 ventose.

Les exclusifs parlent toujours avec une sorte de certitude de différents dépôts de poudre qu'ils prétendent exister dans différents endroits de Paris et sur lesquels ils paraissent compter. Les plus actives recherches, les surveillances les mieux combinées n'ont encore rien fourni à l'appui de tous ces bruits. On en a dit et on en dit encore autant des Chouans ; les recherches ont été les mêmes et n'ont eu que le même résultat. Il est vrai, semble-t-il, que ces prétendus dépôts de poudre n'existent réellement pas ; mais la faculté accordée aux citoyens par l'article 24 de la loi du 13 fructidor an V de conserver chez eux jusqu'à 5 kilogrammes ou 10 livres de poudre, et certain nombre d'individus ayant peut-être usé de cette faculté, ont donné lieu aux propos des malveillants et ont excité la surveillance de la police, qui la continue sans relâche et avec le plus grand soin. Il serait bien essentiel, d'après tout ce qui est déjà arrivé, que cette loi fût rapportée. La police y gagnerait beaucoup, car on n'aurait plus la loi à opposer à ses recherches.

Les Chouans ont confié à un agent qu'ils attendaient sous peu des nouvelles de Georges, qu'ils espéraient qu'elles leur seraient apportées par des hommes sûrs et qui sauraient éviter les recherches; on sera instruit de leur arrivée, s'ils viennent. Ce parti paraît plus tranquille depuis quelques jours, et avoir conçu de nouvelles espérances.

Les prêtres fermentent et intriguent de toutes les manières pour arriver à leur but. L'abbé Bernier s'est, dit-on, rapproché du trop confiant Grégoire, ainsi que de l'évêque Royer. Il veut former un concile pour réunir ce qu'il appelle ces deux Églises et terminer toutes les querelles. Beaucoup de prêtres ne paraissent pas disposés à avoir confiance dans l'abbé Bernier, dont tous les partis semblent redouter

l'astuce et la finesse. Cet objet occupe entièrement tout ce qu'on appelait le clergé.

Sourdat père, mis dernièrement en liberté, remue beaucoup pour faire sortir Bourmont et quelques autres. Il s'est permis hier soir les propos les plus indiscrets relativement aux dernières mesures qui ont été prises, et le mot vengeance est sorti plusieurs fois de sa bouche. Il compte beaucoup sur la très prochaine liberté du chef (Bourmont), qui doit diriger quelque nouvelle expédition. Il paraît que chez ces messieurs les fonds commencent à baisser bien fort.

Le général Souham a encore gagné, il y a deux jours, 1.400 louis dans une maison de jeu ; pour soutenir la banque, il a fallu emprunter celle d'une maison voisine. On présume qu'il a gagné 9.500 louis depuis un mois.

L'opinion publique est fortement prononcée en faveur du projet qui circule d'établir une troupe soldée pour la garde et la police de Paris. La nécessité en est généralement reconnue et se fait chaque jour sentir davantage.....

..... Le résultat de la Bourse a été à peu près le même qu'hier ; à la fin cependant il y a eu un peu plus de demandes, et la rente est restée à 53 francs. Les autres cours n'ont point varié.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 24 ventôse : « *Paris, 23 ventôse.* ...Il y a eu, le 10 de ce mois, un banquet civique à la préfecture de police, à l'occasion de la paix. Les couplets qu'on y a chantés, et dont le citoyen Piis, secrétaire général de la préfecture, est auteur, font tant d'honneur à l'extrême facilité qu'au bon esprit de ce poète ingénieux ; et nous souhaitons que les sentiments pacifiques qu'il y a exprimés entrent dans l'âme de ceux de nos concitoyens que des souvenirs cruels n'ont que trop souvent rendus injustes..... »

CDLXXIX

24 VENTOSE AN IX (15 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 VENTÔSE.

La nouvelle de la ratification du traité de paix s'est répandue aujourd'hui, en un instant, d'un bout de Paris à l'autre, et a porté

dans tous les cœurs le bonheur et l'allégresse. C'est particulièrement dans la classe commerçante et ouvrière que l'impression est la plus vive, et il est difficile de la rendre.

Un rapport dit que les citoyens Richaud, négociants de Marseille, chargés de l'entreprise des transports et convois de l'armée des Alpes, ont trouvé le moyen d'augmenter considérablement leurs bénéfices. Leur service se fait avec des mulets; les jours de revue, ils font paraître trois fois plus de mulets qu'il n'y en a dans le service effectif; les habitants de ce pays ont de ces sortes de montures, qu'ils louent à volonté pour les revues moyennant 30 sous par chaque bête. Le rapport ajoute que les citoyens Richaud sollicitent en ce moment le paiement des sommes qui leur sont dues pour ce service, qu'ils offrent de faire de grands sacrifices pour l'obtenir et feignent d'ignorer des abus dont ils ont pourtant eu bien connaissance.

Parmi les prêtres les plus fanatiques on distingue un nommé Mille, prédicateur de l'Abbaye-aux-Bois. Hier, dans son discours il a attribué tous les malheurs de la Révolution à la non-sanctification du dimanche; il s'est beaucoup récrié contre tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, suivent ce « calendrier tyrannique, fruit de l'impiété et de l'anarchie, qui comptaient en profiter pour anéantir la religion ». Il a assuré à son auditoire que nous ne devions la paix dont nous allions goûter les douceurs qu'au rétablissement du culte catholique, qui bientôt serait celui de la nation entière.

La Bourse est toujours très peuplée, et néanmoins les affaires se ralentissent de plus en plus; il ne s'en est fait que très peu aujourd'hui; mais les variations des cours n'ont été défavorables qu'aux seuls bons des deux tiers; et, malgré que les rentes n'aient reçu qu'une faible amélioration, on persiste à croire qu'elles ne baisseront plus.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

CDLXXX

25 VENTOSE AN IX (16 MARS 1801).

Journaux.

Publiciste du 26 ventôse : « *De Paris, 25 ventôse.* ...Il y avait avant la Révolution deux mille quatre cent cinquante juifs dans le Comtat Venaissin, et on évaluait à plus de 8 millions leurs capitaux en circulation. Il n'y en

a pas 500 aujourd'hui, et ils sont presque tous dans la misère. Les causes de cette différence, tant dans leur nombre que dans leur fortune, proviennent de la faculté qu'ils ont eue de s'établir ailleurs. Les riches ont emporté leurs capitaux. Les pauvres sont restés. Ce sont d'ailleurs des citoyens paisibles, étrangers à toutes les factions, et occupés de professions mécaniques et d'un commerce peu lucratif, faute de fonds..... »

CDLXXXI

27 VENTOSE AN IX (18 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 VENTÔSE.

Le public sait que la paix sera publiée le 30 de ce mois. Cette nouvelle a produit le meilleur effet possible et rassuré les hommes faibles qui, sans y croire décidément, paraissaient au moins inquiets des propos de la malveillance, qui ne les avait pas ménagés. On voit sans peine que les fêtes, d'abord si désirées par le peuple, sont remises au 14 juillet ; on espère en général que, d'ici à cette époque, le gouvernement britannique sentira la nécessité de faire aussi la paix lui-même. Tel est l'objet de presque toutes les conversations dans les endroits publics.

On est informé que Malartic a fait louer, il y a environ douze ou quinze jours, par une femme, une petite maison à la campagne dans les environs de Saint-Germain-en-Laye, pour s'y retirer avec les fils Sourdat (Bernard et Carlos); ils ont des émissaires adroits qui viennent à Paris recevoir la correspondance de Bourmont, qui la transmet par l'intermédiaire d'une autre femme qui va assez souvent au Temple, voir des parents qui y sont encore détenus. On suit avec soin cette affaire, et l'on prend toutes les précautions possibles pour connaître parfaitement les lieux et s'assurer des personnes.

Les Chouans espèrent toujours revoir bientôt Bourmont en liberté, et s'en flattent tout haut; ils disent n'avoir jamais été aussi sûrs du succès de leurs sollicitations et de leurs démarches.

Les royalistes, désespérés de voir chaque jour la masse des citoyens s'attacher davantage au gouvernement, font tous leurs efforts pour faire croire que la situation heureuse des affaires ne peut durer longtemps; que les puissances étrangères n'ont souscrit à la paix que pour avoir le temps de réparer leurs forces, et que, quelque chose qu'on fasse, la monarchie se rétablira plus tôt qu'on ne pense sur les ruines

de la République : c'est dans ce sens que s'expriment quantité d'oisifs qui parcourent souvent les cafés du Palais du Tribunat...

Avant-hier, le général Souham a gagné encore 1.300 louis au jeu...

A la Bourse, les négociations ont été favorables aux rentes; mais, vers la fin, les offres se sont multipliées au point que les cours ont fléchi... Paris est parfaitement tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 28 ventôse : « *Paris, 27 ventôse.* Un des arts qui, malgré les troubles révolutionnaires, et grâce à la légèreté des Français, ont été portés au plus haut point de perfection, c'est incontestablement l'art de la danse. Nul habitant de cette grande cité qui, je ne dis pas au théâtre, mais à la Courtille, n'en puisse avoir la preuve journellement. Repas, conversation, concerts, spectacle, thé, tout se termine par la danse; et si la bouillotte rassemble souvent assez d'hommes et même assez de femmes à côté de la salle de bal, c'est que le jeu a des attraits que toutes les pirouettes du monde ne pourraient vaincre. Êtes-vous entrés dans ces appartements éclairés de mille feux, où la petite fille de cinq ans danse à côté de sa maman, qui dispute de grâce, de plaisir, de parure avec elle, et où nos jeunes gens si instruits, si bien *costumés*, si polis, si aimables, sont venus leur faire admirer leurs talents? Dites-nous si vous n'êtes pas émerveillés de trouver l'opéra même dans cette salle, et si jamais vos amis, vos maitresses, vos femmes, ont ainsi de votre temps imité les Guimard et les Vestris? En voyant tant de tours de force mêlés à tant de démonstrations de volupté, un père nous disait que, si jamais un maitre s'avisait de donner deux leçons pareilles à sa fille, il ne lui en donnerait certainement pas une troisième. Une maman qui l'entendit, quoiqu'il parlât tout bas à notre oreille, se mit à rire aux éclats de la sottise échappée à l'ami des mœurs; et je vis le moment où les *bravos* adressés aux modernes danseurs allaient se changer en *huées* contre le dépréciateur de la danse actuelle..... » — *Publiciste* du 28 ventôse : « VARIÉTÉS. Le citoyen Cambry vient de recueillir, sur les manufactures du département de l'Oise, dont il est préfet, des renseignements précieux et dont nous allons offrir un extrait à nos lecteurs. Les toiles de Bulles l'emportent sur celles de Hollande; le blanc parfait qu'elles reçoivent est dû à la manufacture du citoyen Mazières et aux méthodes de la chimie moderne qu'il a adoptées. Les Anglais n'ont rien de plus beau que les bas de coton et les tricots de Rantigny, de la manufacture du citoyen Cahours. On vend aujourd'hui pour bas et pantalons anglais ceux qu'on achète à Rantigny. Les poteries de Savignies sont renommées quoique susceptibles de perfection. Toutes les fontaines de Paris se fabriquent à Savignies. La manufacture de dentelles établie à Chantilly, dirigée par le citoyen Moreau, rivalise avec celles des Flandres, et nourrit une prodigieuse quantité de femmes, qui travaillent gaiement et sans fatigue. On fait à Songeons une grande quantité de lunettes, dont les verres sont polis avec la perfection qu'ils obtiennent à Venise. Les habitants de Meru, lieu stérile et dégradé par les eaux, s'enrichissent en travaillant à faire des bois d'éventails.

Rien n'égale le goût de leurs dessins, la légèreté de leurs mains, la délicatesse de leurs incrustations. La paix rendra Rouen, l'Angleterre et l'Espagne tributaires de ce pays ingrat. La manufacture de tapisseries de Beauvais peut rivaliser celle des Gobelins. La Révolution en avait ralenti les travaux : depuis l'an VIII ils ont repris une nouvelle activité. Il n'y manque peut-être que des tableaux pour égaler tout ce que nous connaissons de plus parfait en haute-lisse. On connait les faïences et la porcelaine de Chantilly : la manufacture qui les produit pourrait tout faire entre les mains d'un homme habile. » — *Gazette de France* du 28 ventôse : « ...On vient de planter un tilleul dans l'ile Louviers, principal dépôt des bois à brûler. On a gravé sur son écorce cette inscription : PAIX, AN IX, BONAPARTE CONSUL. On a suspendu aux branches de l'arbre ces vers :

Reposez-vous sous son ombrage :
Cet arbre est l'arbre de la paix :
Son nom va retracer aux Français, d'âge en âge,
Le nom de Bonaparte, ainsi que ses bienfaits. »

CDLXXXII

28 VENTOSE AN IX (19 MARS 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 29 ventôse : « ...Les Chinois sont avertis que le 30 ventôse, à midi, on célèbre dans le Temple de la Victoire (Saint-Sulpice) une fête solennelle en l'honneur de Confucius. »

CDLXXXIII

29 VENTOSE AN IX (20 MARS 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 30 ventôse : « *Paris, 29 ventôse*. Une certaine gazette en annonçant la fête solennelle en l'honneur de Confucius, croit faire une excellente plaisanterie en disant : *les Chinois sont avertis*, etc. Si elle avait à annoncer une fête en l'honneur de Jésus, dirait-elle : les Juifs sont avertis? Une autre en l'honneur de *Socrate*, dirait-elle : les Grecs sont avertis? Une autre en l'honneur de *Sénèque*, dirait-elle : les Romains sont avertis? Eh pourquoi ceux qui se bornent à prêcher la morale la plus pure seraient-ils l'objet des sarcasmes continuels de petits ergoteurs qui prétendent et soutiennent que la perfectibilité sociale est une chimère? Les sages, les moralistes de tous les pays et de tous les temps, ne sont-ils pas tous des mortels? Nous savons bien que les maximes de ce grand homme, dont la doctrine n'avait pour but que de dissiper les ténèbres de l'esprit, bannir les vices du

cœur et rétablir cette intégrité, présent du ciel, si rare dans tous les temps, n'ont pas plus corrigé les peuples de la Chine, peuples vains, frivoles et avides, qu'ils ne corrigeraient un peuple qui a quelques-uns de ces défauts; mais est-ce une raison de ridiculiser ceux qui rendent hommage à la mémoire de celui qui disait, quelque temps avant sa mort, en déplorant les désordres de son siècle : « Il n'y a plus de sages, il n'y a plus d'amis de la vertu. Les « rois méprisent mes maximes; je suis inutile au monde, il ne me reste plus « qu'à en sortir. » « La raison est un miroir qu'on a reçu du ciel; s'il se ternit « il faut l'essuyer. Qui veut corriger les autres doit commencer par se corriger. « Un seul homme ramené à la vertu par les préceptes de la sagesse est un « germe de perfection qui tôt ou tard étendra ses racines. » Assurément ce langage doit être aussi intelligible pour les Français que pour tout autre peuple, que pour les Chinois..... » — *Publiciste* du 30 ventôse : « *Paris, 29 ventôse.* ...L'auteur d'une affiche, se disant autorisé par le ministre de l'intérieur, instruit ses concitoyens que, voulant rendre aux morts les honneurs qui leur sont dus, et aux sépultures la décence convenable, il a établi dans plusieurs quartiers de Paris des dépôts de chars funèbres qui, par leurs formes, indiqueront suffisamment leur usage, et qui, à la première réquisition, se chargeront de transporter, avec plus ou moins de pompe, les dépouilles mortelles de nos parents et de nos amis dans le *lieu de repos* planté de cyprès et de saules pleureurs. Nous applaudissons sincèrement à tous les efforts qu'on a tentés depuis cinq ans pour rétablir l'antique et vénérable institution des sépultures; mais nous pensons en même temps qu'ils seront toujours vains, tant qu'on ne donnera pas un motif religieux aux cérémonies qui l'ont remplacée..... »

CDLXXXIV

30 VENTOSE AN IX (21 MARS 1801).

Rapport de la Préfecture de police du 1er germinal.

La proclamation de la paix s'est faite avec le plus grand ordre et aux applaudissements d'une foule immense, qui s'est portée avec empressement sur le passage du cortège et dans les lieux désignés pour les différentes stations. Des cris multipliés de *Vive la République! Vive Bonaparte !* se sont fait entendre de toutes parts, et l'allégresse publique était à son comble. Le peuple a été satisfait de l'ordre qui interdisait la circulation des voitures ; mais, en général, on a paru mécontent de ce que les maires avaient été obligés de se retirer dans leurs arrondissements respectifs et n'avaient point fait partie du cortège ; un arrêté du préfet du département, daté du 28 ventôse, mais qui n'a été affiché que le 30, le leur enjoignait, quoique l'ordre de la marche eût *été affiché le 23, eût paru* dans presque tous les journaux le même

Une lettre particulière datée de Florence, du 22 ventôse dernier, porte qu'on reçoit à l'instant la nouvelle que les Anglais ont échoué dans leur débarquement en Égypte, qu'ils ont perdu la moitié de leur monde, et que le reste vient en Sicile, où il trouvera à qui parler.

...Tout ce qui n'est pas agioteurs à la Bourse a vu avec plaisir que la loi sur la dette publique avait été adoptée, à une grande majorité, au Corps législatif[1]. Les véritables rentiers, ceux qui n'en trafiquent pas, regardent cette loi comme le palladium du tiers consolidé et disent que c'est ainsi que le gouvernement leur assurera à jamais leur subsistance. La Bourse reste toujours dans le même état ; point de variations. Les pièces d'or sont plus recherchées et se font à 15 centimes.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 ventôse : « MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. *Le ministre de l'intérieur au citoyen de Mahérault, commissaire du gouvernement près le Théâtre-Français de la République.* L'intérêt et la bienveillance attentive que le gouvernement accorde au Théâtre de la République, citoyen, lui font désirer vivement que la gloire dramatique de la nation, dont le dépôt lui est confié, ne souffre désormais aucune atteinte. Ce motif, qui doit être cher à tous ceux qui respectent la dignité des lettres et des beaux-arts, m'a déterminé à circonscrire, dans les limites qui leur conviennent, les nombreux théâtres établis à Paris ; je vous préviens donc que je vais inviter, de la manière la plus pressante, tous les directeurs et entrepreneurs de spectacle à ne jouer aucune des pièces qui appartiennent au répertoire du Théâtre-Français, et notamment la tragédie et la haute comédie. D'un autre côté, citoyen, la justice, la raison, les convenances, le sentiment même de leur propre supériorité, exigent des artistes du Théâtre de la République que toutes les pièces étrangères au genre qu'on y cultive soient bannies de la scène française : et je n'ai pas vu sans surprise que la même affiche annonçait *Mérope* et une allégorie en vaudevilles. Je les invite en conséquence, à ne pas céder à une considération particulière, et à rejeter sans examen toute espèce d'opéra-comique ou de vaudeville qu'on pourrait leur présenter. On alléguerait en vain que les comédies de Dancourt et de Dufresny sont souvent terminées par un vaudeville : ces ouvrages appartiennent à la bonne et ancienne comédie, peut-être trop oubliée de nos jours, et méritent, à ce titre, de rester sur le répertoire. Si quelques exemples plus récents, et d'ailleurs très rares, prouvent qu'on a pu quelquefois placer une chanson, une romance ou tel autre morceau de musique dans une pièce, sans altérer le caractère de la véritable comédie, cette heureuse témérité n'a jamais été portée au point de dénaturer les genres, et de faire du Théâtre-Français un théâtre lyrique.

1. C'est le 30 ventôse que le Corps législatif avait adopté la loi relative à la liquidation de la dette publique, par 227 voix contre 58.

jour, et que les maires qui ont reçu les lettres d'invitation le 28 eussent témoigné qu'ils se réuniraient volontiers au cortège qui devait partir de chez le ministre de l'intérieur, où ils étaient tous assemblés avant neuf heures du matin. Il eût été impossible, quand bien même l'ordre de la marche qui a été communiqué le 29 au ministère de l'intérieur et qu'il a approuvé n'eût point été affiché, de faire arriver le cortège à toutes les maisons communes, parce que plusieurs sont établies dans des rues inaccessibles pour une semblable cérémonie, telles que les rues Mignon, Jean de Beauvais, et Cloître-Saint-Jean ; mais le cortège a passé dans chacun des douze arrondissements.

Tous les spectacles ont donné *gratis*, et les salles ont été remplies à comble. La plus grande tranquillité a régné dans toutes.

Hier, dans le courant de la journée, le citoyen Dominique, marchand de vin, rue du Four-Germain, en réjouissance de la paix, a distribué *gratis*, dans son cabaret, deux pièces de vin qui ont été bues par des ouvriers seulement, qui se sont très bien conduits ; personne ne s'est enivré chez Dominique, et chacun y bénissait le gouvernement.

Dans les faubourgs on s'est particulièrement encore livré à la joie et aux plaisirs. Les cabarets n'ont pas désempli de la journée, et encore aujourd'hui l'on continue ; même calme que dans le sein de la ville.

Malheureusement le temps n'a pas permis de jouir des illuminations que tous les citoyens sans exception avaient préparées. Vers onze heures du soir, chacun était rentré chez soi. La nuit a été très tranquille et n'a rien offert à l'observation. Les ennemis du gouvernement, dans quelque sens que ce soit, avaient hier perdu toute contenance, et l'on voyait dans leurs regards embarrassés combien ils étaient affligés de voir toutes leurs espérances déçues.

Le 29 ventôse, il a été envoyé de Paris plus de mille sacs de farine de 325 livres à plusieurs maisons de commerce de Rouen. On envoie aussi beaucoup de farine, notamment de seigle de la ci-devant Champagne, vers Nantes. On embarque les grains et les farines à Saint-Mamert (?), et ils arrivent par le canal dans la Loire.

On rapporte qu'il existe à Seine-Port près Saint-Assise, au-dessus de Corbeil, un Anglo-Américain qui a épousé une Anglaise. Il est retiré depuis peu dans cette commune, où il paraît jouir d'une grande aisance. Cet individu éveille des soupçons dans le pays ; on sait qu'il reçoit une correspondance assez forte, qui n'arrive jamais par la poste, mais dans des paniers ou paquets renfermant d'autres objets sous lesquels les dépêches sont cachées.

Une lettre particulière datée de Florence, du 22 ventôse dernier, porte qu'on reçoit à l'instant la nouvelle que les Anglais ont échoué dans leur débarquement en Égypte, qu'ils ont perdu la moitié de leur monde, et que le reste vient en Sicile, où il trouvera à qui parler.

...Tout ce qui n'est pas agioteurs à la Bourse a vu avec plaisir que la loi sur la dette publique avait été adoptée, à une grande majorité, au Corps législatif[1]. Les véritables rentiers, ceux qui n'en trafiquent pas, regardent cette loi comme le palladium du tiers consolidé et disent que c'est ainsi que le gouvernement leur assurera à jamais leur subsistance. La Bourse reste toujours dans le même état ; point de variations. Les pièces d'or sont plus recherchées et se font à 15 centimes.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 ventôse : « MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. *Le ministre de l'intérieur au citoyen de Mahérault, commissaire du gouvernement près le Théâtre-Français de la République.* L'intérêt et la bienveillance attentive que le gouvernement accorde au Théâtre de la République, citoyen, lui font désirer vivement que la gloire dramatique de la nation, dont le dépôt lui est confié, ne souffre désormais aucune atteinte. Ce motif, qui doit être cher à tous ceux qui respectent la dignité des lettres et des beaux-arts, m'a déterminé à circonscrire, dans les limites qui leur conviennent, les nombreux théâtres établis à Paris; je vous préviens donc que je vais inviter, de la manière la plus pressante, tous les directeurs et entrepreneurs de spectacle à ne jouer aucune des pièces qui appartiennent au répertoire du Théâtre-Français, et notamment la tragédie et la haute comédie. D'un autre côté, citoyen, la justice, la raison, les convenances, le sentiment même de leur propre supériorité, exigent des artistes du Théâtre de la République que toutes les pièces étrangères au genre qu'on y cultive soient bannies de la scène française; et je n'ai pas vu sans surprise que la même affiche annonçait *Mérope* et une allégorie en vaudevilles. Je les invite en conséquence, à ne pas céder à une considération particulière, et à rejeter sans examen toute espèce d'opéra-comique ou de vaudeville qu'on pourrait leur présenter. On alléguerait en vain que les comédies de Dancourt et de Dufresny sont souvent terminées par un vaudeville : ces ouvrages appartiennent à la bonne et ancienne comédie, peut-être trop oubliée de nos jours, et méritent, à ce titre, de rester sur le répertoire. Si quelques exemples plus récents, et d'ailleurs très rares, prouvent qu'on a pu quelquefois placer une chanson, une romance ou tel autre morceau de musique dans une pièce, sans altérer le caractère de la véritable comédie, cette heureuse témérité n'a jamais été portée au point de dénaturer les genres, et de faire du Théâtre-Français un théâtre lyrique.

1. C'est le 30 ventôse que le Corps législatif avait adopté la loi relative à la liquidation de la dette publique, par 227 voix contre 58.

Je vous répète donc, citoyen, que l'intention du gouvernement est de conserver exclusivement sur le Théâtre de la République la plus grande et la plus belle partie de nos richesses dramatiques, et de ne pas souffrir un mélange qui en altérerait la noblesse et la pureté. Je vous prie de communiquer cette résolution aux artistes, et de les inviter à s'y conformer. Je vous salue. *Signé :* CHAPTAL. » — *Clef du Cabinet* du 1er germinal : « *Paris, le 30 ventôse.* Depuis ce matin six heures, le bronze annonce au peuple la ratification du traité de paix. Dans ce moment, la publication en est faite sur les principales places de Paris. Mais le vent terrible qui souffle laisse peu d'espoir à la beauté des illuminations qu'on prépare. Quoi qu'il en soit, nous dirons demain ce que le ciel aura permis à la gaieté française, dans ce beau jardin où un grand concert doit réunir ce soir tant de citoyens..... » — *Gazette de France* du 2 germinal : « La proclamation de la paix s'est faite le 30 ventôse, dans le plus grand ordre, aux acclamations d'un peuple immense, qui remplissait les rues et garnissait les croisées de toutes les maisons par où le cortège est passé. Les troupes de ligne, la gendarmerie, la garde nationale étaient de la plus belle tenue; la marche a été dirigée avec antant de zèle que d'intelligence par le citoyen Doucet, chef de l'état-major. A chaque station, la lecture de la proclamation était suivie des cris : *Vive la République! Vive Bonaparte!* Aucun accident n'a troublé l'allégresse publique. La marche du cortège a duré six heures. Après la proclamation, le préfet de police, qui avait présidé aux cérémonies et à l'ordonnance de cette journée, a donné un repas de trois cents couverts. Des salves d'artillerie se sont fait entendre à toutes les heures du jour. Mais dans l'après-midi le vent s'est élevé de plus en plus, la petite guerre qui devait se faire au Champ de Mars, le concert qui devait avoir lieu aux Tuileries, et les illuminations préparées n'ont pu être exécutées..... » — *Journal des Débats* du 1er germinal : « *Paris, 30 ventôse.* L'enthousiasme est général; tout le monde prend part à la célébration de la fête de la paix, et l'on resterait au-dessous des sentiments que chacun éprouve, si l'on cherchait à les exprimer : ce n'est point par des lieux communs et des exclamations banales que l'on peut exalter dignement un si grand bienfait; ce n'est point par des peintures étudiées de nos prospérités futures, et par des tableaux pompeux de notre bonheur et de notre gloire, qu'on peut espérer de rendre avec fidélité ce qu'il offre d'heureux et de consolant; laissons aux orateurs et aux poètes le soin de peindre le commerce renaissant, l'industrie ranimée, la société tout entière rappelée à la vie, au mouvement, à l'usage de toutes ses facultés et de toutes ses fonctions, et contentons-nous de rendre grâce au gouvernement, qui n'a cessé, depuis qu'il existe, de diriger tous ses efforts vers la paix, qui nous la procure enfin, et dont la conduite également ferme et prudente laisse presque douter si le don qu'il nous fait aujourd'hui est le prix de son courage ou le fruit de sa sagesse; c'est la récompense de l'un et de l'autre : nous l'avons vu soutenir par la vigueur de ses actions la modération de ses principes, regarder toujours la gloire de pacifier comme inséparable de celle de vaincre, et parmi tant de conquêtes rapides et brillantes, n'en désirer d'autres que celle de la paix. Jouissons avec lui de ce bien inappréciable : tous les vœux doivent se confondre aujourd'hui en un seul : un gouvernement qui n'aura plus d'ennemis dans l'Europe pourrait-il encore trouver des adversaires dans la France?.... »

CDLXXXV

1er GERMINAL AN IX (22 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 2 GERMINAL.

Le café du théâtre du Vaudeville est depuis assez longtemps le rendez-vous du soir d'un certain nombre de personnes qui se mêlent de spéculation et d'agiotage sur les effets nationaux. C'est là qu'on prépare plus particulièrement, et à l'avance, les moyens de jouer à la hausse et à la baisse ; c'est là encore qu'on censure, le plus souvent avec amertume, toutes les opérations de finance du gouvernement. Hier l'on s'y occupait de la dernière loi [1], et l'on en disait autant de mal que les véritables rentiers et les hommes d'affaires honnêtes en disent de bien, et l'on disait avec assurance qu'elle amènerait infailliblement une crise. On a cherché à déverser la calomnie sur la Banque de France, que ces messieurs accusent de se jouer de la fortune de tous les citoyens et d'étendre partout sa rapacité. Tout ce qu'on dit dans ce café se répète dans ceux du palais du Tribunat, au Perron et dans les environs de la Bourse.

Le bruit s'est répandu aujourd'hui qu'il était arrivé de grandes nouvelles ce matin, chez le premier Consul ; qu'elles regardent l'Égypte et sont on ne peut pas plus satisfaisantes. Chacun déjà les commente à son gré sans les connaître.

Hier on a chanté un *Te Deum* pour la paix dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs ; il y a eu grand concours de monde, beaucoup d'ordre et de tranquillité. Pareille cérémonie est annoncée dans presque toutes les autres églises.

La rivière est plus haute qu'elle ne l'a encore été de l'année ; les fossés de la Bastille sont inondés. Les marchandises des ports sont en sûreté, et il n'y a aucun accident à craindre.

Les bons d'arrérages sont les seuls effets qui n'aient point éprouvé de baisse aujourd'hui à la Bourse ; celle des rentes a été très forte, et le nombre d'affaires faisait craindre même qu'elle ne le fût encore davantage.....

Ouvrages politiques. — Des causes des révolutions et de leurs effets,

1. C'est la loi du 30 ventôse an IX, relative à la liquidation de la dette publique. Voir plus haut, p. 217, et plus loin, p. 220 et 221, à l'article *Journaux*.

par Blanc de Volx, 2 vol.[1] — Parmi les ouvrages politiques dont le nombre s'est considérablement accru dans ces dernières années, celui-ci, qu'on doit à une plume déjà connue sous des rapports avantageux, mérite d'être distingué. L'auteur émet sa pensée librement et en philosophe. C'est sans flagornerie comme sans bassesse qu'après un aperçu rapide des révolutions dont l'Europe a été le théâtre, il venge la nôtre des calomnies que l'esprit de parti s'est plu à épuiser contre elle. Il a même tracé les effets de cette révolution mémorable dans cette espèce d'apophtegme qui réunit le jugement à la concision : « Nous en sommes aussi venus au point où il nous est permis de dire avec quelque orgueil : *Quand une révolution ne tue pas le peuple, elle le ressuscite.* » Les mœurs et leurs vicissitudes, suivant les relations plus grandes que les peuples acquièrent avec leurs voisins ou même avec des nations lointaines, sont présentées comme la cause originaire des changements plus ou moins rapides, plus ou moins remarquables que les États subissent dans la forme de leur gouvernement; et ici l'application des exemples excite d'autant plus d'intérêt que, dans un cadre très resserré, l'auteur essaie de pénétrer dans l'avenir et de prévoir les décadences comme les régénérations. Ce qu'il dit de l'Angleterre à ce sujet est frappant. Il prend pour un pronostic des plus grands changements dans le gouvernement de ce pays l'affectation plus marquée à défendre la Charte constitutionnelle : « C'est la victime qu'on pare de fleurs et qu'on encense au moment du sacrifice. » — L'un des chapitres les plus intéressants est celui qui traite des mœurs qui suivent les révolutions. Il offre plus de consolations aux amis de la liberté, il ferme la bouche à ceux qui s'efforcent de regarder la régénération des mœurs comme une conséquence impossible d'une régénération politique, et on trouve la même force de raisonnement dans tout ce qui traite des institutions nationales, surtout des fêtes publiques. Le style, quoique inégal, est le plus souvent plein de chaleur et de ton.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 2 germinal : « *Paris, 1er germinal.* La loi sur la dette publique et sur l'arriéré des années V, VI, VII a été adoptée le 30 ventôse par le Corps législatif. Que disaient les adversaires de cette loi ? ...*Si vous l'adoptez, vous avilissez tous les effets publics, et le tiers consolidé*

1. *Voir plus haut, p. 127.*

baissera comme tous les autres. En effet, le tiers consolidé qui, le 29 ventôse était à 54 fr. 60 c., est aujourd'hui, 1er germinal, à 52 fr. 50 c. Faut-il en conclure que la prophétie se soit réalisée ? Voici les faits. Le 1er germinal a fini la jouissance des six derniers mois de l'an IX, pour les acquéreurs du tiers consolidé [1]. Cette jouissance équivaut, en style de Bourse, à 2 fr. 50 c. : or, 2 fr. 50 c. ajoutés à 52 fr. 50 c. prix de ce jour, mettent la rente au cours de 55 francs, ce qui est une hausse véritable de 50 centimes. Nous avons cru devoir cette explication aux personnes qui, étrangères aux paiements de la Trésorerie, auraient été tentées de croire que l'événement avait donné gain de cause aux adversaires d'une loi très sage, et aussi juste que possible. » — *Gazette de France* du 4 germinal : « ...Parmi les objets qu'on a le plus remarqués à la fête donnée le 1er de ce mois par le ministre de la guerre, c'était une galerie couverte construite dans le jardin. Chacune des colonnes portait le nom d'une victoire de nos armées ; au pied de ces colonnes on voyait des bombes creusées d'où sortaient des drapeaux déployés et entremêlés de branches de laurier et d'olivier, et dans le lointain on découvrait deux camps, l'un de Français et l'autre d'Arabes ; la sentinelle, les tentes, les feux, tout contribuait à l'illusion. Après le spectacle, où fut jouée une pièce de circonstance par les citoyens Picard et Andrieux, il y eut un souper splendide dans les appartements du premier. Les escaliers qui y conduisaient étaient garnis de fleurs. De jeunes officiers avaient été chargés par le ministre d'offrir la main aux dames à mesure qu'elles entraient, et de les conduire à la place qui leur était destinée. Ces jeunes guerriers ont su unir la décence à la galanterie. » — *Journal de Paris* du 7 germinal : « *Paris, 6 germinal.* ...La salle de spectacle et de bal du ministre de la guerre a été construite en douze jours, d'après le programme et les dessins du commandant du génie de la division Réveroni. Elle offrait un aspect neuf et parfaitement adapté à la circonstance. C'est un vaisseau élégant de 120 pieds de long sur 40 de large, prolongé par d'immenses portiques en glaces. Seize canons de 24 debout, ayant pour chapiteaux des oliviers, des drapeaux, et timbrés des noms des victoires les plus célèbres, formaient une espèce de colonnade d'un aspect noble, militaire et original..... » — *Journal de Paris* du 2 germinal : « ASTRONOMIE. Le spectacle du ciel est assez remarquable actuellement ; le soir, toutes les planètes sont ensemble sur l'horizon, la lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne et Herschell. Vénus est d'un éclat extraordinaire ; on ne saurait voir un plus beau diamant ; aussi voit-on des gens qui disent que c'est un nouvel astre ; d'autres, que c'est une comète ; comme ce grand éclat de Vénus ne revient que tous les dix-neuf mois, on a le temps de l'oublier. On devrait pourtant se souvenir que le 10 décembre 1797, le jour où le conquérant de l'Italie fut reçu en triomphe au Luxembourg, tout le monde voyait Vénus en plein jour ; on l'appelait la comète de Bonaparte. Cela dura pendant deux mois, et je fus obligé de vous écrire pour dissiper cette erreur. LALANDE. »

1. C'est-à-dire, que celui qui, le 1er germinal, a vendu 100 fr. de rente, a retenu pour lui les intérêts du grand semestre de l'an IX, valant 50 francs, autrement dit deux et demi. (*Note de l'original.*)

CDLXXXVI

2 GERMINAL AN IX (23 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 GERMINAL.

Un Chouan a dit hier à un agent très sûr que la force seule avait déterminé les habitants de l'Ouest à se conformer momentanément au système républicain, mais qu'on préparait un coup qui leur rendrait tout leur courage ; qu'on avait cru d'abord, dans tous ces pays, que le premier Consul rétablirait le roi sur son trône, mais que, puisqu'il n'en faisait rien, on verrait bientôt beaucoup de choses ; que les affaires étaient en bon train, et qu'enfin tous ceux qui ont servi la République, de quelque manière que ce soit, seraient tôt ou tard écartés. L'agent a perdu cet individu dans la foule, au palais du Tribunat, mais il le recherche. D'autres Chouans répètent depuis quelques jours que l'Angleterre vient d'envoyer de grands secours dans les départements de l'Orient (*sic*) à tous les amis du roi et qu'un grand mouvement est sur le point d'éclater.

Les églises sont dans ce moment plus fréquentées que jamais, et certains prêtres profitent à merveille de la circonstance. Hier, dans une chapelle de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, il y a eu sermon. L'orateur a particulièrement insisté sur le secret inviolable que lui et ses confrères gardaient à ceux qui, sous le sceau de la confession, leur font des révélations, et sur le secret absolu que l'on devait à son tour garder sur les avis et les instructions que l'on recevait des confesseurs.

Le commerce augmente un peu chaque jour. La foire de Reims, dont l'époque approche, sera, à ce que l'on pense, plus considérable qu'elle ne l'a été depuis longtemps ; beaucoup de marchands de Paris se disposent à s'y rendre.

On a vu avec grand plaisir que le concert et les illuminations, dont on avait été privé à cause du mauvais temps décadi dernier, auront lieu quintidi prochain.

Les effets n'ont éprouvé aujourd'hui aucune défaveur ; quelques-uns même ont reçu une faible amélioration ; de ce nombre est la rente provisoire, dont la baisse n'avait pas moins étonné que celle du tiers consolidé. En général les affaires languissent beaucoup à la Bourse. — *Paris* est tranquille.

(Arch. nat., F^7*, 3829.)*

CDLXXXVII

4 GERMINAL AN IX (25 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 GERMINAL.

On a répandu depuis hier, parmi les exagérés, que le vaisseau qui transportait les individus mis en surveillance hors le territoire européen de la République a été attaqué par les Anglais, et qu'après le combat ils ont été obligés d'aller échouer sur les côtes d'Espagne. Cette nouvelle a été commentée de toutes les manières ; elle a excité toutes sortes de propos, et des hommes qui se tiennent toujours cachés ont voulu s'en faire un moyen pour exaspérer encore davantage les esprits des individus de cette faction.

On dit que la conduite de l'état-major n'est rien moins que républicaine. On a renvoyé, le 1er de ce mois, deux employés parce qu'ils étaient les ennemis des royalistes. Chez Mme Gobet, on disait hier que les conscrits *fils d'honnêtes gens* trouveraient toujours grâce à l'état-major. Le nommé Sans-Gêne, arrêté il y a deux mois, chargé de cette partie, est un vrai Chouan.

Les Chouans disaient hier qu'il venait d'arriver des fonds d'Angleterre pour les détenus au Temple et ceux qui entrent en jugement le 11 de ce mois ; qu'il y avait tout lieu d'espérer qu'avec de l'argent et leurs défenseurs officieux, on sauverait les accusés ; ils ne regardent comme perdu que Carbon, dit le petit François. Ils ont cité un nommé Michel, mais sans aucune espèce de désignation, comme étant l'homme auquel les fonds avaient été adressés en or et en billets.....

Les différentes églises de Paris ont été très fréquentées hier à cause des *Te Deum* qui y ont été chantés à l'occasion de la paix. Le meilleur ordre et la plus parfaite tranquillité ont régné partout.

On a répandu aujourd'hui à la Bourse que des ouvertures de paix avec l'Angleterre avaient lieu ; cette nouvelle a été donnée comme certaine, et bien des gens paraissaient y croire. Elle n'a pas peu influé sur les négociations ; car tous les effets, et notamment les rentes, se sont améliorés..... Paris est parfaitement tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

CDLXXXVIII

5 GERMINAL AN IX (26 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 6 GERMINAL.

Le concert qui a eu lieu hier soir a attiré dans le jardin des Tuileries une quantité immense de citoyens, qui se sont répandus ensuite dans la ville pour voir les illuminations. Les habitants du faubourg Antoine se sont particulièrement distingués. L'illumination a été générale dans cet arrondissement, et nombre de transparents offraient aux regards des devises et des emblèmes relatifs à la paix. La tranquillité était parfaite, et la gaîté était peinte sur toutes les figures. Des rondes de police se sont prolongées jusque bien après le jour, et elles n'ont rien trouvé de contraire au bon ordre.

Hier, l'abbé Bernier a donné chez lui, depuis deux heures après-midi jusqu'à cinq, une audience publique à laquelle il y avait plus de quatre-vingts personnes. Beaucoup de femmes sont venues le solliciter pour demander des mises en liberté, des mises en surveillance; il a reçu nombre de mémoires, qu'il a promis d'apostiller et de remettre à qui il serait nécessaire. Quelques-uns lui ont demandé des nouvelles de Bourmont et ont marqué beaucoup d'inquiétude sur son sort à venir; il les a tranquillisés en les assurant qu'il ne courait aucun danger, qu'il espérait au contraire le voir en liberté sous peu de temps. Mme Ségur a eu avec l'abbé Bernier une conférence à voix basse, qui a duré assez longtemps pour ennuyer ceux qui attendaient leur tour. Beaucoup d'ecclésiastiques se trouvaient aussi à cette audience. Les uns venaient demander des secours, et les autres sa protection auprès du gouvernement — Le citoyen La Trémoïlle a reçu dans cette séance, de la part de l'abbé Bernier, les témoignages de la plus haute distinction; il est resté seul avec lui après l'audience.

Un nommé Testard, ancien garde du corps, et qui a joué un grand rôle parmi les Chouans, assure que les prêtres des départements insurgés prêchent toujours, dans le secret, la haine pour le gouvernement et la République. Quelques autres Chouans disent la même chose et regardent les moyens employés par les prêtres comme *les plus propres* à rallumer le feu de la guerre dans les départements *de l'Ouest.*

Une personne qui voit souvent M. le baron de Sprengporten, et dans laquelle il paraît avoir confiance, a dit, que M. Kalischew, ambassadeur de Russie, s'est expliqué souvent d'une manière positive contre la Révolution française, et qu'il est très partisan des Anglais, dont il fait sans cesse l'éloge ; qu'il a refusé de s'intéresser à un Français qui lui demandait des lettres de recommandation pour la Russie, parce que Paul Ier, disait-il, ne verrait pas avec plaisir, dans ses États, un individu qui pourrait y propager des idées de liberté.

On rapporte que les cartes qui sont distribuées pour entrer au palais des Tuileries, les quintidi de chaque décade, jours de revue, ne servent pas aux personnes auxquelles elles sont données; que celles-ci les confient probablement à des individus dont elles ne sont pas sûres ou qu'elles ne connaissent pas bien, car on a vu des hommes connus pour voleurs porteurs de ces cartes et s'en servir pour entrer dans le palais.

Hier, le général Souham a encore gagné 1.000 louis dans une maison de jeu.

On a répandu hier dans tout Paris le bruit de l'arrivée d'un courrier d'Angleterre, et l'on parlait de propositions de paix de la part du cabinet de Saint-James et dont il était porteur. Cette nouvelle, vraie ou non, a produit beaucoup d'effet, et déjà l'on disait qu'au 14 juillet prochain, la paix générale serait proclamée.

On a donné hier, au théâtre de l'Opéra-Comique national, la première représentation de *La Désirée ou la Paix du village*, vaudeville qu'on avait fait précéder d'un prologue [1]. Ce prologue offrait un esprit assez fin ; Favart et Panard s'entretiennent dans les Champs-Élysées et s'étonnent de ne plus voir arriver dans leur séjour aucuns chansonniers : ils sont tentés alors de les croire immortels. M. Bariolet vient les désabuser. Ce vaudevilliste, plagiaire, a surpris la bonne foi de Caron, en lui donnant des mauvaises *pièces*, et ces *pièces* sont une partie de celles qui n'ont point réussi au théâtre du Vau-

1. Par Gaugiran-Nanteuil, Moras et Étienne. C'est ce vaudeville et ce prologue en forme d'allégorie qui devaient être joués au Théâtre-Français et dont le ministre de l'intérieur avait interdit la représentation (voir plus haut, p. 217). Mécontents, les artistes du Théâtre-Français présentèrent au ministre de l'intérieur (d'après le *Moniteur* du 11 germinal an IX) « deux *arrêtés*, dans lesquels ils se constituaient seuls juges du genre et du mérite des pièces qui leur convenaient, ainsi que de l'ordre et du lieu des débuts qu'on devait permettre sur le Théâtre-Français ». Le ministre de l'intérieur repoussa ces prétentions dans une lettre à Mahérault, commissaire du gouvernement près le Théâtre-Français, en date du 8 germinal, lettre qui fut publiée dans le *Moniteur* du 11, p. 804.

deville. Caron vient, de l'ordre de Rhadamante, reprendre ce Bariolet, pour le revomir sur l'autre rive. Un moment avant était venu le *Vaudeville*, qui, triste et languissant, était cependant armé de *pointes*; Favart et Panard ne l'ont pas reconnu sous ce travestissement, mais le Vaudeville revient tout repentant à Favart, qui lui pardonne. Le Vaudeville se débarrasse de ses pointes, et Panard lui rend sa marotte. La *Paix du village* a totalement déplu par le manque d'esprit et par le peu d'adresse avec laquelle on a voulu allégoriser les puissances occidentales et les mettre en action. Tout le monde a senti qu'ici le talent devait être proportionné à l'importance du sujet; tout le monde a été trompé dans son attente. Les sifflets ont marqué, à plusieurs reprises, l'improbation commune et n'ont mis une sorte de retenue dans leur jeu que par respect pour la louable intention des auteurs. En deux mots voici le canevas. Lefranc, maire d'un village, est en différend avec de l'Aigle, propriétaire voisin. M. Trident, possesseur de quelques îles sur un canal limitrophe, profite de la circonstance pour exciter de l'Aigle à soutenir ses prétentions. Les choses en sont au point que les vassaux de l'Aigle vont se battre contre les habitants du village et que M. Trident conduit au premier quelques renforts dans des barques. Le débarquement s'est bien effectué; mais, quand il s'agit d'en venir au fait, M. Trident et les siens s'enfuient à toutes jambes et laissent de l'Aigle seul débattre avec Lefranc des intérêts qui s'arrangent à l'amiable. Quelques personnes ont été mécontentes de cette idée peu claire, renfermée dans un couplet :

Le présent est parfait,
Mais le futur sera plus que parfait.

En dernière analyse, on a entendu blâmer une allégorie au Vaudeville dans laquelle on personnifiait de grandes puissances.

Aucun effet n'a éprouvé de défaveur. La hausse des rentes continue et donne d'autant plus d'espérances qu'elle a lieu progressivement et sans ces fortes réactions qui se soutiennent rarement. — Paris est tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 6 germinal : « *Paris, 5 germinal.* Le temps le plus doux et le plus serein a favorisé ce soir l'illumination du palais du gouvernement, que le vent et la pluie avaient empêchée décadi. Un concert a été exécuté par les artistes du Conservatoire au milieu d'une foule innombrable

de citoyens. On a remarqué que plusieurs maisons de particuliers étaient illuminées, quoiqu'il n'y eût à ce sujet aucune ordonnance de police..... » — *Gazette de France* du 7 germinal : « ...Le concert et l'illumination qui devaient avoir lieu décadi dernier dans le Jardin des Tuileries, et que le mauvais temps a fait remettre au quintidi, y ont attiré une foule innombrable de citoyens. Le concert, exécuté par un orchestre très nombreux, et dans un moment absolument calme, a été entendu de l'extrémité de cet immense jardin. Le palais, dont l'architecture était dessinée par les lampions, offrait le coup d'œil le plus brillant et le plus majestueux. Des pyramides, qui bordaient les deux côtés de la grande allée, prolongeaient l'illumination jusqu'à l'entrée des Champs-Elysées. Aucun accident n'a troublé la fête... » — *Citoyen français* du 7 germinal : « *Paris, 6 germinal.* Avec quel plaisir nous assistâmes, hier, au magnifique concert qui devait avoir lieu le jour de la proclamation de la paix dans le Jardin des Tuileries, et que le mauvais temps avait fait remettre au quintidi, ainsi que les illuminations. Quel spectacle enchanteur offrait ce vaste palais, tout resplendissant de lumière! Quelle foule innombrable en remplissait les avenues! Quelle joie pure et tranquille embellissait cette fête! On eût dit que le ciel, d'accord avec tous les cœurs, se fût tout exprès dégagé des nuages, pour que sa voûte azurée, image d'une félicité calme et permanente, n'offrît à nos yeux ravis que les flambeaux éternels qui la décorent. O combien il est doux après tant d'orages, de n'avoir plus que des espérances de bonheur. Grâces vous soient rendues, ô vous qui nous l'avez préparée d'une manière aussi éclatante. Vous surtout, infatigables guerriers, dont les bras guidés par le génie, ont moissonné ces lauriers immortels dont nos trophées sont couronnés! La paix, ce premier des biens après la liberté, vous est due. La conquête de l'une nous assure à jamais les bienfaits et l'unique gloire qu'un peuple reconnaissant et fier de nos succès a le droit d'attendre de l'autre. On a remarqué avec plaisir qu'un très grand nombre de maisons particulières étaient illuminées, sans qu'on eût fait l'invitation... »

CDLXXXIX

6 GERMINAL AN IX (27 MARS 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 7 germinal : « *De Paris, 7 germinal.* Il sera célébré, le 8 de ce mois, à une heure précise, une fête religieuse et civique dans le Temple de la Jeunesse [1], pour le retour de la paix continentale... »

1. Ci-devant église Saint-Gervais.

CDXC

7 GERMINAL AN IX (28 MARS 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 germinal : « *Paris, 7 germinal.* ...Des citoyens se sont réunis en corps d'actionnaires pour se mettre en état de proposer au gouvernement de faire le fonds d'un million qu'exige la construction de trois ponts sur la Seine, décrétée par la loi du 24 ventôse dernier[1]. Les actions sont de 1.000 francs, payables par portions et à raison de l'avancement des travaux. La souscription, déjà remplie par moitié, est ouverte au secrétariat de la Banque de France, place des Victoires. Les citoyens qui auraient le désir de souscrire sont invités à le faire avant le 15 germinal. Les actionnaires présenteront, dès le lendemain, leurs propositions au département de la Seine.... » — *Citoyen français* du 8 germinal : « *Paris, le 7 germinal.* ...Le public a remarqué quintidi la belle illumination qui décorait l'hôtel Grange-Batelière, occupé par l'ambassadeur cisalpin. On lisait sur un transparent : *La République cisalpine reconnaissante.* L'illumination a été générale dans l'arrondissement du faubourg Antoine, et nombre de transparents offraient aux regards des devises et des emblèmes relatifs à la paix... » — *Publiciste* du 8 germinal : « *De Paris, 7 germinal.* ...Le citoyen Ximenès avait fait naguère, dans le *Journal de Paris*, un éloge pompeux de Fabre d'Églantine, à propos de sa comédie des *Précepteurs*, en disant que l'auteur avait été disciple, apôtre et martyr de la doctrine de J.-J. Rousseau. Le citoyen Fabien Pillet oppose à cela le fait suivant : « Vous avez connu l'infortuné « Rabaut Saint-Etienne, mis hors la loi à l'époque du 31 mai ; ce vertueux « magistrat se réfugia chez son amie Mme de Peyssac, qui lui donna l'hospi- « talité pendant plusieurs mois. Un député, peu auparavant son collègue et « son ami, découvrit son asile, s'empressa de le dénoncer, et se fit un plaisir « d'aller l'arrêter lui-même ; enfin, le proscrit et sa bienfaitrice périrent « peu de jours après sur le même échafaud. Eh bien, ce député délateur, « sbire et assassin, c'était Fabre d'Églantine[2]... » — Le *Journal de Paris* du 7 germinal publie « La jeune Tarentine » d'André Chénier, sous ce titre : « Élégie dans le goût ancien ; par feu André Chénier. (Cette pièce est inédite.) »

1. L'article 1er de cette loi était ainsi conçu : « Il sera établi trois ponts à Paris sur la Seine : le premier, entre le Jardin des Plantes et l'Arsenal ; le second, entre les îles de la Cité et de la Fraternité ; le troisième, pour un passage à pied entre le Louvre et le quai des Quatre-Nations. »

2. Voir plus loin, p. 233, à la date du 11 germinal, la réponse du fils de Fabre d'Églantine.

CDXCI

8 GERMINAL AN IX (29 MARS 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 9 germinal : « *Paris, 8 germinal.* ...Le projet du Code civil a été envoyé aux vingt-neuf tribunaux d'appel. Chacun de ces tribunaux est invité à nommer, pour en faire l'examen, une commission composée de trois de ses membres. Il transmettra au ministre de la justice les observations de la commission avant le 20 prairial prochain... »

CDXCII

9 GERMINAL AN IX (30 MARS 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 germinal : « *Paris, 9 germinal.* ...Jamais portrait n'a excité la curiosité du public comme celui du général Bonaparte. S. A R. le prince de Galles, les ducs d'York, de Cumberland ont été le voir. On se demande dans les cercles : *Avez-vous vu Bonaparte?* Enfin les Français de toutes les classes qui sont à Londres vont, pour leur shilling, payer une visite au premier Consul. » — « *Au Rédacteur.* Citoyen, dans mon ouvrage : *Le Génie du Christianisme ou les Beautés poétiques et morales de la religion chrétienne*, il se trouve une section entière consacrée à *la poétique du Christianisme*. Cette section se divise en trois parties : poésie, beaux-arts, littérature. Ces trois parties sont terminées par une quatrième, sous le titre d'*Harmonies de la religion avec les scènes de la nature et les passions du cœur humain*. Dans cette partie j'examine plusieurs sujets qui n'ont pu entrer dans les précédentes, tels que les effets des ruines gothiques comparées aux autres sortes de ruines, les sites des monastères dans les solitudes, le côté poétique de cette religion populaire qui plaçait des croix aux carrefours des chemins dans les forêts, qui mettait des images de vierges et de saints à la garde des fontaines et des vieux ormeaux, qui croyait aux pressentiments et aux fantômes, etc. Cette partie est terminée par un roman intitulé : *Atala, ou les Amours de deux sauvages dans le désert.* Ce roman, extrait de mes voyages en Amérique, a été écrit sous les huttes mêmes des sauvages. Quelques épreuves de cette petite histoire s'étant trouvées égarées, pour prévenir un accident qui me causerait un tort infini, je me vois obligé de la publier à part, avant mon grand ouvrage. On la trouvera le 12 germinal, *chez Migneret, rue Jacob, n° 118*, et rue de la Loi, ancienne librairie de

Dupont, et chez Le Normant, libraire-imprimeur, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42, la porte-cochère vis-à-vis l'église. Si vous vouliez, citoyen, me faire le plaisir de publier ma lettre, vous me rendriez un important service. J'ai l'honneur d'être, etc. : l'AUTEUR DU *Génie du Christianisme*.»

CDXCIII

10 GERMINAL AN IX (31 MARS 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 GERMINAL.

Les prêtres ont pour émissaires une foule de femmes qui leur sont dévouées et qui vont répétant partout les propos les plus indiscrets. Une de ces femmes, très liée avec le curé de Saint-Laurent, dit partout que les amis de Louis XVIII (car c'est ainsi qu'ils s'obstinent à nommer le comte de Lille) ont si bien pris leurs mesures qu'ils sont sûrs de leur coup; qu'une femme devait, sous des prétextes plus que plausibles, demander au premier Consul une audience qu'il ne pourrait lui refuser, et qu'alors elle tenterait de commettre un grand crime; que le séjour de la campagne était favorable à l'exécution de ces desseins; qu'il y avait, dans les environs de la Malmaison, plus de trois cents personnes cachées, entièrement dévouées à *la bonne cause*, et qui se montreraient quand il serait temps.

On rapporte que plusieurs personnes désiraient succéder au citoyen Dufresne : aujourd'hui elles blâment le choix du premier Consul et se répandent en plaintes amères [1].

On assure que le général Masséna dit partout que le premier Consul veut qu'il lui cède sa maison de campagne située auprès de la Malmaison, qu'il sait bien qu'on redoute son voisinage, mais que, pour la céder, il faudra qu'on lui en paie au moins trois fois la valeur.

Le procès contre les auteurs de l'attentat du 3 nivôse a été entamé ce matin [2]. La séance a commencé à dix heures. Il y avait un grand concours de monde, mais les mesures avaient été prises d'avance pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Après la lecture de l'acte d'accusation, le citoyen Gérard, l'un des substituts du commissaire du gouvernement près le tribunal, a pris la parole et est entré dans

1. Bertrand-Dufresne, directeur du Trésor public, était mort le 3 ventôse an IX. Il fut remplacé par Barbé-Marbois, conseiller d'État, par arrêté du 5 ventôse (*Moniteur* du 6 ventôse, p. 649).

2. Le compte rendu sténographique de ce procès a été publié. Bibl. nat., Lb 43/168, 2 vol. in-8.

les plus petits détails de l'affaire. Les accusés ont été interpellés les uns après les autres. Jusqu'à présent, l'opinion publique condamne Carbon, Saint-Réjant, les femmes Cicé et Beaufort. Un seul témoin a pu être entendu. La séance a été levée à quatre heures, pour être reprise à six.....

...Beaucoup de personnes se sont disposées depuis plusieurs jours pour la promenade de Longchamp ; les carrossiers et autres ouvriers ont été extrêmement occupés pour cet objet. Toutes les mesures nécessaires ont été ordonnées pour assurer le bon ordre et la circulation libre des voitures.....

Le cours des rentes a éprouvé, aujourd'hui, un peu de baisse; les autres effets n'ont pas eu de variations sensibles.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

CDXCIV

11 GERMINAL AN IX (1er AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 GERMINAL.

Le tribunal criminel a repris sa séance hier à sept heures du soir et l'a continuée jusqu'à neuf heures et demie. Quatorze témoins à charge ont été entendus : Carbon et Saint-Réjant ont voulu tout nier; mais ils ont été bientôt accablés sous le poids de la vérité. La fille Jourdan a donné les plus grands détails sur la réunion des conjurés; elle a particulièrement insisté sur les essais d'amadou et de poudre, faits sur sa cheminée, dans sa chambre, par Saint-Réjant qui, la montre à la main, calculait le temps que l'amadou mettrait à brûler. Le président a fait représenter à Saint-Réjant une pétition adressée par lui au ministre de la marine : il l'a reconnue pour être écrite entièrement de sa main. Il lui a fait présenter ensuite une autre pièce de la même écriture : c'était une lettre. Saint-Réjant a beaucoup hésité et a fini par dire qu'il la désavouait pour être de lui. Le citoyen Domangez, son défenseur, a observé que la loi permettait à l'accusé de rejeter une pièce qui ne faisait point partie du procès. Le tribunal, après avoir entendu le substitut du commissaire du gouvernement, a ordonné que cette dernière pièce ferait partie du procès et que copie en serait signifiée aux accusés, et le président a levé la séance. Ce matin, elle a été reprise vers les neuf heures et elle a commencé par la lecture de la pièce que Saint-Réjant avait méconnue hier soir. Cette pièce,

qu'il a enfin reconnue pour être écrite par lui, est une lettre qui, adressée à une de ses sœurs, porte en substance que, depuis son arrestation, on lui a fait subir les tortures les plus inouïes pour lui faire avouer la vérité, mais que rien ne l'a ébranlé et qu'il est resté fidèle à ses amis et à son parti. Il a ajouté dans cette lettre que le gouvernement lui a fait offrir depuis une somme de 50.000 francs et le grade de général divisionnaire, mais qu'il a tout refusé, persuadé que ses amis, et notamment la personne que sa sœur connaît, lui en sauront gré; il dit enfin qu'il n'a compromis aucun de ses camarades ou associés. Lui et Carbon sont anéantis, et le public a frémi d'horreur et d'indignation à la vue des victimes de l'explosion qui ont été entendues comme témoins. L'abbesse[1] et la femme Gouyon de Beaufort se sont bien défendues. Le public attend avec impatience le résumé du commissaire du gouvernement et les plaidoyers des défenseurs ; l'opinion condamne la femme Cicé et la sœur de Carbon.

Le parti des Chouans est aux abois : ils n'ont plus d'argent, tous leurs moyens sont épuisés; ils sont extrêmement divisés entre eux. Ceux qui étaient dépositaires des fonds en ont si mal disposé qu'ils sont devenus l'exécration de leurs camarades. Le vif intérêt qu'ils avaient pris à Bourmont est entièrement cessé, ils lui font les plus grands reproches d'abus de confiance, et aujourd'hui, au lieu de le plaindre, ils paraissent se réjouir de ce qui lui arrive. Ils ont encore reçu ces jours derniers des lettres du comte de Lille par Hambourg. On dit ces épîtres fort affligeantes, et elles ont causé beaucoup de peine aux affidés. Les émigrés cependant ne paraissent pas avoir encore perdu toute espérance. L'un d'eux, rentré dernièrement avec un faux passeport qu'il s'est procuré à Strasbourg, et avec lequel il avait traversé tranquillement une partie de la France, vient d'etre arrêté à la préfecture de police où le passeport au premier coup d'œil a été reconnu faux; il était porteur d'une lettre adressée à une demoiselle Rose Cyresme, rue de la Poterie, à Bayeux. Cet émigré, qui se nomme Lecourtois Collevey, a déclaré que cette lettre était d'un autre émigré, frère de la demoiselle Cyresme. Il dit dans cette lette, datée du 11 février 1801, que, dans quinze jours ou trois semaines, il va recommencer sa vie ambulante. « Et j'espère, ajoute-t-il, que, dans trois mois au plus tard, je jouirai du bonheur et du repos après lesquels je soupire depuis longtemps. Il pourrait se faire cependant que les personnes avec lesquelles je brûle de me réunir eussent des raisons,.

1. Marie-Anne Duquesne.

à moi inconnues, de retarder ce moment heureux pour moi ; dans ce cas j'espère qu'à Munich ou à Anspach je trouverais des lettres qui m'instruiraient à temps. »

Il y a à Strasbourg une fabrique de passeports de cette espèce. François Beauraire, ancien capitaine de dragons, émigré, a été encore arrêté ce matin à la préfecture avec un faux passeport de cette ville. Les émigrés conviennent qu'on leur en offre à Strasbourg dans différentes auberges, et que le prix courant est de 144 francs.

Un agent rapporte qu'hier il s'est approché, dans un café, d'un groupe d'officiers, dont le plus grand nombre était de la garde des Consuls. Ils s'occupaient d'affaires et surtout de changements très prochains. L'un d'eux a dit qu'on attendait sous peu un grand nombre de troupes à Paris, qui, réunies à celles qui y sont déjà, protégeraient le coup que médite le gouvernement. Semblables propos circulent depuis quelques jours dans le public.

...Le bal de l'Opéra de la nuit dernière a été très peu nombreux. La recette ne s'est élevée qu'à 1.660 francs. Il ne s'y est rien passé contre le bon ordre.

Aujourd'hui, à la fin de la Bourse, les effets ont incliné vers la baisse..... Paris est tranquille.

(Arch. nat., F7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 12 germinal : « TRIBUNAL CRIMINEL. Le tribunal criminel de la Seine a commencé aujourd'hui[1] les débats sur la procédure contre l'attentat du 3 nivôse. La lecture de l'acte d'accusation a duré près d'une demi-heure. Un substitut du commissaire du gouvernement a fait, avec autant de clarté que de méthode, le résumé des charges contenues dans cet acte d'accusation. On a ensuite procédé à l'interrogatoire des témoins..... » — *Journal de Paris* du 13 germinal : « AUX RÉDACTEURS *du Journal*. Citoyens, le fait relatif à Fabre d'Eglantine a justement affligé le fils de ce député, et ce jeune homme s'est empressé de réclamer contre mon attestation à cet égard[2]. Pénétré du respect qu'on doit à tout homme qui défend la mémoire de son père, j'ai été moi-même demander au citoyen Fabre fils les éclaircissements qui pourraient appuyer sa réclamation. Les détails circonstanciés qu'il m'a donnés sont de nature à me faire perdre ma conviction, et même à me faire ranger le fait en question au nombre de ceux qui, depuis la Révolution, ont été si malheureusement altérés et dénaturés dans le public par l'esprit de parti et par l'inconséquence. Je m'empresse donc de vous déclarer, citoyens, que je retire mon assertion. Ce 11 germinal an IX.

1. 11 germinal.
2. Voir plus haut, p. 228.

FABIEN PILLET. » — « J'attends de votre impartialité, citoyens, que vous insériez dans votre journal la déclaration précédente, dont j'ai l'original entre les mains. FABRE D'ÉGLANTINE fils. »

CDXCV

13 GERMINAL AN IX (3 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 GERMINAL.

Hier, la foule a été encore considérable aux Champs-Élysées jusqu'au bois de Boulogne; mais, comme la veille, il n'y a point eu de voitures brillantes, et l'on paraît, cette année, dégoûté du plaisir d'aller étaler le luxe et l'élégance à cette promenade. On y a remarqué quelques caricatures qui ont amusé et fait rire les spectateurs. Un individu en habit de satin brodé, avec plumet blanc dans son chapeau, contrefaisait le marquis de l'ancien régime. Le plus grand ordre a régné partout.

On rapporte que l'ambassadeur de Russie ne paraît pas aimer le gouvernement ni la Révolution; qu'il s'explique assez volontiers dans ce sens avec les personnes qu'il croit partager son opinion et dont il pense être sûr.....

Le tribunal criminel a ouvert sa séance aujourd'hui, vers les neuf heures du matin. Elle a commencé par l'audition de tous les témoins à décharge; ensuite le commissaire du gouvernement a pris la parole; il s'est beaucoup étendu sur les accusés Carbon et Saint-Réjant; il a retracé de nouveau toute l'atrocité de leur crime. Il s'est occupé ensuite de la femme Cicé, qu'il a fait envisager aux jurés comme véritablement coupable. Il a dit peu de chose de la religieuse. Un jeune homme, qui paraît assez éloquent et qui se nomme Roussial, a parlé en faveur de Carbon, qu'il a peint comme l'instrument servile des grands coupables et a cherché à prouver que, s'il avait participé au crime, il ne l'avait pas fait sciemment. Le citoyen Domangez a défendu Saint-Réjant : il s'est plaint de ce que le ministre de la police lui avait ôté ses moyens de défense, en retenant les papiers que ses sœurs lui avaient envoyés pour sa justification; en général il n'a dit que des mots qui n'ont atténué en rien la conviction où l'on est de sa culpabilité. Un troisième défenseur, nommé Maugeret, a parlé en faveur de la femme Valon, sœur de Carbon. Il a mis dans son discours infiniment de douceur et de modération, et a cherché à atténuer les

charges portées contre elle et ses filles. Il paraît avoir fait impression sur le public et sur les jurés. Le tribunal a levé sa séance et l'a remise à sept heures.

...Le préfet de police a fait saisir hier, au-dessus de la barrière de la Courtille, un jeu de roulette clandestin.

Il s'est fait aujourd'hui assez d'affaires à la Bourse. Les effets ont été plus demandés qu'offerts, et leur cours est resté le même qu'hier. Paris est tranquille.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 germinal : « *Paris, 13 germinal.* Les maisons Coigny, Baudouin et Broon vont être rasées. Cette opération donnera à la place du Carrousel une forme régulière et découvrira en entier le Palais des Consuls..... » — *Journal de Paris* du 15 germinal : « *Paris, 14 germinal.* L'affluence des voitures a été telle le 13, dernier jour de la promenade de Longchamp, que plusieurs de celles qui se trouvaient à la queue de la file n'ont passé à la barrière qu'après huit heures. Le nombre des spectateurs était encore plus extraordinaire; on a remarqué six rangs de chaises, toutes occupées par des femmes, depuis l'entrée des Champs-Élysées jusqu'à la barrière..... »

CDXCVI

14 GERMINAL AN IX (4 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 GERMINAL.

Le tribunal criminel a repris sa séance, ce matin, vers les neuf heures et demie. Le président a demandé à Carbon où il était en 1791. Celui-ci a répondu qu'il croyait se rappeler qu'à cette époque, il traitait les malades dans un hôpital du département de la Vendée. Alors le président lui a dit qu'il était évadé des fers, qu'il avait été condamné à vingt ans en 1791, pour vol dans une église à Mantes. D'abord Carbon a voulu nier ; mais, quand le président lui a dit qu'il avait le jugement à la main, Carbon a gardé le plus profond silence. Alors le président a commencé le résumé de l'affaire ; il a parlé pendant près de deux heures. Il charge particulièrement Carbon, Saint-Réjant, comme auteurs de l'attentat ; la femme Valon, sœur de Carbon, comme ayant eu connaissance du crime avant qu'il fût commis, et

ayant donné asile aux coupables et fait leurs commissions; la femme Leguilloux sous les mêmes rapports. Quant à Leguilloux, son mari, il n'y a rien contre lui, étant surtout absent journellement de chez lui, à cause de son état de courrier; on l'a peint comme l'esclave de sa femme, qui a été considérée comme une fanatique royaliste. Le président a présenté la femme Cicé comme une ennemie du gouvernement et que le fanatisme religieux avait pu porter aux plus grands écarts, tout en rendant justice à quelques vertus privées, il l'a considérée comme ayant induit en erreur la religieuse Duquesne, ainsi que les femmes Gouyon, mère et filles, s'obstinant à ne pas nommer la personne que lui a recommandée Carbon, qu'elle a déclaré n'avoir jamais personnellement connu. Il n'a pas insisté sur la correspondance, ni sur la bourse trouvée chez elle, avec une inscription portant ces mots : *Bourse de ces Messieurs.* Quant à la correspondance mystérieuse et où des individus n'étaient indiqués que par la lettre initiale de leurs noms, le président a rappelé que le défenseur avait expliqué le tout et que ces lettres n'étaient relatives qu'à des prêtres connus des ci-devant évêques, parents de l'accusée Cicé; il a ajouté qu'il eût été plus satisfaisant pour le tribunal de recevoir d'elle-même cette explication, que de son défenseur. Pour les autres accusés il existe peu ou point de charges : le médecin n'éprouve d'autre reproche que celui de n'avoir point fait de déclaration. Le résumé fini, le président a posé les questions divisées en deux séries; elles sont en tout au nombre de quatre-vingt-douze, en y comprenant celles relatives à chaque accusé. La première série est relative à l'existence d'un complot tendant au meurtre du premier Consul, à troubler la République par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime, à un amas d'armes et de munitions fait pour l'exécution de ce complot. La deuxième série est relative à la préparation et disposition d'une machine infernale, avec préméditation, à l'explosion de cette machine infernale, à la mort de plusieurs personnes, causée par l'effet de cette explosion. Il y a une question particulière pour les individus qui en ont retiré d'autres chez eux sans en avoir fait, conformément à la loi du 27 ventôse an IV, la déclaration aux commissaires de police [1]. On n'a point posé de question sur la correspondance de Mme de Cicé avec les ennemis de l'État pour intimider les acquéreurs des domaines nationaux et leur faire acheter des ratifications. Les jurés se

1. D'après cette loi, tout citoyen habitant de Paris qui logeait chez lui une personne étrangère à la commune devait en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures.

sont retirés dans leur salle de délibérations, vers une heure après-midi : on pense qu'ils ne donneront guère leur déclaration que vers les onze heures du soir au plus tôt. L'opinion publique sur le compte des accusés est toujours la même.

Les malveillants s'attachent à persuader particulièrement aux soldats que la paix ne peut être et ne sera point de longue durée ; qu'ils ne jouiront pas de la douceur de retourner dans leurs familles, et que peut-être ils ne quitteront jamais le service militaire ; que, si la paix continentale a lieu, on leur fera traverser les mers pour aller reconquérir nos anciennes possessions dans l'Amérique. On rapporte que ces propos font impression sur des soldats des différents corps qui sont à Paris et qu'entre eux ils parlent souvent de désertion.

Les Chouans, désolés du sort qui attend Saint-Réjant et Carbon, disent que ce dernier est un menteur que la police a mis en avant pour prendre le premier ; que tous les accusés sont des victimes ; et, malgré l'évidence des preuves et les déclarations authentiques des témoins, ils cherchent, mais en vain, à égarer l'opinion publique sur cette importante affaire. Ils continuent à dire que la guerre de l'Ouest va recommencer de nouveau et avec plus de force que jamais.

Les agents rapportent que le nommé Despaze, dont il a déjà été question dans les précédents rapports, et le citoyen Léger, inspecteur général des agents intérieurs du ministère des relations extérieures, font une police secrète dans Paris, et qui n'est celle ni du ministre, ni du préfet de police.....

Aujourd'hui les églises regorgent de monde, le plus grand ordre et la plus grande décence règnent partout. L'église de Saint-Roch a été la plus fréquentée. Le public y a été particulièrement attiré par le désir de voir Mme Récamier, qui a fait la quête.

Paris est parfaitement tranquille. — Aujourd'hui, à la Bourse, les négociations ont paru encore très languissantes.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 15 germinal : « *Paris, 14 germinal*. Un journaliste, en parlant, hier, de la promenade de Longchamp, disait : « La Mode, qui ne « calcule pas plus l'incertitude du temps qu'elle ne rend raison de ses caprices, « avait décidé que cette année le vendredi serait un beau jour. » Eh bien ! ce beau jour nous a présenté la plus bizarre réunion de beaux chevaux et de

rossinantes, de voitures mi-somptueuses, mi-délabrées, de caricatures maussades, débris de carnaval, forçant le rire de la pitié plus que celui de la satire; des toilettes de femmes et d'hommes, parés avec ou sans goût, et surtout chargés de ridicule; beaucoup de baïonnettes pour maintenir l'ordre dans cette burlesque procession, dans cette espèce de chaos, fausse image d'une véritable joie publique, et de cette gaieté franche, compagne de plaisirs moins bruyants, de plaisirs privés, bien préférables à cet assourdissant brouhaha, qui naît de la cohue, où chacun se porte sans attrait, d'où l'on s'échappe sans respect, parce qu'elle ne laisse après elle qu'un fatigant souvenir. Ceci nous prouve que, toutes les fois qu'il y aura un grand rassemblement d'hommes de toutes les couleurs, et que ce rassemblement n'aura ni motif, ni but déterminé, le sentiment universel, qui se fait ordinairement remarquer sur tous les visages lors des fêtes véritablement nationales, ne l'embellira jamais, et que c'est à tort qu'on appelle cela une fête..... »

CDXCVII

15 GERMINAL AN IX (5 AVRIL 1801).

Rapport de la préfecture de police du 16 germinal.

On rapporte que le sénateur Siéyès fait constamment ses efforts pour persuader au premier Consul qu'il lui est entièrement dévoué; que cependant Bailleul, qui est, comme on sait, ami intime du sénateur, a dit dernièrement chez l'ex-conventionnel Legot que Siéyès était le seul sur qui les patriotes pussent et dussent compter aujourd'hui. « Ses relations avec les puissances étrangères, a dit Bailleul, le mettent à même de faire changer la face des affaires; et que fera le premier Consul, quand il verra de nouveau la guerre allumée d'un bout à l'autre de l'Europe, et que ce sera spécialement contre le gouvernement qu'elle sera déclarée, lorsque la nouvelle coalition, par un manifeste adressé à toutes les nations, dira que ce n'est point au peuple français qu'elle en veut? Il faudra bien, bon gré, mal gré, quitter la place. » L'agent garantit la vérité de ces faits. — Le frère de Siéyès, celui qui est aux portes, tient le même langage dans une maison qu'il fréquente habituellement, et d'ailleurs les Chénier, les Ginguené, les Gauthier (de l'Ain) et tous leurs partisans n'ont plus que le nom de Siéyès à la bouche; ils regardent tous Siéyès comme le plus fait pour gouverner : ils le disent et le répètent à qui veut l'entendre.

Les Chouans qui sont à Paris continuent à tenir des propos contre le gouvernement : il paraît que rien ne peut les y rattacher. Beaucoup

d'entre eux n'ont point ou peu de moyens d'existence; ils ne vivent ici que des secours qu'une main, invisible jusqu'à présent, leur dispense à des intervalles fixes et déterminés. Mais ces secours sont si modiques qu'il est à craindre, ajoute-t-on, qu'ils ne se livrent au brigandage et au vol.

On répandait hier le bruit qu'il était parti de Paris plusieurs voitures d'argent. Les malveillants disent qu'il est destiné à payer le prix convenu à Lunéville pour le traité de paix.....

Le préfet de police, en faisant surveiller un juif, connu pour recéler des effets volés, a fait arrêter dans sa maison un voleur qu'on y a vu entrer avec un paquet sous le bras, lequel contenait un habit de législateur. Par suite de la perquisition faite à son domicile, on a trouvé des papiers précieux appartenant au citoyen Pison du Galland, législateur, le testament et le codicille de son père et des billets à ordre ainsi que deux portefeuilles que le voleur a prétendu avoir trouvés dans la rue Saint-Honoré.

Le général Souham a gagné 30,000 francs hier dans une maison de jeu.

L'affluence n'a pas été aujourd'hui à la Bourse plus considérable qu'hier, ni les opérations plus nombreuses.....

A six heures et demie du soir, les jurés, qui étaient assemblés, depuis hier après-midi et auxquels le tribunal a donné aujourd'hui, à la même heure, trois adjoints pour les départager, ont présenté leur déclaration. Saint-Réjant, dit Pierrot, Carbon, dit Petit François, sont condamnés à la peine de mort. Basile-Jacques-Louis Collin, Leguilloux et sa femme, l'ex-religieuse Duquesne, la femme Vallon et la veuve Beaufort, sont condamnés à trois mois d'emprisonnement dans une maison de correction, et Collin à 300 francs d'amende. La femme Cicé, les deux filles Vallon, les deux filles Beaufort, Jean Baudet, Lavieuville et sa femme ont été acquittés[1]. Les condamnés à mort ont été de suite transférés à la maison de détention de Bicêtre. A la fin de la séance, le tribunal a été cerné et les individus non en règle sont amenés à fur et mesure à la préfecture de police.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

1. On trouvera le texte de ce jugement dans le *Moniteur* du 17 germinal an IX, p. 828.

CDXCVIII

16 GERMINAL AN IX (6 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 GERMINAL.

Le jugement rendu hier par le tribunal criminel du département de la Seine est l'objet de toutes les conversations ; il paraît faire dans le public la plus mauvaise impression. A l'exception des royalistes et des Chouans, dont le nombre est toujours trop considérable, tout le monde et même les indifférents sont plus qu'étonnés que la femme Cicé ait été acquittée purement et simplement ; qu'il n'ait pas été question au procès, ni dans les questions posées pour le jury, de sa correspondance et surtout des signes de ralliement trouvés en nombre chez elle, signes semblables à ceux que portait le Petit François et que portent encore d'autres Chouans. Il résulte des propos qui se tiennent au sujet de ce procès, que la calomnie va plus loin encore, qu'elle répand que l'or a été prodigué à pleines mains, et que, parmi les jurés, la femme Cicé avait des protecteurs ou des partisans.

Les vétérans continuent à se répandre dans les cabarets de différents quartiers de Paris, et surtout aux environs des Invalides, où ils tiennent les propos les plus répréhensibles contre le premier Consul : ils disent qu'on leur a fait des fausses promesses, et que l'on se joue d'eux.

On faisait courir hier le bruit que les Anglais étaient devant Copenhague et bombardaient cette ville. Cette nouvelle, vraie ou fausse, a, dit-on, jeté l'alarme parmi les négociants et les banquiers.....

Malgré la stagnation qui règne à la Bourse, certaines branches du commerce continuent à prendre de l'activité et de la vigueur. De ce nombre sont l'orfèvrerie et la papeterie. Les papiers surtout sont depuis peu de temps, considérablement augmentés. La crainte qu'ils n'augmentent encore fait doubler les achats ; cette crainte est fondée sur la certitude que l'on a des trop nombreuses exportations de chiffons qui ont été faites depuis un an environ. On ajoute que cette matière première devient chaque jour plus rare et plus chère, et que l'étranger, chez qui nous serons forcés d'aller la rechercher, nous la vendra bien au-dessus du prix qu'il nous l'a payée. Les selliers, carrossiers et charrons sont dans la plus grande activité ; on ne

trouve point assez d'ouvriers de ces trois états pour subvenir aux demandes qui sont faites.....

Hier un individu, se disant secrétaire du général Augereau, a levé sur le tapis d'une maison de jeu cinq pièces de 24 francs. La galerie les lui a fait rendre, ce qu'il a fait en invectivant les maîtres de la maison, qui l'ont mis à la porte.

Les négociations ont été aujourd'hui, à la Bourse, plus nombreuses que les jours précédents; mais les rentes n'ont éprouvé qu'une faible amélioration. Celle de bons de deux tiers continue. Les pièces d'or sont à 13 centimes..... Paris est tranquille.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 germinal : « *Paris, 16 germinal.* Le premier Consul est venu hier à Paris ; il est arrivé à dix heures et demie. Il a passé la revue de la garnison, et a assisté à la grande parade. Il a ensuite donné audience aux officiers généraux, puis a travaillé avec les ministres. Le soir, il est retourné à la Malmaison... » — *Gazette de France* du 18 germinal : « Le gouvernement français, jaloux de donner une marque d'attachement au pape, a fait remettre à Sa Sainteté la statue de la madone de Lorette. Le Saint-Père l'a reçue avec autant de reconnaissance que de dévotion, et l'a fait placer provisoirement dans sa chapelle du Mont-Quirinal..... »

CDXCIX

19 GERMINAL AN IX (9 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 20 germinal : « *Paris, 19 germinal.* Lorsque les hommes étaient polis, on ne les voyait jamais au spectacle sur le devant des loges, tandis que les femmes étaient dans le fond. Depuis qu'ils ont mis un costume grotesque à la place d'un habit décent, et substitué un ton détestable à la galanterie française, rien de si commun que de les voir choisir partout les meilleures places et reléguer les dames dans celles qu'ils ne veulent point. Aussi, dans une pièce donnée sur un de nos théâtres, ces jours derniers, une aussi honteuse grossièreté a-t-elle été justement reprochée à nos jeunes *incroyables*, et les conseils renfermés dans le joli couplet suivant vivement applaudis par nos vieux concitoyens.

AIR : *Femmes, voulez-vous éprouver.*

Près des femmes soyons galants,
Ayons l'antique courtoisie ;

Par leur présence aux premiers rangs
La salle se trouve embellie.
Dans un parterre un jardinier
Des fleurs avec ordre dispose :
De ses soins quel est le premier ?
C'est celui de placer la rose. »

Citoyen français du 20 germinal : « *Paris, 19 germinal.* Certaine *gazette*[1], qui ne perd jamais l'occasion de combattre la philosophie, a tiré grand parti, avant-hier, de quelques mots d'une lettre très philanthropique du citoyen Scipion Bexon, vice-président du tribunal de première instance du département de la Seine. Ce magistrat y réclame les soins du ministre de l'intérieur pour l'emprisonnement séparé des enfants condamnés pour vol par la police correctionnelle, afin de ne point achever de corrompre des individus à qui, pour être vertueux, il n'eût fallu donner « que de l'attachement pour le travail, « et ces principes de morale et de religion qui, en inspirant des craintes salu- « taires, donnent aussi de si douces espérances et des consolations pour tous « les âges ». Dans un autre endroit, il attribue le moindre nombre des délits commis pendant cet hiver, entre autres causes, à *quelques principes de religion dont on ne rougit plus.* Certes, de telles idées seront toujours approuvées des bons citoyens. Mais, sur un texte aussi pur, la gazette a su faire le plus méchant commentaire. Elle dit, en parlant des enfants : « L'État leur « doit les moyens d'une première éducation, et à cet égard le système des « *frères ignorantins* vaudra toujours mieux que cette fameuse invention phi- « losophique qui voulait que des enfants apprissent les *droits de l'homme.* » Jusqu'ici on ne voit que du ridicule ; mais plus loin le pieux commentateur soulève l'indignation ; il laisse entrevoir l'équivoque la plus grossière, en parlant de l'étude qu'on faisait faire aux petites filles des *droits de l'homme.* On trouva dans sa phrase, que nous ne citerons pas par respect pour les mœurs, ce genre d'obscénité que Tartufe couvre soudain en disant :

Je tâte votre habit, l'étoffe en est moelleuse.

Mais enfin qu'a donc de si étrange la connaissance des droits de l'homme pour nos filles ? Doivent-elles toutes vivre un jour dans ces *sociétés religieuses* dont un procès fameux vient de nous révéler l'existence chez un peuple qui a aboli le monachisme ? Ne sont-elles pas plutôt destinées à être un jour des mères de famille, et sera-ce dans la science des *frères ignorantins* qu'elles puiseront cette fermeté d'âme qui doit, quand la patrie réclame les bras de leurs enfants pour sa défense, leur faire répéter ces mots sublimes de cette Spartiate, présentant le bouclier à son fils : *Reviens avec ou dessous...* » — *Publiciste* du 20 germinal : « *De Paris, 19 germinal.* ...Plusieurs jugements avaient déjà été rendus à la police correctionnelle contre les contrefacteurs d'ouvrages littéraires, et ces jugements avaient été confirmés par le tribunal criminel. Mais dans l'affaire de Mme Louvet contre un marchand de vins, chez qui on a saisi une contrefaçon nombreuse du roman de *Faublas*, on en avait appelé comme d'incompétence au Tribunal de cassation. Le contrefacteur prétendait que la contrefaçon n'était pas un délit, et qu'ayant perdu ce caractère par la loi du 19 juillet 1793, elle ne donnait plus

1. La *Gazette de France*.

lieu qu'à une action civile. Le Tribunal de cassation a proscrit un système à la fois injurieux à la législation et à la morale. Il a reconnu en principe : 1° que le décret du 19 juillet 1793 n'avait point ôté à la contrefaçon le caractère de *délit* qu'elle avait avant la Révolution, et qui est inhérent à sa nature ; que les expressions mêmes de ce décret invoqué par les forbans littéraires étaient contre eux. Ainsi, les contrefacteurs continueront à être jugés par les tribunaux de police correctionnelle. Le citoyen Pons (de Verdun), commissaire du gouvernement, a exposé, dans un discours plein de feu et de clarté, qui a précédé ces conclusions, les droits des gens de lettres, et a fait un tableau touchant de la situation déplorable où plusieurs se trouvent réduits par la contrefaçon de leurs ouvrages... »

D

20 GERMINAL AN IX (10 AVRIL 1801).

Rapport de la préfecture de police du 21 germinal.

Un ami du gouvernement, arrivé depuis deux jours à Paris et venant du département de la Manche, d'Ille-et-Villaine et des Côtes-du-Nord, assure qu'il existe dans ces départements beaucoup d'émigrés qui prêchent l'insurrection ; que les prêtres soumis aux lois et les acquéreurs de domaines nationaux y sont fortement poursuivis ; qu'il y a quelque temps des amis de Georges ont conçu le projet de faire construire en Angleterre une machine à vent propre à commettre un crime. Cet avis a déjà été donné, et l'on surveille.

Plusieurs officiers des grenadiers de la garde du Directoire, qui ont été supprimés après le 18 brumaire an VIII, cherchent à soulever les esprits des grenadiers en leur disant qu'ils n'ont plus à présent pour officiers que des Chouans qui les mèneront insensiblement à la royauté, et finiraient par les perdre. C'est dans les cabarets qu'ils tiennent ces propos. Ils disent encore qu'un nommé Jourdan, fils de l'ex-représentant, et qui avait été capitaine des grenadiers, avait écrit à un de ses amis, réformé comme lui, qu'il fallait prendre patience, que le moment de leur remplacement n'était pas éloigné, que les républicains des départements viendraient mettre bientôt à la raison les lâches de Paris.

Le jeune Richou, fils de l'ex-représentant, et qui partit l'année dernière pour Milan en qualité d'élève commissaire de guerres, est de retour ; il dit qu'ils ont tous fait là-bas de bonnes affaires. Il s'appuie beaucoup d'une lettre du sénateur Barthélemy.

On parle beaucoup dans le public de l'ordre donné aux Chouans amnistiés de se retirer à 30 lieues de Paris. On applaudit à la mesure qui éloigne de cette ville des individus dont la présence tourmentait et inquiétait les bons citoyens.....

On a encore découvert, ce matin, un nouveau conduit souterrain, destiné à l'introduction d'eau-de-vie en fraude. Il passait sous le mur et près la barrière de Saint-Denis. Il avait 150 mètres de longueur.

On signale aujourd'hui l'ex-conventionnel Blad, qui a été à Quiberon avec Tallien, comme un de ceux qui intriguent le plus pour exciter du trouble. Il se trouve souvent avec le parti de l'opposition, et il est presque de tous les conciliabules.

L'évêque de Saint-Papoul a repris ou se laisse donner son ancienne qualification. Sur les affiches placées dans les églises et qui annoncent les jours où il doit officier, on lit : *Monseigneur l'évêque*, etc.

Les ouvriers du faubourg Antoine sont tranquilles, et on travaille assidûment tous ces jours-ci. La plus exacte surveillance est établie à leur égard pour aujourd'hui et demain surtout, attendu l'avis donné qu'ils devaient se réunir pour l'augmentation du prix des journées. On saura ce soir quels sont les instigateurs.

La Bourse continue à demeurer dans une stagnation parfaite, et les effets n'ont éprouvé aucune variation.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 21 germinal : « *Paris, 20 germinal.* ...Un homme, courant comme un dératé, rencontre, sur le pont des Tuileries, le citoyen Lacépède, et, sans le vouloir assurément, frappe si violemment de sa tête celle du sénateur qu'il lui casse l'os qui est sous l'œil à côté du nez. Les médecins et les chirurgiens assurent que jamais ils n'avaient vu un os semblable se casser. Quoi qu'il en soit, la fracture n'est pas dangereuse, et le savant naturaliste qui, pendant quelques jours avait gardé la chambre et le silence, a, heureusement pour ses amis, quitté l'une et rompu l'autre... » — *Journal de Paris* du 21 germinal : « *Paris, 20 germinal.* ...La Société des M.·., connue sous le titre de G.·. O.·., a célébré aujourd'hui la paix. Il y a eu un concert exécuté par un grand nombre d'artistes du Théâtre des Arts et autres, sous la conduite des citoyens Francœur père et Bertin, élève du citoyen Lesueur. Les toasts ont été portés à la prospérité du gouvernement et à la gloire du nom français. La fête a été terminée par un acte de bienfaisance, applicable aux orphelins, fils de F.·. M.·.. L'assemblée était très nombreuse... »

DI

21 GERMINAL AN IX (11 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 GERMINAL.

Les Chouans répandent dans le public que le feu de la guerre civile va se rallumer dans les départements de l'Ouest, que l'Angleterre veut encore user de cette ressource, la seule qui lui reste. On dit que les Chouans ont reçu de Londres des lettres qui les engagent à reprendre les armes, qu'ils ont reçu également des nouvelles instructions et l'indication des lieux où ils doivent se réunir.

Il y avait hier quelques groupes dans les Tuileries; on s'y occupait de politique. Des malveillants y répétaient encore que rien n'était moins sûr que la paix ; que les puissances étrangères ne l'avaient faite que pour se donner le temps de réparer leurs forces ; que le gouvernement français était trompé par toute la coalition, et que le commerce était loin de reprendre toute l'activité dont il a besoin. On a remarqué que ces propos n'ont pas fait fortune. On a voulu encore faire croire que beaucoup d'ouvriers manquaient de travail, mais de bons citoyens, qui étaient présents, fermèrent la bouche à ces ennemis de la tranquillité publique, en leur disant que, s'il n'y avait point de travaux, les ouvriers ne seraient ni aussi rares ni aussi chers.

Le faubourg Antoine a été observé hier avec le plus grand soin ; c'était le jour de la paie des ouvriers ; plusieurs, en quittant leurs ateliers, se sont répandus dans les cabarets comme de coutume, mais ils y ont été tranquilles. Il n'a point été question de demandes aux chefs d'ateliers et de manufactures de l'augmentation pour le prix des journées. L'observation se continue avec le plus grand soin, attendu que les travaux deviennent chaque jour plus considérables, et que la malveillance voudrait bien profiter de cette circonstance pour remuer les ouvriers, qui sont en grand nombre dans ce faubourg.

Dans celui de Marceau, les manufactures sont en très grande activité, et les ouvriers sont parfaitement tranquilles.....

On rapporte que, le mardi de Pâques dernier, le préfet du Loiret, le maire d'Orléans se sont rendus à la paroisse de Saint-Paterne, tous deux en costume, et ont assisté au *Te Deum* pour la paix.

Il y a eu peu de négociations aujourd'hui à la Bourse. Les rentes

ont éprouvé même un peu de baisse ; on ne sait à quoi en attribuer la cause. Les pièces d'or ne sont point recherchées; cependant elles sont toujours au même cours.....

État d'individus marquants arrivés aujourd'hui à Paris :

Raff (Philippe-Sulmon), officier de ville venant d'Allemagne ;

Rambour, officier d'Allemagne, tous deux logés rue du Four-Honoré ;

Netzel, chargé d'affaires de Suède, venant du Pas-de-Calais, logé rue de la Loi, maison de Valois ;

Calais, logé rue de la Loi, maison de Valois ;

Delaix Leras, conseiller du roi d'Espagne, venant du Pas-de-Calais, logé rue de la Loi, maison de Valois.

Froye (Joseph), capitaine, venant de Prusse, logé hôtel de Nîmes, rue Grenelle-Honoré.

(Arch. nat., F^7, 3829).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 germinal : « *Paris, 21 germinal.* ...Carbon et Saint-Réjant se sont pourvus au Tribunal de cassation contre le jugement qui [les] condamne à mort. Ils ont été transférés dans les cachots de Bicêtre, où ils attendent le résultat de leur requête, résultat qui sera aussi prompt que les formes du Tribunal de cassation peuvent le permettre. » — « Toutes les nouvelles des départements qui nous parviennent ne parlent que de l'allégresse avec laquelle la publication de la paix a été reçue partout, et des sentiments d'attachement et de reconnaissance pour le premier Consul, qui dans toutes les communes ont accompagné les vœux formés par les citoyens pour la prospérité de la République. Si toutes ont rivalisé de patriotisme dans cette heureuse circonstance, elles ont également disputé de magnificence par la pompe de la cérémonie et la variété du plaisir. Partout des danses, des banquets, des spectacles, des illuminations spontanées ont attesté la joie publique. A Rouen, à Dijon, à Nancy, les hommes les plus âgés ne se rappellent plus d'avoir vu de fêtes où la gaîté du peuple se soit manifestée avec plus d'enthousiasme et en même temps avec plus d'ordre. A Grenoble, le cortège était embelli par un char rempli de braves guerriers, couverts d'honorables blessures, que la vénération, les yeux baignés de douces larmes, accompagnait aux cris de : *Vivent la République, Bonaparte et les armées !* A Mons, les hérauts d'armes étaient montés sur le superbe char dont on se servait pour la *joyeuse entrée des empereurs.* Le citoyen Franconi, que le hasard avait conduit dans cette ville, s'est empressé de fournir ses beaux chevaux pour le cortège, et les habitants de cette ville nouvellement Français se sont montrés jaloux de l'emporter, dans les démonstrations publiques de leur allégresse, sur les anciens Francais qui se trouvaient parmi eux. »

DII

22 GERMINAL AN IX (12 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 23 germinal : « *Paris, 22 germinal.* A peine assemblés, les membres composant les conseils généraux des départements s'empressent de présenter leurs hommages et d'exprimer leurs sentiments au premier Consul de la République. Ceux de l'Oise lui disent que *la vraie grandeur repousse l'adulation,* mais qu'*elle est* sensible à la *reconnaissance :* et c'est d'après ce principe, si souvent oublié par la flatterie ambitieuse, que leur cœur a rédigé leur écrit. Ceux du Puy-de-Dôme avouent au héros qu'*il justifie l'allégorie qui fait de la déesse de la guerre et de celle de la sagesse une même divinité sous deux noms différents;* et déclarent que leur département *sera toujours un des premiers à donner l'exemple de la soumission aux lois, du dévouement à la patrie, de l'attachement au gouvernement.* Ah ! que de pareils sentiments s'établissent dans toutes les âmes, et deviennent le gage de la paix, de l'union de la prospérité générale parmi nos concitoyens! Un jour pur éclaire notre patrie : ne l'obscurcissons plus par les nuages que la discorde rendit si épais. Soyons indulgents pour les fautes passées, tolérants pour les opinions actuelles ; attendons de l'avenir la guérison de nos maux ; et par notre mépris pour tout ce qui est exagéré, dans quelque sens que ce soit, méritons que l'empire français n'éprouve plus désormais aucune secousse. »

DIII

23 GERMINAL AN IX (13 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 24 germinal : « *Paris, 23 germinal.* ...On se rappelle que le citoyen François (de Neufchâteau) a fait publier et distribuer périodiquement, pendant son ministère, une collection de mémoires concernant tous les établissements de charité qui existent en Europe. Cette collection a été quelque temps discontinuée, parce que les éditeurs ont eu d'autres occupations ; ils la reprennent en ce moment, et ils annoncent qu'ils l'achèveront sans interruption. Rien n'est plus heureux pour le gouvernement, qui doit présenter à la prochaine session du Corps législatif l'organisation des secours publics, que de trouver rassemblées en quelques volumes toutes les combinaisons et toutes les *expériences* dont la comparaison peut être *nécessaire pour arriver au système* le plus parfait. L'on sait que le citoyen Four-

croy, rapporteur de la section de l'intérieur du Conseil d'État, a fait, à l'aide de la collection dont il s'agit, des tables précieuses, où toutes les causes possibles de la pauvreté, toutes les manières d'être pauvre, toutes les manières de soulager la pauvreté sont spécifiées et classées avec la méthode qui caractérise tous les travaux de ce savant. »

DIV

24 GERMINAL AN IX (14 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 GERMINAL.

Il y a eu avant-hier soir et hier, dans la journée, des rassemblements au faubourg Marceau. L'arrêté du préfet civil (*sic*) du 22 de ce mois, qui ordonne que les berges de la rivière de Bièvre, dite des Gobelins, seront libres depuis les limites du département de la Seine jusqu'aux Gobelins, et que les blanchisseuses ne pourront plus à l'avenir blanchir leur linge, en a été le motif. Cet arrêté excite beaucoup de plaintes et des murmures, et il était possible qu'un mouvement éclatât dans ces quartiers populeux que la malveillance a un si grand intérêt d'agiter. La surveillance la plus active a été à l'instant dirigée sur tous les points ; les rapports du jour sont satisfaisants, et il n'y a eu, depuis ce matin, ni rassemblements ni réunions ; mais le mécontentement est général dans la classe ouvrière et parmi les propriétaires et principaux locataires des maisons de cet arrondissement. Jusqu'à présent, les femmes seules s'en sont mêlées, mais les hommes paraissent bien disposés à les seconder, si elles s'étaient portées à quelques excès. Des commissaires de police, des officiers de paix et des agents de police veillent particulièrement, dans cet arrondissement, au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

On répand dans le public que les Anglais ont brûlé la flotte danoise qui était devant Copenhague, et que cette ville tombera en leur pouvoir, que le nouvel empereur de Russie n'est pas dans des intentions favorables pour la France, qu'il a toujours paru avoir une propension particulière pour les Anglais ; de là les malveillants concluent que la coalition du Nord est totalement dissoute, que la guerre va reprendre avec plus de force. Ces propos, semés sourdement ces jours derniers, circulent partout aujourd'hui, et les timides s'en inquiètent beaucoup. L'impression qu'a faite la mort de Paul I[er] paraît toujours aussi profonde.

On s'occupe beaucoup des fortunes énormes qui se sont faites en Italie depuis peu de temps. Un jeune homme, employé dans les subsistances militaires, a avoué avoir rapporté 80,000 francs depuis neuf mois ; et le jeune Richou, dont il a déjà été question[1], 24,000 francs. — On remarque dans ces maisons de jeu beaucoup de ces nouveaux riches, qui y perdent des sommes considérables, avec autant de facilité qu'ils les ont gagnées.

On est informé que, dans tout le Calvados, les prêtres emploient toutes sortes de moyens pour corrompre l'esprit public ; ils refusent d'admettre aux baptêmes qu'ils font ceux qui ont servi de témoins pour les actes civils dans les municipalités ; ils ne prêchent point ouvertement contre les républicains, mais ils pénètrent dans l'intérieur des familles et y insinuent qu'incessamment le gouvernement sera détruit et le roi remis sur le trône. Ici beaucoup d'entre eux en disent autant, mais ils s'enveloppent autant que possible des ombres du plus profond mystère, et ce n'est pas sans peine qu'on parvient à savoir ce qu'ils disent.

Les négociations commencent à se multiplier à la Bourse. Les demandes ont été encore plus nombreuses qu'hier, et tous les effets ont reçu une amélioration sensible. ...Paris est tranquille[2].

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DV

25 GERMINAL AN IX (15 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 26 germinal : « *De Paris, 25 germinal.* ...On devait bien s'attendre que la mort de l'empereur de Russie ferait sensation dans ce pays, mais non pas autant. Tout le monde en parle, jusqu'aux enfants. On en parle partout, jusque dans les échoppes. On se demande comment il est mort, quel âge il avait, quel est le nombre, le sexe et le caractère de ses enfants. C'est une curiosité bien naturelle dans les circonstances actuelles. »

1. Voir plus haut, p. 243.
2. Suit l'état des étrangers arrivés à Paris. Cet état est sans intérêt. Voir, comme spécimen, celui que nous avons donné, p. 246, dans le rapport du 22.

DVI

27 GERMINAL AN IX (17 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 GERMINAL.

On assure que Georges habite successivement différentes iles qui avoisinent le Morbihan, qu'il conserve dans ce département et ceux adjacents des correspondances aussi sûres que secrètes ; il emploie, dit-on, tous ses moyens pour faire passer des grains aux Anglais.

Les Chouans qui sont encore à Paris refusent de donner leurs adresses, même à leurs amis. Ils couchent tantôt dans une maison garnie, tantôt dans une autre, n'y entrent que très tard, payent d'avance et grassement, et sortent avant la pointe du jour ; ils évitent par là l'inscription sur le registre du logeur et dépistent ceux qui les recherchent.

Depuis que la femme Danjou, dont il a été maintes et maintes fois question dans les précédents rapports, et chez laquelle on a trouvé une suite de lettres en encre sympathique, est en liberté, et que la dame Ogier, son amie, qui a craint dans le temps d'être arrêtée, est rentrée chez elle, ces deux femmes voient peu de monde. Mais on se réunit le soir, aussi souvent qu'on le peut, chez Mme de Turenne, hôtel de Vendôme, rue d'Enfer. Une certaine dame de Beaucaire, fameuse par son aristocratie, est de toutes ces réunions. On y voit des Chouans, des émigrés, et quelques prêtres insoumis et nouvellement rentrés. Quand il fait beau, on passe les soirées dans le jardin de cet hôtel, et certes on n'y fait pas l'éloge des premières autorités constituées. On s'occupe beaucoup de Bourmont, dont on recueille régulièrement des nouvelles. Avant-hier, la dame Danjou a reçu de lui une grande lettre, dans laquelle il manifeste beaucoup d'inquiétude et de crainte d'être déporté ; si ce malheur lui arrive, il espère, dit il, que ses amis l'arracheront en route des mains de ses gardes. Cette lettre a répandu beaucoup de tristesse dans la société, et surtout parmi les femmes, qui paraissent se disposer à stimuler ceux de ses camarades qu'elles peuvent voir encore, pour tenter le coup. Mais le nombre, disent-elles, de ceux sur lesquels elles peuvent compter ici ne leur parait pas suffisant pour une entreprise aussi périlleuse.

Les prêtres insoumis ont profité de la quinzaine de Pâques, comme *on a annoncé d'avance* qu'ils devaient le faire, pour augmenter le

nombre de leurs prosélytes et échauffer les têtes davantage. Le curé de Saint-Roch, Marduel, et l'abbé Fournier sont du nombre de ceux qui se sont fait le plus remarquer. Marduel s'était retiré dans la Vendée, pendant la guerre civile ; il a été membre de la commission chargée de juger les républicains pris les armes à la main. Il a profité de l'indulgence du gouvernement pour revenir à Paris et rentrer dans son ancienne paroisse. Il possède au suprême degré l'art d'attacher les femmes à son parti et d'en tirer de fortes sommes dont on ignore l'emploi. Fournier[1] se distingue par l'amertume de son zèle et la fougue de son caractère, qu'il laisse facilement percer dans son discours. Jamais les orateurs de la Ligue n'ont été aussi hardis, aussi inconsidérés. Dans un de ses derniers sermons il s'est écrié : « O France, ô ma patrie ! Je rachèterais de tout mon sang les outrages et les maux que tu as faits à la religion sainte de nos pères..... Et il se trouve encore des hommes assez coupables pour propager l'œuvre du crime ! Il se trouve des amis d'un gouvernement qui a détruit autant qu'il est en lui l'œuvre de Jésus-Christ, des hommes qui ne craignent point de crucifier de nouveau le fils de Dieu ! » Le délire de cet homme a été porté si loin que l'auditoire est resté stupéfait, et que l'impression, pour avoir été trop forte, a perdu une partie de son effet.

Depuis quelque temps on se plaint beaucoup des grenadiers de la garde des Consuls, qui insultent différentes personnes dans les galeries du Palais-Égalité ; ils se tiennent ordinairement trois ou quatre dessous le bras, poussent et bousculent ceux qui s'y promènent.

On a répandu hier, dans plusieurs endroits publics des nouvelles avantageuses de l'Égypte ; elles ont été recueillies avec autant d'avidité et d'intérêt.

La dame Chabot, dont il a été question dans les rapports d'hier et d'avant-hier[2], se flatte d'être parfaitement bien avec le citoyen Talleyrand ; elle s'en dit particulièrement protégée ; elle en parle comme du seul qui mérite la confiance des vrais Français, et dit que sans lui jamais on ne serait venu à bout de rentrer en France.

D'après le projet de règlement sur les Bourses rédigé par le Conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean d'Angely, le préfet de police a présenté au ministre de l'intérieur diverses observations. Il a pensé qu'il serait très essentiel d'ordonner que les actes de séparation de

1. C'est cet abbé Fournier que, peu après, le premier Consul fit enfermer à Bicêtre comme atteint de folie séditieuse. (Voir mon *Histoire politique de la Révolution*, p. 727.) Néanmoins il fut nommé évêque de Montpellier en 1806.

2. *Ces rapports nous manquent.*

biens et les clauses qui dérogeront dans les contrats de mariage à la communauté des biens des agents de change et courtiers de marchandises soient inscrits sur un registre déposé à la Bourse et ouvert à tous ceux qui voudront le consulter. Cette disposition, conforme aux articles 1er et 2 du titre VIII de l'ordonnance de 1673, est d'autant plus nécessaire que le cautionnement des agents de change n'offrira pas toujours une garantie suffisante. Il a présenté les inconvénients qui peuvent résulter de la proposition faite de confier au préfet civil le droit d'ajouter les noms qu'il voudra à la liste des candidats pour les places d'agents de change et de courtiers de marchandises, qui sera formée par deux banquiers ou négociants choisis par le Tribunal de commerce; quand le préfet de police demeure chargé de provoquer la suspension de ceux de ces agents de change ou courtiers qui ne se conformeraient point aux lois et règlements ou qui prévariqueraient dans l'exercice de leurs fonctions quand lui seul est à même de donner des renseignements certains sur la moralité et la fortune des candidats. Il a soumis également au ministre des finances différentes observations relatives à la dernière loi sur les bourses[1] et sur la question de savoir si à Paris ce sera le préfet civil ou le préfet de police du département de la Seine qui sera chargé de l'exécution des articles 4 et 9 de ladite loi[2], question qui ne paraît pas devoir éprouver de difficulté, puisque le préfet de police, placé par l'article 1er de l'arrêté des Consuls du 12 messidor an VIII sous l'autorité immédiate des ministres, se trouve chargé, par l'article 25 du même arrêté, de la surveillance de la Bourse et des lieux où se réunissent les agents de change et les courtiers de commerce.

Note sur l'article « Variétés » de la *Gazette de France*. — Il a été dit, il y a quelque temps, dans l'analyse imprimée d'*Atala*, roman moral, que « la tolérance universelle est une assez belle théorie pour qu'elle mérite d'exercer les méditations des vrais philosophes ». Cette phrase est pour la *Gazette de France* l'occasion de longues remarques remplies des idées les moins libérales. Le rédacteur, grand ennemi des *théories*, trouve qu'on n'a jamais été plus intolérant que depuis que la fausse philosophie a prêché la tolérance; il trouve encore que la *tolérance politique et religieuse* est devenue une erreur plus grande à mesure qu'on a parlé de tolérance civile, qui n'est qu'un mot sans application; qu'aussi ne faut-il pas s'étonner de l'*intolérance sanguinaire* qu'on a vu exercer au nom de la *tolérance universelle*. Le rédac-

1. C'est la loi du 28 germinal an IX.

2. *Ces articles sont relatifs*, le premier aux dépenses relatives à l'entretien et *réparation des Bourses*, le second au cautionnement des agents de change.

teur pose aussi des principes qui sont évidemment de lui, et d'autant plus adroits qu'ils ont le ton de sentence. Ce qui suit servira d'exemple : « Un peuple vit moins suivant les lois que selon ses habitudes. Toute tolérance pour ce qui est établi dans l'opinion est un devoir dans un gouvernement ; mais la tolérance pour les idées nouvelles, pour toutes les théories qui viennent augmenter la diversité des opinions politiques et religieuses, est impolitique, dangereuse, immorale. C'est sous ce dernier point de vue qu'on obtient des révolutions à force de tolérance. » (Ces réflexions sont signées X.)

Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui à la Bourse, et les cours n'ont éprouvé aucune variation.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 28 germinal : « ...Le journal officiel de ce jour présente les réflexions suivantes : « Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au « 25 mars ! L'escadre anglaise a passé le Sund le 31 ! ! ! L'histoire nous appren- « dra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements ! ! !... [1] »

DVII

28 GERMINAL AN IX (18 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 GERMINAL.

Le Tribunal de cassation a rejeté la requête de Carbon, dit le petit François, et de Saint-Réjant, dit Pierrot.

Un aide de camp du général Masséna a dit à plusieurs personnes dans un café, au perron du Palais du Tribunat, que ce général lui avait confié qu'il craignait que le premier Consul ne cherchât à l'éloigner de lui sous un prétexte quelconque, parce qu'il connaissait son républicanisme prononcé ; mais qu'il était bien décidé à ne rien accepter, s'il fallait prendre un commandement ailleurs que sur le territoire européen de la République. Cet aide de camp est un homme d'un certain âge.

L'ex-chevalier de Séguirande, natif des environs de Marseille, ancien officier de la marine royale, est un de ceux qui se permettent

1. C'est en effet, textuellement, la note qui parut dans le *Moniteur* du 27 germinal an IX.

les propos les plus indiscrets contre le premier Consul dans la maison de jeu aux arcades du Palais du Tribunat, n° 9 ; on ne ménage point le gouvernement dans cette Académie, qui ne reçoit qu'un grand nombre de ses ennemis.

Hier, dix ou douze officiers réformés s'étaient réunis aux Tuileries : « Ne restons pas ici, a dit l'un d'eux ; nous sommes espionnés ; allons nous promener au Bois de Boulogne. » On les y a suivis ; leur entretien a paru mystérieux ; ils sont revenus sur les sept heures du soir et se sont séparés aux Tuileries.

Avant-hier, l'abbé Bernier a donné une audience publique où se trouvaient au moins cinquante solliciteurs, parmi lesquels on a remarqué plusieurs Chouans amnistiés. Ceux-ci ont eu des conférences assez longues avec l'abbé. Il y avait aussi beaucoup d'individus qui réclamaient sa médiation auprès du gouvernement pour obtenir de rester à Paris, malgré l'ordre qu'ils avaient reçu de s'en éloigner ; ils alléguaient, pour la plupart, que, quoique considérés comme amnistiés, ils n'avaient jamais été Chouans, et qu'ils n'avaient été portés sur la liste d'amnistiés que par faveur et dans l'espérance de participer aux grâces que le gouvernement paraissait vouloir accorder à tous les Chouans soumis. L'abbé Bernier a beaucoup promis et a fait espérer la révocation de l'ordre. Les tantes de Bourmont étaient aussi à cette audience et ont eu une assez longue conférence avec l'abbé Bernier, dont le résultat a jeté, sur la figure de ces femmes, un air de tristesse qu'il a été très facile de remarquer. Parmi ceux qui étaient présents à cette audience, peu se communiquaient, et tous avaient l'air de s'observer, excepté une certaine dame Lainé, qui allait et venait parmi les solliciteurs et cherchait à les agacer. L'abbé Pancemont et le curé de Saint-Roch se trouvaient là aussi. Ils ont eu une très courte conversation avec ledit Bernier et se sont quittés en s'ajournant au lendemain. L'ex-comte de Tolozan et celui de Virieu sont les deux personnes qui ont occupé Bernier le plus longtemps ; les autres ont été assez lestement expédiées.

On a dit, dans les derniers rapports, que les compagnons menuisiers, notamment du faubourg Antoine, ont voulu avoir une augmentation de prix pour leur travail, mais que cela n'a point eu de suite, qu'ils sont à leurs travaux, et que les choses sont restées dans l'état où elles étaient auparavant. Aujourd'hui ce sont les chapeliers qui ne sont plus d'accord entre eux. Ce ne sont point les ouvriers qui demandent de l'augmentation, mais bien les maîtres qui demandent *du rabais*. Déjà un certain nombre d'entre eux se sont réunis deux fois pour combiner ce plan et venir à bout de faire travailler les

ouvriers au prix qui leur conviendra. On connaît les chefs de cette cabale, on les suit sans désemparer.....

Le préfet de police a fait arrêter aujourd'hui le nommé Labesse, Chouan amnistié, émigré qui s'était soustrait aux ordres du ministre. Il a également fait arrêter les nommés Lesnier père et fils, émigrés rentrés sans autorisation.....

Les cours se sont un peu améliorés aujourd'hui à la Bourse.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

Journaux.

Journal de Paris du 29 germinal : « *Paris, 28 germinal.* ...Le ministre de la police générale a fait suspendre jusqu'à nouvel ordre le départ et la circulation du journal intitulé *le Publiciste*, parce que le rédacteur de ce journal a inséré un article injurieux à la mémoire de l'empereur de Russie ; parce que, dans un autre article, il a outragé la valeur de la nation danoise ; parce que, dans un troisième article, il a prêté à un habitant de l'Helvétie un langage indigne de sa République et de ses concitoyens. Le même ministre a fait également arrêter à la poste le *Journal des Débats*, pour avoir faussement annoncé que l'empereur Alexandre Ier avait dès son avènement au trône, fait lever l'embargo mis par son père sur les vaisseaux anglais. »

DVIII

29 GERMINAL AN IX (19 AVRIL 1801).

Journaux.

Clef du Cabinet du 30 germinal : « *Paris, 29 germinal.* On sait avec quel zèle nous nous élevâmes, sous le Directoire exécutif, contre cette horde de fripons qui, depuis les chefs jusqu'aux garçons de bureaux inclusivement, infestaient la plupart des administrations de la République ; et plusieurs de nos souscripteurs ont remarqué l'espèce d'instinct qui nous fit prévoir et annoncer, bien avant l'événement, sinon la chute des fortunes colossales, du moins celle des hommes déhontés qui, du sommet de l'édifice, donnaient sans pudeur l'exemple d'un brigandage effréné. Depuis que le génie uni à la vertu préside aux destinées de la France, les pillages ont-ils entièrement cessé ? Ne faut-il pas toujours donner pour obtenir ? Jusque dans les établissements qui par leur nature semblent exclure tout ce qui n'est pas délicat, ne trouve-t-on plus de ces employés qui, au milieu des plus adroites infidélités, font parade de l'honnêteté la plus scrupuleuse ? Il faut l'avouer, les richesses littéraires elles-mêmes, si affreusement dilapidées dans des temps déplorables, ne sont

pas encore partout à l'abri des avides mains, et l'œil d'un ministre dont la probité égale au moins les lumières ne saurait assez s'ouvrir sur la conservation des objets qui restent aux arts et aux sciences... »

DIX

30 GERMINAL AN IX (20 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er FLORÉAL.

Le jugement de Saint-Réjant et de Carbon a été exécuté aujourd'hui, vers une heure après-midi; il y avait une grande affluence; mais, dès le matin, toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour le maintien du bon ordre. La libre circulation des piétons et celle des voitures a été interrompue jusqu'après l'exécution. On rapporte que Carbon, en allant au supplice, a dit au peuple : « Mes bonnes gens, c'est pour le roi. » Le 29 du mois dernier, ce même Carbon a déclaré qu'un nommé Delahaye, maître des forges du port Briez (?), entre Laval et Vitré, locataire d'autres forges dans la Basse-Bretagne, du côté de Guingamp, était ami de Georges et a toujours eu avec lui la plus active correspondance : il est âgé de soixante-dix ans, fort riche et n'a point d'enfants. Il a ajouté que Saint-Victor était avec Georges dans le Morbihan, que la correspondance et l'argent entraient entre Saint-Malo et Dol, que le tout est apporté par des chaloupes, que lui, Carbon, recevait directement les ordres de Limoléan, auquel Georges envoyait des fonds, qu'on ne lui en donnait que ce qu'il fallait pour payer ce qu'il était chargé d'acheter et strictement pour vivre; les rendez-vous avaient lieu tous les jours, sur les cinq heures, sur le boulevard, au coin de la rue Poissonnière.

Les malveillants répandent le bruit que les Français avaient été battus en Égypte et persistent à dire que les grands changements, depuis si longtemps annoncés, vont avoir lieu sous peu de temps; que d'effrayants symptômes de révolte se manifestent dans l'Ouest, que la guerre civile va recommencer.

A la suite d'un dîner donné avant-hier par le citoyen Barthélemy, il a été tenu les propos les plus indécents contre le premier Consul; le citoyen Lanjuinais était du nombre des convives, ainsi que le jeune Richou, dont il a déjà été question. Le citoyen Dubourg-Laprade, législateur, n'est pas plus réservé dans ses propos.

On a entendu hier plusieurs militaires et un commissaire des

guerres se plaindre publiquement du ministre de la guerre et en parler en termes très indécents ; on cherche à les connaître. Les officiers réformés, dont les têtes ne se refroidissent pas beaucoup, crient très fort de ce que le premier Consul ne donne plus d'audience comme par le passé. Il circule que les grenadiers de la garde des Consuls paraissent fort mécontents de l'ordre qu'ils disent leur avoir été donné de ne plus porter de petites bottes, ni de pantalons, et d'attacher leurs cheveux à deux pouces de la tête.

Les ministres du culte théophilanthropique ont éprouvé hier beaucoup de difficultés à Saint-Gervais ; il paraît qu'il y avait eu projet de les empêcher d'exercer ce culte. Le commissaire s'y est transporté et a fait arrêter trois individus qui paraissaient et lui ont été indiqués comme excitant les autres. Toutes les têtes chaudes de la paroisse étaient là. Le culte a eu lieu avec infiniment d'ordre et de décence. Les individus arrêtés sont connus pour des fanatiques.....

Des malveillants répandent que l'administration de la loterie reçoit, par le télégraphe, les numéros des tirages de Bruxelles, etc., et qu'elle fait retirer les billets gagnants qui peuvent se trouver dans les bureaux de Paris. Cette nouvelle circule beaucoup parmi le peuple.

Aujourd'hui les rentes se sont maintenues en hausse, malgré que les négociations aient été, en général, très froides ; les autres effets et principalement les bons des deux tiers se sont aussi améliorés. Les pièces d'or sont toujours à 15 centimes environ ; elles sont peu demandées.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 1er floréal : « *Sur le rétablissement de la Société de la Charité maternelle*. Si quelque chose est capable de prouver le retour de l'ordre et de l'humanité parmi nous, et doit faire aimer les principes et les vues du gouvernement actuel, c'est sans doute la réorganisation de ces Sociétés respectables qui prévenaient ou soulageaient tant de maux et qui établissaient entre les riches et les pauvres un échange touchant et continuel de bienfaits d'une part et de reconnaissance de l'autre. Avec quel intérêt n'ai-je pas lu dans les journaux que la Société de Charité maternelle, cette institution si belle aux yeux de la morale, si précieuse aux yeux de la politique, venait d'être rétablie, et qu'elle avait déjà des fonds suffisants pour commencer à distribuer des secours ! En apprenant cette nouvelle, si importante pour tant de familles honnêtes et malheureuses, à peu près dans le même temps que le détail des fêtes célébrées de toutes parts à l'occasion de la pacification du continent, j'ai éprouvé une double jouissance : il m'a semblé

voir la Paix, précédée du génie de la Victoire, entrer en France d'un air riant, et venir se fixer au milieu de nous, en donnant la main à la Bienfaisance. Le but que la Société de la Charité maternelle se propose est trop utile pour que les avantages ne soient pas généralement sentis ; et les dons qu'elle recueille, et qu'elle répand, passent par des mains trop pures, pour qu'on ne s'empresse pas de seconder ses généreuses intentions. Une expérience cruelle et journalière apprend que l'indigence de beaucoup de mères étouffe souvent dans leur cœur le cri de la nature, et les détermine à faire porter à l'hospice des Enfants-Trouvés l'être infortuné qu'elles viennent d'appeler à la vie, et qu'elles n'ont pas les moyens de nourrir. Je ne crains pas de trop dire en assurant que plus du tiers des enfants que l'hospice de la Maternité reçoit sont légitimes. Une expérience non moins cruelle apprend que cette funeste affluence, jointe à d'autres causes que je ferai connaître un jour, sur lesquelles j'appellerai l'attention du gouvernement humain, entraîne les plus graves inconvénients. Le nombre trop considérable des victimes fait naître la contagion, et la très grande majorité de ces malheureux enfants périt faute de soins et de nourriture dans les premiers jours et les premiers mois de sa naissance. La Société de la Charité maternelle est instituée pour éviter à l'enfant légitime, à l'instant où il voit le jour, le malheur d'être abandonné. En secourant à propos les mères que l'indigence aurait rendues barbares, cette Société a la double satisfaction de leur épargner un crime et de conserver la vie et l'état à un enfant qui aurait inévitablement perdu l'une ou l'autre. Elle attache les pères de famille à leur ménage en y introduisant un peu plus d'aisance ; enfin, elle concourt aussi à améliorer le sort des enfants trouvés, en diminuant, par les bienfaits qu'elle répand, les charges du seul hospice qui leur serve d'asile. Ce sont des dames qui ont institué cette Société ; ce sont des dames qui la composent. Qui peut mieux qu'elles porter la consolation dans les réduits de la misère et de la douleur ? Qui peut avec plus de succès aller au-devant de ces pères et mères, plus malheureux encore que coupables, prêts à repousser l'enfant qui va naître d'eux, et à perdre leurs droits ainsi que tous les charmes de la paternité ? Qui peut mieux que des mères, assister des mères et protéger des enfants ? Qui peut, enfin, mieux qu'elles, vaincre l'égoïsme et l'insensibilité des hommes, attendrir les cœurs sur le sort de la pauvreté vertueuse, et rendre tributaire la richesse de la bienfaisance ? Lorsque Mme de Cossé, qui n'est plus, et ses dignes coopératrices fondèrent, en 1788, la Société de la Charité maternelle, on ne tarda pas à s'apercevoir que cette institution pouvait produire un changement favorable à la population et aux mœurs. Déjà deux mille cinq cents femmes avaient eu part à ses secours. La Société aidait, pendant deux ans, les mères qui s'imposaient l'obligation de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Si, à l'expiration de ce terme, leur indigence était telle qu'elles fussent encore forcées de les abandonner, ces enfants étaient reçus dans les hospices comme pauvres. Leur état, du moins, n'y était pas perdu, et leur vie avait été sauvée. Les règlements de la nouvelle Société sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux de l'ancienne. Toute personne est admise à souscrire pour la somme de 30 francs, chez le trésorier honoraire, le citoyen Grivel, rue Coq-Héron, n° 58. On peut aussi faire des dons réglés ou momentanés. Chaque année la liste des souscripteurs et bienfaiteurs est imprimée. Le lecteur sensible me pardonnera les détails dans lesquels je viens d'entrer. Mon cœur avait besoin de rendre un hommage public

à une institution aussi respectable par le but où elle tend que par les motifs qui la dirigent, et par les vertus de celles qui la composent. Puisse-t-elle faire tout le bien qu'elle a en vue! Et puissent tous les amis de l'humanité la seconder autant qu'elle mérite de l'être. P.-F. Jauffret, *secrétaire perpétuel de la Société des Observateurs de l'Homme.* » — « Le préfet du département de la Seine vient de prendre un arrêté concernant les inhumations ; il est digne, dit-il, de la première ville de la République, de commander par son exemple la décence des inhumations, et surtout de consacrer, comme un devoir de piété communale, le soin de la sépulture des pauvres. Voici les principales dispositions de cet arrêté : il sera établi hors de la ville de Paris, et la distance d'un mille, trois enclos de sépulture publique ; il sera érigé, dans l'intérieur de Paris, six temples funéraires, pour servir de dépôt avant le transport aux enclos de sépulture ; aucun transport funèbre ne sera fait désormais à bras, mais avec des chars attelés de chevaux. Le mode ordinaire des obsèques pourra, au gré des familles, être augmenté de tout ce qu'elles jugeront propre à le rendre plus solennel, sans contrevenir aux lois ; les dépenses extraordinaires faites à cette occasion seront à la charge de ceux qui les auront ordonnées ; la commune de Paris fera les frais de sépulture pour l'indigence ; hors le cas d'indigence ses frais lui seront remboursés. Les dispositions de l'arrêté de l'administration centrale du département de la Seine, en date du 28 frimaire an VII, concernant les sépultures particulières, sont maintenues. Toutes les dispositions du présent arrêté sont subordonnées aux autorisations que doit accorder le ministre de l'intérieur; elles auront leur effet à dater du 1er floréal ; ainsi, à partir de cette époque, l'usage des cercueils banaux est interdit ; un cercueil particulier et un linceul seront fournis gratuitement par la commune pour toute personne décédée dans l'indigence ; les transports funèbres seront faits avec des chars de formes convenables; chacun de ces chars ne renfermera qu'un seul corps, et sera attelé de deux chevaux ; pour suppléer provisoirement les six temples funéraires, dont la concession est demandée au gouvernement, il sera fait choix d'emplacements propres à servir de dépositions. En indemnité des frais qui résulteront du mode d'inhumation ci-dessus réglé, la commune est autorisée de percevoir, de la même manière qu'elle l'a fait jusqu'à ce jour, la taxe simple établie par l'article 1er de l'arrêté du 28 thermidor an IV. La taxe double établie par l'article 2 du même arrêté continuera aussi d'être perçue dans le cas prévu par ce même article [1]. »

DX

1er FLORÉAL AN IX (21 AVRIL 1801).

Rapport de la préfecture de police du 2 floréal.

La dame Chabot, dont il a été question dans les précédents rapports [2],

1. On trouvera le texte complet de cet arrêté sur les funérailles dans la *Gazette de France* du 1er floréal.
2. Voir plus haut, p. 251.

continue ses intrigues et ses propos. Elle a annoncé que, pour la fin d'avril, il y aurait un événement remarquable. On dit chez elle que les émigrés rentrés ont, pour la plupart, de faux passeports, à l'aide desquels ils comptent sortir sur-le-champ de Paris, et parcourir les départements dès que l'événement aura lieu. Les royalistes se sont beaucoup occupés hier de la mort de Carbon et de Saint-Réjant ; ils s'apitoyaient sur leur sort, les regardant comme des martyrs de la bonne cause et ne tarissant pas sur leur éloge. Après l'exécution du jugement, qui avait attiré une foule immense et surtout beaucoup d'ouvriers, ceux-ci se rendirent dans les cabarets et dans les guinguettes. Ils ne se sont entretenus que du spectacle qui venait de frapper leurs regards, et l'on a remarqué dans leurs discours combien ils désirent la conservation du gouvernement, dans lequel ils ont la plus grande confiance.

Sur 1,131 sacs de farine qui ont été vendus hier à la Halle, 406 doivent être transportés à Rouen, dont 100 pour le citoyen Potter, et 306 pour le citoyen Laurent, tous deux négociants à Rouen. La continuité de ces enlèvements et la mauvaise qualité du blé dans plusieurs cantons, qui oblige les fariniers de ces mêmes cantons à se porter dans ceux où la qualité est supérieure, fait éprouver à la farine une augmentation, attendue depuis longtemps par les fariniers, qui achetaient le blé beaucoup plus cher qu'ils ne vendaient la farine. Les enlèvements pour les départements du Nord reprennent une nouvelle activité ; il s'en fait aussi beaucoup par le Rhin. Ceux qui se font pour Rouen et le département de la Seine-Inférieure sont surtout de nature à fixer l'attention ; leur prolongation pourrait, dans le moment où le prix des grains est élevé à un certain taux, l'augmenter encore. Il s'est fait quelques articles de farine à 56 francs ; le blé à 30 et 31 francs ; ce qui, dans l'hypothèse de 2 setiers pour un sac de farine, porterait celle-ci à 58 francs ou 60 francs.....

Tout-Paris en vaudevilles, brochure nouvelle [1]. Ouvrage conçu sans goût, un peu avec l'esprit des autres, et bien moins avec celui de l'auteur. Les petites nuances d'opinion politique qui percent dans quelques couplets ne prouvent point un grand amour de la liberté ; c'est au contraire un léger ton de sarcasme qu'on distingue le plus souvent, et, si le nom de Marant n'était en tête du recueil, on soupçonnerait celui-ci écrit par l'auteur du *Chiffonnier*. Page 19, on trouve une sortie contre l'exposition publique qui a été faite du portrait de Marat et un regret de ce qu'on n'a point conservé les traits de celle qui a eu le courage de

1. Bibl. nat., Li 3/78, in-12.

le tuer. Page 27 : « Il nous manque des jeux olympiques, mais au moins tous les ans nous avons la fête de la République. » Page 125, chapitre *Église de la Madeleine,* l'auteur est révolté de l'idée d'un projet de construction, qu'il dit exister pour élever un opéra sur les ouvrages actuellement existants de l'église de la Madeleine. Page 129, chapitre *Ménagerie,* allusion à ces lions, ces tigres et ces loups qui venaient nous égorger tous. Page 151, regrets sur la destruction des statues de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Henri IV, et à cette occasion le couplet suivant :

AIR DU *Réveil du peuple.*

Peuple, dans ton aveugle rage
Qu'excita le ciel en courroux,
Ce bronze, objet de ton hommage,
Je l'ai vu tomber sous tes coups!!
Mais à d'aussi faibles disgrâces
En tout temps on peut remédier;
Nous avons, pour orner nos places,
Bois, toile, couleurs et papier.

Le reste est dans ce goût et dans cet esprit.

Aujourd'hui, à la Bourse, les rentes se sont encore améliorées, et principalement au moment de la clôture.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 2 floréal : « *Paris* ...Saint-Réjant et Carbon, condamnés à la peine de mort par le tribunal criminel de la Seine, comme coupables de l'attentat du 3 nivôse, n'ayant fourni aucun moyen de nullité au Tribunal de cassation, le jugement a été confirmé, et la sentence exécutée aujourd'hui à une heure après-midi. » — *Citoyen français* du 2 floréal : « *Paris, 1er floréal.* Aujourd'hui, à une heure, a été exécuté le jugement qui condamne à mort Carbon et Saint-Réjant. Nous sommes loin d'approuver quelques huées qui les ont accompagnés au supplice; mais nous les avons observées, parce que, si les démonstrations de l'indignation publique laissent quelque chose à désirer sous le rapport du perfectionnement de la morale active, elles peuvent au moins servir à disculper la classe nombreuse du reproche de corruption dont certaines gens ont essayé de la flétrir, pour le seul plaisir d'en accuser la philosophie. Pendant l'instruction de ce procès, nous avons cru devoir garder le silence, parce que nous savons par expérience combien les déclamations peuvent influer sur le sort de ceux que la voix publique accuse ; mais, aujourd'hui que les coupables sont punis, on nous permettra sans doute de recommander à la mémoire et à l'horreur publiques tous les crimes des brigands salariés par l'étranger, qui, tantôt sous prétexte de

venger les principes blessés, tantôt sous celui de restaurer les mœurs et leur religion compromises, compromettent à la fois, la liberté, leur religion, la raison et l'État..... »

DXI

2 FLORÉAL AN IX (22 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3 floréal : « VARIÉTÉS. *Au Rédacteur*. On a souvent accusé les riches de ne pas aimer l'égalité; et, il faut en convenir, l'accusation était juste. En effet, que disait-on aux riches? « Vous avez de beaux vête- « ments, et les pauvres ont des haillons : dépouillez-vous en et couvrez-vous « des haillons du pauvre. Vous habitez de belles maisons, où l'on a réuni pour « vous l'agréable à l'utile; vous reposez mollement sur la plume et sur le « duvet; le pauvre travaille dans des greniers, et dort tristement sur la paille : « sortez de vos hôtels, et vous allez coucher sur la paille au fond des cachots. « Vous couvrez vos tables de mets exquis et des vins les plus doux; le pauvre « mange du pain noir, et boit de l'eau : buvez de l'eau et mangez du pain « noir. » Cette fâcheuse égalité, dont Philippe d'Orléans avait pris le nom pour se rendre justice à lui-même, comme étant prototype de tous les maux, avait étendu son influence jusque dans l'empire de la mort. Elle avait défendu à la piété filiale, à la tendresse conjugale toute cette pompe innocente par laquelle ceux qui survivent cherchent, en honorant la mémoire d'un père, d'un époux, à tromper leur douleur. Plus de tombeaux, plus de mausolées! Le deuil même fut interdit, la couleur noire proscrite comme aristocrate, et l'on ne nous permit que les larmes, parce que les pauvres pouvaient aussi pleurer. Riches et pauvres, jetés nus en naissant sur la terre, nous rentrions nus dans son sein. On nous précipitait tous pêle-mêle dans un gouffre immense, semblable au *baratrum* où l'on plongeait les criminels à Athènes : le corps de la vierge pudique était étalé à côté du cadavre infect de la prostituée, et l'homme de bien, le bienfaiteur de l'humanité, reposait à côté d'un assassin. Le gouvernement consulaire veut nous réconcilier avec l'égalité, et l'on ne peut que bénir ses efforts, parce que, sans appauvrir le riche, il enrichit le pauvre. Au lieu de cette horrible idole, emblème de toutes les privations et de tous les sacrifices, il nous montre l'égalité sous les traits de l'abondance, et la met non plus sous la sauvegarde de la mort, mais sous celle de l'industrie et du travail. L'arrêté du préfet de la Seine sur les sépultures, dont nous avons avant-hier donné l'analyse, est une preuve bien frappante de ce retour aux idées saines, à la véritable égalité. « L'opinion publique d'accord avec la morale, dit ce respectable ma- « gistrat, condamne la nudité des sépultures actuelles. Il est digne de la pre- « mière ville de la République de commander, par son exemple, la décence des « inhumations, et surtout de consacrer comme un devoir de piété communale « *le soin de la sépulture* du pauvre. Il sera permis de consacrer des souvenirs « *dans les enclos* de sépulture publique par des inscriptions, des cénatophes

« et autres monuments funèbres. A compter du 1er floréal, l'usage des cercueils « banaux est interdit. Un cercueil particulier et un linceul seront fournis gra- « tuitement par la commune, pour toute personne décédée dans l'indigence. » Et ce n'est point aux dépens du riche qu'on améliore le sort du pauvre ; ce n'est qu'aux dépens du désordre. L'économie seule fait ici tous les frais. Pour indemnité des frais qui résulteront du nouveau mode d'inhumation, la commune, dit l'article 21, continuera de percevoir de la même manière qu'elle l'a fait jusqu'à ce jour, dans les mêmes cas et *sans aucune augmentation nouvelle*, la taxe établie par l'article 1er de [l'arrêté de] l'administration centrale du 28 thermidor an IV. Pourquoi cette égalité est-elle venue si tard ? Pourquoi ne nous a-t-on pas toujours parlé un tel langage ? En vérité, l'égalité, la liberté ont au moins autant à se plaindre de leurs amis que de leurs ennemis ; mais ne rappelons le passé que pour mieux sentir les avantages du présent, et répétons avec un poète à qui nous devons, quoi qu'on en dise, plus d'une bonne tragédie :

Le malheur qui n'est plus n'a jamais existé. »

— *Gazette de France* du 3 floréal : « Hier on se portait et l'on s'arrêtait en foule autour des chars funèbres construits et préparés conformément aux dispositions de l'arrêté rendu par le préfet de la Seine. Ce spectacle nous a offert l'occasion de remarquer combien le peuple est susceptible d'être gouverné par la force des choses, et non par la force des mots ; par l'influence des objets sensibles, plutôt que par des idées contemplatives et des illusions philosophiques. Qu'on nous dise pourquoi la vue d'un cercueil porté machinalement sur quatre bras mercenaires, ne produit aucune impression ni sur les esprits ni sur les cœurs, tandis que l'appareil d'une pompe funèbre, d'une urne, d'un mausolée, d'une pyramide élevée sur un tombeau, produit un recueillement religieux et des sensations si fortes. C'est qu'il faut quatre raisonnements pour remplacer un coup d'œil ; c'est qu'il est plus simple de voir que de réfléchir, et que, s'il est des hommes à qui la philosophie tient lieu de religion, d'habitudes et de mœurs, il en existe un bien plus grand nombre qu'on ne dirige pas avec des théories, et qui n'aiment pas à se plonger dans les brouillards de la métaphysique. »

DXII

3 FLORÉAL AN IX (23 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 FLORÉAL.

M. de Kalischew a reçu avant-hier, à minuit, un courrier de Pétersbourg. On assure que ses pouvoirs sont renouvelés, et qu'il a reçu du nouvel empereur une lettre remplie d'éloges du premier Consul.

Depuis plusieurs jours, le préfet de police était informé qu'un particulier s'était adressé à un fourbisseur de la rue Coquillère et lui avait

commandé trois poignards. En effet l'homme a été arrêté à six heures et demie, comme il sortait de la boutique, et il était muni des armes. Perquisition a été faite à l'instant à son logement, rue de la Loi, maison des Colonies, et il a subi ensuite un interrogatoire approfondi. Il en résulte que ce particulier est le nommé Charles-Romain Grua, natif de Chambéry, ex-agent en chef de la compagnie Rochefort, chargé de l'approvisionnement des armées, propriétaire de domaines nationaux dans le département de la Somme et dans celui du Mont-Blanc; qu'il est venu à Paris pour terminer différentes affaires relatives à ses acquisitions de biens, qu'étant sur le point de retourner dans son pays avec les citoyens Poidevant, aussi ex-agent de la même compagnie, et Burnier entrepreneur des étapes dans le Mont-Blanc, ils ont fait faire ces trois poignards pour leur défense personnelle, attendu, a-t-il dit, que les acquéreurs de domaines nationaux ne sont pas toujours en sûreté dans le département qu'ils habitent. Des citoyens employés au ministère de la police générale, et en qui on peut avoir toute confiance, répondent de la moralité et des principes de ces particuliers. Grua, n'ayant fait aucune déclaration de la commande d'armes qu'il avait faite, n'étant muni d'aucune permission de port d'armes, et ayant d'ailleurs négligé de faire viser son passeport en arrivant à Paris, il y a deux mois environ, a été retenu.

Les malveillants font courir le bruit, de nouveau, que l'Égypte est au pouvoir des Anglais, que la Turquie, la Russie, la Suède et l'Angleterre viennent de former une nouvelle coalition contre la France, qu'avant trois mois l'empereur se rangera de leur côté, et que déjà le cabinet de Vienne ne s'entend plus avec le gouvernement français. On dit dans quelques salons, et surtout chez les partisans des Chouans, que M. de Kalischew n'a point eu de nouvelles de Saint-Pétersbourg depuis le courrier qui lui a annoncé la mort de Paul Ier et l'installation de son successeur, que celui-ci n'est point dans les mêmes dispositions que son père à l'égard des Français, qu'au contraire il paraît très attaché aux Anglais, qu'aussitôt son avènement au trône, il a dépêché des courriers à Londres, et avant le retour desquels, ajoute-t-on, M. de Kalischew ne recevra aucune instruction.

La ligne de démarcation entre les ministres du culte catholique semble se prononcer tous les jours davantage. Les efforts que l'on tente pour les réunir semblent ne devoir obtenir aucun succès. Ils se divisent en trois classes : 1° Les constitutionnels non réhabilités, exerçant dans les temples schismatisés, tels que Saint-Sulpice, Saint-Médard, Saint-Étienne-du-Mont et Notre-Dame ; 2° les constitutionnels réhabilités par les ex-grands-vicaires de l'ex-archevêque Juigné, et

exerçant à Saint-Roch, Saint-Gervais, Saint-Merri, Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Eustache ; 3° enfin les réfractaires rentrés, que les précédents appellent puristes, et exerçant seulement, d'après la promesse exigée par les Consuls, dans différents oratoires et les églises des Carmes, de Bonne-Nouvelle, etc. L'église des Carmes se remarque particulièrement par la lutte que soutient l'ex-curé Pancemont contre le curé constitutionnel de Saint-Sulpice. Le premier parcourt sa ci-devant paroisse, visite les riches et attire un grand concours de monde aux cérémonies qu'il préside et aux discours qu'il prononce. Il résulte de ces distinctions qu'il y a trois assemblées de catholiques, ce qui nourrit et entretient les discussions domestiques et éloigne d'autant le bienfait de la paix dans l'intérieur des familles. Indépendamment des ex-grands-vicaires de l'archevêque Juigné, il existe plusieurs patriarches qui exercent la suprématie spirituelle, tels que l'évêque de Saint-Papoul et l'abbé Bernier. Celui-ci a dû donner aujourd'hui une audience publique dont les résultats seront connus demain, si elle a eu lieu. Il était à la campagne depuis quelques jours.

Sur 593 sacs de farine vendus hier à la Halle, 104 ont été achetés pour Amiens, par le citoyen Heren, meunier de cette ville, faubourg de Ham. Les farines achetées pour Rouen, les 1er, 2 et 3 de ce mois, par le citoyen Laurent, ont été enlevées hier et embarquées au port Saint-Nicolas. Ces enlèvements n'ont pas seulement lieu à Paris, mais encore à Pontoise, où l'on paie la farine 56 francs, et dans les moulins de Beaumont.

On rapporte qu'il y a en ce moment des demandes pour Nantes, où la farine, dit-on, est montée de 56 à 60 francs. Si le fait est exact, la farine éprouvera ici une augmentation, parce que les fariniers d'Étampes qui expédient pour Paris dirigeront leurs envois sur Nantes. Le marché d'hier a été peu fréquenté, parce que, d'après les changements opérés pour la fixation des jours de marchés dans les départements environnant Paris, plusieurs marchés voisins se sont rencontrés hier. L'augmentation se fait sentir partout. Le blé s'est fait hier jusqu'à 32 francs, le seigle, 19 et l'orge 14 francs. Les enlèvements pour le Nord se font particulièrement dans la ci-devant Picardie. Quelquefois des marchands de légumes secs ont chargé en retour de faibles parties de grain à la Halle ; on est assuré que les pêcheurs favorisent beaucoup l'exportation des grains et farines aux Anglais ; ils poussent la hardiesse, dans le département de la Seine-Inférieure, jusqu'à cuire des pains de 12 livres, qu'ils portent aux bateaux-pêcheurs *anglais*. On craint beaucoup ici l'augmentation du

prix du pain, parce que tout cela se fait parmi les fariniers et boulangers.

Il y a eu aujourd'hui beaucoup de monde à la revue. Le plus grand ordre a régné partout. Les agents de police ont fait sortir de la foule les filous qu'ils ont reconnus.

Le préfet de police a fait arrêter aujourd'hui le nommé Béthune, se disant attaché à la cour de Prusse, et dont la conduite et les propos ont fixé l'attention particulière de la police. L'ambassadeur Lucchesini le disait parti depuis trois mois, et il s'était au contraire retiré dans une petite chambre au troisième, chez un tapissier, rue des Moulins : on l'examinera avec soin.

La baisse continue à la Bourse; elle inquiète beaucoup, quoiqu'elle ne paraisse pas avoir d'autres motifs que les opérations des joueurs..... Les pièces d'or sont toujours au même taux de 13 centimes.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 4 floréal : « *Paris, 3 floréal.* Le premier Consul est revenu hier matin de la Malmaison, et a reçu les membres du Sénat; il a ensuite donné l'audience ordinaire aux ambassadeurs. L'audience finie, il s'est rendu au Conseil d'État, qu'il a présidé. Il est retourné le soir à la Malmaison. » — *Journal de Paris* du 4 floréal : « *Paris, 3 floréal.* ...Les journaux étrangers ont beaucoup parlé de la magnificence avec laquelle était relié le traité de Lunéville envoyé par le gouvernement français, en échange du double délivré par l'empereur. Le fait est que les couvertures de ce traité étaient en velours bleu brodé en or, sur un dessin plein de goût et d'élégance; mais un mérite plus remarquable de l'expédition de ce traité consistait dans la perfection avec laquelle il était écrit. Jamais manuscrit n'a offert autant de pureté dans les caractères, autant de légèreté dans les formes, et de fini dans son ensemble. Ce travail est dû aux talents du citoyen Petit, artiste écrivain, attaché au secrétariat du gouvernement, déjà connu par une expédition non moins belle du traité de Campo-Formio et par le superbe exemplaire original de la Constitution de l'an VIII. »

DXIII

4 FLORÉAL AN IX (24 AVRIL 1801).

Rapport de la préfecture de police du 5 floréal.

Nombre d'officiers réformés se réunissent dans un cabaret, rue Mazarine près celle Guénégaud; ils se plaignent avec amertume de

la prétendue ingratitude du gouvernement à leur égard; beaucoup d'entre eux, disent-ils, se sont fait admettre comme simples fusiliers dans les compagnies de vétérans. Ils prétendent que l'intention du ministre de la guerre est de disséminer tous les braves officiers qui ont le mieux servi la Révolution, et que tous les invalides seront envoyés dans les départements du Midi et à Louvain, où les Français ne sont point aimés. Ils se rassemblent encore chez un nommé Boivin, rue du Cœur-Volant. Celui-ci répand que plusieurs capitaines de vaisseaux marchands lui ont dit qu'on destituait dans la marine tous les anciens, pour y placer des jeunes gens sans expérience; que ces changements perdraient notre marine, attendu qu'on se rendait maintenant au premier coup de canon que l'ennemi tirait.

Avant-hier, à l'entrée de la nuit, on a observé deux particuliers qui paraissaient tenir une conversation intéressante; ils parlaient espagnol. On a compris qu'il était question de jeter du mécontentement parmi les ouvriers et de les engager à demander des augmentations excessives pour leur travail. On est à la recherche de ces individus. Ce n'est pas la première fois, même dans l'ancien régime, que des émissaires étrangers ont employé de pareils moyens pour débaucher les ouvriers et les faire sortir de France pour les employer dans les manufactures étrangères. On a rendu compte, dans les précédents rapports, de ce que les ouvriers-menuisiers avaient demandé d'augmentation, et qu'ils étaient maintenant tranquilles et en pleine activité de travail. Les compagnons chapeliers ont voulu en faire autant et sont plus tenaces; mais il paraît que ceux qui ont quitté leurs ateliers y rentreront. On présume que les uns et les autres ont été excités par des malveillants qui se tiennent bien cachés et que l'on s'occupe de découvrir.

Les royalistes ont remarqué que premier Consul avait une garde plus forte qu'à l'ordinaire, le jour qu'il est venu à l'Opéra.

On parle dans les faubourgs du renchérissement du pain; les boulangers se plaignent que la farine est montée de 57 à 58 francs, et que les fariniers ont donné l'ordre à leurs commissionnaires de n'en pas livrer au-dessous de ce prix. Les fréquents enlèvements qui se font pour Rouen et Nantes donnent lieu à ces craintes. Le préfet de police en a averti le ministre de l'intérieur, et a pris de son côté toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour empêcher l'augmentation du prix du pain.

On répand dans les faubourgs, et surtout parmi les ouvriers, beaucoup de propos tendant à altérer la confiance qu'ils ont dans le gouvernement.....

Aujourd'hui, à la Bourse, les rentes et les bons des deux tiers ont éprouvé une forte baisse; à l'égard de ceux-ci, on a répandu le bruit qu'il a été pris un arrêté d'après lequel les promesses des deux tiers doivent être admises en payement et sans distinction, comme les deux tiers mêmes. C'est le motif évident de la défaveur. Quant aux rentes, on croit ne pouvoir attribuer la baisse qu'au jeu; ce n'est pas assurément le besoin d'argent qui fait vendre, et qu'aujourd'hui, particulièrement, plusieurs personnes n'ont cessé d'en offrir, en Bourse, sur rentes ou autrement, et à un modique intérêt. Les autres effets n'ont pas varié. Les pièces d'or sont toujours à 15 centimes.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 5 floréal : « *Paris, 4 floréal.* ...Dans une circulaire du 28 germinal, le ministre de l'intérieur rappelle aux préfets des départements l'arrêté du 13 ventôse, portant qu'il y aura une exposition des produits de l'industrie française pendant les cinq jours complémentaires qui terminent chaque année. Il les invite à faire connaître les intentions du gouvernement. Il s'exprime ainsi : « Vous direz à ceux qui dirigent les manufactures que les « mains qui ont gagné tant de batailles vont aujourd'hui creuser des canaux « et vivifier les ateliers ; que, dans le palais de l'État, la sagesse prépare en si- « lence toutes les institutions qui peuvent assurer la prospérité publique ; vous « direz au consommateur que la foire nationale qui doit avoir lieu pendant « les cinq jours complémentaires lui dévoilera toutes nos richesses natio- « nales, et réunira sous ses yeux une foule de productions utiles dont il ne « soupçonne même pas l'existence dans son pays. Dans cette réunion des ré- « sultats de l'industrie de toute la France, des portiques séparés présenteront « les productions de chaque département : ainsi les regards, successivement « appelés sur chacun d'eux, ne parcourront pas sans intérêt les produits qui « leur sont particuliers..... »

DXIV

5 FLORÉAL AN IX (25 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 6 FLORÉAL.

Les émigrés rentrés disent qu'ils ne se sont déterminés à revenir en France que parce qu'ils sont convaincus que le mode de choses actuellement établi ramènera bientôt les Bourbons sur le trône, que Bonaparte lui-même s'occupe de ce plan; qu'aussitôt que le comte

de Lille aura repris la couronne, il l'abdiquera pour la remettre au duc d'Angoulême; que bientôt on répandra un bruit de guerre générale; qu'on saisira cette occasion et les troubles qu'elle fera naître pour proposer la paix générale, à la condition expresse de la rentrée des Bourbons; que, dans le cas où la France n'y souscrirait point, alors elle serait attaquée de toutes parts; que, dans cette supposition, les Chouans, les émigrés et les royalistes se rapprocheront le plus tôt possible de la ci-devant Bretagne et des pays voisins.

L'audience publique donnée hier par l'abbé Bernier a commencé à deux heures après midi. Quarante personnes attendaient dans l'antichambre. Les premières admises furent deux parentes et un parent de Suzannet, maintenant au Temple. La conférence fut assez longue. Ensuite filèrent beaucoup d'hommes qui obtinrent une très courte audience, de manière qu'à trois heures et demie il ne restait plus que quatorze personnes dans l'antichambre, parmi lesquelles étaient l'épouse de Bourmont et celle de Vézins[1], arrivées depuis trois jours à Paris; avec elles étaient Laroche et son épouse, oncle et tante de Bourmont, et la dame Surineau. Introduits à leur tour, ils restèrent au moins une grande heure enfermés avec l'abbé. Pendant ce temps, ceux qui entraient s'occupaient de la position de M[me] Bourmont; on la plaignait beaucoup, ainsi que son mari. En sortant de la chambre de Bernier, toute la famille fut entourée. On lui demanda ce qu'on lui avait fait espérer; M[me] Bourmont dit que, d'après ce qu'elle venait d'entendre, elle comptait bien que son mari et M. de Vézins seraient libres sous très peu de jours et n'éprouveraient pas même le désagrément de l'exil; on la félicita beaucoup de cette bonne nouvelle. La famille de d'Andigné, détenue aussi au Temple, entra ensuite. Il y avait un homme et trois femmes; parmi celles-ci, une s'est plainte amèrement de la sévérité du gouvernement envers d'Andigné, sur qui, disait-elle, il n'y avait aucune conviction, aucune plainte. Un nommé Laferrière, père de deux jeunes gens, également détenus, a uni ses plaintes à celles de la dame et a dit tout haut qu'un gouvernement qui exerçait des actes aussi sévères ne pouvait que détacher de lui les citoyens. La conversation générale a roulé sur Georges, et on a cru remarquer qu'il avait fort peu de partisans parmi ceux qui se trouvaient là; on a attribué à lui seul tous les maux qui accablent en ce moment tous les amnistiés; quelques-uns ont fait des vœux pour qu'il quittât le continent et passât en Angleterre. On s'est beaucoup occupé de l'espérance de

1. Sur Charles de Vézins, voir Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 615.

voir bientôt Bernier cardinal-légat du Pape près le premier Consul. Le curé de Segré, dans la ci-devant Bretagne, depuis quelques jours à Paris, a été beaucoup questionné par quelques assistants sur la situation de son département et les dispositions de son préfet, dont il dit beaucoup de bien. On lui a demandé des nouvelles de Châtillon [1], qu'il a dit être fort tranquille et restant depuis quatre mois à Gernance, près de Nantes.

Un agent fidèle rapporte que Lespinasse, membre du conseil épiscopal de Paris, a répondu à un prêtre réhabilité, qui le consultait sur la conduite à tenir à confesse envers les acquéreurs de domaines nationaux, que ces biens étaient illégitimement acquis, qu'on devait exclure de la communion les acquéreurs, et ne les y admettre qu'après la restitution desdits biens, ou l'assurance du désir de restituer et d'y employer tous ses moyens.....

Il existe aux ci-devant Ursulines, rue du faubourg Saint-Jacques, une réunion d'individus des deux sexes qui suivent et vivent suivant les règles de l'ordre de la Trappe.....

Les fabriques de bijoux prennent une très grande activité, et les ouvriers de cet état commencent à devenir rares.....

Les cours de la Bourse ont peu varié aujourd'hui.

Arch. nat., F [7], 3829.,

DXV

6 FLORÉAL AN IX (26 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 7 floréal : « *Paris, 6 floréal.* ...Le citoyen Mignerot n'ayant pu suffire à l'empressement du public, par les deux premières éditions d'*Atala*, prévient les personnes auxquelles il n'a pu fournir des exemplaires que dans quelques jours il paraîtra une troisième édition, avec des changements faits par l'auteur..... » — *Gazette de France* du 7 floréal. « Le 28 germinal an IX, le premier Consul a accordé des brevets d'honneur aux citoyens : Grouselle, sous-lieutenant, et Charpentier, maréchal des logis; Thinlot, sergent; Krettly, brigadier-trompette dans la garde des Consuls; Decrosas, fusilier; Gauthier, tambour; Fauvart, fusilier; Duchatel, grenadier; Godard, tambour; Bernard, tambour; Masse, carabinier; Calcieux, caporal; Buffet et Leroy, grenadiers; Thirion, fusilier; Ladrière, Amiaux et Leroy, fusiliers; Devouton, caporal de grenadier; Dalley, fusilier; Lebrun et De-

1. Sur le comte de Châtillon, ex-insurgé vendéen, voir Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. IV, p. 538, 613, 616.

machy, caporaux; Michel, caporal; Farnot et Leboubout, fusiliers; Godilière et Najusse, caporaux, et Sceaux, grenadier, qui tous se sont distingués en diverses occasions par des actions d'éclat. Quelle révolution s'est opérée dans les choses et dans les idées! Une discussion violente s'éleva, il y a quatre ans, dans la tribune du Corps législatif, sur la question de savoir si, dans la République, l'usage du mot *honneur* ne devait pas être interdit. Sous le gouvernement de Bonaparte, un brevet d'honneur devient la récompense de dix années de guerre jointes à des actions d'éclat. » — *Citoyen Français* du 7 floréal : « *Paris, 5 floréal.* ...Quand, en faisant l'énumération des services rendus à la monarchie par une secte qui remue ciel et terre pour redevenir dominante, nous avons dit que nous ne voulions pas *des services qui tuent*, on croira bien facilement que nous ne voulons pas plus de ceux qui ont tué, car les Jacobins en capuchons noirs, qu'on ne peut nier avoir été des tueurs et, qui pis est, des brûleurs trop fameux, ne sont pas plus de notre goût que les inquisiteurs en bonnets rouges. »

DXVI

7 FLORÉAL AN IX (27 AVRIL 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 FLORÉAL.

L'augmentation du prix des grains continue sur tous les points d'une manière frappante. On paraît en craindre les suites, si l'on ne parvient à l'arrêter; on rapporte que ce renchérissement a déjà occasionné des mouvements dans plusieurs marchés; on cite entre autres celui de Vernon, dans le département de l'Eure, où l'on prétend qu'il y a eu des grains pillés. Le Nord enlève les grains des départements de la Somme et de l'Oise; les habitants de ces départements, à leur tour, viennent en chercher dans ceux de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, quelquefois même dans Paris, pour les revendre ensuite pour la première destination; ils vont même plus loin encore, car ils parcourent la ci-devant Beauce, la Brie et les pays les plus fromenteux des environs de Paris. On observe qu'il y a beaucoup de blé de mauvaise qualité, et que c'est encore autant à déduire sur la masse de la dernière récolte. Les enlèvements pour Rouen et départements voisins continuent toujours, et telles sont les causes auxquelles on attribue un surhaussement dont on n'aperçoit pas le terme, si l'on n'y apporte le plus prompt remède. Si, au contraire, l'augmentation du prix des grains va en croissant, il est à craindre que les farines ne suivent le même mouvement. Déjà elles sont à 57 francs. Le blé a été hier à 32 fr. 50 c., et le seigle à 20 francs le setier.

Les malveillants emploient tous les moyens pour travailler l'esprit public. On a remarqué, depuis peu de jours, dans plusieurs cafés, des hommes assez bien vêtus et qui parlaient avec éloge de la manière dont les Chouans s'étaient battus, de la liberté dont ils jouissaient, et de la facilité qu'ils avaient de gagner de l'argent. Ils disent encore qu'il y a à Paris des Vendéens inconnus à la police, qui regrettaient sincèrement que cette guerre fût terminée. On a entendu l'un de ces hommes dire : « Si je n'avais pas donné ma parole d'honneur, je n'hésiterais pas, dans le cas où l'on recommencerait, à partir encore avec les bons garçons que je trouverais. » On suit ces hommes avec la plus grande attention.

Le maître de l'hôtel de la Mayenne, rue du Four-Honoré, celui qui a reçu le plus de Chouans et les plus dangereux, se plaignait hier beaucoup de la mesure qui prescrit aux amnistiés de s'éloigner à une certaine distance de Paris. Il dit que ceux qui sont partis de chez lui maudissent Georges et sa bande; qu'ils sont instruits qu'il fait fusiller ceux qui l'approchent, sur le moindre soupçon qu'il peut concevoir; il a ajouté qu'on lui avait assuré que Limoléan et Saint-Hilaire étaient réunis à Georges, ainsi que Joyau, dit d'Assas.

Des Chouans, avant leur départ, ont manifesté le désir que Georges s'en allât en Angleterre, parce que c'était le seul moyen qui pût leur donner la tranquillité.

Il y a eu hier cinquante jours qu'un individu a dîné au Cap Français, île Saint-Domingue, avec le citoyen L'Héritier de la Renandière, qui était parti de France pour Saint-Domingue le 5 fructidor an VIII. L'Héritier y était arrivé avec trente-quatre Français, à bord du *Beata*, bâtiment danois : on ne leur a permis de descendre à terre que le quarante-troisième jour après leur arrivée dans la rade. Toussaint-Louverture est venu ensuite les recevoir lui-même, les a bien traités et leur a donné des fêtes. Toussaint-Louverture a pris possession de la partie espagnole de Saint-Domingue. L'abbé Antheaume, ancien vicaire de Saint-André-des-Arts, est le confesseur et le conseil de Toussaint-Louverture, qui est très dévôt; c'est cet abbé Antheaume qui gouverne réellement.

Outre les différentes lignes de démarcation tracées par les prêtres entre eux, et dont on a parlé dans un des précédents rapports, il en existe une qui n'excite pas moins de trouble parmi eux : c'est celle des prêtres mariés. Aucun de leurs confrères ne veut les admettre nulle part à exercer le culte, et partout ils sont repoussés également.

Le préfet de police, depuis le 4 floréal, s'est procuré de nouveaux

états d'anciennes religieuses vivant en communauté. Il en a reçu vingt dont il présente ici l'extrait. *Division de l'Indivisibilité :* 8 maisons, composées, la première de 6 ex-religieuses; la 2e de 12; la 3e de 5; la 4e de 4; les 5e, 6e, 7e et 8e de 3 chacune. *Division de l'Arsenal :* 6 maisons, composées, la 1re de 9 ex-religieuses; la 2e de 6, les 3e et 4e de 5 chacune; la 5e de 4 et la 6e de 3. *Division de l'Observatoire :* 6 maisons, composées, la 1re de 16 ex-religieuses; la 2e de 9; la 3e de 8; la 4e de 4; la 5e de 3 et la 6e de 2. Ces vingt états forment un total de 113 ex-religieuses. Les vingt-un premiers états, dont l'extrait a été donné, forment un total de 161.

Total général jusqu'à ce jour : 274.

Le citoyen Ségur jeune a établi un club, rue du Mont-Blanc, au coin du boulevard à l'ancien Hôtel du Connétable. On n'y admet que des anciens nobles; c'est la première question qu'on fait à ceux qui se présentent pour s'abonner. Il doit ouvrir le 15 de ce mois.

Les négociations ont été très languissantes à la Bourse, et il n'y a eu de mouvement très prononcé sur aucun cours; néanmoins celui des bons des deux tiers paraît avoir assez de propension à la baisse.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DXVII

8 FLORÉAL AN IX (28 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 9 floréal : « *Paris, 8 floréal.* Le citoyen Dolomieu, dont nous avons annoncé le retour, s'est rendu, hier, à la Malmaison. Le premier Consul l'a reçu avec cette distinction qui toujours caractérise l'accueil qu'il fait aux lumières et aux talents, et avec tout l'intérêt qu'inspirent les longues souffrances du citoyen Dolomieu, pendant cette longue et cruelle détention à laquelle l'avait condamné cette infâme tyrannie royale que tant de misérables esclaves semblent appeler chaque jour par leurs déclamations soporifiques contre la philosophie, qui, en donnant à l'homme le sentiment de sa propre dignité, lui apprit à secouer le joug du despotisme, pour ne se soumettre qu'à celui des lois et de la justice éternelle..... »

DXVIII

9 FLORÉAL AN IX (29 AVRIL 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 floréal : « *Paris, 9 floréal.* ...Les nombreuses lettres adressées au premier Consul par les Conseils généraux des départements rassemblés sur toute la surface de la République portent à peu près le même caractère. Confiance, espoir d'un meilleur avenir, reconnaissance pour tout ce qui a été fait jusqu'ici par le gouvernement, voilà ce qu'on y trouve partout, et non point cette basse flatterie que l'on avait coutume de prodiguer aux gouvernants. Indiquer le bien qui reste à faire, c'est être sûr d'avance qu'il sera fait..... » — *Citoyen français* du 10 floréal : « *Paris, 9 floréal.* ...Apprenons à ceux qui suent sang et eau pour tuer, à coups d'épingle, ce qu'ils appellent la *coterie philosophique*, qu'il existe vraiment une *coterie philosophique* bien difficile à renverser, à moins qu'un nouvel Omar reparaisse armé de la torche fatale. En effet, quelle immense *coterie philosophique* forment les Montaigne, les Bacon, les Descartes, les Newton, les Locke, les Leibnitz, les Shaftesbury, les Maupertuis, les Diderot, les d'Alembert, les Buffon, les Montesquieu, les Raynal, les d'Holbach, les Helvétius, les Mably, les Thomas, les Boulanger, les Condillac, les d'Argens, les La Fontaine, les Molière, les Rousseau, les Fréret, les Malesherbes, les Voltaire, les Condorcet, les Bailly, les Mirabeau, les Franklin, etc., qui respirent encore, quoique leurs débris humains soient engloutis dans la tombe. Leur génie plane sur l'horizon qu'il embrase des plus beaux feux. Leurs écrits, monuments éternels de leur gloire et de leur sagesse, vivent et circulent dans toutes les mains, et font filtrer dans toutes les têtes pensantes ce contre-poison nécessaire qui doit en chasser insensiblement la contagion du fanatisme et de l'erreur. Mais avant ces noms illustres brillent encore les Confucius, les Zoroastre, les Zénon, les Aristote, les Socrate, les Xénophon, les Phocion, les Xénocrate, les Cicéron, les Sénèque, les Longin, les Varron et tant d'autres dont les sublimes et consolantes pensées nous environnent au milieu même des dégoûts qu'enfante la sottise, et servent à nous faire mépriser davantage ce fatras d'ignorance et de déraison dans lequel certains embryons fastidieux essayent, mais en vain, de replonger le colosse humain..... »

DXIX

11 FLORÉAL AN IX (1er MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 FLORÉAL.

Les officiers réformés ne cessent ni leurs propos ni leurs menaces. On est à la suite de ceux dont les têtes paraissent les plus chaudes.

Parmi ceux-ci figure un certain Nonancourt, chef de bataillon réformé, et demeurant au couvent des filles de Sainte-Marie, rue du Bac. On s'est lié avec cet homme, dont l'abord est très difficile, parce qu'il est soupçonneux et perpétuellement sur ses gardes. Il est un royaliste turbulent, lançant à tout moment des sarcasmes contre le gouvernement, et se plaignant plus haut que les autres d'être réformé. On continue de le suivre.

Le marché d'hier a été passablement fréquenté ; le haut prix des grains y avait attiré beaucoup de vendeurs. Malgré la concurrence, les blés se sont soutenus en hausse ; il y en a eu à 33 et 34 francs. Les farines ont augmenté également, et elles ont été jusqu'à 60 francs. Les boulangers du quartier du Marais ont commencé hier à mettre le pain de 4 livres à 13 sols. On rapporte qu'au dernier marché de Beaumont-sur-Oise, le 5 de ce mois, le nombre des marchands de marée qui s'y trouvaient était si considérable que le prix du blé s'est élevé, tout à coup, à 33 et 34 francs, qu'il y avait des demandes pour Nantes, à la suite desquelles les marchands de blé d'Orléans avaient enlevé les blés sur les marchés environnants et à tout prix.

L'augmentation commence à faire un peu de bruit parmi le peuple, qui en murmure, et auquel on souffle que toutes les autres denrées éprouveront le même renchérissement. On se sert de ce prétexte pour chercher à l'indisposer contre le gouvernement, et on rapporte que quelques individus disaient ce matin : « A quoi sert la paix, si, loin d'avoir l'abondance, notre détresse devient plus grande encore ? » C'est dans les halles et marchés où l'on cherche particulièrement à aigrir les esprits ; mais ce sont aussi les points sur lesquels on a dirigé la plus active surveillance. Il est présumable que l'augmentation d'un sol sur les 4 livres de pain, qui a eu lieu dans le Marais, se fera sentir aujourd'hui dans toute la ville. Les boulangers du faubourg Antoine l'ont annoncée depuis quelques jours. Cependant on dit que les grains ont éprouvé de la diminution à Lille et par suite à Amiens. Dans le ci-devant Soissonnais l'augmentation se fait aussi sentir.

Le 9 de ce mois, entre six et sept heures du soir, cinq brigands à cheval sont entrés dans la commune de Septeuil, à 10 lieues de Paris, chez le percepteur des impositions, se sont emparés de lui, de sa femme, nouvellement accouchée, et les ont enfermés à la cave ; plusieurs personnes, s'étant présentées à sa maison, ont été également saisies et enfermées aussi dans la cave ; alors les brigands se sont emparés de la caisse et des armes.

On rapporte que l'ex-Picpus, qui exerce les fonctions du culte

catholique à Bagnolet a la plus grande influence sur les habitants de cette commune et celle de Picpus. Il les fanatise tout à son aise; déjà les paysans ont fait disparaître de tous les endroits publics tout ce qui tient à la République et à la Révolution.

On a répandu hier dans le public qu'Alexandre Ier avait été tué par son frère Constantin, que ce dernier s'était fait proclamer empereur, que l'impératrice douairière était en fuite et toute la Russie en insurrection.

On assure que l'ambassadeur de la République à Rome est chargé de traiter avec le pape les intérêts du clergé de France; qu'on est d'accord sur tous les points, hors un seul: le mariage des prêtres, mais qu'il n'empêchera point de terminer les négociations.....

Il s'est fait beaucoup d'affaires aujourd'hui à la Bourse; cependant il n'y a point eu de variations dans les cours.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 12 floréal: « *Paris, 11 floréal.* ...Le citoyen Dufourny va partir pour l'Italie, chargé par le ministre de l'intérieur d'y surveiller la restitution et l'envoi en France, non seulement des objets d'art enlevés par les Napolitains lors de leur rentrée dans Rome, mais encore de tous ceux qui peuvent appartenir à la République française..... »

DXX

12 FLORÉAL AN IX (2 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 FLORÉAL.

Hier, à la Halle, sur cinq cent quatre-vingt-dix-sept sacs de farine qui ont été vendus, cent ont été achetés pour Rouen par le citoyen Potier, négociant de cette ville.

On rapporte que tous les grains du département de l'Aube s'enlèvent et se chargent à Saint-Mamurez[1] dans des bateaux qui remontent les canaux ensuite et descendent à Nantes. On assure qu'à Quiberon le commerce de grains et de bestiaux se fait ouvertement et publiquement avec les vaisseaux anglais; que, pour

1. Nous n'avons pas pu identifier ce nom de lieu. Serait-ce Saint-Mesmin *(Aube)*?

peu que ces enlèvements continuent, ce département se trouvera bientôt au dépourvu, et que déjà l'inquiétude des habitants est assez vive.

Le pain est augmenté aujourd'hui chez presque tous les boulangers de Paris. Il est des quartiers, comme les halles, où l'on ne murmure pas encore; mais, si l'augmentation continue, les plaintes se feront entendre de toutes parts. Ce sont particulièrement les demandes pour Rouen qui occasionnent ce renchérissement; la ci-devant Beauce y envoie tous ses blés; l'agiotage s'en mêle; les meuniers vont chercher des grains partout et à tout prix. Au dernier marché de Houdan, le blé a valu 40 francs le setier, ce qui porte les farines à 80 francs et le pain à 4 sols la livre. — André, boulanger, rue Antoine, a dit hier que son marchand de farine lui avait assuré que, dans la commune de Pontchartrain, il y avait eu, au dernier marché, une révolte qui a duré deux jours; qu'elle avait été occasionnée par la cherté des grains; que les enlèvements se font publiquement; que les courtiers vont chez les fermiers et paient le blé 6 fr. au-dessus du cours, et enfin que les greniers de la Beauce commençaient à se vider.

Les légumes secs qui arrivent sur le carreau de la Halle sont aussitôt enlevés qu'ils paraissent.

On répandait hier le bruit que Bordeaux et une partie des villes du Midi étaient prêtes à se soulever à cause de la cherté du pain, qui valait 5 sous, que dans la partie de l'Ouest il était à 6 sous et à 8 à Brest. Quelques ouvriers, arrivés de ces contrées, disaient que les blés passaient facilement en Angleterre, parce que la garde des ports protégeait la fraude.

Hier, au café Desroque, place du Petit-Carrousel, un particulier, arrivé depuis peu d'Angleterre, disait que le pain y valait 12 sous la livre, que l'on s'attendait à chaque moment à une insurrection, que beaucoup de Français établis en Angleterre s'occupaient de convertir tous leurs fonds ou marchandises en espèces pour être prêts à partir au moindre bruit qui aurait lieu.

Les royalistes qui se réunissent aux Arcades, n° 9, commencent à être plus circonspects et se tiennent sur la réserve. Ils paraissent craindre d'être observés. Le nommé Dupuis, l'un des habitués, à qui l'on reprochait hier de s'éloigner des autres, répondit qu'on ne saurait être trop sur ses gardes : « Je vois quelquefois ici des figures que je ne connais point, et je ne veux point me compromettre, car j'ai besoin d'une place. » Hier, à la suite d'un dîner donné chez l'ex-marquis de Livry, qui tient une maison de jeu au Palais du Tri-

bunal, n° 154, ce particulier s'est évertué sur le compte du gouvernement.

Chaque jour, de nouveaux rapports signalent les officiers réformés comme des ennemis les plus prononcés du gouvernement et tenant sans relâche les propos les plus indécents. Ils supposent maintenant que le premier Consul veut les admettre, mais comme simples soldats seulement, dans la garde des Consuls, qui, disent-ils, doit être incessamment augmentée de moitié.

Avant-hier, l'abbé Bernier a donné son audience publique depuis deux heures après-midi jusqu'à six heures du soir, et à laquelle ont assisté soixante personnes qui, les unes après les autres, ont été introduites dans sa chambre. Beaucoup de prêtres, beaucoup de femmes et différents particuliers faisaient antichambre ; on y remarquait l'archevêque de Corinthe [1], qu'on dit envoyé du pape près le premier Consul. Ce personnage a beaucoup occupé les assistants qui l'ont interrogé sur les espérances qu'il pouvait avoir du rétablissement total de la religion. Il a fait l'éloge du premier Consul, a répondu qu'avant peu le tout serait arrangé de manière à assurer la tranquillité et écarter les malheurs du schisme. Plusieurs ecclésiastiques ont cherché à savoir si la religion catholique serait la seule dominante et si les prêtres seraient salariés par le gouvernement. A tout cela il a répondu par des moyens évasifs, mais avec autant de dignité que de prudence.

Les familles de Bourmont, d'Andigné, Susannet et La Ferrière faisaient aussi partie des assistants et se repaissaient de l'espérance de voir bientôt les leurs en liberté. Les parents de Bourmont, en sortant de chez l'abbé Bernier, ont dit qu'il sortirait sûrement cette décade, parce que le premier Consul avait reconnu l'injustice de sa détention.

Quelques particuliers s'y sont occupés de la vie privée du premier Consul et de son intérieur; on a dit qu'il s'exténuait de travail et qu'on craignait qu'il n'abusât de sa santé.....

Les bons des deux tiers ont éprouvé aujourd'hui à la Bourse beaucoup de baisse. Ils sont à 3 fr. 5 c. Les autres effets n'ont éprouvé aucun mouvement.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

1. Spina.

JOURNAUX.

Gazette de France du 13 floréal : « La fortune d'*Atala* va prendre une nouvelle consistance, et l'enthousiasme qu'a produit ce charmant et sublime roman se prolongera bien au delà des espérances de son modeste auteur. On commence à le critiquer en se ravisant, on y trouve des défauts ; tant mieux pour le libraire : il en vendra une édition de plus. Le plus grand service que l'on puisse rendre à un ouvrage est de s'en occuper ; et la menaçante brochure que M. l'abbé Morellet fait, dans ce moment, imprimer contre *Atala* ne pourra que réveiller les vives sensations qu'il a produites dès le commencement. L'impulsion est donnée. Le roman a été jugé par acclamations ; vouloir le décrier aujourd'hui, c'est imiter ces avocats invincibles qui se débattent encore après la lecture du jugement qui les a condamnés. »

DXXI

14 FLORÉAL AN IX (4 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 FLORÉAL

On rapporte que, ces jours derniers, on a porté une somme de 8,000 francs chez un individu qui demeure rue Croix-des-Petits-Champs, maison du Grand-Balcon ; qu'il se tient chez lui des réunions où l'on s'occupe de politique dans le sens des enragés ; que tout porte à croire que cette somme de 8,000 francs et une autre de 6,000, qui y a été également déposée, sont destinées à des distributions. On a placé de suite un agent adroit à la suite de cette affaire dont il sera rendu compte.

L'augmentation du pain n'a point causé encore de mécontentement, et le peuple paraît à cet égard fort tranquille.

Un citoyen sincèrement attaché au gouvernement, né dans le département du Puy-de-Dôme, assure que dans ce département il existe une quantité immense de grains, que les greniers des propriétaires (et il l'est lui-même) sont pleins des récoltes de plusieurs années : que beaucoup d'entre eux ont offert la vente d'une certaine quantité à des prix inférieurs à ceux du marché et n'ont pu trouver d'acquéreurs, que depuis plusieurs années il y a une surabondance de récolte dans ce pays. Elle est telle que les députés de ce département ont déjà sollicité plusieurs fois une permission d'exporter pour faire rentrer des fonds et faciliter le payement des contributions. Ils ne l'ont obtenue que pour une petite quantité, qui a été envoyée

en Suisse. Depuis un mois environ les prix ont augmenté là comme ailleurs ; mais les quantités existent.

Le préfet de police a fait vérifier ce matin, à la mairie du II[e] arrondissement, le certificat d'individualité qui a été fourni à la Trésorerie pour obtenir le transfert de la fausse inscription dont il a été rendu compte dans le rapport d'hier [1]. Ce certificat est faux. Le commis chargé de le délivrer a d'abord reconnu qu'il était de son écriture, et puis a fini par dire qu'il n'était pas de sa main. Jusqu'à présent, les pièces par lui écrites, et que l'on s'est procurées, paraissent avoir une grande identité avec la pièce fausse ; des experts écrivains vont être appelés pour faire la vérification et en dresser procès-verbal.

Les curés de Saint-Louis-en-l'Ile et des Quinze-Vingts, qui avaient fait placarder des affiches où se trouvaient les qualifications de *Monseigneur* et de *Messire*, mandés à la préfecture de police, ont assuré que c'était par erreur que ces dénominations ont été mises sur les affiches. Ils ont protesté de leur soumission aux lois et de leur attachement au gouvernement qui les protège.

Un fête particulière attire à Saint-Roch un certain nombre de personnes. On n'y a remarqué hier qu'une seule chose, c'est un prêtre âgé de plus de quatre-vingts ans, qui a improvisé six ou sept petits discours, dans l'un desquels il a remercié Dieu d'avoir appelé le premier Consul à la tête des affaires.

Un citoyen qui vient de parcourir le département de Seine-et-Oise rapporte que les malveillants sèment dans ce département les bruits les plus propres à alarmer les citoyens et à inquiéter tous les esprits, que le fanatisme y est à son comble, et que les prêtres disent partout que l'ancien ordre de choses va être incessamment rétabli.

La revue a attiré aujourd'hui, comme de coutume, un grand concours de monde. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Aujourd'hui, à la Bourse, le résultat des négociations n'a pas été plus favorable qu'hier. La baisse a continué. Le provisoire est à 42 fr. 75 cent. Le tiers consolidé à 51 fr. 88 c.; les bons de deux tiers à 2 fr. 39 c.; ceux d'arrérages à 72 fr. 75 c., et ceux de l'an VIII à 93 fr. 50 cent.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

1. Nous n'avons pas ce rapport.

DXXII

15 FLORÉAL AN IX (5 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 FLORÉAL.

Un agent a vu hier, dans une maison, le nommé Valkers, de Bruxelles, qu'il a connu avant la Révolution chez Laborde, fermier général. Ce Valkers est à Paris depuis quatre mois. Il avait émigré en Westphalie. Cet homme, au courant des affaires publiques, s'est montré l'ennemi du gouvernement et entièrement dévoué à la royauté.

Il a dit, en parlant de la paix, que, dans le partage qui avait été fait, on avait joué la Prusse et surtout M. Lucchesini, qui, quoique le plus fin diplomate de l'Europe, avait été mené par le cabinet des Tuileries. « Mais, a-t-il ajouté, si Lucchesini a échoué à Paris, il est trop fin pour se décourager. J'ai la certitude qu'il agit maintenant avec plus de sécurité depuis qu'il est raccommodé avec le roi. La mort de Paul Ier fera changer les affaires de face. Son fils est un imbécile, sa femme est dévouée au cabinet de Berlin, la Suède est toute à la Prusse ; nous verrons sous peu du nouveau. »

On faisait circuler hier le bruit qu'il y avait eu du mouvement dans les environs d'Amiens, à cause de la cherté des grains.

L'abbé Bernier a donné hier une audience publique. Il y avait un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles était encore toute la famille Bourmont. La réunion n'était composée que de parents de Chouans, d'émigrés et d'un certain nombre d'ecclésiastiques. En général toutes les figures étaient tristes. La famille de Bourmont se flatte toujours de le voir bientôt en liberté. La séance n'a rien présenté d'intéressant à l'observateur. Quelques femmes se sont plaintes de la détention prolongée de leurs parents ou amis, telle que la dame La Ferrière et une demoiselle Maure. Les prêtres n'ont parlé que des prochains arrangements pour le clergé de France ; ils ont dit qu'on avait le projet de salarier les évêques et les prêtres avec les domaines nationaux ; mais que ce serait encore matière à un nouveau schisme, parce que, à coup sûr, beaucoup d'ecclésiastiques ne voudraient point toucher les fruits de biens acquis injustement et ravis aux propriétaires légitimes. La séance a été terminée à cinq heures et demie. La famille de d'Andigné paraissait très affligée.

.....Le préfet de police a découvert un pamphlet de 27 pages,

ayant pour titre : *Coup d'œil politique*, par un ami de l'ordre, Hambourg, **1801**, avec cette épigraphe : « Le pouvoir usurpé à la faveur du crime. » On est à la suite de l'auteur, qui distribue lui-même son ouvrage, et l'on espère pouvoir s'assurer de sa personne et des exemplaires [1].

Les cours restent toujours en baisse. L'évacuation de l'Égypte par l'armée française, le général Menou fait prisonnier, ou au moins repassant en France, après une capitulation défavorable, tels sont les bruits à l'aide desquels on fit tomber hier soir tous les effets et notamment le tiers consolidé à 52 francs, au Jardin du Tribunat. Ces bruits ont été consignés, dit-on, aujourd'hui dans le *Journal des Défenseurs* [2], et ils ont produit, pendant une grande partie du temps consacré à la Bourse, une terreur telle, que les effets étaient donnés au prix auquel on les offrait. Néanmoins, vers la fin, les offres et les demandes se sont balancées. Les rentes se sont un peu remises, et ces nouvelles, loin de s'accréditer, ont été considérées généralement comme une ruse d'agiotage. — Provisoire, 41 fr. 75 cent. ; tiers consolidé, 52 fr. 88 c.; bons des deux tiers à 2 fr.77 c.; bons d'arrérages, 72 fr. 25 c. ; bons an VIII à 93 fr. 25 c.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 16 floréal : « *Paris, 15 floréal.* D'après l'arrêté des Consuls du 8 vendémiaire, les inscriptions sur les listes d'émigrés qui doivent en être retranchés par l'élimination se divisent en onze classes, que nous avons indiquées dans le temps. La plus nombreuse était celle des individus inscrits sous la qualification de laboureurs, artisans, journaliers, ouvriers, etc. ; cette partie du travail est achevée, et retire de la liste près de vingt-un mille individus. Le travail en ce qui concerne les femmes est également achevé : il élimine au moins onze mille femmes. Le gouvernement a encore prononcé sur les radiations qui lui avaient été proposées par les deux dernières commissions : il en a adopté six mille huit cent soixante-quinze. L'examen des autres classes d'éliminés se poursuit avec la plus grande activité. A mesure que la liste d'une classe d'éliminés est arrêtée, cette liste est envoyée au ministère de la police, qui expédie dans les départements les certificats d'élimination. » — « La troisième édition d'*Atala*, revue et corrigée, paraît aujourd'hui chez Migneret, imprimeur, rue Jacob, n° 1186, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, n° 288, et chez Le Normant. On a tiré quelques exemplaires en papier vélin. Le public est prévenu qu'on vient de découvrir une contrefaçon

1. On verra plus loin, p. 300, dans le rapport du 24 floréal, que cet auteur s'appelait Labrety-Fontaine.

2. On les y trouvera, d'après le journal anglais *the Sun*, dans le numéro du 16 floréal an IX. Bibl. nat., Lc 2 911, in-folio.

des deux premières éditions. » — *Journal de Paris* du 16 floréal : » MODES. Les demi-élégantes, comme les femmes les mieux parées, les petites ouvrières même se coiffent actuellement en cheveux. Après cette coiffure, la plus généralement adoptée est le chapeau de paille jaune, presque sans bord, à calotte bien bombée. Les rubans sont en brun, terre d'Égypte, à lisérés de couleur ou mouchetés, et on les nomme *cachemire*, ou rayés, à petites raies, d'abord sur toute la longueur, puis, de distance en distance, sur la largeur, avec un chapeau de paille ; il est assez commun de voir un chignon court *à la paysanne*. Un certain nombre de jeunes gens portent le chapeau à trois cornes ; mais, comme cette coiffure va mal avec des cheveux courts, il n'y a pas apparence qu'elle se généralise de quelque temps. La couleur des habits est le bleu foncé : on n'y met plus de collet de velours. Les boutons sont de métal, unis, de forme ronde et très larges. Quoique les revers ne soient pas très hauts, on place sept boutons de chaque côté. Les demi-bottes sont toujours figurées en cœur ; mais le devant a été sensiblement exhaussé. » — *Gazette de France* du 16 floréal : « Nous avons parlé d'une brochure que M. l'abbé Morellet fait imprimer contre *Atala*. Un écrivain nous apprend aujourd'hui qu'il a lieu de croire que l'objet de cet écrit est de répondre aux détracteurs de la philosophie, et de démasquer ces faux apôtres de la religion, qui tentent de rétablir l'intolérance et le fanatisme. Ainsi l'auteur d'*Atala* se trouve bien évidemment traduit au tribunal de la philosophie, pour y rendre compte de son intolérance et de son fanatisme. Heureusement pour lui, il a de fortes raisons d'espérer que son roman ira plus loin que les brochures de ses adversaires, et que son talent, défendu par l'admiration publique, triomphera de l'envie et de l'esprit de parti. Pour des hommes qui font profession de réformer le genre humain, et qui s'honorent de ne pas ressembler à leurs contemporains, n'est-ce pas se montrer bien rigoureux, que de mêler tant d'amertume à la critique d'un roman indigne d'ailleurs de leur attention? En se récriant contre l'intolérance de leur siècle, comment ne sentent-ils pas qu'ils lui doivent l'exemple, et que, pour acquérir le droit de prêcher la tolérance, il faut au moins tolérer *Atala*? »

DXXIII

16 FLORÉAL AN IX (6 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 FLORÉAL.

Le préfet de police est informé que le parti des Chouans et des royalistes attend dans le département de la Seine et du Calvados un personnage auquel on paraît mettre beaucoup d'importance. Il s'appelle Le Loureux, et il était connu en Angleterre sous le nom d'Olivier, qu'il a constamment pris dans ses voyages. Il doit arriver par Hambourg. Un individu, à peu près de sa taille, s'est présenté dans une municipalité qu'on n'a pu désigner et a pris un passeport que l'on a fait passer à Le Loureux. Celui-ci a quarante-cinq ou cinquante

ans, 5 pieds 3 pouces, nez grand, visage long et maigre, teint livide, les cheveux longs et gris mêlés. Il a été attaché au comte de La Chapelle, ministre de la guerre à Londres [1], pour y expédier les brevets accordés par les princes. Il a été ensuite nommé commissaire général pour le comte de Lille et les princes, et envoyé en cette qualité pour visiter toutes les formations de Chouans dans la ci-devant Bretagne, la Normandie, etc. Il donnait les ordres aux chefs des corps, qui ensuite lui rendaient compte. Lors de l'amnistie il a désapprouvé les Chouans, s'est brouillé avec les généraux, les a menacés de la colère des princes et est retourné à Londres. Il y a toute apparence qu'il est envoyé pour quelques commissions secrètes. Il doit passer à Anvers et même voir le préfet, de qui il est connu sans doute, pas pour ce qu'il est. Sa femme, qui demeure à Rouen, rue Saint-Patrice, vis-à-vis l'église, l'attend. On croit qu'il serait possible qu'il passât par Paris. Dans ce cas, on indique la maison d'une dame Valory comme devant lui servir de pied-à-terre. On observera son arrivée. La plus grande discrétion est indispensable : sa femme et ses amis de Rouen sont très fins et toujours aux aguets ; on assure même qu'ils ont dans le pays des personnes en place très disposées à les prévenir des démarches que l'on pourrait diriger contre eux.

Les agents du parti royaliste qui sont chez l'étranger, et notamment à Londres, ne paraissent pas avoir perdu l'espérance de réaliser leurs projets. On lit dans une lettre venant de Londres : « La grande société, tant ici qu'au continent, continue le même genre de commerce, et ils ne sont nullement décidés à quitter leur système d'opérations. Le change, par les dernières circonstances, a monté considérablement, et leur fait de plus en plus espérer la réussite de leurs spéculations, qu'ils traitent en grand. J'en ai vu le plan, qui m'a paru assez bien fait.

Le départ précipité, dans l'avant-dernière nuit, de deux des principaux employés de la Trésorerie donne lieu à mille conjectures ; les autres employés, qui ignorent le motif de leur mission, paraissent y attacher la plus grande importance.

Les royalistes feignent de croire et disent partout qu'il est vrai qu'on a reçu d'Égypte les plus mauvaises nouvelles, et que ce pays est absolument perdu pour nous.

1. L'auteur du rapport veut dire par là que le comte de La Chapelle était à Londres comme le ministre de la guerre des émigrés. Il avait été quartier-maître général du comte d'Artois à l'île d'Houat et à l'île d'Yeu en septembre-octobre 1795. Voir Chassin, *les Pacifications de l'Ouest*, t. II, p. 73 et 93; t. III, p. 690.

Le préfet de police a fait saisir hier une grande quantité de pièces de billon blanchies et destinées à être mises en circulation comme pièces d'argent. On a trouvé tous les ustensiles nécessaires pour cette falsification. Les prévenus sont arrêtés.

Les cours se sont un peu améliorés aujourd'hui à la Bourse.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 17 floréal : « *Paris, 16 floréal.* ...Le premier Consul est revenu, hier, pour la grande parade ; il a fait manœuvrer les troupes et les a passées en revue. Son retour avait attiré, comme de coutume, une foule de spectateurs. Le soir, il a donné un grand dîner aux officiers généraux, est allé ensuite au spectacle, où il a assisté à la troisième représentation de *L'Orphelin de la Chine*, et de là il s'est rendu à la Malmaison. » — « Le ministre de l'intérieur vient d'arrêter qu'il y aurait cette année, ainsi que les suivantes, une exposition des ouvrages modernes en peinture, sculpture, architecture et gravure, dans le salon du Musée central des Arts. Cette exposition commencera le 15 fructidor, et sera terminée au 15 brumaire suivant. L'administration est chargée de déclarer aux artistes qu'aucun ouvrage ne pourra être reçu après l'ouverture du salon. » — « On annonce, comme très prochaine, l'arrivée à Paris du peintre milanais Apiani, qui fit le portrait du général Bonaparte lors de sa première conquête de l'Italie. Cet artiste a embelli Milan, sa patrie, de plusieurs belles peintures à fresque..... » — *Gazette de France* du 19 floréal : « Les acteurs de l'Odéon, restés unis par les liens d'une amitié que le malheur et les contrariétés n'avaient fait que resserrer, ont fait, le 16 de ce mois, leur ouverture au théâtre Louvois. Le talent des principaux acteurs, l'accueil que le public leur a fait, et notamment au citoyen Picard, dont on a joué une des meilleures pièces (*le Collatéral*), fait espérer qu'enfin ces acteurs demeureront en possession de leur nouvelle salle de théâtre, qu'ils ont fait embellir, et qui présente un coup d'œil frais et agréable. »

DXXIV

17 FLORÉAL AN IX (7 MAI 1801).

Rapport de la préfecture de police du 18 floréal.

Les malveillants persistent à répandre que les mauvaises nouvelles de l'Égypte, que l'on a débitées, sont exactes. Ils s'en font un moyen de tourmenter l'opinion, et ils trouvent des gens faibles qui les croient et qui s'inquiètent. Parmi ces malveillants on signale aujourd'hui un nommé Leaumont, colon de Saint-Domingue, comme un

ennemi juré du gouvernement. Il a été employé comme commissaire des guerres à Gênes, dans le temps du siège. Il sollicite encore de l'emploi et trompe la confiance d'honnêtes gens qui s'intéressent à lui. Ces bruits ne sont pas les seuls qu'ils fassent circuler; ils renouvellent ceux que l'on a déjà fait courir de très prochains changements dans la forme même du gouvernement. La légère augmentation que le pain vient d'éprouver est encore pour eux un prétexte de calomnies, et ils cherchent par tous les moyens possibles à augmenter les inquiétudes et les craintes. On a dit, dans le faubourg Marceau, que cette augmentation atteindrait les autres denrées, et qu'elle irait progressivement. La classe ouvrière paraît redouter ce pronostic.

Un citoyen, nouvellement arrivé des environs d'Amiens, assure que les enlèvements de grains continuent, et qu'ils se dirigent sur Anvers et même sur Hambourg. Les arrivages, surtout en pain, ont été beaucoup plus considérables à la Halle de Paris, et les grains ont été moins recherchés depuis deux jours. Gonesse et les environs ont envoyé jusqu'à six mille pains, lorsque précédemment ils n'en envoyaient que quatre à cinq cents.

Il doit y avoir demain, à Grosbois, un grand repas chez Barras : quelques démocrates y étaient invités, mais ils ont fait prévenir qu'ils ne pourraient y aller, parce qu'ils craignaient qu'on ne les suivît et qu'on ne les surveillât.

On a remarqué que presque tous les émigrés rentrés semblent s'être donné le mot pour être tous vêtus de la même couleur, et ils ont adopté le noir. Il y a parmi eux grand nombre d'ingrats qui ne se lassent pas de calomnier le gouvernement et tous ses actes.

On voit, le soir, dans le café Gibet, faubourg Antoine, des sous-officiers de la garde des Consuls. On en a remarqué trois hier et qui paraissaient écouter avec attention ce qui s'y disait. Ils y étaient encore à sept heures et demie, et c'est l'heure à laquelle y viennent les marchands de ce faubourg.

Le préfet de police a découvert et fait arrêter aujourd'hui le nommé Appert, prévenu de complicité avec le nommé Lacointa, chez lequel il a été trouvé 2 millions 60.000 francs de faux bons. On est à la piste du troisième et dernier individu compris dans cette affaire, et l'on espère l'avoir.

Les cours ont encore été très faibles aujourd'hui à la Bourse. Le provisoire est à 42 francs; le tiers consolidé à 52 francs 88, les bons des deux tiers à 2 francs 86; ceux d'arrérages à 72 francs 25, et ceux de l'an VIII à 93 francs.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DXXV

18 FLORÉAL AN IX (8 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 FLORÉAL.

Le préfet de police vient de faire arrêter une ouvrière demeurant rue des Bourdonnais, parce qu'il a été trouvé chez elle environ un millier de poudre à canon et soixante gargousses neuves de différentes grandeurs. Cette poudre a été saisie et envoyée à l'Arsenal. On ignore encore par qui cette poudre et les gargousses ont été déposées chez cette ouvrière, qui a dit se nommer Anne Barras, veuve Varot, divorcée depuis quatre ans d'avec un citoyen Mercier, capitaine-adjoint aux adjudants généraux de l'une des armées d'Italie, et vivant depuis cette époque avec Philippe Bernard, attaché pendant quinze ans aux écuries du roi à Versailles, d'où il est natif, et ayant émigré avec le prince Lambesc. Elle a déclaré aussi que cette poudre et les gargousses avaient été apportées chez elle l'hiver dernier par le citoyen Barras, son frère, marchand quincaillier, rue de l'Arbre-Sec; mais ce dernier, aussi en arrestation, a nié le fait. Bernard est aussi arrêté. En faisant perquisition chez le citoyen Barras, quincaillier, on y a trouvé et saisi six petits barils de poudre de chasse dont il a fait le commerce en détail, mais la plupart n'en contenaient que très peu. Cette affaire sera examinée scrupuleusement.

Les émigrés qui espèrent être rayés disent qu'on retarde leur radiation afin qu'ils ne puissent pas être compris dans les listes d'éligibilité, parce que le gouvernement craignait leur influence, et que l'année prochaine on chercherait un autre moyen.

Le citoyen Corbeau, chef de bataillon, retiré du service, fait un éloge pompeux de l'ex-général Pichegru, dont il se dit l'ami; il prétend qu'on ne l'a éloigné que parce qu'on redoutait son talent et ses lumières, que tous ceux qui sont maintenant en place ne sont que des intrigants et des hommes du jour. Il est appuyé par un capitaine d'artillerie dont on ignore le nom, mais facile à reconnaitre, s'il est vrai, comme il le dit, qu'il ait été fait prisonnier lors de la reddition de Mantoue et que son enfant ait été tenu sur les fonds baptismaux par l'épouse du général Leclerc et par le banquier Haller.

On rapporte que les grenadiers de la garde consulaire sont mécontents et murmurent de ce qu'on leur a défendu de fréquenter aucune

société bourgeoise. Un officier invalide, qui publiait ce fait, disait qu'on pourrait bien profiter de ce mécontentement pour les travailler. On lui demandait s'il se trouvait bien aux Invalides : « Oui, répondit-il, le tambour doit y être content : il est l'égal de son général. »

Un certain nombre d'Anglo-Américains dînent ensemble, tous les quintidis, chez le nommé Archambault, restaurateur près de l'Opéra. Ils ont un salon particulier, où ils se rassemblent avant l'heure du dîner; ils exigent que personne n'y pénètre pendant qu'ils y sont, et paraissent s'y occuper d'affaires très secrètes. Du salon ils passent, à l'heure du repas, dans la salle à manger. Tant que les garçons de service sont présents ils ne parlent qu'anglais : on leur entend souvent prononcer les noms des ministres et des principaux personnages qui sont à la tête du gouvernement anglais, ainsi que le nom du premier Consul. Ils mangent à 24 francs par tête, sans comprendre le vin et les liqueurs. Après le dîner, la plupart d'entre eux passent à la table de bouillotte et au billard. Cette réunion sera observée chaque fois avec soin ; on prendra des mesures pour y introduire un agent qui entende l'anglais.

Hier, une vingtaine d'officiers de marine de grades supérieurs ont fait entre eux un repas chez le même restaurateur, Archambault. Dans le cours de leurs conversations, ils exagérèrent la situation malheureuse où se trouvent réduites nos forces maritimes. Ils se confirmèrent réciproquement la nouvelle déjà répandue relativement à l'Égypte, et parlèrent beaucoup de la position du général Menou et de son armée.

Depuis cinq à six jours, le clergé soumis à *M. de Juigné* (c'est ainsi qu'il se qualifie) assiste, d'après l'invitation de l'évêque de Saint-Papoul, paroisse par paroisse, aux cérémonies religieuses qui ont lieu à Saint-Roch pendant l'invention de Sainte-Croix. Ces offices finissent tard et souvent à onze heures du soir. L'abbé Sicard y a conduit hier trente-six de ses élèves sourds et muets; il a prononcé vingt-quatre discours, qu'il expliquait à fur et à mesure par des gestes à ses élèves. Il leur a fait dire leurs prières par le même moyen, et cette espèce de pantomime a paru faire plaisir aux assistants. On a remarqué que, dans ses différents discours, il a saisi toutes les occasions de rappeler les époques malheureuses de la Révolution, tout ce qui pouvait rappeler des souvenirs douloureux, réchauffer les haines et le désir de la vengeance. La cérémonie a duré jusqu'à onze heures du soir, au grand ennui des personnes présentes, qui ont défilé les unes après les autres, de sorte qu'il ne restait plus que fort peu de monde lors de la clôture.

Les malveillants continuent à chercher à inquiéter les ouvriers sur les subsistances. Ceux-ci néanmoins ne laissent point échapper de plaintes, mais ils profitent de la circonstance pour faire augmenter la main-d'œuvre dans presque tous les États. Les uns et les autres sont surveillés de près. Dans les propos des ouvriers, il est facile de remarquer qu'ils n'ont pas de véritables inquiétudes.

Les cours se sont un peu améliorés aujourd'hui à la Bourse, mais d'une manière peu sensible.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 19 floréal : « *Paris, 18 floréal.* ...La Société de la Charité maternelle a complété son organisation. Les douze arrondissements de Paris ont leurs dames chargées spécialement de la distribution des secours et de la surveillance des pauvres de leur quartier. La Société peut déjà disposer de plus de 30,000 francs produit des dons particuliers, et deux cents vingt-cinq pauvres mères peuvent, dès à présent, être secourues par elle. Les personnes qui désireraient concourir à cette œuvre de charité peuvent s'adresser au citoyen Grivel, rue du Coq-Héron, n° 58..... » — *Citoyen français* du 19 floréal : « *Au rédacteur du Publiciste.* Je lis dans le *Journal de Paris* de ce jour l'anecdote suivante : « Louis XVI se rendant à l'Assemblée « législative le 10 août, un provençal, grenadier de la garde nationale, qui faisait partie du cortège du prince et marchait à côté de lui, lui dit : *Sire, nous* « *ne vous voulons pas de mal ; vous êtes un bon homme ; mais, sacré Dieu,* « *chassez ces calotins qui font tant de mal.* Louis répondit : *Je le crois bien.* « Chacun donnera le degré de confiance qu'il voudra à la réponse de Louis XVI. « Quant au propos du grenadier, il n'a rien que de très vraisemblable. *Ces* « *philosophes à moustaches*, qui parlaient de ce ton au chef de la nation, ont « été longtemps *nos véritables législateurs* Malheureusement pour la France, « les législateurs de tribune, qui leur ont succédé, ont été cent fois plus cruels « et plus absurdes. Il est bon de conserver le souvenir de ces sottises ou de ces « horreurs, pour mieux sentir le prix d'un gouvernement qui y a mis fin sans « retour, et qui nous ramène chaque jour à un état d'ordre, de justice et de « raison. D. D. » Nos braves, si longtemps appelés des *bleus* dans la Vendée, des *terroristes* ailleurs, sont maintenant des philosophes, mais des *philosophes à moustaches*. Nous observerons que cette nouvelle *coterie philosophique* en vaut bien une autre. Est-ce une injure qu'a prétendu leur dire quelque *héros à lunettes ?* Mais ce nouveau titre, inventé par l'esprit de parti, leur enlèvera-t-il jamais la gloire d'avoir triomphé de la coalition ? Nous demanderons cependant quand et comment ils ont été *nos véritables législateurs*, ceux qui, dans les camps, éloignés du foyer des intrigues, exposés à toutes les privations, à toutes les fatigues, à toute la rigueur des saisons, semblaient avoir conservé seuls cette pureté de principes et de sentiments qu'on ne retrouvait plus guère qu'au sein des armées où la liberté réfugiée, où l'amour de la patrie étaient les guides de ces généreux guerriers qui prodi-

guaient leur sang pour elle, sans autre ambition que celle de la sauver du grand naufrage qui la menaçait? Conçoit-on qu'au moment où la reconnaissance universelle devrait entourer les illustres conquérants de la paix ; qu'au moment où l'on élève en leur honneur un monument éternel de gloire, on ait imaginé d'en faire des *philosophes*, dans l'acception jésuitique de ces messieurs, c'est-à-dire des *athées*, *des loups revêtus de la peau des agneaux*? Mais en vain l'on s'efforcerait de les couvrir de ridicule. Le grenadier, *ce philosophe à moustaches*, était-il irrespectueux vis-à-vis le chef de la nation, en lui disant avec cette franchise que la circonstance pouvait bien, à la rigueur, faire excuser, puisque Louis XVI venait se mettre en quelque sorte sous leur protection : *Sacredieu, vous êtes un bon homme, nous ne vous en voulons pas*, etc.? N'était-il pas, au contraire, bien plus l'ami du prince que ses vils flatteurs, nobles et prêtres, qui, après lui avoir opiniâtrément refusé les moyens de payer les dettes de l'État, l'abandonnèrent comme des lâches, et méritaient bien cette réponse naïve de sa part : *Je le crois bien*, lorsqu'on lui disait qu'ils étaient *cause de tout le mal*. En vérité, bientôt on accusera les *gardes françaises* d'avoir très irrespectueusement aidé les Parisiens à canonner le château royal aux sept tours. Certes, ceux-là pouvaient bien, ce nous semble, être appelés, non d'une manière dérisoire, des *philosophes à moustaches*, car ils abandonnèrent le camp formé sous les murs de Paris, plutôt que d'attendre l'ordre barbare de tirer sur les citoyens de cette grande commune, qui, malheureusement, paraissait avoir oublié trop tôt la phrase menaçante de Bouillé, qui devait n'y pas laisser pierre sur pierre. »

DXXVI

19 FLORÉAL AN IX (9 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 20 FLORÉAL.

Hier, à la chute du jour, il y a eu aux Tuileries un rassemblement considérable, qui a duré assez longtemps, et auquel ont pris part presque toutes les personnes qui se promenaient dans le jardin. Il était occasionné par un jeune homme et une jeune personne qui se faisaient mutuellement des reproches de vol et d'escroquerie. Un officier de la garde des Consuls les a fait conduire au corps de garde.

On sait, par une femme qui tient un café place Cambrai, qu'il y a eu dans les environs, ces jours derniers, une réunion d'exclusifs : elle paraît être très au courant de tout ce qui se passe parmi les hommes de ce parti. On saura par elle ce qu'ils font ou ce qu'ils méditent.

Un négociant du département de la Somme qui se trouve en ce moment à Paris, et loge au Grand-Cerf, rue Saint-Denis, disait avant-

hier soir, au café Procope, qu'ayant acheté un bien d'émigré dans son département, et ayant été insulté par le ci-devant propriétaire en se rendant à Paris, un membre du Tribunat était venu chez lui et lui avait fait des propositions de la part de l'émigré, pour s'arranger à l'amiable. Ce négociant a ajouté qu'il comptait bien faire sa déclaration au ministre de la police générale.

Les acquéreurs de domaines nationaux dans le département de la Somme sont, à ce qu'on rapporte, journellement menacés par les émigrés qui rentrent dans ce département.

Le préfet de police vient de faire arrêter le nommé Villers, prévenu d'émission de fausses pièces d'or ou de pièces de même métal altérées. Il a été trouvé nanti de quarante pièces. Il a déclaré où était le dépôt, d'où il les tirait, et a indiqué le citoyen Frontier, se disant courtier de change rue Coquillière, n° 12; on s'y est transporté de suite, et l'on a trouvé, dans le traversin d'un lit, quatre cent soixante-six pièces d'or, tant fausses que rognées. On suit l'affaire, dans laquelle on compte trouver encore d'autres complices.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 20 floréal : « Il paraît que le préfet de l'Aube ayant été informé par le citoyen Blampoix, évêque constitutionnel de ce département, de l'intention où il était de chanter un *Te Deum* dans l'église cathédrale de Troyes, le préfet lui aurait répondu que, ce temple ayant été mis à la disposition des citoyens qui ne reconnaissent point d'évêques constitutionnels pour ministres de leur culte, il ne pouvait lui en accorder l'entrée. Le ministre de la police générale, instruit de ce refus inconsidéré, a, dit-on, adressé au préfet la lettre suivante : « J'apprends, citoyen préfet, qu'un acte arbitraire a « fait dégénérer en troubles civils une querelle religieuse. Cette querelle n'aurait « jamais existé, si, comme vous le deviez, vous aviez protégé les prêtres qui « servent le mieux le gouvernement. C'est à l'occasion de la plus touchante so- « lennité, à la fête de la paix, au moment où un grand nombre de citoyens se « félicitaient de pouvoir aller au temple avec leur évêque pour adresser leurs « vœux et leurs prières à l'Éternel et leur reconnaissance au gouvernement, « qu'on interdit l'entrée du temple à l'évêque de Troyes. J'ai sous les yeux le « mandement que cet évêque a publié; les maximes qui y sont développées « sont celles de la religion et de la République. Loin de vous opposer à la « célébration qui devait avoir lieu dans la cathédrale, vous auriez dû employer « toute votre influence morale pour la rendre plus facile et plus solennelle : « c'est en faisant souvent prêcher les maximes de la République avec celles « de l'Évangile qu'elles se graveront ensemble dans le cœur des citoyens. Je « vous enjoins, citoyen préfet, de faire ouvrir la cathédrale au citoyen Blam- « poix, évêque du département de l'Aube, et de la mettre à sa seule dispo- « sition. Cette église est interdite à ces prêtres qui, loin de prêcher qu'il faut

« obéir au gouvernement, prêchent qu'il faut le haïr. Vous me rendrez compte, « par le courrier extraordinaire que je vous envoie, de l'exécution du présent « ordre. » L'évêque de Troyes a, en conséquence, officié dans sa cathédrale; « et quinze mille citoyens ont assisté aux actions de grâces pour la paix. »

DXXVII

20 FLORÉAL AN IX (10 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 FLORÉAL.

On signale dans ce moment au préfet de police plusieurs individus qui, d'après les rapports, paraîtraient faire parti du nouveau comité anglais. Ces individus sont : un nommé Stoone [1], Anglais, dans ce moment à Paris, et faisant des voyages à Londres par Hambourg; une dame William [2], demeurant dans les environs de l'hôtel du ministre des relations extérieures; Plinz [3], ex-secrétaire de Wickham, qu'on croit demeurer dans les environs de Saint-Germain et Marly; Tompson, demeurant à Saint-Germain; un prince vénitien, nommé Zenobio [4], demeurant dans les maisons de Passy ou de Chaillot; Grenier, maître d'hôtel garni à Paris; Smith, qu'on aperçoit souvent parmi les agioteurs du Perron; Croms, se disant Savoyard ou Piémontais, fréquentant le café d'Égypte, rue Traversière-Honoré; Heyer [5], Anglais, demeurant rue Notre-Dame-des-Victoires; Rustal, se disant Anglais, mais qu'on croit un émigré rentré, demeurant à Amiens, faisant de fréquents voyages à Paris, où il loge dans un café rue Montmartre; Chabo ou Champeau, maître d'hôtel de lord Malmesbury, qui a été vu, il y a deux jours, sur le boulevard avec deux autres Anglais. Le préfet suit leurs traces et toutes leurs démarches.

On rapporte qu'un citoyen se disant Maras, législateur, sachant qu'un particulier voulait vendre une maison située à Mousseaux [6], moyennant 30,000 fr., se présenta chez lui avec un nommé Balin-

1. En marge, au crayon : « Plutôt Stow; Stoone est un Anglais établi depuis longtemps à Paris. »

2. En marge : « Elle a porté plusieurs lettres à l'agence anglaise. »

3. En marge : « Il ne doit pas être ici, il est sous-ministre à Londres : nom de guerre. »

4. En marge : « Patriote fort riche; il a quitté son pays, où il était persécuté pour ses opinions. »

5. En marge : « Freer, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. »

6. Monceau.

court, petit-fils du maréchal de France de ce nom, pour en faire l'acquisition. Le marché ne se conclut pas le premier jour; mais le citoyen Maras invita le vendeur à accepter un dîner pour le 19 chez Balincourt, pour terminer l'affaire. Le dîner eut lieu, et on traita le vendeur avec les plus grands égards; il fut placé à table entre deux femmes très séduisantes, et, après le repas, on lui proposa de jouer. Il s'en défendit, parce que, disait-il, il n'en avait point l'habitude; mais on le pressait si fort qu'il se laissa aller et perdit une somme de 800 et quelques francs. Ne les ayant pas sur lui, il ne les paya point, mais il est décidé à rendre plainte, si on les lui demande. On ajoute qu'il semble que le prétendu marché de Mousseaux n'était qu'un prétexte pour faire tomber dans le piège un étranger sans expérience, et, pour inspirer plus de confiance, le citoyen Maras était revêtu du costume de législateur.

Deux particuliers, bien vêtus, causaient hier, au café de Foy, d'une manière mystérieuse, mais très animée; on a prêté une oreille attentive, et l'on a entendu l'un des deux dire : « La diligence apportait au moins 100,000 francs, mais le coup a manqué, l'autre est arrivé trop tard. » On a compris, par le reste de la conversation, qu'il était question de la diligence de Strasbourg.

On a remarqué au palais du Tribunat trois individus qui paraissent Italiens, qui ne se quittent pas; ils mangent régulièrement chez le restaurateur Robert, chez lequel ils font une dépense assez forte; on a aussi remarqué, par quelques mots saisis au hasard, qu'ils ne sont point amis du gouvernement.

On raconte dans le public que le premier Consul a dit dernièrement au général Souham, assez haut et d'une manière ironique : « Vous faites du bruit dans ce pays-ci, général; on ne parle que de vous; vous jouez le jeu d'un ambassadeur. »

Les guinguettes, les promenades publiques de Paris et celles des environs ont été hier très fréquentées. La classe ouvrière s'est livrée aux plaisirs et aux délassements. Les observations ont été faites avec soin, et l'on n'a entendu aucun propos contre le gouvernement; il n'a pas même été question du renchérissement des denrées. Dans les cabarets de l'intérieur de la ville, on a remarqué comme à l'ordinaire quelques clabaudeurs.

On disait hier, dans certaines conversations, que dans le département du Morbihan, les prêtres rentrés se coalisaient pour ne pas reconnaître les lois de la République; qu'ils ne veulent point entendre parler de promesse de fidélité à la Constitution, et ils engagent le *peuple à partager leurs opinions*. On disait encore que, sur les bords

du Loir, les prêtres déportés étaient presque tous rentrés; qu'ils parcourent leurs ci-devant paroisses, cherchant à apitoyer les citoyens sur leur sort et à leur inspirer de l'horreur et du mépris pour les prêtres assermentés. Ils s'adressent surtout aux vieillards et aux femmes; ils jettent de l'inquiétude parmi les acquéreurs de biens nationaux. On a ajouté que plusieurs ci-devant nobles de ce département ne se conduisent pas de même; qu'ils ne veulent pas voir ces prêtres, qu'ils regardent comme des perturbateurs, non plus que les anciens Chouans, qu'ils traitent de brigands et de voleurs.....

Le ci-devant marquis de Bouillé est mort à Londres en revenant de la Martinique, il y a quelques mois.

Le cours des rentes s'est aujourd'hui fort amélioré. Les honnêtes habitués de la Bourse comptent sur une hausse prochaine. Le provisoire est à 43 fr.; le tiers consolidé à 54 fr.; les bons des deux tiers à 2 fr. 88 cent.; ceux d'arrérages à 73 fr., et ceux de l'an VIII à 93 fr. 50 cent.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 20 floréal : « AUX AUTEURS DU JOURNAL. On me demande quelquefois si le mois vendémiaire doit se prononcer comme *vandémiaire* ou comme *vindémiaire*. Lorsque je fis le calendrier, en 1793, je proposai pour le mois d'octobre l'indication des vendanges, et Fabre d'Églantine, qui forma les terminaisons sonores et poétiques des douze mois, adopta *vendémiaire*. Si l'on considère l'étymologie latine, il faut dire *vindémiaire*; mais si l'on regarde ce nom comme français, il faut prononcer *vandémiaire*. Ce serait mon avis; mais c'est aux grammairiens à décider, à moins qu'on ne supprime le calendrier, ce qui lèverait toute difficulté. LALANDE. » — *Citoyen français* du 21 floréal : « *Aux rédacteurs du Citoyen français*. Il vient de m'arriver, citoyens, un de ces accidents dont j'ai le plus de peine à me consoler. J'ai lu dans le *Journal de Paris*, une lettre que je trouve mauvaise. Jérôme Lalande dit qu'il ne sait pas si l'on doit écrire *vandémiaire* ou *vindémiaire*, et, pour *trancher la difficulté*, il propose de *supprimer le calendrier républicain*, qu'il a fait lui-même dans un autre temps. En vérité, citoyens, je ne puis pas admettre une pareille manière de trancher les difficultés. Qu'eût répondu *Jérôme*, si dans ces temps de barbarie où il travaillait pour les terroristes, quelque astronome révolutionnaire eût élevé la question de savoir s'il faut dire *Lalende* ou *Lalande*, et proposé, dans le doute, de trancher la difficulté en..... Je m'arrête et frémis encore de la perte qu'eût fait le Comité, la France et le *Journal de Paris*. Quand Lalande se trouva embarrassé d'expliquer les phénomènes de la nature, il supprima Dieu d'un coup de plume, et son système n'en alla que mieux. Que ce coup d'essai ne l'encourage pas trop, et qu'il ne soit pas surtout chargé de trancher les difficultés qui s'élèvent entre nous, car cela pourrait tirer à conséquence pour la République. *Un*

abonné. » — *Gazette de France* du 25 floréal : « VARIÉTÉS. ...La brochure que M. l'abbé Morellet a fait imprimer contre *Atala* vient de voir le jour. Comme nous avons les premiers annoncé sa naissance, il est juste d'annoncer son entrée dans le monde, et, en temps et lieu, nous lui rendrons les derniers devoirs. En attendant, *Atala* se trouve arrivée à sa troisième édition, qu'on dit presque épuisée, ainsi que la première contrefaçon qui en a déjà paru. C'est une des meilleures réponses que puisse faire le citoyen Chateaubriand aux détracteurs de son ouvrage et de son talent. Le critique paraît craindre que les jeunes écrivains n'adoptent le mauvais genre qu'il a remarqué dans ce roman. Qu'il ne prenne pas d'inquiétude à cet égard : la maladie n'est pas contagieuse ; et, malheureusement, peu d'auteurs la gagneront. M. l'abbé Morellet s'est principalement récrié, dans sa brochure, contre la barbe du patriarche des déserts, de ce missionnaire qui joue le principal rôle dans ce roman. Il n'en coûterait pas beaucoup à l'auteur pour désarmer la critique sur ce point, et nous lui conseillons de faire raser le père Aubry. Les barbiers sont moins rares à Paris que les bons littérateurs. »

DXXVIII

21 FLORÉAL AN IX (11 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 FLORÉAL [1].

Le législateur Maras jouait hier soir gros jeu chez Descarrières, au palais du Tribunat, n° 139, et il y a compromis son caractère de législateur en devenant le jouet de la galerie et en recevant mille propos très durs et très humiliants. On le regarde comme un royaliste ; il se prononce ouvertement contre tout ce qui se fait aujourd'hui. Le Balincourt dont il a été question au rapport d'hier [2], et qui paraît être l'ami de Maras, est soupçonné de tenir souvent un tripot secret chez lui, et on dit que les gens qui le fréquentent sont des gens de profession ; on les surveille tous.

Il est certain qu'une main, encore invisible, cherche à remuer les ouvriers. Déjà, comme on l'a rapporté, les ébénistes et menuisiers du faubourg Antoine avaient voulu forcer la main aux chefs d'ateliers pour l'augmentation et sont rentrés presque aussitôt dans le devoir ; les chapeliers ont suivi cet exemple et, après quelques discussions, ils ont repris leurs travaux ; aujourd'hui, ce sont les ouvriers travaillant chez les fabricants de vermicelle et autres pâtes qui demandent de l'augmentation pour le prix de la journée et la diminu-

1. Dans l'original ce rapport est daté par erreur du 23 floréal.
2. *Voir plus loin. p. 293.*

tion de deux heures de travail, et menacent de quitter, si on n'accède point à leur demande. Le nombre des fabriques de vermicelle et autres pâtes est de huit à Paris et celui des ouvriers d'environ cent quatre-vingts à deux cents. On cherche encore à agiter les ouvriers des ports, mais on veille soigneusement cette classe d'individus, qui heureusement ne manque pas de travail : ces ouvriers gagnent jusqu'à 6 francs par jour. Il y a lieu de croire que les agitations qu'on voudrait exciter, sous prétexte des subsistances ou de l'ouvrage, partent de la même main, et que cette main est celle d'un comité anglais qui puise dans toutes les factions indistinctement et cherche partout à fomenter du mécontentement : royalistes, prêtres, enragés, tous seront également employés par l'agence ennemie.

On répandait hier au café Turc que le Piémont était en insurrection, que les généraux français qui y sont en ce moment étaient divisés entre eux, et enfin que l'Égypte était décidément perdue pour la France.

On continue de remarquer que des gardes des Consuls se portent au faubourg Antoine. Les habitants de ce quartier l'ont remarqué également ; ceux-ci disaient hier : « Qu'est-ce que cela signifie ? ils sont toujours ici et en bon nombre. Est-ce qu'on nous prépare encore quelque chose ? »

Hier, vers les six heures du soir, un individu est venu à bout de pénétrer dans l'intérieur de la colonne élevée sur la place de la Concorde et de monter jusqu'au sommet. Arrivé là, il a enlevé le bouquet qui s'y trouvait placé et l'a jeté sur la place. Il est descendu ensuite et a été arrêté par les citoyens présents, qui ont appelé le commissaire de police, entre les mains duquel ils l'ont laissé. Celui-ci, après avoir dressé son procès-verbal, l'a envoyé à la préfecture de police. Cet individu a été interrogé ce matin ; il se nomme René-Jacques Turin, âgé de trente-cinq ans, natif de Sucy, département de Seine-et-Oise, courtier d'affaires, demeurant à Paris rue des Prêtres-Saint-Paul, n° 29. Cet homme est une espèce d'imbécile, ou qui en joue parfaitement le rôle. Il dit qu'il ne peut rendre compte du motif qui l'a porté à cette démarche, que c'était pour faire voir aux ouvriers qu'il montait aussi bien qu'eux à l'échelle ; on prend des renseignements sur son compte ; il n'y a contre lui aucune note à la police...

Hier, vers les onze heures du soir, une patrouille du poste des Gravilliers s'est permis d'entrer dans un cabaret dit le Petit-Trou, sous le bal de Paphos, et d'y boire avec des femmes publiques ; une autre patrouille du poste du Temple, étant survenue, invita la première à se

retirer, ce qu'elle refusa de faire. Ce ne fut que vers minuit un quart que l'adjudant de la division du Temple vint à bout de faire partir les hommes de cette patrouille, qui n'obéirent qu'en murmurant et emmenant avec eux les femmes avec qui ils avaient bu.

Un huissier du tribunal criminel du département de Loir-et-Cher, qui se trouve dans ce moment à Paris, dit qu'à Blois les prêtres insoumis sont non seulement tolérés, mais encore font la loi aux autres, que des ex-religieuses exercent leur empire sur nombre de jeunes personnes, et qu'elles ont même fait prononcer des vœux à l'une d'elles; qu'on attend avec impatience dans ce pays le 14 juillet, comme l'époque à laquelle la France aura un roi.

Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui à la Bourse; il n'y a point eu de variations dans les cours.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 22 floréal : « *Paris, 21 floréal.* ... Une circulaire du ministre de l'intérieur recommande aux préfets de porter une attention particulière sur les besoins des arts, du commerce et de l'agriculture dans leurs départements respectifs. Mais comme un seul homme, livré d'ailleurs aux détails d'une administration compliquée, ne saurait voir tout par lui-même, le ministre invite les préfets à se former, chacun, un conseil composé d'un petit nombre d'hommes les mieux recommandés par leur moralité et par leurs connaissances pratiques. Ce conseil donnera des renseignements sur l'état des arts en 1789, sur les causes des variations et des changements qui sont survenus, et indiquera les nouveaux genres d'industrie qu'on peut créer dans le département, soit pour ajouter au commerce déjà existant, soit pour remplacer les branches qui sont perdues. Leurs observations seront transmises au ministre de l'intérieur. » — « Le citoyen Ginguené a été nommé, par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, membre de la commission qui doit s'occuper du *Dictionnaire de la langue française*, à la place du citoyen Cabanis qui, pour des raisons de santé n'a pu accepter cette nomination. » — « Chaque jour ajoute de nouveaux embellissements au palais des Consuls, aux Tuileries. Philippe Delorme, en construisant ce beau monument, y a pratiqué des niches pour y recevoir des statues et établi des consoles pour établir des bustes, et depuis deux cent quarante ans on n'avait point songé à exécuter ses instructions. On vient de placer sur ces consoles des bustes colossaux, la plupart copiés de têtes antiques, d'empereurs et de philosophes, et cet ornement augmente encore la beauté de l'ensemble de cette belle façade. » — « Les projets de *Forum Bonaparte* qui doivent s'exécuter à Milan ont été présentés le 7 floréal au premier Consul par le citoyen Antonetti, artiste, député à cet effet par le gouvernement de la République cisalpine. Ils ont été accueillis favorablement, et le premier Consul, frappé de leur magnificence, a semblé désirer, par modestie, qu'on diminuât quelque chose de leur grandeur et de leur décoration, pour alléger les dépenses que la République cisalpine

aurait à faire dans cette occasion. L'artiste a répondu qu'il ne pensait pas que l'exécution d'un tel projet fût au-dessus des moyens de son gouvernement, en y appliquant une somme d'environ 100.000 écus romains chaque année, pendant dix ans environ, mais que, dût-elle coûter le double, ce serait encore bien au-dessous de la reconnaissance du peuple cisalpin. » — « La colonne nationale, dont le simulacre est élevé sur la place de la Concorde, attire tous les jours la foule des spectateurs. Un soubassement circulaire offre le nom et la série des départements continentaux. Au-dessous de chaque nom sont des figures dont la coiffure est une couronne ou de chêne, ou d'épis, ou de pampre, ou d'olivier, qui indiquent les différentes cultures de la France. Elles sont toutes vêtues de l'ancienne tunique des Gaulois et d'une épée courte. Toutes se tiennent par la main. Au-dessus est un stylobate chargé des trophées et des noms de nos principales armées : armée d'Italie, armée de réserve, etc. Il doit y en avoir huit. Sur le stylobate pose, élevé sur un socle, le piédestal de la colonne. Il est décoré de quatre bas-reliefs. Le premier, en face des Tuileries, représente Mars dans un char attelé de coursiers pleins de feu; Mars y est debout appuyé sur sa lance; la sagesse, sous les traits de Minerve, guide le char. Au-dessus plane la victoire prête à couronner le dieu des combats. On voit sur les trois autres les symboles de l'agriculture, du commerce et des arts. Sur ce piédestal s'élève la colonne. Elle est entièrement lisse et sans autres ornements que ceux de la base et du chapiteau. Elle sera terminée par une figure de la République, debout et triomphante. Avant-hier, 19, le dôme sur lequel sera posée cette figure était presque achevé ; ainsi l'on ne tardera pas à voir l'effet de l'ensemble..... »

DXXIX

22 FLORÉAL AN IX (12 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 23 FLORÉAL.

Les Chouans des départements de l'Ouest, furieux de voir que beaucoup des leurs refusaient de se joindre à eux pour continuer leurs brigandages, ont résolu de les assassiner, ainsi que tous les fonctionnaires publics de ces pays. On assure que Georges est toujours dans le département du Morbihan, et que les Anglais, qui s'approchent de ces côtes jusqu'à la portée du canon, sont là pour le recevoir dans le cas où il serait trop pressé par les républicains. Georges leur fait passer des grains pour lesquels ils lui renvoient des louis de fabrique, qu'il répand ensuite dans toute la Bretagne.

On cherche à insinuer qu'il règne une mauvaise intelligence entre le gouvernement français et la Prusse. Quelques propos, venant de *chez M. de* Lucchesini, qui a dit que le premier Consul est trop exi*geant, ont donné lieu* à ce bruit.

Le nommé Massuet, capitaine d'artillerie à la suite, arrivant de l'armée d'Italie, a confié hier à quelqu'un que tous les officiers généraux et autres, avec lesquels il dit se trouver journellement, sont très mécontents de l'ingratitude du gouvernement envers eux, que tous comptent à des changements d'ici à deux mois ; que parmi ceux qui murmurent le plus hautement se trouvent les plus anciens généraux, qui sont convenus entre eux que, si la guerre recommençait, ils ne marcheront point et préféreront renoncer à leur solde de retraite. « Alors, disent-ils, le premier Consul verra si c'est avec des émigrés rentrés et des conscrits qu'il a mis à la tête des corps qu'il pourra résister longtemps à l'ennemi. » Ils comptent, pour opérer des changements, sur la pénurie et l'augmentation du prix des subsistances, le refus des cultivateurs d'approvisionner les marchés, l'influence des prêtres ennemis du gouvernement, la rentrée de beaucoup d'émigrés et les mécontents qui feront les changements qu'ils disent devoir être apportés à la Constitution.

On veut toujours jeter de l'inquiétude parmi le peuple sur les subsistances, mais les farines tendent à la baisse. Hier, les fariniers de la vallée d'Étampes ont vendu à 57 francs, et les boulangers ont été peu empressés d'acheter à ce prix...

Hier, un nommé Didier a gagné 20,000 francs à la partie de jeu tenue par Livry. Le même jour, aux roulettes du n° 113, palais du Tribunat, un jeune homme avait changé un billet de 500 francs, et il jouait malheureusement. Un ami de son père lui représenta qu'il devrait se retirer. Le jeune homme répondit qu'il ne le pouvait pas, attendu qu'il fallait qu'il regagnât l'argent qu'il avait perdu, parce que le billet de 500 francs lui avait été remis par son père pour aller faire un payement. L'ami envoya chercher le père, qui est marchand rue Saint-Denis. Celui-ci arriva promptement. Il se plaça derrière son fils, qui ne le voyait pas. Le fils ayant jeté un louis sur une colonne, le père dit tout haut : « Cette pièce ne va pas. » Aussitôt le banquier repoussa la pièce, le fils reconnut son père, et se retira à l'instant même, sans dire un seul mot.....

Les effets sont en stagnation à la Bourse. Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, le tiers consolidé aurait reçu un peu de hausse, mais à la fin il est descendu au même taux qu'hier.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 floréal : « *Paris, 22 floréal....* On a distribué, dans la dernière *séance, aux membres* de l'Institut, des essais de papiers faits

avec de la paille. Sur ce papier, un peu grisâtre et susceptible d'être blanchi, on peut écrire, imprimer, même en taille-douce : c'est une nouvelle preuve du progrès des arts. Sur l'une des feuilles on a imprimé le portrait de Bonaparte; sur les deux autres un modèle d'affiche très longue, et le fragment d'un livre. Cette précieuse découverte doit obtenir de grands succès : on prétend qu'on peut faire avec toutes les plantes également du papier, et qu'on a trouvé un procédé pour les décolorer. »

DXXX

23 FLORÉAL AN IX (13 MAI 1801).

Rapport de la préfecture de police du 24 floréal.

Le nommé Labrety-Fontaine, arrêté par suite de la découverte faite par le préfet de police du pamphlet ayant pour titre *Coup d'œil politique*, et dont il a été rendu compte dans le rapport du 16 de ce mois [1], a avoué qu'il en était l'auteur. La totalité de l'édition, qui est de quinze cents exemplaires, a été enfin trouvée et est déposée à la préfecture de police. Ce Labrety-Fontaine est fils de Fontaine, qui a été pendant trente-deux ans secrétaire des commandements des ci-devant ducs d'Orléans. Labrety-Fontaine a été autrefois commissaire de la marine. Il est maintenant sans place et dit qu'il cherchait à rentrer à la marine.

Le préfet de police a fait arrêter ce matin deux individus, nommés Olivier et Beaumesnil, arrivant tout deux du département de l'Eure. Ils ont été trouvés saisis d'une quantité considérable de faux coupons de l'emprunt forcé, montant à plus de 200,000 francs. Ils venaient à Paris pour les vendre au Perron. Les derniers coupons de cette espèce, que le préfet a fait saisir, montant à 2 millions 60,000 francs, et dont il est question au rapport du 18 de ce mois [2], paraissaient venir également du département de l'Eure. Ce genre de papier est contrefait sur différents points, et il abonde de toutes parts à Paris.

Des personnes qui arrivent de Dunkerque disent que, dans tous les environs, les paysans favorisent l'exportation du blé en Angleterre. C'est pendant la nuit que les Anglais viennent faire des chargements considérables ; on rencontre sur les routes grand nombre de voitures chargées de blé qui se dirigent vers les côtes près de Dunkerque.

1. *Voir plus haut, p. 282.*
2. *Voir plus haut, p. 286.*

Nombre d'ouvriers se plaignent, mais sans amertume, de ce que différents travaux ordonnés par le gouvernement viennent de cesser; ils se persuadent que les fonds sont destinés à des préparatifs contre l'Angleterre.

On paraît toujours inquiet sur les nouvelles de l'Égypte, et les malveillants persistent à débiter qu'elle est perdue pour la France.

Les royalistes comptent beaucoup sur Boissy d'Anglas; ils disent qu'à la rentrée du Tribunat, au 21 messidor, si les choses n'ont pas changé de face, Boissy d'Anglas fera de la bonne besogne. Un certain chevalier de Saint-Brice est un des grands apologistes de Boissy, et il n'est pas le seul.

La Bourse a été très peuplée aujourd'hui. Les négociations n'ont pas été cependant très nombreuses, et les effets n'ont éprouvé ni hausse ni baisse.

Individus marquants arrivés à Paris : Frédéric Gravina, général de l'armée navale d'Espagne, logé rue Vivienne ; Rosendo Lartier, Joachim Salas et Thomas Barreda, officiers espagnols, arrivés avec le général; Emmanuel-Chrétien-Laberecht Dampach, conseiller du chapitre des électeurs de Saxe, logé rue Vivienne; George Yzard, capitaine de vaisseau américain, logé rue Cerutti.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 23 floréal : « Avant-hier, sur les sept heures du soir, un homme s'introduisant furtivement dans l'intérieur de la colonne nationale, alla couper le bouquet dont les charpentiers l'avaient couronnée, et le jeta dans la place [1]. Il fut arrêté et conduit devant les inspecteurs du palais. Si ce fou ne se proposait pas de venger le bonnet de laine, c'est probablement quelque étourdi qui aura fait le bizarre pari d'exécuter cette entreprise. Celui qui brûla le temple d'Éphèse était encore un homme plus singulier. »

DXXXI

24 FLORÉAL AN IX (14 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 FLORÉAL.

Les royalistes et les partisans des Chouans sont furieux de l'arrêté qui défend aux préfets des départements d'accorder des passeports

1. Voir *plus haut, p. 296.*

aux amnistiés pour venir à Paris; ils crient à la tyrannie et prétendent que le gouvernement actuel suit les mêmes errements que le Directoire.

On rapporte que le marquis de Lucchesini a été fortement affecté de la réception que lui a faite le premier Consul, le 17 de ce mois; que depuis ce moment il a vu peu de monde. Il prétend, dit-on, que le premier Consul, qui ordinairement l'accueillait avec amitié, lui a brusquement tourné le dos; on va jusqu'à dire que ce ministre s'attend d'un instant à l'autre à être rappelé [1].

La revue a été aujourd'hui très brillante, et elle avait attiré un grand nombre de citoyens. Un courrier est arrivé pendant la parade. On a cru remarquer sur son visage un air de gaîté, d'où l'on a conclu de suite qu'il apportait de bonnes nouvelles.

Un citoyen qui arrive de Rouen, et qui était dans la diligence au moment où elle fut volée, rapporte qu'il y avait dans la voiture 36,000 francs, que les voleurs n'en ont pris que 18,000, et que ces brigands ont été arrêtés quatre heures après avoir commis le crime.

La farine et la viande baissent de prix. Hier, au marché de Poissy, les bestiaux ont été moins chers que dans le cours de la dernière décade.

Une affiche ayant pour titre : *Soyons reconnaissants,* et signée : VALLÉE, *militaire revenu des prisons d'Autriche*, a été aujourd'hui placardée sur les murs de Paris. L'auteur fait un reproche à la nation de n'avoir point encore offert au premier Consul un gage de sa reconnaissance, et il invite les Français à ne point s'exposer aux reproches d'ingratitude que leur ferait la postérité. Cette affiche porte pour épigraphe : *Si tanta fuit erga Directorem munificentia patriæ, quanta pro consule digniore...* Et en note : « Loi qui accorde au Directeur Siéyès le domaine de Crosne comme récompense nationale. » Le style de ce placard est si ampoulé, et à un tel point un tissu de basses flagorneries, que les agents de la préfecture ont l'ordre de le faire disparaître...

Un nouveau conduit pour faire entrer des eaux-de-vie en fraude a été découvert hier à La Villette. Il avait plus de 100 mètres de longueur et aboutissait dans une maison de la rue de la Boyauderie, division de Bondy.

Il y a eu encore peu de négociations à la Bourse; les effets sont en

1. Sur les rapports de Lucchesini avec le premier Consul, voir sa dépêche du 25 mai 1801, dans Bailleu, *Preussen und Frankreich*, t. II, p. 44. Bibl. nat., in-8, M. 1304.

baisse : le provisoire est à 42 francs ; le tiers consolidé à 53 francs 13 ; les bons des deux tiers à 2 francs 80 ; ceux d'arrérages à 71 francs et ceux de l'an VIII à 93 francs....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 25 floréal : « *Paris, 24 floréal*. ...Le ministre de la police vient d'écrire au préfet de l'Aisne, une lettre ainsi conçue : « C'est « par erreur, citoyen préfet, qu'il vous a été expédié un certificat d'élimi- « nation en faveur de Madame d'Orléans. Sous aucun rapport, le nom de « Madame d'Orléans ne peut être dans le cas de l'arrêté du 18 vendémiaire. « *Signé* : FOUCHÉ..... »

DXXXII

26 FLORÉAL AN IX (16 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 FLORÉAL.

Le préfet de police est informé que Charles Goudé, Chouan amnistié, et fortement soupçonné d'avoir dirigé la plupart des vols de diligences, est à Vendôme ou dans les environs ; il est caché par les demoiselles Mussau, de Vendôme ; on ajoute qu'il s'absente pendant cinq ou six jours ; qu'il va organiser les attaques de diligences et distribuer quelques brigands, qu'il a encore sous ses ordres, dans les lieux où il compte mieux faire ses affaires. On croit que les demoiselles Mussau recèlent des papiers importants.

Le préfet de police, dans une perquisition faite aujourd'hui chez le nommé Clausel, émigré en surveillance, a fait saisir quatre exemplaires d'un ouvrage ayant pour titre : *Louis XVI détrôné avant d'être roi, ou Tableau des causes nécessitantes de la Révolution française et de l'ébranlement de tous les trônes*, par M. l'abbé Proyart, Londres, 1800, 1 vol. in-8 de plus de 300 pages [1]. D'après ce qu'on a déjà lu de cet ouvrage, il est possible de prévoir que l'apologie du trône, les sorties les plus exaltées contre le système de tout gouvernement républicain et la satire la plus amère des philosophes, comme ayant préparé, amené, opéré la Révolution française, feront l'essence des principes de l'abbé Proyart. Dès les premières lignes, cet auteur montre

1. Bibl. nat., Lb 39 11, in-8.

le plus grand fiel contre le *philosophisme*, auquel il ne cesse d'opposer la religion chrétienne et cette révélation qui lui donne la plus haute origine, en même temps qu'elle lui garantit le triomphe sur toutes les autres religions. Le *philosophisme*, voilà ce que combat l'auteur, voilà ce qu'il indique pour cause des événements politiques qu'il déplore : 1° Le philosophisme conspirateur et protégé répand impunément les semences de l'anarchie ; 2° il détermine la Révolution du règne de Louis XVI ; 3° Il prépare cette tragédie révolutionnaire dont la France est devenue le théâtre sous Louis XVI ; voilà les trois parties qui divisent l'ouvrage. L'auteur se jette d'abord sur le ministre Choiseul, comme celui qui a le plus facilité les développements de ce philosophisme. Ensuite le duc d'Orléans, ensuite Voltaire, d'Alembert, Diderot, Damilaville[1], Frédéric, Caron de Beaumarchais et autres *monstrueux impies* passent sous la verge de l'abbé Proyart. Ce ne sont point seulement des critiques; ce sont des injures. Rousseau n'est pas mieux traité, et c'est toujours par amour de la religion chrétienne que cet abbé distille autant de venin. On a reconnu jusqu'à ce moment nombre de notes qui ont une telle identité avec ce qu'on a lu récemment dans l'*Année litteraire* qu'on serait porté à croire que les rédacteurs de cette brochure périodique connaissaient le volume dont il s'agit ici. L'un des premiers sujets d'indignation de l'abbé Proyart contre les philosophes, c'est qu'ils invitaient à étudier, non plus la nature dans la religion, mais la religion dans la nature. On fera un rapport plus étendu. On recherche avec la plus grande activité les distributeurs.

Toujours les mêmes bruits, semés par les malveillants, circulent dans la ville ; et, sans y croire, on s'entretient partout des changements annoncés depuis quelques jours, et dont il a été parlé dans les précédents rapports. On a remarqué que les factieux en sens opposé parlaient tous de même. Les observations du jour n'ont point donné d'autres résultats.

Depuis dix jours Bernier n'a point donné d'audience publique ; il ne reçoit dans son intérieur que ses confidents les plus intimes. Une incommodité qui lui est survenue est la cause de cette retraite ; on dit qu'il s'excède de travail et qu'il se tue. Il a fait annoncer cependant qu'il espérait pouvoir reprendre ses audiences le 30 de ce mois.

Les prêtres continuent leurs menées et sacrifient tout au désir de gagner les esprits et de les maitriser. Ils abusent de tous les moyens que leur donne le libre exercice de leur culte pour s'emparer des têtes

1. Ami et correspondant de Voltaire.

faibles. Ils exigent des fidèles une assiduité extrême à tous les exercices religieux. Une secte de dévots vient de se former à Saint-Thomas d'Aquin. Les réunions particulières sont très fréquentes, et rien n'égale la soumission de ses membres aux volontés des prêtres qui les dirigent.

Le prix du blé et de la farine diminue dans les départements environnant Paris.

La Bourse est restée aujourd'hui dans une entière stagnation, et les effets n'ont éprouvé aucune variation.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 27 floréal : « *Paris, 26 floréal.* Les Consuls viennent d'arrêter qu'il y aura, pour les membres de l'Institut national, un grand et petit costume ; ces costumes seront réglés ainsi qu'il suit. *Grand costume :* habit, gilet, une veste, culotte ou pantalon noirs, brodés en plein d'une branche d'olivier, en soie vert foncé, chapeau à la française. *Petit costume :* même forme, mais n'ayant de broderie qu'au collet et au parement de la manche, avec une baguette sur le bord de l'habit. » — « Le premier Consul est revenu hier de la Malmaison pour la grande parade ; il a passé les troupes en revue, et leur a fait faire diverses évolutions ; il s'est ensuite rendu à l'École militaire ; la veille, il avait visité la maison de Saint-Cyr. » — « Tout le procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine, sur l'affaire du 3 nivôse, vient d'être publié en deux volumes in-8°, par ordre du gouvernement[1]. » — « Il s'est tenu, le 15 février dernier, à la préfecture de police de Paris, une assemblée générale des souscripteurs pour les soupes économiques. Il résulte du compte qui a été présenté par le comité chargé de la direction de cet établissement qu'on a reçu jusqu'à ce jour plus de dix-huit cents souscriptions, dont mille ont été prises par le premier Consul ; qu'au 30 de ce mois, il aura été distribué, dans divers quartiers de Paris, cent soixante-deux mille rations de soupe, et que néanmoins il reste dans la caisse le tiers à peu près du produit des souscriptions, qui est destiné au service de l'hiver prochain. Les bureaux de bienfaisance répandus dans Paris, après avoir essayé de ce genre de secours et s'être convaincus de son utilité pour le soulagement des malheureux, ont acheté et distribué de leur côté plus de quatre-vingt mille rations. L'assemblée générale a arrêté que la distribution des soupes serait suspendue pendant l'été, à compter du 30 floréal. Il sera convoqué, au mois de vendémiaire, une nouvelle assemblée générale, à l'effet de fixer l'époque à laquelle recommenceront les distributions. Le comité est chargé de faire les achats de denrées et d'établir de nouveaux fourneaux dans les quartiers de Paris où il n'y en a pas encore. » — « Une compagnie de capitalistes dont le nom et le crédit commandent la confiance, vient d'adopter le projet d'un établissement qui a pour but d'assurer une retraite aux em-

1. Bibl. nat., Lb 43/168, 2 vol. in-8.

ployés et fonctionnaires publics, lorsque l'âge ou d'autres circonstances les éloignent de leurs emplois. Ce projet, dont nous donnerons incessamment le *prospectus* et qui doit être mis à exécution le 1er vendémiaire prochain, fait honneur à la philanthropie de ses auteurs, les citoyens Blanc et Lechat... » — *Gazette de France* du 27 floréal : « L'individu qui, le 21 de ce mois, arracha le bouquet sur la colonne nationale, a été reconnu atteint de folie, et il vient d'être envoyé par ordre du préfet de police, au dépôt des fous à Bicêtre[1]. » — « Le premier Consul vint hier à Paris pour la grande parade. Le soir, il se rendit au Théâtre-Français, où l'on jouait *Andromaque*. L'enthousiasme que sa présence excite partout où il se montre ne s'est pas démenti dans cette occasion. Mme Bonaparte assista aussi à la représentation d'*Andromaque*... »

DXXXIII

27 FLORÉAL AN IX (17 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 FLORÉAL.

Le bruit s'est répandu hier, dans différents groupes, que les généraux Lannes et Dufour s'étaient battus en duel, et que le premier était grièvement blessé. Cette nouvelle, vraie ou fausse, a paru faire sensation.

Avant-hier, trois particuliers bien vêtus causaient à voix basse au café du Caucase; on les a entendus parler de la fête du 14 juillet prochain et dire qu'elle ne finirait pas comme elle aurait commencé. L'agent qui les a écoutés les a suivis jusqu'au boulevard de la Chaussée d'Antin ; ils sont montés tous trois dans un cabriolet, qui est parti avec une telle rapidité qu'on a été forcé de l'abandonner près le vieux château de Clichy; on est à leur recherche.

On rapporte que Lebois, éditeur d'un ancien journal, dit l'*Ami du peuple*, est caché à Arras dans la famille de Joseph Le Bon.

On disait hier dans quelques salons que des envoyés anglais, gardant l'incognito et chargés de négocier la paix, étaient logés au palais du gouvernement, que déjà l'on était d'accord sur beaucoup d'articles, mais que les négociations étaient arrêtées, parce que le premier Consul voulait lui seul régler les droits que les marchandises anglaises payeraient en entrant en France.

Le citoyen Mareschalchi, inspecteur général de l'armée de Moreau, actuellement sans activité, a été hier passer la soirée chez Mme Fanny

1. Voir plus haut, p. 301.

Beauharnais. Il y avait un peu de monde. Il a chanté les louanges du général Moreau. On a été très circonspect dans la conversation; cependant on a laissé percer qu'il existait à Paris un comité secret de royalistes.

On a observé que les ex-nobles, en majorité, sont les ennemis du premier Consul; ils ne veulent de lui que des places et la restitution de leurs biens; ils disent que, quand ils auront enfin obtenu ce qu'ils demandent, il faudra bien rendre à César ce qui appartient à César.

La diminution du prix des farines devient plus sensible chaque jour. Aujourd'hui un boulanger du faubourg Marceau a déjà réduit le pain de 4 livres à 12 sols.

Depuis le 14 floréal, le préfet de police s'est procuré deux nouveaux états d'anciennes religieuses, vivant en communauté. Il en présente ici l'extrait. *Division du Luxembourg:* une maison composée de treize ex-religieuses. *Division de l'Observatoire :* une maison composée de sept ex-religieuses. Ces deux états forment un total de vingt ex-religieuses. Les soixante premiers états dont l'extrait a été donné formaient un total de trois cent quatre-vingt-seize. Total général jusqu'à ce jour : quatre cent seize.

On n'a cessé aujourd'hui d'entendre dire pendant la tenue de la Bourse, et c'est avec fondement, que depuis longtemps les négociations n'ont été aussi froides et les effets dans une stagnation aussi complète; à l'égard des rentes, ceux qu'on appelle joueurs à la baisse paraissent s'être rendus maîtres de la place, au point qu'à moins que leurs calculs ne soient déjoués par un événement inattendu, ils peuvent produire à leur gré et sans aucun obstacle un mouvement de baisse ou de hausse, selon que leurs intérêts l'exigent. Les pièces d'or se font à 10 centimes contre écus, à 15 contre papiers; provisoire, 41 fr. 63 c.; tiers consolidé, 52 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 83 c.; bons d'arrérages, 66 fr.; bons an VIII, 92.

(Arch. nat., F [7], 3829.)

DXXXIV

28 FLORÉAL AN IX (18 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 FLORÉAL.

La malveillance ne se lasse pas de lancer dans le public les propos les plus absurdes et les plus dénués de vraisemblance, et c'est tou-

jours aux faubourgs qu'elle paraît plus particulièrement s'attacher. Mais la classe ouvrière ne varie point : elle est ce qu'on l'a peinte dans les précédents rapports ; elle ne veut plus de trouble ; elle est jusqu'à présent également prononcée contre les factieux, de quelque masque qu'ils se couvrent. Hier on débitait la fable du duel du général Lannes ; aujourd'hui on veut occuper les esprits de la prétendue arrestation de Masséna, de l'ex-général Santerre et autres. On démêle, au milieu de tout ce clabaudage, que les ennemis du gouvernement ne veulent que du trouble, et qu'ils ne négligent aucun des moyens qu'ils croient propres à en faire naître.

On signale aujourd'hui l'ex-conventionnel Robin comme un des hommes qui ont cherché et cherchent encore à inquiéter le peuple relativement aux subsistances. Il répandait dernièrement que, dans les environs de Nogent-sur-Seine, où il demeure, on avait enlevé beaucoup de froment et quatre cent mille sacs de seigle, que la Champagne était maintenant sans grains, et qu'on n'avait point de quoi aller jusqu'à la récolte. Robin fait, de temps à autre, des voyages à Paris, et l'on a remarqué qu'il s'y trouvait presque toujours quand on parlait de prochains mouvements.

On répandait aujourd'hui parmi les hommes de loi, au Palais de Justice, le bruit que les juges de paix ne seraient point nommés par le peuple, et que le gouvernement venait de faire le choix de douze personnes pour exercer ces fonctions à Paris. On allait encore jusqu'à communiquer la liste de ces douze nominations, et l'on avait eu soin d'y mettre les noms d'individus mal famés.

Les exclusifs les plus prononcés disent que Siéyès veut se rapprocher des démocrates, parce qu'il s'aperçoit qu'il s'est trompé sur le parti qu'il a pris. Ils ajoutent qu'il ne faut pas rejeter ceux qui peuvent les servir, et surtout Siéyès, qui a de grands moyens. On assure que, depuis quelques jours, Chénier a de fréquents entretiens avec Siéyès ; Guinguené fait le plus grand éloge de ce dernier ; il l'a appelé le seul homme d'État ; il le regarde comme le seul qui puisse préparer les moyens de secouer le joug sous lequel il dit qu'on s'est asservi. Bailleul et quelques autres hommes en place se réunissent secrètement chez Siéyès depuis environ un mois.

Un exclusif a annoncé à plusieurs frères et amis qu'un officier, nouvellement arrivé des armées, avait donné à dîner dernièrement à certains patriotes du faubourg Antoine, et qu'on y avait juré de périr plutôt que de laisser le peuple dans les fers dont il est chargé.

La baisse continue à la Bourse.....

(*Arch.* nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 29 floréal : « *Paris, 28 floréal.* ... Le premier Consul a visité le collège de Saint-Cyr, le 24 floréal, à une heure après midi, sans y être attendu. Il a vu les élèves au réfectoire et a paru content de la manière dont ils étaient nourris. Il a pris le verre d'un d'entre eux et a goûté leur abondance. Il s'est ensuite promené au milieu des élèves, dans la cour des récréations, a remarqué avec intérêt leurs jeux et leurs occupations agricoles (chaque élève cultive un petit jardin). Il a parcouru leurs dortoirs et leurs salles d'études, s'est informé des méthodes d'enseignement et a interrogé lui-même plusieurs élèves sur les mathématiques. Il a dit aux élèves en les quittant : « Nous sommes sous un régime où le travail, les talents et la « bonne conduite mènent à tout... »

DXXXV

29 FLORÉAL AN IX (19 MAI 1801).

JOURNAUX.

Journal de Paris du 30 floréal : « NOUVELLES LITTÉRAIRES. ...La vaccine acquiert un grand crédit. On la mettra bientôt en vaudevilles : déjà on vient d'en faire le sujet de deux estampes. On y voit les vaches malades, l'extraction du virus, l'inoculation qu'une mère en fait à son enfant, et enfin cet enfant lui-même, qui nous montre joyeusement ses piqûres. Le tout est accompagné d'explications. Cela se vend 1 fr. 60 c., rue Saint-Dominique, n° 239, ou rue du Bac, n° 249. » — « L'auteur d'*Atala* a déclaré qu'il ne lisait plus que la Bible et Homère. Il y a maintenant des gens plus parfaits et plus heureux que lui : ils ne lisent plus qu'*Atala*... »

DXXXVI

30 FLORÉAL AN IX (20 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er PRAIRIAL[1].

L'audace des prêtres et des émigrés rentrés s'accroît chaque jour. L'ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, renferme des

1. Dans l'original, ce rapport est daté du 2 prairial : mais, comme le suivant est également daté du 2, nous supposons qu'il y a ici une erreur et que ce rapport doit être daté du 1er.

prêtres qui ne travaillent qu'à opérer la contre-révolution. C'est chez Mme de Champlatreux et chez Mme de Soyecourt, aux Carmes mêmes, que se tiennent les assemblées secrètes de ces ennemis du gouvernement. Les émigrés, dit-on, menacent de faire une Saint-Barthélemy de la plupart des individus qui ont figuré dans la Révolution ; on ajoute même que plusieurs de ceux-ci ont conçu une telle crainte qu'ils n'osent coucher chez eux. Tout porte à croire que la plupart des émigrés rentrés se retirent dans les environs de Paris. De nouvelles lettres confidentielles sont adressées aujourd'hui aux maires de différentes communes environnantes pour les engager à la plus active surveillance et à entretenir sous ce rapport avec le préfet de police la correspondance la plus suivie.

On a remarqué que, dans le nombre de ceux qui se réunissent chez Tallien, restaurateur rue Cerutti, il y a des individus qui s'absentent de temps en temps et font des voyages dans les départements, plus particulièrement dans ceux de l'Ouest ; qu'à leur retour ils font plus de dépense ; on a entendu dire à plusieurs arrivants qu'ils étaient contents de leur voyage ; qu'ils avaient reçu de l'argent de leurs parents. On n'est pas éloigné de croire que ce soit sur les diligences qu'ils lèvent des contributions. La maison de ce traiteur et de ces individus est en surveillance.

Les rapports sont toujours les mêmes à l'égard des officiers réformés ; on ajoute qu'un certain nombre d'entre eux se rassemblent assez fréquemment au château de Saint-Germain-en-Laye.

Un particulier arrivant de Londres a dit hier, au café de Foy, qu'avant son départ, un lord, qu'il n'a pas nommé, lui avait dit : « Vous partez pour Paris ; avant qu'il soit peu je vous y verrai ; je vais être nommé ambassadeur près la République française ; je vous engage à ne pas prendre d'arrangement avant mon arrivée à Paris. »

Il règne une sorte d'inquiétude sourde parmi les citoyens en général, et qu'il est assez difficile de démêler. Elle paraît avoir pour cause principale la stagnation du commerce qu'elle fait augmenter, les changements prochains dont on continue à parler, l'arrivée de troupes nombreuses que l'on dit en marche pour Paris, l'esprit d'insurrection que l'on croit se manifester parmi certains corps de l'armée, et enfin tous les bruits semés par la malveillance, tant ridicules et invraisemblables qu'ils soient, contribuent à fomenter et entretenir cette inquiétude.

Hippolyte-Louis-Marie Loz-Beaucout, ci-devant avocat général du Parlement de Bretagne, émigré rentré sans aucune autorisation, a été arrêté rue de la Lune. Il a déclaré avoir un autre logement à Bel-

leville, où il vient d'être conduit pour perquisitionner. Les papiers trouvés sur lui au moment de son arrestation ne présentent aucun intérêt. Cet individu est signalé comme le plus prononcé contre-révolutionnaire.....

Il y a eu hier à la maison dite de Paphos, boulevard du Temple, un assaut d'armes entre les citoyens Menessier et Fabien, maîtres d'escrime. L'assemblée était très nombreuse. Ces deux rivaux ne s'aiment point, et depuis quelque temps se déchiraient mutuellement en public. Il y a eu hier dans l'assaut beaucoup d'humeur de part et d'autre. Les amis ou partisans de chacun d'eux se sont piqués réciproquement par des propos, et la scène commençait à devenir un peu chaude, quand le commissaire de police de la division du Temple s'est présenté et a fait vider les lieux. On a remarqué que Menessier s'était donné plus de torts que Fabien. On a su hier soir que, peu de moments après être sortis de Paphos, ces deux individus s'étaient donné rendez-vous au bois de Vincennes, où ils se sont battus. Menessier a reçu deux coups d'épée, l'un au visage, l'autre au côté droit : on croit que les blessures ne sont pas dangereuses.

La baisse des rentes continue, et les autres cours ne s'améliorent pas. Le provisoire est à 40 fr. 75 c. ; le tiers consolidé à 52 fr. 13 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 87 c. ; ceux de l'an VIII à 90 fr., et ceux d'arrérages à 64 francs.

Arch. nat., F 7, 3829.

DXXXVII

1er PRAIRIAL AN IX (21 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 2 PRAIRIAL.

Les émigrés trouvent dans les villes frontières de la France toutes les facilités possibles pour rentrer dans l'intérieur. C'est à Anvers et à Strasbourg surtout qu'ils se procurent sans peine et à vil prix des passeports qu'au premier coup d'œil on ne peut suspecter de faux, et que l'expérience seule et une attention soutenue peuvent faire reconnaître pour ce qu'ils sont. A Anvers, on en offre dans toutes les auberges ; mais à Strasbourg on pousse l'audace plus loin encore : on les vend sur la place publique au premier venu. Henry Labrunière, natif des Sables d'Olonne, autrefois lieutenant au régiment de Dauphin-Dragons et Mathurin Lefremeur, sous le nom de François Duprotal,

tous deux émigrés, se sont tranquillement présentés aujourd'hui à la préfecture de police avec des passeports de Strasbourg, paraissant revêtus des formes légales; ils ont été bientôt reconnus faux, et tour à tour Labrunière et Lefremeur, en convenant qu'ils étaient émigrés, ont déclaré avoir acheté ces passeports sur la grande place de Strasbourg, où on les leur avait offerts moyennant 36 francs chacun. Ils ont ajouté qu'ils savaient bien que beaucoup d'autres émigrés usaient des mêmes moyens pour pénétrer dans l'intérieur de la France et rentrer dans leurs foyers, et que dans beaucoup d'endroits ces passeports ne souffraient pas la moindre difficulté.

Hier soir, vers les onze heures, le citoyen Montaigne, chef d'ambulance de la régie de l'octroi, accompagné d'un commis, faisant sa ronde entre la barrière de Neuilly et les Bassins, fut aperçu par un fraudeur, qui, monté sur le mur de clôture de la ville, se préparait à passer des objets en fraude. Celui-ci tira un coup d'espingale et atteignit le citoyen Montaigne de cinq chevrotines au milieu de l'estomac, le tua, et prit la fuite aussitôt. Il fut impossible de l'arrêter; on est à sa recherche. L'audace des fraudeurs est à un tel point qu'il y a lieu de craindre que pareil malheur ne se renouvelle. Ils savent que les moyens de répression sont insuffisants, et, si une force armée capable de mettre un frein à ce brigandage n'est établie, il est probable qu'ils n'attendront même plus les nuits pour faire la fraude à force ouverte.

On disait hier, dans un endroit public, que le premier Consul prenait quelquefois le plaisir de la chasse dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, qu'alors il s'écartait assez souvent de sa suite, et se trouvait quelquefois trop isolé. Les bons citoyens ont généralement manifesté beaucoup d'inquiétude du peu de soins qu'il prenait de sa personne.

Les bruits et les propos répandus dans le public sont toujours les mêmes. La malveillance les a semés, l'oisiveté les a recueillis, et la malignité les entretient. On surveille avec soin tous les parleurs, et on dément tous les faux bruits partout où les agents de police peuvent pénétrer.

On s'est introduit chez la dame William, Anglaise, dont il est question au rapport du 21 floréal dernier [1], comme agent de la correspondance anglaise. Tous ses domestiques, jusqu'à son portier, sont Anglais. L'hôtel où elle demeure paraît occupé par plusieurs personnes de la même nation, qui s'y tiennent isolées et ne communiquent qu'avec

1. Voir plus haut, p. 292.

fort peu de monde; mais ils entretiennent une correspondance suivie; on reçoit souvent des paquets d'Amiens (et l'on sait qu'il y a beaucoup d'Anglais dans cette ville); on a occasion de voir chez le portier un mémoire de frais de ports de lettres et de commissions, qui, pour le mois dernier, montait à 100 francs. Le commissionnaire de la maison est Anglais. La dame William sort tous les matins vers les dix heures, et ne rentre qu'à quatre. Sa société n'est composée que d'Anglais et d'ex-nobles. On dit qu'elle reçoit de fortes sommes d'Angleterre. On soupçonne que Stoone loge chez elle et que Flinz y loge aussi, quand il vient à Paris. La plus active surveillance est dirigée sur cette maison et les individus qui l'habitent. Le citoyen du Couédic, ex-conseiller du parlement de Bretagne, a dit, en parlant des Anglais qui sont à Paris, que la maison de Mme William était la plus perfide qui fût en France, et Stoone et Flinz les directeurs de tous les complots et de toutes les trames.

On rapporte que le citoyen Trurie, ex-noble, officier dans un régiment de chasseurs à cheval, récemment arrivé à Paris, a raconté dans le café d'Audinot, sur le boulevard du Temple, qu'il avait été surpris de voir toutes les institutions républicaines détruites; que, dans les villages par lesquels il est passé depuis Auxerre, on ne l'a logé que chez de pauvres gens, et que, lorsqu'il a demandé pourquoi on ne l'envoyait pas dans telle ou telle maison qu'il désignait, on lui répondait : « C'est la maison de M. le curé, c'est celle de M. le comte, de M. le marquis, qui sont exempts de logement des gens de guerre. » Il a dit encore que les soldats des armées sont instruits de ce qui se passe en France, et que leur mécontentement est général; que Moreau est décidé à n'accepter aucune faveur du gouvernement, et que, s'il vient à Paris, ce ne sera point pour y rester, et qu'il veut au contraire s'éloigner de tous les partis. Un nommé Wampezal, qui était présent à la conversation, a dit que la guerre allait s'allumer avec la Prusse, parce que le premier Consul refusait de lui payer les 2 millions, prix de sa neutralité, que cette guerre serait soutenue par l'Angleterre, la Russie, la Turquie, la Suède et le Danemark. Ce Wampezal, qui a paru Hollandais, a ajouté qu'il allait repartir sous peu de jours pour Rotterdam, attendu qu'il n'y avait plus rien à faire en France. Il a lu une lettre par laquelle on lui mande que les armements que l'on faisait dans les ports venaient d'être suspendus, et que les troupes maritimes étaient cantonnées. Il regarde comme un malheur la révolution de son pays et son alliance forcée avec la France.

Hier, dans plusieurs églises de Paris, notamment à Saint-Merry, aux Carmes et à Bonne-Nouvelle, les prêtres ont fait faire la première

communion à un nombre considérable d'enfants ; le concours des citoyens attirés par cette cérémonie a été partout très nombreux. Il y a eu infiniment d'ordre.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 2 prairial : « *Paris, 1er prairial.* Les maires et adjoints du Xe arrondissement de Paris ont pris un arrêté, par lequel il sera formé dans la maison de Sainte-Marie, rue du Bac, un pensionnat pour douze jeunes filles de l'arrondissement, au choix du maire et des adjoints; mais la préférence sera donnée aux filles des défenseurs de la patrie : elles seront logées, nourries, vêtues et instruites, sans que, sous aucun prétexte, on puisse rien demander aux parents..... »

DXXXVIII

2 PRAIRIAL AN IX (22 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 PRAIRIAL.

Hier soir, au moment où le premier Consul est monté dans sa voiture pour aller au spectacle, un particulier dit assez haut : « Des gardes à pied, des gardes à cheval, un peuple immense pour le voir monter en voiture. » Puis il se mit à fredonner l'air : *Ça ne durera pas toujours, car cela finira bientôt.* On a suivi ce particulier, qui traversa les Tuileries jusqu'au Pont-Tournant, monta dans un carrosse sans numéro, attelé de deux chevaux bais, et partit grand train du côté du Pont de la Révolution, ce qui a empêché de continuer à le suivre. Ce particulier est extrêmement brun, figure pleine, un peu pâle, l'œil grand et très arqué; taille de 5 pieds 2 à 3 pouces; trapu, habit gris, gilet blanc, pantalon de nankin, des bottines. On le recherche.

Le public a vu hier à la parade le général Lannes, avec le plus grand intérêt. On a paru s'assurer avec plaisir que tout ce qu'on avait débité de son prétendu duel et de ses blessures, qu'on avait dit en être la suite, n'était qu'une fable.

On rapporte que les officiers de terre réformés qui ont adressé leurs réclamations au ministre de la guerre, et qui en ont obtenu audience, manifestent tout haut leur mécontentement et ne cessent de clabauder. Un nommé Bernard, aussi officier réformé, demeurant

avec son frère, portier chez le notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, entre les rues Chabanais et Helvétius, est un de ceux qui crient le plus. Mais si ces officiers supprimés sont les ennemis du gouvernement et se montrent comme tels, on a eu occasion d'observer les soldats qui composent la garnison de Paris, et l'on a remarqué que l'esprit qui les anime est excellent, et qu'ils sont attachés fermement à la République et au premier Consul.

On est à la recherche des contrebandiers qui ont assassiné, avant-hier soir, le citoyen Montaigne, employé de la régie de l'octroi. Plusieurs sont arrêtés, parmi lesquels on croit que se trouve l'assassin.....

Les rapports des commissaires de police portent que le soir, de neuf heures à minuit, on rencontre beaucoup de militaires dans les rues.

Les rentes ont encore fléchi aujourd'hui à la fin de la Bourse; on a même fait le tiers consolidé à 52 francs 25. On ne connait aucun motif de cette défaveur, que l'on attribue toujours aux agioteurs et à leurs intrigues. Les pièces d'or ne sont point recherchées. Le provisoire est à 44. Le tiers consolidé à 52 francs 50; les bons des deux tiers à 2 francs 81; ceux d'arrérages à 65 francs 25, et ceux de l'an VIII à 90 francs 38.

Individus marquants arrivés à Paris : Guillaume Derungy, major au service de Suède, demeurant rue de la Loi; Philippe Lenaty, lieutenant; Jean Porta; Pierre Galany, tous trois au service de Parme, demeurant rue Traversière; Valentin Doncharo, major au service de Russie, rue Montmartre; Florent Pinta, capitaine au service de Hollande.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 3 prairial : « NOUVELLES LITTÉRAIRES. ...L'Institut se plaint depuis longtemps de la forme de son scrutin. C'est un véritable jeu de hasard. Ainsi voyez ce qui en est résulté dernièrement. Il se trouve que la classe de littérature, malgré la présentation de sa section de grammaire, n'a pu comprendre dans la liste de ses candidats un de nos écrivains les plus élégants, un de nos poètes les plus brillants de gaieté et d'esprit, et ci-devant membre de l'Académie française. Nous parlons du citoyen Boufflers. Telle est la combinaison du scrutin que le citoyen Boufflers a eu pour lui la majorité des votants et n'a pas eu celle des voix. Une députation de l'Institut national, composée des citoyens Delambre, Coulomb, Lacépède, Naigeon, Pougens et Andrieux, a présenté hier au premier Consul le rapport sur lequel l'Institut a ordonné la formation d'une commission pour continuer le dictionnaire de

la langue française. Il a fait inviter la députation de l'Institut à assister à l'audience qu'il a donnée hier aux ambassadeurs..... » — *Journal des Débats* du 5 prairial : « *Paris, 4 prairial.* ...Le premier Consul a visité le Prytanée français le 2 prairial, à quatre heures après midi, sans y être attendu. Il était accompagné du consul Lebrun, du ministre de l'intérieur, des généraux Lannes et Caffarelli. Il a parcouru toutes les classes, surtout celles de mathématiques, et la salle d'étude des enfants du premier âge. Il a interrogé lui-même un grand nombre d'élèves sur l'histoire, sur la grammaire et sur les mathématiques. Il a redressé une démonstration inexacte, et le professeur a remarqué qu'il s'était servi des propres expressions de Bezout. Il est entré dans les plus grands détails sur les méthodes de l'enseignement; il a recommandé particulièrement l'étude des mathématiques, comme étant plus propre à rectifier le jugement; il a ordonné qu'on exerçât soigneusement les élèves à la levée des plans, à la composition des cartes géographiques, et qu'on les formât aux exercices militaires. « Les jeunes gens, a-t-il dit, qui sortent d'ici « après leurs études, ne doivent pas être embarrassés de leur existence. La « place des bons sujets est marquée d'avance dans l'armée française; cet éta- « blissement doit lui fournir de bons officiers. » Il a défendu expressément qu'aucun élève-pensionnaire du gouvernement eût la liberté de sortir, sous aucun prétexte, afin de concentrer davantage les études, et de détruire toutes les causes de dissipation qui pourraient détourner les élèves de l'amour du travail. Il a visité le réfectoire, s'est fait rendre compte de la nourriture des élèves, de leur nombre, de celui des malades, des revenus du Prytanée; et après avoir donné des ordres pour l'observation d'une discipline conforme au but de l'établissement, il s'est retiré au milieu des cris de : *Vive le premier Consul !.....*»

DXXXIX

3 PRAIRIAL AN IX (23 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 PRAIRIAL.

On parle beaucoup dans les sociétés du despotisme des prêtres, qui montrent plus d'audace et d'intolérance que jamais. Ils emploient tous les moyens possibles pour retrouver leur ancienne autorité et maîtriser l'intérieur des familles. Il paraît que l'abbé Bernier a eu l'éveil; il ne donne plus d'audiences publiques depuis vingt jours environ; il n'a reçu que ceux qui l'ont fortement sollicité pour des audiences particulières. Il reçoit cependant habituellement les ecclésiastiques Pancemont, l'évêque de Saint-Papoul, et quelques autres du même genre, avec lesquels il travaille des matinées entières. Une des choses qui les occupent essentiellement dans ce moment, ce sont les moyens de faire des recrues. Dans plusieurs oratoires, entre autres

dans celui de l'enceinte de l'Abbaye, on enseigne et on dispose des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, et même plus jeunes encore, pour leur donner les ordres. Les prédications, les retraites, les conférences ne sont point épargnées, pour échauffer ces jeunes têtes. L'évêque de Saint-Papoul a fait, il y a quelques mois, une vingtaine de prêtres, mais il a bien promis que sa première ordination, et elle doit avoir lieu le 10 de ce mois, serait plus considérable et composée de sujets zélés et chauds restaurateurs de la loi.

L'on attend, ce soir à Paris, le comte et la comtesse de Livourne. Ils doivent descendre à l'ancien hôtel de Montesson, rue du Mont-Blanc, n° 22. Les mesures de police sont prises pour assurer leur tranquillité dans leur hôtel, et pour en éloigner ceux qui chercheraient à s'y introduire sous le prétexte de leur présenter des bouquets, des vers, etc. L'arrivée de ce prince occupe les esprits et fait aujourd'hui le sujet de presque toutes les conversations. Les exclusifs ne voient pas de bon œil cette démarche.

Le nommé Dain, officier réformé, demeurant rue du Petit-Bac, répand le bruit que le mécontentement des officiers augmente chaque jour. Il dit qu'on n'a réformé que les patriotes auxquels on préfère des jeunes gens ; que l'on venait encore de réformer plusieurs officiers généraux, du nombre desquels étaient Muller, Parran [1], d'Artuby (*sic*) et une soixantaine du corps de l'artillerie.

On a parlé, dans un précédent rapport, de deux Italiens que l'on voit souvent ensemble au palais du Tribunat et dont les discours ont éveillé le soupçon. On est parvenu à lier conversation avec l'un d'eux, qui se dit Cisalpin ; il prétend avoir perdu toute sa fortune par l'établissement du nouveau gouvernement ; il regrette beaucoup l'ancien ordre de choses ; il assure que les nombreux ennemis qui existent au sein même de la République cisalpine ne la laisseront pas jouir d'une longue existence ; il a parlé avec enthousiasme d'une prétendue révolte de troupes françaises en Italie et qu'il a dit avoir été fomentée par les gens du pays ; il a fini par assurer qu'il y avait à Paris beaucoup de patriotes qui partageaient son opinion. On continuera de le voir et de rendre compte.

Un nommé Juliotte, natif du département de la Vendée, disait hier que, par sa correspondance dans son pays, il était informé que le parti des Chouans se fortifiait chaque jour et allait recommencer la guerre à outrance, qu'au moment même où il parlait il se formait une coalition formidable entre le département de la Vendée et tous

1. *Sic*. Peut-être *Parein*.

ceux de l'Ouest, coalition dont les résultats ne seront pas les mêmes que ceux des deux dernières guerres; qu'on savait que le premier Consul venait de donner des ordres pour faire filer des troupes dans ces pays, que l'on peut bien regarder comme insurgés; mais qu'on avait aussi la certitude que les troupes abandonneraient les drapeaux de la République. Ce Juliotte tenait ces discours à des personnes qui, comme lui, examinaient la colonne élevée sur la place de la Concorde, et il en faisait le texte de beaucoup de propos contre le gouvernement et la République. On le suit et on l'observe.

On a remarqué hier, dans le faubourg Antoine, plusieurs patrouilles militaires et bien ordonnées. Elles n'étaient pour la plupart composées que d'un grenadier à cheval de la garde des Consuls et d'un dragon du 19e régiment, en sorte que les habitants de ce quartier ne se sont point aperçus de cette surveillance. On a pris ces patrouilles pour des militaires qui allaient ou revenaient de se promener hors des barrières.

Le général Moreau est arrivé hier à Paris et est reparti de suite pour Orsay, campagne de Mme Mulot, sa belle-mère; il doit revenir à Paris habiter la maison de Mme Mulot, rue Saint-Pierre, nº 10, en attendant que la sienne soit prête.

Le préfet de police, par suite des recherches qu'il a fait faire des auteurs du vol de la diligence de Bâle, pillée le 13 nivôse dernier, entre Créteil et Charenton, est parvenu à découvrir une nommée Fanon, dite Virginie, maîtresse de l'un des chefs de ces brigands; et il résulte du signalement qu'elle a donné de cet individu que c'est le même qu'un nommé Louis-François-Siméon Gilbert, âgé de vingt-quatre ans, ex-colonel de Chouans sous Bourmont, arrêté avec plusieurs de ses complices, le 22 floréal, par la gendarmerie de Pacy, près Évreux, pour vol de la diligence de Caen à Paris, et dans laquelle ils avaient enlevé, pendant la nuit du 20 au 21 du même mois, environ 20,000 livres; que ce Gilbert a une balafre à la joue gauche, et qu'il est connu aussi sous le nom de Bayard. Par suite de la perquisition faite chez cette même femme Virginie, native de Paris et ouvrière en perles, on a trouvé chez elle des chemises très fines, quelques hardes, un manteau vert appartenant à ce brigand; mais sa correspondance n'a présenté rien de suspect, ce qui fait croire qu'elle ignorait ses crimes et les motifs de trois absences qu'il a faites, et qu'il couvrait du prétexte de voyage à Caen. Ces renseignements seront envoyés au tribunal devant lequel il est traduit, pour qu'il puisse être interrogé sur le fait du vol de la diligence de Bâle, et pour que des personnes domiciliées à Créteil, qui l'ont vu et qui l'ont signalé, puissent lui être confrontées.....

Huit artistes de l'Opéra savoir : Goyon, Beaulieu, Boisgnard, Guichard, Dussel, Joubert, Coulon et Aumer ont été arrêtés par ordre du magistrat de sûreté du premier arrondissement et envoyés à la Force pour injures et voies de fait envers le maire de Colombes.

La Bourse a été à peu près nulle aujourd'hui. Le tiers consolidé, au moment de la clôture, était à 57 francs 50. Le provisoire a été constamment offert, sans qu'on ait pu en placer la moindre partie. Le défaut de nouvelles semble augmenter l'inquiétude et la crainte d'en recevoir de mauvaises; et des alarmistes intéressés, que l'on consulte sur les motifs de cette dépréciation qui leur convient, fabriquent et colportent sourdement des bruits qui chaque jour semblent atténuer la confiance. Les bons des deux tiers sont à 2 francs 79; ceux d'arrérages à 65 francs, et ceux de l'an VIII à 90 francs 25.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 prairial : « *Paris, 3 prairial.* ...Les quatre chevaux antiques, que l'on croit un des ouvrages de Lysippe, qui vivait trois cent cinquante ans avant J.-C., et qui ornèrent successivement les arcs de triomphe de Néron et de Trajan à Rome, celui de Constantin à Constantinople et l'église de Saint-Marc à Venise, sont définitivement placés dans la cour des Invalides, sur les bords du fossé, la tête tournée vers l'Esplanade, deux d'un côté de la porte et deux de l'autre. Entre chacun d'eux sont placés les quatre esclaves de bronze, de 22 pieds de proportion, qui faisaient jadis le plus bel ornement de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires. On sait qu'ils sont l'ouvrage du fameux sculpteur Desjardins, né à Breda en 1640..... »

DXL

4 PRAIRIAL AN IX (24 MAI 1801).

JOURNAUX.

Journal de Paris du 5 prairial : « *Paris, 4 prairial.* ...On voit depuis deux jours, au haut de la colonne nationale, la figure de la République. Cette figure est debout, coloriée en bronze, appuyée sur une pique dont le fer est doré. Son attitude est noble et fière. Elle a la face tournée vers le palais des Tuileries. Sa bonne contenance et son geste de la main gauche semblent dire aux gouvernés : Jouissez : c'est pour cela que ma droite est armée..... » — *Gazette de France* du 5 prairial : « *Paris.* ...La statue de la République a été placée avant-hier sur le sommet de la colonne nationale. Il nous semble

qu'on lui a donné une attitude triste et insignifiante. » — « La lettre suivante a été adressée par le ministre de la police générale aux préfets des départements : « Malgré les lois qui proscrivent tout signe extérieur de culte, « citoyen préfet, je suis informé que, dans plusieurs communes, les prêtres « abusant de la tolérance du gouvernement, cherchent à donner aux céré- « monies de leur culte la même publicité que s'il était encore dominant. Les « cloches se font entendre de nouveau, les processions recommencent, et je « sais que l'on prépare, à l'occasion des fêtes connues sous la désignation de « la *Fête-Dieu* et des *Rogations*, un appareil religieux qui serait moins le « signe de la ferveur que de la désobéissance aux lois. En exigeant des sous- « préfets, maires et adjoints de votre département l'exécution sévère de la loi « du 7 vendémiaire an IV, sur la police des cultes, et de celle du 22 ger- « minal, même année, qui défend la sonnerie des cloches, vous préviendrez les « abus qui résulteraient de cette coupable contravention, et vous maintiendrez « le bon ordre et la tranquillité sur tous les points que vous administrez. Je « vous commande donc plus que jamais, d'empêcher que, sous aucun prétexte, « on ne compose avec les dispositions de ces deux lois. Il est temps qu'enfin « les ministres du culte donnent l'exemple de la soumission au gouvernement « qui les protège. Je vous observe, au surplus, que la seule exception qu'il « serait possible d'invoquer est celle relative aux habitants des campagnes, « qui sont accoutumés à régler leurs travaux, matin et soir sur le son de ce que « l'on appelle *Angelus*. Hors ce seul cas, la loi du 22 germinal an IV ne « doit souffrir aucune modification. *Signé :* Fouché. »

DXLI

5 PRAIRIAL AN IX (25 MAI 1801).

Rapport de la préfecture de police du 6 prairial.

Il existe à Paris une dame génoise, nommée la marquise Doria, demeurant rue de la Loi. Quelques envoyés des puissances étrangères et des royalistes de la première trempe se réunissent de temps en temps chez elle, et y donnent un libre essor à leurs vues politiques. Le gouvernement n'est point épargné par tous ces individus, qui tiennent fortement, par principe et par goût, au régime monarchique. Voici ce qui a été dit de plus remarquable dans cette maison, il y a peu de jours, en présence de MM. de Cetto, envoyé de Gênes, Papenheim et de Saint-Marsan, tous trois intimement liés avec M. Lucchesini On parlait alors de l'arrivée prochaine du comte de Livourne. Ces étrangers dirent que le premier Consul avait fait un pacte secret avec la cour d'Espagne, tant pour soutenir les branches *directes* de cette famille que pour se faire nommer lui-même premier

Consul perpétuel de la République française, ou pour s'élever au rang de dictateur. Mais, ajoutèrent-ils, la cour de Vienne, qui n'est pas l'amie de celle d'Espagne, n'attend que le consentement secret des puissances du Nord pour déclarer de nouveau la guerre à la France. M. de Cobenzl, disent-ils encore, travaille à étudier l'esprit qui anime les différents partis qui divisent la France; et le résultat de ces observations porte qu'une fois l'impulsion donnée, la majorité des Français se rangera sous les drapeaux d'un roi, et celle des troupes refusera de se battre pour celui qui n'est venu à bout de se mettre à la tête du gouvernement qu'en trompant les étrangers et les Français même auxquels il avait fait entrevoir le rétablissement prochain de la monarchie. On tient ces détails du ci-devant comte Turconi, Milanais, attaché au gouvernement français d'intérêt et de cœur, et d'un Napolitain nommé Gourdati, tous deux très liés avec cette dame Doria.

Le comte de Livourne et son épouse sont arrivés à leur hôtel, rue du Mont-Blanc, vers une heure du matin. Les mesures ordonnées pour le maintien de l'ordre ont été strictement exécutées. Les groupes ont été examinés avec soin; on les a séparés et divisés avec prudence et précaution. Aucun propos dans ces groupes ni dans les environs de l'hôtel n'a fixé l'attention des observateurs qu'on y a placés en certain nombre. La barrière d'Enfer, par laquelle il était attendu, a été garnie de beaucoup de curieux pendant une partie du jour et davantage pendant la soirée. La nuit les a fait rentrer chez eux, et il n'y avait plus personne quand le comte est arrivé. Des commissaires de police y avaient été envoyés pour le bon ordre et pour observer. Les domestiques du comte de Livourne et de l'ambassadeur d'Espagne vont boire dans un cabaret vis-à-vis l'hôtel. On les a suivis et observés. Leurs discours sont ceux des gens de cette trempe : l'un deux disait que le comte serait sacré roi de Toscane à Saint-Cloud ; c'est le chef d'office de l'ambassadeur qui a tenu ce propos; il assure encore que, toutes considérables que fussent les dépenses faites par le gouvernement français pour la réception du comte, celles de l'ambassadeur l'étaient bien davantage encore. Le peuple ne paraît pas du tout s'occuper de l'arrivée de ce prince, et en général elle ne produit de sensation que sur la classe très aisée; car la route par laquelle il devait arriver était couverte de voitures brillantes qui avaient suivi celle de l'ambassadeur, sorti de chez lui à six heures pour aller au-devant du comte. On eût dit l'un des beaux jours de Longchamp.

L'abbé Bernier a prêché, hier, dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile.

Son discours n'a nullement soutenu sa réputation ; il n'y avait ni plan ni style. Il a demandé dans son exorde l'indulgence des auditeurs, et il en avait besoin. Il a promis aux fidèles, dans sa péroraison, que bientôt le scandale du schisme allait cesser, et que l'Église de France sortirait triomphante de ses tribulations, qu'il en avait l'assurance ; mais que c'est à Dieu seul qu'il faut s'adresser pour confirmer cet heureux événement. Son discours n'a rien renfermé de contraire au gouvernement.

Il parait une petite brochure in-8° de 16 pages d'impression, ayant pour titre : *Fragments d'exhortations prononcées le 8 mai 1801 dans l'église Saint-Roch aux diverses stations de la Croix*, par M. l'abbé Roch-Ambroise Sicard, instituteur des sourds-muets de Paris, etc. On rapporte que Sicard désavoue ces discours et qu'il a même écrit à l'Institut à cet effet. On reconnait dans cet imprimé, cependant, tout ce qu'il a dit à Saint-Roch à l'époque indiquée et dont l'analyse, recueillie par un agent sûr, a été insérée au rapport du 19 floréal dernier [1].

Le préfet de police a fait saisir aujourd'hui plus de deux cents volumes de l'*Histoire de Juliette*, suite de *Justine*, par de Sade. On est à la recherche du reste des exemplaires, qui ont été cachés, malgré la parole donnée par l'éditeur Massé que, lors de la saisie des mille exemplaires, il n'y en avait eu aucun de distrait, et que c'était l'édition tout entière.....

Si quelques ouvriers en meubles se trouvent sans ouvrage, comme on l'a dit au rapport d'hier [2], il est quelques états ou genres de commerce qui ne souffrent point encore de la stagnation des affaires. L'orfèvrerie va grand train, les ouvriers sont très occupés et deviennent même assez rares ; les orfèvres ont beaucoup de peine à s'en procurer, et plusieurs ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

La Bourse d'aujourd'hui a été meilleure que celle d'hier. Quoique l'amélioration des cours n'ait pas été très sensible, elle fait concevoir l'espérance d'une réaction prochaine et satisfaisante.....

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

1. Voir plus haut, p. 288.
2. Nous n'avons pas ce rapport.

DXLII

7 PRAIRIAL AN IX (27 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 PRAIRIAL.

La situation de Paris est toujours très calme; mais cette inquiétude sourde, dont on a déjà parlé dans les précédents rapports, ne semble point diminuer la baisse des effets publics; l'état de langueur dont le commerce commence à peine à sortir, le défaut de confiance de particulier à particulier, telles sont les causes auxquelles, en général, on paraît l'attribuer. On ajoute qu'hier les gens qui se mêlent d'affaires politiques paraissaient persuadés que le gouvernement avait reçu quelques fâcheuses nouvelles, et que bientôt un coup éclaterait, qui changerait la face des choses. Les prêtres, de leur côté, cherchent à tirer le meilleur parti possible des circonstances pour accaparer les esprits et arriver à leur but; ils ne négligent aucun moyen; ils choisissent de préférence les petits temples et les oratoires particuliers.

On rapporte qu'un particulier, parti aujourd'hui pour Orsay, où est en ce moment le général Moreau, à la maison de campagne de sa belle-mère, a confié qu'à peine ce général était arrivé à Paris qu'il avait été entouré de mécontents, et même d'hommes en place, qui ont cherché à connaître ses dispositions particulières à l'égard du premier Consul; mais que Moreau, prudent et discret, ne leur avait fait que des réponses insignifiantes, qu'en conséquence il s'était retiré à Orsay pour s'éloigner de tout ce monde-là. On vérifie à fond ce fait annoncé.

Il y a eu hier, dans le courant de la journée, en différentes fois, des groupes dans la rue du Mont-Blanc, près l'hôtel du comte de Livourne. Les observateurs ne les ont point perdus de vue un instant, et il ne s'y est tenu aucun groupe. Il y a eu un dîner de quarante à cinquante couverts chez le comte. Il n'est pas sorti le soir. Ce matin, il a reçu beaucoup de visites, parmi lesquelles on a remarqué un grand nombre d'officiers de l'État-Major de la Place, et quelques uns de la garde des Consuls. On pense qu'il ira ce soir à l'Opéra; du moins le public, qui a vu sur l'affiche du spectacle *par ordre*, le croit. Les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité sont prises.....

La baisse continue, et le découragement, qui en est la principale cause, se propage au point qu'on ne voit pas un seul agent qui ait ordre d'en prendre (*sic*). De leur côté, les spéculateurs, qui, dans l'espérance de la hausse, ont acheté beaucoup de rentes sur lesquelles ils ont été obligés d'emprunter, se lassent de payer des intérêts, et les partisans de la baisse saisissent cette occasion pour multiplier les offres, en morcelant le plus possible ce qu'ils vendent pour seconder leurs projets. Il y a eu quelques demandes de pièces d'or, et elles se font à 15 centimes.

(Arch. nat., F [7], 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 8 prairial : « *Au citoyen Collin d'Harleville*. Que le mode de scrutin de l'Institut soit un jeu de hasard ou non, s'en plaigne qui voudra, c'est ce que je n'examine pas. Mais vous devez savoir mieux qu'un autre quel a été le résultat du dernier scrutin de la classe de littérature et des arts. Vous devez savoir que le grammairien Thiébaut a obtenu cent cinquante-deux votes, et moi cent cinquante-un. L'académicien Boufflers en a eu beaucoup moins. Il ne se trouvait donc pas immédiatement après le troisième candidat resté sur la liste de classe, comme vous l'avez affirmé par une erreur que vous serez sans doute le premier à reconnaître. — D. S. A. [1] »

DXLIII

8 PRAIRIAL AN IX (28 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 9 PRAIRIAL.

Il y avait hier beaucoup de monde à l'Opéra. Le public espérait y voir le premier Consul. Lorsque le comte de Livourne est entré dans sa loge avec le deuxième Consul, pendant la dernière scène d'*Iphigénie*, il a reçu de nouveaux applaudissements, mêlés de cris de *bravo* (on n'a proféré aucune autre expression); il a répondu par trois salutations, et s'est placé sur le devant. Lorsqu'il s'est levé pour sortir, les mêmes applaudissements se sont fait entendre. Le spectacle a paru lui faire plaisir, et il a témoigné sa satisfaction à diverses reprises. Il y a eu foule à l'extérieur pour le voir arriver. On s'est impatienté de ce qu'il n'arrivait pas plus tôt (il n'est arrivé qu'à neuf

1. C'est sans doute de Saint-Ange, traducteur d'Ovide.

heures), ce qui a donné lieu à quelques propos qui prouvaient que le public n'est point du tout disposé à une grande révérence pour les Majestés.

On répand toujours dans les faubourgs les mêmes propos absurdes. Les uns disent qu'au 14 juillet le roi sera établi sur son trône ; les autres, que le comte d'Artois est caché à Paris, qu'un changement très prochain aura lieu, que le premier Consul y était forcé, qu'on savait bien que le gouvernement actuel n'était que provisoire.....

Dans aucun temps les nouvelles les plus défavorables n'ont donné lieu à une chute aussi rapide des effets publics. A l'ouverture de la Bourse, les rentes ont été offertes avec l'empressement le plus inquiétant, et la baisse progressive des cours est la preuve des sacrifices qu'il a fallu faire pour en placer. Il n'y a eu que très peu de demandes de pièces d'or ; elles sont beaucoup plus faibles qu'hier. Le citoyen Papou, l'un des plus anciens et des mieux famés des agents de change, est mort hier soir ; il emporte les regrets de toutes les personnes honnêtes de la place, comme il a joui, pendant sa vie, de leur estime et de leur confiance.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 9 prairial : « Aux querelles politiques ont succédé les querelles littéraires, et M. de La Harpe est la puissance contre laquelle toutes les autres paraissent se coaliser. C'est lui laisser un rôle honorable à jouer, et qu'il remplira sans doute d'une manière brillante. Le héros de la littérature ne peut manquer de combattre avec avantage, sur un terrain déjà couvert de ses lauriers. Ses adversaires d'ailleurs sont divisés entre eux d'opinions, de mœurs, de principes et de religion ; et l'expérience nous a démontré que les grandes puissances se soutiennent principalement par la division des petites. La position de M. de La Harpe est glorieuse et pas inquiétante. »

DXLIV

9 PRAIRIAL AN IX (29 MAI 1801).

Rapport de la préfecture de police du 10 prairial.

Le comte de Livourne s'est rendu hier au Théâtre de la République. Le public, qui désirait l'y voir, s'y est porté avec affluence. Le

comte y a été accueilli comme il l'avait été la veille à l'Opéra. Les spectateurs ont saisi avec beaucoup de finesse quelques allusions; mais le vers de *Philoctète* :

J'ai fait des souverains, et n'ai pas voulu l'être.

a été applaudi à deux reprises pendant plus de dix minutes, avec un enthousiasme peu ordinaire. Le spectacle a été très tranquille, et le plus grand ordre a régné partout. La surveillance établie près de l'hôtel du comte de Livourne continue sans interruption.

On a parlé, dans un des précédents rapports, du mauvais esprit qui régnait parmi les officiers de marine réformés. Les plus actives recherches ont été dirigées sur ces individus. Plusieurs d'entre eux sont logés rue d'Orléans Saint-Honoré, dans une maison garnie, tenue par le nommé Legrand. Ils sont presque tous de Marseille ou de Toulon, et, s'ils ne sont pas réformés, ils ne sont pas en activité de service et se disent à Paris pour solliciter le paiement de ce qui leur est dû pour l'arriéré des années VI, VII et VIII. Les nouveaux renseignements pris sur leur compte les peignent comme des ennemis du gouvernement, et professant hautement des opinions absolument contraires à l'ordre actuel des choses. Ils se réunissent assez souvent aux Tuileries, et c'est là qu'ils donnent libre cours à leurs propos. Un nommé Pléville, du département du Doubs, ancien gendarme de la garde du ci-devant roi, se trouve souvent avec eux et n'est pas le moins bavard. Il arrive en ce moment de Versailles et il a pour dignes acolytes, qu'on surveille ainsi que lui, un Dhume et un Lorain. L'un des officiers de marine logés rue d'Orléans se nomme Laurent; il est le gendre d'un nommé Isnard, ancien directeur des vivres de la marine, actuellement à Marseille sans emploi; tous deux, dit-on, sont de fort mauvais sujets et entretiennent de Paris à Marseille une correspondance suivie. La plupart de ces individus mangent habituellement chez un nommé David, Provençal, traiteur, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; on ne les perd pas un instant de vue.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 prairial : « *Paris, 9 prairial*. On donnait hier *par ordre*, à l'Opéra *Iphigénie* et le ballet de *Télémaque*, et, comme on y attendait le comte de Livourne, les loges avaient été louées et les places prises de bonne heure; l'affluence était extrême. Le prince, qui avait dîné à la

Malmaison, où il y avait aussi concert, n'est arrivé qu'à neuf heures et demie. Mais au moment où l'on a vu paraître dans la loge du premier Consul le roi d'Étrurie et la princesse son épouse, la salle a retenti des applaudissements unanimes et longtemps prolongés des loges et du parterre. Le prince et la princesse ont répondu d'une manière obligeante et gracieuse à cet accueil empressé du public, qui, à la fin du spectacle, a recommencé ses applaudissements. » — « Après la grande parade du 5 prairial, le premier Consul a donné à dîner à un grand nombre d'officiers de tous grades, à plusieurs sergents qui avaient obtenu des brevets d'honneur; il a porté la santé de tous les braves à qui de semblables récompenses ont été décernées pendant la guerre. » — « On compte à Paris 455 libraires; 71 bouquinistes; 340 imprimeurs; 138 relieurs; 41 brocheuses; 327 graveurs; 85 imprimeurs en taille-douce; 49 marchands d'estampes... » — *Journal de Paris* du 10 prairial : « *Aux rédacteurs du journal.* J'ai vu dans votre journal que l'Institut na- « tional n'a pu, par la forme de son scrutin, admettre dans la classe de litté- « rature le ci-devant chevalier de Boufflers, connu depuis si longtemps pour « posséder toutes les grâces de l'esprit. En voici un échantillon. Avant qu'il « fût admis à l'Académie française, Mme la baronne de Staël lui demanda « *pourquoi il ne se faisait pas recevoir des quarante... J'attends,* ré- « pondit-il, *que vous en soyez, vous ferez le chiffre 4 et moi le zéro.* MITTIÉ, « *ex-receveur général des domaines.* » NOTE DU RÉDACTEUR. — L'anecdote n'est point telle que la rapporte le citoyen Mittié. La voici exactement. Le chevalier de Boufflers entrait chez Mme de Staël; elle lui demanda pourquoi il n'était pas de l'Académie. Après un moment de réflexion, il répondit par ce quatrain :

Je vois l'Académie où vous êtes présente.
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau :
Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante,
Vous comme quatre, et moi comme zéro. »

DXLV

10 PRAIRIAL AN IX (30 MAI 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 11 prairial : « *Paris, 10 prairial.* ...On vient d'exposer, dans le salon du Musée central des Arts, les immenses tableaux de Paul Véronèse, représentant les *Noces de Cana* et le *Repas chez Lévi*, etc., et les célèbres batailles d'Alexandre par Charles Le Brun. Rien n'est plus imposant ni plus grandiose que cette réunion extraordinaire des plus vastes productions pittoresques connues. L'administration a joint à ces chefs-d'œuvre plusieurs tableaux de Rubens, que le public et les artistes n'avaient pas encore vus; on admire surtout avec étonnement celui représentant *le Christ qui veut foudroyer la terre que saint Dominique et saint François couvrent de leurs manteaux.* Cette exposition provisoire mérite une attention toute par-

ticulière des artistes; elle se terminera au mois de fructidor prochain, époque du salon des peintres vivants. Il n'est personne qui ne s'empresse à venir admirer ces magnifiques peintures, honneur et gloire de l'art, productions que personne avant cette exposition ne pouvait se flatter de connaître, tant la crasse et la fumée qui les recouvraient en avaient intercepté les beautés..... »

DXLVI

11 PRAIRIAL AN IX (31 MAI 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 PRAIRIAL.

Le ministre de la police, informé qu'un nommé Beaulieu, de Nantes, devait être rendu à Paris, en a donné avis au préfet de police, qui, à force de recherches, l'a trouvé logé clandestinement chez un perruquier, rue Cerutti, n° 18. Il a été arrêté et ses papiers saisis. Il a subi ce matin un interrogatoire, et l'on a reconnu qu'il a servi dans les Chouans, qu'il y portait le nom de Royer. Il paraît que cet individu n'est point étranger aux vols de diligences, et l'on soupçonne qu'il a fait partie des brigands qui ont pillé la diligence de Bâle. On remarque dans ses papiers une note ainsi conçue : «17 à 18 août, fait une recette au nom de M. Singaud. Arrestation de la diligence de la Ferté-Bernard, fonds appartenant à des particuliers. Enlevé à un général cinq chevaux, un cabriolet et son argent. Pillage d'une vieille comtesse ; bijoux ; elle n'a dû la vie qu'à un diamant qu'elle avait au doigt. L'affaire de Clément de Ris. La diligence de Charenton. La mort de M. de Joubert. Volé 90 louis doubles à un marchand de bœufs ; volé et assassiné. Volé 200 louis qu'on lui avait remis en dépôt pour un officier de M. Châtillon. Volé à un évêque, compagnon de route, une ceinture garnie d'or. » On s'occupe du dépouillement des papiers, d'après lequel on continuera l'interrogatoire.

Le comte de Livourne a été hier à la manufacture des Gobelins. Il est rentré chez lui vers les quatre heures du soir et en est ressorti à huit heures pour aller à l'Opéra-Buffa, rue de la Victoire. Dans le courant de la journée, l'ex-chevalier de Villeneuve, un abbé de Solignac se sont présentés chez le comte et n'ont point été admis. On soupçonne qu'ils venaient lui demander des secours. Une femme Malarme, demeurant cour du Temple, lui a adressé, par une autre femme, un paquet qui n'a point été reçu. Le comte Salvatico reçoit lui-même les personnes qui désirent voir le comte de Livourne, ou lui

remettre des paquets ou des lettres. Le comte est sorti à midi pour aller au Museum d'histoire naturelle. Il doit dîner chez le deuxième Consul et aller ensuite à l'Opéra.

Beaucoup de personnes, qui ignoraient l'arrestation du prêtre Fournier, ont été hier pour l'entendre prêcher à Saint-Germain l'Auxerrois, où il avait beaucoup de partisans. Il a été remplacé par un prêtre de Saint-Thomas d'Aquin, qui, dans le cours de son sermon, a dit en substance que « les chrétiens ne faisaient pas de révolutions, mais qu'ils ne défaisaient pas celles qui étaient faites ; que les rois étaient les images de Dieu sur la terre et placés par lui sur le trône ; mais que les chrétiens devaient adorer ses décrets éternels et se taire, quand il permettait qu'ils en fussent précipités par des événements terribles [et obéir] aux lois établies même par des tyrans, et que quiconque désobéissait, même à de semblables lois, s'écartait des principes du christianisme. »

Il y avait hier beaucoup de monde aux Tuileries ; on a cru y reconnaître le comte de Livourne dans la personne d'un jeune homme qui lui ressemble un peu. Il a été à l'instant entouré par une foule considérable, ce qui lui a fait une telle impression qu'il s'est trouvé mal et a perdu totalement connaissance. Deux gens de l'art se sont approchés et lui ont donné des secours. On l'a transporté sur la terrasse des Feuillants, où la foule s'est dispersée.

Hier, les cabarets et les guinguettes ont été fréquentés comme de coutume. On a remarqué au faubourg Antoine des soldats de différentes armes qui buvaient avec les ouvriers et les bourgeois ; il y avait beaucoup de gaîté, et il ne s'est tenu aucun propos.

On rapporte que le citoyen Sagnier, ex-comte de Ligny, neveu de Mme de Richelieu et très dévoué au gouvernement, dit que les ci-devant nobles rentrés conservent au fond du cœur une haine implacable contre le gouvernement républicain ; qu'ils méprisent ceux qui n'ont point émigré, montrent les plus grandes espérances pour le retour de la monarchie, et disent que l'empereur Paul n'a point été tué pour rien.

L'Opéra-Buffa a fait hier son ouverture. L'affluence n'a pas été, à beaucoup près, aussi grande qu'on s'y attendait. Les loges étaient assez bien garnies, mais le parterre n'était pas à moitié plein. On a beaucoup applaudi la musique et la voix des acteurs, mais en général on a peu goûté le genre et canevas des pièces ; plus de la moitié des spectateurs s'est retirée après la première pièce.

La hausse se soutient à la Bourse ; on espère qu'elle continuera. Le provisoire est à 38 fr. 75 ; le tiers consolidé à 50 fr. 75 c. ; les bons

des deux tiers à 2 fr. 65 c. ; ceux d'arrérages à 64 fr. 75 c. ; ceux de l'an VIII à 91 fr. 25 c. — Les recherches de la police donnent presque pour certain que la baisse des effets publics, qui a eu lieu si longtemps, provient des menées de trois maisons riches qui avaient fait des démarches et même des écrits pour faire rejeter la loi sur la liquidation de la dette publique, et qui, pour prouver qu'elles avaient raison, ont fait vendre pour 800,000 francs de tiers consolidé, qu'elles retiraient secrètement ; et les badauds, qui affluent à la Bourse, prenant ce jeu pour une décadence certaine des effets publics, ont réellement vendu leurs rentes, qui ont été achetées par des étrangers et même par ces trois maisons de banque et de commerce.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 12 prairial : « *Paris, 11 prairial*. Le comte de Livourne a commencé hier, par la Bibliothèque nationale, la visite des établissements de Paris. Le comte de Livourne et la princesse, accompagnés du troisième Consul, ont assisté le 9 à la représentation d'*Œdipe* au Théâtre-Français. Ils se sont placés dans la loge du premier Consul et ont été accueillis avec de nombreux applaudissements, ainsi qu'ils l'avaient été la veille à l'Opéra. Le public a applaudi avec enthousiasme ce vers de Philoctète :

J'ai fait des souverains et n'ai pas voulu l'être. »

— « On attend à Paris, sous peu de jours, une célèbre cantatrice d'Italie, Mme Planus-Salvini. Elle arrive de Pétersbourg. » — « Le 6 prairial, le citoyen Jauffret, secrétaire perpétuel de la Société des observateurs de l'homme, a fait l'ouverture de ses excursions philosophiques, par une promenade dans les bois de Saint-Cloud, où il a été suivi par un grand nombre de ses disciples. Après avoir rendu hommage aux savants qui ont fait servir l'histoire naturelle aux progrès de la morale, il a jeté un coup d'œil général sur l'ensemble des productions de la nature. Il a fait sentir l'importance des méthodes et s'est livré à des considérations d'un grand intérêt sur les rapports que les divers objets de la nature ont avec les sens de l'homme. Le citoyen Jauffret parlait d'abondance et se laissait inspirer par la riche variété des sites qu'il parcourait avec ses disciples. Un dîner frugal a ajouté à l'agrément de la course. Il est à désirer pour l'instruction de la jeunesse que de semblables promenades, qui rappellent celles des anciens sages, se renouvellent quelquefois pendant la belle saison. En parlant de Pluche, le citoyen Jauffret a annoncé qu'il prononcerait l'éloge historique de cet estimable naturaliste à Ivry, dans la maison même qu'il occupait sur la fin de sa vie, et qui serait le terme d'une de ses prochaines promenades..... » — *Gazette de France* du 12 prairial : « On nous a, ces jours derniers, présenté le dénombrement des imprimeurs, des libraires, des graveurs et des comédiens de Paris. On a

oublié d'y joindre 42 roulettes, 50 tables du *trente-et-un*, 28 de limités et 800 tripots de bouillotte; le tout en pleine activité comme sans relâche. On n'y reconnait ni les décadis ni les dimanches, mais seulement le sabbat. »

DXLVII

12 PRAIRIAL AN IX (1er JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 PRAIRIAL.

Le nommé Beaulieu, dit Roger, dont il a été question dans le rapport d'hier, a subi un deuxième interrogatoire; il s'est enfermé dans des dénégations absolues, et il a refusé de reconnaître différentes pièces, qu'il a dans son premier interrogatoire, cotées et paraphées. Il a nié avoir jamais porté le nom de Roger, quoique des lettres, trouvées chez lui, lui aient été adressées sous ce nom; et que leur contenu prouve évidemment que c'était à lui qu'elles étaient écrites. Quant à la note des vols, il a dit l'avoir rédigée sous la dictée d'un individu qu'il ne veut point nommer; il n'en donne pas les motifs. Il refuse de reconnaître, entre autres pièces, une lettre de Constant, chef de Chouans, qui lui témoigne ses regrets d'être séparé de lui, et qui lui annonce l'espoir d'une prochaine réunion, une autre lettre, à lui adressée, sous le nom de Roger, dans laquelle on lui parle d'un certificat de d'Autichamp, dont il a besoin pour obtenir du ministre de la guerre du service qu'il avait demandé. Il a nié d'abord avoir servi dans les Chouans, et il est convenu ensuite avoir servi dans les Chouans sous d'Autichamp, et avoir eu le grade de commandant de cavalerie. Le rapprochement fait avec les pièces qu'il a reconnues et celles qu'il a niées ne laisse aucun doute qu'il n'y ait la plus parfaite identité entre Beaulieu et Roger; on croit même qu'il a été et qu'il est encore commandant de hussards sous Georges; c'est ce qu'on cherche à éclaircir.

L'abbé Le Duc a confié hier, sous le sceau du secret, qu'un homme en place, avec lequel il est intimement lié, lui avait dit que la guerre était inévitable avec la Prusse et la Russie, attendu qu'on était d'accord sur les indemnités; il a ajouté qu'il avait entendu dire la même chose chez le comte de Livourne.

Le général Moreau doit être de retour aujourd'hui à Paris. Ceux qui paraissent s'intéresser à lui disent que le premier Consul va le charger de l'expédition de la descente en Angleterre.

Quelques prêtres déportés rentrés disent être revenus avec des émigrés qui, aux frontières de la République, n'ont éprouvé aucune difficulté.

Un nommé Louis Lamau, se disant propriétaire et domicilié à Orléans, s'est présenté avec un passeport de cette ville à la préfecture de police. Il a avoué, dans l'interrogatoire qu'il a subi, qu'il se nommait Lallemand, qu'il avait été gouverneur de Laguiche, qu'il était émigré rentré sans aucune autorisation. On a écrit à Orléans pour signaler les deux témoins qui ont certifié le bien connaître et lui ont fait obtenir un passeport.

Le comte de Livourne a été hier à l'Opéra et est rentré vers minuit. Il doit aller ce soir au théâtre de la République.

Une dame Clairac a fait offrir ses services à la comtesse de Livourne, et a reçu pour réponse qu'on ne prenait au service que des Espagnols. La dame Clairac a fait sentir ses besoins et s'est donnée comme ex-femme de chambre de Mme Elisabeth ; elle a été présentée au comte Salvatico, qui a pris ses nom et demeure.

Avant-hier, à Saint-Roch, pendant une procession que faisaient les enfants qui avaient communié le matin, on a répandu dans l'église quelques odeurs qui ont incommodé des enfants et plusieurs se sont trouvés mal. Des filous auraient voulu profiter de cette occasion pour faire foule et voler. Le sermon étant ensuite un peu long, on s'est permis de crier : *A bas le prédicateur!* C'était toujours dans la même intention. L'activité de la surveillance n'a pu faire découvrir celui qui avait troublé l'exercice du culte. On a beaucoup exagéré, hier, dans les conversations publiques cet événement, qui d'ailleurs n'a pas eu de suites.

. . . Les variations du cours des rentes ont été assez nombreuses, et cependant n'ont donné lieu à aucune différence sensible. On regarde généralement ce résultat comme plus avantageux qu'un mouvement précipité de hausse, qui est toujours suivi d'un engorgement et conséquemment d'une forte baisse.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 13 prairial : « *Paris, 12 prairial.* ...Le ministre de l'intérieur a visité, il y a quelques jours, l'institution des sourds-muets, leurs ateliers de cordonniers, tailleurs, tourneurs, menuisiers, imprimeurs, jardiniers; la maison des jeunes filles qui travaillent tout le linge, les chemises, les robes, qui vêtent et chaussent tous les élèves. Il y a été imprimé quelques vers sous les yeux du ministre. Il y a interrogé Massieu : on lui a

présenté les deux élèves qui gagnent des appointements à l'administration des loteries. Il a chargé les sourds muets de faire les habits du Prytanée; ils imprimeront les mémoires adressés par les préfets sur la statistique. Le même ministre a établi aux Quinze-Vingts une manufacture de draps qui occupe quarante-cinq ouvriers, dont huit sont aveugles. Elle est sous la direction du citoyen Lefebvre. Il va y avoir aussi une manufacture de tabac. » — *Gazette de France* du 13 prairial : « PRÉFECTURE DE POLICE. *Paris, le 12 prairial.* ...Marie-Nicolas Fournier, ministre du culte catholique, se disant vicaire général d'Auch et d'Orléans, et ancien docteur de Sorbonne, inscrit sur la liste des émigrés, avait obtenu une surveillance pour résider à Orléans. Ayant quitté cette commune sans autorisation, il était venu à Paris, et débitait depuis quelques jours des sermons plutôt remplis d'outrages aux principes du gouvernement et à la tranquillité intérieure, que de principes évangéliques. Cette conduite, qui prouvait une espèce de folie, fixa l'attention du préfet de police, qui fit arrêter l'individu. On a trouvé dans ses papiers un grand nombre de sermons dont plusieurs offraient le sens politique le plus dangereux, un traité où l'on réduit en crime l'acquisition de toute espèce de biens nationaux, et un autre où, en colorant de raisons religieuses l'esprit de parti le plus frénétique, on déclare coupable tout ministre du culte qui ferait la promesse de fidélité à la Constitution. *Lui-même cependant* avait fait cette promesse. Cette versatilité de conduite, l'incohérence des idées de ce prédicateur, son exaltation et la manie qu'il avait d'amalgamer publiquement des principes aussi étranges avec des paroles de religion, n'ont point permis de douter qu'il eût l'esprit aliéné au point de compromettre l'ordre public; en conséquence, le préfet de police, aux termes du paragraphe 6 de l'article 22 de l'arrêté des Consuls du 12 messidor an VIII, l'a fait arrêter et conduire à l'hospice des fous à Bicêtre. »

DXLVIII

13 PRAIRIAL AN IX (2 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 PRAIRIAL.

L'ancien inspecteur de police Dossonville[1], dont il a été question dans un des précédents rapports, continue à beaucoup intriguer. Plusieurs royalistes bien connus l'ont embrassé, il y a deux jours, avec beaucoup d'affection, au café de Foy, au palais du Tribunat. Les hommes qu'il a eus sous ses ordres disent qu'il va être placé incessamment à la tête d'une police particulière. On assure qu'il la fait déjà pour le sénateur Barthélemy; ses agents vont chez lui tous les

1. Sur cet agent royaliste, voir *Paris pendant la réaction thermidorienne*, t. III, p. 584; t. IV, p. 261, 320; t. V, p. 176.

matins lui rendre compte, et lui va ensuite chez le sénateur. On continue l'observation.

Tous les bruits répandus depuis plus d'un mois circulent avec la plus grande activité, et les malveillants les entretiennent avec le plus grand soin. Ils sont l'unique cause de l'espèce d'inquiétude qui règne dans le public et qui fait, dit-on, qu'on n'ose trop se livrer à aucune spéculation commerciale.

Les jeunes gens qui fréquentent les endroits publics, et surtout le jardin du Tribunat, se sont donné le mot et ont formé le projet de se réunir demain au jardin de Tivoli, dans l'intention d'y crier *Vive le roi!* quand le comte de Livourne paraîtra. Ils se demandaient entre eux hier : « Un tel est-il prévenu ? » etc. Il y a plusieurs jours qu'on a connaissance de ce projet, et les mesures nécessaires sont prises pour en empêcher l'exécution.

Décadi dernier, au moment où l'on venait d'ouvrir le salon du Muséum, on a aperçu un jeune officier baisant avec transport le buste de Marcus Brutus.

L'évêque de Saint-Papoul a donné hier la confirmation dans l'église Saint-Roch ; il y a eu une assez grande affluence de monde. Le citoyen Beguignot, prêtre de Saint-Laurent, a fait le soir le sermon. On a remarqué qu'il a dit à deux reprises différentes aux enfants qu'il les plaignait de vivre dans un siècle aussi malheureux, et qu'ils auraient à souffrir pour la foi de Jésus-Christ. Il leur a donné pour exemple et pour modèle l'évêque qui les avait confirmés, et l'a cité comme un martyr de la religion et prêt encore à répandre son sang pour elle. Ces messieurs ont assez l'habitude de flagorner Mgr de Saint-Papoul chaque fois qu'il assiste à un sermon.

Le théâtre de l'Opéra-Buffa n'a point été très fréquenté hier. Les loges étaient absolument désertes et le parterre seul était assez garni. Il paraît qu'on ne goûte point ce genre de spectacle et qu'il aura de la peine à prendre.

Le préfet de police a fait arrêter ce matin, dans le ci-devant couvent des Feuillants de la rue d'Enfer-Michel, le nommé Jean-François-Marie Demeaux, du département de la Loire, émigré rentré sans surveillance ni autorisation. Le logeur, en contravention à la loi du 27 ventôse an IV pour n'avoir pas fait de déclaration, est dénoncé au substitut pour la police judiciaire. On surveille sévèrement ce quartier, qui paraît être plus particulièrement affectionné par les individus de cette espèce.....

Le début des négociations avait été favorable aux rentes et annonçait même de grandes dispositions à la hausse ; mais le cours a dé-

cliné subitement et la baisse a été assez forte. Quelques personnes prétendent que c'est le principe d'une opération montée sur le provisoire, et qui a fait vendre beaucoup de tiers consolidé. Le fait est qu'il s'en est vendu d'assez fortes parties ; mais, si la conjecture était fondée, le provisoire aurait dû monter, et il a été lui-même très faible. D'autres personnes prétendent que des ordres de vendre ont été donnés, parce que l'on a remarqué que l'agent de la Caisse d'amortissement offrait. On ignore quel a été le véritable motif de l'influence, mais on n'est pas éloigné de croire que les partisans de la baisse, par qui plusieurs habitués du Perron sont mis en avant, y aient pris part ; on a même assuré que l'un d'eux avait donné, à l'ouverture de la Bourse, une assez forte partie de tiers consolidé au-dessous du cours auquel il venait de l'acheter. Le sacrifice qui résulte nécessairement de pareilles négociations ne peut être fait volontairement qu'à dessein de forcer la baisse, et cette manœuvre, l'une des plus ordinaires, réussit d'autant plus sûrement qu'elle fait changer tout à coup d'intention celui qui était venu pour acheter. Les pièces d'or sont demandées à 15 centimes.

Arch. nat., F^7, 3829.

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 prairial : « *Paris, 13 prairial*. ...La commission de l'Institut chargée de la continuation du *Dictionnaire de la langue française* a déjà fait justice de plusieurs mots nouveaux compris sous la lettre A. Le mot *activer* est du nombre : il a été rejeté comme un mot inventé dans les clubs et qui n'a jamais été employé par aucun écrivain de quelque distinction. » — « On annonce une nouvelle satire de Chénier, d'environ cinq cents vers. » — « Il paraît dans ce moment une quatrième édition d'*Atala*. Nous devons prévenir qu'il existe encore une contrefaçon de cet ouvrage, malgré la saisie qui en a été faite dernièrement..... » — *Citoyen français* du 14 prairial : « *Paris, 13 prairial*. Comme nous nous honorerons constamment du titre de CITOYEN, le plus précieux et le plus respectable de tous ceux dont un Français puisse se glorifier, nous prévenons ceux qui, dans leurs correspondances avec nous, se disent *nos très humbles et très obéissants serviteurs*, après nous avoir qualifié du titre féodal de *monsieur*, encadré dans les mots *honneur* et *profond respect*, que nous ne connaissons pas un seul individu qui ait des raisons suffisantes de s'abaisser vis-à-vis de nous au point de prendre l'humiliante qualification de *très humble et très obéissant serviteur*, et que, comme nous ne consentons point à nous avilir jusqu'à nous dire nous-mêmes les *serviteurs* de qui que ce soit sur la terre, n'ayant reconnu *d'autre maître que* LA LOI, nous les dispensons d'employer à notre égard ce ton servile, ce langage bas et dégradant qui ne doit s'être conservé que dans les antichambres des ci-devant soi-disant *grands*, dont nous n'avons l'insigne honneur d'être issus, puisque nous pouvons compter quatre ou cinq cents ans d'honnête roture..... »

DXLIX

14 PRAIRIAL AN IX (3 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 PRAIRIAL.

Les églises ont été aujourd'hui très fréquentées à cause de la Fête-Dieu [1]. Depuis quelques jours, le préfet de police était informé qu'on avait fait courir sourdement le bruit que des malveillants se proposaient d'occasionner des troubles dans les temples. Dès hier, les mesures nécessaires ont été prises pour assurer le bon ordre et faire observer le respect dû aux cultes. Les commissaires de police et les officiers de paix se sont portés dans leurs arrondissements respectifs, et la plus grande tranquillité a régné partout. On porte la plus attentive surveillance sur les réunions des marguilliers qui s'intitulent administrateurs du culte catholique. Ils sont tous choisis par les prêtres, qui ont grand soin de ne s'entourer que d'hommes qui leur sont entièrement dévoués. Dans ces réunions, dont le prétexte ou la cause apparente est de traiter des affaires qui regardent le culte et les moyens de subvenir aux frais, on s'entretient d'objets politiques ; et si l'on y prend quelques arrêtés ou quelques délibérations, ils ont toujours une teinte opposée aux vues du gouvernement. Les séances sont fréquentes et toujours présidées par un ecclésiastique zélé ; on s'y occupe des moyens d'étendre la domination, de savoir ce qui se passe dans les familles, de noter ceux qui ne fréquentent pas les églises. Toutes ces réunions correspondent entre elles et semblent avoir pour centre celle de Saint-Thomas d'Aquin, qu'on regarde comme la confrérie mère ; elle est particulièrement dirigée par l'abbé Pancemont. Les principaux membres sont un nommé Samaria et Albert, propriétaire des bains du quai d'Orsay, tous deux fanatiques au dernier point.

Les émigrés sont l'objet constant des recherches de la police ; les maisons garnies sont fouillées fréquemment et avec soin ; mais c'est chez des particuliers qu'ils se retirent, et c'est là qu'il est difficile de les atteindre. On rapporte qu'il y a de fréquentes réunions d'émigrés et d'ex-nobles chez Mme de Maupeou ; qu'on s'y occupe beaucoup des

1. La Fête-Dieu tombait, cette année-là, le 4 juin. On voit que les rapports ne se rapportent pas seulement aux événements de la veille, mais aussi, par exception, à ceux du jour même.

moyens de ramener insensiblement l'ancien ordre des choses ; qu'on y dit même qu'on est presque assuré de pouvoir réussir ; qu'on s'y vante d'avoir beaucoup d'amis auprès du gouvernement, qui pourront le pousser à des mesures inconsidérées qui amèneraient plutôt les choses au but désiré ; qu'on y espère qu'une fois les armées disséminées sur différents points de la République, il sera possible d'exciter des troubles sous différents prétextes, comme celui de la cherté du pain, de la perception forcée des contributions, et qu'alors on aurait peut-être de la peine à les apaiser ; qu'on y compte beaucoup sur le secours des prêtres et des émigrés rentrés. On ajoute que presque tous ceux qui se rendent chez Mme de Maupeou sont dévoués au parti d'Orléans ; qu'ils ne comptent se servir des autres factieux que tant qu'ils croiront en avoir besoin ; qu'une fois arrivés à leurs fins, ils les abandonneront bientôt. Tout ce qui se dit chez Mme de Maupeou se répète dans beaucoup de sociétés, et l'impudeur des royalistes est telle qu'ils ne se gênent plus pour émettre tout haut leur opinion et parler de leurs projets.

La revue a été extrêmement brillante aujourd'hui. Le comte et la comtesse de Livourne sont sortis de leur hôtel à midi un quart pour s'y rendre. Il y a eu beaucoup d'ordre, et il n'y a point eu de vol dans la foule.....

Aujourd'hui il n'y a point eu de baisse à la Bourse ; il y a eu beaucoup moins d'agitation dans le cours des rentes, et l'on trouve qu'il s'est passablement soutenu pour un jour d'échéance. Néanmoins on a cru remarquer quelques efforts nouveaux pour maintenir le tiers consolidé en baisse, et surtout de la part d'un agent qui, étant chargé de vendre une forte partie, attendait qu'il fût un peu demandé pour offrir.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 15 prairial : « *Paris, 14 prairial.* ...Le citoyen Beugnot, préfet du département de la Seine-Inférieure, vient d'adresser aux rédacteurs de quelques feuilles fanatiques qui circulent dans ce département la lettre suivante, qui a été tronquée dans une gazette de ce jour [1] : « Rouen, « 11 prairial. Je remarque avec regret, citoyen, que des journaux particuliers « à ce département sont remplis de discussions théologiques, telles qu'on « les croirait rédigées au IXe siècle, plutôt qu'en l'an IX de la République. Je « ne déciderai pas jusqu'à quel point il convient aux hommes vraiment re« ligieux, c'est-à-dire sages, de trouver encadré dans la même feuille le ta-

1. La *Gazette de France*.

« bleau des discussions des prêtres des deux sectes, et des acteurs des deux « théâtres ; mais j'observe qu'il est contre toute pudeur d'occuper continuel- « lement le public de questions dont on connaît soi-même la profonde absur- « dité, et qui n'ont pu être élevées que par des insensés ou des hommes de « mauvaise foi. Les journaux sont destinés à seconder les progrès des lu- « mières, en les répandant dans toutes les classes de la société, à avertir les « citoyens sur leurs plus chers intérêts, à réchauffer l'amour de la patrie et « tous les sentiments généreux qui consolent ou embellissent l'humanité. « C'est en suivant cette noble carrière que quelques auteurs du XVIIe et du « XVIIIe siècles nous ont laissé des écrits périodiques où les intérêts de la « morale, des sciences et du goût sont défendus avec les charmes de l'élo- « quence et la puissance de l'érudition. Mais ces écrivains, à bon droit cé- « lèbres, respectaient au même degré les lois, le gouvernement et la raison « de leur siècle. C'est à eux, c'est à leurs doctes veilles, que nous devons « d'être affranchis des préjugés et des erreurs qu'on cherche à reproduire « avec une affectation vraiment scandaleuse. Il est aisé de s'apercevoir que « l'esprit de parti dirige seul les journalistes dont je me plains, et il est de « mon devoir de les arrêter. Je vous recommande donc, citoyen, de vous « abstenir de quelque discussion théologique que ce soit, de l'annonce des « ouvrages pour ou contre la promesse de fidélité, et des querelles des « prêtres, de quelque nom qu'on les appelle, et à quelque secte qu'ils appar- « tiennent. Les intérêts de la terre suffisent à l'aliment de votre feuille ; « prouvez votre respect pour ceux du ciel, en vous abstenant d'en parler. Je « me flatte que cet avis suffira pour réprimer l'abus qui excite ma sollici- « tude ; je vous préviens, au reste, que j'arrêterais sur-le-champ la circulation « d'une feuille où il se reproduirait. Je vous prie d'insérer ma lettre dans « votre prochain numéro. J'ai l'honneur de vous saluer : BEUGNOT. »

DL.

15 PRAIRIAL AN IX (4 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 PRAIRIAL.

Le préfet de police, instruit qu'il sortait du dépôt littéraire des Cordeliers, rue de l'École de Santé, une grande quantité de livres dont la destination lui était inconnue, a fait surveiller près d'un mois et demi pour savoir où l'on transportait ces livres ; il vient de faire arrêter le citoyen Dambreville, administrateur et conservateur du dépôt littéraire, au moment où il transportait chez lui dans une voiture de place quatre-vingt-un volumes qu'il venait d'enlever dudit dépôt. Par l'événement de la perquisition faite à son domicile, il a été trouvé et saisi environ quatre mille volumes choisis des meilleurs auteurs. Les scellés y ont été apposés, en attendant que la description

puisse en être faite. Les nommés Hubert et Dret, employés au même dépôt, viennent aussi d'être arrêtés pour avoir enlevé des livres du même dépôt. On fait dans ce moment perquisition dans leurs domiciles pour en opérer la saisie. Cette affaire se poursuit avec activité.

Le calme qui a régné, hier matin, dans les églises a été le même pendant les offices du soir, où il s'est également trouvé beaucoup de monde. On a remarqué qu'il y avait généralement partout à peine un dixième d'hommes parmi les assistants. C'est à Saint-Roch surtout qu'il y a eu plus de pompe. On s'y est porté pour admirer en foule un dais superbe, qu'on dit provenir de Brunoy, et avoir été donné par une personne en place. Il y a eu dans cette église deux sermons. Dans le premier, l'orateur a félicité les fidèles de leur zèle et de leur empressement à décorer les temples : il a dit que « tout cet appareil et les parfums répandus de toutes parts avaient dédommagé les ministres des autels de la privation qu'ils avaient éprouvée de ne pouvoir porter en triomphe dans les rues le Sauveur du monde ». Dans un autre endroit, il a dit : « Laissons, mes frères, les ambitieux se disputer le pouvoir et se renverser l'un par l'autre. » Et enfin il a terminé son invocation par ces mots : « Faites, Seigneur, que la malignité ne profite en rien, et ne puisse faire interpréter à mal quelques mots peut-être échappés dans la chaleur de l'enthousiasme et suscités par le zèle, la force et le feu de notre amour pour vous. » Dans le second sermon il n'y a eu rien à remarquer. A Saint-Germain-l'Auxerrois, l'abbé Lingoa, en rappelant à ses auditeurs les victoires que les premiers chrétiens avaient remportées sur les persécuteurs du nom de Dieu, s'est écrié : « O mon Jésus! Nous avons encore des persécuteurs à redouter et des tyrans à craindre. » A Saint-Eustache, le prêtre Orfanion, prêchant sur la mort, s'est permis des sorties contre les autres sectes ; puis, contrefaisant le moribond, il a dit : « C'est au lit de la mort qu'il faut voir ces philosophes, ces esprits forts, ces usurpateurs et tous les ennemis de notre sainte religion et de Jésus-Christ ; c'est alors qu'ils nous tendent les bras, qu'ils confessent tout et nous demandent à genoux l'absolution et la communion. »

Hier, à la parade, on n'a entendu aucuns propos répréhensibles dans les groupes ; on s'y est beaucoup occupé du premier Consul et de l'intérêt général qu'il inspire. Cela a paru surtout quand son cheval a fait un mouvement extraordinaire. Un officier réformé causait avec quelques personnes et disait : « Vous voyez bien tous ces petits freluquets d'officiers. Eh bien ! ce sont des comtes et des marquis ; l'autre jour, étant à l'État-Major pour mettre mes papiers en règle, ils se donnaient entre eux tous ces titres-là. »

Hier, une dame Bournon Malarme a adressé au comte de Livourne un paquet, dont ce matin une commissionnaire est venue chercher la réponse. Le secrétaire du comte Salvatico a donné à cette femme 24 francs, en lui disant que c'était à titre de secours pour la dame qui avait envoyé deux volumes, qu'il lui remit de suite, en ajoutant que le comte de Livourne n'achetait pas de ces sortes d'ouvrages. La commissionnaire a été arrêtée et conduite à la préfecture ; il a été reconnu que Mme Malarme auteur du *Temps passé* (titre de l'ouvrage dont il est question), a l'habitude d'envoyer aux étrangers marquants, ou aux personnes en place, des exemplaires de ses œuvres, en les laissant maîtres d'en fixer le prix ; que ce sont là les seuls moyens avec lesquels elle fait exister sa famille. On lui a donné l'ordre de ne pas récidiver, sinon qu'elle serait traitée comme mendiante.

Ce matin, le préfet a fait faire perquisition dans une maison de débauche. Il ne s'y est trouvé qu'un seul particulier, qui s'est précipité du troisième étage dans la rue et s'est tué. On a su que c'était un individu employé dans les jeux et un ennemi très prononcé de la Révolution. Il se nomme Mayeux ; il était en langueur depuis longtemps.

Hier au Théâtre de la Cité, après le premier acte de *L'Homme vert*[1], le rideau baissé, un quinquet y mit le feu. Cet accident n'a pas eu de suite, grâce à l'activité des pompiers et du citoyen Ribié. Le public fut cependant effrayé, mais on fit paraître sur le théâtre les pompiers, qui le rassurèrent. Le citoyen Ribié a eu la main légèrement brûlée.

Le préfet de police a fait arrêter, aujourd'hui, Auguste Lamotte Baracé, d'Angers, et André-Louis Anne, de Bruxelles, tous deux émigrés rentrés sans aucune autorisation. Le premier a servi dans les Chouans.

Il y a de la baisse aujourd'hui à la Bourse.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 prairial : « *Paris, 15 prairial*. Le comte et la comtesse de Livourne ont dîné, le 13, chez le premier Consul à la Malmaison. Le 14, ils ont assisté aux Italiens. On donnait : *La Maison à Vendre*, *Le Calife de Bagdad*, et l'ouverture du *Jeune Henry*. Ils ont témoigné, par de fréquentes marques d'approbation, qu'ils étaient très satisfaits de ce spectacle. Le

1. Nous ne trouvons pas de compte rendu de cette pièce dans le *Courrier des Spectacles*.

même jour, le comte de Livourne accompagné du ministre de l'intérieur, de l'ambassadeur d'Espagne et des seigneurs de sa suite, avait visité le bel établissement du Musée central des Arts, et y était resté près de trois heures, examinant tout avec la plus grande attention. Le ministre l'avait conduit ensuite dans les salles et bibliothèques de l'Institut national. En examinant les livres, le prince aperçoit l'*Histoire des poissons* par le citoyen Lacépède, le prit dans ses mains le parcourut avec intérêt, et dit aux personnes qui l'entouraient : *Quel bel ouvrage!* » — « La commission chargée du *Dictionnaire de la langue française* a délibéré sur le mot *administrativement*, et lui a refusé les honneurs du dictionnaire. Mais le *Journal de Paris* réclame contre ce jugement, et en appelle à l'assemblée générale de l'Institut. Ce mot lui paraît bien fait et d'ailleurs d'un usage indispensable d'après notre Constitution et nos lois, où il faut distinguer à tout moment entre la chose décidée *judiciairement* et la chose décidée *administrativement*..... » — *Citoyen français* du 16 prairial : « *Paris, 15 prairial.* ...Dans plusieurs départements on élève des plaintes sur la conduite des prêtres rentrés, qui ont promis fidélité à la Constitution, et qui, par la discorde qu'ils répandent dans les familles et même les cités, en déchirent les pages ; ces ingrats et infidèles font croire à leurs partisans qu'ils ont rétracté leur promesse, et ils le prouvent en refusant de se réunir aux prêtres vraiment estimables qui, toujours fidèles à leur patrie, ont obéi à toutes ses lois. Ces plaintes ne seront pas toujours nulles, et le gouvernement, qui ne connaît pas de distinctions entre les habitants de la République, exercera contre les perturbateurs la sévérité des lois. (*Journal de la Meurthe*)..... »

DLI

16 PRAIRIAL AN IX (5 JUIN 1801).

Rapport de la préfecture de police du 17 prairial.

Le préfet a fait arrêter le nommé Jean-Pierre-Gabriel Grelet de Foy et Gabriel Grelet, son cousin, logés rue de Grammont, n° 21, et soupçonnés d'avoir servi dans les Chouans. Le premier vient de subir interrogatoire. Une lettre trouvée dans ses papiers, à lui adressée, et datée du 6 novembre 1800, indique d'une manière positive qu'il recevait des secours étrangers, et tout porte à croire qu'ils lui venaient de l'Angleterre. Une autre lettre, écrite par une jeune personne, qu'il dit être sa nièce, porte ces mots : « Tu veux donc encore retourner dans cette vilaine Angleterre, où l'on t'a fait tant souffrir. » On a encore trouvé dans ses papiers un fragment de passeport anglais. Jean-Pierre-Gabriel Grelet de Foy se tient sur la plus grande réserve. On examine avec soin ses papiers, qui sont en grand nombre, parmi lesquels beaucoup sont écrits en anglais. Jusqu'à présent ses réponses

sont négatives ou évasives. Son cousin sera interrogé de suite. Celui-ci est porté sur la liste des émigrés et n'a aucune autorisation pour rentrer en France. On rendra compte des résultats de cette affaire.

La surveillance continue sur les officiers réformés. On les signale toujours comme très mécontents du gouvernement et attendant avec impatience l'époque qu'ils croient devoir apporter du changement dans leur position ; les bons citoyens ne les voient pas sans une sorte d'inquiétude séjourner à Paris.

Le projet que l'on prête au premier Consul de former une garde d'honneur, composée de tous les officiers ayant servi comme tels, occupe beaucoup les militaires non employés.

Les recherches que la police fait des émigrés rentrés sans autorisation les effraient beaucoup. On a su que, ce matin, l'un d'eux a dit qu'ils ne savaient plus où se cacher, et qu'ils n'osaient plus sortir dans le jour. On a encore appris que quelques-uns, sous des noms déguisés, feignent de se livrer aux arts, qu'ils se sont procuré des cartes d'entrée dans le Muséum ; on est aussi à leur recherche.....

On vient de découvrir encore un nouveau conduit souterrain, servant à la fraude, donnant d'un bout rue du Faubourg du Temple et de l'autre dans un enclos appartenant au nommé Dormois, fraudeur connu, demeurant au bas de Belleville, n° 32. Le travail que ce souterrain a exigé et les dépenses considérables qu'il a nécessairement occasionnées sont une preuve qu'une compagnie seule a pu l'entreprendre.

Les rentes ont éprouvé aujourd'hui une nouvelle baisse et sont retombées au point où elles étaient ces jours derniers. Le provisoire est à 36 francs 75 ; le tiers consolidé à 48 francs 75 ; les bons des deux tiers à 2 francs 54 ; ceux d'arrérages à 58 francs 50, et ceux de l'an VIII à 90 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

DLII

17 PRAIRIAL AN IX (6 JUIN 1801).

Rapport de la préfecture de police du 18 prairial.

La Bourse est toujours dans un état déplorable, et qui afflige profondément les amis sincères du gouvernement. L'impossibilité de reconnaître une cause légitime de l'état actuel de la place ne permet

plus de douter, comme on l'a déjà dit, qu'il ne soit le résultat d'une machination perfide, et ceux qui connaissent bien la tactique du cabinet de Londres prétendent qu'il y a beaucoup de part. On ajoute que plusieurs maisons de Paris agissent dans le même sens, soit pour leur compte, soit pour celui de l'étranger. On entend répéter le nom du citoyen Sevennes, et l'on ne voit pas sans étonnement que ce banquier emploie, ou du moins soit soupçonné d'employer, de semblables moyens pour augmenter une fortune déjà immense. Quels que soient les directeurs de ces opérations financières, qui tuent le crédit public, ils se mettent très rarement en évidence, et le plus souvent ce sont les manœuvres grossières des agents qu'ils prennent au Perron, et qu'ils stipendient, qui les décèlent. Leurs moyens les plus usités sont de faire entre eux des cours simulés, d'intimider les propriétaires de rentes et ceux qui auraient envie de le devenir, en offrant sans cesse des appoints, des sommes rompues, que l'on prend rarement, et en donnant toujours au-dessous du cours; ensuite viennent les fausses nouvelles; mais ce système ne leur réussit plus. Un de leurs nouveaux stratagèmes, et dont l'effet est plus sûr, consiste à offrir une partie quelconque de rentes, *les noms de suite*, c'est-à-dire avec la condition que les noms pour le transfert seront donnés à l'instant même de la conclusion du marché, ce qui n'est exigible, suivant l'usage reçu, que dans les vingt-quatre heures; le premier demande pour dédommagement de cette exigence un petit sacrifice sur le prix, on le lui accorde; et il en résulte que la publication et la cote de ce cours qui n'est dû qu'à une convention particulière, rendent la baisse de l'effet plus rapide, en devenant *régulateur* pour les marchés ordinaires qui se font postérieurement.

On a répété hier à la Bourse, dans plusieurs groupes, qu'un particulier, que l'on a vu vendre des rentes, avait dit le matin, dans le café Hardy, que la baisse n'était pas arrêtée, et qu'il y avait encore 600,000 francs de rente à vendre pour la porter beaucoup plus loin. Ces propos, vrais ou faux, suffisent pour intimider et écarter les preneurs, en même temps qu'ils multiplient le nombre des vendeurs. Le provisoire a été aujourd'hui à 35 francs 25; le tiers consolidé à 47 francs 50; les bons des deux tiers à 2 francs 45; ceux d'arrérages à 59 francs 50 et ceux de l'an VIII à 90 francs. Les obligations, qui se négociaient, il y a quelques jours, à 7/8 et à 15/16, commencent à se ressentir du discrédit; elles sont à 1 1/4.

On répand dans le public de nouveaux bruits de guerre. On a dit hier que les habitants du duché d'Urbin, appartenant au pape, avaient massacré toute la garnison française qui était entrée dans la ville de

Saint-Léon et qu'on avait feint d'accueillir avec amitié. Cette nouvelle, quelle qu'elle soit, a fait une sorte d'impression et a excité l'indignation la plus vive.

On s'occupe toujours des grands événements que la malveillance annonce pour le 14 juillet prochain ; les oisifs ne parlent pas d'autre chose. Mais la classe ouvrière, qui généralement est bien occupée, qui voit les marchés abondamment pourvus, est paisible et tranquille. La majorité des citoyens, comme on l'a dit souvent dans les rapports, ne veut ni troubles, ni nouvelle révolution, et paraît sincèrement attachée au gouvernement.

On rencontre depuis quelques jours, à Paris, une grande quantité d'individus portant l'uniforme d'officier des 1[er] et 2[e] régiments de hussards à pied, ayant assez mauvaise tournure, et la plupart toujours en compagnie des plus viles prostituées.

Milord Bedford est arrivé avant-hier soir à Paris. Il loge rue Cerutti, hôtel de l'Empire.

Les blés et farines tendent à la hausse, et cela a fait hier beaucoup de sensation parmi les boulangers. On tient la main à ce qu'ils n'augmentent pas le prix du pain.

Quarante émigrés rentrés sans autorisation ont été arrêtés par les agents de la préfecture de police depuis le 1[er] germinal jusqu'à ce jour.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 18 prairial : « ...On sait qu'il existe une multitude de portraits du premier Consul, et que, dans le grand nombre, on n'en trouve pas deux qui se ressemblent entre eux. Quelqu'un en faisait dernièrement l'observation dans une société. Un connaisseur répondit que cela tenait à la difficulté d'*attraper la ressemblance de Bonaparte ;* et tout le monde parut satisfait de l'explication..... »

DLIII

18 PRAIRIAL AN IX (7 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 19 prairial : « ...Un observateur s'est donné la peine de compter les maisons d'éducation et les maisons de jeu que Paris

renferme; et il s'est assuré que le nombre des premières était le moins considérable. Cela doit être dans un pays où l'éducation ne mène presque à rien, et où l'amour de l'argent conduit à tout..... »

DLIV

19 PRAIRIAL AN IX (8 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 20 prairial : « On remarque aujourd'hui que les jeunes gens, et même les enfants, deviennent de plus en plus raisonneurs, et qu'ils prennent dans la société un ton décisif et tranchant, qui ne permet presque pas de douter de leur supériorité. Cette espèce d'invasion qu'ils ont faite d'une autorité de convention qui appartient toujours à ceux qui s'en emparent, peut être justifiée de plusieurs manières. Les jeunes gens, à qui la Révolution a fermé pendant huit ans les portes de l'instruction, sont ignorants par force majeure ; et l'on sait que les ignorants sont très raisonneurs par leur nature. Quant aux enfants, ils sont nés avec les principes qui dominent de nos jours, et, sans le savoir, ils se trouvent philosophes à la mamelle. C'est un grand avantage que d'être exempt des préjugés, et de n'avoir à combattre aucune comparaison. Ne nous plaignons pas de ce qu'ils raisonnent. Puisque les hommes pensent aujourd'hui comme des enfants, les enfants peuvent bien parler comme des hommes. »

DLV

20 PRAIRIAL AN IX (9 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 PRAIRIAL.

Les bruits de guerre circulent partout, et l'on parait généralement la craindre. Les officiers réformés profitent de l'occasion pour dire que le gouvernement va avoir besoin d'eux, mais qu'il ne trouvera pas autant de bonne volonté qu'il le peut croire ; ces sortes de menaces sont accompagnées de beaucoup de mauvais propos. L'inquiétude qui règne dans le public, et dont on a déjà parlé dans les précédents rapports, est toujours la même. La malveillance fait tous ses efforts pour l'accroître et l'augmenter ; il n'est sorte de bruits qu'ils ne répandent à cet effet. Mais celui qu'ils désirent accréditer davantage est relatif aux prétendus changements dont on assigne toujours

l'époque au 14 juillet prochain. Cependant les détails insérés dans le Journal officiel sur la situation politique de la nation française ont produit un bon effet et diminué les craintes d'un certain nombre de citoyens.

On remarque que, depuis quelque temps, dans ce qu'on appelle *la bonne société*, l'anglomanie reprend faveur, qu'on y fait sans cesse un éloge pompeux du gouvernement et du ministère anglais.

C'est particulièrement la classe ouvrière que les factieux voudraient d'abord inquiéter, pour l'agiter ensuite plus profondément. On lui répète sans cesse que les choses ne peuvent rester dans l'état où elles sont, qu'il y aura incessamment une coalition de véritables républicains qu'on ne pourra point traiter d'anarchistes, mais qui seront des hommes qui ont tout à craindre du retour des émigrés et de l'influence des prêtres, et que ces mêmes hommes sauront bien faire triompher la liberté.

On cherche à inspirer encore des craintes aux ouvriers sur la pénurie et le renchérissement des subsistances, qu'on dit immanquable, sur la reprise prochaine des hostilités et les conséquences qu'elle entrainera après elle, relativement aux travaux et au commerce. Jusqu'à présent, tous ces efforts ont été sans succès; le peuple est tranquille, parfaitement tranquille.

On est informé qu'il existe à Londres un comité ecclésiastique de prêtres français émigrés, lequel correspond depuis longtemps avec le comité des prêtres insoumis, résidant en France. L'ancien archevêque de Bordeaux et le vieux curé de Saint-Séverin sont membres du premier. Quand les prêtres décidés à rentrer en France s'adressent à eux, ils les chargent de lettres ou d'obédiences pour le comité de Paris, après leur avoir fait jurer qu'ils travailleront à restaurer la vigne du Seigneur, et que, si on les oblige de faire une promesse ou serment quelconques, il faudra qu'ils les rétractent dès le lendemain, devant qui de droit. Quantité de prêtres rentrés en France ont souscrit à cet inquisitorial examen, entre autres un chanoine de Luçon, porteur de papiers en ce genre, que l'on croit à Paris et que l'on recherche.

On suit l'affaire du prêtre Boyer, dont il a été question dans le rapport d'hier, du 19 de ce mois [1]. La mère d'une des jeunes filles qu'il avait fait venir chez lui a déclaré qu'ayant consulté une personne sur ce qu'elle devait faire, on lui conseilla de s'adresser au nommé Dampierre, se disant grand-vicaire de Juigné; qu'elle y fut en effet; que

1. Ce rapport manque.

celui-ci lui dit de ne pas faire de plainte, parce que cela nuirait à la religion ; qu'il en ferait son affaire, qu'il le punirait en lui interdisant les fonctions ecclésiastiques, et qu'on ne le reverrait plus. Dampierre a été appelé : il est convenu de ces faits, mais il a affirmé qu'il ignorait ce qu'était devenu Boyer, qu'il n'avait pas revu depuis le moment où il lui avait ôté ses pouvoirs. Interpellé de dire quelle autorité il avait sur Boyer et au nom de qui il exerçait cette autorité, il a répondu que c'était en qualité de grand-vicaire et au nom de l'archevêque de Juigné, et il a signé sa déclaration. On est sur la piste de Boyer.

L'évêque de Saint-Papoul a donné la confirmation hier, à Saint-Nicolas du Chardonnet, à quatre cent vingt-quatre enfants ; il a dit ensuite la messe, pendant laquelle des offrandes considérables ont eu lieu à son profit.

On rapporte que la garde consulaire est mécontente de ce qu'on la fait manœuvrer presque tous les jours depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf, de ce qu'elle est assujettie à trop de service, et enfin de ce qu'aucun individu ne peut obtenir la permission de travailler.....

Le comte de Livourne est allé ce matin chez le ministre de la marine ; il doit se rendre ce soir au théâtre Italien. Il a reçu ce matin une invitation pour assister à une fête que Ruggieri doit donner demain. Il a reçu ce matin un courrier de Brest.

La diligence de Caen à Paris a été pillée entre Pacy et Évreux, à dix heures du soir, le 15 prairial ; on a pris 10 ou 12.000 livres. Un dragon et un cheval ont été tués ; on a dit au deuxième dragon de l'escorte, qui n'a pas été tué, qu'il était bien heureux de n'être pas un gendarme.

Les rentes ont obtenu aujourd'hui à la Bourse un peu d'amélioration.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 21 prairial : « *Paris, 20 prairial.* ...Une dame à qui on demandait ce qu'elle pensait de l'auteur d'*Atala*, répondit : « On ne peut pas « dire que ce soit précisément un soldat de l'Eglise, mais c'est un homme qui « veut avoir une place dans les charrois de la religion. » — « Depuis le 1er germinal jusqu'à ce jour (19 prairial), les agents de la préfecture de police ont arrêté quarante-deux émigrés rentrés sans autorisation du ministre de la police générale. — Sur l'un d'eux, se disant Chouan amnistié, on a trouvé la note suivante [1]..... »

1. Suit la reproduction textuelle de la note qu'on a lue plus haut, p. 328, dans le rapport du 12 prairial.

DLVI

21 PRAIRIAL AN IX (10 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 PRAIRIAL.

Les royalistes se bercent toujours des mêmes espérances et ne les dissimulent même pas. Les bruits de guerre qui se propagent de nouveau et avec plus de force, animent tous les partis ; et les prêtres font déjà entrevoir aux fanatiques saint Louis qui va rendre lui-même la couronne de France à l'un de ses descendants.

Hier, il y a eu première communion à Saint-Germain-l'Auxerrois ; le prêtre Lingoat, qui a prêché, n'a rien laissé échapper contre les principes du gouvernement ; il a, au contraire, recommandé aux pères et mères de donner à leurs enfants l'exemple de la soumission aux lois, et il a établi en principe que, lorsque la patrie est en danger, tout citoyen, devenu soldat, doit défendre cette mère commune, même au péril de sa vie. Pendant la cérémonie, plusieurs petites filles se sont trouvées mal, ce qui a fait renouveler le bruit qu'on a fait courir, il y a quelque temps, pour pareil événement, à Saint-Roch, que des malveillants avaient répandu dans l'église des odeurs pour incommoder ces enfants. Le fait est que ces offices sont très longs, que les enfants sont à jeun, et que ces effets n'ont pas d'autre cause.

On avait répandu que les boulangers devaient encore aujourd'hui augmenter d'un sol le pain de 4 livres, et en effet quelques boulangers se l'étaient proposé, mais le préfet de police a pris les mesures nécessaires pour que cela n'arrivât point. Il a fait venir ces boulangers à quatre heures du matin, avant l'ouverture de leurs boutiques, et tous les murmures ont cessé, parce que l'on a vu que ce bruit ne s'était pas réalisé. On a dit dans le faubourg Antoine que les fermiers de la Beauce et de la Brie n'avaient plus de blé et que tout avait été enlevé à des prix exorbitants.....

Le préfet de police a fait arrêter ce matin le nommé Ferdinand Leroi de Ville, ancien officier aux Gardes-Françaises, émigré rentré avec un faux passeport de Bruxelles.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 prairial : « *Paris, 21 prairial.* Le ministre des relations extérieures a donné le 19, à Neuilly, une fête au comte et à la comtesse de Livourne. Cette fête a commencé à neuf heures du soir. L'avenue du château et la cour étaient illuminées. Le château l'était en verres colorés, et avec autant de goût que d'éclat. Un très beau concert a ouvert cette soirée. Mme Péio et Mme Grassini y ont chanté. Après le concert, les portes qui donnaient sur le jardin ont été ouvertes. La lumière y était partout répandue, comme en plein jour. Des décorations y représentaient la place de Florence, où se trouve le palais Pitti. Ce palais illuminé occupait le fond ; sur un des côtés coulait une fontaine ou nappe d'eau ; sur l'autre s'élevait une colonne illuminée. Un grand nombre d'habitants du pays étaient dans la place, s'entretenant de la prochaine arrivée du roi d'Étrurie, s'en réjouissant et la célébrant par des jeux et des danses. Un courrier leur annonce son arrivée ; on se rassemble en un même groupe et l'on chante des couplets en l'honneur du prince et à la gloire du héros qui lui a ouvert le chemin de Florence. Des danses de paysans, agréablement distribuées sur différents points de la scène, ont réalisé les plus jolis tableaux de Téniers. Au moment où le comte et la comtesse de Livourne sont descendus dans le jardin, les groupes de Florentins les ont précédés en chantant et en dansant, comme pour les conduire à leur palais. Une fête champêtre a attiré l'attention dans un bosquet voisin, où tout le monde s'est rendu. Là encore, de jolis couplets ont été chantés. Toutes les personnes de la fête, après avoir fait le tour du jardin, partout décoré et illuminé, sont rentrées au château. A ce moment, des fusées et des bombes d'artifice ont éclaté sur l'île qui est située derrière le château. Elle était illuminée. De grands feux allumés derrière les massifs d'arbres éclairaient le pays, d'ailleurs animé par une multitude de villageois attirés des environs. Un souper a été servi dans cinq salles et trois fois renouvelé dans la nuit. Vers minuit, bal. Plus de quinze cents personnes ont assisté à cette fête, et l'ordre le plus admirable y a constamment régné. Le comte et la comtesse de Livourne se sont retirés vers une heure. Il est impossible de trouver réunis dans une même fête plus d'intentions aimables, plus de jolis détails, plus de jolis couplets, plus de feux, plus de fleurs, plus de femmes charmantes. Les Muses françaises, surtout, se sont distinguées dans cette occasion. Dans une scène ingénieuse, où un improvisateur italien défiait un improvisateur français, celui-ci a répondu par les vers suivants :

Du haut des Apennins, dont ses tributs heureux
    Fécondent la pente fleurie,
L'Arno voyait couler ses flots impétueux,
Et, penché mollement sur son urne chérie,
    Contemplait d'un œil amoureux
    Les campagnes de l'Étrurie.
Les nymphes près de lui, le front ceint de roseaux,
Tantôt des Médicis, étalant les images,
Tantôt de Léopold retraçant les travaux,
    Lui rappelaient dans ces tableaux
    Les bienfaiteurs de ses rivages.

« Eh quoi ! disait le dieu, faut-il qu'un souverain,
Soit l'unique trésor qui reste à ma faiblesse !
Suis-je, au gré du destin qui trahit sa promesse,
Déshérité dans l'avenir ?
Si j'en crois une voix qui, du sein des tempêtes,
Rend l'espérance à tous les cœurs,
La Victoire à la Paix va céder ses conquêtes ;
Me rendra-t-elle mes honneurs ? »

Tout à coup un cri belliqueux
Sur le sommet des monts autour du dieu résonne ;
Et, portant dans ses mains un sceptre, une couronne,
La Victoire s'offre à ses yeux.

Mais son front a perdu sa colère inhumaine :
Ses traits sont adoucis pour la première fois.
« J'ai cru, lui dit l'Arno, qu'aux rives de la Seine
Du héros des Français vous attendiez les lois :
Des Alpes jusqu'au Nil suivant partout sa trace,
Vous ne quittiez pas ses drapeaux :
A-t-il enfin fatigué votre audace ?
Et vous a-t-il permis de chercher le repos ?
— Celui dont vous parlez, lui répond la Victoire,
A deviné vos vœux — vos vœux sont satisfaits.
Il occupe l'univers de sa gloire :
Il le remplit de ses bienfaits ;
Mais son plus doux présent vient des rives du Tage :
Un prince en est parti pour vos heureux climats ;
La générosité, l'honneur et le courage,
Ces vertus de l'Espagne ont volé sur ses pas.
Les Medicis, dont la noble mémoire
Appelle sur vos bords le voyageur surpris,
A protéger les arts avaient borné leur gloire ;
Il sait en disputer le prix :
Il cultive avec eux la science féconde
Qu'apprirent aux mortels Hermès et Lavoisier,
Et qui, décomposant les éléments du monde,
A trois sceptres rivaux le soumet tout entier !
Florence, par ses soins, remplit la destinée
Que le ciel lui promit aux jours de sa faveur :
Et Livourne, fermée à l'Anglais oppresseur,
Repousse ses vaisseaux sur l'onde mutinée.
C'est peu de la venger, j'agrandis ses destins;
Désormais le commerce et le dieu des batailles
Fixeront, sur les flots qui baignent ses murailles,
La grandeur des États et le sort des humains. »

La déesse, à ces mots, loin du fleuve tranquille,
Dans les airs épurés, s'élevant à ses yeux,
Trace en lettres de feu le mot de Lunéville,
Et se perd dans les cieux.

Ces vers sont du citoyen Esménard ; ils ont été récités par Dazincourt... »

DLVII

22 PRAIRIAL AN IX (11 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 23 PRAIRIAL.

Il est constant que la malveillance ne néglige aucun moyen d'exciter des troubles et d'agiter les esprits. On a parlé, dans le rapport d'hier, du projet que quelques boulangers avaient conçu d'augmenter le prix du pain et des mesures prises à l'instant pour les en empêcher; le public en a été informé, et, quoique l'augmentation n'ait pas eu lieu, des hommes ayant l'apparence de corroyeurs se sont réunis hier, de dix à onze heures du soir, dans la rue Tiquetonne et autres adjacentes, par pelotons de quatre ou six, et tenant mille propos relativement aux subsistances. Ils ont parcouru tout le quartier et ne se sont séparés qu'à l'approche de la force armée, encore en se permettant quelques menaces, car on ne craint pas les remplaçants de la garde nationale. Ces individus sont recherchés, la surveillance redouble d'activité et les ordres nécessaires ont été donnés pour que des patrouilles fréquentes et sûres commencent à la chute du jour et puissent arrêter tous ceux qui, réunis, tiendraient des propos séditieux ou refuseraient de se séparer. On ne croit pas nécessaire qu'il y ait lieu à aucune inquiétude. Des agents secrets seront partout disséminés. Les ouvriers des faubourgs ont craint que l'augmentation du prix du pain n'eût lieu. Plusieurs d'entre eux, réunis avant-hier dans un cabaret du faubourg Antoine, dit la Grande-Pinte, s'en sont beaucoup occupés ; ils ont dit que, si le pain renchérissait, ils feraient une pétition au premier Consul; que leur faubourg avait toujours été écouté, et qu'il le serait encore. Des malveillants ont cherché à leur insinuer que ce n'était pas la cupidité des boulangers qui occasionnerait le surhaussement de prix, mais que c'était le gouvernement qui en était la cause, parce qu'il tolérait l'importation des blés et des farines. On surveille et l'on recherche ces instigateurs.

Les propos qui se tiennent dans les groupes, dans les jardins et autres endroits publics sont toujours les mêmes ; les malveillants ne cessent de les répéter et de les faire circuler partout.

Le comte de Livourne ne s'est pas rendu hier, comme on l'avait annoncé, à la fête qui a eu lieu chez l'artificier Ruggieri. Celui-ci n'a point donné un aussi beau feu qu'il l'avait promis ; le public, trompé

dans l'espoir qu'il avait de voir le comte, en a pris davantage d'humeur, et il en est sorti en témoignant tout haut son mécontentement. Le comte de Livourne a reçu aujourd'hui un courrier de Parme.

Les églises ont été hier très fréquentées toute la journée ; le plus grand ordre et la plus grande décence y ont régné. Il n'y a point eu de sermons.

On surveille avec le plus grand soin le café Garchy, signalé comme le rendez-vous des émigrés et des royalistes. L'esprit qui y règne n'est pas républicain, et ceux qui fréquentent en général cet endroit public ne paraissent pas les amis du gouvernement. On y affecte surtout de faire l'éloge des puissances étrangères et de leurs ministres, et de les mettre sans cesse au-dessus du gouvernement et des ministres de la République. On y paraît attendre avec une sorte de confiance de prochains événements, et on se flatte qu'ils seront favorables aux amis de la monarchie.

Vers la fin de la décade dernière, il y a eu une réunion de quelques Chouans qui ont échappé aux recherches et que l'on poursuit ; ils ont été dîner à la Galiote, sur le boulevard du Temple. On a su qu'ils s'y étaient occupés de persécutions qu'ils prétendent éprouver et de projets de vengeance contre ceux qu'ils en croient les auteurs. On est sur leurs traces.....

A la Bourse, le tiers consolidé s'est fait hier soir à 50 fr. 25 c. La baisse de cet effet a recommencé aujourd'hui ; elle a été si forte qu'il est maintenant offert à 48 fr. 25 c. On l'attribue à une vente considérable faite, a-t-on dit hautement, par un citoyen nommé Delahaye pour le compte des frères Michel. Le provisoire est à 36 fr. 50 c. ; le tiers consolidé à 48 fr. 75 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 46 c. ; les bons d'arrérages, 63 fr. ; les bons de l'an VIII à 92 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 prairial : « *Paris, 22 prairial.* ...Un poteau planté sur le quai du Louvre présente l'inscription suivante : « C'est de cette « fenêtre que l'infâme Charles IX, d'exécrable mémoire, tirait sur le peuple « avec une carabine. » Cette inscription est une imposture. La partie du Louvre où se trouve le balcon au-dessous duquel elle est placée a été construite par Henri IV, plus de vingt ans après la mort de Charles IX. Le lieu que la tradition indiquait comme la scène de ce crime horrible a été démoli il y a quarante-cinq ans. Il était sur le bord de la Seine, entre le pavillon méridional de la colonnade et la rue des Poulies. C'était un balcon du Palais appelé le Petit-Bourbon, bien célèbre, parce que les premières comédies de Molière *y furent représentées*... »

DLVIII

23 PRAIRIAL AN IX (12 JUIN 1801).

Rapport de la préfecture de police du 24 prairial.

Les boulangers sont très mécontents de ce qu'on les a empêchés d'augmenter le pain; ils font courir le bruit parmi le peuple que le gouvernement a déposé à la Halle des farines avariées et qu'il fait vendre à un prix plus bas par ses agents, afin de les forcer, disent-ils, à maintenir le pain au même prix, ce qui va les ruiner. Ce qu'il y a de constant, c'est que, d'après le cours actuel des blés et des farines, le prix du pain de 4 livres restant à 13 sols, les boulangers ont encore du bénéfice, et, dans le cas d'une augmentation un peu plus forte, les gains qu'ils ont faits depuis la dernière récolte les mettent que de reste (*sic*) à même de supporter quelques légers sacrifices. Malgré tout, les malveillants cherchent toujours à fomenter des inquiétudes parmi le peuple, relativement aux subsistances. On a remarqué quelques femmes à qui on a voulu inspirer des craintes, qui se portent dans les casernes pour y acheter le pain de munition des soldats.

Les factieux s'efforcent de persuader au peuple que les fêtes données au comte de Livourne sont une insulte à la misère publique. Mais les bons esprits sentent bien que, quelques sommes qu'elles coûtent, l'argent ne sort point de la République, et qu'il nourrit et entretient au contraire les arts et les ouvriers de tout genre.

Les plans pour la fête du 14 juillet sont arrêtés, et déjà les charpentiers ont commencé depuis plusieurs jours leurs travaux. Les ouvriers qui y sont employés ont annoncé hier à l'entrepreneur qu'ils ne travailleraient plus, s'il ne leur accordait une augmentation qu'ils portent au double de la journée ordinaire. On est à la recherche des chefs de cette espèce de coalition, et l'on a pris les mesures nécessaires pour la faire cesser de suite. On ne peut douter que tout ce qui se passe ne soit l'effet de la malveillance et de l'intrigue des agents de l'Angleterre ; en conséquence la surveillance a lieu jour et nuit avec plus de soin que jamais. Il serait bien important que les travaux pour les ponts pussent commencer en ce moment, car beaucoup d'ouvriers sont sans ouvrage et le commerce dans une grande stagnation.....

La nouvelle satire ayant pour titre : *Les nouveaux Saints*, avec cette

épigraphe : *Gloria in excelsis Deo*, est sortie de la plume du citoyen Chénier. Elle est très piquante et très philosophique ; elle est entièrement dirigée contre des écrivains plus ou moins habiles qui réduisent, depuis quelque temps, la littérature en homélies, ou qui du moins ne voient de bon dans les productions du XVIIIe siècle que ce qui ne s'écarte en aucune manière des idées du catholicisme. Ainsi se trouvent tour à tour nommés ou dépeints Geoffroy, Clément, Esménard, Chateaubriand (auteur d'*Atala*), madame de Genlis, et surtout La Harpe, qu'il appelait fort complaisamment :

Le grand Perrin Dandin de la littérature,

et auquel il fait dire non moins plaisamment :

J'ai dit du mal de tous, car j'aime la justice.

Les notes sont vigoureuses et décentes.

C'est au café de Chartres, au Palais-Égalité, que se manifestent ordinairement les dispositions de hausse ou de baisse pour la bourse du lendemain. Hier le tiers consolidé y était tombé à 47 francs ; mais, plusieurs parties assez fortes ayant été demandées aujourd'hui à la Bourse, il a repris faveur ; il est resté à 48 fr. 50 c. Le provisoire est à 36 francs ; les bons des deux tiers à 2 fr. 43, ceux d'arrérages à 62 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII à 91 fr. 75 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 24 prairial : « *Paris, 23 prairial*. ... Dans une circulaire du 8 prairial, le ministère de la police appelle l'attention des préfets sur les édifices publics, et notamment sur ceux qui sont consacrés au culte, lesquels ont été livrés à un état d'abandon dont il est résulté des dégradations considérables. « La vie des citoyens, qui se réunissent dans ces édifices, « y est, dit le ministre, journellement exposée par le défaut de réparations « nécessaires pour prévenir les écroulements. Une surveillance particulière « à cet égard est, pour les magistrats, un devoir que l'humanité leur com- « mande. » Le ministre invite les préfets « à tenir sévèrement la main à ce « que les églises soient soumises à des visites périodiques » ; et, dans le cas où l'état des bâtiments donnerait lieu de craindre quelques dangers pour les citoyens, il les charge d'en ordonner la fermeture, jusqu'à ce qu'on y ait fait les réparations convenables..... »

DLIX

24 PRAIRIAL AN IX (13 JUIN 1801).

Rapport de la Préfecture de police du 25 prairial.

Les bruits de guerre qui circulent dans le public font aussi l'objet des conversations des plus hautes sociétés. On dit même chez quelques hommes en place que les hostilités avec l'empereur vont recommencer incessamment. Les officiers, loin de montrer de la répugnance, paraissent fort contents de reprendre les armes ; quelques soldats, et surtout les jeunes gens de la conscription, semblent animés d'un tout autre esprit. Il est même à Paris des pères et mères qui, possédés d'un fanatisme le plus encroûté, disent qu'ils aimeraient mieux voir périr leurs enfants que de les voir partir pour l'armée. Toutes les factions désirent que la guerre recommence, parce qu'elles espèrent que ce sera un puissant moyen de troubles, et que le peuple pourra bien enfin, disent-ils, reprendre son ancienne énergie.

Les émigrés s'occupent beaucoup de toutes les actions, de toutes les démarches du premier Consul et de tous les détails qu'ils peuvent recueillir sur sa vie privée. Hier, dans un déjeuner qui a eu lieu rue Cerutti, on a dit qu'on l'avait vu, dans la dernière décade, sortir seul et à pied ; d'autres ont assuré l'avoir vu passer sur le pont des Tuileries et aller par la rue du Bac. L'on a répété ce propos avec une sorte de chaleur. On suit et on observe de près ceux qui fréquentent cette maison. Ce n'est pas seulement sur la guerre au dehors que les royalistes osent compter : ils espèrent bien la voir se rallumer incessamment dans les départements de l'Ouest, comme ils ne cessent d'annoncer un grand mouvement pour le 14 juillet, et qu'il sera en leur faveur.

Les soldats casernés dans Paris parlent depuis quelques jours avec enthousiasme de Masséna. Plusieurs nègres en font aussi l'éloge hautement.

L'orfèvrerie est de toutes les professions celle qui travaille le plus en ce moment. Il y a beaucoup de commandes d'argenterie d'église.

On suit avec le plus grand soin l'espèce de coalition des ouvriers charpentiers occupés par les entrepreneurs des travaux pour la fête du 14 juillet. On est parvenu à connaître les noms des principaux instigateurs, et l'on est à la recherche de leurs domiciles et des lieux qu'ils fréquentent.

Les boulangers savent que la police ne souffrira pas qu'ils augmentent le pain, ainsi qu'ils se l'étaient proposé ; ils paraissent en général s'y soumettre et sentir même qu'on ne leur fait aucun tort. Mais ils disent et répètent partout que les farines sont arrhées par des banquiers de Paris, ainsi que les grains dont on voit les routes de la ci-devant Normandie et de la Bretagne couvertes. Comme le pain est meilleur marché à Paris que partout ailleurs, ceux qui approvisionnent les halles, notamment les forains du département de la Somme, achètent et emportent beaucoup de pains de 4 livres, parce qu'il est, dit-on, dans ce dernier département à 15 sols les 4 livres.

Il s'est fait peu d'affaires à la Bourse aujourd'hui, et le tiers consolidé, dont le premier cours semblait annoncer de la hausse, n'a pu se soutenir. On craint les suites de ce nouveau succès du parti qui veut la baisse, surtout s'il ne trouve pas plus d'opposition. On ne demande point de pièces d'or.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 24 prairial : « *Coup d'œil sur Paris.* Un grand mouvement ; beaucoup de voitures, de chevaux, de jockeys ; des milliers de mendiants ; un grand nombre d'étrangers, et par conséquent de femmes entretenues ; des jeunes gens qui se ruinent et des vieillards ruinés ; des maisons de jeu qui prospèrent, des maisons de commerce qui tombent ; peu d'argent, beaucoup de dépenses ; gens heureux qui se plaignent ; gens malheureux qui ne se plaignent pas ; des femmes qui se noient, des hommes qui se tuent ; des fous qui rient, des sages qui gémissent. Les spectacles continuent à être plus fréquentés que les églises ; et les maisons d'éducation sont plus vides que des tripots. On ne fait rien ; et l'on ne paraît pas trop s'ennuyer. Les marchandes de modes se sont emparées de tout le commerce de la capitale. Le nombre de gens d'esprit diminue, et, par conséquence nécessaire, celui des ouvrages augmente. Les mœurs publiques ne changent pas vite, et n'auraient cependant rien à perdre au change. La religion essaie quelquefois de relever sa tête abattue ; mais ceux qui la respectent sont timides, et ceux qui la méprisent sont hardis. Le luxe se déborde comme un torrent qui menace d'inonder la capitale. La seule manière de saisir les nuances qui distinguent les diverses classes est de faire parler les gens qu'on rencontre. Quant aux anciens et nouveaux riches, ils sont faciles à reconnaître, sans le secours de la conversation. Ceux qui ont saisi l'à propos pour faire fortune ont eu raison, car la récolte paraît faite ; et les gens qui sont pauvres cette année ne seront probablement pas riches l'année prochaine. La mauvaise foi fait des progrès et triomphe souvent ; la probité soutient une guerre inégale ; les procès se multiplient, les procureurs s'enrichissent, et les plaideurs ne se ruinent pas tous. Les propriétés sont respectées ; quelques individus s'en affligent probablement, mais ils n'osent s'en plaindre. La police est active, les

crimes publics sont rares; et si la morale pouvait rassurer la société sur les vices et sur les crimes secrets qui la ravagent, on oublierait le passé, on jouirait du présent, et l'on ne craindrait pas l'avenir. Mais lorsqu'on réfléchit que les mauvaises mœurs ont tué successivement les peuples les plus robustes et renversé les empires les plus imposants, on est effrayé de marcher si près d'un précipice que la nation française aperçoit d'autant moins qu'elle se trouve plus éblouie par l'éclat de sa gloire. »

DLX

25 PRAIRIAL AN IX (14 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 26 PRAIRIAL.

Les mesures prises pour empêcher l'augmentation du prix du pain ont réussi parfaitement; et les légères inquiétudes que l'on avait disséminées parmi le peuple à cet égard se sont sur-le-champ dissipées. Quelques petits boulangers ont fermé leur boutique dès le moment où ils ont vu que les bénéfices n'étaient plus ni aussi certains ni aussi considérables; ce qu'ils ont fait chaque fois que les farines ont renchéri, pour recommencer à cuire du moment que la baisse arrive. Alors ils donnent le pain à quelque chose de meilleur marché que les autres boulangers qui n'ont pas cessé d'en faire et attirent ainsi nombre de chalands qu'ils enlèvent aux autres; d'où il résulte que ceux-là qui se sont exposés à des sacrifices, et qui même en ont fait, perdent le fruit de leur obéissance à l'autorité et de leur désintéressement. Aussi le préfet de police a-t-il prévenu les boulangers que ceux qui cesseraient de cuire, d'ici à la récolte, ne seraient pas autorisés à rouvrir boutique ensuite. Un seul boulanger vend son pain 14 sous les 4 livres; c'est le citoyen Hedé, rue Notre-Dame-des-Victoires, près l'égout. Mais depuis son établissement il a toujours vendu plus cher que les autres, parce qu'il ne fait que des pains de fantaisie, et ce n'est pas d'ailleurs chez lui que le peuple va s'approvisionner; il a promis qu'il aurait du pain ordinaire à 13 sous pour que les autres boulangers ne puissent le citer pour exemple. Le préfet de police a appelé près de lui plusieurs boulangers des mieux famés de Paris, et il les a laissés dans les meilleures dispositions : la seule chose qui soit à craindre, c'est que les fermiers et fariniers, ne pouvant obtenir d'augmentation à Paris, le pain y restant à 13 sous, ne dirigent leurs grains et farines vers d'autres départements. Le préfet de police tient le ministre de l'intérieur au courant de tout, à ce sujet, jour par

jour. Un boulanger de la division de l'Observatoire a assuré à son commissaire de police que plusieurs fermiers lui avaient dit qu'ils voyaient venir chez eux des inconnus de mauvaise mine et mal vêtus pour acheter des grains à tout prix, et qu'ils payaient en or. On ajoute que, dans les environs de Paris, on enlève beaucoup de seigles pour la ci-devant Picardie.

On dit dans le public que le général Moreau et son épouse n'ont point été invités aux dernières fêtes ; que nombre de militaires murmurent hautement ; que ceux-ci, réunis à d'autres particuliers, ont le dessein de lui en donner une ; qu'on l'a déjà fait pressentir, et qu'il acceptera.

Les dévots parlent beaucoup d'une nouvelle bulle du pape ; ils répandent que la religion romaine sera solennellement reconnue en France, qu'il y aura trois archevêques et trente évêques salariés, les premiers sur le pied de 12.000 francs et les autres sur celui de 6.000 ; ils ajoutent que les nominations seront faites par le premier Consul, et que les évêques constitutionnels ne seront point reconnus.

Il y avait hier à la parade un peu moins de monde qu'à l'ordinaire ; on rapporte qu'il s'est commis quelques vols dans l'intérieur du palais. On ignore par quel moyen des filous se procurent des cartes pour y entrer ; ce qu'il y a de constant, c'est que plusieurs fois on y a aperçu des individus notés à la police et connus pour avoir souvent ce métier. Il n'a été tenu aucun propos dans les groupes.

Hier, vers les six heures du soir, des agents de la police, arrêtant sur la place de Grève des prostituées de la plus vile espèce, furent environnés par des militaires qui se promènent souvent, et en assez grand nombre, sur cette même place où ils sont attirés par ces créatures. C'est avec infiniment de peine qu'ils sont venus à bout de les conduire chez le commissaire de police de la division. Pendant que celui-ci dressait son procès-verbal, ces militaires ont amassé un nombre considérable de personnes à sa porte, au moins deux cents, et disaient hautement qu'ils ne souffriraient point qu'on conduisit ces femmes en prison. Le commissaire, informé de ce qui se passait au dehors, est sorti et n'a pu faire arrêter que deux de ces militaires, qu'il a envoyés sur-le-champ à l'état-major de la place, et a dissipé ensuite sans peine l'attroupement. Il a reçu quelques coups dans la mêlée et a eu le poignet foulé. Aujourd'hui l'on a continué à purger ce quartier infecté de ces sortes de femmes, et le commandant de la place est informé de tout, afin qu'il puisse donner les ordres nécessaires pour empêcher les soldats de fréquenter continuellement la place de Grève et d'y venir chercher des femmes de mauvaise vie, qui,

sachant les y trouver, ne manquent jamais de s'y rendre en certain nombre.....

On signale aussi les officiers réformés comme persistant à tenir des propos incendiaires et à manifester leur haine contre le gouvernement.

Le plus grand ordre a régné hier soir et cette nuit dans les environs de l'hôtel du ministre de la guerre. La fête a duré jusqu'à cinq heures du matin, heure à laquelle a commencé le départ. Le bruit du feu d'artifice tiré après minuit a inquiété un moment dans quelques quartiers où l'on ignorait qu'il se donnât une fête. Le comte de Livourne a paru prendre grand plaisir dans cette réunion, d'où les personnes invitées sont sorties extrêmement satisfaites. Ce matin l'administration des Gobelins a fait conduire chez le comte, de la part du ministre de l'intérieur, de superbes tapisseries de cette manufacture. Il doit aller ce soir à l'Opéra.

On fait circuler une espèce d'annonce imprimée, faisant quatre pages in-4°, ayant pour titre : *Rétablissement de l'église Saint-Jean de Beauvais, paroisse de Saint-Étienne du Mont, en vertu du bail à location passé le 17 prairial an IX*, 6 *juin* 1801 (*vieux style*). Les réédificateurs de ce temple affectent de méconnaître l'existence des églises de l'arrondissement dans lesquelles les prêtres assermentés exercent le culte, et indiquent la leur comme la seule dans le quartier. Ils annoncent que c'est en vertu de *l'universalité des pouvoirs conférés directement par Mgr de Juigné, archevêque de Paris, et avec l'approbation du conseil ecclésiastique de ce diocèse*, que l'on fera l'ouverture de leur église. Ils finissent, comme tous les autres, par demander honnêtement la charité. L'évêque Royer a officié pontificalement à Saint-Médard hier. Il a prononcé un excellent discours, dans lequel il a, et plus d'une fois, rappelé à ses auditeurs la nécessité d'aimer le gouvernement, le défendre et lui obéir. Il a fait beaucoup de sensation.....

Les négociations n'ont pas été aujourd'hui à la Bourse plus nombreuses qu'hier, et leur résultat a été le même. Le provisoire est à 35 francs ; le tiers consolidé à 47 fr. 50 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 38 c. ; ceux d'arrérages à 61 francs et ceux de l'an VIII à 91 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 prairial : « *Paris, 25 prairial*. ...On a célébré aujourd'hui l'anniversaire de la bataille de Marengo par une petite guerre au

Champ-de-Mars, où étaient retracés les principaux événements de cette fameuse journée. » — « La satire de Chénier dont nous avons précédemment annoncé la prochaine publication, vient d'être mise en vente ; elle est intitulée : *Les nouveaux Saints*. La Harpe, Geoffroy, Clément, l'auteur d'*Atala*, madame de Genlis, sont les principaux personnages de ce drame satirique, dont nous rendrons incessamment un compte détaillé..... » — *Citoyen français* du 1er messidor : « *Paris, 30 prairial*. Après la revue du 25, le premier et le troisième Consuls se sont rendus à l'atelier du citoyen David ; cet artiste y est occupé du portrait de Bonaparte franchissant le Mont-Saint-Bernard. On assure que le cheval qui porte le général est d'une telle vérité, qu'il semble animé sous la main qui le guide, et s'enorgueillir de porter le chef d'une armée invincible. Le premier et le troisième Consuls ont été voir ensuite l'exposition du tableau des Sabines, inimitable chef-d'œuvre qui suffirait pour immortaliser un homme, tableau magnifique et divin, que nous n'aurions pas, si la tête de celui qui l'a conçu n'eût échappé à la fureur des contre-révolutionnaires ; tous deux ont donné à l'artiste les éloges que le public ne cesse de lui adresser..... » — *Citoyen français* du 26 prairial : « *Paris, 25 prairial*. Les lois fondamentales de la République ont détruit les corporations religieuses ; et malgré cela certaines mères en Dieu, qui regardent la République comme non avenue, n'en conservent pas moins les anciens titres qui sont abolis par les lois formelles, et qu'il leur est défendu de prendre sans être coupables. Nous avons la preuve de ce que nous avançons, dans l'annonce imprimée dont voici le titre : PENSIONNAT. *Les* DAMES *de la Congrégation de Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin, consacrées par état à l'éducation des jeunes personnes, tiennent une maison d'éducation à Paris*, etc..... Comment appellera-t-on tous ceux et toutes celles qui ne veulent pas se conformer aux lois dans un pays quelconque ? Ne sont-ce pas des rebelles, des vrais anarchistes ?..... »

DLXI

26 PRAIRIAL AN IX (15 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 PRAIRIAL.

Le préfet de police a fait arrêter l'un des compagnons charpentiers qui avaient engagé les autres à cesser les travaux à moins d'une augmentation assez considérable, et qui portait la journée presque au double. Cet exemple a fait impression sur les plus mutins. Hier, plusieurs sont rentrés dans les chantiers, et ce matin les entrepreneurs sont venus prévenir que tous avaient repris les travaux. On a découvert que le principal instigateur de ces sortes de coalitions était un marchand de vin demeurant rue du Regard-Mont-Parnasse. Comme c'est chez lui que ces ouvriers vont boire habituellement, il a un intérêt direct à ce qu'ils gagnent davantage. Il sera demain matin à la préfecture de police.

Le citoyen Royer, évêque constitutionnel, a prévenu la police qu'un concile métropolitain déjà annoncé aurait lieu demain dans l'église Notre-Dame; que cette assemblée sera composée d'environ trente personnes, et qu'on ne s'y occupera que d'objets relatifs à la religion catholique, exclusivement à tout autre objet. Cette assemblée sera surveillée.

On rapporte que le bruit circule parmi les hommes en place que Bonnecarrère, qui est parti de Paris depuis quelque temps, a été chargé d'une mission secrète pour l'étranger. Bonnecarrère passe pour être vendu au parti de l'Angleterre, et l'on dit qu'il a toujours penché pour le système monarchique, malgré son amour apparent pour la Révolution.

On rapporte que différentes personnes ont été trouver Chénier, que celui-ci leur a dit que les bruits qui circulaient dans le public étaient l'ouvrage de la seule malveillance, que le premier Consul, admiré de toute l'Europe, l'étonnerait encore davantage d'ici à peu de temps par un coup hardi qui honorera le peuple français, que tous les jours on envoie chez lui et chez ses collègues dans l'intention de les exaspérer contre le gouvernement en racontant des prétendues innovations dont on accuse le premier Consul; mais qu'ils n'y ajoutaient pas foi, que tout cela venait des gens intéressés à des changements, mais que l'harmonie ne serait pas rompue entre les premières autorités constituées.

Le préfet de police a fait arrêter aujourd'hui Pierre-Antoine Magnac, émigré, rentré sans aucune espèce d'autorisation. C'est un ancien officier.

Hier les deux ballets et l'opéra d'*Alceste*, donnés au Théâtre des Arts au profit de Lainez, ont attiré une foule considérable. La recette s'est élevée à 11,800 francs. On s'est plaint de ce que Lainez, lorsque la salle a été entièrement peuplée, a vendu encore des billets manuscrits à raison de 24 francs la pièce. Les personnes qui les ont pris n'ont pu voir le spectacle que dans les coulisses ou à travers les vitres des loges, et elles n'étaient pas trop contentes. Quelques-unes ont redemandé leur argent, qu'on leur a rendu, et elles sont sorties.

Les rentes se sont un peu améliorées aujourd'hui, et cet avantage, tout léger qu'il soit, a été vu avec intérêt par les amis du gouvernement. Elles sont à 48 francs; le provisoire à 35 fr. 75 c.; les bons de deux tiers à 2 fr. 35 c.; ceux d'arrérages à 60 fr. 50 c, et ceux de l'an VIII à 91 fr. 25 c.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 27 prairial : « *Paris, 26 prairial*. ... La Société maternelle, établie à Paris, a fait imprimer ses règlements ; ils se vendent au profit des pauvres : on en trouve des exemplaires à l'imprimerie des sourds-muets, rue du faubourg Saint-Jacques, n° 115. Il était impossible que la Société donnât à la fois des secours à tous les enfants légitimes nés de l'indigence. Les règlements les restreignent d'abord aux classes les plus malheureuses, et tracent la formalité de l'admission. Déjà deux cent vingt-cinq mères ont été admises, et d'autres le seront successivement, à mesure que le nombre des souscripteurs s'augmentera. Des médecins et chirurgiens ont offert leurs soins gratuits aux mères et aux nourrissons malades. On nomme entre autres les citoyens de Jussieu, Itard, Aubin, Marquais, Caron, Devilliers, Cezerac. Les citoyens Mitouard, Cozette, François, Trusson, Desprez, pharmaciens, se sont engagés à leur fournir gratuitement les médicaments. La Société, présidée autrefois par Mme de Cossé, l'est aujourd'hui par Mme de Poélhune, l'ancienne secrétaire..... »

DLXII

27 PRAIRIAL AN IX (16 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 PRAIRIAL.

L'abbé Le Duc, dont il a été question dans les précédents rapports, comme étant très lié avec le comte de Livourne, dit que ce prince dans l'intimité serait extrêmement triste, que ceux qui l'entourent et jouissent de sa confiance sont persuadés qu'il est fâché d'être venu en France avant que l'affaire des indemnités d'Allemagne fût entièrement arrangée.

Le Concile métropolitain s'est assemblé à Notre-Dame, comme on l'a annoncé. Les séances ne sont [pas] publiques et se tiennent dans une maison du Cloître, n° 6. La première a été consacrée à la formation du bureau.

Le ballon de Garnerin avait attiré hier aux Champs-Élysées un concours considérable de citoyens. On a remarqué dans les groupes quelques exclusifs dont les discours n'annonçaient pas qu'ils fussent convertis. Ils se sont beaucoup occupés du comte de Livourne, dont la présence ici semble les blesser. On a aussi beaucoup parlé dans les groupes de l'invasion du Portugal par les Espagnols, et de la paix qu'on dit déjà être faite entre ces deux puissances.

On commence à se rassurer sur le sort de l'Égypte. Le bruit circule

que de bonnes nouvelles sont arrivées, et il fait beaucoup de sensation. L'article du journal *le Publiciste* a causé une grande joie, dans tous les cafés on se l'arrachait [1].

L'espèce de compte rendu par le gouvernement, de l'état du trésor public, et l'annonce de l'ouverture au 1er thermidor prochain des premiers six mois de l'an IX des pensions et rentes, ont produit le meilleur effet et atténué les inquiétudes que les bruits de guerre avaient fait naître.

Un Français, arrivé aujourd'hui à Paris, et venant de Copenhague, rapporte que, lorsqu'il était passé, il y a six jours, à Hambourg, on y avait répandu le bruit que le gouvernement français était bouleversé ; que cette nouvelle avait fait beaucoup d'impression, mais qu'heureusement l'arrivée du courrier de France avait rassuré les esprits; il a ajouté que, dans le Nord, on croit fermement que la France aura la guerre avec la Prusse, attendu que cette dernière puissance est de mauvaise foi, et qu'elle ne cherche qu'à profiter des circonstances pour s'agrandir.....

Il n'y a point eu de variations relativement aux subsistances; les citoyens ne paraissent pas avoir d'inquiétude à cet égard.

La Bourse s'est un peu soutenue aujourd'hui, et il y a eu quelques demandes qui ont donné un petit élan de hausse au cours des rentes.....

(Arch. nat., F7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 28 prairial : « *Paris, 27 prairial.* ... Le *Journal du Commerce* du 24 prairial parle d'un ermite de Lampedouse qui, au moyen d'une planche représentant le *Christ* d'un côté et *Mahomet* de l'autre se concilia les bonnes grâces des Turcs et des Chrétiens. Cela rappelle l'aveugle du pont des Tuileries, qui, quand sa femme lui disait tout bas: *Voilà un petit maître*, chantait : *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne*, etc., et qui, lorsqu'elle lui disait : *Voilà un général,* chantait: *La République nous appelle, sachons vaincre ou sachons mourir*, etc. Que de gens qui ont de bons yeux ont joué le rôle de cet aveugle depuis dix ans!.... »

1. Nous aurions voulu donner une idée de cet article. Mais l'exemplaire du *Publiciste*, à la Bibliothèque nationale, se trouve en ce moment à la reliure, et nous n'avons pu le consulter.

DLXIII

28 PRAIRIAL AN IX (17 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 PRAIRIAL.

Les subsistances sont dans un état aussi satisfaisant que possible. Deux des plus forts fariniers de Chartres viennent d'écrire à leurs facteurs que le grain tend à la baisse. Ils ont révoqué leurs défenses de vendre, et ils ont, au contraire, enjoint de se défaire de leurs farines au cours. Ils craignent que les prix ne diminuent. Les lettres sont du 27 du mois. La vente a été faible hier à la Halle, et le cours est demeuré le même. On rapporte que, le même jour, on a chargé à Sèvres un bateau de farines pour Rouen et un autre au port de Marly pour la même destination; les propriétaires, dit-on, n'ont pas osé faire cette embarcation à Paris. Il est probable que cette opération ne profitera point à ceux qui l'ont faite, car l'on sait qu'il a été écrit de Rouen de n'y plus envoyer de farines, parce qu'on en avait suffisamment. Les soldats se plaignent de la nature du pain qui leur est fourni, et quelques murmures se font entendre à cet égard.

La manière dont les journaux rapportent que le général Duroc a été accueilli par l'empereur de Russie a produit ici une sensation assez vive et un très bon effet. On est un peu rassuré sur les craintes d'une rupture avec cette puissance, et les bruits de guerre s'en sont d'autant affaiblis. Mais les malveillants ne voient pas de même, et ils ne sont point du tout contents de se voir enlever un moyen de tourmenter et d'inquiéter l'opinion publique. — On a fait courir hier le bruit que Barras avait reçu l'ordre de sortir du territoire de la République, et que Tallien devait l'accompagner. Il paraît que certains personnages ont des motifs pour fixer l'attention publique sur cet ex-Directeur.

On signale toujours les frontières d'Allemagne comme celles par lesquelles il rentre un plus grand nombre d'émigrés. On y vend des passeports, des congés, dans toutes les auberges, et même on en offre sur les routes.

Les dévots et les curieux murmurent de ce que les assemblées du concile métropolitain ne sont pas publiques. On y disait que, puisqu'on permettait aux prêtres assermentés des assemblées, on devait le permettre aussi aux insermentés. Il y avait hier quelques groupes

à ce sujet dans le Parvis Notre-Dame ; on s'y est beaucoup occupé de cette assemblée ; en général on n'a point paru y prendre cependant un bien vif intérêt.

Les réunions de ci-devant religieuses se multiplient ; on donne une somme pour être admise, et cette somme doit être destinée à l'acquisition de biens fonds. La demoiselle Cicé voulait, ainsi que d'autres femmes de sa trempe, assister à la procession de la Fête-Dieu, dans l'intérieur, en habit de religieuse ; mais l'abbé Pancemont s'y est opposé. Le curé de Saint-Louis-en-l'Ile disait dernièrement en société : « J'aurai l'honneur de recevoir tel jour, à dîner, monseigneur l'évêque de Saint-Papoul et son gentilhomme. » Ce curé est connu pour avoir subtilisé, sous le manteau de la piété, des donations considérables à des femmes pieuses, au préjudice de leurs héritiers.

On tient dans les églises des registres sur lesquels on inscrit les baptêmes ; les prêtres portent l'alarme chez les pères de famille qui dans le temps n'ont fait constater les naissances que devant l'autorité publique, les menacent ou les font menacer de damnation.

Le particulier qui arrive de Copenhague, et dont il a été question hier dans le rapport, dit que les partisans du premier Consul dans le Danemark, en Suède, dans les États de l'empereur et à Hambourg sont très nombreux, très zélés et capables de se former en compagnies pour venir le défendre, s'il était attaqué.

On assure aujourd'hui que la bulle du pape est arrivée.

Aujourd'hui, à la Bourse, le provisoire est à 36 fr. 13 c. ; le tiers consolidé à 49 fr. 25 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 33 c. ; ceux d'arrérages à 60 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII à 92 francs.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DLXIV

30 PRAIRIAL AN IX (19 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er MESSIDOR.

Il existe dehors la barrière du Trône une tonnelle, ou espèce de cabaret, où les soldats qui sont de garde à cette barrière vont manger. On a su qu'hier onze individus s'y sont rendus et y ont entraîné plusieurs militaires, auxquels ils ont tenu les plus indécents propos contre le gouvernement. Ils leur ont dit qu'un roi allait monter sur *le trône, que les royalistes* étaient prévenus que le coup devait éclater

au 14 juillet; que la République était perdue, si les patriotes ne volaient à son secours accompagnés des braves qui ont versé leur sang pour elle; mais qu'il fallait aussi que les troupes secondassent les hommes du 14 juillet et du 10 août. On emploie la même tactique dans les quartiers de Paris où il se trouve des casernes. Nous avons, disent ces mêmes hommes, des généraux, des armes et de l'argent.

Les royalistes ne sont pas plus tranquilles et tiennent plus que jamais des propos; ils sont extraordinairement secondés par les prêtres insermentés. On cite particulièrement un nommé Duperon, ancien lieutenant-colonel de carabiniers, demeurant rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis les Jacobins, comme un de ceux qui se permettent de prononcer tout haut leur vœu et d'annoncer la chute prochaine du gouvernement, dont ils censurent perpétuellement tous les actes. Ce sont eux encore qui répètent chaque jour que la reprise des hostilités est certaine et qui s'efforcent de corrompre l'opinion publique.

D'après certains propos entendus et recueillis avec soin, il paraîtrait que les officiers de l'armée de Condé, rentrés en France et soigneusement cachés chez leurs amis, cherchent à se réunir avec des chefs de Chouans et des Bretons. Des ex-Chouans disent que La Haye-Saint-Hilaire[1] est actuellement en Angleterre avec Georges, et qu'il s'est sauvé en descendant la Loire, déguisé en marinier.

On remarque depuis quelques jours que les jeunes gens affectent de porter des chapeaux à trois cornes, sans cocarde.

On rapporte que les partisans du général Moreau s'occupent de la fête qu'ils veulent lui donner, que la souscription est de 72 francs, et que c'est un nommé Dorville, rue des Fossés-Montmartre, n° 39, qui est chargé de recevoir les souscriptions et l'argent.

Les auteurs de la pièce du Vaudeville, intitulée *L'Ancien Caveau*, murmurent beaucoup de la défense que l'on a faite de jouer cette pièce. Ségur, l'un d'eux, se répand, à cet égard, en mauvais propos; et dans ses accès d'humeur il va jusqu'à dire qu'il est franchement royaliste et qu'il ne s'en cache pas.

Quelques boulangers murmurent de ce qu'on a empêché l'augmentation du prix du pain, mais les autres en général ont reconnu la nécessité de cette mesure et sont même convenus qu'elle leur faisait à peine un tort léger. Au dernier marché de Brie, il n'y a point eu d'augmentation et peu d'achats faits.....

Par suite de l'arrestation du nommé Azard, émigré rentré sans autorisation, le préfet de police a découvert un individu, nommé Le-

1. Sur ce royaliste, voir Ch.-L. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 622, 647, 686, 749.

vacheux, qui fournit à ces messieurs de faux passeports et de faux certificats de résidence. Il vient d'être arrêté, avec deux autres individus, dont l'un est soupçonné être émigré. Levacheux a été trouvé nanti d'un faux certificat de résidence au nom de l'un des frères Cheffontaine, amnistié, autorisé à rester à Paris. On est en perquisition au domicile des trois particuliers.

C'est peut-être avec quelque intention de spéculer que la *Gazette de France* annonce, contre l'opinion jusqu'à présent connue, que dans le ci-devant Bordelais on ose à peine compter sur un produit égal au sixième des récoltes ordinaires de vins.

Les cours n'ont point souffert aujourd'hui à la Bourse.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 1er messidor : « On annonce qu'un Concile doit se tenir incessamment à Paris. Il sera, dit-on, composé exclusivement d'ecclésiastiques connus sous la dénomination de prêtres constitutionnels. On ne parle pas de l'objet de cette réunion ; mais il est aisé d'imaginer qu'une assemblée formée pour discuter la cause de ses membres, et qui se rend juge et partie dans sa propre cause, ne peut rien faire ni pour les intérêts de la religion, ni pour la paix de l'Eglise, ni pour le bien de l'État. Lorsque tous les bons esprits envisagent comme nécessaire, comme indispensable, la cessation des hostilités si longtemps prolongées entre les serviteurs d'un Dieu de paix ; lorsqu'on attend avec impatience un rapprochement sincère, une réconciliation universelle, il est déplorable de voir une partie du clergé se réunir pour juger l'autre, et donner l'exemple du schisme, au lieu de faire un effort pour l'apaiser..... »

DLXV

1er MESSIDOR AN IX (20 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 2 messidor : « *Paris, 1er messidor.* Rien ne transpire maintenant des délibérations de la commission de l'Institut, chargée de corriger et augmenter le dictionnaire de la langue française. Ses séances se tenaient ci-devant dans la Bibliothèque ; aujourd'hui elles se tiennent à huis-clos. » — « On vient encore de récréer les regards des passants par une caricature qu'on nomme le *Thé parisien*. Une douzaine de personnages y sont représentés avec des costumes et des attitudes que tout le monde reconnait et qui ne sont pas éloignés de la vérité. On y voit des femmes mignardes qui reçoivent nonchalamment les petits soins de quelques jeunes gens empressés à

les servir avec cette mollesse, cet abandon, qui paraissent avoir pris la place de notre ancienne légèreté. Ce qu'il y a de plus piquant dans les caricatures, ou plutôt dans le tableau de la capitale, est, sans contredit, la bizarre alliance des costumes grecs avec les manières de la jeunesse française. Au reste, on ne peut établir de comparaison dans le cas dont il s'agit, puisque les Grecs ne prenaient point de thé..... »

DLXVI

2 MESSIDOR AN IX (21 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3 messidor : « *Paris, 2 messidor.* ...Monseigneur Consalvi, cardinal, secrétaire d'État à Rome, est arrivé hier à Paris. Ce soir, à sept heures, le premier Consul lui a donné audience. Il a paru au palais des Tuileries avec l'habit de cardinal. » — « On a écrit et présenté mille projets pour consolider les pilastres qui soutiennent le dôme du Panthéon; mais il paraît, dit le *Journal des Arts*, qu'on sera contraint d'en revenir à l'avis de feu de Wailly, qui voulait qu'on enlevât la calotte de ce dôme, dont la forme est blâmée par tous les artistes. » — « Un certain nombre de citoyens vont présenter au gouvernement une pétition tendant à mettre le gros bourdon conservé dans les tours de l'église de Notre-Dame en état de sonner pour annoncer les fêtes nationales. » — « Il a gelé dans la nuit du 28 au 29 prairial et dans celle du 29 au 30. Le matin du 30 les jardiniers désolés ramassaient le givre à pleines mains. Le givre est une gelée blanche qui s'attache aux jeunes plants et qui les dessèche. Il est aussi curieux d'observer que fâcheux d'éprouver un pareil accident le 20 juin. » — « C'est par erreur que l'on a imprimé dans cette feuille que le duc de Bedford avait assisté dernièrement à l'Opéra. Ce duc est à Londres, occupé à la Chambre des pairs d'affaires plus importantes. L'Anglais dont on a voulu parler est M. Bekford, particulier fort riche de Londres, et dont le père a été autrefois lord-maire de cette capitale..... »

DLXVII

3 MESSIDOR AN IX (22 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 MESSIDOR.

On cherche toujours à donner des inquiétudes sur les subsistances; on parcourt les pays fromenteux qui entourent Paris, on y parle sans cesse de hausse aux fermiers et aux fariniers, et leur avidité les y

fait aisément croire. Il y a des hommes intéressés dans les fournitures de la marine, qui sont violemment suspectés de travailler à la hausse, parce qu'ils ont des magasins; on va jusqu'à dire que des employés de deux ministères y sont intéressés (la marine et les relations extérieures). Si cela n'est pas vrai, c'est toujours un malheur qu'on y croie et nous ne sommes pas encore à la fin de fructidor.

Les bruits sur le rétablissement de la royauté en France sont si universellement répandus dans Paris, qu'il n'est pas de société où l'on n'en parle. Chaque faction arrange les choses à sa manière et suivant ses vues.

Le général Moreau occupe aussi les esprits. On raconte avec affectation ses exploits, et l'on aperçoit chez certaines personnes le dessein de le mettre bien en évidence et d'appeler sur lui tous les regards. Les rapports ajoutent que toutes ces menées ne sont guère de son goût.

Il s'est répandu hier une nouvelle qui a causé beaucoup de joie parmi les politiques. On a dit que les assassins de Paul Ier avaient été chassés de la cour de Russie, et que Zubow était arrêté; que ce grand changement était dû aux insinuations du citoyen Duroc, qui, ajoute-t-on, ne quittera Saint-Pétersbourg qu'avec le traité éventuel d'une pacification générale.

On dit dans le public que l'évêque de Saint-Papoul, l'un des plus fanatiques ministres du culte catholique, est intimement lié avec des hommes en place, qu'il va même chez quelques-uns d'entre eux dire la messe, quand ils sont incommodés, et que la bonne compagnie s'y rend avec exactitude. On ajoute que dans ces cercles on répète chaque jour que le gouvernement ne peut se soutenir qu'à l'aide de cette même religion et des prêtres. On dit encore que, parmi les prêtres insermentés, il y a beaucoup de Jésuites qui, dans l'ombre, recrutent et sollicitent pour le rétablissement de leur corps; qu'il a été fait à cet égard des propositions et de magnifiques promesses à quelques personnes au nom du nouveau roi de France, dont ces recruteurs disent avoir le consentement et l'aveu. On pénétrera le mystère dont tous ces hommes sont enveloppés. — On a été informé que différents particuliers se disposaient à allumer ce soir des feux suivant un ancien usage qui avait lieu autrefois la veille de la Saint-Jean. Les mesures nécessaires ont été prises pour empêcher que ces projets ne s'exécutent et pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.....

Notice sur les journaux. — Les objets suivants sont les seuls qui, dans les journaux, provoquent une attention particulière : l'esprit en général de la *Gazette de France*, insistant pour que le bourdon de

Notre-Dame soit remis en état afin d'annoncer les fêtes publiques; une affectation de qualifier de Monseigneur (en toutes lettres) le cardinal Consalvi et à faire observer qu'il a paru aux Tuileries avec l'habit de cardinal « comme convenable au caractère dont il est revêtu » ; enfin un article de *Variétés*, comportant l'éloge des motifs d'ambition et d'orgueil qui ont amené l'Angleterre, sa marine et son commerce au degré de prospérité où ils sont parvenus aujourd'hui..... Un article de Strasbourg, dans la *Clef du Cabinet*, portant que le pays d'Hanovre sera, suivant ce qu'on écrit d'Allemagne, évacué par les Prussiens, occupé par les Français; un autre article de Bordeaux portant qu'un courrier extraordinaire venu d'Espagne, annonçait la paix avec le Portugal; une nouvelle copiée sur le *Courrier du Bas-Rhin* par le *Citoyen français*, portant que les troupes françaises qui sont sur le Rhin ont reçu du ministre de la guerre l'ordre de se tenir prêtes à passer ce fleuve au premier signal; et enfin l'annonce, dans le *Journal typographique*, d'un livre de religion intitulé : *Pensées chrétiennes*, recueillies par M. Caron, prêtre français « exilé pour la foi »!

Les rentes se sont faites après la clôture de la Bourse au-dessous des derniers cours cotés; on persiste à attribuer cette baisse aux ventes considérables occasionnées par ceux qui avaient acheté beaucoup plus qu'ils ne pouvaient payer; mais on ajoute que les moyens alarmants que l'on a employés depuis longtemps avec succès se renouvellent et se multiplient, et que les malveillants vont même jusqu'à chercher à donner des inquiétudes sur la banque et la caisse du commerce.

Le provisoire est à 34 fr. 25 c.; le tiers consolidé à 47 fr. 75 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 32 c.; ceux d'arrérages à 56 fr., et ceux de l'an VIII à 91 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 10 messidor : « *Paris, 9 messidor*. ... Un arrêté des Consuls du 3 messidor établit une Bourse de commerce dans la ville de Paris. Le nombre des agents de change qui seront nommés ne pourra excéder quatre-vingts, et le nombre de courtiers de commerce celui de soixante. Le cautionnement des agents de change est fixé à 60,000 francs, celui des courtiers à 12,000 francs. Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par un règlement général d'administration publique, les droits de la commission et courtage seront perçus d'après l'usage local : le tarif en sera dressé dans un mois, pour tout délai, par le tribunal de commerce, soumis à l'approbation

des ministres de l'intérieur et des finances, et affiché au tribunal de commerce et à la Bourse. Les ministres de l'intérieur et des finances proposeront sans délai aux Consuls le local qu'ils croiront convenable d'assigner à la tenue de la Bourse et de la mettre à cet effet à la disposition du commerce. Les agents de change et courtiers, qui sont nommés, entreront en fonctions et ne seront tenus de verser le premier terme de leur cautionnement, d'après le règlement du 29 germinal dernier, qu'au 1er thermidor prochain. »

DLXVIII

4 MESSIDOR AN IX (23 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 MESSIDOR.

On continue à répandre avec affectation, dans l'universalité du public, les mêmes propos sur le 14 juillet et les changements qu'on annonce pour cette époque, ainsi que sur l'arrivée des troupes à Paris.

Depuis quelques jours, la sensation que le comte de Livourne avait faite, en arrivant à Paris, s'était affaiblie, et généralement on n'en parlait plus. A présent on s'occupe de son départ, que l'on prétend fixé à la fin de cette décade. On répand qu'il va retourner à Parme, parce qu'il n'ose pas aller prendre possession de la Toscane à raison de la fermentation qui existe encore dans ce pays et dans Naples. Le comte de Livourne a reçu, ce matin à trois heures, un courrier extraordinaire arrivant d'Espagne.

Une correspondance de la Belgique, datée de Mons, département de Jemmapes, très récente et qui est très sûre, annonce que la paix n'a point fait de sensation dans ce pays, car les habitants pensent que la Belgique ne restera point à la France ; et leur opinion est fondée sur ce que toutes les choses se remettent sur l'ancien pied ; que les prêtres surtout sont d'une insolence outrée ; ils disent publiquement des messes en chambre, ils prêchent contre les acquéreurs des domaines nationaux, et refusent l'absolution à ceux qu'ils connaissent pour en avoir acquis et aux personnes qu'ils savent être attachées à la République. La personne qui donne ces renseignements assure qu'elle est environnée de sept ou huit maisons dans lesquelles on dit publiquement des messes. Elle a vu plusieurs fermiers à qui ces mêmes prêtres ont osé demander la dîme des terres qu'ils occupent pour leur accorder l'absolution ; elle finit par dire que les habitants des campagnes sont horriblement tourmentés, et qu'on leur tourne absolu-

ment la tête. La conduite des prêtres est partout la même, et ce que les uns disent tout haut dans les départements réunis, les autres le disent aussi à Paris et sans y mettre trop de mystère. On leur entend répéter tous les jours en société que, tant que l'Église ne reprendra point tous ses droits et que la religion catholique ne sera pas dominante, l'État sera toujours en guerre, et ne refleurira point; qu'il n'y aura de paix ni au dehors ni au dedans sans cela, et qu'il est étonnant que le gouvernement ne s'occupe pas davantage d'un objet aussi important. Mais la religion n'est pas le seul objet de leurs discours; ils se mêlent aussi de tout ce qui tient à l'administration publique, et c'est pour tout censurer, tout envenimer.

Le préfet de police a fait arrêter aujourd'hui le nommé Nault Champagny, ancien officier au 6e régiment de chasseurs à cheval, émigré rentré sans aucune espèce d'autorisation.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 4 messidor : « On parle d'une pétition signée ou à signer par un grand nombre d'habitants de la Cité, et qui aurait pour objet d'obtenir que le gros bourdon conservé dans une des tours de Notre-Dame, fût remis en état de sonner pour annoncer les fêtes publiques annoncées par le gouvernement. Un écrivain, qui ne paraît pas aimer les cloches, observe à ce sujet que leur sinistre son, mêlé au bruit majestueux des trompettes de la Renommée, semblerait moins annoncer la gloire que l'enterrement de la République. Le bruit du canon d'alarme n'est pas beaucoup plus gai que celui du gros bourdon; et beaucoup de gens l'ont entendu sans que la République ait été enterrée. Cette seule réflexion devrait suffire pour calmer toutes les inquiétudes que peut inspirer le son d'une cloche. »

DLXIX

5 MESSIDOR AN IX (24 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Journal de Paris du 5 messidor : « NOUVELLES POLITIQUES. Les tribunaux spéciaux établis dans les vingt-sept départements sont en pleine activité. A la fin du mois de prairial, ils avaient déjà jugé trois cent cinquante-quatre et prononcé sur le sort de plus de mille deux cents individus, la plupart prévenus de plusieurs délits graves et des crimes les plus atroces. Le tribunal de cassation n'a eu occasion de relever que très peu d'erreurs sur la compétence *de ces nouveaux* tribunaux; il n'a réformé que huit de leurs jugements. L'acti-

vité de ces tribunaux et le résultat de leurs travaux sont de nouvelles preuves de la nécessité de la loi qui les a créés, et de la sagesse du gouvernement qui connaît la source du mal, qui sait y appliquer le remède, et qui ratifie l'espoir de voir bientôt renaître l'ordre dans les départements où régnaient, depuis trop longtemps, le brigandage et le crime... » — *Journal des Débats* du 6 messidor : « *Paris, 5 messidor.* ...Un citoyen a calculé que les recettes réunies des nombreux théâtres de Paris ne s'élevaient pas, par jour, au delà de 10 à 12,000 francs. Ce calcul est le résultat d'observations faites pendant deux ans. Si vous n'avez, dit-il, que quatre théâtres, en supposant qu'ils attirent également, ils auront tous les quatre une recette raisonnable. Mais si ces 12,000 francs se divisent en douze ou quinze théâtres il ne reste plus qu'une modique somme de 1,000 francs par jour, insuffisante pour couvrir les frais et nourrir les comédiens ; chaque succès qui attire la foule à l'un des douze spectacles porte le deuil et la famine dans les autres..... »

DLXX

6 MESSIDOR AN IX (25 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 7 messidor : « Le Conseil général d'Indre-et-Loire avait demandé que les cendres de Descartes et celles du général Meunier fussent transportées à Tours, où l'un et l'autre avaient reçu la naissance, et où l'on se propose de leur élever des monuments. En applaudissant au zèle qui a dicté cette délibération, le ministre de l'intérieur a répondu que les cendres de Descartes sont placées dans un élysée national au milieu de celles des grands hommes ; qu'elles appartiennent à la nation entière, et que le gouvernement s'est réservé le droit d'en disposer ; que, quant aux restes du général Meunier, ils sont déposés chez le citoyen Audouin, qu'il invitera, dit-il, à les remettre entre les mains de ses concitoyens. Il ajoute que le gouvernement verra avec intérêt les honneurs qui seront rendus à la mémoire de ce guerrier..... » *Journal des Débats* du 7 messidor : « *Paris, 6 messidor.* Le premier Consul est venu hier à Paris pour la grande parade, et y a fait exécuter de brillantes évolutions militaires. M. le comte de Livourne, son Eminence le cardinal de Consalvi, et Monsignor de Spina avaient été introduits dans le cabinet des Consuls pour jouir de ce spectacle. Le premier Consul a donné ensuite audience aux officiers généraux ; à trois heures il est monté en voiture avec le Consul Lebrun et le ministre de l'intérieur, pour aller visiter l'établissement des Quinze-Vingts. » — « Le ministre des relations extérieures est parti aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé, pour les eaux de Bourbon-l'Archambault. Son portefeuille est remis au ministre de l'intérieur..... »

DLXXI

7 MESSIDOR AN IX (26 JUIN 1801).

Rapport de la préfecture de police du 8 messidor.

Le préfet de police, informé que le citoyen Bertrandet, imprimeur, était dépositaire de deux cents exemplaires de l'infâme ouvrage de *Juliette* [1], dont l'édition avait été presque entièrement saisie, il y a quatre mois, a fait amener cet imprimeur à la préfecture. Bertrandet a avoué qu'il avait, en effet, ces deux cents exemplaires; mais il n'a pas voulu se décider à les livrer; il a osé demander pour prix une somme de 1,500 francs. On est parvenu à savoir quels étaient ses confidents, et ceux-ci, après avoir hésité un instant, ont fini par indiquer l'endroit où ces exemplaires étaient cachés. Ils ont été saisis à l'instant et déposés à la préfecture.

C'est toujours avec des passeports de Versailles que la plupart des émigrés rentrent à Paris ou dans les environs. L'on a su de l'un d'eux, qui était de bonne foi, de quelle manière ils s'y prennent. Ils arrivent à Versailles sans papiers ou avec de faux papiers. Ils descendent dans une maison où ils sont recommandés; on les y garde quelque temps; petit à petit, ils se montrent dans le quartier, vont aux promenades; les voisins s'accoutument à leurs figures, et quand une fois ils ont causé avec le marchand épicier ou le tailleur de leur rue, ils les prennent pour témoins et vont se munir d'un passeport avec lequel ils se croient ensuite à l'abri de toutes recherches. Un nommé Étienne, émigré, natif de Cavaillon, département de Vaucluse, est venu aujourd'hui à la préfecture de police avec un passe-port de Versailles, qui le désigne comme domicilié dans cette commune, rue Satory, n° 21; et le fait est qu'il n'a fait, pour ainsi dire, que passer dans cette commune et qu'il est presque inconnu au domicile désigné au passeport. Il a dit encore que, quand il a vu un aussi grand nombre d'émigrés rentrés et sachant si bien se cacher qu'on ne les atteignait pas, il n'avait point hésité à suivre leur exemple et chercher à revoir son pays. Les malveillants font courir le bruit, dans tout Paris, que beaucoup de personnes s'empressent de prendre des passeports et de quitter Paris dans la crainte de prétendus troubles aux mouvements annoncés pour le 14 juillet. Le fait est faux, et les

1. *Par le marquis* de Sade.

observations les plus exactes aux passeports et aux barrières en donnent la certitude.

Les malveillants cherchent à dénaturer dans l'esprit public les bonnes intentions du Consul dans sa démarche à l'hospice des Quinze-Vingts et à la manufacture de la rue Charonne. Mais ils se perdent en vains efforts. Elle a produit un effet tel que, depuis ce jour-là, on impose silence aux anciens meneurs du faubourg Antoine quand ils veulent dire un mot contre le gouvernement.

On fait courir dans le public le bruit que c'est le gouvernement anglais qui a demandé que les négociations pour la paix ne se fissent pas avec le citoyen Talleyrand, et que c'est pour cela qu'il est censé aller prendre les eaux ; on ajoute qu'on craignait à Londres qu'il ne jouât sur les fonds publics, s'il avait été chargé des négociations. L'ambassadeur de Hollande est cité comme un des auteurs de ce bruit.

Les négociants conçoivent les plus brillantes espérances pour la foire de Beaucaire ; on fait déjà des demandes fort considérables en toiles et en draps.

Le préfet de police est parvenu à faire arrêter, à l'instant, la nommée Aimée Chaumey, maîtresse de Beaulieu, dit Roger, Chouan, et l'un des plus fameux voleurs de diligences ; c'est sur ce brigand qu'on avait trouvé la fameuse note contenant l'énumération de ses crimes. On était à sa suite depuis plus de vingt jours, et elle était parvenue à se soustraire à toutes les recherches.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

DLXXII

8 MESSIDOR AN IX (27 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 9 messidor : « *Paris, 8 messidor*. ...Les évêques dits constitutionnels annoncent au public qu'ils ouvriront leur conseil lundi matin, à dix heures, jour de la fête de Saint-Pierre. Le discours d'ouverture sera prononcé par le citoyen Grégoire, évêque du département de Loir-et-Cher... » — *Citoyen français* du 9 messidor : « *Paris, 8 messidor*. ...Le premier Consul ne se contenta pas d'aller voir avant-hier la fabrique de draps établie aux Quinze-Vingts, il chargea le ministre de l'intérieur de faire distribuer une somme de 3,000 francs aux aveugles qui en sont les ouvriers. Le premier Consul a traité avec une extrême bonté le citoyen Lefebvre, directeur et créateur de cette fabrique, et lui a témoigné beaucoup de satisfaction quand il lui a dit « qu'il comptait bien faire dans peu du drap plus « beau que celui de son habit ». Quelques-uns des aveugles revenant encore à

leur ancienne chimère, se sont plaints au Consul du régime de la maison; ils ont cependant 6 sols et demi par jour, une livre et demie de pain, une demi-livre de viande; ils sont logés et reçoivent annuellement un habillement complet et 4 stères de bois. Le Consul les a écoutés longtemps, puis il leur a dit : « L'intention du peuple français n'est pas de payer l'oisiveté; six cents « hommes ont perdu la vue en combattant pour la défense de la patrie, pour « l'honneur et l'INDÉPENDANCE du peuple : je ne souffrirai pas que vous soyez « mieux traités qu'eux. » — Le *Publiciste* dit aujourd'hui : « On assure que « les malades de l'Hôtel-Dieu se proposent de présenter à leur tour une pé- « tition contre les bourdons de Notre-Dame, dont le bruit, placé sur leur tête, « les empêcherait certainement de dormir, et probablement de guérir.... »

DLXXIII

9 MESSIDOR AN IX (28 JUIN 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 messidor : « *Paris, 9 messidor.* ...Le cardinal Consalvi a dîné hier chez le ministre des relations extérieures. Ce ministre n'est parti que ce soir à dix heures pour Bourbon, où il va prendre les eaux. On croit qu'il sera absent quinze ou vingt jours..... » — *Gazette de France* du 10 messidor : « On reproduit aujourd'hui dans une feuille le reproche un peu usé qu'on a souvent fait aux jeunes gens de porter des lunettes pour chercher à se dispenser des fatigues de la guerre. Il nous semble qu'on devrait se contenter d'avoir la vue bonne, sans contester à ceux qui sont moins heureux la faculté d'appeler à leur secours un moyen artificiel qui ne nuit à personne. Heureusement, ces railleries surannées ne paraissent plus devoir produire aucun effet; et si elles réveillent encore des souvenirs douloureux, on s'en trouve dédommagé par une comparaison consolante. Les tréteaux de l'anarchie ne sont plus établis dans les rues pour effrayer les porteurs de lunettes et de collets noirs. Cela n'empêche cependant pas qu'il n'y ait de l'injustice et de la témérité à désigner comme de lâches déserteurs une foule de jeunes gens qui peuvent avoir la vue basse, sans que leur cœur se trouve dans le même cas..... »

DLXXIV

10 MESSIDOR AN IX (29 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 MESSIDOR.

Le préfet de police, informé qu'une bande de faussaires s'occupait à fabriquer de fausses lettres de change sous la raison de *Lemercier et compagnie*, banquier à Paris, rue Richer, que plusieurs individus,

qui en faisaient partie, avaient même commandé à un graveur un timbre sec, imitant celui que ce banquier faisait appliquer à ses traites, a établi une surveillance sévère, au moyen de laquelle il vient de faire arrêter deux de ces hommes au moment où ils sortaient de chez le graveur et qu'ils étaient nantis de pièces à conviction. Par suite de la perquisition faite à leur domicile, on a trouvé chez l'un d'eux les preuves les plus complètes du délit, telles que de fausses signatures, imitant parfaitement celle du citoyen Lemercier et celles d'autres banquiers, et la liste de leurs correspondants, auxquels ils comptaient enlever plus d'un million. On a trouvé sur l'un d'eux une fausse traite portant la fausse signature de Lemercier et Cie. On est à la recherche de leurs complices, dont on connaît déjà plusieurs.

On dit aujourd'hui dans le monde que le ministre des relations extérieures, au lieu d'aller prendre les eaux, comme les papiers publics l'ont annoncé, est parti pour Londres, chargé par le premier Consul de lever les principales difficultés qui s'opposent à la conclusion de la paix.

L'ouverture du Concile national, qui a eu lieu, hier, à neuf heures du matin, à Notre-Dame, a attiré dans cette église un concours immense de citoyens. Au milieu de la grand'messe célébrée par l'évêque Royer, le citoyen Grégoire a prononcé un fort long discours, où respirent également le plus vif attachement à la patrie, à la République, au gouvernement, et l'amour de la religion et des mœurs. Il a exprimé avec énergie le désir que les efforts du Concile pour pacifier la France chrétienne fussent aussi efficaces que l'ont été ceux du premier Consul pour donner la paix au continent. Ce discours a paru faire le plus grand plaisir; la cérémonie n'a fini qu'à deux heures de l'après-midi. Le soir, après vêpres, l'évêque de Toulouse a prononcé un discours dans lequel rien de bien remarquable, sinon une grande confiance dans le gouvernement. On a annoncé une séance publique du Concile dans la même église pour le 16 de ce mois.

L'abbé Bossu, ancien curé de Saint-Paul, mis en surveillance à Paris, a pris, hier, possession de l'oratoire des Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée, et y a célébré une grand'messe. Il a prononcé un discours dans lequel, après avoir fait l'éloge du gouvernement et du premier Consul, il a entretenu l'auditoire de ses voyages et de la dernière visite qu'il a rendue à l'ex-archevêque Juigné. Il a fini par ces paroles : « Vous attendez ma bénédiction pastorale; j'ai un présent bien plus précieux à vous faire. Je suis passé par cette ville où réside M. de Juigné, seul légitime évêque de ce diocèse. Après avoir

reçu les cendres de sa main et sa bénédiction, je restais prosterné à ses pieds ; ce pontife m'en demanda la raison, je lui répondis : « Mon « père, n'avez-vous pas aussi une bénédiction pour vos enfants que « votre éloignement désole ? » Alors, levant les bras au ciel, il me dit : « Cher pasteur, je les bénis un million de fois. » Or, c'est cette bénédiction que je vous donne. » L'abbé Bossu paraît avoir été reçu avec plaisir. — C'est un ex-jésuite qui a prêché, hier, à Saint-Gervais ; on remarque que tous les oratoires particuliers sont desservis par des anciens membres de cet ordre, qui sont en assez grand nombre à Paris.

Hier, il est parti trois voitures de chez le comte de Livourne ; elles étaient composées des aumôniers, des femmes d'honneur et des domestiques. Plusieurs chariots sont partis ce matin. Le comte Salvatico est malade. Le départ du comte de Livourne est toujours fixé à demain 12.

Il existe un ouvrage nouveau sous le titre de *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II* (2 vol. in-8°). La vente s'en propose non publiquement, mais par des lettres imprimées qu'on répand chez les particuliers. Cet ouvrage en style anecdotique, le plus piquant de tous, est injurieux à la mémoire de Catherine II. L'écrivain a dépeint cette impératrice sous des couleurs extrêmement défavorables ; ce qui est d'autant plus sensible que, dans son étonnante sévérité, il semble encore reprocher de l'exagération à ceux qui ont écrit sur le même sujet. Quoique ces mémoires paraissent avoir été faits du vivant de Paul Ier, cet empereur y est traité avec aussi peu de ménagements. On y voit en outre une peinture des qualités respectives des grands-ducs Alexandre et Constantin. L'un est présenté sous des couleurs véritablement prévenantes, malgré quelques légers correctifs. L'autre est dépeint comme un prince dont le caractère donne à beaucoup d'égards de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ces portraits et beaucoup d'autres constituent le premier volume. Le second est presque entièrement descriptif des mœurs des Russes, et ces nouveaux tableaux sont encore très désavantageux à la nation russe.

Il y a eu peu de variations aujourd'hui à la Bourse. Le provisoire est à 34 francs ; le tiers consolidé à 47 fr. 63 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 31 c. ; ceux d'arrérages à 36 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII à 89 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 11 messidor : « *Paris, 10 messidor*. ... Les évêques constitutionnels, au nombre de trente-sept, ont ouvert aujourd'hui leur Concile dans l'église Notre-Dame ; le discours d'ouverture a été prononcé par Grégoire, évêque de Blois. Le préfet de police y a, dit-on, assisté..... » — *Gazette de France* du 11 messidor : « *Paris*. On prétend non sans quelque apparence de raison, qu'il existe parmi les divers animaux un langage, qui est entendu par les individus de chaque espèce respective. Quoiqu'il ne soit pas également probable que le jargon adopté, depuis quelques années, par une certaine classe de jeunes gens, puisse être intelligible pour aucune nation, on présume néanmoins qu'ils s'entendent entre eux. Si cela est vrai, on doit leur savoir doublement gré d'une découverte qui les dispense d'étudier la langue française, et qui épargne au reste de la société le désagrément de les entendre. Par une suite inévitable de la Révolution, la jeunesse actuelle se trouve placée à une si grande distance de la génération précédente qu'il lui est bien permis de chercher à couvrir l'espèce de nudité qui la distingue des autres classes. Il doit en être des vices de l'éducation comme des défauts naturels que l'on a grand peine de cacher. Or, en adoptant un langage qui n'est intelligible pour personne, on se dispense d'apprendre la langue, et l'on se donne encore un air particulier qui ne sied pas mal. Il est vrai qu'à la faveur de la nouvelle découverte, il s'est glissé dans le monde de grands enfants dont l'âge ne justifie pas l'ignorance, et qui ont cependant cru devoir profiter du secret des autres. Mais indépendamment de ce qu'il leur offre un moyen de se rajeunir de quelques années, ils y trouvent encore l'avantage de couvrir les vices d'une éducation à laquelle la Révolution n'a rien changé, car il faut savoir que la fortune a poussé dans le monde une infinité de gens qui, pour de bonnes raisons, ne s'étaient pas tenus préparés à y entrer. L'argent de ces derniers pourrait être comparé à un passeport pour les pays étrangers, qui donne à celui qui en est porteur le droit de s'y établir, sans être obligé d'en apprendre la langue. » — « Nous avons rendu compte de l'arrestation et de la déposition du prêtre Fournier à l'hospice des fous [1]. Après un nouvel examen de son état physique et moral, il a été conduit hors des frontières de la République..... »

DLXXV

11 MESSIDOR AN IX (30 JUIN 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 MESSIDOR.

Des individus qui ont l'air d'émissaires ou de gens à parti cherchent à occuper le public du général Moreau, depuis qu'il n'est plus question du comte de Livourne. Dans les cafés et dans toutes les autres

1. Voir plus haut, p. 333.

réunions de ce genre on ne parle plus que de lui, de ses vertus publiques et privées, et on l'élève au-dessus de tous les militaires sans exception.

Les bruits de guerre en général ont fait place aux bruits de paix. On ouvrait hier des paris qu'elle sera signé pour le 14 juillet, et l'on avançait même que déjà trente-huit des articles préliminaires étaient arrêtés.

Le Concile tient ses séances particulières à Saint-Sulpice et les séances publiques seulement à Notre-Dame. On rapporte que l'abbé Pancemont, ancien curé de Saint-Sulpice, a répondu à l'invitation qui lui avait été faite de venir partager les travaux de cette assemblée, qu'il ne se joindrait jamais à des êtres de cette espèce.

Le bruit répandu, il y a quelque temps, que le gouvernement allait reconnaître et rétablir la religion romaine et salarier ses ministres avait fait beaucoup de sensation parmi les prêtres. On dit aujourd'hui que tout est arrangé en conséquence. Cette nouvelle les occupe et ranime leur espoir. Ils disent que la réunion s'opérera par l'abjuration de toute espèce d'opinion entre les mains du pape, qui va la leur demander, que le premier Consul présentera au pape les candidats pour les évêchés et aux évêques ceux pour les cures; mais pour cette fois seulement, parce que dans la suite ce seront les communes qui nommeront elles-mêmes leurs curés. Ils disent encore que ce projet leur a été communiqué par des personnes attachées au gouvernement et qui ont sa confiance. Les prêtres ne croient pas eux-mêmes que cette opération mette fin aux troubles qui les divisent. Les insoumis n'adopteront pas cet arrangement, qui, par suite, ne conviendra point à leurs sectaires. Parmi les assermentés, un grand nombre a déjà déclaré qu'aucun prêtre ne pouvait reconnaître ce mode, à défaut de liberté de la part du pape, dont les bulles et les décrets seront regardés comme nuls, parce qu'étant, pour ainsi dire, sous la dépendance des troupes françaises, il doit être nécessairement gêné dans ses délibérations. Le plus grand obstacle à la réunion dont on parle est la haine implacable que les deux partis de l'Église de France se sont jurée, ils ne se donnent pas même la peine de la concentrer au fond de leur cœur; ils s'en font, pour ainsi dire, honneur.

Le préfet de police a découvert aujourd'hui, sous le nom de Vincent, l'ex-comte d'Agoult, ci-devant aide-major général des gardes-du-corps, celui qui a provoqué et monté l'émigration de tous ces militaires, inscrit sur la liste des émigrés et rentré en France avec un passeport que lui a délivré le Directoire batave, avec la qualité de négociant.

Le comte de Livourne est parti ce matin avec toute sa suite à huit heures précises. Il y avait huit voitures de voyage. Une voiture du premier Consul, attelée de six chevaux blancs, est venue prendre le comte et la comtesse pour les conduire jusqu'au premier relai.....

On donnait hier des pièces nouvelles dans quatre théâtres. Au Théâtre Italien, l'*Impromptu de campagne* n'est autre chose que la petite comédie de Poisson [1], connue sous le même titre, et dans laquelle on a encadré des morceaux de bonne musique de la composition du citoyen Nicolo, de Malte; elle ne renferme rien qui puisse en aucune manière blesser les mœurs ou le gouvernement. — Aux Bouffons, la *Pietra Simpatica* [2], qui n'est qu'une sorte de plaisanterie sans fonds, sans aucun plan, n'a point fait plus d'impression comme simple comédie que n'en font ordinairement à ce théâtre les poèmes de cette espèce, mais la musique a fait grand plaisir : l'ouvrage italien ne renferme aucune idée qui puisse blesser les mœurs. — Au Vaudeville, on donnait la première représentation de *Papirius* [3], petite pièce à couplets et dont le fonds roule sur la réponse connue de Papirius à sa femme, qui lui demandait indiscrètement la nature des questions agitées au Sénat. Cette bluette a donné lieu à plusieurs applications qui diffèrent de sens politique. On y a évidemment voulu désigner mademoiselle de Sombreuil dans ces deux vers :

Une autre, pour sauver son père,
Sans effroi s'expose à la mort.

On a étendu fort loin une idée sur les voleurs qui vaguent pendant la nuit dans les rues de Rome. Le sens de cette idée est que, depuis que les fripons ne sont plus en place, il faut bien qu'ils soient quelque part. Mais les applaudissements ont été très marqués à deux passages dont on a fait l'application directe au premier Consul. Dans l'un on parlait de la paix, des arts et du commerce, on dit : « C'est que le même homme a tout fait. » Dans l'autre on traçait le tableau des vertus, des victoires et de toutes les qualités de Scipion, et l'on observait surtout qu'il n'avait pas trente ans. — Au théâtre Montansier, on prostituait le nom du fameux Maréchal de Saxe [4] en le mettant pour titre à la

1. Avec quelques changements par le citoyen Delrieu. Voir le *Courrier des Spectacles* du 12 messidor an IX.

2. Opéra en deux actes, musique de Palma.

3. *Papirius ou les Femmes comme elles étaient*, parade historique en un acte, mêlée de vaudeville, par Gersin et Vieillard.

4. *Le Maréchal de Saxe*, opéra en un acte. Le *Courrier des Spectacles* ne donne pas le nom de l'auteur.

tête d'un ouvrage plus que médiocre. On y apercevait cependant quelques traits d'un bon esprit, notamment cette maxime, mise dans la bouche même du Maréchal, et qui fut très applaudie : « Qu'importe le culte qu'on exerce? Il suffit d'être honnête homme. »

Partout du bon ordre et de la décence.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

DLXXVI

12 MESSIDOR AN IX (1er JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 MESSIDOR.

On signale aujourd'hui la maison n° 998, rue Saint-Guillaume, comme un point de réunion d'émigrés rentrés, s'y rassemblant de temps en temps pendant la nuit. On est à la piste de cette réunion.

On dit aujourd'hui, dans les cafés et autres endroits publics, que le premier Consul doit partir incessamment pour Brest, afin de voir par lui-même la situation de l'armée et de la marine; qu'il ne fait cette démarche que pour presser les négociateurs anglais; que si cependant la descente en Angleterre a lieu, le général Masséna doit commander l'expédition.

Le Concile a nommé hier une commission pour vérifier les pouvoirs des électeurs qu'on attend des départements. Le citoyen Grégoire est un des commissaires. On dit que c'est lui qui est chargé de porter la parole au premier Consul, lorsqu'il pourra être admis à son audience. Le faubourg Antoine commence à se mêler des querelles ecclésiastiques, et chaque secte a ses partisans dans ce quartier. Les uns ne veulent que des messes des assermentés, tandis que les autres ne fréquentent que les chapelles des prêtres insoumis.....

Un nouvel ouvrage, sous le titre de *Ludoviciana*, devait paraître ce matin. C'est un petit volume in-18, papier choisi, typographie très soignée, sans nom d'imprimeur, se vendant chez Pillot, libraire au Pont-Neuf n° 5. La suite du titre est : *Recueil d'anecdotes, traits historiques, réponses de Louis XVI,* etc., par L. G..... fils. En tête se trouve le portrait de Louis XVI, gravé en taille-douce, avec cette épigraphe : *Louis seize*. Le recueil en lui-même est une série d'anecdotes et de mots prononcés ou censés prononcés par le dernier roi; ce *n'est pour* ainsi dire qu'une compilation de fragments de Bertrand de *Moleville*, des *Mémoires* de Cléry, des Anecdotes *inédites du XVIIIe*

siècle et des journaux du temps. D'un bout à l'autre Louis XVI ne parle que comme un véritable Titus, n'est montré que comme une victime de la férocité du peuple; on s'est étendu sur les circonstances de son emprisonnement au Temple et de son exécution. Le sens de la dernière anecdote est très à remarquer, par cette réponse de Manuel à Robespierre : « Brutus poignarda César au Sénat ; mais, César aux fers, Brutus l'eût épargné. » L'auteur de ce livre cependant ose, dans sa préface, prévenir qu'il est patriote, et, par une tournure adroite, faisant l'éloge du premier Consul, ose immédiatement s'adresser aux « Français, amis de Louis », pour leur recommander de suspendre, s'il est possible, leurs gémissements, de tarir leurs larmes et d'oublier le passé. Que l'on juge si l'ouvrage tend à ce but ! En conséquence des ordres du préfet de police, cet ouvrage vient d'être saisi au nombre de quinze cents exemplaires.

Les négociations ont été aujourd'hui très languissantes à la Bourse, et il n'y a eu que très peu de demandes. Le provisoire est à 33 francs 25; le tiers consolidé à 46 fr. 63; les bons des deux tiers à 2 fr. 27; ceux d'arrérages à 56 fr. 38, et ceux de l'an VIII à 90 francs.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 13 messidor : « *Paris, 12 messidor*. ...On se porte en foule au Salon du Louvre, qui précède la grande galerie du Muséum, pour y voir l'un des chefs-d'œuvre de Paul Cagliari surnommé *Véronèse*, parce qu'il était né à Vérone en 1532. Cet immense tableau, outre l'intérêt de l'effet général, présente celui de la ressemblance des hommes les plus célèbres qui vivaient à Venise lorsqu'il y fut peint. On voit dans la même salle plusieurs autres ouvrages du même auteur, auxquels on a joint ceux de Rubens. » — « La séance de la Société libre des Sciences et des Arts a tenu, le 9 messidor, sous la présidence du citoyen Milet-Mureau[1], ex-ministre de la guerre, sa dix-septième séance publique. Voici l'ordre des lectures qui ont eu lieu. Le citoyen Ferdinand Bayard, l'un des secrétaires : le compte rendu des travaux de la Société pendant le dernier trimestre. — Le citoyen Combes-Daunous : *Si la volupté est un bien, elle n'est pas un bien solide*, dissertation traduite du grec de Maxime de Tyr. — Le citoyen Mulot : *Description des jardins de Swedging*, fragment d'un voyage en Allemagne. — Le citoyen Lachabeaussière : *L'Indulgence ou le Mollah*, apologue oriental. — Le citoyen Colson : *Essai sur la beauté des êtres animés*. — Le citoyen Goulet : *Observations sur la colonne nationale*. — Le citoyen Lachabeaussière : *Conseils à mes jeunes amis*, apologue. — Le citoyen Bienaimé : *Notice historique sur la vie de J. Soufflot, architecte*. — Le citoyen Dora : *Traduction de la 6e satire*

1. Milet de Mureau *avait été* ministre de la guerre du 3 ventôse an VII au *11 messidor suivant.*

du IIe livre d'Horace : Hoc erat in votis, etc. — Le citoyen Taillasson : *Notice sur Van Huysum, peintre de l'école hollandaise*. — Le citoyen Raboteau : *Les plaisirs de l'enfance*, poème. »

DLXXVII

13 MESSIDOR AN IX (2 JUILLET 1801).

Rapport de la préfecture de police du 14 messidor.

Un particulier, arrivé depuis peu d'Italie et qui a servi dans les compagnies roturières de l'armée de Condé, rapporte que, lors de la dissolution de cette armée, tous les émigrés qui composaient les chasseurs, la cavalerie et l'infanterie nobles, sont rentrés et rentrent en foule. Ils prennent en Allemagne des passeports comme marchands ou domestiques pour arriver jusqu'aux frontières d'Italie; là on leur en délivre d'autres avec lesquels ils arrivent dans les environs de Paris et à Paris même, où des amis, aussi officieux que coupables, leur procurent des asiles impénétrables.

Le nommé Dossonville, dont il a déjà été question dans les précédents rapports comme se mêlant d'une contre-police, surveillé à cet égard ne donne point prise encore sur lui. On rapporte cependant que deux particuliers qui étaient hier au café de Foy, et qui parlaient de ce Dossonville, disaient qu'il continuait ce métier, qu'il avait fait en Angleterre des connaissances en état de le bien servir dans cette affaire et surtout de ne pas le laisser manquer d'argent. Ces individus n'ont pu être suivis, parce qu'ils sont sortis en cabriolet et qu'ils ont marché rapidement. On continue la surveillance.

Les royalistes semblent beaucoup compter sur un émigré rentré et rayé, nommé le chevalier de La Barre, qui, dit-on, a été longtemps soudoyé par l'Angleterre, qui a porté les armes contre la France, et qui a résidé longtemps à Stockholm. Ce La Barre, disent-ils encore, doit se montrer dans les départements de l'Ouest, à la tête des amis du roi, aussitôt que l'occasion sera favorable.

Les prosélytes de Pancemont disent partout que les membres du Concile sont des révolutionnaires, des voleurs, des assassins, etc. Ceux-ci, à leur tour, répondent que les puristes veulent les faire égorger, et les gens faibles, qui croient ces hommes beaucoup plus puissants qu'ils ne le sont, semblent craindre que ces disputes n'amènent des troubles et peut-être la guerre civile.

Quoique la situation des subsistances soit toujours la même et

qu'elle n'empire point, les malveillants n'en cherchent pas moins à s'en faire un moyen d'inquiéter et de tourmenter les esprits. Ils disaient hier qu'on enlevait de Paris tous les comestibles pour le département de la Seine-Inférieure, d'où on les faisait passer ensuite en Angleterre. Dans le faubourg Antoine, les ouvriers ont paru s'occuper de la cherté des vivres, notamment de la viande, et désirer en conséquence une augmentation dans le prix de leurs journées. Les chefs d'ateliers et de manufactures, de leur côté, ne sont point disposés à accorder d'augmentation; ils disent qu'ils préfèrent suspendre les travaux, attendu que les ouvriers gagnent un tiers de plus qu'il y a dix ans.

Le préfet de police a pris les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher, dans le département de la Seine et dans les communes du département de Seine-et-Oise où s'étend son autorité, les manœuvres des mercandiers, qui empêchent l'arrivée des bestiaux aux marchés; et il a prévenu le ministre de l'intérieur pour que la même surveillance ait lieu, aux termes des anciens arrêts du Conseil, dans le rayon de 20 lieues de Paris pour empêcher le commerce interlope des bestiaux que ces mercandiers vont acheter sur les routes dans les départements environnants et n'amènent point aux marchés de Sceaux et de Poissy.

Il y a eu hier attaque au château de Montrouge; les voleurs ont été repoussés, mais ils ont tué un des habitants des châteaux à coup de fusil. L'on ne peut attribuer cet événement et les vols fréquents qui se commettent dans les communes extra-muros qu'à la cessation totale du service de la garde nationale et au défaut des rondes de nuit.....

Le bruit s'est répandu hier que le premier Consul était indisposé. Cette nouvelle alarme tous les bons citoyens.

L'état de stagnation du commerce donne de l'inquiétude, et l'on craint plusieurs banqueroutes.....

(Arch. nat., F ^{7}, 3829.)

DLXXVIII

14 MESSIDOR AN IX (3 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 MESSIDOR.

Il n'y a point eu de revue aujourd'hui. Le public, qui l'attendait avec impatience, dans l'espérance de s'assurer par lui-même que le

premier Consul n'était point incommodé, comme on l'a dit depuis deux jours, s'était porté vers le château des Tuileries. Quand on a su qu'elle n'aurait pas lieu, on a paru en concevoir de l'inquiétude, et l'on a remarqué combien était vif l'intérêt que les bons citoyens prennent au rétablissement de la santé du chef du gouvernement. Hier on s'en est beaucoup occupé dans les sociétés et dans les endroits publics, et partout le même vœu est également bien prononcé.

On rapporte qu'un ami d'un conseiller d'État qui est sur le point de partir pour son pays, allant prendre congé de ce conseiller, celui-ci lui confia que, sous un peu de temps, il y aurait un changement dans l'État qui produirait un grand bien, et qu'il ne fallait pas qu'il fût surpris si bientôt il apprenait l'événement; mais que cela ne changerait rien quant aux chefs du gouvernement. Quoique tous les bruits de changement n'aient pas pris grand crédit dans le public, il est des personnes qui sont persuadées que le Tribunat et le Corps législatif seront diminués de nombre, et qu'il y aura incessamment des simplifications dans diverses branches des administrations publiques.

On prétend que les Jésuites recruteurs, dont il a déjà été question dans les précédents rapports, sont fortement appuyés par les agents de la Russie; mais on dit en même temps que le gouvernement français a écrit une lettre très pressante au roi d'Espagne pour l'engager à expulser de ses États tous les Jésuites qui s'y trouvent encore dispersés.

Hier plusieurs émissaires de l'abbé Pancemont se sont répandus parmi les curieux que l'assemblée particulière du Concile avait amenés à Saint-Sulpice; ils y ont tenu des propos propres à exciter du trouble; ils disaient, entre autres choses, que le pape avait fulminé une bulle contre ces intrus, ne voulant point absolument les reconnaître comme membres de l'Église romaine. Bien des gens avaient l'air de les croire.

On a remarqué que grand nombre de militaires, qui se trouvent actuellement à Paris, affectent de porter l'habit bourgeois; que, sous ce costume, ils se réunissent fréquemment au jardin du Palais du Tribunal; on rapporte qu'ils ont même un mot d'ordre entre eux, et que leurs propos sont de nature à donner de l'inquiétude. Le préfet de police en a prévenu, sur-le-champ, les ministres de la police générale et de la guerre, et a proposé à celui-ci d'ordonner aux militaires de ne point sortir sans leur uniforme, cette mesure paraissant la plus propre à faciliter et utiliser la surveillance que l'on exerce à leur égard.

Un particulier qui arrive de Lorient fait une description brillante

des forces que le gouvernement a rassemblées sur les côtes de Normandie et de Bretagne ; il dit que les habitants de ces contrées montrent les plus heureuses dispositions pour une descente en Angleterre ; que sur toute la ligne il a entendu dire que, si le gouvernement avait besoin de quatre cent mille hommes pour effectuer ce grand projet, il les trouverait dans les habitants du pays qui veulent aider le premier Consul de leurs vaisseaux et de leurs fonds.

Des citoyens des départements commencent à arriver à Paris pour prendre part aux fêtes du 14 juillet.

Le préfet de police a fait arrêter hier Philippe-Jean-Baptiste Lehuen, ancien officier de gendarmerie de Pont-Audemer, émigré rentré sans aucune autorisation..... Il a encore fait arrêter aujourd'hui le nomme Pesthiaux, se disant salpêtrier, mais étant ex-payeur de l'armée d'Italie. Il est signalé comme ayant tenu les plus affreux propos et ayant annoncé à Nice, avant de partir, de sinistres projets.....

Les malveillants et les agioteurs ont cherché à peindre à la Bourse, d'une manière effrayante, l'indisposition du premier Consul.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

DLXXIX

15 MESSIDOR AN IX (4 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 MESSIDOR.

Les prêtres ont conçu l'espérance que le gouvernement remettrait entre leurs mains l'instruction publique. Les Jésuites, dit-on, ont imaginé qu'il leur serait possible d'obtenir la préférence, s'ils trouvaient le moyen de s'assurer d'un certain nombre d'ecclésiastiques, les moins âgés et les plus propres à l'enseignement ; ils voudraient donc se mettre en mesure et pouvoir offrir au gouvernement un nombre de célibataires qui, débarrassés des soins domestiques, pussent se livrer sans réserve et sans relâche aux travaux de l'instruction, en état de remplacer, disent-ils, ce qu'on appelait autrefois la *Compagnie de Jésus*. Tel est, rapporte-t-on, le motif, du moins connu, des recrues que les anciens Jésuites qui sont encore en France cherchent à faire dans ce moment. Ils croient que le gouvernement, ayant en quelque sorte rétabli les sœurs de la Charité et les filles dites de Saint-Thomas de Villeneuve, à raison de leur utilité pour les pauvres malades, ils

peuvent espérer le même succès. Les politiques qui prétendent bien connaître l'esprit de la corporation des Jésuites leur prêtent d'autres vues et disent qu'ils sont loin d'avoir abandonné leur ancien système de domination chez toutes les puissances qu'ils veulent encore influencer à leur gré.

Les théophilanthropes se sont réunis hier dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois pour excercer leur culte. Le citoyen Richard a prononcé un discours sur la liberté civile et religieuse. L'orateur, dans de grandes phrases, a souvent insisté sur le respect dû aux lois qu'un peuple libre s'est données, et a répété avec affectation que ce même peuple ne devait jamais reconnaître de maître. Le mot tyrannie a souvent été dans sa bouche; on a remarqué cette phrase : « L'homme libre, citoyens, déteste toute espèce de tyrannie et n'obéit qu'aux lois.» Le reste du discours a été consacré à venger la théophilanthropie des sarcasmes des catholiques, et les prêtres à leur tour ont été apostrophés. Ce discours n'est pas nouvellement (*sic*) écrit, et l'orateur a gardé le plus profond silence sur le gouvernement actuel.

On s'occupe toujours avec le plus vif intérêt de la santé du premier Consul ; la très grande majorité des citoyens en est inquiétée ; on est fâché en général que les journaux n'en disent rien, ce qui empêcherait les malveillants de le dire plus malade encore et de chercher par là à paralyser davantage le commerce.

Le peuple paraît voir avec peine quelques chargements de farine qui se font sur les ports de Paris, à la destination de Rouen. Les malintentionnés disent toujours que ces embarcations sont destinées pour l'Angleterre.

Les faubourgs sont très tranquilles, et les plus exactes observations n'ont produit aucun résultat qui pût donner la plus légère inquiétude.

Le préfet de police a installé aujourd'hui les huit commissaires de police nommés par l'arrêté du premier Consul du 13 de ce mois. Il a reçu leur promesse de fidélité à la Constitution et leur a donné toutes les instructions nécessaires.

Les boutiques et les magasins de Paris sont toujours inondés de marchandises anglaises que l'on a fait nationaliser à peu de frais. Les saisies deviennent plus que jamais impossibles. Un agent sûr, chargé de la surveillance de ces marchandises prohibées, rapporte que les administrateurs de la régie des douanes disent qu'ils ne procéderont plus à aucune saisie que le gouvernement n'ait mis fin à la lutte qui existe entre eux et les tribunaux qui déclarent toutes les saisies nulles et ordonnent la restitution de toutes les marchandises.

Les travaux pour la fête du 14 juillet se continuent avec la plus grande activité ; le plus grand ordre règne dans les Champs-Élysées parmi les ouvriers.

Les variations ont été plus nombreuses que de coutume aujourd'hui à la Bourse, mais si défavorables que le tiers consolidé est au-dessous de 45 francs et le provisoire à 30 francs 75. La rapidité de cette baisse paraît si inconcevable, que chacun se demande quelle nouvelle désastreuse peut en être la cause ; et l'on n'en débite aucune. Les bons des deux tiers sont à 2 francs 20 ; ceux d'arrérages à 54 francs 50, et ceux de l'an VIII à 89 francs.

(Arch. nat., F[7], 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 messidor an II : « *Paris, 15 messidor*. Le Conseil des arts et du commerce qui vient d'être formé à la préfecture du département de la Seine, conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur, est composé des citoyens Arnould, membre du Tribunat ; Benard, fabricant ; Desmarets, membre de l'Institut ; Lagrange, chef de division à la préfecture ; Lausel, chef de division au ministère de l'intérieur ; Molard, employé au même ministère ; Peuchet, auteur du *Dictionnaire du commerce ;* Prudhon, artiste ; Quadremère, membre du conseil général du département ; Silvestre, secrétaire de la Société d'agriculture ; Teissier, membre de la même société ; Thilorier, artiste, et Vauquelin, membre de l'Institut. Ce conseil a tenu, le 11 messidor, sa première séance à la préfecture. Le préfet a ouvert la séance par un discours où il a développé les divers objets qui vont être soumis à la méditation des membres du conseil, et sur lesquels le gouvernement leur demande leur avis. « Faire un tableau de la situation des arts et du commerce en 1789 ; « expliquer les causes des variations que les arts et le commerce ont éprou- « vées dans le département de la Seine, depuis cette époque ; indiquer les « moyens propres à leur rendre leur ancienne activité, et, si quelques bran- « ches de notre industrie sont perdues pour toujours, en proposer le rempla- « cement par celles que les circonstances ont fait découvrir, tels sont les « objets principaux dont le Conseil doit s'occuper. En indiquant les causes « générales des maux qu'il s'agit de réparer, il fera remarquer avec intérêt « que de l'excès même du mal sont nées des vues nouvelles, et que la ville « de Paris, moins manufacturière par la Révolution, est devenue, par la Révo- « lution, une ville d'entrepôt. Il décidera jusqu'à quel point il peut importer à « cette capitale de conserver, pendant la paix, cette spéculation dont les mal- « heurs de la guerre lui ont seuls suggéré l'idée. Quant aux moyens d'amé- « lioration, le Conseil examinera si le rétablissement ou la création des statuts « et des règlements particuliers ne sont pas nécessaires pour placer le com- « merce dans des mains habiles à l'exercer et propres à l'environner de la « confiance sans laquelle il ne peut exister ; si le soin d'écarter des manu- « factures cette défiance mutuelle, également ennemie des grandes entre- « prises et de la perfection du travail, n'exige pas aussi une police particulière

« de fabrique ; si les ordonnances sur le compagnonnage et sur l'appren-« tissage ne sont pas le seul moyen de concilier et d'assurer à la fois les « intérêts et les droits de l'entrepreneur et ceux de l'ouvrier ; enfin, si l'effet « de la liberté illimitée donnée au commerce, n'a pas été moins de le débar-« rasser de ses entraves que de lui enlever un des ressorts puissants qui le « faisaient mouvoir. Le Conseil assortira ses projets aussi bien aux nouveaux « besoins qu'aux nouveaux moyens de cette capitale, et lui fera entrevoir que, « si pendant longtemps elle a brillé et peut briller encore par la perfection « de ses fabriques en objets de luxe, elle peut aussi, par la nouvelle position « topographique que lui ont assignée nos victoires, se livrer à de plus vastes « conceptions et prétendre à se placer bientôt au rang des villes les plus com-« merçantes de l'Europe. » A la suite de ce discours le conseil a nommé le citoyen Arnould, vice-président, pour suppléer le préfet. Il s'est ensuite divisé pour la répartition du travail en trois sections : agriculture, arts et commerce, et a néanmoins décidé que le travail de chaque section serait communiqué successivement aux deux autres, avant le rapport en assemblée générale. Les séances auront lieu à la préfecture du département, les 3 et 23 de chaque mois, à commencer au 23 messidor prochain..... »

DLXXX

16 MESSIDOR AN IX (5 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 MESSIDOR.

Les prêtres insoumis ont quelques libraires et quelques imprimeurs qui leur sont assez dévoués pour s'exposer à tout en les servant ; les saisies faites chez plusieurs d'entre eux, loin de les corriger, ont doublé leur impudence. Un nommé Guerbart, imprimeur, rue de Grenelle-Germain, chez lequel on a saisi dernièrement un roman allégorique sans titre, mais dont les ci-devant princes sont les héros, dit à ses amis que rien ne le découragera, et qu'il travaillera sans relâche pour le clergé. On lui demandait pourquoi il n'imprimait pas le discours de Grégoire, à l'ouverture du Concile : il répondit qu'il ne travaillait pas pour un individu à qui il avait osé reprocher d'avoir voté la mort de son roi, et que ce n'est pas là son genre. C'est chez les imprimeurs de cette trempe que les fanatiques en religion et en royalisme font imprimer les pamphlets qui circulent sous le manteau. Une nuit suffit à la composition et à l'impression, et de suite la planche est brisée et ne laisse plus aucune trace.

Hier il y a eu une grande affluence de monde dans l'église des Carmes, pour entendre l'abbé Pancemont, qui a débité un fort long discours sur les adversités. On a remarqué un passage où il a dit que

ce que les hommes attribuaient à la valeur et à la fortune n'était rien que l'ouvrage de la seule Providence. Les dévots ont été partagés en deux, dans cette journée; car il y avait également beaucoup de monde à Notre-Dame, où étaient réunis les membres du Concile. Après l'office du soir, l'évêque de Rennes, président du Concile, a proclamé le premier décret. Il est relatif à la soumission due par le clergé aux puissances spirituelle et temporelle. Ce décret est précédé de plusieurs considérants dictés par l'amour de la religion et de la paix. Il est composé d'environ dix articles et porte en substance un grand attachement à la République et au Saint-Siège. Ce décret doit être envoyé dans tous les diocèses et dans toutes les églises. On dit que le Concile a député quatre de ses membres au premier Consul, et qu'ils ont obtenu la promesse qu'ils seraient admis : cette nouvelle désole les insermentés.

Le préfet de police a fait faire aujourd'hui une perquisition chez le nommé Émery, ancien supérieur du séminaire Saint-Sulpice, à l'effet d'y rechercher un pamphlet, ayant pour titre : *Un petit mot sur Fournier*[1], ainsi que l'arrêté du ministre de la police. On a saisi chez ce prêtre insermenté une grande quantité de pièces manuscrites et imprimées. Il a avoué qu'il connaissait l'auteur du pamphlet, mais il a refusé absolument de le nommer. Il en a distribué des exemplaires. On examine les pièces, qui sont en très grand nombre. On a reconnu au premier coup d'œil que les liaisons de cet individu sont très étendues et qu'il connaît beaucoup de gens qui ne passent point pour être les amis du gouvernement. On disait hier, au café Valois, que l'amiral Gantheaume était rentré; qu'il n'avait osé attaquer les Anglais, et que l'Égypte était absolument perdue pour nous.....

Il y a eu encore de la baisse aujourd'hui à la Bourse. Le tiers consolidé est à 44 fr. 75 c.; le provisoire à 30 fr. 25 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 20 c.; ceux d'arrérages à 54 francs, et ceux de l'an VIII à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 messidor : « *Paris, 16 messidor*. ...On ne veut plus que la colonne nationale soit placée : ni en face des Tuileries, elle masquerait le château ; ni à l'Étoile, elle serait hors la ville ; ni à la barrière de Chaillot, elle serait à la porte ; ni à la demi-lune des Champs-Élysées, elle embarrasserait le passage ; ni au Champ de Mars, elle serait trop loin ; ni sur

1. Il s'agit de cet abbé Fournier dont il a été question plus haut, p. 333.

la place des Invalides, elle gâterait la perspective de ce superbe monument et l'écraserait ; ni sur le Pont-Neuf, l'emplacement est trop vaste. Où la veut-on donc ? Au centre des Champs-Élysées, entre le chemin de Neuilly et la rivière, en face des Invalides, avec quatre avenues régulières dirigées sur chaque angle de carré. Pour nous, nous sommes d'avis que tous les plans soient exécutés, à condition que chaque auteur paiera 10 pour 100 des frais d'exécution. » — « Isabey, après avoir dessiné la grande partie des *Quintidis*, tableau si précieux par le fini des détails et la ressemblance des groupes, a entrepris et vient d'achever un portrait du premier Consul. Il l'a saisi au moment où il se promène dans les jardins de la Malmaison ; il lui a donné l'uniforme des guides de sa garde. Isabey fait faire sous ses yeux la gravure de ce tableau, et le public en jouira incessamment..... »

DLXXXI

17 MESSIDOR AN IX (6 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 18 MESSIDOR.

On continue l'examen des papiers du nommé Émery, ci-devant supérieur du séminaire Saint-Sulpice, dont il a été question hier. Il n'est point encore terminé. Cet individu paraît être le point de centre où aboutit la correspondance de presque tous les prêtres français habitant ou non le territoire de la République. Il est plus que personne au courant de ce qui se passe, et il paraît avoir une très grande influence sur tout le clergé. Il s'avoue vicaire général de M. de Juigné, et, comme tel, chargé des affaires du diocèse, et n'a point fait la promesse de fidélité, parce que, dit-il, il n'exerce pas publiquement.

Le bruit circule aujourd'hui dans le public que beaucoup d'arrestations ont lieu dans ce moment, qu'elles sont la suite de la découverte d'un nouveau complot contre le premier Consul. Il y en a qui vont jusqu'à dire que sa maladie provient de poison, et que les Anglais en sont les auteurs.

Les malveillants tiennent beaucoup de propos à l'occasion des préparatifs de la fête. Ils disent que cet argent eût été beaucoup mieux employé à payer les rentiers, et ils trouvent des gens qui les écoutent avec une sorte de complaisance. En général cependant on paraît satisfait, et les bons esprits sentent bien que, quelque dépense que l'on fasse, ces fonds ne sortiront pas de Paris, et serviront au contraire à alimenter une grande quantité de familles, sans compter l'avantage que ces fêtes procureront par le grand nombre d'étrangers qu'on *espère qu'elles* amèneront à Paris.

Une dame Saint-Vivien, logée rue des Filles-Thomas, et dont il a déjà été question, a dit ce matin à quelqu'un de sûr qu'elle avait reçu de son mari, qui est émigré en Westphalie, une lettre par laquelle il lui mande que la guerre va bientôt recommencer avec la France, attendu que les puissances du Nord ont pris des arrangements à cet effet ; elle a ajouté qu'on préparait un coup qui ne manquerait pas ; qu'on avait des agents fidèles, qui avaient accès même chez le premier Consul. Elle se targue beaucoup de ses liaisons avec deux hommes en place. Elle s'en dit très connue, et les distingue par le titre de protecteurs des honnêtes gens.

On a découvert encore hier, à la barrière Marengo, de nouveaux conduits souterrains pour l'introduction de la fraude ; on a saisi en même temps à la même barrière 450 litres d'eau-de-vie double que des fraudeurs passaient dans une voiture, sous des sacs d'avoine.

Il paraît un ouvrage ayant pour titre : *Souvenirs du roi d'Angleterre pendant sa maladie*. Cet ouvrage, très médiocre, se trouve traduit sur une 13me édition. Il n'est point contre les principes de la République, et le peu de politique anglaise qu'on a prétendu y dévoiler n'est nullement à l'honneur de Georges et de M. Pitt, son principal ministre. Mais, pour le fond, c'est peu de chose. L'ouvrage ne retrace point, comme l'annonce le titre, les principaux événements du roi d'Angleterre, la politique secrète de son cabinet et l'influence de M. Pitt sur les affaires de l'Europe : ce sont des anecdotes en très petit nombre, ou plutôt des observations historiques et politiques noyées dans le style délirant et mémoratif du roi. Toutes d'ailleurs sont communes et rabattues, comme par exemple : « L'Université de Paris, cette fille aînée de Charlemagne, radote depuis mille ans. — J'aime tout ce qui tient à l'Église. Que de soins, que d'argent pour influencer un laïc ! Pour influencer un homme d'Église, je n'ai besoin que de sa vanité. — Pitt me garantit que l'imitation de nos clubs en France vaut mieux que tous les diamants du monde, et qu'il nous suffira d'en soudoyer les membres les plus frénétiques. — La *furia francese* s'empressera d'affranchir jusqu'au plus petit négrillon qui ne grandira que pour égorger son bienfaiteur. — Pitt se vante que, dans un trait de plume, il a effacé de la terre les colonies françaises, etc. » On trouve encore quelques autres tirades aussi connues sur les patriotes, sur l'empire des baïonnettes, sur les hommes de lettres, etc. L'auteur anglais, lourd comme tous ses compatriotes, lorsqu'ils veulent manier la plaisanterie, est encore sans profondeur. Cet écrit ne nous venge pas d'une manière assez digne des maux que nous a

faits la sanguinaire politique de Londres. Le traducteur fait des fautes graves contre la langue ; il imprime : « Des bonnes gens qui ne sont pas trop *bonnes* (au lieu de *bons*). Je me rappelle *de*. Un pays qui surabonde en hommes de loi », au lieu de : *où surabondent les*, etc., et d'autres taches semblables. Du reste le mémorateur anglais ne produit aucune anecdote qui ait trait au gouvernement actuel ou aux premiers magistrats de la République française.

La baisse a été considérable aujourd'hui à la Bourse..... Les honnêtes habitués de la Bourse sont désolés. On a quelques inquiétudes sur la Caisse du commerce... .

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DLXXXII

18 MESSIDOR AN IX (7 JUILLET 1801).

Rapport de la préfecture de police du 19 messidor.

On suit toujours avec la plus grande attention les Italiens qui sont à Paris. Ils se réunissent assez souvent chez le traiteur David, rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois. Il y avait hier une douzaine de ces individus, Romains et Napolitains, et quelques Polonais. Leurs discours ont roulé d'abord sur la fête du 14 juillet, qu'ils ont dit être préparée, parce que le premier Consul voulait se faire déclarer empereur des Gaules ; ils se sont déchaînés ensuite contre lui, et ils ont dit que tôt ou tard il fallait que les mânes de Ceracchi fussent vengés ; ils ont ajouté qu'on travaillait dans ce moment, dans la Cisalpine, dans le Piémont et même à Turin, à faire une nouvelle révolution, afin de donner l'impulsion aux patriotes français ; que l'armée française qui était en Italie était composée en grande partie de républicains solides, et qui étaient fort mécontents du gouvernement actuel. Les Polonais ont beaucoup parlé de Kosciuszko, sur lequel ils ont l'air de compter fermement ; mais les Italiens ont répondu que cet homme n'était pas de bonne foi. Le nommé Carnevalle a été reconnu parmi ces Italiens. On croit que ces hommes sont soudoyés par une main inconnue. Sur les cinq heures, il est arrivé chez le même traiteur quatre officiers qu'on a dit être réformés, quoiqu'ils eussent l'uniforme. Ils ont emmené avec eux la bande italienne.

Les prêtres, les émigrés et les royalistes se flattent à leur tour de réussir dans leurs projets au 14 juillet. On rapporte que c'est à Ver-

sailles que sont cachés en certain nombre des émigrés qui doivent se rendre à Paris vingt-quatre heures auparavant.

Le premier Consul n'a point donné d'audience hier au Corps diplomatique ; le public, qui l'a su, a paru en concevoir de l'inquiétude et craindre qu'il ne fût encore malade.....

Hier, vers les neuf heures du soir, un vétéran, chargé de maintenir l'ordre dans la salle de danse du petit Colysée, aux Champs-Élysées, a quitté son poste et s'est mêlé parmi les danseurs. Un citoyen lui ayant représenté qu'il manquait à sa consigne, il a tiré son sabre et a voulu l'en frapper ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à le désarmer. Une citoyenne a été blessée à la figure ; et, pendant qu'on s'occupait à la secourir, le vétéran a pris la fuite.....

On a donné hier au Théâtre-Français la première représentation de *L'Intrigant Dupé*, comédie en cinq actes [1]. Une intrigue compliquée et quelques détails plaisants ont fait applaudir les quatre premiers actes ; mais le public a paru très mécontent du cinquième ; les sifflets se sont fait entendre et n'ont cessé qu'après que le rideau a été baissé.

La baisse continue toujours à la Bourse ; mais on a remarqué que c'étaient toujours les mêmes individus qui donnaient et offraient les effets au-dessous du cours. Le provisoire est à 27 fr. 25 c. ; le tiers consolidé à 42 fr. 50 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. ; ceux d'arrérages à 55 fr. 25 c., et ceux de l'an VIII à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 19 messidor : « Le premier Consul souffrait depuis longtemps d'un rhumatisme qu'il avait rapporté de l'armée. Son médecin a cru la saison favorable pour tenter de l'en délivrer. Il lui a mis successivement des vésicatoires sur la poitrine et sur le bras. Ce traitement, dont l'effet a été très favorable, a empêché le premier Consul de venir à la dernière parade, et de donner hier aux ambassadeurs l'audience accoutumée. Il n'a pas cessé un seul jour de travailler avec les Consuls et les ministres, et il tint, hier matin, le conseil général des finances, qui a lieu le 17 de chaque mois, et auquel se trouvent tous les ministres et le directeur général du trésor public. Le médecin du premier Consul pense qu'il pourra, sans inconvénient pour sa santé, assister quintidi prochain à la fête du 14 juillet..... »

1. Et en prose, par Richaud-Martelly. Bibl. nat., Yth 9064, in-8.

DLXXXIII

19 MESSIDOR AN IX (8 JUILLET 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 20 messidor : « *Paris, 19 messidor.* ...L'ex-Directeur Carnot est arrivé à Bruxelles, le 13 messidor, avec son frère, inspecteur général du génie. Le préfet, à qui ils ont fait visite, les a reçus avec distinction... » — *Gazette de France* du 20 messidor : « *Paris.* ...On dit que le Concile publia, le 16 de ce mois, dans l'église de Notre-Dame, un décret dont le troisième article est ainsi conçu : « Nous enseignons comme une vérité incontestable que la fidélité, la soumission et l'obéissance aux puissances établies sont un devoir fondé sur le droit naturel divin. » Un écrivain, rassuré par ces principes, en prend occasion de justifier les prêtres assermentés du reproche qu'on leur a fait dans un libelle, de vouloir livrer la République aux démagogues. Nous ne savons pas si on leur a effectivement prêté cette intention ; mais on ne paraît pas craindre que la République se laisse jamais livrer à une aussi petite faction par une aussi petite puissance... » — *Citoyen français* du 20 messidor : « *Paris, 19 messidor.* ...Il y a dans presque toutes nos feuilles périodiques un article intitulé MODES. Quand y verrons-nous un intitulé MORALE ? Probablement lorsque la morale sera de mode. » — « Il y a environ soixante ans qu'on a établi en Suisse des imprimeries dites PHILOSOPHIQUES. Nous n'en avons pas une en France ; mais, en revanche, nous en avons des imprimeries dites CHRÉTIENNES. » — « On annonçait dernièrement ainsi les œuvres de Fénelon. Œuvres de *feu messire François Salignac de Fénelon, archevêque de Cambrai, comte de,* etc., *abbé de,* etc., *prieur de,* etc., etc. Quelle pitoyable *fantasmagorie !* Pourquoi *feu Fénelon ?* On ne s'aperçoit, parbleu, que trop qu'il est mort aux insipides mandements et aux plates homélies de ceux qui écrivent aujourd'hui sur les mêmes matières ; mais à quoi sert l'énumération de ses titres ? A prouver que contre le vœu de l'Église elle-même, il ne se faisait pas scrupule de cumuler les *bénéfices.* On sait, au reste, qu'il en faisait bon usage, et qu'il était *tolérant,* mais il n'en fallait pas moins se borner à dire : ŒUVRES DE FÉNELON ; cela disait beaucoup. » — Quelqu'un disait de la dernière satire de *Chénier :* C'est une bonne satire, qui n'est pas assez méchante..... »

DLXXXIV

20 MESSIDOR AN IX (9 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 MESSIDOR.

Le préfet de police a été informé, ce matin, qu'un nommé Fraisse, *autrefois domicilié* à Lyon, où l'on dit qu'il a fait banqueroute, et

faisant le courtage à Paris depuis plusieurs années, avait dit hier au Palais-Égalité, en faisant des opérations de Bourse, qu'il fallait que la rente tombât encore plus bas que le cours de 40 francs, où elle était hier ; qu'avec un sacrifice de 10,000 francs, il en viendrait facilement à bout. « Car, ajoutait-il, il ne m'en coûte aujourd'hui que cette somme, et la rente est à 40 francs. » Toutes ces menées ont fait tomber aujourd'hui les obligations à 2 et même à 2 1/4 0/0 de perte par mois. Cet homme ne paraît pas chez les bons banquiers et on le soupçonne même de servir, en cette partie, les Anglais et d'être un de leurs agents. Le préfet de police a pensé qu'il était indispensable de s'assurer de cet individu ; il a ordonné en conséquence qu'on le recherchât, et que demain, à la pointe du jour, il fût amené à la préfecture de police avec tous les papiers qui pourront se trouver chez lui. Une heure après cette mesure ordonnée, le ministre des finances s'est rendu chez le préfet pour lui parler de Fraisse ; il avait les mêmes renseignements et il a approuvé le plan du préfet de police. Fraisse n'est pas signalé seul comme l'un des auteurs du discrédit des effets publics ; on désigne encore les frères Sevenes, Lamarre et leurs agents en sous-ordre ; mais un exemple les fera probablement rentrer dans l'ordre et leur fera perdre l'envie de spéculer sur le malheur public.

L'on continue à suivre la réunion des Italiens qui a lieu chez le traiteur David. Elle était hier plus considérable que de coutume ; indépendamment des Italiens et de quelques Polonais qui y dînaient, il y avait quelque exclusifs. On s'y est occupé des affaires d'Égypte ; et un des Polonais a annoncé en italien qu'on était sûr « qu'elle était entièrement perdue pour nous », et que le général Regnier était de retour.

Il règne entre les membres du Concile une très grande division ; elle a pour motif la question du mariage des prêtres ; Grégoire est à la tête du parti qui est pour l'affirmative, et Royer est le chef des opposants ; ceux-ci sont les plus nombreux. Les insermentés tournent en ridicule ce Concile et accablent de sarcasmes tous les membres. Leurs émissaires se fourrent partout, et l'on rapporte que quelques-uns d'entre eux disaient qu'il fallait assommer tous ces prêtres révolutionnaires et novateurs qui s'assemblent à Saint-Sulpice. Ils tournent en ridicule le décret du Concile sur l'obéissance due au gouvernement ; ils disent qu'ils n'admettent point une pareille proposition, à moins qu'elle ne soit conçue dans ces termes : « Nous ne promettons [obéissance] aux puissances temporelles que dans les *choses que la loi divine* permet. » Les partisans de ces prêtres sont

en plus grand nombre que ceux des assermentés. Mais en général la masse des citoyens ne s'occupe guère de toutes ces querelles religieuses, quoique un certain nombre de personnes regardent le Concile comme incompétent et nul.

L'esprit des ouvriers est très bon. Ils sont observés avec soin, et l'on a remarqué que, pendant que le bruit de la maladie du premier Consul circulait dans Paris, ils ont témoigné les plus vives inquiétudes. Ils paraissent et sont réellement attachés au gouvernement : Tout en travaillant, ils se rappellent entre eux les différentes époques de la Révolution, les plus désastreuses, et disent qu'ils n'ont jamais été si heureux qu'à présent.

Il y avait hier beaucoup de monde aux Champs-Élysées ; on y était attiré par les préparatifs de la fête, qui sont approuvés de tous les citoyens, à l'exception d'une poignée de factieux qui tiennent toujours les mêmes propos sur les rentiers et les pensionnaires de l'État.....

Le provisoire a été, cet après-midi, à la Bourse à 29 fr. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 15 c. ; ceux d'arrérages à 56 fr. 25 c. ; ceux de l'an VIII à 88 fr. 63 c. La rente est remontée à 43 fr. On la demande dans les comités à 43 fr. 25 c. Les nommés Lahay, Monnet et Giraud ont fait des efforts prodigieux pour la baisse.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal de Paris du 21 messidor :

« LE VŒU D'UN HABITANT DU QUAI DES AUGUSTINS, AMATEUR DE BELLES VUES.

Nous savons tous que *saint Michel*,
Armé de sa terrible lance,
Perça le diable d'un coup tel
Qu'il lui fit perdre connaissance ;
Mais le diable, étant immortel,
Fut bientôt en convalescence.....
Puisse-t-il raser, par vengeance,
Les maisons du pont *Saint-Michel !* »

DLXXXV

21 MESSIDOR AN IX (10 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 MESSIDOR.

Le nommé Fraisse, dont il a été question au rapport d'hier, a été interrogé ce matin, et ses papiers ont été saisis ; on procède à leur

examen. Fraisse, dans son interrogatoire, nie les faits qu'on lui impute; mais il convient cependant que, le 19 de ce mois, il a été vers dix heures du soir au jardin du Tribunat; qu'il y a vendu 10 ou 11,000 livres de rente à 40 francs et quelques centimes; il a dit que ce qui l'y avait déterminé, c'est que cet effet était offert à 40 fr. 50 cent. et qu'il a eu peur d'une baisse plus considérable. On lui a demandé combien lui coûtaient les rentes qu'il avait vendues à ce prix; alors il a répondu qu'il n'en avait pas, mais qu'il devait en acheter; il est évident que Fraisse est un des joueurs les plus hardis à la baisse, s'il n'est un agent de l'étranger, ce qu'on cherche à approfondir. On entendra ce soir des personnes qui ont connaissance de toutes ses menées, et, d'après leurs déclarations, on reprendra l'interrogatoire de nouveau. On surveille de près tous ses pareils.

Aujourd'hui le cours des rentes s'est amélioré, et la consternation de ceux que cette amélioration contrarie donne aux honnêtes habitués de la Bourse l'espoir qu'elle ira encore en croissant. Les demandes de plusieurs agents, connus pour ne faire que des affaires réelles, entre autres le citoyen Dufresne, n'ont pas peu contribué à la hausse d'aujourd'hui. La Banque de France et la Caisse du Commerce escomptent aujourd'hui, comme par le passé, et de manière à avoir effacé toute espèce d'inquiétude. On a dit à la Bourse que le résultat de la première séance du jury, qui a eu lieu hier, était le choix des citoyens Lefevre, Dufresne, Personne, Laneuville, Boscary et Caron. Le provisoire a été à 31 francs; le tiers consolidé à 44 fr. 50 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 12 c.; ceux d'arrérages à 56 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII à 89 fr. 75 centimes.

Les boulangers parlent d'augmenter le pain sous peu de jours et de porter à 14 sous le pain de 4 livres, qui n'est qu'à 13 sous. Les mesures nécessaires ont été prises pour empêcher cette augmentation. Les honnêtes boulangers promettent de s'y conformer; on saura maintenir les malveillants. Il y a toujours des enlèvements de grains et farines pour Rouen. — Il y a eu depuis peu de jours quelques conciliabules d'exclusifs dans différents endroits. On a remarqué cette nuit, vers les minuit, un groupe de six à sept hommes, paraissant des ouvriers, sur le quai de Gèvres, entre le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change; on a entendu l'un d'eux dire aux autres, en se séparant : « A demain au soir, aux Barreaux-Verts, sur la Grève; n'y manquez pas; on vous donnera chacun 6 francs, et l'on vous dira ce que vous aurez à faire. » On a fait les dispositions convenables pour savoir ce qui se passera dans ce cabaret dit les Barreaux-Verts.

Les officiers *réformés, malgré* les ordres qu'ils ont reçus du com-

mandant de la place d'indiquer leurs demeures d'ici au 1er thermidor, sont dans l'intention de n'en rien faire, parce qu'ils craignent qu'on ne les fasse sortir de Paris et qu'ils comptent toujours sur un mouvement.

On signale les maisons garnies de la rue du Temple comme renfermant des individus non en règle, ou arrivés à Paris avec des mauvaises intentions. Toutes ces maisons seront fouillées à la pointe du jour. On reçoit de plusieurs départements l'avis que beaucoup d'ultra-révolutionnaires viennent à Paris; on les surveillera. La réunion qui a eu lieu chez le traiteur David était moins nombreuse hier que de coutume. Toujours les mêmes propos.

Les prêtres deviennent très prudents en chaire, et quelques-uns d'entre eux, qui ont peur d'en trop dire, aiment mieux ne plus prêcher.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 messidor : « *Paris, 21 messidor*. ...Un nouveau projet a été présenté pour utiliser les immenses constructions de la Madeleine, et ne pas perdre les quatre ou cinq millions qu'elle a déjà coûtés à l'État. Il s'agit d'y placer la Bibliothèque nationale, dont on demande depuis longtemps la translation dans un local plus vaste, mieux disposé, et à l'abri des accidents du feu. L'emplacement de la Madeleine réunit tous ces avantages. Le portique, élevé sur les plus beaux dessins de l'antiquité, en ferait un monument des plus imposants. C'est le citoyen Peyre, architecte connu, qui est l'auteur de ce projet..... »

DLXXXVI

23 ET 24 MESSIDOR AN IX (12 ET 13 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DES 24 ET 25 MESSIDOR AN IX [1].

La foule s'est portée hier aux Champs-Élysées et elle était beaucoup plus considérable que les jours précédents. Les observations ont été faites avec soin, et l'on n'a rien remarqué, rien entendu de contraire au bon ordre et à la tranquillité. On désire beaucoup que le temps ne contrarie pas les plaisirs que l'on se promet demain. Lorsque le premier Consul a traversé les Champs-Élysées, les citoyens ont témoigné

1. *Par exception, ce* rapport porte ainsi une double date.

la satisfaction par des applaudissements, qui se sont renouvelés, lorsqu'il est entré au théâtre des Arts. On faisait circuler hier, dans différents endroits publics, que de bonnes nouvelles seraient publiées demain.

On dit dans différentes sociétés, et notamment chez les banquiers de Paris, qu'une personne en place, voulant enrichir un de ses parents ou amis, avait fait un plan de finances sous le prétexte que cette branche d'administration publique était dans le plus mauvais état. Ce plan consistait à nommer sept spéculateurs ou faiseurs d'affaires, parmi lesquels on remarquait Heinguerlat, lesquels devaient fournir à la Trésorerie les fonds nécessaires et dont ils se rembourseraient chez les percepteurs des deniers publics; on dit que tout était arrangé, qu'il ne manquait plus que la signature du premier Consul, qui la refusa et déchira le plan, en disant qu'il ne consentirait jamais à des spéculations aussi onéreuses pour l'État. Cette nouvelle a produit un tel effet parmi les banquiers de Paris qu'ils sont prêts à faire tous les sacrifices possibles, si le premier Consul avait besoin de fonds.

Le Concile a tenu hier une séance publique dans l'église Saint-Sulpice. Un particulier s'est levé après le discours d'un évêque et a dit : « Respectable évêque! Je vous prie de me dire dans quel endroit de l'Évangile il est parlé du purgatoire. » L'évêque a observé qu'il ne devait être question dans la conférence que de la Constitution civile du clergé et de prouver qu'elle ne blesse ni la religion ni la foi. Cependant il a fait une réponse évasive à la question proposée. Il paraît que les membres du Concile ne veulent plus de pareilles conférences.

Quelques émissaires du parti opposé disaient dans les groupes que le Concile avait reçu du pape une lettre foudroyante, dont on se garderait bien de parler. Un membre du Concile a publié deux décrets : le premier porte qu'il sera écrit au pape pour lui dire que tous ceux qui divisent l'Église sont la seule cause des assassinats qu'on commet sur les différents points de la République; le second ordonne qu'il sera chanté un *Te Deum* demain pour remercier Dieu de ce que le peuple a recouvré ses droits.

L'abbé Bossu a prêché hier dans l'église des Filles de la Croix. Il a dit dans son discours que cette église et celle des ci-devant Minimes étaient les seules reconnues pour remplacer la paroisse de Saint-Paul, et que c'est dans ces deux temples que l'on doit venir contracter mariage et présenter les enfants au baptême. Dans un autre endroit, il a dit : « *Cet ancien temple*, consacré à Dieu depuis six siècles, a été

renversé sous nos yeux par l'impiété. Encore si ce n'eût été que sur les pierres qu'elle eût exercé ses fureurs? Mais, hélas! C'est aussi sur le précieux dépôt de la foi. »

On rapporte que les prêtres insermentés jettent les hauts cris, parce que, dit-on, le pape a donné sa sanction à la vente des domaines nationaux; ils la regarde comme le coup le plus funeste qu'on pouvait leur porter.

Les nouvelles d'Égypte insérées au *Moniteur* ont produit une sensation très agréable dans le public.

On dit que les exagérés de Turin ont fait répandre des cartes de ralliement dans le Piémont ; elles portent ces mots : *Liberté ou la mort*. On ajoute qu'ils ont des affidés à Paris, que plusieurs de ceux-ci seront appelés, et qu'on leur fera même un bon traitement.

Les mêmes agents de change dont les demandes avaient hier quelque influence à la Bourse ont continué aujourd'hui, et l'amélioration du cours s'est augmentée.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

Journaux.

Journal des Débats du 24 messidor : « *Paris, 23 messidor*. ...La Monnaie vient de frapper en or, en argent et en cuivre une médaille en mémoire de la paix de Lunéville : d'un côté est la tête du premier Consul avec cette légende : *Bonaparte, premier Consul de la République française*. De l'autre une figure debout, présentant d'une main une branche d'olivier, tenant de l'autre une corne d'abondance avec cette légende : *La paix de Lunéville*. Cette médaille est, sans contredit, la mieux composée, la mieux dessinée et la mieux frappée que nous ayons eue depuis la Révolution. La tête du premier Consul est parfaitement ressemblante. Cette médaille est du citoyen Andrieu. » — « On a fait le relevé des journaux tant politiques que littéraires expédiés de Paris dans les départements par la poste, le 1er germinal an VIII et le 30 floréal an IX. A la première de ces époques il y avait dix-neuf journaux politiques qui expédiaient chaque jour 49,313 exemplaires; vingt-un journaux de sciences et arts, qui expédiaient 4,365. A la seconde époque, seize journaux politiques expédiaient 33,931 ; trente-huit journaux littéraires, 7,070. D'où il suit que, dans cet intervalle le nombre des journaux politiques est tombé de 12,677 [1], et celui des journaux littéraires augmenté de 2,705..... » — *Gazette de France* du 23 messidor : « Le 25 messidor, jour anniversaire du 14 juillet, l'administration du Musée rendra publique la partie de la grande galerie où elle a exposé les tableaux des peintres de Bologne, de la Lombardie, et généralement de l'Italie en deçà des Appennins; à cette exposition se trouvent les productions du Corrège, du Dominiquin, des Caraches, du Guido, du Guerchin,

1. *Il y a sans doute* ici, dans l'original, une faute d'impression, et il faut lire *15,382*.

de Michel-Ange de Caravage, de l'Albone et de plusieurs autres artistes célèbres... » — *Gazette de France* du 25 messidor : « Les représentations de *Cinna*, par les artistes du Théâtre de la République, avaient attiré hier beaucoup de monde à l'Opéra ; la salle était parfaitement garnie, et par le nombre des citoyens, et par la brillante toilette des dames ; mais l'élégance de leur parure et l'éclat de leurs diamants étaient effacés par l'obscurité de la salle : jamais elle ne fut plus mal éclairée. On pensait que cet inconvénient tournerait à bien, et que les spectateurs écouteraient avec plus de recueillement le chef-d'œuvre de notre premier poète tragique. Il en fut encore autrement. *Cinna*, l'honneur de la scène française, n'a pas été bien entendu, et n'a pas surtout produit cet enthousiasme auquel on s'attendait. Bonaparte est arrivé à la fin du second acte. Dès qu'il est entré dans sa loge, le public lui a témoigné, par des applaudissements longtemps prolongés, combien il éprouvait de plaisir à revoir son premier magistrat. La santé du premier Consul paraît tout à fait rétablie ; il doit recevoir demain les ambassadeurs après la parade, que l'on croit devoir être très brillante. » — *Journal des Débats* du 25 messidor : « *Paris, 24 messidor*. ...Le Corps législatif a fait ériger un temple devant son palais, pour y célébrer la fête du 14 juillet. Ce temple, qui est dédié à la Victoire, est composé d'un porche de six colonnes, portant un fronton ; son intérieur est de forme circulaire, et à ciel découvert ; il est chaussé d'un haut soubassement au milieu duquel est un large escalier, par lequel on arrive sous le porche. A droite et à gauche du temple sont deux parties latérales en arrière-corps, lesquelles sont chaussées du même soubassement et couronnées du même entablement que le temple. Sur le soubassement de ces parties latérales sont placés quatre monuments aux mânes de Desaix, Joubert, Hoche et Kléber ; sous chacun de ces monuments se voit un bas-relief, représentant la Renommée et l'Histoire, l'une et l'autre appuyées sur un piédestal, sur le corps duquel est un flambeau renversé au milieu d'une couronne civique. Sur ce piédestal est une tête de JANUS faisant allusion à la PAIX, à l'obtention de laquelle ont concouru les héros susnommés. Sur les grandes faces des parties latérales sont quatorze enseignes indicatives des quatorze armées de la République. Ces enseignes sont tenues par vingt-huit figures représentant des victoires. Immédiatement au-dessous de chacune de ces mêmes enseignes, est relatée une des actions principales de l'armée dont cette enseigne porte le nom ; la date de cette action et le nom de l'officier général qui la commandait font partie de la même inscription. Sur les mêmes parties latérales et dans la prise de l'entablement se lisent ces mots : *Aux armées, le Corps législatif*. Quatre Renommées sonnant de la trompette et tenant une couronne de laurier terminent extérieurement l'élévation du temple et de ses accessoires. Au centre du temple, sur un piédestal de marbre et or, s'élève un groupe de trois figures et un terme. Ce groupe représente la Victoire présentant la paix à la France qui se repose sur le dieu Mars. Autour de ce groupe, sur l'enceinte du temple et au milieu de branches de palmier, est la nomenclature d'une partie du nombre des soldats et officiers qui ont obtenu des brevets d'honneur. Au-dessus de ces inscriptions héroïques est écrit en caractères colossaux, formés de branchage de palmier : *Honneur aux vertus guerrières !* Les emblèmes des principales de ces vertus décorent la partie haute du temple ; elles sont au nombre de onze, savoir : *Amour de la patrie*, Courage, Valeur, Prudence, Patience, *Intrépidité*, *Tempérance*, Désintéressement, Obéissance, Sagesse, Vigilance.

Ces vertus sont caractérisées, savoir : l'Amour de la Patrie, par le Pélican ; le Courage, par le lion ; la Valeur, par le cheval ; la Prudence, par le cerf ; la Patience, par le chameau ; l'Intrépidité, par le sanglier ; la Tempérance, par l'éléphant ; le Désintéressement, par le chien ; l'Obéissance, par le bœuf et un joug ; la Sagesse, par la chouette ; la Vigilance par le coq. Au-dessus de ces emblèmes est un rang d'étoiles d'or, symbole de l'Immortalité, récompense de quiconque pratique les vertus qu'elles caractérisent. Au soleil couché, le temple et ses accessoires seront éclairés de manière que le luminaire ne soit point aperçu, afin d'obtenir de nuit le même effet que de jour.... . » — *Citoyen français* du 25 messidor : « *Paris, 24 messidor.* ...M. le cardinal Consalvi a réussi dans les négociations dont il a été chargé par le Saint-Siège auprès du gouvernement..... »

DLXXXVII

25 MESSIDOR AN IX (14 JUILLET 1801).

Rapport de la préfecture de police du 26 messidor.

La plus parfaite tranquillité a régné hier sur tous les points des Champs-Élysées, comme dans les quartiers de la ville. Les citoyens de toutes les classes se sont livrés, avec sécurité et abandon, aux plaisirs de la fête, que l'on regarde comme la plus belle qui ait jamais eu lieu. On assure que plus de sept cent mille âmes étaient réunies depuis les Tuileries jusqu'au-dessus de la grille de Chaillot, et cependant cette réunion avait tant d'ordre qu'elle avait l'air d une assemblée de famille. Il y a, les jours ordinaires, de cinquante à soixante arrestations par nuit, et il n'y en a pas eu vingt-cinq de toute la journée et la nuit d'hier. Le concert donné dans le Temple de la Paix [1] a été écouté avec autant de calme et d'attention que s'il eût été exécuté dans une salle de spectacle : le public en a été extrêmement satisfait. Les illuminations ont produit un enchantement général ; on a été moins content du feu d'artifice, qui n'a point paru produire, au rocher simulé audessus de la grille de Chaillot, autant d'effet qu'on s'y attendait généralement. Tous les environs de Paris sont venus en foule pour la fête. Beaucoup de gens de campagne disaient : « Voyez comme il y a des méchants ; on avait répandu qu'il y aurait un coup ; nous n'osions pas venir ; c'eût été dommage : c'est si beau, et tout est si tranquille ! »..... La journée d'hier a atterré tous les partis qui comptaient *sur quelques* sujets de trouble et de division ; elle a fermé la bouche

1. *Ci-devant église* Saint-Thomas d'Aquin.

aux malveillants et à tous les bavards qui depuis longtemps semaient partout des propos propres à inquiéter le peuple, s'il n'en avait fait justice dès l'origine en n'y ajoutant point foi. La proclamation faite le matin [1] a paru intéresser tout le monde. On se groupait autour des affiches, et tout ce qu'on a entendu n'était que l'expression de l'attachement et de la reconnaissance pour le gouvernement. Beaucoup de personnes se sont rendues hier matin à Notre-Dame. Une messe solennelle et le *Te Deum* ont été chantés en actions de grâces. L'évêque de Lyon a prononcé un discours dont les principes sont aussi patriotiques que religieux. Sa péroraison a été un hommage public rendu au premier Consul et une invitation à ses auditeurs de demander à Dieu la conservation de ses jours. Son dernier morceau a été débité avec infiniment d'onction et a inspiré le plus vif intérêt. On disait en sortant : « Si les prêtres s'étaient toujours conduits ainsi, ils auraient épargné bien des maux à l'humanité. »

..... On n'a point de nouvelles d'aucuns vols dans l'intérieur de Paris, pendant que les habitants étaient à la fête. La police avait séquestré à l'avance les filous les plus connus.

Le provisoire est aujourd'hui à la Bourse à 30 fr. 75 c.; le tiers consolidé à 45 francs; les bons des deux tiers à 2 fr. 20 c.; ceux d'arrérages à 58 fr. 75 c., et ceux de l'an VIII à 89 fr. 88 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 27 messidor : « *Paris, 26 messidor.* FÊTE DU 14 JUILLET. On pourrait presque dire de cette fête qu'elle a tenu tout ce que promettait l'affiche, et c'est là sans doute une éloge rare. On ne peut disconvenir que, par le choix du local et par la disposition générale, elle n'ait été fort supérieure à tout ce qu'on nous a fait voir jusqu'à ce jour, sinon pour la grandeur, du moins pour l'élégance et l'agrément. Si l'exécution des détails n'a pas en tout répondu à l'intention des ordonnateurs, c'est que c'est la première fête de cette espèce que l'on ait vue en France, et qu'à toutes choses l'expérience est nécessaire. Les théâtres de pantomime, de sauteurs, et ceux de notre vieux polichinelle, tous placés dans la salle Marigny, ont parfaitement rempli leur objet; ils ont constamment et beaucoup amusé le public; c'est là qu'il se portait, mais comme il n'y avait ni murailles pour le resserrer, ni fusiliers pour le refouler, en trois pas on était hors de presse, et il est présumable qu'il n'est point arrivé d'accident, du moins n'en cite-t-on aucun. La danse pour laquelle on avait multiplié les salles et les orchestres, avec un luxe vraiment national, était beaucoup moins suivie que le spectacle. Quelques

1. Il s'agit de la proclamation des Consuls aux Français à l'occasion de la fête du *14 juillet. On la trouvera dans le Moniteur* du 24 messidor an IX, p. 1220.

ex-plumets (c'est le titre que prenaient les charbonniers qui marchaient autrefois à la tête du peuple dans les fêtes publiques) s'étaient emparés d'un des orchestres, y avaient établi leur cornemuse, et, dans l'oubli de leur gloire passée, ils dansaient aussi gaiement avec les porteurs d'eau, les portefaix, les chaudronniers et autres Auvergnats de la classe non privilégiée. On entendait encore çà et là le refrain du rigodon ; mais il paraît que le peuple ne s'est pas encore élevé jusqu'à la valse, et le grand salon couvert du salon de la laiterie n'était qu'un lieu de promenade. En général on dansait peu, sans doute parce qu'on pouvait employer son temps plus agréablement ailleurs. Le feu d'artifice préparé en avant du grand rocher empêchait d'en approcher. L'illumination était abondante et fort bien distribuée partout, excepté dans la partie qui y avait été spécialement consacrée. On espérait être dédommagé, par l'effet de l'illumination du grand carré, du spectacle désagréable et de l'embarras qu'y avait causé tout le jour cette multitude de rangées de planches garnies de lampions, placées sur des lignes désagréables, à une trop grande distance des arbres ; mais le résultat de ces préparatifs n'a point répondu à l'attente du public ; comme le plan offrait des angles rentrants et saillants, on ne pouvait jouir et juger de l'ensemble que du seul point du milieu, qui était occupé par le temple. Partout ailleurs les parties saillantes cachaient celles rentrantes, et présentaient à l'œil des vides désagréables. Ces illuminations étant d'ailleurs à une grande distance des arbres, et, absolument isolées, elles perdaient l'avantage qui résulte des reflets, et ne produisaient que peu d'effet, eu égard à la multitude de lampions employés. Le grand temple, composé d'une colonnade double, d'ordre ionique, formait une magnifique salle, plus propre cependant à la danse qu'à la musique, à laquelle elle était pourtant destinée. On a trouvé la partie inférieure de ce temple lourde à l'œil, et nous pensons qu'en effet la colonnade, fort élégante en elle-même, était de dimension trop petite pour le reste de l'édifice. Quoi qu'il en soit, l'usage de ces grands modèles d'architecture est une innovation heureuse pour cet art, dans lesquel les essais en petit sont toujours insuffisants, et les défauts imprévus presque toujours irrémédiables après l'exécution. Un jour, sans doute, ces sortes d'édifices artificiels, destinés à l'embellissement momentané des fêtes publiques, deviendront un objet de concours et de récompense nationale pour les artistes ; ils fourniront aux architectes un moyen de faire connaître leurs talents, et le gouvernement saura où en trouver au besoin. On avait aussi construit, dans cette partie des Champs-Elysées, un assez grand nombre de loges destinées, comme dans une foire, à recevoir des marchands ; presque aucune n'était occupée, parce que la vente d'un seul jour ne peut pas payer les frais, les risques et les peines d'un emménagement forain. L'illumination du Garde-Meuble se faisait, comme à l'ordinaire, remarquer par son élégance ; l'espèce de fausse façade qu'on avait élevée en avant du palais du Corps législatif n'avait point d'illumination apparente ; elle était éclairée comme une décoration de théâtre par des lumières dont le foyer était caché, et cela ne produisait que peu d'effet au milieu des lampions et des verres de couleur. La police était bien faite, et, ce qui vaut mieux, avait peu de chose à faire, malgré le concours prodigieux des curieux venus pour voir tout cela. Car tout le monde était content, et contentement est peu bruyant. La colonne nationale était surtout l'objet de l'attention générale. *Passe encore pour un piédestal*, disait l'un, *puisque l'usage l'autorise, mais ce triple soubassement pour porter une colonne !* Il faut convenir,

disait un autre, que voilà un *volumineux* bâtiment! Je parie, répondait un troisième, que cette maudite margelle de puits va nous empêcher de voir les Tuileries et ses vastes jardins, qui reposent si magnifiquement la vue de l'étranger qui entre à Paris par le pont de Neuilly. Si on a voulu, criait à tue-tête un raisonneur, donner à cet édifice l'air précieux, rien de mieux; voilà une colonne juchée sur son reposoir comme une châsse; il aura fallu des milliards de bras pour tailler, rouler et entasser ce granit, des monceaux de bronze pour couler ces trophées et ces ornements; mais tout cela n'est pas fait pour durer, c'est moi qui vous le dis : la rouille, le vert-de-gris et la cupidité auront bientôt détaché ces bas-reliefs scellés en plomb. Le granit, si dur lui-même, est excellent pour faire un monument qui peut se tirer d'un seul bloc, comme un vase, un obélisque ou une colonne de petite dimension; mais il ne vaut rien quand il s'agit d'un édifice, il offre trop peu de prise au ciment, il charge trop le sol sur lequel il est amoncelé; il perd l'aplomb et tout croule. Les belles pierres de nos carrières sont bien préférables, sous le rapport de la solidité de l'édifice. Les nouveaux débarqués s'assemblaient autour du pâté, et c'était à qui trouverait le premier la figure de son département dans la classe des vignes, des oliviers, ou dans celle des chênes. Les habitants du faubourg y cherchaient des Français. C'est bien comme cela, disaient-ils, que l'on danse la farandole au Grand-Salon; notre maire porte, il est vrai, les jours de fête, une épée comme celle-là, mais il conserve sa culotte; on se moque de nous, je ne vois pas là le département de la Seine. Personne ne passait sans dire son mot; jamais on n'avait vu sur la place de la Concorde tant de gens du même avis, et l'on peut assurer qu'hier la *Colonne* était jugée et condamnée à l'unanimité du peuple. Nous ne dirons rien du feu d'artifice; nous avons remarqué qu'en général cette espèce de spectacle ne produisait jamais l'effet que s'en promet toujours la curiosité publique. » — « Hier le premier Consul a passé la revue ordinaire des troupes aux Tuileries; mais l'affluence des spectateurs était infiniment plus considérable, à raison du nombre d'étrangers que la fête avait attirés à Paris. Des acclamations universelles et des cris répétés de *Vive Bonaparte!* ont exprimé le plaisir qu'on avait de le voir. A cette occasion, il a donné un drapeau au bataillon des chasseurs de la garde, et des guidons à la cavalerie. Après la parade, des députations du Tribunat et la Commission des inspecteurs du Corps législatif lui ont été présentés. Il a donné ensuite audience aux ambassadeurs; M. de Cobenzl lui a présenté plusieurs généraux et officiers autrichiens; deux officiers prussiens l'ont été par M. de Lucchesini; et le général Leclii par l'ambassadeur de la République cisalpine. Après l'audience, un dîner de deux cent quarante couverts a eu lieu chez le premier Consul; les ambassadeurs, M. le cardinal de Consalvi, les ministres, les sénateurs, les conseillers d'État, les officiers généraux, les membres du Corps législatif qui se trouvent à Paris, les juges du tribunal de Cassation, les préfets et beaucoup de fonctionnaires civils et militaires y ont été invités..... » — *Journal de Paris* du 26 messidor : « Épitaphe d'Atala :

Ci-gît la chrétienne Atala,
Qui, pour sauver un pucelage
Qu'à Dieu sa maman consacra,
Très moralement préféra,
Le suicide au mariage. »

— *Gazette de France* du 27 messidor : « Une des plus belles soirées de l'été contribua hier à l'éclat de la fête. Elle fut brillante ; mais peut-être pas autant qu'on avait paru l'imaginer. Rien cependant n'avait été négligé pour lui donner une physionomie nationale. Tous les arts semblaient avoir été mis à contribution. Ce qui a dû paraître le plus remarquable, c'est l'ordre qui a régné au milieu d'une multitude égale peut-être à toute la population de Paris ; car les départements et la banlieue ont, comme on le pense bien, fourni leur contingent. Si le cadre des Champs-Élysées n'était pas trop grand pour le tableau, on peut dire cependant qu'il en a presque mangé les couleurs et dérobé les détails. L'illumination se trouvait, pour ainsi dire, absorbée par la masse des arbres, dans lesquels la lumière semblait se noyer. Quant au feu d'artifice, il n'a pas répondu à l'idée qu'on avait pu s'en former. Beaucoup trop de fusées volantes ; beaucoup trop peu de détails ; point d'allégories, point de conceptions dignes de la circonstance, peu d'imagination, peu d'intentions capables de répondre à l'attente du public : voilà ce qu'on a remarqué, et ce qu'on ne pardonne peut-être pas à des artistes que le gouvernement n'avait sûrement pas chargés de réserver leurs talents pour une autre circonstance. »

DLXXXVIII

27 MESSIDOR AN IX (16 JUILLET 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 messidor : « *Paris, 27 messidor.* On a déjà observé que nulle fête, depuis le jour de la première Fédération, n'avait attiré à Paris une si grande affluence. On écrit de Rouen que dans le seul département de la Seine-Inférieure plus de six mille passeports avaient été délivrés pour Paris dans les jours précédents. On n'exagère pas quand on assure que six cent mille personnes assistaient à la fête. On n'en a pas vu depuis dix ans qui ait été plus nationale, plus française, où tout le monde ait paru tout à la fois plus gai et plus heureux. C'est qu'il faut une année de bonheur pour préparer une journée de joie franche et sincère. On sait que la fête, qui est l'occupation de vingt-quatre heures, reste encore pendant plusieurs jours l'objet de toutes les conversations. Les jugements paraissaient aussi unanimes, hier et aujourd'hui, que l'ont été les suffrages du premier mouvement, sur le bon goût, sur le choix et le nombre des scènes, sur la variété des spectacles, enfin sur l'ensemble et les détails de cette belle journée. On sait que le plan préféré par le gouvernement a cependant été le moins coûteux de tous ceux qui lui ont été offerts. La fête a été dirigée par le citoyen Chalgrin, architecte du gouvernement, et par le citoyen Despréaux. » — « A la grande parade du 25 messidor, le premier Consul a remis des drapeaux et des guidons à différents corps. Les officiers et sous-officiers du bataillon se sont formés en cercle. Le premier Consul leur a dit : *Soldats, vous devez toujours vous rallier à ce drapeau ; jurez qu'il ne tombera jamais dans les mains des ennemis de la République et que vous périrez tous, s'il le faut, pour le défendre.* Les soldats ont répété avec enthousiasme : *Nous le jurons.....* »

DLXXXIX

28 MESSIDOR AN IX (17 JUILLET 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 29 messidor : « La Société de la religion naturelle annonce que, le 30 de ce mois à midi, il sera célébré dans le temple de la Victoire une fête aux *principes de théisme et de tolérance propagés par Voltaire*. Lorsque autrefois le peuple se rendait à l'église pour y voir célébrer l'office divin, il savait d'avance en quoi devait consister la cérémonie à laquelle il se proposait d'assister. Il allait se jeter au pied des autels et dans le sein de la divinité, pour offrir au ciel des actions de grâces, lui demander des faveurs et des bénédictions, implorer sa pitié par des prières et l'honorer par des hommages. Ce culte était simple et à la portée de tout le monde; c'était la créature qui se prosternait devant son créateur et qui ne se permettait de discuter ni sur les motifs de sa reconnaissance, ni sur la nature de ses obligations envers l'être infini qui était l'objet de son culte. Comment se fait-il que dans un siècle si fécond en professeurs de *religion naturelle*, et si éclatant en lumière, on n'ait à présenter au peuple que des idées obscures et confuses, de grands mots vides de sens, tirés d'une langue étrangère et barbare, qui frappent les oreilles sans rien dire à l'esprit et encore moins au cœur? Que faut-il entendre par une *fête aux principes de théisme et de tolérance ?* Quel est le bourgeois de Paris qui, en recevant des mains de son portier, l'invitation de se rendre à la *fête des principes de théisme*, ne prendra pas une telle circulaire pour une mauvaise plaisanterie de carnaval? Quelle est la mère de famille qui osera proposer à sa fille d'aller avec elle commencer son cours de *religion naturelle, à la fête des principes de la tolérance ?* Ce langage est si peu intelligible, il répand sur l'imagination des brouillards si épais, que, sans le développement d'idées antérieures qui nous ont préparés à tout entendre, on se perdrait nécessairement dans ces labyrinthes de la métaphysique. S'il est donc permis de hasarder quelques conjectures, d'après un langage susceptible de signifier tout ce qu'on voudra, la fête qu'on annonce a pour objet de réunir une confrérie dont les membres doivent généreusement reconnaître l'existence de la divinité, et rendre hommage aux principes de tolérance propagés par Voltaire. Nous pouvons nous tromper, mais la première de ces idées n'est pas nouvelle, et lorsque l'on se rappelle l'origine, on est surpris de la voir se reproduire à une époque où la nation française paraît si honteuse, moins d'avoir laissé dire qu'elle reconnaissait l'Être suprême, que d'avoir eu besoin de le déclarer. Si nous en sommes réduits encore à proclamer l'existence de Dieu, ayons du moins la pudeur de ne pas l'avouer, et qu'on ne vienne pas nous exposer à en rougir aux yeux des nations étrangères. Heureusement, le peuple français n'a pas rétrogradé vers la barbarie au point d'être obligé de retourner à l'école des déistes. La Divinité qui préside aux destinées du monde n'est point sortie de *son cœur; c'est* une erreur de le supposer, une injure de le *croire et un scandale de le dire*. Que les sectes nées de la philosophie se dis-

putent l'empire de Jésus-Christ; qu'elles minent les fondements de son Église; qu'elles osent placer leurs chaires sur le marchepied de son trône : c'est un malheur qu'on a déploré dans d'autres temps et qui finit par concourir aux nombreux triomphes de la religion. Mais qu'on entreprenne d'associer une nation aux erreurs et aux folies d'une secte, qu'on paraisse s'autoriser de l'opinion publique pour changer les temples de la Divinité en des écoles de théisme, c'est un outrage que le peuple français ne mérite pas; et sans doute il ne peut concourir aux actes de déisme sans ratifier, pour ainsi dire, les pièces justificatives de sa dégradation. » — « La manière dont se conduisent les mendiants de Paris, à l'égard des passants, ferait presque supposer qu'ils sont en général assez bons physionomistes. C'est l'intérêt qui les a instruits, et l'on sait que l'intérêt est un habile précepteur. A une époque où ils recevaient des honoraires pour aller applaudir où besoin était, ils se crurent dispensés, pendant quelque temps, de continuer leurs études; mais ils paraissaient avoir repris avec succès leur cours de physionomie; de si loin qu'ils aperçoivent un piéton, ils se disposent à l'aborder de la manière la plus propre à mettre à contribution sa sensibilité ou sa vanité. La plupart d'entre eux portent des chapelets qu'ils ont soin de montrer ou de cacher, suivant l'air du passant auquel ils s'adressent. Ils jugent à son extérieur si un *Ave Maria* peut être auprès de lui un titre de recommandation, et, dans ce cas, le rosaire est mis en usage avec tous ses accompagnements. S'ils présument que ce moyen soit préjudiciable à leurs intérêts, ils se gardent bien d'en faire usage, et rarement ils font retentir le nom de Dieu, encore moins celui des saints, à des oreilles peu disposées à l'entendre prononcer. Si l'on était curieux de connaître les ennemis des cloches, il faudrait suivre ces vieux mendiants qui, d'une main tremblante, agitent une sonnette pour fixer l'attention des passants. A la vue de certaines personnes, la sonnette s'arrête et l'on dirait que le bras qui la fait mouvoir s'est paralysé tout à coup. Point du tout : ce n'est de la part du vieux physionomiste qu'un acte de courtoisie qui souvent lui rapporte un sou; et l'on pourrait presque parier à coup sûr que l'homme à l'approche duquel la sonnette est restée immobile est l'auteur de plus d'un chapitre contre les cloches. »

DXC

30 MESSIDOR AN IX (19 JUILLET 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er THERMIDOR.

Aujourd'hui, vers les dix heures du matin, quatre gendarmes, conduisant quatre déserteurs, traversaient le faubourg Martin. L'un de ces déserteurs se détacha et prit la faite, en criant qu'il était un conscrit. A l'instant même une foule immense environna les gendarmes; on les injuria et on tenta de les maltraiter; l'un d'eux eut même ses aiguillettes arrachées. Heureusement, un renfort de gen-

darmes et de dragons est venu à leur secours, et l'on est parvenu à rattraper le fuyard. Le commissaire de police a dressé sur-le-champ procès-verbal du tout ; les provocateurs de cet attroupement sont connus, et il a été décerné mandat contre eux.

Le préfet de police a voulu connaître tous les résultats de la fête du 25. Le ballon qui a enlevé de l'artifice ayant fait généralement le plus grand plaisir, et les citoyens pouvant désirer se servir de semblables machines pour des fêtes particulières, il a cherché à s'assurer si elles ne présentaient pas d'inconvénients. Il a su que ce ballon avait terminé son explosion au-dessus de la maison de la dame de Montlezun, institutrice, rue de la Madeleine, n° 1069, faubourg Honoré. Il a couvert la maison de charbons ardents, et la machine qui soutenait l'artifice, en tombant dans le jardin, a failli blesser une de ses élèves. Il serait à craindre que ces machines, si l'on en faisait usage, ne causassent de grands incendies, ne brûlassent facilement les moissons, les meules de grains qu'on est obligé de laisser dans les champs et les habitations de la campagne souvent couvertes de matières combustibles et toujours moins bien fermées que celles des villes.....

La surveillance établie sur les Italiens qui sont autorisés à rester à Paris continue. Leurs propos contre le gouvernement sont toujours les mêmes. L'un d'eux disait hier, au café Conti, que les Français avaient ruiné son pays, qu'il venait de recevoir d'Italie des lettres par lesquelles on lui mandait, de la manière la plus positive, que toute la noblesse italienne était sur le point de se soulever et de se joindre aux mécontents, qui sont en grand nombre, qu'ils formeraient une armée considérable, et que la bonne cause triompherait enfin en Italie.

On rapporte qu'un négociant de Cologne est chargé de faire liquider par la Trésorerie tous les bons qui ont été donnés en échange des fournitures faites par les habitants de la rive gauche du Rhin; que ce même négociant les achète à vil prix, et que déjà il en a pour six millions, que la plupart de ces bons ne sont point authentiques, et que les causes n'en sont point exactes ; que le but du gouvernement, qui était de rendre justice aux habitants des pays conquis, se trouvera manqué, parce que l'opération ne tournera qu'au profit de spéculateurs et d'agioteurs, à la tête desquels se trouve ce même négociant de Cologne, dont on n'a pu savoir le nom encore.

La femme Saint-Vivien, dont il a déjà été question, disait hier que plusieurs ci-devant officiers de la marine royale étaient partis pour Honfleur; *que de là ils devaient* passer en Angleterre pour y porter

des renseignements qu'ils ont eu l'adresse, dit-elle, de se procurer dans les bureaux de la marine. Elle a ajouté que c'était par Honfleur aussi que rentraient tous les émigrés chargés d'enrôler pour le parti royal.

Le citoyen Marron, ministre protestant, a prononcé hier dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre un discours sur la paix. Il était dans le meilleur sens, et il a fait une profonde impression sur les auditeurs. On a observé que dans aucun temple, dans aucune cérémonie religieuse, il ne règne autant de tranquillité et de décence que dans celui des protestants.

On répand que tous les évêques constitutionnels ont reçu l'ordre de donner leur démission, qu'ensuite certains d'entre eux seront réélus, et que l'on choisira parmi les insermentés pour compléter le nombre d'évêques qui doivent exister en France. Ce propos fait sensation parmi les dévots.

On cherche encore à tourmenter l'esprit des soldats ; on grossit à leurs yeux le luxe et l'aisance de leurs officiers ; et des malveillants leur répètent que ce sont eux qui ont éprouvé toutes les fatigues de la guerre, mais qu'ils ne doivent compter sur aucune récompense.

Quelques-uns, en très petit nombre, ouvrent l'oreille à ces insinuations perfides, et disent ensuite qu'effectivement ils sont bien malheureux. On rapporte encore que l'on cherche à diviser la garde consulaire et les chasseurs de Marengo, et à exciter des querelles entre ces deux corps. — La nouvelle du combat naval et de la victoire remportée par le contre-amiral Linois a produit la plus grande sensation et un enthousiasme général.....

Le tiers consolidé est à 44 francs ; le provisoire à 29 fr. 50 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 13 c ; ceux d'arrérages à 58 fr., et ceux de l'an VIII à 87 fr. 75 c. On a répandu sourdement à la Bourse le bruit que l'inscription très prochaine de 10 à 12 millions était déterminée et arrêtée. L'escompte des obligations s'améliore.....

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX

Journal des Débats du 2 thermidor : « *Paris, 1er thermidor*. ...Le maire de Versailles avait fait annoncer que la totalité des eaux du parc jouerait le 30 messidor; il n'en fallait pas davantage pour y faire courir tout Paris : en effet les routes et la rivière étaient couvertes de curieux. Les impitoyables voituriers rançonnaient le badaud et semblaient vouloir enlever la *totalité* des *bourses*. Le spectacle des eaux, quoique magnifique, n'était pas aussi complet *qu'on l'avait annoncé* ; c'est surtout aux bains d'Apollon qu'on a senti la dif-

férence qu'il y a entre une fête et un programme. Cependant la foule, qui remplissait toutes les allées, se plaisait à regarder ces mâts liquides autour desquels les zéphyrs viennent rafraichir leur haleine, ces cascades impétueuses où l'onde froissée de toutes parts se brise, écume et gronde, ou ces nappes diaphanes qui, dans leur chute, s'arrondissent en voûtes de cristal, ou ces nymphes dont la pudeur coquette se voile à dessein d'un rideau transparent! Il fallut enfin s'arracher à de si doux spectacles, et se remettre à la merci des loueurs de carrosses, de fiacres, de charrettes et de fourgons ; plus d'herbe douce et fleurie, mais un bon pavé bien dur : plus d'orangers, plus de naïades, plus de parfums, plus de fraicheur, mais des prisons étroites et fétides, des cahots et de la poussière, et une queue, ou plutôt trois queues : queue à la barrière de Versailles, queue au pont de Sèvres, queue aux Bons-Hommes; en un mot que l'on se figure une queue sur la *totalité* de la route. Il y avait bien un moyen de la raccourcir de moitié, puisqu'il y a deux issues à chaque barrière, mais les commis prétendaient qu'il fallait en laisser une libre pour les Parisiens à qui il prendrait fantaisie de courir à Versailles à onze heures du soir pour savoir si l'on s'y était amusé. C'était du moins une consolation pour ceux qui se trouvaient par compagnies de dix-huit ou vingt sur une charrette attelée d'une rosse, de voir derrière eux un léger phaëton, obligé à de tristes haltes, malgré la vélocité de deux coursiers de feu; cette jouissance maligne les aidait à supporter leurs coliques. »

DXCI

1er THERMIDOR AN IX (20 JUILLET 1801).

Rapport de la préfecture de police du 2 thermidor.

Dès avant-hier soir, les boulangers se sont coalisés en certain nombre pour augmenter le prix du pain et porter celui de 4 livres à 14 sous au lieu de 13. Le préfet de police, qui a exigé des commissaires de police des rapports exacts et journaliers sur cette partie de l'administration, a mandé par devant lui plusieurs de ces boulangers, qui n'ont pas hésité à signaler l'instigateur de toutes ces menées; et ils ont indiqué un nommé Berger, leur confrère, demeurant rue Dominique, faubourg Germain, n° 1540. Cet individu a été arrêté, et il a subi interrogatoire. Il a déclaré en effet avoir sollicité les autres boulangers à augmenter leur pain, et leur avoir dit que, dès que le peuple n'en murmurait point, on ne leur ferait aucun reproche, et qu'aucune autorité ne pouvait les forcer de vendre à perte. Cet homme est noté dans la division et par les commissaires de police comme un de ceux qui ont toujours été les premiers à augmenter le prix du pain et les derniers *à le diminuer*. Les autres boulangers ont été renvoyés chez

eux avec injonction d'obéir strictement aux ordres qui leur ont été intimés. Berger a été gardé en détention jusqu'à nouvel ordre. Sa femme, aidée de ses garçons, est en état de tenir sa boutique et de fournir à l'approvisionnement de ses pratiques; mais, comme elle pense comme son mari, elle est surveillée de très près. Quelques-uns d'entre eux disent avoir remarqué que des habitants de la campagne venaient chercher du pain chez eux plus que de coutume.

Les partisans des Chouans et surtout ceux de Bourmont, depuis qu'ils ont appris sa destination, intriguent beaucoup; ils sont désespérés de ce qu'il se trouve dans la préfecture de Jean de Bry [1], de qui ils disent des horreurs; ils remuent ciel et terre pour engager le gouvernement à revenir sur cette mesure. S'ils ne réussissent pas, ils menacent de se venger. On ajoute qu'ils ont déjà écrit à leurs amis pour les prévenir, ainsi que tous les Chouans qui ont été obligés de quitter Paris, par suite de la mesure du 19 germinal dernier [2]. Ils paraissent compter particulièrement sur le nommé Bussy, maintenant à Châlons-sur-Marne, dont ils font un grand éloge, et qu'ils disent être très attaché à Bourmont; ce Bussy, suivant eux, est chargé de se rendre à Besançon pour y prendre des renseignements sur les mesures à établir dans ce pays-là.

Les militaires se plaignent, dit-on, de la mauvaise qualité du pain qu'on leur distribue, et murmurent de ce qu'on leur a fait prendre celui qui avait été refusé par les grenadiers de la garde des Consuls.

Tous les rapports annoncent que le peuple se plaint du régime des contributions à Paris ; on parle de plus de soixante mille pétitions sur lesquelles on ne peut obtenir de décision, et en attendant les percepteurs accablent les contribuables de frais de garnisaires qui quelquefois quadruplent l'imposition. On assure que, le 26 messidor dernier, c'est-à-dire le lendemain de la fête, les garnisaires pleuvaient dans les maisons des contribuables. Les uns y étaient placés fixement; les autres n'y venaient que pour échanger des contraintes contre des salaires dont, dit on, ils ne profitent pas. Il semble que les percepteurs qui les faisaient agir aient pris à tâche de remplacer par la désolation la joie, dont la veille, les habitants de Paris avaient été enivrés, et leur impolitique conduite a fait vomir des imprécations contre le gouvernement.

Le préfet de police a fait saisir, hier, chez le nommé Tiberghein,

1. L'ex-conventionnel Jean de Bry était alors préfet du Doubs.

2. *Il doit y avoir ici quelque erreur ou quelque confusion; car nous ne trouvons, à cette date du 19 germinal an IX, aucun acte du gouvernement qui concerne les Chouans.*

négociant, rue Vivienne, une grande quantité de marchandises anglaises, dont cet homme fait depuis longtemps un très grand commerce, dans l'ombre du mystère. Jusqu'à présent il était venu à bout d'échapper à toutes les recherches et de faire nationaliser les marchandises qu'il recevait d'Angleterre. On a de forts motifs de soupçonner que les entrepreneurs de la manufacture de Passy se prêtent à ce manège.....

Il y a eu encore aujourd'hui à la Bourse de la baisse... ..

Le préfet de police a soumis, le 29 messidor, son projet d'ordonnance de police concernant la Bourse à l'approbation du ministre de l'intérieur.....

On assure que le préfet de Nantes a failli être assassiné; mais on ajoute que le meurtrier est un fou.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 18 thermidor : « LE MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE AUX PRÉFETS DES DÉPARTEMENTS. *Paris, 1er thermidor an IX.* Depuis le 18 brumaire, citoyens préfets, tous les actes du gouvernement concernant les prêtres catholiques ont eu pour principe et pour but la liberté des cultes. Espérant ramener par l'indulgence des hommes qu'il ne croyait qu'égarés, il a permis à plusieurs d'entre eux de revenir au sein de la patrie; il les a même autorisés à exercer leur culte : leur exil fut terminé à cette seule condition, qu'ils promettraient d'être soumis aux lois, c'est-à-dire qu'ils ne troubleraient pas l'ordre auquel ils doivent leur retour en France, et qu'ils ne déchireraient pas le sein de la famille généreuse qui oubliait leurs fautes et leur tendait les bras. Quand le gouvernement n'aurait pas dû s'attendre que la reconnaissance lui concilierait tous ceux dont il finissait les maux, il devait croire que la sainteté des engagements retiendrait au moins dans une soumission passive des hommes qui avaient montré tant de scrupule pour ce qu'ils nomment *les lois de leur conscience*. Cette attente a été trompée; et plus d'un prêtre, après avoir éprouvé la clémence de la République, est demeuré contre elle en état de rébellion. Je ne parle pas de ceux qui ont constamment refusé la promesse de fidélité à la Constitution; ils se sont jugés eux-mêmes; ils doivent être bannis du sein de la République; car c'est renoncer à un pays, que de refuser d'en reconnaître les lois. Je vous désigne ici les prêtres dont la conduite est un parjure continuel, depuis le moment où ils ont fait la promesse de soumission aux lois; parce que le gouvernement républicain ne leur paraît pas favorable à leur ambition, ils croient pouvoir trahir impunément les serments qu'ils lui ont faits; et si quelqu'un de bonne foi leur observe que les maximes de l'Evangile même réprouvent cette impiété, ils répondent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ainsi, ces ministres de mensonge font vouloir à leur Dieu le parjure et l'anarchie. Avec eux, la discorde est entrée dans les communes; ils ont semé la division parmi les citoyens et les haines dans les familles, réveillé les querelles de parti, alarmé

les consciences, fanatisé les esprits ardents, abusé de la crédulité des faibles, enfin renouvelé, dans le siècle des lumières et de la liberté, tous les ridicules, tous les scandales de siècles de l'ignorance et de la superstition. C'est surtout dans les communes où ils se trouvent en concurrence avec les prêtres soumis aux lois, que les désordres sont extrêmes ; ils ne peuvent leur pardonner leur soumission à la puissance civile, et ils les proclament les ennemis de Dieu, parce que, de tout temps, ils ont été amis de la République. En vain essaie-t-on d'appliquer la loi du 11 prairial an III, et d'assigner aux différents prêtres des heures distinctes pour l'usage du même temple : les combattants sont toujours en présence, et, dans leurs violents débats, l'autorité publique est souvent compromise. Veillez, citoyens préfets, à ce que la liberté des cultes cesse d'être, pour quelques individus, la licence et la domination du leur. Il faut établir une barrière entre les hommes qu'il est impossible de rapprocher sans danger ; les dispositions que je vais vous prescrire me semblent atteindre ce but. Si, dans quelques circonstances, elles paraissent accorder une sorte de prééminence aux prêtres soumis aux lois, cette préférence est due sans doute à des hommes qui, nés de la Révolution, lui sont demeurés fidèles, qui n'ont eu besoin d'aucun pardon, qui ont lié leur sort à celui de la République, et qui ne cessent aujourd'hui de prêcher l'amour et le respect du gouvernement, par leurs discours et leurs exemples. Je vous charge donc, citoyens préfets :

1° De faire rechercher les prêtres séditieux qui ont jusqu'ici refusé la promesse de fidélité à la Constitution, et de les faire sortir du territoire de la République dans le plus court délai ;

2° D'ordonner provisoirement, et par mesure de police, à tout prêtre rentré dans une commune où il exerçait avant sa déportation les fonctions d'évêque, de curé ou vicaire, et où sa présence nuirait à la tranquillité publique, de s'en éloigner sur-le-champ à une distance telle que son influence ne puisse plus la troubler ;

3° D'enjoindre aux maires des communes où il n'existe qu'un seul édifice consacré à l'exercice du culte de n'en permettre l'usage qu'au prêtre qui y exerçait à l'époque du 18 brumaire ; et dans le cas où l'église aurait été vacante, d'y maintenir exclusivement le prêtre appelé le premier par le vœu de la majorité des habitants. Si vous croyez, citoyens préfets, que ces mesures soient susceptibles de quelques exceptions, vous me les soumettrez, et vous me rendrez compte des décisions provisoires que vous croirez devoir prendre, pour que je les confirme ou que je les annule. Je vous salue. *Signé :* FOUCHÉ. »
— *Gazette de France* du 2 thermidor : « Une affluence considérable de curieux se porta hier de Paris à Versailles pour y voir les grandes eaux. La coïncidence du dimanche et de la décade, le beau temps, dont la privation avait été sentie pendant cinq jours, sont les causes principales qui ont concouru à ce grand mouvement. La route fut couverte de voitures depuis six heures du matin jusqu'à midi. L'encombrement et l'embarras étaient si grands que des fiacres, partis de Versailles à dix heures, ne sont rentrés aujourd'hui à Paris qu'à cinq et six heures du matin. Les curieux n'avaient pas prévu la difficulté de trouver à dîner dans une ville qui, depuis longtemps, a perdu l'habitude de recevoir tant de visites. Aussi ont-ils payé cher un modeste repas, que la plupart d'entre eux se sont vus obligés d'emporter d'assaut. On ne se rappelle pas d'une époque où il ait existé autant de désordre et de confu-

sion, où il se soit fait autant de bruit et autant d'*espièglerie*s dans les maisons qui se chargent, pour de l'argent, de supporter la mauvaise humeur, l'impatience, le tapage et les mauvais compliments. Quoi qu'il en soit, si le public a été mal régalé par les traiteurs, il a trouvé dans le parc les consolations dont il avait besoin; et, s'il a pu se trouver dédommagé de la disette des subsistances par l'abondance des eaux, le voyage de Versailles n'a pas dû lui laisser beaucoup de regrets..... »

DXCII

2 THERMIDOR AN IX (21 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3 THERMIDOR[1].

...*Concile.* — On a dit hier au Concile que le gouvernement était convenu de choisir soixante évêques, qui seraient nommés par le pape sur la présentation du premier Consul; que le nombre des curés de Paris serait de vingt-quatre, que les uns et les autres seraient salariés par l'État.....

Juillet, dit Sermaise. — Juillet, arrêté le 1er de ce mois avec Richemont, pour fausse lettre de change, condamné avec lui précédemment à la peine de mort pour faux assignats, était un agent connu de Louis XVIII. Il a fait plusieurs voyages à Blankenbourg, il y a conduit La Barberie, ancien commis de Bertin, protégé par le ministre La Vauguyon, envoyé par Brotier pour objets importants.

Bourse. — On a donné à la Bourse de ce jour comme nouvelle certaine le débarquement de l'amiral Gantheaume en Égypte, avec la prise d'un vaisseau ennemi de 74. — Cette nouvelle a rétabli la hausse: tiers consolidé, 44 fr.; provisoire, 29 fr. 75; deux tiers, 2 fr. 12 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

...Les royalistes commencent à dire que c'en est fait des Bourbons, et qu'ils sont condamnés à finir leur vie dans l'obscurité; l'Empereur, ajoutent-ils, s'est rendu plus coupable que tous les révolutionnaires,

1. Ici reprend la série de ces tableaux dans la suite desquels il y a, aux Archives nationales, une longue lacune dont nous ne nous expliquons pas la cause. *Voir plus haut, p. 182, note 1.*

en reconnaissant par le traité de Lunéville la République française, article qui a achevé de renverser à jamais le trône.

Pour inquiéter les ouvriers, on a répandu parmi eux que les boulangers se sont assemblés à l'effet d'aviser aux moyens d'augmenter le prix du pain, qu'ils sont convenus d'en demander la permission, mais en même temps de l'augmenter de leur plein gré, si la permission leur était refusée. Les ouvriers n'en sont pas moins tranquilles, et le pain est resté au même taux. Les mesures prises pour l'y maintenir se continuent, et les boulangers *obéiront*, quoique les propriétaires de farines cherchent à les stimuler en tous sens.

Des malveillants disent que les théophilanthropes ont reçu l'ordre de renoncer à leur culte et de faire disparaître des temples les signes qui le caractérisent, mais que les chefs de cette secte ont décidé de ne pas obéir et de ne céder qu'à la force.

Les officiers réformés recommencent leurs propos; l'un d'eux, nommé Lenfant, demeurant rue du faubourg Jacques, disait hier que, dans les ports de Brest et de Toulon, il n'y avait plus de travaux; que, dans le premier surtout, il y avait à peine cinquante ouvriers; que le gouvernement n'y était point aimé, et que les habitants de Brest soupiraient après la monarchie.

Les prêtres insoumis continuent d'envoyer leurs émissaires à Saint-Sulpice; et là ils tiennent beaucoup de propos contre les membres du Concile. Les dévots des deux partis se déchirent à belles dents.

Il y a eu hier cabale à l'Opéra. Elle était la suite d'une querelle que Mlle Colomb avait eue avec Mlle Delille. A peine la première parut-elle sur la scène, dans le 2e acte d'*Anacréon* [1], que des sifflets se firent entendre, mais ils furent bientôt couverts par de nombreux applaudissements, qui firent justice des cabaleurs. On a dit, dans le parterre, que c'était un citoyen de Livry qui avait payé les siffleurs.....

Hier, vers cinq heures du soir, la femme du citoyen Plet, cordonnier, rue de Berry, n° 76, est accouchée d'un enfant mâle, ayant deux têtes, parfaitement conformées, et au milieu desquelles s'élève un cartilage en forme de pique. La verge a deux ouvertures et deux urètres. Près l'anus se trouve une espèce de bras de la longueur des deux autres; l'enfant est mort en venant au monde. Procès-verbal a été dressé et transmis de suite par le préfet de police au directeur de l'École de santé et au Muséum d'histoire naturelle.

Les rentes ont été demandées aujourd'hui à la Bourse, et leur cours a retrouvé ce qu'il avait perdu hier. Il est à 44 fr. 25; le provisoire

1. *Anacréon chez Polycrate*, opéra en trois actes, paroles de Guy, musique de *Grétry*.

à 29 fr. 75; les bons de deux tiers à 2 fr. 12; ceux d'arréages à 57 fr. 50, et ceux de l'an VIII à 88 fr.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3 thermidor : « *Paris, 2 thermidor.* ...Le ministre de la guerre a écrit aux préfets des départements qui lui ont adressé des pétitions relatives à des congés, qu'il ne peut, dans ce moment, prononcer, sur les réclamations de cette nature; mais il les prévient, en même temps, que le gouvernement s'occupe d'une mesure générale, dont l'effet sera d'accorder un certain nombre de congés de semestre aux militaires qui en seront susceptibles. Ces congés ne pourront pas être délivrés avant le mois de vendémiaire prochain. » — « La lionne du Jardin des Plantes, dont le titre féodal est celui de Constantine (de la région d'Afrique où elle a été prise), a mis bas, le 25 messidor à cinq heures du soir, deux lionnes.... » — *Citoyen français* du 3 thermidor : « *Paris, 2 thermidor.* ...Il y a maintenant à Bouquetot, canton de Bourgachard, deux curés, l'un constitutionnel, l'autre *soumissionnaire*, ancien curé rentré. De là, guerre. Chacun d'eux a son parti, mais il y a beaucoup de transfuges du côté du curé rentré. Il a pour lui, surtout, les gens de haut parage. La confrérie du lieu s'est rangée sous sa bannière : elle a même emporté avec elle les chandeliers, le drap des morts et surtout la croix. Une confrérie rivale a aussitôt été nommée et formée parmi les sectateurs du curé constitutionnel, ministre qui jouit d'ailleurs d'une grande considération parmi les siens, à cause de ses connaissances chirurgicales, qui lui procurent le plaisir de rendre *gratis* d'importants services aux habitants de l'endroit, quand ils sont malades. Ce démêlé d'*étole* a été porté devant le sous-préfet de Pont-Audemer. »

DXCIII

3 THERMIDOR AN IX (22 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 4 THERMIDOR.

Bruits. — Tous les nouvellistes s'occupent de l'expédition du contre-amiral Gantheaume. Hier, à la Bourse, ils assuraient que le débarquement en Égypte avait été effectué, et qu'une frégate anglaise de 74 était tombée au pouvoir de l'escadre. Aujourd'hui, il n'y a de certain que la prise de la frégate ; mais on ignore si les troupes destinées à remplacer l'armée d'Égypte y sont parvenues. On dit l'escadre rentrée à Fréjus ; quelques-uns soutiennent que les troupes qu'elle avait à

bord ont été débarquées. Le plus grand nombre en doute, parce que la gazette officielle ne parle que des prises faites les 5 et 15 messidor de la frégate et d'une corvette, sans annoncer ni le débarquement, ni le retour. Le public paraît prendre le plus grand intérêt au résultat de cette expédition, dont les politiques font dépendre le sort de l'Égypte.....

Bourse. — Le cours des rentes a été faible dans le commencement de la Bourse, parce que la nouvelle qui avait produit la hausse d'hier ne s'est pas pleinement continuée. Vers la fin, des négociants accrédités ont paru parmi les acheteurs. La hausse s'est reproduite, et on a conçu des espérances pour une amélioration progressive. — Tiers consolidé, 44 fr. 25 c.; provisoire, 29 fr. 88 c.; deux tiers, 2 fr. 13 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le préfet de police, informé que M. de Kalischew avait fait faire des recherches sur la totalité des monnaies frappées en Europe depuis 1792, est parvenu à se procurer le résultat de ce travail, que voici :

La France a fait frapper pour.......	380.000.000 fr.
L'Angleterre......................	400.000.000
Tous les États d'Allemagne.........	260.000.000
La Suède..........................	70.000.000
Le Danemark......................	60.000.000
La Russie.........................	150.000.000
La Suisse.........................	50.000.000
Toute l'Italie....................	65.000.000
L'Espagne.........................	300.000.000
La Hollande.......................	130.000.000
Le Portugal.......................	90.000.000
	1.955.000.000 fr.

La monnaie frappée en Suède, en Danemark, en Suisse, et environ 169,000,000 fr. en Angleterre proviennent d'une refonte de monnaie française. La France, outre l'argenterie des églises et des émigrés, a fondu pour environ 120,000,000 de monnaies étrangères, qu'elle a remises à son poinçon. Telle est la note textuelle que M. de Kalischew envoie à sa cour.

On se plaint assez généralement de ce que le commerce ne reprend

point, que l'argent devient plus rare de jour en jour. Cette rareté s'aperçoit même dans les jeux, où l'on voit beaucoup de pièces d'or et très peu d'argent blanc. Les banquiers de ces jeux prétendent eux-mêmes qu'ils ont infiniment de peine à en trouver, et cela occasionne souvent des disputes entre les joueurs, qui ne veulent point être payés en or.

Les débats qui ont eu lieu parmi les évêques du Concile occupent beaucoup leurs partisans. Le parti des Jansénistes, à la tête desquels est le citoyen Clément, évêque de Versailles, voulait s'emparer de toutes les décisions et subjuguer les autres qui ne partageaient pas leurs opinions. On s'est de part et d'autre fortement débattu, et cette lutte, qui a été connue du public, n'a pas augmenté leur crédit dans le monde. On donne cependant pour certain que les affaires ecclésiastiques sont entièrement arrangées, et que le prochain départ du cardinal Consalvi en est la preuve certaine. On ajoute que le gouvernement doit prélever sur les fonds destinés à l'instruction publique une somme de 14 millions, qui sera employée au salaire des ministres des cultes catholique et protestant.

Les officiers réformés se plaignent toujours de n'être point payés et crient beaucoup après les bureaux de la guerre.

On a observé qu'en général les étrangers qui ont été attirés à Paris par la fête du 14 juillet ne s'occupent que de leurs plaisirs et passent leur temps à visiter les monuments et les spectacles, qu'ils ne parlent point des affaires politiques, et ne lisent pas même de journaux.

Les faubourgs sont très tranquilles; quelques misérables, qui voudraient encore tenir quelques propos, sont conspués, et on ne les écoute pas. On répand dans le public qu'il y a eu une insurrection parmi les troupes françaises à Turin, que le commandant de la place a tué de sa main l'un des officiers mécontents, que les causes de ce soulèvement des troupes proviennent du défaut de vêtements, de souliers, de vivres et de solde, que le général commandant a été obligé de se sauver, et que les mutins se sont emparés de la citadelle.

Hier, à huit heures du soir, six officiers de troupes de ligne se sont présentés, à la suite d'un dîner, chez des femmes publiques du palais du Tribunat, n° 113 Ils y sont entrés le sabre à la main, voulant forcer ces femmes à les recevoir; ils ont cassé et brisé tout ce qui se trouvait dans les appartements, et ont insulté la force armée qui s'est présentée pour les arrêter. Une femme a été blessée au pied d'un coup de sabre. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à les arrêter. Le commissaire de police les a remis à leur commandant, qui a promis de les faire punir militairement.

Hier on a découvert un nouveau souterrain servant à introduire des eaux-de-vie en fraude. Son entrée était dans la maison du citoyen Petit, commune de la Chapelle, et sa sortie *intra muros* chez le citoyen Roy, rue Château-Landon, n° 2. On y a saisi sept pièces d'eau-de-vie.

Il paraît que ce n'est point en écus que le citoyen Tiberghein[1] a toujours payé les marchandises anglaises qu'il débite depuis longtemps et dont une forte partie vient d'être saisie dans ses magasins, ainsi qu'on l'a dit dans le rapport d'hier. Il s'était procuré des bons d'exportation de grains pour la Hollande et tout porte à croire que leur véritable destination était pour l'Angleterre. Le préfet de police a fait saisir aujourd'hui une portion de marchandises anglaises chez la femme Berthe, rue Neuve-Denis, n° 33. Elle venait de les recevoir de différents marchands qui cherchaient à les soustraire aux recherches de la police.....

Les grains et farines tendent à la baisse, et ce qui doit surtout tranquilliser, c'est que les boulangers aisés ont encore beaucoup de farines. Le préfet de police est parvenu à se procurer le relevé des approvisionnements de quatre cent six boulangers; il est de trente-quatre mille trois cent soixante-dix sacs; les autres boulangers, étant pauvres, sont beaucoup moins approvisionnés, mais on ne doit plus avoir d'inquiétudes. Les magasins de Robert sont fournis; le commerce verse, et la récolte avance.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 thermidor : « *Paris, 3 thermidor.* ...Le premier Consul a donné hier aux ambassadeurs l'audience ordinaire. M. Consalvi et M. Spina[2] s'y trouvaient. Le cardinal secrétaire d'État retourne à Rome à la fin de cette décade; M. Spina reste à Paris... » — *Gazette de France* du 4 thermidor : « *Variétés.* Parmi les modes du moment, on peut citer comme une des plus remarquables celle de porter des moustaches. Un assez grand nombre de jeunes gens, qui ont constamment gardé leurs foyers et leurs pénates depuis le commencement de la guerre, ont cru devoir s'approprier ce petit attribut des enfants de Mars, qui assurément ne leur coûte rien. On n'est pas encore entièrement accoutumé à voir des moustaches accompagner l'habit bourgeois. Mais, pour peu qu'elles se multiplient, on cessera d'y faire attention; et alors ceux qui n'en portent que pour être remarqués s'empresseront de les mettre bas. Il y aurait bien un moyen encore plus sûr d'en

1. Voir plus haut, p. 414, le rapport de la préfecture du 2 thermidor.
2. Il y a dans l'original : « M. de Gonzalvi et M. de Spina... » A notre habitude nous rectifions l'orthographe des noms propres.

faire passer la mode : ce serait d'exiger une ou deux campagnes sur les vaisseaux de l'État de tous les jeunes gens qui s'attribuent ainsi les honneurs de la guerre sans en avoir fait les frais. Mais, comme le désir de paraître militaires est une sorte d'hommage rendu par eux au métier, on ne peut que leur savoir gré de leur intention. Cependant, lorsqu'on rencontre un bourgeois bien frais et bien intact, dont les lèvres sont ombragées d'une paire de moustaches, on ne peut s'empêcher de le comparer à ces petits enfants, qu'on voit dans les rues armés d'un fusil de fer-blanc et d'un sabre de bois..... »

DXCIV

4 THERMIDOR AN IX (23 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 5 THERMIDOR.

... *Émigrés de marque.* — On signale au ministre plusieurs émigrés qui occupaient chez les princes, dans tout le cours de leur émigration, les premiers emplois, tels que le duc de Maillé, le comte d'Hautefort et autres; on est surpris de les voir à Paris. On insinue que l'indulgence du gouvernement pour ces individus est fondée sur des considérations politiques.

Concile. — On colporte des feuilles imprimées qui ont pour titre: *Déclaration du Concile national, tenu dans l'église Saint-Sulpice sous la protection du gouvernement.* Cette déclaration est composée de onze articles, contenant les principales maximes adoptées par les prêtres dits constitutionnels. Il est dit dans un considérant que le Concile national, représentant l'Église gallicane, doit à l'Église nationale qu'il représente, au gouvernement pour la protection duquel il est assemblé, une manifestation de ses sentiments, etc.....

Bourse. — Le cours a peu varié. Le provisoire a augmenté de prix d'un pour cent. Point de nouvelles politiques. Tiers consolidé, 44 francs; provisoire, 30 fr. 50; deux tiers, 2 fr. 15 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le préfet de police, qui est à la recherche des causes qui ont amené la cherté des farines et qui l'entretiennent encore, quoiqu'elles soient assez abondantes, et que les achats ne se multiplient pas beaucoup dans ce moment, a découvert qu'elles étaient à peu près les mêmes que celles qui, par un effet contraire, ont entraîné la baisse de

la rente et des autres papiers nationaux. Les courtiers offrent à des entrepreneurs des vivres, des farines qu'ils n'ont point; pressés de fournir, ils achètent à des prix au-dessus du cours et causent la hausse; d'autres, pour se faire des fonds, achètent à tout prix et sans savoir où placer, empruntent ensuite sur les farines achetées, pour en payer une partie, gardent le reste le plus qu'ils peuvent en magasin, et la hausse en est naturellement la suite. Beaucoup de ces spéculateurs en seront la dupe. Mais il serait peut-être nécessaire que tout homme qui veut faire le commerce des grains et farines eût une patente spéciale qui le fît connaître de l'autorité, et cela empêcherait des banquiers, des marchands d'étoffes, des épiciers, des marchands de vin et tant d'autres de faire le commerce dans les ténèbres. Parmi les individus dont le métier n'est autre que de jouer à la bourse sur les subsistances, on cite un citoyen Garnot, commissionnaire de la majeure partie des fermiers des environs de Paris à 20 lieues à la ronde. On sait qu'il peut, et il l'a même offert, fournir quatorze mille sacs de farines, en moins de deux décades; on sait aussi qu'il a un magasin considérable à Rouen, et que depuis longtemps ses farines y sont emmagasinées. Ce Garnot, dit-on, travaille avec et pour un nommé Soupart, que l'on dit chargé de l'approvisionnement des hospices; on ajoute que celui-ci n'est que l'homme de paille et le prête-nom d'un certain Labrousse, ex-marquis et ci-devant seigneur de Dourdaces (*sic*). On va même jusqu'à dire que, dans ce moment-ci, ils sont aux expédients pour avoir des fonds, parce qu'ils sont écrasés sous le poids de leurs achats, et qu'ils ont mis en gage des farines, sur lesquelles on leur a prêté 100.000 francs, d'où il est clair qu'ils en ont déposé pour 400.000 francs, puisque l'on sait qu'on ne prête qu'un quart sur cette denrée, et cependant les magasins des hospices ne sont point approvisionnés. A la tête des agioteurs en ce genre est aussi un nommé Viviand, ancien banquier de jeu, recherché dans ce moment pour fabrication ou émission de fausses lettres de change, de complicité avec les nommés Richemont et Sermaise. On lui donne pour principal agent un nommé Vondésir, ex-noble, demeurant rue du faubourg Denis, près Saint-Lazare : celui-ci a demandé, il y a quelque temps, treize à quatorze mille sacs pour Rouen, et il disait à ses intimes qu'il comptait bien les faire passer en Angleterre. Il offrait de payer avec ses lettres de change endossées par Viviand. On surveille soigneusement tous ces hommes, et on est à la suite de nouvelles découvertes.

La revue, malgré la pluie, a été très brillante, et le concours de monde très nombreux. Il n'y a eu aucun événement.

Les malveillants prennent maintenant une autre tactique ; ils disent que toutes les places sont données à des militaires qui conservent en même temps le traitement qu'ils avaient aux armées. Ces propos sont semés à dessein pour aigrir les individus qui sollicitent depuis longtemps des places et n'ont pu encore en obtenir.

L'esprit public continue à s'améliorer depuis le 14 juillet surtout, et les mesures prises contre les perturbateurs ont l'assentiment général. On a entendu des partisans de la monarchie et des exclusifs, à qui l'on parlait de la situation intérieure de la France, répondre : « Ma foi ! que cela aille comme ça voudra : nous ne nous en mêlerons plus ; tout réussit au gouvernement actuel. »

Il y a eu hier, vers onze heures du soir, un groupe à la porte Saint-Denis, dans lequel on s'occupait d'affaires politiques ; les uns applaudissaient aux opérations du gouvernement, les autres les blâmaient : une patrouille les a tous dissipés.

On a remarqué hier des ecclésiastiques en habit noir et en manteau. Les spectateurs, qui ne sont pas accoutumés à ce costume, ont tenu quelques propos.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 5 thermidor : « *Paris, 4 thermidor*. ...Le modèle de la nouvelle ménagerie qui doit être construite au Jardin des Plantes a été présenté au premier Consul par le citoyen Molines, architecte du département de la Seine et de cet établissement. C'est un rocher élevé de 30 pieds. Il renferme dans son enceinte toutes les loges des animaux ; au-dessus est l'habitation des singes. C'est à cet architecte que l'on doit les nombreux embellissements déjà faits à ce jardin..... » — *Publiciste* du 5 thermidor : « *De Paris, le 4 thermidor*. ...Les pères du Concile national ont écrit au Saint-Père une lettre synodale, dans laquelle ils lui parlent au nom du clergé constitutionnel, et de la douleur qu'ils ressentent du schisme qui existe dans l'Église gallicane, et des efforts qu'ils ont tentés pour le faire cesser. Ils se félicitent de la conduite qu'ils ont tenue pendant la persécution, mais ils se plaignent d'être *les objets de toute sorte de dénigrements*. Ici sont particulièrement désignés les hommes qui s'annoncent dans les départements sous le nom de *Commissaires apostoliques*, lesquels reproduisent l'hérésie de la rebaptisation. Pour éviter d'être condamnés à Rome sans être entendus, ils citent le mot de Festus à Saint-Paul : « Ce n'est plus l'usage des Romains de « condamner un homme sans l'entendre. » Cette lettre est très curieuse, et de plus d'une manière .... »

DXCV

5 THERMIDOR AN IX (24 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 6 THERMIDOR.

Parade. — Le mauvais temps n'a pas empêché qu'il n'y eût à la parade le même concours de spectateurs qu'aux précédentes. On y a remarqué beaucoup d'étrangers que la fête du 14 juillet avait attirés à Paris, et qui avaient prolongé leur séjour jusqu'à cette parade pour jouir de ce spectacle avant leur départ, et surtout pour voir la personne du premier Consul. Lorsqu'il a paru, les acclamations d'usage ont annoncé son arrivée. — Plusieurs voix, se mêlant aux cris de *Vive Bonaparte !* ont fait entendre ces mots : « Et qu'il ne nous quitte pas pour aller commander la descente ! » — Les filous se sont enrichis sur les habitants des départements qui ne s'occupaient que d'examiner et d'admirer; ils ont détaché du mantelet d'une femme, mêlée dans la foule, une dentelle d'un grand prix.

Pain. — Les craintes du peuple sur le renchérissement du pain seront calmées par les mesures que le préfet a prises; les commissaires de police font des visites fréquentes chez les boulangers, tant pour empêcher l'augmentation du prix, que pour surveiller les poids, les qualités et la continuité de la fabrication d'usage, que quelques-uns menaçaient de cesser sous divers prétextes.....

Bourse. — Peu de négociations à la Bourse de ce jour. Le cours des effets a peu varié. Tiers consolidé, 43 fr. 63; provisoire, 30 francs; deux tiers, 2 fr. 14.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

... Les travaux diminuent dans le faubourg Antoine; quelques ouvriers sont sans ouvrage, et l'on voit leurs femmes porter en gage des effets de première nécessité. Des malveillants en profitent pour dire qu'au 14 juillet on aurait dû employer une partie des sommes dépensées à retirer en faveur des indigents des effets du Mont-de-Piété. On a remarqué que des gens de la campagne, qui circulent dans les faubourgs, y répandent l'alarme sur le sort des récoltes. Les pluies

qui sont tombées depuis deux jours leur servent de prétexte pour dire que les moissons ne seront pas à beaucoup près aussi belles qu'on l'avait d'abord espéré. Les boulangers sont tranquilles et obéissent scrupuleusement aux ordres qui leur ont été intimés. La situation de la Halle est toujours la même : on y fait cependant circuler que des individus inconnus vont arrher les grains dans les départements avoisinant celui de la Seine. Par suite des renseignements dont on a rendu compte sur les individus qui jouent à la hausse des grains et des farines, on a indiqué aujourd'hui le citoyen Hinguerlot, banquier, comme étant celui qui a prêté 100.000 francs sur des farines; on a même ajouté qu'elles étaient déposées chez lui.

Un officier supérieur, dont on n'a pu savoir le nom, a perdu ces jours derniers beaucoup d'argent dans la maison de jeu, n° 50, au Palais-Égalité. Dans l'excès de fureur où cette perte l'a mis, il n'est sorte d'imprécations qu'il n'ait vomies contre le gouvernement.

On se plaint beaucoup, dans le public, de la lenteur que l'on met à former dans les différentes mairies de Paris les listes d'éligibilité.

Les malveillants espèrent et comptent encore beaucoup sur la baisse des effets publics et la rareté du numéraire, déjà trop grande. Ils en concluent que l'hiver ne se passera pas sans des troubles et des mouvements.

Les amis des arts applaudissent au transport des belles statues que l'on a fait venir de Richelieu. Il y avait beaucoup de monde hier autour de celles qui sont au Tuileries. On n'a entendu dans les groupes que l'éloge du gouvernement.

On parle toujours de l'exil de Barras et de plusieurs autres individus dont on fait monter le nombre à quarante, parmi lesquels on compte Tallien. L'ex-Directeur Gohier ne reçoit plus personne dans sa maison de campagne à Eaubonne près Montmorency; il a décidément fermé sa porte à tous les exclusifs.

Des émigrés rentrés font courir le bruit que l'ex-prince Conti va rentrer dans son château de l'Isle-Adam. On rapporte qu'il y a un certain nombre d'émigrés non en règle dans ce canton.....

A l'exception des bons d'arrérages, qui se sont un peu améliorés, il n'y a eu aujourd'hui à la Bourse de mouvement ni pour la hausse, ni pour la baisse. Le provisoire est à 30 francs; le tiers consolidé, à 43 fr. 63; les bons des deux tiers à 2 fr. 14; ceux d'arrérages à 59 fr. 38, et ceux de l'an VIII à 89 fr. 25.

(Arch nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 6 thermidor : « La fête de Tivoli, donnée hier, n'était pas très nombreuse, mais la société était très brillante. La musique était assez commune, mais les illuminations étaient fort belles. Le feu d'artifice était très bien imaginé, mais la chute d'une baguette encore allumée sur le Temple de la beauté, l'enflamma tout à coup et mit la fin au commencement. Enfin le temps était fort beau ; mais le fond de l'air était très froid, et, quoique les femmes à demi vêtues trouvassent leur mise de mode, il y avait lieu de croire qu'elles ne la trouvaient pas de saison..... » — *Publiciste* du 6 thermidor : « *De Paris, le 5 thermidor.* ...Tandis que le citoyen La Harpe jugeait en France avec une sévérité tout à fait courageuse et nécessaire au progrès de l'art la comédie de Fabre d'Églantine, intitulée *Les Précepteurs*, l'épouse du célèbre Kotzebue s'occupait de la traduire en allemand. Nous ne savons si elle y a fait quelques changements, ni de quelle nature ils sont. Mais on nous écrit de Vienne que cette pièce sera bientôt jouée sur le théâtre de cette ville. »

DXCVI

6 THERMIDOR AN IX (25 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 7 THERMIDOR.

...*Lettre particulière sur l'organisation du clergé.* — Une lettre datée du 18 juillet, écrite par l'abbé Sicard au prélat Cicé, à Londres, renferme ce qui suit : « Je vais vous écrire des choses certaines. M. Crétet, l'abbé Bernier et le plénipotentiaire de Lunéville avaient été choisis pour les conférences. — Tout fut arrêté et signé le 14 juillet dans la nuit. Voici les points principaux, les seuls qui soient connus : le gouvernement français salarie les ministres ; tous les évêques et archevêques *légitimes* seront invités à donner leur démission entre les mains du Pape ; alors le premier Consul présentera les démissionnaires, qui seront renommés par le Pape et feront la promesse de fidélité ; il y aura cinquante évêques et dix archevêques ; ils nommeront les curés ; le gouvernement les reconnaîtra ; chaque évêque répondra de son clergé. Il y a des *on-dit ;* mais tout ce que je viens de dire est positif..... J'ai été réintégré dans l'Institut, comme vous l'avez présumé. Tout le monde assure que nous serons contents de la mission du cardinal Consalvi. Voilà le moment où vous et tous vos illustres collègues allez être appelés. Vous savez où vous trouverez un

appartement commode. *Venez chez vos enfants* (les sourds-muets). »

Peltier. — On vient de recevoir les quatre derniers numéros de Peltier[1], écrits dans le style le plus injurieux en tout ce qui concerne les chefs du gouvernement français. Dans le dernier il annonce une désorganisation prochaine du gouvernement se fondant sur la chute des effets publics, qui ont perdu 20 pour 100 en peu de temps, sur un complot d'officiers réformés, qui voudraient substituer au premier Consul un général de leur choix, etc. Il dit que la descente en Angleterre sera probablement hasardée ; qu'elle est projetée depuis longtemps, que le premier Consul a confié à Georges, pendant qu'il était à Paris, qu'il voulait y employer cent mille hommes, dont la moitié serait sacrifiée, et l'autre moitié suffirait pour le succès de l'entreprise. Il y a tant d'incohérence et de contradiction dans les pensées, tant de contraste entre ces calomnies contre le premier Consul et l'admiration de l'univers que cette production ne peut exciter que le mépris public.

Debauve, homme de loi. — L'auteur de quelques pamphlets oubliés, tels que : *Qu'avons-nous fait et qu'allons-nous devenir ?* en prépare deux autres à peu près dans le même sens. Éloge du premier Consul et critique de ses choix dans les divers fonctionnaires à sa nomination, notamment ceux qui l'entourent. L'un de ces ouvrages est achevé : Debauve se propose d'en présenter le manuscrit au premier Consul, avant de le faire imprimer.....

Bourse. — Les nouvelles insérées dans les journaux sur l'Égypte, par transcription de gazettes anglaises, ont fait impression à la Bourse. Les partisans de la baisse les ont présentées comme le présage de la perte de cette colonie. Elles ont causé la diminution des cours. Tiers consolidé, 43 fr. 25 c. ; provisoire, 29 fr. 63 c. ; deux tiers, 2 fr. 13 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On se plaint beaucoup de l'avidité des prêteurs sur gage, qui profitent de la détresse des particuliers pour en exiger des intérêts considérables. On cite particulièrement le citoyen Blaviel[2], ancien député du Lot, comme faisant un très grand commerce en ce genre ; il en est peu qui reçoivent autant d'effets que lui ; sa maison est pleine d'effets, et il n'est pas le plus modéré envers les emprunteurs.

La déclaration du Concile, qui est imprimée, ne fait aucune sensa-

1. *Paris pendant l'année 1795(-1802)*, par M. Peltier, Londres, 250 numéros.
2. Antoine-Innocent Blaviel, député du Lot à la Convention nationale.

tion ; le parti ennemi tourne en ridicule tous les articles et murmure tout à la fois de ce qu'on laisse circuler les décrets d'une assemblée qui n'a aucun caractère pour délibérer. Les partisans de Pancemont et autres croient voir dans cette publication une marque certaine de la préférence que le gouvernement accorde aux assermentés, et cela les désole. On dit que l'abbé Malaret, s'intitulant grand-vicaire de M. de Juigné, a cherché à intéresser le gouvernement au sort de son parti, mais qu'il n'en a pas reçu l'accueil favorable dont il s'était flatté d'avance, et qu'il lui a été répondu qu'on ne se mêlerait pas des querelles des prêtres, que le tout était envoyé au pape. Les bons citoyens craignent que le gouvernement ne soit victime des prêtres et de sa condescendance pour eux.

L'on disait hier, dans un groupe au Palais-Égalité, que le ministre de la guerre venait de donner les ordres les plus sévères pour qu'aucun militaire ne quittât ses drapeaux, même par congé, et on ajoutait que, d'après cela, il était clair que la proclamation du 14 juillet n'avait d'autre but que de jeter de la poudre aux yeux du peuple.

Les hommes d'un certain parti disent que le général Moreau a des desseins cachés ; ils répètent qu'il est le seul à qui l'on puisse confier les destinées de l'État, qu'il est aimé du soldat, et que le prince Charles lui-même a pour lui la plus grande estime. On parle aussi d'une lettre ou pamphlet imprimé, qui circule très secrètement sous son nom. Cette lettre est adressée au ministre de la guerre, et relative aux contributions levées en pays ennemis.

On assure que le général Moreau est très violent dans son intérieur, qu'un rien le met en fureur, qu'il casse et brise tout quand on le contrarie.

On a observé que, la veille et le jour du tirage de la loterie, les maisons de prêt étaient plus fréquentées que les autres jours, par les femmes des ouvriers, et que, dans l'espérance d'un lot, elles allaient mettre en gage les objets qui leur étaient les plus nécessaires. On a remarqué que, ces jours-là encore, il se vendait moins de pain qu'à l'ordinaire.....

La rente a éprouvé de la baisse aujourd'hui ; elle est à 43 fr. 25 c. ; le provisoire, à 29 fr. 63 c. ; les bons des deux tiers, à 2 fr. 13 c. ; ceux d'arrérages, à 59 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII, à 89 fr. 38 c. On attribue cette baisse aux nouvelles d'Égypte.....

Un imprimeur de Paris vient d'acheter le manuscrit d'un nouvel ouvrage en vers ayant pour titre : *Le Malheur et la Pitié*, par l'abbé Delille. Il le paie 18,000 francs.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 7 thermidor : « Le ministre de la police générale écrivait hier la lettre suivante au premier Consul : « Citoyen Consul, le vol con-« sidérable fait à Mme de Santa-Croce a fixé particulièrement l'attention de la « police ; elle en a fait rechercher les auteurs : elle les connaît ; ils sont un « nombre de trois : deux sont arrêtés, le troisième ne peut tarder à l'être. Plu-« sieurs des effets volés sont retrouvés, et j'espère parvenir à ressaisir tous « ceux qui n'auront pas été dénaturés ou détruits. Les trois voleurs sont les « nommés Loys, ex-marquis, qui, pendant la guerre de la Vendée a servi « d'agent aux chefs royalistes auprès des princes français ; Bisson, connu de-« puis longtemps pour un chevalier d'industrie ; et Fresnaud, ex-receveur des « contributions dans le département de la Charente. La conviction de leur « crime résulte des dépositions faites contre eux, des renseignements secrets « obtenus par les agents de mon ministère et des agents mêmes des cou-« pables. Je connais toutes les circonstances de ce vol. Loys en conçut l'idée « en voyant au spectacle Mme de Santa-Croce parée de diamants ; il confia ce « projet à Bisson et Fresnaud. Fresnaud se logea dans l'hôtel même de « Mme de Santa-Croce. Tous les trois ont assisté et coopéré à l'exécution. « Loys gardait l'escalier, tandis que les deux autres pillaient l'appartement, « lui faisaient passer les dentelles et renfermaient dans une boite l'or et les « bijoux. Après le pillage, les voleurs se disputèrent le partage du vol ; ils « s'évitaient et se cachaient soigneusement l'un à l'autre la portion du butin « que chacun d'eux avait dérobée. Cette circonstance rendait leur découverte « extrêmement difficile ; cependant la police y est parvenue. C'est une dame « de Breteuil qui a donné à l'ex-marquis de Loys les indications nécessaires « pour entamer et exécuter ce vol : elle a reçu un acompte sur le premier « partage, et, sur le second, il lui a été compté une somme très forte. Salut « et respect. Fouché. » — *Publiciste* du 7 thermidor : « *De Paris, le 6 thermidor*. ...Une dame de Versailles, pourvue sans doute de plus de patience que de curiosité, prit la peine de compter les voitures qui arrivèrent dans cette ville le 30 messidor, qu'on a nommé *le jour des eaux*, et il résulte de son compte que, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, neuf mille six cent six voitures sont arrivées par l'avenue de Paris, et trois mille cent cinquante-deux par celle du Grand-Montreuil. Pour expliquer ce fait, il faut croire que la susdite dame avait placé un commis sur l'une des deux routes..... »

DXCVII

7 THERMIDOR AN IX (26 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 8 THERMIDOR.

...*Bruit vague*. — On se confie mystérieusement que des lettres de

Turin apprennent que la garnison entière s'est révoltée, parce que la solde était arriérée depuis plusieurs mois, qu'un désordre général a été la suite de cette insurrection. On ne donne aucuns détails particuliers qui puissent faire juger si cette nouvelle a quelque caractère de vraisemblance. Elle n'a paru dans aucun journal.....

Prêtres. Librairie. — ...Les constitutionnels font paraître chaque jour de nouveaux ouvrages, dont le but commun est de prouver leur fidélité aux lois républicaines et leur désir sincère de terminer toutes les querelles religieuses par une réconciliation franche avec les dissidents. On en distribue un d'un autre genre qu'on attribue au citoyen Grégoire, sous ce titre : *Les Ruines de Port-Royal en 1801* [1]. L'objet est de prouver qu'il serait utile de recréer cet établissement. Page 39, on lit ce qui suit : « Des amis de la religion, voués volontairement au célibat, pourraient organiser cette société, qui les empêcherait de former comme en Angleterre des établissements libres, qui, *n'ayant pas besoin de garantie civile pour sanctionner leur existence et ne redoutant pas la surveillance du gouvernement*, y cultiveraient, au sein des vertus chrétiennes, toutes les connaissances propres à hâter les progrès de l'esprit humain ? » Dans le même ouvrage, page 32 et suivantes, on conseille les presses clandestines et portatives comme une arme puissante contre les attentats du despotisme.

Bourse. — Les négociations n'ont pas été nombreuses. Les rentes se sont un peu améliorées, tiers consolidé, 43 fr. 38 c. ; provisoire, 30 fr. 25 c. ; deux tiers, 2 fr. 11 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

L'affluence a été hier très considérable à Notre-Dame. Le Concile a fait part au peuple des moyens qu'il avait adoptés pour opérer la réunion avec les prêtres assermentés ; l'un des membres a fait lecture d'une lettre qu'on a arrêté de leur écrire, et par laquelle on les invite à nommer des députés qui se rendraient à Paris au 1er septembre, jour fixé pour des conférences sur les articles qui divisent l'église. Les membres du Concile déclarent qu'ils sont prêts à faire tous les sacrifices pour ramener la paix et faire cesser enfin les dissensions qui peuvent devenir nuisibles pour la tranquillité publique. L'assemblée a paru très satisfaite de ces dispositions, et l'on entendait le peuple dire : « Nous verrons à présent si les autres prêtres veulent bien véri-

1. Bibl. nat., Ld 3/105, in 8.

tablement la paix ; car, s'ils ne se rendent pas à cette invitation, ce sera une preuve certaine de leurs mauvaises intentions et de leur éloignement pour la paix. » — Le Concile a fait sa proclamation à la suite d'un discours dans lequel l'orateur s'est efforcé de venger la religion des attaques de l'incrédulité et de la philosophie. On a remarqué dans l'assemblée plusieurs prêtres assermentés, qui ont fixé les regards ; mais il n'y a eu aucuns propos. — On désire beaucoup connaître le résultat du Concordat religieux, que l'on dit avoir été consommé le 27 messidor dernier, à onze heures du soir, et signé de la part du premier Consul par les citoyens Joseph Bonaparte, Crétet, conseiller d'État, et l'abbé Bernier, et, de la part du Pape, par le cardinal Consalvi et l'archevêque de Corinthe Spina.

Ceux qui s'occupent de politique disaient hier dans les cafés que les partisans des Anglais n'osaient plus parler, et que leur nombre diminuait chaque jour, que le premier Consul et le gouvernement français avaient un grand nombre de partisans en Angleterre ; que l'esprit des troupes était en général excellent, et qu'elles désiraient vivement une descente en Angleterre.

On dit qu'il y a eu un léger mouvement insurrectionnel dans le régiment de hussards en garnison à Compiègne, département de l'Oise, mais qu'il a été à l'instant réprimé par la fermeté des chefs de ce corps. Des malveillants n'ont pas manqué de dire que c'était la même chose qu'à Turin, et que les troupes entrées dans l'intérieur ne seraient pas tranquilles.

Hier, les cabarets des faubourgs et les guinguettes ont été très fréquentés.....

Le cours des rentes s'est un peu amélioré, et l'on a remarqué avec satisfaction que le provisoire surtout était demandé avec plus de confiance. Le sort de cet effet est assez constamment le régulateur de celui du tiers consolidé. Les bons en général ont été un peu faibles, et les négociations peu nombreuses. Le provisoire est à 30 fr. 25 ; le tiers consolidé à 43 fr. 38 ; les bons des deux tiers à 2 fr. 10 ; ceux d'arrérages à 59 francs, et ceux de l'an VIII à 89 francs.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 thermidor : « *Paris, 7 thermidor*.... Au moment où le 3e régiment de hussards allait être passé en revue par le premier Consul à la parade du 5, un hussard qui se trouvait pris de vin fut remarqué par son capitaine, qui le fit sortir du rang, en lui disant qu'*il n'aurait pas l'honneur de passer la revue de Bonaparte*. Le hussard se retire

et va se brûler la cervelle. Plusieurs hussards de ce régiment reçurent des sabres et des carabines d'honneur, et y dînèrent le même jour. » — « Le cardinal Consalvi est parti avant-hier pour Rome. On croit qu'à son arrivée un autre cardinal, Doria ou Caprara, viendra en France. » — « Le ministre Talleyrand est de retour à Paris depuis hier au soir..... » — *Citoyen français* du 8 thermidor : « *Paris, 7 thermidor*. ... Le concours général des trois Écoles centrales du département de la Seine aura lieu dans la salle des mathématiques des Quatre-Nations, pendant les premiers jours de thermidor. Les citoyens Prony, Legouvé, Dutheil, Vauquelin, Vincent et Vien seront priés de se réunir aux membres du jury des Écoles centrales pour composer avec eux le bureau de direction du concours. Les citoyens Létendard, Decaudin et Pommiers sont nommés inspecteurs. Le 25 thermidor, les directeurs du concours transmettront au préfet le tableau des élèves qui auront mérité des prix et des mentions honorables. Le 29, jour de la clôture des Écoles centrales, la séance sera ouverte par un discours du préfet. Il distribuera les prix des concours particuliers. L'un des professeurs (on dit qu'ils en ont prié le citoyen Chénier, membre du jury) fera, au nom de toutes les Écoles, un rapport sur les progrès de l'enseignement. La séance sera terminée par la distribution des prix..... »

DXCVIII

8 THERMIDOR AN IX (27 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 9 THERMIDOR.

Tribunal spécial. Clément de Ris. — Le général Liebert, commandant à Tours, transmet plusieurs détails particuliers sur la procédure de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris. Dix accusés : six comme coupables du délit matériel, quatre comme complices. Dans les six premiers, deux émigrés et trois Chouans. Les émigrés et l'un des Chouans ont prouvé l'alibi. Les trois autres ont été reconnus coupables. Le commissaire du gouvernement n'a pris en conséquence aucune conclusion contre les trois premiers; il a conclu à la peine de mort contre les trois autres, ainsi que contre Lacroix, l'un des complices, aussi coupable qu'eux. La décision du tribunal n'y a pas été conforme : il a ordonné que les six premiers indistinctement seraient conduits à Paris pour y être confrontés avec le sénateur et sa famille; les autres, détenus jusqu'au retour.....

Prêtres. — ...Les divisions entre les constitutionnels et les soumissionnaires continuent, et sont plus marquées dans les départements. *Les premiers* font tous les efforts possibles pour amener les autres à

une conciliation. Ceux-ci refusent, sous prétexte que leur promesse n'est qu'une pure formalité qui ne produit aucune obligation réelle et ne les empêche pas de professer des maximes contraires à la Constitution, notamment sur les acquéreurs nationaux et les actes civils. Les premiers méritent plus particulièrement la protection du gouvernement; elle leur a été assurée par l'instruction du ministre aux préfets sur la préférence à accorder en cas de concurrence pour l'usage des églises.

Bourse. — Les agioteurs ont répandu à la Bourse que le combat d'Algésiras avait été suivi d'un autre dans la même mer, où deux vaisseaux français avaient été pris. Ils ont ajouté qu'on a eu de nouveaux revers en Égypte, et que l'armée ne pourrait s'y maintenir. Ces bruits se sont accrédités vers la fin de la Bourse et après la clôture; le cours du tiers consolidé est descendu jusqu'à 42 francs; tiers consolidé, 43 francs; provisoire, 29 fr. 75; deux tiers, 2 fr. 8 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Une réunion se forme depuis quelque temps à la porte du Bureau de loterie, quai des Ormes, au coin de la rue des Nonnains d'Hyères. Jusqu'à présent on ne s'y est occupé que des diverses chances de la loterie; mais, hier, il s'est glissé dans le groupe quelques individus qui tenaient des propos contre le gouvernement. Une surveillance sévère a été dirigée sur ce point.

On rapporte qu'hier le citoyen Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, ex-législateur, dînant chez Sallezelle, restaurateur, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, s'est un peu poussé de nourriture; qu'après le dîner, il accosta un particulier qui était dans la même salle; que la conversation s'engagea, et que Mercier dit que l'état de choses actuel ne pouvait durer; qu'à la vérité il ne voulait pas qu'un Bourbon remontât sur le trône; qu'il n'avait point à la vérité voté la mort du Roi, mais qu'il y avait un d'Orléans tout prêt, et qu'il fallait bien que cela fût ainsi.

Avant-hier, les théophilanthropes ont exercé leur culte à Saint-Sulpice. On a remarqué dans l'assemblée quelques prêtres en habit bourgeois, qui disaient assez haut qu'il fallait chasser cette secte et cherchaient à exciter les spectateurs à cet acte de violence. Les théophilanthropes crient beaucoup contre le Concile, et surtout contre les nouveaux arrangements que l'on annonce relativement au clergé. Ces hommes ne sont pas plus tolérants que les autres.

Le ci-devant évêque de Saint-Papoul, ayant été mandé à la Préfecture de police, à cause de placards imprimés relatifs au baptême et à la confirmation, a rejeté le tout sur le curé de Saint-Roch et est convenu qu'il avait tort; il s'est parfaitement bien conduit, a promis qu'il viendrait voir souvent le préfet, et qu'il recommanderait à tous les prêtres de sa connaissance de se conduire de manière à mériter l'estime et la protection du gouvernement.....

Hier, au théâtre du Marais, à la représentation des *Deux Jocrisses* [1], le nommé Moessard, acteur, a essuyé deux accidents : il a avalé de l'esprit de vin mis dans une bouteille où il ne devait y avoir que de l'eau; et ensuite, en luttant contre son frère de comédie, il a reçu de ce dernier un coup de crochet, qu'il n'a pas su parer avec le tabouret qui lui servait à se défendre. Il a été blessé à la tête. Ayant voulu continuer de jouer malgré ces deux accidents, il s'est trouvé mal et est tombé sur la scène à la fin du spectacle. Il a reçu les secours nécessaires, et il paraît que ces accidents n'auront pas de suites fâcheuses.....

Les journaux n'ont donné aucune nouvelle; mais, pendant la tenue de la Bourse, on a répandu sourdement le bruit de la perte de deux vaisseaux français, dans un combat postérieur à celui d'Algésiras. D'autres en ont fabriqué d'aussi défavorables relativement à l'Égypte, et, malgré que ces propos vagues ne paraissent pas s'accréditer, on leur attribuait néanmoins le refroidissement du cours des rentes, lorsque, vers le moment de la clôture, ils se sont propagés de manière à faire tomber le tiers consolidé à 42 fr. 25. Les autres effets se sont maintenus. Les pièces d'or se font toujours à 5 centimes au plus. Le provisoire est à 20 fr. 75; le tiers consolidé à 43 francs; les bons des deux tiers à 2 fr. 8; ceux d'arrérages à 59 francs 50, et ceux de l'an VIII à 88 fr. 50.

(Arch. nat., F [7], 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 9 thermidor : « *Paris, 8 thermidor.* Le Conseil d'État est maintenant occupé de la discussion du projet du Code civil. Les observations du tribunal de cassation et des tribunaux civils, sur le projet, ont été examinées, discutées et appréciées à la section de législation. Le citoyen Portalis en fait le rapport au Conseil à mesure qu'on y discute les articles sur lesquels elles portent, et il présente l'avis de la section. Les trois commissaires : Tronchet, Bigot-Préameneu et Malleville, qui, avec le citoyen Portalis, conseiller d'État, ont travaillé à la rédaction de ce projet, assistent

1. Vaudeville en un acte, par Armand Gouffé.

aux séances et y donnent leur avis. Le premier Consul préside toutes les séances où la discussion du Code civil a lieu..... » — *Citoyen français* du 9 thermidor : « *Paris, 8 thermidor.* ...Un citoyen de Paris fait deux mises chez le receveur du bureau 149, boulevard et porte Saint-Martin, sur les numéros suivants : 37, 38, 70, 71, mêmes numéros, mêmes chances et même prix ; savoir : 62 fr. 50 c. sur chaque série, et il obtient au tirage du 1er thermidor deux quittances de 82,500 francs chacune ; total 165,000 francs. Voilà un homme à même de faire des heureux, s'il sait faire un bon usage de cette fortune légitime. » — « Deux hommes disputaient encore sur les cloches. L'un répétait avec humeur toutes ces absurdités qui ont été dites et redites depuis quelque temps. Tu as beau dire, lui répondit son camarade, tu ne me persuaderas jamais qu'on ne puisse pas croire en Dieu, même aller, si cela fait plaisir, à la messe ou à vêpres, sans croire aussi à la nécessité de tes cloches. Quelques sonneurs ne s'étaient-ils pas avisés de demander qu'elles recommençassent à être mises en branle le 26 messidor dernier? Le prétexte était bien séduisant, puisqu'il agissait de célébrer l'anniversaire de la chute de cette infâme Bastille où gémirent et périrent tant de victimes du despotisme. Mais nous avons heureusement un ministre de l'intérieur qui, parce qu'il entend raison, ne se soucie pas d'entendre sonner les cloches. Vite, il a répondu aux pétitionnaires qu'une loi, que tout Français doit respecter, interdisait le son des cloches, et que d'ailleurs le canon suffisait à nos fêtes républicaines..... »

DXCXIX

9 THERMIDOR AN IX (28 JUILLET 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 thermidor : « *Paris, 9 thermidor*.... Le ministre de la police a fait passer aux préfets des départements la décision suivante : « Toutes les fois qu'un prêtre dit *constitutionnel* exerce les fonctions « du culte catholique dans l'édifice destiné à cet usage, si un prêtre qui a fait « la soumission à la Constitution est ensuite autorisé à résider dans la même « commune, l'église doit demeurer à la seule disposition du premier. Si le « second veut exercer ces fonctions, il doit indiquer un autre local que l'au- « torité puisse surveiller. » — Avis. Les anciens élèves du collège Louis-le-Grand, qui ont eu le bonheur d'y faire leurs études sous le gouvernement paternel du bon Bérardier, désirant célébrer l'anniversaire de leur réunion du 15 thermidor an VIII, invitent leurs camarades à souscrire pour cette fête, le plus tôt possible, chez les citoyens Decerf, notaire, rue Saint-Honoré, au coin de celle du Roule ; Martinon, avoué rue Pierre-Sarrazin, n° 16 ; et Violette, avoué, rue de l'Arbre-Sec, n° 250. » — *Gazette de France* du 10 thermidor : « Le prêtre Simon Gaudin a été condamné par le tribunal correctionnel de La Flèche à trois mois de détention et cinq cents francs d'amende pour avoir exercé le culte sans avoir fait la soumission prescrite par la loi..... » — *Publiciste* du 10 thermidor : « *De Paris, le 9 thermidor.*

...Les pères du Concile font inviter les révérends évêques et vénérables prêtres *incommunicants* qui sont en France à des conférences solennelles pour y discuter dans un esprit de charité les différents points de discipline qui les divisent. Ces conférences s'ouvriront le 1er septembre prochain (14 fructidor), dans l'église de Notre-Dame de Paris, entre dix-huit ecclésiastiques choisis de part et d'autre. Si cette forme de conférence ou le lieu indiqué ne convenaient pas à nos frères, disent les pères du Concile, ils sont invités à se concerter avec le Concile à ce sujet..... »

DC

10 THERMIDOR AN IX (29 JUILLET 1801).

Rapport de la préfecture de police du 11 thermidor.

On rencontre beaucoup de militaires qui murmurent beaucoup au sujet du paiement de leur solde pour l'arriéré de l'an VII et de l'an VIII. Ils disent que les ordonnances qu'on leur délivre ne sont point acquittées à la Trésorerie, et que le besoin les force de les vendre à 20 et 40 pour 100 de perte, et finissent par vomir toutes sortes de propos.

En exécution de l'arrêté du préfet de police sur la Bourse, tous les agioteurs et tous ceux qui se mêlent de vendre des effets nationaux sur les places et dans les rues, notamment au Perron et dans le jardin du Palais du Tribunat, ont été dispersés; il leur a été enjoint de ne plus se représenter, et les mesures nécessaires ont été prises pour les arrêter, s'ils osent reparaître.

On débite dans les cafés que le gouvernement sera forcé de suspendre le paiement des rentes et pensions, attendu, dit on, l'emploi de 200 millions destinés pour la marine, et dont partie, à ce qu'on assure encore, est déjà envoyée à Brest. Le café Procope est l'un de ceux où l'on tient le plus de propos contre le gouvernement. Ce sont surtout les arrangements pris avec la cour de Rome qui remuent la bile des habitués de ce café. Ils disent que cela ne pourra pas tenir, que les insermentés ne consentiront jamais à vivre en paix avec les autres, et qu'ils éterniseront les querelles de l'Église.

Le préfet de police a fait interroger aujourd'hui le nommé Garnot, dont il a été question au rapport du 5 de ce mois, relativement à la hausse des subsistances. Celui-ci est convenu : 1° n'être que l'agent de Soupart, chargé de l'approvisionnement des hospices de Paris; 2° que *ce même* Soupart, à son tour, n'était que l'homme de paille d'un cer-

tain Labrousse, qu'il a dit ne point connaître particulièrement; il est convenu encore de l'existence d'un magasin de farine à Rouen, de l'emprunt fait au citoyen Hinguerlot sur cette denrée; mais il a ajouté que les farines de Rouen étaient vendues, que celles sur lesquelles il avait été prêté de l'argent avaient été déposées dans le magasin de la rue du Pas-de-la-Mule, où il n'en restait presque plus, et enfin que ce même magasin appartenait au citoyen Perrot, beau-père du banquier Hinguerlot. En un mot, ses aveux ont confirmé la vérité de tout ce qui a été annoncé dans le rapport susdaté. Un autre particulier, nommé Devonshire, demeurant rue du faubourg Saint-Denis, avait été signalé comme ayant cherché dernièrement treize mille sacs de farine qui devaient être payés avec des billets de Victor Viviand, recherché pour émission de fausses lettres de change, et d'avoir dit que ces farines étaient destinées pour l'Angleterre. Il a été appelé et interrogé; il en est résulté qu'un nommé Gonderan, propriétaire du moulin Joly, est venu lui demander des farines en lui disant qu'on le payerait avec les billets de Viviand, que Devonshire s'est adressé au nommé Lapareillé, marchand de grains, mais que le marché n'a pas eu lieu, parce que Lapareillé a voulu d'autres effets et de bonnes cautions, quoiqu'on ait dit du bien de Viviand à la Caisse du commerce. Devonshire n'a été pour rien dans ce commencement d'affaire. Gonderan était le seul agent, et il passe pour un des joueurs à la hausse des grains et farines. Il sera examiné. L'épouvante cependant commence à gagner toute cette classe d'hommes, et ils tremblent d'être recherchés.

L'assemblée des théophilanthropes a été hier beaucoup plus nombreuse que de coutume à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'orateur a prononcé un discours sur la bienfaisance universelle. On a remarqué dans cette réunion beaucoup de militaires, officiers et soldats qui n'avaient point été vus dans les précédentes.....

Il s'est fait peu d'affaires hier au Palais du Tribunat, et le tiers consolidé était le soir à 42 fr. 50, malgré les efforts de plusieurs personnes dont les offres continuelles se font également remarquer à la Bourse. Aujourd'hui les négociations ont été assez languissantes, et néanmoins tous les cours sans exception se sont maintenus. Le provisoire est à 29 fr. 75; le tiers consolidé, à 42 fr. 63; les bons des deux tiers, à 2 fr. 10; ceux d'arrérages à 39 fr. 75, et ceux de l'an VIII à 88 fr. 25.....

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

DCI

11 THERMIDOR AN IX (30 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 12 THERMIDOR.

...*Librairie.* — On a affiché avec profusion l'annonce d'un ouvrage nouveau, intitulé : *La mort de Robespierre*, tragédie en trois actes et en vers, avec des notes où se trouvent des particularités inconnues, ouvrage précédé du *Poème de l'anarchie en* 91 *et* 92, *suivi de quatorze dialogues*, etc. Cette brochure de près de trois cents pages, où les époques malheureuses de la Révolution sont retracées sans ordre, ne peut avoir d'autre effet que de rappeler des souvenirs douloureux et de réveiller des passions que des bienfaits du gouvernement actuel éteignent chaque jour. Cet effet se reconnaît aux mouvements que font la plupart de ceux qui lisent cette affiche.....

Bourse. — Les agioteurs ont multiplié leurs offres à bas prix pour la fin de ce mois et celle du mois prochain. Elles ont eu beaucoup de part à la stagnation des cours, s'ils ont peu varié. Tiers consolidé, 42 fr. 75 c.; provisoire, 29 fr. 63 c.; deux tiers, 2 fr. 6 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Un négociant de Paris a reçu une lettre d'un de ses amis, qui est à la foire de Beaucaire; il lui mande qu'on ne voit dans cette foire que des marchandises anglaises, et qu'elles surpassent de beaucoup les marchandises de fabrique nationale.

Les prêtres insoumis se sont assemblés chez l'abbé Pancemont, pour décider si l'on se rendrait aux conférences proposées par le Concile. Pancemont, à ce qu'on rapporte, a dit qu'étant parfaitement instruit que l'arrangement fait avec le Pape n'était pas favorable aux membres du Concile et aux prêtres de leur parti, il fallait bien se garder de se réunir à eux. D'un autre côté, les assermentés disent que trois députés des leurs ont été tout récemment admis à l'audience du premier Consul, et qu'ils ont été parfaitement bien accueillis.

Les partisans du général Moreau continuent à faire, avec beaucoup d'affectation, son éloge en public et en particulier. En général, tous

les hommes à parti ont toujours un individu qu'ils affectent de faire regarder comme leur patron ou leur protecteur et cherchent à lui faire jouer un rôle dont le plus souvent celui-ci ne se doute pas... .

Les bons d'arrérages sont les seuls effets dont le cours se soit amélioré aujourd'hui. Les motifs des variations qu'ils éprouvent sont toujours les mêmes; ils tiennent au besoin que l'on en a, selon qu'on est plus ou moins pressé de payer ses contributions arriérées.

Nota. Il est bien essentiel de faire surveiller les percepteurs, lorsqu'ils remettent en compte ces bons d'arrérages, car il en existe de faux. Le préfet de police fait suivre une affaire de ce genre contre un nommé Marguet, ancien commis de percepteur, qui faisait faire des bons nominatifs pour payer les contributions de citoyens qui n'avaient aucune rente sur l'État. Les rentes ont été très faibles.....

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 12 thermidor : « *Paris, 11 thermidor.* ...L'annonce d'un rocher placé dans le Jardin des Plantes, pour former la ménagerie, a attiré la curiosité du public; voici quelques détails propres à la satisfaire. Un chemin creux et tortueux, pratiqué à l'ouest de l'Orangerie nouvelle, conduira dans un vallon artificiel, borné d'un côté par le revêtement de la grande allée. C'est dans ce point et sur l'alignement de la ménagerie actuelle que l'on élèvera un rocher caverneux percé du Nord au Sud et plus étendu en longueur qu'en largeur; il sera percé de plusieurs grottes; l'espace qui est devant chaque grotte sera entouré d'une grille de fer élevée et solide. Les dispositions intérieures permettent de faire passer les animaux de l'enceinte antérieure à la postérieure et de chauffer les cavités internes dans la saison rigoureuse. Une eau vive, jetée avec abondance dans ce vallon, circulera dans les bassins creusés dans chaque cage. Des plantations nombreuses, touffues et analogues à ce site pittoresque ménageront des ombres précieuses aux animaux dans la saison brûlante et embelliront l'aspect du rocher. » — ...« L'ex-Directeur Barras est toujours à Bruxelles. Il paraît même qu'il se propose d'y faire un long séjour. Il s'occupe à faire orner un appartement qu'il a loué pour six mois. On a remarqué que, le jour de son arrivée à Bruxelles, il descendit dans l'auberge où se trouvait alors son ancien collègue Carnot..... » — *Publiciste* du 12 thermidor : « *De Paris, le 11 thermidor.* On assure que la commission chargée d'examiner la colonne nationale a fait son rapport au ministre de l'intérieur, et qu'elle est d'avis d'exécuter le monument dans la place qu'occupe actuellement son modèle, mais avec les changements suivants proposés par le citoyen Moreau lui-même. Le soubassement disparaîtra. La colonne, dont le diamètre et l'élévation seront agrandis, sera posée sur un piédestal carré, lequel sera orné de quatre bas-reliefs, dont les sujets feront allusion aux produits naturels et industriels des peuples qui habitent les quatre points cardinaux de la France. Le fût de la colonne, au lieu d'être en granit, ainsi qu'on l'avait d'abord projeté, sera de

marbre blanc statuaire, décoré d'un bas-relief spiral, où seront sculptées les mémorables batailles livrées par les armées françaises. Chaque Victoire sera séparée par une Renommée portant des couronnes et des palmes. Cette colonne sera surmontée par une statue de la République triomphante..... »

DCII

12 THERMIDOR AN IX (31 JUILLET 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 THERMIDOR.

...*Bourse*. — Les partisans de la baisse ont profité de la nouvelle officielle du malheureux événement qui a causé la perte de deux vaisseaux espagnols, pour faire diminuer les cours des effets publics. Ils y ont ajouté qu'il était certain que l'armée française avait évacué l'Égypte par capitulation.

Tiers consolidé 42 fr.; provisoire, 29 fr. 25 c.; deux tiers, 2 fr. 6 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

... Le premier Consul a été le 11 au Théâtre de la République, où il y avait beaucoup de monde; il n'y est arrivé qu'à sept heures trente-cinq minutes, parce qu'au moment où il montait en voiture est arrivé un courrier d'Italie qui lui a remis ses dépêches. Il est sorti du spectacle à neuf heures vingt minutes.

On dit que les Anglais se sont emparés de l'Égypte, que les Français n'ont pu l'empêcher, tous les passages étant coupés par l'ennemi, ce qui ne serait pas arrivé s'il eût été possible d'envoyer du secours au général Menou; car, quand il y aurait dix monts Bernard à franchir, les Français l'eussent fait.

L'esprit public ne varie point; la prospérité du gouvernement est le vœu général.

Les boulangers font exactement le service, et le public est tranquille dans la confiance que le gouvernement veille à ce que le pain n'excède pas le prix actuel.

On dit que les Anglais craignent la descente des Français chez eux, que les familles sont dans la désolation, qu'on fait une levée en masse en Angleterre, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, mariés ou non mariés.....

Les ouvriers sont paisibles et travaillent tous ; les subsistances sont bonnes et abondantes. Les boulangers disent que le blé de cette année ne se gardera pas, qu'ils en auront plus de facilité, parce qu'on ne l'accaparera pas.....

(Arch. nat., F7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 13 thermidor : « *Paris, 12 thermidor.* ...Une ordonnance de police défend de placarder aucune affiche qu'elle ne porte le nom de l'auteur et de l'imprimeur. Nul ne pourra désormais être afficheur dans la ville de Paris, dans les communes rurales du département de la Seine et celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, sans en avoir obtenu la permission du préfet de police. Les afficheurs porteront une plaque de cuivre sur laquelle sera gravé le mot *afficheur,* avec le numéro de leur permission. Ils seront tenus, avant d'afficher, de déposer à la préfecture de police un exemplaire de chaque affiche, et d'y apposer leur signature..... » — *Publiciste* du 13 thermidor : « *De Paris, le 12 thermidor.* ...Le préfet du département de Vaucluse vient d'accorder aux juifs d'Avignon un temple pour la célébration de leur culte : on sait qu'ils sont en grand nombre dans cette ville. »

DCIII

13 THERMIDOR AN IX (1er AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 14 THERMIDOR.

Situation. Royalistes. — Un cercle de royalistes, vrais incurables, se réjouit de l'arrivée du prince de Condé à Londres, exalte l'accueil qui lui a été fait par la cour de Saint-James, quoique jusqu'à présent les journaux de Londres n'aient annoncé que la permission d'y présenter ce prince, demandée par le comte d'Artois, qui y est raremen admis. Ils concluent de cet événement que ce prince, qu'ils placent à la tête de tous les généraux illustres de ce siècle, recevra infailliblement du ministère britannique des moyens suffisants pour faire une descente en Bretagne. Déjà ils préparent la liste des fidèles gentilshommes qui auront droit aux faveurs des princes. Tous sont connus; on les surveille, quoique leurs conciliabules n'offrent rien de dangereux pour la tranquillité de l'État.....

Prospectus d'un nouvel ouvrage périodique. — Regnault Varin, auteur du *Cimetière de la Madeleine,* de *Roméo et Juliette,* etc., an-

nonce l'entreprise d'un ouvrage périodique, qui aura pour titre : *le Contemplateur*. Un cahier chaque décade, dont le premier paraîtra dans la dernière de thermidor. « Le premier présentera un coup d'œil sur la situation religieuse, politique, diplomatique, littéraire et morale de la France au commencement du XIXe siècle, avec quelques aperçus que l'auteur ose croire nouveaux [1] ».....

Bourse. — Stagnation presque absolue. Aucune négociation de la rente provisoire, et point de cours. Tiers consolidé offert à bas prix. Agioteurs sont les seuls acquéreurs. La rareté du numéraire est la principale cause de ce refroidissement.

Tiers consolidé, 41 fr. 75 c.; provisoire, *nul;* deux tiers, 2 fr. 4 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 thermidor : « *Paris, 13 thermidor.* ...Depuis longtemps quelques individus se réunissaient pour imprimer et distribuer clandestinement des pamphlets et des chansons dans lesquels le gouvernement et les premiers magistrats de la République étaient calomniés de la manière la plus outrageante. Il n'était pas facile de découvrir l'atelier où se fabriquaient ces écrits ; leurs auteurs, pour détourner les regards de la police, les jetaient furtivement dans les boîtes aux lettres, et les adressaient de cette manière aux personnes auxquelles ils voulaient les faire parvenir, ou bien ils les glissaient pendant la nuit *sous les portes*. Beaucoup de bons citoyens se sont plaints d'avoir ainsi reçu des diatribes injurieuses. L'écriture des coupables était le seul renseignement qui pût les faire connaître ; la police a réussi dans cette recherche. Elle a découvert et fait arrêter les auteurs et distributeurs dont les noms suivent : Sooz, ex-chanoine de la Sainte-Chapelle ; Trimouile (*sic*), ex-président de la cour des Monnaies ; Gaillard de Journet, officier des colonies, pensionné par le gouvernement ; Petit, colon réfugié. Ce dernier, après quelques dénégations inutiles, a été forcé de reconnaître son écriture et d'avouer qu'il avait écrit lui-même les adresses d'envoi des libelles..... » — *Gazette de France* du 14 thermidor : « Un étranger qui, depuis quelque temps, suivait les promenades des Champs-Élysées et de Bagatelle, se rendit, ces jours derniers, dans les jardins du Luxembourg, qui sont, comme l'on sait, le rendez-vous de la vieille bourgeoisie du faubourg Saint-Germain, des grand' mamans, des tuteurs, et particulièrement des demoiselles qui se vouent au célibat. En comparant les costumes, la tenue et les manières des habitués de cette promenade avec les modes, l'étalage et les grands airs qu'il avait remarqués de l'autre côté de la Seine, l'étranger était bien tenté de demander s'il était encore à Paris ; mais il se contenta d'exprimer sa surprise à un voisin obligeant, qui s'empressa de répondre à ses questions. Vous voyez ici, lui dit ce dernier, des gens qui ont perdu leur for-

1. *Nota :* Joindre l'exemplaire imprimé à l'expédition du ministre. (*Note de l'original.*)

tune, et ailleurs vous avez probablement vu les gens qui l'ont trouvée. Ce vieillard effilé, qui passe devant vous, avec un habit noir éraillé, a eu longtemps équipages, mais chevaux et laquais se sont envolés. Du reste l'habillement qu'il porte était encore à la mode, il y a vingt ans, et c'est toujours une remarque bonne à faire pour un étranger qui n'a pas connu les costumes de ce temps-là. Cet autre homme, que vous voyez si pensif, est l'auteur de cinq pièces de théâtre qu'on a jouées une fois, et de plusieurs livres dont on ne parle plus depuis longtemps. Ce n'est pas néanmoins par cette raison qu'il continue d'habiter ce qu'on appelle le *quartier latin*. Car il y a beaucoup d'auteurs de l'autre côté de la rivière, qui se trouvent dans le même cas que lui, et qui auraient très mauvaise grâce de se plaindre de son voisinage; mais il a la manie des grands hommes : il aime le théâtre de ses exploits et de sa renommée. Celui qui vient après lui, avec une perruque à cinq étages, est une espèce de savant qui a du goût pour l'astronomie, et qui change d'habit à chaque éclipse de soleil. Je n'ai pas besoin de vous observer qu'il prend par jour une demi-livre de tabac. Après la religion, sa toilette est ce qui l'occupe le moins. Remarquez encore, je vous prie, cette femme d'un moyen âge, qui paraît si mélancolique. Elle avait apporté une dot de cinquante mille livres de rentes à un aventurier. Par un enchaînement de circonstances imprévues, cette fortune se détruisit tout à coup, et le mari se hâte de vendre son nom à une autre femme. La plupart des personnes qui fréquentent cettre promenade, ajouta l'officieux citadin, appartiennent donc à une classe particulière, qui, par quelque cause plus ou moins fâcheuse, se trouve obligée de se reléguer ici, et d'y paraître dans l'état où vous la voyez. Il n'est pas même probable que ce quartier change jamais de face. Ceux qui l'habitent ressemblent à ces colons qui s'empressent d'acquérir des richesses dans les îles pour les apporter dans la métropole. A mesure qu'il se fait une fortune dans le quartier latin, c'est un petit ruisseau qui va se jeter sur-le-champ dans le grand fleuve, et qui ne remonte jamais vers sa source; d'où il faut conclure que les jardins du Luxembourg seront longtemps le refuge de la misère et de la médiocrité. »

DCIV

14 THERMIDOR AN IX (2 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 THERMIDOR.

...*Librairies. Imprimeurs.* — Girard, libraire à Lyon, distributeurs de plusieurs ouvrages proscrits, notamment de productions nombreuses des prêtres rebelles aux lois, a été arrêté par ordre du ministre et traduit au tribunal criminel de son domicile. Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

En général toute surveillance sur les imprimeurs et libraires serait impossible, si elle ne devait avoir d'autre résultat que de les faire

juger par les tribunaux. Sous prétexte de la liberté de la presse, l'impunité leur est assurée ; elle l'est même communément aux auteurs des écrits séditieux.....

Bourse. — Offres de toute espèce au-dessous du cours, à diverses époques ou au comptant. Point d'acheteurs accrédités ; joueurs connus. La baisse est l'effet de l'intrigue, et non des nouvelles politiques. Les négociants paraissent croire à la réalité de la descente qui se prépare, et craignent qu'elle ne soit pas heureuse, ce qui contribue à leur inaction pour les effets publics. Tiers consolidé, 41 fr. 25 c. ; provisoire, 27 fr. 75 ; deux tiers, 2 fr. 3 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On rapporte que l'ex-comte de Ligny a dit en conversation que nombre de nobles et d'émigrés rentrés paraissent avoir les plus grandes espérances ; ils emploient tous les moyens possibles pour dénigrer le gouvernement. Il ajoute que l'ex-prince de Poix se vante d'avoir sacrifié 300.000 francs pour obtenir sa radiation, et d'avoir ensuite fait rayer et rentrer dans leurs biens quantité d'émigrés qui ont comme lui sacrifié le quart de leur fortune. On dit que l'ex-prince de Poix est lié avec des personnes en place.

Si Mme de Jouffroy, dont il a été question dans le rapport d'hier [1], réussit dans ses projets avec la femme de Bourmont, on emploiera les mêmes moyens pour tirer de prison Susannet, ami intime de Bourmont.

Le Concile a tenu hier une séance publique à Notre-Dame ; une quantité considérable de monde s'y était portée dans l'espérance d'y entendre quelques nouveaux décrets, mais il n'y en a eu aucun de publié. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Il ne s'est rien passé de remarquable dans les autres églises, où il y a eu cependant beaucoup d'affluence. Les prêtres des deux partis mettent tout en œuvre pour se faire des partisans ; mais, comme le nombre des indifférents est le plus considérable, il n'est pas possible qu'ils portent atteinte à la tranquillité publique.

On dit dans le public, et surtout dans les bonnes sociétés, que les Français, accoutumés depuis la Révolution à des changements dans le gouvernement, en désirent encore ; que, pour fixer l'inconstance des esprits, le premier Consul doit apporter quelques modifications dans

1. *Ce rapport manque.*

l'ordre actuel des choses, et éviter par là les entraves qu'il éprouve en voulant faire le bien; qu'il faut fixer irrévocablement l'opinion des Français sur un gouvernement que la majorité ne cesse de bénir et dont elle sent tout le prix ; qu'alors le commerce ne tardera point à refleurir et à ramener le bonheur général. A la suite de tous ces discours, on parle encore de très prochains changements.

On s'occupe beaucoup dans le public de l'établissement d'une garde soldée et bien organisée pour Paris. Tous les citoyens la désirent d'autant plus vivement que les uns sont fatigués du service et s'en dégoûtent, et que les autres voient avec peine et inquiétude que la garde actuelle n'est d'aucun secours, et que, toute la journée, souvent même la nuit, les postes sont aux trois quarts déserts.

Le public prend la plus vive part aux nouvelles annoncées par le ministre de la marine, et le vœu est général pour la réussite de la descente en Angleterre, à laquelle on paraît mettre beaucoup de confiance.

Des malveillants font courir le bruit, dans les faubourgs, que le premier Consul a levé sur les receveurs des départements un emprunt forcé très considérable ; qu'il fallait qu'il fût très promptement rempli à peine de destitution, et, à la suite de ce bruit, ils sèment les propos qu'ils croient les plus propres à exciter le mécontentement. Ils disent que l'on va employer les moyens de rigueur pour faire marcher les jeunes gens et former une armée nouvelle pour la descente en Angleterre. Mais tout cela est peine perdue pour la malveillance ; le peuple est tranquille et veut l'être. Il y a cependant peu d'ouvrage dans le faubourg Saint-Antoine, et la misère augmente tous les jours.

On signale un nommé Perrin, négociant à Constantinople, demeurant rue Honoré, nº 1439, près Saint-Roch, comme cherchant à se procurer deux ou trois mille sacs de farine. Il doit signer ce soir ou demain matin le marché, déposer une portion des fonds chez un notaire, que l'on connaîtra, et indiquer ensuite le local où les farines doivent être versées. On saura où est situé ce local, et l'on suit toutes les traces de cet homme. Une des principales causes du haut prix des grains et farines provient des entrepreneurs et fournisseurs des grands établissements publics à Paris. Il est de fait que les fournisseurs des hospices, ceux de la 1re division militaire, de la garde consulaire et des Invalides, qui devraient avoir des approvisionnements pour trois mois, surtout à l'approche des moissons, n'en ont aucun ; ils vont presque au jour le jour et s'alimentent à Paris même et jusque dans la Halle aux grains et farines, sans pouvoir cacher leurs embarras et leur pénurie : il est presque démontré que ces fournisseurs ont fait la

spéculation des grains et farines sur Rouen et plus loin, au lieu de s'occuper de l'exécution de leurs marchés.

La tranquillité a été interrompue hier au théâtre du Vaudeville, parce que partie des spectateurs voulait qu'on donnât *Le Mariage de Scarron*, et partie *La Danse interrompue*. Les acteurs ont eu beaucoup de peine à se faire entendre. On a cependant fini par donner cette dernière pièce. On avait négligé de placarder des bandes sur la totalité des affiches, et voilà ce qui a occasionné le bruit. La police a mandé les entrepreneurs.

Hier soir, un particulier a été blessé au Jardin de Paphos par un petit canon que l'on a coutume de tirer pour annoncer le feu d'artifice. Il a été défendu de s'en servir désormais.....

La stérilité des affaires et la continuation de la baisse affligent généralement les habitués de la Bourse. Les offres de toute espèce, au comptant ou pour diverses époques, se multiplient de la manière la plus effrayante et donnent lieu à un découragement qui inquiète d'autant plus qu'on ne l'attribue à aucune nouvelle défavorable, on pense seulement que les préparatifs d'une descente en Angleterre peuvent y avoir beaucoup de part. Il ne s'est rien passé d'extraordinaire. Le provisoire est à 27 fr. 75 c.; le tiers consolidé, à 41 fr. 25 c.; bons deux tiers, à 2 fr. 3 c.; bons d'arrérages, à 61 fr. 50; bons de l'an VIII, à 88 fr. 88 c.

DCV

15 THERMIDOR AN IX (3 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 16 THERMIDOR.

Parade. Officiers. — La parade du 5 cause toujours la même affluence[1]; la présence du premier Consul y excite les mêmes acclamations. On y admire la superbe tenue des troupes et surtout de la garde consulaire. Tel est l'esprit des citoyens de toute classe qui viennent jouir de ce spectacle avec tant d'empressement que, deux ou trois heures avant la parade, un grand nombre se rendent au Carrousel. Celui des officiers n'est pas le même: dans tous les grades, il se mani-

1. *Il s'agit de la parade du quintidi de la seconde décade de thermidor, c'est-à-dire du 15 thermidor.*

feste des mécontents; quelques généraux se plaignent de ce que d'autres obtiennent des préférences qu'ils réclament pour eux-mêmes; les subalternes, du grade et de l'opulence des généraux; les réformés, de leur nullité. Ces derniers se mêlaient hier aux cercles qui admiraient la garde consulaire et disaient que les sommes employées à ces riches uniformes devraient plutôt servir à acquitter avec exactitude les retraites et pensions des militaires qui les avaient méritées. On a observé que ces propos avaient excité l'attention particulière de plusieurs domestiques étrangers, qui ont paru attachés aux différents ambassadeurs qui résident à Paris.

Bruits. — Divers bruits circulent dans les cercles royalistes. Le comte de Liverpool a réuni, dans un banquet splendide, les princes et leurs principaux courtisans, qui se trouvent à Londres; on y a parlé de tous les projets du gouvernement. La mission de Nelson est d'incendier les flottes et les ports tant de la France que de ses alliés. On a mis à sa disposition deux cents navires, pourvus de tout ce qui peut servir à l'exécution de ce plan. — L'amiral Gantheaume n'a pu effectuer son débarquement, le général Menou a été forcé de capituler. Ce dernier bruit a circulé hier à la parade.

Chiffre. — Le préfet de police a remis au ministre la clef du chiffre de l'évêque d'Arras. Les deux parties, tant pour chiffrer que pour déchiffrer, sont entièrement écrites de sa main. Ce chiffre ne s'applique pas à la correspondance anglaise ni à aucune autre de celles saisies: on le croit plus particulièrement destiné à la correspondance de Bayreuth. Il serait du plus grand intérêt que tous les papiers qui y ont été saisis, et dont la plus grande partie sera peut-être inintelligible pour les commissaires prussiens chargés de les examiner, fussent envoyés à Paris, où il serait plus facile d'en expliquer le véritable sens, principalement pour tout ce qui paraîtrait chiffré.....

Bourse. — Dès l'ouverture de la Bourse, la baisse s'est manifestée. Elle a été si rapide qu'après la clôture le provisoire était à 25 francs, le tiers consolidé au-dessous de 39 francs. On l'attribue principalement aux nombreuses liquidations des ordonnances arriérées. On calcule qu'elles multiplieront les rentes, et que leurs négociations offriront des chances plus favorables que le tiers consolidé. Les agents de change nommeront demain le syndic et les adjoints. Tiers consolidé, 39 fr. 50 c.; provisoire, 25 fr. 50 c.; deux tiers, 2 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Copie du rapport du commissaire de police de la division de l'Ouest au préfet de police, en date du 16 thermidor an IX[1]. — Citoyen préfet, attendu qu'il est nécessaire que vous sachiez tout ce qui se passe dans Paris, je crois devoir vous instruire de l'événement ci-après arrivé avant-hier après-midi dans mon arrondissement.

Le 14 thermidor an IX, de deux à trois heures de relevée, trois citoyens vêtus en bourgeois passent à cheval sur le boulevard des Invalides devant le corps de garde de la Pompe, dans l'une des contre-allées; le factionnaire de ce poste, suivant sa consigne (ce factionnaire était le citoyen Lavergne, marchand fruitier, rue de Sèvres, n° 1162) crie à ces trois citoyens de passer sur l'allée principale, leur observant qu'il est défendu d'aller à cheval dans les contre-allées du boulevard (arrêté du Bureau central du 16 floréal an IV). Les trois cavaliers, bravant la défense du factionnaire, continuent leur route dans la contre-allée sans se déranger, ce que voyant ledit factionnaire, il en avertit le caporal commandant le poste (ledit commandant du poste est Bouge Vincent, âgé de trente et un ans, officier démissionnaire, machiniste, demeurant rue du Bac, n° 480). Ledit commandant du poste a aussitôt couru après ces cavaliers, qui, apparemment, n'allaient qu'au trot, les atteint près la rue de Babylone, toujours dans la contre-allée, a arrêté l'un d'eux en saisissant son cheval par la bride, lui a dit que, puisqu'il venait de forcer la consigne de la sentinelle du poste, il fallait le conduire au corps de garde, et qu'il ne le lâcherait pas. Les deux autres cavaliers ont alors passé sur le milieu de la chaussée; le cavalier arrêté par le commandant Bouge le menaçait de le culbuter avec son cheval, s'il ne le laissait aller; celui-ci menaça le cavalier d'enfoncer sa baïonnette dans le ventre du cheval. Enfin le cavalier se laisse conduire au corps de garde de la Pompe; les deux autres le suivent sans dire mot. Arrivés audit corps de garde, le cavalier en question veut prendre et lire la feuille du poste ; le commandant s'y oppose en disant qu'il n'y avait que les officiers de l'état-major et les officiers civils qui avaient le droit de visiter la feuille de poste ; le cavalier menace Bouge de le faire relever et même punir ; Bouge répond qu'il n'y a que le commandant de la place qui ait ce droit, qu'il ne craint rien en faisant son devoir. Alors ce cavalier se déclare être lui-même le général Junot, commandant de la place de *Paris* ; *Bouge* réplique : « Cela ne se peut pas, vous en imposez ; car

1. *En marge* : « Rapport confidentiel au préfet de police seul. »

— lui montrant la consigne affichée dans le corps de garde, signée Junot, qui défend de laisser passer autres que les gens de pied dans les contre-allées du boulevard — vous seriez en contradiction avec vous-même ; cela ne se peut pas. » En même temps, un nommé Guilleray, l'un des fusiliers du présent, arrache ladite feuille des mains du général Junot (c'était lui en effet), lui disant : « Nous ne connaissons pas le général commandant de la place en bourgeois. » Enfin il paraît qu'il a été dit des mots durs et injurieux de part et d'autre, à la suite desquels le général Junot a sommé Bouge de le suivre au corps de garde de l'Hôtel des Invalides, où étant il a signé un ordre de conduire lui, Bouge, à l'état-major de la place, ce qui a été exécuté encore avec difficulté, car il paraît qu'aux Invalides on ne voulait pas d'abord reconnaître le général Junot. De l'état-major, Bouge a été conduit et détenu à l'Abbaye vingt-quatre heures, après lesquelles le général Junot, en le faisant relaxer, lui a fait dire qu'il aimait bien que des militaires fussent exacts à leur service, mais qu'il fallait qu'ils y missent moins de dureté. J'apprends à l'instant que Guilleray, remplaçant, demeurant rue de Sèvres, n° 1004, celui désigné plus haut, ayant arraché la feuille du poste des mains du général Junot, est destitué de sa place de remplaçant par ordre dudit général.

Je ne me permettrai ici aucune réflexion sur la conduite du général Junot, commandant d'armes de la place de Paris, non plus que sur celle de la garde du poste de la pompe des Invalides, en cette affaire ; mon but est de vous mettre les faits sous les yeux, tels que je les ai recueillis, ce que j'ai fait. *Signé :* Genest. — Pour copie conforme : *Le secrétaire général,* Piis.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 thermidor : « *Paris, 15 thermidor.* ...Le public peut voir, à dater de ce jour, dans la galerie du ministre de la marine les chefs-d'œuvre de Joseph Vernet, représentant les principaux ports de France, si connus par les gravures qu'en a faites le graveur Lebas. Ils sont exposés dans le local du ci-devant Garde-Meuble, où se voyaient jadis les riches tapisseries de la couronne. Cette exposition intéressera de même les amateurs de marine, plusieurs beaux modèles des vaisseaux de la République étant placés dans cette galerie. Cette vue les consolera de la privation où l'on est de la suite précieuse des modèles de ce genre, renfermés depuis nombre d'années dans une salle dite de la Marine, attenant à l'Institut national, au Louvre, dont l'accès est très difficile pour ne pas dire impossible..... » — *Gazette de France* du 16 thermidor : « Des libraires de Paris ont été dernièrement cités devant les tribunaux comme contrefacteurs des ouvrages de

Jean-Baptiste Louvet. A la suite des débats auxquels cette affaire a donné lieu, le commissaire du gouvernement a demandé dans ses conclusions, que lesdits libraires fussent déclarés *débitants* des éditions contrefaites, et condamnés à une amende égale à la valeur de cinq cents exemplaires. » — *Publiciste* du 16 thermidor : « *De Paris, le 15 thermidor*. ... Le préfet de Maine-et-Loire a pris, le 9 thermidor, un arrêté qui ordonne que tous les ministres des cultes et les instituteurs feront dans les bureaux du préfet ou des sous-préfectures la promesse de fidélité exigée par la Constitution de tous les fonctionnaires publics, et ceux qui, n'ayant pas fait cette promesse d'ici au 1er vendémiaire, exerceraient ou continueraient d'exercer le culte ou l'enseignement seront poursuivis selon la rigueur des lois... »

DCVI

16 THERMIDOR AN IX (4 AOUT 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 17 thermidor.

...*Agioteurs. Faux bruits.* — Il y a eu hier, au palais du Tribunat, une dispute vive et des voies de fait contre des agioteurs : la force armée les a séparés. Une négociation faite à la Bourse était le sujet de cette querelle. Des vendeurs d'effets publics voulaient contraindre leurs acheteurs à recevoir et payer le prix convenu : ceux-ci refusaient, disant que le marché était trop onéreux. Ils se fondaient sur ce qu'on avait reçu dans le jour par voie certaine, disaient-ils, la nouvelle d'un combat naval, dans lequel plusieurs vaisseaux français avaient été pris, ce qui devait produire une baisse considérable.....

Bourse. — Malgré l'intrigue des agioteurs au palais du Tribunat, après la Bourse d'hier, la baisse s'est arrêtée, et le tiers consolidé a gagné aujourd'hui près de 3 pour 100. Quelques demandes de maisons accréditées ont produit cette réaction. Un seul agent en a pris pour 50.000 francs. Malgré la rareté du numéraire, on fait beaucoup d'offres de louis à un sol. Tiers consolidé, 41 fr. 25 c.; provisoire, 25 fr. 75 c; deux tiers, 2 fr. 2 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

Le public s'occupe toujours de la descente en Angleterre, et l'on remarque que ceux qui en parlent le plus sont tous hommes d'une classe instruite, tels que tribuns, législateurs, banquiers, agents de

change, gens en place, anciens avocats et hommes de loi. La classe du peuple s'en occupe peu, et, s'il en question dans les cabarets, c'est lorsqu'il s'y trouve des exclusifs. Les avis sont partagés sur le succès, et beaucoup de ceux qui affectent de craindre que la descente ne réussisse pas ont de la peine à cacher leur peu d'attachement au gouvernement. D'autres prétendent que le premier Consul n'a pas réellement l'intention d'opérer cette descente, qu'il veut seulement forcer les Anglais de concentrer leurs forces maritimes dans l'Océan et de les tirer par ce moyen de la Méditerranée, ce qui faciliterait l'envoi des secours de France en Égypte et pourrait contribuer à la conclusion de la paix. On parle dans les cafés de l'expédition du contre-amiral Gantheaume. On assure que le gouvernement, mécontent de ses opérations, l'a destitué et qu'il est livré à une Commission militaire.

Hier, dans un groupe aux Tuileries, on parla des obligations que la France entière avait au premier Consul. Un seul homme, vêtu de l'habit militaire, se plaignit de la faveur qu'obtiennent, disait-il, les nobles et les prêtres par préférence aux républicains. A ce sujet, un particulier tira de sa poche une lettre de son fils, sergent dans la 1re demi-brigade, en garnison à Milan, par laquelle il se plaint de ce que l'on fait officiers, à son préjudice et à celui de ses camarades, des jeunes gens qui n'ont pas fait la guerre, ou qui ne l'ont faite que pour s'enrichir aux dépens de la République, tels que des secrétaires des commissaires des guerres. Dans cette même lettre, le sergent parle de la paie arriérée de dix mois et des mauvais traitements que les chefs militaires font éprouver aux soldats.

Les malveillants, qui profitent de tout, s'efforcent de jeter du ridicule sur la consigne donnée à la dernière parade, de ne laisser entrer dans les galeries et appartements du palais du gouvernement que des dames vêtues en robes. Ce sont encore eux qui attribuent au projet de descente la baisse des effets publics et la stagnation du commerce.

Hier les agents de la préfecture de police ont arrêté, au bureau général de la loterie nationale, le nommé Bourgeat, receveur des droits d'enregistrement qui se présentait avec un billet portant un faux *quaterne* de 580,000 francs. Il est actuellement en dépôt à la Force.

Un parent de Mme Gayon-Matignon parut hier fort effrayé au café Conti, près du Pont-Neuf. « On assure, dit-il, que ma cousine vient d'être arrêtée, pour s'être compromise dans le vol des diamants de Mme Santa-Croce; cependant elle avait plus de 100,000 livres de rente, et elle a l'honneur d'être alliée à la maison de Montmorency. » Quelqu'un lui observa, en plaisantant, que Marie-Antoinette avait été aussi

compromise dans une affaire de diamants, qu'on l'avait accusée d'avoir dépecé certain collier d'un million, et que cependant elle était reine de France.

L'ex-marquis de Loyauté, qui est aussi complice dans l'affaire Santa-Croce, était en l'an VII, l'agent secret de l'Angleterre ; il faisait à cet effet de fréquents voyages de Hambourg en France. Il doit se trouver au ministère des relations extérieures une lettre du 14 thermidor an VII, de ce (*sic*) chargé d'affaires de la République à Hambourg qui rend compte de tous les faits et gestes de cet ex-marquis de Loyauté, comme agent des Anglais.....

Aujourd'hui le résultat des négociations à la Bourse a été très satisfaisant. Les rentes ont éprouvé une réaction complète en hausse, et à l'appui de quelques demandes qui ont fait sensation, un seul agent en a pris, dit-on, environ 30,000 francs. Les pièces d'or sont très offertes, et on n'en prend qu'à 5 centimes. Tout s'est passé dans le plus grand calme. Le provisoire est à 27 fr. 75 c.; tiers consolidé à 41 fr. 25 c.; bons deux tiers, à 2 fr. 2 c.; les bons d'arrérages, à 61 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 89 fr. 25 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DCVII

17 THERMIDOR AN IX (5 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 18 THERMIDOR.

Premier Consul. Bruit de départ. — Depuis quelques jours on renouvelle le bruit du départ du premier Consul pour accélérer l'exécution des ordres relatifs à l'expédition projetée. Hier, entre deux et trois heures, pendant l'audience des ambassadeurs, un brigadier des grenadiers à cheval dit que le premier Consul partirait à six heures pour aller à 5 ou 6 lieues de Paris. A l'instant, on répandit que le premier Consul partait dans la soirée pour aller visiter les ports, que des détachements de la garde étaient déjà en route, qu'un bataillon entier avait reçu l'ordre de se préparer.....

L'Antidote. — Le second numéro de *l'Antidote* [1], rédigé par le ci-

1. *L'Antidote ou Année philosophique*, par J.-C.-H. Médée. T. I, 1er et 2e cahiers. S. l. n. d., in-8 de 152 pages. — Bibl. nat., inventaire, Z 2241. — Voir plus *loin*, à la date du 22 messidor, et à l'article JOURNAUX.

toyen Mehée, respire le même esprit de contrariété caustique qu'on avait blâmé avec raison dans le premier. Cet écrivain, entraîné par son caractère frondeur, semble s'attacher à saper les bases que la sagesse du gouvernement veut raffermir. Le gouvernement cherche à concilier : Mehée divise par l'arme du ridicule, et justement son *Antidote* semble n'être qu'un préservatif contre les mesures de sagesse adoptées par les Consuls.

Bourse. — Malgré les intrigues multipliées pour reproduire la baisse, les cours se sont soutenus. Les agents de change, réunis au nombre de soixante, ont nommé leurs syndic et adjoints. L'assemblée s'est prolongée jusqu'à minuit. Le plus grand calme y a régné. Tiers consolidé, 41 fr. 13 c.; provisoire, 27 fr. 50 c., deux tiers, 2 fr. 23 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 18 thermidor : « *Paris, 17 thermidor.* ...De nombreux ouvriers sont occupés, depuis plusieurs jours, à travailler au nouveau pont qui sera construit à Paris, vis-à-vis le magnifique Jardin des Plantes, qui, par les soins du citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur, s'embellit tous les jours. Les bases seront en pierre ; le reste en fonte et en bois. Ce pont, si longtemps désiré, sera d'une grande commodité pour les communications avec les boulevards. On espère que sa construction, entreprise par une compagnie de capitalistes, une fois achevée, l'on sentira la nécessité de combler enfin les anciens et larges fossés de la Bastille, sur l'emplacement de laquelle on songera, sans doute, un jour, par un beau et durable monument, à éterniser la première, la plus marquante de nos victoires sur l'infâme despotisme qui, pendant seize siècles, pesa sur un grand peuple, dont les rois, les prêtres et les nobles méprisèrent les sueurs, étouffèrent l'énergie, et partagèrent les dépouilles... »

DCVIII

18 THERMIDOR AN IX (6 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 19 THERMIDOR.

...*Faux bruits.* — On répand que l'Égypte a été entièrement conquise par les Turcs et les Anglais, que les Turcs ont exercé les cruautés les plus atroces contre les soldats français que le sort des armes a fait tomber en leur pouvoir. Le but de ces faux bruits est

de faire blâmer l'expédition qui procura la conquête de cette colonie, et de soulever les troupes françaises contre tout projet d'embarquement. On peut conclure de ces insinuations perfides que l'or anglais conserve encore à ce ministère quelques agents dans la capitale.....

Libelles. — Un nouveau pamphlet de quatre petites pages d'impression vient d'être envoyé, par la poste, à plusieurs personnes, notamment à des militaires, attachés à la garde consulaire. Il a pour titre : *Lettre d'un soldat à l'armée d'Italie à un de ses camarades à Paris*, et est dirigé particulièrement contre le ministre de la police. Cette production est évidemment de la même fabrique que les pamphlets dont une partie des auteurs et distributeurs est en arrestation. C'est toujours les mêmes caractères d'impression, même papier, etc. Un article de ce pamphlet, relatif aux colonies, confirme que ce sont des colons qui dirigent la fabrication de ces libelles.

Bourse. — Plus de négociations et de variations dans les cours ; aucune nouvelle politique pendant la Bourse. Tiers consolidé, 40 fr. 83 c.; provisoire, 27 fr. 13 c.; deux tiers, 2 fr. 2 c.

(Arch. nat., F [7], 3702.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 19 thermidor : « *Paris, 18 thermidor.* ...*Le Parisien*, que rédigeait, dit-on, le citoyen Chazet, et *les Annales catholiques*, rédigées par M. Boulogne, viennent d'être supprimés par la police... »

DCIX

20 THERMIDOR AN IX (8 AOUT 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 THERMIDOR.

Le public continue de s'entretenir du projet de descente en Angleterre. Chacun en désire le succès. On paraît croire que le premier Consul se mettra à la tête de l'expédition, et le bruit qui s'en répand donne lieu de remarquer l'attachement qui se manifeste pour sa personne. On voit conbien les citoyens s'intéressent à sa conservation.

Les journalistes ayant été invités à n'insérer dans leurs feuilles aucunes de ces nouvelles qui alarment le commerce et tourmentent l'esprit public, les malveillants ne manquent pas d'assurer, dans les sociétés, que les journalistes ont reçu la défense de rien dire qui ait

trait à l'Angleterre et à l'Allemagne, et ils en tirent des conjectures contre les négociations de paix. Les mêmes hommes, répandus dans quelques cafés que l'on surveille avec soin, s'efforçaient hier de persuader que douze chaloupes canonnières auraient été coulées à fond devant Boulogne, et que les troupes destinées à l'expédition s'étaient mutinées, ce qui devait empêcher la descente de s'effectuer.

Deux hommes vêtus de longues redingotes noires, assez semblables à des soutanes de prêtres, se promenaient sur les boulevards Saint-Denis et de Bonne-Nouvelle ; il n'en a pas fallu davantage pour exciter l'attention, et il s'est formé autour d'eux des rassemblements de curieux qui se sont bientôt dissipés.

Le rétablissement des maîtrises est toujours l'objet des conversations; en général, on le désire ; mais l'on désire aussi des exceptions en faveur des anciens maîtres qui, ayant payé autrefois leur maîtrise en argent, ont été remboursés en assignats et se sont vus ruinés la plupart par l'effet des circonstances. Les orfèvres et les bijoutiers sont ceux qui paraissent le plus désirer ces exceptions.

Des officiers réformés, parmi lesquels on distingue Lenfant, chef de bataillon, Massuet et Vincent, capitaines, tous trois connus par leur exagération, se flattent d'occuper des places marquantes dans la garde particulière de Paris.

Le peuple voit toujours avec le plus grand plaisir les travaux qui ont lieu pour la construction du pont en face du Jardin des Plantes. Ce qui produit la plus grande sensation, c'est le grand nombre d'ouvriers employés à ces travaux.....

Des officiers de marine sont entrés hier soir au café n° 44 du Palais du Tribunat, ayant fait beaucoup de dépense, et ont refusé de payer. L'un d'entre eux, nommé Delande, enseigne de vaisseau, a frappé d'un coup de bâton le maître du café. Ils ont tous pris la fuite avec tant de précipitation qu'il n'a pas été possible de les arrêter.....

Les affaires qui se sont faites depuis la dernière Bourse n'ont point été défavorables aux rentes: on a même négocié, dit-on, le tiers consolidé à 41 fr. 50 c. Aujourd'hui, les demandes ont été peu nombreuses et les cours assez faibles; mais, loin de s'en étonner, on regarde cette espèce de stagnation comme nécessaire pour une nouvelle hausse, après celle qui a eu lieu. Le provisoire est à 27 fr.; le tiers consolidé à 40 fr. 88 c.; les bons des deux tiers à 2 fr. 2 c.; ceux d'arrérages à 62 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII à 89 fr. 13 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DCX

21 THERMIDOR AN IX (9 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 22 THERMIDOR.

...*Culte.* — Hier dimanche, les évêques de Paris et de Besançon prêchèrent à l'église de Notre-Dame ; celui de Rennes fit lecture d'une lettre du Concile à tous les ministres de France pour inviter de nouveau les dissidents à se réunir à eux afin de terminer toutes les querelles religieuses. L'assemblée était plus nombreuse qu'elle ne l'est ordinairement aux réunions des prêtres dits constitutionnels. On a parlé dans quelques cercles de l'intention du gouvernement de mettre fin aux distinctions idéales qu'entretiennent des chefs de parti, et de n'accorder protection qu'à ceux qui paraîtront observateurs exacts des lois de la République.....

Bourse. — Pendant le cours de la Bourse, les rentes ont été continuellement offertes ; il y a eu quelques ventes importantes. Vers la fin, des demandes ont rétabli les cours à peu près comme avant-hier. Tiers consolidé, 40 fr. 38 c. ; provisoire, 26 fr. 63 c. ; deux tiers, 2 fr.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 thermidor : « *Paris, 21 thermidor.* On vient de placer dans la galerie des Antiques du Musée central des Arts plusieurs bustes précieux en marbre et en bronze, que le public n'avait point encore vus. Ceux qui nous ont paru mériter, comme art, une attention particulière de la part des artistes, sont une tête de Bacchus indien, en rouge antique, un Pâris, une Omphale, Lucius Verus et Antonin Pie, en frères Arvales ; deux têtes colossales d'Adrien et d'Antinoüs ; un Galba, un Claudius Albinus, une Mathilde et quelques autres beaux portraits. » — « Plusieurs établissements viennent d'être enrichis des fruits de la première conquête d'Italie que la difficulté du transport avait fait emmagasiner depuis quelques années dans les ports de Marseille et d'Antibes. Ce convoi d'objets de sciences et d'arts vient d'arriver : il est composé de trente-quatre caisses contenant les archives de l'ancien sénat de Venise, objet de la dernière importance, où les historiens pourront connaître la politique de ce gouvernement fameux ; de plusieurs tableaux précieux dont le *Salvator Mundi* et la *Sainte Marie* de Fr. Bartolomée ; le *Christ au tombeau*, d'André del Sarte ; l'*Enfant prodigue*, de Christophe

Allori; *Mars partant pour la guerre*, de Rubens; une *bataille*, de Salvator Rosa; le *portrait du cardinal Bentivoglio*, par Van Dyck, et quelques autres. Les belles et magnifiques tables de pierres dures de Florence, que le citoyen Belleville a conservées à la France, en empêchant qu'elles soient vendues à Gênes, où elles étaient déposées, sont de même arrivées. Le ministre, en ordonnant le transport à Paris de ces divers objets, a fait de même apporter les cinquante-six caisses de minéralogie que le célèbre Dolomieu avait laissées à Malte, lorsqu'il suivit Bonaparte en Égypte. Lors de la prise de cette île par les Anglais, le général qui les commandait, par respect pour ce savant minéralogiste, fit mettre une sauvegarde dans sa maison, et donna des ordres à un vaisseau parlementaire de les apporter à Marseille, pour lui être ramenés lorsqu'il serait de retour en France. » — « MODES. Le collet de l'habit de nos jeunes gens n'a plus qu'un doigt de largeur. Leur gilet commence à descendre plus bas que le devant de l'habit. Les bottes passent le genou et le bord du chapeau s'agrandit tous les jours. Nos dames portent toujours le voile sur la tête. Les *chefs* d'argent entrent non seulement dans leur coiffure à l'antique, mais ils servent de bordure aux fichus de couleur, depuis peu, aux voiles unis, et quelquefois à des garnitures, à des robes. Les robes du dernier goût sont de mousseline bleu turc. On porte les châles en coton et soie, fond ramoneur, broderie blanche, ou fond bleu turc, broderie orange; fond boue de Nil avec un simple ruban blanc cannelé, pour bordure. Les robes de grande parure sont de crêpe noir. On porte beaucoup de fichus noirs, quelques-uns sont croisés en X sur le sein. » — *Moniteur* du 22 thermidor: « *Paris, 21 thermidor*. Les journaux anglais du 4 août excitent le peuple de Londres à égorger le citoyen Otto, et la partie publique n'intervient pas pour mettre un frein à cette licence, et punir des hommes qui cherchent à faire rétrograder l'ordre social. Eh quoi! est-ce bien dans le siècle où nous sommes, au milieu d'une ville aussi éclairée que Londres, et d'une nation aussi civilisée que la nation anglaise, que l'on ose se permettre des crimes qui nous inspirent tant d'indignation et d'horreur, lorsque nous en lisons le récit dans l'histoire des Caraïbes et des peuples les plus sauvages? Les événements de Rastadt nous avaient bien appris le peu de respect que certains agents du gouvernement anglais portent au caractère sacré d'un ambassadeur. Le 3 nivôse, calculé par le soi-disant évêque d'Arras et Dutheil, soldé par l'argent de l'Angleterre, nous avait bien prouvé qu'il n'était rien de sacré dans le droit des gens et dans le droit naturel, que certains agents anglais n'eussent osé violer. Nous disons *certains agents anglais*, car Dieu nous garde de vouloir attribuer à un roi dont toute l'Angleterre connaît les vertus privées des provocations et des crimes qui appartiennent à quelques misérables du caractère de M. Windham; et si jamais on traitait en Europe cette assertion d'erronée et de calomnieuse, il nous serait facile de donner des preuves authentiques et judiciaires que plusieurs assassins, excités et soldés par M. Windham, venus d'Angleterre par Hambourg, ont été saisis à Paris et sont détenus au Temple depuis plusieurs mois; ce ne sont pas leurs déclarations que nous mettrions en avant, mais des pièces originales irrécusables. Après le caractère d'un ambassadeur, il n'en est pas de plus sacré que celui des prisonniers; aussi les mêmes journaux provoquent à l'assassinat de ces prisonniers. Si jamais le rédacteur forcené du *Times* qui, dans ses derniers numéros, a montré une âme plus atroce *que celle de Marat, avait* une influence directe, que resterait-il de sacré en An-

gleterre? Les ministres seraient massacrés sur leurs autels, le roi sur son trône, les propriétaires au milieu de leurs possessions; car le peuple, qui commencerait par massacrer un ambassadeur et des prisonniers qui sont sous la foi de son honneur, ne s'arrêterait plus dans le chemin du crime qu'après en avoir parcouru le cercle. Comment les ministres anglais, les membres du parlement, des grandes cours de justice ne sentent-ils pas que souffrir que le soi-disant évêque d'Arras, Dutheil, Georges, se montrent publiquement à Londres, c'est avouer le 3 nivôse ; qu'envoyer des assassins de Londres par Hambourg avec la commission d'un ministre anglais (M. Windham) d'assassiner le premier Consul, c'est en excitant au crime, mettre en danger la vie de tous les souverains, de tous les ministres, enfin de tous les hommes qui exercent de l'influence sur les nations? Enfin, comment ne pas sentir que souffrir que des journaux, et des journaux ministériels, excitent au massacre des prisonniers, menacent le citoyen Otto, c'est remplir l'Europe d'horreur? Si j'avais l'honneur d'être officier anglais, je regarderais comme une insulte personnelle la provocation d'assassiner des prisonniers, et je ferais ma cause particulière de punir ces misérables écrivailleurs qui sont gros de crimes. Nous devons dire ici que ce langage n'est pas celui du *Morning Chronicle* ni des autres journaux reconnus pour avoir des idées plus libérales. Il prouve que ce qui est arrivé en France arriverait en Angleterre, s'il y avait une révolution. Les hommes qui, soldés par le gouvernement, montreraient d'abord toute l'atrocité de leur âme dans le soutien de la cause du gouvernement existant, embrasseraient avec fureur, lorsque celui-ci serait culbuté, le parti le plus exagéré, et tâcheraient de faire oublier leur première opinion, en conseillant et exécutant les crimes les plus inouïs, qui, à l'époque d'une grande Révolution, en déshonorent la cause et produisent la douleur et la mort des vrais amis de la liberté. Nous devons, avant de finir, faire une dernière observation: c'est que l'on nous assure que le respectable M. Addington et les autres membres du ministère anglais ont été indignés de la conduite folle et atroce de ces folliculaires, et qu'ils ont refusé de communiquer avec l'évêque d'Arras et Dutheil. »

DCXI

22 THERMIDOR AN IX (10 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 23 THERMIDOR.

Bruits. — On disait hier, dans quelques cercles du jardin des Tuileries, qu'un aviso a apporté la capitulation de l'Égypte, envoyée par le général Moreau, que l'expédition préparée contre l'Angleterre est partie dans la nuit du 18 au 19 de ce mois; que le régiment *d'Esterhazy* a été éloigné de Paris pour querelles avec la garde des *Consuls*, etc.....

Colporteurs. — L'article sur Otto, inséré dans le *Moniteur*[1] et transcrit dans les autres journaux, a été pour les folliculaires un sujet de spéculation. Ils l'ont fait imprimer sur une feuille séparée, en multipliant les exemplaires, et y ont joint le titre suivant : « Détail officiel d'un infâme complot tendant à assassiner le premier Consul, les ministres et les principaux membres du gouvernement français. Arrestation de plusieurs agents secrets vomis par l'Angleterre et venus à Paris pour exécuter ce complot. Leur traduction au Temple. Noms des chefs de cette conspiration. » Ce titre, crié dans les rues par plusieurs colporteurs qui se réunissent et se succèdent pour que le cri soit presque continuel, inquiète au premier moment. On s'interroge sur ce nouveau complot, et ce n'est qu'en achetant et lisant la feuille qu'on reconnaît l'inexactitude du titre. Le préfet a déjà puni les agents de ces folliculaires dans d'autres circonstances.....

Bourse. — Le parquet a été ouvert à deux heures. La réunion des agents de change était incomplète ; il y a eu peu de négociations ; les cours se sont maintenus. La nouvelle organisation s'est opérée sans trouble, malgré les nombreuses réclamations de ceux qui prétendaient avoir le droit, en vertu de leurs patentes, d'exercer les fonctions d'agents de change jusqu'au premier vendémiaire. Tiers consolidé, 40 fr. 50 c. ; provisoire, 26 fr. 25 c. ; deux tiers, point de cours.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Publiciste du 23 thermidor : « *De Paris, 22 thermidor.* ...Nous transcrivons du journal officiel[2] l'article suivant : « Un journal qui s'intitulait *l'Antidote*, a été supprimé par arrêté du premier Consul. Contresigné de Méhée, « le même qui avait signé les massacres de septembre, ce journal était plein « de ces maximes affreuses qui ont produit tant de maux, et qui pour jamais « ont cessé de régner en France[3]. »

1. Voir ci-dessus, p. 459.
2. Il s'agit du *Moniteur*.
3. Voir plus haut, p. 454, le tableau du 18 thermidor.

DCXII

23 THERMIDOR AN IX (11 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 24 THERMIDOR.

...*Collecte pour réparation d'église.* — On fait une collecte dans le xe arrondissement, avec autorisation écrite du maire, pour la réparation d'une église. L'inscription que font les collecteurs sur un registre de toutes les sommes qu'ils reçoivent a été le sujet de quelques plaintes par ceux qui refusent de contribuer. C'est une liste de proscription, disent-ils, et un moyen de forcer ceux qui n'ont pas intention de participer à cette dépense. Jusqu'à présent, ces plaintes vagues n'ont été le sujet d'aucun trouble.

Bourse. — Hausse légère produite par quelques demandes. — Peu d'affaires en général. On a renouvelé aujourd'hui les réclamations, pour négocier jusqu'à la fin de l'an IX en vertu des patentes ; cependant les groupes ont été divisés sans troubles. Tiers consolidé, 40 fr. 75 c. ; provisoire, 25 fr. 50 c. ; deux tiers, 2 fr.

(Arch. nat., F7, 3702.)

JOURNAUX.

Publiciste du 24 thermidor : « *De Paris, le 23 thermidor.* Le 15 thermidor, le citoyen Jauffret, dont nous avons annoncé déjà les *promenades champêtres*, conduisit ses élèves à Auteuil, village charmant par sa position, et célèbre par la résidence de plusieurs grands hommes. Le professeur et les disciples se rendirent d'abord au pied de la pyramide sous laquelle repose le vertueux d'Aguesseau, et lurent ensemble cette inscription si sublime et si simple, gravée sur un des côtés du monument : « La nature ne fait que prêter les grands hommes à la terre; ils s'élèvent, brillent, disparaissent. Leurs ouvrages et l'exemple de leurs vertus restent. » De là ils allèrent visiter la maison qu'habita Boileau, et lorsqu'ils furent arrivés au milieu du jardin, le citoyen Guichard s'arrêta et lut l'épître de notre satirique à son jardinier. Celui de la maison était présent, et parut fier d'être le successeur du bon Antoine. Le reste de la journée fut employé de la même manière, tantôt à jouir du plus beau point de vue de la campagne, tantôt à écouter les leçons d'un homme qui sait si bien entremêler les souvenirs de l'histoire aux bienfaits de la nature, et faire remonter l'esprit de ses auditeurs de l'étude de la *nature à l'amour* de son auteur..... »

DCXIII

24 THERMIDOR AN IX (12 AOUT 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 THERMIDOR.

On désapprouve, en général, le mode de scrutin pour les élections; on dit que les directeurs et les scrutateurs feront les listes comme ils voudront et qu'ils feront à leur aise les bulletins des citoyens qui ne viendront point au scrutin; cependant quelques ouvriers des faubourgs ont été flattés de recevoir des billets d'invitation et ont dit qu'ils iraient voter. Dans la division des Arcis, les exagérés disent à ceux qui partagent leur opinion qu'il est inutile d'aller voter, puisque ceux qui devaient être exclus sont nommés de droit [1].

Les citoyens qui se trouvaient hier au café de Foy ont entendu, avec le plus grand intérêt, la conversation d'un homme qui, se disant arrivé de Cherbourg, parlait des préparatifs que l'on y a faits pour la descente en Angleterre. Il assurait que tout était prêt pour l'expédition.

Un nommé Vivier, demeurant au café de la rue de Deux-Portes-Saint-Sauveur, dit publiquement qu'il est l'agent des Consuls et particulièrement du deuxième Consul. Il assure que tous les secrets de l'État lui sont connus, et qu'il attend pour les départements une nouvelle mission, dont il espère beaucoup d'argent.

Quarante ouvriers occupés chez le citoyen Davia, charpentier, l'un des entrepreneurs des travaux des fêtes nationales, ont refusé, ce matin, de travailler, à moins qu'on leur donnât 6 francs par jour, au lieu de 4, et que le travail ne durât que de six à six heures. On les occupait en ce moment à la construction des boutiques destinées pour l'exposition au Palais national des sciences et des arts. Tous ces ouvriers se sont répandus dans les cabarets de la division de l'Ouest. Le préfet de police a pris sur-le-champ des mesures pour connaître les instigateurs et meneurs de cette coalition et pour en arrêter les effets.....

On a donné hier au Vaudeville une pièce nouvelle intitulée : *Le*

1. On veut sans doute dire par là qu'il était bien inutile d'aller voter pour la formation de ces listes de notabilités sur lesquelles devaient être pris les fonctionnaires de tous ordres, puisque ces fonctionnaires avaient déjà été désignés dès l'an VIII, et sans attendre la formation des listes.

Triple Engagement[1]. Trois promesses de mariage ont été faites à trois amants différents; l'une par le père, l'autre par la mère, et la troisième par la fille. Chacun prétend faire valoir ses droits; mais, suivant l'usage, l'amant aimé parvient, à l'aide d'une soubrette, à tromper ses deux rivaux, qui se volent mutuellement leurs promesses. Ce vol a mécontenté le public, et la représentation n'a pu être achevée qu'au milieu des murmures, sans cependant que la tranquillité du spectacle ait été troublée. Dans une des scènes, un des amants apporte un buste qu'il dit être celui du Dieu de la paix, révéré chez les Romains. La soubrette observe qu'il n'est pas nécessaire d'aller le chercher si loin, qu'elle connait un héros qui sera le Dieu de la paix, comme il a été celui de la guerre. Le public a saisi l'allusion, et a couvert ce passage d'applaudissements.

La réunion des agents de change au parquet a été plus nombreuse que les jours précédents, et l'intérieur de la Bourse très peuplé. Les rentes ont été demandées, et leur cours a éprouvé un accroissement sensible; les autres effets ont peu varié. Le provisoire est à 27 fr. 25 c.; le tiers consolidé, à 41 fr. 38 c.; les bons des deux tiers, à 2 francs; ceux d'arrérages, à 62 fr. 88 c., et ceux de l'an VIII, à 89 francs.

(Arch. nat., F[7], 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 thermidor: « *Paris, 27 thermidor*. Le ministre de l'intérieur a pris, le 25 de ce mois, un arrêté portant qu'il ne sera employé dans les fêtes, ameublements, décorations et généralement dans tous les ouvrages ordonnés par les autorités constituées dans les attributions du ministère de l'intérieur, que des produits des fabriques françaises. Les artistes, architectes et entrepreneurs qui contreviendraient aux dispositions du présent arrêté cesseront d'être employés par le gouvernement. Aucun compte pour fourniture ne sera réglé et soldé qu'autant qu'il sera présenté à l'appui un certificat d'origine pour les divers objets de fabrique. Le présent arrêté sera envoyé à tous les préfets, et signifié à tous les architectes et entrepreneurs employés pour le service public..... »

1. Comédie en un acte Le *Courrier des Spectacles* ne donne pas le nom de l'auteur.

DCXIV

25 THERMIDOR AN IX (13 AOUT 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 26 THERMIDOR.

Le culte catholique et les prêtres occupent beaucoup le public. L'ancien clergé français se persuade, dit-on, que, le culte une fois organisé d'après les arrangements convenus avec le Pape, les prêtres ne seront plus sous la surveillance de la police, et qu'il y aura près du gouvernement un évêque chargé de la police ecclésiastique pour les protéger contre les corps administratifs. Ces mêmes prêtres se flattent que les constitutionnels seront abandonnés du gouvernement et n'obtiendront aucune place ecclésiastique. Les constitutionnels, et surtout les évêques membres du Concile, témoignent à cet égard beaucoup d'inquiétude. La publication du traité qu'ils appellent *Concordat*, pourra seule ramener la tranquillité, dissiper les craintes des uns et diminuer les prétentions, peut-être exagérées, des autres; c'est ce qu'en général on attend avec impatience.

On disait hier dans une société que beaucoup de mécontents avaient engagé le Directeur Barras à se mettre à la tête d'un parti, que celui-ci avait feint d'entrer dans leurs vues, et qu'instruit de tous leurs projets, il en avait fait part au premier Consul.

Les habitués du café Zoppi, ci-devant Procope, rue de l'Ancienne-Comédie, s'étonnaient hier, en lisant l'acte d'installation du roi d'Étrurie, que le général français eût permis qu'on lui donnât dans cet acte le titre d'Excellence, titre, disaient-ils, que ne peut pas prendre un général républicain.

Malgré le mauvais temps, le public s'est porté en foule à la parade d'hier. Les citoyens témoignaient hautement leur satisfaction de voir le premier Consul jouir d'une bonne santé. Ceux qui ont présenté des pétitions se louaient surtout de l'aménité avec laquelle le premier Consul les avait accueillis. Dans les groupes, on y parlait du bonheur que le gouvernement du premier Consul promet aux Français. Toutes les réflexions, toutes les observations, annonçaient combien les citoyens s'attachent à la personne du premier Consul. Un artiste qui dessinait différents points de la parade disait aux curieux qui l'entouraient : « Tout ce qui se passe sous le Consulat de Bonaparte appartient à l'histoire et aux artistes..... »

Hier soir, pour l'exécution de l'arrêté des Consuls du 3 messidor dernier, relatif à l'établissement de la Bourse, et l'installation des agents de change étant faite, le préfet de police a fait dissiper les agioteurs qui obstruaient les avenues de la Bourse, et sept des plus connus ont été arrêtés. Cette surveillance se continue avec la plus grande activité. Aujourd'hui, quatre autres de ces agioteurs ont été arrêtés.

Les garçons charpentiers, dont il a été question dans le rapport d'hier, n'ont pas encore repris leurs travaux. Comme ils connaissent toute la surveillance que l'on exerce sur eux, ils sont assez tranquilles. Des patrouilles de cavalerie ont lieu actuellement dans les environs des ateliers et dans les rues où ils se réunissent, et les ordres les plus sévères sont donnés pour l'arrestation de ceux qui marquent dans cette coalition d'ouvriers.

La Bourse a été, sous tous les rapports, plus satisfaisante que les précédentes ; le cours des rentes a eu un mouvement de hausse très prononcé. Le provisoire est à 28 fr. 75 c. ; le tiers consolidé, à 42 fr. 75 c. ; les bons des deux tiers, à 2 francs ; les bons d'arrérages, à 63 francs, et ceux de l'an VIII à 89 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

DCXV

26 THERMIDOR AN IX (14 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 27 THERMIDOR.

Esprit public. — Les projets de descente en Angleterre, la situation de l'armée française en Égypte occupent tous les esprits. Il en résulte une insouciance presque générale pour la composition des listes d'éligibilité, ainsi que pour les clauses du Concordat fait avec le Pape. Sur les listes, on entend dire communément que celui qui gouverne saura achever son ouvrage, qu'il est inutile de lui donner des auxiliaires. Sur la religion, les prêtres seuls et quelques dévotes s'en occupent. La majorité la regarde comme inutile et considère surtout les ministres du culte comme des éléments de discorde continuelle. — Les poursuites pour le payement des contributions sont vives en ce moment. Les garnisaires paraissent multipliés, et, comme ils se trouvent surtout dans la classe la moins aisée, il en résulte quelques

plaintes. « Point d'ouvrage, dit-on ; le numéraire étant presque nul, comment acquitter cet impôt ? » — Quelques perturbateurs cachés animent cette source de mécontentement. Ils attribuent à la misère du peuple les suicides fréquents. (Il y en a eu deux avant-hier à quatre et sept heures du soir, au pont des Tuileries, dont les causes n'ont pas été connues).....

Bourse. — Dès l'ouverture de la Bourse, le cours des rentes a éprouvé une hausse rapide. Elle a été de près de 3 0/0. Le résultat a été que les ordres de vendre se sont promptement multipliés, ce qui a causé une diminution. Les cours se sont cependant fixés à plus d'un 0/0 d'augmentation. Tiers consolidé, 43 francs ; provisoire, 29 francs ; deux tiers, 2 fr. 15.

(Arch. nat., F [7], 3702.)

DCXVI

27 THERMIDOR AN IX (15 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 28 THERMIDOR.

Concile — Hier, fête de l'Assomption, le prédicateur a annoncé à l'église Notre-Dame que le Concile tiendrait sa dernière séance aujourd'hui 28, et qu'on y ferait lecture des diverses résolutions qu'il avait prises. — On a placé à la porte de cette église une affiche manuscrite, conçue en ces termes : « Demain il y aura office pour la clôture... Les membres du Concile vont partir en emportant la consolation de voir, par les soins d'un gouvernement juste, la paix religieuse assurée. » — Les spectateurs ont formé plusieurs groupes et discuté sur cet événement. On a dit que les membres du Concile paraissaient inquiets et affectés ; que le président avait eu une conférence avec le premier Consul, le 25 de ce mois ; qu'il en avait reçu l'ordre de terminer la session ; que la réponse du Pape, reçue récemment, était conforme aux vues du gouvernement, et qu'il ne pouvait plus y avoir de difficulté sur l'organisation des ministres du culte catholique. — On a dit encore que la question du mariage des prêtres avait été résolue, en convenant que tous ceux qui se trouvaient dans ce cas seraient relevés par le Pape de l'obligation du célibat contractée à l'ordination, et demeureraient ainsi dans la classe des *citoyens.*

Princes français. — Un écrivain politique, qui a été longtemps l'instrument du prétendant et du prince de Condé, vient de tracer le résultat de ses observations sur l'un et l'autre. Il leur attribue quelques traits de similitude : haine profonde l'un pour l'autre ; également dissimulés, vindicatifs, avides de richesses, bravant toute humiliation pour en acquérir. Le tableau particulier de chacun d'eux ne présente que des passions et des vices, pas une seule qualité sociale.

Prétendant. — « Le prétendant, né prince, avilit le malheur, déshonore la plus grande des infortunes, arrivera à la postérité chargé du mépris de son siècle. La perfidie est dans son cœur, l'adulation sur ses lèvres. Engagé à signer la grâce de quelques députés, qui promettaient des services importants, il disait à ses favoris : « Mes parlements en feront justice. » Si ses intrigues n'ont pas influé sur le sort de Louis XVI, sa joie trahit souvent le secret de son cœur. Inhabile à la guerre, jaloux d'un triomphe littéraire, l'ambition de passer pour savant et homme de génie le porterait à préférer à un trône la présidence d'une Académie, si les courtisans qui l'entourent ne lui mettaient le sceptre en mains pour leur propre intérêt. Dévoré de la soif de l'or, il a épuisé la commisération et la générosité des souverains. Il a porté jusqu'à 2 millions et demi leurs contributions annuelles, fondées uniquement sur la noblesse de son extraction et les besoins que la nature y a attachés. Ses favoris, ses cuisiniers, Mme de Balbi ont part à ses distributions. Son épouse en reçoit à peine le nécessaire. Il veut jouir de l'honorifique d'un souverain, fait des promotions militaires, nomme des évêques, rédige avec ses ministres les arrêts de son futur Conseil. Il laissera la postérité dans l'impossibilité de juger s'il fut plus méprisable que malheureux. »

Condé. — « Le prince de Condé, dont la gloire militaire a toujours paru l'ambition principale, a constamment été dominé par le désir de s'enrichir, ce qui l'a forcé de souffrir en silence les plus grandes humiliations. Wickham disait un jour en recevant ses lettres : « Je « sais d'avance ce qu'il m'écrit, et n'ai nul besoin de lire ses éternelles « dépêches ; le misérable ne sait que demander l'aumône. » C'est pour augmenter son trésor qu'il a entretenu un agent en Suisse pour le commerce des assignats faux, jusqu'à la suppression de ce papier. En Wolhynie, il possédait 9 millions en or. Un gentilhomme de son corps, qui avait perdu le pied droit dans un combat, lui demanda 15 louis pour se procurer un pied mécanique sur lequel il pût reposer sa jambe. Il les refusa, disant que sa solde ne suffisait pas pour le rembourser, et que la somme serait perdue, si le corps était

licencié. C'est pour disposer librement de toutes les caisses qu'il a éloigné de son armée le prétendant et le duc de Bourbon, son fils. Enfin c'est encore son avarice qui vient de le rendre nouvel otage de l'Angleterre. Appelé dans la Vendée, dans sa plus grande force, il refusa de s'y rendre, en disant : « Si j'étais pris, je serais conduit à « l'échafaud. » Il serait possible actuellement que le cabinet de Saint-James, à force d'or, le déterminât à prêter son bras et son nom à une nouvelle entreprise dans l'Ouest. Mais elle échouerait par le seul effet de la faiblesse de son caractère, de la nullité de ses talents et de ses calculs financiers..... »

Bourse. — Les négociations n'ont eu lieu que pour les rentes. Leur cours s'est soutenu constamment vers la hausse. Le parquet est entouré des particuliers intéressés aux marchés, comme le point le plus facile pour donner ou retirer les ordres aux agents. La circulation est actuellement libre dans l'intérieur. Tiers consolidé, 43 fr. 25 c.; provisoire, 29 francs; deux tiers, 2 fr. 15 c.

(Arch. nat., F7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On remarque que les propriétaires et les citoyens aisés montrent beaucoup d'insouciance relativement aux élections. Ils semblent dédaigner de se rendre chez les directeurs du scrutin pour y donner leurs bulletins. La malveillance ne manque pas d'insinuer que toutes ces élections deviennent inutiles, puisque tout nous ramène à l'ancien régime. Les esprits avides de changements saisissent ces propos, les commentent à leur manière, et vont jusqu'à dire que la royauté serait déjà rétablie, si le comte de Lille et son frère voulaient renoncer à leurs droits en faveur du fils du comte d'Artois. D'autres, qui aspirent à des changements, prétendent que les puissances doivent proclamer empereur le premier Consul.

Depuis quelques jours on remarque beaucoup d'individus qui parlent défavorablement de l'expédition d'Angleterre; ils se récrient contre la dépense qu'occasionnent les préparatifs, et ils disent qu'il est inutile d'employer le sixième des revenus de la France à une tentative qui ne doit pas réussir. D'un autre côté, les hommes sincèrement attachés à la personne du premier Consul comptent toujours sur le succès. Ils disaient hier que le gouvernement français avait beaucoup de partisans en Angleterre, et qu'au moment où s'effectuerait la descente, ce parti se montrerait à découvert et faciliterait l'exécution des projets que médite le gouvernement français.

Le rétablissement de la religion catholique trouve beaucoup d'opposants qui s'expriment à ce sujet très librement, même dans les lieux publics. Les prêtres insermentés prétendent que le gouvernement ne veut pas qu'on leur préfère les constitutionnels, quand ils sont en concurrence avec eux; ils ajoutent même qu'ils remarquent que depuis quelque temps on traite mieux les prêtres insoumis. Les dévots et dévotes attachés à l'évêque de Saint-Papoul annoncent qu'il a l'agrément du premier Consul pour l'archevêché de Paris, et que Juigné va rentrer en France. Ils répandent le bruit que le clergé sera payé par le moyen de sous additionnels sur les contributions. C'est même une opinion assez généralement répandue, et qui donne lieu à des propos de la part de ceux qui n'aiment pas les prêtres et qui ne veulent pas de culte. Les dévots constitutionnels ne sont pas aussi sans espérance. Ils disent entre eux que, le 25 de ce mois, le premier Consul a bien accueilli le président du Concile et promis une entière protection aux évêques constitutionnels. Ceux-ci ont annoncé hier à Notre-Dame la clôture du Concile pour aujourd'hui. Cette annonce avait été précédée de longs sermons, où un orateur a dit que le Concile national avait mis, il y a quatre ans la *France république* sous la protection de la Sainte-Vierge, comme la *France monarchique* y avait été mise, il y a près de deux cents ans, sous Louis XIII. Le concours des curieux était considérable dans cette église.

On ne s'est point aperçu de la fête d'hier, ni dans les promenades, ni dans les théâtres des Boulevards, qui étaient presque vides. Les boutiques étaient ouvertes et les ouvriers travaillaient.....

Sept des garçons charpentiers, dont il a été question dans les rapports précédents, qui refusaient de travailler et empêchaient leurs camarades de se rendre dans leurs ateliers, ont été arrêtés hier. Le principal instigateur est du nombre.....

On n'avait autrefois entendu parler des sommeurs (*sic*) que dans la Belgique et dans le département du Nord, si ce n'est l'affaire du fermier général Mazière, qui a eu lieu à Paris. Ils recommencent aujourd'hui leurs tentatives à Paris et aux environs; la police est à leurs trousses.

Les variations des rentes ont été assez nombreuses aujourd'hui, et leur cours a incliné constamment vers la hausse. Il ne s'est fait que très peu de négociations d'autres effets. Le provisoire est à 29 francs; le tiers consolidé, à 43 fr. 25 c.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 15 c.; ceux d'arrérages, à 63 francs, et ceux de l'an VIII, à 89 fr. 25 c.

(*Arch. nat.*, F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Moniteur du 27 thermidor : « *Sur la Colonne nationale.* — Je connais peu l'art des Vitruve et des Soufflot ; mais il est une architecture nouvelle naturelle qui ne demande que de bons yeux. J'ai été, comme tant d'autres, sur la place de la Concorde, admirer la fameuse colonne *gallique ;* mon imagination s'est exaltée au souvenir des grands événements qu'elle retrace, et c'est alors que je ne l'ai trouvée ni assez majestueuse ni assez triomphale pour éterniser la gloire de nos héros. D'abord elle m'a paru trop élégante pour pouvoir être un monument durable de la grandeur du peuple français ; et sa taille élevée, svelte, donne une bien faible idée du génie colossal de la grande nation. Les merveilles ne doivent se représenter que par des merveilles, et les trophées que le gouvernement élève à nos illustres guerriers, doivent être non *l'aiguille* de la reconnaissance, mais les *pyramides* de la liberté..... C'est avec raison que tous les critiques ont blâmé cet indigeste soubassement, qui a bien plus l'apparence d'une meule de moulin que du piédestal d'un obélisque. Je n'aime pas non plus les figures *gauloises* ou *romaines* de nos départements *français,* et leur attitude à la *Vestris* est tout à fait déplacée. Pour contenter ceux qui se plaignent que la Colonne nationale, telle qu'elle est, dérobe aux yeux la vue des Champs-Élysées et du Palais des Tuileries, je serais d'avis qu'on en changeât le modèle pour y substituer un arc de triomphe tel que je le conçois. Cent et deux colonnes, disposées en parallélogramme ouvert aux quatre grandes avenues, représenteraient nos départements, décorés chacun des attributs de leur sol et d'une figure colossale ; au-dessus serait un entablement où l'on verrait en bas-reliefs le buste de tous nos généraux morts au champ de l'honneur et les immortelles victoires des Français. Cet entablement servirait de support à quatorze superbes colonnes de granit, élevées en rotondes en l'honneur de nos quatorze armées triomphantes, et le tout serait surmonté de la statue de la Victoire couronnant la déesse immortelle de la Liberté. Cet arc de triomphe, vraiment majestueux, vraiment colossal, serait digne de transmettre à la postérité la gloire du plus grand peuple de l'univers. J'abandonne cette idée aux artistes ; c'est à leurs talents et à leur imagination qu'il appartient de la faire valoir et de la développer. — ROBERT le Jeune, des Basses-Alpes. »

DCXVII

28 THERMIDOR AN IX (16 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 29 THERMIDOR.

Égypte. — Quelques journaux et des lettres particulières ont contribué à calmer les inquiétudes qu'on avait sur l'Egypte. On assure que

le général Menou a profité des renforts qu'il a reçus pour marcher contre les Anglais et les a forcés à se retirer à plusieurs lieues, ce qui lui assure la possession d'Alexandrie. Même succès au Caire contre les Turcs. Le silence des journaux anglais augmente la vraisemblance de ces avantages. On y attribue la hausse des effets publics.....

Émigrés. — Il est peu de sociétés dans Paris où l'arrêté pris sur les forêts ne soit le principal sujet des conversations. Cet arrêté [1] est impolitique, disent quelques-uns, il consomme la ruine des émigrés, en fait autant de mécontents, et leur nombre s'accroît naturellement de leurs parents, à la charge desquels ils demeurent, et de leurs créanciers, dont ces bois étaient le gage. Si on observe à ceux-là que l'arrêté était nécessaire pour empêcher la destruction des forêts et que les indemnités tiendront lieu de leur produit, ils répondent qu'on leur offrira sans doute en remplacement des biens nationaux, et que l'honneur ne leur permettra pas de les accepter. — D'autres, en plus grand nombre, accusent les émigrés rayés de cette mesure, disant qu'ils l'ont rendue nécessaire par leur égoïsme en se hâtant, dès les premiers jours de leur radiation, de mettre la hache dans leurs bois au mépris des lois forestières, et ne cherchant qu'à convertir en numéraire ces débris de leur fortune. Ils assurent que, si on leur assigne des biens nationaux pour leur indemnité, ils n'hésiteront pas un seul instant de les accepter.

Officiers réformés. — Sept officiers réformés se promenaient hier au Jardin des Tuileries; leur conversation paraissait fort animée; elle fut recueillie par un observateur fidèle. L'organisation des prêtres en était le sujet. Quelques-uns donnaient comme très certain que les archevêques auraient un traitement annuel de 15,000 livres, les curés en proportion. Un seul parut très mécontent de ce projet. « Il serait injuste, disait-il, que le gouvernement salariât des prêtres, tandis que les défenseurs de la patrie, privés de leurs emplois, seraient dans le besoin. » D'autres militaires se joignirent à eux. La suite de leur conversation n'a pas été entendue.

1. Voici cet arrêté, qui est daté du 24 thermidor an IX : « 1° L'administration générale des forêts fera dresser sans délai, par chaque conservation, l'état des bois et forêts actuellement sous la main de la République, et non aliénables, aux termes de la loi du 2 nivôse an IV. — 2° A compter de ce jour, il ne sera donné, sous aucun prétexte que ce puisse être, aucune mainlevée de séquestre sur les bois et forêts compris dans l'article précédent. — 3° Les individus qui, à quelque titre que ce soit, auraient des réclamations à former ou des droits à faire valoir pour raison de ces bois et forêts, seront indemnisés. — 4° Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Contributions. — Les poursuites que nécessite le recouvrement des contributions sont encore le sujet de quelques plaintes. Dans plusieurs rues les garnisaires, employés à ces poursuites ont été insultés. Un d'eux a été exposé à des voies de fait. Les menaces n'ont pas eu de suite.....

Bourse. — La hausse se soutient dans tous les cours. Point de nouvelles politiques. Tiers consolidé, 43 fr. 50 c.; provisoire, 29 fr. 25 c.; deux tiers, 2 fr. 10 c.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Un particulier, à qui l'on peut ajouter foi, arrivant aujourd'hui de Saint-Domingue, pillé par les Anglais à la hauteur du Helder, quoique sur bâtiment américain, mais ayant été dénoncé comme Français par un Anglais à bord, lors de la visite faite par un officier, envoyé d'une frégate anglaise en croisière, déclare que Toussaint Louverture est tout dévoué aux Anglais, que les Français républicains qui arrivent à Saint-Domingue sont traités par lui comme otages, qu'il n'est parvenu à se sauver que par le concours d'un capitaine de vaisseau américain. Le même ajoute qu'il peut assurer de science certaine, et pour l'avoir vu, que quiconque, émigré ou Anglais, veut entrer en France, en a toutes facilités par Anvers; qu'arrivés à Paris, ils donnent une fausse adresse aux barrières, à la diligence et aux postes, et se tiennent cachés chez des amis. Le passager qui donne ces détails déclare en outre qu'il a compté quinze vaisseaux de guerre à l'embouchure de la Tamise; que le 18 thermidor, à la hauteur du cap Lézard, des bateaux pêcheurs ont abordé le navire américain pour lui vendre du poisson, qu'ils ont pris en payement du biscuit avarié, ont dit qu'ils meurent de faim, qu'il y a du mouvement et des inquiétudes dans l'intérieur de l'Angleterre tant à cause des vivres qu'à cause des préparatifs de descente des Français. Le même passager dit encore que les Anglais font à Philadelphie même le commerce sous pavillon américain, qu'ils mettent beaucoup de monde à bord des vaisseaux qu'ils y envoient et disent que ce sont des Irlandais; mais on pense que ce sont des agents déguisés envoyés exprès à Philadelphie pour y augmenter et soutenir le parti anglais.

La clôture du Concile national avait attiré hier beaucoup de curieux dans l'église Notre-Dame. Dans l'après-midi, cinq prédicateurs se sont emparés successivement de la chaire. Un père du Concile, l'évêque de *Rodez, a fait un très long* sermon contre les philosophes, tant anciens

que modernes, et notamment contre Voltaire et Rousseau. Il a invité, du ton le plus pathétique, les reptiles qui les ont suivis jusqu'ici à quitter leurs bannières antimorales et antisociales. On a lu une lettre que le Concile écrit au Pape, où il proteste de sa confiance dans Sa Sainteté et dans la sagesse du gouvernement français. L'évêque Grégoire a lu ensuite une lettre à tous les fidèles de France pour annoncer ce que le Concile aurait fait, si une bulle, récemment arrivée de Rome et provoquée par un gouvernement sage, ne lui faisait une loi de se dissoudre. L'évêque Grégoire s'est attendri au milieu de son discours, et l'immense auditoire en a paru édifié. Un autre prêtre a prononcé les acclamations aux vœux d'usage à la fin des Conciles ; on y a remarqué des vœux pour la République, pour le premier Consul. Le tout s'est terminé par *Te Deum* solennel. La cérémonie a donné lieu à beaucoup de conversations entre les curieux, soit dans l'église, soit à l'extérieur en sortant. Chacun s'est répandu en conjectures sur le contenu de la bulle, dont on désire la prompte publication. On disait que, si l'on salariait les cultes, les Français se feraient tous protestants, afin d'avoir moins de prêtres à payer ; que d'ailleurs, pour obtenir un salaire, on se ferait ministre de culte ou chef de secte. On ajoutait que le gouvernement destinait 40 millions à cette dépense. Des ouvriers qui prenaient part aux conversations ne paraissent guère contents de tout ce que l'on parait vouloir faire en faveur des prêtres. On croit toujours que la plupart des anciens évêques ne voudront pas se soumettre à la bulle du Pape, et qu'il en résultera des dissensions religieuses interminables.

Les promenades et les guinguettes ont été hier très fréquentées.

Le public s'attend à voir arriver à Paris, sous quelques jours, des officiers égyptiens avec leurs femmes.

Plusieurs des ouvriers charpentiers qui refusaient de travailler sont rentrés dans leurs ateliers, quelques-uns s'obstinent à ne pas y rentrer et semblent demander pour condition que les sept compagnons arrêtés leur soient rendus. Des mesures sont prises pour faire rentrer dans le devoir ces ouvriers insubordonnés.

Gauthier de Saint-Priest, neveu de l'ex-comte de Saint-Priest, autrefois ministre, n'est pas seulement détenu à la Force pour avoir escroqué au citoyen Lépine les neuf montres de grand prix que l'activité de la police a successivement retrouvées : il l'est encore pour crime de faux en écriture privée.

Le préfet de police, ayant découvert qu'un imprimeur appliquait un *faux timbre* sur des affiches, a fait saisir chez cet imprimeur quatre *faux timbres* et tous les outils qui avaient servi à la fabrication de ces

faux timbres. L'imprimeur, qui est arrêté, est convenu qu'il les avait gravés lui-même.

Le préfet de police vient d'apprendre que le courrier de la malle de Paris a été arrêté par six brigands qui l'attendaient sur la route dans les environs de Montfort-l'Amaury, où il a couché le 27 de ce mois.....

Les besoins de la fin du mois n'ont pas produit l'effet que l'on pouvait craindre; aujourd'hui, les rentes se sont même un peu améliorées, et ce résultat donne beaucoup d'espérances pour la décade prochaine. Le provisoire est à 29 fr. 25 c.; le tiers consolidé, à 43 fr. 50 c.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 10 c; ceux d'arrérages, à 63 fr.; les bons de l'an VIII, à 89 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 29 thermidor : « Dans le temps où les bourgeois ne prenaient de récréation que les dimanches, une gaîté vive animait leurs délassements et donnait du mouvement à leurs fêtes. Tous les plaisirs de la semaine semblaient réservés pour le dernier jour; et comme le repos était acheté par le travail, on en éprouvait toute la douceur. Quoiqu'on revienne peu à peu à cette jouissance, on continue néanmoins de découvrir quelque altération dans la gaîté du peuple. Cela ne viendrait-il pas de ce qu'il se présente aujourd'hui trop d'occasions et de moyens de se récréer? De toutes parts, en effet, on se trouve étourdi de musique, de jeux plus ou moins bruyants. On ne peut faire un pas sans tomber dans un concert ou dans un spectacle; et, comme ces amusements se répètent tous les jours et à toutes les heures, il ne reste aucunes jouissances pour le dimanche; car les jouissances sont le fruit des privations. Il s'ensuit qu'à force de multiplier les plaisirs de la capitale, on en détruit le charme, et que l'on perd sur la qualité ce que l'on croit gagner sur la quantité. Aussi rien n'est aujourd'hui plus triste que la gaîté bourgeoise; l'ennui est empreint sur toutes les figures : on va machinalement à la promenade; on s'arrête machinalement devant des tréteaux de bouffons; on assiste machinalement à une fête champêtre; l'on danse et l'on rit machinalement; et l'on finira par prendre tous les Parisiens pour des machines à bâiller. »

DCXVIII

29 THERMIDOR AN IX (17 AOUT 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 30 thermidor : « *Paris*, 29 thermidor. ...Nous sommes *fâchés qu'un maire* des bords du Rhin, dans une adresse, excellente

d'ailleurs, sur les secours à accorder aux indigents, ait oublié qu'étant magistrat de la République, il ne devait pas employer et encore moins répéter le mot *semaine;* car, si les fonctionnaires publics, qui seuls aujourd'hui sont tenus d'observer le *calendrier républicain*, ne s'y assujettissent pas, ils donnent un mauvais exemple à leurs administrés, montrent du mépris ou de l'insouciance pour les institutions républicaines, peu de propension à se familiariser avec elles, et surtout un civisme bien tiède, pour ne pas dire nul. Pourquoi se hâter ainsi de porter le deuil de la *décade?* On passe à certains personnages, dont l'imagination est rembrunie comme leur habit, de se servir des mots *semaine*, d'annoncer qu'un *monsieur* un tel parlera en public le dimanche..... *août*, *l'an de grâce*, etc. Mais ce langage est interdit à l'homme honoré de la confiance du gouvernement, dont les subordonnés doivent se faire un devoir scrupuleux de suivre à la lettre, dans leur langage, leurs écrits et leurs actes, les arrêtés qu'il leur dicte... » — *Citoyen français* du 3 fructidor : « *Paris, 2 fructidor.* ...Ainsi que nous l'avons annoncé la distribution des prix aux élèves des écoles centrales du département de la Seine a eu lieu le 29 thermidor dernier; l'assemblée était très nombreuse. Après avoir applaudi un discours prononcé par le préfet, elle a aussi couvert d'applaudissements celui du citoyen Chénier, membre du jury d'instruction publique. Dans ce discours, plein de traits d'une haute éloquence et d'une érudition vaste, l'orateur a présenté le tableau du progrès des lumières; il a suivi la marche de l'enseignement, et prouvé que celui-ci a dû être changé pour se trouver en mesure avec le progrès des lumières. On l'a surtout applaudi singulièrement, lorsqu'il a parlé du vertueux La Chalotais qui dans un discours prononcé, il y a quarante ans, au parlement de Rennes, émit publiquement des vœux pour des réformes à peu près semblables à celles qui ont été faites dans l'instruction publique... [1] » — *Publiciste* de 30 thermidor : « *De Paris, le 29 thermidor.* Le ministre de l'intérieur a distrait, sur les fonds d'encouragement de son ministère, une somme de 60.000 francs, destinée à former deux prix, dont l'un, de 40.000 francs, sera donné à l'auteur des machines qui seront reconnues les plus propres à ouvrer, peigner, carder et filer les différentes espèces de laine dans tous les degrés définis pour chaîne et trame. Le second prix, de 20.000 francs, sera accordé à celui qui, après le premier, aura fait faire le plus de progrès à l'art des machines de ce genre. Les concurrents déposeront leurs machines au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, avant le 1er messidor an X, et le jugement du jury sera proclamé le 1er fructidor suivant..... [2] »

1. Une partie de ce discours de Marie-Joseph Chénier se trouve dans le *Citoyen français* des 12 et 13 fructidor.

2. On trouvera le texte complet de cet arrêté, en date du 22 messidor an IX, dans le *Moniteur* du 29 thermidor.

DCXIX

30 THERMIDOR AN IX (18 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 1er FRUCTIDOR.

Politique. — Les nouvelles d'Égypte, le second échec de Nelson devant Boulogne, le projet de descente, sont les principaux objets des discussions politiques. Les journaux anglais sont l'unique source du bruit de l'évacuation du Caire. L'expérience a prouvé qu'ils ne sont jamais exacts dans le récit de leurs avantages. Le public doute encore, et a cependant des inquiétudes parce que le journal officiel, en transcrivant la gazette de Londres[1], n'a pas formellement contredit. — La nouvelle défaite de Nelson a été apprise avec enthousiasme; elle ranime la confiance et prouve que la supériorité de la marine anglaise n'est qu'une chimère. Ce succès éclatant a redoublé le désir de la descente. On a répandu à ce sujet que quelques officiers réformés, croyant à la réalité de ce projet, ont demandé au premier Consul d'être employés à cette expédition, et qu'il a laissé entrevoir par sa réponse qu'il avait d'autres vues. On la rend en ces termes : « J'ignorais qu'on dût faire une descente en Angleterre. »

Concile. — Le Concile s'est encore assemblé le 29, pour un office des morts et l'oraison funèbre de différents évêques décédés depuis la Révolution. On a dit, dans quelques groupes, que cette dernière assemblée a fait réunir, que les évêques partaient mécontents de ce que le gouvernement ne leur avait pas communiqué le traité fait avec le Pape; de ce que le Pape n'avait fait aucune réponse à la lettre qu'ils lui avaient écrite; enfin de ce que, malgré les preuves multipliées de leur soumission au gouvernement, on les laissait dans l'incertitude sur le résultat de l'organisation prochaine et la part qu'ils pourraient y avoir.....

Contemplateur. — Le premier cahier du *Contemplateur*, annoncé depuis plusieurs décades, vient de paraître. Il a pour titre : *Situation de la France au commencement du XIXe siècle.* Le style est obscur, confus. C'est une critique de la Révolution, noyée sans ordre dans des mots, qui remplissent 64 pages. Il dit à la 46e : « Soit hasard, soit

1. Cette gazette est *le Star*. Voir le *Moniteur* du 30 thermidor an IX.

calcul, parmi les conventionnels qui ont prononcé la mort de Louis XVI, il y avait un grand nombre de jansénistes, de moines, de protestants et de maçons, tous imbus des erreurs du *philosophisme*. Il annonce dans les dernières (pages) qu'il adoucira l'aspérité de ses tableaux; qu'il montrera la résurrection de sa patrie, qui, semblable à l'homme-Dieu, fut mise à mort par ses propres enfants, et, comme lui, s'est élancée de la nuit de la tombe dans la splendeur de l'immortalité. » Ce sera, dit-il, le sujet de son second cahier.....

Bourse — Malgré les embarras de la fin du mois, le cours des rentes s'est soutenu; elles ont même éprouvé une légère augmentation, quoiqu'on eût présumé que les nouvelles d'Égypte pourraient contribuer à la baisse. Tiers consolidé, 43 fr. 75 c.; provisoire, 29 fr. 25 c.; deux tiers, 2 fr. 10 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 1er fructidor : « Le 1er septembre prochain, il sera, dit-on, célébré dans l'église Saint-Eustache des messes pour le repos de l'âme de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, veuve Lamballe, et le lendemain, jour anniversaire de son massacre, un service solennel aura lieu à Rambouillet. Quelque déplorable qu'ait été la fin tragique d'une princesse qui, à raison de sa chute, de son sexe et de sa beauté, peut inspirer quelque intérêt de plus que celui qu'on accorde à ses nombreux compagnons d'infortune, on demande pourquoi la mémoire de ces derniers ne paraîtrait pas digne du tribut de notre compassion, et pourquoi toutes les traces du sang innocent répandu dans les prisons ne seraient pas également susceptibles d'être effacées par les larmes religieuses de la piété publique. En attendant que cette question soit décidée, rendons grâces à un gouvernement qui ne permet aux Français d'autres souvenirs que ceux qui peuvent contribuer à les rendre meilleurs. C'est en pleurant sur les tombeaux qu'on apprend à respecter la vie des hommes; et, s'il est impossible d'oublier le passé, il vaut mieux sans doute, y rester attaché par ces regrets, que par des ressentiments. »

DCXX

1er FRUCTIDOR AN IX (19 AOUT 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 2 fructidor : « *Paris, 1er fructidor.* ...Le gouvernement a chargé les ministres de fournir à l'éditeur seul de l'*Almanach*

national, autrefois l'*Almanach royal,* tous les renseignements propres à assurer l'exactitude de son travail. L'éditeur remettra chaque année à la secrétairerie d'État, avant le 1er fructidor, une épreuve de l'*Almanach* pour l'année suivante..... »

DCXXI

2 FRUCTIDOR AN IX (20 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3 FRUCTIDOR.

... *Abbé Delille.* — L'abbé Delille vient de composer un poème sur les troubles de la Révolution, intitulé *Le Malheur.* Il a voulu le faire imprimer en France et en Angleterre. Pour assurer l'envoi du manuscrit en France, il l'a divisé en deux parties, dont la première renferme les premiers hémistiches de chaque vers, et la seconde contiendra les derniers La première seulement est parvenue et a été interceptée. Probablement la seconde ne paraîtra pas, l'envoi étant subordonné à l'avis du reçu de la première. Une préface composée par l'auteur accompagnait ce premier envoi. On y trouve l'explication de l'objet du poème et des matières qui y sont traitées. L'objet de l'abbé Delille a été de donner cette marque de sa profonde reconnaissance à son auguste bienfaiteur, de perpétuer le souvenir des excès commis pendant le règne de l'anarchie, de graver dans tous les cœurs les leçons de l'infortune. L'ouvrage est divisé en quatre chants. Dans le premier, le sentiment de la pitié innée dans tous les cœurs; dans le deuxième, la pitié qu'exercent les gouverneurs dans les hôpitaux, les prisons, etc.; dans le troisième, la pitié dans le temps des proscriptions, des massacres (ce chant est particulièrement consacré à tracer les malheurs des Bourbons et des familles les plus distinguées); dans le quatrième, la pitié dans les temps de spoliation et d'émigration. L'auteur dit que cette discussion lui attirera toutes les haines, parce qu'il attaque un million de propriétaires illégitimes et de spoliations barbares. — Le libraire Prosper, qui fait cet envoi au libraire Giguet, à Paris, l'assure que ce poème est le chef-d'œuvre du *Virgile français* et qu'il fera leur fortune.

Anecdote. — Il circule dans Londres que Louis XVIII a écrit à l'abbé Delille une lettre très amicale et pressante pour le prier de consacrer son talent à l'éloge funèbre d'une petite chienne que la duchesse

d'Angoulême vient de perdre, et qui était l'objet de son affection. *Sa profonde reconnaissance pour son auguste bienfaiteur* n'a pas empêché qu'il rendît la lettre publique et ne manifestât avec aigreur le mécontentement qu'elle lui causait. — On tient cette anecdote de la personne qui a donné les renseignements insérés au premier article.....

Bourse. — Les négociations de ce jour ont été plus nombreuses. Tous les cours se sont améliorés. Le plus grand ordre règne dans l'intérieur de la Bourse. Tiers consolidé, 44 francs ; provisoire, 29 fr. 50 c. ; deux tiers, 2 fr. 15.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 3 fructidor : « Le préfet du département de la Seine vient de rappeler aux citoyens qui ont droit de voter pour la formation de la liste des notables communaux de l'arrondissement de Paris que le scrutin de ces élections sera irrévocablement fermé le 5 de ce mois..... »

DCXXII

3 FRUCTIDOR AN IX (21 AOUT 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 FRUCTIDOR.

L'indifférence des citoyens pour les élections donne lieu aux intrigants de faire courir des listes sur lesquelles ils inscrivent leurs noms, et, pour déterminer les votants à leur donner leur suffrage, ils insinuent qu'ils sont recommandés par les premières autorités. Ces listes se colportent dans les cafés, dans les maisons particulières, et surtout dans les bureaux des administrations. Ceux qui s'agitent ainsi pour grossir en leur faveur le nombre des votants disent aux employés que le gouvernement est dans l'intention d'ôter bientôt les emplois à ceux qui ne se trouveraient pas sur la liste communale ; et, sous l'apparence de leur intérêt personnel, on les excite à voter et on leur promet son suffrage pour avoir le leur.

On parle encore du Concile, et les gens sages témoignent leur satisfaction de ce qu'il a été dissous. La division se mettait, dit-on, entre les pères de ce Concile, à l'occasion des anciennes querelles du molinisme et du jansénisme. Les partisans de Jansénius étaient les plus forts. Les prêtres insermentés se flattent du retour très prochain de

l'archevêque Juigné. Selon eux, il doit arriver à Paris dans une décade. Ils assurent que l'abbé Bernier lui a écrit de la part du premier Consul, qui lui-même a ajouté ces mots sur la lettre : « Venez promptement, je vous attends. » On dit aussi que l'abbé Bernier a fait faire son portrait en grand et que, le peintre lui ayant demandé le costume qu'il désirait, l'abbé Bernier lui a dit : « Je vous le dirai sous quelques jours. »

On continue de parler de l'arrêté du gouvernement relatif aux bois et forêts actuellement mis en séquestre. Beaucoup d'ennemis du gouvernement profitent de cet arrêté pour se répandre en propos désagréables et inconvenants.

Il est des cafés où l'on rencontre un grand nombre d'habitués sincèrement attachés à la personne du premier Consul. Hier, au café de la barrière des Sergents, on parlait avec enthousiasme de tout le bien qu'a fait le premier Consul, depuis qu'il gouverne, et de tout celui qu'on en attend.

Un nommé Ribaulo, épicier, que l'on dit être employé au ministère de la guerre, disait à plusieurs marchands qu'il avait reçu de Bordeaux une lettre annonçant l'arrivée prochaine de trente à quarante vaisseaux chargés de marchandises coloniales. Il ajoutait que l'on ne craignait rien pour ces vaisseaux, parce que c'était pour les Anglais que les Américains faisaient ce commerce avec la France. Ces mêmes marchands, à qui parlait Ribaulo, ont dit qu'ils savaient déjà qu'il était parti pour Bordeaux des accapareurs de grains et farines, à l'effet d'en offrir en échange des marchandises qui vont arriver. On ajoutait que ces accapareurs avaient déjà acheté beaucoup de grains de la nouvelle récolte. On continue d'en enlever beaucoup dans le Soissonnais et de les diriger vers le Nord. Des chasse-marées chargent à Paris des farines pour Boulogne et autres endroits de la côte. La hausse des farines se soutient toujours.....

Bourse. — L'affluence n'avait pas encore été aussi considérable qu'aujourd'hui, et le résultat des négociations n'a jamais été plus satisfaisant. Tous les effets se sont améliorés, et notamment les rentes, qui ont eu une progression de hausse très rapide et très forte. Le provisoire est à 31 fr. 75 c. ; le tiers consolidé à 46 fr. 25 c. ; les bons des deux tiers à 2 fr. 25 c. ; les bons d'arrérages à 62 fr. 50 c. ; et ceux de l'an VIII à 88 fr. 75 c.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 fructidor : « *Paris, 3 fructidor*. ...Voici le dernier acte du Concile : « Le Concile national considérant : 1° que la pacifica-« tion de l'Église gallicane a été le principal but de la convocation et de la « tenue de la présente session ; 2° que ce but paraissant atteint par les négo-« ciations terminées entre notre saint-père le Pape Pie VII et le gouverne-« ment français, il devient superflu que le Concile s'occupe davantage de cet « objet ; 3° que les travaux auxquels le Concile s'est livré depuis l'ouverture « de cette session, quelque importants qu'ils soient en eux-mêmes, peuvent « être plus utilement continués après la pacification de l'Église ; 4° qu'outre « ces travaux, la lettre qu'il a adressée au commencement de la session à « notre saint-père le Pape Pie VII et celle à nos *frères* divisés expriment « suffisamment la disposition dans laquelle ses membres et le clergé qu'ils « représentent ont toujours été, et seront toujours, de persévérer dans le « dessein de faire au bien de la paix tous les sacrifices compatibles avec « la justice et la vérité, déclare la présente session terminée par cette séance « solennelle, tenue le 16 août 1801 (28 thermidor an IX), dans l'église mé-« tropolitaine de Paris..... »

DCXXIII

4 FRUCTIDOR AN IX (22 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 5 FRUCTIDOR.

Politique. — Le bruit d'un traité très prochain avec l'Angleterre s'est renouvelé ; il paraît fondé sur les journaux anglais, qui disent les préliminaires signés et l'ordre expédié à Nelson de cesser toute hostilité. C'est à cette nouvelle qu'on attribue la hausse des effets publics, tant à Londres qu'à Paris.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Dans les sociétés particulières et dans les lieux publics, le projet de descente en Angleterre est le sujet presque exclusif des conversations. Parmi ceux qui en parlent on reconnaît aisément les amis du gouvernement. Ceux-ci, sans s'aveugler sur les dangers d'une si grande entreprise, se reposent du succès sur le premier Consul et sur la bravoure des soldats. Les autres exagèrent avec affectation les périls

auxquels seront exposés les Français, parlent des ressources immenses de l'Angleterre et de ses moyens de défense, contre lesquels ils feignent de croire qu'échouera l'armée d'expédition.

On fait courir le bruit, dans le faubourg Antoine, que les anciens syndics des six corps et des communautés ont été convoqués pour aviser aux moyens de rétablir les maîtrises. Comme les ouvriers de ce faubourg avaient autrefois des privilèges qui les dispensaient de payer le prix des maîtrises, ils craignent d'être forcés, par les nouveaux arrangements que l'on ferait, à payer comme tous les autres ouvriers de Paris. C'est la malveillance qui cherche à leur inspirer des craintes à cet égard et à exciter leur mécontentement. On cherche encore à les agiter en se plaignant des percepteurs des contributions, qui envoient, leur dit-on, des garnisaires chez des citoyens qui n'ont pas pour 12 fr. d'effets et sont dans l'impossibilité de payer.....

Le cours des rentes, qui n'avait fait que se soutenir pendant les premiers moments de la Bourse, s'est élevé tout à coup avec autant de rapidité qu'hier; le dernier cours du tiers consolidé, qui a passé de 47 à 48 fr. sans intermédiaire, suffit pour prouver la chaleur des demandes qui ont eu lieu. Les autres négociations ont été très peu nombreuses. Le provisoire est à 34 fr.; le tiers consolidé, à 48 fr.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 25 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 5 fructidor : « D'après le *Journal de la Côte-d'Or*, l'effet des mesures ordonnées précédemment contre les prêtres insoumis a été suspendu par une lettre du ministre de la police jusqu'à la publication de la convention avec la cour de Rome. Cet ordre étant conforme aux intentions manifestées par la note officielle du gouvernement, insérée dans le *Moniteur* du 22 thermidor [1], il est probable que la lettre mentionnée dans le *Journal de la Côte-d'Or* est une circulaire du ministre de la police et un bienfait anticipé des arrangements pris avec le Souverain-Pontife pour finir toutes les discussions et terminer radicalement toutes les querelles religieuses..... » —

1. Voici cette note, qui parut en effet dans le *Moniteur* du 22 thermidor an IX, p. 1328 : « Le premier Consul a fait part au Conseil d'État, dans la séance du 18 thermidor, de la convention qui a été faite avec le cardinal Consalvi, et de tous les arrangements pris de concert avec la cour de Rome, pour finir toutes les discussions et terminer radicalement toutes les querelles religieuses. Le gouvernement est fondé à espérer que, sous peu de mois, les prêtres dits constitutionnels, ceux qui ont fait la promesse de fidélité et tous les autres, réunis de sentiments et d'opinions, s'occuperont paisiblement du soin de leur ministère, et qu'aucun d'eux n'oubliera que ce ministère est un ministère de paix, de concorde et d'union. »

Publiciste du 5 fructidor : « *De Paris, le 4 fructidor.* Le ministre de l'intérieur ayant proposé de transférer la Bibliothèque nationale au Louvre, comme le seul endroit digne de recevoir un si riche dépôt, les Consuls ont pris, le 3 fructidor, un arrêté qui ordonne cette translation : elle y sera entièrement établie dans le cours de l'an XI. Il est enjoint à tous les particuliers logés dans cette enceinte, à quelque titre que ce soit, d'évacuer les appartements qu'ils occupent d'ici au 1er frimaire an X : ils seront logés dans d'autres maisons nationales ou indemnisés. Il est défendu d'allumer aucune espèce de feu dans toutes les parties de cet édifice. Les anciens bâtiments de la Bibliothèque seront vendus. »

DCXXIV

5 FRUCTIDOR AN IX (23 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 6 FRUCTIDOR

...*Boulangers.* — Il circule que les boulangers ont le projet de se réunir pour demander collectivement que le pain soit augmenté ; qu'ils prouveront clairement que le pain de 4 livres leur coûte 2 sols au-dessus du prix actuel. Le même bruit a été répandu à plusieurs époques antérieures, et n'a jamais eu de suite.

Bourse. — Au commencement de la Bourse la hausse continuait, le tiers consolidé a été porté à 50 francs ; il en est résulté des offres nombreuses, qui ont produit une diminution. On ne croit pas qu'elle continue. Tiers consolidé, 48 fr. 50 c. ; provisoire, 33 fr. 75 ; deux tiers, 2 fr. 35 c.

(Arch. nat., F7, 3702.)

DCXXV

7 FRUCTIDOR AN IX (25 AOUT 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 8 fructidor : « *Paris, le 7 fructidor.* ...L'Institut national présenta hier, par une commission, ses Mémoires au premier Consul. Le président de la commission a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il a dit, entre autres choses, que, quelle que soit la célébrité d'un peuple *parmi les nations* contemporaines, quelles que soient les vertus et les lumières *des magistrats* qui le gouvernent, quels que soient ces combats décisifs où le

génie d'un seul homme fixe en même temps la victoire et le destin des nations, tout est perdu pour la postérité, s'il ne se trouve des philosophes, des poètes et des historiens pour en conserver le souvenir..... »

DCXXVI

8 FRUCTIDOR AN IX (26 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 9 FRUCTIDOR.

Politique. — La capitulation du Caire est généralement considérée comme le présage de l'évacuation entière de l'Égypte. Cette nouvelle a causé peu d'impression. On ne s occupe que de la paix que le peuple croit très prochaine, en France comme en Angleterre. Quelques politiques disent que le traité de l'Égypte est l'un des articles préliminaires convenu entre les deux gouvernements.

Publiciste. — Le *Publiciste* de ce jour annonce que le curé de Saint-Eustache fera célébrer, le 1er septembre prochain, un service solennel pour Mme de Lamballe, que les entrepreneurs du bureau de deuil tendront l'église gratuitement. Cet avis n'est pas exact. Un perruquier qui a reçu des bienfaits de la famille de Penthièvre est dans l'usage de faire faire chaque année le même service pour Mme de Lamballe. Il l'a annoncé par des affiches dans l'église de Saint-Eustache ; on a rendu compte de ce fait dans un bulletin précédent. Deux de ces affiches existent encore dans cette église, l'une imprimée, l'autre manuscrite. On n'en a placé aucune à l'extérieur.

Concordat. — On est assuré que le Concordat entre le Pape et le gouvernement français est arrivé ce matin à Paris, ratifié par le Pape sans aucune restriction.....

(Arch. nat., F 7, 3702.)

DCXXVII

9 FRUCTIDOR AN IX (27 AOUT 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 10 fructidor : « *De Paris, le 9 fructidor. ...La police a fait saisir le premier cahier du Contemplateur,* ouvrage que son auteur, le ci-

toyen Regnault-Warin, avait annoncé comme devant être périodique. » — « L'école nationale de Sorèze, dirigée par le citoyen Ferlus, de l'Institut national, doit recommencer ses exercices le 15 fructidor. Elle distribuera ce même jour, à ses meilleurs élèves, des médailles qui sont, dit-on, d'une grande valeur..... »

DCXXVIII

10 FRUCTIDOR AN IX (28 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 11 FRUCTIDOR.

Royalistes. — Quelques royalistes se réjouissent de la capitulation du Caire et disent que les troupes qui reviendront en France, en exécution de ce traité, seront ennemies du gouvernement actuel et spécialement du premier Consul, qu'il sera facile de trouver dans ces troupes, surtout parmi les soldats, des recrues pour l'armée de l'Ouest.

Prince persan. — Nadir Miza Schah, se disant prince persan, est parti de Paris annonçant qu'il se rendait dans ses États. L'incertitude sur son origine et de son état n'a pas été levée. Il a laissé beaucoup de dettes en assurant ses créanciers que tous seraient satisfaits, dès qu'il serait arrivé à sa destination [1].....

Bourse. — Le parquet a été déplacé : il occupe maintenant l'espace le plus vaste de la Bourse. Elle a paru plus peuplée que les jours précédents. Tous les effets, et particulièrement le tiers consolidé, ont été augmentés. Tiers consolidé, 48 fr. 50 c.; provisoire, 34 fr. 50 c.; deux tiers, 2 fr. 35 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

DCXXIX

11 FRUCTIDOR AN IX (29 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 12 FRUCTIDOR.

Bourse. — Sans motif connu, les effets ont été constamment offerts,

1. Voir plus loin les tableaux des 13 et 14 fructidor.

ce qui a fait baisser les cours. Il y a eu peu de négociations. L'ordre a été troublé un instant par les vociférations d'un particulier qui, au mépris du règlement de la Bourse, prétendait avoir le droit de vendre lui-même les rentes dont il était propriétaire, sans employer le ministère des agents de change. Ce perturbateur a été dénoncé à l'instant au préfet de police.

Tiers consolidé, 47 fr.; provisoire, point de cours; deux tiers, 2 fr. 35 cent.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Des renseignements certains, parvenus au préfet de police, apprennent que des émigrés rentrés et rayés, voulant ravoir leurs biens vendus, envoient chez les acquéreurs des agents qui s'y introduisent sous différents prétextes et qui cherchent à les intimider. Ils essayent de persuader aux acquéreurs qu'à la rentrée prochaine du Corps législatif le premier Consul doit faire adopter une loi qui réintégrera dans leurs biens tous les émigrés rentrés et rayés, et qui ordonnera que le remboursement soit fait aux acquéreurs par le Trésor public. Le motif qui paraît porter les émigrés à intimider ainsi les acquéreurs de leurs biens, est l'espoir de les racheter à très bon marché, pour les revendre ensuite fort cher comme bien patrimoniaux et placer le produit de la vente chez l'étranger.

Les habitués des cafés, en s'occupant hier, du projet de descente en Angleterre, disaient que les puissances étrangères avaient fait à ce sujet de fortes représentations au premier Consul, parce qu'ayant toutes des fonds considérables sur la Banque de Londres, elles craignent pour elles-mêmes un tort considérable, si la descente réussissait. Les mêmes hommes disaient que le roi de Prusse menaçait de renoncer à la neutralité, si la descente s'effectuait. Dans quelques salons on dit que, si la paix n'est pas conclue, il y a au moins quelques arrangements importants, et même peut-être un armistice, convenus avec l'Angleterre.

L'établissement du culte catholique occupe toujours beaucoup le public. La classe ouvrière en paraît très contente, parce qu'elle espère voir comme autrefois des processions dans les rues et des prêtres en costume. Dans les lieux publics où se rencontrent des hommes plus instruits, on remarque que ceux même qui approuvent le rétablissement du culte et sa nouvelle organisation voudraient qu'il ne fût pas extérieur, qu'on le concentrât dans les temples et que le Pape eût

moins d'influence sur les affaires ecclésiastiques. On dit encore que la plupart des sénateurs, des tribuns et des conseillers d'État sont opposés à cette organisation. Tous les dévots attendent sous peu de jours, à ce qu'ils disent, l'archevêque Juigné à Paris. C'est le Messie pour eux.

On parlait hier, dans le public, d'un marché de bois et de charbon qu'on dit passé par le ministre de la marine à la dame Milleret, et l'on ajoutait que ce marché était très onéreux à la République.

Les conversations, dans les endroits publics, ont été très variées. On y disait que le procès de l'amiral Gantheaume s'instruisait à Toulon pour n'avoir pas effectué le débarquement des troupes françaises en Égypte ; que le général Menou était passé en Angleterre, que le fameux d'Autichamp, que l'on dit être actuellement à Sens, doit arriver incessamment à Paris, et que le premier Consul allait établir sa résidence à Versailles avec les ministres.

Dans les cafés où l'on parle des nouvelles du jour, insérées dans les journaux, on s'est beaucoup entretenu d'un article d'Italie où l'on dit que le gouvernement français a *enjoint* à la république cisalpine de rendre les biens de la famille de Braschi Onesti. On faisait beaucoup d'observations sur le mot *enjoint*.

On a répandu le bruit que les ouvriers travaillant aux ponts et aux quais interrompraient leurs travaux aujourd'hui, parce que c'est le jour correspondant au dimanche. Ce bruit, semé par la malveillance, est sans fondement. Tous les ouvriers sont à leurs ateliers.

Il y avait hier à Saint-Merry une fête catholique, pendant laquelle l'organiste Desprez a touché le *Te Deum*. L'affluence était considérable. Le public y causait comme au spectacle, et peu s'en est fallu que les amateurs n'aient applaudi comme au théâtre.

Les ouvriers charpentiers, qui avaient été quelques jours agités, et que les mesures de police avaient fait rentrer dans le devoir, travaillent aujourd'hui dans la plus grande tranquillité. Les fabriques de boutons sont en grande activité. Ce genre d'industrie, transporté à Paris depuis la Révolution, y prospère d'une manière étonnante, et en ce moment ces fabriques occupent ici un nombre prodigieux d'ouvriers.....

Aujourd'hui à la Bourse, sans aucun motif connu, les effets ont été constamment offerts, conséquemment en baisse ; les négociations ont été en général peu nombreuses. Tiers consolidé, 47 fr. ; bons des deux tiers, 2 fr. 25 c. ; ceux d'arrérages, 60 fr. 25 c., et ceux de l'an VIII, 87 fr. 25 c.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Publiciste du 12 fructidor : « *De Paris, le 11 fructidor.* La réunion des artistes des deux théâtres d'opéra-comique est enfin terminée. La nouvelle société, à laquelle Mme Saint-Aubin s'est enfin réunie, fera incessamment l'ouverture de la salle Feydeau. Que fera-t-on de celle des Italiens ? On y jouera, dit-on, des pièces anglaises, allemandes, russes, espagnoles, etc.... Entendra qui pourra. — En original ? — Non, traduites. — Mais tout le monde entend le français. — C'est selon..... »

DCXXX

12 FRUCTIDOR AN IX (30 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 13 FRUCTIDOR.

Mehée. — Méhée fait circuler un imprimé de trois pages, intitulé : *Pétition de Méhée aux Consuls et aux membres composant le Conseil d'État.* Il en envoie par la poste à tous les fonctionnaires publics, à toutes les personnes de sa connaissance. Il se plaint, dans cette feuille, de l'article du *Moniteur* du 22 thermidor qui a annoncé la suppression de l'*Antidote* « comme contenant des maximes affreuses qui ont cessé pour jamais de régner en France [1] ». Ce ne sont, dit Méhée, que des opinions philosophiques qui, si elles n'étaient pas la vérité, seraient des erreurs faciles à réfuter. Il se plaint encore de ce que cet article l'accuse d'avoir approuvé ou signé les massacres de septembre ; il dit s'être pourvu précédemment contre l'auteur d'un journal royaliste qui lui avait fait la même imputation, et qu'un jugement trop doux l'a absous. Il conclut à ce qu'il soit ordonné au ministre de la police générale de suspendre l'ordre qui lui enjoint de quitter Paris, jusqu'à ce qu'il ait pu dénoncer et faire juger au tribunal compétent le rédacteur de l'article dont il se plaint. Méhée s'est soustrait à l'exécution de cet ordre en fuyant et se cachant ; il est recherché.....

Prince persan. — Une intrigue a suspendu le voyage du prince persan, parti de Paris le 30 du mois dernier, pour se rendre dans sa patrie [2]. Il est retenu en chartre privée, à Juvisy, dans la maison particulière du comte Lonchamp. Il paraît que les parents de la de-

1. Voir plus haut, p. 461.
2. Voir plus haut, p. 486.

moiselle La Marnière, retenue dans une maison d'éducation pour une faute grave, autant pour couvrir cette faute que pour se libérer envers elle de ce qu'ils lui doivent des biens de son père et acquérir une fortune considérable, ont voulu par une intrigue engager le prince à contracter mariage avec cette demoiselle. Un acte authentique, reçu par le notaire Saint-Gilles, constate que Devarenne, oncle et tuteur de la demoiselle La Marnière, s'est libéré entre ses mains et celles du prince de tout ce qu'il lui devait (plus de 80,000 francs), que le prince promet de plus de leur envoyer 300,000 francs, dès qu'il sera arrivé dans ses États. Il existe aussi une affiche de mariage entre le prince et la demoiselle La Marnière à la municipalité du XIIe arrondissement. Le Persan dit n'avoir aucune inclination pour cette demoiselle, que les lois de son pays ne lui permettent pas de contracter ce mariage et d'y introduire cette étrangère, qu'il ne pourrait que l'emmener à la frontière. Pour faire cesser cette intrigue, le ministre a donné des ordres dont l'exécution forcera le prince de continuer sa route sans interruption jusqu'à la frontière.

Bourse. — Peu de variations dans les cours ; ils ont été faibles au commencement de la Bourse. Quelques demandes faites avant la clôture les ont rétablis. L'état-major de la place a fourni une garde de cinquante hommes pour le maintien de l'ordre qui avait été troublé la veille. Consolidé, 46 fr. 75 c. ; provisoire, 32 fr. 75 c. ; deux tiers, 2 fr. 30 c.

(Arch. nat., F ^{7}, 3702.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 13 fructidor : « *Paris, 12 fructidor.* ...Dans le concours général des écoles de Paris, le premier prix de mathématiques a été remporté par un jeune berger du département de la Somme, nommé Ducros, qui, sans le secours d'aucun maître, étudiait, il y a trois ans, au pied d'un chêne et au milieu de ses paisibles brebis, des livres dont sa passion pour les sciences pouvait seule lui faciliter l'intelligence. L'examen qu'il a soutenu à l'École centrale du Panthéon, sur la physique et les mathématiques, a été regardé comme une sorte de prodige..... » — *Citoyen français* du 13 fructidor : « *Paris, 12 fructidor.* ...Quintidi 15 fructidor, les amis de la religion naturelle feront une fête funèbre en l'honneur du citoyen Julien, capitaine, décédé à la suite des blessures qu'il a reçues à l'armée du Rhin. Il n'y a pas un mois que ce guerrier républicain disait à ses amis qui l'entouraient et cherchaient à suppléer à ses béquilles : « Je suis blessé cruellement, je « ne crois pas en revenir... Mais je mourrai satisfait d'avoir versé mon sang « pour la cause de la liberté et de l'égalité et de pouvoir mériter les regrets « des vrais amis de la patrie. » Ses compagnons d'armes et de gloire sont invités à se réunir à eux... » — *Publiciste* du 13 fructidor : « *De Paris,*

le 12 fructidor. Les Consuls de la République ont arrêté, le 9 fructidor, qu'on ne pourra donner à l'avenir, aux communes de la République, d'autres noms que ceux qui sont portés sur le tableau de division de son territoire..... »

DCXXXI

13 FRUCTIDOR AN IX (31 AOUT 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 14 FRUCTIDOR.

Nadir, prince persan. — L'intrigue entreprise pour marier la demoiselle La Marnière au prince persan a réussi. Il est revenu de Juvisy à Paris, et le mariage a été célébré hier à la municipalité du XIIe arrondissement. Le ministre a été prévenu trop tard des circonstances de cette intrigue.

Prêtre. — Arnavon, ministre du culte catholique, a écrit au ministre pour obtenir la permission de prêcher à Versailles et d'y faire le panégyrique de saint Louis. Le ministre a voulu prendre des informations sur cet individu : on ne l'a point trouvé à l'adresse qu'il avait indiquée par sa lettre; il n'est connu ni dans la maison, ni d'aucun autre prêtre.

Ouvriers. — On a remarqué hier matin une réunion considérable d'ouvriers près le marché de la porte Martin; au lieu de se rendre à leurs ateliers, ils paraissaient délibérer entre eux. Ils disaient que le pain avait été augmenté, que plusieurs boulangers exigeaient 14 sols des 4 livres. Quelques perturbateurs tentaient d'exciter ces ouvriers à réclamer collectivement contre cette augmentation; ils n'ont pas réussi. Le rassemblement s'est dissous sans aucun trouble. Le prix du pain n'a pas varié. On dit vaguement que quelques boulangers retiennent 14 sols pour 4 livres, lorsqu'on leur offre en payement une pièce sur laquelle ils ont à rendre ; qu'ainsi ils ne rendent qu'un sol sur une pièce de 15 sols ; mais si on réclame, ils ajoutent le sol qui manque. Ainsi le prix courant est encore de 13 sols les 4 livres.....

Bourse. — Peu de négociations à la Bourse de ce jour. Le cours n'a pas varié. Tiers consolidé, 46 fr. 75 c.; provisoire, 32 fr. 25 c.; deux tiers, 2 fr. 30 c.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Il circule dans le public que le commissaire des relations commerciales de France à Hambourg a reçu l'ordre de quitter cette ville parce que le Sénat n'a pas voulu consentir à l'arrestation de Chapeaurouge, qui est en banqueroute simulée pour ne pas payer les 4 millions qu'il doit à la République française.

On dit que le roi de Naples doit quitter ses États pour aller à Vienne.

Werbrouck, maire d'Anvers, dont il a été question dans le rapport du 11 de ce mois [1], est signalé comme ayant fait et faisant encore un commerce immense de contrebande de marchandises anglaises; il en fournit, dit-on, à presque toutes les maisons françaises qui font le commerce de velours de coton et basins.

Des malveillants qui profitent de tout s'insinuent parmi les militaires et les grenadiers de la garde des Consuls; ils cherchent à lier conversation, parlent du rétablissement du culte, et leur font des plaisanteries sur ce que l'on va, disent-ils, leur donner des aumôniers et les obliger d'aller à la messe et à confesse. Les militaires jurent qu'ils n'iront pas, et que l'on ne pourra pas les y forcer.

C'est à l'abbé Bernier que les nouvellistes des cafés attribuaient, hier, le plan de l'organisation du clergé. Les conversations sur ce sujet étaient toujours à peu près les mêmes. On répétait ce qui a été déjà observé dans plusieurs rapports, qu'il y aurait contre ce projet de vives réclamations de la part du Sénat, des tribuns et du Corps législatif, et une opposition marquée d'un parti nombreux. — Dans l'église même de Saint-Eustache, où des curieux étaient, hier, en assez grand nombre pour voir placer un orgue, on disait que les prêtres étaient les plus grands ennemis du gouvernement.

On dit dans différents lieux publics qu'il se répand dans la Beauce et autres pays abondants des accapareurs et courtiers qui enlèvent à tous prix les grains et farines.

Un particulier, arrivant de la ci-devant Bretagne, disait que, depuis le licenciement des colonnes mobiles, les Chouans se réunissaient comme auparavant, et que les brigandages reprenaient.

Les royalistes répandent le bruit qu'il y aura, ces jours-ci, un Conseil d'État extraordinaire, parce que le gouvernement est dans le plus grand embarras; mais ils ne disent pas quel sera l'objet de cette séance.

1. Nous n'avons pas ce rapport.

Hier, dans une maison de jeu, un nommé Gérard, se disant chef de brigade, après avoir fait, à ce qu'il disait, une perte assez considérable, voulait que le banquier lui prêtât de l'argent. Offensé du refus, il brisa les rateaux, fit beaucoup de bruit et fut forcé de sortir. Il avait menacé de revenir avec cinquante hommes ; il revint seul et voulut recommencer le tapage, mais il fut conduit à l'état-major. Il était en habit bourgeois.

Le préfet de police vient de faire saisir, dans plusieurs bureaux et imprimeries de journaux, des feuilles revêtues d'un faux timbre. Des commissionnaires de ces divers établissements mêlaient depuis quelque temps du papier à faux timbre avec celui qu'ils apportaient de la régie. Ces commissionnaires sont arrêtés, et l'on espère, par eux, remonter à l'atelier même où s'apposait le faux timbre.....

Le Tableau ou A l'œuvre on connaît l'ouvrier, pièce nouvelle à couplets, donnée hier au Vaudeville, a eu du succès. On ne donnera point l'analyse du fonds commun de cet ouvrage. C'est l'histoire d'un peintre ignorant et intrigant qui compte sur la réputation, la faveur et la fortune, en donnant comme de lui un tableau fait par un homme de mérite. Un prince vient voir ce tableau, que l'auteur veut retoucher en sa présence. Le dessin représente un héros français à la tête de son armée. Tout le monde a saisi, même à l'avance, les allusions que cette idée présentait et que nombre de couplets reproduisaient ; mais, tout en applaudissant, les spectateurs en général ont trouvé souvent les éloges emphatiques, ou plutôt les mêmes pensées reproduites à diverses reprises sous un jour trop uniforme. Plusieurs couplets, où la gloire des soldats français et les vertus du vainqueur de l'Italie étaient célébrées, ont été redemandés par la totalité des spectateurs.

Aujourd'hui, à la Bourse, le mouvement des affaires, quoique un peu plus rapide qu'hier, n'a produit aucune différence sensible sur les cours, et l'on n'a rien remarqué qui pût faire présager une réaction de baisse ni de hausse.. ..

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 fructidor : « *Paris, 13 fructidor*. ...Le préfet de police vient de rendre une ordonnance pour la sûreté des personnes qui pourront se porter en foule à Saint-Cloud les 19, 20, 21 et 26 fructidor. Les mesures que contient cette ordonnance sont relatives au passage des voitures, pour qu'elles n'embarrassent pas la voie publique, et à la conduite des galiotes et bateaux. Il ne pourra être admis dans chaque bachot ou batelet plus de douze personnes..... »

DCXXXII

14 FRUCTIDOR AN IX (1er SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 15 FRUCTIDOR.

.....*Concile.* — Hier, dix-huit députés du Concile se sont réunis à l'église Notre-Dame, et, à la suite de leur séance, ont fait placer à la porte de ce temple une affiche conçue en ces termes : « Le Concile national, avant de terminer sa session, a nommé dix-huit députés pour tenir les conférences solennelles et publiques qui ont été proposées aux dissidents. Ils les ont attendus depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir ; et comme ils ne s'y sont pas trouvés, ils se sont retirés après le salut. Ils les préviennent qu'ils les attendront trois jours de suite, et que, s'ils ne viennent pas, ils en dresseront procès-verbal, qui sera affiché. ».....

Bourse. — Légère hausse dans le cours du tiers consolidé ; mais celui du provisoire est diminué, sans que la cause en soit connue. Tiers consolidé, 47 francs ; provisoire, 32 francs ; deux tiers, 2 fr. 30 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On disait hier, dans les cafés, que des tribuns se sont présentés chez le premier Consul pour lui faire des observations sur le rétablissement du culte catholique, et qu'ils n'ont pas été aussi bien accueillis qu'ils l'espéraient. On parle dans le public avec défaveur de deux articles que l'on dit être contenus dans la convention avec le Pape ; le premier est que le gouvernement français reconnait la religion catholique et romaine ; le deuxième, que le culte sera extérieur, comme il l'était autrefois. Il paraît qu'en général, on verrait avec peine l'admission de ces deux articles, parce que chacun craint d'être bientôt obligé de donner des preuves de catholicité pour obtenir ou conserver des places. On ne fait plus tant d'objections contre les articles des traitements des prêtres et de la nomination des évêques et curés.

Les nouvellistes des cafés, après avoir passé en revue les généraux habiles qui pourraient figurer dans l'expédition d'Angleterre, ont

décidé, hier, que la conquête était si importante que l'honneur devait en être réservé au premier Consul seul. Les mêmes hommes disaient que la paix cependant pourrait bien être faite avec l'Angleterre avant l'équinoxe, et que les conditions principales sont déjà convenues avec le cabinet de Saint-James.

On n'a pas perdu de vue, dans les conversations publiques, l'arrêté des Consuls concernant les forêts mises en séquestre. On disait hier qu'une députation du Tribunat avait obtenu du premier Consul que cet objet serait de nouveau examiné, que la discussion aurait lieu au Conseil d'État, le 7 de cette décade, et que l'affaire passerait ensuite au Corps législatif, selon les formes ordinaires.

On disait hier, dans un lieu public, qu'il était arrivé depuis quatre à cinq jours, de la Guadeloupe, un officier d'artillerie de la marine qui sert depuis vingt-quatre ans dans cette île, que cet officier, qui a fait la traversée avec l'ex-commissaire Jeannet, pourrait donner des renseignements très précieux sur cette colonie.

La malveillance répand le bruit que les troupes qui sont en Italie sont mécontentes et se plaignent de n'être pas payées.

Le marquis de Lucchesini [1] a fait partir hier pour Berlin un courrier extraordinaire, qui a ordre exprès de faire diligence et de ne pas se laisser dépasser par d'autres courriers. On lui a donné en partant 50 louis de cadeau.....

Dans les groupes des Tuileries, on répandait hier soir le bruit que le gouvernement avait donné l'ordre de fermer les caisses et banques nationales, parce que l'on soupçonnait, disait-on, qu'il existait une fabrication de faux effets de ces caisses, et que l'on cherchait à découvrir les fabricateurs.

Aujourd'hui, la Bourse a paru un peu moins peuplée, et les négociations ont été très peu nombreuses. Le premier cours des rentes annonçait de grandes dispositions à la hausse, mais elles ne se sont pas soutenues ; et l'on a vu avec étonnement le provisoire passer de 33 à 32 fr. sans intermédiaire ; tiers consolidé, 47 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 32 c. ; ceux d'arrérages, à 60 fr ; et ceux de l'an VIII, 87 fr. 25 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 15 fructidor : « *Paris, 14 fructidor*. ...La convention signée à Paris entre le cardinal Consalvi, monseigneur Spina et le

1. Ministre de Prusse à Paris.

père Caselli, et les citoyens Joseph Bonaparte, Crétet et Bernier, a été ratifiée à Rome le 15 août, après plusieurs délibérations qui ont eu lieu devant le Pape, assisté de tous les cardinaux. Le cardinal Caprara est nommé légat du Pape. Il était dans son évêché. Il s'est sur-le-champ rendu à Rome pour prendre les intentions du Saint-Père. Il arrivera à Paris dans le courant du mois .... » — *Publiciste* du 15 fructidor : « *De Paris, le 14 fructidor.* ...Le premier Consul a approuvé le règlement général du Prytanée, que lui a présenté le ministre de l'intérieur. Sa longueur nous empêche de le transcrire. Nous dirons seulement que cet établissement est destiné à fournir une éducation aux enfants des militaires morts au champ d'honneur et des fonctionnaires civils victimes de leurs fonctions. Il se divise en quatre sections, qui porteront le nom de *Collège* et qui seront établies à Paris, à Saint-Cyr, à Saint-Germain et à Compiègne. Le nombre des élèves sera de deux cents dans chacun des trois premiers, et de trois cents dans celui de Compiègne. Le premier Consul seul prononcera sur l'admission des élèves. Le prix de la pension allouée par le gouvernement est de 700 francs pour Paris, 650 pour Saint-Cyr et Saint-Germain, et 450 pour Compiègne. Dans chaque collège, il y aura un directeur, un chef de l'enseignement et un économe. Aucune femme ni aucun étranger ne pourront loger dans l'enceinte du collège ; aucun élève ne pourra être renvoyé qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur, etc..... »

DCXXXIII

15 FRUCTIDOR AN IX (2 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 16 FRUCTIDOR.

...*Les amis de la religion naturelle.* — Les théophilanthropes ont célébré hier, à Saint-Germain l'Auxerrois, une fête funèbre en l'honneur du citoyen Julien, capitaine, mort à la suite de ses blessures. Le ministre de ce culte a prononcé un discours en l'honneur du défunt et des armes de la République. Ce discours parait n'avoir rien offert de remarquable. La famille de ce militaire, un petit nombre de bourgeois, des militaires de tout grade et un assez grand nombre d'officiers à la suite composaient cette réunion ; tout s'y est passé dans l'ordre. Les agents de police que j'y avais envoyés m'assurent qu'il n'y a été tenu aucun propos qui puisse mécontenter le gouvernement. J'avais donné des ordres pour arrêter ceux qui s'en seraient permis[1].....

Bourse. — Les négociations de ce jour ont été plus nombreuses.

1. Ces deux dernières phrases sont biffées dans l'original.

Tous les cours ont augmenté. On espère une hausse plus forte. Tiers consolidé, 47 fr. 25 c. ; provisoire, 32 fr. 75 c.; deux tiers, 2 fr. 35 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le préfet de police a fait parvenir au ministre de l'intérieur et de la police la liste de presque tous les entreposeurs et assureurs de marchandises anglaises tant à Hambourg, Wesel et Dusseldorf qu'à Bruxelles, Aix-la-Chapelle, Anvers et autres lieux des frontières, ainsi que les noms de plusieurs fabricants français qui se prêtent à métamorphoser et nationaliser les marchandises anglaises. Il a sous la main toutes les preuves contre ces fraudeurs.

Il se dit parmi les épiciers que les fabriques d'Orléans ne vont pas, quoiqu'il soit arrivé beaucoup de sucres terrés, parce qu'il entre une grande quantité de sucres anglais raffinés et que cette concurrence anéantit les raffineries françaises.

La convention avec le Pape paraît déplaire aux prêtres insoumis. Ils disent que le Pape, pour faire sa cour au gouvernement français, a trahi son devoir, en approuvant ce que Pie VI, son prédécesseur, avait condamné, mais qu'il commence déjà à s'en repentir, parce que, disent-ils, il a reçu de vives réclamations de plusieurs souverains de l'Europe, qui l'ont fortement blâmé. Les royalistes sont persuadés que le rétablissement du culte catholique doit faire le plus grand plaisir et par conséquent attacher encore davantage au premier Consul toute la classe ouvrière ; et, comme ils craignent tout ce qui peut être favorable au gouvernement, parce qu'ils en sont les ennemis, ils verraient avec peine la fin des dissensions religieuses. On a remarqué que cette opinion est commune aux habitués du café Procope et à d'autres hommes qui, dans un sens contraire, ne fréquentent que des sociétés royalistes.

On témoigne toujours beaucoup d'inquiétude dans le public au sujet des accapareurs de grains. On parle d'enlèvements considérables et d'autres faits par ordre du gouvernement; mais on craint que, parmi les agents chargés de cette mission, il ne se trouve des hommes intéressés à diminuer les provisions destinées pour Paris, afin d'y exciter par la disette des troubles dont saurait profiter quelque parti : il règne à ce sujet beaucoup d'inquiétude et même de fermentation parmi les boulangers, qui disent hautement qu'ils n'ont plus ni provisions ni crédit. Le préfet de police en a averti le ministre de l'intérieur.

Les membres du Concile national avaient annoncé qu'ils auraient dans l'église Notre-Dame des conférences avec les prêtres incommuniquants qui se présenteraient. Hier, dix-sept membres du ci-devant Concile s'étaient rendus dans l'église pour y attendre leurs adversaires ; mais il ne s'en est présenté aucun. On doit encore attendre aujourd'hui, et, si personne ne se présente, on renoncera à la partie.

La présence du premier Consul à la parade d'hier a produit sur le public la sensation ordinaire. Les spectateurs ont témoigné le plaisir qu'ils éprouvaient en voyant avec quelle complaisance le premier Consul est venu passer derrière le dernier rang de cavalerie pour être mieux aperçu de toute la multitude qui désirait le voir.....

On a entendu hier, au Café militaire, un nommé La Bretonnière parler du gouvernement avec une sorte de dérision. Cet homme, que l'on dit être parent de l'amiral Bruix et de Sémonville, disait que le projet de descente en Angleterre n'était de la part du gouvernement français qu'une véritable jactance et qu'en attendant, l'amiral Nelson allait prendre devant Anvers la revanche de l'échec qu'il avait reçu à Boulogne.

Un ancien colonel du régiment Royal-Cavalerie, nommé Demauroy, demeurant rue de Lille, tient aussi des propos contre le gouvernement. Il dit que les événements malheureux doivent faire plaisir aux Français, parce qu'ils jettent de la défaveur sur ceux qui ont conçu les projets, et qui en ont dirigé l'exécution. Il est du nombre de ceux d'entre les ex-nobles qui comptent sur une révolution qui leur sera favorable. Un nommé Vigier, ancien gendarme de la garde, n'est pas plus réservé dans ses propos ; il plaisante beaucoup sur la livrée qu'il dit devoir être portée au 1er vendémiaire par toutes les personnes de la maison du premier Consul.

Deux hommes du peuple, en voyant arriver des généraux aux Tuileries, disaient que ces généraux étaient autant de rois qui leur feraient encore longtemps manger du pain sec. Un chasseur qui était alors en faction à la porte, du côté du Manège, tenait à peu près le même langage et se récriait sur l'argent qu'il fallait pour payer ces généraux-là.....

M. de Cobenzl, arrivé à Paris, est logé rue du Lycée, maison du restaurateur Méot.

Aujourd'hui, à la Bourse, les négociations ont été plus nombreuses, et le provisoire principalement a été très demandé : il en est résulté un peu de hausse et l'espérance d'une plus forte. Le provisoire est à 32 fr. 75 c. ; celui de germinal, 30 fr. 50 c. ; le tiers consolidé, à 47 fr.

25 c.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 35 c.; ceux d'arrérages, à 60 francs, et ceux de l'an VIII à 87 fr. 25 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 fructidor : « SALON DE L'AN IX. L'ouverture de l'exposition des ouvrages des artistes vivants, annoncée pour le 15 fructidor, a eu lieu ce matin ; plusieurs cependant sont en arrière, et il s'en faut de beaucoup que la collection soit complète. Le jury chargé d'exclure les ouvrages tout à fait indignes de l'exposition paraît avoir mis moins de faiblesse dans ses prononcés cette année-ci que les précédentes. Si on excepte deux ou trois morceaux, dont la bizarrerie affectée est plus déplorable pour l'art que l'ignorance même qu'elle n'exclut point, on ne trouve du moins, dans le grand salon rien qui soit d'un mauvais tout à fait désespérant. Tout ce qui a pu échapper à la sévérité du jury est relégué dans la galerie d'Apollon : c'est là que sont les véritables croûtes. Je ne suis pas de ceux qui crient : « Nos pères « valaient mieux que nous. » J'aime le présent ; c'est là que je suis, je me plais à le louer. Je crois que jamais, même dans ses courts jours de splendeur, l'École française (le Poussin était de celle d'Italie) n'a possédé des peintres aussi parfaits que quelques-uns de ceux qu'elle a aujourd'hui. Ce n'est donc pas du défaut des bons artistes, mais de la multiplicité des artistes médiocres et au-dessous du médiocre, qu'il faut se plaindre ; malgré l'élimination faite par le jury des arts, la notice porte encore près de deux cents peintres ; c'est beaucoup pour une seule ville qui n'a plus *ni pont Notre-Dame, ni échevins, ni marguilliers* ; voilà bien des gens réduits à l'enseigne, et cela est si dur quand on s'est promis d'être un grand homme ! Ne saurait-on trouver un moyen de rendre moins accessible à la multitude une carrière dans laquelle les privilégiés, toujours en si petit nombre, peuvent seuls entrer sans se vouer à l'inutilité et à la misère ? Les deux cents peintres de cette année ont fourni ou fourniront, au Salon, environ trois cent quatre-vingts tant tableaux que dessins ; la sculpture fournira à proportion beaucoup moins, quoiqu'elle ait été occupée d'un assez grand nombre de morceaux pour le gouvernement ; il y a même pénurie en gravure ; l'architecture abondera en colonnes départementales, en projets de Bourses, etc. Quoi qu'il en soit, nous rendrons successivement compte, dans le feuilleton de ce journal, des morceaux qui nous paraîtront les plus dignes de fixer l'attention du public. Les artistes voudront bien observer que c'est notre opinion, et non des jugements sans appel, que nous prétendons donner ; nous les invitons aussi à ne pas oublier que la censure, qu'ils n'aiment pas, fait la partie essentielle de l'éloge, qu'ils aiment tant ; nous leur dirons toujours librement notre pensée pour pouvoir leur donner quelquefois des louanges qui honorent à la fois, du moins par le mérite si rare de la sincérité, et l'artiste et le critique. » — *Citoyen français* du 16 fructidor : « *Paris, 15 fructidor.* ...Un citoyen généreux, mais qui ne veut pas être connu, ayant lu dans les journaux qu'un des premiers prix de Sainte-Barbe avait été remporté par le jeune Ducros, qui naguère était un pauvre berger[1], est allé trouver ce jeune homme, et, après l'avoir entretenu

1. Voir plus haut, p. 490.

quelques minutes, lui annonça une pension de 1,200 francs, payable tous les mois, et dont le premier paiement fut compté sur-le-champ... Faire un pareil usage de sa fortune, c'est mériter d'en avoir ; c'est donner une grande leçon à ces Lucullus modernes, qui ne savent qu'entasser des richesses sans en jouir, et s'occupent très peu, dans leur indolente nullité, de voir autour d'eux des malheureux et des talents encouragés ou non... — *Publiciste* du 16 fructidor : « *De Paris, le 15 fructidor*. ...On trouve que, pour une ville comme Paris, et dans un moment où les plaisirs sont portés à un degré de luxe inconnu dans la monarchie, il est en même temps bien fâcheux et bien mesquin qu'on ne puisse entrer dans la galiote que par une malheureuse planche sur laquelle le pied de nos jolies femmes ne va se reposer qu'en tremblant. Ne pourrait-on pas construire, au pont des Tuileries et à celui de Sèvres, un escalier pris dans les berges, qui épargnerait des dangers aux voyageurs et des craintes aux passants ?..... »

DCXXXIV

16 FRUCTIDOR AN IX (3 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 17 FRUCTIDOR.

Concile. — Le Concile s'est assemblé hier deux fois à Notre-Dame, le matin et le soir. A la dernière séance, il a clos le procès-verbal qu'il avait ouvert pour engager les dissidents à se réunir aux constitutionnels, dont le Concile est composé. Il a constaté que cette institution n'avait eu aucun succès. On a dit que ce procès-verbal serait adressé au gouvernement par les membres de cette assemblée. Il y a eu trois discours sur le même sujet : les moyens employés par les constitutionnels pour engager les scissionnaires à se concilier avec eux spontanément, et sans attendre que l'autorité supérieure fît cesser cette division scandaleuse. Le sénateur Grégoire, auteur du dernier discours, a fait des reproches véhéments aux scissionnaires. Il leur a attribué tous les massacres de l'Ouest, toutes les révoltes de ces malheureuses contrées. Il a dit qu'ils condamnaient les acquéreurs de biens nationaux et achetaient eux-mêmes ceux qui leur convenaient, qu'ils proscrivaient tous les fonctionnaires publics et intriguaient pour obtenir des emplois, qu'ils n'inspiraient à la jeunesse, dans leurs instructions, que des principes séditieux, etc.

Les frères Arena. — Joseph-Marie et François-Antoine Arena, arrivés à Paris le 8 de ce mois, en sont repartis avant-hier, par ordre du ministre de la police pour retourner dans leur département. On surveille les nommés Lambert, Lecuyer et Agostini, tous trois de

Bastia; et qui sont venus avec les frères Arena. Les renseignements qu'on recueille sur ces individus et sur les motifs de leur voyage détermineront les mesures particulières à prendre à leur égard.

Journaux. — Le ministre de la police a suspendu la circulation du journal intitulé *la Clef du Cabinet*: son numéro de ce jour renferme des déclamations outrées et déplacées sur la prétendue corruption générale de l'administration [1]. Selon cette déclamation, ces magistrats qui ont de l'aisance et quelque luxe ne seraient que des valets enrichis des vols faits sur leurs maîtres. — Le ministre a mandé le rédacteur du *Journal des Débats*, qui, dans son numéro de ce jour, révoque en doute si la cour de Vienne reconnaîtra le roi d'Étrurie [2], et qui d'ailleurs, dans l'article *Hollande*, donne connaissance des mouvements et dispositions de la flotte hollandaise [3].

1. Voici cet article, publié dans *la Clef du Cabinet* du 17 fructidor an IX, p. 6 (Bibl. nat., Lc 2/931, in-8°) : « S'il est une vertu nécessaire aux fonctionnaires publics dans une République bien gouvernée, c'est le *désintéressement*; non celui qui se borne à refuser les présents, à ne pas aimer les richesses, à ne point craindre la pauvreté, quoique celui-là même soit infiniment rare, mais un désintéressement universel, qui méprise l'ambition, la faveur, la gloire, le désir d'être applaudi dans sa fermeté, et qui surmonte par la crainte de s'en écarter, toutes les considérations humaines. Cependant sont-ce là les dispositions où se trouvent aujourd'hui les hommes qu'on voit placés dans des postes plus ou moins éminents? En trouverait-on beaucoup dont le cœur fût juste et les mains pures? Dieux! quel tableau épouvantable que celui où on dévoilerait les iniquités qui se sont commises et qui se commettent journellement! La plaie qui couvre le corps politique est si universelle, qu'il n'y a qu'un médecin dans qui le zèle égale le génie qui puisse la guérir. Les *affaires*, les *vols*, les *friponneries*, les *brigandages* sont communs à un tel point, que le malheur, pour quelques individus, n'est pas d'avoir à se les reprocher, mais de chercher en vain les occasions de s'en rendre coupables. Et avec quelle impudence étalera-t-on les biens mal acquis! Que de maisons, de terres, d'équipages, de luxe, de tables, de maîtresses attestent l'improbité des riches du jour! Tel homme qui, naguère, était plongé dans l'indigence et la boue, éclipse aujourd'hui les maîtres brillants qu'il servait jadis, et l'on ne peut plus comparer son insolence qu'à ses rapines. S'il nous reste encore quelque amour de la liberté, des mœurs et de la patrie, souvenons-nous d'un des plus grands peuples de l'antiquité : en perdant l'amour de la pauvreté, il perdit toutes ses autres vertus. Le bien public disparut chez lui, dès qu'il fut touché de son intérêt particulier. Les largesses des factieux divisèrent aisément une nation altérée de la soif de l'or. Les magistratures furent achetées par les plus opulents : la liberté même fut mise à prix; et *l'univers, subjugué par les Romains*, se vengea d'eux par ses richesses. »

2. On lit en effet dans le *Journal des Débats* du 17 fructidor an IX : « ALLEMAGNE. *Vienne, 19 août* (*1er fructidor*). L'ambassadeur d'Espagne près notre cour a de nouveau demandé qu'elle reconnût le roi d'Étrurie. Il n'a pas été répondu d'une manière précise à ce sujet, on dit que la réponse aura lieu lorsque l'ancien grand-duc de Toscane aura reçu ses indemnités... »

3. Voici ce passage, même numéro : « *La Haye, août* (*10 fructidor*). On assure que l'amiral Dewinter a reçu ordre, il y a trois jours, de profiter du premier moment favorable où la flotte anglaise qui bloque l'embouchure de la Meuse sera dispersée par les vents que nous avons ordinairement dans le mois de

Librairie. — Il paraît un ouvrage politique dont le prospectus est affiché. Il a pour titre : *Essai sur le gouvernement de Rome*, par Walter Moyle, traduit de l'anglais[1], ouvrage utile aux hommes d'État et aux philosophes. Ce n'est qu'une traduction littérale, sans réflexions du traducteur ni de l'éditeur. L'ouvrage a paru en 1726, divisé en deux parties. La première traite des divers gouvernements de Rome : monarchique, aristocratique, républicain ; la seconde, de la décadence et de la chute de la République, des causes qui firent dégénérer ce gouvernement en monarchie absolue. Le but de l'auteur a probablement été de mettre ses lecteurs dans le cas de faire des rapprochements, mais il n'en indique aucun.

Arlequin de retour au Muséum, titre d'une nouvelle feuille périodique dont le n° 1 vient de paraître. Le libraire Vatar-Jouannet, rue Cassette n° 113, annonce en tête de cette feuille que la collection sera de six numéros, qui paraîtront d'ici au 15 vendémiaire. Mélange de prose et vers sur différents sujets. Le premier est une critique de la Colonne nationale. Il est parlé du premier Consul page 15. La 16e peut paraître une continuation. L'idée de l'auteur n'est pas claire. [*Note*. Joindre l'ouvrage à l'expédition du ministre.]

Émigrés. — Il circule dans les sociétés qui s'intéressent aux émigrés que, par ordre du gouvernement, on prépare une nouvelle liste des noms à conserver provisoirement sur le tableau des émigrés ; que cette liste sera peu nombreuse ; que tous ceux qui n'y seront pas inscrits seront rayés collectivement ; que ceux conservés ne seront pas maintenus irrévocablement et seront seulement assujettis à un examen ultérieur des pièces justificatives de leurs réclamations. On annonce dans les mêmes sociétés que ce travail doit être terminé au commencement de l'an X. On l'attend avec le double sentiment de l'inquiétude et de l'espoir.....

Bourse. — Les cours n'ont pas varié. Peu d'affaires : on attribue cette stagnation à l'incertitude des nouvelles d'Angleterre. On croit aux négociations et on voudrait en connaître le résultat, avant de se livrer au commerce des effets publics. — Le banquier Alger Penisson, dont on a annoncé hier le suicide, s'est brûlé la cervelle près Saint-Ouen. On lui a trouvé deux pistolets. — Tiers consolidé, 47 fr. 25 c. ; provisoire, 33 fr. 25 c. ; deux tiers, 2 fr. 32 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

septembre et à l'équinoxe, pour se joindre aux forces navales françaises commandées par l'amiral Latouche. »

1. Cette traduction était l'œuvre de Bertrand Barère et de Madgett. Paris, Léger, 1802, in-8 de VIII-112 pp.

DCXXXV

17 FRUCTIDOR AN IX (4 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 18 FRUCTIDOR.

Esprit public. — Tranquillité générale. On croit la paix avec l'Angleterre très prochaine, d'après l'activité des correspondances diplomatiques entre Paris et Londres. On dit celle du continent assurée par l'admission réciproque des ambassadeurs. — La classe la moins aisée voit avec satisfaction les mesures prises pour que le prix du pain ne soit pas augmenté. — Des marchands ont exposé, sur le boulevard du Temple, des tableaux illuminés qui représentent les traits de bravoure qui ont le plus distingué les militaires français depuis la Révolution, tant sur mer que sur terre. Le nom du héros, l'action, le lieu, sont inscrits au bas de chaque tableau. L'affluence des spectateurs est continuelle, et on n'entend que des expressions d'éloge et d'admiration.....

Bourse. — Les espérances générales d'un traité prochain avec l'Angleterre ont rendu les négociations de ce jour plus actives et ont augmenté le cours des rentes. La Bourse était aussi beaucoup plus peuplée que les jours précédents. Tiers consolidé, 47 fr. 90 c.; provisoire, 33 fr. 75 c.; deux tiers, 2 fr. 39 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 18 fructidor : « Les manufacturiers et les artistes se sont empressés de répondre à l'appel que leur a fait le gouvernement par son arrêté du 13 ventôse, qui établit chaque année, à Paris, une exposition solennelle des produits de l'industrie française, pendant les cinq jours complémentaires. Les jurys nommés dans les départements pour les objets susceptibles d'être admis au concours en ont distingué un grand nombre dignes d'être offerts aux regards du public et à l'attention des commissaires. On remarque surtout parmi les objets des étoffes de coton, des basins, des piqués, des velours, des étoffes de laine, rases et sèches, dont la fabrication a atteint ce degré de perfection qui doit les mettre à l'abri de toute concurrence ; il a été aussi présenté quelques machines et inventions nouvelles..... » — *Publiciste* du 18 fructidor : « *De Paris, le 17 fructidor.* ... La lettre suivante a été insérée dans plusieurs journaux : « *Paris, le 11 fructidor an IX.* Le

« ministre de l'intérieur au citoyen Lecoz, évêque métropolitain de Rennes,
« président du Concile. Le premier Consul m'a transmis, citoyen, la lettre
« que vous lui avez adressée pour lui annoncer le terme de votre session et
« les motifs qui en ont suspendu les travaux. Le gouvernement a vu avec sa-
« tisfaction, citoyen, que, ministre d'un culte de paix, vous n'en avez pas dé-
« menti le caractère ; il a vu avec intérêt que vos vœux et tous vos efforts ne
« tendent qu'à seconder ses intentions bienfaisantes, et que d'un commun
« effort vous travaillez à éteindre les haines, à rétablir partout l'harmonie et
« assurer le bonheur de tous. *Signé* : CHAPTAL. »

DCXXXVI

18 FRUCTIDOR AN IX (5 SEPTEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 FRUCTIDOR.

Les conversations ont été hier assez stériles dans les cafés et autres lieux publics. On a parlé de la descente en Angleterre, des bruits de paix et du Concordat, mais tout ce qu'on a dit ne présente rien de nouveau, et les précédents rapports ont fait connaître les propos qui se tenaient à ce sujet.

Les habitués du café Valois, désignés déjà plusieurs fois sous la dénomination d'*Incurables*, disaient que c'était le gouvernement qui avait mis en avant les bruits d'une paix générale, afin de faire monter le tiers consolidé.

Les préparatifs de la fête du 1er vendémiaire sont aussi l'objet des conversations. On remarque, comme à l'ordinaire, des hommes qui se récrient contre la dépense qu'occasionnent de pareilles fêtes, et qui se permettent alors quelques réflexions critiques contre le gouvernement.

Le public, en général, s'attend à voir demain le premier Consul à la fête de Saint-Cloud. On disait dans les groupes qu'il était revenu d'Espagne un très grand nombre de déserteurs, qui se trouvent actuellement dans les environs de Paris. On ajoutait que ces déserteurs, mécontents de leurs officiers, se proposaient de porter eux-mêmes ou de faire parvenir au premier Consul leurs réclamations.

Les royalistes des diverses sections de Paris se font gloire d'avoir détourné beaucoup de citoyens d'aller voter pour la liste de notabilité communale. Ils disent en plaisantant qu'une seule voix suffira *pour être notable*, et que rien ne prouve mieux combien peu le peuple *est attaché* au gouvernement et à la République.

Les habitants des quartiers populeux continuent de se plaindre de la sévérité dont usent les percepteurs des contributions envers les malheureux. Ils se plaignent en outre des préposés des contributions, qui, étant chargés de prendre des renseignements sur la situation de chaque citoyen, font leur rapport sans avoir fait les visites auxquelles ils sont obligés.....

Les farines se tiennent toujours à la hausse, et les boulangers, enhardis par les discours du rapporteur et autres membres du Tribunat, viennent de prendre une tactique que la malveillance leur a suggérée, pour donner moins de prise à la sévérité de la police. Aujourd'hui, à une heure et demie, chez plusieurs boulangers du Xe arrondissement, plusieurs citoyens ont éprouvé des refus, parce que, disaient ces boulangers, « nous gardons notre pain pour nos pratiques d'habitude, et la farine est trop chère pour en acheter en ne vendant le pain que 13 sols les 4 livres ». Le préfet a donné des ordres pour faire constater le refus de ces boulangers. Il prend en outre toutes les mesures pour empêcher toute récidive.

Aujourd'hui, la Bourse a paru moins peuplée et il s'est fait peu d'affaires. Néanmoins, le cours du tiers consolidé s'est parfaitement soutenu. Provisoire, 34 fr.; provisoire de germinal, 32 fr. 50 c.; tiers consolidé, 48 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 40 c.; ceux d'arrérages, 59 fr. 25 c., et ceux de l'an VIII, à 88 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

DCXXXVII

19 FRUCTIDOR AN IX (6 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 20 fructidor : « *Paris, 19 fructidor.* ....A la dernière parade, on a présenté au premier Consul son portrait en ivoire, exécuté par le citoyen Hery, employé au département de la guerre. Ce portrait, en forme de vase, joint à l'élégance du travail le mérite d'une ressemblance parfaite..... »

DCXXXVIII

20 FRUCTIDOR AN IX (7 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 21 FRUCTIDOR.

Théophilanthropes. — La réunion des théophilanthropes, à Saint-Germain l'Auxerrois, a été beaucoup plus nombreuse que dans leurs assemblées précédentes. Un imprimeur y a fait un discours sur la tolérance religieuse. — A Saint-Gervais, il y a eu environ cinquante sectaires. Leur cérémonie a été troublée par l'intervention d'un maçon, qui a réclamé, avec beaucoup de bruit et de menaces, le paiement de quelques ouvrages qu'il avait faits pour la société. La police a fait cesser le trouble. — A Saint-Nicolas, l'assemblée était presque nulle. On a fait circuler, dans ces assemblées, le prospectus d'un établissement d'éducation, sous le titre : *Lycée de morale, de littérature et de sciences.* On annonce que cette institution sera établie et surveillée par une administration qui a déjà montré, dans la direction du culte de la religion naturelle, un zèle et une sagesse couronnés par le succès le plus complet.

Suicide. — Dans la nuit du 18 au 19, un prêteur sur gages, ayant perdu au jeu toute sa fortune et la valeur de tous les dépôts qui lui avaient été confiés, s'est brûlé la cervelle sur le boulevard des Capucines.....

Sorciers. — On a arrêté dans la Manche, et incarcéré à Avranches, trois intrigants qui, sous prétexte de sorcellerie et divination, trompaient les habitants des campagnes et leur enlevaient leur numéraire. Parmi eux, un prêtre de Villedieu, réfractaire, nommé Yvon. On lui a trouvé un petit manuscrit contenant différentes formules de sorciers. On sait que ces vagabonds recrutent en même temps pour les Chouans et emploient leurs fictions magiques à disposer les habitants de l'Ouest à une nouvelle insurrection.

Bourse. — Affluence considérable à la Bourse de ce jour. Grande activité dans les négociations. Point de nouvelles politiques. — Tiers consolidé, 48 fr. 50 ; provisoire, 34 fr. 50 ; deux tiers, 2 fr. 40 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les renseignements que le préfet de police a cherché à se procurer sur la quantité présumée existante de grains et farines dans les 25 lieues de rayon qui peuvent assurer l'approvisionnement de Paris lui donnent pour résultat que notre position est bien différente qu'après les récoltes de l'an VIII. La récolte de l'an VIII fut passablement bonne dans ce rayon de 25 lieues, et suffisante même pour assurer l'approvisionnement de Paris et de quelques départements éloignés, parce qu'à l'époque du 1er fructidor an VIII il restait suffisamment de vieux grains et farines pour approvisionner Paris pendant quatre mois, sans toucher aux blés de la nouvelle récolte. La récolte de l'an IX ne donne pas un tableau aussi satisfaisant dans ce même rayon de 25 lieues. Le bas prix des grains à la fin de l'an VIII et au commencement de l'an IX a dirigé les fermiers vers la culture des prairies artificielles, et cette cause, jointe à l'intempérie de la saison peut-être, fait que la récolte des grains n'y présente guère que les deux tiers de celle de l'an VIII; et il n'y a plus de vieux grains; tout a été enlevé par des banquiers, négociants et autres spéculateurs ; et les boulangers et meuniers, voyant que le prix du pain était inférieur à celui des farines, et que le blé était plus cher que la farine, ont laissé sans concurrence les compagnies acheter seules sur les marchés et jusque dans les farines (*sic*). Il en est donc résulté que le meunier et le boulanger n'ont plus d'approvisionnements, et qu'ils ne peuvent même plus s'alimenter qu'à la Halle, où l'on est étonné de voir faire des achats par des meuniers riches, qui auparavant achetaient les grains directement des fermiers, et l'approvisionnement de Paris se trouve entre les mains de l'avidité et de l'égoïsme des compagnies spéculatrices. Le gouvernement doit donc s'occuper sérieusement de l'approvisionnement de Paris pour l'an X et aviser à tous les moyens d'encouragement pour les boulangers et meuniers, qui sont et seront toujours, par leur intérêt et sûreté personnelle, les meilleurs garants des subsistances de Paris envers le gouvernement.

La tranquillité n'a point été troublée à Saint-Cloud pendant les deux premiers jours de la fête. La surveillance la plus active s'y exerce. Malgré le mauvais temps, l'affluence a été assez considérable à la promenade dans le moment où l'on a fait jouer les eaux. Les danses se sont prolongées jusqu'à minuit.....

Un particulier qui arrive de Poitiers dit que son armurier, de-

meurant dans cette ville, en face de la rue des Cordeliers, vend beaucoup de fusils doubles aux émigrés rentrés dans le département de la Vienne, et que ce sont des gens de la campagne mal vêtus qui viennent chercher ces fusils et les paient avec de l'or. Le même ajoute que les émigrés donnent beaucoup d'inquiétude dans ce département aux acquéreurs de biens nationaux, qu'ils les insultent journellement et tirent même des coups de fusil dans leurs fenêtres.

Le ministre du culte protestant a fait avant-hier dans son temple un sermon qu'il a terminé par des hommages à la sagesse du gouvernement actuel, sur les chefs duquel il a imploré les bénédictions célestes, en formant des vœux pour la réconciliation générale de toutes les puissances et de tous les peuples de la terre.

Dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, les théophilanthropes ont fait hier un discours sur la liberté des opinions religieuses. Sans nommer le catholicisme, mais en le désignant très clairement, l'orateur a déclamé contre la tyrannie de ce culte. Dans les conversations des théophilanthropes réunis dans cette église, on a remarqué qu'ils repoussaient l'idée d'avoir un temple particulier pour l'exercice de leur culte, et qu'ils voulaient continuer de jouir en commun, avec les catholiques, des églises accordées par la loi aux habitants de Paris; des femmes même se mêlaient à discourir à ce sujet. Le public témoigne beaucoup d'impatience pour la publication du Concordat.

M. de Lucchesini a assisté avant-hier, avec quelques envoyés étrangers, à une fête donnée à Saint-Germain-en-Laye par Mme Campan, dans sa pension de demoiselles. Aujourd'hui M. de Lucchesini donne un grand dîner à Passy. Le nouvel ambassadeur de l'Empereur doit être au nombre des convives.

Les politiques des cafés prétendent de nouveau que la paix est faite avec l'Angleterre, et que la descente n'aura pas lieu.

Des particuliers, qui paraissent avoir joué un rôle dans la Révolution, étant réunis hier chez le citoyen Planchet-Valcourt, juge de paix de la division du Faubourg-du-Nord, parlaient des listes de notabilité et disaient qu'ils étaient sûrs de n'être pas portés sur la liste communale, quoiqu'ils eussent assez de voix pour être notables. Ils attribuaient leur non-inscription à quelque intrigue de bureaux, et ils se proposent de s'en plaindre au Tribunat, et, s'il le faut, au Sénat conservateur et au premier Consul.....

L'affluence n'a jamais été plus considérable qu'aujourd'hui, et depuis l'organisation de la Bourse le mouvement des négociations n'avait été ni aussi vif ni aussi intéressant, puisque les affaires du parquet sont réelles. Les dispositions des cours se prononcent de

plus en plus pour la hausse. Provisoire, 34 fr. 50 c.; celui de germinal, 35 fr.; tiers consolidé, 48 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 40 c.; ceux d'arrérages, 59 fr. 50 c.; et ceux de l'an VIII, à 88 fr. 90 c.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 21 fructidor : « *Paris, 20 fructidor.* La police a fait ôter, pendant la nuit du 18 au 19 fructidor, le fameux poteau que la commune de Paris avait fait mettre, dans les temps révolutionnaires, sous la fenêtre d'où l'on prétend que Charles IX a tiré sur le peuple à la Saint-Barthélemy : ce poteau était destiné à rappeler un fait sur lequel les historiens sont très éloignés d'être d'accord..... » — *Citoyen français* du 22 fructidor : « *Paris, 21 fructidor.* ...Quelques journaux disent que la police a fait ôter, pendant la nuit du 18 au 19 fructidor, le fameux poteau que la commune de Paris avait fait mettre dans les temps révolutionnaires, sous la fenêtre d'où l'on prétend que Charles IX a tiré sur le peuple à la Saint-Barthélemy :

Qu'importent des poteaux, quand l'éternelle histoire
A d'un crime inouï buriné la mémoire,
Et, de ses noirs auteurs traçant la cruauté,
Les montrera sanglants à la postérité ? »

— *Citoyen français* du 21 fructidor : « *Paris, 20 fructidor.* ...Le rédacteur républicain de *la Clef du cabinet*, qui saisit avec un louable empressement toutes les occasions de venger la philosophie outragée par les méprisables apôtres de l'erreur, relevait hier le passage dans lequel la mémoire de Voltaire était bassement flétrie. « Il faut absolument, dit-il, que la phi- « losophie soit la mère des crimes et des vices. On viendra même jusqu'à « nous dire que des philosophes firent empoisonner Socrate, enterrer toutes « vives des vierges innocentes et plonger le poignard dans le sein d'Henri IV. « Mais, pour des gens d'esprit, il est assez maladroit de chercher ses preuves « dans des anecdotes souvent imaginaires. C'est donner aux philosophes « trop beau jeu. Ils ont aussi leurs historiettes. Ils peuvent présenter Vol- « taire arrachant à des fers ignominieux l'abbé Desfontaines, son ennemi « juré, recueillant la famille infortunée des Calas, plaidant la cause de ce « malheureux, que des philosophes n'avaient pas condamné sans doute. « Si, pour calomnier ce qu'il y a de plus sacré, l'on voulait rappeler toutes « les turpitudes de certains personnages, l'on aurait aussi beau jeu pour « surcharger d'anecdotes toutes les feuilles périodiques..... » — *Publiciste* du 21 fructidor : « *De Paris, le 20 fructidor.* ...Il vient de se fonder une *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* Cette société invite à se réunir à elle tous les fonctionnaires publics, les savants, les artistes, les négociants, les fabricants, enfin tous les amis des arts qui voudront s'associer à ses efforts et en partager le fruit. *Exciter l'émulation, répandre les lumières, seconder les talents,* tel est le but qu'elle se propose. Son zèle embrassera tous les départements..... »

DCXXXIX

21 FRUCTIDOR AN IX (8 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 22 FRUCTIDOR.

Subsistances. — Les boulangers, mécontents de ce qu'il ne leur a pas été permis d'augmenter le prix du pain, diminuent la quantité qu'ils mettent en vente : hier plusieurs boutiques étaient vides à midi. Différents rapports annoncent qu'ils se concertent pour fixer d'un commun accord le prix des 4 livres à 14 sols, et fermer leurs boutiques simultanément, si un seul d'entre eux est arrêté. La police surveille. — Il y a eu à Caen, dans le commencement de ce mois, une émeute populaire pour les blés : on força les cultivateurs qui se trouvaient au marché de livrer à moitié prix. Tous ceux des campagnes voisines paraissent s'être prévalus de cet événement pour cesser les approvisionnements de cette ville, et les prix des blés qu'on y apporte en petite quantité ont été considérablement augmentés. On craint une émeute.....

Bourgeois. — Bourgeois, complice de l'attentat du 3 nivôse, arrêté à Montpellier sous le nom de Hussard, est en route pour Paris. Plusieurs tentatives de suicide ont engagé le gendarme chargé de sa garde à employer pour son transport une voiture particulière, escortée par un détachement de brigade en brigade.....

Jeu. — Le citoyen Corbineau, colonel du 5e régiment de chasseurs en garnison à Mayence, qui a recueilli récemment la succession de son père, est venu à Paris et y a fréquenté les maisons de jeu. Après un gain considérable, qu'on porte à près de 300,000 francs, il a perdu cette somme, et celle qu'il avait apportée ; il a fait un voyage dans son pays pour se procurer d'autres fonds, qu'il a également perdus à son retour. On le dit ruiné ; il a marqué beaucoup de crainte que son inconduite ne parvînt à la connaissance du gouvernement.

Bourse. — Tous les cours ont augmenté. On donne diverses causes à cette hausse : les nouvelles d'Égypte, la séparation prochaine des coupons d'intérêt, les achats de rentes que font plusieurs acquéreurs de biens nationaux pour les employer au paiement de ce qu'ils doivent, à défaut des bons des deux tiers. Tiers consolidé, 49 fr. 75 c.; *provisoire*, 36 fr.; deux tiers, 2 fr. 45 c.

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

La surveillance de la police s'est exercée hier à Saint-Cloud avec autant de succès que les jours précédents. Il s'y était rendu beaucoup de monde des environs; mais l'affluence des carrosses n'était pas considérable. Les danses se sont prolongées très avant dans la nuit, tout y respirait un air de gaieté.....

Le préfet de police, informé que ce matin des grenadiers de la garde des Consuls se répandaient par pelotons de huit à douze dans les rues et les cabarets de la division de l'Ouest, où est située la caserne où sont consignés depuis hier les chasseurs de la 9e demi-brigade, et que leurs propos annonçaient l'intention de se battre avec ces chasseurs et de les provoquer à sortir de la caserne malgré la consigne, on a donné avis sur-le-champ au citoyen Caffarelli, chef de l'état-major de la garde des Consuls, au général commandant la 1re division militaire et au commandant d'armes de la place de Paris. Les grenadiers appellent les chasseurs de la 9e demi-brigade des *demi-chasseurs*, et ce propos excite parmi eux la plus grande fermentation.

On a parlé hier dans le public de l'enlèvement du poteau placé près d'une fenêtre du Louvre et de l'inscription rappelant que Charles IX avait tiré de cette fenêtre sur le peuple. Les royalistes et les prêtres en sont très flattés. Les royalistes disent que c'est un raccommodement avec la royauté et un pas de plus vers l'ancien régime. Quant aux prêtres, c'est entre eux qu'ils en parlent tout bas, et qu'ils se disent : « Vous voyez bien qu'ils sont obligés de revenir là. Peu à peu ils remettront tout sur l'ancien pied. » D'un autre côté, les enragés en témoignent hautement leur mécontentement. Ils se promettent bien de replacer un jour un autre poteau, et d'y inscrire, à ce qu'ils disent, les noms de ceux qui ont ordonné l'enlèvement de l'inscription.

On s'occupe sans relâche de faire disparaître les inscriptions : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* — Les affaires de la religion occupent toujours les esprits. Des Italiens qui fréquentent les cafés sont indignés contre le Pape, qui, selon eux, a sacrifié par faiblesse plusieurs principes essentiels de la religion, sur lesquels il n'avait pas le droit de prononcer. Le public est toujours persuadé, en général, que le gouvernement éprouve, pour la publication du Concordat, la plus forte opposition de la part des sénateurs, des tribuns, du Conseil d'État et de tout le parti des philosophes.

C'est dans les églises seulement que l'on s'est aperçu hier que c'était une fête catholique [1]. Partout il y a eu des sermons. Un évêque constitutionnel a prêché à Notre-Dame et a terminé son discours par inviter la Vierge à accorder la paix à la France et à prendre sous sa protection le chef du gouvernement, qui, par ses exploits, a étonné l'univers. Cette péroraison a été écoutée avec le plus vif intérêt. A Saint-Roch, l'orateur ne s'est signalé que par les injures d'usage à J.-J. Rousseau, surtout à cause de son système d'éducation.

Le pain continue à devenir rare chez plusieurs boulangers vers les deux heures de relevée et même avant : les malveillants s'en réjouissent hautement et disent que c'est ainsi qu'a commencé la grande disette de l'an III. Ils comptent que cela pourra amener quelque mouvement qui ne serait pas favorable au gouvernement.

Les variations du cours des rentes, quoique peu nombreuses, ont donné lieu aujourd'hui, à la Bourse, à une forte amélioration, et les autres effets ont été également, et sans obstacle à la hausse. Le tiers consolidé, 49 fr. 75 c.; provisoire, 36 fr.; celui de germinal, 35 fr.; bons de deux tiers, à 2 fr. 45 c.; bons d'arrérages, 59 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

DCXL

22 FRUCTIDOR AN IX (9 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 23 FRUCTIDOR.

Esprit public. Subsistances. — On remarque de l'inquiétude dans plusieurs quartiers de Paris sur la rareté du pain. Il a manqué aujourd'hui à neuf heures du matin chez quelques boulangers, à dix heures chez d'autres. Le pain est beaucoup plus cher dans les environs de Paris. Les 4 livres se vendent 18 ou 20 sols. Il en résulte que les habitants des campagnes, qui viennent avec des charrettes chargées de divers objets, remportent du pain, tant pour leur usage que pour le revendre. La distribution se faisant ainsi en plus grande quantité dès le matin, les boutiques des boulangers sont plus tôt vides. *De là* des plaintes et quelques rassemblements, parmi lesquels se

1. *La fête* de la Nativité de la Vierge, 8 septembre.

glissent des perturbateurs. On a entendu dans un groupe un particulier qui disait que le gouvernement, ayant le projet de faire une descente en Angleterre, y envoyait du blé d'avance pour la subsistance de l'armée. D'autres disaient : « Cela ne peut pas durer; on ne se sent plus d'aller à la guerre. » Hier, à cinq heures du soir, un particulier de très mauvaise mine entra chez un boulanger de la rue aux Ours, n° 17 ; il était en houppelande de gros drap gris, guêtres de la même couleur, chapeau à cornes; on le crut militaire. Voyant qu'il n'y avait plus de pain blanc, il s'exprima en ces termes : « Le peuple est mécontent de vous; vous le faites mourir de faim ; mais prenez garde, on tombera sur vous, et peut-être avant peu. » Les boulangers persistent à soutenir qu'il leur est impossible de fournir à 13 sols les 4 livres, si le prix des farines ne diminue pas, si les marchands conservent la faculté de l'augmenter à volonté. On en cite quelques-uns qui ont vendu leurs effets pour acheter des farines et continuer leurs fournitures, d'autres qui ont été forcés de fermer leurs boutiques. Des agents sûrs ont parcouru aujourd'hui le faubourg Marceau et ont demandé à plusieurs boulangers, qui n'avaient plus de pain, pourquoi ils n'étaient pas pourvus. Tous ont répondu qu'on ne pouvait donner pour 13 sols ce qui en coûtait plus de 14, et qu'on n'avait pas dû rejeter leur pétition.

Duel. — Un chasseur de la 19e s'est battu aujourd'hui avec un grenadier de la garde des Consuls. Le chasseur a été tué. On craint que cette division ne devienne commune aux deux corps.....

Bourse. — Le tiers consolidé a éprouvé une légère baisse, causée par les ordres multipliés de vendre à 50 francs. Les autres effets se sont maintenus. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c. ; provisoire, 36 fr. ; deux tiers, 2 fr. 45 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

DCXLI

23 FRUCTIDOR AN IX (10 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 24 FRUCTIDOR.

Situation. Agitation. — Dès le matin on se rassemble chez les boulangers : on attend à la queue le pain que chaque fournée doit produire. *Il en résulte naturellement une plus grande consommation,*

parce que chaque famille, craignant de manquer, s'approvisionne pour plusieurs jours. La consommation s'augmente encore par les exportations. Le pain étant moins cher à Paris que dans les campagnes voisines, les habitants en achètent dès le matin, et se trouvent les premiers chez les boulangers. On remarque beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les rassemblements. Leurs menaces contre les boulangers sont plus hardies. Quelques-unes se sont permis de dire qu'il fallait abattre une ou deux têtes pour faire peur aux autres. Plusieurs boulangers ont fait tous leurs efforts pour se tenir approvisionnés, ont cuit une ou deux fois de plus dans le jour. D'autres, et même les plus riches, se bornent à leurs distributions habituelles, et ont soin d'en assurer la totalité à leurs pratiques, auxquelles ils vendent les 4 livres 14 sols, sans éprouver aucune difficulté; mais, ces livraisons partielles absorbant les fournées de ces boulangers, il ne reste rien pour le public. Quelques malveillants insinuent que, si le pain est devenu plus rare, c'est parce que le gouvernement a permis l'exportation à l'étranger d'une grande quantité de blés; mais les plaintes sont plus généralement dirigées contre les boulangers et les propriétaires de farines. On a dit souvent que, pour exciter une émeute, il suffirait de préparer une disette factice. Jusqu'à présent les républicains ne paraissent pas séditieux et pourraient difficilement le devenir, parce que les factions sont éteintes, les agitateurs sans moyens. La surveillance est continuelle. Il y aura demain, samedi, de plus grands enlèvements pour le dehors, et surtout pour les environs de Saint-Cloud, où il y aura fête le dimanche. Ainsi les boutiques des boulangers seront vides de meilleure heure, s'ils ne fabriquent pas une plus grande quantité. Le préfet en est prévenu.

Événements. — A une heure, une femme, pressée par la foule, a eu un bras fracassé contre la grille d'un boulanger, rue Neuve-des-Petits-Champs. A la même heure on s'est battu chez un autre boulanger, rue Montmartre. Une femme a été traînée dans le ruisseau.....

Bourse. — Les mouvements populaires, excités par une fausse inquiétude pour la paix, ont eu de l'influence sur les négociations de la Bourse. Les rentes ont été plus offertes, ce qui a produit une baisse d'environ un pour 100. Tiers consolidé, 48 fr.; provisoire, 35 fr.; deux tiers, 2 fr. 35 c.

(Arch. nat., F^7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les inquiétudes sur les subsistances ont été aujourd'hui beaucoup

plus fortes qu'elles ne l'avaient encore été. Dans la plupart des divisions, il ne restait plus de pain à huit heures du matin chez les boulangers. Dans quelques-unes, la distribution du pain s'est faite jusqu'à midi. On a remarqué partout que, si les gens de la campagne n'eussent pas enlevé de pain plus qu'à l'ordinaire, il y en eût eu suffisamment pour les habitants de Paris. Ceux-ci, dans la crainte d'une disette prochaine, se sont approvisionnés pour plusieurs jours. Avant sept heures, l'affluence était considérable à la porte des boulangers; presque tous avaient fait autant de fournées que les jours précédents, mais beaucoup de personnes d'autres divisions, ou étrangères à la commune de Paris, étant venues s'approvisionner, la quantité ordinaire n'a pas suffi. La malveillance débitait en outre que plus de cent boutiques de boulangers étaient fermées dans Paris. Les femmes surtout augmentaient les alarmes. Quoique l'agitation fût grande, le calme cependant a régné dans presque toutes les divisions. Les commissaires de police sont venus à bout, par la douceur et la persuasion, de dissiper les rassemblements et d'en imposer aux malveillants. On doit observer qu'en général il se tenait dans tous ces rassemblements des propos contre le gouvernement, à qui l'on attribuait la disette comme une suite des accaparements et de l'exportation, que l'on disait avoir été tolérés et même autorisés. Les marchands forains n'ont pas apporté de pain à la Halle, parce qu'il n'y ont pas vu de gain dans le prix actuel. Quelque surveillance que l'on ait exercée, on n'a pu empêcher ni prévenir de légers mouvements. Dans la division de la Butte-des-Moulins, rue Honoré, près celle de l'Échelle, une voiture chargée de pain, paraissant venir de la campagne, a été arrêtée par le public, et en un instant hommes et femmes se sont partagé le pain, en payant à la vérité le prix ordinaire. On a enlevé beaucoup de pain, sans le payer, chez un boulanger de la rue Coquillière, division de la Halle-au-Blé. Dans la division du faubourg du Nord, les femmes se sont disputé le pain dans la boutique même des boulangers, mais ce mouvement a été promptement apaisé. Des ouvriers de la division des Arcis ne se contentaient pas de menacer le commissaire de police : ils allaient jusqu'à dire que l'on aurait du pain, si l'on guillotinait les boulangers. Dans la division de l'Indivisibilité, les ouvriers se sont fait ouvrir les boutiques des boulangers dès cinq heures du matin, et l'enlèvement du pain a été très rapide. Quelques boulangers de la division de la Cité ont fait plus de fournées qu'à l'ordinaire, et le pain n'en a pas été enlevé moins rapidement.

Dans l'île Saint-Louis ou de la Fraternité, les portes des boulangers

étaient obstruées dès quatre ou cinq heures du matin. Quoiqu'il y eût plus de deux cents personnes à la porte d'un boulanger, rue de Sèvres, division de l'Ouest, la distribution du pain s'est faite assez tranquillement. Beaucoup de personnes se plaignaient de n'avoir pu avoir de pain. Dans la division du Luxembourg les boulangers ont cuit plus que de coutume, et cependant ils n'ont pas pu suffire à la distribution. Les rassemblements de femmes étaient considérables dans la division des Thermes; elles tenaient, à la porte des boulangers, les propos les plus inconvenants contre le gouvernement. Un boulanger de la division du Jardin-des-Plantes, qui portait du pain à ses pratiques, a été arrêté par les femmes, qui se sont emparées de la moitié de son pain. Dans la division du Finistère les boulangers ont augmenté leurs fournées, sans pouvoir satisfaire leurs pratiques; les gens de la campagne et les habitants du centre de Paris y sont venus s'approvisionner dès quatre heures du matin. Des boulangers de campagne ont approvisionné comme à l'ordinaire le marché de la place Maubert; aussi, dans la division du Panthéon, a-t-on trouvé du pain jusqu'à midi. Quelques boulangers de la division de l'Observatoire ont fait plus de fournées que d'usage, et la distribution y a été rapide, mais fort calme.

Le préfet de police vient d'autoriser le paiement d'une somme de 14,629 fr. 70 c. aux boulangers de Paris sur la liquidation de leurs comptes des années IV et V. C'est le second paiement qui leur est fait.

Un homme digne de foi a dit hier qu'il venait de rencontrer, au Salon du Muséum, le fameux Foucault de Nantes, celui qui, sur les bateaux à soupapes, coupait les mains aux victimes qui cherchaient à s'accrocher aux cordages. Ce Foucault parlait à deux hommes de son parti de la rareté du pain et leur disait : « Nous verrons s'ils maîtriseront le peuple, quand il n'aura pas de pain. Ils ne sont pas au bout. » Foucault était hier vêtu d'un uniforme de la gendarmerie nationale.

Le valet de chambre de Mme Lucchesini est parti la nuit dernière en courrier à franc-étrier pour Wesel, avec des dépêches qui doivent être remises dans cette ville à une estafette pour Berlin.

Aujourd'hui, à la Bourse, les rentes et autres effets ont été beaucoup plus offerts que demandés.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DCXLII

24 FRUCTIDOR AN IX (11 SEPTEMBRE 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 25 fructidor.

Agitation (*suite*). — L'agitation est la même que les jours précédents. Avant le jour, on se portait chez les boulangers. A l'ouverture des boutiques, tout le pain était enlevé en un instant, et il y avait foule pour la fournée suivante. A sept heures dans quelques quartiers, à huit dans d'autres, toutes les boutiques étaient vides. Dans la rue Saint-Martin, la grille d'un boulanger a été forcée. On est entré en désordre dans sa boutique pour la dernière fournée. Dans la rue aux Ours, mêmes voies de fait chez Legrand, boulanger, et une partie de son pain a été pillé. Hier on convenait généralement que les boulangers perdaient à 13 sols, et qu'il paraissait juste de porter le pain à 14. Le plus grand nombre paye ce prix volontairement. Aujourd'hui les rassemblements paraissent plus séditieux. On entend dans plusieurs groupes les menaces de faire tomber quelques têtes de boulangers. Des malveillants se glissent dans les foules. On a vu au Marais des inconnus, mal vêtus, achetant du pain plusieurs fois, et changeant à chaque fois un écu de 6 livres. L'arrivée du 11e régiment de chasseurs a augmenté l'inquiétude. On a cru que le gouvernement croyait ce renfort nécessaire pour contenir les perturbateurs.

Parade. — La parade a été tranquille, mais triste. Beaucoup moins de spectateurs. Point de propos; on regardait d'un air morne et inquiet. Des ouvriers ont dit que deux grenadiers de la garde des Consuls, passant au faubourg Marceau, avaient été poursuivis à coups de pierres. On a parlé dans quelques groupes des mesures à prendre pour dissiper les rassemblements.

Madame de Kropf. — La baronne de Kropf s'est présentée aujourd'hui au ministère de la police, suivant l'ordre qu'elle en avait reçu à Calais. Elle a dit qu'elle était l'épouse du colonel du régiment prussien en garnison à Bayreuth; qu'elle venait en France pour voir la fête du 1er vendémiaire; qu'à Douvres la curiosité seule l'avait engagée à aller à Calais pour voir le port et la ville. Le ministre lui a accordé sa liberté provisoire, à la charge de se faire reconnaître et certifier par l'ambassadeur prussien. Quant au compagnon de voyage

de Mme de Kropf, qui paraît un émigré rentré sans passeport et sans autorisation, il a été traduit au Temple jusqu'à plus ample instruction.

Bourse. — Les négociations ont été peu nombreuses, et leur résultat n'a pas été défavorable. Le tiers consolidé a même éprouvé une légère hausse. Tiers consolidé, 48 fr. 50 c. ; provisoire, 35 francs ; deux tiers, 2 fr. 36 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Il est parvenu au préfet de police, sur la commune de Versailles, quelques renseignements qu'il s'empresse de communiquer au gouvernement. On assure que Versailles est le lieu où se retirent les émigrés rentrés sans surveillance, mais que, depuis un mois environ, ils y abondent encore davantage. On y voit des officiers aux gardes, des gardes du corps, des gens attachés aux grands de l'ancienne cour, tous rentrés, à ce que l'on croit, sans autorisation. A Versailles on parlait, il y a quelques jours, de mouvements à Paris et d'un prochain changement. Les gens de différents seigneurs disent qu'ils ont ordre d'attendre les événements, qu'on leur paie ou qu'on leur fait payer régulièrement leurs gages, et qu'on leur a dit, en les envoyant en France, d'être tranquilles, que les choses auraient pris une autre tournure dans le courant de l'hiver. Des habitants de Versailles disent que les autorités de cette ville sont fort douces, et que, Dieu merci, on n'y tourmente que les Jacobins. Ils comptent revoir bientôt Versailles aussi brillant qu'il l'était autrefois. Les seigneurs de l'ancien régime leur font concevoir les espérances les plus flatteuses, leur persuadent que tout va le mieux du monde, qu'il ne faut plus qu'un peu de patience, et que l'on touche au terme des malheurs.

On assure au préfet de police que des soldats chouans qui, lors de la dernière pacification, furent incorporés à Évreux dans deux bataillons des armées républicaines, et qui sont tous en ce moment dans leurs foyers, ont des armes cachées. On en conclut que la ci-devant Normandie est plus que jamais dans la possibilité de s'insurger de nouveau, et l'on présume que le Midi, qu'on travaille en ce moment, doit commencer On croit que Brulard, le seul par qui la ci-devant Normandie puisse et doive s'insurger, doit venir bientôt à Paris ; qu'au surplus on ne saurait le perdre de vue en gardant en observation, à Bayeux, Mme Rose Banville, sa maîtresse, et les nommés Louis et Lagrange, chefs connus. On assure encore que Coutances est aux

ordres d'un chef, nommé Lebrun, Avranches aux ordres d'un comte Desruays, Falaise aux ordres d'un nommé Picault, Caen aux ordres d'un nommé Raoul et d'un nommé Paschal, payeur de l'armée. On croit que c'est une certaine marquise Talvande, à Bayeux, qui fournit ou avance des fonds.

On continue de faire à Laon et dans les environs des enlèvements considérables de grains. Les acheteurs en donnent tout ce que veulent les fermiers.

Robert a acheté cinquante sacs de farine d'orge à Étampes, à Bonté fils, au prix de 48 francs. Il la mêle avec ses farines pour la vendre 63 francs. On a la certitude que les meuniers des départements environnant celui de la Seine s'entendent pour moudre beaucoup moins que de coutume. Ils se plaignent d'avoir acheté cher le blé depuis quelque temps et d'avoir été forcés de donner les farines à bon marché. Ils paraissent décidés à se dédommager en faisant peu de moutures. On signale entre autres les meuniers des communes de Mareil près Maule, Montainville et Beynes, du département de Seine-et-Oise, à 9 lieues de distance de Paris. Les mêmes observations frappent moins fortement, mais aussi généralement, sur tous les meuniers à la distance de 25 lieues. Dans les lieux publics et dans les groupes où il est question de la rareté du grain, on continue de l'attribuer partout aux enlèvements de grains et de farines, que l'on dit avoir été exportés et que l'on exporte encore chez l'étranger. On dit dans le public qu'il doit y avoir jusqu'à la fin de brumaire de la gêne pour les farines, mais on est persuadé que le gouvernement, toujours attentif, veillera sans cesse à ce que cette gêne diminue et cesse à la fin de brumaire, époque où le commerce des grains sera ce qu'il doit être, et ce qu'il est alors ordinairement. On a remarqué, hier, que les arrivages en farines étaient assez abondants, tant par la route d'Orléans que du côté de l'hôpital général.

L'affluence a été aujourd'hui encore très grande à la porte de la plupart des boulangers, et l'enlèvement du pain s'est fait avec autant de rapidité. On a remarqué cependant, en général, plus de calme qu'hier. Des propos contre le gouvernement ont été tenus dans les rassemblements, mais on peut assurer que ces propos annonçaient moins de mécontentement que dans la journée d'hier. Deux jeunes gens, que l'on a remarqués excitant du trouble à la porte d'un boulanger, ont été suivis, et l'on s'est assuré de leurs personnes. Il paraît que quelques boulangers, qui sont sur le point de n'avoir plus de farine, ne se disposent pas à s'en procurer d'autres. Il en résultera que leurs boutiques ne tarderont pas à être fermées. Dans quelques

rassemblements, où des femmes, que l'on désigne comme d'anciennes tricoteuses des Jacobins, voulaient tenir des propos, le public les a fort maltraitées et leur a reproché leur conduite à certaines époques de la Révolution. Dans la division du Roule, la distribution s'est faite jusqu'à onze heures, et il restait encore du pain de 4 et 6 livres. Les boulangers de la division Le Peletier ont cuit plus qu'à l'ordinaire. La foule a été si considérable dans leurs boutiques que quelques-uns se plaignent qu'on leur ait enlevé du pain sans le payer. De cinq à six heures du matin, il est arrivé aux grands piliers des halles, sur la division du Contrat-Social, des charrettes et plusieurs charges de pain. Ce pain s'est vendu très paisiblement. Dans la division du Faubourg-du-Nord, la foule était si grande à la porte des boulangers, que quelques femmes ont été culbutées. L'activité de la police a promptement rétabli l'ordre. Chez quelques boulangers de cette division, il s'est fait une nouvelle distribution de pain à onze heures. Dans les rassemblements à la porte des boulangers de la division des Gravilliers, on a remarqué qu'il y avait aujourd'hui moins de femmes qu'hier, et beaucoup plus d'hommes. Dans la division de la Réunion, les rassemblements étaient assez tumultueux; les femmes y échauffaient les têtes par leurs clameurs. Au marché Saint-Jean, une voiture, chargée de six cents pains et amenée par une boulangère de la rue Reuilly, a été aussitôt entourée par le peuple, qui en a enlevé un tiers sans payer. Et une autre voiture a été enlevée avec le même désordre. Dans la division des Arcis, quelques boulangers se sont plaints que tout le pain qu'ils avaient distribué ne leur avait pas été payé. La distribution s'est faite au même moment chez tous les boulangers de la division de l'Arsenal, et tout le monde a eu du pain. Dans la division du Luxembourg, il y a des boulangers qui ont cuit jusqu'à huit fournées, et l'enlèvement du pain s'y est fait avec une étonnante rapidité. Dès cinq heures du matin, à la place Maubert, division du Panthéon, les rassemblements étaient considérables; mais, une voiture chargée de cinq cents pains étant arrivée, les rassemblements diminuèrent. La plupart des boulangers de cette division ont reçu, hier, des farines. Dans la division de l'Observatoire, l'enlèvement du pain s'est fait avec moins de calme qu'hier. Cependant tout le monde a eu du pain, et les boulangers se sont parfaitement conduits.

Les ennemis du gouvernement se montrent en ce moment-ci avec plus de hardiesse dans les lieux publics. Les royalistes, les prêtres, les émigrés rentrés et les partisans de la maison d'Orléans manifestent une grande joie; ils semblent croire que dans six mois le régime

actuel n'existera plus. — On fait circuler quelques articles du Concordat sur lesquels chacun fait ses observations et ses commentaires. On remarque que l'opposition est toujours la même dans les esprits et que l'on compte beaucoup sur les tribuns qui, dit-on, refuseront de voter les 35 millions destinés à salarier le clergé.....

Aujourd'hui, à la Bourse, les négociations, quoique très peu nombreuses, n'ont point eu un résultat défavorable. Le cours du tiers consolidé s'est même un peu amélioré. Tiers consolidé, 48 fr. 50 c.; provisoire, 35 fr.; celui de germinal, 33 fr. 25 c.; bons des deux tiers, 2 fr. 36 c.; ceux d'arrérages, 59 fr.; ceux de l'an VIII, 89 fr. 25 c.

(Arch. nat., F^7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 fructidor : « *Paris, 25 fructidor*. Une ordonnance du préfet de police, en date du 15 fructidor, porte qu'à compter du 1er vendémiaire prochain, le système décimal des poids et mesures sera mis à exécution dans le département de la Seine et dans les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, et qu'à dater de cette époque nul ne pourra faire usage dans le commerce des *poids anciens*. Il sera pris envers les contrevenants telles mesures administratives qu'il appartiendra ; ils seront, en outre, traduits au tribunal de police correctionnelle, pour être poursuivis conformément aux lois..... »

DCXLIII

25 FRUCTIDOR AN IX (12 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 26 FRUCTIDOR.

Subsistances. — L'inquiétude répandue sur l'approvisionnement de Paris et l'agitation qui en résulte subsistent encore. Les rassemblements aux portes des boulangers se forment avant le jour, et durent jusqu'à ce que la dernière distribution soit achevée. Chez plusieurs boulangers on a été forcé d'employer la force armée pour empêcher les enlèvements forcés. On a amené à la Halle une voiture de pain de Gonesse ; il a été vendu sur la voiture même, et le propriétaire en a perdu un tiers. Une autre voiture a été entièrement pillée au marché Saint-Jean. Au faubourg Antoine, vis-à-vis les Quinze-Vingts, on a vu passer une voiture chargée de cinquante pains. Elle a été arrêtée

par un rassemblement nombreux et vendue sans désordre à 14 sols chaque pain de 4 livres, sans aucune perte pour le conducteur. D'où l'on a conclu que l'inquiétude seule, et non la malveillance, avait causé cette voie de fait. — On a répandu que les boulangers avaient envoyé une députation au premier Consul, qu'elle avait été admise, et que, sur leur proposition d'augmenter le prix du pain, il leur avait répondu que le gouvernement leur tiendrait compte de trois cuissons à 16 sols, à condition qu'ils fourniraient le surplus à 13 sols. — Il a été observé par des officiers municipaux que les marchands forains qui avaient l'usage d'apporter aux halles et marchés publics, ne pouvant pas supporter la concurrence avec les boulangers, parce qu'ils n'avaient pas le même espoir d'indemnité, cessaient leurs apports volontaires; qu'il en résultait que les consommateurs qu'ils alimentaient refluaient chez les boulangers, dont la distribution se trouvait alors absorbée plus promptement; que, les farines étant en quantité suffisante, il suffirait, pour assurer l'approvisionnement du pain, de rétablir la concurrence entre les marchands forains et les boulangers.

Marchandises anglaises. — On a saisi aujourd'hui, par ordre du ministre, chez le citoyen Du Perron, greffier des tribunaux, vingt-un paquets de diverses étoffes anglaises. Il a déclaré qu'elles appartenaient à un marchand de draps, nommé Martin, duquel il les avait reçues en dépôt. Martin, appelé pour reconnaître ces marchandises, n'a pas paru. Elles ont été renfermées dans trois caisses et dûment scellées.

Bourgeois. — Le nommé Hussard, arrêté à Montpellier, et qu'on avait cru être Bourgeois, complice de l'attentat du 3 nivôse, est arrivé aujourd'hui. Confronté avec plusieurs particuliers qui ont connu Bourgeois, ils ont déclaré que ce n'était pas lui, quoiqu'il y ait beaucoup de ressemblance, et qu'ils soient du même métier. Cet individu a déclaré être né à Paris. Il a dit que des raisons particulières l'empêchaient de se faire connaître en ce moment, mais que dans huit jours il se nommerait et s'expliquerait avec franchise.....

Madame de Kropf. — On a examiné les papiers de la baronne de Kropf et de Hibon, son compagnon de voyage. On a reconnu que, cet émigré ayant formé le projet de revenir en France, la baronne, qui a conçu pour lui la plus vive passion, s'était déterminée à l'accompagner, craignant qu'il ne s'y fixât. Dans un billet qu'elle lui écrit elle s'exprime en ces termes : « Jusqu'à mon arrivée à Aire (près Saint-Omer), j'étais dans l'idée que cette *terre impie, souillée de tant de crimes*, n'était plus en état de captiver ceux qu'elle a vu naître... » *Suit un propos* à son amant de ce qu'il parait vouloir s'y fixer. Elle

lui propose de se décider et de lui déclarer s'il consent de la suivre partout où le sort donnera un régiment au baron (son mari) et de vivre dans sa maison, comme gouverneur de sa fille et ami de la maison. Trente lettres pareilles prouvent l'immoralité de cette femme, qui écrit que la France est une *terre impie et souillée de crimes*. Elle se dit protégée par M. de Lucchesini.

Bourse. — La Bourse a été presque déserte, ce qu'on attribue au *dimanche* et à la fête de Saint-Cloud. Tiers consolidé, 48 fr. 15 c.; provisoire, 35 fr.; deux tiers, 2 fr. 40 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

DCXLIV

26 FRUCTIDOR AN IX (13 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 27 FRUCTIDOR.

Subsistances. — Le calme est rétabli aujourd'hui Plus de rassemblements chez les boulangers. Dès hier, leur distribution avait été beaucoup moins abondante, et ils avaient ce matin plus de pain de la veille que du jour. On a arrêté hier, au Marais, plusieurs individus qui faisaient des accaparements de pains de 4 livres; chacun d'eux en avait quinze à dix-huit. Un autre, par spéculation, avait acheté une voiture de pains, qu'il se proposait de conduire à Saint-Cloud. A la barrière, on s'est opposé à ce que cette voiture sortit. Des malveillants ont insinué que le gouvernement avait profité de l'inquiétude momentanée du peuple pour faire distribuer des farines, qui commençaient à s'altérer, et qu'on devait voir que ce pain, depuis quelques jours, n'était pas d'aussi bonne qualité. Des lettres anonymes sont parvenues à quelques commissaires de police, par lesquelles on leur marquait de faire pendre douze boulangers, et que l'ordre renaîtrait. L'abondance règne aujourd'hui dans tous les quartiers, mais les prix varient. Plusieurs boulangers vendent 14 sols, d'autres 13. On a entendu un grand nombre de particuliers disant qu'on devrait saisir cette circonstance pour rétablir l'usage de taxer le prix du pain, proportionnellement à celui des farines.

Saint-Cloud. — Foule immense hier à Saint-Cloud. Point de désordre ni d'accident. Gaîté générale, et une dépense dans chaque société, qui prouvait l'aisance. On avait placé sur le bord de la grande

allée deux billards et une table de loto, qui ont été continuellement occupés sans qu'il soit survenu aucune querelle entre les joueurs. Le soir, tous les cabarets de Paris étaient remplis. On a remarqué dans ceux fréquentés par les ouvriers qu'il y avait sur toutes leurs tables du veau ou de la volaille rôtie. Cette observation a été faite comme un indice de l'aisance de cette classe, et du produit de ses travaux.

Abbé Delille. — On a dit dans un bulletin précédent que l'abbé Delille avait composé un poème de quatre chants intitulé *Le Malheur*, dont les événements désastreux de la Révolution étaient le sujet. L'éditeur de ce poème, qui en avait envoyé une partie à Paris pour le faire imprimer, ayant appris que cette impression éprouvait des obstacles, a écrit à son correspondant, le 17 de ce mois : « Il n'y a rien dans cet ouvrage, lui dit-il, contre les gouvernants du jour. Ils y ont été épargnés ; s'ils en contrarient l'impression, l'auteur ajoutera cinquante à soixante vers, les déchirera, et son talent rendra sa satire immortelle. Si le poème n'est pas imprimé à Paris, il le sera ailleurs *avec variantes* ; distribué avec profusion, à 6 sols, pour y donner plus de publicité, et les gouvernants n'auront à accuser que leur propre injustice. » On voit par cette correspondance que les libraires offren de cet ouvrage et d'un autre du même auteur, intitulé *L'Imagination*, 40,000 livres.....

Bourse. — Affluence considérable à la Bourse de ce jour ; le tiers consolidé a été constamment demandé, et s'est amélioré. Tiers consolidé, 49 fr. ; provisoire, 35 fr. ; deux tiers, 2 fr. 42 c.

(Arch. nat., F 7, 3702,

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les inquiétudes sur les subsistances ont cessé aujourd'hui ; et en général, il n'y a point eu de rassemblements. Les distributions ont été abondantes ; il reste du pain chez la plupart des boulangers, et l'on a remarqué que dans presque toutes les divisions ils se sont parfaitement conduits et ont augmenté le nombre des fournées. Ce matin, rue Honoré, division des Tuileries, on a exposé en vente du très bon pain à 12 sols, que l'on disait avoir été cuit à Saint-Cloud, où l'on n'avait pu le débiter. — Aux piliers des Halles, un particulier a eu beaucoup de peine à vendre une certaine quantité de pain bis qu'il offrait au public. Dans la division des Droits-de-l'Homme, les boulangers sont si disposés à continuer l'approvisionnement, que depuis *hier* ils vont chercher les pratiques de quelques-uns d'entre eux qui

ont fermé leurs boutiques. Des femmes avaient commencé un rassemblement dans la division de l'Homme-Armé; mais la présence du commissaire de police et plus encore peut-être les railleries des passants les ont dispersées. Un boulanger de cette division, qui avait déclaré hier qu'il ne pouvait plus tenir, est revenu un instant après annoncer qu'ayant reçu des secours d'un de ses amis, il continuerait de cuire. Dans la division de Popincourt, faubourg Antoine, les voitures et hottes chargées de pain recommencent à circuler comme auparavant. — Les boulangers de quelques divisions se sont plaints de la mauvaise qualité des farines fournies par Robert. Ils prétendent qu'il les gâte par ses mélanges.

La fête de Saint-Cloud a été hier très brillante. L'affluence était considérable. Les danses se sont prolongées très avant dans la nuit. Les habitants du pays disaient qu'ils ne se souvenaient pas d'avoir vu une fête où il fût venu autant de monde.

.....Les cafés et autres lieux publics ont été moins fréquentés hier à Paris qu'ils ne le sont ordinairement. On s'était porté à Saint-Cloud; aussi les conversations ont-elles été extrêmement stériles. S'il a été question des subsistances, ce n'était que pour dire que l'on ne devait plus avoir d'inquiétude, si l'on consentait que le pain fût à 14 sols les 4 livres, et l'on a encore crié contre les accapareurs et spéculateurs qui exportent les grains dans les lieux où le pain est plus cher qu'à Paris, quoiqu'il y soit moins bon et moins blanc.....

Aujourd'hui, à la Bourse, l'affluence a été très considérable. Le tiers consolidé a été très demandé, et son cours s'est amélioré sensiblement; aucun effet n'a éprouvé de défaveur. Tiers consolidé, 49 francs; provisoire, 35 francs; bons des deux tiers, 2 fr. 42 c.; ceux d'arrérages, 58 fr. 30 c.; ceux de l'an VIII, 88 fr. 75 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DCXLV

27 FRUCTIDOR AN IX (14 SEPTEMBRE 1801).

Ministère de la police. — Tableau de la situation de Paris du 28 fructidor.

Esprit public. — Tranquillité générale dans tous les quartiers de Paris. Plus de rassemblements chez les boulangers; ils ont eu hier beaucoup de pain de reste, parce que, dans les jours précédents,

chaque famille s'était approvisionnée par inquiétude. Il est reconnu que les farines n'ont pas manqué. On s'interroge réciproquement sur la cause qui a pu produire l'agitation momentanée que la capitale a éprouvée. Les uns l'attribuent à une intrigue secrète pour exciter un mouvement dans le peuple ; d'autres, à un accord des boulangers pour augmenter le prix du pain.

Prêtres. — Des politiques se flattent de s'être procuré la connaissance exacte des clauses du Concordat. On les fait circuler dans la Normandie, et plusieurs lettres de Caen, Bayeux et autres villes voisines les transmettent aux prêtres qui sont encore en Angleterre, en les invitant à revenir. L'une d'elles renferme l'extrait prétendu de ce Concordat, avec une assurance qui suppose que l'auteur a sous les yeux la copie du traité. « Religion catholique reconnue religion de l'État. — Tous les cultes permis. — Tous prêtres ayant rétracté le serment approuvés. — Permis à tous ceux qui n'en ont point prêté, présents ou absents, de rentrer en fonctions. — Tout serment annulé : on prêtera celui qui sera prescrit par le Pape. — Clergé salarié par le gouvernement. — Archevêques et évêques nommés par le Pape sur la présentation du premier Consul. — Mariés exclus de l'ordre. » Cet extrait se termine ainsi : « Aujourd'hui, 29 thermidor an IX, les prêtres catholiques de Bayeux ont unanimement arrêté d'offrir au sous-préfet acte de soumission au gouvernement, conformément aux dispositions et dans le sens du Concordat religieux conclu entre le Pape et le premier Consul. » Suivent trente-quatre signatures[1].....

Bourse. — Peu de variation dans les cours, malgré les besoins ordinaires de la fin du mois. Point de nouvelles politiques. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c. ; provisoire, 34 fr. 75 c. ; deux tiers, 2 fr. 40.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Le public est aujourd'hui sans inquiétude sur les subsistances. Le pain était abondant chez les boulangers, et l'on n'a vu à leur porte aucun rassemblement. Il s'est trouvé chez plusieurs une quantité de pains rassis dont ils n'ont pas eu hier de débit. Les boulangers continuent de se plaindre des pertes qu'ils disent éprouver; beaucoup d'entre eux répandent dans le public que, si le gouvernement ne vient pas à leur secours, ils ne pourront pas tenir longtemps, et que cela recommencera. Pendant la rareté momentanée du pain, des ex-con-

1. Il y a ici une phrase biffée : « On ajoute que M. de Juigné est nommé cardinal ; que MM. de Talleyrand, Siéyès et Grégoire se sont rétractés. »

ventionnels disaient que cela ne pouvait pas aller loin, qu'il y aurait bientôt du nouveau, et qu'ils devraient bien s'entendre entre eux, parce que, si le coup manquait, tous les anciens membres de la Convention seraient certainement arrêtés et déportés.

On disait hier dans les cafés que des compagnies d'accapareurs, craignant de ne pouvoir plus faire passer leurs grains chez l'étranger, offrent au gouvernement tout ce qu'ils ont dans leurs magasins, et se chargent de l'approvisionnement de Paris. Tous ceux qui prenaient part à ces conversations témoignaient le désir que le gouvernement ne donnât aucune confiance à ces spéculateurs.

Il a été de nouveau question du Concordat dans les lieux publics. On assurait que des prêtres qui avaient demandé de l'emploi dans la nouvelle organisation ecclésiastique étaient décidés à ne rien accepter, parce que le Concordat ne leur convient pas. On remarquait que les membres du clergé qui avaient montré la plus grande impatience à voir arriver ce Concordat pour s'y soumettre annoncent aujourd'hui qu'ils ne s'y soumettront pas. Dans ces mêmes conversations, les discoureurs disposaient à leur gré des évêchés et des chapeaux de cardinal. Les opposants au Concordat comptent toujours sur la rentrée du Corps législatif pour arrêter les effets du traité conclu avec le Pape.

Les politiques des cafés, et particulièrement ceux du café Valois, dits les *Incurables*, annonçaient l'arrivée d'un négociateur anglais. Les bruits de paix avec l'Angleterre semblaient hier avoir plus de consistance qu'auparavant.

On disait aussi publiquement que les vaisseaux neutres qui venaient faire des chargements dans les ports de la ci-devant Bretagne, de la Normandie et du Poitou, exportaient en Angleterre les grains de France, d'autres denrées et les toiles à voiles fabriquées dans les environs de Rennes.

L'arbre de la liberté a été cassé, il y a quelque temps, à Domont, près Émile [1], département de Seine-et-Oise. On donne pour certain que le maire a fait élever à côté un crucifix.....

On a donné hier au Vaudeville sous ce titre : *Le Mari, le Voleur et l'Amant comme il n'y en a plus* [2], un petit acte qui n'a eu et qui ne devait avoir qu'un médiocre succès. Zémire vient d'être, contre son inclination, mariée à un homme d'un certain âge. Il est nuit, et la fête se dispose, quand le troubadour Thierry, secrètement aimé de

1. C'était le nom révolutionnaire de la commune de Montmorency.
2. Comédie anecdotique du XIV[e] siècle, en style marotique. Le *Courrier des Spectacles* ne donne pas le nom de l'auteur.

Zémire, en obtient un rendez-vous pour cette nuit-là même. L'ingénue Zémire fait à son mari l'aveu de la démarche qu'elle se propose de faire, et le débonnaire époux est si flatté de la confidence qu'il ouvre à l'innocente jouvencelle la porte donnant sur une ruelle obscure, lieu du rendez-vous. A peine sortie, Zémire est attaquée par un voleur qui en veut tout autant aux appâts de la belle qu'à ses diamants ; dans sa frayeur elle rend compte de son trajet nocturne et du consentement qu'y a donné l'époux. Le fait paraît si drôle au larron, que, non content de respecter attraits et diamants, il se constitue le défenseur de cette belle *en cas d'échec*. Le rendez-vous a lieu, mais Thierry ne veut le céder en générosité ni au voleur ni au mari, il reconduit Zémire chez ce dernier. Ici nouvelle lutte de grands sentiments. L'époux laisse sa femme libre encore de choisir entre lui et le troubadour. Zémire, non moins généreuse, donne sa personne au vieillard, sans avoir pu cependant retirer son cœur au troubadour. Le vieillard, qui sent tout le mérite et toute la conséquence de ce sacrifice, aime mieux défaire son mariage et unir les jeunes gens. Ce qui, dans cet ouvrage, tue l'intérêt de la moindre scène, c'est que chaque personnage rend compte de ce qu'il va faire. Il est du reste écrit en style marotique assez bien imité. Les auteurs n'ont pas songé à l'anachronisme de leurs airs ; ils sont la plupart nouveaux, quand le ton des couplets est ancien.

Il s'est fait aujourd'hui à la Bourse passablement d'affaires, et surtout en rentes ; le cours du tiers consolidé est le seul dont les variations ont été constamment défavorables. On attribue généralement cette baisse assez forte aux besoins de la fin du mois, qui se sont manifestés plus tard qu'à l'ordinaire, parce que les rentes, qui étaient toujours en hausse, donnaient l'espérance de vendre plus avantageusement. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c. ; provisoire, 34 fr. 75 c. ; celui de germinal, 34 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 40 c. ; ceux d'arrérages, à 58 fr., et ceux de l'an VIII, à 88 fr. 75 c.

(Arch. nat., F⁷, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 fructidor : « *Prospectus du Lycée de Paris*. Le Lycée de Paris, connu depuis six ans, va prendre une forme nouvelle sous un nouveau directeur, secondé par une société de gens de lettres distingués. Il offre à ses souscripteurs des cours de physiologie, d'histoire, de géométrie, de botanique, de langues anglaise et italienne, deux veillées des muses et deux *bals de société* par mois, avec quelques concerts. Le directeur invite *tous* les maires de Paris à lui envoyer chacun deux élèves, pour assister *gratis*

aux cours de physiologie, d'histoire et de géographie et de mathématiques. Tous les journaux, les nouveautés, une bibliothèque nombreuse, tels sont les avantages offerts aux abonnés. On souscrit au *Lycée de Paris, rue du Hasard-Richelieu*. Le prix de l'abonnement est de 60 francs par an pour les hommes et de 36 francs pour les dames. »

DCXLVI

28 FRUCTIDOR AN IX (15 SEPTEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 29 fructidor.

Les renseignements que continue de recueillir le préfet de police assurent de plus en plus que les grains de l'abondante récolte de l'an VIII sont presque entièrement consommés, et que celle de l'an IX lui est généralement inférieure, quoique très belle dans plusieurs départements ; qu'il faut ajouter à cette différence de récolte que, sur la fin de l'an VIII, il existait pour quatre et même cinq mois des grains de la récolte de l'an VII, qu'il faut aujourd'hui calculer presque pour rien le reste des vieux grains, qu'en conséquence, il n'y a point de temps à perdre pour assurer l'approvisionnement de Paris cet hiver ; qu'il faut prendre garde de tomber dans les erreurs de M. Necker ; qu'il faut donc par tous les moyens possibles empêcher l'exportation, et, comme Paris peut seul fixer l'équilibre des grains dans toute la République, parce que le marchand, le spéculateur ont toujours les yeux fixés sur cette immense commune, il est bien important de laisser agir le commerce ; mais comme il ne faut jamais être uniquement à la merci des hommes instruits, et qui ont calculé toutes les chances, on pense que l'unique moyen de parer à tous les événements est d'exiger que tout boulanger, à Paris, soit tenu d'avoir de cent cinquante à deux cents sacs de farine toujours en réserve, de manière que cet approvisionnement soit continuellement de cent mille sacs répartis chez tous les boulangers, et d'assurer à ceux-ci un pour 100 par mois d'intérêt de leurs avances, et, en calculant la farine au plus haut, c'est-à-dire à 70 francs le sac, cela ne coûterait pour un an que 840,000 francs, et vaudrait mieux que tous autres arrangements avec des fournisseurs qui ne cherchent qu'à faire fortune, tandis que les boulangers ont intérêt pour eux et pour leur famille d'avoir toujours du pain à la disposition du public.

On a remarqué, hier, que les ennemis du gouvernement, mécon-

tents de ce que la rareté du pain n'a pas duré plus longtemps, cherchaient à faire renaître les inquiétudes, et à inspirer de la méfiance. Dans les quartiers populeux et pauvres, on répandait parmi le peuple que la disette était assurée pour l'hiver prochain ; et quelques boulangers contribuaient à augmenter encore l'inquiétude, en disant aux ouvriers qui se plaignaient de la cherté du pain qu'il fallait bien s'attendre à le payer encore plus cher, si l'on ne trouvait pas moyen de faire diminuer le prix des grains et farines. On tenait à peu près le même langage dans les cafés.

On observe que beaucoup d'officiers réformés et plusieurs soldats de la garnison de Turin disent que le gouvernement a été trompé relativement à l'affaire de Turin[1], et ils s'apitoyaient sur le sort des militaires qui ont été arrêtés.

Depuis peu de jours, on remarque que les enfants qui sont dans l'usage de prendre leurs divertissements sur les places publiques chantent la Carmagnole et autres airs qui furent en vogue à quelques époques de la Révolution.

La distribution du pain s'est faite aujourd'hui, comme hier, sans rassemblements. Il reste du pain chez les boulangers, quoique la plupart aient moins cuit que les jours précédents. Un boulanger de la rue d'Anjou au Marais avait essayé de cuire un tiers de pain bis et deux tiers de pain blanc. Il pensait que son pain bis, étant de bonne qualité et d'un prix inférieur, devrait mieux convenir aux ouvriers et aux pauvres ; mais avant cet essai il assurait que les pauvres même n'achèteraient que du pain blanc : c'est ce qui est arrivé.....

Aujourd'hui, à la Bourse, les cours n'ont éprouvé aucun mouvement prononcé ; celui du tiers consolidé s'est soutenu mieux qu'on ne paraissait l'espérer, car on persiste à attribuer la baisse qui eut lieu hier aux besoins de la fin du mois. Tiers consolidé à 48 fr. 50 c. ; provisoire, à 34 fr. 25 c. ; celui de germinal, 33 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 38 c. ; ceux d'arrérages à 60 fr. ; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 75 c.

Marcow, comte, ambassadeur de Russie, âgé de cinquante ans, est arrivé aujourd'hui à huit heures du matin[2].....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

1. Il y avait eu à Turin, une révolte des soldats du 1er régiment d'artillerie. Voir plus loin, p. 535, le rapport de la préfecture de police du 2e jour complémentaire an IX.

2. Un autre rapport, daté de fructidor, mais sans date de jour (Arch. nat., *ibid.*), contient une longue analyse d'un ouvrage de Delisle de Sales, intitulé : *De la paix de l'Europe et de ses bases.*

JOURNAUX.

Journal des Débats du 29 fructidor : « *Paris, 28 fructidor.* ...L'Institut national doit distribuer, le 15 vendémiaire, le prix de poésie à celui qui aura présenté la plus belle pièce de vers sur *la Fondation de la République ;* c'est le citoyen Masson, auteur du *Poème des Helvétiens*, qui a remporté ce prix..... »

DCXLVII

30 FRUCTIDOR AN IX (17 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 1er JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Subsistances. — Presque tous les boulangers vendent actuellement 14 sols le pain de 4 livres; cette augmentation n'excite aucune plainte. Des malveillants insinuent que les farines deviendront encore plus chères, et que le prix du pain croîtra bientôt en proportion. Quelques cultivateurs de la Brie disent que les guinées abondent dans le pays ; que les blés y sont enlevés à tout prix ; qu'on ignore leur destination, en quels lieux on les transporte ; qu'il est certain qu'on ne les convertit pas en farine dans leurs moulins, puisque la plupart ne sont pas occupés. Ces bruits vagues font d'autant moins d'impression qu'on a vu dans les rues, depuis quelques jours, beaucoup de voitures chargées de farines pour l'approvisionnement de la capitale.

Escroqueries. — Depuis longtemps on se plaignait des escroqueries commises par des intrigants qui se disent hommes d'affaires. Surveillances, radiations, liberté des détenus, tout était facile à obtenir, mais en faisant des sacrifices considérables. Ces escrocs étaient continuellement à la recherche des affaires de ce genre et offraient leur crédit aux intéressés, ayant toujours le soin d'exiger une avance de fonds proportionnée à la nature de la sollicitation à faire. Le prétexte était qu'ils ne pouvaient se procurer accès dans les bureaux et obtenir la prompte expédition de l'acte demandé qu'en payant les employés. Les uns faisaient réellement des démarches pour obtenir ; et comme ils réussissaient lorsque la demande était juste, ils s'attribuaient le succès, conservaient les avances faites, et y ajoutaient communément une plus forte somme promise en cas de réussite. D'autres n'agissaient pas, sachant que l'affaire se terminerait natu-

rellement sans aucunes démarches, si elle était juste. Dans ce cas, comme dans le précédent, ils persuadaient aux intéressés que le succès était dû à leurs sollicitations. Le ministre a fait arrêter plusieurs de ces escrocs, leur a ordonné de quitter Paris, et de s'en éloigner de 50 lieues au moins.....

Ravisseurs de Clément de Ris. — On a traduit au tribunal spécial d'Angers les ravisseurs de Clément de Ris. Les étrangers affluent dans cette ville, sous prétexte du désir d'assister à l'instruction publique du procès. On a cru prudent d'augmenter la force armée qui sera chargée du maintien de l'ordre. On y a réuni quarante-huit gendarmes.....

Bourse. — Peu d'affaires à la Bourse. Les cours ont peu varié. On attribue cette stagnation à la baisse considérable des fonds d'Angleterre, qui fait présumer que les négociations de paix sont infructueuses. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c. ; provisoire, 34 fr. 25 c. ; deux tiers, 2 fr. 40 c.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

Rapport de la préfecture de police du même jour.

La malveillance ne néglige rien pour entretenir et augmenter même les inquiétudes sur les subsistances. On cherche à persuader aux ouvriers que le prix du pain sera, l'hiver prochain, double de ce qu'il est aujourd'hui ; qu'alors il n'y aura plus de travaux, et que, par conséquent, il ne sera plus possible de vivre à Paris. On en accuse les accapareurs qui, dit-on au peuple, font passer les grains de France en Hollande et en Angleterre, par le moyen de permis qu'ils savent bien obtenir. On a remarqué chez des boulangers du faubourg Antoine des inconnus des deux sexes qui murmuraient hautement contre le gouvernement qui permettait, disaient-ils, les exportations. Ces individus semblaient ne tenir ces propos que dans le dessein d'augmenter les inquiétudes. On suit attentivement toutes leurs démarches, ainsi que celles des vingt-huit individus qui ont été signalés se réunir dans les mêmes intentions chez un marchand de vin rue Payenne, près la rue du Parc, au Marais ; on a déjà les noms et demeures des principaux d'entre eux ; on aura bientôt les mêmes notions positives sur les autres. Les boulangers paraissent, en général, satisfaits de la vente actuelle du pain ; mais plusieurs se plaignent de la cherté des farines, et surtout de la mauvaise qualité de celles qui sont versées à la Halle par Robert. Quoique la plupart des boulangers fassent moins de fournées que les jours précédents, il leur reste du pain. On disait hier,

dans les lieux publics, que ce n'était pas seulement sur les grains que spéculaient les accapareurs, mais qu'en ce moment les vins, les cotons, les laines et les cuirs étaient aussi l'objet de leurs spéculations, et que, dans deux mois, le prix de ces denrées de première nécessité serait augmenté considérablement. On a la certitude qu'à Melun, département de Seine-et-Marne, on enlève des farines à 75 francs pour Marseille.

On disait hier, dans les cafés, que les enragés ne veulent pas que l'on appelle la fête prochaine *la fête de la fondation de la République,* mais *la fête de la fondation de la nouvelle monarchie.*

Un très grand nombre de citoyens se plaint hautement de la formation de la liste de notabilité communale. On croit y remarquer des doubles et triples emplois. Des hommes connus, et qui ont la certitude d'avoir eu plus de voix qu'il n'en fallait pour être portés sur cette liste, disent qu'il y a eu au moins négligence dans le dépouillement général des bulletins.

Le ministre de l'intérieur s'est rendu aujourd'hui, à onze heures, dans la cour du Muséum ; il s'est convaincu qu'on ne pouvait en faire alors l'ouverture, parce que les travaux n'étaient pas achevés. L'architecte a répondu de faire terminer tout à la fin du jour, et ce soir l'exposition commencera.

Les agents de police ont saisi hier une grande quantité d'eau-de-vie que l'on entrait en fraude à Paris, à la barrière de Lourcine.....

Aujourd'hui, à la Bourse, les négociations ont été plus nombreuses; les effets se sont soutenus ; mais la hausse du tiers consolidé a beaucoup de peine à reprendre. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c.; provisoire, 34 fr. 35 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 40 c. ; ceux d'arrérages, à 60, et ceux de l'an VIII à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 1er jour complémentaire : « *Paris, 30 fructidor.* ...Le public se porte en foule dans la grande cour du Palais national des Arts, où l'on a pratiqué dans le pourtour des boutiques embellies de tout l'agrément de l'architecture. « C'est un vrai pays de fées que ce Paris, disait « hier un étranger en voyant tant d'ouvrage fini en si peu de jours. Quel foyer « d'émulation que ce rassemblement ingénieux dont on doit la première idée « à François de Neufchâteau ! Quel plus favorable moyen d'électriser, d'en- « courager les artistes, les manufacturiers en tout genre ? Cette immense « collection de chefs-d'œuvre annonce que le siècle XIXe laissera bien en ar- « rière ceux qui l'ont précédé. Oui, l'exposition qui couronne cette belle « année, et qui reparaîtra, nous l'espérons, à la même époque pendant le

« cours interminable de nos annales, aura le double avantage de faire, à « chaque fois, mieux connaître la France aux Français et les Français à la « France. On pourra juger des productions que leur sol offre à leur travail « et des façons que leur travail donne aux productions de leur sol ; on verra « ce que vaut l'homme et ce que vaut la terre ; et peut-être qu'un jour l'Eu- « rope, en nous enviant les dons que nous avons reçus de la nature, applau- « dira du moins à l'emploi que nous en ferons..... »

DCXLVIII

1er JOUR COMPLÉMENTAIRE AN IX (18 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 2e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Subsistances. — On remarque de nouvelles inquiétudes pour le pain ; il circule que le prix des farines augmente, qu'elles ne sont pas de bonne qualité, que l'approvisionneur principal ne remplit pas ses engagements. D'après le prix des farines, on dit que les 4 livres de pain coûtent aux boulangers 15 sols, qu'ainsi ils ne peuvent se récupérer de toutes leurs dépenses qu'en le vendant 16 sols. On s'attend à une augmentation prochaine, si on ne diminue pas le prix des farines. Le général Bernadotte croit que l'exportation des blés sur les côtes de l'Ouest est continuelle ; que les Anglais y employant des sommes considérables, et les cultivateurs ne considérant que leurs bénéfices du moment, on ne peut faire cesser cette exportation et préserver le pays d'une disette prochaine qu'en couvrant toutes les côtes d'un cordon de troupes. Il ajoute qu'il a demandé à cet effet des renforts suffisants au ministre de la guerre.

Hussard. — L'inconnu qui avait déclaré se nommer Hussard [1] vient de faire une nouvelle déclaration par laquelle il a dit que son vrai nom est Boessulau, qu'il est né en Amérique, et a été amené à Paris à l'âge de deux ans; qu'il y a été élevé, mais que des motifs particuliers, l'empêchent de faire connaître les auteurs de son éducation. Il a déclaré que, depuis la Révolution, il avait toujours servi le parti des Chouans; qu'il était de l'armée de Frotté, sous le nom de Dupré, et qu'il avait été amnistié sous le même nom avec Brulard. Il a ajouté que, depuis l'amnistie, il n'avait pris aucune part aux nouveaux projets que les chefs des Chouans auraient pu former. On vérifiera si ces déclarations sont exactes.....

1. *Voir plus haut*, p. 522.

Bourse. — Peu d'affaires, aucune variation dans les cours. Des fournisseurs font acheter les louis; depuis quelques jours leur prix est à 13 centimes. Tiers consolidé, 48 fr. 75 c.; provisoire, 34 fr. 25 c.; deux tiers, 2 fr. 40 c.

(Arch. nat., F⁷, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

La tranquillité la plus parfaite continue de régner à la distribution du pain, et le peuple paraît être sans inquiétude à ce sujet. Il n'en est pas de même des boulangers qui, pour la plupart, se plaignent de la cherté des farines, et disent publiquement que, si la hausse continue, ils ne pourront plus cuire, à moins que le prix du pain ne soit augmenté. Quelques boulangers des faubourgs font du pain bis blanc, qu'ils vendent 11 et 12 sols les 4 livres, et ils commencent à en avoir du débit; la même chose se pratique dans les campagnes de la banlieue.

L'affluence a été considérable hier à l'Exposition des produits de l'industrie française, dans la cour du Palais national des sciences et des arts. L'ordre et la tranquillité y ont été maintenus jusqu'au moment de la fermeture. Aujourd'hui les portes n'ont été ouvertes qu'à dix heures et demie, et le public y est entré en foule, mais paisiblement. Les citoyens paraissent en général très satisfaits de cette exposition.

On a parlé de la révolte de Turin dans les faubourgs Antoine, Martin et Denis. Le peuple de ces faubourgs a paru prendre intérêt à cet événement, et la proclamation du gouvernement faite à ce sujet[1] y a été lue avec plaisir; mais on y a fait courir le bruit que d'autres troupes de la République se sont également révoltées dans la Suisse, et que cette révolte aura bien d'autres suites que celle de Turin. On remarque aisément que ces nouvelles se répandent parmi le peuple pour l'inquiéter et l'agiter. On ne manque pas de demander aux parents qui ont des enfants à l'armée s'ils ne font pas partie des demi-brigades qui sont en insurrection.

Les politiques des cafés se sont encore occupés de la descente en Angleterre. Beaucoup d'entre eux sont persuadés qu'elle aura lieu très incessamment.

Il a été question, dans les lieux publics, de l'organisation du clergé.

1. Cette proclamation se trouve dans le *Moniteur* du 27 fructidor an IX. Elle est adressée par le premier Consul aux soldats du 1er régiment d'artillerie, qui s'était révolté à Turin. Voir plus haut, p. 530.

Les partisans des constitutionnels disaient que ceux-ci vont être écartés de toutes les places ecclésiastiques, et qu'elles seront données aux évêques de l'ancien régime, dont le plus petit nombre a fait ou promis la promesse de fidélité à la Constitution actuelle. Ils se plaignaient à cet égard du crédit que paraissait avoir l'ancien clergé; on craint que le premier Consul n'attende, pour la publication du Concordat, la rentrée du Corps législatif, à cause des fonds nécessaires pour salarier les ministres du culte, et l'on dit que le gouvernement ferait mieux d'agir et même de ne pas attendre les débats que cette proposition ne manquera pas d'occasionner.

L'église Saint-Roch est en ce moment très fréquentée, à cause de la neuvaine de l'exaltation de la Sainte-Croix. Les paroisses de Paris dirigées par les prêtres insermentés s'y rendent successivement pour y célébrer l'office. Il se prononce dans cette église au moins vingt-six sermons par jour. On s'y rend pour y gagner des indulgences nouvelles plus étendues que toutes celles que l'on connait. Le clergé de Saint-Roch a annoncé qu'il convenait que cette église eût des indulgences spéciales, et que celles qui jusqu'à présent y avaient été appliquées par les supérieurs du diocèse de Paris n'étaient que d'emprunt. Dans tous les discours qui ont été prononcés aucun orateur ne s'est écarté du sujet pieux qu'il traitait.....

Aujourd'hui, à la Bourse, le mouvement des négociations est toujours lent, mais néanmoins sans défaveur; les variations du cours des rentes n'ont pas donné lieu à la plus petite différence avec le résultat d'hier. Les pièces d'or ont été, dit-on, très recherchées depuis plusieurs jours; elles se font à 13 centimes d'escompte environ...

(Arch. nat., F 7, 3829.)

DCXLIX

2e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN IX (19 SEPTEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

La distribution du pain continue de se faire avec la plus grande tranquillité. Plusieurs boulangers de la division de la Réunion n'ont pas eu hier assez de pain pour toutes leurs pratiques. Ils en donnent pour motif que des personnes qui, lors de la prétendue disette, s'étaient approvisionnées pour plusieurs jours, ayant consommé leurs *provisions*, recommencent à prendre du pain plus qu'il ne leur en

faut. On remarque aussi que des individus, craignant une augmentation dans le prix du pain, en prennent plus qu'ils n'en ont besoin.

Les boulangers peu fortunés se plaignent beaucoup de la cherté des farines, et ils ne cuisent plus la même quantité de pain qu'auparavant. Ils en donnent pour raison qu'ils ne peuvent pas faire de crédit, et que, leur pain étant de moindre qualité, ils se voient abandonnés de leurs pratiques, qui vont acheter du pain chez les boulangers où il est meilleur. On les surveille tous, sans qu'ils s'en doutent, avec le plus grand soin, et l'on épie scrupuleusement tout ce qui pourrait servir la malveillance.

Toute l'attention des citoyens paraît se porter en ce moment sur les préparatifs de la fête du 1er vendémiaire[1] et sur l'exposition des produits de l'industrie française. On se rend en foule aux Champs-Élysées pour y voir toutes les dispositions qui ont lieu pour la fête, mais l'affluence est bien plus considérable au Palais national des sciences et des arts. Le plus grand ordre règne dans l'intérieur de la cour. Hier soir, les portiques de quelques barrières ont été ébranlées par la multitude des curieux, mais la présence des officiers de police a suffi pour rétablir l'ordre à l'instant même. L'ouverture des portes ne s'est faite aujourd'hui qu'à midi, parce que le jury a dû visiter les objets d'industrie qui sont exposés. On remarque que cette exposition fait généralement plaisir, mais que ceux à qui elle en fait le plus sont les ouvriers de toutes les classes.

Des farines ont été conduites hier dans le magasin d'Élisabeth, rue du Temple, chargées sur des petits chariots d'artillerie. Le convoi a fait sensation dans toutes les rues par lesquelles il a passé, et a laissé une impression défavorable. Le public se rappelait que c'était aussi sur des chariots d'artillerie que l'on apportait des farines à Paris dans le temps où la rareté du pain était si grande et que l'on en distribuait chez les boulangers une si petite quantité.....

Aujourd'hui, à la Bourse, le tiers consolidé, 48 fr. 60 c.; provisoire de germinal, 33 fr. 50 c.; bons des deux tiers, 2 fr. 38 c.; ceux d'arrérages, 60 francs; et ceux de l'an VIII, à 90 fr. 60 c.

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3e jour complémentaire : « *Paris, 2e jour complémentaire*. ...L'ouverture de l'exposition au Louvre s'est faite hier soir; elle avait attiré une affluence considérable ; mais, par les sages précautions

1. Voir, au sujet de cette fête, une ordonnance du préfet de police dans le *Moniteur* du 29 fructidor.

que la police avait prises d'en écarter les voitures, il n'y avait aucun embarras. Une illumination brillante et bien entendue relevait le mérite de la construction des portiques ; on ne peut parler encore des objets exposés, qui demandent un examen plus détaillé que celui que peut procurer la première vue..... » — *Gazette de France* des 3e, 4e et 5e jours complémentaires : « Il vient de s'ouvrir, dans un journal, un concours, dont le prix, fixé à 50 louis, serait adjugé à celui qui aurait le mieux déterminé quelle est, entre le Pont-Neuf et celui des Tuileries, la place pour contenir un troisième pont, uniquement destiné aux gens à pied, et qui fût tout à la fois le plus ridicule pour le choix, le plus gênant pour la navigation de la rivière, le plus inutile pour le service public, et le plus nuisible aux intérêts des actionnaires. Il n'y avait, dit-on, d'inadmissible à ce concours, que les ingénieurs constructeurs, entrepreneurs et actionnaires du pont commencé entre le Louvre et le collège des Quatre-Nations ; et la raison qu'on donne de cette exclusion est qu'ils ont déjà résolu le problème d'une manière désespérante pour leurs concurrents..... » — *Publiciste* du 3e jour complémentaire : « *Paris, 2e jour complémentaire.* ...Le citoyen Garnerin avait demandé au ministre de l'intérieur, comme récompense de ses voyages aériens, le titre d'*aéronaute du gouvernement ;* le ministre lui a répondu que, n'ayant point de concurrent dans cette partie, ce titre lui serait parfaitement inutile ; il accorde d'ailleurs avec plaisir une récompense aux personnes qui l'ont accompagné dans son voyage aérien du 14 juillet, savoir : 600 francs de gratification à Mme Garnerin, et une paire de pistolets de la manufacture de Versailles à chacun des citoyens Beauvais et Nolin... Garnerin a répliqué que ces preuves de la bonté et de la considération du ministre étaient d'autant plus précieuses pour lui qu'il allait porter son talent et ses espérances à Bordeaux et en Espagne, non toutefois sans avoir coopéré aux ballons lumineux du 1er vendémiaire..... »

DCL

3e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN IX (20 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 4e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Culte catholique. — Hier, le dimanche a paru généralement fêté. La Bourse a été presque déserte. Une foule immense couvrait le soir les Champs-Élysées, le Jardin des Tuileries et toutes les promenades publiques. — Le préfet de la Charente dénonce un manuscrit répandu avec profusion dans son département, comme bulletin officiel, sous ce titre : *Extrait du Concordat*, sept articles : 1° la religion catholique, apostolique et romaine sera payée par l'État ; 2° il sera fait une nouvelle démarcation de la France ecclésiastique ; 3° tous les évêques anciens et nouveaux donneront leur démission ; 4° il sera procédé de

suite à de nouvelles élections ; 5° six commissaires, dont trois nommés par le premier Consul et trois par le Pape, présenteront une liste dans laquelle le premier Consul fera choix du nombre de prélats convenu, lesquels recevront du Pape leur investiture ; 6° un nouvel acte de soumission aux lois civiles et ecclésiastiques sera dressé par le Saint-Siège ; il comprendra, pour le civil, la promesse de fidélité, pour le spirituel, la renonciation à la Constitution civile du clergé ; 7° le traitement sera de 10 à 20,000 livres pour les prélats, de 800 à 3,000 livres pour les curés, qui seront choisis par les évêques sans la participation du gouvernement français. Ce bulletin, prétendu officiel, ajoute que les préfets recevront incessamment le règlement de police sur les cultes. — Le préfet demande s'il doit poursuivre les individus qui font circuler ce bulletin.

Théophilanthropes. — Les théophilanthropes se réunirent hier à Saint-Sulpice. L'un d'eux fit un discours sur la piété filiale. Un autre présenta un enfant nouveau-né ; celui qui le reçut fit également un discours relatif à cette cérémonie. -- L'assemblée était d'environ trois cents personnes. Quelques-uns dirent que leur société se dissoudrait bientôt, si le gouvernement permettait le rétablissement de la religion catholique comme on l'annonçait.....

Aventurier se disant le Dauphin. — On a arrêté à Vitry-le-François un jeune homme, Stervogot, dont l'intrigue consiste depuis longtemps à persuader à quelques personnes crédules et attachées par préjugé à la famille des Bourbons, qu'il est le Dauphin, fils de Louis XVI, évadé du Temple à l'époque où on a répandu le bruit de sa mort. Il a déjà été incarcéré par le même fait à Châlons et à Vire. Par son état civil, il paraît le fils d'un tailleur de Saint-Lô. Mais quelques anciens nobles, qui se disent bien informés des anecdotes de la cour, assurent que c'est un fils naturel du duc de Valentinois, qu'il a vécu longtemps avec les enfants de Louis XVI, que cette éducation lui a procuré la connaissance de beaucoup de faits qui viennent à l'appui de son déguisement. Il était à Vitry depuis quelque temps ; on le cachait avec soin ; les premiers de la ville lui donnaient des repas somptueux, le traitaient avec les égards et le respect dus au fils de Louis XVI.

Bourse. — Les affaires de ce jour ont été presque nulles. On a soustrait du tiers consolidé la feuille d'arrérages ; cette opération produit naturellement sur le cours une diminution de 2 fr. ou 2 fr. 50 c. De là celle qu'on remarque aujourd'hui. Tiers consolidé, jouissance de germinal, 46 fr. 35 c. ; provisoire, point de cours ; deux tiers, *idem*.

(Arch. nat., F 7, 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

Les subsistances sont toujours l'objet des conversations dans les lieux publics. Il semble qu'en général on s'attende à voir augmenter sous peu le prix du pain ou à en manquer. Les boulangers, pour la plupart, entretiennent ces inquiétudes par leurs plaintes sur la cherté des farines. Ils attribuent les difficultés qu'ils éprouvent de s'approvisionner dans les départements environnant celui de la Seine aux achats du citoyen Robert. Un commissaire de police de Paris, qui arrive du département du Puy-de-Dôme, assure que la récolte dernière y a été abondante, et que le prix du blé y est d'environ 9 francs le quintal. Le commerce se fait avec beaucoup d'entraves dans ce département, où l'on pèse les écus avant de les recevoir.

Des renseignements certains apprennent au préfet de police que les royalistes de Rouen et des environs sont un peu effrayés des recherches que l'on a faites. Il paraît que le conseil des princes vient de prendre un moyen propre à ranimer le zèle de leurs fidèles serviteurs, que la conduite des premiers avait beaucoup refroidis dans ce pays. Un émissaire du comte d'Artois doit se rendre incessamment par son ordre en Allemagne près du comte de Lille. Le préfet de police a entre les mains une lettre interceptée, timbrée de Rouen, sous la date du 15 septembre 1801, qui l'instruit que Le Pelletier jeune, chef de brigands et voleur de diligences, est actuellement à Rouen, où il se dispose à reprendre les armes contre le gouvernement, c'est-à-dire à attaquer et piller les diligences. Il annonce lui-même qu'il va prendre le nom de Leblanc. Rouxelin, voleur de diligences, actuellement détenu à Pélagie, de qui l'on tire quelques renseignements, assure que, si Le Pelletier jeune n'est pas actuellement dans le département de l'Eure, il ne doit pas tarder à s'y rendre, parce qu'il n'a pas de ressources ailleurs. Le même Rouxelin dit que c'est à une dame Grou, ouvrière en linge, très connue à Elbeuf, où elle fait sa résidence, que Le Pelletier jeune adresse ses lettres pour Mme de Franceville et qu'il loge chez elle, lorsqu'il va dans ce pays. Il dit aussi connaître le nommé Husson, qui avait la confiance de Dupérou, chef de la contre-police anglaise. C'est par le ci-devant chevalier de Margadelle qu'il a été présenté à Husson.

L'impatience des citoyens relativement à la publication du Concordat paraît être toujours la même. On dit dans le public que, des observations importantes ayant été faites sur ce Concordat et par des *membres* des premières autorités, le gouvernement français les a

soumises au Pape et attend une réponse. On dit encore que, si le Concordat n'est pas publié, c'est que l'empereur et le roi d'Espagne ont fait aussi des observations et fait naître des difficultés qui en retardent la publication. Ce qui augmente l'impatience, c'est que l'on voudrait savoir quel sera le mode de réunion des deux clergés, quelle décision aura été prise sur les prêtres et les religieuses mariés, si les uns et les autres ne seront point abandonnés à la sévérité des lois ecclésiastiques, et enfin si les membres du gouvernement et de toutes les autorités seront obligés de pratiquer extérieurement les cérémonies du culte catholique.

L'évêque constitutionnel d'Auch a prêché hier à Saint-Sulpice contre le suicide ; il a fortement déclamé contre Jean-Jacques Rousseau, et notamment contre *La Nouvelle Héloïse*, ouvrage qu'il a dit être si abominable qu'il ne voulait pas souiller ses lèvres en le nommant.

Les cérémonies religieuses continuent à Saint-Roch pour la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix. Hier soir, le nommé Beguinot, vicaire de cette paroisse, a prononcé treize discours. Le dernier a eu pour objet la *robe sans couture* de Jésus-Christ, qui fut tirée au sort par les soldats. Selon ce prédicateur, cette robe sans couture, qui ne fut point partagée, signifie l'unité de l'Église. Il a demandé alors si, pendant ces temps de schisme, on n'avait pas déchiré cette unité, et il s'est beaucoup déchaîné contre les prêtres schismatiques, qui sont damnés et damnent avec eux ceux qui les suivent. Il a invité ses auditeurs à leur retirer leur confiance et à recommencer tout ce qu'ils ont fait avec eux. Il était tard quand ce discours a été prononcé, et, par sa longueur, il a paru ennuyer l'auditoire.

On a beaucoup parlé hier, dans les cafés, d'une rupture prochaine avec l'Autriche, à cause des difficultés qu'éprouve l'affaire des indemnités à Ratisbonne, et de l'élection de l'évêque de Cologne, faite, disait-on, contre le vœu du gouvernement français et du roi de Prusse.

La tranquillité et l'ordre ont régné hier à l'Exposition des produits de l'industrie française.....

Le préfet de police, instruit hier soir que le nommé Villeneuve, dit Rolli, major général de l'armée des Chouans, et recherché avec instance par le gouvernement, s'était rendu à Paris, il en a fait faire sur-le-champ la recherche ; et, étant parvenu à savoir que cet individu avait déjà quitté cette ville et s'était rendu à Versailles sous le nom d'Auger, il a fait partir, la nuit dernière, deux officiers de paix pour cette dernière ville, chargés du mandat nécessaire pour l'arrestation dudit Villeneuve, et a écrit au préfet du département de Seine-

et-Oise pour l'inviter à donner l'ordre nécessaire pour l'exécution dudit mandat. Le zèle et l'intelligence des deux officiers de paix chargés de cette mission leur a procuré cette importante capture, et ledit Villeneuve sera amené ce soir à la préfecture de police.

Tiers consolidé, jouissance de germinal, à 46 fr. 25 c. ; bons d'arrérages, 62 francs, et ceux de l'an VIII à 90 fr. 75 c.

(Arch. nat., F[7], 3829.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4e jour complémentaire : « *Paris, 3e jour complémentaire.* Le citoyen Mercier, membre de l'Institut, vient de prouver aux physiciens qui, depuis quelque temps, font retentir l'Europe du bruit de leur découverte de galvanisme, que cette expérience se trouve dans un ouvrage imprimé à Bouillon en 1769, intitulé *Le Temple du bonheur.* » — « On continue, avec activité, les travaux entrepris depuis quelque temps pour la restauration des Tuileries et celle des bâtiments du Louvre. La galerie du Muséum presque entièrement achevée ; un magnifique emplacement consacré à l'exposition des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; la détermination prise de transférer la Bibliothèque nationale dans les bâtiments du Louvre ; celle d'élever, sur la place de la Concorde, un monument à la gloire de nos armées ; enfin, le déblaiement de la place du Carrousel, qui bientôt va se trouver débarrassée de cet amas de bâtiments irréguliers qui, pendant si longtemps, avait dérobé la vue de la façade du château des Tuileries : tels sont les embellissements déjà opérés par les soins du gouvernement, ou qui sont à la veille de s'effectuer..... »

DCLI

4e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN IX (21 SEPTEMBRE 1801).

MINISTÈRE DE LA POLICE. — TABLEAU DE LA SITUATION DE PARIS DU 3e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Esprit public. — Affluence continuelle au Louvre et au Musée. Le plus grand ordre y règne. — Les boulangers ont porté à 15 sols le prix des pains de 4 livres. On s'attendait à cette augmentation. On paye sans se plaindre. Il circule qu'une compagnie a contracté l'engagement de fournir, à 65 fr. le sac, une quantité de farine suffisante pour l'approvisionnement de Paris ; ce qui fait espérer que le prix du pain diminuera bientôt.....

(Arch. nat., F[7], 3702.)

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU MÊME JOUR.

On a remarqué hier un peu d'inquiétude dans le public au sujet des subsistances. Les boulangers, soit par peur, soit par malveillance, annoncent à leurs pratiques que l'on éprouvera bientôt de nouveaux embarras, que le prix des farines continue d'augmenter et qu'il leur est difficile de s'en procurer. Il résulte de ces plaintes que chacun enlève le pain avec rapidité, que l'inquiétude se propage, et qu'il est à craindre une nouvelle apparence de disette. Le peuple ne murmure pas encore du prix du pain : il craint seulement d'en manquer. On a vu hier, pendant une partie de la journée, beaucoup moins de pain, dans la boutique des boulangers, que les jours précédents. Des renseignements particuliers apprennent au préfet de police qu'hier, au marché de Montlhéry, le blé s'est vendu de 38 à 40 francs, et qu'il était arrhé avant l'ouverture du marché. C'est par des hommes se disant agents du gouvernement que le blé a été acheté. La publicité donnée à leur mission contribue à la hausse. On a fait les mêmes remarques au dernier marché de Clermont, près Beauvais. Les meuniers et fariniers se prévalent de ce qu'ils n'ont pu soutenir la concurrence pour se dispenser de livrer aux boulangers de Paris les farines qu'ils leur ont vendues. De leur côté, les boulangers affectent d'exagérer la difficulté qu'ils éprouvent à se procurer des farines ; et si l'inquiétude sur les subsistances s'accroît encore, on peut l'attribuer aux propos indiscrets que tiennent publiquement quelques-uns d'entre eux dans leurs boutiques et même dans les lieux publics. On surveille avec le plus grand soin ceux qui sont disposés à alarmer les citoyens.

Toutes les fois que l'on se dispose à célébrer une fête nationale, les discoureurs des cafés annoncent de grands changements dans les ministères. Chacun d'eux place ou déplace conformément à ses opinions, ses vues et ses désirs. C'est, en deux mots, le résultat des conversations qui se sont tenues hier dans les lieux publics, où l'on parlait du retour de Carnot et des efforts que font, à ce que l'on disait, quelques tribuns pour être ambassadeurs ou ministres.

On disait hier, dans les cafés, que toutes les négociations avec l'Angleterre étaient rompues, et que le citoyen Otto allait revenir en France. On donnait pour raison de la rupture le refus fait par le gouvernement britannique de rendre à la France toutes les possessions qui lui ont été enlevées hors de son territoire européen.....

(Arch. nat., F 7, 3829.)

JOURNAUX.

Publiciste du 5e jour complémentaire : « *De Paris, le 4e jour complémentaire.* On sait que le fameux Thomas Paine, auteur des *Droits de l'homme*, a continué de vivre en France, depuis plusieurs années, dans une assez grande obscurité. Lorsque M. Jefferson a été nommé à la présidence des États-Unis, Thomas Paine lui a écrit pour le féliciter sur cette nomination et en même temps sur le triomphe qu'obtenait par là le républicanisme dans les États-Unis. On a publié, dans quelques gazettes, que M. Jefferson, en réponse, aurait invité M. Paine à revenir en Amérique et lui aurait même offert une frégate pour son retour. Une gazette américaine contredit formellement cet avis. On y assure que le président a répondu à M. Paine par une simple lettre de remerciements et de compliments. »

DCLII

5e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN IX (22 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 1er vendémiaire : « ...Le 23 fructidor, le sénateur Crassous est mort à Montpellier, où il était allé pour rétablir sa santé, il avait, dit-on, prié ses amis de le faire enterrer sans cérémonie. Si ce n'était pas une faiblesse de maladie, ce serait peut-être un mouvement de vanité. » — « Ce fut le 15 août que le Concordat entre la France et le Saint-Père fut ratifié à Rome. Cette circonstance a donné lieu à divers rapprochements : le 15 août est le jour de naissance du premier Consul, celui du baptême du Saint-Père et la fête de l'ancienne patronne de la France. Ce fut aussi un 15 août (1784) que l'ancien Concordat fut, en quelque façon, rompu par l'arrestation solennelle d'un cardinal dans l'exercice de ses fonctions à Versailles.»

DCLIII

1er VENDÉMIAIRE AN IX (23 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats des 1er et 2 vendémiaire : « *Paris, 1er vendémiaire.* ...Parmi les objets d'art qui fixent la curiosité publique, on remarque ceux qui proviennent de la manufacture des citoyens Dehanne et Dubaux, rue de la Madeleine. Ce sont des vases de toute forme, des caisses, des plateaux *fabriqués en tôle* et imitant l'écaille la plus polie ou la porcelaine la plus bril-

lante. Tous ces objets sont ornés de dessins d'une exécution très soignée et revêtus d'un vernis impénétrable à l'eau. Les directeurs de cette belle manufacture doivent exposer aujourd'hui une frise et plusieurs panneaux d'or d'un carrosse également en tôle qui leur a été demandé par le roi d'Espagne. Cette voiture est plus solide, mieux fermée et moins lourde que nos voitures de construction ordinaire. On distingue aussi, parmi ces produits de l'industrie française, des objets de bonneterie et d'horlogerie, fabriqués par le citoyen Defray, manufacturier, et Robert, horloger, tous deux de Besançon. » — « Un concours nombreux de spectateurs n'a cessé de se porter au Louvre depuis le premier jour de l'Exposition. On y contemple avec le plus vif intérêt les richesses de nos manufacturiers, et on applaudit à l'élégante simplicité des portiques élevés pour les recevoir. La vue se promène agréablement sur une colonnade qui s'élève jusqu'à la hauteur de la première corniche du palais, et qui, par son style, par la couleur des marbres qui y sont figurés, et par la manière dont elle est disposée, semble former la base de la partie supérieure du bâtiment. Cette colonnade a été construite d'après les dessins et sous la direction du citoyen Chalgrin. L'Exposition continuera d'avoir lieu jusqu'au 5 vendémiaire ; mais les spectateurs ne pourront plus entrer au Louvre avant midi..... » — *Citoyen français* des 1[er] et 2 vendémiaire : « *Paris, 1[er] vendémiaire.* Le citoyen David vient d'ajouter à l'exposition de son tableau des *Sabines* deux portraits équestres du général Bonaparte, représenté dans le moment où il franchit le mont Saint-Bernard. Un de ces portraits appartient au premier Consul, le second au roi d'Espagne, qui en a fait faire la demande à l'artiste par son ambassadeur à Paris, M. le marquis de Musquiz. L'ouverture de cette exposition aura lieu le 5[e] jour complémentaire dans la même salle du Louvre, où l'on voit encore le tableau des Sabines. Le prix est toujours le même de 1 fr. 80. On ne verra ces portraits que pendant deux semaines. » — « Il était impossible qu'il ne se glissât quelques erreurs dans l'impression des douze mille noms qui composent la liste communale de Paris. Les citoyens qui croiront avoir le droit de faire des réclamations sont invités à les adresser directement à la préfecture. Ils sont prévenus qu'il ne sera pas répondu à leurs lettres, mais qu'il a été pris des mesures pour la prochaine publication d'un *erratum*. Les réclamations ne pourront être reçues après le 3 vendémiaire..... » — *Citoyen français* du 3 vendémiaire : « *Paris, 2 vendémiaire.* Dès le matin à six heures, le canon a annoncé hier la fête de la fondation de la République et a continué des décharges répétées d'heure en heure pendant toute la journée. Des fêtes et des jeux sur l'eau étaient un spectacle nouveau pour les Parisiens ; aussi le concours des spectateurs s'est-il porté en affluence sur les bords de la rivière, où cent barques ornées de guirlandes et de draperies, s'avançant au son des instruments, ont commencé des exercices qui ont duré jusqu'à la nuit. A ces jeux ont succédé des évolutions faites par des barques décorées des plus brillantes illuminations. Plusieurs y étaient chargées d'orchestres, dont les fanfares emplissaient les airs et animaient les exercices dont l'effet répété dans l'eau doublait les plaisirs et rendait l'illusion plus parfaite. Il y a également eu pendant le jour des divertissements sans cesse variés dans les Champs-Elysées. Le soir, le Conservatoire de musique a exécuté les chefs-d'œuvre les plus connus dans le temple de la Paix[1]. A ce concert ont succédé des exercices dramatiques. Une immense *gi-*

1. Ci-devant Saint-Thomas d'Aquin.

rande, couronnée de bombes, a terminé le bouquet par la détonation la plus imposante. De nombreuses illuminations ont mérité de fixer l'attention de l'immense foule de spectateurs qui ont pris part à cette fête..... » — *Journal des Débats* du 3 vendémiaire : « *Paris, 2 vendémiaire*. La fête du 1er vendémiaire a parfaitement répondu à l'attente publique : jeux sur l'eau, jeux aux Champs-Elysées, orchestres, bals, illuminations générales, feu d'artifice, ascension de ballons inflammables, tout a surpassé l'idée même que l'on s'en était faite. Le temps, nébuleux et incertain pendant le jour, a fait place à la plus belle soirée ; pas un souffle de vent : on jouissait librement du spectacle magnifique que présentaient les jardins, les palais et tous les édifices, resplendissants de lumière. Le feu d'artifice surtout a été parfaitement exécuté, et l'un des plus beaux que l'on ait vus. » — « Le premier Consul, accompagné de ses deux collègues et du ministre de l'intérieur, est allé visiter, le cinquième jour complémentaire, à trois heures, les objets exposés au Louvre. Il y a parcouru tous les portiques les uns après les autres, et a fait des questions particulières à chaque fabricant. Des curieux, empressés de voir le premier Consul, avaient grimpé en tumulte, au nombre de cent cinquante, sur une échelle à incendie du citoyen Lacaze, destinée seulement à porter dix à douze pompiers et à descendre des étages des maisons incendiées quinze à vingt personnes. Les pièces inférieures ayant été brisées, et les ferrements qui les contenaient écartés, ces imprudents allaient être écrasés et broyés. L'artiste secondé par cinquante citoyens intrépides est parvenu à soutenir sa machine, dont la chute s'est faite assez lentement pour que tout le monde ait pu sauter et s'échapper. Deux ou trois individus ont été blessés légèrement. Le premier Consul avait envoyé un des généraux qui l'accompagnaient pour s'informer des suites de cet accident. » — *Gazette de France* du 3 vendémiaire : « Le temps s'est assuré hier dans l'après-midi ; la soirée fut un peu fraîche ; mais le ciel était pur, et, sans la fumée de la poudre à canon et des lampions, l'atmosphère n'eût été chargée d'aucun nuage. L'affluence des spectateurs était si considérable, qu'il suffirait presque d'arpenter le terrain occupé par eux pour en déterminer le nombre. Le quai des Tuileries paraissait être le centre du mouvement, et les regards étaient principalement tournés du côté de la rivière. Là, une centaine de bateaux, armés d'une voilure lumineuse, exécutaient diverses évolutions ; là, se trouvait établi un orchestre nombreux ; de là enfin devait partir le feu d'artifice, genre de spectacle dont tout le monde veut jouir parce qu'il est, en quelque sorte, regardé comme le dénouement d'une fête publique. Mais, en attendant, une illumination presque magique a servi d'aliment à la curiosité des spectateurs. Il aurait été difficile de rien ajouter à la beauté du coup d'œil que présentaient le palais des Tuileries, l'avenue des Champs-Elysées, les façades du ci-devant palais Bourbon, l'hôtel de la Marine et le cordon d'édifices qui avoisinent la place de la Concorde. Les illuminations partielles d'un grand nombre d'hôtels occupés par le gouvernement étaient assez brillantes pour servir d'accessoires au large faisceau de lumière dont on vient de parler. Une étoile mesurant huit pieds de diamètre, dans laquelle on avait marqué en transparent les douze signes du zodiaque, rayonnait sur la façade du ci-devant palais Bourbon, et produisait de loin un très bel effet. On pourrait néanmoins s'étonner de voir le génie des artistes de la capitale s'exercer sur les signes du zodiaque, tandis que les annales de la République offraient des souvenirs non moins favorables à l'allégorie et des noms aussi chers que ceux du *Bélier*,

des *Poissons* et du *Cancer*. Il y a d'ailleurs une sorte de contradiction à faire figurer le zodiaque dans nos fêtes nationales, après avoir fait la guerre à son plus proche parent, l'ancien calendrier. Tout cela s'explique toutefois, lorsqu'on réfléchit que le gouvernement ne doit pas vouloir paraître l'objet des fêtes qu'il donne ; mais la postérité n'aura pas la même raison de ménager les allégories. La fête d'hier a été moins tumultueuse et moins bruyante que celle du 14 juillet. On y a remarqué peu de figures rubiconues, c'est-à-dire des gens échauffés par le vin ; et c'est probablement à la fraîcheur de la journée qu'on a dû cet avantage, beaucoup plus précieux qu'on ne l'imagine, lorsqu'on se trouve obligé de rester dans la foule à côté des voisins que le hasard donne. Le public doit des éloges aux agents de police et aux militaires chargés du maintien de l'ordre. Ce qu'on a dû remarquer de la part des derniers, c'est l'extrême politesse avec laquelle ils remplissaient des devoirs qui pourraient souvent donner lieu à des mouvements d'impatience. Le feu d'artifice a paru faire plus de plaisir que celui du 14 juillet. Il a été en effet mieux servi, moins entrecoupé, plus copieux et mieux nourri. Mais pourquoi les spectateurs restent-ils toujours trois ou quatre minutes sur la place lorsque la dernière pièce est tirée ? Est-ce l'admiration qui les paralyse et les rend immobiles comme des statues ? Non, sans doute ; le peuple de Paris, abreuvé de spectacles, n'en reçoit que des impressions passagères qui ne fatiguent pas du tout la sensibilité de ses organes. Mais c'est qu'on ne réserve pas pour la fin de ces grands feux d'artifices une pièce tellement remarquable par sa supériorité sur les autres, qu'on puisse la regarder comme la dernière sans craindre de se méprendre. Le public s'est plaint avec raison de ce qu'on a lancé les ballons lumineux au moment où tous les yeux étaient fixés sur le feu d'artifice. Ceux qui connaissaient le *pluribus intentus* n'ont pas manqué d'en faire l'application, et il ne fallait pas, en effet, que deux beaux spectacles vinssent à la fois se disputer l'admiration d'un aussi nombreux parterre..... » — *Publiciste* du 2 vendémiaire : « *Paris, 1er vendémiaire*. ...Le premier consul est allé visiter hier l'exposition des objets de l'industrie française. Il était accompagné des Consuls Cambacérès et Lebrun et du ministre de l'intérieur. Il a vu tous les portiques les uns après les autres (il y en a 104) et a su entretenir chacun des exposants de son art, de ses difficultés, de ses ressources. Dans un moment où il avait les yeux fixés sur une machine très ingénieuse à tailler des vis, quelqu'un s'efforçait de les lui faire porter sur deux flambeaux d'acier d'un beau poli..... *Cela est très beau*, disait-il, *et bon à mettre sous verre ; mais cette machine-ci est précieuse par son utilité*..... » — *Publiciste* du 3 vendémiaire : « *Paris, le 2 vendémiaire*. ...Le froid et l'humidité ne promettaient pas une belle journée pour la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République ; mais le vent qui, toute la matinée, avait été nord-ouest et pluvieux, changea tout-à-coup dans l'après-midi, chassa ces gros et vilains nuages qui vomissent les giboulés et la pluie, rasséréna le ciel, adoucit la température, et fit une soirée tout exprès pour l'auteur, les acteurs et les spectateurs de ce grand divertissement public. Le concert fut charmant et bien entendu ; le feu d'artifice le plus brillant et le mieux servi de tous ceux qu'on a vus jusqu'ici ; les illuminations complètes. La colonne nationale ressemblait à une colonne de perles et de saphirs. Les danses étaient vives et animées. Les bateaux, éclairés de feux de couleurs et chargés de musiciens, parcouraient la rivière et donnaient aux spectateurs qui garnissaient les deux

rives une idée des plaisirs de Venise. Quand après cela nous dirons qu'aucune voiture ne gênait la circulation, qu'aucune dispute n'a troublé l'attention des curieux, qu'aucun accident n'a dérangé les mesures des entrepreneurs, on conviendra que chacun avait raison de dire en s'en allant : *Voilà ce qu'on appelle une fête*..... » — *Journal des Débats* du 4 vendémiaire : « *Paris, 3 vendémiaire*. Les jeux qui eurent lieu sur la rivière dans la fête du 1er vendémiaire offrirent un spectacle nouveau et très amusant. On avait choisi le bassin que la Seine forme entre le pont des Tuileries et celui de la Concorde. Là, mille barques, distinguées par leurs couleurs et les costumes de leurs rameurs, exerçaient leurs petits équipages à la course et préludaient ainsi à une joute exécutée avec beaucoup de vigueur, d'adresse, de précision et d'activité. Après la joute, trente-six élèves de l'école de natation ont disputé les prix qui leur étaient proposés. Il s'agissait d'atteindre, contre un courant rapide, un but très éloigné. L'espace a été rapidement franchi par quelques concurrents, aux acclamations réitérées des spectateurs. La lutte des nageurs avait vivement intéressé ; leur adresse a ensuite été mise à l'épreuve ; des exercices très singuliers leur étaient proposés. Celui-ci à cheval sur un mât incliné, devait, en se laissant glisser rapidement dans les eaux, emporter une bague avec lui. Cet autre devait, marchant sur un mât placé dans une direction contraire, et rendu très glissant, aller chercher vers l'extrémité la plus élevée la couronne et le prix réservés à sa souplesse. Perdait-il un moment l'équilibre, sa chute inévitable, mais peu périlleuse et très comique, excitait de longs éclats de rire parmi les spectateurs. La nuit seule fit cesser ces jeux. Plusieurs personnes s'étaient placées imprudemment dans des barques sur la rivière, pour être plus à portée de voir tout l'effet du feu d'artifice. Malheureusement une bombe est venue tomber sur une de ces barques, sans avoir fait son explosion en l'air. Les éclats de cette bombe ont produit un grand désastre. Le citoyen Charles Ducros a été tué ; le citoyen Dupont, ancien intendant de Metz, a été blessé, et le général Valence a eu le bras fracassé : on dit qu'on a été obligé de lui faire l'amputation..... »

DCLIV

3 VENDÉMIAIRE AN X (25 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 4 vendémiaire : « Le premier Consul s'est entretenu avec les divers artistes et fabricants sur les prix des marchandises produites par leurs ateliers, sur la quantité des produits actuels de chacun d'eux, sur l'extension qu'ils espèrent donner à leur fabrication ; sur le nombre des ouvriers qu'ils emploient, etc. Il leur a dit qu'il espérait que l'exposition prochaine serait aussi supérieure à celle de cette année, que celle-ci l'est à l'exposition de l'an IV ; que l'on y verrait les chefs-d'œuvre des manufacturiers de Lyon et des villes du Midi, qui n'ont rien envoyé, parce que le projet de l'exposition leur a été connu trop tard. Il a ajouté que son intention est qu'à l'avenir l'époque

de l'exposition soit celle d'une foire qui deviendra un centre d'affaires, et dans laquelle les artistes et les fabricants recueilleront le fruit de leurs efforts et de leurs succès, lorsque les acheteurs trouveront réunis des produits supérieurs et des prix modérés. Les artistes et les fabricants qui ont obtenu des médailles d'or ont été invités à dîner avec le premier Consul. »

DCLV

4 VENDÉMIAIRE AN X (26 SEPTEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 5 vendémiaire.

Le pain de pâte ferme est toujours à 15 sols les 4 livres; mais les boulangers murmurent et se plaignent beaucoup de la perte qu'ils disent éprouver chaque jour. Leurs boutiques sont passablement garnies, et les distributions sont tranquilles.

On surveille avec soin les ouvriers des faubourgs, notamment ceux qui travaillent chez le citoyen Albinet, couverturier, rue Mouffetard, et dont il a été question dans le rapport d'hier [1]; ils se reposent aujourd'hui; ils ne se sont point réunis comme ils l'avaient annoncé, et ils ne parlent plus de la pétition qu'ils devaient présenter au premier Consul sur le prix du pain. On a cependant entendu ce matin, dans le faubourg Saint-Marceau, deux ou trois femmes qui disaient que leurs maris étaient des lâches de ne pas présenter un mémoire pour obtenir la diminution du prix des grains et farines.

La malveillance cherche à profiter du moment pour aigrir les esprits, en répandant le bruit que ces denrées augmenteront encore, et que le pain se vendra jusqu'à 20 sols les 4 livres avant peu. Les citoyens malaisés et la classe ouvrière en conçoivent beaucoup d'inquiétudes. On assure que, dans les campagnes, dans le rayon de Paris, les ouvriers se font payer en blé du prix de leurs journées, et que déjà les vignerons ont échangé contre des grains les vins qu'ils vont récolter; que la crainte d'une disette prochaine s'empare insensiblement de tous les esprits. Le préfet en a de suite prévenu le ministre de l'intérieur.

On dit que des particuliers, arrivés de Londres, rapportent que le pain est actuellement meilleur marché en Angleterre qu'en France; que la sortie de toute espèce de denrées, autres que les sucres, cafés

1. Nous n'avons pas ce rapport du 4 vendémiaire an X, non plus que ceux des 1, 2 et 3 vendémiaire.

et objets de luxe, était prohibée ; que les vaisseaux neutres ne pouvaient même pas embarquer un quintal de morue sans encourir la confiscation, et les caboteurs anglais la peine de mort.

Les bruits d'une prochaine rupture avec l'Empire circulent toujours dans les cafés et autres endroits publics. On y dit qu'il est de l'intérêt d'un gouvernement qui s'établit d'avoir la guerre pour détourner de lui l'attention du peuple, ralentir la violence des factions, et s'attirer ensuite l'amour et la reconnaissance de tous en faisant enfin une paix longtemps désirée. En général, les hommes faibles et les oisifs, dont cette grande ville abonde, semblent croire à la guerre, qui n'est désirée que par les ennemis du gouvernement.

On répand dans le public qu'il règne beaucoup de mécontentement parmi les soldats casernés à Popincourt ; qu'ils se plaignent du traitement militaire, et surtout d'être obligés de s'entretenir de vestes, bas, culottes et souliers.

On dit que le premier Consul a été très mécontent de ce que Lays, Chéron, Vestris et quelques autres sujets marquants de l'Opéra ont refusé de contribuer de leurs talents à la fête dernière. Il est des gens qui approuvent la désobéissance de ces acteurs, qui se seraient, disent-ils, déshonorés en allant faire là le rôle de baladins.....

Le préfet de police a été informé, aujourd'hui, que la diligence de Caen à Paris a été attaquée, la nuit dernière, vers deux heures du matin, entre Évreux et Pacy, au bois de *Riquiqui*, par quatre hommes à cheval, couverts de houppelandes blanches avec des ceintures rouges, sous lesquelles on a cru voir des sarraux de toile rayée. Le chef était d'une grande taille et parlait bien. Il a recommandé au conducteur de ne pas manquer de faire sa déclaration au juge de paix de Pacy et de lui dire que Châteauneuf était mort ; mais que ses amis veillaient pour lui. On croit qu'il est rentré de suite à Évreux. Le conducteur de la diligence a sauvé 24,000 fr. qui appartenaient à la Banque de France, en assurant qu'il n'avait pas d'argent et qu'il lui était même défendu d'en prendre. On est fondé à croire que ces brigands se retirent dans la maison de Martainville, près d'Évreux.

Bourse. — Tiers consolidé, 50 fr. ; est resté à 49 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 40 c. ; ceux d'arrérages, à 64 fr., et ceux de l'an VIII, à 93 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

DCLVI

5 VENDÉMIAIRE AN X (27 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 6 vendémiaire : « *Paris, 5 vendémiaire*. ...Si quelque chose pouvait nuire à des objets infiniment respectables, ce serait sans doute la manie d'en parler d'une manière qui vise et touche presque à l'absurdité. Nous avons, je crois, déja dit que le prétendu poème d'*Atala* était, à tous égards indigne du grand but auquel son auteur semblait avoir voulu atteindre, et qu'il n'avait eu qu'un succès de parti. Cependant tout ce qu'il renferme de contradictions, de faussetés et d'inconvenances, n'est peut-être rien en comparaison de ce que le citoyen C. vient de publier sur le *Serpent*. Pour prouver que le peintre de cet animal s'est montré souverainement ridicule dans la description qu'il en fait, nous ne citerons aucun des morceaux qu'ont déjà recueillis nos confrères ; c'est bien assez d'avoir pu les lire jusqu'à la fin. Mais nous nous étonnerons qu'un homme qui doit sans doute avoir des amis ne les consulte pas avant d'imprimer d'aussi folles réflexions et des contes aussi étranges..... »

DCLVII

6 VENDÉMIAIRE AN X (28 SEPTEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 7 vendémiaire : « *Paris, 6 vendémiaire*. ...L'on met une grande activité à démolir toutes les maisons et boutiques qui masquaient depuis si longtemps la place Nord-Est de la galerie du Louvre, et qui encombraient la belle place du Carrousel. Il est plus d'un beau morceau d'architecture dans Paris qui aurait besoin d'une pareille opération ; tel est le portail de Debrosse (Saint-Gervais) et celui de Servandoni. La grille, qui sera vue dans toute sa longueur, fera un bel effet, quoiqu'un peu basse. La porte principale, placée au centre de cette grille sera posée dans les premiers jours du mois prochain. Le citoyen Mignon, serrurier rue Cassette, en est chargé ; elle se compose de quatre faisceaux d'armes, d'environ 45 centimètres de diamètre, auxquels sera ajustée une grande porte à deux vantaux, avec un guichet de chaque côté. Les faisceaux seront surmontés de coqs, emblèmes de la France, ou du génie qui veille à ses destinées. On estime que la dorure s'élèvera au moins à 100.000 francs..... » — *Publiciste* du 7 vendémiaire : « *Paris, 6 vendémiaire*. Le 29 fructidor, le citoyen Méjan, secrétaire général de la préfecture du département, accompagné du Conseil de préfecture, des

maires et adjoints de Paris, se rendit dans la grande salle de l'Oratoire, où, après un discours approprié à la circonstance, il distribua les prix aux jeunes garçons et jeunes filles des écoles primaires. Parmi les élèves couronnés, on a distingué la jeune Adèle Lyster, privée de ses parents par l'attentat du 3 nivôse, et dotée par les soins du préfet du département, sur les fonds provenant de la contribution volontaire qui fut ouverte à cette malheureuse époque : elle a récité une épître en vers adressée au préfet en remerciement de ce qu'il a fait pour elle. Cette pièce a été écoutée avec l'intérêt le plus vif et le plus touchant..... »

DCLVIII

7 VENDÉMIAIRE AN X (29 SEPTEMBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 8 vendémiaire : « *Paris, 7 vendémiaire.* ...On dit que le fils aîné de l'ex-général Foissac-Latour s'est battu hier, au pistolet, au bois de Boulogne, avec un officier supérieur, frère du commissaire des guerres, qui a fait à Mantoue la fonction d'ordonnateur, lorsque cet ex-général y commandait, et dont les écrits en réponse à ceux de l'ex-général sont connus d'une partie du public. Ce jeune homme, qui a été blessé très légèrement, a demandé cette réparation pour un affront grave, fait en public à son père par son adversaire. » — « La grille principale qui doit fermer l'entrée de la cour du palais des Tuileries sera posée dans les premiers jours du mois prochain. Elle se compose de quatre faisceaux d'armes d'environ 40 centimètres de diamètre, auxquels sera ajustée une grande porte à deux vantaux, avec un guichet de chaque côté. Les faisceaux seront surmontés de coqs, emblèmes de la France et de la vigilance. On estime la dorure de ce morceau à 100.000 francs..... » — *Clef du Cabinet* du 8 vendémiaire : « *Paris, 7 vendémiaire.* ...Grâces aux soins du préfet qui, de concert avec le jury, protège le zèle des professeurs et porte un œil de sollicitude sur tout ce qui tend à améliorer l'instruction publique, l'Ecole centrale du département des Côtes-du-Nord obtient les plus heureux succès. L'année scolaire s'est terminée par des examens publics où, depuis le 22 au 26 thermidor, tous les élèves ont été tenus de mettre en évidence la mesure de leurs progrès ; plusieurs ont brillé dans le développement de leurs connaissances, et presque tous ont donné des preuves satisfaisantes de leurs talents. La distribution des prix s'est faite, le 30, avec beaucoup de solennité. Cette cérémonie avait attiré une foule immense. Un des professeurs ouvrit la séance par un discours ; un membre du jury en prononça un autre, et le préfet, après en avoir prononcé un troisième, procéda à la distribution. On ne peut peindre la vivacité de la satisfaction de ceux dont les travaux furent couronnés : elle contrastait avec le calme de leurs compagnons moins heureux, et excitait déjà leur émulation pour l'année prochaine..... » — *Citoyen français* du 8 vendémiaire : « *Paris, 7 vendémiaire.* ...Le 3 de ce mois, les artistes et les manufacturiers admis à exposer au Palais des Sciences

et des Arts les produits de leur industrie ont été introduits chez le ministre de l'intérieur. Le député du commerce de Saint-Quentin a porté la parole. Dans sa réponse, le ministre leur a donné les plus flatteuses espérances pour le rétablissement de l'industrie et leur a promis de seconder leurs efforts de tous les moyens du gouvernement. » — *Gazette de France* du 8 vendémiaire : « M. Junior, chef de la maison du cardinal Caprara, est arrivé avant-hier à Paris. Le légat est attendu lui-même sous peu de jours..... » — *Gazette de France* du 8 vendémiaire. « On assure que le citoyen Merlin (de Douai) a renoncé pour toujours aux fonctions et aux affaires publiques, et qu'il va se fixer à Paris pour y exercer la profession d'avocat consultant. Comme le gouvernement n'avait pas encore pourvu à son remplacement, quarante jours après sa démission de commissaire substitut au Tribunal de Cassation, on paraissait imaginer qu'il avait changé de résolution, et conservait sa place. Mais un de ses collègues, qui l'a remplacé provisoirement dans le service, vient de détruire toutes les incertitudes à cet égard ; et l'on ne doute plus de la retraite de ce magistrat..... »

DCLIX

10 VENDÉMIAIRE AN X (2 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 VENDÉMIAIRE [1].

On s'occupe toujours, dans les cafés et autres lieux publics, de la paix avec l'Angleterre ; on parle maintenant d'une trêve de cinq ans avec cette puissance, et cette nouvelle ne paraît pas satisfaire complètement ; les malveillants ne manquent pas d'ajouter qu'une des conditions de cette trêve, c'est de fournir des grains à l'Angleterre.

Il est question dans le public de nouvelles mesures que l'on dit devoir être prises à l'égard des émigrés et à la faveur desquelles beaucoup d'entre eux rentreront. Les exclusifs en murmurent beaucoup. Les bons citoyens repoussent tous les propos semés contre le gouvernement, et le félicitent d'aller droit à son but, sans faire attention aux menées, aux intrigues et aux clabaudages de ses ennemis.

On entend, dit-on, dans les cafés beaucoup d'employés réformés se plaindre et murmurer. Ce sont les plus hardis censeurs des opérations du gouvernement. Les nouvelles politiques faisaient hier le sujet des conversations. La mise en liberté des Français prisonniers chez le Grand-Seigneur a produit une sensation particulière. Il n'en a pas été de même de celles de Saint-Domingue ; la proclamation d'une Constitution à peu près démocratique a, dit-on, réveillé quelques idées

1. Il manque les rapports des 6, 7, 8, 9 et 10 vendémiaire.

chez les exclusifs. Aussi disaient-ils hier qu'il vaudrait mieux avoir en France cette forme de gouvernement que celle qui existe à présent, et qu'on saurait du moins à quoi s'en tenir.

On dit que le premier Consul vient d'ordonner la suppression des musiciens des corps de cavalerie et que la réforme a commencé par la garde à cheval des Consuls. On paraît approuver dans le public cette économie.....

Le préfet de police a fait saisir hier environ douze cents exemplaires d'un recueil intitulé : *les Nouveaux savants de société*, dans lequel se trouvent beaucoup de passages obscènes et très dangereux pour les mœurs.

Le tiers consolidé est à 54 fr.; le provisoire est à 42 fr.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 65 : ceux d'arrérages, à 66 fr., et ceux de l'an VIII, à 94 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

Journaux.

Journal des Débats du 11 vendémiaire : « *Paris, 10 vendémiaire*. ... On assure que l'ex-directeur Merlin (de Douai) a renoncé pour toujours aux affaires publiques, et va se livrer tout entier aux affaires particulières, en qualité d'*avocat consultant*. Sa place de substitut au Tribunal de Cassation est destinée, ajoute-t-on, au citoyen Lamarque, ex-conventionnel..... » — *Clef du Cabinet* du 11 vendémiaire : « *Recette pour faire une tragédie*. Prenez une vierge d'Asie, d'Afrique ou de Grèce, pour le moins fille de roi ou nièce d'empereur. Prenez, pour lui servir de confidente, une miss âgée, toujours prête à palpiter de pitié ou de terreur, pendant que l'héroïne meurt et renaît comme la sensitive. Prenez un héros qu'on a cru enterré depuis dix ans et plus, mais à qui il reste assez de vie pour grandir et agir. Prenez une horrible vieille brute qui mérite d'être rouée, et appelez-la tyran dix fois par acte. Prenez un pontife de sang-froid et un guerrier d'un sang bouillant, et qu'ils fassent tour à tour du bruit et des complots. Jetez ensuite dans la pièce des soldats et des esclaves autant que de raison ; qu'ils marchent, qu'ils s'arrêtent, qu'ils combattent et aboient à plaisir. Après quoi faites bouillir ensemble toutes ces parties séparées et assaisonnez-les de ho ! de ha ! de pamoisons et de terreur. Versez-y pendant qu'elles bouillent une puissante infusion de rage, d'horreur, d'illusions et d'amour, et dénouez le tout avec la démence et le meurtre. Servez ensuite au public ce salmis complet, et vantez-le dans le *Courrier des Spectacles* comme un ragoût des plus délicats. » — *Gazette de France* du 11 vendémiaire : « Molé s'était, dit-on, arrangé pour aller passer deux mois à Toulouse et à Lyon. S'étant adressé au ministre de l'intérieur pour obtenir son agrément, il a reçu de sa part un refus beaucoup plus flatteur que n'eût pu être la faveur qu'il avait sollicitée. Le ministre a dû lui répondre qu'un artiste parvenu, comme lui, au plus haut degré de son art devait rester au milieu de ceux qui mettent leur ambition à lui dérober une portion de son talent, et qu'il préférait, pour le retenir à Paris, de l'indemniser des pertes qu'il lui occasionnait..... »

DCLX

11 VENDÉMIAIRE AN X (3 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 VENDÉMIAIRE.

La nouvelle de la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre a été partout accueillie avec les plus vifs transports de joie et de reconnaissance. Aux premiers coups de canon, les citoyens se sont répandus dans les jardins publics, dans les places, dans les rues. Sans se connaître, on s'embrassait, on se félicitait de cette heureuse nouvelle. On a chanté dans différents spectacles des couplets sur cet événement, et qui ont été couverts par les plus nombreux applaudissements. Un grand nombre de personnes ont accompagné, dans toute leur marche, les commissaires de police chargés d'annoncer cette bonne nouvelle dans toutes les places et carrefours. Beaucoup de citoyens et différents théâtres ont illuminé. Partout retentissaient les cris de *Vive la République! Vive le premier Consul!* C'était une ivresse générale, qui se prolonge encore aujourd'hui. On désire beaucoup connaître les conditions du traité de paix, mais en général la confiance dans le gouvernement est telle qu'on ne doute pas qu'elles ne soient très avantageuses à la France. Les malveillants n'ont pas osé ouvrir la bouche, et l'on a remarqué des individus, que l'on sait n'être pas les amis du gouvernement qui en faisaient enfin l'éloge et prenaient part à l'allégresse publique.

Rien de nouveau pour les subsistances : on ne paraît même pas s'en occuper ; la paix est le seul objet des conversations parmi toutes les classes de citoyens. Les boulangers disent que les grains et farines tendent à la baisse, qu'ils voient enfin reparaître les marchands fariniers, et qu'il est probable que sous peu il y aura de l'amélioration dans cette partie importante des subsistances.

On attend aujourd'hui le cardinal Caprara ; son logement est préparé à l'hôtel de Rome, rue Saint-Dominique, faubourg Germain. Le cardinal Caprara est arrivé à Paris à six heures et demie du soir. Il était avant quatre heures à Charenton, où il s'est arrêté pour prendre quelques rafraîchissements. Il n'a avec lui qu'un seul séculier; les autres personnes qui l'accompagnent sont des ecclésiastiques. Il a deux voitures à quatre chevaux, une à deux, et un fourgon.

Tiers consolidé, 53 fr. 25 c. ; provisoire, 40 fr.; bons des deux tiers, 2 fr. 60 ; et ceux de l'an VIII, 94 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 12 vendémiaire : « *Paris, 11 vendémiaire.* PAIX, *huit heures du soir.* La signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre, a été annoncée ce soir aux flambeaux, dans toutes les places et carrefours de Paris, par les commissaires de police escortés de la force armée et précédés des tambours et trompettes. Plusieurs monuments publics sont illuminés. Le canon retentit depuis une heure dans tout Paris. Vive la République triomphante ! » — « Le 8 vendémiaire on a posé dans la place de Thionville, à Paris, la pierre qui recouvre celle dans le sein de laquelle a été placée la plaque de cuivre qui constate l'érection d'un monument en l'honneur de Desaix. » — « *Extrait d'un discours prononcé par un paysan nommé Duport, maire de Saint-Leu-Taverny, département de Seine-et-Oise dans la fête du 1er vendémiaire et consigné dans le Journal de Paris.* « Avant le 14 juillet il y « avait des hommes nobles, des biens nobles, des hommes d'église, des biens « d'église qui ne payaient rien. A présent il n'y a plus de biens nobles, plus « d'hommes nobles, plus de privilèges. Tout ce qui produit du revenu paie à « proportion. Quand nous recueillions, à grand peine, du blé, du vin, des lé- « gumes, nous payions la dîme et le terrage. Ceux à qui nous payions jouis- « saient sans rien faire, non seulement d'une partie de notre profit, mais d'une « partie de nos débouchés, de nos semences, de notre travail, de nos frais de « moisson et de vendange. A présent nous mettons dans nos caves ou dans nos « greniers tout le blé que la Providence nous envoie ; si nous donnons du blé, « c'est aux pauvres ; si nous donnons du vin, c'est à nos amis bien portants ou « à nos voisins malades quand ils en manquent. » Si tel était le langage de tous les maires, le peuple saurait apprécier la Révolution, et il connaîtrait ses véritables amis, ses véritables bienfaiteurs. » — *Gazette de France* du 12 vendémiaire : « Aujourd'hui (11), vers sept heures du soir, le bruit du canon s'est fait entendre à plusieurs reprises et pendant longtemps. A neuf heures, les commissaires de police escortés de plusieurs détachements de cavalerie et infanterie ont publié dans toutes les places et carrefours de Paris, et au son d'une musique guerrière, la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre. Cette heureuse nouvelle a été annoncée par ordre du gouvernement sur les principaux théâtres de la capitale. Ces préliminaires ont été signés à Londres le 9 vendémiaire. »

DCLXI

13 VENDÉMIAIRE AN X (5 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 VENDÉMIAIRE.

La diminution des grains et farines s'annonce enfin d'une manière assez positive ; les meuniers, qui voulaient exiger 82 et 83 fr. du sac

de farine, l'offrent maintenant à 75 fr.; ils trouvent difficilement à placer à ce prix.....

La gendarmerie a empêché un nommé Lebeau, blatier, demeurant à Tournan, de faire aucune acquisition sur ce marché, où il ne se présente, ainsi que ses confrères, que pour acheter et revendre à profit. Ceux d'entre eux qui y avaient apporté des blés les ont resserrés par suite de la baisse survenue.....

Malgré ces apparences favorables, il est encore quelques malveillants qui cherchent à semer des inquiétudes sur les subsistances ; mais on paraît ne plus les écouter si facilement, et ils savent qu'ils sont surveillés.

Les articles relatifs à la paix et insérés dans les journaux et surtout l'arrêté des Consuls qui ordonne une fête pour le 18 brumaire prochain [1] ont fait la plus agréable sensation et converti entièrement les incrédules.

On a donné hier au théâtre du Vaudeville une pièce déjà jouée il y a quelque temps, et ayant pour titre : *Enfin nous y voilà* [2] ; elle est analogue à la paix. Elle a été accueillie par de nombreux applaudissements, ainsi que plusieurs couplets de circonstance qu'on y a ajoutés. Quelques couplets sur le même sujet, chantés hier au théâtre de l'Ambigu-Comique, ont été redemandés et vivement applaudis par les spectateurs. L'heureuse circonstance dans laquelle nous nous trouvons a puissamment remonté l'esprit public, et les détracteurs du gouvernement sont réduits au plus profond silence.

On dit dans le public que les prêtres constitutionnels sont décidés à ne point se soumettre à l'autorité du Pape, et que, M. Spina ayant communiqué à l'évêque une lettre du Saint-Père qui invite les assermentés à revenir de leurs erreurs et à se réunir à l'Église universelle, il y a eu une assemblée chez Grégoire. La lettre du Pape leur a paru un peu forte, et l'on a déclaré ne devoir pas y adhérer. Ce parti prépare, ajoute-t-on, dans ce moment, un mémoire justificatif de sa conduite et de ses opinions. Il paraît avoir pour lui un certain nombre de citoyens qui lui savent gré de l'attachement qu'il a toujours montré pour la République. On dit que la réunion des esprits sous le point de vue religieux ne se fera point facilement. On dit encore que les prêtres, en général, ne veulent plus que l'on compte les jours suivant le calendrier

1. C'est l'arrêté du 12 vendémiaire an X.

2. Divertissement en un acte, par les auteurs des *Diners du Vaudeville* (Barré, Radet et Desfontaines). Bibl. nat., Yth 5986, in-8. Cette pièce avait été jouée pour la première fois le 29 pluviôse an IX.

républicain, qu'il faut laisser, disent-ils, au gouvernement et à ses employés.

Le préfet de police a voulu savoir comment le général Valence et quelques autres personnes avaient pu s'introduire dans un batelet, le 1er vendémiaire dernier, malgré les défenses formelles qui avaient été faites à cet égard [1]. Il résulte des informations qu'il a fait prendre et d'une lettre du citoyen Deligny, propriétaire de l'école de natation, et que le ministre avait nommé directeur de la fête qui a eu lieu sur la rivière, que le citoyen Valence s'est servi de son titre de général pour en imposer et se faire conduire sur l'eau, que les mariniers, craignant d'être punis pour leur infraction aux règlements de police, l'ont été trouver et qu'il leur a dit que, dans le cas où l'on voudrait le faire, il les défendrait de tout son pouvoir ; qu'au surplus il était assez puni et qu'il n'avait que ce qu'il méritait.....

Brochure ayant pour titre : *Sur l'arrêté des Consuls du 24 thermidor relatif aux biens des prévenus d'émigration*, par J.-Henri Lasalle [2]. Cet écrit, dont l'édition vient d'être saisie et dont l'auteur vient d'être signalé dans divers rapports de police, a paru contenir deux opinions : l'une directe sur l'arrêté même des Consuls, l'autre indirecte sur la forme actuelle du gouvernement. Dans ce dernier rapport, ce n'est pas que l'auteur se montre en aucune manière opposé au système établi ; mais il penche évidemment vers la crainte de voir la force civile de l'État souffrir d'une prépondérance quelconque de la force militaire [3]...

Bourse. — Le tiers consolidé est à 45 fr. 50 c. ; provisoire, à 40 fr ; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c. ; ceux d'arrérages, à 60 fr. ; et ceux de l'an VIII, à 94 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 vendémiaire : « *Paris, 13 vendémiaire.* ...Le cardinal Caprara, légat *a latere*, est arrivé hier à Paris, à six heures et demie du soir, avec une suite composée de quatre prélats de Rome et de deux autres ecclésiastiques. Les voitures ont été escortées sur la route par la gendarmerie. Son Excellence est descendue à l'hôtel de Rome, chez M. de Spina, archevêque de Corinthe ; mais elle va occuper le superbe hôtel de Montmorency, rue de Lille..... » — « Ce fut le 1er février 1793 que la Convention déclara la guerre sur la proposition de Brissot. Les préliminaires de la paix ont été signés le 1er octobre 1801 (9 vendémiaire an X). Ainsi cette guerre a duré sept ans et

1. Voir sur cet incident les *Mémoires* du général Thiébault, t. II, p. 270.
2. Bibl. nat., Lb 43/184, in-8 de 38 pages.
3. Suit une longue analyse de cet opuscule.

huit mois ; celle que nous avons soutenue contre l'Empereur a duré huit ans, ayant été déclarée par l'Assemblée législative le 20 avril 1792..... » — *Citoyen français* du 14 vendémiaire : « *Paris, 13 vendémiaire.* Les membres du Sénat, du Tribunat et ceux du Corps législatif qui se trouvent à Paris, les Juges du tribunal de Cassation, du tribunal d'appel, ceux du Conseil des prises, se sont rendus hier au palais national du gouvernement pour le féliciter sur l'heureuse nouvelle de la signature des préliminaires de la paix maritime, et exprimer au premier magistrat de la République leur satisfaction particulière et celle de tous les bons Français, qui voient dans ce grand événement, depuis longtemps attendu, la fin de nos divisions intestines ; le prélude des biens immenses qui doivent en résulter, le retour de tant de guerriers languissant dans les fers, et rendus à leurs familles enchantées ; l'effusion du sang français et du sang étranger arrêtée ; les projets insensés, des ennemis du peuple français déconcertés ; la monarchie d'odieuse mémoire à jamais anéantie ; les privilèges de l'orgueil et les distinctions de la naissance à jamais proscrits ; les prétentions de nos anciens maîtres évanouies comme les perles mobiles de la rosée devant les rayons d'un beau jour ; l'industrie reprenant un nouvel essor, agrandissant le domaine des arts, multipliant les riches produits du travail, et satisfaisant amplement nos besoins et soulageant ceux de nos voisins ; la confiance la plus étendue favorisant les spéculations du citoyen laborieux, ravivant le commerce, excitant la plus nécessaire des émulations et déployant toutes les ressources de l'agriculture, ouvrant tous les canaux de la fécondité ; la libre circulation sur les mers rétablissant de faciles communications avec toutes les nations du globe ; l'affluence des étrangers opulents, curieux de visiter, d'admirer la terre des prodiges, et répandant d'utiles trésors dans les ateliers du génie ; les lois sagement modifiées ou réformées, planant seules au-dessus de toutes les têtes, le fanatisme relégué dans les ténébreuses cavernes du mensonge, n'agitant plus les serpents de la discorde, gisante aux pieds de la philosophie triomphante ; la plus grande, la plus mémorable, la plus étonnante des révolutions terminée ; d'affreuses rivalités éteintes ; tous les partis fondus dans un seul, celui des amis de la patrie ; enfin LA LIBERTÉ appuyée sur la Justice, la Sagesse et l'Égalité, reprenant son véritable empire, et retrempant toutes les âmes flétries ou découragées par des tribulations trop longtemps prolongées, voilà nos espérances. J'en jure (*sic*) par le génie protecteur de mon pays, par les mânes de tant de guerriers moissonnés au champ d'honneur, de tant d'hommes célèbres, devenus immortels quoique engloutis dans la tombe, elles ne seront point trompées. Salut à vous, légions indomptées, à vous, illustres chefs de ces quatorze armées toujours victorieuses ; salut à vous, fondateurs et soutiens de la République, à toi, devenu le premier parmi les égaux, à toi, devenu grand par nos courages et l'ascendant de ton génie, à vous tous auxquels appartient le tribut de la reconnaissance universelle, pour l'ineffable bienfait de LA PAIX, conquise au prix de vos travaux et de votre sang. *Vive à jamais la grande République !* » — « On entendait avant-hier, sur différents théâtres, des couplets sur la paix ; voici celui qui fut chanté au Vaudeville :

Entendez-vous l'airain qui tonne ?
Ce bruit, si cher à nos soldats,
Les guidait aux champs de Bellone ;
C'était le signal des combats.

Mais grâce au héros qui désarme
Tous les ennemis des Français,
Ce n'est plus le canon d'alarme,
C'est la trompette de la paix..... »

— « Citoyen, je vous prie d'annoncer, par la voie de votre journal, que je viens d'exposer au Salon un tableau représentant le moment où les Français ont remporté la victoire à la bataille de Marengo. Le général en chef Alexandre Berthier, dont j'étais alors aide de camp, a bien voulu me donner la principale idée de ma composition, et me mettre à même, par ses conseils, de rendre avec vérité cette grande action, dont je n'avais pu voir toutes les parties. La vue du paysage est prise d'après nature. Cette victoire à jamais mémorable, étant encore présente, dans ses détails, à tous ceux qui s'intéressent aux glorieuses actions de nos armées, j'ai cru devoir en exposer le tableau cette année, quoiqu'il ne soit pas encore terminé. Lejeune, capitaine du génie..... » — *Publiciste* du 14 vendémiaire : « *Paris, 13 vendémiaire.* ...A mesure que l'enthousiasme se refroidit, le système de la vaccine perd du crédit qu'il avait obtenu dans sa nouveauté. Le citoyen Alphonse Lévy, professeur de médecine à Paris, dit aujourd'hui qu'il eût été convenable d'observer les accidents de cette méthode, avant que d'en proclamer les succès. Ces accidents, selon lui, sont, chez quelques enfants, un ulcère rongeant, profond et de mauvais genre ; chez d'autres des érysipèles malignes avec des dispositions gangréneuses. Il a vu de plus qu'il restait sur le corps des personnes vaccinées des taches scorbutiques qui lui paraissent l'effet d'un précipité de carbone animal ; par ces raisons et quelques autres qu'il développe, il regarde la vaccine comme un présent funeste qui n'a pu être vanté que par de jeunes praticiens, qui peut laisser le germe de longues maladies et n'a pas même la faculté de préserver de la petite vérole..... »

DCLXII

14 VENDÉMIAIRE AN X (6 OCTOBRE 1801).

Journaux.

Citoyen français du 15 vendémiaire : « *Paris, 14 vendémiaire.* ...Hier le premier Consul a reçu les visites et les félicitations des officiers de la garnison, du tribunal criminel, du tribunal civil, du directeur général et des administrateurs de l'enregistrement, du préfet, du conseil général du département, du conseil de préfecture, des sous-préfets d'arrondissement, des maires et adjoints de Paris, du conseil administratif des hospices, des commissaires répartiteurs des contributions, de tous les administrateurs du département de la Seine, des commissaires de la comptabilité nationale, de l'administration forestière, du directeur général, de l'administration des douanes, de la caisse d'amortissement et du liquidateur général..... »

DCLXIII

15 VENDÉMIAIRE AN X (7 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 VENDÉMIAIRE.

La paix est l'unique objet de tous les entretiens publics et particuliers. Ce que les journaux ont annoncé des conditions produit sur tous les esprits la sensation la plus agréable. Quelques-uns de ces individus qui voient toujours en noir disaient hier que les Anglais ne tarderaient pas à chercher et à trouver une occasion de recommencer la guerre, et qu'ils ne nous verraient pas tranquillement monter une marine imposante. Mais on n'écoute guère ces discoureurs de cafés. — Les habitants du faubourg Saint-Germain espèrent que, la paix attirant à Paris un grand nombre d'étrangers, ils vont enfin se dédommager des pertes qu'ils éprouvent depuis si longtemps par la non location des maisons et des grands hôtels dont ce quartier abonde. Ils disent que le premier Consul, qui veut que la capitale de la République reprenne toute la splendeur dont elle est susceptible, ne tardera pas à faire reconstruire le théâtre de l'Odéon, qui seul peut vivifier ce quartier.

Le lord Bedford, l'un des plus riches seigneurs de l'Angleterre, est de retour des eaux; il loge rue Cerutti, à l'hôtel de l'Empire, et mène un très grand train de maison. Cet étranger attend, dit-on, d'Angleterre nombre de ses amis qui doivent venir sous peu jouir des plaisirs qu'offre la capitale de la République.

Des fermiers du département de la Seine et des départements environnants disaient hier, dans les cafés qui avoisinent la Halle au blé, que les grains étaient beaucoup diminués dans les marchés de la Brie, Lagny, Nangis et Provins; on espère que cette diminution va marcher progressivement. A Paris, plusieurs boulangers annoncent que sous peu de jours ils vont diminuer le prix du pain.

On rapporte que le général Santerre a dit qu'on lui avait offert une prime de 60,000 fr. pour acheter des grains, mais qu'il a refusé, craignant que ce ne fût un piège qu'on lui tendait pour le perdre.

On entend la classe indigente se plaindre de ce que les secours à domicile ne sont point donnés exactement, notamment dans le VIIIe arrondissement: on dit dans le public que cela vient de ce que les comités ne sont pas complets, et que quelques membres font peu de

choses par eux-mêmes et s'en rapportent beaucoup trop à leurs secrétaires.

Le cardinal Caprara a été remarqué hier pendant la parade, à la même croisée où s'était montré M. Consalvi quand il est venu à Paris. Sa présence avait attiré beaucoup de curieux dans l'appartement où il était. Quelques dévotes avaient les yeux fixés sur lui, mais le public a paru peu s'en occuper.....

Le préfet de police a fait saisir hier deux loteries clandestines, l'une rue du Puits et l'autre place Saint-Jacques.

On lit dans le *Journal des Débats* les deux paragraphes ci-après : « Suivant l'un, on assure que le Portugal paye 20 millions à la France pour l'indemniser des frais de la guerre, et que l'entrée des draps de manufacture française sera permise exclusivement dans le royaume ; suivant l'autre, il vient de s'ouvrir, chez le citoyen Lecerf, notaire, rue du Roule, une souscription volontaire dont le produit sera employé à ériger sur le Pont-Neuf un monument à la gloire de Bonaparte. »

Il paraît un écrit de quinze pages en vers, ayant pour titre : *Épître à l'abbé Sicard sur les mots avec lesquels on nous a gouvernés pendant la Révolution* (sans nom d'auteur ni d'imprimeur). Cette espèce de satire est une explication parfaitement hors de saison, des mots consacrés soit par la politique du temps, soit par l'esprit de parti à différentes époques; quelques hommes qui étaient en place au 18 fructidor y sont personnalisés en très mauvaise part; mais le plus grave inconvénient de cet écrit est de vouloir contraindre l'attention du public à se reporter vers des époques douloureuses. Les mots qu'on définit sont principalement ceux de *égalité, unité, indivisible, fraternité, la mort, révolutionnaire, terrorisme, fédéralisme, modérantisme, suspect*. Ce pamphlet cependant paraît peu susceptible de faire impression dans la circonstance où nous sommes.

Bourse.—Tiers consolidé, 55 fr.: bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c ; ceux de l'an VII, à 66 fr.; et ceux de l'an VIII, à 94 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 vendémiaire : « *Paris. 15 vendémiaire.* ...Le cardinal Caprara, légat du Pape, a été présenté hier au premier Consul. — Le citoyen Louis Bonaparte est de retour à Paris depuis hier. » — « Le premier Consul accompagné de ses collègues et du ministre de l'intérieur, s'est rendu hier, vers cinq heures au Louvre, pour y voir le portrait du général Desaix, *peint par* le citoyen Regnault, pour le consul Lebrun. » — « Le père du Consul

Cambacérès vient de mourir..... » — *Citoyen français* du 16 vendémiaire : « *Paris, 15 vendémiaire*. ... Dans le temple des protestants de Paris, le citoyen Marron, ministre de ce culte, a solennellement, le 12, rendu grâces à Dieu de la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre : « Puissent, « a-t-il dit, les négociations pacificatrices, aboutir bientôt à une salutaire fin ! « Que l'humanité éclaire, que la modération dirige la politique. Que le but « désiré devienne le prix de la loyauté et de la sagesse. » De son côté le citoyen Royer, évêque constitutionnel a fait chanter dans l'ancienne cathédrale de Paris un *Te Deum*.....» — *Clef du Cabinet* du 16 vendémiaire : « *Paris, 15 vendémiaire*. ...Une proclamation faite avec pompe ce matin à la pointe du jour et vingt coups de canon à neuf heures ont annoncé que la paix entre la République française et le royaume de Portugal a été signée à Madrid le 7 vendémiaire (27 septembre) par le citoyen Lucien Bonaparte, d'une part, et M. Cypriano Ribedro-Freire, commandeur de l'ordre du Christ, de l'autre. Après tant d'années de guerre, comme ce doux nom de paix console ! Comme on bénit le gouvernement dont le génie a su nous la donner ! Aussi on ne peut comparer à aucun enthousiasme celui avec lequel le premier Consul a été applaudi à la parade ; pas une bouche dans cette foule immense n'est restée muette quand il a paru..... »

DCLXIV

16 VENDÉMIAIRE AN X (8 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 VENDÉMIAIRE.

On rapporte que l'ex-curé Pancemont est occupé dans ce moment à faire le dénombrement de tous les prêtres qui sont à Paris, qu'il les a invités à lui remettre une note contenant leur âge, le lieu de leur naissance, ce qu'ils ont fait avant et depuis la Révolution, et enfin de qui ils tiennent les pouvoirs en vertu desquels ils exercent leurs fonctions. On dit que cette mesure déplaît à beaucoup d'entre eux et qu'ils craignent qu'elle n'amène une sorte de proscription. Il paraît qu'en général les ecclésiastiques redoutent beaucoup l'influence que Pancemont semble devoir obtenir dans la prochaine organisation du clergé; ils redoutent son caractère, qu'ils disent être hardi et très entreprenant. On assure même qu'il a déjà traité assez durement plusieurs ecclésiastiques pour n'avoir pas marché sur la même ligne que lui, particulièrement les prêtres qui desservent les églises de l'arrondissement de l'ancienne paroisse Saint-Sulpice.

L'arrivée du cardinal Caprara occupe vivement tous ceux qui s'intéressent aux affaires ecclésiastiques. On attend avec impatience la bulle du Pape; les articles qui en ont transpiré jusqu'à présent

dans le public font désirer de connaître le tout et de savoir au juste à quoi s'en tenir. Il n'est sorte de versions différentes que ne fassent les deux partis. Il en est qui vont jusqu'à dire que les autorités constituées ont déjà reçu une invitation pour assister à la première grand' messe que le cardinal Caprara doit célébrer dans l'église Notre-Dame très incessamment.

A l'exception des exclusifs et de quelques tricoteuses, tout le monde applaudit à l'ordre donné aux théophilanthropes de cesser leurs exercices; les chefs de cette secte n'avaient pas l'opinion pour eux, et le nombre de leurs partisans était fort peu de chose.

On parlait hier dans différents endroits publics, et notamment au n° 113 du Palais du Tribunat, d'un prochain changement dans l'organisation des différents ministères et d'une revue générale dans toutes les branches des grandes administrations.

L'esprit public s'améliore chaque jour; la nouvelle de la paix, la baisse que les subsistances commencent à éprouver répandent le bonheur au sein de la classe ouvrière, qui espère que les travaux vont reprendre la plus grande activité. C'est particulièrement dans les faubourgs qu'il est facile de faire ces observations. Un négociant, arrivé aujourd'hui de Londres, a dit avoir employé sept jours pour se procurer 50 louis en or; on ne voit plus en Angleterre que des billets de banque; il y en a de 24 livres, et même de 6 livres. Beaucoup de nouveaux riches se préparent, dit-on, à aller voir à Londres les fêtes qui doivent avoir lieu pour la paix, et qu'on dit devoir précéder la fête du 18 brumaire à Paris.....

Le préfet de police a fait saisir hier deux loteries clandestines, l'une rue des Arcis et l'autre rue Neuve-Saint-Laurent.

Le nommé Guillaume, tenant la maison dite *de secours*, et dont les billets petite valeur ont parcouru toute la France lors du papier-monnaie, est sorti de France en 1793; un décret de la Convention nationale a déclaré alors que la commune de Paris supporterait la banqueroute publique que faisait Guillaume, et qui pouvait être d'environ 4 à 5 millions [1]. Il est rentré en France et s'est constitué prisonnier à l'effet d'être jugé pour ce fait. Il vient d'être acquitté par le tribunal criminel du département de la Seine.

Bourse. — Tiers consolidé, 55 fr. 70 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 66 fr.; et ceux de l'an VIII, à 93 fr. 50 c.

(Arch. nat., F [7], 3830.)

1. Sur cette affaire très compliquée, voir la table de la réimpression du *Moniteur*, au mot *Maison de secours*.

JOURNAUX.

Publiciste du 17 vendémiaire : « *Paris, 16 vendémiaire*. ...Depuis quinze jours le citoyen David fait annoncer dans tous les journaux qu'on voit pour 1 franc 80 cent. ses tableaux du premier Consul et des Sabines. On a peine à croire que l'auteur de cette annonce soit le célèbre David, un des peintres les plus distingués de l'École française ; et on a déjà observé avant nous que, quoique sa fortune soit au-dessous de son talent, elle n'est pourtant pas telle qu'elle puisse justifier un moyen de l'augmenter, en exposant l'artiste à l'odieux soupçon d'avarice ou d'empirisme..... »

DCLXV

17 VENDÉMIAIRE AN X (9 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 18 VENDÉMIAIRE.

Les travaux semblent déjà prendre un nouveau degré d'activité dans les faubourgs, surtout dans celui de Saint-Antoine. Pour peu qu'un ouvrier soit en état de travailler, il trouve de suite de l'occupation. Le peuple est dans ces quartiers au comble de l'espérance et de la joie.

Hier soir, au quartier Gibé, porte Saint-Antoine, trois Anglais qui paraissaient être venus dans ce faubourg pour acheter des meubles s'entretenaient de la paix ; ils disaient que, si le roi d'Angleterre et ses ministres avaient tardé à la faire, une violente insurrection aurait éclaté dans la Grande-Bretagne, et ils eussent été immolés à la fureur du peuple ; qu'il y avait dans les trois royaumes un fort noyau de Jacobins, dont une partie n'attendait que le moment de passer en France pour y fraterniser avec les hommes de leur bord.

Les exclusifs ne dissimulent pas leur mécontentement. Ils n'ont plus, disent-ils, d'espérance que dans les militaires mécontents. Il existe des hommes qui voudraient bien exciter des troubles, et pour qui la tranquillité et le bon ordre sont un poison. Mais l'opinion publique les signalera bientôt ; et la masse des bons citoyens est telle qu'ils sont véritablement dans l'impuissance de nuire.

On parle beaucoup dans le public de la nomination du citoyen Portalis comme chargé de tout ce qui est relatif au culte catholique. L'arrêté du 15 vendémiaire paraît avoir l'assentiment général [1]. On

1. Il y a sans doute ici une erreur de date, et il est plus que probable qu'il s'agit

désire que le premier Consul conserve tout son pouvoir sur l'Église de France, parce que l'on croit que c'est le seul moyen d'arrêter le génie envahisseur de la cour de Rome et de ses partisans, et de fixer tous les prêtres sous la seule autorité du gouvernement. Des perturbateurs, qui ont peut-être un intérêt direct à ce que la paix ne se rétablisse pas dans l'Église, disent que les différentes lettres insérées dans les journaux, et contenant les démissions des différents évêques, sont absolument controuvées; que presque tous au contraire ne veulent point reconnaître la bulle du Pape, et encore moins y obéir. On ajoute même que l'évêque de Saint-Papoul a dit que c'était une absurdité de la part du Saint-Père d'avoir écrit, qu'encore bien que l'on n'obéisse pas ou que l'on garde le silence, on serait censé avoir abdiqué.

L'état des subsistances paraît s'améliorer chaque jour. Le pain est toujours très abondant chez les boulangers, et il est d'une plus belle qualité. Les relations commerciales se rétablissent assez rapidement entre les boulangers et les fariniers; il se fait beaucoup de marchés pour livrer à des époques fixes. Depuis la signature des préliminaires de la paix, le prix de certaines denrées commence à diminuer, surtout dans l'épicerie.....

Le service de la garde nationale sédentaire est plus nul que jamais. Les postes sont pour la plupart déserts dans le jour et même pendant les nuits. Il n'y avait pas un seul homme ce matin aux postes de la Samaritaine, du Pont-au-Change et de la division des Arcis, qui sont les quartiers les plus populeux et les plus fréquentés de Paris.

Bourse. — Tiers consolidé, 55 fr. 25 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 66 fr.; ceux de l'an VIII, à 93 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX

Clef du Cabinet du 18 vendémiaire : « *Paris, 17 vendémiaire*. ...*L'année théâtrale ou l'Almanach pour l'an X* avait assuré qu'un notable communal était venu demander à Picard sa voix pour la liste départementale; Picard dit *que ce n'est point à lui que l'aventure est arrivée.....* » — *Citoyen français* du 18 vendémiaire : « *Paris, 17 vendémiaire*. ...Quelques journaux ont dit que, dans la séance du 1er février 1793, ce fut sur la proposition de Brissot que la Convention nationale déclara la guerre à l'Angleterre. J'étais présent à cette séance, dit aujourd'hui l'un de nos plus estimables

de l'arrêté du 14 vendémiaire an X, portant qu'il y aurait auprès du gouvernement un conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, et de l'arrêté du surlendemain 16 vendémiaire, qui confiait ces fonctions à Portalis.

« confrères dans sa feuille de Rouen ; il est impossible de peindre l'enthou-« siasme qu'excita en cette occasion le rapport fait par Brissot au nom du « Comité diplomatique. On fit depuis à l'infortuné Brissot un crime d'avoir « été l'une des causes de la guerre contre la nation britannique, comme si « une guerre qui mettait fin *au désastreux traité de commerce* fait par le « ministre Vergennes n'eût pas été un bienfait national. » — « Depuis le 12, le scrutin pour la liste départementale se dépouille publiquement à l'Oratoire; les tribunes sont ouvertes aux citoyens. Cette opération est très bien conduite ; tout est prévu pour empêcher qu'il ne s'y glisse quelque erreur. Pourquoi n'avoir pas fait de même pour les listes communales ?.... »

DCLXVI

18 VENDÉMIAIRE AN X (10 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 VENDÉMIAIRE.

Le marché de Brie du 18 de ce mois n'était garni que de 700 setiers de blé, ce qui est l'effet du temps des semences, pendant lesquelles les laboureurs apportent peu sur les marchés. Cette circonstance n'est l'affaire que de quelques décades. Le prix courant des bonnes qualités a été de 38 à 40 fr. Le blé inférieur, qu'achètent ordinairement les habitants ruraux pour leur propre consommation, n'a été vendu que 31 et 32 fr. Il n'y avait sur ce marché que peu de marchands, et même peu de boulangers. Rien de nouveau à Paris sur les subsistances.

On se plaint amèrement dans le public de recevoir les avertissements de la contribution foncière pour l'an X sans aucun détail, sans aucune explication légale; et, comme la somme est plus forte que pour l'an IX, et qu'on n'y reconnait aucune base, on crie à l'arbitraire, à l'extorsion, on l'appelle *taxe révolutionnaire;* on dit que la paix produit de singuliers effets pour les contributions, bien différents de ceux qu'on en espérait. Il est bien urgent que le gouvernement se fasse donner des éclaircissements à ce sujet; car tout le monde est plus qu'étonné, et l'on ne conçoit rien à ce nouveau mode.

On répand dans le public que le premier Consul a donné des ordres pour faire prendre des renseignements sur la probité et la moralité des ministres des différents cultes, et qu'il a recommandé surtout la plus sévère impartialité. Les prêtres sont mécontents de voir que l'arrêté du 15 de ce mois [1] soit commun à tous les ministres de tous les

1. Il s'agit de l'arrêté du 14 vendémiaire (et non du 15). Voir plus haut. p. 565.

cultes; ils concluent que la religion catholique ne sera pas la seule dominante, et ils craignent fort qu'à cet égard leurs espérances ne soient trompées. Les cabales et les intrigues redoublent fortement parmi eux. On assure qu'ils se disposent à adresser au citoyen Portalis nombre de mémoires sur la vie politique de certains prêtres qui prétendent aux places, et qu'on cherche à en éloigner ceux qui ont donné le plus de preuves d'attachement à la République. Tous les esprits fermentent dans l'Église, et les deux partis ne se ménagent ni dans leurs discours, ni dans leurs écrits publics ou privés.

Une femme qui fréquente des généraux, des députés, des chefs de bureau de différents ministères, a assuré que le parti d'Orléans n'était point anéanti, qu'il était très nombreux, que le fils aîné d'Orléans avait des créatures partout, jusque dans les autorités constituées, et qu'enfin les exclusifs sont bien disposés en sa faveur. La même femme, qui a été présidente de la Société fraternelle aux Jacobins, a dit que Châles, ex-constitutionnel [1], et quelques autres du même bord étaient secrètement à Paris. On les recherche. Cependant on a remarqué que des individus, qui paraissent venus à Paris dans l'espérance secrète d'y profiter de quelques troubles, s'en retournent chez eux depuis l'annonce de la paix.

Les exclusifs témoignent beaucoup de craintes sur les prétendus articles secrets qu'ils disent avoir été convenus avec l'Angleterre; ils ajoutent que la déportation de cent vingt républicains a été une des conditions expresses avec l'Empereur, et qu'ils en ont au moins autant à craindre cette fois. Ils propagent avec soin ces craintes parmi tous ceux qu'ils croient partager leur opinion.

Les politiques des cafés disent que la France et l'Angleterre sont d'accord de se garantir réciproquement la supériorité sur les autres puissances. On regarde comme très avantageux le traité de paix avec le Portugal. On dit que l'escadre de Brest a mis à la voile pour Saint-Domingue avec des forces suffisantes pour réduire Toussaint-Louverture.

Les bons citoyens paraissent craindre qu'à la suite de la paix, le nombre des individus tarés, repris de justice et flétris dans l'ancien régime n'augmente dans Paris, si le gouvernement ne se hâte de prendre des mesures répressives plus vigoureuses que celles voulues par les lois criminelles. En effet, elles sont insuffisantes et les moyens de s'y soustraire si faciles que des voleurs connus passent plusieurs fois devant le jury dans le cours d'une année et échappent toujours;

1. C'est un lapsus évident, pour *ex-conventionnel*.

ces procédures coûtent des sommes immenses, ne remédient à aucun mal, et ne purgent point Paris des mauvais sujets qui l'infectent.

La maison du cardinal Caprara est composée de deux prêtres, d'un secrétaire de légation, d'un secrétaire particulier, d'un maître de cérémonie, d'un intendant et de cinq domestiques.

Il y avait au théâtre des Arts moins de monde qu'on ne s'y était attendu ; la recette s'est élevée à 14,100 fr. Le plus grand ordre a régné partout.

Bourse. — Tiers consolidé, 53 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; ceux des arrérages, à 67 fr.; ceux de l'an VIII, à 93 fr. 50 c.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 19 vendémiaire : « *Paris, 18 vendémiaire.* ...Mylord Beckford, l'un des plus riches propriétaires d'Angleterre, non moins distingué par sa magnificence que par son goût éclairé pour les arts et les sciences, est arrivé à Paris depuis deux jours[1]; il a loué le bel hôtel qu'occupait, rue de Babylone, mademoiselle Louise de Bourbon-Condé ; on dit qu'il se propose d'y donner une fête en l'honneur de la paix entre la France et son pays. On se rappelle toujours avec plaisir celle qu'il donna, à Paris, il y a plusieurs années ; rien n'était plus brillant ; il était impossible d'y mettre plus d'élégance et de dignité..... » — *Citoyen français* du 19 vendémiaire : « *Paris, 18 vendémiaire.* ...Le nombre des cabinets de lecture dans la Grande Bretagne s'élève à plus de mille ; le premier n'a été établi qu'en 1740, par le libraire Wright. Ce grand nombre de cabinets de lecture prouve quel est l'esprit public dans ce pays où l'on rougirait d'être, comme on l'est ailleurs, indifférent sur tout ce qui a rapport aux intérêts de l'État. Nous connaissons des hommes en France qui semblaient quelquefois arriver de la Chine tant ils sont étrangers à tout ce qui se passe autour d'eux. *Que m'importe?* disent-ils froidement sur les affaires les plus importantes. Espérez donc que des êtres pareils aimeront et serviront jamais la liberté! Quel vil troupeau!..... » — *Gazette de France* du 19 vendémiaire : « On se portait hier en foule sur le pont National et sur les quais adjacents pour voir une miniature de frégate construite, armée et gréée à Calais, et dont ce port a, dit-on, fait hommage au premier Consul. On imagine assez quelles doivent être les proportions d'un vaisseau de guerre capable de se glisser ainsi dans le lit de la Seine, et de venir jeter en extase les habitants du faubourg Saint-Germain..... »

1. Il s'agit sans doute de William Beckford, littérateur anglais (1760-1844).

DCLXVII

20 VENDÉMIAIRE AN X (12 OCTOBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 21 vendémiaire.

Les royalistes sont furieux contre l'Angleterre ; ils espéraient toujours que cette puissance ne ferait la paix qu'à la condition expresse qu'un Bourbon serait rétabli sur le trône. Ils ne dissimulent pas leur mécontentement, et font entendre assez hautement leurs plaintes. Ils croient cependant qu'elle ne peut être de longue durée, et ils disent que le gouvernement britannique va profiter de ce moment de repos pour y réparer et augmenter ses forces pour nous attaquer ensuite plus hardiment. On remarque que les exclusifs tiennent à peu près les mêmes propos, et que ce langage est celui de tous les ennemis de la République, qui cherchent tous les moyens possibles d'atténuer les avantages que les bons citoyens espèrent obtenir de la paix. Les discours de ces malveillants se perdent dans l'air ; l'esprit public s'améliore chaque jour, et l'on apprécie mieux que jamais les bienfaits du gouvernement. C'est ce que l'on a plus particulièrement observé avant-hier dans tous les endroits publics, où le mauvais temps avait rassemblé plus de monde que de coutume.

On dit dans le public que le travail pour l'organisation du clergé sera fort long, que la démarcation des diocèses et des paroisses sera très difficile à faire ; on paraît attendre le tout avec une vive impatience. Le parti opposé au rétablissement de la religion catholique fait tous ses efforts pour empêcher les prêtres qui ont quitté momentanément leurs fonctions de les reprendre. On cherche à leur persuader que les arrangements qui vont avoir lieu ne présentent rien de stable, et qu'ils peuvent être détruits d'un moment à l'autre. On dit aussi qu'au 1er janvier 1802, le calendrier républicain sera supprimé, que le dimanche deviendra le jour de repos pour les fonctionnaires publics comme pour les autres citoyens, afin de laisser à ceux qui le désireront la faculté de suivre les exercices du culte catholique.....

La Bourse a été très peuplée, et néanmoins il s'est fait moins d'affaires que la veille de la décade ; mais le ralentissement n'a point été préjudiciable aux effets ; les rentes montent lentement, et la hausse n'en est que plus assurée. La réaction favorable qui s'est opérée de-

puis quelque temps avait fait déjà disparaître plusieurs de ceux qu'on appelle en Bourse les coulissiers. On a annoncé aujourd'hui l'absence, après suspension de payements, d'un nommé Revest, qui faisait, dit-on, beaucoup d'affaires. Il demeure rue du Faubourg-Poissonnière, n° 149. — Tiers consolidé, 56 fr. 25 c.; provisoire, 41 fr. 25 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; ceux de l'an VII, à 67 fr., et ceux de l'an VIII, à 93 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 21 vendémiaire : « *Paris, 20 vendémiaire*. ...Le premier Consul en allant voir, chez le citoyen Regnault, le tableau de Desaix frappé à mort, peint par cet artiste célèbre, l'a examiné longtemps, et a témoigné sa satisfaction à l'auteur, avec les expressions les plus flatteuses. » — Le bureau des théâtres, qui depuis quelque temps était séparé de la division du citoyen Arnault, vient de rentrer dans ses attributions. La place de chef de ce bureau, qu'occupait le citoyen Esménard, a été donnée par le ministre au citoyen Campenon..... » — *Gazette de France* du 21 vendémiaire : « Un citoyen de Paris qui fut, dans un certain temps, l'oracle de son quartier et le vice-roi de sa section, se trouva, le lendemain de la publication des préliminaires de paix, abordé par un ancien collègue qui voulait s'entretenir un peu avec lui à l'occasion de cet événement. « Nous voilà donc enfin, lui dit cet ami, « en paix avec l'Angleterre? — Je me l'étais imaginé ainsi, d'après le bruit pu- « blic, répondit l'autre; mais je viens de lire le traité, et j'ai vu qu'il n'y est pas « question du tout de paix avec l'Angleterre; *c'est avec la Britannique*. » Les deux amis se séparèrent là-dessus, bien persuadés l'un et l'autre que la France était réconciliée avec *la Britannique*. »

DCLXVIII

21 VENDÉMIAIRE AN X (13 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 VENDÉMIAIRE.

La paix a découragé en quelque sorte les ennemis du gouvernement, mais ne les a point convertis. Ils répètent partout que cet événement n'a point produit en France la même impression ni le même enthousiasme qu'en Angleterre, parce qu'ici nous ne savons encore, ajoutent-ils, où nous allons, ni ce que nous deviendrons ; tandis que les Anglais sont sûrs de leur gouvernement. Le but principal de ces malveillants est d'entretenir de l'inquiétude parmi les citoyens, dans l'espérance

qu'elle pourra conduire à quelques troubles ; ce qu'ils veulent surtout, c'est de persuader que le gouvernement français n'a pas encore le degré de consistance et de force que les hommes éclairés et l'Europe tout entière cependant lui reconnaissent. Ils ont dans presque tous les cafés et autres lieux de réunion des émissaires qui tiennent sourdement ce langage, et qui ne manquent jamais de lâcher leur mot, dès que l'occasion s'en présente. On les surveille avec attention.

Les exclusifs parlent beaucoup du milliard promis aux défenseurs de la patrie ; quand ils s'adressent aux militaires, ils cherchent à leur persuader que cette promesse ne s'effectuera point. D'autres disent que les domaines nationaux invendus sont loin de pouvoir y suffire, mais que la partie espagnole de Saint-Domingue pourra remplir cet objet ; on ajoute même qu'il y a déjà eu des mémoires présentés à cet égard au gouvernement.

On parait craindre dans le public que les affaires de la religion n'éprouvent de grandes difficultés, parce que les évêques réfugiés en Angleterre, assure-t-on, et beaucoup d'autres, ont refusé nettement de donner leur démission ; que la majorité des évêques constitutionnels prend la même marche ; d'où l'on conclut qu'il n'y aura point de paix dans l'Église, que les partisans de ceux qui refusent de se soumettre ne voudront point reconnaitre les évêques que l'on nommera à leurs places ; il est même des personnes qui craignent que le gouvernement français, fatigué de cette résistance, n'interrompe les négociations, et que le cardinal Caprara ne retourne à Rome.

Il n'y a rien de nouveau sur les subsistances ; le pain est toujours abondant ; quelques boulangers l'ont diminué d'un sol sur les 4 livres, mais la majorité le laisse toujours au même prix. Il tend cependant évidemment à la baisse.

La foire de Saint-Denis s'est ouverte hier 21. Les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et pour la sûreté des personnes ont été prises d'avance par le préfet de police..... La foire de Saint-Denis est paisible et brillante ; on y fait considérablement d'affaires.

Bourse. — Tiers consolidé, 55 francs 60 c. ; provisoire, 41 fr. 25 c. ; bons de l'an VII, 68 fr. ; ceux de l'an VIII, 94 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCLXIX

22 VENDÉMIAIRE AN X (14 OCTOBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 23 vendémiaire

En général les travaux et le commerce reprennent chaque jour plus d'activité. Les orfèvres, les bijoutiers et les joailliers ont reçu des commandes considérables. Ils ont même de la peine à trouver le nombre d'ouvriers qui leur serait nécessaire. A mesure qu'il en arrive des départements ou de la Suisse et de l'Allemagne, ils sont sur-le-champ occupés. La plupart des ouvriers de ces divers états sont obligés de travailler une partie des nuits, tant on les presse. Dans le faubourg Saint-Marceau, les fabriques sont en activité ; dans celui Saint-Antoine, tous les ouvriers en meubles ont beaucoup d'ouvrage. Aussi cette classe de citoyens est parfaitement tranquille. On se plaint encore néanmoins de la trop grande rareté de l'argent.

Dans les sociétés et dans les endroits publics on n'entend parler que des affaires ecclésiastiques. On disait hier que les évêques constitutionnels s'étaient rendus chez le légat pour lui remettre leurs démissions. Mais on ajoutait que cette démarche ne paraissait pas suffire, qu'on exigeait d'eux qu'ils déclarassent par écrit que les différents brefs et bulles du prédécesseur de Pie VII, relatifs à la constitution civile du clergé, contenaient la véritable doctrine de l'Église, et qu'ils y adhéraient : que ces évêques s'y sont refusés d'une manière positive, parce que, ces mêmes brefs les ayant déclarés intrus, incapables d'administrer légitimement les sacrements, etc., une semblable adhésion, ont-ils dit, les couvrirait de déshonneur. Ces débats, dit-on encore, embarrassent beaucoup le légat, qui voudrait ramener tous les esprits aux principes de la cour de Rome, et retardent nécessairement la publication de la bulle, attendue avec impatience. Les prêtres insermentés et leurs partisans prétendent qu'aucun des évêques constitutionnels ne sera réélu, à moins qu'ils ne rétractent tous les serments qu'ils ont prêtés et qu'ils ne se soumettent à une pénitence qui leur sera imposée par le Pape. Chacun prend parti dans cette affaire, et il y a véritablement peu d'indifférents. Les dévots désirent beaucoup que l'on rende le clergé ce qu'il était avant la Révolution, ou du moins à peu de chose près ; et les citoyens tranquilles et amis du gouvernement redoutent déjà l'espèce d'influence

que les prêtres ont reprise et craignent qu'elle n'aille encore en croissant.

On remarque que ceux qui regrettent vivement l'ancien régime ne cachent plus leur façon de penser; ils déplorent hautement la mort de Louis XVI et le renversement du trône. Mais on a observé qu'en même temps ils affectent de dire du bien du gouvernement actuel, et qu'ils ne parlent qu'avec vénération du premier Consul.

Bourse. — Le tiers consolidé, 56 francs; provisoire, 41 fr. 55 c.; bons des deux tiers, 2 fr. 73 c.; ceux de l'an VII, 70 fr.; ceux de l'an VIII, 94 fr.; coupures, 74 fr.

(Arch. nat., F [7], 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 vendémiaire : « *Paris, 22 vendémiaire*. ....La correspondance de l'intérieur de la France roule presque entièrement sur les réjouissances et les félicitations auxquelles a donné lieu la nouvelle de la paix. Jamais allégresse ne fut plus franche et plus universelle. Les habitants des campagnes la partagent avec ceux des villes; mais c'est particulièrement dans les ports qu'on paraît sentir l'avantage de l'heureuse réconciliation qui vient de s'opérer..... »

DCLXX

23 VENDÉMIAIRE AN X (15 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 24 VENDÉMIAIRE.

Le marché de Brie d'hier 23 était garni d'environ 700 setiers de blé; il s'est vendu 37 à 38 fr. Celui de la première qualité, qui était monté à 42 fr. au marché précédent, n'a pas excédé 39 fr. Le petit blé qu'achètent les habitants des campagnes, pour leur propre consommation, a été vendu 30 fr. On a annoncé à son de caisse que ce marché aurait lieu désormais les lundis et vendredis et le lendemain du décadi, quand il tombera à l'un des jours indiqués. Il y a apparence que les marchés de Tournan et Rozoy ont éprouvé une baisse considérable, puisque les blatiers qui apportent des grains de ces communes à Brie n'ont pas vendu au-dessus de 37 fr., ce qu'ils n'ont pu effectuer sans y trouver leur bénéfice. Malgré la baisse des grains et des farines, qui est lente à la vérité, le pain est presque partout encore au même prix. On apprend que, dans le Soissonnais et la Picardie, les grains diminuent

également. On y attend une baisse plus forte très incessamment, et elle a lieu tous les ans à la Saint-Martin, époque à laquelle la plupart des propriétaires de ces contrées apprécient les redevances de leurs fermiers, qui, des trois marchés les plus voisins de cette fête, font un taux moyen pour l'appréciation.

Nombre de tribuns sont fortement opposés aux projets dont on s'occupe dans ce moment pour le clergé ; ils crient beaucoup contre le traitement ou salaire accordé aux prêtres sur les deniers publics, et font monter très haut la somme qu'il faudra percevoir sur les citoyens en sus des contributions ordinaires ; ils disent qu'ils craignent que ces arrangements n'amènent du désordre et des troubles dans l'intérieur, et que le clergé, se voyant soutenu par le gouvernement, ne devienne persécuteur, et qu'enfin les vrais républicains ne soient l'objet de listes de proscriptions. On remarque que ce sont ceux qui ont tenu autrefois à l'Église, soit directement, soit indirectement, qui blâment le plus tout ce qui se fait à cet égard. Ces mêmes hommes cherchent à affaiblir la joie que fait naître la paix avec l'Angleterre ; ils disent que ce n'est qu'une paix plâtrée ; et il faut que leurs soins pour propager cette idée soient continus, car on remarque que l'esprit public ne remonte pas aussi fort qu'on devait l'attendre des circonstances. Les grands vicaires de M. de Juigné (car ils prennent toujours ce titre) entretiennent dans ce moment une correspondance très active avec un grand nombre de prêtres des départements, ils les invitent à la paix et surtout à la soumission aux lois ; ils les exhortent à se conduire de manière à mériter l'estime et la confiance des autorités constituées de leurs arrondissements et à travailler de tous leurs moyens à rétablir un accord parfait entre l'Église et la puissance temporelle. Parmi ces grands vicaires, on cite l'abbé de Malaret comme le plus zélé partisan de la paix et de la concorde. On rapporte que M. Spina a été voir l'évêque Royer pour l'engager à se ranger au système qui s'établit ; après une assez longue conférence, dans laquelle Royer ne voulut pas perdre un pouce de terrain, il dit à M. Spina : « Je vais consulter mon crucifix. » « Vous ferez bien, lui répondit M. Spina ; mais, après avoir consulté votre crucifix, consultez un peu aussi M. de Malaret. » Quelques prêtres, qui ont entièrement renoncé à leur état, se permettent, même en public, de mauvaises plaisanteries sur tout ce qui se passe en ce moment. Le nommé Daujon, ex-prêtre, parlait hier au café Zoppi du rétablissement de la religion et disait : « Nous allons donc avoir enfin une religion dominante ; il ne reste plus qu'à savoir quels seront les confesseurs des Consuls et dans quelle église ils feront présenter le pain bénit. » Il a ajouté que Mme de Soyecourt, à laquelle appartient

l'église des Carmes, avait dîné, ces jours derniers, avec plusieurs philosophes qui lui avaient fait passer un mauvais quart d'heure et l'avaient passablement mystifiée. Les exclusifs, de leur côté, disent que le premier Consul a donné l'ordre de construire une chapelle à la Malmaison, et qu'il a déjà choisi un aumônier.

On parle toujours dans les cafés, de la Constitution établie par Toussaint-Louverture ; on la désapprouve très généralement ; on dit que le gouvernement français a fait demander à l'Angleterre un nombre de vaisseaux pour, avec les nôtres, transporter à Saint-Domingue des forces auxquelles Toussaint-Louverture ne pourra résister.

Les chefs des théophilanthropes ne se regardent pas comme battus. Ils se proposent de réclamer, et ils espèrent réussir.

On dit que beaucoup d'ouvriers de luxe se proposent d'aller travailler en Angleterre, aussitôt que les passages seront entièrement libres, et les communications rétablies.

Le plus grand calme règne à la foire Saint-Denis. L'arrestation de plusieurs filous et escrocs, faite le premier jour par les agents de la préfecture de police, a effrayé les autres, et ils n'osent plus s'y rencontrer.

Bourse. — Tiers consolidé à 56 francs 20 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c. ; ceux de l'an VII, à 70 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Publiciste du 24 vendémiaire : « *Paris, 23 vendémiaire.* ...Les actionnaires des eaux de la Seine ont arrêté, la décade dernière, que, sur la tour destinée à élever l'eau jusque sur l'Estrapade, les cinquante-quatre massifs des entre-colonnes serviront à représenter les principaux traits de nos victoires ; et sur l'observatoire en forme de globe, qui doit terminer ce monument, la statue du premier Consul sera substituée à celle de Minerve, qui devait y être posée. Cette tour aura 150 pieds de haut ; l'intérieur du globe démontrera le système de Copernic, et l'extérieur représentera en relief la géographie de la terre. »

DCLXXI

24 VENDÉMIAIRE AN X (16 OCTOBRE 1801).

Journaux.

Citoyen français du 25 vendémiaire : « *Paris, 24 vendémiaire.* ...M. Malouet, membre de l'Assemblée constituante, a obtenu, dit-on, une surveillance du gouvernement..... »

DCLXXII

25 VENDÉMIAIRE AN X (17 OCTOBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 26 vendémiaire.

Les évêques constitutionnels sont très mécontents, dit-on, du légat; ils disent que le gouvernement français, qui jusqu'à présent les a protégés, veut maintenant les perdre, en les livrant à la cour de Rome, qui n'a jamais cessé de les persécuter. Ils sont désolés de voir qu'on ait appelé ici un légat *a latere*, ce qu'ils regardent comme contraire aux libertés de l'Église gallicane. On racontait hier, dans plusieurs cafés des faubourgs et dans quelques maisons particulières, que le ci-devant archevêque de Lyon, Marbeuf, était nommé *in petto* archevêque de Paris; que M. de Juigné allait occuper le siège épiscopal de Lyon; que Rohan serait rappelé à Strasbourg; et qu'enfin les évêques constitutionnels n'auraient aucunes places. Ces nouvelles font tenir beaucoup de propos par les exagérés, qui désirent des troubles, et par les bons citoyens, qui les redoutent. On répétait aussi avec affectation que le plan relatif au clergé trouvait des contradicteurs nombreux, non seulement dans le Tribunat, mais encore au Conseil d'État, dans le Sénat conservateur et parmi les membres du Corps législatif, à tel point qu'on croyait que ce n'était pas encore une affaire entièrement terminée. Quelques imbéciles ajoutaient que le gouvernement allait soumettre aux vœux du peuple la question de savoir *quel culte il voulait salarier*.

L'abbé Bossu, se disant seul curé légitime de Saint-Paul, refuse d'admettre pour parrains aux baptêmes qu'il fait ceux qui ont fréquenté, avant son retour, les prêtres constitutionnels.

On lisait hier, avec complaisance, au café Conti, les quatre vers suivants, gravés au bas d'un portrait de Louis XVI :

Il n'a su que mourir,
Aimer et pardonner;
S'il avait su punir,
Il aurait su régner.

On observe les lecteurs et on les suit pour les connaître plus particulièrement. On assurait, dans ce même café, que le premier Consul avait dit dernièrement : « Dans deux mois le peuple français sera bien content de moi. » Les mêmes hommes en concluaient que le ré-

tablissement de la royauté était certain. On ajoutait encore que les libres communications avec l'Angleterre n'étaient pas rétablies, parce que les princes français sont encore à Londres, qu'ils assistent à tous les conseils des ministres; qu'on y traite de leur rentrée en France, et qu'on veut autant que possible que rien ne transpire de tous ces projets. Ces discours entretenaient les chimériques espérances des royalistes. Un agent, faufilé parmi ces messieurs et leurs amis, rapporte que l'un d'eux lui a assuré hier que Mme de Luxembourg, qui est actuellement à Cany, département de la Seine-Inférieure, a, depuis peu, chez elle trois individus qu'elle cache jusqu'à présent avec le plus grand soin, qu'ils sont arrivés d'Angleterre, qu'ils ont débarqué sur les côtes de Normandie, et qu'ils se proposent de venir à Paris vers la Toussaint.

On a entendu hier, pendant la revue, un officier réformé qui disait : « Vous voyez toutes ces troupes; elles aiment bien le premier Consul, parce qu'elles sont sûres que tout ce qu'il fait n'est que pour le maintien de la République; s'il en était autrement, vous verriez bientôt que ce ne sont pas des machines, et que d'aussi braves gens ne se battront jamais pour un roi. »

On passait hier en revue, dans quelques endroits publics, tous les événements arrivés depuis le 18 brumaire an VIII, et l'on se demandait si la postérité voudrait un jour y croire.

Il n'y a rien de nouveau sur les subsistances. Quoique des malveillants cherchent encore à faire croire que l'on doit faire passer des blés en Angleterre, en échange de marchandises, la classe ouvrière ferme l'oreille à ces discours et n'en conçoit aucune inquiétude.

La foire de Saint-Denis a continué dans le plus grand calme, et il n'y est arrivé aucun événement. Elle touche à sa fin; les deux tiers des boutiques sont fermées, et les marchands repartis, à cause du mauvais temps.

Les agents de la préfecture de police ont saisi hier une loterie clandestine.....

Bourse. — Tiers consolidé, 59 fr.; provisoire, 46 fr.; bons an VIII, 69 fr. 75 c.

(Arch. nat., F^7^, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 vendémiaire : « *Paris, 25 vendémiaire.* ... Tous les théâtres ont déjà donné ou annoncent des pièces relatives à la paix. Le

théâtre Feydeau a fait reparaître *Le Chansonnier de la Paix*[1]. Le Vaudeville a donné le 23 la première représentation de *La Paix dans la Manche* (Nous avons rendu compte dans le feuilleton de cette dernière pièce, et de la reprise de la première) ; le Théâtre-Français prépare la reprise de *L'Anglais à Bordeaux*, jolie comédie de Favart, représentée pour la première fois en 1763, pour célébrer la paix qui termina la guerre de sept ans ; enfin le théâtre de Picard[2] donnera incessamment la première représentation de *L'Intérieur d'un Café d'une petite ville* au moment de la nouvelle de la signature des préliminaires..... » — *Clef du Cabinet* du 25 vendémiaire ; « *Paris, 25 vendémiaire.* ...Parmi les mesures qui attirent les vues bienfaisantes et utiles du gouvernement, on cite celle que le ministre de l'intérieur a prise de faire venir des taureaux et des vaches suisses, pour régénérer les bêtes à cornes de la Vendée, et de répandre des buffles déjà acclimatés en France dans divers endroits marécageux, dont l'habitation est funeste à nos bêtes à cornes indigènes. »

DCLXXIII

26 VENDÉMIAIRE AN X (18 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 VENDÉMIAIRE.

On s'occupe moins du bienfait de la paix, à cause de la curiosité et de l'inquiétude que l'on éprouve relativement au Concordat. C'est le caractère français; ce qu'il a obtenu ne l'occupe plus du moment qu'il désire ou craint autre chose. Chaque jour voit éclore une nouvelle version à l'égard du Concordat, et chaque parti donne ses propres idées comme la vérité. Un Italien a promis hier aux habitués du café Conti de leur donner ce soir lecture du Concordat; il a assuré qu'un de ses amis en avait reçu de Rome une copie, et qu'il lui avait promis de la lui prêter. Cependant d'autres personnes assurent qu'à Rome même le plus profond secret est gardé sur les affaires du clergé de France; que ce que l'on en dit seulement dans cette ville, c'est que le gouvernement français traitait les prêtres on ne peut plus favorablement.

Un nommé Deslions, peintre, demeurant faubourg Saint-Denis, n° 6, arrivant de Lyon, où il était employé comme chef d'atelier dans une manufacture, rapporte que presque tous les jours il y a dans cette ville des individus égorgés; que les prêtres y commandent le meurtre

1. *Le Chansonnier de la Paix*, impromptu en un acte et en vaudeville, par Pixérécourt, avait été représenté pour la première fois le 29 pluviôse an IX.
2. Il s'agit du théâtre Louvois, dont Picard était alors directeur.

et prêchent la haine et la vengeance ; que les assermentés sont obligés de se cacher ; que les juges et les jurés tremblent quand il s'agit de condamner un assassin, que les témoins n'osent déposer que pour décharger les coupables, qui sont tous acquittés et la plupart mis en liberté. Deslons va jusqu'à dire qu'on sait ce qu'il en coûte pour chaque assassinat de telle espèce : il affirme la vérité de son récit.

Plusieurs lettres particulières de la Beauce, de la Brie et de la Picardie annoncent que le blé est diminué de 4 fr. environ par setier ; cette baisse n'est pas encore très forte ; mais, d'après les apparences, il est probable qu'elle va continuer. Les ouvriers et les habitants des faubourgs surtout s'en réjouissent. La plus grande tranquillité règne toujours parmi eux. Les vins et les eaux-de-vie augmentent beaucoup, et l'on craint que la hausse n'aille encore en croissant. On dit que la récolte des vins n'est pas aussi généralement bonne qu'on l'avait espéré. Les denrées coloniales se maintiennent en baisse.

Les travaux des ponts et les divers grands ateliers de Paris occupent toujours un grand nombre de bras ; les manufactures vont bien ; toutes celles de papier de tenture ont reçu de très fortes commandes. Les fabriques de gaze, très nombreuses dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, sont très occupées.

Des fabricants de Rouen disent qu'ils craignent que la paix avec l'Angleterre ne fasse diminuer trop promptement les draps, et que l'importation des marchandises anglaises ne soit permise, ce qui ruinerait nos manufactures, qui ont besoin de plusieurs années pour reprendre tout leur éclat.

On renouvelle encore tous les bruits de prochains changements dans divers ministères et autres grandes autorités. Quoique certains individus semblent croire encore au retour de la royauté, il en est d'autres du même parti qui, dit-on, regardent le gouvernement comme tellement affermi qu'ils se disposent à quitter la France pour aller à Édimbourg ; car il leur est impossible, disent-ils, de vivre dans un pays où les premiers magistrats sont citoyens et où tout est renversé.....

Bourse. — Le tiers consolidé est monté à 60 fr. et l'annonce de ce cours a excité les plus vifs applaudissements : il est resté à 59 fr. 75 c. Les bons de l'an VII, à 69 fr. 75 c., et ceux de l'an VIII, à 93 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCLXXIV

27 VENDÉMIAIRE AN X (19 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 VENDÉMIAIRE.

On s'occupait beaucoup des émigrés hier dans le café de la Barrière-des-Sergents, où il se trouve ordinairement, le soir, un grand nombre de politiques. Quelques-uns disaient qu'il manquait à la gloire du premier Consul de les faire tous rentrer en masse, à l'exception de ceux qui avaient porté les armes contre la patrie. D'autres, au contraire, prétendaient qu'il n'en était déjà que trop rentré et manifestaient les craintes qu'ils éprouvaient sur les intentions des émigrés rentrés en France. L'ancien lieutenant de police Lenoir, rentré en surveillance, disait hier, que le gouvernement français était tellement respecté à cause de ses principes de modération et de douceur, qu'il n'était pas un individu, parmi ceux qui sont passés chez l'étranger, qui ne fît tous ses efforts pour obtenir la permission de revenir ici avec la ferme résolution d'y demeurer paisible et tranquille. Il se loue beaucoup de l'indulgence du gouvernement.

Les théophilanthropes jettent encore les hauts cris sur leur expulsion des temples. Très pauvres pour la plupart, et ne pouvant se procurer les moyens d'avoir un local pour y exercer leur culte, ils voudraient bien que le gouvernement leur donnât quelque endroit pour s'y établir. Cette secte qui, comme on l'a déjà dit, n'avait pas fait fortune à Paris et avait perdu moitié de sa consistance lors des événements du 18 brumaire an VIII, avait, à ce qu'on assure, des partisans en Angleterre; aussi ceux de Paris attendent-ils avec impatience que les communications soient parfaitement libres avec la Grande-Bretagne, parce qu'ils espèrent qu'alors leurs frères plus fortunés leur apporteront des secours dont ils ont le plus pressant besoin. Leurs partisans toutefois craignent que ces secours n'arrivent trop tard.

L'individu qui avait promis de communiquer hier soir à la société du café Conti le Concordat n'a point tenu parole Le désir de connaître ce traité entre le gouvernement français et la cour de Rome s'accroît chaque jour. Plusieurs personnes disent qu'il éprouve encore de grandes difficultés, qu'il est même possible qu'il n'y ait pas d'arrangement, parce que le premier Consul demande une grande diminution de paroisses, et que le légat ne veut point y consentir.

Les deux partis vont toujours leur train et ne se ménagent guère. Les insoumis et les constitutionnels ne s'aiment ni ne se pardonnent la cause qu'ils ont respectivement embrassée ; les bons citoyens craignent beaucoup que tous les arrangements du monde n'étouffent jamais entre eux la haine et la rancune. On parait désirer assez vivement, dans le public, qu'on éloigne des places tous les brouillons et ceux qui ont trop évidemment marqué de l'un ou l'autre côté. On a observé que c'est dans les sacristies des différentes églises qu'on s'occupe des divers changements dont, depuis plus d'un an, les oisifs ou les malveillants renouvellent de temps en temps l'annonce. On remarque encore que dans les sacristies, qui devraient être un lieu de silence et de recueillement, on y débite autant de nouvelles que dans les cafés et autres endroits publics, et que ce n'est pas là qu'on s'occupe le moins d'affaires politiques, et même d'émettre des opinions sur les membres du gouvernement et ses ministres.

C'est parmi la classe ouvrière et par les gens d'un certain âge que le bienfait de la paix générale est mieux senti. C'est dans les promenades publiques, où se rassemblent ceux qu'on appelait autrefois les bourgeois de Paris, que l'on entend faire plus fréquemment l'éloge du gouvernement.

Quelques politiques disent que, par les conditions secrètes du traité de paix avec l'Angleterre, le comte de Lille[1] recevra une pension d'un million, son frère une de 800,000 livres, et les autres princes en proportion de leur parenté avec Louis XVI.

On rapporte que la dame Cléry, femme du valet de chambre de Louis XVI, donnait dernièrement des leçons de harpe dans une maison où on lui dit qu'elle devait être contente de la paix, puisque par ce moyen elle était sûre de revoir son mari. « Oh non ! répondit-elle, il ne quittera jamais la malheureuse famille des Bourbons. » Et elle ajouta : « On a cru pendant quelque temps que le premier Consul travaillait à la remettre sur le trône, mais on voit bien à présent qu'il n'en sera jamais rien. »

Le prix des grains et des farines baisse encore, mais toujours très doucement à Paris. Cette diminution se fait sentir davantage dans les départements environnants. A Montlhéry, le blé a, dit-on, baissé de 6 à 7 fr. par setier. Les halles sont abondamment fournies. Les légumes verts et secs sont au plus bas prix possible. Beaucoup de jardiniers en ont tellement recueilli, qu'ils ne savent qu'en faire. Les

1. Louis XVIII.

nourrisseurs donnent des choux aux bestiaux, parce qu'ils leur coûtent moins que de l'herbe.....

Cette nuit la rivière a beaucoup augmenté ; les travaux du quai de Desaix sont couverts par les eaux, et l'on s'est occupé toute la matinée à retirer les planches et échafauds qu'elles auraient pu entraîner. On pense que dans cette saison une pareille crue ne peut durer.

Avant-hier on a remarqué aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau, un individu qui tenait des propos contre le gouvernement et le premier Consul. Il fut arrêté et conduit au corps-de-garde, où il nia ce qu'il avait dit et se réclama de l'état-major, comme militaire. Il y fut conduit par l'adjudant Paratte, qui s'en empara. Il était sans papiers.

Bourse. — Tiers consolidé, à 60 fr. 75 c.; provisoire, à 47 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 70 fr.; ceux de l'an VIII, à 93 fr.

(Arch. nat., F7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 vendémiaire : « *Paris, 27 vendémiaire.* ...On démolit le modèle de la colonne nationale élevée sur la place de la Concorde, on démolit aussi le temple qui a été construit dans le grand carré des Champs-Élysées. Les matériaux doivent servir aux constructions que l'on va élever sur la place de la Concorde pour la fête de la paix. Un ingénieur hydraulique, le citoyen Lolive, propose de tirer parti, pour l'embellissement de la cité, des eaux jaillissantes des bassins des Tuileries. » — « Un marchand de Londres, dans la rue où demeure M. Otto, a pris pour son enseigne le portrait de Bonaparte et pour inscription : *Au Sauveur du monde.* » — « On lit dans les *Affiches d'Angers* du 24 vendémiaire l'article suivant : PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE. *Paris, le 17 vendémiaire, an X de la République une et indivisible.* Le ministre de la police générale de la République au préfet de Maine-et-Loire. L'intention du gouvernement, citoyen préfet, est que les sociétés connues sous le nom de *théophilanthropiques* ne puissent plus se réunir dans les édifices nationaux. Il me charge de vous en prescrire l'exécution. Je lui rendrai compte de ce que vous aurez fait pour la remplir, et je vous prie de m'en prévenir avec exactitude. Le ministre de la police générale. *Signé :* FOUCHÉ. »

DCLXXV

29 VENDÉMIAIRE AN X (21 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 30 vendémiaire : « *Paris.* ...L'éducation du jeune sauvage de l'Aveyron a été l'objet d'un long rapport présenté à l'Institut

national dans sa séance du 22 de ce mois. D'après tous les renseignements qu'on avait jusqu'alors recueillis sur cet enfant de la nature, il avait paru suffisamment prouvé qu'il était né idiot et qu'il mourrait imbécile. Les philosophes, qui ne désespèrent de rien, s'étaient chargés de lui appliquer les méthodes de Locke et de Condillac, pour le mettre en communication avec la société. L'auteur du rapport présenté à l'Institut national s'est empressé d'annoncer à cette société savante, que le petit sauvage est entré en possession de nos signes conventionnels, qu'il a *franchi la limite*, et qu'il est arrivé *sur notre territoire*. La preuve qu'on en donne c'est que l'enfant des bois est parfaitement parvenu à prononcer, d'un ton de voix ordinaire, les mots *soupe* et *lait*. Pour peu que l'on s'occupe de son éducation, il est probable que, dans deux ans, son petit dictionnaire s'augmentera des mots *vache* et *poêlon*. Il faut convenir toutefois que son *territoire* n'est pas très étendu, et que ce n'était guère la peine de donner, de la part des philosophes, un démenti aussi solennel au grand nombre de juges qui ont condamné le sauvage de l'Aveyron à rester idiot toute sa vie..... »

DCLXXVI

30 VENDÉMIAIRE AN X (22 OCTOBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 1er brumaire.

Il s'est glissé parmi les ouvriers employés aux préparatifs de la fête du 18 brumaire prochain quelques mauvaises têtes, qui les excitent sourdement à demander une augmentation du prix de la journée, quoiqu'ils soient payés très raisonnablement. Plusieurs de ces boutefeux sont signalés à la police, et on les surveille de très près.

Les politiques disent, dans les conversations publiques et particulières, que le traité de paix avec l'Angleterre est basé sur celui de 1763 ; mais on leur rit au nez. Personne ne croit à des conditions qui ne seraient pas honorables pour la nation, et on leur répond partout que le premier Consul ne les aurait point acceptées.

On prétend que les évêques constitutionnels ont adressé au premier Consul une lettre contenant leurs réclamations et dans laquelle ils assurent, dit-on, qu'ils n'obéiront point à Sa Sainteté. On lit avec mystère cette lettre, encore n'est-ce que dans les sociétés qui leur sont entièrement dévouées, et l'on n'ose la faire imprimer. C'est toujours l'abbé Grégoire, dit-on, qui dirige tout ce parti, comme l'abbé Pancemont est le chef de l'autre. Quelques auteurs voudraient mettre à profit les querelles qui divisent le clergé et faire un journal sous le titre : *Gazette ecclésiastique* ; mais ils craignent qu'on ne les empêche de le

faire paraître. Il en a paru quelques annonces en forme d'affiches imprimées.

Il se forme une société religieuse, composée de personnes très pieuses de l'un et de l'autre sexe. On s'occupe dans les réunions à chanter des psaumes et à faire des prières pour le retour à l'ancien ordre des choses. Un des membres, qui se dit inspiré de Dieu, fait un discours qu'il assaisonne de prédictions sinistres relatives à la ville de Paris et au gouvernement. Dans une dernière séance, l'inspiré annonçait la destruction prochaine de cette grande ville, comme Jonas annonçait celle de Ninive. Les sectaires ajoutent foi à ces prédictions ; ils n'admettent parmi eux que des personnes dont l'esprit, livré sans cesse à la contemplation, se trouve affaibli et par conséquent susceptible de toutes les impressions. Pour se faire des prosélytes, ils parcourent les églises, examinent avec soin ceux qui paraissent les plus dévots, recherchent leurs demeures et tâchent de connaître ce qui leur est arrivé. On s'introduit ensuite chez eux, on leur propose l'agrégation, on peint la société sous des couleurs si avantageuses, qu'il est rare que le coup soit manqué. On rapporte que le citoyen Ducis, ancien membre de l'Académie française, est un des membres de cette secte, que l'on surveille et des réunions de laquelle il sera rendu compte.

M. Necker vient d'écrire à un de ses amis une lettre qui a été communiquée aujourd'hui au préfet de police, et dans laquelle on lit ce qui suit : « J'ai su par l'expérience, encore plus que par la théorie, que la certitude des approvisionnements nécessaires à une immense population rassemblée en un seul lieu exigeait souvent des soins aussi difficiles qu'inquiétants. On dit tout à son aise, dans des temps d'abondance, que la liberté du commerce peut suffire à tout. Mais lorsque des causes générales ou particulières occasionnent la rareté, l'œil vigilant du gouvernement et souvent son intervention deviennent indispensables ; et en 1788, année sans pareille à la vérité, Paris, je n'exagère point, serait mort de faim, à la lettre, sans les ressources immenses qu'on fit venir de partout. *Car le commerce se retire dès que le prix de la denrée s'élève très haut ; non seulement parce qu'il craint une baisse, mais encore plus parce que le peuple attribue la cherté aux marchands et s'emporte en menaces contre eux.* Je crois tous les principes développés dans le livre *de la Législation des grains* [1] fort justes ; mais la fin, qui indique des précautions et détails, est faible, et j'aurais mieux fait cette seconde partie après l'expérience. La vérité bien dé-

1. Cet ouvrage de Necker, dont le titre exact est : *Sur la législation et le commerce des grains*, avait paru en 1775 (3e éd. en 1785).

national dans sa séance du 2[illegible] de ce mois. D'après tous les renseignements qu'on avait jusqu'alors recueillis sur cet enfant de la nature, il avait paru suffisamment prouvé qu'il était né idiot et qu'il mourrait imbécile. Les philosophes, qui ne désespèrent de rien, s'étaient chargés de lui appliquer les méthodes de Locke et de Condillac, pour le mettre en communication avec la société. L'auteur du rapport présenté à l'Institut national s'est empressé d'annoncer à cette société savante, que le petit sauvage est entré en possession de nos signes conventionnels, qu'il a *franchi la limite*, et qu'il est arrivé sur notre territoire. La preuve qu'on en donne, c'est que l'enfant des bois est parfaitement parvenu à prononcer, d'un ton de voix ordinaire, les mots *soupe* et *lait*. Pour peu que l'on s'occupe de son éducation, il est probable que, dans deux ans, son petit dictionnaire s'augmentera des mots *cuiller* et *poêlon*. Il faut convenir toutefois que son *vocabulaire* n'est pas très étendu, et que ce n'était guère la peine de donner, de la part des philosophes, un démenti aussi solennel au grand nombre de juges qui ont condamné le sauvage de l'Aveyron à rester idiot toute sa vie...... »

DCLXXVI

30 VENDÉMIAIRE AN X (22 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er BRUMAIRE.

Il s'est glissé parmi les ouvriers employés aux préparatifs de la fête du 18 brumaire prochain quelques mauvaises têtes, qui les excitent sourdement à demander une augmentation du prix de la journée, quoiqu'ils soient payés très raisonnablement. Plusieurs de ces boutefeux sont signalés à la police, et on les surveille de très près.

Les politiques disent, dans les conversations publiques et particulières, que le traité de paix avec l'Angleterre est basé sur celui de 1763 ; mais on leur rit au nez. Personne ne croit à des conditions qui ne seraient pas honorables pour la nation, et on le[illegible]rtout que le premier Consul ne les aurait point acceptées [illegible]

On prétend que les évêques constitutionnels ont [illegible]mier Consul une lettre contenant leurs réclamations et [illegible] assurent, dit-on, qu'ils n'obéiront point [illegible] Saint-[illegible] tère cette lettre, encore n'est-ce [illegible] entièrement dévouées, et l'on [illegible] l'abbé Grégoire, dit-on, qui [illegible] mont est le chef de l'autre, [illegible] fit les querelles qui divis[illegible] *Gazette ecclésiastique* [illegible]

faire paraître. Il [illegible]
primées.

Il se forme [illegible]
de l'un et de l'autre [illegible]
psaumes et à [illegible]
choses. Un des [illegible]
qu'il assaisonne [illegible]
au gouvernement [illegible]
la destruction [illegible]
celle de Ninive [illegible]
mettent parmi [illegible]
la contemplation [illegible]
toutes les [illegible]
églises, [illegible]
cherchent [illegible]
arrivé. On [illegible]
on peint [illegible]
le coup [illegible]
de l'Académie [illegible]
surveille [illegible]

M. Necker [illegible]

[illegible] 1801).

[illegible] brumaire. ...Il n'y a peut-
[illegible] que le portrait de madame
[illegible] moment au Salon d'exposi-
[illegible] ce chef-d'œuvre..... »
D'après l'existence d'un décret
[illegible] de mort à dater de l'époque de
[illegible] défenseurs officieux ne peu-
[illegible] en faveur des criminels que les
[illegible] à la peine capitale. Si le pré-
[illegible] trouvait pas aujourd'hui confié à
[illegible] la sûreté publique, cette question
[illegible] que le tocsin des révolutions. Tout
[illegible] dont la philanthropie bien connue
[illegible] et tourné la tête, nous conve-
[illegible] de la peine de mort doit être
[illegible] nous sommes rassurés sur celui des
[illegible] Il a réparé tant d'erreurs et arrêté
[illegible] naturel encore de compter sur sa
[illegible] est pas moins pénible d'entendre
[illegible] nationale, et de la voir opposer à
[illegible] qui lui a succédé. Combien d'abîmes
[illegible] encore à fermer ! Quoi qu'il en
[illegible] l'examen des jurisconsultes par des
[illegible] un meilleur usage de leur huma-
[illegible] conscience d'aucun juge. Suivant l'ordre
[illegible] *générale* n'est pas arrivée, tant qu'il
[illegible], tant qu'on en discutera les conditions
[illegible] en répondre que des préliminaires.
[illegible] Convention nationale, sans refuser à
[illegible], sans révoquer en doute ni la sagesse
[illegible], il est permis de croire que le temps
[illegible] peine de mort n'est pas encore arrivé et
[illegible] désespérer toutefois de la [illegible]

montrée, selon moi, c'est qu'une législature générale ne peut suffire à la France pour se mettre à couvert des inquiétudes. La permission de sortir des grains à un certain prix, la défense de le faire à tel autre, sont des moyens impuissants et qui peuvent tourner à pièges ou à dommages très facilement. Le gouvernement doit désirer de pouvoir laisser la liberté la plus entière, mais lui seul peut bien juger des exceptions nécessaires. » La baisse des grains et farines continue, mais toujours très lentement.

Bourse. — Tiers consolidé, 62 fr. 90 c. ; provisoire, 30 fr. ; bons des deux tiers, à 3 fr. 50 c. ; ceux de l'an VII, à 70 fr. ; ceux de l'an VIII, à 91 fr. ; coupures, 75 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Journal des Débats du 1er brumaire : « *Paris, 30 vendémiaire*. ...Les travaux des trois ponts continuent avec assez d'activité. Tous les pieux nécessaires à celui du Jardin des Plantes sont battus et enfoncés ; il n'y a plus qu'à les recéper pour les mettre de hauteur. Le côté de la Rapée est le moins avancé. Il n'y a encore que quelques pieux de battus au milieu de la rivière pour le pont de l'île Saint-Louis. Celui du Louvre, quoique commencé le dernier, va être bientôt le plus avancé. Il y a déjà cinq mille pieux de battus. » — « Elleviou et Martin repartent demain pour les départements. » — « Le préfet du département du Gard vient d'écrire une lettre très pressante à Talma et à mademoiselle Vanhove, pour les inviter à différer leur départ de Nîmes, en considération des fêtes de la paix. » — « Le théâtre étranger pour lequel nombre de traducteurs sont en réquisition permanente va, dit-on, occuper la salle de la Cité..... » — *Citoyen français* du 1er brumaire : « Question. La Convention a déclaré par un décret que la *peine de mort* cesserait d'être appliquée lors de la publication de la paix générale [1]. Les défenseurs officieux ne peuvent-ils pas, la loi à la main, en réclamer maintenant la pleine et entière exécution en faveur de ceux que les tribunaux croiraient pouvoir condamner encore à cette peine capitale ? Cette loi existe ; elle doit être ou maintenue, ou rapportée. Maintenue, on doit y suppléer par une autre qui réglera, sans doute, la gradation des peines proportionnées aux délits ; question d'une grande importance que l'humanité et la justice réclament, question qu'il faudrait enfin aborder. Elle doit être respectée par le jury, par tous les tribunaux pendant l'intervalle du moment où elle doit être en vigueur comme toutes celles qui, émanées de cette autorité, n'ont point été abrogées, jusqu'au jour où elle peut être rapportée. Elle est loi, elle ne peut être enfreinte par qui que ce soit, sans crime de lèse-majesté nationale. Nous invitons les jurisconsultes éclairés à vouloir bien nous faire part de leurs observations à ce sujet. »

1. C'est l'article 1er de la loi du 4 brumaire an IV, ainsi conçu : « A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera abolie dans la République française. »

DCLXXVII

1er BRUMAIRE AN X (23 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 2 brumaire : « *Paris, 1er brumaire*. ...Il n'y a peut-être rien de si frais, de si ressemblant, de si aérien que le portrait de madame Bonaparte, peint par Gérard, et qu'on voit en ce moment au Salon d'exposition ; nous conseillons aux amateurs d'aller admirer ce chef-d'œuvre..... » — *Gazette de France* du 2 brumaire : « *Paris*. D'après l'existence d'un décret de la Convention nationale, qui abolit la peine de mort à dater de l'époque de *la paix générale*, on demande aujourd'hui si les défenseurs officieux ne peuvent pas maintenant en réclamer l'exécution, en faveur des criminels que les tribunaux croiraient encore devoir condamner à la peine capitale. Si le précieux dépôt des destinées de la France ne se trouvait pas aujourd'hui confié à un gouvernement protecteur de l'ordre et de la sûreté publique, cette question ne devrait guère paraître moins effrayante que le tocsin des révolutions. Tout en plaignant le petit nombre des philosophes dont la philanthropie bien connue de la Convention nationale a égaré le jugement et tourné la tête, nous convenons avec eux que la loi relative à l'abolition de la peine de mort doit être *maintenue ou abrogée*. Mais plus qu'eux nous sommes rassurés sur celui des deux partis que prendra le gouvernement. Il a réparé tant d'erreurs et arrêté les progrès de tant de crimes, qu'il est bien naturel encore de compter sur sa sagesse dans cette circonstance. Il n'en est pas moins pénible d'entendre encore invoquer l'autorité de la Convention nationale, et de la voir opposer à la marche triomphante de la justice qui lui a succédé. Combien d'abîmes étaient ouverts autour de nous, s'il en reste encore à fermer ! Quoi qu'il en soit, la question soumise aujourd'hui à l'examen des jurisconsultes par des philanthropes qui auraient pu faire autrefois un meilleur usage de leur humanité ne doit répandre l'alarme dans la conscience d'aucun juge. Suivant l'ordre de la politique, l'époque de la *paix générale* n'est pas arrivée, tant qu'il n'existera pas de traité qui la garantisse, tant qu'on en discutera les conditions dans un congrès, tant qu'on n'aura pour en répondre que des préliminaires. Sans donc méconnaître l'autorité de la Convention nationale, sans refuser à ses lois la force qu'elles peuvent réclamer, sans révoquer en doute ni la sagesse ni la philanthropie de cette assemblée, il est permis de croire que le temps fixé par elle pour l'abolition de la peine de mort n'est pas encore arrivé et d'espérer qu'il n'arrivera pas, sans désespérer toutefois de la *paix* générale..... »

DCLXXVIII

2 BRUMAIRE AN X (24 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 3 brumaire : « *Paris, 2 brumaire*. ...Nous ne croyons pas devoir répondre au bavardage du même [1], sur une question de jurisprudence dans laquelle nous n'avons eu d'autre intention que le rappel de l'existence d'une loi majeure sur laquelle il nous est bien permis d'avoir notre opinion particulière. Il s'en faut bien que nous ayons *invoqué* l'autorité de la Convention : nous avons voulu seulement rappeler *celle d'un décret*. Chaque jour les autorités ne s'appuient-elles pas des lois émanées de la Constituante et des assemblées subséquentes, sans qu'on se soit encore avisé de dire qu'il est *pénible d'entendre invoquer* des autorités qui ne sont plus ? Chaque jour aussi la police ne s'appuie-t-elle pas des anciennes ordonnances du temps de la monarchie, sans qu'on s'en irrite ? Mais le misérable esprit de parti, qui dénature et envenime tout, et tourne la tête à quelques rabâcheurs, ne mérite pas que l'on réponde autrement que par le silence. Pour peu que cela continue, ces messieurs vous travestiront en séditieux pour les plus innocentes réflexions, et seront plus tyrans de la pensée que tous ceux dont ils affectent sans cesse de se plaindre. » — *Gazette de France* du 1er brumaire : « Le bureau qui doit recevoir les bulletins pour la liste des notables nationaux a été formé et installé à l'Oratoire par le préfet du département. Le scrutin sera ouvert tous les jours, jusqu'au 10 brumaire inclusivement, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir..... »

DCLXXIX

3 BRUMAIRE AN X (25 OCTOBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 BRUMAIRE.

Il y avait hier beaucoup de monde dans les spectacles, les cafés, et surtout dans les cabarets des faubourgs. On ne s'est point entretenu de politique dans la plupart de ces réunions. Les ouvriers ne parlent que de leurs travaux et de l'espérance qu'ils ont de les voir se soutenir ; ils paraissent contents, et ils continuent à être fort tranquilles. Dans quelques endroits où se trouvaient des hommes de parti, et surtout

1. Il s'agit de la *Gazette de France*, dont nous venons de reproduire (p. 587) l'article sur la peine de mort.

des exagérés, on s'est occupé beaucoup de la liste des notables du département. On disait que les patriotes en avaient été exclus, qu'on n'y voyait figurer que des avocats, des nobles, des prêtres et des agioteurs; ensuite on s'occupa de la religion, et l'on a dit que la philosophie en France était perdue et qu'elle allait faire place au fanatisme, et tous les autres propos que tiennent depuis quelque temps ceux qui n'approuvent point les projets dont on parle relativement au clergé.

Jusqu'à présent les prêtres, à l'exception de l'abbé Bossu, ont été très circonspects dans la manière dont ils ont émis leur opinion sur les mariages contractés seulement devant l'autorité publique; ils regardent, à la vérité, ceux qui ne se présentent point à l'église comme vivant en concubinage, mais ils n'osent encore crier trop haut et craignent de s'attirer sous ce rapport l'animadversion du gouvernement. Mais ils se proposent, dit-on, dès qu'ils se croiront plus affermis, de prêcher fortement sur cette matière et de publier des écrits qui tendront à prouver la nécessité de ratifier par l'Église les mariages contractés devant les municipalités et la parfaite illégitimité du divorce. On continue à dire qu'il sera impossible de ramener la paix dans l'Église, et que les constitutionnels et les insermentés sont plus que jamais ennemis irréconciliables.

Les théophilanthropes se sont réunis hier chez le nommé Denis, l'un des administrateurs de cette secte, pour se concerter sur les démarches à faire de nouveau pour obtenir un local, et se rendre compte mutuellement du nombre de ceux qui ont fait des soumissions pour payer les frais de ce culte. La réunion était composée de huit ou dix individus, parmi lesquels on a reconnu quatre de leurs chefs et auteurs. On y a annoncé que plusieurs sénateurs et plusieurs tribuns étaient du nombre des soumissionnaires, et que tous demandaient avec instance quand donc enfin on reprendrait les exercices.

On a remarqué hier, plus que les autres jours, que grand nombre de chasseurs de la 9me demi-brigade légère étaient pris de vin ; que sur le boulevard du Temple, les quais et la place de Grève, ils ont excité plusieurs rixes.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 59 fr. 60 c.; bons des deux tiers, à 3 fr.; ceux de l'an VII, à 69 fr. 75 ; et ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 4 brumaire : « *Paris, 3 brumaire.* Lorsque, par le froid qu'il commence à faire, on rencontre dans les rues et ailleurs, des femmes

montrant les bras et les seins nus, et n'ayant pour couvrir le reste du corps qu'une robe de mousseline et leur chemise, on regrette, en vérité, qu'un usage aussi scandaleux l'emporte sur l'intérêt, sinon toujours de la vie, du moins toujours de la santé ; et l'on forme des vœux pour que cette divinité capricieuse, à laquelle on sacrifie tout, proscrive désormais des nudités que les libertins eux-mêmes improuvent..... »

DCLXXX

4 BRUMAIRE AN X (26 OCTOBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 5 brumaire.

Les philosophes se plaignent amèrement de ce qu'on cherche à leur attribuer tous les malheurs de la Révolution et la destruction des anciens établissements. Ils disent que le mépris qu'on affecte de leur montrer décourage les talents et le savoir, et qu'on finira par les livrer à la discrétion des prêtres, qui déjà ne les ménagent guère dans leurs discours, bientôt les désigneront au peuple comme les auteurs de tous les maux qu'il a soufferts, et que, par ce moyen, on attirera sur eux la haine publique et générale. A la suite de ces plaintes, ils se permettent le plus souvent des propos contre le gouvernement. On entend aussi dans les cafés des malveillants qui depuis quelques jours prétendent qu'on ne terminera rien dans le congrès qui doit avoir lieu à Amiens, et que la guerre recommencera. On repousse ordinairement ces discours avec indignation, et ils n'affaiblissent en rien la confiance générale dans le gouvernement. D'autres répandent, avec affectation, que le pain est hors de prix à Brest, qu'il y vaut 10 à 12 sols la livre, que le peuple s'y est révolté et a repoussé à coups de pierres la troupe qui voulait dissiper les attroupements, et que celle-ci a refusé de marcher une seconde fois ; ils ajoutent que cette même cherté ne tardera point à se faire sentir ici. Les malintentionnés désirent beaucoup que le prix des subsistances vienne à augmenter, parce qu'ils espèrent qu'il en résultera des troubles dont ils pourront profiter. Le prix des grains et farines se soutient à peu près au même taux, et l'on craint ici une hausse.

On rapporte que les grenadiers de la garde des Consuls se plaignent dans le public du pain qu'on leur donne, qu'ils disent que les farines avec lesquelles il est fait sont échauffées, et qu'ils s'en trouvent assez souvent incommodés.

On parle d'une amnistie qui va, dit-on, être accordée à tous les

déserteurs à l'étranger ou dans l'intérieur, et d'une autre pour tous les délits relatifs à la Révolution. On paraît désirer l'une et l'autre.

Quelques maîtres menuisiers et serruriers en bâtiments ont renvoyé avant-hier une portion de leurs ouvriers; ce n'est pas que le travail manque, mais la rareté de l'argent, qui est encore très grande, en est la seule cause. Il arrive à Paris beaucoup d'ouvriers de tout genre, qui ne trouvent pas à s'occuper par ce même motif. Les orfèvres et les bijoutiers sont ceux qui ont le plus d'ouvrage ; ils continuent à travailler, pour ainsi dire, jour et nuit.

Les denrées coloniales continuent à baisser de prix. On trouve maintenant du sucre à 22 sols la livre.

On prétend dans le public qu'il arrive un corps d'Arabes de deux mille hommes qui feront partie de la garde consulaire. On ajoute qu'ils seront casernés à Saint-Cloud ou à Saint-Germain-en-Laye.

Quelques royalistes encroûtés continuent à débiter, à qui veut bien les entendre, leurs rêveries sur le prétendu rétablissement de la monarchie ; leurs propos ne font plus la moindre impression.

Les exclusifs disent que le général Jourdan a perdu leur confiance; ils se plaignent de ce qu'il n'a pas profité de l'occasion qu'on lui avait préparée à Turin, mais qu'au contraire il a trahi et sacrifié les patriotes.....

Les travaux pour la fête [1] se continuent avec la plus grande activité. Les ouvriers sont tranquilles, et les entrepreneurs leur ont fixé des prix qui ne leur permettent pas la moindre plainte : ils sont même un peu trop forts.

Le préfet de police vient de faire arrêter un nommé Roger, dit Billard, ami intime de Limoëlan, émigré et Chouan, arrivant de la Bretagne, où il dit avoir beaucoup voyagé. Il sera interrogé ce soir, et on en rendra compte. Il n'est porteur d'aucuns papiers.

Bourse. — Tiers consolidé, à 60 fr. 50 c.; provisoire, à 47 fr.; bons de deux tiers, à 2 fr. 97 c.; ceux de l'an VII, à 69 fr., et ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 5 brumaire : « *Paris, 4 brumaire.* ...Quelques journalistes ont montré une sorte d'empressement à annoncer qu'il existait des articles secrets dans les préliminaires de paix conclus entre la République française et la Grande-Bretagne. Nous ignorons ce que ces journalistes ont pu

1. La fête du 18 brumaire.

présumer de ces articles ; nous savons seulement que le comte d'Artois, quatre jours avant la signature des préliminaires, a reçu du Cabinet britannique l'ordre de sortir de Londres pour se retirer à Édimbourg. (*Article communiqué.*)..... »

DCLXXXI

5 BRUMAIRE AN X (27 OCTOBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 6 brumaire : « *Paris, 5 brumaire.* ... L'on démolit en ce moment le modèle de la colonne nationale et l'on va en reconstruire un autre dans le rond de l'ancien Colysée, toujours dans la même direction, vis-à-vis l'allée des Veuves. Ce modèle sera d'une échelle moindre que le premier, et le même artiste, qui doit l'élever, le fera en raison des effets qu'a produits le premier sur le public, suivant les changements conseillés par la commission, et suivant les corrections dont l'auteur l'a cru lui-même susceptible. Cette nouvelle colonne est destinée à faire l'un des principaux ornements de la fête de la paix pour le 18 brumaire prochain. » — « Le nouveau pont servant de communication entre le palais du Louvre, où sont les chefs-d'œuvre des beaux-arts, et celui des beaux-arts (palais Mazarin), où logeront ceux qui les professent et les étudient, prendra le nom de pont des Arts. » — « Tous les pieux de la partie restant à construire du nouveau quai Desaix sont enfoncés. Les sonnettes sont démontées, et il était temps, vu la crue subite des eaux ; néanmoins on a été obligé d'ajouter des palplanches pour faire un batardeau afin de faciliter la pose des plates-formes, et ensuite les assises de pierres..... » — *Citoyen français* du 6 brumaire : « *Paris, 5 brumaire.* ...Cent négociants réunis au cercle, rue de la Loi, n° 132, pour y fêter la paix générale, ont porté les toasts ci-après : A la stabilité de la République française. A Bonaparte. Au commerce et à la navigation. Aux sciences et aux arts. A l'union durable de la France et de la Grande-Bretagne..... » — *Gazette de France* du 6 brumaire : « Le nouveau pont que l'on construit pour servir de communication entre le palais du Louvre et le Collège Mazarin, prendra le nom de *Pont des Arts.* On croit qu'à raison de son emplacement, il pourra dans la suite changer de nom et s'appeler le *Pont Désert*..... »

DCLXXXII

6 BRUMAIRE AN X (28 OCTOBRE 1801).

Journaux.

Clef du Cabinet du 7 brumaire : « *Paris, 6 brumaire.* ...Les auteurs en *us* continuent à déclamer contre *ce siècle novateur ;* tout allait si bien dans

les *siècles précédents !* « Si les hommes avaient pu, disent-ils, ils auraient « changé jusqu'à l'air qu'ils respirent. » Eh pourquoi pas, quand il est infecté? Les marais de la sottise sont bien pestilentiels; et je ne sais pas le mal qu'on ferait, si l'on pouvait jamais parvenir à les dessécher assez pour purifier l'air qu'ils corrompent..... » — *Gazette de France* du 7 brumaire : « Le citoyen Hinguerlot qui, comme contribuable de Paris le plus imposé, est scrutateur du département de la Seine, paie 53.000 francs de contribution foncière[1]. » — *Publiciste* du 7 brumaire : « *Paris, 6 brumaire.* ...On assure que la salle du Tribunat sera construite sur le plan de celle du Corps législatif; mais on présume que l'architecte qui en dirige les travaux profitera des critiques fondées qu'on a faites de la première, et saura éviter les défauts qu'on lui reproche. La charpente qui forme la calotte est déjà posée ; elle est en planches de sapin, assemblées suivant le système de Philibert Delorme..... »

DCLXXXIII

7 BRUMAIRE AN X (29 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 brumaire : « *Paris, 7 brumaire.* ...Les travaux qui s'exécutent au palais du Tribunat ont pour but principal de faire une salle des séances pour cette autorité. On dit qu'elle sera faite sur le même plan que celle du palais du Corps législatif. Déjà la charpente qui forme la calotte est totalement posée; elle est en planches de sapin, assemblées suivant le système de Philibert Delorme. On est actuellement occupé à la couvrir. La cage de fer vitrée par où la lumière doit pénétrer dans la salle est aussi posée. Dans l'intérieur il n'y a encore de posé que la charpente qui la circonscrit et qui forme une galerie au pourtour. Il parait que les tribunes publiques seront formées de gradins de deux rangs de hauteur. Rien ne paraît disposé pour les décorations. Les ravalements ne sont pas même commencés. Les escaliers sont encore au chantier. » — « L'on travaille à la restauration de l'ancienne salle d'Opéra, près la Porte Saint-Martin, sur le boulevard. On fait le ravalement de la partie supérieure..... » — *Citoyen français* du 8 brumaire : « *Paris, 7 brumaire.* ...L'Institut national s'est occupé hier des moyens d'exécution de la loi qui veut qu'à la paix générale, il soit nommé dans cette Société vingt membres associés étrangers..... » — *Gazette de France* du 8 brumaire : « Le théâtre Feydeau a été réorganisé hier sous le nom de Théâtre national de l'Opéra-Comique. La guerre des artistes n'a duré que quelques jours de plus que celle des gouvernements et des peuples de l'Europe. Il n'y a que celle des gens de lettres qui ne finira pas..... » — *Publiciste* du 8 brumaire : « *Paris, 7 brumaire.* ...Le 1er brumaire dernier, les boulangers de Paris, convoqués devant le préfet de police, conformément à l'arrêté des Consuls du 19 vendémiaire

1. Voir page suivante, à la date du 8 brumaire an X, une rectification de Hinguerlot. Il était banquier à Paris, rue Saint-Lazare n° 71.

dernier [1], ont choisi pour leurs syndics, les citoyens Claude Lebon, rue Montmartre, n° 205; J.-D. Bouché, rue Saint-Honoré, n° 1460; Antoine Baudin, rue Phélippeaux, n° 42, et André-François Leroux, rue du faubourg Saint-Martin, n° 220..... »

DCLXXXIV

8 BRUMAIRE AN X (30 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Gazette de France du 9 brumaire : « *Paris*. ...Le citoyen Hinguerlot, qu'on avait dit taxer de 53,000 francs de contribution foncière [2], réclame aujourd'hui contre cette assertion et observe qu'on a commis à cet égard une erreur de 48,553 francs. Ce qui aurait pu tranquilliser le citoyen Hinguerlot, c'est que les journalistes ne font pas payer les contributions qu'ils imposent, et qu'il vaut mieux être taxé par eux à 53,000 francs que d'en payer 4,247..... »

DCLXXXV

9 BRUMAIRE AN X (31 OCTOBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 brumaire : « *Paris, 9 brumaire*. ...Le ministre de l'intérieur a accordé 1,500 francs de gratification au citoyen Crépin, élève de Regnault, auteur du tableau représentant *la Bayonnaise*, corvette française prenant à l'abordage la frégate anglaise *l'Embuscade*. (Nous avons rendu compte dans le feuilleton de ce journal de ce beau tableau.) Cette action eut lieu le 24 frimaire an VII. Le citoyen Richer commandait *la Bayonnaise*. On assure que le gouvernement va donner à peindre au citoyen Crépin la bataille d'Algésiras ou celle de Boulogne..... » — *Citoyen français* du 10 brumaire : « *Paris, 9 brumaire*. ...Nous avons été bien étonnés d'entendre hier soir un homme chanter, à l'entrée du pont Neuf, une chanson en forme de complainte sur le retour d'un émigré, et débiter, au milieu de plus de cent personnes, cette exclamation très déplacée : *Un acquéreur dur, inflexible s'est emparé de tout mon bien*. Sans doute la police ignore cette espièglerie des soi-disant

1. Cet arrêté, relatif au commerce de la boulangerie à Paris, avait un article 5 ainsi conçu : « Le préfet de police réunira auprès de lui vingt-quatre boulangers, pris parmi ceux qui exercent leur profession depuis longtemps : ces vingt quatre boulangers procéderont, en présence du préfet de police, à la nomination de quatre syndics. »

2. *Voir* page précédente.

victimes de la Révolution, car elle eût fait taire le complaisant et dolent chansonnier. Si les acquéreurs légitimes des domaines nationaux sont ainsi désignés à la fausse pitié du vulgaire imbécile, où s'arrêtera-t-on ?..... » — *Publiciste* du 10 brumaire : « *Paris, 9 brumaire.* ...On mande de Grenoble que l'ex-constituant Mounier vient d'arriver dans cette ville avec l'autorisation du gouvernement. On espère qu'il ne tardera pas à reparaître sur un théâtre plus digne de ses talents. Avant l'Assemblée constituante, Mounier était déjà connu par des écrits à la fois sages et vigoureux sur notre droit public ; il se fit connaître à l'Assemblée par la sagesse de ses vues et le courage de ses opinions. On sait à quelle époque il la quitta, et avec quel bonheur il sut dérober sa tête à des furieux. Depuis lors, il n'a cessé de gémir sur les excès de tous les partis, que pour s'occuper des moyens de les rapprocher, et, lorsqu'il en reconnut l'impossibilité, il établit à Weimar, en Saxe, une maison d'éducation qui avait le plus grand succès quand il a été obligé de l'abandonner. »

DCLXXXVI

10 BRUMAIRE AN X (1er NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 11 brumaire : « *Paris, 10 brumaire.* ...Les archives du gouvernement seront, dans le plus court délai, transportées dans le palais des Tuileries, et le plus à portée qu'il sera possible du cabinet de travail des Consuls : elles seront sous la direction du secrétaire d'État..... » — *Gazette de France* du 11 brumaire : « Un écrivain s'afflige d'avoir entendu chanter, avant-hier, sur le pont Neuf, une complainte dans laquelle il a remarqué l'exclamation suivante, mise dans la bouche d'un émigré de retour en France : *Un acquéreur, dur, inflexible s'est emparé de tout mon bien* [1]. Ce qui doit le consoler c'est que les Français rappelés dans leur patrie, soit par la police, soit par la clémence du gouvernement, n'entendent probablement pas assez mal leurs intérêts pour composer ou faire chanter de semblables complaintes. Si l'on remontait à la source de ces productions, on serait peut-être bien surpris de connaître les muses qui paraissent ainsi s'apitoyer sur le sort des émigrés. Cette vieille tactique est trop usée pour être redoutable ; et ceux qui cherchent à inspirer des inquiétudes au gouvernement, se trouvent réduits à de si faibles moyens qu'il faut les plaindre et leur pardonner. »

1. Voir, page précédente, l'article du *Citoyen français*.

DCLXXXVII

11 BRUMAIRE AN X (2 NOVEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 12 brumaire.

Un agent rapporte aujourd'hui que Georges a passé ces derniers temps dans la Normandie ; que, depuis la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre, il s'est rendu à Quiberon pour s'assurer des opérations maritimes et chercher à connaître les dispositions faites par le commandant de la place d'Oléron. Le même agent dit que Georges vient de quitter la Normandie, que, sous un nom supposé et un déguisement qui empêche de le reconnaître, il a pris la voiture publique jusqu'à Houdan, où il l'a laissée hier pour monter à cheval et se rendre à Paris ou dans les environs. Georges et ses complices sont informés, d'après le même rapport, que le gouvernement doit envoyer une somme considérable à Brest, et ils se proposent de la faire voler entre Broons et Guingamp, près Rennes et Morlaix. Georges est accompagné du nommé Granet, qui fut arrêté par le ministre de la police générale, il y a environ dix-huit mois, et ensuite relaxé. Il paraît qu'ils sont les principaux auteurs du pillage d'une diligence qui a eu lieu le 28 du mois dernier. On suit avec le plus grand soin les renseignements donnés, et on rendra compte jour par jour des résultats.

On s'occupait beaucoup hier au café Valois, au palais du Tribunat, de l'arrêté des Consuls relatif aux congés à délivrer dans les différents corps militaires. Il n'est sorte de mauvaise plaisanterie que l'on ne se soit permise sur les dernières phrases de cet arrêté, où il est dit que le général-inspecteur, lors de ses tournées, n'accordera de congés aux bons sujets qu'après leur avoir fait connaître le tort qu'ils se font en quittant le premier des états [1] : c'était à qui de messieurs les habitués de ce café lancerait un sarcasme contre le gouvernement. De ce que l'arrêté porte que les congés absolus ne seraient délivrés qu'à mesure que les hommes qui les auraient obtenus seraient remplacés par de nouveaux conscrits, on en concluait encore que la paix n'était pas certaine et que l'on redoutait l'issue des négociations.

1 C'est là, en effet, non pas la dernière phrase, mais une des phrases du dernier article de cet arrêté, en date du 8 brumaire an X.

Des malveillants cherchent à répandre dans les faubourgs que les farines qui arrivent à Paris pour l'approvisionnement sont toutes gâtées et plus mauvaises encore que celles de 93; d'autres voudraient insinuer au peuple que le pain ne vaudra plus que 12 sols les 4 livres, le 18 de ce mois. Ces propos, quoique semés à dessein de nuire, ne produisent aucun effet. On en recherche cependant les auteurs.

On parle toujours de l'expédition de Saint-Domingue. On disait hier que Toussaint-Louverture s'était emparé de vingt-cinq vaisseaux de ligne appartenant aux Anglais.

Certaines personnes, qui se prétendent bien instruites, persistent à assurer que les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement français et la cour de Rome ne pourront point s'aplanir, et que les arrangements projetés n'auront pas lieu.

Les travaux relatifs à la fête se continuent avec la plus grande activité; ceux de la colonne qui se construit à la mi-lune des Champs-Élysées ont été interrompus hier à cause de la violence du vent. Plusieurs ifs ont été renversés et brisés par l'ouragan; il n'a point causé dans Paris d'autres dégâts. Le déblaiement des matériaux de la place du Carrousel va grand train; les entrepreneurs ont promis que sous quatre jours il serait terminé...

Aujourd'hui, le tiers consolidé a éprouvé une baisse assez forte, que l'on attribue à la rareté de l'argent; on ne parle d'aucun autre motif, et la vérité est que les offres ont été très multipliées et les demandes bien peu nombreuses. Le tiers consolidé est à 59 fr. 25 c.; les bons des deux tiers, à 2 fr. 90 c.; ceux de l'an VII, à 67 fr., et ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 12 brumaire : « *Paris, 11 brumaire.* ...A l'occasion du *Tartufe*, donné avant-hier aux Français, certain critique dit aujourd'hui dans sa feuille : « Il n'y a plus d'hypocrites de religion. » Vraiment il n'y en a plus de semblables à ceux du temps de Molière, se frappant la poitrine et baisant la terre, pour avoir le bien et la femme d'un imbécile vieillard. Mais, si le grand peintre des mœurs vivait encore, négligerait-il de nous présenter, dans toute leur bassesse, les athées redemandant la confession, les incrédules recommandant la messe, les adultères proscrivant le divorce, les fripons parlant de piété, les persécuteurs des ministres provoquant la domination du sacerdoce, et les gazetiers des Comités révolutionnaires faisant de périodiques sermons? Jamais peut-être plus que dans ce moment l'hypocrisie ne compta de disciples zélés. La différence qui existe entre eux et les anciens, c'est que ceux-ci prenaient au moins le masque de la sagesse en se livrant au dérègle-

ment des passions, et que ceux de nos jours réclament effrontément les droits de la religion jusque dans les repaires de la débauche..... [1] » — *Gazette de France* du 15 brumaire : « Le premier Consul a, le 11 de ce mois, décerné dix-huit grenades, huit fusils, vingt-six haches d'abordage et des baguettes d'honneur à cinquante-trois militaires et marins qui se sont distingués par une bravoure éclatante, dans le combat soutenu le 17 messidor dernier, devant Algésiras, par la division aux ordres du contre-amiral Linois..... »

DCLXXXVIII

12 BRUMAIRE AN X (3 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 13 brumaire : « *Paris, 12 brumaire*. ...On abattit hier ce qui restait d'arbres dans la grande cour des Tuileries, de manière que rien n'embarrassera plus la vue de ce beau palais, ni le mouvement des troupes dans les grandes parades. Les démolitions de la place du Carrousel avancent rapidement : cette place sera dégagée et pavée pour la fête du 18 brumaire..... »

DCLXXXIX

13 BRUMAIRE AN X (4 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 14 brumaire : « *Paris, 13 brumaire*. ...On pose en ce moment, sur les quatre piliers des portes collatérales de la grille du palais consulaire, les quatre chevaux de bronze apportés de Venise à Paris ; ils y resteront, si l'effet répond à l'idée qu'on s'en est formée. On est aussi occupé à poser la grande grille..... »

DCXC

16 BRUMAIRE AN X (7 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 brumaire : « *Paris, 16 brumaire*. ...L'exposition de la statue colossale du héros pacificateur, par le citoyen Comolli, direc-

1. Même article dans le *Citoyen français* du 13 brumaire.

teur de l'Académie de sculpture de Turin, aura lieu à l'hôtel de Salm, rue de Lille, le 18 brumaire, jour de la fête destinée à célébrer la paix. Cette statue a 12 pieds et demi de proportion. L'artiste a saisi l'instant où le héros victorieux remet son épée dans le fourreau. Le Salon sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir; le prix d'entrée est de 1 franc 50 centimes..... » — *Citoyen français* du 17 brumaire : « *Paris, 16 brumaire.* ...Le gouvernement vient d'adresser à la commune de Granville pour y être inaugurée le 18 brumaire, jour de la fête de la paix, une copie faite par le citoyen Dandrillon du tableau du citoyen Hue, représentant le dévouement héroïque des habitants de cette commune, lors du siège que les Vendéens en firent..... » — *Publiciste* du 18 brumaire : « *Paris, 17 brumaire.* ...Dans la séance de l'Institut du 16, le célèbre Volta a lu le résultat de ses expériences sur le galvanisme, qui prouvent l'identité de ce fluide avec celui de l'électricité. Après la lecture de son mémoire, entendu avec le plus vif intérêt, le premier Consul, présent à la séance, a proposé de décerner à ce savant une médaille d'or, destinée à servir de monument à cette découverte importante, qui jettera probablement un nouveau jour sur la physique. Il a aussi proposé de faire répéter en grand, par une commission nommée dans le sein de l'Institut, toutes les expériences relatives au galvanisme..... »

DCXCI

18 BRUMAIRE AN X (9 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 19 brumaire : « *Paris, 18 brumaire.* ...Bernardin de Saint-Pierre a lu, dans la première séance du Lycée de Paris, un fragment de son voyage en Silésie. Si l'auteur de *Paul et Virginie* accorde souvent à ce lycée de pareilles faveurs, cet établissement aura peu de chose à envier même au Lycée républicain, et son succès est assuré..... » — *Gazette de France* du 18 brumaire : « *Paris.* ...Aujourd'hui, 18, à neuf heures du matin, il sera célébré, dans l'église métropolitaine de Paris, une messe solennelle en actions de grâces de la paix continentale et maritime. Un *Te Deum* y sera chanté, et le citoyen Desprez touchera l'orgue. » — *Gazette de France* du 19 brumaire : « *Paris.* ...La fête de la paix a été annoncée, ce matin, par plusieurs décharges d'artillerie, auxquelles s'est joint le carillon de la Samaritaine. Quoique la nuit ait été pluvieuse et que le temps ne paraisse guère disposé à favoriser les réjouissances publiques, elles auront lieu, puisqu'elles sont dans tous les cœurs et que le concours du temps n'est qu'un objet secondaire de la fête. La rivière est toutefois très enflée, et la rapidité de son courant rendra plus pénible l'exécution de la partie du plan établie sur son lit, les manœuvres navales, les mouvements de l'intérieur des quais et le service de l'illumination. Mais depuis longtemps on est accoutumé, en France, à combattre et à vaincre des obstacles d'une autre importance; et, pour peu que la soirée soit favorable à la célébration de la fête, Paris jouira du plus beau spectacle qui ait été donné

à ses habitants. La capitale renferme dans ce moment une multitude d'étrangers, attirés par la curiosité de toutes les parties et même de l'extérieur de la France. Les voitures publiques d'arrivée ont été constamment, depuis trois semaines, surchargées de voyageurs, et les hôtels garnis s'en trouvent encombrés. On peut raisonnablement conjecturer qu'il ne s'offrira jamais à la génération présente un spectacle aussi digne que celui-ci de fixer ses regards et d'exciter son enthousiasme..... » — *Gazette de France* du 20 brumaire : « Le 18 brumaire a été un jour de récréation et de réjouissances pour tout le monde et pas un établissement public n'a été ouvert, si on en excepte le théâtre Montansier. Nous ne parlons pas des maisons de jeu, qui sont heureusement restées pendant leurs douze heures accoutumées en pleine activité. C'était là que, pendant la célébration de la fête de la paix, on faisait la guerre aux nombreuses dupes de la capitale et à la jeunesse inexpérimentée des départements. L'engagement, dit-on, n'a été ni moins long ni moins animé que de coutume ; et il est resté beaucoup de dépouilles sur le champ de bataille. On cite un jeune homme qui, mis hors de combat, voulait se tuer, hier, dans le jardin du Palais-Égalité pour se consoler de sa défaite, et perdre la vie pour oublier la perte de son argent. Quelques passants charitables cherchèrent à le sauver de son désespoir ; et il est probable qu'ils y seront parvenus ; car on a toujours le projet de vivre, lorsqu'on manifeste hautement celui de mourir. L'administration des jeux de Paris devrait adopter un projet de règlement qu'on a soumis dernièrement aux directeurs et actionnaires d'une banque de jeu d'Altona. On proposait d'établir, à l'entrée de la maison, un bureau où chaque joueur déposerait, en entrant, et reprendrait, en sortant, une somme égale à la valeur présumée de son dîner du lendemain, s'il est célibataire, et à celle de trois dîners, s'il est père de famille ; mais malheureusement ce fonds d'avance serait perdu pour les caisses de banque, et c'est un grand obstacle pour l'adoption de ce projet de règlement. » — *Publiciste* du 19 brumaire : « *Paris, 18 brumaire*. ...Parmi les singularités du jour, il ne faut pas oublier que le propriétaire d'une maison sur les quais, l'a fait afficher à 1,200 francs pour le jour de la fête. Un autre a fait demander, par la voie des journaux, 500 francs pour une seule fenêtre située près de l'Hôtel de police..... — *Journal des Débats* du 20 brumaire : « *Paris, 19 brumaire*. ...Pendant la nuit qui a précédé le 18 brumaire, la pluie n'avait cesser de tomber ; le ciel, entièrement couvert, semblait menacer de se fondre en eau. La crainte de ne pouvoir dignement célébrer la paix et la mémorable époque dont ce jour est l'anniversaire était peinte sur tous les visages. Tout à coup, vers trois heures, le temps s'est élevé et a continué d'être calme et beau, sans être froid, le reste de la journée. Rien n'a plus troublé l'effet de la plus belle fête qui ait encore été vue à Paris. Nous allons essayer d'en donner une idée à ceux qui n'ont pu jouir de ce grand spectacle. Les ordonnateurs, déterminés sans doute par l'époque déjà avancée de la saison, ont cherché à rapprocher autant qu'il était possible le théâtre de la fête du centre de la capitale et de l'habitation du héros qui en était l'objet et devait en faire le plus bel ornement. Un arc de triomphe, composé de trois arcades, surmonté d'un attique et illuminé en plein, s'élevait du plateau sur lequel était autrefois placée la statue de Henri IV, et formait le fond du magnifique tableau renfermé dans la partie de la rivière comprise entre le pont Neuf et celui des Tuileries ; les boutiques assises sur les piles du pont Neuf *étaient* surmontées d'ifs, et le cintre des arches garni d'un triple cordon d'illu-

minations ; le revêtement intérieur des quais, à droite et à gauche, illuminé en plein, servait comme de soubassement à deux rangées d'ifs placés le long du palais du Louvre et des maisons des quais Conti et Voltaire. Un temple d'ordre dorique, dédié aux communes, et construit sur des bateaux liés ensemble, occupait le milieu du bassin, et était éclairé par des lustres suspendus dans chacun des entre-colonnements ; une multitude de petites barques, chargées de festons en lanternes de couleurs, circulaient incessamment dans tous les sens ; des ifs, illuminés d'une manière nouvelle, garnissaient les parapets du pont des Tuileries ; l'illumination intérieure et extérieure des quais se prolongeait jusqu'au pont de la Concorde, qui pouvait servir de point de vue à cette partie de la fête, aussi bien que le pavillon du Midi des Tuileries et la partie de la galerie du Louvre la plus rapprochée du château. L'autre partie de la fête, disposée sur la place de la Concorde et dans le jardin des Tuileries, était destinée à être vue de dessus la terrasse et des fenêtres du château. Une multitude d'ifs illuminés, répandus dans les parterres, servaient comme d'avenues à une suite d'arcades avec soubassement et attique illuminées en plein, qui s'étendaient en avant de la partie des quinconces, en face du château, et se prolongeaient en retour à droite et à gauche dans toute la longueur de la grande allée. Le bassin octogone et les terrasses du fer-à-cheval étaient garnis d'un cordon de lampions ; des ifs nombreux couvraient le parterre et le revêtement des terrasses. Un immense théâtre occupait la partie de la place de la Concorde qui fait face au château des Tuileries ; ce théâtre, décoré à droite à gauche de tours, de renforts et des autres fabriques qui peuvent donner l'idée d'une ville de guerre, renfermait encore un vaste temple dédié à la paix et deux autres temples plus petits dédiés aux arts et à l'industrie. Le temple de la paix (le même qui était placé dans le grand carré des Champs-Elysées à la fête du 1er vendémiaire) se composait de quatre-vingt-quatorze colonnes ; une colonne de 52 mètres de hauteur, élevée au milieu de la demi-lune des Champs-Elysées, et illuminée en plein, servait de fond à cette brillante perspective. Ici, nous ne pouvons nous défendre de renouveler le vœu, que nous avons exprimé ailleurs, de voir ces grands modèles d'édifices réguliers, qui font l'embellissement de nos fêtes, devenir un objet de concours et de récompenses pour les jeunes artistes. L'architecture, dont les fautes sont toujours irréparables, et à laquelle l'homme même habile consume souvent son temps et ses travaux, sans pouvoir trouver, dans tout le cours de sa vie, l'occasion de rien faire pour la gloire, a surtout besoin d'essais et d'encouragement. Le plaisir de voir ses plans exécutés, ne fût-ce que durant quelques jours, serait pour un jeune architecte la récompense à la fois la plus flatteuse et la plus utile, sous le rapport de ses progrès. A huit heures, on a exécuté sur le grand théâtre de la place de la Concorde la pantomime de la guerre et de la paix, où plus de cent chevaux, montés de leurs cavaliers, ou attelés à des chars, ont figuré à la fois. A dix heures on a tiré le feu d'artifice, disposé sur la rivière, en avant, en arrière du temple du commerce et sur une multitude de petites barques errantes. Le mouvement de tous ces feux, le reflet des eaux, et des effets de détonation tout nouveaux, fort préférables à ce que les artificiers avaient imaginé jusqu'à ce jour, ont produit le spectacle à la fois le plus brillant et le plus imposant. Les bâtiments publics et particuliers qui garnissent les quais et la place de la Concorde, l'hôtel de la Marine, le palais du Corps législatif, l'hôtel de l'Etat-Major et celui du ministre de la police, étaient ornés de décorations les plus éclatantes. Voici

les principales inscriptions. Au palais du Sénat conservateur, sur un assez beau transparent bleu, placé au-dessus de la porte d'entrée qui fait face à la rue de Tournon, étaient écrits ces mots :

A la Constitution, à la Liberté, à la Paix.

Aux Invalides, au milieu de l'arc de triomphe :

A Bonaparte.

Dans la rue de Grenelle, au coin de la rue de Bourgogne, on lisait sur un transparent de forme circulaire, environné d'une couronne de laurier :

Pacem
Virumque XVIII Brumarii.

Du côté du palais du Corps législatif qui fait face au pont de la Concorde, on a écrit sur un ajustement :

Prospérité, Sciences et Arts.

Sur l'ajustement plus à gauche :

Abondance, Agriculture, Commerce.

Un pharmacien de la rue Saint-Honoré, près la rue de la Révolution, avait écrit dans un petit transparent :

Pax vobis.

Sur le coin du mur de la rue Saint-Florentin, derrière le ministère de la marine, la foule lisait cette inscription, écrite à la main :

A Bonaparte, vainqueur et pacificateur, la patrie reconnaissante. Salut et gloire au héros des deux mondes. Il est tout à la fois citoyen et vainqueur, soldat et général, vengeur et protecteur ; un Lycurgue au Sénat, dans les champs un Achille. Gravons sur un trophée le surnom d'invincible, et n'oublions jamais qu'il fut notre sauveur.

Vive la République et tous ses alliés !
Signé : D. F. 18 brumaire an X.

Rue de Varennes, maison de Laffecteur :

Vive Bonaparte !
Brille toujours sur nous, astre qui fais éclore
Et les fleurs et les fruits, ornements de la paix.
Toi que l'Europe admire, toi que la France adore ;
Soleil levé sur nous, ne t'éclipse jamais.

Sur le quai des Quatre-Nations, chez un limonadier, on lisait dans un petit transparent :

Vivat optata bona pax,
Vivat Bonaparte per orbem.

Et sur le quai Malaquais un autre transparent offrait le buste du premier Consul, orné d'une couronne de lauriers avec ces mots :

Il se prive du repos qu'il nous donne.

Rue Cerutti, à l'hôtel Choiseul, dans lequel demeure M. Smith, Anglais, on

a peint dans un grand transparent les deux pavillons anglais et français liés par un ruban à une branche d'olivier, avec cette inscription :

Ils sont à jamais unis.

Rue Neuve-du-Luxembourg, maison du citoyen Dernonville, l'on trouvait répétés à chaque côté de la porte cochère, sur un petit transparent, ces deux vers :

Il a, par ses hauts faits, surpassé les mortels ;
On eût pour lui jadis élevé des autels.

La joie de la multitude innombrable d'un peuple actuellement heureux pouvait seule égaler la splendeur de ce jour, qu'il était venu admirer de toutes parts. Ce double spectacle était un beau sujet d'admiration et sans doute aussi de réflexions pour les étrangers que la paix a amenés dans nos murs. La fête dont ils ont été les témoins ne saurait être le fruit de la munificence passagère d'un jour ; il n'appartient qu'à un gouvernement constant protecteur des arts, à un ministère nourri dans le commerce de ceux qui les exercent, et qui en connait lui-même tous les procédés, d'accueillir le plan, de n'être pas effrayé de l'exécution d'une semblable fête. Plus d'une nation s'épuiserait en vain pour produire rien de semblable à ce que les représentants de l'Europe ont vu hier de l'enceinte du palais des Tuileries. Les progrès des arts, sous un gouvernement qui sait les protéger, nous ont rendu facile ce qu'une ancienne expérience nous avait habitués à regarder comme impossible. L'art du dessin une fois devenu populaire, celui du décorateur est arrivé rapidement à son point de perfection : de simples ouvriers exécutent ce qu'autrefois on n'obtenait qu'avec peine d'artistes appelés à grands frais. Les procédés de charpentier, naguère encore si compliqués, si timides, sont devenus d'une simplicité, d'une hardiesse qui étonnent : la légère planche de bateau a remplacé presque partant la poutre, d'une mise en œuvre si dispendieuse. Chaque jour quelque nouvelle institution ajoute à notre industrie et rappelle le 18 brumaire. Les Français sont riches de la sagesse de leur chef, plus encore que de ses conquêtes.» — « On achève, avec une grande célérité, la démolition des bâtiments de la place du Carrousel. On repave au fur et à mesure des déblaiements. On repave aussi l'entrée de la cour du gouvernement. »

DCXCII

20 BRUMAIRE AN X (11 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 21 brumaire : « *Paris, 20 brumaire.* ...Par mesure de précaution et d égalité, la circulation des voitures était interdite le 18 brumaire, dès cinq heures après-midi ; les égards voulaient que celle du lord Cornwallis fût exceptée de cette mesure. Il s'est promené dans toutes les parties du local destiné à la fête. Il a constamment vu l'ordre et la bienséance observés sans contrainte. Partout sa présence a excité cette attention qui ne naît

pas de la curiosité, qui sert plutôt à réprimer ses mouvements, et qui est une expression de plaisir en même temps qu'un témoignage de considération adressé au caractère et à la renommée de celui qui en est l'objet. (*Journal officiel.*) — *Publiciste* du 22 brumaire : « *Paris, 21 brumaire.* ...Un règlement de police avait défendu la circulation des voitures dans l'enceinte de la place de la Concorde et sur les quais, dès la matinée du 18 de ce mois. Le gouvernement avait jugé à propos de faire une exception en faveur du ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Lord Cornwallis en profita, et alla dans son carrosse examiner partout les préparatifs de la fête. Il fut étonné de n'apercevoir aucune autre voiture que la sienne, il en fit l'observation : on lui répondit que l'exception n'était que pour lui seul. Il parut extrêmement touché d'une attention si flatteuse, et ne le fut pas moins des égards et du respect que lui témoignait le peuple qui se trouvait sur son passage. Quelqu'un a remarqué que le peuple anglais n'aurait peut-être pas vu avec la même tranquillité, un Français jouir à Londres d'une distinction aussi exclusive. Mais la manière dont ce même peuple a traité les citoyens Otto et Lauriston répond victorieusement à cette remarque. On voit avec plaisir que cette haine contre les Français, qui n'a que trop longtemps distingué le peuple anglais, a été extrêmement amortie par les longs malheurs de la guerre, et que l'espérance et le besoin d'une prompte paix l'emportent sur toute autre considération. La politique, comme la philosophie, devrait s'occuper à extirper tous les germes de ces haines nationales, aussi absurdes que désastreuses, qui rendent d'ordinaire les guerres plus longues et les paix plus courtes..... » — *Publiciste* du 23 brumaire : « *Paris, 22 brumaire.* ...Parmi les inscriptions qui décoraient, le 18 de ce mois, tous les édifices, il y en avait une de remarquable par sa simplicité : c'était celle qu'on voyait à une maison d'éducation, rue de Matignon, près les Champs-Elysées. Au pied du buste du héros qui a conquis la paix, on lisait :

........*Si forte virum quem.*

Au dessous :

18 brumaire an VIII.

Ce passage, tiré de Virgile, me parut d'une application très heureuse ; car la suite du vers est :

Conspexere, silent........... »

DCXCIII

23 BRUMAIRE AN X (14 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 24 BRUMAIRE.

Les partisans des Bourbons, pour se consoler entre eux, prétendent que c'est au Congrès d'Amiens que les puissances de l'Europe vont prononcer d'une manière décisive sur le sort de cette famille. Ils voient avec bien de la peine que leurs espérances ont été trompées au 18

brumaire, et que la proclamation des Consuls a fait tomber tous les propos relatifs aux prétendus changements qui devaient avoir lieu dans le gouvernement à cette époque.

Depuis le 18, les cafés et toutes les réunions publiques n'ont presque rien offert à l'observation. On continue de s'y occuper 1° des discussions du parlement d'Angleterre, et l'on paraît bien convaincu de la solidité de la paix avec cette puissance, qui, suivant ces politiques, en a encore plus besoin que nous ; 2° des affaires de la religion et des querelles des prêtres des différents partis, les vœux de la majorité des citoyens tendent à voir cesser bientôt cette espèce de guerre, et la paix rétablie dans l'Église ; 3° des subsistances et de la crainte que l'on éprouve qu'elles n'augmentent beaucoup trop. Les marchands fariniers, les fermiers et les propriétaires persistent à dire que la moisson est peu avantageuse, que les gerbes rendent peu de grain et le grain peu de farine. L'inquiétude commence à percer un peu dans la classe ouvrière, notamment parmi celle de la manufacture des glaces et de la grande fabrique de papiers peints du faubourg Saint-Antoine. Les personnes versées dans ce commerce croient qu'il est bien essentiel de faire arriver des grains du dehors pour ne pas être pris au dépourvu dans l'arrière-saison, la consommation des semences ayant été très considérable cette année.

On a saisi hier, à la barrière de Neuilly, une superbe berline attelée de deux bons chevaux. Elle contenait des doubles fonds dans lesquels on a trouvé près de 300 litres d'eau-de-vie double. Cette berline appartient au citoyen Aubez, marchand épicier, rue de Crussol. Il ne l'avait fait faire que pour ce seul et unique usage. Le même jour, un cabriolet à double fond a été arrêté à la barrière de Fontarabie. Il contenait près de 100 litres d'eau-de-vie double appartenant, ainsi que le cabriolet, au citoyen Millet, propriétaire, demeurant rue Papillon, faubourg Poissonnière. Presque tous les marchands épiciers, distillateurs et limonadiers ont des dépôts dans les environs de Paris, et il arrive fréquemment que les cochers de différentes personnes se chargent, à l'insu de leurs maîtres, d'introduire dans leurs voitures les eaux-de-vie que ces marchands ont déposées au dehors.....

Lord Cornwallis n'a pas reçu hier les personnes qui sont venues pour lui faire visite. Différents ambassadeurs et le ministre de la justice et plusieurs autres fonctionnaires publics se sont présentés chez lui. Le soir il a reçu M. de Méry, commissaire anglais pour l'échange des prisonniers de guerre, et il a travaillé avec lui pendant une heure environ. Il a été dîner avec sa famille chez le ministre des finances.....

Sous le titre *L'Hôtel garni ou la Revue de l'an X* [1], on a donné hier au Vaudeville une pièce qui présente plus d'un genre de critique. A la nature du fond du sujet, il est facile de voir qu'on s'est abstenu, avec une certaine peine, d'étendre cette critique jusque sur quelques points politiques. Émilie, aimée de Florimont a cependant été obligée d'épouser un M. Roseval qui l'a emmenée en Amérique. Des circonstances ont fait croire ce M. Roseval émigré, et on a vendu sa maison. Florimont s'en est rendu acquéreur, en a fait un hôtel garni, et devant encore sur cette propriété 30,000 francs à M. Poitevin, qui la lui avait vendue, est sur le point de la perdre; mais il arrive tout le contraire; l'intrigue de M. Pot-de-vin (*sic*) est reconnue, Florimont paie la maison et la rend à Mme Roseval ; celle-ci, étant revenue en France, logeait dans l'hôtel même sous le nom d'Héricourt. Florimont, qui d'abord ne reconnaissait pas en elle Émilie et lui avait fait cependant la restitution, est payé de ce procédé par la main de la veuve Roseval. Ce qu'il y a de saillant dans ce vaudeville, ce sont les à-propos malins sous le nom de Néologue, auteur; et dans les personnages d'un peintre et d un journaliste on a reconnu l'auteur du *Tableau de Paris*, l'auteur d'un feuilleton de littérature, et le peintre qui a fait le portrait de Bonaparte. Ce dernier à-propos amène un couplet à la louange du premier Consul, mais un peu mordant pour l'artiste, *qui fait voir pour 1 fr. 80 c. le portrait du héros*. On a saisi sans malignité apparente le passage suivant :

> Grâce aux ruses savantes
> Du plus beau des métiers,
> Tous gagnent sur les rentes,
> Excepté les rentiers.

L'ouvrage a eu un peu de succès du reste ; le calme a été parfait pendant toute la représentation.

Bourse. — Tiers consolidé à 56 fr. ; provisoire, à 45 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c. ; ceux de l'an VII, à 66 fr. ; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F [7], 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 24 brumaire : « *Paris, 23 brumaire*. ...Le préfet de police a renouvelé, le 16 de ce mois, les anciennes ordonnances sur le balayage de Paris. Les propriétaires et locataires sont tenus de faire balayer tous les jours devant leurs portes et boutiques. Les boues et immondices seront mis en tas,

1. Comédie-vaudeville en un acte, par Dieulafoy et Chazet.

et nul ne pourra les pousser devant les propriétés voisines. Dans le temps de neige et de glace, les propriétaires et locataires sont également tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leurs maisons, et, en cas de verglas, de jeter des cendres, du sable ou des gravois, pour obvier aux accidents. » — « Par une autre ordonnance du même jour, le préfet, vu les soumissions faites par 641 boulangers de Paris, en conséquence de l'arrêté des Consuls du 19 vendémiaire dernier[1], a arrêté que les quinze sacs de farine que les boulangers soumissionnaires doivent fournir à titre de garantie, seront versés au magasin Élisabeth avant le 1er frimaire prochain. Les boulangers qui n'ont pas encore fait leur soumission, et qui désirent continuer leur état, sont tenus de remplir cette formalité et d'effectuer leur dépôt de garantie. Ceux qui ne seront pas munis d'une permission du préfet ne pourront continuer leur état et leurs fours seront démolis. Les commissaires de police feront, au moins une fois par décade, des visites chez tous les boulangers de leurs divisions respectives, pour contrôler si lesdits boulangers ont chez eux l'approvisionnement particulier auquel ils sont tenus, en raison du nombre de fournées de pain que chaque boulanger doit faire par jour. Aucun établissement de boulangerie ne pourra être fermé à l'avenir sans une permission spéciale du préfet. Il est défendu à tout architecte, maçon, etc., de construire des fours de boulangerie, sans s'être préalablement fait représenter la permission..... »

DCXCIV

24 BRUMAIRE AN X (15 NOVEMBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 25 brumaire : « *Paris, 24 brumaire*. ...Le ministre de l'intérieur a été visiter avant-hier l'Hôtel-Dieu sans y être attendu, ce qui est le meilleur moyen de voir les choses comme elles sont réellement. Il a parcouru avec un grand intérêt toutes les parties de cette immense maison : il s'est occupé avec les membres du Conseil général de la commission des hospices, des moyens d'y faire les améliorations projetées, telles que de diminuer le nombre prodigieux des individus qui y sont reçus, en n'y admettant que des personnes réellement malades, et de destiner des hospices particuliers au traitement des enfants, des femmes en couches et surtout des fous et des folles, dont la translation dans une autre maison est depuis longtemps sollicitée par tous les amis de l'humanité. Le ministre a paru en général satisfait des soins que l'on prend des malades ; il l'a particulièrement témoigné

1. Cet arrêté, dont il a déjà été question plus haut, p. 594, portait qu'à l'avenir nul ne pourrait exercer à Paris la profession de boulanger sans une permission spéciale du préfet de police. Une des conditions de cette permission était la suivante : « Chaque boulanger sera tenu de verser, à titre de garantie, au magasin de Sainte-Élisabeth, quinze sacs de farine de première qualité, et du poids de 15 myriagrammes 90 hectogrammes (325 livres) : ces quinze sacs ne pourront être achetés à la Halle. »

aux respectables hospitalières, qui, malgré les orages de la Révolution, n'ont jamais cessé de les soigner et d'exposer leur santé pour leur soulagement. Le ministre est sorti comblé des bénédictions des malheureux qu'il venait de visiter et consoler ; et à présent que la paix permettra de consacrer les fonds nécessaires à leur entretien, tout présage des améliorations sensibles dans ce vaste asile ouvert à l'humanité souffrante..... » — « Il y a eu le 21 brumaire, à l'établissement des soupes économiques de Saint-Sulpice, une réunion non moins intéressante par le choix des personnes dont elle était composée que par le but qui les animait ; le comité qui dirige ces utiles institutions avait fait apporter un vase de soupe de chacun des huit fourneaux qui existent actuellement à Paris : le ministre de l'intérieur, le comte de Rumford, plusieurs personnes connues par leur philanthropie, telles que les citoyens Kellermann, Volney, Sérurier, sénateurs ; Parmentier, Pastoret, Camus, Duquesnoy, membres du Conseil des hospices ; Montgolfier, Costar, Degérando, de Montmorency, quelques dames de la Société de la charité maternelle, et un grand nombre de membres des bureaux de bienfaisance, ont fait la comparaison des soupes des divers établissements ; et la diversité des jugements même prouvait que toutes remplissaient le but proposé de donner aux pauvres une nourriture saine, agréable et économique. C'était un spectacle digne d'être apprécié par les âmes sensibles que de voir d'un côté plus de trois cents indigents, mères de famille, vieillards, enfants, venus avec ordre et empressement recevoir ou acheter leur soupe ; de l'autre, le ministre qui est chargé de soigner l'administration intérieure et les membres du conseil de la bienfaisance publique examiner si ce genre de secours est véritablement utile ; de voir au milieu de cette réunion l'inventeur de ces procédés économiques et le propagateur de ces utiles établissements, le comte de Rumford, affirmer que les soupes de Paris sont au moins aussi bonnes que celles qu'il a lui-même dirigées. Une joie pure et douce brillait dans tous les yeux ; chacun s'applaudissait d'avoir coopéré, par son zèle, son influence ou ses moyens pécuniaires, à une institution aussi utile et aussi simple, et désirait la voir prendre toute l'extension dont elle est susceptible. » — *Gazette de France* du 25 brumaire : « Toutes les lettres que l'on reçoit de l'intérieur de la France sont remplies des détails relatifs à la fête du 18 brumaire. Partout elle a été célébrée avec la solennité, la joie et l'enthousiasme qu'on devait attendre d'une nation trop longtemps étourdie de ses longs désastres, et qui sort tout à coup de son accablement. Son réveil glorieux a dissipé le songe pénible de la Révolution ; et s'il lui reste des souvenirs, c'est pour comparer la source au terme de ses maux ; c'est pour rapprocher l'idée de son salut de celle de ses dangers ; et enfin pour mesurer le degré de sa reconnaissance sur la grandeur de ses désastres passés..... »

DCXCV

26 BRUMAIRE AN X (17 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 BRUMAIRE.

Depuis deux jours les denrées coloniales augmentent sensiblement. On y a fait d'autant plus d'attention, que cette augmentation vient en même temps que celle des grains et des farines. A l'égard de ces derniers, les plaintes, les murmures et les inquiétudes surtout continuent. Aujourd'hui, à la rotonde du Temple, nombre d'ouvriers, rassemblés à l'heure du déjeuner, s'en occupaient beaucoup et disaient qu'ils avaient bien peur que le pain ne renchérisse encore, et qu'alors il leur serait impossible d'y tenir. Dans le faubourg Saint-Marceau, où les travaux et les ateliers sont en plus grande activité que partout ailleurs, il existe des ménages cependant dont le gain journalier est au-dessous de la proportion avec le prix du pain. Dans la classe la plus éclairée, on ne parle point du prix du pain ; mais on paraît craindre que, si l'on ne prend pas de bonne heure de grandes mesures d'approvisionnements, il soit bien difficile de gagner la récolte prochaine.

Il arrive journellement à Paris des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Ils sont reçus dans une espèce d'établissement en forme de séminaire, dirigé par les anciens Sulpiciens. Ils sont dans ce moment au nombre de quarante-cinq. Les autres prêtres regardent cet établissement comme prématuré, et croient bien que la direction des futurs séminaires ne sera pas confiée aux anciens prêtres de Saint-Sulpice, qu'ils regardent comme des ultramontains renforcés et les plus grands ennemis des libertés de l'Église gallicane. Tout devient dans ce moment motif de querelle et de reproche entre les partis qui divisent l'Église. Le curé de Saint-Nicolas-des-Champs a été porté hier au cimetière de Montmartre dans un char à quatre chevaux, suivi de quatre voitures drapées et d'un concours considérable de citoyens de toutes les classes.

Le curé de Saint-Laurent, nommé Marguaritta, déporté rentré, est cité chez le juge de paix de la division du Nord, par une fille qui l'accuse de différents crimes.

La rentrée de M. de Richelieu fait tenir beaucoup de propos [1] et

1. Dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, Nor-

donne beaucoup d'espoir aux partisans des émigrés de les voir tous rentrer.

Le préfet de police vient de faire saisir chez un nommé Castel, orfèvre, plusieurs faux poinçons, tant pour le titre que pour la garantie des matières.....

Lord Cornwallis est arrivé de Versailles hier, vers les quatre heures, et a dîné chez le citoyen Joseph Bonaparte avec les personnes de sa suite. Il a reçu, au moment d'aller dîner, un courrier de Londres. Il est rentré sur les neuf heures et a travaillé une partie de la soirée.

Bourse. — Le tiers consolidé. 54 fr. ; provisoire, 42 fr. ; bons an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 27 brumaire : « *Paris, 26 brumaire.* ...Le 21 brumaire le premier Consul a assisté à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national. Cette séance a été très intéressante et s'est prolongée jusqu'après neuf heures du soir. Le savant professeur de physique de Pavie, M. de Volta, a continué la lecture de son mémoire sur l'identité des fluides électriques et galvaniques, dont il n'avait lu qu'une partie dans la séance du 18, et a fait beaucoup d'expériences. Ce mémoire et ces expériences, auxquels le premier Consul a donné beaucoup d'attention, ont paru convaincants et ne laissent presque plus de doute à personne, sur la certitude de la théorie que l'ingénieux M. de Volta a établie..... »

DCXCVI

27 BRUMAIRE AN X (18 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 BRUMAIRE.

Les campagnes des environs de Paris partagent les inquiétudes des habitants de la ville relativement aux subsistances. Le pain y est plus cher qu'à Paris ; on le paie jusqu'à 18 sols les 4 livres à Saint-

vins et autres (1824), la notice sur le duc de Richelieu donne, à ce sujet, les renseignements suivants : « La paix, en 1801, lui permit de revenir dans sa patrie, afin d'y réclamer la radiation de son nom de la liste des émigrés. Le premier Consul Bonaparte mit, dit-on, à cette faveur une condition que M. de Richelieu n'accepta pas : celle, assez naturelle, de quitter le service étranger. Il repartit pour Saint-Pétersbourg et fut nommé, au commencement de 1803, gouverneur civil et militaire d'Odessa et des côtes environnantes, etc. »

Germain-en-Laye et dans quelques autres communes. Le blé, qui avait paru tendre à la baisse dans le Soissonnais et dans le ci-devant Valois, a repris un cours plus raide et il augmente. Ce n'est qu'à Paris que le peuple croit que la cherté est la suite d'enlèvements pour l'extérieur : on ne l'attribue, dans les départements fromenteux, qu'à la nature de la récolte, et ce qui le prouverait, c'est la médiocrité des arrivages à la Halle par la voie du commerce ; car jamais les propriétaires, les meuniers et marchands de grains et farines ne trouveront une aussi belle occasion de vendre cher.

Les malveillants, qui ne laissent échapper aucune occasion, disent que ce serait le moment de restreindre les traitements et le nombre des fonctionnaires publics pour appliquer à des achats de grains chez l'étranger les fonds qui résulteraient de ces économies. Aussi, depuis quelques jours, on affecte de dire, dans les réunions publiques, dans les cafés et autres endroits de ce genre, que le nombre des tribuns, des législateurs est trop considérable, et que le gouvernement s'occupe à cet égard d'une grande réforme. La classe peu instruite du peuple ne voit que le gouvernement, et ne regarde les autres grandes autorités que comme des charges qui pèsent sur elle.

On répand dans le public que l'expédition de Saint-Domingue est retardée, parce que l'Angleterre s'y oppose jusqu'à la signature de la paix définitive.

D'après les différents rapports, il parait qu'on cherche de nouveau à tourmenter l'esprit des troupes qui sont à Paris ; qu'il règne du mécontentement parmi les dragons du 9e régiment ; le secrétaire du quartier-maître de ce corps dit que les soldats sont indignés de voir qu'on met à leur tête des jeunes gens qui ne savent pas monter à cheval, tandis qu'il existe parmi eux de vieux militaires couverts de blessures, qui ont fait toutes les campagnes et ont par conséquent, disent-ils, des droits à l'avancement. Ils ajoutent que nombre de dragons se dégoûtent du service et se disposent à demander des congés.

Les indigents qui reçoivent des secours à domicile se plaignent amèrement de la manière dont ces secours leur sont administrés ; ils disent qu'on leur diminue la quantité de pain qu'ils avaient coutume de recevoir; ils attribuent cette diminution à la cherté de la denrée, et ils murmurent hautement.

Les travaux à l'extérieur commencent à baisser, à cause de la saison ; mais ceux de l'intérieur, comme la menuiserie, la serrurerie, la peinture, prennent un nouveau degré d'activité. Les ouvrages d'ébénisterie et de marqueterie vont très fort; les commandes sont très

considérables, et les meubles, de quelque prix qu'ils soient, sont enlevés à l'instant même qu'ils sont terminés. Le commerce de vin est dans la plus grande vigueur. Les vins vieux sont extrêmement recherchés, et il y a de très fortes demandes pour l'étranger ; aussi les prix commencent à hausser.....

Il ne s'est présenté hier aucune visite chez lord Cornwallis. Il a été dîner chez le ministre de la marine et de là il a été au théâtre de la République.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 75 c.; provisoire, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 68 c.; ceux de l'an VII, à 64 fr. 25 c., et ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 28 brumaire : « M. le marquis de Cornwallis a donné avant-hier à dîner à plusieurs Anglais de marque, parmi lesquels se trouvait lord Minto, précédemment ambassadeur près la cour de Vienne, et récemment arrivé à Paris. Cette société se rendit ensuite à l'Opéra, où l'on donnait les *Mystères d'Isis*. Dire que la recette fut, ce jour-là, de 7.400 francs, c'est assez indiquer combien la salle était pleine. L'illustre étranger y fut accueilli par des applaudissements universels, et sa présence excita une sorte d'enthousiasme. Il parut touché de ces démonstrations de joie et de respect, et lorsqu'il se retira au milieu des acclamations, il salua l'assemblée de la manière la plus noble et la plus gracieuse..... » — *Publiciste* du 28 brumaire : « *Paris, 27 brumaire.* ...Le Lycée républicain ouvrira, le 1er frimaire, sa dix-septième année. Resté debout au milieu de la guerre et de la Révolution, il ne peut manquer d'obtenir aujourd'hui tous les succès dus à la persévérance et au zèle éclairé de ses administrateurs. Les célèbres professeurs dont on lit les noms à la tête des cours de cette année sont faits d'ailleurs pour inspirer ou pour entretenir la confiance publique. On distingue entre autres les citoyens Fourcroy, pour la chimie ; Cuvier, pour l'histoire naturelle ; Sue, pour l'anatomie ; La Harpe, pour la littérature ; Degérando, pour la philosophie morale ; Legrand, pour l'architecture, et Butet pour la physique expérimentale[1]..... »

DCXCVII

28 BRUMAIRE AN X (19 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 BRUMAIRE.

Les plaintes sur la cherté du pain continuent. Heureusement, disent les ouvriers, les travaux n'ont point encore été suspendus par la ri-

1. Cf. Ch. Dejob, *L'Instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle*, p. 423.

gueur de la saison; mais, si elle devient plus rigoureuse, que ferons-nous? Quoique le prix des cuirs baisse chaque jour, la tannerie ne laisse pas que d'occuper encore un grand nombre de bras. La fabrication des petites étoffes et de papiers peints augmente chaque jour. Les menuisiers du faubourg Saint-Marceau ne sont occupés qu'à faire des métiers et y travaillent jour et nuit.

On remarque toujours, dans les deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les plus populeux de Paris, que la classe la plus pauvre se livre avec fureur à la loterie. La veille des tirages, les maisons de prêts de ces quartiers sont assaillies par les femmes qui y portent leurs effets et tous les ustensiles de leur ménage. Il en résulte toujours des querelles violentes avec les époux.

On a observé que c'était particulièrement dans les corps de garde de la garde nationale sédentaire où l'on s'occupait davantage du prix des subsistances, et en général on n'y ménage pas les expressions.

On répandait hier dans le public de funestes nouvelles de Saint-Domingue, on disait que tous les blancs y avaient été massacrés ; on disait aussi que le contre-amiral Lacrosse et son état-major avaient été empoisonnés à la Guadeloupe.

Les malveillants, qui ne renoncent pas à l'espoir de voir naître des troubles, ont cherché à sonder la garde des Consuls ; ils disent qu'on ne ferait pas ce que l'on voudrait des grenadiers et des canonniers, s'il arrivait quelque événement, parce qu'ils étaient dévoués au premier Consul.....

Lord Cornwallis a été hier matin faire sa promenade ordinaire à pied. Il est rentré sur les trois heures et a travaillé jusqu'à cinq heures avec M. de Mery. Il a été dîner ensuite chez l'ambassadeur d'Espagne ; un instant avant de sortir, il a reçu un courrier de Londres.

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 75 c. ; provisoire, à 41 fr. ; bons de l'an VII, à 63 fr. ; ceux de l'an VIII, à 88 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 29 brumaire : « *Paris, 28 brumaire.* ...Un tableau qui doit orner les appartements de la Malmaison, et qui représente les bardes d'Ossian évoquant les fantômes au son de la harpe sur les bord du Lora, vient d'être terminé par Gérard, et envoyé pour quelque temps en Angleterre, où il doit être gravé. Un artiste non moins célèbre, Girodet, achève en ce moment le pendant de ce tableau..... »

DCXCVIII

29 BRUMAIRE AN X (20 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 brumaire : « *Paris, 29 brumaire.* ...Il circule dans les sociétés de Paris une satire odieuse contre les femmes les plus distinguées, soit par leur beauté, soit par leurs richesses. C'est blesser à la fois les mœurs françaises et la décence publique..... » — *Citoyen français* du 30 brumaire : « *Paris, 29 brumaire.* ...En vertu d'un arrêté du préfet de la Seine, il a été établi dans chacune des écoles centrales de Paris une troisième classe de langues anciennes. L'objet des études, dans ces classes, sera l'enseignement gradué des langues grecque et latine, auquel enseignement sera joint celui de la langue française. Le cours des belles-lettres, généralement professé jusqu'à ce jour en français seulement, le sera à l'avenir dans les trois langues : française, latine et grecque. Il aura pour but le perfectionnement des élèves dans l'étude et la connaissance de ces langues et dans l'art de parler et d'écrire. Le cours complet d'études sera de six années : pendant les trois premières années, les élèves suivront graduellement les classes des langues anciennes et le cours élémentaire d'histoire et de géographie ; pendant la quatrième, la classe de grammaire générale et celle des belles-lettres ; pendant la cinquième, la classe de mathématiques ; enfin pendant la sixième année, les classes de physique et de chimie, et d'histoire naturelle, le cours de législation et la conférence sur l'histoire. Aucun élève ne sera admis dans la première classe de langues anciennes, s'il ne sait lire et écrire correctement, et s'il ne possède les premières règles de la syntaxe latine. Tout élève étranger à l'école, et qui se présentera pour suivre une classe au-dessus du premier degré, ne sera admis à franchir les classes inférieures qu'après avoir été examiné et jugé capable par le professeur de la classe à laquelle il aspire. L'année scolaire commencera le 1er brumaire et finira le 29 thermidor. »

DCXCIX

30 BRUMAIRE AN X (21 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er FRIMAIRE.

On répand dans le public que le Concordat sera le premier objet soumis au Corps législatif dans la session qu'il a commencée aujourd'hui, et que, dans le Tribunat, des discours pour et contre sont préparés sur cette matière. On désire toujours vivement dans le pu-

blic savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Le peuple cependant ne paraît plus prendre tant d'intérêt au rétablissement de la religion catholique, depuis qu'on a répété partout qu'il doit être établi un impôt pour subvenir au traitement du clergé, car il trouve excessifs ceux qui existent déjà, et il s'en plaint.

Les cabarets et autres lieux de réunion des ouvriers dans les faubourgs ont été moins fréquentés hier que de coutume. On s'y est occupé du prix du pain et on a murmuré. L'inquiétude parmi la classe ouvrière est grande, et l'on s'aperçoit qu'elle attiédit son attachement pour le gouvernement; des malveillants répandent sourdement que le pain est bien plus cher dans les départements environnants, qu'à Meaux il vaut 6 sols la livre, et que cette cherté ne peut manquer de bientôt nous atteindre; et tous ces bruits, dont les auteurs se cachent avec autant de soin que d'adresse, ne font qu'augmenter les craintes et les alarmes. Les travaux cependant continuent; les ouvriers en voitures et en meubles ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

On parle beaucoup du rétablissement des maîtrises et des jurandes; on dit que les différents corps de métiers vont être tous assujettis à des consignations plus ou moins fortes. Cette nouvelle déplaît beaucoup à une foule d'individus qui, depuis le commencement de la Révolution, se sont établis sans aucuns frais, le plus souvent sans aucuns moyens, et font le plus souvent banqueroute. Les négociants et les marchands honnêtes, au contraire, désirent beaucoup que le gouvernement prenne les mesures convenables pour anéantir l'agiotage et l'escroquerie, qui se sont introduits dans toutes les branches du commerce, et pour empêcher une foule d'individus qui n'ont rien, et n'offrent aucune garantie, de ruiner le citoyen probe et laborieux qui acquitte fidèlement et sans murmurer les charges que l'État lui impose.

On rapporte que des officiers réformés ont été, il y a quelques jours, chez le général Masséna pour le prier de les recommander auprès du gouvernement et apostiller une pétition qu'ils étaient dans l'intention de lui présenter; que le général leur a répondu qu'il ne jouissait d'aucun crédit. « Mais nous mourrons de faim », lui dirent-ils. « En ce cas, mes amis, reprit Masséna, je vais vous donner de quoi avoir du pain. » Et il leur remit à l'instant [à] chacun 3 louis; il leur a offert en même temps sa table jusqu'à ce qu'on leur ait rendu justice en les employant. On ajoute que Masséna est très généreux envers les officiers réformés, et que grand nombre d'entre eux lui sont entièrement dévoués.

Il y avait hier, au café de la Guerre, rue de la Loi, au coin du bou-

levard, différentes personnes attachées aux ambassadeurs et notamment au lord Cornwallis. Elles causaient en différentes langues ; on les a entendues dire que le traité de paix définitif serait très avantageux aux Anglais ; que lord Cornwallis connaissait parfaitement la situation de la France ; qu'il savait que la récolte y avait été généralement mauvaise, excepté dans la Belgique, mais que presque la moitié de la récolte de ces nouveaux départements était déjà passée à l'étranger ; qu'il en instruisait à fur et mesure son gouvernement, auquel il dépêchait fréquemment des courriers. On dit chez lord Cornwallis que Son Excellence doit partir le 5 ou le 6 de cette décade pour Amiens. On croit au contraire dans le public qu'il ne partira point de si tôt, qu'il traite directement avec le premier Consul les grands intérêts des deux nations, qu'il n'ira à Amiens que pour la forme et y signer des articles arrêtés définitivement et convenus d'avance. Les discussions du parlement d'Angleterre à l'occasion de la paix continuent d'occuper les politiques des cafés. On a remarqué que les papiers publics annoncent que le premier travail du Parlement serait de diminuer les impôts et les taxes de guerre, et les malveillants disaient qu'en France, au contraire, on ne parlait que de les augmenter.

Hier, au café de la Régence, on parlait avec chaleur des loteries et du tort qu'elles font à la classe indigente.

Le nommé Tremblay, qui tient un cabinet de figures sur le boulevard Bonne-Nouvelle, disait hier qu'on venait d'expédier pour Londres une caisse considérable contenant des bustes du premier Consul ; que ces bustes avaient été demandés bien avant la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre.....

Bourse. — L'absence du citoyen Joubertot [1] se confirme, et on l'accuse d'une faillite très considérable. On cite encore comme absents parmi les habitués du dehors du parquet les citoyens Treil, Doucet, Moutier et Lefevre. On assure que plusieurs personnes se sont chargées d'arranger les affaires du dernier. Tiers consolidé, à 53 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c. ; ceux de l'an VII, à 63 fr. ; ceux de l'an VIII, à 87 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 1er frimaire : « *Paris, 30 brumaire.* ...On voit en ce moment à Paris un tableau du Corrège, représentant *le Christ au jardin*

1. Agent de change.

des Olives. Ce tableau, célébré par Vasari, Mengs et autres, est connu par la gravure qu'en a faite Volpato : il se voyait, avant la conquête du royaume de Naples, à Capo di Monte ; il faisait un des principaux ornements de cette maison de plaisance. Le propriétaire actuel, le peintre milanais Boldroni, le fait voir aux amateurs. Il demeure rue de la Loi, vis-à-vis le théâtre de la République. » — « On vient de placer dans la grande galerie le plus parfait des tableaux de Raphaël, *la Sainte Famille*, connu par la célèbre gravure qu'en a faite Edelinck. Tous les artistes sont venus admirer cette production sublime, qui, depuis deux ans, n'avait point été exposée. Ce tableau fut exécuté par Raphaël pour François Ier. On a exposé de même, dans cette partie de l'école flamande, le superbe portrait de femme par Fictoor, dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros. Le gouvernement l'a fait acquérir à la vente du citoyen Coclers..... » — *Clef du Cabinet* du 2 frimaire : « COLLÈGE DE FRANCE. *Séance publique du 30 brumaire*. Le Collège de France, illustré par une suite de professeurs qui, depuis sa fondation sous François Ier jusqu'à nos jours, ont porté la lumière dans les principales parties des sciences et des lettres : ce collège qui doit aujourd'hui être considéré comme une école normale où les jeunes professeurs des autres établissements, et particulièrement des départements, peuvent se former ou se fortifier dans l'art difficile de propager l'instruction, a présenté dans cette séance, à l'attention publique, plusieurs mémoires dont l'intérêt scientifique a dû échapper à la moitié au moins d'un auditoire frivole et distrait. Il nous semble que les sciences qui, par elles-mêmes, ont une pompe austère, courent le risque d'être, sinon outragées, du moins méconnues en se présentant dans leur auguste simplicité à un public qui, presque toujours, n'attend qu'une séance académique ou purement littéraire. Il est rare d'émouvoir les hommes réunis ou de leur plaire par la seule raison. Il faut parler à leurs préjugés ou à leurs passions, et c'est ce que font les véritables poètes et les véritables orateurs. On n'agit avec un mot sur les assemblées que par les émotions. Et voilà en général pourquoi une séance littéraire est devenue aujourd'hui un spectacle. J'ai cru remarquer que celle du Collège de France avait été beaucoup moins brillante qu'autrefois par le concours des auditeurs ; point de voitures à la porte, point de cercle paré. Je réponds que parmi les femmes il n'y en avait pas une seule abonnée au *Journal des modes*, soit que le goût des bonnes études devienne aujourd'hui gothique, soit que le pays latin ne doive plus rien avoir de commun avec le quartier de la Bourse, soit que l'étalage du Lycée l'emporte. D'ailleurs la nudité de nos Athéniennes aurait singulièrement souffert de la fraicheur d'une salle d'assemblée construite à l'italienne, et qui doit être délicieuse dans le mois de thermidor. Nos salons littéraires, aux vers près, valent mieux. Le citoyen Lefebvre-Gineau a lu une notice sur le citoyen Cousin, recommandable par ses connaissances mathématiques et administratives, et qui, par ses vertus, fut digne du dévouement héroïque d'un de ses élèves ou plutôt de ses amis, qui, dans des temps déplorables, monta à sa place vers l'échafaud. L'orateur a jeté des fleurs sur sa tombe, sur celle du citoyen Darcet, auquel la chimie a de grandes obligations, et du citoyen Vauvilliers, ancien administrateur des subsistances de Paris et traducteur estimé des odes de Pindare. Il a terminé en annonçant que le ministre de l'intérieur, s'occupant des restaurations nécessaires que le local du Collège exige, allait lui imprimer une nouvelle splendeur. Le citoyen Bouchaud, vieillard vénérable, blanchi dans l'étude de l'antiquité et du droit public, a lu

un discours sur la liberté de la presse. Il a parlé en philosophe et en législateur. Il a considéré ce droit incessible dans ses rapports avec les institutions, avec l'opinion, et les rapports des institutions et des opinions avec les mœurs. Il a réduit à un petit nombre de règlements clairs et précis ceux de la police de la librairie. Le citoyen Lalande a égayé une notice sur l'histoire de l'astronomie par une sortie contre le calendrier républicain, ouvrage des corps savants dont il est membre. Il a parlé ensuite des comètes avec la même bouffonnerie, des étoiles découvertes par son neveu Français[1], de la longitude de Florence qu'il a déterminée et qu'il a eu l'honneur de présenter au roi d'Etrurie. Entre autres détails instructifs qu'il a donnés, il a annoncé que l'on imprimait, par les soins du ministre de l'intérieur, en arabe et en français, toutes les observations arabes du XVIIIe siècle. Le citoyen Bosquillon a lu une traduction de Dioscoride et un discours sur l'hydrophobie. Il établit que cette maladie n'était point connue avant le IIIe siècle, et surtout que ses plus funestes effets sont le produit de l'imagination. Le docteur Bosquillon va même jusqu'à soutenir qu'il faut placer cette affection, comme la *lycanthropie*, au rang des maladies de l'esprit. Le citoyen Gail a présenté des remarques sur le banquet de Xénophon ; il le regarde comme une perpétuelle ironie dans laquelle le disciple de Socrate tourne en ridicule les sophistes. Le citoyen Mauduit a disserté sur la géométrie. La faiblesse de son organe et notre éloignement ne nous ont pas permis de saisir l'énoncé de ses propositions. La séance a été terminée par une fable intitulée *Les Quatre parties du monde*. L'auteur, dont le nom nous est échappé, les fait causer entre elles, ce qui est une fiction un peu forte, mais cela amène l'occasion de faire dire à l'Europe, par ses sœurs, des vérités encore plus fortes. Enfin le citoyen Cournand a déclamé une épître contre l'affectation des imitateurs. Ses intentions sont pures, son style facile et simple ; seulement on aurait droit d'exiger un caractère d'originalité plus marqué dans celui qui s'élève contre les imitateurs. Nous énonçons ici le vœu de plusieurs amis des sciences ; ils désireraient, pour l'intérêt même de cet établissement respectable, que les professeurs abandonnassent l'honneur de la séance publique, de ce tournoi scientifique, à leurs représentants naturels, à leurs élèves les plus instruits ; et que les seuls professeurs d'éloquence, de poésie, ou de littérature, comme plus habitués à parler en public, fussent chargés de présenter dans un discours académique, et sur les notes de leurs collègues, le résumé des travaux de l'année scolaire. » — *Citoyen français* du 3 frimaire : « *Paris, 2 frimaire*. ...Mais ce qui n'a pas étonné médiocrement l'assemblée, c'est d'entendre le citoyen Lalande, dans une notice sur l'histoire de l'astronomie, faire en termes presque bouffons, apparemment pour appuyer sa matière, une sortie contre le calendrier républicain, qui est son ouvrage et celui de ses savants collègues. Le vieux astronome a peut-être rêvé dans ce moment qu'il était au Lycée. Ce qui a pu intéresser dans son discours, c'est d'apprendre que l'on imprime actuellement, par les soins du ministre de l'intérieur, toutes les observations astronomiques arabes faites pendant le XVIIIe siècle. » — *Citoyen français* du 1er frimaire : « *Paris, 30 brumaire*. ...L'ordonnance du préfet de la Seine

1. Michel le Français, neveu de Lalande, suppléait son oncle dans la chaire [...]omie au collège de France, quand il s'absentait. Voir l'*Almanach national* X, p. 570.

concernant l'inscription des noms aux coins des rues de Paris et le numérotage des maisons commence à s'exécuter. Des plaques de terre émaillées en faïence ont été posées à toutes celles de la place Vendôme. Il y en a de deux sortes, apparemment que c'est pour faire un essai : les unes portent des numéros saillants et en noir sur un fond blanc, les autres des numéros en creux et blanc sur un fond noir ; on trouve à celles-ci l'air un peu sépulcral : le public en jugera. »

DCC

1er FRIMAIRE AN X (22 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 2 FRIMAIRE.

La rentrée du Corps législatif n'a pas produit une grande sensation. Le peuple en général y a pris peu d'intérêt, et le bruit du canon a occasionné parmi la classe ouvrière quelques grossières plaisanteries. Les citoyens instruits ont vu avec une vive satisfaction la série des objets importants qui doivent être soumis au Corps législatif pendant la session qui vient de commencer. On attend avec impatience la discussion qui doit s'ouvrir sur le Code civil, dont chaque jour le besoin se fait sentir davantage. On a remarqué dans la salle du Corps législatif lord Cornwallis. Les tribunes étaient entièrement remplies. On n'a entendu au dedans ni au dehors de la salle aucuns propos répréhensibles. L'affluence a été considérable au Tribunat ; on a entendu plusieurs citoyens, présents à la séance, dire : « Il faut espérer que les tribuns feront diminuer le pain, qu'ils prendront enfin les intérêts du peuple que le gouvernement abandonne ; car, pour les législateurs, ils ne sont bons à rien. » Le public a beaucoup murmuré de voir un grand nombre de femmes placées parmi les tribuns.

Les membres du Corps législatif qui rentrent à Paris s'empressent de se mettre au courant sur tout ce qui s'est passé pendant leur absence ; ceux qui sont restés ici leur en rendent compte ; il paraît que les affaires de religion fixent leur attention d'une manière toute particulière. On a entendu des tribuns leur dire en plaisantant : « Si cela continue, il faudra bientôt sans doute que nous nous munissions de billets de confession. »

Hier dimanche, les lieux où les ouvriers se rassemblent pour se divertir et se reposer n'ont pas été plus fréquentés que décadi dernier. La cherté du pain et la crainte qu'il n'augmente encore impri-

ment chez cette classe de citoyens un caractère de tristesse qui se fait aisément remarquer. La plus grande tranquillité a régné dans ces réunions, toutes peu nombreuses.

Depuis la nouvelle organisation du palais du gouvernement, les royalistes ont repris leurs rêveries; ils espèrent et ils disent que tout cela est un véritable acheminement à la rentrée des Bourbons, et que, petit à petit, c'est ainsi qu'on la prépare. Ils trouvent par-ci par-là quelques gobe-mouches qui les croient.

Les malveillants persistent à débiter que le parlement d'Angleterre en majorité et toute la noblesse anglaise ne veulent point la paix, et sont à cet égard en opposition formelle avec la Cour; qu'enfin les conditions définitives ne seront pas de si tôt déterminées. La masse des citoyens de Paris est d'une opinion absolument contraire.

Les travaux continuent; en général il y a extrêmement peu d'ouvriers inoccupés; encore ceux-là sont-ils ou des paresseux ou des hommes qui ne savent pas le métier qu'ils exercent. Les manufactures de couvertures de laine du faubourg Saint-Marceau sont en grande activité. Il y a considérablement de demandes faites depuis peu pour les départements; cette branche de commerce reprend absolument une nouvelle vie.

Les citoyens ont la faculté de se faire remplacer par leurs enfants, pour le service de la garde nationale sédentaire. On a observé que trop souvent on souffre que des enfants qui n'ont point atteint seize ans fassent ce service, d'où il suit que, lorsqu'on a besoin de force armée, on n'ose employer les enfants que l'on trouve au lieu d'hommes, dans les corps de garde. Hier, sur le boulevard Saint-Jacques, des polissons tiraient des fusées, et c'est au corps de garde même de la barrière qu'on leur avait donné du feu. Les agents de police les ont dissipés. Le même jour à minuit, il n'y avait au corps de garde du chef-lieu du VIIe arrondissement, rue Sainte-Avoie, ni officier, ni sergent, ni caporaux; on faisait entrer les passants pour exhiber leurs cartes, et ils ne trouvaient à qui parler. Les hommes de garde eux-mêmes n'ont pu dire ce qu'étaient devenus leurs officiers et leurs sous-officiers. En cas d'événement, il ne restait personne pour recevoir les ordres et les faire exécuter. On désire toujours vivement l'organisation d'une garde soldée pour Paris.

Hier, au théâtre du Vaudeville, un jeune homme, vêtu en jockey, habit vert et collet jaune, s'est présenté dans le parterre pour prendre une place qui paraissait vacante; les voisins la lui ont refusée sous le prétexte qu'elle était retenue, mais on est bien sûr que ce refus n'a

eu d'autre motif que l'espèce de livrée dont ce jeune homme était couvert.

On a trouvé ce matin sur les murs du Muséum, près la porte de l'ancienne Académie, ces mots écrits à la craie : *Vive Louis XVIII! Nous aurons des pains à 10 sols*. Le commissaire de police, qui s'en est aperçu en faisant une ronde à la pointe du jour, les a effacés.....

Lord Cornwallis, en revenant de la séance du Corps législatif, a travaillé assez longtemps avec M. de Mery. Il est sorti ensuite à pied pour se promener; il est rentré pour faire sa toilette, et a été dîner chez le ministre de la justice. Il n'a reçu aucune visite de la journée, et il est rentré dans son hôtel à huit heures et demie du soir.

Bourse. — Tiers consolidé, 55 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 72 c.; ceux de l'an VIII, à 87 francs.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 3 frimaire : « La première séance du Corps législatif avait attiré, hier, un grand concours de monde. Les tribunes étaient remplies de spectateurs, parmi lesquels on remarquait M. de Spina, archevêque de Corinthe, et plusieurs ambassadeurs, entre autres M. de Lucchesini, ambassadeur de Prusse et lord Cornwallis placés l'un près de l'autre et causant ensemble. On a battu aux champs lorsque l'illustre plénipotentiaire est entré dans la salle, et au moment où il s'est retiré. »

DCCI

2 FRIMAIRE AN X (23 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 FRIMAIRE.

Des officiers réformés, ou à la suite, se promenant hier au palais du Tribunat, se plaignaient amèrement du retard qu'ils disent éprouver pour leur paiement, et se permettaient de censurer la tenue des gardes des Consuls et les équipages des officiers supérieurs. Des malveillants cherchent à persuader aux militaires réformés que leur traitement va nécessairement éprouver une réduction et de nouveaux retards, à cause des frais du culte; quelques-uns le croient, et leurs têtes se montent. Les propos qu'on avait débités reprennent faveur parmi eux.

La cherté du pain est toujours l'objet des conversations parmi la

classe ouvrière, qu'on cherche sourdement à inquiéter encore davantage. Les ennemis du gouvernement font entendre que le pain de 4 livres vaudra 20 sols avant peu, et que de l'hiver il ne diminuera point. Les mêmes craintes circulent dans les communes rurales, et les paysans, les vignerons surtout ajoutent à leurs plaintes toutes sortes de mauvais propos. Les boulangers se plaignent encore que des agents du gouvernement, ou des individus se disant tels, parcourent les marchés des environs de Paris et mettent la cherté partout par leurs offres et leurs achats inconsidérés.

Hier, vers les six heures du soir, un commissaire de police, faisant sa ronde dans les rues environnantes la place de Grève, a trouvé vis-à-vis un cabaret un groupe de femmes publiques provoquant les passants à la débauche : il les a arrêtées ; mais au moment où il les faisait conduire au corps de garde, elles ont appelé à leur secours des dragons qui étaient dans le cabaret voisin au nombre de quatorze. Ces militaires ont pris le parti de ces malheureuses ; l'un d'eux a osé tirer son sabre ; mais la fermeté du commissaire de police leur en a imposé ; ils ont pris la fuite à l'instant où la garde arrivait. Les femmes ont été conduites au dépôt.

Hier matin, lord Cornwallis a travaillé une partie de la matinée avec M. de Mery ; il est allé ensuite se promener à pied aux Champs-Élysées. Il a dîné chez le citoyen Perregaux, banquier, et est rentré sur les onze heures du soir.

Bourse. — Tiers consolidé, 55 fr. 50 c. ; provisoire, 42 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 72 c. ; ceux de l'an VII, 58 fr. ; ceux de l'an VIII, à 87 fr.

(Arch. nat., F [7], 3830.

JOURNAUX.

Gazette de France du 3 frimaire. « Le Collège de France recommence aujourd'hui ses exercices. D'après la nouvelle distribution du travail, J. Lalande expliquera l'astronomie dans toutes ses parties et particulièrement son usage appliqué à la marine, les 1, 4, 6 et 9 de chaque décade. — Ant.-R. Mauduit, les principes généraux de l'analyse algébrique, les 3, 5, 7 et 9. — J.-B. Biot, la mécanique analytique et la mécanique céleste, les 2, 4, 6 et 8. — L. Lefebvre-Gineau les principes et les lois du mouvement, l'équilibre des solides et fluides, la théorie de l'atmosphère et de l'électricité, les 3, 5, 7 et 9. — J.-M. Corvisart, *les aphorismes de Stoll*, sur les fièvres, les 1, 3, 5 et 7. — Ant. Portal traitera des sièges et des causes des maladies, les 1, 3, 5 et 7. — N.-L. Vauquelin, de l'analyse du règne minéral, les 3, 5, 7 et 9. — Georges Cuvier approfondira plusieurs sujets particuliers de l'histoire naturelle ; il traitera de l'histoire anatomique des animaux sans vertèbres et à sang blanc, les 2, 4, 6 et 9. —

M. A. Bouchaud donnera un traité des Considérations politiques sur la législation des gouvernements, les 2, 4, 6 et 8. — P.-Ch. Levesque donnera un cours d'histoire grecque, les 2, 4, 6 et 8. — O.-G. Audran expliquera les principes des langues hébraïque, chaldéique et syriaque. — J.-J.-Ant. Caussin, ceux de la langue arabe les 1, 3, 5 et 7. — J.-B. Perille donnera les principes des langues persane et turque les 1. 3, 6 et 9. — N.-Jac. Selis traitera les principes de la poésie et de la versification latines, et finira chaque séance par la lecture d'un morceau de poésie ancienne ou moderne, française ou étrangère, les 1, 3, 5 et 7. — A. Cournand donnera d'abord un précis de littérature française en dix-huit leçons, et fera connaitre ensuite les écrivains en prose qui se sont le plus distingués dans tous les genres, en comparant leurs ouvrages avec ceux de l'antiquité, et des écrivains les plus célèbres dans les différentes littératures de l'Europe. Ce cours aura lieu les 1, 3, 5 et 7. » — *Gazette de France* du 3 frimaire : « *Paris*. ...Le numérotage des maisons de la place Vendôme [1] est un essai fait par les ordres du préfet de la Seine, après avoir obtenu le consentement des propriétaires. L'objet de cette exposition d'essai est de consulter le public sur le meilleur mode à adopter dans cette opération, soit pour la forme, soit pour la matière. Quelques essais sont faits en terre à poêles : ce sont les nombres pairs en relief; les nombres impairs sont exécutés en terre blanche, dite anglaise. On y remarque la faïence ovale et la faïence carrée ; l'écriteau antique mais sans relief, des fonds noirs avec des chiffres blancs, et des fonds blancs avec des chiffres noirs. L'application des procédés de la faïence aux inscriptions publiques est une invention nouvelle ; et, dans la circonstance où les étrangers vont affluer dans cette capitale, il est sans doute heureux de montrer qu'au milieu des travaux de la guerre, nos manufactures en ce genre se sont soutenues au point de pouvoir orner la façade de nos maisons d'une production que l'Angleterre avait jusqu'ici réservée exclusivement au luxe de ses tables. »

DCCII

3 FRIMAIRE AN X (24 NOVEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 4 frimaire.

Les malveillants commentent de toutes les manières les discours prononcés par les conseillers d'État dans le sein du Corps législatif. Celui dans lequel le citoyen Thibaudeau a annoncé « que, pour remplir le vide que les congés accordés laisseront dans les armées, il sera nécessaire d'appeler les conscrits de l'an IX et de l'an X », leur sert de motif pour chercher à tourmenter et à inquiéter les pères de famille et les jeunes gens ; ils disent encore que c'est une preuve du peu de confiance que le gouvernement lui-même a dans la durée et la solidité de la paix.

1. Voir plus haut. p. 618 et 619.

D'un autre côté, ceux qui désirent le rétablissement exclusif de la religion catholique sont mécontents d'avoir entendu que les ministres de tous les cultes seraient également salariés ; les prêtres en murmurent, et plusieurs disent déjà que ce n'est pas là ce à quoi ils s'attendaient, ni ce qu'on leur avait promis.

On fait circuler le bruit que les Jésuites, qui n'ont pas renoncé au projet de se rétablir en France et dans une partie de l'Europe, se mettent en mesure pour s'emparer de l'enseignement, ou du moins y placer un bon nombre des leurs ; qu'ils ont glissé l'esprit qui les anime depuis des siècles chez beaucoup d'ecclésiastiques qui leur sont maintenant dévoués et font secrètement cause commune avec eux. Les hommes instruits redoutent autant leurs projets et leur influence que la classe moins éclairée craint celle des autres prêtres catholiques. Les affaires de religion occupent toujours les esprits.

On disait hier que l'Angleterre s'était positivement opposée à l'expédition de Saint-Domingue, mais que le gouvernement français avait passé outre et donné l'ordre d'appareiller ; les malveillants ajoutaient qu'il en pourrait résulter une rupture entre les deux nations et la reprise des hostilités.

La cherté du pain fait renouveler les propos qu'on a déjà tenus relativement aux blés que l'on a fait passer, dit-on, en Angleterre pour obtenir la paix. Le peuple semble y croire, parce qu'il ne sait à quoi attribuer la cherté qu'il éprouve aussitôt après la récolte entière achevée.

Quoique les manufactures de Paris soient en très grande activité, comme on l'a déjà annoncé, les marchands se plaignent de ne pas vendre et de ne faire presque rien ; ils prétendent que la stagnation du commerce à Paris est plus forte depuis la publication de la paix et paraissent craindre que la liberté des mers ne fasse de Paris qu'une ville de consommation, tandis que depuis la Révolution elle était devenue une ville d'entrepôt. Il est certain que les maisons de roulage ne font que peu de chose à présent.....

Lord Singhgleten (*sic*), gendre de M. de Cornwallis, est parti hier en poste pour Londres. L'ambassadeur a travaillé, une partie de la matinée, avec M. de Mery ; il a reçu ensuite le citoyen Joseph Bonaparte, qui est resté près de deux heures avec lui. Mylord a été dîner chez le ministre de la police avec plusieurs personnes de sa suite et est rentré à huit heures et demie.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 75 c. ; bons an VII, à 58 fr. ; ceux de l'an VIII, à 87 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCIII

4 FRIMAIRE AN X (25 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 FRIMAIRE.

Les véritables amis du gouvernement s'affligent de la cherté du pain ; ils voient avec douleur que les malveillants s'en font une arme pour affaiblir, autant qu'ils peuvent, la confiance et l'attachement du peuple. En effet, les plaintes et les inquiétudes s'accroissent chaque jour. On faisait circuler hier, dans le marché de l'abbaye Saint-Germain, que les marchés d'Étampes et de Montlhéry n'étaient plus à beaucoup près fournis comme à l'ordinaire, malgré l'appât que le haut prix offre aux fermiers, et on en tirait de tristes conséquences. Quelques boulangers, de leur côté, disent qu'ils éprouvent de la peine à se procurer des farines, même à 84 fr. le sac ; que les fermiers ne paraissent pas se soucier de vendre, espérant que les grains augmenteront encore. Heureusement les travaux se soutiennent et les ouvriers employés pour les ponts qui sont commencés et pour le quai de Desaix sont à peu près les seuls sans occupation ; aussi ceux-là murmurent davantage.

Depuis quelques jours, on s'occupe assez souvent de l'impôt dans les cafés et autres endroits publics. Les malveillants cherchent à en grossir la masse, et, après les plus absurdes calculs, ils finissent par dire que dans l'ancien régime le peuple était infiniment moins surchargé.

On publiait hier que trois vaisseaux chargés de troupes de débarquement étaient (*sic*) péris, et que pas un homme n'était échappé du naufrage. Les uns disent qu'il a eu lieu sur les côtes de l'Ouest, et les autres sur celles de la Hollande. On assure qu'il y a au Havre et à Honfleur huit ou dix vaisseaux anglais chargés de charbon de terre, et l'on dit que ces arrivages, s'ils continuent, paralyseront les extractions des mines de France et mettront encore plus d'ouvriers sans travail.

Des malveillants font courir le bruit que depuis plusieurs jours la garde des Consuls et les troupes de la garnison sont consignées dans leurs casernes, que l'on fait cinq appels par jour, qu'on leur a distribué des cartouches et fait remplir les caissons d'artillerie.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 40 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 68 c. ; ceux de l'an VII, à 59 fr. ; ceux de l'an VIII, à 87 fr., et les coupons, à 74 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

Journaux.

Publiciste du 5 frimaire : « *Paris, 4 frimaire*. ...L'enthousiasme des Anglais pour Bonaparte est porté au point qu'un ouvrier de Londres a fait une fortune considérable en vendant 3 sous une médaille d'étain aussi blanc que l'argent, laquelle représente d'un côté la figure très ressemblante du premier Consul, et de l'autre a pour légende ces mots : *Sagesse dans les conseils, et courage dans les combats.* »

DCCIV

5 FRIMAIRE AN X (26 NOVEMBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 6 frimaire : « *Paris, 6 frimaire*. ...Les administrateurs bataves ont reçu de leur gouvernement l'ordre de supprimer à l'avenir, dans les actes, l'épigraphe : *Égalité, liberté, fraternité*[1]. » — « On termine le nouveau bassin du palais du Sénat conservateur. On fait le régalement des terres au pourtour, sans qu'on puisse néanmoins distinguer encore aucun plan. On a construit plusieurs massifs de maçonnerie sur les terrasses du pourtour des glacis, ainsi que dans le bas près du bassin. C'est sans doute pour y placer des statues. ... » — *Gazette de France* du 6 frimaire : « Les sourds-muets placés à l'Institut du faubourg Saint-Jacques étaient, il y a moins d'un an, indociles, indisciplinés, étrangers à toute idée de conservation ; *ils ne travaillaient point*. Aujourd'hui qu'ils sont imprimeurs, tailleurs, cordonniers, tourneurs ou menuisiers; ils sont doux, soigneux de leur personne ; et ce qui est digne de remarque, la moralité que l'instruction n'avait pu leur donner, le travail l'a fait naître. Les Quinze-Vingts étaient peut-être plus malheureux encore, et certainement plus difficiles à porter au travail, dont les éloignaient leur âge, leur infirmité, et des préjugés anciens fortement enracinés. Une volonté ferme a lutté contre ces obstacles et les a surmontés ; la fabrique de drap de cet établissement a acquis assez de consistance et d'activité pour se charger de l'habillement des élèves du Prytanée français ; les draps qui ont été fournis en exécution des traités faits entre les deux établissements sont beaux et de bonne qualité. Ce qui a été possible aux sourds-muets et aux Quinze-Vingts le sera partout où on le voudra de suite et avec constance... »

1. Voir plus loin, p. 643.

DCCV

6 FRIMAIRE AN X (27 NOVEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 FRIMAIRE.

On assure que la crainte d'une famine complète d'ici à quelques mois fait faire à nombre de personnes des approvisionnements de plusieurs sacs de farine. On sait encore que dans les départements fromenteux, environnant celui de la Seine, la même crainte s'est emparée des habitants qui ne récoltent pas de grains, et que presque tous font de fortes provisions pour eux et leurs familles. Ces approvisionnements partiels peuvent conduire à une disette apparente, et ils ont dans tous les temps produit ce résultat. La position de Paris, relativement au prix du pain, est la même que ces jours derniers. L'inquiétude a gagné toutes les classes, et l'on attend en tremblant les rigueurs de la saison qui s'avance; il n'y a que l'arrivage très prompt de grains et farines par la basse Seine et l'Oise qui puisse assurer l'approvisionnement de Paris; il ne faut pas compter sur d'autres ressources, ni sur d'autres moyens pour empêcher l'augmentation du prix du pain.

Il n'y a pas de doute que la malveillance ne s'agite en tous sens pour enlever au premier Consul la confiance et l'attachement du peuple. On fait circuler le bruit d'un voyage qu'il projette pour Lyon, et le public en conçoit déjà de vives inquiétudes; et ce bruit donne lieu en même temps à mille propos.

Il est constant encore que la tranquillité des ouvriers, la continuité de la majeure partie des travaux, désolent les méchants qui comptaient sur des troubles. On entend dans les sociétés particulières et dans les endroits publics des individus qui affectent de ne paraître les craindre que pour en parler plus souvent. La surveillance à cet égard est dans la plus grande activité; mais ces hommes ne lâchent qu'un mot au hasard, et le font de manière à ne pas donner prise sur eux, quoiqu'on les devine parfaitement.

Les habitués du café de Foy, qui sont presque tous rentiers, se plaignaient beaucoup hier de ce que le Tribunat avait passé à l'ordre du jour sur la pétition des rentiers relative à la réduction des rentes et se permettaient beaucoup de propos contre cette autorité constituée.....

Lord Cornwallis a fait partir cette nuit un courrier pour Londres. Il n'a reçu hier aucune visite ; il s'est promené en voiture, est rentré pour dîner, et n'est point ressorti.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. 50 c. ; provisoire, à 41 fr. ; les bons de l'an VII, à 62 fr. ; ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Journal des Débats du 7 frimaire : « *Paris, 6 frimaire.* ...Le 28 brumaire au matin, le bruit du canon a annoncé à Brest l'arrivée du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte ; tous les honneurs militaires lui ont été rendus. Avant-hier, il s'est rendu en rade où il a aussi été accueilli par des salves d'artillerie faites par les vaisseaux. Au droit qu'il avait à ces honneurs, comme général en chef, on s'est plu à ajouter les témoignages affectueux qui lui sont dus, tant pour ses propres qualités que pour les liens qui l'attachent au premier Consul. Son épouse est attendue. »

DCCVI

7 FRIMAIRE AN X (28 NOVEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 8 frimaire.

Les malveillants font courir le bruit parmi les soldats de la troupe de ligne, et pour les indisposer, que les grenadiers de la garde des Consuls vont avoir rang de lieutenant, que leur uniforme sera brodé en argent, et que celui des grenadiers à cheval le sera en or, qu'il n'y aura plus d'officiers à la suite, et que tous seront renvoyés avec de faibles pensions qui seront basées sur le nombre de campagnes qu'ils auront faites.

Le bruit du prétendu voyage que l'on dit que le premier Consul doit faire à Lyon avec le ministre de l'intérieur semble s'accréditer davantage dans le public ; les propos qu'il a déjà fait tenir, et dont on a rendu compte, sont à peu près les mêmes.

Les ouvriers des faubourgs continuent leurs plaintes sur le prix du pain ; ce ne sont point les cris séditieux que l'on entendait autrefois, mais ce sont les accents de la douleur et l'expression de la plus vive inquiétude. La hausse du prix du pain porte un grand préjudice aux autres commerces ; l'ouvrier, l'artisan, quoique toujours occupés, et *les petits* rentiers, sur lesquels cet objet frappe plus directement, sont

obligés de se restreindre quant aux autres parties de leurs dépenses, ce qui occasionne de nouvelles plaintes de leur part à cause de ces privations forcées, et de la part des marchands dont chaque jour la vente diminue. C'est particulièrement dans les faubourgs que l'on a fait des observations.

De leur côté, les propriétaires, dans ces faubourgs et dans les quartiers de Paris où se retirent les ouvriers, disent qu'ils ont beaucoup de peine à faire payer leurs locataires, qu'ils n'en peuvent rien tirer, et, quand ils les tourmentent pour en obtenir de l'argent, ceux-ci répondent que le prix du pain absorbe celui de leurs journées, et qu'il ne leur reste rien pour leur entretien et celui de leurs enfants. Au surplus la plus grande tranquillité continue de régner dans la classe ouvrière. Beaucoup d'entre eux disent : *Il faut prendre patience, attendu que cela reviendra ; sans doute qu'on s'en occupe.* Les fermiers qui viennent à Paris disent qu'il y a à craindre que la prochaine récolte ne soit pas bonne, parce qu'il y a eu trop de pluies et que beaucoup de semences ont pourri au lieu de germer. On rapporte encore que les petites rivières qui viennent se perdre dans la Seine sont débordées d'une manière effrayante, et qu'elles ravagent les terres environnantes.

On a aperçu ce matin, dans la grande cour du Carrousel, ces mots écrits à la craie sur une des barrières à droite, à deux pas de la sentinelle : *Vive Louis XVIII! Donnez-nous du pain!* Ils ont été de suite effacés. Les rondes se multiplient toutes les nuits, et les patrouilles grises se croisent sans cesse.

On commence à s'apercevoir, depuis la rentrée du Corps législatif, que des haines mal assoupies se raniment un peu, et des hommes des différents partis qui ont trop longtemps déchiré la France recommencent à dire leur mot de temps en temps.....

Lord Cornwallis est allé hier se promener en sortant de chez le premier Consul. Il a dîné chez le citoyen Joseph Bonaparte, d'où il est rentré à neuf heures du soir. On assure chez lui qu'il doit partir, le 12 de ce mois, pour Amiens.....

Bourse. — Tiers consolidé, 55 fr. 25 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 62 fr., et ceux de l'an VIII, à 89 fr. 50 c.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 9 frimaire : « *Paris.* ...Une jeune actrice, Mlle Bourgoing, a débuté le 7 au théâtre de la République, par les rôles de Mélanie,

dans la pièce de ce nom, et d'Agnès, dans *L'École des Femmes*. Le désir de voir ce début avait attiré une foule extraordinaire. Parfaitement accueillie à son arrivée, cette élève de Mlle Dumesnil fut longtemps sans pouvoir se remettre de la crainte qu'elle éprouva. Mais, rassurée par Molé, qui était en scène avec elle, elle mérita bientôt les applaudissements que le public était disposé à lui donner, et qui redoublèrent, lorsqu'appelée d'une voix unanime, elle parut après la première pièce. Cette nouvelle débutante joint à un organe net, à une voix expressive, une taille bien prise et une jolie figure. » — « *Administration générale des postes*. Le public est prévenu que la correspondance réciproque entre la République française et l'Angleterre est rétablie à dater du 1er frimaire an X. Les lettres pour l'Angleterre partiront tous les jours, et notamment les mardi et samedi (vieux style) de Paris pour Calais, d'où elles seront expédiées pour Douvres. Les lettres et paquets devront être affranchis depuis le bureau du lieu du départ jusqu'à celui de Calais ; ceux qui ne le seront pas seront mis au rebut, conformément aux règlements. » — « Le préfet de police a autorisé le citoyen Nicolas Paul à faire, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, une expérience des lampes économiques à reverbères, de son invention, particulièrement destinées à l'éclairement des rues... »

DCCVII

8 FRIMAIRE AN X (29 NOVEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 9 frimaire.

Les malveillants et les ennemis de la tranquillité publique ont depuis peu adopté une nouvelle tactique pour amener du désordre. Ils répandent le bruit dans un faubourg qu'un événement quelconque a eu lieu dans un autre; que, dans tel endroit de Paris, il y a eu des placards apposés ; que dans tel autre il y a eu des attroupements de femmes ; c'est ainsi qu'hier, au faubourg Saint-Jacques, on disait que les ouvriers du faubourg Saint-Antoine avaient présenté une pétition au premier Consul pour obtenir la diminution du prix du pain ; et que, dans le faubourg Saint-Germain, un boulanger s'était pendu, parce qu'il ne pouvait plus conserver son état; on disait pendant ce temps au faubourg Saint-Antoine que celui Saint-Jacques était agité et que les femmes en avaient parcouru les rues en jetant des cris séditieux Tous les rapports attestent la fausseté de ces faits et la parfaite tranquillité des faubourgs comme de l'intérieur de la ville. Ces bruits sont semés au hasard et avec une adresse telle que les premiers auteurs n'ont pu, ne peuvent être atteints encore par l'active surveillance qui s'exerce nuit et jour. Ce n'est, comme on l'a dit dans les précédents rapports, qu'un mot dit en l'air, que la crédulité popu-

laire recueille et grossit bientôt à son gré. Il n'y a de réel que l'inquiétude, qui devient générale, et la crainte que l'augmentation du prix des grains et des farines ne fasse de nouveaux progrès, et le désir que les ennemis du gouvernement éprouvent que cette circonstance amène de l'agitation et du désordre. Le seul fait vrai a eu lieu aujourd'hui : on a trouvé ce matin un placard au coin de la rue de Braque et de la rue Sainte-Avoie portant ces mots : *Courons aux armes, et exterminons ce scélérat qui nous gouverne et qui nous fait mourir de faim*. Il a été arraché de suite.

On disait aujourd'hui qu'il y avait eu du mouvement à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Meulan et dans quelques autres communes des environs de Paris; que, dans les environs de Meaux, la disette se fait sentir; que des habitants de la campagne, manquant de pain, se réunissent le soir par dix et douze et vont dans les fermes s'en faire donner d'autorité.

Le citoyen Nast, fabricant de porcelaine, rue des Amandiers, occupe un grand nombre d'ouvriers de différentes classes; les uns sont à leurs pièces, et les autres sont à la journée. Ces derniers, qui sont les plus nombreux, sont aussi ceux qui gagnent le moins. Nast les a tous assemblés et a demandé à chacun d'eux combien il lui fallait de pain par jour; ensuite il leur a dit : « Le pain est bien cher, particulièrement pour vous, mais il le deviendrait davantage que vous ne le paieriez que 12 sols; voilà des cartes avec lesquelles vous pouvez vous présenter chez vos boulangers respectifs ou chez le mien : j'acquitterai le surplus du prix de votre pain. Je ne vous demande pas de remerciements, mais de la bonne conduite, de la tranquillité et de l'amour du travail. » Le citoyen Nast est dans l'usage d'envoyer du bois et de la viande à ceux de ses ouvriers qui sont malades et paie toujours moitié en sus de la journée à ceux dont les femmes sont en couches.

On continue de s'occuper du voyage du premier Consul à Lyon. On dit qu'il sera accompagné par le citoyen Talleyrand-Périgord, que c'est ce ministre qui recevra tous les membres de la *Consultà* et leur fera les honneurs; que les personnes de sa maison ont leur ordre de départ et se mettent en route le 21 de ce mois; on parait assuré de ce fait, et on cite même deux diligences retenues.

Le préfet a découvert, hier soir, une réunion d'hommes perdus de mœurs; ils devaient passer la nuit ensemble, et un bal était le prétexte de cette réunion, à laquelle n'étaient admis que les initiés. Dix d'entre eux étaient habillés en femmes et n'avaient sous cet habillement aucun vêtement d'homme. Ils ont été tous arrêtés.....

Comparaison des actes de l'état-civil dans les douze mairies de la ville de Paris en l'an VIII et IX.

AN VIII.		AN IX.	
Morts............	23.553	Morts............	20.254
Naissances........	20.813	Naissances	19.703
Les morts excèdent les naissances de ..	2.742	Les morts excèdent les naissances de ..	551
—		—	
Mariages..........	3.315	Mariages..........	3.842
Divorces..........	698	Divorces..........	808

Récapitulation.

Les morts de l'an VIII ont excédé celles de l'an IX de........	3.301
Les naissances de ladite année ont excédé celles de l'an IX de.	1.110
Les mariages de l'an IX ont excédé ceux de l'an VIII de.....	527
Et les divorces de ladite année y ont excédé l'an VIII de.....	110

Bourse. — Le tiers consolidé, à 55 fr. 35 c.; bons de l'an VII, à 72 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 francs; coupures, 74.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCCVIII

9 FRIMAIRE AN X (30 NOVEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 frimaire : « *Paris, 9 frimaire.* ...On pose, en ce moment, les premières assises d'un mur pour former une cour sur la place du vieux Louvre, au devant du pavillon et de la nouvelle porte du Musée central des Arts. Ce mur sera décoré de pilastres, d'avant-corps et d'une corniche. Sa hauteur sera environ 2 mètres. On observe un grand vide, au droit de la nouvelle porte du Musée ; c'est probablement pour y placer une grille. Nous doutons fort que cette clôture, qui va couper une place qui manque déjà de développement, y fasse un bon effet. Paris a besoin d'espace et d'air : c'est un principe que les architectes de nos travaux publics oublient trop souvent. » — *Citoyen français* du 10 frimaire : « *Paris, 9 frimaire.* ...Les travaux qui doivent s'exécuter sur le terrain des ci-devant Jacobins de la rue Honoré vont avec une lenteur qui semble annoncer leur suspension totale. Cependant, on occupe encore quelques terrassiers à faire la forme du pavé de la place du marché projeté et aux déblais et remblais des terres. Quelques maçons travaillent aussi

aux murs de fondation de la fontaine qui doit être au centre de cette place, ainsi qu'à ceux d'un des bâtiments qui doivent former la principale entrée du marché sur la rue Honoré. Mais ces constructions semblent plutôt faites par prévoyance que pour les progrès réels des travaux ; les excavations qui ont été faites pourront à la fin se combler par l'éboulement des terres. D'autres ouvriers sont occupés à démolir le mur de fond, et celui de clôture, parallèles à la rue Neuve-des-Petits-Champs, et qui formaient même une espèce de cul-de-sac. On a le projet de percer une rue qui débouchera du marché dans la rue Neuve-des-Petits-Champs. L'alignement en est déjà tracé sur le derrière de la maison du citoyen Rouen, notaire..... » — *Gazette de France* du 10 frimaire : « Il est hors de doute que le repos dont va jouir l'Europe sera particulièrement consacré aux progrès du commerce, des arts et des sciences, aux découvertes, aux entreprises utiles. On remarque dans les esprits du XIXe siècle une direction, une tendance extraordinaires vers les grandes conceptions, une émulation hardie qui ne peut manquer d'être favorisée par les gouvernements, puisque les gouvernements sont intéressés à prendre part au grand concours d'industrie qui va s'ouvrir. On verra plus que jamais tenter des entreprises hasardeuses, créer des établissements ; il se fera des voyages, des recherches, des découvertes ; comme rien n'intimide plus les esprits devenus actifs, impatients, audacieux, comme il n'y a presque plus rien à faire pour les hommes médiocres, dans tous les genres, on voudra faire des essais et des efforts, courir les aventures, perfectionner, imaginer ; et de cette émulation générale il résultera probablement des avantages que déjà l'on peut prévoir, et que le temps développera. »

DCCIX

10 FRIMAIRE AN X (1er DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la Préfecture de police du 11 frimaire.

Le pain est toujours à 18 sols; les pommes de terre et les légumes secs augmentent d'une manière assez forte; les ouvriers se plaignent, mais isolément et sans former aucun attroupement entre eux : on les surveille avec soin et tout sera prévu et prévenu. Les malveillants et les exagérés n'osent faire voir que notre position actuelle relativement aux subsistances ranime chez eux l'espérance de voir naître des troubles. Mais, lorsqu'ils se rencontrent ou qu'ils peuvent se réunir à trois ou quatre, ils causent mystérieusement, et il n'est pas difficile de remarquer, à quelques mots qui leur échappent, combien ils désirent que la détresse augmente encore. Ils disent que le premier Consul est trompé tous les jours, qu'il ignore que le pain est à 18 sols les 4 livres, et que les autres denrées sont hors de prix. Ces mêmes hommes répètent qu'ils voient avec plaisir que le

premier Consul se dispose à faire un voyage à Lyon; les amis du gouvernement en conçoivent, au contraire, de l'inquiétude. On désirerait que la Consultà se tînt à Paris. On s'occupait encore hier très particulièrement de ce voyage dans différents endroits publics. On disait qu'il n'avait pas pour unique motif les affaires de la République cisalpine, mais qu'on y traiterait encore des intérêts des Républiques batave et helvétique; que ces trois gouvernements allaient être organisés à l'instar du nôtre; que les citoyens Joseph et Lucien Bonaparte seraient nommés premiers Consuls de la République batave et [de la République] cisalpine. On rapporte avoir entendu dire à quelques personnes, qui arrivent de Lyon, qu'à leur départ de cette ville le pain de 4 livres y valait 30 sols; que les fabricants renvoyaient leurs ouvriers, ne pouvant leur payer un prix assez fort qui les mît à même de vivre. On disait même hier, au Palais du Tribunat, qu'il y avait eu du mouvement à Lyon.

On parle beaucoup dans le public, non du rétablissement des maîtrises, mais d'un dépôt d'argent plus ou moins fort que chaque citoyen sera tenu de faire à la Trésorerie, pour pouvoir exercer un état quelconque; on dit que les bijoutiers déposeront 4,000 francs; les marchands de vin 1,400, etc., et on n'y attache aucune réflexion désagréable.

Malgré toutes les incertitudes qui agitent et tourmentent dans ce moment l'opinion publique, les honnêtes gens et les propriétaires témoignent toujours le plus grand attachement et la plus grande confiance au gouvernement.

Les rivières de Seine, de la Marne et de l'Yonne sont débordées d'une manière effrayante; elles ont inondé tous les terrains bas, et ravagé ceux qui sont ensemencés; on sera obligé de les resemer de nouveau au mois de mars. Les marchandises déposées sur les ports et sur les berges s'enlèvent depuis plusieurs jours avec activité pour éviter les avaries que la crue des eaux pourrait leur faire éprouver. Une digue du faux ru de la rivière de Bièvre a crevé hier entre midi et une heure; les eaux se sont répandues dans les prairies couvertes de toile et dans les blanchisseries : elles ont fait beaucoup de dégât. On s'est efforcé d'y porter remède; mais les premiers travaux ont été emportés, et trois ouvriers ont failli périr. On a repris les travaux ce matin, et l'on espère parvenir à arrêter le torrent.

Le public a été surpris de voir arriver hier le premier Consul au théâtre de la République sans escorte; il ne l'a pas vu sans inquiétude s'en retourner à pied. On sait qu'il sort souvent ainsi, et les bons citoyens s'en alarment.

Le bruit du départ de lord Cornwallis s'est répandu hier dans les faubourgs; les malveillants disaient déjà que ce n'était pas pour Amiens, mais bien pour Londres, qu'il s'était mis en route, et que les négociations étaient absolument rompues.....

On a remarqué qu'à l'ouverture de la séance du Tribunat du 9 de ce mois, il n'y avait que dix-neuf membres; qu'il en est arrivé successivement jusqu'à soixante-seize; qu'au Corps législatif, il y a eu deux cent vingt-cinq membres. Les tribunes étaient peu fournies de monde dans l'une et l'autre assemblée. On y a cependant tenu beaucoup de propos, et l'on a paru mécontent de ce que tous les législateurs et les tribuns ne se rendaient point aux séances. Aujourd'hui la séance du Tribunat s'est ouverte à deux heures. Il y avait vingt et un membres au commencement et soixante et un à la fin. Après la lecture du procès-verbal, on a fait part de deux messages du Corps législatif, le premier annonçant que le citoyen Grégoire est présenté candidat pour le Sénat conservateur, le deuxième ayant pour objet le traité de paix avec le Portugal. Celui-ci a été renvoyé à une Commission. On a lu ensuite une dénonciation relative à une liste de notabilités dans le département de la Meurthe; Mallarmé a proposé l'ordre du jour, qui a été adopté. Les législateurs étaient aujourd'hui au nombre de quatre-vingt-onze à l'ouverture de la séance. Après la lecture du procès-verbal trois orateurs du gouvernement ont été annoncés. L'un d'eux a fait lecture de dix projets de loi relatifs au Code civil. Un quatrième orateur a été introduit : il a donné lecture du traité fait avec les États-Unis. Dans le cours de la séance il y a eu jusqu'à deux cent dix-huit membres; ils n'étaient que cent quarante à la fin. Les tribunes étaient peu nombreuses. On a entendu quelques personnes dire : *Ces messieurs gagnent bien aisément leur argent*.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 50 c.; provisoire, à 41 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 62 francs; ceux de l'an VIII, à 90 francs; coupures, 74 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 11 frimaire : « *Paris, 10 frimaire*. ...La Société des Amis des Arts se rassemblera, le 12 de ce mois, à une heure après-midi, dans la salle des ci-devant ducs et pairs, palais national des Arts. Cette société fondée il y a onze ans, a versé depuis ce temps dans les ateliers des artistes vivants de l'école française plus de 210.000 francs, et répandu par ce moyen dans les cabinets des amateurs plus de huit mille gravures et quatre cents,

tant tableaux que dessins, marbres et terres cuites, ouvrages d'artistes distingués..... » — *Gazette de France* du 11 frimaire : « *Paris*. ...Il avait été, pendant la durée de la guerre, sursis à la nomination des associés étrangers qui, d'après la loi du 3 brumaire an IV, doivent être agrégés à l'Institut national de France. Comme les motifs qui avaient retardé l'exécution de cet article n'existent plus aujourd'hui, les trois classes de l'Institut ont présenté dans la séance générale du 5 de ce mois, chacune trois candidats, parmi lesquels il en sera choisi un pour la classe des sciences mathématiques et physiques entre MM. Banks, Maskelyne et Herschell ; pour celle des sciences morales et politiques entre MM. Jefferson, président des États-Unis, le major Rennell et le comte de Rumford ; et pour la classe de littérature et des beaux-arts, entre MM. Haydn, Sheridan et Klopstock..... » — *Publiciste* du 11 frimaire : « *Paris, 10 frimaire*. ...Madame de Choiseul, veuve du ministre de ce nom, mourut hier au soir à l'âge de soixante-six ans. C'était une femme infiniment respectable, et par son caractère et par son esprit. Son mari, qui fut souvent accusé de légèreté par les femmes, eut constamment pour la sienne l'attachement le plus exalté, les égards les plus constants, et le respect qu'on doit à la vertu. Mme de Choiseul ne se servit jamais du crédit qu'elle avait sur son esprit que pour protéger et faire valoir le mérite obscur ; elle ne fit usage de ses richesses que pour soulager les malheureux. Elle était fille de Crozat, l'un des plus riches financiers du dernier siècle, qui n'eut que des filles, auxquelles il donnait un million de dot. Son mari la consultait sur les affaires les plus difficiles ; elle les expliquait, les développait, les facilitait ; mais sans jamais sortir de sa modestie accoutumée. Elle écrivit un jour à Louis XVI : « Si la justice n'était pas « un devoir pour les particuliers, elle n'en serait que plus rigoureusement « commandée aux souverains. » Il y avait dans la lettre de cachet qui exilait son mari à Chanteloup, cette phrase remarquable : « Je vous aurais envoyé « beaucoup plus loin, sans l'estime particulière que j'ai pour Mme la duchesse « de Choiseul. »

DCCX

11 FRIMAIRE AN X (2 DÉCEMBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 12 frimaire : « *Paris, 11 frimaire*. ...Le citoyen David, qui, depuis quelque temps, ne s'occupe pas avec moins d'activité de sa fortune que de sa gloire, annonce que les souscriptions ne suffisent point pour couvrir les frais du tableau connu sous le nom du *Serment du jeu de paume*, et dont l'esquisse fut exposée au Salon de 1791, sous le nº 132, il renonce à l'achever, et invite les souscripteurs à sacrifier, ainsi que lui, l'argent de ces frais..... »

DCCXI

12 FRIMAIRE AN X (3 DÉCEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Publiciste du 13 frimaire : « *Paris, 12 frimaire*. ...Dans une assemblée générale des souscripteurs pour les soupes économiques, le citoyen Delessert, trésorier, a rendu compte des deniers de la souscription ; ils s'élèvent à la somme de 56.000 francs, dont 18.000 donnés par le premier Consul, 12.000 par le ministre de l'intérieur, 14.000 par les souscripteurs qui ont renouvelé leur abonnement, et 12.000 économisés par le Comité sur les fonds de l'hiver passé. Pendant la première année il fut distribué vingt mille rations; la seconde, cent soixante-quatre mille. Cet hiver leur nombre s'élèvera à plus de six cent mille. La ration de 28 onces, qui coûtait 2 sous l'hiver passé, ne coûtera cette année que 6 liards..... »

DCCXII

13 FRIMAIRE AN X (4 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 FRIMAIRE.

La plus grande tranquillité continue à régner dans Paris et dans les faubourgs, mais les inquiétudes et les plaintes sont toujours les mêmes. Le prix du pain ne varie pas : il est toujours à 18 sols les 4 livres. On fait courir le bruit dans Paris que beaucoup de nouveaux enrichis, qui s'étaient, dit-on, livrés depuis peu au commerce et à l'exportation des grains, sont arrêtés dans les départements où ils faisaient leurs opérations. On recueille ce bruit avec une sorte d'avidité.

Il y a eu cette nuit un placard manuscrit posé sur [les] murs des bains du Temple; il a été enlevé aussitôt et ressemblait aux autres.

La rivière est augmentée de 8 pouces depuis hier soir. Si elle monte encore d'un demi-pied, elle inondera la place Maubert. Tous les rez-de-chaussée du Port-au-Blé sont pleins d'eau : on a eu le temps de retirer les meubles et les marchandises.

Le préfet de police a été informé, d'une manière positive, que des ouvriers de la ville d'Étampes se portent pendant la nuit dans les campagnes et forcent les fermiers de leur donner du pain et même

du vin ; que dans les marchés de Montlhéry, d'Arpajon, Étampes, Angerville, Mennecy, Corbeil, Pontoise et Saint-Germain, fournissant tous à l'approvisionnement de Paris, il se répand des individus qui excitent les gens de campagne à commettre des excès et à faire hausser le prix des blés. Il en a prévenu de suite les ministres de la police générale et de l'intérieur, ces différentes communes n'étant point dans son ressort. On assure qu'il se fait encore des exportations de grains par les côtes du Nord-Ouest.

On s'occupait hier, au café Procope, des inscriptions à la craie qui ont été mises ces nuits dernières dans quelques endroits. Quelques hommes, connus par leurs opinions exagérées, disaient qu'il valait mieux laisser les inscriptions et penser aux moyens de procurer au peuple du pain à meilleur marché : on n'en a pas dit davantage. En général, on est devenu très circonspect depuis quelques jours dans les cafés et autres endroits publics.

On a eu occasion de remarquer que l'esprit des gardes des Consuls est excellent, et qu'ils sont dévoués au gouvernement ; ils paraissent aimer beaucoup le général Bessières et avoir confiance en lui.

On signale l'émigré Narbonne comme entretenant des intrigues en ce moment avec d'autres émigrés rentrés comme lui. Les bons citoyens, les amis sincères du gouvernement redoutent ces messieurs tout autant que les exclusifs.

Le citoyen Gaspard, capitaine réformé du 15e régiment de cavalerie, demeurant ordinairement à Fontainebleau, disait hier que, dans son département, on était fort mécontent du gouvernement et qu'il avait reçu de son régiment des lettres par lesquelles on lui mandait que les officiers n'éprouvaient plus le même enthousiasme pour le premier Consul.

Hier, au café de la Régence, deux particuliers causaient à voix basse ; l'un dit : « Il y a de bonnes nouvelles, cela va très bien ; nous le saurons d'ici quelques jours. » — « Je n'ai pu, dit l'autre, savoir le fin mot ; ce qu'il y a de sûr, c'est que les généraux Bernadotte et Augereau seront destitués. » — « C'est bon, reprit le premier, ils se mangent eux-mêmes. » A la suite de leur conversation, on a compris que c'étaient deux individus qui attendent leur radiation définitive sous peu.

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure et demie. Il y avait, comme hier, les deux tiers des membres. Quatre orateurs du Tribunat et un orateur du gouvernement ont été introduits. Les premiers ont annoncé que le Tribunat avait adopté les pro-

jets de lois relatifs à l'acquisition de plusieurs maisons ou terrains dans diverses communes. Le Corps législatif a été de suite aux opinions. Les tribunes étaient moins nombreuses, mais mieux composées que ces jours derniers. On s'est permis beaucoup de plaisanteries sur le compte du tribun Alexandre, qui a lu son rapport comme un écolier et a eu beaucoup de peine à en venir à bout. La séance du Tribunat, à laquelle il y a eu quatre-vingt-sept membres, a commencé à une heure et demie. Après la lecture du procès-verbal, on a adopté le traité avec les États-Unis. Andrieux a fait ensuite un rapport sur le code civil : il a proposé de rejeter le mode de promulgation des lois. Ludot est le seul, jusqu'à présent, qui doive parler pour. Le Corps législatif a envoyé par un message onze projets de loi, qui ont été renvoyés à des commissions. Les tribunes ont été calmes ; il y avait peu de monde.

La diligence de Caen, arrivée hier soir, a été volée par cinq brigands, entre La Commanderie et La Rivière-Thibouville, à 6 lieues d'Évreux. Ils ont forcé le coffre, où l'on avait pris la précaution d'établir un double fond, et pris 6,000 francs, qui appartenaient à la Banque de France, et 3,000 et quelques cents livres appartenant à différents particuliers.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 50 c. ; provisoire, à 40 fr. ; bons de l'an VII, à 59 fr. ; bons de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXIII

14 FRIMAIRE AN X (5 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 FRIMAIRE.

La situation morale et physique relativement aux subsistances est toujours à peu près la même. L'incendie qui a eu lieu dans la commune de Bondy a produit une forte sensation dans les faubourgs. On n'a pas manqué de répandre parmi la classe ouvrière que c'était un coup de la malveillance et que ce ne serait pas le dernier. On avait de suite répandu le bruit que pareil malheur était arrivé aux environs de Longjumeau, mais les informations prises à cet égard ont aussitôt prouvé le contraire.

Les vallées d'Arpajon et de Saint-Arnoult sont absolument inondées; les habitants de quelques communes de ces cantons ont été obligés

d'abandonner leurs maisons pour se préserver des eaux. La rivière d'Essonne, qui depuis 1744 n'avait pas débordé, est sortie hier de son lit et a répandu ses eaux à 3 pieds de hauteur dans les campagnes environnantes. La Seine a monté de 8 pouces cette nuit ; elle couvre une grande partie de la route de Charenton à Villeneuve-Saint-Georges et l'a rendue impraticable ; la ferme dite La Folie, située dans les environs, est presque entièrement submergée. L'arrivée des malles et diligences n'en est point interrompue ; elles passent par la route de Brie.

On fait circuler dans les lieux publics que le départ du général Lannes a causé une grande sensation dans la garde des Consuls ; que les militaires de ce corps font l'éloge de ses talents, des services qu'il a rendus à la patrie et de sa générosité envers les soldats ; on ajoute qu'il leur donnait très fréquemment des gratifications. On rapporte que le citoyen Roussillon, ex-médecin en chef de l'armée du Rhin, a confié à une personne de sa connaissance que le général Augereau se regardait comme disgracié, que d'autres généraux s'étaient liés avec lui, et qu'il se tramait quelque projet. On ajoute que Roussillon mérite quelque confiance, qu'il doit être au courant, et qu'il connaît particulièrement le général Augereau.

On fait circuler avec autant d'adresse et de perfidie dans le public qu'un arrêté doit supprimer les pensions des pères et mères des défenseurs de la patrie, et que celles des militaires vont éprouver une très forte réduction pour salarier les prêtres.

On parle dans les endroits publics d'un mouvement insurrectionnel qui aurait eu lieu à Lyon, et où le sang aurait coulé ; on en donnait pour motif le prix excessif du pain.

L'activité des travaux et des manufactures se soutient. La malveillance continue ses efforts pour agiter les ouvriers. On a vu hier soir, dans la rue de Sèvres, quelques groupes d'ouvriers, ou d'hommes en veste paraissant tels, se parler, se quitter et être remplacés par d'autres, et continuer ainsi successivement en petits rassemblements de trois ou quatre, dont un principal semblait faire le noyau. Les rues du Petit-Bac, Saint-Romain, Saint-Maur et autres adjacentes renferment beaucoup d'ouvriers de toute espèce ; une surveillance particulière est dirigée sur ce quartier pour s'assurer des malveillants.

Aujourd'hui la séance du Corps législatif a commencé à deux heures. Il y a eu deux cents membres. Trois orateurs du Tribunat ont été introduits : l'un d'eux a annoncé l'adoption du traité avec les États-Unis. Les tribunes étaient nombreuses et bien composées ; on y a beaucoup parlé du gouvernement, et on n'en a dit que du bien. —

La séance du Tribunat a été ouverte à une heure trois quarts; il s'y est trouvé soixante-dix-neuf tribuns. La discussion sur le traité de paix avec le roi de Naples était à l'ordre du jour : il a été adopté. Le tribun Costaz a fait un rapport sur le traité de paix avec la Russie. Il a blâmé le gouvernement de s'être servi du mot *sujets,* au lieu de *citoyens;* il a fini par voter l'adoption. On a dit dans les tribunes que Chénier et Alexandre devaient parler demain vigoureusement contre ce traité... .

Bourse. — Tiers consolidé, 53 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr.; ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 15 frimaire : « *Paris, 14 frimaire.* Le premier Consul ayant résolu, il y a six mois, de décorer successivement ses appartements des plus beaux tableaux de l'immense collection du Louvre, vient de rendre à la jouissance du public les premiers qui ont eu cette destination, et de les faire remplacer par de nouveaux chefs-d'œuvre. C'est par l'effet de cette mesure que depuis quelques jours, on voit, pour la première fois dans la galerie du Louvre, cette célèbre Sainte Famille de Raphaël qui ornait autrefois le château de Versailles, et dans laquelle les connaisseurs admirent celui de tous les chefs-d'œuvre de ce grand maître où il s'est approprié davantage cette beauté pure et idéale de l'antique. Avant d'avoir été demandé par le premier Consul, ce tableau était resté longtemps enseveli dans les magasins de la galerie, où le défaut d'un local suffisant pour l'exposition de tant de richesses a tenu et tient encore renfermées une foule de productions sublimes qui contribueraient à échauffer l'imagination de nos artistes, s'il était possible de les exposer plus tôt à leur noble émulation..... »

DCCXIV

15 FRIMAIRE AN X (6 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 FRIMAIRE.

Les subsistances présentent toujours le même état. On croit apercevoir cependant une tendance légère à la baisse. Il en est de même pour les légumes secs. Plusieurs boulangers font de très bon pain bis blanc, qu'il faut payer 16 sols les 4 livres, et ils en vendent beaucoup, surtout dans les faubourgs. Les agitateurs ne parviendront point à leurs fins; les murmures sont un peu moins fréquents; la

classe ouvrière est tranquille et toujours occupée, à l'exception de quelques hommes qui travaillent sur les ports. Les rondes et les patrouilles grises de la nuit dernière n'ont rien vu de contraire au bon ordre et à la tranquillité.

La rivière continue à augmenter; elle a crû depuis hier de 7 pouces environ.

Le public paraît fort mécontent et se plaint de la légèreté avec laquelle le tribun, rapporteur de la Commission chargée de l'examen du Code civil, a demandé le rejet de la loi sur la promulgation des lois; et l'on tient à ce sujet beaucoup de propos.

On dit assez publiquement qu'il existe dans le Corps législatif et le Tribunat un parti assez fort, auquel tiennent plusieurs généraux, et dont tous les efforts tendent à restreindre le pouvoir du gouvernement et à s'opposer à tous ses actes; que depuis la rentrée du Corps législatif les membres de ce parti se montrent ouvertement et ne dissimulent pas leur façon; on ajoute que ce qui les indispose davantage, c'est qu'ils croient que par le Concordat les prêtres insermentés sont particulièrement favorisés aux dépens des constitutionnels, qu'ils disent même que, si le Concordat n'a point encore été soumis à la discussion et rendu public, c'est par la crainte qu'éprouve le gouvernement de rencontrer une opposition trop forte, et que ce traité avec la cour de Rome ne devienne une pomme de discorde. On ajoute que des conseillers d'État partagent leur opinion sur ce dernier point.

On fait circuler le bruit que le général Lannes est arrêté; cette nouvelle occupe beaucoup les esprits et fait recommencer tous les propos dont on a déjà rendu compte.

Le nommé Lehée, originaire de Guingamp, disait hier à un de ses amis que lord Cornwallis se procure par tous les moyens possibles des notes sur la position générale de la France considérée sous tous les rapports, qu'elles sont traduites chaque jour en anglais, et qu'il les fait passer régulièrement à sa cour. On dit qu'il a des observateurs même auprès du premier Consul.

La séance du Tribunat a commencé aujourd'hui à deux heures et quart. Il y avait au commencement vingt-cinq membres et soixante-dix-huit vers la fin. Après l'adoption du traité de paix avec le Portugal, le président a invité les citoyens des tribunes à se retirer. Le Tribunat s'est formé en Comité secret. On a dit dans les tribunes que c'était pour une explication sur le mot *sujet*, au lieu de *citoyen*, inséré dans le traité; on ajoute que Chénier se proposait de parler fortement contre le projet de loi, mais qu'on devait, dans le Comité secret, l'engager à se ranger du parti de la commission.

Le Corps législatif a ouvert sa séance à une heure; environ les deux tiers des membres y ont assisté. On a annoncé la mort de Dolomieu[1], dont on a fait grand éloge. Les orateurs du Tribunat ont demandé que le gouvernement français fît de promptes et vives instances pour que les sujets du roi de Naples qui ont été obligés de s'expatrier pour leurs opinions politiques pussent rentrer dans leurs foyers. Les tribunes étaient assez nombreuses. On y a tenu quelques propos contre les législateurs, que la multitude sans instruction regarde comme inutiles.....

Bourse. — Tiers consolidé, 53 fr. 25 c.; provisoire, 39 fr. 50 c.; bons an VII, à 58 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 16 frimaire : « Un membre du Tribunat s'était plaint de trouver dans le traité de paix conclu avec la Russie, la qualification de *Sujets des deux États*. Pour lever ce scrupule un membre du Corps législatif cite aujourd'hui un passage du *Contrat social*, duquel il paraît en effet résulter que l'acception du mot sujet n'a rien d'effrayant pour le citoyen soumis aux lois d'une République. On pourrait, au sujet de cette discussion, faire une réflexion non moins rassurante que les définitions de J.-J. Rousseau : c'est que les Français jouissent paisiblement de la dignité et du bonheur qu'ils ont recouvrés sans se mettre beaucoup en peine des titres qu'on leur donne dans la rédaction des traités de paix. Heureusement pour le repos de la société, ils paraissent très peu empressés de savoir s'il existe quelque différence entre les *citoyens* et les *sujets* de la République française. Ils ne doivent pas avoir oublié ce qu'il en coûte pour soutenir des guerres de mots ; et comme ils ne songent pas à s'engager dans celle-ci, c'est probablement la philosophie qui en fera toute la dépense. Quoi qu'il en soit, la petite querelle dont il s'agit fournit une nouvelle occasion de remarquer la prodigieuse influence de J.-J. Rousseau sur l'esprit du siècle. Veut-on prouver que les Hollandais ont tort de renoncer à une épigraphe[2] dont leur gouvernement ordonne la suppression ? On cite un passage de J.-J. Rousseau. Veut-on établir en principe que l'exercice de la souveraineté doit être confié aux imprudentes mains du peuple ? Une sentence de J.-J. Rousseau vient trancher toutes les difficultés. Est-il question de décider si la République française a des *sujets* ? On ouvre avec respect le livre de vie, le *Contrat social*, et l'on prononce gravement que J.-J. Rousseau autorise la République française à avoir des sujets. Cette es-

1. Ce célèbre géologue avait accompagné Bonaparte en Égypte. Quand il en revint, il fut fait prisonnier par les Napolitains, et, dans le cachot où il resta pendant près de deux ans, il souffrit tellement que sa santé s'altéra. Il mourut peu après sa rentrée en France, le 26 novembre 1801.

2. Il s'agit de la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*. Voir plus haut, p. 626, à la date du 5 frimaire an X.

pèce d'idolâtrie nous a conduits trop loin, et nous a coûté trop cher pour qu'elle puisse longtemps subsister au sein d'un peuple éclairé par l'expérience et dégoûté des théories, par les essais funestes qu'il en a faits. »

DCCXV

16 FRIMAIRE AN X (7 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 17 frimaire.

La rivière est encore augmentée de 7 pouces environ depuis hier; elle commence à gagner les maisons du port Saint-Paul, et elle inonde tous les chemins des environs de l'Arsenal. Une partie de la route de Versailles, le long des Champs-Élysées, est baignée, et l'on n'y passe plus. La grande route par Villeneuve-Saint-Georges est couverte d'eau; il y en a jusqu'à 3 et 4 pieds dans certains endroits. Les ordres nécessaires ont été donnés pour n'y laisser passer ni voitures ni voyageurs. On va par la route de Brie ou celle de Fontainebleau par Villejuif.

La plus grande tranquillité continue à régner dans Paris; les murmures sur le prix du pain s'apaisent beaucoup; le pain de 14 sols est assez bien accueilli; on en vend beaucoup à 16 sols dans les faubourgs.

D'après ce que disent publiquement les officiers réformés et autres qui fréquentent en assez grand nombre le palais du Tribunat, les autres habitués de ce lieu paraissent croire qu'il existe deux partis très prononcés parmi les militaires, que le plus nombreux est celui des officiers sans emploi, que ceux-ci sont presque tous dévoués aux exclusifs; on cite comme un de leurs principaux agents un adjudant général Brisson; il intrigue beaucoup en ce moment, ainsi que plusieurs de ses camarades. On rapporte qu'ils se rassemblent assez souvent, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; que le général Thuring et l'adjudant Jorry, si connu, se trouvent à ces réunions.

On dit qu'il doit y avoir aujourd'hui un grand dîner à la campagne d'Augereau, que trente personnes au moins, tant généraux que députés, doivent s'y rendre. Le dîner devait avoir lieu à Paris; il y a eu contre-ordre. On parle toujours aussi du parti existant dans le Tribunat. Le citoyen Perrée, frère du tribun de ce nom, disait hier qu'il voyait avec peine que la machine se désorganisait, qu'il ignorait ce que cela adviendrait, mais qu'on pouvait reprocher au gouvernement de ne

pas assez s'occuper de l'intérieur et de trop favoriser les prêtres et les ex-nobles.

D'une autre part, beaucoup d'émigrés rentrés sont les premiers à murmurer contre le gouvernement et à tenir les propos les plus indécents. On cite particulièrement un ex-marquis de Lévis, ancien colonel.

Des ci-devant chevaliers de Saint-Louis commencent à reporter la croix, non pas ostensiblement, mais sous l'habit, et même sous le gilet. Plusieurs ont été aperçus distinctement ces jours derniers : on est à leur suite. La plupart des ci-devant nobles et les royalistes ne se regardent plus comme tout à fait battus; ils conservent encore de l'espérance et ne craignent pas de dire que les circonstances leur sont favorables et le deviendront davantage encore. Ils recueillent et propagent avec le plus grand soin les bruits ou les propos qu'ils croient pouvoir nuire au gouvernement dans l'opinion publique.

On a fait circuler avec affectation, ces jours derniers, qu'il y avait eu du bruit à Lyon, et que le prix du pain en avait été la cause. Aujourd'hui on répandait au Palais de Justice et dans quelques autres endroits qu'une insurrection considérable avait éclaté dans cette ville et que le préfet y avait perdu la vie; on disait encore qu'il y avait des troubles à Marseille.....

On est inquiet de la diligence de Toulouse, qui devait arriver hier matin et qui ne l'est pas encore.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure et demie. Il y a eu plus de deux tiers des membres. On s'est occupé du traité de paix avec l'électeur de Bavière, adopté par le Tribunat. Les tribunes particulières n'étaient ni nombreuses, ni brillantes; les tribunes publiques l'étaient davantage. On ne s'y est occupé que des affaires de la religion. On y a dit que le Pape était attendu à Lyon, et qu'on y faisait de grands préparatifs pour le recevoir. Le Tribunat, composé de soixante-treize membres, s'est formé en Comité secret, aussitôt la lecture du procès-verbal. Les tribunes en ont paru mécontentes.....

(Arch. nat., F 7, 3830.

JOURNAUX.

Gazette de France du 17 frimaire : « A la première représentation de *Mélanie,* pièce dans laquelle débutait Mlle Bourgoing, le premier Consul témoigna, dit-on, quelque empressement de savoir si Mlle Dumesnil, dont il ignorait les infirmités, était présente aux débuts de son élève. Quoique

cette célèbre actrice n'eût pu, à raison de son âge de quatre-vingt-neuf ans, et des indispositions attachées à sa vieillesse, venir recueillir le fruit de ses soins, cette circonstance a néanmoins rappelé que Mlle Dumesnil jouit encore de toute sa mémoire ; et qu'en présence de M. le comte de Cobenzl, qui dina chez elle il y a quelques mois, elle récita, sans faute, et avec son talent, le songe d'Athalie, et la scène entière d'Agrippine avec Néron et Britannicus. »

DCCXVI

17 FRIMAIRE AN X (8 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 18 frimaire.

L'inondation cause les plus vives inquiétudes. La rivière continue à augmenter, et depuis hier elle est encore accrue de 9 pouces, ce qui est très considérable à raison de la surface immense qu'elle couvre.....

Le général Malbrancq disait hier à un de ses amis qu'il y avait dans ce moment beaucoup d'intrigants qui se remuaient, que lui désirait vivement que le premier Consul triomphât de ses ennemis. Il a ajouté qu'il avait été voir le général Augereau, qui lui a paru craindre pour son propre compte et assure lui avoir dit que le premier Consul n'avait pour ennemis que ceux qui avaient fait fortune par des moyens illicites. On paraît toujours croire, dans un certain public à une coalition de généraux contre le gouvernement, et que les officiers réformés seront mis en avant par eux.

On assure, dans le public, que le Concordat doit paraître dans le cours de la décade prochaine; on s'attend à de très grands débats à cette occasion dans le Tribunat.

On rapporte qu'à Bruxelles le pain bis est à 4 sols la livre et que dans les départements réunis il vaut 4 sols et demi; que le peuple, peu accoutumé à ce prix, en murmure beaucoup, surtout d'après la récolte que l'on dit avoir été très abondante; que les départements de Jemmapes, de la Dyle et des Deux-Nèthes sont toujours très fanatisés et ne se regardent pas comme français; que les routes sont dans le plus grand état de délabrement, qu'entre Valenciennes et Cambrai il y a 2 lieues de chemins tellement impraticables que les voyageurs, même les courriers de la malle, pour ne pas s'exposer, sont obligés de mettre pied à terre, ce qui leur fait dire qu'il aurait mieux valu raccommoder les routes que de suivre les travaux du canal de Saint-Quentin; que les manufactures de ces pays sont dans la plus

grande activité; que l'ex-directeur Barras, retiré à Bruxelles, y voit très peu de monde; que le plus souvent il est seul, et qu'il paraît cependant se plaire dans ce pays; quand on parle du premier Consul devant lui, il garde le silence et fait changer la conversation.

Les prêtres de Saint-Gervais ont chanté hier un *Te Deum* pour la paix. Cette cérémonie avait attiré un concours de monde extraordinaire.....

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il s'y est trouvé quatre-vingt-deux membres. Un message du Corps législatif a annoncé l'adoption du traité de paix avec la Russie. Le Tribunat a entendu ensuite Ludot et Démeunier sur le Code civil. La discussion [a été] continuée à demain. Les tribunes étaient peu nombreuses et tranquilles.

La séance du Corps législatif, qui a commencé à une heure, et à laquelle se sont trouvés plus des deux tiers des membres, a été employée à entendre les orateurs du Tribunat et du gouvernement, relativement au traité de paix avec la Russie. Le discours du citoyen Fleurieu [1] a fait le plus grand plaisir, et l'on a paru satisfait de l'explication du mot *sujet* employé dans ce traité et qui avait excité des réclamations au Tribunat.

Bourse. — Tiers consolidé à 53 fr.; provisoire, 39 fr. 50c.; bons de deux tiers, à 2 fr. 62 c.; ceux de l'an VII, 58 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 88 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 18 frimaire : « On a fait enfin disparaître les inscriptions bizarres qui défiguraient le frontispice des églises que le gouvernement a rendues à la religion. » — *Publiciste* du 18 frimaire : « *Paris, 17 frimaire*, ...On a retiré sans bruit inconvenant les inscriptions bizarres : *A la Paix*, *Au Génie*, *Au Commerce*, etc., que des mains plus inhabiles que méchantes avaient placées sur le frontispice de nos temples.....[2] »

1. Le comte de Fleurieu, ancien ministre de la marine sous Louis XVI, était alors conseiller d'État.

2. Voir plus loin, p. 652 et 653.

DCCXVII

18 FRIMAIRE AN X (9 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 19 frimaire.

L'inondation a causé une grande quantité d'accidents; des objets de toute espèce ont été repêchés le long de la Seine. On a trouvé hier, à l'île Louviers, des débris de barrière et une porte ferrée avec son loquet; on a aperçu dans l'eau, au même endroit, une armoire en chêne, les mariniers qui l'avaient accrochée d'abord ont été obligés de la lâcher ensuite dans la crainte qu'elle ne les entraînât, et elle s'est enfoncée sous des troncs, où elle est disparue. Le vent d'hier a mis en fond, dans les gares des carrières de Charenton, environ une trentaine de bateaux chargés de charbon de terre; le citoyen Saget, propriétaire de la verrerie près la gare, a fait mettre en fond huit autres bateaux qui étaient en face de sa manufacture, après les avoir solidement amarrés, et ce dans la crainte qu'ils ne fussent brisés et emportés par les vagues. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour conserver autant que possible tous les objets qui sont sur l'eau et pour recueillir et garder ceux qui peuvent être amenés à bord. On espère que la crue va cesser; la Seine est plus tranquille et depuis hier elle est baissée de 3 à 4 pouces; l'Yonne est baissée hier de 22 pouces.

Les prêtres insermentés paraissent triomphants depuis quelques jours, et plusieurs d'entre eux regardent les constitutionnels comme absolument battus. On rapporte qu'une des philotées (*sic*) de l'abbé Bossu, ancien curé de Saint-Paul, lui demandait dernièrement quand on aurait le bonheur de le voir à la tête de son troupeau : « Bientôt, madame, reprit l'abbé; nous avons pris la plus petite porte pour arriver plus sûrement; le gouvernement ne sait plus où donner de la tête. »

On dit dans les sociétés que les militaires mécontents travaillent sourdement à séduire les grenadiers de la garde des Consuls, et que ceux-ci ne sont pas contents de la nouvelle organisation qui va avoir lieu pour cette garde. On ajoute que partout on entend des officiers se plaindre de ce que le gouvernement place à leur détriment des jeunes gens qui n'ont encore rendu aucun service à la patrie. Il n'est question, dans les cafés et autres endroits publics, que d'un prétendu coup monté par des militaires de différents grades.

La tranquillité dans Paris est toujours la même. Quelques boulangers annoncent à leurs pratiques qu'ils espèrent bientôt pouvoir diminuer le pain de quelque chose.....

La séance du Corps législatif s'est ouverte aujourd'hui à près de deux heures. Il y avait plus de deux cent soixante membres. Après la lecture du procès-verbal, le président a annoncé l'élection au Corps législatif d'un citoyen membre d'un tribunal de l'un des quatre départements de la rive gauche du Rhin. La séance a été consacrée à entendre les orateurs du Tribunat et du gouvernement sur le traité de paix avec le Portugal. Les tribunes particulières étaient désertes; celles destinées au public, très nombreuses et mal composées. On ne s'y est occupé que des accidents occasionnés par les inondations dans diverses parties de la France; on y a lancé encore quelques sarcasmes contre les législateurs.

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il y avait soixante-dix-huit membres. Le tribun Gary a demandé que le code civil fût discuté article par article, et que les orateurs puissent parler de leur place : renvoyé à une commission de trois membres. Garat et Thiessé ont ensuite pris la parole contre le code civil; Curée a parlé pour l'adoption. La séance levée à quatre heures trois quarts et la discussion ajournée au 21. Les tribunes ont été peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 62 c.; ceux de l'an VII, à 58 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 19 frimaire : « *Paris, 18 frimaire.* ...Parmi les détails que nous avons donnés sur les fêtes célébrées le 18 brumaire dans les différentes communes de la République, à l'occasion de la paix, nous regrettons que le défaut d'espace ne nous ait pas permis de faire une mention des témoignages de la satisfaction publique donnés par plusieurs loges de francs-maçons, qui n'ont pas été les derniers à se réjouir de cet heureux événement. A Dijon un banquet simple et frugal, donné dans le charmant local de la loge des *Arts réunis*, a offert, au milieu de la joie la plus franche, les toasts portés au *gouvernement français, pacificateur de l'Europe*, à tous nos braves qui ont concouru à la paix, et aux puissances alliées. Des secours distribués aux malheureux, l'établissement d'un jeune enfant, pris dans la classe indigente, n'ont pas été la partie la moins intéressante de cette fête, terminée par la plantation d'un arbre de la Liberté. A Montauban, la loge de la *Parfaite Union* a témoigné le même enthousiasme : la réunion de cent vingt-cinq maçons dans un banquet fraternel a produit des élans d'une joie si vive, qu'elle perçait au

dehors à l'intonation des toasts ; l'adoption d'un enfant dont la naissance fut annoncée dans le moment même à son père, capitaine du génie, l'un des membres de la loge ; une distribution de 100 écus aux indigents des différentes classes, et particulièrement aux pères et mères des défenseurs de la patrie, rendirent cette fête extrêmement intéressante. Elle fut terminée par un bal très brillant, auquel plus de trois mille citoyens de la ville, de tout âge et de tout sexe, assistèrent. »

DCCXVIII

19 FRIMAIRE AN X (10 DÉCEMBRE 1801).

Journaux.

Journal des Débats du 20 frimaire : « *Paris, 19 frimaire*. ...L'abbé Delille vient de traiter avec les libraires Giguet et Michaud pour différents ouvrages, entre autres le poème intitulé *Le Malheur et la Pitié*, en quatre actes ; celui de l'*Imagination*, en huit chants ; la traduction de l'*Énéide* et le poème des *Trois règnes de la Nature*, en huit chants. Il est à remarquer que cet auteur célèbre a vendu cette année pour 250.000 livres de ses précieux manuscrits, dont la plus grande partie était attendue par le public depuis vingt ans. Les journaux anglais parlent du retour prochain de ce poète dont la France s'honore. Nous espérons et nous avons plus d'une raison de croire que l'abbé Delille ne tardera pas à se rendre aux vœux de ses compatriotes. Les soins qu'exige la publication de ses ouvrages et l'intérêt de sa gloire doivent le rappeler dans sa patrie. La traduction de Milton doit être incessamment envoyée à Paris pour y être publiée. Ces faits sont certains; mais, comme nous l'avions prévu, il n'y a rien de vrai dans le prétendu marché avec douze libraires anglais. Les derniers journaux arrivés de Londres annoncent que l'abbé Delille se propose, après la publication des ouvrages cités plus haut, de donner une traduction complète et en vers de *La Jérusalem délivrée*. Nous ignorons absolument s'il y a quelque chose de vrai dans cette dernière annonce. »

DCCXIX

20 FRIMAIRE AN X (11 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 21 frimaire.

La rivière est augmentée pendant la nuit de 4 à 5 pouces ; mais vers midi, aujourd'hui, elle a baissé de 2 pouces environ. Le vent a mis au fond de l'eau, le 19, deux toues chargées de vin au port de Bercy. Tous les vins naufragés ont été repêchés.

La verrerie *extra muros*, barrière de l'Hôpital, est absolument inondée; des ouvriers qui y étaient restés manquaient de pain depuis trente-six heures, et avaient vécu de pommes de terre qui étaient près de leur manquer. La force des vagues était telle qu'on n'osait risquer de se mettre en route pour aller à leur secours. Dans la journée du 19, le vent s'étant apaisé, on leur a porté des provisions, et l'on est arrivé sans accident jusqu'à la manufacture.

On dit aujourd'hui dans le public que, pour éviter toute discussion, le gouvernement est décidé à ne pas faire convertir en loi aucun des articles du Concordat, ni rien de ce qui concerne l'organisation des ministres des cultes; qu'en conséquence, le projet ne sera mis à exécution qu'en vertu d'arrêtés des Consuls. Les prêtres en paraissent très mécontents et disent que ce n'est plus leur donner qu'une existence trop précaire. On rapporte que le curé Pancemont, qui a donné à dîner le 16 de ce mois au légat, a dit depuis aux prêtres ses affidés que ce cardinal était très mécontent, qu'il se repentait d'avoir accepté sa mission, qu'il paraît surtout très affecté du peu d'accueil qu'on lui fait à Paris, et qu'il dit enfin que ce n'était pas ainsi qu'on avait reçu autrefois les légats en France. Les personnes dévouées à l'abbé Pancemont disent qu'il vient de faire une petite tournée dans quelques départements, qu'il y a trouvé les esprits dans les meilleures dispositions du monde en faveur des *bons prêtres*, et que nulle part on ne voulait plus de jureurs.

On répand depuis deux jours que le pain est plus cher dans la Picardie qu'à Paris; que les habitants d'une petite commune, près Amiens, se sont révoltés et se sont portés à la maison du maire pour obtenir une diminution; que celui-ci, qui fait le commerce de grains, craignant pour ses greniers, avait envoyé chercher à Amiens un détachement de force armée; que, les soldats étant arrivés sur les lieux, et le peuple ayant refusé de se dissiper, l'officier qui commandait le détachement ordonna de charger les armes et de faire feu; qu'enfin, la troupe n'ayant pas voulu obéir, l'officier avait été massacré par la multitude. On répétait hier cette nouvelle avec affectation dans les cabarets des faubourgs, ce qui faisait dire à quelques individus qui écoutaient que, s'il en arrivait jamais autant à Paris, la troupe n'obéirait pas davantage. Les cabarets et les guinguettes ont été peu fréquentés hier. On s'y est peu occupé des subsistances. Toujours la même tranquillité parmi la classe ouvrière.

Le public a remarqué hier, à la parade de la garde des Consuls, le mécontentement d'un peloton de chasseurs qui était commandé par

un officier dont le ton dur et les propos grossiers envers les sous-officiers et les chasseurs ont frappé tous les assistants.

On dit dans les sociétés que les enragés des deux partis se rapprochent, parce qu'ils sont persuadés qu'en réunissant leurs efforts, ils viendront à bout de tourmenter le gouvernement.

Lemmery, ex-médecin de l'hôpital Saint-Jacques, compris dans l'acte du gouvernement du 14 nivôse an IX[1], et qui s'était évadé à cette époque des mains de la garde, a été arrêté hier matin et conduit à Pélagie : il était revenu à Paris depuis dix jours environ ; il ne couchait pas deux nuits de suite dans la même maison. Les exclusifs se désolent de cette arrestation. Lemmery est un des hommes qui a le plus fait de sectaires.....

La séance du Corps législatif a commencé hier à une heure. Il y avait d'abord très peu de membres ; il en est survenu un certain nombre, et ils étaient deux cent soixante à la fin. On a entendu les orateurs du gouvernement et du Tribunat sur le code civil. Les tribunes publiques et particulières étaient pleines. On y a beaucoup parlé du voyage du premier Consul pour Lyon. On a dit qu'il n'aurait pas lieu dans ce moment, à cause de la cherté du pain, et de la session du Corps législatif, que le premier Consul voulait suivre de près.

La séance du Tribunat a commencé à deux heures. Il y avait d'abord dix-huit membres ; le nombre s'en est accru jusqu'à soixante-dix-huit. Dix rapports sur des échanges de terrain ont été adoptés ; le Tribunat a ajourné le projet relatif à une acquisition de terrain pour les sépultures de Paris. On a discuté ensuite le projet sur la promulgation des lois ; il a été rejeté à la majorité de soixante-dix-huit votants sur (*sic*) treize. Les tribunes ont été peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 40 c. ; provisoire, à 39 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c. ; ceux de l'an VII, à 58 fr. ; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

Arch. nat., F^7, 3830.

JOURNAUX.

Citoyen français du 21 frimaire : « *Paris, 20 frimaire.* ...On a effacé les inscriptions apposées depuis quelques années sur le frontispice des temples. C'était en effet un vrai scandale pour les catholiques de lire, sur la porte du lieu

1. Louis-Julien Lemmery était en effet un bon citoyen, « mis en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République » par le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX.

où ils célèbrent leurs mystères, ces mots : *A la Raison*, *Au Génie*, *A la Paix*, etc. Depuis que les temples sont redevenus des églises, ces inscriptions se trouvaient tout à fait déplacées [1]. »

DCCXX

21 FRIMAIRE AN X (12 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 22 frimaire.

La majeure partie de l'arrondissement de la sous-préfecture de Saint-Denis, qui a été ravagée par la grêle au mois de messidor dernier, est abîmée aujourd'hui par les débordements. La plaine de Gennevilliers et celle de Clichy sont inondées ; les usines et les moulins à eau sont submergés, et les habitants de ces pays sont dans la consternation. La fonderie du citoyen Boury est noyée, et ce propriétaire fait une perte incalculable ; on passe en bateau sur le chemin de la Briche ; on rapporte que le moulin de Cage, situé vis-à-vis Saint-Ouen, dans une île au milieu de la rivière, est couvert par les flots, et que le meunier de ce moulin n'a pas pu sauver ses chevaux. Les habitants de l'Isle-Saint-Denis ont été obligés d'abandonner les rez-de-chaussée de leurs maisons, qui sont inondés, et de se retirer dans les premiers étages. La rivière ne diminue pas ; elle augmente même encore, quoique d'une manière peu sensible.

L'intérieur de Paris et les faubourgs continuent à être tranquilles. On n'entend plus de murmures, et les ennemis de l'ordre se taisent depuis quelques jours.

Les hommes de couleur et les colons réfugiés qui se réunissent assez habituellement au café du Lycée, palais du Tribunat [2], où on les surveille avec soin, parlaient hier de l'expédition de Saint-Domingue ; ils disaient qu'on avait eu soin d'éloigner de cette expédition les colons les plus partisans de la liberté des nègres, que tous les avantages de cette affaire seraient pour les Anglais, que les malheureux réfugiés seraient abandonnés, et que déjà on refusait de payer leurs pensions.

Le public a remarqué qu'hier soir les militaires n'étaient pas à beaucoup près en aussi grand nombre que de coutume au palais du Tribunat. On y conjecturait que des ordres sévères avaient été donnés pour faire rentrer ceux de la garnison aussitôt la retraite battue, et

1. Voir plus haut, p. 647.
2. Ci-devant Palais-Royal.

l'on applaudissait à cette mesure. La cavalerie de la garde des Consuls a fait ce matin une promenade militaire sur le boulevard du Nord. Quelques malveillants ont dit aussitôt que le gouvernement avait donné cet ordre seulement pour montrer les forces dont il pouvait disposer en cas de besoin.....

Il n'y a point eu aujourd'hui de séance au Tribunat. Celle du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Il y avait environ deux cent soixante membres. Les orateurs du Tribunat et du gouvernement ont été introduits après la lecture du procès-verbal. Ils ont annoncé l'adoption par le Tribunat de différents projets de loi sur des acquisitions ou échanges de terrains dans différentes communes, après quoi le Corps législatif est passé de suite au scrutin par l'appel nominal. Les tribunes ont été nombreuses et tranquilles. On n'y a tenu aucun propos.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 15 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 58 fr. 25 c.; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 22 frimaire : « *Paris, 21 frimaire.* ...Le préfet du département de la Seine vient d'arrêter, et le ministre de l'intérieur d'approuver un règlement pour l'administration des Écoles centrales de Paris. Chaque École centrale aura un conseil d'administration composé d'un président et de deux administrateurs choisis par le préfet parmi les professeurs. Les fonctions du président dureront trois ans, celles des administrateurs un an. Leurs fonctions communes seront de veiller à la conservation des objets de sciences et arts appartenant à l'école, de proposer au préfet les réparations nécessaires, soit pour la sûreté, soit pour la salubrité de l'édifice. La surveillance de l'enseignement sera confiée au président..... » — *Clef du Cabinet* du 24 frimaire : « *Paris, 23 frimaire.* ...Le préfet de la Seine, a fait le 11 frimaire, un règlement pour l'administration intérieure des Écoles centrales de Paris, à commencer du 1er nivôse prochain. Une des dispositions du règlement porte que le conseil d'administration aura à sa disposition une somme annuelle de 3.000 livres pour diverses dépenses, telles que les réparations et le chauffage des classes, l'achat des objets nécessaires aux sciences et aux travaux du conseil, et aux opérations journalières de physique et de chimie..... »

DCCXXI

22 FRIMAIRE AN X (13 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 23 frimaire.

La rivière a un peu baissé depuis hier soir. On continue de prendre des précautions pour empêcher la circulation sur les parties inondées, mais la garde nationale sédentaire ne seconde pas les soins que prennent à cet égard les commissaires de police. Avant-hier soir, à sept heures, des factionnaires n'étaient pas encore placés près de la partie inondée du port Saint-Paul, au coin du quai et de la rue Saint-Paul. Le commissaire de police n'a trouvé alors, au corps de garde, que le commandant du poste et le caporal de service. Le commandant a dit au commissaire qu'il ne pouvait satisfaire aux besoins du service, attendu que, sur dix-neuf hommes, dont quatre étaient portés pour frais de brigade, onze ne s'étaient pas encore présentés.

Les ouvriers de différentes professions se sont réunis hier en groupes, comme ils sont dans l'usage de le faire les jours correspondant aux dimanches. Quelques-uns, mais en petit nombre, se plaignaient du manque d'ouvrage et de la cherté du pain, mais on n'a entendu de leur part aucun mauvais propos ; ils ne se sont pas permis une seule réflexion contre le gouvernement. Les faubourgs continuent de jouir de la plus grande tranquillité.

Les approches de Noël donnent occasion de parler des messes de minuit. On dit dans les lieux publics que les prêtres catholiques se proposent de demander la permission de célébrer l'office pendant la nuit de Noël, et chacun fait à ce sujet ses observations. Ces réunions nocturnes paraissent inquiéter beaucoup de personnes. On craint que des ennemis du gouvernement n'en profitent pour troubler la tranquillité et le libre exercice des cultes. On disait même que des exagérés se proposaient de se rendre à ces cérémonies, et, comme on ne leur suppose pas des intentions paisibles, on redoute qu'il ne résulte quelque inconvénient grave de la permission qui serait accordée d'ouvrir toutes les églises pendant la nuit de Noël.

On a entendu des grenadiers de la garde des Consuls dire que le général Lannes, en quittant le commandement de leur corps, avait emporté la clef de la cave, parce qu'il leur faisait souvent donner du vin, tandis qu'on ne leur en donne plus actuellement.

On croit généralement et on dit dans les lieux publics que le premier Consul ne fera pas le voyage de Lyon, et l'on en témoigne hautement la satisfaction. On est persuadé que sa présence dans la capitale en impose aux malveillants et rassure la masse de l'immense population de Paris.....

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à deux heures et quart et levée à trois heures. Il y avait vingt-six membres à l'ouverture, et leur nombre ne s'est pas porté au delà de quarante-sept. Le bureau a adressé différents messages du Corps législatif, et l'on a renvoyé à une commission le projet de loi concernant l'état civil. Les tribuns Trouvé, Le Gonidec et sept autres n'étaient pas en costume. Il n'y aura pas de séance demain. Il y avait quarante personnes aux tribunes publiques, et celles des étrangers étaient vides.....

Bourse. — Il s'est fait infiniment plus d'affaires aujourd'hui que les jours précédents; le cours du tiers consolidé s'est un peu amélioré, et l'on regarde comme le principal motif de ce changement l'arrêté qui fut pris hier, dans l'assemblée de la Banque, d'ouvrir, au 1er nivôse prochain, au lieu du 11, comme on l'avait annoncé, le paiement des arrérages du dernier semestre.

Tiers consolidé, à 53 fr. 35 c.; provisoire, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; bons de l'an VII, à 59 fr.; bons de l'an VIII, à 88 fr. 75 c.; coupures, 74 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 frimaire : « *Paris, 22 frimaire.* ...Il vient de se former, quai Voltaire, n° 2, une institution, sous le titre d'*Institut de jurisprudence et d'économie politique*, qu'il ne faut pas confondre avec un *Lycée de jurisprudence*, qui avait été établi place Vendôme. Il admet, chaque année, *gratuitement* à ses cours, *cent enfants des défenseurs de la Patrie*. Ils sont reçus *sur la présentation* des préfets ou d'officiers généraux qui attestent leur moralité. Il admet aussi *gratuitement*, chaque année, un *sujet d'élite* par département, sur la désignation des professeurs des écoles centrales..... »

DCCXXII

23 FRIMAIRE AN X (14 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 24 FRIMAIRE.

Le froid qui commence à régner depuis deux jours a déjà fait suspendre une petite partie des travaux en bâtiment à l'extérieur et laisse

sans ouvrage plusieurs ouvriers qui renouvellent leurs plaintes sur le prix du pain, qui est toujours à 18 sols les 4 livres. L'espérance les soutient néanmoins, et ils paraissent pleins de confiance dans les soins qu'ils sont persuadés que le gouvernement prend pour le faire bientôt diminuer et donner des travaux. On remarque que, depuis quelque temps, les boulangers ne veulent plus faire de crédit, principalement aux ouvriers. Les manufactures et les travaux de l'intérieur continuent à être en grande activité.

Les querelles entre les prêtres constitutionnels et les insermentés vont toujours croissant. Ces derniers chantent déjà victoire; ils se targuent beaucoup de la protection particulière que l'on dit leur être accordée par les députés du département de la Seine-Inférieure au Corps législatif.

Les dévots font courir le bruit que le premier Consul a donné l'ordre dans les hospices de faire baptiser tous les enfants nés depuis la Révolution, et que cet ordre a déjà reçu son exécution aux Élèves de la Patrie et aux Enfants-Trouvés.

Dans la nuit du 22 au 23 de ce mois, le commissaire de police des Gravilliers a déposé au poste du chef-lieu de cette division trois individus qu'il avait fait arrêter dans sa ronde. Le matin, quand il s'est présenté pour les redemander, il ne les a plus retrouvés. Le commandant du poste lui a dit que le citoyen Beguin, adjudant-lieutenant de la 16e brigade, passant audit poste, avait fait mettre les trois individus en liberté, quoiqu'on lui ait dit qu'ils avaient été consignés par le commissaire de police, auquel ils devaient être représentés.

Hier, au théâtre de la République, une querelle assez vive s'est élevée, au sujet des places, entre les citoyens Duchatel, chef d'escadron au 12e régiment de hussards, et Sibuet, capitaine aide-de-camp du général Masséna; des coups de poing ont été donnés de part et d'autre. Le commissaire de police les a fait partir de suite. Avant de se quitter, ces deux militaires se sont provoqués. Le général commandant d'armes de la place en a été prévenu à l'instant.

La rivière commence à baisser d'une manière sensible.

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure. C'est une des plus nombreuses que l'on ait vues jusqu'à présent. Elle a été consacrée entièrement à entendre les orateurs du gouvernement et du Tribunat sur le mode de promulgation des lois. Le Corps législatif a commencé son scrutin à quatre heures passées. Les tribunes étaient pleines. On n'y a parlé que de l'objet de la discussion, et les avis ont paru à peu près également partagés.....

Bourse. — Tiers consolidé, 54 fr.; provisoire, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 23 frimaire : « Par une ordonnance du 9 de ce mois, le préfet de police a remis en vigueur les anciens règlements relatifs au commerce de la marée, notamment l'ordonnance de 1762, qui prohibe le regrat de la marée, et qui oblige les acheteurs en gros de revendre sur les carreaux affectés au détail ; celle de 1780, qui défend d'entrer avec des réchauds *sur le parquet de la marée* et d'appliquer des lumières contre les échoppes, à peine de 50 francs d'amende ; et l'arrêt de 1705, en vertu duquel il est accordé des pensions de retraite aux employés de la marée..... »

DCCXXIII

24 FRIMAIRE AN X (15 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 FRIMAIRE.

Les indigents sont contents du pain que les Comités de bienfaisance leur font à présent distribuer à 14 sols les 4 livres. Il est d'une excellente qualité, et supérieur de beaucoup à celui qui se mange dans nombre de départements, et notamment dans le département du Nord, où il est à 4 sols 2 deniers la livre du poids de 14 onces. Le préfet de police en a fait venir de Lille et Douai pour servir de comparaison. Les travaux des manufactures, non seulement se soutiennent, mais ils s'améliorent chaque jour. Les amidonniers sont les seuls qui se soient ralentis. Ce ne sont plus les ouvriers qui se plaignent dans ce moment de la cherté du pain, mais les petits marchands, qui depuis deux jours disent que cette cherté nuit à leur commerce et qu'elle est cause qu'ils ne font presque rien. Les approvisionnements de tout genre recommencent à arriver en abondance; plusieurs routes, interceptées par les eaux, redeviennent praticables. La rivière baisse sensiblement; quelques rues, qui étaient inondées, sont libres maintenant, et petit à petit les passages et les communications se rétablissent.

On recommence à faire circuler dans le public quelques prétendus articles du Concordat, qui est toujours attendu avec impatience. On

dit qu'il porte que les Consuls ont déclaré professer la religion catholique; que pour toucher leur traitement les prêtres doivent être unis au Saint-Siège : que le Pape renonce à tous ses droits temporels sur la France; que Sa Sainteté sera représentée par un commissaire à sa nomination, qui agira de concert avec le gouvernement ; que les évêchés seront réduits à soixante, les traitements fixés de 6 à 12,000 francs; que les curés n'auront que 1,200 francs et les vicaires, 800 francs; qu'il y aura à Paris un conseil supérieur pour juger les matières ecclésiastiques; qu'aucun des évêques constitutionnels ne pourra être promu au siège épiscopal; qu'il sera établi une maison de réclusion pour les prêtres qui se conduiraient mal, et qu'enfin il y aura des séminaires et des maisons religieuses pour l'éducation de la jeunesse. Cette version paraît prendre de la consistance dans le public.

On s'est beaucoup occupé hier, dans les sociétés et dans les cafés, du rejet du projet sur la promulgation des lois et du parti d'opposition qui existe au sein du Tribunat et du Corps législatif. Les exclusifs en concluent que la Constitution de l'an VIII aura son tour, et qu'elle sera renversée par la seule force de l'opinion publique; ils ajoutent que plusieurs tribuns, craignant d'être arrêtés, ne couchent plus chez eux; que sous huit jours il y aura du nouveau, et que les tribuns sont enfin déterminés à ne plus se laisser mener comme des enfants.

On continue à parler de la coalition des généraux : les gobemouches et les hommes de parti y croient fermement.

On dit que déjà nombre de Cisalpins arrivent à Lyon; que le ministre de l'intérieur est sur son départ, qu'il ne précédera que de peu de jours le premier Consul, qui doit, dit-on, loger à l'Hôtel de Ville. On le verra avec beaucoup de peine quitter Paris.

La séance du Tribunat s'est ouverte aujourd'hui à deux heures. Il y avait soixante-dix-neuf membres. On s'est occupé de la proposition de Gary sur le mode de discussion du code civil article par article. Duveyrier, rapporteur, en a proposé l'adoption; la discussion a été ajournée. Le reste de la séance a été consacré à entendre Siméon sur le code civil. Les tribunes étaient nombreuses; on y disait hautement qu'aussitôt que le code serait terminé, le gouvernement ferait bien de diminuer le nombre des tribuns et des législateurs.

La séance du Corps législatif a commencé à une heure après midi; il y avait à peu près les deux tiers des membres. On a entendu l'orateur du gouvernement sur des acquisitions de terrains; après quoi le Corps législatif s'est formé en comité secret, et le président a fait éva-

cuer les tribunes. Celles-ci étaient peu nombreuses : on ne s'y est occupé que du rejet d'hier, sur lequel on parait partagé d'opinion à peu près également.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 40 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr. 50 c., et ceux de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXXIV

25 FRIMAIRE AN X (16 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 26 frimaire.

La plus grande tranquillité continue à régner dans Paris. Les ouvriers ne s'occupent que de leurs travaux; les cabarets et tous les lieux où ils se rassemblent ordinairement ne présentent rien de remarquable aux observateurs. On est depuis quelque temps devenu plus circonspect dans les cafés et dans les autres endroits publics; et, à l'exception de quelques propos semblables à ceux dont on a déjà rendu compte plusieurs fois, on n'a rien entendu hier qui puisse fixer l'attention.

On répand parmi les dévots que le cardinal Caprara est sur le point de repartir pour Rome, et ils s'en alarment; ils disent que ce légat n'a pas plu au gouvernement français, et ils craignent que cet événement, s'il a lieu, retarde encore tout le travail relatif aux affaires de l'Église. Les partisans du rétablissement de la religion catholique désirent vivement que tout cela finisse pour savoir enfin à quoi s'en tenir; les hommes raisonnables et sans passion le désirent également, parce qu'ils craignent toujours que jusque-là les prêtres n'agissent sourdement et ne cherchent encore à tourmenter le gouvernement.

Dans la décade dernière, une fille de vingt ans, demeurant faubourg Antoine, et dont la tête est fanatisée au dernier point, a conduit à l'église des Enfants-Trouvés un enfant de sept ans appartenant à un ébéniste de ce quartier. Là elle l'a amené de force près les fonts baptismaux, et l'abbé Servais [1], desservant de cette chapelle, lui a administré le baptême, malgré ses refus, ses pleurs et ses cris. Avant

1. Dans le rapport du 27 il est appelé Servaise. Voir plus loin, p. 664.

la cérémonie, ce prêtre, le voyant peu disposé à se laisser faire, lui a répété plusieurs fois qu'il était l'enfant du démon et du tonnerre, et qu'il allait devenir, s'il voulait, un enfant de Dieu. En sortant de l'église, la jeune fille a emmené l'enfant chez elle, lui a donné à dîner et le soir l'a reconduit chez ses père et mère, en lui recommandant bien de ne rien dire de tout ce qui s'était passé. L'enfant a tout raconté, le père a rendu plainte, tous deux ont été entendus et le prêtre Servais et la jeune fille sont arrêtés.

La liste nationale du département de la Seine, publiée aujourd'hui dans tous les papiers publics, excite de toutes parts les plus vives réclamations. La très majeure partie des notables départementaux prétendent que sur 1248 bulletins on n'en a dépouillé que 514; que la liste a été faite et convenue, et qu'elle n'est point le véritable résultat de leurs votes. On parle de protestations sans nombre.

Beaucoup de personnes croient voir, dans la manière dont le projet sur la promulgation des lois a été rejeté, la ligne de démarcation bien tracée entre les amis du gouvernement et les membres du parti de l'opposition dans le Tribunat et dans le Corps législatif. On croit généralement que les premiers, quoique les moins nombreux, sont les plus forts.

La séance du Corps législatif a commencé à deux heures. Il y avait deux cent quarante membres. On a entendu un orateur du gouvernement sur un projet de loi tendant à continuer d'appliquer la peine de mort dans les cas déterminés par les lois actuelles; il a ajouté que le gouvernement proposerait, quand il en serait temps, de remplacer cette peine par la déportation. Les tribunes étaient passablement remplies. On s'y est plaint de ce que le pain ne diminuait pas encore.

La séance du Tribunat a commencé à deux heures. Il y avait soixante et un membres. On devait s'occuper de la discussion du Code civil; mais le tribun Thiessé n'étant pas prêt, on a levé la séance. — On a remarqué plusieurs fois déjà que le tribun Courtois ne communiquait jamais avec ses collègues. — On disait dans les tribunes que le Tribunat ne cherchait qu'à entraver la marche du gouvernement et à mettre sans cesse des bâtons dans la roue.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 68 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 89 fr.; les coupures, à 74 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 frimaire : « *Paris, 25 frimaire.* ...On doit ouvrir incessamment la rue qui doit border le jardin des Tuileries, le long de la terrasse des Feuillants, depuis la place du petit Carrousel, jusqu'à la rue Saint-Florentin et la place de la Concorde. Une autre sera percée pour communiquer avec la place Vendôme, au travers de la maison dite des Feuillants. Les terrains qui bordent ces rues seront concédés par le gouvernement, à la charge de bâtir suivant les plans qui seront dessinés. Cette construction nouvelle, jointe à celle du marché de l'emplacement des Jacobins, vont (*sic*) occuper beaucoup de monde et donner à ce quartier très peuplé une plus grande activité et des débouchés plus commodes..... » — *Gazette de France* du 26 frimaire : « Un homme qui parle sept langues vivantes, et qui a voyagé dans les quatre parties du monde, demande de l'occupation par la voie des *Petites Affiches*. On imaginerait peut-être qu'avec des connaissances aussi rares, il montre des prétentions très exagérées. Point du tout ; il ajoute modestement qu'il sait aussi *emballer*, et c'est sur ce dernier talent qu'il paraît fonder ses espérances. Il semble que ce trait seul devrait suffire pour dégoûter une multitude de jeunes gens qui, à peine sortis des bancs de la petite école, mais forts des quatre premières règles de l'arithmétique, s'empressent de prendre la diligence pour venir chercher fortune dans une ville où des gens qui parlent sept langues, et qui ont voyagé dans toutes les parties du monde, se trouvent réduits à se proposer comme *emballeurs*. On ne peut au reste s'empêcher de remarquer, à cette occasion, combien l'esprit humain a fait de progrès depuis l'époque où les rois de France étaient encore obligés de faire demander à ceux de leurs sujets qui se mettaient sur les rangs pour occuper les premiers emplois de la magistrature et de l'État, s'ils savaient signer leur nom..... »

DCCXXV

26 FRIMAIRE AN X (17 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 FRIMAIRE.

La situation de Paris est toujours extrêmement satisfaisante. Les ouvriers sont généralement occupés, ce qui fait qu'ils pensent moins à la cherté du pain.

Les envoyés du dey d'Alger tiennent beaucoup de propos contre le gouvernement. Ils répandent partout que la République leur doit plusieurs millions, et qu'on ne les paie point, parce que c'est pour des blés fournis à la France sous l'ancien Directoire. Sous le prétexte de *ces réclamations*, ils cherchent partout à se faire du crédit, et ils ne *paient rien* de ce qu'on leur fournit.

On débite dans Paris que ce n'est point seulement à Lyon que des mouvements insurrectionnels se sont manifestés ; que pareilles scènes eurent lieu dans une grande partie du Midi et dans la ci-devant Bourgogne, qu'il y a eu révolte à Mâcon, à Chalon et à Dijon ; que partout le prix des subsistances en a été la cause.

On rapporte qu'un officier de la garde des Consuls a dit que, depuis la disgrâce du général Lannes, il régnait beaucoup de dissimulation parmi les officiers et les soldats de ce corps ; que depuis cette époque ils paraissaient moins attachés au gouvernement, et qu'il voyait avec peine que, s'il arrivait quelque affaire sérieuse, il ne faudrait pas trop compter sur eux.

Hier, à sept heures et demie passées, les acteurs du théâtre Feydeau ne pensaient point encore à commencer le spectacle. Le public a pris de l'humeur, et a redemandé son argent. Le citoyen Camerani, l'un des régisseurs, a fait rendre environ 800 francs ; les autres spectateurs sont restés, et à huit heures on a levé le rideau. C'est l'acteur Chenard qui, n'étant pas arrivé à l'heure, a été cause de ce retard. Il a été mandé et tancé à la préfecture de police.

Le même jour, vers les cinq heures du soir, une foule assez considérable s'est portée à l'église de Saint-Merry pour y entendre le citoyen Desprez toucher de l'orgue. Quelques filous ont voulu profiter de l'occasion, et quatre, très marquants, ont été arrêtés.....

La séance du Corps législatif a commencé après deux heures ; elle a été entièrement consacrée à entendre l'orateur du gouvernement sur douze projets de loi relatifs à des acquisitions de terrains. Les tribunes peu fournies et tranquilles. Il y avait à la séance environ cent quatre-vingts législateurs.

Celle du Tribunat a été ouverte à deux heures et demie. Il y avait soixante-seize membres. Thiessé a fait un long rapport sur le Code civil. La discussion est ajournée. On a remarqué que le tribun Alexandre et trois de ses collègues n'étaient pas en costume.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. ; provisoire, à 41 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c. ; bons de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCCXXVI

27 FRIMAIRE AN X (18 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 FRIMAIRE.

Tous les rapports et toutes les observations relatifs aux ateliers et aux manufactures ne présentent rien que de satisfaisant. Les gaziers du faubourg Saint-Marceau, qui ont établi sur leurs métiers des étoffes légères brochées en soie, s'en défont très avantageusement; ils en fabriquent maintenant à fleurs d'or et d'argent, et leurs ouvriers gagnent jusqu'à 4 et 5 francs par jour. La bonneterie, les papiers peints et les gazes vont bien et occupent beaucoup de monde. Le charronnage et les ouvrages de sellerie paraissent commencer à se ralentir. Point de mouvement, point de propos parmi les ouvriers. Plus de murmures de leur part sur les subsistances.

Les prêtres font courir le bruit que le Concordat sera enfin connu avant le 8 du mois prochain ; ils donnent pour motif qu'on rétablira en même temps le calendrier grégorien, et qu'il commencera avec le 1er janvier 1802. Les insermentés sont rayonnants de joie et d'espérance. Cependant l'arrestation du préfet (*sic*)[1] Servaise[2], qui baptise les enfants contre leur gré et à l'insu des parents, les tourmente. Ils font beaucoup de démarches pour le faire mettre en liberté; les grands vicaires Malaret et Dampierre ne négligent rien pour le tirer de ce mauvais pas. Ils disent que c'est un délit purement ecclésiastique, qui ne regarde qu'eux seuls.

On fait courir le bruit que le premier Consul n'ira point à Lyon, quoique, dit-on, les voitures de voyage soient préparées; on donne pour motif l'insurrection qu'on prétend toujours avoir eu lieu dans cette ville.

Il n'y a point eu de séance aujourd'hui au Tribunat. Celle du Corps législatif a commencé à une heure et quart. Il y avait environ soixante membres à l'ouverture et cent soixante à la fin. Après avoir entendu l'orateur du gouvernement sur douze projets de loi relatifs à des échanges de terrains, le Corps législatif s'est formé en comité secret, et les tribunes ont été évacuées. Elles étaient fort nombreuses aujourd'hui. On y a tenu beaucoup de propos contre les législateurs et les tribuns.....

1. C'est un lapsus évident; il faut lire *prêtre*.
2. Dans le rapport du 26, il est appelé *Servais*. Voir plus haut, p. 660.

Hier, au théâtre Molière, un acteur, pris de vin, a insulté et frappé ses camarades dans leur foyer; la garde et le commissaire de police, survenus, n'ont point été à l'abri des injures; il a même pris le commissaire au collet. Il a [été] arrêté. La tranquillité a été troublée un instant hier au théâtre de la République par un nommé Ladoubé, qui s'est permis de maltraiter la garde et le sergent de service de ce théâtre. Les officiers de paix l'ont consigné au poste, en attendant le commissaire de police. Mais pendant ce temps, le citoyen Viard, adjudant de place, s'est permis de le remettre en liberté.....

La baisse de la rivière continue : elle est diminuée depuis hier de 18 pouces environ.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr.; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 50.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 frimaire : « *Paris, 27 frimaire.* ...Le directeur d'un des grands théâtres de Londres vient d'inviter Talma à aller passer plusieurs mois dans cette ville pour y donner quelques représentations. Cet acteur n'a pas cru devoir accepter, du moins pour cette année; et nous pensons qu'il fera bien de ne pas accepter pour les années suivantes. Quand on est destiné à jouer les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, il faut laisser là Shakespeare et ses drames burlesques..... »

DCCXXVII

28 FRIMAIRE AN X (19 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 FRIMAIRE.

Les malveillants, qui voient avec regret la tranquillité parfaite qui règne parmi toute la classe ouvrière, débitent que cette tranquillité n'est que stupeur et cache un volcan près d'éclater. Les émigrés rentrés, les Chouans amnistiés et les royalistes laissent entrevoir clairement qu'ils ne regardent pas leurs espérances comme entièrement détruites. Leur correspondance est toujours en grande activité avec le reste des brigands qui parcourent encore quelques départements. Un ancien chef de Chouans disait dernièrement : « Voilà un gouvernement comme il nous en faut un : notre espoir cette fois ne sera pas *trompé*. *Beaucoup* d'émigrés rentrés sont venus à bout d'obtenir des

places comme nous le désirions ; nos affaires iront leur train, et ceux qui gouvernent ne tarderont pas à céder la place à d'autres. » Ces ennemis du gouvernement débitent que la paix avec l'Angleterre ne sera pas de longue durée, et qu'il est probable que le congrès d'Amiens se terminera comme les négociations de Malmesbury à Lille. En général on n'a pas l'air de croire à tous ces propos, et l'on a la confiance que la paix avec cette puissance sera solide et durable : on paraît craindre cependant que, parmi les Anglais qui viennent à Paris, il ne se glisse des individus dont le voyage n'aurait pour motif que le dessein d'exciter des troubles dans l'intérieur de la France.

Hier soir, les politiques s'évertuaient au café Manoury, et quelques personnes s'attachaient à grossir le mécontentement du peuple sur la cherté des subsistances, lorsqu'un particulier, élevant la voix, leur dit qu'il avait fait toute la guerre d'Amérique, et que, si Washington avait jugé l'esprit public de son pays d'après l'opinion des oisifs et des politiques des cafés, l'Amérique serait encore sous le joug de l'Angleterre ; les discoureurs se sont tus et n'ont plus osé parler.

On a entendu aujourd'hui nombre de citoyens témoigner leurs inquiétudes, en voyant partir une portion des équipages du premier Consul et ses chevaux de main ; on regarde à présent comme certain son voyage à Lyon, et l'on en fixe l'époque dans le public au 5 du mois prochain.

La tranquillité de Paris, la situation des ateliers et des travaux sont toujours les mêmes.

La rivière continue à baisser ; elle est encore décrue de 30 pouces depuis hier.....

Hier, longtemps avant l'ouverture du spectacle Louvois, au moment où les machinistes préparaient le théâtre, on vit sortir de la fumée de dessous un des coffres qui servent dans *La Nuit aux Aventures*, et qui étaient placés derrière la toile du fond. On s'est empressé de les relever, et l'on a vu qu'une portion du fond du dernier coffre brûlait. Cet accident n'a eu aucune suite ; l'examen le plus scrupuleux prouve qu'il n'est l'effet ni du hasard, ni de la négligence. Comme on venait de finir une répétition de la pièce nouvelle, il y a lieu de croire que des malveillants ont profité de cette circonstance pour placer sous le coffre ou du phosphore ou quelque autre matière enflammée. Les soupçons ne tombent sur personne ; on redouble de surveillance...

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie ; il y avait près de deux cents membres. On y a présenté plusieurs projets de loi sur des échanges de terrain. Le président a annoncé que le gouvernement retirait son projet sur l'acquisition d'un terrain pour les

inhumations de Paris. Les tribunes étaient peu nombreuses et ont été tranquilles.

La séance du Tribunat a commencée à deux heures ; il y avait soixante-douze membres. La discussion du Code civil l'a remplie tout entière. Vers trois heures et demie plusieurs tribuns sont sortis, et il n'en restait que cinquante, lorsque la séance a été levée. Il y avait peu de monde dans les tribunes. Il ne s'y est tenu aucun propos.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 francs. 60 c. ; bons des deux tiers à 2 fr. 70 c. ; bons de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 29 frimaire : « *Paris, 28 frimaire.* ...Le Sénat conservateur, d'après un rapport qui lui a été fait par sa commission administrative, a déterminé, d'une manière définitive, les agrandissements et embellissements qui doivent être faits au jardin du Luxembourg, qui pourra, par ce moyen, rivaliser avec les plus beaux de l'Europe. Le vaste terrain des Chartreux, que l'expérience a démontré ne pouvoir former un quartier habité, va être converti en pépinières nationales, qui réuniront l'utilité et l'agrément, et pour ne former du tout qu'un ensemble, quoique séparé ; le mur de clôture qui règne tout le long de cette partie du jardin sera converti en une grille à hauteur d'appui. Diverses acquisitions rendront la partie qui borne la vue du palais plus étendue et plus régulière ; enfin des statues de choix et des massifs d'arbustes orneront la vaste enceinte du bassin. Déjà on travaille à l'intérieur du bâtiment, pour y placer la bibliothèque, qui sera publique..... » — *Gazette de France* du 29 frimaire : « Pour qu'un Lycée s'élevât à côté de celui dont M. La Harpe est l'âme et l'appui, il faudrait, sans doute, lui donner des bases solides, et y établir des talents sinon capable de soutenir la concurrence, propres du moins à fomenter une émulation utile et à retenir la médiocrité dans les limites de la modestie qui lui convient. La dernière séance du *Lycée de Paris* offrit, hier, une réunion bien composée d'hommes et de femmes, qu'on aurait du plaisir à rencontrer séparément dans la bonne compagnie ; et c'est dire qu'à la rigueur il eût été difficile de mourir d'ennui. Mais le choix des talents, des productions et des lectures destinés à remplir la séance d'un Lycée n'est pas moins indispensable que celui du monde destiné à composer l'auditoire. Paris offre trop de moyens de distraction pour que l'on puisse souvent consentir à retrancher trois heures de sa journée en faveur de l'amour-propre de son prochain. Or, si l'on assiste à une veillée des Muses, pour y entendre la lecture d'une fable assez médiocre, d'une notice assez insignifiante, et d'un éloge de Molière qui n'en a pas besoin, c'est un excès de politesse qui peut flatter ceux qui en sont l'objet, mais pas ceux qui en sont les victimes. A la tête du *Lycée de Paris* se trouvent comme directeurs ou comme protecteurs des hommes de mérite, qui ont trop de goût et de jugement pour ne pas sentir qu'ils doivent au public le sacrifice des amours-propres ; et qu'étant les censeurs naturels des productions que la vanité leur présente, ils sont obligés

d'écouter celles qui ne peuvent être soumises qu'à l'indulgence de l'auditoire. La sévérité du public a rendu plus de services au bon goût et à la littérature que les applaudissements de la bienveillance et les suffrages de l'amitié. Ce n'est pas qu'on veuille dire qu'une femme qui débite, dans la tribune d'un Lycée, un gros cahier rédigé par son mari, qu'elle a prié d'être malade pour avoir l'occasion de le remplacer, doive être traitée avec toute la rigueur que mérite la médiocrité unie à des prétentions ridicules. Mais on prétend qu'en pareil cas des applaudissements sont des pièges tendus à la vanité par un auditoire perfide qui aime mieux paraître manquer de goût que de politesse. »

DCCXXVIII

29 FRIMAIRE AN X (20 DÉCEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 frimaire : « *Paris, 29 frimaire.* ...On démolit maintenant une des plus anciennes maisons de Paris, faisant l'une des encoignures des rues Saint-Honoré et des Vieilles-Étuves. Elle appartient aux hospices de cette commune. La démolition en a été ordonnée en raison de sa vétusté. Depuis longtemps elle menaçait ruine. On doute qu'elle soit rebâtie de suite, parce que l'administration des hospices manque de fonds nécessaires pour subvenir à la dépense d'une nouvelle construction qu'exige dans le plus court délai un emplacement aussi avantageux ; car il a fallu toute la sévérité de l'administration de la voirie pour obliger les locataires à déménager. Le marchand chapelier qui occupe la boutique qui n'est pas très considérable et quelques pièces au premier payait 1,500 francs de location.....» — *Journal des Débats* du 1er nivôse : « *Paris, 30 frimaire.* ...La *Société des observateurs de l'homme* a tenu, le 29 frimaire, la seconde séance publique, sous la présidence de A.-L. de Jussieu. Voici l'ordre des lectures qui ont eu lieu dans cette séance qui avait attiré un grand nombre de savants et de littérateurs célèbres. 1° Aperçu des travaux entrepris par la *Société des observateurs de l'homme*, par le citoyen Jauffret, secrétaire perpétuel de la Société. 2° Programme du sujet du prix proposé par la Société, pour être délivré dans sa séance publique du 29 vendémiaire an XII, par le même. 3° Sur des erreurs de législation, qui ont été la principale cause de la décadence de quelques puissances, par le citoyen Bouchaud. 4° Sur l'origine du mot *esclave*, par le citoyen Pfeffel. 5° Mémoire sur les mœurs et la religion des Hindous, par le citoyen Legout, correspondant de la Société. 6° L'Hermitage du mont Vésuve ou méditation de la solitude, par le citoyen Degérando. 7° Mémoire sur les avantages qui peuvent résulter pour l'avancement de la science de l'homme, de l'observation des sourds-muets de naissance, par le citoyen Sicard. La Société a proposé, pour sujet de prix, une question intéressante : c'est *de déterminer, par des observations particulières, quelle est l'influence des différentes professions sur le caractère de ceux qui les exercent.* Le prix consistera en une médaille de bronze et en une indemnité de 400 francs..... » —

Clef du Cabinet du 30 frimaire : « *Paris, 29 frimaire.* ...Sur 42.686 francs, que divers établissements ou des personnes bienfaisantes ont mis à la disposition de la Société de la Charité Maternelle, 38,500 ont été et seront successivement distribués dans trois cents familles, dont les mères, grâce à ces secours, garderont et nourriront leurs enfants chez elles. Sur ce nombre, deux cent cinquante-huit femmes sont déjà accouchées, et la Société a eu le bonheur de ne perdre que vingt-neuf de ses enfants adoptifs. Les souscripteurs sont priés d'envoyer leurs dons pour l'an X chez le citoyen Grivel, ancien banquier, rue Coq Héron, n° 58..... » — *Citoyen français* du 30 frimaire : « *Paris, 29 frimaire.* ...Tous les jours il part à onze heures du matin du bureau de l'entreprise générale des Messageries, rue Notre-Dame des Victoires, une diligence pour Londres, dont le trajet se fait en quatre jours et demi. Il y en a également pour le retour de Londres à Paris. Le prix par place est provisoirement fixé à 168 francs, y compris les frais du passage, et un jour de retard imprévu à demeurer à Calais, en cas de mauvais temps..... »

DCCXXIX

30 FRIMAIRE AN X (21 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er NIVOSE.

..... Les officiers réformés ou à la suite disent qu'on ne paie plusieurs pensions que par trimestre, qu'avant peu elles seront réduites à rien. « Il est bien douloureux, disait l'un d'eux dernièrement, de voir les vétérans de la Révolution remplacés par des ci-devant nobles, la plupart émigrés ou fils d'émigrés, tous ennemis du gouvernement. » Un individu qui était présent répondit qu'on trompait le premier Consul, comme on trompait la cour autrefois, et qu'il fallait que le gouvernement tombât avant peu, parce qu'il perdait chaque jour de sa popularité, et qu'il aurait le sort des autres. On disait hier, au Café du Caveau, que la disgrâce d'Augereau et de plusieurs autres généraux était certaine.

Les malveillants jasent beaucoup depuis le rejet fait par le Corps législatif ; ils sont enchantés de cet acte de vigueur, car c'est ainsi qu'ils l'appellent, et disent que le gouvernement n'a retiré son projet de loi sur l'acquisition d'un terrain pour les sépultures de Paris que dans la crainte d'éprouver une nouvelle résistance ; ils ajoutent que le Corps législatif est déterminé à sortir de l'oppression où le tient le gouvernement.

On répand que les prêtres insermentés assiègent la porte du citoyen Portalis, qu'il est probable qu'ils obtiendront toutes les faveurs du

gouvernement, qu'ils paieront ensuite de la plus noire ingratitude.

On a fait circuler avant-hier quelques lettres anonymes dans lesquelles on dit que le premier Consul, après avoir vaincu partout, venait d'échouer dans le bénitier de Monseigneur Caprara : on est à la recherche des auteurs de cette platitude.

Des politiques récapitulaient hier les différentes classes d'hommes que le gouvernement, quelque fort qu'il soit déjà, doit regarder comme ses ennemis les plus dangereux : 1° les royalistes enracinés, qui, tout lâches qu'ils sont, ne laissent échapper aucune occasion de stimuler ceux qui les fréquentent ou qui dépendent d'eux de quelque manière que ce soit ; 2° les militaires réformés et tous ceux qui, se croyant des droits aux places, n'ont pu en obtenir ; 3° les exclusifs, qui ne voient de bonheur que dans la démagogie.

On assurait hier que le Congrès d'Amiens ne s'ouvrirait qu'après le retour du premier Consul. Son départ continue d'inquiéter et d'affliger ; on paraît désirer vivement qu'il reste à Paris pendant la session du Corps législatif.

On se plaint, dans le commerce de bijouterie et d'horlogerie, que les gens de la suite de lord Cornwallis et autres grands seigneurs qui arrivent sont chargés de bijoux et de montres anglaises qu'ils vendent, ce qui fait un tort considérable aux marchands de ce genre.

Paris continue à jouir de la plus grande tranquillité ; hier et avant-hier, tous les lieux fréquentés par les ouvriers ont été observés avec soin ; ils n'ont tenu aucun propos ; ils ont manifesté seulement le désir de voir bientôt diminuer le prix du pain ; ils se sont plaints en général de la difficulté qu'ils ont à être payés par les marchands qui les emploient.

L'on a abattu hier la tour de Saint-André-des-Arts. Placée dans un endroit extrêmement resserré, elle donnait lieu de craindre des accidents. Un procédé aussi simple qu'ingénieux en a garanti : la tour a été minée à hauteur d'homme et appuyée à mesure sur des morceaux de bois debout ; quand cette opération a été terminée, on a mis le feu, à trois heures précises, à ces étais, et dix minutes après, la tour s'est écroulée sur elle-même, sans qu'une seule pierre ait été jetée à 2 toises du local qu'elle occupait. Avant cette opération les habitants des maisons voisines avaient quitté leurs demeures ; mais, à trois heures et demie, ils étaient rentrés chez eux, et la sécurité était rétablie dans le quartier. Il n'y a plus aucune crainte sur la démolition.....

La séance du Corps législatif s'est bornée au renouvellement du bureau, attendu que les orateurs du Tribunat n'étaient pas prêts pour la discussion d'une des lois du Code civil ; elle a été ajournée au 15

Lefebvre-Laroche est élu président. Les tribunes peu nombreuses et tranquilles.

La séance du Tribunat a commencé à cinq heures. On a renouvelé le Bureau. Favard est nommé président. On a discuté ensuite le Code civil.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 francs 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c. ; bons de l'an VIII, à 89 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXXX

2 NIVOSE AN X (23 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 3 NIVOSE[1].

Le peuple paraît avoir de la peine à s'habituer aux nouveaux poids qui sont en usage à présent dans les marchés; il croit qu'ils donnent aux marchands plus de facilité pour le tromper, et que ceux-ci en profitent. Toujours la même tranquillité dans les faubourgs et dans la ville. Les travaux sont toujours dans la même situation.

Quatorze desservants de différentes églises ou chapelles ont demandé l'autorisation nécessaire pour exercer leur culte dans la nuit prochaine. Il y doit y avoir en conséquence messe de minuit dans les églises de Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Laurent, Bonne-Nouvelle, Saint-Leu, Saint-Merry, l'Abbaye-au-Bois, la Sainte-Chapelle, Saint-Benoît, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Esprit, Saint-Médard, Saint-Étienne, les Eudistes et la Salpétrière. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour maintenir la tranquillité et le bon ordre.

Les officiers réformés continuent leurs propos; ils se plaignent d'être mal reçus dans les bureaux de la guerre, quand ils s'y présentent et disent que, s'il arrivait quelque changement dans le gouvernement, ils y prendraient plus de part que personne.....

Parmi les étrangers arrivés à Paris, on remarque des Polonais qui fréquentent beaucoup les généraux français. On en voit plusieurs chez les restaurateurs où les militaires distingués ont l'habitude de se réunir.

Hier soir, les dragons de service à la Porte-Saint-Martin ont arrêté un particulier, lui ont demandé ses papiers, et ont fini par exiger de

1. Le rapport du 2 nivôse manque.

l'argent pour le laisser aller. Ce particulier est venu se plaindre au poste du chef-lieu du Ve arrondissement, et là on a négligé de prendre ses noms et demeure avant qu'il sortit.

Le même jour, le nommé Mello, prêtre portugais, logé rue Montorgueil, a été trouvé mort dans sa chambre; il avait été asphyxié par la vapeur du charbon qu'il avait allumé pour travailler. Ce littérateur étranger était venu à Paris pour faire imprimer un ouvrage ayant pour titre: *Encyclopédie des nations portugaise, anglaise, française et italienne*.....

La séance du Corps législatif, qui n'a commencé qu'à deux heures moins un quart, a duré environ une demi-heure. Un orateur du gouvernement a proposé un projet de loi pour le rétablissement de la peine de la marque pour le crime de faux. Il y avait un peu plus de monde qu'hier dans les tribunes. On n'y a tenu aucun propos.

La séance du Tribunat a commencé à une heure. Il y avait soixante-deux membres. La discussion a eu pour objet le projet de loi concernant la jouissance et la privation des droits civils. On a renvoyé le projet adressé par le Corps législatif sur le rétablissement de la peine de la marque pour le crime de faux à une commission dont les tribuns Laloy et Leroi sont membres. Ces deux noms rapprochés ont fait rire l'Assemblée et excité dans les tribunes de mauvaises plaisanteries.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 52 fr. 90 c.; bons de l'an VII, à 58 fr. 50 c.; bons de l'an VIII, à 90 frrancs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 3 nivôse : « On parle d'un duel qui a eu lieu ces jours derniers, au bois de Boulogne, entre un officier supérieur et un jeune homme qui paraissaient avoir, l'un et l'autre, des prétentions à la bienveillance d'une actrice. Les deux adversaires se sont battus au pistolet, et une blessure que le dernier a reçue à la cuisse a terminé un combat dont Chimène est le prix..... »

DCCXXXI

4 NIVOSE AN X (25 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 NIVÔSE[1].

Les faubourgs jouissent de la plus grande tranquillité. Il y avait hier moins de monde que de coutume dans les cabarets; l'on y était calme, et on n'y a entendu aucun propos. Il n'y a pas extrêmement de pauvres dans les faubourgs, et ils y sont secourus. Les manufactures se soutiennent et occupent toujours un bon nombre d'ouvriers.

Beaucoup d'individus qui ont vu passer les chevaux et les voitures du premier Consul le croient parti pour Lyon.

Les églises ont été très fréquentées hier toute la journée. C'est à Saint-Roch particulièrement que la foule s'est portée; il y avait plus de trente voitures bourgeoises à la porte. C'est un membre du Tribunat en grand costume qui donnait la main à la quêteuse; le public le regardait avec étonnement. Il y a eu sermon, l'orateur n'a rien dit de répréhensible. Le plus grand ordre et la plus grande décence ont régné dans cette église et dans toutes les autres en général; on a remarqué que le plus grand nombre des assistants était composé de marchands, d'artisans et d'ouvriers, et toujours beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Hier des officiers des différents corps de la garnison de Paris s'entretenaient de politique au café des Mille-Colonnes, au palais du Tribunat; l'un d'eux disait que le mécontentement semblait se manifester chaque jour davantage; qu'il craignait quelque événement, et que, dans ce cas, la garnison, qui est très jalouse de la garde des Consuls, n'imitât l'exemple des anciens régiments lors du 14 juillet; que chaque jour on entend les soldats lâcher quelques propos qui font croire qu'il existe quelque faction secrète qui agit en ce moment. Un autre ajouta que les prêtres étaient les plus grands ennemis du gouvernement; que le rétablissement de la religion catholique en France ne peut manquer d'amener tôt ou tard la guerre civile; que le feu couve encore sous la cendre dans les départements de l'Ouest; que les prêtres y sont pour beaucoup; qu'ils ne se contenteront pas d'obtenir le libre exercice de leur culte, et qu'ils ne seront satisfaits que lorsque la monarchie sera rétablie.....

1. Le rapport du 4 nivôse manque.

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Il y avait environ les deux tiers des membres. On a entendu les orateurs du Tribunat sur des projets de loi relatifs à des échanges de terrains et qu'il avait adoptés. On a annoncé la nomination au Corps législatif du citoyen Hoffmann, du département du Mont-Tonnerre, et celle de Grégoire au Sénat conservateur. Celui-ci est monté à la tribune et a remercié le Corps législatif des preuves de bienveillance qu'il en a reçues et est sorti ensuite de la salle. Les tribunes étaient très nombreuses; l'on y a paru mécontent de la nomination de Grégoire, qu'on a traité d'homme fin et rusé qui dans tous les temps avait su tirer son épingle du jeu. On s'est permis beaucoup de plaisanteries sur le compte du président, qui ne pouvait pas lire les pièces qu'il avait entre les mains, et qui a perdu plusieurs fois la tramontane.

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il y avait soixante-dix membres. Douze projets de loi sur des échanges de terrains ont été adoptés. On a discuté ensuite le Code civil. Les tribunes peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé, 53 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 60 c.; ceux de l'an VIII, à 89 fr. 75 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 5 nivôse : « *Paris, le 4 nivôse.* ...Les travaux commencés au Palais du Tribunat pour la construction d'une nouvelle salle sont précisément dans le même état où ils étaient il y a deux mois, c'est-à-dire qu'ils sont à peu près suspendus. Deux compagnons maçons travaillent encore dans l'intérieur avec leurs manœuvres et ont l'air d'être là plutôt comme gardiens que comme ouvriers. Il est étonnant que l'on n'ait pas au moins vitré la cage de fer posée au-dessus de la salle; cette précaution eût empêché les eaux pluviales d'inonder la voûte qui en forme l'aire. Par la même raison, l'on n'eût pas dû négliger d'achever la couverture en ardoise de la calotte. L'architecte qui dirige ces travaux (le citoyen Blèves) serait-il en campagne ou bien malade? » — « La grille de la porte Nord-Ouest du jardin des Tuileries, enlevée pour la fête de la Paix, a été remise en place. Il paraît que l'on va combler les fossés et supprimer le pont. Déjà les arbres sont arrachés, des étais supportent le pont, et des tas de gravier encombrent les fossés. Nul ami du bon goût ne regrettera cette enclave qui défigurait et diminuait la place de la Concorde pour présenter la vaine apparence d'une fortification ridicule. Il n'est pas moins nécessaire, pour démasquer la voie publique et dégager la descente du pont des Tuileries, de combler le fossé qui est au pied du pavillon de Flore. Mais cette mesure présente l'inconvénient de boucher *les seules* fenêtres par où reçoivent le jour les cuisines pratiquées sous ce *pavillon*. Le talent des architectes nous répond qu'ils sauront bien trouver

quelque moyen d'y remédier. Au reste, il vaudrait encore mieux que l'on fût réduit à entretenir des lampes dans cette partie des cuisines que de conserver une excavation inutile, dangereuse et qui gâte, en l'obstruant, une partie de la voie publique..... » — *Citoyen français* du 5 nivôse : « *Paris, 4 nivôse.* ...La nuit d'hier, autrefois appelée *la nuit de Noël*, a été fort paisible. On n'a point entendu dire que les voleurs, profitant de l'absence des fidèles, aient exploité quelques meubles pendant la *messe* dite de *minuit*. Mais, pendant le service nocturne, il y a eu un instant d'épouvante à Saint-Merry, causé non par un coup de pistolet, comme on l'avait cru d'abord, non par l'explosion de quelque machine infernale, mais par celle d'un marron qui a éclaté avec fracas dans la chaufferette d'une vieille dévote. On criait déjà au *jacobinisme* ; mais la bonne femme, la plus maltraitée de l'assemblée, ayant montré les débris de ce volcan, la foule, qui se précipitait dehors, est, dit-on, rentrée en partie, et on a remercié en chœur le petit Jésus d'en avoir été quitte pour la peur. »

DCCXXXII

5 NIVOSE AN X (26 DÉCEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Citoyen français du 6 nivôse : « *Paris, 5 nivôse.* ...Un officier écossais, servant dans un régiment de montagnards, a paru hier aux Tuileries avec la jupe à mi-cuisse qui remplace chez cette nation le *vêtement essentiel* adopté dans le reste de l'Europe. Il avait satisfait aux lois de la décence française par un pantalon couleur de chair ; mais la foule des curieux qui l'entoura le força bientôt de se retirer. Ce costume a quelque ressemblance avec l'habit de guerre des Romains, et, lorsqu'on y joint le manteau, il est fort élégant. Les Écossais des montagnes sont très attachés à cet établissement antique..... »

DCCXXXIII

6 NIVOSE AN X (27 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 NIVÔSE [1].

Les faubourgs sont toujours calmes, ainsi que l'intérieur de la ville. Les ouvriers ne se permettent aucun propos, et les travaux se soutiennent. Les cafés de l'intérieur et les cabarets des faubourgs ont

1. Le rapport du 6 nivôse manque.

été hier moins fréquentés que de coutume, quoique ce fût dimanche. Mais tous les spectacles étaient pleins et la plus grande tranquillité y a régné.

On dit que les soldats de la garnison murmurent hautement dans les casernes et se plaignent que depuis quinze jours ils ne sont pas payés. Les militaires réformés disent qu'ils devaient être payés au 1er de ce mois, mais qu'on les a remis au 19, ce qui les mécontente beaucoup. Ils ajoutent à cela toutes sortes de mauvais propos et vont jusqu'à dire que le ministre de la guerre ne protège que les émigrés, auxquels il fait accorder des pensions de retraite, comme s'ils avaient servi la République.

Le service de la garde nationale sédentaire devient plus nul chaque jour, et les citoyens en général désirent vivement qu'une nouvelle garde soit promptement organisée. Dans le IIe arrondissement les chefs des postes se contentent d'envoyer signer les feuilles de rondes par des caporaux dans les différents corps-de-garde, au lieu de faire faire des patrouilles ; aussi n'en rencontre-t-on plus aucune dans cet arrondissement. On observe cependant que c'est un des plus importants pour la surveillance : le Tribunat, la Trésorerie, la Bibliothèque nationale et les principaux théâtres sont dans son enclave Dans l'avant-dernière nuit, l'officier du poste de la rue Grange-Batelière a méconnu le commissaire de police de la division et lui a refusé toute espèce de renseignements et de la manière la plus inconvenante.

Un ouvrage ayant pour titre : *Lettre d'un Français sur le rétablissement de la religion catholique en France* COMME RELIGION DE L'ÉTAT ; *sur les règles à suivre par la puissance temporelle dans la protection qu'elle accorde à l'Église et sur le choix des pasteurs*, a été saisi ce matin chez Surosne, libraire, au palais du Tribunat, connu depuis longtemps pour faire le commerce de livres prohibés et déjà arrêté maintes et maintes fois pour ce fait. Cet ouvrage est rempli de maximes les plus contraires aux principes du gouvernement. On distribuait en même temps un autre petit écrit, intitulé : *Principes de décision pour l'indissolubilité du mariage et contre le divorce*.

La séance du Corps législatif a été ouverte à une heure et demie. Il y avait environ deux cents membres. On a entendu les orateurs du gouvernement sur différents projets de loi relatifs à des échanges de terrain et l'on a été ensuite aux voix. On s'est plaint dans les tribunes du peu de décence des membres et de leur peu de tenue pour leur costume.

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il y avait quatre-vingt-dix membres. Douze projets de loi sur des échanges

de terrain ont été adoptés. Le projet de loi sur l'état-civil l'a été également. Tribunes peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé à 54 fr. 60 c. ; provisoire à 41 fr. 50 c. ; bons des deux tiers à 2 fr. 68 c. ; ceux de l'an VII à 57 fr. ; ceux de l'an VIII à 59 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXXXIV

7 NIVOSE AN X (28 DÉCEMBRE 1801).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 NIVÔSE.

...Les approvisionnements en tous genres pour Paris se font en assez grande abondance. Le port au vin en est couvert, et l'on espère que les prix vont un peu diminuer. Le plus beau pain à la Halle ne se vend plus que 16 sols. La maison Loignoue frères, entrepreneurs de roulage, rue du faubourg Saint-Jacques, expédie en ce moment de Paris à Orléans trois cent soixante-dix-huit milliers de sucre brut pour y être raffiné. Cette branche de commerce reprend une activité étonnante, et l'on croit qu'avant peu les raffineries d'Orléans auront recouvré toute leur ancienne splendeur. Le commerce de l'épicerie reprend davantage depuis quelques jours dans Paris. Les denrées coloniales se soutiennent à des prix modérés. La baisse du prix des farines fait espérer bientôt celle générale du prix du pain. Cette espérance entretient la tranquillité dans la classe ouvrière et parmi le peuple. On n'entend dans les faubourgs, dans les halles ou dans ies marchés aucune espèce de propos.

On répand dans le public que les fermiers généraux vont être rétablis, que l'on va recréer les charges, les offices et les maîtrises, comme dans l'ancien régime, et que le Conseil d'État est en ce moment occupé de tous ces projets. On parle aussi du rétablissement de la Compagnie des Indes.

Le citoyen Villar [1] a réuni ces jours-ci dans un grand déjeuner beaucoup de membres du Tribunat et du Corps législatif ; ils y dirent, entre autres choses, qu'ils étaient forcés de vénérer le gouvernement et d'admirer sa conduite, que toute opposition tournerait à la honte des opposants, et qu'ils étaient fortement [disposés] à le seconder de tous leurs moyens.

1. *Villar, ex-conventionnel,* membre du Corps législatif.

Parmi les membres du Corps législatif et quelques généraux qui se réunissent pour prendre leurs repas rue du Bac, il y a un député d'Anvers et le général Hardi. Hier on s'y est occupé de la nomination de Grégoire, et l'on a montré beaucoup de satisfaction. On n'a plus parlé ensuite que des sommes d'argent que l'on avait enlevées d'Anvers et des femmes que l'on y avait séduites.

On dit dans le public que tous les jours il y a un piquet de deux cent cinquante hommes de la garde des Consuls; qu'on leur distribue des cartouches, qu'on leur fait faire des rondes, ce qui n'avait point eu lieu jusqu'à présent.....

La séance du Corps législatif, composée de plus de deux cent soixante membres, a commencé à cinq heures et demie. Les orateurs du gouvernement et du Tribunat ont été introduits : on a discuté le projet de loi sur la prorogation de la peine de mort. Après avoir entendu les orateurs, le Corps législatif a été aux voix. Les tribunes étaient nombreuses; on y a remarqué qu'aussitôt qu'ils avaient voté, les législateurs s'empressaient de s'en aller, ce qui fait tenir toutes sortes de propos. On disait dans les tribunes que des troubles étaient près d'éclater à Lyon et dans les environs, et qu'il y régnait beaucoup de fermentation et de mécontentement.

La séance du Tribunat a été ouverte à deux heures. Il y avait soixante-dix membres. On a continué la discussion du code civil. Les tribunes ont été assez nombreuses et tranquilles.

Bourse. — Tiers consolidé à 53 fr. 80 c. ; bons des deux tiers à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII à 56 fr. 75 c.; ceux de l'an VIII à 89 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXXXV

9 NIVOSE AN X (30 DÉCEMBRE 1801).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 nivôse : « *Paris, le 9 nivôse.* ...Les travaux arrêtés pour le nouveau marché qui doit être établi sur le terrain des ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré se poursuivent avec beaucoup de lenteur, mais enfin ils avancent. La chaussée en pavé neuf de grès formant l'entrée de ce marché, du côté de la rue Saint-Honoré, est terminée jusqu'à la portion de ce terrain destiné pour la partie libre de ce marché. Cette chaussée est de 10 mètres de largeur (30 pieds 9 pouces). On a posé les premières assises en pierre de la fontaine qui sera élevée au centre du marché..... »

DCCXXXVI

10 NIVOSE AN X (31 DÉCEMBRE 1801).

Rapport de la préfecture de police du 11 nivôse.

La rivière est augmentée depuis hier matin de $1^m,60$; elle est ce soir à $6^m,60$ au pont de la Tournelle et beaucoup plus haute qu'au mois de frimaire dernier. Le carrefour des rues Traversière et Bercy, tout le port de la Rapée depuis l'Arsenal, le port de l'Hôpital au-dessous de la barrière de ce nom jusqu'au bout de la maison Léger, le quai Saint-Bernard depuis le chantier de la Croix-d'Or jusqu'à celui de Seyer et Robert, le port et une partie de la place de Grève, le port Saint-Nicolas et une partie du quai de Louvre, la chaussée de Versailles depuis le pont de la Concorde jusqu'à la barrière de Passy et le quai qui règne le long de la terrasse du palais du Corps législatif sont absolument inondés. Les mesures nécessaires sont prises pour éviter les accidents, et tous les passages dangereux sont interceptés. La crue a été extrêmement subite. Toute la nuit on a retiré de l'eau des barriques de vin ; malgré la plus grande activité, plusieurs ont été emportées, mais la majeure partie a été repêchée. On dit les écluses du canal de Briare rompues et qu'il y a 2 pieds d'eau dans Nemours.

Le palais du Tribunat, la rue des Lombards ont été hier extraordinairement fréquentés à cause des étrennes. Le plus grand ordre a régné partout, et les filous, qui ont aperçu sans doute dans la foule un certain nombre d'officiers et d'agents de police, n'ont osé en approcher ; aussi ne s'est-il commis aucun vol ; la vente en bijouterie et autres objets de luxe a été considérable, et encore aujourd'hui les boutiques et les magasins sont remplis d'acheteurs et de curieux.

L'intérieur de la ville et les faubourgs, observés hier avec le plus grand soin, n'ont donné lieu à aucune remarque. Aujourd'hui les rues ont été couvertes de citoyens qui se rendaient les visites autrefois d'usage, et toutes les boutiques, excepté celles des épiciers, des marchands d'objets de luxe ou de comestibles ont été fermées. La plus grande tranquillité continue de régner dans la classe ouvrière.

On s'occupe beaucoup de ce qui va se passer à Lyon. Chacun cherche à pénétrer le secret des vues du gouvernement et donne ses conjectures pour des réalités. On dit depuis deux jours que le général

Murat sera Consul de la Cisalpine. En général, on attend avec impatience le résultat de cette assemblée, que beaucoup de gens croient devoir amener de grands événements.

On dit parmi les dévots et tous ceux qui se mêlent des affaires de religion que plusieurs ecclésiastiques ont été trouver le cardinal Caprara pour l'engager à demander au premier Consul la permission de porter partout les marques distinctives de son rang et de son état; que le cardinal, ayant promis de faire ce qu'ils désiraient, se rendit aux Tuileries et commença par dire au premier Consul qu'il était chargé par le Saint-Père de lui parler du divorce et de lui dire que Sa Sainteté ne le souffrirait pas; mais que le cardinal fut fort mal accueilli par le premier Consul, qui lui répondit que le Code civil ne le regardait pas, et il n'osa aller plus loin : les dévots en sont mécontents et murmurent. On rapporte encore que, l'évêque Grégoire s'étant présenté chez le cardinal Caprara, celui-ci lui fit dire que, s'il venait comme évêque, il ne pouvait le recevoir, mais que si c'était comme législateur il le verrait avec plaisir. Les gens du parti des insermentés reprochent au cardinal Caprara de ne point aller assez vite en besogne et de ne pas presser le gouvernement de finir les affaires de la religion au plus tôt.

La distribution des prix du Conservatoire de musique a attiré hier au Théâtre des Arts un nombre infini de spectateurs. L'assemblée était très brillante. Le plus grand ordre a régné partout.....

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. On a été au scrutin pour la présentation d'un candidat au Sénat conservateur. Les tribunes étaient nombreuses, bien composées et tranquilles.

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il y avait quatre-vingt-douze membres. Le projet sur la jouissance et la privation des droits civils a été rejeté à la majorité de soixante et une voix contre trente et une.

Huit heures du soir, la rivière continue à augmenter; elle est à 7 mètres. Aujourd'hui, à quatre heures et demie du matin, deux arches du pont de Corbeil ont été entraînées par la force des eaux, ainsi qu'un moulin à bateau qui était amarré et dans lequel se trouvaient deux personnes. Ce moulin a été repêché à la Cour de France, fontaine de Juvisy.....

Bourse. — Tiers consolidé à 57 fr.; bons des deux tiers à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII à 57 fr.; ceux de l'an VIII à 90 fr.

(*Arch. nat.*, F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 11 nivôse : « *Paris, le 10 nivôse.* Le très grand nombre des indigents et les maux qu'ils éprouvent ont déterminé les membres d'un comité de bienfaisance à proposer la question suivante : *Quels sont les moyens les plus propres à extirper l'indigence du sol de la République française?* L'ouvrage, qui, par la solution de cette question, aura mérité le plus de suffrages, recevra une médaille d'or du prix de 2,000 francs. Les deux premiers accessits auront chacun une médaille d'argent. Les concurrents pourront se servir des langues française, latine et de celles des peuples qui entourent le continent européen de la République française. Les ouvrages seront remis franco de port, avant le 20 germinal de cette année, chez le citoyen Jacques Duclos, homme de loi, rue de Grenelle-Honoré, hôtel de Nîmes, n° 24. Les ouvrages qui auront mérité l'un des trois prix resteront pour être imprimés, les autres seront remis à leurs auteurs. » — « Le préfet du département de la Seine avait déjà fait un règlement général, approuvé par le ministre de l'intérieur, pour déterminer, dans les Ecoles centrales de Paris, l'ordre des études. Il vient de faire un règlement particulier, lequel a été également approuvé par le ministre de l'intérieur. Son objet est de donner à la discipline plus d'uniformité et à l'administration centrale plus de régularité. Les nouvelles administrations ont été organisées conformément à ces vues. Les membres qui les composent sont : pour l'Ecole centrale du Panthéon, les citoyens Labey, président; Mahérault, Bouillon Lagrange, administrateurs ; pour l'École centrale des Quatre-Nations, les citoyens Dumas, président, Boucher-Desfontaines, Moreau, administrateurs; pour l'École centrale de la rue Saint-Antoine, les citoyens Thiébault, président; Valmont de Bomare, Morand, administrateurs... . » — *Gazette de France* du 11 nivôse : « *Paris.* ...En démolissant, dans la rue des Vieilles-Étuves, une maison qu'on suppose avoir été bâtie dans le XIIe siècle, on a trouvé, à l'un de ses angles, un poteau orné de sculptures allégoriques parmi lesquelles on distingue de jeunes sapajous qui grimpent sur un arbre pour en atteindre les fruits, tandis qu'un vieux singe les regarde d'un air moqueur et s'empare des fruits qu'ils font tomber. Il paraîtrait résulter de cette allégorie que, dans le XIIe siècle, on accordait à la vieillesse quelque degré de supériorité sur la jeunesse, et peut-être cette allusion n'est-elle dans l'opinion de ceux qui l'avaient conçue qu'un *emblème* du *fruit* de l'expérience. Quoi qu'il en soit, il n'est pas vraisemblable que ce genre d'hommage se produise de nos jours en faveur des vieillards. On paraît préférer de les voir exposer comme dupes ou comme imbéciles, tant sur la scène que dans le beau monde, à la risée et aux grimaces de jeunes singes qui, pendant le cours de la Révolution, se sont si bien exercés à grimper sur l'arbre de la *liberté.* » — *Journal de Paris* du 11 nivôse : « MODES. Les coiffures de grande parure conservent la forme des turbans allongés ; la plupart sont faites avec de l'organdi brodé en lames d'argent; quelques-unes avec du crêpe noir, également brodé en lames. Les cheveux lisses, séparés sur le front, qui avaient succédé, chez quelques élégantes, aux mèches tortillées, forment actuellement un large bandeau : ce bandeau est, pour l'ordinaire, en cheveux rapportés. Chez les femmes bien mises, il est bordé, en dessus ou en dessous,

d'un rang de diamants. Les châles les plus en vogue sont les châles carrés, de drap, brodés en or ou en soie jaune : ceux du dernier goût n'ont sur les bords que deux baguettes en fil d'or, une fleur d'or à chaque pointe et un gland en forme d'œuf, suspendu à une ganse d'or. On porte les châles longs, de façon cachemire, en rouge ou chamois, fond uni. Les toiles pour robes du matin sont fond ramoneur ou terre d'Egypte, à fleurs blanches, losanges ou feuillages très rapprochés. Les spencers des femmes élégantes sont de satin blanc bordés en cygne. La plupart des robes croisent en façon de fichu; celles de grande parure s'agrafent sur l'épaule. Les lingères font des canezous qui se froncent sur la gorge et qui montent assez haut pour venir se nouer sous le menton ; des broderies très soignées, qui en accompagnent les coutures, forment leur principal ornement ; on en voit quelques-uns en mousseline terre d'Égypte. Les bonnets du matin ont la forme d'un bateau et ne sont garnis que d'une bande de tulle sans plis ; la broderie qui les couvre est à très petits pois. Les grisettes ont pour coiffure un béguin sans couture, garni d'une petite dentelle, qui ne diffère de celui des enfants que par l'absence de la bride. Les colliers de mode ont, pour milieu, une large plaque de forme ovale, entourée de perles fines et attenantes à deux tresses d'or, fort grosses et tortillées. La forme ovale est celle des médaillons destinés à recevoir des cheveux ou un portrait. On fait les boucles d'oreilles en cornaline, de forme ovale, ou à trois anneaux. La mode veut que les revers des habits d'hommes restent toujours boutonnés, et que le col de la chemise dépasse tant soit peu la cravate, de manière à laisser voir deux petites cornes. »

DCCXXXVII

11 NIVOSE AN X (1er JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 12 NIVÔSE.

Depuis hier la rivière n'a cessé de faire des progrès, et dans ce moment (quatre heures du soir) elle augmente encore. Elle est au pont de la Tournelle à 7 mètres, 20 centimètres de plus que ce matin; encore 9 centimètres, elle sera à la hauteur de 1740. Elle couvre toute la grande rue du faubourg Saint-Honoré et une grande partie de la rue Verte. L'eau touche à la rue de Neuilly, qui serait déjà inondée sans l'élévation des accotements. Elle commence à arriver sur le quai de la Ferraille. Dans la division des Quinze-Vingts au faubourg Antoine, la grande rue et la rue Saint-Nicolas sont submergées en grande partie. Les habitants se sont retirés dans les étages supérieurs et ne peuvent plus communiquer qu'en bateau. La rivière surpasse d'un pied et demi l'estacade de l'île Louviers. Les jardins de l'île de l'Unité sont submergés. Jusqu'à présent toutes les précautions prises ont eu

le plus grand succès, à Paris, où il n'est arrivé aucun accident. Tous les points sur lesquels la rivière s'est étendue, tant dans la ville que dans les faubourgs, ont été éclairés cette nuit et surveillés. Cette inondation cause une désolation générale.....

Les mariniers les plus expérimentés disent qu'il est impossible dans ce moment de faire usage d'aucuns bateaux sur la rivière.....

Il n'y a point eu de séance au Corps législatif aujourd'hui. On en ignore le motif; beaucoup de membres s'étaient rendus à l'heure ordinaire et n'étaient pas prévenus. La séance du Tribunat a commencé à deux heures. Il y avait soixante-treize membres. Leroi, rapporteur de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la peine de la marque pour le crime de faux, a annoncé que la majorité adoptait ce projet. Le Tribunat a adopté ensuite plusieurs projets sur des échanges de terrains et s'est formé en comité général à trois heures et demie.

Bourse. — Tiers consolidé à 54 francs; bons des deux tiers à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII à 57 francs.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 12 nivôse : « *Paris, 11 nivôse.* La Commission chargée par le Conseil général du département de la Seine de lui faire un rapport sur le mode et les moyens d'exécution du monument voté en l'honneur du premier Consul vient de remplir son ministère par l'organe du citoyen Quatremère de Quincy. Après avoir exposé noblement et succinctement les devoirs et les plaisirs de la reconnaissance, l'orateur a examiné successivement les trois questions suivantes : Quel genre de monument inaugurera-t-on? Où l'érigera-t-on? Combien dépensera-t-on? A la première question il répond que la sculpture, dénuée du soutien de l'architecture, était un art plus périssable qu'on ne pense, une statue ne remplirait point l'attente publique; il pense, en conséquence, qu'un arc de triomphe conviendrait beaucoup mieux, et parce qu'il n'y a point de masse d'architecture qui offre plus de résistance à l'action du temps, et parce qu'il s'y trouve aussi un charme secret qui les a mis presque partout à l'abri des passions humaines plus destructives que le temps. A la seconde question il répond que les Champs-Élysées étant destinés à recevoir un autre monument, attendu d'ailleurs qu'il serait contraire aux intérêts de Paris d'accumuler toutes les magnificences dans un même local, il propose, en conséquence, l'emplacement du Grand-Châtelet, qui ne coûtera rien à acquérir, et dont la démolition rendra à un des quartiers les plus populeux de Paris la circulation d'air nécessaire à la santé de ses habitants. Quant aux dépenses, il croit qu'une somme de 500,000 francs suffira pour donner à ce monument toute la magnificence qu'on y peut désirer. D'après ce rapport, l'orateur propose et le Conseil général du département adopte l'arrêté qui ordonne : 1° qu'un *portique triomphal* sera élevé en l'honneur du pre-

mier Consul Bonaparte; 2° que ce monument sera érigé sur l'emplacement du Grand-Châtelet; 3° qu'il sera fait pour cela un fonds de 600,000 francs; 4° que ce fonds sera pris par moitié, d'année en année, sur la portion du revenu de l'octroi excédant les dépenses ordinaires de la commune..... » — *Gazette de France* du 12 nivôse : « Le déménagement des personnes logées au Louvre est suspendu jusqu'au 1er floréal, terme requis pour faire les réparations nécessaires à la maison de Sorbonne, qui leur est destinée.....»

DCCXXXVIII

12 NIVOSE AN X (2 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Gazette de France du 13 nivôse : « Les eaux de la Seine ont atteint et même dépassé le degré d'élévation où elles parvinrent il y a trois ans. Le débordement de la rivière est tel aujourd'hui, que les communications se trouvent interceptées dans plusieurs quartiers de la ville. Il ne s'en faut plus 18 pouces pour que la rivière ne soit parvenue à la hauteur de 1740, hauteur dont on ne se rappelle pas qu'il y ait eu d'exemple. On navigue en bateau dans un grand nombre de rues. De celle Saint-Florentin, Lille, Seine, Vieille-Boucherie, Git-le-Cœur, Pavé-Saint-André, etc., du pont Saint-Michel, du quai de la Volaille et de diverses autres parties du faubourg Saint-Honoré et Saint-Germain, on ne communique avec le Palais de justice que par les longs détours du Pont-Neuf ou de celui de l'Hôtel-Dieu. Des sentinelles sont postées aux extrémités du pont Saint-Michel pour empêcher les voitures d'y passer. Les maisons situées entre la rue de Lille et une portion du quai d'Orsay ont beaucoup à souffrir de cette inondation, aussi bien que le quartier de la Grève. Cette dernière place se trouve couverte de 3 à 4 pieds d'eau; et des bateaux chargés de blés étaient ce matin amarrés sous l'arcade Saint-Jean. A en juger par la quantité de futailles, de débris et d'objets de diverses espèces, charroyés par le courant de la Seine, on serait fondé à craindre que ce débordement n'eût occasionné, hors de Paris, des accidents et des dégâts..... »

DCCXXXIX

13 NIVOSE AN X (3 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 NIVÔSE.

La rivière est baissée depuis hier de 62 centimètres; mais dans le milieu de la nuit elle a commencé à charrier des glaçons qui, dans ce

moment, deviennent plus nombreux, et qui sont d'une telle largeur, qu'ils remplissent deux arches du pont de la Tournelle. Un couplage, chargé de quarante et une pièces un quart de vin, est venu passer sous la grande estacade et se placer sous la gorge de deux bateaux chargés de charbon de bois. Une barquette, chargée de soixante et une pièces et de cent vingt-cinq feuillettes de vin est venue se jeter au travers de l'estacade ; elle a été amarrée à l'instant et les vins ont été mis à terre à la pointe orientale de l'ile de la Fraternité [1]. Cette barquette avait à bord un marinier de Pont-sur-Yonne, qui a été obligé de se sauver à la nage.....

Tous les ordres nécessaires ont été donnés dès la pointe du jour, pour faire vider les bateaux chargés de marchandises et cette mesure s'exécute avec autant de rapidité que possible. Les rues Saint-Victor, des Rats, du Fouarre, de la Bucherie et quelques autres qui étaient inondées sont libres maintenant, et les passages y sont rétablis. La place Maubert l'est en partie. L'enlèvement des glaces se fait avec activité. La maison du citoyen Gex, placée près le passage du bac des Invalides, a été entraînée par la force de la rivière, ainsi que le bureau du fermier du passage d'eau ; mais ce bureau a été repêché sur les berges de Grenelle.....

La crue excessive des eaux a suspendu beaucoup de travaux que l'on espère voir reprendre bientôt. Les ouvriers sont toujours extrêmement tranquilles. Certaines branches de commerce et d'industrie, déjà en grande activité, semblent en augmenter encore. Les orfèvres, les bijoutiers, et en général tous les ouvriers en objets de luxe et d'agrément sont absolument surchargés de travail ; et les commandes, tant pour les départements que pour l'étranger, sont très considérables et se multiplient chaque jour.

On rapporte que le nombre des militaires mécontents augmente chaque jour ; qu'ils continuent à se plaindre d'être abandonnés par le gouvernement, de ne pas recevoir leur solde en entier, ou d'être payés en papier qu'ils sont obligés de changer chez les banquiers à 3/4 de perte. Il disent que si cette décade se passe sans qu'il y ait du bruit au ministère de la guerre, cela sera fort étonnant, parce qu'ils commencent à se lasser de s'y présenter toujours infructueusement.

Les Polonais qui sont à Paris prennent à toute occasion le parti des militaires mécontents ; ils accusent aussi le gouvernement d'ingratitude ; et [disent] que si la France n'a pas eu le sort de la Pologne, elle le doit à la bravoure des armées, pour lesquelles la nation ne devrait

1. C'était le nom révolutionnaire de l'ile Saint-Louis.

pas se borner à de stériles éloges, mais bien leur assurer des moyens de subsister. Les malveillants ne manquent pas de répéter tous ces propos pour souffler le feu de la discorde.

Le message par lequel le gouvernement a annoncé qu'il retirait les projets de loi sur le Code civil et la peine de la marque a produit un grand effet dans le public; l'opinion s'est prononcée contre le Tribunat et le Corps législatif, et l'on n'a pas vu de bon œil l'opposition constante de certains membres à tout ce que le gouvernement a proposé.

On continue de s'occuper beaucoup de ce qui va se passer à Lyon. Les conjectures et les propos sont toujours les mêmes à cet égard.

Les politiques des cafés sont étonnés de ce que le congrès d'Amiens ne soit pas encore ouvert; et les bavards en concluent que les articles ne sont pas entièrement convenus de part et d'autre, et ils vont jusqu'à annoncer déjà une très prochaine rupture de négociations, et à dire que le gouvernement français a été dupe du cabinet britannique, qui n'a consenti aux préliminaires que pour avoir le temps et la facilité de se procurer des grains.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à deux heures après midi. Il y avait environ deux cent trente membres. Les orateurs du Tribunat ont discuté douze projets de loi sur des échanges et le Corps législatif a été de suite à l'appel nominal. Les tribunes étaient assez nombreuses. On n'y a parlé que des projets de loi retirés par le gouvernement. Les avis ont été partagés; quelques individus ont dit que le gouvernement devait bien s'attendre à des contradictions. On a beaucoup parlé de Chénier comme d'un des principaux opposants.

La séance du Tribunat a commencé à deux heures; elle était composée de soixante-trois membres. On a lu les procès-verbaux des séances du 11 et du 12 et de la correspondance. La séance a été levée de suite. Les tribunes étaient peu nombreuses; on n'y a tenu aucun propos.....

Bourse. — Tiers consolidé à 53 fr. 80 c.; bons des deux tiers à 2 fr. 65 c.; provisoire non déposé, 40 francs; bons de l'an VII à 57 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 nivôse : « *Paris, 13 nivôse.* L'échelle du Pont-National marquait ce matin 7 mètres 7 décimètres (près de 23 pieds et demi). L'eau couvre l'Esplanade des Invalides, les Champs-Élysées et toute la plaine d'Ivry. On voit, du haut des tours de Notre-Dame, tout le spectacle

de l'inondation. On ne croit pas qu'elle provienne seulement de la fonte des neiges et de la pluie que nous avons eue ces jours passés, mais bien de la rupture des deux digues du canal de Briare. On peut assurer que la police, toujours vigilante, a ordonné les mesures les plus propres à prévenir tout accident..... » — *Clef du Cabinet* du 14 nivôse : « *Paris, 14 nivôse.* ...Depuis la paix les Anglais sont devenus enthousiastes des grands hommes que la Révolution a mis à jour. Un particulier vend des médailles d'étain portant d'un côté l'effigie de Bonaparte et de l'autre cette légende : *Sagesse dans les conseils et valeur dans les combats.* Le marchand a un très grand débit et gagne beaucoup. D'autres ont exposé dans les salons la statue équestre de Bonaparte. La foule s'y porte avec fureur. Il y a quatre de ces salons à Londres qui ne désemplissent pas. Les dames anglaises partagent et animent l'enthousiasme général ; leur coiffure la plus en vogue est un bandeau sur lequel est écrite cette devise : *Vive la paix !* Malgré l'air refrogné de certains patriotes anglais qui croient qu'on perd pour son pays les sentiments que l'on prend pour un autre, le rapprochement des deux peuples si longtemps en guerre charme le cœur des amis de l'humanité..... » — *Gazette de France* du 14 nivôse : « Les lois des 14 octobre 1790[1] et 18 août 1792 permettaient aux membres des corporations vouées au service des pauvres et des malades de continuer leurs actes de bienfaisance[2]; mais les services qu'elles rendaient à l'humanité n'avaient pu les préserver des orages de la Révolution, et il n'existait déjà plus de ces précieuses associations que quelques individus qui vieillissaient et faisaient craindre l'anéantissement total d'une institution dont s'honorait l'humanité. Par une décision du 1er nivôse dernier, le ministre de l'intérieur a autorisé la ci-devant supérieure des Filles de Charité à reprendre ses fonctions et à continuer de former des élèves pour le service des établissements d'humanité. Soixante-quatre élèves ont été admises dans cet institut depuis l'époque de son établissement. Sur ce nombre douze ont été placées dans différents hospices des départements ; il en reste cinquante à l'institut; vingt sont à la charge de leurs familles. Un des grands avantages du rétablissement de cet institut résulte de ce que toutes les anciennes Filles de Charité qui en dépendaient et qui étaient encore en état de servir les pauvres et les malades ont été presque partout rendues à leurs fonctions. A Paris, environ quarante de ces filles respectables se trouvent maintenant attachées à différents comités de bienfaisance. Les préfets de la Nièvre et de la Meurthe ont été pareillement autorisés à réorganiser des associations semblables qui existaient dans leurs arrondissements, sous la dénomination de Filles de Saint-Charles et des Dames de la Charité de Nevers. Partout on commence à ressentir les heureux effets du rétablissement de ces heureuses institutions. L'ordre, la morale, l'économie, les soins, l'humanité sont rentrés dans les hospices avec ces respectables filles, qui n'ont d'autre désir que celui de soulager les misères humaines..... »

1. Il s'agit du décret du 8 octobre 1790, sanctionné le 14. Voir mon livre. *La Révolution française et les Congrégations*, p. 25 et 163.

2. A titre individuel. Voir l'article 2 du titre premier de la loi du 18 août 1792.

DCCXL

14 NIVOSE AN X (4 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 NIVÔSE.

Les glaçons continuent à couvrir la rivière ; ils marchent plus lentement, ce qui donne beaucoup d'inquiétude, car ils ont plus de consistance qu'hier. On a fait fermer les bateaux placés à la gare de l'île de la Fraternité avec beaucoup de précautions, dans la crainte que le pont de Charenton, auprès duquel les glaces se sont agglomérées hier, venant à se déboucher, il n'arrive des accidents. On a fait placer un bon nombre de pieux d'amarre dans le jardin de l'hôtel de Bretonvilliers, à la pointe de l'île de la Fraternité, pour y amarrer nombre de bateaux qui ont été conservés par ce moyen.....

La glace, arrêtée au pont de Charenton, s'étend jusque et au delà du château de Saint-Maur. La rivière continue à baisser ; elle est diminuée depuis hier de plus de 36 centimètres (13 pouces et 1/2). Toutes les communications sont rétablies, et l'on enlève avec activité la vase et les glaces. Il y a encore de l'eau sur l'Esplanade des Invalides, mais elle se retire sensiblement. L'inondation a fait beaucoup de tort aux maisons de la rue Saint-Louis en la Cité ; l'eau est entrée dans les caves et dans les cuisines, et elle y a occasionné beaucoup de dégradations. On s'occupe des mesures nécessaires pour les faire réparer le plus promptement possible.

On débite sourdement aujourd'hui que, le premier Consul ayant fait demander au ministre du trésor 4,000,000 pour le voyage de Lyon, celui-ci a répondu qu'il ne lui était pas possible de les donner ; qu'au surplus 1.600,000 francs avaient suffi à Louis XIV pour un pareil voyage ; que, sentant bientôt l'inconvenance de son procédé, il a envoyé sa démission au gouvernement, qui l'a refusée, et que de chagrin ce ministre est malade et garde le lit. On débite ce fait avec beaucoup de mystère.

Les négociants polonais dont il était question dans le rapport du 9[1] voient souvent leur compatriote Tœmiges, négociant à Dantzig, logé à l'hôtel de l'Europe, rue du Lycée. C'est là qu'on les a encore entendus dire, depuis peu, qu'ayant fait un traité désavantageux avec notre gouvernement, ils n'avaient d'autre moyen de se dédommager

1. Ce rapport manque.

qu'en faisant passer d'ici du blé en Angleterre par petites quantités et avec beaucoup de précautions. On continue de les observer de près.

Les officiers réformés disent que le ministre de la guerre vient d'accorder plus de cent brevets d'activité à des officiers à la suite, et tous connus, ajoutent-ils, par leur patriotisme. Ils en paraissent très satisfaits.

La parade n'a pas attiré aujourd'hui autant de monde que de coutume. Le plus grand ordre a régné dans tout le dehors.

Il n'y a point eu de séance aujourd'hui au Tribunat ni au Corps législatif.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 80 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 57 fr.; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 15 nivôse : « *Paris, 14 nivôse.* Comme nous avons deux premiers de l'an, celui de la République et celui des *abbés,* il est tout simple que quelques échappés de séminaire fassent de petits vers pour celui qu'ils aiment à chômer encore. Si, dans mille ans, il existe de nos almanachs amphibies, on se demandera comment, dans ce grand pays, il a pu se faire qu'on ait eu deux manières de compter les jours, les mois, les années, tandis que, si l'uniformité de nos poids et mesures passe aussi à la postérité, qui sans doute trouvera notre calcul décimal une des belles conceptions de l'esprit humain, elle aura lieu de s'étonner qu'on ait pu parvenir à faire compter les choses d'une manière uniforme, et non le temps. Alors elle rira de notre folie. Mais à quoi bon trouver aujourd'hui tout cela bizarre? N'annonce-t-on pas dans les *Petites Affiches* qu'on désire trouver dans le *moment présent des personnes d'une naissance distinguée, qui auraient besoin d'une dame douée de qualités nobles et aussi distinguées?* Quand on suppose ainsi des distinctions de *naissance,* après l'extinction de la noblesse, on peut bien se contenter de hausser les épaules en voyant des étrennes à Chloris pour le 1er janvier de l'an de grâce de 1802..... »

DCCXLI

15 NIVOSE AN X (5 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 NIVÔSE.

La rivière baisse chaque jour davantage; elle est diminuée depuis hier soir de 53 centimètres. Elle charrie moins de glaçons aujour-

d'hui, et son cours est moins rapide. L'eau qui environne la verrerie de la gare s'est glacée par partie et tenait enfermés un grand nombre d'ouvriers prêts à manquer de vivres. Ce matin, dès la pointe du jour, l'inspecteur général de la navigation s'est rendu sur le chemin de la verrerie avec des ouvriers armés de haches et de crics. A force de travail on est parvenu à pratiquer des chemins dans les glaces et l'on a transporté dans le canal pratiqué de cette manière, un batelet qui sert à porter des aliments et autres secours à soixante personnes qui n'avaient plus que très peu de vivres, et qui sont maintenant à l'abri de tout danger..... Pendant que les mariniers garde-bateaux étaient occupés ce matin, vers les onze heures, à fermer quelques bateaux vides garés le long du quai de l'Égalité, trois d'entre eux se sont échappés et s'en sont allés au milieu des glaces au gré du courant; ils ont été heureusement arrêtés et amarrés au quai de Desaix. L'arrondissement de la sous-préfecture de Franciade a été presque entièrement inondé et les eaux ne se retirent pas très vite. On craint beaucoup dans ces cantons pour les terres ensemencées. On a repêché hier, à Saint-Ouen, quatorze pièces de vin, dont dix seulement ont été resserrées par ordre du maire; il en a été dressé procès-verbal; les quatre autres ont été défoncées et pillées par les habitants. Le commandant de la gendarmerie de Clichy, d'après l'ordre qui lui a été donné par la police, s'est rendu sur les lieux et recherche les auteurs de ce pillage.

Les prêtres flottent entre la crainte et l'espérance. Ils n'osent pas dire grand'chose; leur impatience de connaître le Concordat est toujours extrême.

On dit dans le public que le premier Consul est parti ce matin, qu'il a emmené avec lui huit conseillers d'État, qu'il sera absent pendant un mois.

Le concours a été assez nombreux au bal masqué de la nuit dernière au théâtre de l'Opéra-Buffa. L'assemblée était bien composée; il ne s'est rien passé d'extraordinaire, et le meilleur ordre a régné partout.....

La séance du Corps législatif a commencé à deux heures. Il y avait deux cent soixante membres. Après la lecture du procès-verbal, comme il n'y avait rien à l'ordre du jour, on a procédé au renouvellement du bureau. Belzais-Courmenil a été nommé président. Les tribunes ont été nombreuses; on y a parlé du Corps législatif et du Tribunat avec mépris; on a remarqué que les législateurs avaient l'air soucieux et embarrassé, qu'ils se groupaient dans la salle par quinze ou vingt et parlaient entre eux avec beaucoup de chaleur.

Le Tribunat s'est occupé d'un candidat pour le Sénat conservateur. Démeunier a réuni la majorité, et la séance a été levée de suite. Les tribunes peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Le tiers consolidé, à 53 fr. 80 c.; provisoire déposé, 42 fr. 50 c.; provisoire non déposé, 40 fr.; bons de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 nivôse : « *Paris, 15 nivôse.* ...Le sculpteur Massimiliano a exécuté en marbre le buste colossal de Bonaparte. Ce buste, qui avait été commandé par le citoyen Cacault, ministre de France à Rome, doit être incessamment [transporté] de cette ville à Paris. » — « Décadi dernier, il y a eu à Saint-Eustache une cérémonie aussi rare qu'intéressante, à l'occasion du jubilé de la cinquantième année de mariage du citoyen Patard et de son épouse. La messe d'actions de grâces a été dite par le citoyen Patard, leur fils, prêtre du clergé de cette église. Il y avait un très grand nombre de spectateurs. On a remarqué que ce fut aussi à Saint-Eustache que les deux époux avaient été mariés en 1748..... »

DCCXLII

16 NIVOSE AN X (6 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 NIVÔSE.

La plus grande tranquillité continue de régner dans Paris; et quoique la rigueur de la saison ait ralenti ou suspendu quelques portions de travaux, on n'entend aucuns murmures parmi la classe ouvrière. — Un certain nombre de boutiques et quelques ateliers ont été fermés hier à cause de la fête de l'Épiphanie. Les églises ont été très fréquentées et le plus grand ordre y a régné. Dans les faubourgs, les cabarets et autres lieux de rassemblement des ouvriers ont été moins peuplés que les autres jours de repos, et n'ont donné lieu à aucune observation.

La baisse de la rivière continue; elle est toujours couverte de glaçons; elle est arrêtée au pont de Grammont à l'île Louviers. Les mesures sont prises pour rompre les glaces, et faire entrer le plus de bateaux possible dans cette petite gare, vu qu'il est à craindre que la rivière ne soit prise sous peu de jours. On a pris toutes les mesures

pour la clôture des grande et petite estacades, afin de prévenir autant que possible les accidents que pourraient occasionner le dégel et la débâcle. Hier deux maisons se sont écroulées dans l'allée des Veuves, aux Champs-Élysées; elles appartenaient à des jardiniers. Il n'est arrivé aucun accident: les propriétaires et leurs familles avaient reçu l'ordre de déménager la veille.....

On ne s'occupe dans les sociétés civiles et particulières que du Code civil et du départ du premier Consul. On regrette d'une part que les lois si nécessaires et si désirées soient reportées à une époque plus reculée, et, de l'autre, chacun s'épuise en conjectures.

Les dévots et tous ceux qui tiennent au rétablissement de la religion disent à présent que c'est de Lyon que le Concordat sera publié, que le cardinal Caprara doit se rendre dans cette ville. Ils se fondent sur le nombre d'ecclésiastiques italiens qui sont déjà à Lyon. Les autres disent que les retards qu'éprouve cette publication sont une preuve que le gouvernement français n'est pas d'accord avec la cour de Rome, qui porte ses prétentions beaucoup trop haut.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 68 c.; bons de l'an VII, à 56 fr. 75 c.; bons de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.; ordonnance pour rescriptions de domaines, 67 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 nivôse : « *Paris, 16 nivôse.* ...Le mariage du citoyen Louis Bonaparte avec mademoiselle de Beauharnais a dû être célébré dans le palais des Consuls avant-hier à une heure du matin. On croit que le second et le troisième Consuls y ont assisté comme témoins et que c'est monseigneur le cardinal Caprara qui a donné aux époux la bénédiction nuptiale. (*Journal du Soir.*)..... »

DCCXLIII

17 NIVOSE AN X (7 JANVIER 1802).]

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 NIVÔSE.

La rivière continue à baisser. Elle charrie toujours des glaçons, beaucoup plus épais que ceux d'hier. L'eau s'écoule entièrement des maisons du port au blé; le quai de la Grève est libre, ainsi que l'Esplanade des Invalides; on enlève à fur et à mesure les glaces et la vase que l'inondation a laissés sur place.

Les militaires mécontents recommencent à prôner les talents du général Moreau.

On répandait hier que le voyage du premier Consul à Lyon avait pour principal but de faire reconnaître le roi de Sardaigne roi des Lombards, et de faire aussi quelques changements à la Constitution de l'an VIII.

Les exclusifs jasent aussi de leur côté; ils disent que le gouvernement n'a donné à Lyon la préférence sur beaucoup d'autres villes pour y tenir la Consultà, que parce que cette ville renferme plus de royalistes que le reste de la République.

On signale le nommé Taubert, négociant de Varsovie, logé à l'hôtel Mirabeau, Chaussée-d'Antin, comme ayant gagné des sommes immenses pour des fournitures de blé à l'Angleterre et qu'il faisait passer par Anvers. Il possède plus de 50,000 louis; il dit à ses compatriotes, qui l'ont connu pauvre, que c'est le produit de son gain à la loterie de Londres; il a avec lui ses trois filles, fait beaucoup de dépense et mène un grand train. Il voit souvent Kosciuszko.

Des jeunes gens qui arrivent d'Égypte disent que le général Menou en rapporte des richesses immenses.

La séance du Corps législatif a été ouverte à deux heures, et levée aussitôt la lecture du procès-verbal. Il y avait environ cent vingt membres qui ne se sont pas même assis. Les tribunes étaient nombreuses et il n'est sorte de plaisanteries et de brocards qu'on ne se soit permis contre les législateurs. Il n'y a point eu de séance au Tribunat.....

Bourse.—Tiers consolidé, 53 fr. 80; bons des deux tiers à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 56 fr. 75 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 18 nivôse : « *Paris, 18 nivôse.* ...Le Sénat conservateur fait placer dans l'intérieur de son palais la statue de Jean-Jacques Rousseau par le citoyen Masson..... » — *Citoyen français* du 18 nivôse : « *Paris, 17 nivôse.* ...Mme Petit-Vanhove et le citoyen Talma sont partis pour Lyon immédiatement après la représentation d'*Iphigénie*. Ils en avaient reçu l'ordre trois jours avant. Mlle Raucourt, qui est déjà dans cette ville, doit y rester avec eux pendant tout le temps que le premier Consul se propose d'y séjourner. On y jouera *Œdipe*, *Andromaque*, *Sémiramis* et *Rhadamiste*..... » — *Gazette de France* du 18 nivôse : « Le préfet de police, informé que la verrerie située dans la plaine d'Ivry, se trouvait enfermée par les glaces et par les eaux de l'inondation, s'est empressé d'ordonner les travaux nécessaires pour rétablir les communications. Un bachot y a été trans-

porté et mis à flot au milieu des glaçons, et de cette manière on est parvenu, non sans beaucoup de peine, à porter du secours à soixante personnes qui commençaient à manquer de vivres..... »

DCCXLIV

18 NIVOSE AN X (8 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 NIVÔSE.

La rivière est encore baissée. Elle charrie plus de glaçons qu'hier; mais toutes les mesures sont tellement prises, qu'on peut espérer que, quel que soit le dégel, il n'arrivera aucun accident. La situation dans la ville et les faubourgs est plus satisfaisante qu'on n'aurait osé l'espérer pour la saison. Il n'y a véritablement de suspendu que les constructions extérieures des bâtiments. La bijouterie, les papiers peints, les étoffes légères brochées en or et en argent sont toujours dans la plus grande activité, et chaque jour vont mieux encore. La chapellerie est un peu ralentie à cause seulement de la rigueur de la saison. Les ouvriers gagnent moins, mais il y en a peu sans occupation, encore ce ne sont pas les meilleurs, ni les plus laborieux : ceux-ci sont surveillés.

On parle toujours du parti d'opposition qui existe dans le Tribunat et le Corps législatif. On assure que le général de division Grabowski, qui est du nombre des mécontents, disait ces jours-ci dans une maison, que le gouvernement obtiendrait tout de ces deux autorités, s'il s'en rapprochait davantage, et s'il avait avec elles des communications plus fréquentes; que le roi d'Angleterre se conduisait ainsi avec le parti d'opposition et s'en trouvait bien. Il a ajouté enfin que le Corps législatif était une puissance plus forte et plus difficile à détruire dans une République que le gouvernement lui-même, et qu'il était à craindre que ce même gouvernement ne fût un jour victime de l'opposition qu'il a laissé se former parmi les membres des premières autorités. Il est exactement surveillé.

On rapporte qu'un officier de la garde des Consuls disait hier à un de ses amis, au café de la Régence : « Nous sommes dans une position fort critique; je crains que l'absence du Consul ne nous amène du tapage. Les troupes et nos grenadiers n'ont plus le même attachement pour le gouvernement; nous vivons dans un despotisme affreux, et il est inconcevable que le peuple soit aussi calme et aussi insouciant. »

Cette conversation a été interrompue par l'arrivée d'un troisième, qui a emmené les deux autres au théâtre de la République, où on les a perdus de vue. La curiosité et l'inquiétude des habitants de Paris relativement aux motifs du voyage du premier Consul sont toujours les mêmes; aujourd'hui que l'on sait partout qu'il est parti dans la nuit dernière, on s'en occupe davantage. Les royalistes disent toujours que ce voyage a pour motif un grand coup d'État, qui doit ramener la France vers l'ancien ordre de choses. Les prêtres disent qu'on s'occupera beaucoup de leurs affaires et de celles de la religion, et ils en attendent les résultats avec la plus vive impatience; ils ajoutaient hier qu'ils étaient surpris que le cardinal Caprara ne fût pas encore parti pour Lyon.

Il n'y a point eu de séance aujourd'hui au Corps législatif; elle est ajournée au 21 de ce mois. Plusieurs membres cependant (un quart environ) se sont rendus au lieu des séances pour causer et conférer entre eux, en attendant, disent plusieurs, le coup d'État qui doit frapper sur eux et sur les tribuns. On rapporte que le tribun Bara a dit qu'il voyait bien que sous peu ils seraient tous renvoyés.

La séance du Tribunat s'est ouverte à deux heures. Il y avait soixante et onze membres. Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, l'on a été au scrutin pour la nomination d'un candidat au Sénat conservateur. Démeunier, sur quatre-vingt-neuf votants, a réuni soixante-deux suffrages. Le résultat du scrutin présente quatre-vingt-neuf membres; on assure avoir bien compté d'une des tribunes les votants à mesure qu'ils déposaient leurs votes, et qu'il n'y en a eu véritablement que soixante et onze. On y a mis d'autant plus d'attention qu'on a cru déjà s'apercevoir de pareil fait.

On dit partout que, sous peu de jours, peut-être même le 21, les tribunes (*sic*) vont faire les plus violentes sorties contre plusieurs opérations du gouvernement, et notamment contre les dispositions adoptées en faveur du culte catholique romain.

Il y avait hier un très grand concours de monde à l'Opéra; il y a eu beaucoup d'ordre. La recette s'est élevée à 4,837 francs.....

Bourse. — Tiers consolidé, 59 fr.; provisoire déposé, 43 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 65 c.; ceux de l'an VII, à 36 fr. 75; bons de l'an VIII, à 88 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 19 nivôse: « Mlle Montansier a loué l'ancienne salle des Italiens pour l'Opéra-Buffa, qui y sera probablement installé à la fin de ce mois. »

DCCXLV

19 NIVOSE AN X (9 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 20 nivôse : « *Paris, 19 nivôse*. Le premier Consul est-il ou n'est-il pas parti? C'est ce qu'on ne saurait décider, même à Paris. On assura, il y a trois jours, qu'il était parti la nuit précédente : deux jours après on le vit au Théâtre-Français. Aujourd'hui on prétend qu'il s'est mis en route ce matin..... Peut-être ce soir apprendrons-nous qu'il a présidé le Conseil d'État, comme de coutume. Cependant le journal officiel annonce son départ dans la nuit du 18 au 19 à minuit. On assure qu'il ne sera pas plus de dix à douze jours absent..... »

DCCXLVI

20 NIVOSE AN X (10 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 NIVÔSE.

La rivière est encore baissée. Les glaces qui s'étaient amoncelées auprès du pont de Sèvres, et qui faisaient craindre qu'il ne fût renversé sont parties sans aucun accident.

Les faubourgs et l'intérieur de la ville jouissent de la plus grande tranquillité. Les cabarets et les guinguettes ont été observés hier avec le plus grand soin. Il y avait un bon nombre d'ouvriers qui ne s'occupaient que de leurs plaisirs et n'ont tenu aucun propos. Il a été facile de voir, à leur gaité franche, qu'il n'existe parmi eux aucun mécontentement, et qu'on ne cherche pas à les agiter dans ce moment.

Les intrigues, les tracas, les menées sourdes de nombre de tribuns et de législateurs vont croissant tous les jours. Il y a eu hier, 20 nivôse, une réunion de différents tribuns chez la maîtresse de Bailleul, rue Grange-Batelière, n° 3. Bailleul, Saint-Aubin, Chénier, Benjamin Constant, Daunou, Chazal y étaient. On a beaucoup parlé contre le gouvernement; ils comptent, en cas de besoin, avoir des fonds de l'ex-ministre Schérer, de Séguin, de Gacon et autres fournisseurs qui craignent d'être recherchés pour leurs anciens comptes par le gou-

vernement. Le logement de celte femme est au fond d'une cour et très secret.

Le législateur Beerembroeck est un des plus acharnés contre le gouvernement; il dit que le Corps législatif est au-dessus de celui qui fait exécuter les lois, que les membres qui le composent sont les véritables magistrats du peuple, qu'eux seuls doivent avoir sa confiance, que tout arrêté du gouvernement tendant à interrompre la marche du Corps législatif, est un attentat aux droits du peuple ; il propage autant qu'il peut cette doctrine. On assure que nombre de législateurs et de tribuns sont décidés à donner leur démission pour peu que les formes soient violées, disent-ils, dans la manière dont on fera sortir le cinquième de ces deux autorités.

Les militaires réformés disent que leur paye, qui devait avoir lieu le 15 de ce mois, est remise au 27; ils en murmurent beaucoup, et ajoutent qu'apparemment on finira bientôt par ne plus les payer du tout, mais aussi qu'ils sont disposés à servir chaudement les premiers qui voudraient les payer.

On rapporte que des malveillants font courir le bruit, dans les départements éloignés et chez l'étranger, que la ville de Paris est dans la plus grande agitation, que la Constitution est sur le point d'être changée, et qu'ils font de toutes parts leurs efforts pour rompre la bonne intelligence qui règne entre les puissances étrangères et le gouvernement français. Ils font également circuler dans Paris que le pain de 4 livres va encore augmenter d'un sol, que la troupe de ligne qui est à Lyon a tous les jours des querelles avec la garde des Consuls, qu'il existe entre eux la plus grande jalousie, et qu'ils se battent continuellement; que, dans un conseil secret tenu avant le départ du premier Consul, il a été reconnu qu'il était impossible de faire face aux dettes et aux dépenses de l'an IX et de l'an X, et que le ministre avait proposé de fermer la Trésorerie et de suspendre tous les payements, excepté ceux des militaires; et l'on ne manque pas d'ajouter que ce déficit a pour cause les dépenses excessives du gouvernement et celles faites surtout par la tenue de la Consultà, à Lyon.

Moreau est presque toujours à la campagne; il vient deux ou trois fois par décade à Paris, et souvent même il n'y couche pas; sa belle-mère a donné l'ordre formel à son portier de ne pas recevoir les militaires qui viendraient pour le voir et de dire à tous qu'il n'y est pas.

La séance du Tribunat a été ouverte à deux heures et demie; il y avait d'abord quinze tribuns, le nombre s'en est accru jusqu'à cinquante-neuf. Laloy a fait un rapport sur l'élection d'un juge de paix à Chauny: il a proposé l'ordre du jour, qui a été adopté. Séance levée à

trois heures et ajournée au 26 de ce mois. Le bruit courait dans les tribunes que le Corps législatif et le Tribunat allaient être réduits au tiers.

La séance du Corps législatif, ouverte à deux heures, n'a duré que le temps de lire le procès-verbal; il y avait au plus cent membres. On s'est ajourné au 23. Les tribunes particulières étaient vides; mais il y avait beaucoup de monde dans les tribunes publiques. On y a dit que le premier Consul devait, à son retour de Lyon, faire une grande épuration parmi les membres des deux autorités; que la nomination de Grégoire, au Sénat conservateur, était la suite d'une intrigue qui avait fortement déplu au gouvernement, que le premier Consul s'était expliqué à cet égard d'une manière positive. En sortant des tribunes, les citoyens se sont permis plus que des gaîtés sur la brièveté et la nature de cette séance.

Les patrouilles de nuit continuent à se faire de la manière la plus négligente. Au lieu de parcourir les rues qui leur sont désignées pour les rondes, elles vont directement, et par la ligne la plus courte, dans les corps-de-garde devant lesquels elles doivent passer, y font signer leurs feuilles et y restent assez longtemps pour faire croire en rentrant qu'elles ont fait la ronde indiquée.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. 60 c.; provisoire déposé, à 43 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 57 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Journal des Débats du 21 nivôse : « *Paris, 20 nivôse.* ...Le citoyen Monge, sénateur et membre de l'Institut, est très malade d'une fluxion de poitrine. » — « Le citoyen Louis Bonaparte et sa jeune épouse occuperont dans quelques jours la maison habitée précédemment par le conseiller d'État Bénézech, dans la cour de l'Orangerie. » — « Le citoyen d'Eymar, préfet du Léman, est tombé malade à Lyon. » — « Le citoyen Fauvel, peintre, qui depuis plusieurs années demeurait à Athènes, où il s'occupait à dessiner les monuments de la Grèce, et à faire de nouvelles découvertes, est depuis quelques jours à Paris. Après avoir langui pendant près de deux ans dans les prisons de Constantinople, où il avait été jeté comme Français, il a été rendu à la liberté. Cet artiste est le premier qui ait fait des fouilles dans l'antique Olympie. Il en a levé le plan, décrit la situation, etc. C'est encore lui qui a moulé, sur les lieux, pour M. de Choiseul-Gouffier, les belles frises du temple de Minerve à Athènes..... » — *Clef du Cabinet* du 21 nivôse : « *Paris, 20 nivôse.* Tous les publicistes étrangers s'accordent à regarder le voyage du premier Consul à Lyon comme devant faire une époque intéressante. Il ne s'agit de rien moins que de fixer les destinées de la Ligurie, de la Cisalpine et

du Piémont. Mais le voyage de ce premier magistrat de la République française fait, surtout à Paris, le sujet de toutes les conversations. Paris a, de tout temps, été fertile en nouvelles de toute espèce. Son enceinte immense renferme une collection d'hommes de toutes les nations, de tous les partis, de toutes les opinions. Arrive-t-il un événement intéressant? tous les cercles s'en occupent. Mille conjectures sont établies sur le but et les résultats que peut avoir cet événement. Toutes varient entre elles, et, si l'on pouvait les recueillir, on verrait que cette collection serait un monument d'absurdité. Le voyage du premier Consul à Lyon a un but qui parait déterminé; mais cela ne contente point les *politiques à conjectures*, classe fort nombreuse à Paris. Le chef du gouvernement peut aller à Lyon pour tant de choses! Ne peut-il pas s'occuper de ses affaires? de celles de la nation? de celles d'un peuple voisin qui lui demande une Constitution? de..... de..... de.....? Certes, les désœuvrés ont un vaste champ pour établir des conjectures!..... » — *Publiciste* du 21 nivôse : « Montesquieu avait observé que le nombre des soldats était, dans les anciennes républiques, dans le rapport d'un à huit avec la population, et dans les gouvernements modernes d'un à cent : ce qui, ajoute-t-il, est une preuve de la supériorité de ceux-ci sur ceux-là. Un autre observateur vient de faire, sur le département de l'Isère, une remarque qui pourrait bien au premier coup d'œil, atténuer les effets de la conséquence qu'en tire Montesquieu. « Il y a, dit-il, dans ce département, quatre cent trente-cinq mille « deux cent cinquante personnes et deux cent vingt-neuf prisonniers » ; d'où il conclut que les prisonniers sont à la population dans le rapport d'un à dix-neuf cents. C'est beaucoup, mais nous devons remarquer à notre tour : 1° qu'il ne s'agit ici que d'un département; 2° que nous sortons d'une révolution qui a déchainé toutes les passions et a déplacé tous les hommes..... » — Le *Citoyen français* du 21 nivôse publie une longue lettre sur les noms des rues, dont l'auteur ridiculise les vieux noms des rues de Paris. — *Journal des Débats* du 29 nivôse : « *Le ministre de la police générale au premier Consul.* Paris, 20 nivôse an X. Citoyen Consul, depuis plusieurs décades, un bulletin fait à la main, et clandestinement distribué, répandait toutes les calomnies qu'il est possible d'accréditer dans une grande ville; tout ce qui est respectable et respecté par la nation était traité par de misérables libellistes avec la dernière infamie. Ce n'était pas cependant un intérêt d'État, ce n'était pas même un intérêt de parti qui faisait travailler ces misérables rédacteurs. Des escrocs subalternes s'étant aperçus de l'avidité que mettaient les étrangers à connaître les détails de la vie intérieure des premiers personnages de l'État, et spécialement du premier Consul, avaient fondé sur cette curiosité l'espoir d'un gain honteux. Le principal but de ce bulletin était donc de faire connaître ce que disait, faisait ou pensait le premier Consul, à chaque instant du jour ou de la nuit. Les rédacteurs annonçaient, avec une impudence risible, ce qu'il avait fait ou devait faire. Des anecdotes renouvelées, des chroniques scandaleuses des cours les plus corrompues, étaient redites avec des noms nouveaux. Le grand nombre d'étrangers qui sont à Paris répandait ces bulletins dans toute l'Europe. De là ces inquiétudes et cette foule de bruits ridicules qui, depuis un mois, courent Paris, les départements et les pays voisins. De là tant de fables absurdes, sérieusement racontées dans quelques journaux d'Allemagne et d'Angleterre, et cependant ces mensonges, malgré leur grossièreté, alarmaient tous les esprits faibles en France et chez l'étranger.

La police se procurait exactement ce bulletin. Les rédacteurs étaient si maladroits, et il était fait avec si peu d'esprit qu'elle n'y attacha pas d'abord grande importance ; mais bientôt elle sentit la nécessité de rechercher les auteurs de ces bulletins qui, répétant tous les jours et souvent deux fois par jour, les mêmes infamies, commençaient à répandre une inquiétude réelle. Elle ne tarda pas à découvrir qu'un nommé Fouilhoux, ne sachant comment vivre et battant le pavé de Paris depuis quinze ans, avait eu recours à ce genre d'industrie. Il a été arrêté, interrogé ; ses papiers ont été saisis. On y a trouvé la liste de ses abonnés. On y voit figurer un bon nombre de gobe-mouches étrangers. On ne doit pas prendre la peine de chercher une autre source à ces bruits de complots, à ces anecdotes privées, que l'on se racontait depuis quelque temps à l'oreille dans les sociétés. Les *gens bien instruits*, les *conteurs de nouvelles* ont été dupes, pour la millième fois, d'une manœuvre maladroite, dont le but est d'avilir ce qu'il y a de plus respectable, et de mettre en doute le caractère et la fermeté des premiers magistrats de la République. On ne conçoit pas comment des étrangers qui sont depuis quelque temps à Paris ont pu continuer à solder de pareilles sottises. Les misérables écrivains qu'ils payaient ne connaissaient pas même la figure et l'extérieur du premier Consul, leur bulletin en fait foi presque à chaque page[1]. Je vous salue avec respect. FOUCHÉ. »

DCCXLVII

21 NIVOSE AN X (11 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 NIVÔSE.

Paris est parfaitement tranquille, et la plus exacte surveillance ne produit que des résultats insignifiants, des propos vagues, tels qu'on en a toujours tenu dans tous les temps, dans une ville aussi populeuse et où il y a tant de désœuvrés. — Quelques tribuns font courir le bruit que le premier Consul veut renvoyer du Tribunat soixante membres à son choix au lieu de vingt qui doivent sortir par la voie du sort ; on dit qu'ils se sont réunis en certain nombre chez le citoyen Chazal, à l'effet de s'y concerter sur un projet de mémoire adressé à la nation pour se plaindre de cette infraction à la Constitution.

On a remarqué depuis quelque temps que les royalistes et les émigrés rentrés se reconnaissent au moyen de deux glands d'or qu'ils portent au deux cornes du chapeau. La ci-devant duchesse de Durfort disait dernièrement à quelques-uns d'entre eux : « Je reçois de temps

1. Sur ce bulletin clandestin, voir Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 144 et 145.

en temps des nouvelles des émigrés de distinction : l'espérance les soutient toujours. »

On renouvelle plus vivement que jamais le bruit de grands changements dans l'administration générale de l'État. Des personnes qui fréquentent le corps diplomatique annonçaient hier ces changements sans s'expliquer plus clairement. On parlait hier au café Conti de deux messages motivés que l'on disait avoir été envoyés au Sénat par le premier Consul avant son départ pour Lyon ; le premier, dit-on, concerne le Corps législatif et le Tribunat, et le second est relatif aux mesures à prendre par le Sénat conservateur, s'il arrivait pendant son absence quelque grand accident.

La nouvelle pièce donnée hier au théâtre Louvois, sous le titre de *La Grande Ville*[1], n'a point eu de succès. Ce n'est nullement le tableau de la grande ville ; l'auteur n'a donné à son ouvrage aucun plan ; quelques traits comiques appartiennent à des détails et ceux-ci sont rarement heureux. Tout est dénué de vraisemblance, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que pour atteindre un but moral, il a fallu marcher d'immoralité en immoralité. Un paysan, bonhomme au fond, mais plus près de l'imbécillité que du bon sens ; ses enfants élevés dans des principes assez éloignés de cette pureté de mœurs qui contraste le plus souvent avec les mœurs d'une grande ville ; ce père qui facilite des dangers à leur vertu, pour couvrir le sacrifice qu'il fait aveuglément de la sienne ; ces fils sans respect pour la faiblesse de leur père ; des intrigants ou intrigantes de trois quartiers différents, qui veulent duper cette famille provinciale, et s'attirer une partie de la fortune qu'elle possède ; une jeune fille de douze ans qui tient les discours les moins faits pour son âge, qui laisse percer la plus mauvaise éducation et les dispositions les plus dangereuses ; un caractère d'honnête homme très imparfaitement traité ; aucune liaison entre tous ces sujets, mille contradictions dans la manière dont ils agissent et des remplissages satiriques sur les voies de Paris et les rapprochements de bien et de mal qu'on y trouve comme dans tous les lieux de grande population ; la mise en jeu, peu saillante au surplus, de la dénomination de quelques usages ou de quelques fonctions publiques, en somme voilà *La Grande Ville*. On a soutenu jusqu'à la fin la représentation de cette pièce, seulement par estime pour Picard. Ce procédé de la part du public était extrêmement sensible.

Il y a eu foule à toutes les issues. Des querelles plus ou moins

1. Cette comédie de Picard fut imprimée sous le titre de : *Les Provinciaux à Paris*. Bibl. nat., Yth, 14,921, in-8.

violentes ont eu lieu sur divers points ; dans le parterre on a roulé par-dessus les têtes deux personnes qui ont eu place de force. Une scène plus remarquable s'est passée au balcon qui était plein. Un citoyen se présente et demande qu'on veuille bien se gêner un peu pour placer sa femme et sa fille : on s'arrange et on les place, il reste lui, dans l'embrasure de la porte. Une dame de la société des personnes qui avaient eu cette complaisance, se trouvant incommodée du froid, demande qu'on veuille fermer la porte. L'étranger se trouve blessé de cette instance, et, prenant à parti les deux citoyens qui avaient placé sa femme et sa fille, les insulte au point de faire sentir dans chaque propos qu'il règne entre eux et lui une assez grande distance, *qu'il sait comment ils sont entrés, qu'ils n'ont point de billets payants, que la place de ces billets est au cinquième quand il se présente quelqu'un qui a payé et qui veut être placé, que c'étaient peut-être des billets de police*, etc. A tous ces discours les deux jeunes gens ont répondu de la manière la plus juste. L'individu, piqué, a cru commander le respect et même le silence, en déclarant sa qualité de tribun, et s'est ainsi exposé au blâme de tous ceux qui l'entouraient. Les jeunes gens qui n'étaient point sortis des bornes de la circonspection et de la décence ont continué à répondre sur le même ton. La personne a soutenu que des billets non payants étaient des billets *exclusifs*. Il a menacé de faire venir le contrôleur pour le prouver et se faire céder la place. « Il n'y a de billets *exclusifs* nulle part dans un spectacle, ont dit les jeunes gens, il n'y a rien d'*exclusif* dans un lieu où l'on se rassemble pour jouir également du même spectacle avec des droits relatifs aux places suivant la nature des billets qu'ils payent ou non. » (Leurs billets étaient donnés par l'auteur même et pour les places.) Le tribun a cru voir dans cet emploi du mot *exclusif* une épigramme à ses opinions, et a dit qu'il était connu, qu'il *avait combattu les exclusifs*, et qu'il était honnête, lui. Il a été jusqu'à décliner sa demeure rue Helvétius, n° 21 [1]. Après le spectacle, il a réveillé la querelle, au point que l'un des jeunes gens se précipita furieux sur les débris de son billet qu'il avait déchiré en entrant et laissé sous ses pieds. Son intention était de prouver qu'il avait son droit à la place qu'il avait occupée, et il paraissait décidé, après avoir perdu patience, à pousser cette affaire le plus loin possible. On disait même dans les corridors qu'il avait été fait un échange d'adresses : tout le blâme était au tribun, auquel personne n'a pu se dispenser de donner les torts les plus graves à tous égards.

1. D'après l'*Almanach national* de l'an X, deux tribuns demeuraient rue Helvétius, à savoir Arnauld, n° 679, et Démeunier, n° 664.

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. 90 c.; provisoire déposé, à 43 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; ceux de l'an VII, à 56 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 22 nivôse : « *Paris, 21 nivôse.* ...Pour se garantir du froid, les jeunes gens de Paris portent, depuis quelque temps, des redingotes à trente-six collets, couleur de suie. Sans la mode, on les prendrait pour des cochers. On vend chez Martinet, rue du Coq-Saint-Honoré, deux caricatures nouvelles fort plaisantes, et qui rendent la mode on ne peut pas plus naturellement..... »

DCCXLVIII

22 NIVOSE AN X (12 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 nivôse : « *Paris, 22 nivôse.* ...Un de nos meilleurs sculpteurs, le citoyen Chinard (de Lyon) a exécuté en marbre le buste du premier Consul : on le dit d'une ressemblance parfaite. Le conseiller d'État, préfet du Rhône, s'est empressé d'accueillir cette nouvelle production d'un artiste lyonnais, et l'a fait placer dans le salon de l'appartement que doit occuper le premier Consul. L'on assure que plusieurs préfets vont employer le ciseau de Chinard pour les monuments qu'ils veulent consacrer à la paix, et à celui auquel l'Europe la doit..... »

DCCXLIX

25 NIVOSE AN X (15 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 nivôse : « *Paris, 25 nivôse.* Le premier Consul est arrivé à Lyon le 24 nivôse à neuf heures du soir. Les autorités de la ville, cent cinquante jeunes Lyonnais à cheval, tous les corps militaires, les préfets des départements méridionaux, une députation considérable de la Consultà cisalpine et un concours immense de peuple, réunis aux ministres des relations extérieures et de l'intérieur, ont été au-devant de lui jusqu'à une lieue de la ville. Il y a été reçu aux acclamations universelles des citoyens,

et dont une grande partie avait passé les deux nuits précédentes à l'attendre. Son voyage a été parfaitement heureux ; sa santé est excellente. Il a accueilli sur toute sa route les témoignages répétés de l'affection et de la confiance dont jouit le gouvernement..... » — *Publiciste* du 26 nivôse : « *Paris, 25 nivôse*. ...Tant que durera l'absence du premier Consul, chacun des ministres qui sont restés à Paris donnera deux fois par décade un *thé*, où se réuniront les membres du corps diplomatique..... »

DCCL

26 NIVOSE AN X (16 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 27 nivôse : « *Paris, 26 nivôse*. ... Le 24 nivôse à midi, toutes les autorités constituées du département du Rhône et de la ville de Lyon, ainsi que les corps militaires, dont un grand nombre revenant d'Égypte, ont été présentés au premier Consul. Il a reçu ensuite des députations du commerce et des sociétés savantes ; il a entretenu chacune d'elles des choses qui lui sont propres ; il s'est montré parfaitement instruit de leurs intérêts, de leurs travaux, et il leur a donné l'assurance de l'empressement du gouvernement à favoriser leurs efforts et en assurer le succès. Il a pareillement reçu et entretenu en particulier chacun des préfets des départements méridionaux convoqués ici, et il s'est occupé avec eux de ce qui concerne l'administration qui leur est confiée. Après cette première partie de l'audience qui a duré jusqu'à trois heures et de laquelle chaque députation a remporté une satisfaction manifeste, le premier Consul a reçu les membres de la Consultà extraordinaire, au nombre de quatre cent cinquante, et c'est dans leur propre langue qu'il les a entretenus des changements dont ils s'occupaient dans l'organisation de leur république, du respect qu'ils devaient prendre pour eux-mêmes en devenant une nation libre, et des devoirs qui en résulteraient pour eux, les exhortant à mettre au premier rang le maintien des propriétés et le respect pour la religion. Cette seconde audience a duré jusqu'après six heures, et tous les membres de la Consultà, y ayant recueilli cette nouvelle preuve de l'intérêt que le gouvernement français porte à l'indépendance de leur pays, se sont retirés avec une joie qui éclatait de toutes parts, et qui aura été pour eux un encouragement à consommer leurs travaux de la manière la plus conforme au véritable intérêt de la Cisalpine. Dans la soirée, le premier Consul s'est rendu au spectacle, où l'on jouait *Mérope*, et les acclamations sans cesse répétées des spectateurs, les illuminations générales qu'il a trouvées à sa sortie, comme le jour précédent, et qu'il paraîtra difficile d'empêcher pendant toute la durée de son séjour ici, l'ont fait jouir avec transport de l'attachement et de la confiance qu'inspire le gouvernement à tous les habitants de cette cité, si intéressante par ses malheurs, par son dévouement, par les efforts renaissants de son commerce, de son industrie manufacturière, et par toutes les espérances qu'ils donnent pour la

prospérité même du commerce extérieur de la République. On ne saurait dire assez combien, parmi les transports qui ont éclaté ici, ont été remarquables ceux des troupes qui arrivent d'Égypte. (*Journal officiel*).. . »
— *Gazette de France* du 27 nivôse. Le tumulte qu'a occasionné, au théâtre Louvois, la représentation de *La Grande Ville ou les Provinciaux à Paris*[1], semblant aller toujours grandissant, il a paru porté à son comble à la troisième représentation qui eut lieu hier 25. Des sabres nus ou baïonnettes au bout du fusil, des femmes qui fuient des loges, des hommes qui cherchent leur sûreté dans les corridors et jusque dans la rue ; d'autres qui du parquet franchissent l'orchestre pour se réfugier sur le théâtre ou dans les coulisses : telle fut la scène tragi-comique méditée par quelques turbulents, et jouée en impromptu par les spectateurs, ce qui forma un entr'acte fort long au milieu du 4e acte de *La Grande Ville*. Voilà le récit peut-être exagéré qu'on fait de cet événement. Voici ce que le citoyen Picard nous en écrit aujourd'hui : « *Paris 26 nivôse an X*. Citoyen, je crois devoir rendre compte au public, par « la voie de votre feuille, de ce qui s'est passé hier au théâtre dont je suis di- « recteur. Au milieu du 4e acte de *La Grande Ville*, il s'éleva une rixe dans « le parterre. Un militaire, entré pour rétablir l'ordre, fut frappé; il tira son « sabre : quelques personnes s'effrayèrent et montèrent sur le théâtre. Le « calme se rétablit, et la pièce fut achevée tranquillement. Nous sommes « aussi affligés qu'innocents de cet événement, pendant lequel mon frère fai- « sait des démarches à la préfecture pour obtenir la liberté de deux jeunes « gens qui avaient troublé l'ordre dès le premier acte. J'ai souvent donné des « preuves de mon respect pour les arrêts du public. A toutes les représen- « tations de *La Grande Ville* les signes de mécontentement ont été ba- « lancés par de nombreux applaudissements. Puis-je et dois-je renoncer à « une pièce qui a constamment attiré l'affluence ? *Signé* : PICARD. » — *Gazette de France* du 30 nivôse : « Le Sénat conservateur a décidé, dans sa séance du 26 de ce mois, qu'il indiquerait nominativement les vingt tribuns et les soixante membres du Corps législatif qui, conformément à l'article 38 de la Constitution, doivent, cette année, être remplacés dans l'exercice de leurs fonctions..... »

DCCLI

28 NIVOSE AN X (18 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 NIVÔSE.

Paris et les faubourgs sont toujours extrêmement tranquilles. Les conversations des cafés et autres endroits publics n'ont rien offert de remarquable aux observateurs. Elles ont toujours à peu près le même motif : les affaires du Corps législatif et du Tribunat ; on a dit seule-

1. Voir plus haut, p. 701.

ment qu'il n'y aurait rien de décidé avant le retour du premier Consul; mais qu'à son arrivée on verrait de grands changements. On dit aussi que l'on ne s'occupera, le restant de la session du Corps législatif, que des lois sur la religion, que le gouvernement ne veut plus ajourner, et qu'il veut faire admettre malgré tous les obstacles. Il existe toujours de la fermentation parmi les officiers réformés; ils disent qu'ils ne sont pas sans espérance, qu'ils feront voir un jour qu'ils n'ont pas versé leur sang pour retomber sous le joug de la tyrannie; que les généraux disgraciés attendent comme eux dans le silence le moment favorable; que l'on commence à s'apercevoir que la République touche à sa fin, et qu'il faut nécessairement que les choses changent de face.

On répand dans le public que les puissances étrangères ont envoyé à Lyon près du premier Consul des agents secrets et particuliers: on en tire la conséquence que le gouvernement terminera dans cette ville d'autres affaires que celles qui intéressent la République cisalpine.

Le préfet de police vient de faire arrêter le nommé Robert Varennes, prévenu de faire le trafic de ses sollicitations pour obtention de congés. Cet homme, ex-commissaire des guerres, était venu à bout de se procurer les états des conscrits et des réquisitionnaires restés dans leurs foyers, et dont l'arrestation était ordonnée; il s'en est servi pour leur offrir à tous ses services et leur escroquer plus ou moins d'argent. Il était aidé dans son trafic par un nommé Larivière, aujourd'hui employé dans les domaines à Cologne. Le nommé Cadet, prévenu d'avoir délivré un faux congé moyennant 300 francs au nommé Donon, a été également arrêté aujourd'hui: on est à la suite de ses complices.

La séance du Corps législatif a été ouverte aujourd'hui à deux heures et quart: elle a duré le temps nécessaire pour la lecture du procès-verbal et d'un message du Sénat conservateur annonçant la nomination du citoyen Démeunier à la place de sénateur. Après la séance, à laquelle se sont trouvés seulement soixante membres, dont huit ou dix en costume, plusieurs d'entre eux se sont réunis par groupes dans la salle et sont restés assez longtemps à causer, ce qui n'a point encore eu lieu jusqu'à présent. On a remarqué qu'ils avaient l'air triste et très préoccupé. Les tribunes étaient peu nombreuses; on y a beaucoup parlé de l'élimination (car dans le public on ne se sert pas d'autre expression), et l'on a dit qu'il était bien important que le sort ne décidât point d'un choix d'où dépend, a-t-on dit, le bonheur de l'État et la tranquillité publique.

Il y a eu hier un grand concours de monde à l'Opéra et au théâtre de la République; le plus grand ordre a régné partout. La recette de l'Opéra s'est montée à 4,404 fr......

Bourse. — Tiers consolidé à 56 fr. 25 c.; provisoire non déposé, 42 fr.; bons des deux tiers, 2 fr. 75 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCLII

29 NIVOSE AN X (19 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 30 nivôse: « *Paris, 29 nivôse.* ...Mme Lebrun vient d'arriver après une absence de neuf ou dix ans. Elle a retrouvé sa charmante maison (rue du Gros-Chenet) dans l'état où elle l'avait laissée. Son mari avait eu l'attention de conserver le même ordre dans l'arrangement des meubles, des tableaux, des gravures; ses chevalets, ses palettes, ses pinceaux, tout était à la même place. Cette intéressante artiste peut continuer demain, si elle le veut, l'esquisse qu'elle avait commencée il y a dix ans. » — *Publiciste* du 30 nivôse: « *Paris, 29 nivôse.* ...On écrit de Vienne que l'Almanach de la cour, qui avait jusqu'ici maintenu le nom des Bourbons en France, y a substitué cette année celui des trois Consuls à la tête de la République. » — *Citoyen français* du 30 nivôse: « *Paris, 29 nivôse.* ...Remarquez combien de frelons littéraires ne peuvent écrire une ligne sans faire le procès à la Révolution. Mais il s'agissait de prouver que tout ce qu'elle a eu d'effrayant et d'horrible appartient à ceux-là même qui l'ont provoquée par de longs abus, des actes arbitraires sans nombre, des guerres politiques et religieuses interminables, des concussions, des vexations inouïes et prolongées, un orgueil infernal, une dépravation sans exemple; il faudrait des volumes. On dirait, à entendre ces déclamateurs qui, semblables au poète Fontanes, ne parlent sans cesse que de *dix années de malheurs*, qu'il faudrait se repentir d'avoir brisé le triple joug qui pesait sur nos têtes, et fait rentrer dans le néant le despotisme héréditaire de cette foule insolente de tyrans subalternes que jamais les lois ne pouvaient atteindre, parce que, chamarrés de cordons et cuirassés de privilèges, l'impunité les garantissait, non de l'indignation publique, mais des coups de la justice, *aveugle* seulement pour eux, terrible pour leurs esclaves. Il faudrait, si l'on écoutait les plaintes des partisans de l'ancien régime, des renégats de la philosophie et des vampires privilégiés du bon vieux temps, nous rejeter dans leurs bras et leur demander pardon d'avoir eu l'audace de les rouler dans la poussière ou de les avoir placés sous le niveau de *l'égalité*. Mais les hommes sensés, qui ont suivi de l'œil tous les flots en fureur, qui les ont vus soulevés par le trident du démon des mers, par le souffle empoisonné des furies de la superstition, étonnés à l'aspect du flambeau de la raison qu'elles voulaient éteindre pour nous replonger dans les

ténèbres; les hommes sensés, dis-je, s'irritent en voyant les efforts des flagorneurs, des hypocrites et des vils suppôts de la sottise pour rendre odieux les braves qui élevèrent la digue formidable qui a pu résister à la tempête. Mais on connait leur vaste trame, et nous pourrons leur prédire hardiment qu'ils seront enlacés dans leurs propres filets. La guerre ignoble qu'ils font au génie n'est plus que ridicule. Qui peut croire, par exemple, qu'un homme qui répète tous les jours que Voltaire est un sot, un mauvais écrivain, dont la prose et les vers ne sont pas supportables: qui peut croire, dis-je, que cet homme-là pense un mot de ce qu'il dit? Eh! non vraiment: il ne faut donc pas chercher à le détromper, car il n'a pas besoin qu'on le détrompe; mais, en disant ce qu'il ne pense pas, il flatte les passions de quelques imbéciles, qui croient que Voltaire ne sera plus Voltaire, parce que quelqu'un sera chargé de lui dire journellement des injures, et gagne beaucoup à ce métier: ils ne voient pas que cela n'empêchera point que *Mahomet*, *Zaïre*, *Mérope*, *Alzire*, *Brutus* ne soient toujours des chefs-d'œuvre; qu'il en sera de ces tragédies comme du Cid, dont les critiques n'empêchèrent point que le nom ne passât en proverbe et qu'on ne dit: *C'est beau comme le Cid*. Ne pourrait-on pas appliquer à ces gens qui prétendent dépanthéoniser Voltaire, ces vers que Piron semble avoir faits pour eux?

Que peut contre un rocher une vague animée?
Hercule a-t-il péri sous les coups de Pygmée?
L'Olympe voit en paix fumer le mont Etna:
Zoïle contre Homère en vain se déchaina:
Et la palme du *Cid*, malgré la même audace,
Croît et s'élève encore au sommet du Parnasse. »

— *Gazette de France* du 30 nivôse: « PRÉFECTURE DE POLICE. *Paris, 20 nivôse an X. Le préfet de police aux commissaires de police* J'ai fait réimprimer, citoyens, mon ordonnance du 8 brumaire an IX, concernant la police intérieure et extérieure des spectacles. C'est parce que les dispositions en ont été méconnues, que le 25 de ce mois, un chasseur, de service au théâtre de Louvois, s'est permis de pénétrer dans l'intérieur de la salle, *sans la réquisition d'aucun officier civil*. Vous veillerez à ce qu'elle soit affichée dans tous les théâtres, et vous aurez soin que chacun, en ce qui le concerne, remplisse les devoirs qu'elle lui trace. J'espère que personne ne s'en écartera désormais. Le préfet, DUBOIS. »

DCCLIII

30 NIVOSE AN X (20 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Citoyen français du 1er pluviôse: « *Paris, 30 nivôse*. ...Nous demandons si la police devrait ne pas intimer l'ordre à la nouvelle administration des inhumations, de ne plus employer, dans les invitations imprimées et publiques dont elle se charge pour les différents particuliers, les qualifications

de *messieurs* et *monsieur* auxquelles elle parait donner constamment la préférence sur le beau titre de *citoyen*. Nous savons bien qu'on n'est plus ni *citoyen* ni *monsieur* dans la tombe où s'engloutissent tous les titres, et que là règne une égalité désespérante pour l'orgueil; mais n'est-il pas indécent qu'une administration, qui est sous la dépendance immédiate de l'autorité, affecte de propager le mépris pour la première des dignités, et, par une indifférence coupable ou par une condescendance déplacée, se permette chaque jour cette espèce de prévarication ? » — *Gazette de France* du 1er pluviôse : « La police d'une grande ville est une administration vaste et compliquée, dont le code ne se compose pourtant que de trois mots : *sûreté, propreté, clarté*. Pour bien juger du mérite de la police de Paris, sous le rapport de la sûreté, il suffirait qu'elle se permît seulement douze heures de vacances dans l'espace d'une année; et les habitants de cette immense capitale, dont la conservation s'opère, pour ainsi dire, sans leur participation, tomberaient en extase devant l'instrument imperceptible de leur salut ; mais à Dieu ne plaise que, pour exciter leur admiration, on hasarde jamais un essai de ce genre. Il est beaucoup plus facile aux individus qui ne savent ni calculer, ni réfléchir, d'apprécier le mérite de la police sous les deux autres rapports. On ne sait en effet par quelle magie une multitude de rues qu'on a vues, le matin, couvertes de boues liquides, de glaçons cassés et de tous les débris d'un dégel, se trouvent, le soir, en état d'offrir un passage propre et commode à des piétons qui, peu d'heures auparavant, ne découvraient pas un seul pavé abordable. Quant à la clarté, personne n'ignore qu'elle est le *palladium* des habitants de Paris et le désespoir des malfaiteurs. On ne connait pas de ville où cette partie du service public soit plus complète et plus régulière.....

DCCLIV

1er PLUVIOSE AN X (21 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Moniteur du 1er pluviôse : « *Paris, 1er pluviôse*. ...On lit dans plusieurs journaux français, article *Londres* [1] : « La voiture de Mme Bonaparte est « achevée et sera embarquée le 15 ou le 20 de ce mois, à Douvres pour « Calais. Elle est fort commode, très simple, et n'a pour tout ornement sur « les panneaux que ces deux lettres initiales : J.-B..... » Il est faux que Mme Bonaparte ait commandé une voiture à Londres [2]. »

1. Voir par exemple la *Clef du Cabinet* du 23 nivôse.
2. Ce démenti fut reproduit par le *Journal des Débats* du 1er pluviôse.

DCCLV

2 PLUVIÔSE AN X (22 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3 pluviôse : « *Paris, 2 pluviôse.* ...Il est vraiment impossible de ne pas admirer la promptitude avec laquelle les rues ont été débarrassées de la neige, de la boue et des glaces dont elles étaient encombrées lors de ce dernier dégel..... » — *Publiciste* du 3 pluviôse : « *Paris, 2 pluviôse.* ...Un bâtiment portugais, chargé de fruits, est entré au Havre le 27 nivôse. Ce fait n'est remarquable pour nous que parce qu'il nous annonce partout la reprise des relations commerciales et la confirmation de la paix générale. *O Melibæe! Deus nobis hæc otia fecit* .... » — *Gazette de France* du 4 pluviôse : « Hier, 2, on a donné au théâtre Louvois, sous le titre des *Provinciaux à Paris*, la pièce plus connue d'abord sous celui de *La Grande Ville*, et interrompue momentanément à cause du désordre auquel avaient donné lieu les premières, et surtout la quatrième représentation. La suppression du cinquième acte, dont les meilleures scènes ont été fondues dans le quatrième ; quelques coupures qui ont fait disparaître les longueurs des trois autres actes, ont paru rapprocher les faits ; ou peut-être le retranchement de celui des deux titres qui blessait l'amour-propre parisien, a paru une amende honorable suffisante, quoique faite aux dépens de l'amour-propre provincial. Quoi qu'il en soit, pas un coup de sifflet n'a été entendu. La pièce a été constamment et quelquefois très vivement applaudie. L'auteur, le citoyen Picard, a été demandé à la fin, et les *bravos* ont redoublé. »

DCCLVI

3 PLUVIÔSE AN X (23 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 PLUVIÔSE.

La situation tranquille de Paris n'a donné lieu depuis hier à aucune observation importante. On débitait dans quelques sociétés qu'il y avait eu de grands débats au Sénat conservateur, toujours au sujet de l'élimination, et que les membres ne s'étaient réunis que dans la crainte de devenir eux-mêmes victimes des entreprises des deux autres autorités, si on laissait subsister dans leur sein les ferments de discorde qui y existent. Les malveillants disent que le gouvernement ne presse si fort le renouvellement du cinquième du Corps législatif et du

Tribunat que pour y placer ses créatures et faire passer sans difficulté le budget de l'an XI, qui doit être présenté incessamment. Cette affaire continue d'occuper les esprits.

On parle toujours des affaires de la religion. Les prêtres et les dévots s'ennuient de ne pas voir paraître le Concordat.

Il vient d'être formé en faveur des indigents un établissement de soupes économiques à l'ancienne caserne de Chaillot. On y fait déjà de fortes distributions.

Il y a eu la nuit dernière un bal masqué au pavillon de Hanovre; il avait attiré un grand concours de monde. L'ordre a été parfaitement observé.....

Bourse. — Tiers consolidé, 57 fr. 80 c.; provisoire non déposé, 43 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VIII, à 88 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 pluviôse : « *Paris, 3 pluviôse*. ...En exécution de l'arrêté des Consuls qui ordonne que la Bibliothèque nationale sera transférée au Louvre, le ministre de l'intérieur vient de prévenir toutes les Sociétés savantes qui y tiennent leurs séances, ainsi que les artistes qui y ont leur logement, que le terme pour les réparations est fixé au 1er floréal prochain, qu'ainsi ils aient à vider les lieux pour cette époque. On ignore où se réfugieront, dans leur dispersion, toutes nos Sociétés, la Sorbonne étant destinée aux artistes à qui le gouvernement accorde un logement. Les portes du Louvre doivent être fermées aussitôt. Il n'y sera réservé que deux guichets pour le service des ouvriers qui vont y travailler, aussitôt après le déménagement général..... » — *Journal des Débats* du 8 pluviôse : « *Lyon* (*Rhône*), *3 pluviôse*. ...La fête donnée à Madame Bonaparte a été brillante. Une députation de Lyonnais lui a présenté une corbeille de fleurs qu'elle a reçue avec autant de grâce que de sensibilité. Le fond de la salle offrait la représentation d'*Androclès*, tirant l'épine de la blessure du lion. L'allégresse générale était excitée par une musique agréable, une illumination éclatante, une affluence prodigieuse de spectateurs, et surtout par la présence du premier Consul et de son épouse. Dès qu'ils ont paru, des sons harmonieux se sont fait entendre, et on leur a adressé ces chants :

1.

Objet de l'ivresse unanime,
Qui nous rassemble dans ces lieux,
Toi qui nous prouves que des Dieux
La faveur pour nous se ranime,
Au fond de nos cœurs éperdus
Vois le respect et la tendresse :
Jouis des vœux que l'on t'adresse,
Auguste épouse, ils te sont dus.

2.

Des Français l'ange tutélaire
Vit ton berceau, mit à l'entour
Les ris, les grâces et l'amour ;
Il te dota de l'art de plaire.
Son but se dévoile et paraît :
Il dit, et ta main fortunée
Sème de fleurs la destinée
Du héros qu'il nous préparait.

3.

De sa présence et de la tienne
Bientôt seront privés nos bords.
Ah ! que du moins ta voix alors
De nos sentiments l'entretienne !
Peins-lui ces instants de bonheur :
Fais que leur souvenir le touche :
Les mots qui sortent de ta bouche
Arrivent toujours à son cœur.

4.

Toi, Bonaparte, à qui la France
Devra sa gloire et son repos ;
Chef adoré, jeune héros,
Tu surpassas notre espérance.
En butte à de longs attentats,
Las d'une longue tyrannie,
Nous invoquâmes ton génie...
Tu n'as pas sauvé des ingrats.

DUO.

Chantons la compagne chérie
Du plus illustre des guerriers :
La rose à ses yeux n'est fleurie
Que pour l'unir à des lauriers.
Elle est l'image de l'aurore
Qui d'un beau jour annonce la splendeur ;
Son front respire une noble candeur :
C'est la bonté qui la décore,
Et ses vertus font sa grandeur.

Chantons la compagne chérie, etc.

Ces couplets, ce *duo*, ont été chantés par mademoiselle Longue et le citoyen Gerbert. La musique est du citoyen Jadin. On attribue les vers au citoyen Laurencin, associé de l'Institut. On a remarqué que, dans les deux bals, presque toutes les dames étaient vêtues d'étoffes en soie de fabrication lyonnaise. Le 30, le ministre de l'intérieur est allé visiter l'Ecole d'économie rurale vétérinaire. Il est entré dans tous les détails du régime intérieur de cet établissement confié à la direction du citoyen Bredin. Il a vu de combien d'améliorations cette institution était susceptible, et l'espérance de les voir bientôt réaliser, qu'il a donnée aux professeurs et aux élèves assemblés, ne sera certainement pas déçue. Le premier Consul est allé chez les citoyens De Barre, Théoleyre et du Tilleux, quai Saint-Clair, où un métier travaillant aussitôt lui a bientôt présenté un écran de velours avec son chiffre. La Consultà a tenu avant-hier une séance générale présidée par le citoyen Marescalchi. L'ambassadeur de la République batave auprès du roi d'Etrurie vient d'arriver dans cette ville. Le citoyen Devoize, commissaire des relations commerciales à Tunis, a passé ici hier pour se rendre à sa destination. On a donné avant-hier la première représentation de *Mars au Parnasse*, pièce allégorique en un acte et en vers. Madame Bonaparte, les ministres, les généraux Murat, Jourdan, Duroc, Lecourbe, Moncey, Dubesme, etc., assistaient à la représentation. Plusieurs circonstances ont dû nécessairement nuire à l'effet théâtral : la suppression forcée d'une scène capitale entre *Thalie* et *Melpomène* ; la mise précipitée de la pièce, qui n'a pas permis aux artistes de donner à leurs rôles respectifs tout le soin et l'intérêt dont ils étaient susceptibles ; le choix, enfin, des airs de *Momus*, qui n'est pas toujours heureux. La diction en général a paru très soignée, et offre des détails de poésie, de style, qui font de cette petite pièce un ouvrage agréable à lire, mais qui n'a point été et ne pouvait être d'un grand effet au théâtre. La musique du citoyen Jadin et le ballet ont généralement fait plaisir. » — *Publiciste* du 4 pluviôse : « *Paris, 3 pluviôse*. ...Quoiqu'il ait gelé cette nuit, nous avons eu

aujourd'hui une belle journée de printemps. Une belle journée à Paris est une bonne fortune dans cette saison, et ceux qui sont de loin ou à proximité (*sic*) vont en jouir aux Tuileries A deux heures la terrasse du château était remplie de monde. Il paraît qu'on abandonne cette année la terrasse des Feuillants pour celle du château ; et la mode, dont il est si souvent difficile d'expliquer les caprices, pourrait bien cette fois être justifiée par des motifs raisonnables..... »

DCCLVII

4 PLUVIOSE AN X (24 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 PLUVIÔSE.

Les ouvriers se sont rassemblés hier comme de coutume dans les guinguettes et cabarets des faubourgs. Ils ne se sont occupés que de leurs travaux et du prix médiocre que les marchands et les entrepreneurs leur payent, soit à la journée, soit à la tâche. Il ne leur est néanmoins échappé aucuns murmures relativement au prix du pain et des autres denrées de première nécessité. On a observé qu'à cet égard l'esprit du peuple est beaucoup plus tranquille que dans les années précédentes, où ces mêmes denrées étaient cependant à beaucoup meilleur marché. La tranquillité de Paris est la même que celle des faubourgs. On commence à s'occuper beaucoup des plaisirs du Carnaval. Les bals sont très fréquents, et jusqu'à présent le meilleur ordre a régné partout.

Des Anglais qui étaient hier au café de la Guerre, boulevard des Italiens, disaient que ceux de leurs vaisseaux qui avaient besoin de réparation étaient les seuls qu'on eût désarmés dans les ports d'Angleterre: que tous les autres étaient prets à faire voile au premier signal; que le nombre des vaisseaux pris à la France, l'Espagne et la Hollande était considérable, et que d'ici à vingt ans ces trois puissances ne pourraient relever leur marine; que l'Angleterre serait toujours la dominatrice des mers; ils vantaient les campagnes de Nelson et surtout l'expédition d'Égypte. Ils ont ajouté enfin que l'Angleterre s'occupait en ce moment d'une alliance offensive et défensive et d'un traité de commerce avec les puissances du Nord et la Turquie, qu'elle avait l'espérance de faire détacher la Hollande des intérêts de la France; que le roi de Prusse entrait dans les vues secrètes du cabinet britannique, et qu'il ne tarderait pas à jouer un rôle dans le traité de paix définitive, s'il avait lieu. Les autres propos des cafés

et autres lieux de réunion n'ont rien offert de remarquable.....

La séance du Corps législatif s'est ouverte aujourd'hui à une heure et demie. Elle était composée d'environ deux cents membres. Après la lecture du procès-verbal, on s'est occupé du renouvellement de la commission administrative. La plupart des membres étaient sans costume; ils ont beaucoup causé entre eux et sont sortis presque tous avant le résultat du scrutin. Les tribunes étaient assez pleines. On ne s'y est occupé que de l'élimination, des dépenses occasionnées par le voyage de Lyon et de la cherté du pain.....

Bourse. — Tiers consolidé est à 57 fr. 60; bons de l'an VII, à 53 fr.; bons de l'an VIII, à 88 fr. 75 c.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 5 pluviôse: « *Paris, 4 pluviôse.* ...Baptiste et Michot, de la Comédie-Française, après avoir joué pendant quelque temps sur le théâtre de Montpellier, revenaient par la diligence, lorsqu'elle fut arrêtée par une bande de voleurs; pendant qu'on liait, qu'on volait, qu'on dépouillait leurs compagnons de route et d'infortune, ils se mirent à jouer gaiement au milieu de la route une scène du *Sourd*; les voleurs la trouvèrent si plaisante, et en furent si contents, qu'ils les firent remonter dans la diligence sans leur voler 80 louis qu'ils avaient dans leur bourse, en leur souhaitant un bon voyage, et en les traitant de bons camarades, à quoi l'un d'eux, je ne sais pas lequel, répondit: « Vous vous méprenez, messieurs, nous sommes artistes du « Théâtre-Français. » Je vous garantis cette anecdote; elle est vraie (*Journal des Théâtres*). » — *Publiciste* du 5 pluviôse: « VARIÉTÉS. La liberté de tous les cultes fut longtemps le rêve de la philosophie; car la philosophie est essentiellement tolérante: l'opinion religieuse est, à ses yeux, une propriété sacrée, quelle que soit la manière dont elle se manifeste. Des hommes qui se disaient philosophes sont venus altérer la vérité de ce principe; ils en ont tiré de fausses conséquences; ils ont cru qu'il fallait détruire la religion catholique pour le salut de la philosophie; ils ont prêché cette doctrine avec acharnement, et ils n'ont point vu de milieu entre la domination suprême d'un culte et son anéantissement. Bonaparte s'est placé comme médiateur entre une religion qui a longtemps dominé et le philosophisme qui veut tout détruire; il rend aux chrétiens leur morale, et à la philosophie son véritable esprit, en proclamant, au nom de la République, l'indépendance des idées religieuses. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager la grande affaire du Concordat. L'organisation du culte occupe maintenant sa sollicitude: on a pensé que ce n'était pas assez d'assurer l'indépendance des cultes, mais qu'il fallait encore assurer l'indépendance de leurs ministres. Il a donc été résolu de leur fixer un salaire; mais sur quoi et comment sera fixé ce salaire? On a cherché à alarmer les acquéreurs des biens nationaux; mais leur garantie est dans les promesses réitérées du gouvernement, dans l'intérêt public et dans la tranquillité de l'État. On sait que dans l'État de Massachusetts, dans la République des

États-Unis, pays où la liberté des cultes a le plus d'étendue, tous les citoyens paient un tribut pour le culte public ; ceux même qui ne professent pas de religion n'en sont pas exempts, car les effets de la morale religieuse ne se répandent pas seulement sur ceux qui y croient, mais encore sur ceux qui n'y croient point. Il en est de la religion comme de la probité : les fripons sont peut-être plus intéressés à sa conservation que les hommes vertueux ; elle retrace à ceux-ci leurs devoirs, mais elle assure et garantit les droits de tous. Les hommes les plus éclairés ont pensé qu'il fallait suivre, en France, l'exemple de l'État de Massachusetts. Tout le monde paiera un tribut à la religion, et les ministres de chaque culte recevront un salaire ; c'est en vain que quelqu'un alléguerait que, ne croyant à aucun culte, il n'en veut payer aucun : la religion sera considérée comme un établissement public auquel il doit contribuer, lors même qu'il n'en profite pas directement. De ce que quelques personnes ne voyageraient jamais, s'en suit-il qu'elles ne dussent pas contribuer aux réparations des routes ? Et parce qu'un homme riche ne doit jamais aller à l'hôpital, refusera-t-il toute espèce de secours à ces établissements d'humanité ? La religion contient le crime et console les malheureux : à ce double titre, tout le monde lui doit son tribut : c'est ainsi que la question nous paraît avoir été envisagée par le gouvernement français. » — *Gazette de France* du 5 pluviôse : « Diverses feuilles publiques ont annoncé que, pendant la dernière inondation, un homme est resté plusieurs jours et plusieurs nuits *sans boire ni manger*, au milieu des eaux dont il était environné et couvert jusqu'aux épaules. Un journal anglais s'étonne que, dans un pays où il se trouve beaucoup de gens qui ne croient pas en Dieu, on puisse croire aussi facilement qu'un homme reste aussi longtemps *sans boire*, lorsqu'il a de l'eau jusqu'au menton. »

DCCLVIII

5 PLUVIOSE AN X (25 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 6 PLUVIÔSE.

La classe ouvrière continue à se très bien conduire, et l'on y remarque un véritable attachement pour le gouvernement. Ce n'est que dans la classe plus aisée que l'on semble avoir des inquiétudes sur les changements annoncés comme devant avoir lieu dans le Corps législatif et le Tribunat. Il paraît que ces inquiétudes sont semées et entretenues dans le public par ceux qui craignent eux-mêmes d'être l'objet de ces changements. Les discours et les propos de café sont toujours les mêmes, et les oisifs continuent à se perdre en conjectures.

On fait courir le bruit qu'il y a eu à Lyon des rixes entre la garde des Consuls et les troupes de ligne qui la jalousent beaucoup, et que celles-ci ont eu le dessous. Les malveillants ne dissimulent pas le mécontentement qu'ils éprouvent de l'accueil que le premier Consul a

reçu à Lyon, et de ne rien savoir de positif sur ce qui se passe en cette ville.

On disait hier qu'une nouvelle division de nos forces maritimes et de guerre était partie de Toulon depuis peu de jours ; les uns la supposaient destinée pour l'Afrique, les autres pour Saint-Domingue ; on répétait avec affectation que ces préparatifs ne nous rendraient pas nos colonies.

On rapporte que les inondations n'ont pas causé autant de dégâts qu'on avait lieu de le craindre dans certains départements fromenteux, tels que la Somme, l'Aisne et l'Oise, quoique les prix des grains s'y soutiennent encore à certain taux. On assure qu'à Grasse le pain qui a valu jusqu'à 8 et 9 sols la livre, ne se vend plus que 4 sols ; qu'il est arrivé des quantités considérables de froment au port de Cette et dans tous les ports de la Provence.....

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à une heure trois quarts ; il y avait au commencement dix-huit membres ; le nombre s'en est accru jusqu'à trente-neuf. On s'est séparé après la lecture du procès-verbal, et l'on s'est ajourné au 16 de ce mois. Les tribunes étaient peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 80 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 53 fr. ; ceux de l'an VIII, à 88 fr. 75 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 6 pluviôse : « *Paris, 5 pluviôse.* Quelques personnes regardent comme une vaine politique ou comme une marque de faiblesse la méthode que suit le Sénat pour déterminer quels seront les membres du Tribunat ou du Corps législatif qui resteront en l'an X et ceux qui sortiront. Ce n'est pas une vaine politesse ; si c'en était une, c'est une politesse tout à fait politique de réélire ceux qui doivent rester, plutôt que de désigner ceux qui doivent sortir. Le résultat réel des deux méthodes serait très différent, et on va en être convaincu. Un scrutin d'élimination aurait probablement éparpillé des votes sur cinquante ou quarante membres du Tribunat au lieu de vingt sur quatre vingts ou cent membres du Corps législatif au lieu de soixante. Donc, entre les membres demeurant, plusieurs auraient pu apprendre que leur réjection a tenu à très peu de chose ; plusieurs seraient donc mécontents, même en restant en place. Au contraire un scrutin de réélection laisse à chacun la satisfaction de croire qu'il a été élu sans opposition de personne. Mais il me semble que le Sénat n'avait pas à choisir ; sa marche était réglée par la nature des choses. Le Sénat a nommé, en l'an VIII, trois cents membres du Corps législatif et cent tribuns ; suivant la Constitution, chaque année, à compter de l'an X, il doit sortir un cinquième de leur nombre ; le Sénat n'a pas déterminé, dans son élection originaire, le temps

des fonctions de chaque individu; il doit le faire pour la suite. En conséquence comment a-t-il dû considérer les hommes compris dans la liste de sa première nomination? Il a dû les regarder comme revêtus de deux qualités distinctes: 1° comme membres du Tribunat et du Corps législatif pour l'année courante; 2° comme de simples candidats entre lesquels devaient être choisis ceux de l'année suivante. Rien n'est plus évident; car aucun membre du Corps législatif, ni du Tribunat n'ayant été élu pour trois ans, ni pour quatre, ni pour cinq, tous au contraire l'ayant été pour un, que sont-ils, que peuvent-ils être après cette année, sinon des candidats pour les nominations subséquentes? Le Sénat a donc suivi la même marche régulière qu'il put suivre; ce n'est donc pas une vaine politesse. Et quand sa méthode d'élection serait une politesse, il faudrait encore lui en savoir gré, comme d'un exemple d'urbanité nationale, qui peut-être ne sera pas perdu pour les mœurs privées (*Journal de Paris* ..... » — Il y a un article semblable, ou à peu près, dans la *Gazette de France* du 6 pluviôse.

DCCLIX

6 PLUVIOSE AN X (26 JANVIER 1802).

Journaux.

Journal des Débats du 7 pluviôse : « *Paris, 6 pluviôse*. ...On dit que le premier Consul n'arrivera à Paris que le 10. Rien ne transpire des résultats des délibérations de la Consultà; on croit généralement qu'ils ne seront publiés qu'à Milan, lorsque les députés cisalpins y seront de retour..... » — *Citoyen français* du 7 pluviôse : « *Paris, 6 pluviôse*. ...Le gouvernement a, dit-on, le projet de faire de l'étude de la langue allemande une partie de l'éducation publique. Les rapports qui existent dans ce moment entre l'Allemagne et la France; la réunion de la rive gauche du Rhin, formant, avec l'Alsace et la ci-devant Lorraine allemande, une étendue de huit départements où la langue allemande est celle du peuple; la nécessité de former de dignes magistrats capables d'être utiles un jour à ces précieuses contrées; telles sont, sans doute, les considérations qui détermineront le gouvernement à protéger l'étude de la langue allemande. Les Allemands ont plus que nous, de bons livres élémentaires, tels que ceux de Campe, de Salzmann, de Basdorf, etc. Leurs ouvrages respirent cette énergie qui ne s'acquiert que par l'exercice soutenu de nos facultés pour approfondir le même objet. Le Français, vif, aimable, enjoué, réussira sans doute dans les ouvrages de goût et d'imagination; l'Allemand réfléchi, infatigable, décompose, analyse, compare avec le sang-froid du philosophe.....» — *Gazette de France* du 7 pluviôse : « L'Institut national de jurisprudence tint hier sa première séance générale. Cet établissement, destiné à former des législateurs éclairés, des notaires instruits et d'habiles jurisconsultes, est dirigé et administré par des hommes dont le mérite et les talents sont pour lui d'un favorable augure. Déjà cette école précieuse compte des élèves distingués, qui donnent les plus

hautes espérances, et dont l'instruction dispense de faire l'éloge de leurs professeurs. Au nombre de ces derniers on remarque le citoyen Peuchet, avantageusement connu par ses écrits sur la statistique, le commerce et l'économie politique. »

DCCLX

7 PLUVIÔSE AN X (27 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 PLUVIÔSE.

La situation de la ville de Paris et des faubourgs est toujours également satisfaisante. Quoique certaines branches de fabriques et d'industries, aient repris beaucoup d'activité, le commerce en général est toujours languissant. Les marchands désirent vivement la paix définitive; ils disent qu'ils espèrent qu'elle sera publiée aussitôt le retour du premier Consul, et qu'alors le commerce reprendra sûrement son ancien éclat. Ils se plaignent presque tous de ne rien faire en ce moment.

On n'a parlé hier dans les endroits publics que du retour du premier Consul et du profond secret gardé par le gouvernement sur tout ce qui s'est passé à Lyon. En général on a été très réservé sur les propos.

On répand dans le public que l'impôt des portes et croisées va être supprimé, ainsi que celui du droit de passe; et que la loterie nationale n'aura plus qu'un tirage par mois.

Un chef de bataillon qui arrive d'Égypte, où il a été blessé, disait hier, au café du Caveau, qu'ayant été fait prisonnier, sir Sydney Smith le reçut très bien à son bord et l'admit à sa table; que, cette circonstance l'ayant mis à même de causer avec lui, cet amiral lui avait paru n'être pas d'avis de la paix et lui avait plusieurs fois répété que la France présentait l'olivier d'une main et de l'autre tenait un poignard, et que c'était en vain qu'il avait fait tous ses efforts pour lui persuader que le gouvernement français était de bonne foi.

Les prêtres attendent toujours avec grande impatience la publication du Concordat, et plus encore le sort qu'on doit leur faire. Plusieurs ecclésiastiques nouvellement arrivés des pays étrangers sont réduits à demander l'aumône, n'ayant aucune connaissance ici qui puisse venir à leur secours. Les prêtres qui exercent le culte dans les différentes églises de Paris se plaignent de la dureté de leurs chefs,

qui s'emparent de toutes les quêtes et des offrandes qui sont considérables, et ne donnent que des sommes très modiques à leurs coopérateurs. On cite que l'église des Carmes et celle de Saint-Roch produisent chacune 30,000 francs aux curés, et qu'ils n'en donnent pas le dixième à leur clergé. On cite quelques églises où les administrateurs du culte sacrifient tous les fonds à des objets de luxe ou d'embellissement pour les temples et ne donnent pas aux prêtres de quoi vivre même médiocrement.

On dit, dans les cafés et autres endroits publics, que la conduite de la garde des Consuls est depuis quelque temps beaucoup plus régulière ; qu'il est fort rare de rencontrer de ces gardes dans les rues après dix heures du soir; que, lorsqu'il s'en trouve dans les endroits publics, ils ont beaucoup de retenue, et qu'on ne les voit plus comme autrefois chercher dispute aux citoyens.

Les agents de la préfecture ont arrêté aujourd'hui neuf de ces filous connus sous le nom d'étouffeurs, au moment même où ils s'occupaient d'escroquer au jeu de billard un citoyen sans expérience, arrivant des départements, et qu'ils avaient chambré dans cet endroit sous le prétexte de lui faire voir un assaut d'armes entre un général russe et une actrice de l'Opéra.....

La séance qui devait avoir lieu aujourd'hui au Corps législatif a été remise à demain. Plusieurs membres, qui n'avaient point été avertis, s'étaient rendus dans la salle. Les tribunes étaient pleines de curieux qui croyaient que le Sénat conservateur ferait connaître dans cette séance le résultat de son travail par l'élimination. On est sorti en murmurant comme à l'ordinaire.

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 50 c.; provisoire déposé, à 46 fr.; provisoire non déposé, à 43 fr. : bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VII, à 53 fr.; ceux de l'an VIII, à 89 fr.; les coupures, à 73 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 8 pluviôse : « *Paris, 7 pluviôse.* ...Le Sénat conservateur, au lieu de deux séances, en a maintenant quatre, pour travailler à la réélection des membres du Corps législatif et de ceux du Tribunat qui doivent rester en fonctions. Il a commencé par le Corps législatif; il vote sur tous les noms dans l'ordre des lettres alphabétiques. Ceux qui ne se trouveront point ainsi renommés cesseront leurs fonctions à une époque de cette année qui sera indiquée. On sait que le nombre des sortants doit être de vingt pour le Tribunat et de soixante pour le Corps législatif. Les membres

sortants du Tribunat sont rééligibles, aux termes de la Constitution ; ceux du Corps législatif ne peuvent être réélus qu'après une année. Ce n'est qu'après cette première désignation parmi les membres qui composent aujourd'hui ces deux corps, que le Sénat s'occupera des remplacements. Il aura à examiner si, cette fois, les candidats seront exclusivement pris sur la liste nationale, qui n'est pas encore, à beaucoup près, complète ; il s'est élevé de nombreuses réclamations, qu'il faudra vraisemblablement juger avant qu'elle devienne loi de l'État. On se rappelle que, quant aux listes communales et départementales, un arrêté du gouvernement en a suspendu les effets jusqu'à une décision ultérieure. Dans la séance du 4 et dans celle du 6, le Sénat a déjà réélu quatre-vingts membres du Corps législatif..... »

DCCLXI

8 PLUVIOSE AN X (28 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 9 pluviôse : « *Paris, 8 pluviôse.* ...Depuis longtemps le public et surtout les habitants des rues voisines de la Vieille-place-aux-Veaux, située derrière le quai de Gesvres, se plaignaient des établissements de boucherie qui se trouvent comme entassés sur ce point. Vingt-un échaudoirs tenus avec une extrême malpropreté, cinq fondoirs et deux dépôts de cuirs verts en salaison existent dans des bâtiments pressés où l'air circule à peine. C'était dans ces échaudoirs obscurs et dégoûtants que se préparait le débit des viandes malsaines dont la vente porte toujours préjudice au commerce important de la boucherie. On ne conçoit pas comment les établissements dont il s'agit ont pu subsister aussi longtemps leur origine remonte à 1416) ; aussi ne saurait-on trop louer le magistrat éclairé qui, en les faisant enfin disparaître, prouve avec quel zèle il veille à la salubrité de cette ville et à la sûreté de ses habitants..... » — *Publiciste* du 9 pluviôse : « *Paris, 8 pluviôse.* ...Le préfet de police vient de rendre un service essentiel aux habitants des rues voisines de la Vieille-Place-aux-Veaux, située derrière le quai de Gesvres en faisant disparaître de cet emplacement vingt-un échaudoirs, cinq fondoirs et deux dépôts de cuirs verts en salaison, qui depuis 1416 empoisonnaient ce quartier déjà trop resserré. C'était dans ces échaudoirs obscurs et dégoûtants que se préparait le débit des viandes malsaines qui portaient à la santé des pauvres des atteintes d'autant plus fâcheuses, que le bas prix auquel on les lui livrait était pour lui un piège inévitable..... »

DCCLXII

9 PLUVIOSE AN X (29 JANVIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 10 pluviôse : « *Paris, 9 pluviôse.* ...Le commissaire de police de la division de l'Unité avait fait annoncer qu'une petite fille âgée de cinq ans, d'une figure jolie et spirituelle, parlant bien et paraissant bien élevée, avait été abandonnée depuis quelques jours par ses parents, réduits, d'après un billet trouvé sur elle, à la plus extrême indigence ; le commissaire invitait en même temps les personnes qui désiraient se charger de cette enfant, à s'adresser à lui. Vingt personnes se sont présentées chez le citoyen Pessonneaux dans la matinée où cette annonce a été faite ; mais elles avaient été prévenues par le citoyen Maret, secrétaire d'État..... » — *Citoyen français* du 10 pluviôse : « *Paris, 9 pluviôse.* ...Le citoyen *Deluynes*[1], membre du Conseil général du département de la Seine, vient de marier son fils[2] avec Mme *de* Narbonne. Quelques personnes doutaient si c'était vraiment le fils du citoyen Deluynes qui se mariait. La manière dont étaient conçus les billets dits de *faire part* a causé cette incertitude. Ils annonçaient le mariage de M. *de* Chevreuse, et les gens qui pensent qu'aujourd'hui le fils doit s'appeler comme son père ne reconnaissent pas dans M. *de* Chevreuse le fils de M. Deluynes. »

DCCLXIII

10 PLUVIOSE AN X (30 JANVIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 11 PLUVIÔSE.

Le retour du premier Consul et les opérations de la Consultà sont le sujet de toutes les conversations publiques et particulières. Les politiques craignent que les cours de l'Europe ne voient de mauvais œil cet arrangement et qu'il n'amène la guerre de nouveau. Les malveillants se sont empressés de propager cette idée, qui trouve crédit auprès des hommes faibles et timides. Les royalistes disent déjà que le premier Consul n'a accepté la direction du gouvernement de la

1. Il s'agit de Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, ex-constituant, futur sénateur.
2. Le duc de Chevreuse, qui fut pair de France sous la Restauration.

République cisalpine que pour se retirer à Milan aussitôt qu'il sera possible de rappeler un Bourbon en France et de rétablir la monarchie, que tout ceci est convenu avec les diverses puissances de l'Europe et que sans ces conditions la paix n'aurait pas lieu.

On rapporte que les étrangers qui sont à Paris n'aiment point en général notre gouvernement, quoiqu'ils affectent en public d'en dire beaucoup de bien ; ils s'en dédommagent dans le particulier en critiquant toutes ses opérations et en répétant souvent que les Français n'ont autre chose qu'une monarchie déguisée. Ce sont surtout les Polonais et les Italiens qui se conduisent ainsi.

Le citoyen Armelin, dont il a été question au rapport du 27 nivôse [1], et qui était parti pour Lyon dans l'intention de semer le trouble parmi les troupes et de chauffer les têtes, a écrit de Grenoble qu'il n'avait point osé rester à Lyon, et qu'il avait été obligé de s'éloigner promptement pour échapper aux recherches de la police.

La séance du Corps législatif a commencé à près de trois heures. Il y avait cent soixante membres, presque tous sans costume. Le président a annoncé que le premier Consul arrivait aujourd'hui à Paris ; un membre a pris la parole ; il a fait l'éloge des opérations qui se sont consommées à Lyon et de la conduite du premier Consul ; il a fini par demander qu'il fût nommé une députation de vingt-quatre membres pour aller le féliciter, ce qui a été adopté. Le choix en a été fait par la voix du sort. On a dit dans les tribunes, qui étaient peu nombreuses, que le motionnaire avait envie d'être réélu.....

Hier, quoique jour de décadi, les cabarets et les guinguettes des faubourgs n'ont pas été plus fréquentés que les jours ouvrables : la plus grande tranquillité a régné partout. Les spectacles hier ont été tous remplis, à l'exception du Vaudeville, où il n'y avait presque personne. On remarque que ce théâtre tombe chaque jour d'une manière sensible.

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 85 c. ; provisoire non déposé, à 43 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; bons de l'an VII, à 53 fr. 50 c. ; ceux de l'an VIII, à 89 fr. 50 c.

(Arch. nat., F^{7}, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 11 pluviôse : « *Paris, 10 pluviôse.* ...Les professeurs de l'École de peinture et sculpture ont distribué, le 9 pluviôse, les prix du *Torse peint*, fondé par Caylus, et de la *Tête d'expression*, fondé par La-

1. ... ce rapport.

tour. Le premier a été partagé entre les citoyens Ingres, élève de David, et Thomassin, élève de Vincent; le second a été donné au citoyen Matte, sculpteur..... »

DCCLXIV

11 PLUVIOSE AN X (31 JANVIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 12 pluviôse.

Les réunions d'ouvriers et autres individus, qui fréquentent habituellement les cabarets et les guinguettes les jours dits de dimanche, ont eu lieu hier comme de coutume et ont été parfaitement tranquilles. On n'a pas dit un mot de politique; on s'est occupé du retour du premier Consul, qui a causé une grande joie parmi le peuple, mais on n'a point parlé de l'objet de son voyage; quelques ouvriers ont seulement demandé à leurs camarades ce que c'était que la Consultà, mais ceux-ci ne purent leur répondre. La plus grande tranquillité règne dans la ville comme dans les faubourgs.

Dans les cafés et dans les sociétés particulières on ne parle que des affaires de la République cisalpine, et toujours dans le même sens que le rapport d'hier. Les militaires et surtout les officiers réformés paraissent fort satisfaits qu'une de nos armées reste dans la République cisalpine; ils espèrent par ce moyen être plus facilement placés. On commence déjà à analyser la Constitution donnée aux Cisalpins. L'article relatif à la religion fait dire à beaucoup d'individus que l'on suivra le même système et la même organisation pour la religion catholique en France.

Les émigrés rentrés et leurs partisans reprennent de plus en plus leur ancienne morgue et ne ménagent point le gouvernement dans leurs projets.

On a trouvé aujourd'hui dans les livres des bouquinistes, étalés sur le quai de Voltaire, quelques morceaux de papier de même grandeur et de la même écriture portant ces mots : « Dans les troubles de l'État, le bon parti est toujours celui du Roi et de son Conseil; dans les troubles de l'Église, le bon parti est toujours celui du vicaire de Jésus-Christ et du Corps des évêques. » Au bas des billets on lit : *Pensées de Bourdaloue,* t. II, page 213.....

On continue à se plaindre de la nullité du service de la garde nationale. Il n'y a personne le plus souvent dans les corps de garde.

Ce matin, un commissaire de police avait besoin de force armée pour une opération ; il n'a trouvé au poste du chef-lieu de la 35e demi-brigade qu'un homme de plus de soixante ans et en sabots, et un enfant de quinze ans.....

La séance du Corps législatif a commencé à trois heures moins un quart ; il y avait environ deux cents membres, dont très peu en costume. Après la lecture du procès-verbal un membre de la députation envoyée auprès du premier Consul a pris la parole et rendu compte de l'accueil qu'elle en avait reçu ; le président a proposé l'impression de la réponse du premier Consul, qui a été adoptée, mais sans unanimité et sans empressement. Il y avait environ trente personnes dans les tribunes. On n'y a rien dit de remarquable.

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 15 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 53 fr. 50 c. ; ceux de l'an VIII, à 89 fr. 50 c.

(Arch. nat., F7, 3830.)

DCCLXV

12 PLUVIOSE AN X (1er FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 PLUVIÔSE.

Les conversations publiques n'ont rien présenté de nouveau depuis hier. Elles ont toujours pour objet les opérations relatives à la République cisalpine. Quelques tribuns et quelques législateurs se permettent des propos et des sarcasmes ; on rapporte que Chazal et un nommé Ristou, fils d'un ancien conseiller ou substitut au Parlement de Metz, condamné sous l'ancien régime à être pendu pour faux, ont dit hier dans une société qu'aux termes de l'art. 4 de la Constitution tout citoyen français perdrait ce titre par l'acceptation de fonctions offertes par un gouvernement étranger, et qu'il n'y avait pas d'exception pour les Consuls. Ce propos a été tenu aussi dans quelques cafés. Le plus grand nombre des tribuns et des législateurs sont en général, dit-on, fort réservés sur ce qui s'est passé à Lyon. Ils ne pensent qu'à eux et à tâcher de se conserver en place ou à se faire renommer. Le premier Consul, disent plusieurs d'entre eux, marche à pas de géant et il n'y a pas moyen de lui résister.

Beaucoup de personnes regardent la Constitution de la Cisalpine et

les arrangements qui ont été pris comme un chef-d'œuvre de politique. Ils disent que dans aucune Constitution les pouvoirs ne sont aussi bien balancés et mieux organisés.....

Le bal masque, qui a eu lieu cette nuit, à la Société Olympique, a attiré très peu de monde et a fini à cinq heures et demie du matin. Le plus grand ordre a régné dans l'intérieur et au dehors.

Quelques Comités de bienfaisance ne mettent pas d'ordre dans la délivrance des cartes de pain pour les indigents. Ils en donnent pour un même jour chez le même boulanger une quantité excédente à celle indiquée; d'où il arrive qu'il est impossible de les satisfaire tous, qu'ils se plaignent et vont jusqu'à faire des menaces. Plusieurs de ces indigents recommencent à vouloir échanger pour du pain blanc, en payant le surplus, le pain qu'on leur donne. C'est particulièrement dans le IXe arrondissement que cela est arrivé.....

Il existe un esprit de jalousie entre les dragons du 9e régiment, casernés à l'*Ave Maria*, et la gendarmerie d'élite, casernée aux Célestins; les militaires de ces deux corps se provoquent chaque fois qu'ils se rencontrent soit dans les cabarets, soit dans d'autres lieux publics.

La ville et les faubourgs de Paris jouissent de la plus grande tranquillité.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 60 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 53 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 13 pluviôse: « *Paris, 12 pluviôse.* ...Douze ou quinze enfants furent ramassés hier dans une maison de débauche par des agents de la police, et conduits dans une maison de correction. Des témoins oculaires affirment qu'ils ne paraissaient nullement affectés de cette *malencontre* et qu'ils soutenaient avec effronterie les regards du public. Il y a longtemps que les gens sages ont manifesté leurs craintes sur les vices de la génération née pendant les troubles de la Révolution, et réclament un tribunal des mœurs avec le citoyen Bernardin de Saint-Pierre, qui en a développé les motifs avec son talent ordinaire .... »

DCCLXVI

13 PLUVIOSE AN X (2 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 PLUVIÔSE.

La tranquillité publique est toujours la même. Les travaux vont passablement bien ; mais ne sont pas à beaucoup près suffisants, vu le grand nombre des indigents ; l'opinion générale des entrepreneurs est que la campagne qui va commencer sera bonne et très active. Les subsistances ne présentent rien de nouveau ; les blés semblent tendre à la baisse. Quelques malveillants ont répandu dans les faubourgs que le premier Consul avait, en arrivant à Lyon, fait diminuer le prix du pain, qu'il n'y valait plus que 12 sols les 4 livres, et qu'il en avait été de même sur toute la route qu'il a parcourue. Ce bruit a été recueilli avidement par quelques ouvriers et a donné lieu à quelques plaintes sur le prix du pain à Paris.

Il s'est formé hier, dans la cour des Tuileries et sous le vestibule du Palais du gouvernement, des groupes attirés par la curiosité. On y a parlé de la cherté du pain ; quelques individus ont cherché à grossir les malheurs occasionnés par la misère en la présentant comme l'unique cause des divers suicides qui ont eu lieu cet hiver. On a cru un instant dans ces groupes que les tribuns n'avaient pas été admis à l'audience du premier Consul, ce qui a donné lieu à quelques propos peu favorables aux tribuns.

Les malveillants disent que le principal motif du premier Consul, en se rendant à Lyon, a été de s'assurer par lui-même de l'esprit qui règne dans cette ville et dans les départements environnants, de prévenir secrètement les chefs des autorités constituées que son intention était de se retirer à Lyon et d'en faire la capitale de la République, s'il avait jamais à se plaindre de Paris.

On a continué hier à s'entretenir dans les cafés des affaires du moment ; on y lisait avec empressement l'article du *Journal des Défenseurs* sur la Cisalpine [1]. L'on a fait l'éloge du secret que le gouvernement garde sur toutes ses opérations, et l'on a dit que c'était le seul moyen d'en assurer le succès ; on a ajouté que les conditions définitives de la paix étaient entièrement convenues entre les pléni-

1. Il s'agit du numéro du 10 pluviôse an X de ce journal, qui contenait le texte de la Constitution de la République italienne, ci-devant cisalpine.

potentiaires, et qu'on s'attendait avant un mois à leur publication. On a dit encore que le travail du Sénat conservateur était terminé en ce qui concerne le Corps législatif; qu'il avait dû commencer hier celui relatif au Tribunat; que les législateurs Bassenge et Fabry étaient éliminés.

On rapporte que le général Kosciuszko a recherché longtemps la bienveillance du premier Consul, tant qu'il a cru que le gouvernement emploierait sa puissance pour rendre à la Pologne [son indépendance]; que depuis qu'il est convaincu que l'on ne s'occupera point des affaires de son pays, il s'est éloigné peu à peu et s'est jeté tout à fait parmi les mécontents; qu'il se permet sur le premier Consul les réflexions les plus inconvenantes; qu'il a soin de se contenir quand il se trouve avec des Français, mais qu'il s'explique franchement avec ses compatriotes, qui le regardent comme leur protecteur et leur chef, et qui partagent ses principes et ses opinions.....

Hier soir un aveugle chantait dans la rue Saint-Denis pour intéresser la pitié des passants; un particulier s'approche et lui donne une pièce de monnaie et s'en va. L'aveugle s'aperçoit, au tact, que c'est une pièce d'or; il appelle à grands cris le particulier et lui dit qu'il s'est trompé: Tant mieux pour toi! » lui crie l'autre à son tour, et il s'éloigne.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 37 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F 7. 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 14 pluviôse: « *Paris, 13 pluviôse.* ...M. de Melzi, qui est nommé vice-président de la République italienne, est le même qui remit les clefs de Milan au premier Consul, lorsqu'il entra pour la première fois dans cette ville, à la tête de l'armée française. » — « Le second et dernier tour de scrutin pour la nomination des juges de paix a été ouvert le 13 pluviôse, à huit heures du matin, chez les directeurs de scrutin, et sera fermé le 16. Les citoyens ne recevront point cette fois de lettres de convocation, d'après l'arrêté du préfet du département, qui est affiché et qui doit en tenir lieu..... » — *Publiciste* du 14 pluviôse: « *Paris, 13 pluviôse.* ...On a terminé, le 8 de ce mois, dans une des salles du Mont-de-Piété, la vente d'une grande quantité de tableaux de l'école flamande. Les curieux se sont disputé la gloire de les acquérir, et ce n'est qu'à prix d'or qu'on a pu se les faire adjuger. Voici les prix de quelques-uns: un *Paysage* par Van der Velde, 9.901 francs; le *Portrait du doreur* par Rembrandt, 5.005 francs; le *Chasseur endormi* par Metzu, 12.000 francs; *une Fête de Village* par Téniers, 16.330 francs; *Diogène* par Van-Mol, 10.461 francs; le *Dessinateur* par Gérard Dow, 7.645 francs..... »

DCCLXVII

14 PLUVIOSE AN X (3 FÉVRIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 15 pluviôse.

On disait hier, dans les manufactures et dans les ateliers, que le premier Consul avait accordé des sommes considérables aux manufacturiers et aux fabricants de Lyon, que le dégrèvement de 100.000 fr. sur les contributions de l'an X pour le département du Rhône devait porter particulièrement sur eux. On disait que ceux de Paris méritaient au moins un pareil encouragement.

L'esprit public continue à prendre une bonne direction ; la confiance dans le gouvernement s'accroît chaque jour, comme l'espérance de la paix définitive se consolide davantage.

Le citoyen Guillaumot, inspecteur général des carrières, a reçu, le 13 de ce mois, l'ordre de renvoyer tous les ouvriers des ateliers de secours qui lui avaient été accordés au commencement du mois dernier, au nombre de près de trois cents. Cette mesure précipitée, dans le moment où il y a encore beaucoup d'ouvriers sans travail, et lorsque le pain est aussi cher, peut avoir des inconvénients majeurs, non seulement sous ce premier aperçu, mais encore sous celui de la sûreté des propriétés, car il se manifeste chaque jour de nouveaux fondis, et jamais il n'a été plus urgent de s'occuper des réparations des carrières.

Le second tour de scrutin pour la nomination des juges de paix se traine lentement ; personne ne va voter. Au premier tour, des directeurs de scrutins n'ont pas eu douze votants dans leur série. Les citoyens sont à cet égard de la plus grande insouciance.

Quelques personnes cherchaient à répandre hier que la République Helvétique allait recevoir la même organisation que la Cisalpine et que le premier Consul en serait également le président.

Les prêtres manifestent la plus grande impatience sur le retard qu'éprouve la fixation de leur sort. Ceux qui desservent l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet s'occupent dans ce moment d'une quête dans les maisons particulières. Ils annoncent que le produit de cette quête, qu'on dit déjà très considérable, doit être employé aux embellissements de leur église. C'est surtout aux femmes vieilles et riches qu'ils s'adressent particulièrement, et ils en tirent d'assez fortes sommes.

Le nommé Olombel, prévenu de faux et d'escroqueries considérables, a été conduit avant-hier devant le directeur du jury. Pendant le cours de l'interrogatoire on lui a représenté la pièce fausse dont il s'était servi pour toucher indûment une somme de plus de 100.000 fr. Olombel s'en est saisi et l'a jetée précipitamment dans le poêle près duquel il se trouvait. Le directeur du jury a fait ses efforts pour retirer la pièce du feu, mais elle était déjà consumée ; heureusement qu'elle a été parfaitement décrite au procès-verbal, et la procédure ira toujours son train.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 35 c. ; provisoire non déposé, à 43 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 52 fr. 50 c. ; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCLXVIII

15 PLUVIOSE AN X (4 FÉVRIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 pluviôse : « *Paris, 15 pluviôse.* ...On travaille à des plantations dans le bois de Boulogne. On a ouvert deux allées nouvelles à l'entrée de la porte Maillot. L'une conduit directement à Saint-Cloud. Tout promet que cette belle promenade sera extrêmement fréquentée, la campagne prochaine..... » — « *Clef du Cabinet* du 16 pluviôse : « *Paris, 15 pluviôse.* Aujourd'hui la grande parade avait attiré une foule immense aux Tuileries et sur la place du Carrousel Le premier Consul, qui paraissait pour la première fois en public depuis son retour de Lyon, y a reçu les témoignages les plus rononcés de l'attachement et de l'admiration publics..... »

DCCLXIX

16 PLUVIOSE AN X (5 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 PLUVIÔSE.

Il existe à Paris des Italiens de tous les partis, et ils tiennent chacun de leur côté des propos. Les mécontents disent que la nomination du premier Consul comme président de la Cisalpine est l'ouvrage des prêtres et des nobles, que le peuple n'a été compté pour rien, et qu'il

faut s'attendre dans ce pays-là à des crises violentes; que les troupes françaises contiennent seules tous les partis; que les patriotes qui ont le mieux servi le premier Consul, lors de la conquête de Milan, sont à présent traînés dans la boue; que leurs services sont comptés pour rien; qu'on persécute tous ceux qui se sont montrés amis de la Révolution, mais qu'il faut voir la fin de tout cela. Les autres, au contraire, rendent le compte le plus satisfaisant de la situation de la République cisalpine, de l'attachement et de la reconnaissance que ses habitants ont conçus pour la personne du premier Consul; qu'il y a bien à la vérité quelques enragés qui ne l'aiment pas, qui désapprouvent tout ce qui a été fait, comme ils blâmeront tout ce qui se fera par la suite, mais que le nombre en est très peu considérable, que ce sont tous des mauvais sujets, qui seront facilement contenus par la masse des bons citoyens.

Des malveillants disent, à leur tour, que les Italiens se sont vantés que le premier Consul avait promis d'agrandir le territoire de la République cisalpine en y joignant d'abord une partie du Piémont, puis après les États de Venise, etc. Ils insinuent, à la suite de ces propos, que tous ces arrangements ne feront que reculer davantage la paix générale. On surveille avec soin tous ces Italiens.

On disait hier soir, au club des étrangers, que certaines puissances n'ont point envoyé par politique des plénipotentiaires au Congrès d'Amiens, afin de pouvoir rejeter les articles qui blesseraient leurs intérêts; que la Prusse, par exemple, pourrait bien ne pas les approuver tous. On en tirait la conséquence qu'une nouvelle guerre était très possible, mais que nos troupes n'auront plus le même enthousiasme, qu'elles ne voulaient même plus se battre pour un gouvernement trop dur, disait-on.

Dans les cafés, on s'est occupé des affaires de Saint-Domingue. Les discoureurs disaient que l'Angleterre n'était point étrangère à l'insurrection qui y avait éclaté; que les principaux auteurs de ces mouvements pourraient bien être à Paris; que, d'après la conduite de Toussaint-Louverture, il serait bien difficile de lui ôter le commandement et d'accoutumer les nègres par la suite à obéir à un blanc.

On a dit encore qu'aussitôt l'élimination terminée, la session du Corps législatif sera prorogée pendant un temps suffisant pour faire passer les divers projets de loi qui ont été retirés, et plusieurs autres qui sont tout prêts; qu'ils n'éprouveront plus de difficulté.

On a ressassé encore les affaires de religion. Quelques personnes ont dit que le gouvernement n'aurait pas dû avoir recours au Pape pour le rétablissement du culte; que c'était se replacer sous le joug

de la cour de Rome, quand on avait eu tant de peine à secouer ce joug et qu'on en était venu à bout. On a ajouté que la liberté des cultes en France était une chimère, si la religion catholique était la seule salariée, si elle était celle du gouvernement, parce qu'alors elle devait nécessairement faire disparaître toutes les autres ; que d'ailleurs on n'avait qu'à s'en reposer sur les prêtres, et qu'ils sauraient bientôt éloigner les ministres des autres cultes.

On a dit encore dans les cafés et autres lieux publics, qu'on avait remarqué, à la dernière revue, qu'il n'y avait dans le palais du gouvernement que presque tous émigrés rentrés; à cette occasion on disait qu'ils obtenaient de préférence et plus facilement que personne des billets.

On répand dans le public que le premier Consul a fait venir à Lyon le général Jourdan pour le prévenir de se tenir prêt à recevoir le portefeuille de la guerre au premier moment.

On disait hier soir que le conseiller d'État Portalis était parti pour Amiens, chargé d'une mission spéciale. On disait aussi que le citoyen Fourcroy était allé dans les départements du Nord pour y faire des changements dans les autorités et dans la division du territoire.....

On dit qu'il y a un certain nombre d'individus, qui sans tenir à aucun corps, portent différents uniformes, fréquentent le palais du Tribunat et ne vivent que d'escroqueries. Le préfet de police en a prévenu le commandant de la place.....

Paris est parfaitement tranquille.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c ; ceux de l'an VIII, à 90 fr.; les délégations, à 48 fr.

(Arch. nat., F7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 17 pluviôse : « Quoique la discussion qui s'est élevée il y a peu de temps, relativement à l'opposition politique, ait perdu tout l'intérêt qu'une circonstance lui avait donné, cette thèse continue cependant d'être une source de dissertations et de commentaires. C'est toujours dans le parlement britannique que chacun s'obstine à puiser ses notions sur l'opposition considérée par rapport au pays dans lequel on discute ; comme si l'esprit de jalousie qui, en Angleterre, anime les antagonistes du ministère, avait quelque chose de commun avec l'esprit de parti et de domination qui a quelquefois paru diriger les antagonistes d'un autre gouvernement; comme si l'on ne savait pas que, si l'opposition pouvait devenir un moment dangereuse en Angleterre, elle serait sur-le-champ réprimée et anéantie dans les Etats où elle se montre dangereuse, entreprenante et usurpatrice. Quoi qu'il en soit, il y a des limites que ni la décence, ni encore moins la générosité ne peuvent se permettre de

dépasser ; et telles sont les bornes de la discussion dont il s'agit. La cause de ceux qui ont pu se flatter qu'un système d'opposition les conduirait, en France, à la domination, est jugée et perdue dans l'opinion publique. Les partisans de cette théorie doivent, par là même, entrer de plein droit dans la classe ordinaire des vaincus que les lois de l'honneur ne permettaient pas de combattre. Il ne nous reste qu'à plaindre ceux qui, dupes et victimes de l'intrigue, ont pu servir *innocemment*, comme cela arrive quelquefois, d'instruments à l'ambition, et à mépriser ceux dont les intentions ne sauraient être justifiées aux dépens de leur jugement. »

DCCLXX

17 PLUVIOSE AN X (6 FÉVRIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 18 pluviôse.

Les tribuns et les législateurs qui croient n'être pas réélus commencent à faire entendre leurs plaintes. Les malveillants disent que pour compléter le Corps législatif et le Tribunat on va choisir parmi les citoyens nobles et tous les hommes qui autrefois tenaient un certain rang, que c'est l'ancien côté droit qui va revenir, et qu'enfin les patriotes seront éloignés.

On disait hier dans les cafés que les troubles de Saint-Domingue avaient été suscités par le gouvernement français pour diviser les nègres, s'il était possible, et venir plus facilement à bout de les soumettre, enfin pour se débarrasser de Toussaint-Louverture. Les autres propos n'ont rien offert de remarquable.

La plus parfaite tranquillité règne dans l'intérieur de Paris et dans les faubourgs.

Hier soir, sur les six heures, un grenadier de la garde des Consuls s'est trouvé entrepris rue Saint-Louis-Honoré par plusieurs particuliers qui l'accusaient d'avoir voulu frapper deux femmes ; ces particuliers lui avaient arraché ses épaulettes, et le menaçaient de lui arracher ses grenades, lorsque deux grenadiers de la garde à pied survinrent, le débarrassèrent et disparurent avec lui.....

On a donné hier au théâtre Molière la première représentation de *La Grande Ville ou les Parisiens vengés*[1]. Cette pièce avait attiré beaucoup de monde et n'a pas fait grande sensation. Pendant le spec-

1. Comédie épisodique en trois actes et en prose, par les citoyens René Perin et Pillon. Bibl. nat., Yth, 8054. — Cette pièce était une réponse à la pièce de Picard dont il a été question plus haut, p. 701 et 705.

tacle un seul coup de sifflet s'est fait entendre, des cris : *A la porte les cabaleurs!* en ont imposé aux perturbateurs, et l'ordre a été maintenu au dedans comme au dehors.

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 13 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 53 fr.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 18 pluviôse : « *Paris, 17 pluviôse.* ...Parmi les offrandes qu'un grand nombre de personnes bienfaisantes envoient journellement à l'établissement des soupes économiques, on doit distinguer les deux suivantes : celle du citoyen Lucien Bonaparte, qui a fait remettre 1,800 francs, valeur de cent souscriptions, et celle du citoyen Chanoine, grenadier de la garde consulaire, qui, à cause de l'heureux retour du premier Consul, a voulu que la somme de 36 francs fût employée de cette manière au soulagement des pauvres..... »

DCCLXXI

18 PLUVIOSE AN X (7 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 PLUVIÔSE.

Les lieux de réunion des ouvriers ont été hier beaucoup moins fréquentés que de coutume. Ceux qui s'y sont rendus n'ont tenu aucune espèce de propos et ne se sont occupés que de choses relatives à leurs différents états. La plus grande tranquillité continue dans la ville et dans les faubourgs.

Les entretiens dans les sociétés publiques et particulières n'ont rien offert de nouveau. On y a parlé de l'élimination[1], du Concordat et du prix du pain, toujours dans le sens des précédents rapports. On a débité hier, dans les cafés de Chartres et du Caveau, que l'intention du gouvernement était de faire rétablir sur l'ancien pied les rentes dues par l'État au-dessous de 800 francs. On s'y est occupé aussi de la quantité de militaires de différents corps que l'on remarque à Paris et qui ne font point partie de la garnison. Quelques personnes disaient que le gouvernement les faisait venir ici pour soutenir l'exécution des changements qu'on continue de dire qu'il projette et que l'on annonce toujours devoir être très prochains.

1. Il s'agit de l'élimination d'une partie des Tribuns et des Législateurs, dont il a déjà souvent été question.

On a remarqué que dans quelques postes de la garde nationale, le service s'est fait la nuit dernière avec plus d'exactitude qu'à l'ordinaire.

Hier, au Théâtre des Arts, vers la fin du ballet, l'acteur qui jouait le rôle de Don Quichotte dans *Les Noces de Gamache* a blessé involontairement au visage Beaupré, qui remplissait celui de Sancho Pança; la blessure a 2 ou 3 pouces de longueur; le ballet n'a pu être fini; l'assemblée était très nombreuse, la recette a monté à 3,671 fr. Beaucoup d'ordre au dedans et au dehors.

Les églises ont été hier assez fréquentées; la plus grande décence a eu lieu partout. On a entendu beaucoup de personnes qui, en sortant, se demandaient quand chacun serait obligé de chômer le dimanche, et quand on serait tenu de fermer boutique ce jour-là.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 25 c.; provisoire déposé, à 46 fr.; provisoire non déposé, à 42 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 52 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.; délégations, à 48 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCLXXII

20 PLUVIÔSE AN X (9 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 PLUVIÔSE.

Les travaux reprennent chaque jour avec plus d'activité, et le nombre des ouvriers sans ouvrage commence à diminuer sensiblement. La broderie en or, argent et soie occupe dans ce moment beaucoup de femmes et de jeunes personnes; le commerce de paillettes de différents métaux est considérable. Les fabriques d'éventails, de perles fausses sont très occupées; il y a pour tous ces objets de très fortes commandes pour l'Espagne, l'Angleterre et la Russie. Les plaisirs du carnaval ont commencé hier dans toutes les classes de citoyens, qui paraissent disposés à s'y livrer entièrement cette année. Des masques ont parcouru quelques parties de la ville et des faubourgs. Le bon ordre et la tranquillité ont été maintenus partout.

On disait hier avec affectation, au café Conti, que les invalides établis à Versailles avaient reçu l'ordre d'évacuer le château, qu'on allait y faire de grandes réparations et le meubler; on a ajouté que le premier Consul devait l'occuper.

On a observé que les Italiens qui sont à Paris continuent pour la plupart de se montrer peu amis du gouvernement; ceux qui fréquentent habituellement les cafés s'y permettent assez souvent des propos. On continue de les surveiller.

Il existe toujours une très grande division entre les prêtres constitutionnels et les insermentés; les premiers accusent les autres d'être les ennemis du gouvernement, quoiqu'ils doivent leur rentrée à son indulgence, qu'ils soient admis à toutes les places, et qu'ils aient l'espérance de l'emporter sur les constitutionnels, dans les arrangements qui vont avoir lieu. L'ancien évêque de Luçon, nouvellement arrivé, dit que, sur toute la route qu'il a parcourue depuis la frontière jusqu'à Paris, il a vu avec satisfaction que le peuple redemandait son culte et ses ministres. De mauvais plaisants disent que le titre d'évêque sera remplacé par celui de *préfet du culte catholique*.

On a enterré aujourd'hui l'ex-duc de Bouillon avec un faste qu'on n'avait pas vu depuis longtemps [1]. Cinquante pauvres, couverts de drap noir et un flambeau à la main, escortaient le char funèbre, attelé de six chevaux, et suivi de dix voitures drapées et de vingt voitures bourgeoises. Cette cérémonie a fait spectacle pour les oisifs et n'a point excité de propos. Le corps a été déposé dans l'église des Carmes, et l'abbé Pancemont a célébré une grand'messe.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à deux heures. Cent soixante membres, presque tous sans costume, y ont assisté. Elle n'a duré que le temps nécessaire pour la lecture du procès-verbal. Les tribunes étaient peu nombreuses. On s'y est permis quelques plaisanteries sur le vide d'une pareille séance; il y avait deux Anglais qui riaient à gorge déployée. Le Corps législatif s'est ajourné au 26.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 37 fr. 45 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 31 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr.; ordonnances pour rachat de rente, 53 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 21 pluviôse: « *Paris, 20 pluviôse*. ...Il paraît que les marchandes de modes de Paris continuent d'envoyer dans le Nord de l'Europe ces fameuses poupées parées suivant les modes les plus modernes. Mais on assure que les dames de Pétersbourg, qui en reçoivent ordinairement plusieurs à la

1. Sur ces funérailles, voir plus loin, à la date du 24 pluviôse, un article du *Journal des Débats* du 25.

fois, donnent la préférence à celles qui unissent la décence à la grâce. Si ce goût des dames de Pétersbourg n'est pas la critique de celui des dames de Paris, il faut les en féliciter, et croire en même temps que l'empire que nous exerçons par nos modes n'est pas aussi absolu qu'on le dit..... »

DCCLXXIII

21 PLUVIOSE AN X (10 FÉVRIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 22 pluviôse.

Tous les rapports relatifs à la tranquillité publique sont satisfaisants. Les faubourgs et l'intérieur de la ville sont calmes, et n'ont fourni matière à aucune observation. La liste des membres restants du Tribunat a occupé hier tous les discoureurs des cafés et elle a fait l'objet de toutes les conversations particulières. — On a cherché à répandre quelques mauvaises nouvelles. Des malveillants ont dit que notre flotte n'avait pu aller jusqu'en Amérique ; qu'elle était déjà en partie rentrée dans les ports d'Espagne, parce que l'Angleterre s'était opposée à l'exécution des desseins de notre gouvernement sur les colonies. D'autres disaient que Cornwallis, voyant qu'on n'était pas d'accord sur les diverses propositions faites au Congrès, avait pris le parti de se retirer auprès de sa cour ; qu'un courrier qu'il avait reçu au moment de s'embarquer à Calais l'avait déterminé à revenir à Amiens.

On a remarqué que depuis deux ou trois jours les jeunes gens ne portent plus des cocardes semblables à celles dont il a été question au rapport du 20 de ce mois[1] ; on a observé encore que c'est particulièrement par ceux qu'on appelle du *bon ton*, qu'elle est adoptée. On n'en voit plus d'autres dans les salons.....

Cette nuit, vers les onze heures, les agents de la préfecture se sont introduits dans une de ces réunions connues sous le nom d'étouffoirs, où des escrocs amènent les gens sans expérience pour les duper. Onze individus ont été arrêtés.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 15 c. ; provisoire non déposé, à 42 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 51 fr. 50 c. ; délégations, à 51 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

1. Nous n'avons pas ce rapport.

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 pluviôse : « *Paris, 21 pluviôse.* ...L'élection du cinquième qui remplacera les membres sortants du Corps législatif et du Tribunat commencera le 1er ventôse, et le Sénat choisira dans la liste nationale. Les membres qui sortent du Tribunat, en vertu de la première opération du Sénat, sont les citoyens Alexandre, Bailleul, Bara, Berthelmy, Cambe, Chazal, Chénier, Benjamin Constant, Courtois, Daunou, Desrenaudes, Ganilh, Garat-Mailla, Ginguené, Isnard, Legier, Parent-Réal, Saint-Aubin, Thibault et Thiessé. On dit que le nombre des aspirants qui se sont présentés pour les soixante places qui sont à nommer au Corps législatif et les vingt du Tribunat, se montait à près de trois mille. En se conformant à la Constitution, qui veut qu'en l'an X la liste nationale soit exclusivement consultée pour les élections dont il s'agit, le Sénat a réduit, ajoute-t-on, le nombre des candidats à plus de moitié..... »

DCCLXXIV

22 PLUVIOSE AN X (11 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 23 PLUVIÔSE.

On attend avec impatience la liste des législateurs qui doivent sortir; et celle des individus qui vont dans les deux corps remplacer les membres sortants. Les habitués du café Procope disaient hier qu'on allait voir bientôt les émigrés et tous les ci-devant nobles occuper les premières places, et que la France serait bientôt asservie sous leur domination et celle des prêtres.

Les dévots et les partisans des prêtres insermentés disent qu'ils espèrent voir paraître sous peu de jours la liste des nouveaux pasteurs de l'Église et n'y trouver les noms d'aucuns constitutionnels, qu'ils accusent d'avoir par leur serment abandonné l'Église catholique et romaine; que la religion va reprendre toute son ancienne splendeur, et qu'enfin ce sont les vues du gouvernement.

Différents rapports disent que le fanatisme fait des progrès dans les départements, qu'on y crie à l'anathème contre tout ce qui a pris part à la Révolution, que les prêtres constitutionnels y sont traînés dans la boue, et que ce schisme est provoqué par les insermentés, qui à leur tour sont soutenus par les émigrés rentrés. Des hommes timides craignent que toutes ces querelles n'amènent une guerre de religion, et que l'on n'éprouve même de la peine à l'empêcher de s'allumer.

A Bagneux, près Sceaux, le curé est en lutte continuelle avec le maire; le premier ne veut pas que celui-ci porte son écharpe dans l'église; il soutient que la police dans le temple appartient au pasteur, qui a le droit, comme Jésus-Christ, d'en chasser les pharisiens. Cette affaire s'instruit en police administrative, et il y a lieu de croire qu'il n'y aura plus de récidive de la part du prêtre.

On répand dans le public que le premier Consul vient d'ordonner une réforme considérable d'officiers de vétérans nationaux avec suppression de la pension; qu'il y en a plus de quatre-vingts dans les bataillons de Paris seulement; que ceux qui subissent cette réforme sont mécontents et se plaignent hautement; que ceux qui sont conservés la regardent au contraire comme très juste, parce que beaucoup de ces officiers n'avaient pas le temps de service nécessaire et ne devaient leur entrée aux Invalides qu'à la protection de députés et quelques-uns même à l'argent.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 75 c.; provisoire déposé, à 46 fr.; bons de l'an VII, à 51 fr. 50 c.; bons de l'an VIII, à 90 fr.

(Arch. nat., F 7. 3830.)

DCCLXXV

23 PLUVIOSE AN X (12 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 24 PLUVIÔSE.

La situation de Paris ne varie point; les ouvriers n'ont jamais été plus tranquilles, et l'on n'entend aucuns propos ni dans les ateliers, ni dans les manufactures. Les travaux vont aussi bien qu'on peut le désirer dans la saison actuelle. La manufacture des citoyens Richard et Lenoir, au faubourg Saint-Antoine, prend chaque jour un nouvel essor; le nombre de ses métiers est considérablement augmenté, et ils fabriquent à présent sept à huit cents pièces d'étoffes par mois.

L'opinion publique en général est bonne, ce n'est que dans les coteries et les assemblées particulières que le reste des hommes de parti se permettent des propos contre le gouvernement.

Des rapports secrets annoncent une réunion qui a lieu chez la dame Desfourneaux, rue de Tournon, n° 1126; elle est ordinairement composée d'émigrés rentrés, de quelques tribuns et de quelques législateurs; on y parle contre le gouvernement, et l'on s'y occupe des moyens de lui nuire; on dit que le mari de cette dame est parti en

qualité de général pour l'expédition de Saint-Domingue; c'est un ami sincère du gouvernement, et il est bien loin de partager les opinions de sa femme. On ajoute qu'hier, en moins de deux heures, il est entré plus de quarante personnes chez la dame Desfourneaux et que Thiessé est de cette réunion. On surveille depuis cette maison.

Il y a toujours des assemblées chez Mme de Staël. On assure qu'elle continue ses intrigues, qu'elle cherche à se mêler de tout, et qu'elle reçoit chez elle nombre d'individus qui ne sont pas les amis du gouvernement.

Les malveillants disent qu'il est impossible que bientôt il n'y ait pas un coup; ils se plaisent à rappeler avec affectation aux militaires, quand ils peuvent en rejoindre quelques-uns, le milliard promis aux défenseurs de la patrie [et leur disent que jamais ils n'en toucheront rien. Ils voudraient bien travailler l'esprit des troupes et surtout de la garde des Consuls; mais on a eu occasion d'observer que c'est en vain qu'ils le tenteraient. On a recueilli, ces jours derniers, dans les diverses casernes, surtout de la garde des Consuls, les différents propos de ces militaires qui ne se plaignent que de la sévérité de la discipline observée dans leurs corps respectifs, mais qui n'en manifestent pas moins le plus vif attachement pour le gouvernement.

Ces mêmes malveillants renouvellent les propos tenus dernièrement sur la manière dont les cours étrangères verront les arrangements relatifs à la République cisalpine. On parle beaucoup des papiers anglais qui ont traité cette matière, et on annonce la reprise des hostilités : c'était même hier un bruit général dans les lieux où on se réunit après la Bourse.

On disait à peu près la même chose hier, au café de Foy, dans un groupe d'Anglais, d'Allemands et d'Italiens; on prétendait qu'on était loin d'être d'accord pour les conditions de la paix générale ; que lord Cornwallis devait avoir reçu des nouvelles instructions de sa Cour, et l'on offrait de parier que le Congrès d'Amiens ne tarderait pas à se dissoudre d'une manière qui surprendrait tous les politiques. Les Anglais ajoutaient qu'il y avait des membres du Parlement qui regardaient comme une trahison la signature des préliminaires de la paix : qu'une nouvelle élection allait avoir lieu, et qu'on espérait bien y voir les vrais défenseurs de la liberté anglaise demander la tête des ministres; ils ont fini par dire que leur marine était toujours bien entretenue et qu'elle restait sur le pied de guerre.

Hier vers midi le ci-devant prince de Carency, sortant d'une maison où il va habituellement, rue des Fossoyeurs, a été arrêté par un huissier garde du commerce, en vertu d'un jugement de ce tribunal.

Il a fait la plus vive résistance, a battu l'huissier et ceux qui l'accompagnaient. Ce n'est qu'à l'aide de la force armée qu'on est parvenu à le conduire à Sainte-Pélagie. C'est la troisième fois qu'il est arrêté pour dettes.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 25 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 77 c.; bons de l'an VII, à 51 fr. 50 c.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 24 pluviôse : « *Paris, 23 pluviôse.* ...On vient enfin de vendre le grand Châtelet pour être démoli dans le plus court délai. Cette masse informe offensait le goût, gênait la voie publique et nuisait à la santé des citoyens en interceptant la circulation. » — *Citoyen français* du 24 pluviôse : « *Paris, 23 pluviôse.* ...De tous les établissements faits pour procurer des ressources, non contre l'indigence qui est la suite de l'oisiveté et de la fainéantise, mais contre celle qui provient de l'âge, des infirmités et du défaut de travail, nous n'en avons point trouvé qui remplisse mieux son but que la *Caisse des employés et des artisans*, nouvellement établie, et dont l'accroissement rapide porte avec lui la preuve de son utilité. La modicité des avances met les placements à portée de toutes les espèces de fortunes, mais elle convient principalement aux économies journalières des employés et des artisans, auxquels cette association est particulièrement consacrée. Une aisance honnête devient pour eux le fruit de quelques légers sacrifices; et on peut, en plaçant quelques francs tous les mois, sur des bases aussi solides que tout établissement de finances peut le comporter, arriver à jouir, dans sa vieillesse, non pas comme dans les anciennes tontines, de toute la fortune de ses co-sociétaires, dont on était pressé d'hériter, mais d'une rente modique de 4.000 francs, qui est le *maximum* auquel chaque intéressé peut prétendre. Pour jouir du second semestre de l'an X, il faut placer avant la fin du mois prochain, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 53..... »

DCCLXXVI

24 PLUVIOSE AN X (13 FÉVRIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 25 pluviôse: « *Paris, 24 pluviôse.* ...Depuis longtemps, il ne s'était célébré, à Paris, d'obsèques aussi pompeuses que celles de J.-Léop.-Ch. Godefroy de La Tour-d'Auvergne[1], dont la dépouille mortelle

1. C'est le duc de Bouillon, dont il a déjà été question dans le rapport de la préfecture de police du 21 pluviôse an X. Voir plus haut, p. 735.

reçut avant-hier la sépulture. Un char funèbre orné de riches draperies, et traîné par six chevaux superbement panachés, couverts de longues housses noires, et dont la tête était ombragée de houppes de crêpe, renfermait le cercueil qu'accompagnaient plusieurs domestiques tenant en main des torches funéraires écussonnées. Le char était suivi de douze à quinze voitures drapées en noir. Une suite nombreuse de pauvres revêtus de pièces d'étoffe noire qui leur avaient été distribuées, grossissaient le cortège, et marchaient les uns à côté, les autres derrière les voitures. Cette pompe a dû paraître d'autant plus remarquable, que celui qui en était l'objet avait toujours été réduit par la nature de ses infirmités morales et physiques, à vivre dans une sorte de nullité sociale, qui l'avait dérobé aux regards du] public..... » — *Publiciste*, du 25 pluviôse : « *Paris, 24 pluviôse*. ...Il paraît que la Société de chanteurs allemands, venue il y a quatre mois à Paris, n'y a pas réussi et s'est dissoute sans bruit. Les membres qui la composaient s'en retournent successivement dans leur pays. Nous avons annoncé que Mme Lang s'était arrêtée à Francfort, nous apprenons aujourd'hui que M. et Mme Luders sont arrivés à Strasbourg et ont reçu du public de cette ville des témoignages d'estime qui les détermineront peut-être à s'y fixer..... »

DCCLXXVII

25 PLUVIOSE AN X (14 FÉVRIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 26 pluviôse.

Le peuple ne s'est occupé hier que de ses plaisirs et s'y est livré sans réserve. La quantité des mascarades et des travestissements était considérable. C'est particulièrement sur le boulevard du Temple et dans la rue Saint-Antoine que les masques se sont portés en foule, comme autrefois. On a remarqué un char attelé de quatre chevaux dans lequel étaient des masques bien costumés et figurant les anciens ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état. Il n'y a eu nulle part ni tumulte, ni insultes, ni propos. Le soir, les guinguettes, les cabarets, les cafés et les spectacles se sont remplis d'une manière extraordinaire. La plus grande tranquillité a régné partout. A onze heures du soir, tous les lieux de réunions publiques se sont vidés, et des rondes fréquentes et des patrouilles ont veillé au maintien du bon ordre. Deux bals masqués ont [eu] lieu, l'un à la Veillée près le Palais de justice et l'autre à l'Hôtel de Longueville.....

Les propos des discoureurs sont toujours à peu près les mêmes. Les malveillants continuent à faire tous leurs efforts pour faire croire à l'incertitude de la paix avec l'Angleterre, et ils rencontrent quelques

individus qui ajoutent foi à leurs discours; ils se fondent sur la stagnation des grandes opérations commerciales; qu'ils font pire qu'elle n'est encore; ils ajoutent que les militaires qui viennent en semestre rapportent que l'attachement des armées pour le gouvernement n'est plus le même, qu'elles sont mécontentes de la protection accordée aux émigrés et aux prêtres, et enfin de ce que, disent-ils, beaucoup de jeunes gens sont placés au préjudice d'anciens officiers. Ils ne négligent aucun moyen de faire naître ou d'augmenter le mécontentement; ils publiaient, hier, que diverses personnes avaient reçu des lettres de plusieurs départements par lesquelles on mandait que le pain n'y valait plus que 14 sols les 4 livres; que, s'il était plus cher à Paris, c'était la faute du gouvernement, qui ne voulait faire aucun sacrifice pour amener la diminution.

Un manufacturier de Paris a reçu une lettre d'un de ses correspondants à Genève par laquelle il lui mande que, l'entrée des marchandises prohibées étant devenue trop difficile par le côté du Rhin et par les Pays-Bas, c'est maintenant par le lac de Genève qu'elles arrivent, revêtues d'une fausse estampille nationale et de toutes les formes qui peuvent les faire passer pour des marchandises de fabrique française, aux yeux les plus exercés. Le correspondant ajoute que la quantité qui entre est tellement considérable qu'elles achèveront la ruine des manufactures nationales, si ce brigandage n'est promptement arrêté.....

La séance du Corps législatif a été ouverte aujourd'hui à deux heures et quart. Il y avait environ cent membres, presque tous sans costume. Après la lecture du procès-verbal et de deux lettres par lesquelles deux membres demandent des congés, la séance a été levée. On assure que plus de cent membres du Corps législatif sont retournés chez eux sans congé et ne doivent revenir que dans un mois. Les tribunes étaient peu nombreuses; elles ne s'en sont pas moins permis de mauvaises plaisanteries et des quolibets sur la séance et sur les législateurs.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr.; provisoire déposé, à 41 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr. 50 c.

(Arch. nat., F [7], 3830.)

DCCLXXVIII

26 PLUVIOSE AN X (15 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 PLUVIÔSE.

Quelques négociants et fabricants disaient hier qu'on craignait que les incertitudes semées dans le public par la malveillance sur l'issue des négociations d'Amiens, n'influassent sur le commerce et les travaux des manufactures. Le prix des savons de Marseille est augmenté : on attribue cette augmentation à l'interruption des transports par eau.

La quantité des farines existantes à la Halle est telle que les meuniers d'Étampes, Saint-Arnoult, etc., n'ont pu y placer hier leurs farines. Les boulangers ne se soucient pas d'acheter dans ce moment, parce qu'ils croient fortement aussi à la baisse; il paraît que les fariniers s'en retournent chez eux sans avoir vendu leurs farines. On espère que cette situation à l'égard des farines influera sur le prix du blé.

On parle beaucoup dans le public de la garde nationale soldée qui va être organisée; on dit qu'on n'y admettra que des gens connus et qui offriront une garantie par leur moralité. Cette nouvelle a été accueillie avec empressement. Les malveillants seuls disent que les Parisiens ne sont plus dignes de la liberté, qu'ils se laissent enlever le plus beau de leurs droits, celui de se garder eux-mêmes, que petit à petit ils laisseront renaître tous les abus et les privilèges de l'ancien régime.

On attend avec impatience des nouvelles de la flotte partie pour Saint-Domingue On attache généralement la plus grande importance au succès de cette expédition, qui doit avoir, dit-on, beaucoup d'influence sur les affaires politiques et commerciales.

On parlait hier encore d'une diminution dans le nombre des membres du Tribunat et du Corps législatif; c'est particulièrement dans la classe la moins instruite des citoyens qu'on s'en occupe davantage.

Les prêtres constitutionnels de Paris disent que, dans les départements, leurs confrères sont bien plus tourmentés qu'eux par les insermentés qui ont repris partout le plus grand crédit, qu'on n'écoute qu'eux et qu'on ne voit que par eux, qu'ils jouissent même dans l'in-

térieur des familles de tout l'empire qu'ils avaient usurpé autrefois, qu'ils se vantent déjà d'être admis à toutes les places, à l'exclusion certaine de ceux qu'ils appellent les jureurs.....

Le bal donné hier par Mme de Montesson a été très brillant; il s'est prolongé jusqu'à six heures du matin.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 90 c.; provisoire déposé, à 46 francs; provisoire non déposé, à 42 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 51 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 90 fr. 50.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCLXXIX

27 PLUVIOSE AN X (16 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 28 PLUVIÔSE.

Aucun événement n'a troublé hier la tranquillité publique. La fabrication des gazes et étoffes légères brochées en argent vient d'éprouver tout à coup une baisse considérable; plus de soixante ouvriers ont été réformés depuis trois à quatre jours par les fabricants. Cette stagnation est d'autant plus douloureuse que ces mêmes ouvriers ont fait beaucoup de dépense pour restaurer leurs métiers et y adapter les mécaniques qu'exigent les nouveaux goûts et les nouveaux dessins. Ils ont, à cet effet, contracté des dettes qu'aujourd'hui ils ne peuvent acquitter. On disait hier dans ces ateliers des faubourgs que les négociations étaient rompues, que le Congrès allait se dissoudre, que c'était là l'unique cause qui ralentissait le commerce et les manufactures. On ajoutait qu'il n'en était pas de même dans plusieurs départements; qu'il est arrivé au faubourg Saint-Antoine diverses lettres par lesquelles on demande des ouvriers de différentes professions pour les départements, et on leur offre de payer les frais de voyage.

Hier, l'arrivée tardive du *Moniteur* dans les cabinets littéraires faisait tenir des propos de toute espèce. Quand il a paru on s'est empressé de le parcourir. L'article relatif aux opérations qui ont été consommées à Lyon a été bientôt l'objet de toutes les conversations. Les bons esprits, les amis du gouvernement et de la paix en ont reconnu toute la justesse et y ont applaudi. Quelques malveillants, au contraire, ont cherché à en induire que les puissances étrangères

étaient mécontentes de cet arrangement, qu'il allait amener nécessairement la rupture des négociations avec l'Angleterre, et que la guerre devenait absolument inévitable ; enfin tous les autres propos tenus depuis cette époque ont été répétés jusqu'à la satiété. Quelques personnes prétendent à leur tour que tout est convenu, et que la paix n'en sera ni moins certaine, ni moins durable. Elles ajoutaient encore que les conditions en sont signées.

Tout ce qui est relatif à la religion et à ses ministres devient de nouveau l'objet des conversations, et l'on recommence à s'en occuper beaucoup. Comme on l'a dit maintes fois, les constitutionnels détestent les insermentés, qui ne les aiment pas davantage; mais il paraît que tous redoutent également les Sulpiciens, qui, disent-ils, ont toujours aimé à dominer, et qui ont, à ce qu'ils croient, un grand crédit auprès du Conseiller d'État chargé des matières ecclésiastiques. On ajoutait hier, dans le public dévot, que les prêtres non mariés qui ont des emplois seraient tenus de les quitter et de reprendre les fonctions sacerdotales, attendu qu'il n'y avait point assez de prêtres pour remplir toutes les places de l'Église.

On a entendu hier quelques femmes se plaindre de la cherté du pain ; les malveillants continuent de répéter avec affectation qu'il est plus cher à Paris que partout ailleurs.....

Beaucoup de personnes se plaignent amèrement des sommes auxquelles elles sont taxées pour l'an X; ces taxes montent à plus du cinquième de la location évaluée, et l'on entend une foule de malheureux dire qu'ils ne pourront jamais payer ce qu'on leur demande.

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 50 fr.; ceux de l'an VIII, à 90 fr. 50 c.; coupures, 72 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 28 pluviôse : « *Paris, 27 pluviôse.* ...Mlle Raucourt, après une longue absence, est de retour à Paris. Elle doit reparaître incessamment sur le Théâtre-Français, dans le rôle de Roxane de la tragédie de *Bajazet*..... »

DCCLXXX

28 PLUVIOSE AN X (17 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 PLUVIÔSE.

Le commerce de la joaillerie et de la bijouterie éprouve du ralentissement; plusieurs fabricants ont renvoyé leurs ouvriers, qui ne peuvent retrouver de l'occupation. On attribue la cause de ce ralentissement à ce que le jour de l'an est passé, et que dans ce moment il n'existe aucune foire dans les départements. On l'attribue aussi, ainsi que la cessation des ateliers des étoffes de gaze brochées en argent, faubourg Saint-Marceau, aux lenteurs du Congrès d'Amiens. Les autres travaux sont toujours à peu près dans la même position. La tranquillité de Paris et des faubourgs est parfaite.

Les propos et les entretiens des cafés ont été à peu près les mêmes que ces jours derniers. Il paraît que la tactique de la malveillance tend particulièrement à faire croire que les hostilités vont reprendre. Quelques têtes chaudes ajoutent que la guerre est nécessaire pour ranimer l'esprit public et le patriotisme, qu'ils disent éteint dans tous les cœurs.

Les malintentionnés, qui ont répété tant de fois qu'ils comptaient sur les généraux Moreau, Masséna et autres, disent à présent que ce sont des hommes gorgés d'or qui ne veulent rien sacrifier pour la cause du peuple, qu'ils avaient promis beaucoup de choses, et qu'ils ne font rien. Ils ajoutent que, si la guerre au dehors reprend, la guerre civile est inévitable ; que les émigrés rentrés et les prêtres sont en force, et que les républicains seront anéantis.

On s'est encore occupé des affaires de Saint-Domingue. On fait circuler le bruit que Toussaint-Louverture a fait faire un appel à tous les noirs, qu'il n'acceptera aucune proposition, que la colonie est résolue de maintenir la Constitution et le genre de gouvernement qu'elle s'est donnés, et que l'on a tort de croire que ce général attende notre flotte pour se soumettre à ce que l'on demandera de lui.

Le ton amer et virulent des journaux anglais déplait généralement. Il inspire quelques inquiétudes aux hommes faibles qui craignent le retour de la guerre.

Les malveillants se plaisent à répandre l'annonce de nouvelles contributions, et beaucoup de gens ont l'air d'y croire.

On assure dans le public que les frais du culte catholique sont fixés à 33 millions ; on en parlait hier dans les faubourgs, ainsi que de l'obligation où seraient tous les citoyens de déclarer à leur municipalité quel culte ils entendaient professer ; on paraissait inquiet de ces bruits.

Les étrangers qui sont à Paris annoncent qu'il y a beaucoup de fermentation en Suisse ainsi que dans la République cisalpine.

Il y avait, hier, à l'Opéra, un concours de monde extraordinaire. La recette s'est élevée à 4,396 francs. Le plus grand ordre a régné dans l'intérieur et au dehors.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 90. ; provisoire déposé, 46 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 51 fr. ; ceux de l'an VIII, à 90 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCCLXXXI

29 PLUVIOSE AN X (18 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 30 PLUVIÔSE.

Paris est toujours également tranquille. Aujourd'hui, décadi, les ateliers, les boutiques et magasins sont ouverts comme les autres jours. Le dimanche est à présent le seul jour chômé par l'universalité des citoyens, à l'exception des fonctionnaires publics et des employés. La réunion, rue du Bac, n° 555 [1], dont il a été déjà question dans les précédents rapports, a eu lieu encore avant-hier. Elle est toujours composée pour la majeure partie, de tribuns, de législateurs et de généraux ; c'est une espèce de pensionnat pour la nourriture seulement et dont chaque membre a le droit d'inviter à dîner qui bon lui semble, moyennant qu'il avertit d'avance et qu'il paye pour les invités.

Le 28, c'est Beerembroeck qui avait fait l'invitation. Il n'est pas, dit-on, conservé au Corps législatif. Les convives étaient au nombre de trente, presque tous députés non réélus. La conversation a roulé sur ce qu'ils appellent la perte de la liberté. On s'y est entretenu du luxe du gouvernement, que l'on appelle *la Cour* ; on a dit qu'il y avait à présent plus de corruption que dans l'ancien régime, et qu'il était impossible que cela durât longtemps. Ce n'était autre chose qu'une

1. Voir plus haut, p. 678, le rapport du 8 nivôse an X.

société de mécontents qui se réunissent pour exhaler leurs plaintes et qui n'oseraient agir.

Plusieurs officiers de l'état-major de l'armée du Rhin, se plaignent de ce que le premier Consul n'emploie aucun d'eux auprès de sa personne ; ils en parlaient hier avec tant de chaleur, au café du Vaudeville où ils se réunissent assez souvent et en bon nombre, que les citoyens qui les écoutaient ont paru en concevoir une sorte d'inquiétude.

...Il y a eu hier un concours immense de citoyens au théâtre de la République ; la pièce nouvelle *Édouard en Écosse* a obtenu un succès brillant et mérité ; elle est du citoyen Duval[1].

Le bal masqué qui a eu lieu cette nuit au théâtre des Arts était nombreux et bien composé. La recette s'est montée à 11,312 francs. Le meilleur ordre a régné dans l'intérieur et au dehors. Le bal a fini après six heures du matin.....

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 30 pluviôse : « D'après un arrêté du préfet de la Seine, deux jurys seront, à compter du 1er ventôse prochain, chargés de l'élection des professeurs des écoles centrales de Paris, et de la direction du concours général de ces écoles. L'un de ces jurys accomplira les fonctions énoncées dans l'article précédent pour les classes de langues anciennes, de belles-lettres, d'histoire et de législation, et sera désigné sous le nom de *jury de belles-lettres* ; l'autre pour les classes de mathématiques, de physique et chimie, d'histoire naturelle et de dessin, et sera connu sous le nom de *jury des sciences et arts*. Sont nommés pour composer le jury de *belles-lettres*, les citoyens André Morellet, Dureau de la Malle et Dutheil[2] ; et pour composer le *jury des sciences et arts*, les citoyens Lefebvre-Gineau, Pron et Vien..... » — *Clef du Cabinet* du 1er ventôse : « *Paris, 30 pluviôse*. .... On a donné hier[3] au Théâtre-Français un nouveau drame historique intitulé : *Édouard en Écosse*. C'est un tableau de la situation de ce prince, lorsque après la défaite de Culloden, il est obligé pour sauver sa tête proscrite de se fier à un partisan de Georges, qui remplit envers lui les devoirs sacrés de

1. Cette pièce a été imprimée sous ce titre : *Édouard en Écosse, ou la Nuit d'un proscrit*, drame historique en trois actes et en prose, par M. Alexandre Duval, membre de l'Institut. Représenté pour la première fois le 18 février 1802, défendu après la seconde représentation, et repris par les comédiens français ordinaire du Roi le 9 juin 1814. Paris, 1814, in-8. Bibl. nat., Yth, 57,733, et Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 18,554. — Voir Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 146 et 147.

2. C'est François-Jean-Gabriel de Laporte du Theil, helléniste, membre de l'Institut.

3. Il faut lire : *avant-hier*.

l'hospitalité, et lui laisse les moyens d'assurer sa fuite. L'ouvrage a complètement réussi. L'auteur est le citoyen Duval. Nous rendrons un compte plus détaillé de ce drame..... »

DCLXXXII

30 PLUVIOSE AN X (19 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 1er VENTÔSE.

Les spectacles ont été très courus hier; les bals et autres lieux de divertissements ont été également très fréquentés. Aucun événement n'a troublé l'ordre et la tranquillité. Les masques ont parcouru les rues en assez grand nombre jusqu'à la chute du jour. Ils ne se sont rien permis de répréhensible. On disait hier, dans les sociétés publiques et particulières, que le Congrès d'Amiens n'aurait pas une fin satisfaisante ; qu'on y discutait avec chaleur dans ce moment les intérêts des princes français auxquels il fallait assurer un sort ; que la plupart n'étaient pas plus coupables que les autres émigrés rentrés. C'est surtout de l'ex-prince de Conti, de Mmes d'Orléans et de Bourbon dont on s'est davantage occupé.

Les politiques du cabinet littéraire de la rue Saint-Nicaise répétaient hier avec affectation que le premier Consul avait acheté plusieurs journalistes anglais, notamment Montloier, rédacteur du *Courrier de Londres*, que celui-ci était beaucoup plus payé qu'aucun des journalistes français.

Les royalistes renouvellent leurs vieux contes et disent qu'ils sont bien sûrs que le premier Consul ne s'est placé à la tête du gouvernement que pour rétablir le trône en France, en faveur du duc d'Angoulême, et, pour y faire croire les gobe-mouches, ils vantent beaucoup cet acte de générosité et de désintéressement. Ils ajoutent ensuite que la monarchie sera balancée par des autorités qui la mettront dans l'impossibilité de tomber dans le despotisme.

Au café de la Régence, on s'est occupé du cinquième des membres sortants du Corps législatif et du Tribunat; on a prétendu que c'était une violation de la Constitution ; on a dit que le Sénat aurait dû montrer plus de caractère et ne pas céder si facilement aux volontés du gouvernement. On a parlé ensuite des pouvoirs du premier Consul que l'on regarde comme au-dessus de celui de toutes les puissances de l'Europe; on a dit aussi que l'on était étonné que depuis la paix les impôts ne fussent point encore diminués.

On rapporte que les ambassadeurs étrangers, notamment ceux d'Angleterre, de Russie et d'Allemagne, ont entre eux des entretiens fréquents et secrets, depuis ce qui s'est passé à Lyon, et l'on ajoute que l'on dit que pour satisfaire l'Angleterre sur ce point, on la laisserait maîtresse d'Alexandrie en Égypte.

Les malveillants se plaisent à parler souvent de la cherté des denrées, et surtout de celle du pain. Ils cherchent à inspirer des craintes à cet égard, et à faire croire que les grains vont augmenter encore à cause de la quantité de terres qu'il faudra resemer en mars.

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à deux heures moins un quart. Cent quatre-vingts membres y ont assisté; très peu étaient en costume. Après le procès-verbal on a procédé au scrutin pour la nomination du président. Dix membres ont demandé et obtenu des congés de deux et trois décades. Le Corps législatif s'est ajourné au 6 de ce mois. Les tribunes étaient passablement garnies. Le bruit y a circulé que le citoyen Portalis devait faire un rapport, ce qui ne s'est point réalisé ; on y a dit aussi que le Congrès d'Amiens était fixé et que la paix définitive avec l'Angleterre était signée.

Le Tribunat a ouvert sa séance à deux heures. Il y avait soixante-trois membres. Après la lecture du procès-verbal, Sedillez a fait un rapport sur la nomination du juge de paix de Monistrol, qui est, dit-on, frappé d'inconstitutionalité. Il a proposé le renvoi au gouvernement. Le Tribunat a ordonné l'ajournement. On a procédé ensuite au renouvellement du bureau; Goupil-Préfelne est président. La séance a été levée à trois heures et ajournée au 16 de ce mois.

Bourse. — Tiers consolidé, 56 fr. 85 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 51 fr. ; ceux de l'an VIII, à 90 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 1er ventôse : « *Paris, 30 pluviôse.* ...Le citoyen Sélis, membre de l'Institut national, professeur au collège de France et à l'école centrale du Panthéon, est mort la nuit du 28 au 29 pluviôse..... »

DCCLXXXIII

1er VENTOSE AN X (20 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 2 VENTÔSE.

Les réunions publiques et particulières n'ont rien offert hier de remarquable aux observateurs. On s'occupe généralement, dans ce moment-ci, beaucoup plus de plaisirs que d'affaires politiques. La tranquillité est toujours la même; la confiance dans le gouvernement n'est point ébranlée par les discours et les efforts des malveillants. — On disait hier avec affectation, dans plusieurs sociétés, que la signature de la paix était retardée à cause des affaires de la République italienne ; que la minorité des membres de la Consultà avait fait une protestation contre tout ce qui s'était passé à Lyon, que cette protestation avait été envoyée au lord Cornwallis, qui avait envoyé un courrier à Londres et reçu des ordres de sa cour pour ne pas reconnaître le résultat de la Consultà, pour ne pas consentir que les Français fussent aussi avantagés que les Anglais dans le commerce avec la Turquie, pour s'opposer à la cession de la Louisiane à la France, pour faire régler le sort de l'Helvétie, et pour que le Concordat, fait avec Rome, fût approuvé par les autres puissances.

Divers rapports disent qu'il règne beaucoup de désunion entre le corps de la gendarmerie d'élite et les autres troupes de la garnison, qu'ils continuent à se chercher querelle quand ils se rencontrent, ainsi qu'on l'a déjà dit dans les précédents rapports.

D'après ce qu'on a pu recueillir de deux individus que l'on a suivis jusqu'au théâtre Feydeau et que l'on a perdus dans la foule, il paraîtrait que le premier Consul a dû recevoir une lettre anonyme par laquelle on l'informe qu'il existe dans différentes villes des clubs activés par les agents du comte d'Artois, et que beaucoup d'Anglais fort riches, qui sont à présent en France, s'intéressent beaucoup à ces réunions.

La classe ouvrière, toujours tranquille, ne parle que de la cherté des denrées de première nécessité et désire beaucoup en voir baisser le prix.

La ville est aujourd'hui pleine de masques; c'est particulièrement dans la rue Saint-Honoré et dans celles adjacentes qu'ils se portent en foule. On se livre cette année à ce genre de divertissement avec une sorte de frénésie. Il n'y avait pas dans la rue Honoré une croisée où

il n'y eût du monde toute la journée. Le calme et l'ordre n'ont point été troublés.

Hier et avant-hier, l'église Saint-Eustache a été remplie du matin au soir de curieux qui venaient entendre essayer l'orgue qui vient d'être établi dans cette église. Les filous s'y étaient rendus dans l'intention d'y faire quelques coups, mais les agents de police disséminés dans la foule les ont chassés à fur et à mesure qu'ils les ont rencontrés et reconnus. Il n'y a point eu de vols.....

Les marchands d'estampes viennent d'exposer une grande tête d'étude portant pour inscription : *Tête d'un Bienheureux*. C'est le buste de Louis XVI dessiné par Barbier : on l'a fait disparaître.....

Bourse. — Tiers consolidé, 57 fr. 30 c.; provisoire déposé, à 45 fr. 75 c.; provisoire non déposé, à 42 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 81 c.; ceux de l'an VII, à 52 fr.; ceux de l'an VIII, à 91 fr.; coupures, à 70 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 2 ventôse : « C'est une remarque affligeante à faire, que le Collège de France a perdu, cette année, quatre professeurs de premier mérite : les citoyens Daubenton, professeur d'histoire naturelle ; Cousin, professeur de mathématiques ; Darcet, professeur de chimie, tous trois membres de l'Institut national et du Sénat conservateur ; et enfin le citoyen Sélis, dont nous avons annoncé hier la mort. Ce dernier, dans un âge avancé, et malgré le dépérissement toujours croissant de ses facultés physiques, avait conservé une grande énergie morale et une extrême sensibilité. Successeur de l'abbé Delille, il l'eût fait oublier, si ce dernier avait pu l'être. Le citoyen Sélis avait épousé une nièce du célèbre Gresset. C'est une alliance de plus qu'il avait contractée avec la littérature..... »

DCCLXXXIV

3 VENTOSE AN X (22 FÉVRIER 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 4 ventôse : « *Paris, 3 ventôse*. ...On lit dans les journaux anglais : « Six éditions des ouvrages de Shakespeare s'impriment en ce « moment à Paris, ainsi que diverses autres productions de la littérature an- « glaise. Nous devons être d'autant plus alarmés de ce genre de commerce que « les presses de France se trouvent en état de faire des éditions d'ouvrages à « beaucoup moins de frais, et par conséquent à meilleur compte que les

« nôtres.....» — *Gazette de France* du 4 ventôse: « Les mascarades ont été hier extrêmement nombreuses, et ont presque donné autant de plaisir aux petits garçons que d'occupation aux marchands de costumes. On ne remarque, au surplus, aucune conception ingénieuse dans la représentation de cette farce, beaucoup trop niaise pour être ridicule. »

DCCLXXXV

4 VENTOSE AN X (23 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 VENTÔSE.

On ne s'est encore occupé hier, dans les réunions publiques, que du Congrès d'Amiens. Les discours ont été à peu près les mêmes que ceux des jours précédents. Les gens qui font des affaires et les spéculateurs annonçaient que, pour peu que les inquiétudes sur la paix continuassent, on verrait bientôt les effets publics baisser d'un tiers et les denrées coloniales augmenter dans la même proportion; ils ajoutaient que, dans ce moment, ils n'oseraient acheter de papiers publics, ni vendre aucunes marchandises. Les mêmes propos se sont tenus à la Bourse où il s'est fait peu d'affaires. On paraît craindre toujours que l'issue du Congrès ne soit point favorable; les Anglais qui arrivent à Paris s'expliquent dans ce sens. La malveillance, qui met tout à profit, ne manque pas d'ajouter que le peuple anglais lui-même ne désire plus la paix, et que sûrement elle n'aura pas lieu.

On se plaint plus que jamais de ce que la garde de Paris ne s'organise point encore, et de ce qu'on laisse peser si longtemps sur les citoyens les frais énormes de remplaçants, on répète que l'établissement et l'entretien d'une garde soldée seraient beaucoup moins onéreux.

La *Gazette de France*, qui paraît puiser ses articles dans les gazettes allemandes, dit aujourd'hui que les feuilles publiques assurent que le premier Consul se rendra à Bruxelles le printemps prochain pour y présider une assemblée composée des représentants de la ci-devant Belgique et des quatre nouveaux départements.....

L'intérieur de Paris et les faubourgs sont tranquilles. Les ouvriers ne s'occupent que de leurs travaux.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 90 c.; provisoire non déposé, à 42 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 63 fr.

(Arch. nat., F 7. 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 5 ventôse : « *Paris, 4 ventôse.* ...Le ministre de l'intérieur vient de demander aux préfets des départements l'état nominatif des instituteurs et institutrices, maîtres et maîtresses de pension, non soldés par la nation, qui se livrent à l'éducation de la jeunesse, des renseignements sur le genre d'instruction qu'ils donnent, et le nombre des élèves et pensionnaires des deux sexes qui suivent et fréquentent leurs écoles..... »

DCCLXXXVI

5 VENTOSE AN X (24 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 6 VENTÔSE.

Paris est toujours parfaitement tranquille ; la journée d'aujourd'hui ressemble à un jour de fête ; on s'occupe généralement de plaisirs et de préparatifs pour les bals qui doivent avoir lieu dans tous les quartiers de Paris.

On s'est beaucoup entretenu hier dans les réunions publiques des opérations du gouvernement. Le rétablissement du culte, la rentrée des émigrés et des anciens évêques font tenir une foule de propos qui semblent annoncer beaucoup de mécontentement à ce sujet. Les finances font aussi le sujet des conversations dans beaucoup d'endroits publics et particuliers ; on y dit qu'elles sont mal dirigées, que les plans de finance sont si mauvais que jamais l'équilibre ne se rétablira, si on ne suit pas un autre système, et enfin que cette plaie de l'État peut amener sa ruine.

On rapporte que plusieurs prêtres ont été conseillés de ne pas accepter de places dans la nouvelle organisation, parce que, leur a-t-on dit, elle ne durera point, et qu'ils pourraient en être les victimes. D'un autre côté, on assure dans le public qu'il est absolument décidé qu'on rejettera les prêtres constitutionnels, et on paraît mécontent, parce que, dit-on, les preuves d'attachement qu'ils ont données à la Révolution leur mériteraient un meilleur sort.

Dans le café Hardy, on vantait, sans doute d'après ce qu'en ont dit quelques journaux, la générosité de lord Cornwallis ; on disait qu'il faisait distribuer aux pauvres d'Amiens 150 louis par mois, indépendamment d'autres secours en nature qu'il donnait chaque jour, et on ajoutait avec une affectation marquée, que le plénipotentiaire français n'en faisait pas autant.

Des Italiens nouvellement arrivés de Milan attestaient hier aux habitués du café Corazza que le premier Consul était généralement aimé des habitants de leur pays; qu'ils ne pouvaient garder leur sang-froid quand ils entendaient quelques Français en dire autre chose que du bien.

Les nouvelles heureuses que l'on dit être arrivées de Saint-Domingue par des lettres particulières déconcertent les hommes à parti; ils sont réduits à les nier, et ils disent que l'Amérique sera, au contraire, le tombeau de la gloire et de la puissance du gouvernement.

On disait encore hier que les royalistes et leurs partisans font tous leurs efforts pour circonvenir le premier Consul; qu'il n'est sorte de moyens qu'on n'emploie pour obtenir de lui qu'il honore de sa présence leurs fêtes et leurs réunions; mais qu'ils sont désolés de ce qu'il s'y refuse, et surtout de ce qu'il ne soit pas allé au bal donné par Mme de Montesson.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à deux heures. Il y avait deux cents membres, dont fort peu en costume. Après la lecture du procès-verbal, la demande et l'obtention de quelques congés, on a procédé à la nomination des membres, de la Commission administrative. Les tribunes étaient assez bien garnies; on n'y a rien dit de remarquable.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 15 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 72 fr.; ceux de l'an VIII, à 98 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 6 ventôse : « *Paris, 5 ventôse.* ...Le *Jugement de Salomon*[1] continue d'attirer la foule à l'Ambigu-Comique. Ce chef-d'œuvre des boulevards est à sa vingt-septième représentation, et il faut se battre pour avoir des billets. Lorsqu'il nous sera possible de pénétrer, nous dirons jusqu'à quel point cet empressement honore le jugement du public..... » — *Publiciste* du 6 ventôse : « *Paris, 5 ventôse.* ...On a fait au Prytanée un essai sur la manière employée en Égypte pour blanchir les murs: ce procédé simple consiste à répandre sur un quintal de chaux en détrempe quelques poignées de sel marin; il a l'avantage d'être peu dispendieux, de faire périr les insectes et de détruire les miasmes qui pénètrent les murs souvent à une grande profondeur. Ce procédé a été communiqué par le citoyen Saint-Bernard, qui s'en était occupé en Égypte..... »

1. Mélodrame en trois actes, mêlé de chants et de danses, représenté pour la première fois, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 28 nivôse an X, par L.-C. Caigniez, auteur de *La Forêt enchantée* et de *Nourjadah et Chérédin*, musique du citoyen Quaisain, ballet du citoyen Richard. — Bibl. nat., Yth, 9859, in-8. et Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. III, n° 18,835.

DCCLXXXVII

6 VENTOSE AN X (25 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 VENTÔSE.

Au milieu des plaisirs les plus bruyants, la tranquillité n'a pas cessé de régner hier dans Paris et dans les faubourgs. Les bals ont été très fréquentés cette nuit, et l'ordre a été maintenu au dehors et au dedans. Le concours de monde a été considérable à celui de l'Opéra, et quoique nombreuse la société était bien composée. La recette s'est élevée à 13,090 fr. et le bal s'est terminé à six heures du matin. Les observations faites dans les guinguettes et les cabarets des faubourgs n'ont rien offert de remarquable.

On disait hier au café Conti que le Sénat conservateur avait arrêté de faire des représentations au premier Consul sur le grand nombre d'anciens évêques rentrés en France, et sur ce qu'ils étaient les seuls consultés pour le travail relatif aux affaires ecclésiastiques; que les archevêques de Bordeaux et d'Aix, les évêques de Luçon et de Dijon avaient surtout une très grande influence dans ce moment. On rapporte que le fanatisme fait encore des progrès et que les prêtres ne négligent aucune occasion de s'introduire dans les maisons d'où ils espèrent pouvoir tirer de l'argent. On cite une dame Coulon, demeurant à la porte Saint-Denis, qui vient d'hériter d'une de ses parentes pour une assez forte somme. Quoique cette parente fût de religion protestante, elle a cru pouvoir lui faire dire un service à sa paroisse. Elle s'est adressée en conséquence à un prêtre de Bonne-Nouvelle, qui lui a dit qu'il fallait s'adresser à l'évêque de Saint-Papoul pour qu'il obtînt de Rome la permission nécessaire, qu'avec de l'argent on en viendrait à bout; il a profité de la circonstance pour s'impatroniser chez la dame Coulon, y introduire une ex-religieuse qui est sa sœur, et en éloigner la famille, qui crie beaucoup et se répand en propos contre le retour de la puissance des prêtres et le rétablissement de la religion.

On dit dans le public, mais avec une sorte de discrétion, que les royalistes et les émigrés rentrés avaient ourdi une nouvelle conspiration contre le gouvernement. On en parlait hier dans les cafés de Foy, de Chartres et parmi les négociants.

On parle aussi beaucoup de la bulle de Rome qui doit, dit-on, annuler les mariages des prêtres; cela jette l'alarme dans beaucoup de familles.

On est toujours inquiet du succès des négociations d'Amiens. Beaucoup de personnes persistent à dire que la paix n'est rien moins que sûre.....

Les agents de la préfecture de police ont arrêté, hier soir, Charles Vittré, émigré, rentré sans autorisation et ayant porté les armes contre la France.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 30 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 72 fr.; ceux de l'an VIII, à 101 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 7 ventôse: « Dans le courant du mois dernier on a donné sept pièces nouvelles sur les principaux théâtres de Paris; mais malheureusement on observe, à leur égard, que le nombre des naissances n'excède déjà pas de beaucoup celui des décès. »

DCCLXXXVIII

7 VENTOSE AN X (26 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 VENTÔSE.

Paris est toujours également tranquille. Les nouvellistes disaient hier, avec un air de mystère, au café de Foy, qu'il fallait s'attendre incessamment à de grands changements en France et dans toute l'Europe; que le secret des cabinets était impénétrable et que jamais on n'avait tant expédié de courriers extraordinaires; qu'en attendant le gouvernement faisait rentrer le plus d'argent possible à la Trésorerie, qu'on n'en laissait sortir que ce qu'il fallait pour le service d'urgence, et qu'on ne payait ni les rentiers, ni les fournisseurs.

On rapporte que quelques évêques constitutionnels, craignant de n'être pas employés dans la nouvelle organisation du clergé, se sont présentés chez le cardinal-légat pour le prier de recevoir leur rétractation comme une preuve de leur parfaite soumission au Saint-Siège; que celui-ci a reçu en effet leur rétractation et leur a fait une longue exhortation en les invitant à faire pénitence. On cite particulièrement l'évêque de Sedan, celui de Carcassonne et quelques autres. Beaucoup de gens voient cette démarche de mauvais œil et tiennent beaucoup de propos.

Les Polonais qui sont à Paris parlent beaucoup des affaires ecclésiastiques ; ils disent que dans le régime actuel il reste encore aux Français une apparence de liberté, mais qu'elle disparaîtra du moment où le Concordat sera publié.

Les oisifs des cafés répandaient hier que les cantons suisses formaient un corps de troupes destiné à faire partie de la garde des Consuls et qui jouira des mêmes prérogatives que dans l'ancien régime ; qu'aussitôt la paix définitive, les pensions des officiers à la suite seront supprimées, à l'exception de celles obtenues après vingt-quatre ans de service effectif.....

Hier, l'épouse du citoyen Boucher, compagnon serrurier, est accouchée de trois enfants mâles ; la dame Laurent, membre de la Société maternelle, informée de cet événement, s'empressa elle-même de porter des secours en nature et en argent à cette femme, mère déjà de quatre enfants et dans la plus grande misère.....

Sigismond Montmorency-Luxembourg, Louis Mondénard et Jean-Joseph Darnaud, prévenus d'émigration, ont été arrêtés aujourd'hui.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 30 c. ; provisoire déposé, à 46 fr. 25 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 72 fr. ; ceux de l'an VIII, à 101 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 8 ventôse : « On travaille dans ce moment à rabaisser le fond de l'aqueduc qui se prolonge sur la terrasse, en face du palais du gouvernement, et qui sert à conduire les eaux dans la rivière. Cette réparation a pour objet de former une pente nécessaire pour l'écoulement et la communication soudaine des eaux d'un aqueduc, déjà construit sous la cour du Manège, pour les diriger vers la Seine, près le pont National..... »

DCCLXXXIX

8 VENTOSE AN X (27 FÉVRIER 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 9 VENTÔSE.

On rapporte qu'il règne parmi les ci-devant nobles et les émigrés rentrés beaucoup d'inquiétude et d'agitation, qu'ils répandent que nombre d'entre eux sont arrêtés sans savoir pourquoi. On en parlait

hier soir dans différents endroits, notamment au théâtre du Vaudeville.

On a fait circuler hier soir le bruit que la paix serait conclue sous deux ou trois jours, qu'on était d'accord sur tout. Cette nouvelle a produit la plus vive sensation. Les incrédules ont cherché à en démontrer l'impossibilité; quelques bavards de café ont ajouté que, si les journalistes avaient la liberté de tout dire, on verrait bientôt que la Révolution n'est pas finie, et que, loin d'être apaisés, les divers partis sont plus que jamais acharnés les uns contre les autres.

Les mécontents débitent, et les gobe-mouches le croient, que le gouvernement a payé huit mille personnes pour se masquer et courir les rues pendant les jours gras. La foule des masques est immense aujourd'hui; la plupart des voitures de louage étaient retenues dès hier; les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Antoine, les ponts et les quais sont couverts de monde. L'ordre et la libre circulation sont maintenus. Il n'y a ni rixes ni propos.

On rapporte qu'un certain d'Orfeuil, espèce de poète, qui, dit-on, a obtenu une pension de 2,400 [livres] du ministre de l'intérieur, est un chaud partisan de l'ancien ordre de choses; qu'il ne laisse pas échapper l'occasion de déplorer les malheurs de la maison de Bourbon; qu'hier, dans une société d'un certain rang où il faisait parade de ses beaux sentiments, on l'arrêta en lui disant qu'il ne fallait pas qu'il oubliât que la République lui faisait une pension. Il se tut et quelques moments après quitta la société.

L'abbé de Saint-Far, bâtard de la maison d'Orléans, n'emploie que les mots de princesse, comtesse, duchesse, auprès des dames qu'il accompagne aux spectacles.

Le corps de la belle-mère du général Junot a été présenté hier dans l'église des Capucins de la Chaussée-d'Antin et conduit ensuite à Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine. Le cortège était pompeux et a fixé l'attention du public. On disait dans les groupes qui se trouvaient sur son passage que tout cela faisait répandre de l'argent et travailler les ouvriers.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 10 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 77 c.; ceux de l'an VII, à 70 fr.; ceux de l'an VIII, à 103 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXC

9 VENTOSE AN X (28 FÉVRIER 1802).

Rapport de la préfecture de police du 10 ventôse.

Les mascarades ont continué hier de parcourir les rues, les places, les quais et les ponts, jusqu'après la chute du jour. Malgré la foule immense des spectateurs, il n'est arrivé aucune espèce d'accident; il n'y a point eu de rixes ni de querelles et la plus grande prudence (*sic*) régnait dans tous les costumes. Quelques filous se sont glissés dans les groupes : sept ont été arrêtés avec les objets qu'ils avaient volés; on a trouvé sur eux onze montres, tant d'or que d'argent, et quatre tabatières. Le soir, les spectacles ont été très courus et presque généralement remplis. L'ordre et la tranquillité ont été maintenus au dedans et au dehors. Les bals n'ont pas été moins fréquentés ; celui de l'Opéra n'a pas été cependant aussi nombreux que celui du 6 : la recette ne s'est élevée qu'à 8,748 francs. Il s'est terminé à six heures du matin. Les plaisirs n'ont pas été moins bruyants dans les faubourgs qu'au sein de la ville. La classe ouvrière s'y livre entièrement, et il est probable qu'elle ne reprendra en général ses travaux que le 2 ou le 3 de la décade, mais elle est toujours joyeuse et contente. Les observations faites dans les cafés et autres réunions n'ont rien présenté de remarquable.

Dans le café Valois, au palais du Tribunat, on a beaucoup parlé du départ du littérateur La Harpe; on le peignait comme un homme important, comme un chef de parti vraiment précieux. On s'est occupé ensuite du Congrès d'Amiens, et on disait qu'il fallait attendre le mois de germinal pour voir du nouveau.

Nombre de vieux rentiers, d'ex-nobles et de dévots se réunissent habituellement au café Turc sur le boulevard du Temple, et là ils passent leur temps à censurer les opérations du gouvernement. Hier ils y étaient en grand nombre, et, en voyant passer les nombreuses mascarades sur le boulevard, ils disaient que le gouvernement ferait mieux de payer les rentiers que de sacrifier tant d'argent pour amuser le peuple.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCXCI

10 VENTOSE AN X (1er MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 11 ventôse.

La journée d'hier et la dernière nuit se sont passées comme les précédentes en plaisirs, en fêtes et en bals, et elles n'ont rien offert de répréhensible. La plus grande tranquillité a régné partout. Le bal de l'Opéra n'a guère été plus nombreux que celui de la veille, mais il était mieux composé; il a fini à six heures du matin. La recette s'est élevée à 8,782 francs. L'ordre a été maintenu au dedans et au dehors. On fait partout beaucoup de préparatifs pour les bals de ce soir, et il y en aura dans tous les quartiers de Paris. Dès midi, les boulevards et les principales rues de Paris étaient couverts de mascarades et de curieux; la plus grande surveillance est en activité; la force armée est disposée sur différents points pour le maintien de l'ordre et la libre circulation des voitures et des piétons, mais il est impossible de peindre jusqu'à quel point on a poussé cette année la folie des mascarades et des déguisements et combien tout a été calme et paisible.

L'article inséré dans le journal officiel, relativement à la dame Champcenetz, etc.[1], a fait hier le sujet des conversations dans les lieux publics et les sociétés particulières. On est parti de là pour parler de conspiration et de complots dont les ramifications s'étendent sur tous les points de la France, et les raisonneurs se jettent dans des conjectures à perte de vue.

Hier, au café Hardy, les jeunes gens du bon ton en parlaient également, mais d'une manière ironique, et disaient qu'il était question de l'exil de tous ceux qui avaient applaudi à certains passages de la pièce d'*Édouard*[2].

1. Voici cet article (*Moniteur* du 10 ventôse an X) : « Mme Champcenetz, Hollandaise, fille de M. Pater, a eu ordre de se rendre en Batavie, sa patrie. Elle y a été conduite par un brigadier de gendarmerie. Mme Damas a été conduite par un gendarme jusqu'aux frontières de France, d'où elle ira rejoindre Charles Damas, son mari, émigré. Ces deux dames entretenaient habituellement des correspondances avec les ennemis de l'État. Mme Champcenetz correspondait avec M. Vaudreuil, un des membres du Comité Dutheil. Mme Damas a donné longtemps refuge à Hyde et à Limoëlan, lors de l'affaire du 3 nivôse. L'extravagance de sa conduite a dû la faire traiter comme une folle. On a usé d'une indulgence spéciale en la renvoyant à son mari, pour qu il la contienne, s'il le peut. »

2. Voir plus haut, p. 748.

On rapporte que les prêtres éprouvent de vives inquiétudes, qu'ils craignent que les mesures qu'on prend contre les émigrés rentrés sans autorisation ne s'étendent bientôt jusqu'à eux.

Les prêtres disent les prières de quarante heures dans toutes les églises, mais il n'y va personne. — Les anciens évêques et les prêtres insermentés, qui avaient le plus de prétention aux places dans le nouvel ordre de choses ecclésiastiques, ne sont pas, dit-on, très tranquilles; ils disent que le travail qui les concerne éprouve les plus grandes difficultés et qu'il est en quelque sorte suspendu.

On parle toujours de paix et de guerre et de l'expédition de Saint-Domingue. On prétendait, hier, que quelques employés des bureaux de la marine avaient dit que, suivant des lettres particulières, notre flotte était arrivée heureusement à Saint-Domingue, et que les choses s'étaient arrangées sans coup férir.

Les malveillants désirent la reprise des hostilités, parce que, disent-ils, ce moyen ajoute à la misère qu'on éprouve et à la cherté du pain, [et] ne peut manquer de renverser le gouvernement.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure et demie ; il y avait environ cinquante membres, dont un seul en costume. Après la lecture du procès-verbal et la demande d'un congé de deux décades pour un membre, la séance a été levée. Il n'y avait personne dans les tribunes.....

Bourse.— Tiers consolidé, à 57 fr. 5 c. ; bons de l'an VII, à 66 fr.; ceux de l'an VIII, à 103 fr., et les coupures, à 72 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 11 ventôse : « *Paris, 10 ventôse.* ...Les masques avaient été très nombreux le 6 ; leur nombre était bien plus considérable encore hier. Ils remplissaient les boulevards depuis la rue Saint-Honoré jusqu'à la porte Saint-Antoine et les rues Saint-Antoine et Saint-Honoré dans toute leur étendue. Les mascarades, qui n'étaient pas également brillantes, étaient toutes également joyeuses. Cette sorte de fête que les citoyens se donnent à eux-mêmes offrait un spectacle fort piquant. Le devant des maisons était garni des deux côtés d'une haie très épaisse de curieux à pied ; deux colonnes de voitures, alternativement chargées de masques ou pleines de curieux, montaient et descendaient ; le milieu de la rue était occupé par des masques à pied ou à cheval. Cet ordre, qui s'était naturellement établi, s'est parfaitement maintenu. Un peuple heureux, qui se livre spontanément à une joie naturelle et franche, est ami de l'ordre. Au moment où commencerait le désordre, finirait son plaisir..... » — *Publiciste* du 11 ventôse : « *Paris, 10 ventôse.* ...Le citoyen La Harpe, qui était toujours en surveillance à Paris, a reçu l'ordre de

se rendre à 25 lieues de cette ville, pour y vivre dans une petite commune à son choix. Cet homme, si estimable et auteur de très beaux ouvrages, âgé de soixante-dix-huit ans et tombé dans l'enfance, est en proie à une espèce de délire réacteur, que nourrit et entretient chez lui le caquetage de quelques coteries. A son âge, et lorsque tous les jours on se met dans la position de demander pardon de tout ce qu'on a dit et écrit dans les plus belles années de sa vie, on n'a que le droit de se taire et d'être pardonné (*Journal officiel*)[1]. » — *Citoyen français* du 11 ventôse : « *Paris, 10 ventôse.* ...Plusieurs journaux ont rendu compte de la dernière séance de l'abbé Sicard ; mais aucun n'a dit qu'il a disserté pendant trois quarts d'heure pour prouver que *l'expression de citoyen français n'est pas française, n'a pas le sens commun, est bête, absurde,* etc. Voici l'argument dont il s'est servi : *Citoyen, ne se dit que de l'habitant d'une cité ; or la France n'est pas une cité, donc on ne peut dire citoyen français. Il y a des citoyens de Bordeaux, de Marseille, de Paris, etc., mais il n'y a pas de citoyens français. On disait citoyens romains, mais c'est qu'il y avait la ville de Rome*, etc. Vous voyez que suivant Sicard, *ville* et *cité* sont synonymes, qu'il ne croit pas que citoyen français et citoyen de la République française signifient la même chose, et qu'il ne voit pas que, même dans son sens, on pourrait appeler citoyens français les citoyens de Bordeaux, de Marseille, de Paris, etc. Sicard, en vertu de son bel argument, proscrit aussi l'expression de citoyen ligurien, batave, suisse, etc. Il me semble qu'il importe de faire voir l'absurdité de l'assertion de Sicard. Comme il est membre de l'Institut, on pourrait croire que ce corps a adopté ses idées, et qu'en conséquence il rejettera la définition que le dictionnaire de l'Académie française a donnée du mot *citoyen* : « Le nom de citoyen, dans une acceptation stricte et rigoureuse, se donne à l'habitant d'une cité ou d'un État libre qui a droit de suffrage dans les assemblées publiques et fait partie du souverain. » Vous n'avez pas peut-être sous la main le Dictionnaire de Gessner : on pourrait le citer pour prouver que les Anciens et les Modernes prennent les mots *cité* et *citoyen* dans la même conception. Civitas : *a civibus appellata est quasi civium multitudo.* Civis : *ejusdem reipublicæ particeps.* Exemple : *Omnis* Civitas *Helvetiæ in quatuor pagas divisa est.* César, Bell. Gall., 1-12 (Gessner, édition d'Ernesti). Vous pouvez compter sur la fidélité de mon rapport : j'étais à la séance. Sicard a été fort applaudi, comme vous pouvez croire. Quelques étrangers cependant ont été surpris, et ont demandé si les instituteurs publics, payés par le gouvernement, étaient chargés d'inspirer du mépris pour tout ce qui rappelle les institutions républicaines. (*Extrait de la Décade.*) » — *Gazette de France* du 11 ventôse : « *Paris.* ...On continue l'essai des plaques destinées à recevoir et à indiquer le nom des rues de la Capitale. On vient de poser, au coin de celles de la Loi et des Petits-Champs, une de ces plaques de terre émaillée, fond blanc, et d'une forme carrée et de 40 centimètres sur tous les sens. Elle n'est point bombée ; les lettres en noir ne forment aucun relief sensible. On remarque au pourtour un petit cadre noir, également sans relief : ce qui ne paraît pas la détacher suffisamment du mur où elle est fixée, vu la nuance obscure et presque noire des encoignures des maisons. » — « On assure que la place de professeur de poésie latine au Collège de France, va-

1. C'est en effet la reproduction textuelle d'une note parue dans le *Moniteur* du 10 ventôse an X.

cante par la mort du citoyen Sélis, vient d'être, par un arrêté des Consuls, donnée au citoyen Legouvé, membre de l'Institut. Si la poésie latine lui est aussi familière que la poésie française, il serait difficile que le Collège de France fît l'acquisition d'un meilleur professeur. »

DCCXCII

11 VENTOSE AN X (2 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 12 ventôse.

Les plaisirs et les fêtes du Carnaval ne se sont terminés que ce matin au grand jour. La plus parfaite tranquillité n'a pas cessé de régner un seul instant, et aucun accident n'a troublé les divertissements publics et particuliers. Le bal de l'Opéra a été plus nombreux que les deux derniers ; il était bien composé ; la recette s'est élevée à 12,222 francs. Il a fini à six heures du matin. On s'est peu occupé hier d'affaires politiques ; cependant on fait toujours circuler le bruit de la découverte d'une conspiration royaliste, et, depuis deux jours qu'il en est question, les habitués des cafés de Foy, de Chartres et de Valois, qui sont presque tous dans ce sens, sont devenus très circonspects dans leurs propos et leurs raisonnements.

Les partisans de La Harpe et les dévots qui croient à sa conversion et le regardaient comme un homme qui pouvait leur être très utile contre les philosophes, jettent les hauts cris à l'occasion de son renvoi de Paris ; cette affaire occupe beaucoup leurs sociétés. On a parlé hier, au théâtre du Vaudeville, de l'arrestation de Dupaty ; on connaît les opinions royalistes de ceux qui fréquentent ce théâtre et c'est dans ce sens qu'ils se sont exprimés. On assure que Chazet, poète du Vaudeville, a répandu hier, que, dans la nuit du 10 au 11, la dame de Staël lui a dit au bal de l'Opéra que Dupaty serait déporté et qu'elle le savait de science certaine. Cette dame de Staël continue ses petits conciliabules politico-littéraires ; elle voit à présent Mme de Luynes, avec qui elle paraît très liée. Elle a donné hier un thé, mais il était peu nombreux. Mathieu de Montmorency en était ; on suit la surveillance.

On se disait hier tout bas, à l'oreille, que l'abbé Bernier venait d'être arrêté. Cette nouvelle a jeté l'alarme sur-le-champ parmi les émigrés, et surtout ceux qui n'avaient obtenu leur surveillance que par son canal. On dit encore qu'il n'y a plus que l'affaire de la Répu-

blique italienne qui empêche la signature de la paix ; que l'Angleterre met pour condition qu'elle conservera à Malte la même influence que le premier Consul à Milan, et qu'elle ne renoncera à y avoir garnison que quand il n'y aura plus de troupes françaises dans la Cisalpine. Quelques-uns ajoutent que l'Angleterre veut rester dans le statu-quo des préliminaires, sans traité définitif, pour ne pas rendre les îles jusqu'à ce que l'affaire de la Cisalpine soit réglée.....

Les agents de la préfecture ont arrêté depuis hier Jean de Bassecourt, prévenu d'émigration, ayant porté les armes contre la France ; Jean-Henry-Denis Okelly, natif de Paris, prévenu d'émigration.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 50 c. ; bons de l'an VII, à 69 fr. ; ceux de l'an VIII, à 103 fr. ; ordonnances pour rachat de rentes, 53 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 12 ventôse : « *Paris*. ...Le 14 ventôse à quatre heures précises, J.-B. Gail ouvrira, au Collège de France, un cours élémentaire gratuit de langue grecque, en faveur de ceux qui ne sont pas à portée de suivre son cours de littérature grecque. »

DCCXCIII

12 VENTOSE AN X (3 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 13 VENTÔSE.

Les cabarets des faubourgs et les guinguettes ont été constamment remplis d'ouvriers hier pendant tout le jour et la soirée. Il ne s'est rien passé de répréhensible ; le bon ordre a été partout maintenu, et aujourd'hui l'on a repris les travaux.

Un habitant de la Beauce disait hier que le pain était encore augmenté dans ce pays, que tel fermier qui, l'année dernière, à pareille époque, avait encore cinq à six cents voitures de grains à vendre, n'en a pas dix aujourd'hui, mais que plusieurs gros propriétaires en possédaient de grandes quantités, qu'ils ne voulaient pas vendre, parce qu'ils comptent sur une augmentation de prix d'ici à deux ou trois mois. Il a particulièrement cité une dame Detalaru, demeurant à Chamarande, qui s'est fait payer en nature de tous ses revenus par ses fermiers. Ce même particulier a ajouté qu'on disait dans le pays que

nos blés passaient encore à l'étranger et qu'on croyait généralement qu'ils augmenteraient d'ici à la moisson.

On ne parle, dans les sociétés particulières, que des mesures de sévérité prises contre les émigrés rentrés; tous leurs amis et leurs partisans les blâment et paraissent très fort dans l'inquiétude.

On disait hier au café de la Régence que beaucoup de prêtres allaient être déportés, parce que le gouvernement était informé que, par le moyen de la confession, ils éloignaient les cœurs et les esprits du gouvernement et cherchaient à lui faire beaucoup d'ennemis, qu'ils s'entendaient avec les émigrés, et qu'ils tendaient tous au même but. On fait courir le bruit, dans le public, que le nombre des personnes arrêtées est considérable; que le ministère de la police et la préfecture regorgent de détenus.

On rapporte que les émigrés et des agents de contre-révolution, pour éviter la surveillance et pouvoir se voir et se concerter ont adopté des rendez-vous de chasse dans les environs de Fontainebleau, Compiègne et à Torcy-en-Brie, près Melun. La maison du nommé Tourzé, marchand de vin-traiteur à Torcy, est signalée comme un des lieux de rassemblement. On ajoute que ces individus, qui ne font qu'aller et venir, persuadent aux habitants des campagnes que le trône va être rétabli, que la religion catholique sera la seule dominante, que c'est bien là l'intention du gouvernement même, qui effectuera ces projets aussitôt la paix définitive; les paysans paraissent y croire.

Des personnes, qui se disent bien informées, débitaient hier, d'une manière affirmative, qu'avant un mois toutes les négociations avec l'Angleterre seraient absolument rompues; que cette rupture serait occasionnée par quelques puissances, maintenant en paix avec la France, mais qui poussent en secret l'Angleterre à recommencer la guerre, pour pouvoir elles-mêmes reprendre les hostilités quand le moment sera venu.

Hier, au théâtre du Vaudeville, dans la pièce intitulée *Florian*[1], différents passages tels que celui-ci. *On accueille qui caresse, on poursuit le censeur,* ont obtenu des applaudissements dont l'affectation était très visible. Avant le lever du rideau, un jeune homme vendait dans le parterre le *Journal du Soir* : ses allées, ses venues et surtout ses cris, fatiguaient beaucoup le public. Un particulier, plus impatient, lui dit avec beaucoup d'humeur : *Mon ami, vous êtes trop bavard; si jamais vous êtes tribun, vous vous ferez éliminer*. On a suivi cet homme

1. *Florian*, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudeville, par J.-N. Bouilly et Joseph Pain, représentée pour la première fois, sur le théâtre du Vaudeville, le 27 frimaire an IX. Cf. Tourneux, *Bibliographie*, t. III, nº 19,664.

en sortant, et il s'est perdu dans la foule; mais, comme on a bien son signalement, on le recherche.

Le citoyen Lajunie, employé à la comptabilité, ancien secrétaire du général Brune et son ami, dit que beaucoup de généraux sont mécontents des injustices qu'on leur fait, disent-ils, éprouver dans les bureaux de la guerre; qu'on emploie tous les moyens possibles pour inquiéter les officiers réformés et à la suite, et pour les détacher du gouvernement, en leur insinuant qu'on va faire un nouveau travail et qu'ils ne seront bientôt plus payés.....

Le général Beaufort a été arrêté ce matin, avec ses papiers, qui sont immenses et que l'on examine. Le nommé Bertin, l'un des écrivains qui travaillent pour Lenormand, imprimeur, l'a été également.....

Les pièces d'or de 24 francs ont été très demandées aujourd'hui à la Bourse, par les maisons de banque, dit-on, et par le citoyen Julien. Elle se font à 13 c. environ.

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 fr. 90 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; ceux de l'an VII, à 68 fr.; ceux de l'an VIII, à 105 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 13 ventôse : « Le dernier jour du carnaval s'est terminé d'une manière très brillante, quoique le temps fût peu favorable. Des chars richement ornés et montés par des jeunes gens dont on reconnaissait la tournure et l'élégance, malgré les déguisements qu'ils avaient pris; de brillantes cavalcades, de nombreux spectateurs, de longues files de voitures remplissaient les principales rues de la capitale. Aujourd'hui on a fait en grande pompe, et avec toutes les marques du deuil le plus amer, l'enterrement du dieu de la fête, en se promettant bien de la fêter encore l'année prochaine. Ces divertissements, que les agitations politiques avaient interrompus, sont une preuve que la paix règne au dedans comme au dehors de l'État, et c'est sous ce seul rapport qu'il est agréable de les envisager..... »

DCCXCIV

13 VENTOSE AN X (4 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 VENTÔSE.

On n'a parlé hier dans les cafés et dans les sociétés particulières, que d'arrestations qu'on dit partout être très nombreuses. Les malveillants en prennent occasion de crier contre le gouvernement, et ils font leurs efforts pour atténuer la confiance que l'on a en lui.

On a répandu dans la soirée, au café de Foy et au café Virginie, palais du Tribunat, que plusieurs sénateurs même étaient arrêtés; de là mille propos plus absurdes les uns que les autres; on a dit que les négociations n'avançaient point avec l'Angleterre; que la République batave avait envoyé un plénipotentiaire à Londres, et qu'elle voulait faire un traité particulier; que la Suisse était en révolte ouverte contre nos troupes, et qu'elle ne souffrirait point que la France la dominât et lui donnât une Constitution, et enfin que le Sénat avait reçu l'ordre de ne procéder dans ce moment à aucune nomination. Dans les sociétés particulières et d'un certain ton, on montre beaucoup de mécontentement et d'inquiétude; mais les royalistes encroûtés ne désespèrent pas encore du retour de l'ancien ordre de choses; on ne le dit pas précisément, mais on le laisse assez clairement entrevoir. Mme de Clermont-Tonnerre paraît l'une des plus attristées de l'exil de La Harpe.

Quelques autres malveillants, de leur côté, voudraient que les royalistes et les prêtres fussent poussés au désespoir, que les opérations du Congrès manquassent, que le prix du pain et autres denrées augmentât encore, pour voir, disent-ils, comment le gouvernement se retirerait de tout cela.

Dans les salles, les corridors et foyers des spectacles, qui ont été observés avec le plus grand soin, on ne s'est occupé que de pièces de théâtre et surtout de celles dont la représentation vient d'être suspendue. On a répété à cet égard tout ce qui a été dit les jours précédents. On rapporte que le nommé Barré, secrétaire du Vaudeville et frère de Barré, directeur de ce théâtre, disait que la censure des pièces allait devenir une véritable inquisition, que le gouvernement vexait des citoyens qui n'avaient d'autres torts que d'avoir des talents.

On observe que ce n'est que dans les cafés marquants, dans les sociétés d'un certain genre, que l'on s'occupe de tous ces objets. On n'en dit pas le mot dans la classe commerçante et ouvrière. Les individus qui composent celles-ci sont tranquilles, et ne pensent qu'à leurs travaux.

On dit qu'il existe une cabale montée au théâtre des Arts, par les artistes de ce théâtre, contre Vestris et Mlle Chameroy, qui doivent reparaître demain 15; que des deux côtés on achète une grande quantité de billets pour cette représentation. Une surveillance sévère sera établie.....

Bourse. — Tiers consolidé, 56 fr. 45 c.; bons des deux tiers à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 69 fr.; ceux de l'an VIII, à 105 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 14 ventôse : « *Paris, 13 ventôse*. ... La morale en tableaux vaut mieux que toutes les prédications; elle parle aux yeux, et c'est le meilleur moyen d'inspirer le ridicule ou la pitié. Une caricature, exposée rue du Coq-Honoré, fait la critique la plus piquante et la plus sévère de ces femmes dénaturées qui, abandonnant leurs enfants aux soins d'une gouvernante qui les bat pour les faire taire, ne s'occupent que du soin de leur parure, de bals et de plaisirs. Une vraie mère de famille, logée dans la chambre voisine, vêtue simplement, et entourée de quatre enfants, qui la caressent à l'envi, et dont les amusements font tout le bonheur, portant sur son visage l'expression de la joie et du contentement, semble souhaiter à sa voisine, qui la plaint de n'être pas de sa partie, autant de plaisir qu'elle en va goûter dans son sommeil tranquille. Il faut convenir que le temps du carnaval n'était pas mal choisi pour offrir une pareille leçon..... »

DCCXCV

14 VENTOSE AN X (5 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 15 VENTÔSE.

Chaque jour on s'occupe davantage de la conspiration découverte à Bayreuth, et l'on attend avec beaucoup d'impatience les pièces que l'on dit qu'on imprime dans ce moment [1]. On l'avait d'abord regardée dans le public comme peu de chose, mais on en parle publiquement aujourd'hui comme d'une chose très sérieuse; on dit dans les cafés et autres lieux de réunion qu'elle avait pour but de faire un nouveau 3 nivôse et de rétablir le trône, et que le projet aurait pu être réussi, si les conjurés ne se fussent pas divisés d'opinion, à l'occasion des prêtres, auxquels les uns voulaient que dans l'ordre des choses à établir on accordât davantage, tandis que les autres voulaient qu'on leur donnât moins de puissance et de crédit. On disait tout haut qu'Imbert Colomès était l'un des chefs et que l'abbé Bernier n'était pas étranger à cette trame En général, les prêtres ont été très mal traités hier dans les conversations. On s'accordait à dire que, de tout temps, ils avaient trahi et trompé le gouvernement.

1. *Papiers saisis à Bareuth* (sic) *et à Mende, département de la Lozère*. Publié par ordre du gouvernement. Paris, imp. de la République, ventôse an X, in-8 de 387 pages. Bibl. nat., Lb 43/206. — En l'an IX, le roi de Prusse avait fait arrêter, à Bayreuth, deux des agents de Louis XVIII, et leurs papiers, saisis, avaient été livrés au gouvernement français. En même temps on saisissait à Mende (Lozère), chez le chanoine Mazel, d'autres correspondances royalistes.

Plusieurs officiers de la garde des Consuls, qui étaient hier au café du Caveau, et devant lesquels on parlait de conspiration, dirent que, s'il arrivait quelque événement, ils seraient fort embarrassés, qu'ils étaient déjà très jalousés par la troupe de ligne, qui ne paraissait pas bien disposée. « Au surplus, dit un autre de ces officiers, il est bien certain qu'il y a quelque chose sur le tapis; les arrestations et les lettres d'exil vont leur train comme dans l'ancien régime, et vous sentez que cela ne peut pas durer longtemps. Il y a en France trop d'émigrés de haut parage, et ils sont bien dangereux. » On n'a pu savoir les noms de ces officiers. — Les républicains reprennent courage; ils sont prêts, disent-ils, à se sacrifier pour la conservation des jours du premier Consul.

Les nouvellistes débitaient hier que la Bibliothèque nationale restera où elle est, qu'on y fait les réparations nécessaires, et que l'État-Major général occupera le local qui lui était destiné.

On disait dans les cafés de Valois et de Foy, au palais du Tribunat, que le citoyen Rœderer, conseiller d'État, était à présent chargé de l'instruction publique et de la censure des journaux et des pièces de théâtre [1]. Déjà l'on disait qu'il ferait reparaître les pièces qui viennent d'être défendues. On prétendait même qu'elles avaient été redemandées au Consul par une pétition en couplets.

Hier au café Procope, où l'on s'occupait des nouvelles du jour, un particulier dit : « Je ne sais pas si tout ce qu'on débite est vrai ; ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans la nuit du 13 au 14, on nous a donné trois mots d'ordre qui m'ont singulièrement étonné. » Et de suite, il les dit : *Tyran*, *Terreur*, *Timoléon*. Et l'on est parti de là pour tenir mille sortes de propos plus absurdes les uns que les autres.

La revue a attiré aujourd'hui un grand concours de monde; l'ordre a régné partout.....

Les agents de la préfecture de police ont arrêté depuis hier Louis-Stanislas-Kostka La Trémoïlle, émigré, venu à Paris sans autorisation.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 45 c. ; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 68 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 106 fr. ; coupures, à 72 fr.

(Arch. nat., F ^{7}, 3830.)

1. Rœderer fut nommé directeur général de l'instruction publique le 21 ventôse an X (voir ses *Œuvres*, t. III, p. 397). Sur la manière dont il surveilla les théâtres, voir Welschinger, *la Censure sous le premier Empire*, p. 210.

DCCXCVI

15 VENTOSE AN X (6 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 VENTÔSE.

L'inquiétude s'accroît parmi les émigrés rentrés et les royalistes; chacun d'eux craint d'être compromis dans la correspondance de Bayreuth, et ils tremblent d'être arrêtés. On dit dans le public que cet événement change toutes les dispositions préparées pour les prochaines nominations au Tribunat et au Corps législatif. Certains ex-nobles comptaient bien y arriver, et ils regardent à présent, dit-on, ce projet comme absolument renversé. — Les entretiens des réunions publiques et particulières ont été hier les mêmes que les jours précédents, et n'ont rien offert de remarquable.

La plus parfaite tranquillité règne dans les faubourgs. Les ouvriers parlaient hier, dans le faubourg Saint-Antoine, d'un achat considérable de meubles que l'on dit destinés pour la Russie, et que l'on fait monter à 2 millions; il était question encore d'envois en tout genre qui se préparent pour le Portugal.

On rapporte qu'hier, pour la revue, il s'est introduit dans le palais des Tuileries beaucoup de monde sans carte, et que les officiers de la garde des Consuls ont permis très facilement l'entrée des appartements. Les personnes munies de cartes, et qui ne pouvaient entrer, étaient très mécontentes et en murmuraient.

Hier les spectacles de l'Opéra et de la République ont été très courus; et, longtemps avant le lever du rideau, les salles étaient pleines. L'ordre a été maintenu au dedans et au dehors. La recette de l'Opéra s'est élevée à 7,733 francs.....

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à trois heures; il y avait soixante-trois membres. Après la lecture du procès-verbal, différents orateurs ont rendu compte de pétitions de citoyens relatives à des nominations de juges de paix. Le Tribunat les a toutes renvoyées au gouvernement. La séance a été ajournée au 1er germinal. Les tribunes ont été peu nombreuses et tranquilles.

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Il y avait cent cinquante membres, dont très peu en costume. Après la lecture du procès-verbal, on a procédé au renouvellement du bureau. Le citoyen Devismes a été nommé président. Les tribunes étaient très garnies on n'y a rien dit de remarquable.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 75 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 68 fr.; ceux de l'an VIII, à 106 fr.; coupures, à 72 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 16 ventôse : « *Paris, 15 ventôse.* . . .Le 18 ventôse on verra, dans le grand salon du Musée, plusieurs magnifiques tableaux arrivés d'Italie, ou provenant de l'ancienne collection, que le public n'a point encore vus ; de ce nombre sont *la Vierge au Donataire*, venue de Foligno ; *le Saint-Pierre Dominicain martyr*, du Titien ; *les Pèlerins d'Emmaüs*, si connus par la belle gravure de Masson, et quelques autres tableaux capitaux que l'administration du Musée a fait remettre en état. »

DCCXCVII

16 VENTOSE AN X (7 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 VENTÔSE.

Hier les promenades ont été très fréquentées, ainsi que les guinguettes et les autres lieux où se réunissent les ouvriers. On ne s'y est nullement occupé d'affaires politiques, et les discours qu'on y a tenus n'ont donné lieu à aucune observation. Les ouvriers n'ont laissé échapper aucune plainte sur leur position, et généralement ils paraissent contents. Le soir, les spectacles et les cafés de l'intérieur de la ville se sont plus remplis que de coutume.

On disait hier, dans les cafés, que plusieurs Anglais de marque qui étaient venus à Paris pour y passer la belle saison, se disposent à retourner en Angleterre et font déjà prendre le devant à leurs gens ; que ce départ précipité était une preuve que la paix n'aurait pas lieu avec l'Angleterre ; d'autres personnes prétendaient que ces étrangers avaient conçu des inquiétudes d'après les dernières mesures prises contre les émigrés rentrés et quelques ci-devant nobles.

Les nouvelles que l'on dit arrivées de Saint-Domingue ont beaucoup occupé les esprits ; on prétendait que les Anglais chercheraient à profiter de cette circonstance pour ne pas faire la paix. On veut faire croire de la véracité de ces nouvelles.

Les habitués du café Hardy, qui sont presque tous dans le sens des royalistes et des émigrés, s'entretenaient hier d'arrestations et d'exil;

ils en faisaient monter le nombre à l'infini, et ils paraissaient généralement fort inquiets.

Parmi les étrangers attirés à Paris par les plaisirs qu'offre cette ville et par le désir de voir les richesses qu'elle renferme, on distingue les Russes qui sont vraiment dans l'enthousiasme; ils portent aux nues le gouvernement français et cherchent avec soin les occasions de voir la personne du premier Consul.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 60 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VII, à 67 fr.; bons de l'an VIII, à 106 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 17 ventôse : *Paris, 16 ventôse.* ...La nomination du citoyen Legouvé, membre de l'Institut, à la place de professeur de poésie latine au Collège de France, qui a été annoncée comme ayant eu lieu par le choix des professeurs de ce Collège, ne paraît pas avoir été confirmée. L'idée d'un concours, proposé dans les feuilles publiques par le citoyen Luce Lancival, a obtenu la préférence. Il sera ouvert incessamment, et on en fera connaître la forme. L'émulation sera vivement excitée, et par la gloire de l'emporter publiquement sur des rivaux nombreux, et par l'honneur de recueillir l'héritage des professeurs distingués qui se sont succédé dans cette chaire, parmi lesquels on trouve les noms de Lebeau, de Delille; enfin un traitement de 6,000 francs et la jouissance d'un logement y sont attachés... » — *Citoyen français* du 17 ventôse : « *Paris, 16 ventôse.* ...On avait cru que les déguisements finiraient avec le carnaval. Le cahier des modes d'aujourd'hui vient prouver le contraire. L'habit-gilet des jeunes gens à la mode est devenu un costume de société, et le chapeau russe a remplacé tous les autres. Assurément jamais un petit maître n'a été plus complètement déguisé..... »

DCCXCVIII

17 VENTOSE AN X (8 MARS 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 18 ventôse : « *Paris, 17 ventôse.* ...Le préfet du département de la Seine a fait faire, le 15 de ce mois, à sept heures du soir, sur la place Vendôme, l'essai de deux réverbères de l'invention des citoyens Saver et Fraiture. Ces deux réverbères ayant été posés d'un angle à l'autre de la place à une distance de deux cent vingt pas, cet espace a été tellement éclairé qu'au centre, c'est-à-dire à cent pas, on distinguait facilement les caractères d'une brochure imprimée en *cicero.* A quatre-vingts pas, avec quelque attention, on pouvait déjà lire, et à soixante-dix on lisait comme dans

une chambre bien éclairée, ou comme en plein jour. Plusieurs membres du Conseil de la Société d'encouragement sont venus voir cette expérience, qui sera recommencée aujourd'hui 17..... »

DCCXCIX

18 VENTOSE AN X (9 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 19 ventôse.

On rapporte que les prêtres en général prennent fortement le parti des émigrés; qu'ils sont désolés des mesures prises à l'égard de quelques-uns d'entre eux, et qu'ils tiennent à ce sujet beaucoup de propos surtout dans les sacristies; qu'ils sont presque tous dirigés ou influencés par les abbés Pancemont et Bernier qui passent dans le public pour protéger ouvertement les émigrés. Des négociants voyageurs disent que les prêtres insermentés causent beaucoup de désordre dans différents départements par leurs menées sourdes et leurs insinuations perfides; ils citent comme des êtres très dangereux les nommés Remond et Vetoy à Vierzon, département du Cher, Yvernault, ex-constituant et émigré rentré, à présent à Bourges; que c'est à Rouen surtout qu'ils ont repris plus de pouvoir et qu'ils tourmentent davantage toutes les têtes.

On n'a parlé hier, dans les cafés Hardy et Valois que de l'arrestation des émigrés, et l'on a continué, comme de coutume, de fronder tous les actes du gouvernement. Au café Hardy, on disait que le premier Consul avait fait arrêter le prêtre qui devait être son aumônier à Saint-Cloud. Les autres lieux de réunions publiques n'ont rien offert de remarquable hier.

On fait déjà de grands préparatifs pour la promenade de Longchamp; plus de douze cents voitures, dit-on, sont commandées. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les carrossiers n'ont jamais été si occupés.

Hier, dans différentes réunions d'ouvriers, on les a entendus se féliciter des travaux que le gouvernement faisait faire dans ce moment; ils ajoutaient que cela était d'autant plus heureux que les incertitudes que l'on se plaît à répandre sur la paix empêchaient beaucoup de propriétaires de faire des travaux, même indispensables.

La foule continue de se porter au théâtre de l'Ambigu-Comique, sur le boulevard du Temple, pour y voir *Le Jugement de Salomon* [1]. Un

1. Voir plus haut, p. 755, à la date du 5 ventôse.

particulier disait hier au café Valois que le public n'y était attiré que par le plaisir d'y entendre parler de Dieu et d'un roi avec le respect qui leur est dû. On dit que le directeur de ce théâtre se propose de mettre successivement sur la scène différents traits de l'Ancien et du Nouveau Testament.....

Il y a eu hier un grand concours de monde au théâtre des Arts; la recette s'est élevée à 3,980 francs. L'ordre a été maintenu au dedans et au dehors.....

Bourse.— Tiers consolidé, à 56 fr. 75 c.; bons de l'an VIII, à 110 fr.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

Journaux.

Publiciste du 19 ventôse : « *Paris, 18 ventôse*. ...On vient de placer dans l'église du Temple de Mars (les Invalides) le tableau que le citoyen Callet a exposé au dernier salon, et dont le sujet est une *Allégorie du 18 brumaire*..... »

DCCC

19 VENTOSE AN X (10 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 20 ventôse.

Il y avait hier beaucoup de monde au Salon d'exposition des tableaux, surtout un grand nombre d'étrangers. De toutes parts on y faisait l'éloge du gouvernement et l'on parlait avec enthousiasme de l'immense quantité de chefs-d'œuvre qu'il avait accumulés dans Paris. Quelques individus ont cherché à rompre la conversation et à parler des arrestations faites dernièrement; mais on leur a tourné le dos, et l'on a entendu plusieurs personnes qui disaient: « Tant mieux, si l'on a arrêté quelques-uns de ces messieurs; c'est un avis aux incorrigibles »

La lettre du ministre de la police, insérée dans quelques journaux, a produit le meilleur effet [1] : elle a éclairé les citoyens et a été applaudie partout.

1. C'est une circulaire de Fouché aux préfets, où il leur recommande de surveiller sévèrement les prévenus d'émigration : « Vous êtes responsables envers vos administrés de tout incident fâcheux, dont une complaisance coupable pour un seul prévenu d'émigration serait la cause ou le prétexte. Vous êtes responsables de toutes les mesures de rigueur que vous me forceriez de prendre envers

Les cercles des ci-devant nobles, tels que ceux des Laval, des La Feuillade et autres, dont on a donné la liste, deviennent presque déserts ; ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que l'opinion publique est contre eux et que leur morgue fait pitié à tous les citoyens.

La nomination des nouveaux membres du Tribunat fait tenir beaucoup de propos. Elle paraît déplaire aux hommes de parti qui ne voient pas ceux qui leur auraient convenu. Les individus qui avaient des prétentions à ces places ne sont pas plus contents ; ils cherchent à se venger par des sarcasmes et de mauvaises plaisanteries. On dit que Mercier, l'ex-conventionnel, n'aurait pas été fâché d'être réélu, et qu'il est un de ceux qui s'égayent sur le compte des nouveaux tribuns.

On paraissait croire hier à la conclusion de la paix, et le bruit s'était répandu, dans presque tous les endroits publics, que le canon serait tiré le soir.

Il y a eu avant-hier une grande réunion chez Mme de Staël : on ne s'est séparé qu'après une heure du matin. Dumas, Benjamin Constant, l'un des Lameth, Narbonne en étaient. Il paraît que ce sont presque toujours les mêmes personnes qu'elle reçoit. On a remarqué, ces jours derniers, une inquiétude et une tristesse marquées parmi les personnes de la maison ; on a su qu'elle avait pour cause la crainte que Mme de Staël ou ses amis ne fussent compromis dans la correspondance de Bayreuth, et qu'ils ne fussent arrêtés.

Le bal de l'Opéra de la nuit dernière a été très peu nombreux, mais bien composé. La recette s'est élevée à 4,278 francs. L'ordre a régné dans l'intérieur et au dehors.....

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 20 ventôse : *Paris, 19 ventôse*. ... La seconde épreuve des réverbères de nouvelle invention, annoncée pour le 17 à sept heures du soir, n'a pu avoir lieu, ni de la manière, ni à l'heure qui avaient été indiquées. Cependant à huit heures et demie, un seul des nouveaux réverbères a été placé sur l'un des balcons de la préfecture. Cette nouvelle expérience a confirmé toutes les espérances qu'avait données la première ; elle les a même augmentées. Le réverbère, placé plus haut qu'il ne l'avait été la première fois, a jeté une plus grande lumière : à une distance de cent pas, on lisait facilement un manuscrit. Les expériences seront continuées de la

quelques-uns des prévenus d'émigration qui sont soumis à votre surveillance. Il dépend de vous de leur garantir les fruits de la générosité du gouvernement ou de les exposer à de nouvelles infortunes. Maintenez avec fermeté la rigueur des lois à leur égard... » On trouvera cette circulaire dans le *Journal des Débats* du 20 ventôse an X.

même manière tous les soirs pendant le reste du mois, à l'heure de l'allumage des réverbères ordinaires. Le public jugera si, comme le pensent les personnes qui ont assisté aux premières expériences, il est permis d'espérer qu'avec les réverbères de nouvelle invention, on éclairerait les grandes communes beaucoup mieux qu'elles ne le sont aujourd'hui, et à bien meilleur marché ; si deux ou trois nouveaux réverbères, plus ou moins grands, ne suffiraient pas pour éclairer les plus grandes places, et par exemple celle du Carrousel ; si, enfin, deux réverbères ainsi construits, placés dans les salles de spectacle, ne donneraient pas un jour plus grand, plus doux et plus égal, que les lustres dont on se sert aujourd'hui.... »

DCCCI

20 VENTOSE AN X (11 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 21 ventôse.

La plus grande tranquillité a régné hier dans les promenades et dans les spectacles, qui ont été très fréquentés.

On répandait hier, dans différents endroits publics, qu'on s'occupait dans ce moment de fixer les contributions de l'an XI, qu'elles seraient beaucoup plus fortes que cette année, et que le gouvernement voulait les faire monter à 300 millions. On prenait de là occasion pour se plaindre que déjà elles étaient beaucoup trop fortes, que tel particulier qui n'avait qu'un loyer de 100 francs était taxé à 30 francs, qu'il était étonnant que la paix ne les fît point diminuer.

Hier et avant-hier, au café de Chartres, plusieurs individus, chargés d'acheter des bons de l'an VIII par quelques receveurs de contributions de département, se plaignaient de ce que le gouvernement faisait acheter de ces bons sur la place pour les faire monter, ce qui ruinerait, disaient-ils, un grand nombre de receveurs. Ceux qui se trouvaient là ont combattu leurs raisonnements, et l'on a applaudi aux mesures prises par le gouvernement pour démasquer et punir par la bourse les percepteurs infidèles.

Les militaires réformés se félicitent des changements qui doivent avoir lieu au 1er germinal prochain dans le ministère de la guerre. Ils profitent de la circonstance pour déclamer que dans ces bureaux tout ne se fait qu'à prix d'argent.

On continue à s'occuper de la paix ; la majorité paraît y croire fermement ; les autres disaient hier que lord Cornwallis avait décidément reçu l'ordre de sa cour de retourner en Angleterre.

On annonçait hier que le président du Tribunat serait nommé au 1er germinal pour un an, et celui du Corps législatif pour tout le temps que durerait la session. On ajoutait que les présidents du Sénat, du Corps législatif et du Tribunat auraient un traitement considérable, et on en murmurait.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à deux heures ; il y avait environ cent membres, dont quelques-uns seulement en costume. Elle a été levée aussitôt la lecture du procès-verbal. Les tribunes étaient passablement garnies. On a dit que la paix devait être proclamée sous peu de jours.....

Bourse. — Le tiers consolidé est à 57 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 63 fr.; ceux de l'an VIII, à 112 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 21 ventôse : « *Paris, 20 ventôse.* ...Les épouses des ambassadeurs, ministres et envoyés des puissances étrangères ont été présentées le 18 à Madame Bonaparte ; et elles-mêmes lui ont présenté chacune plusieurs dames de leur nation qui se trouvent à Paris..... »

DCCCII

21 VENTOSE AN X (12 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 VENTÔSE.

La tranquillité de Paris est toujours la même. Les ouvriers sont paisibles; les travaux sont assez nombreux et il y a peu de personnes sans occupation. Les propos des discoureurs et des oisifs des cafés sont les mêmes que ceux rappelés dans les derniers rapports. Ils parlent encore des émigrés rentrés sans autorisation et applaudissent aux mesures prises contre eux.

La nouvelle répandue hier sur Saint-Domingue, et ce matin avant que le *Moniteur* parût, portait que Toussaint-Louverture avait été forcé par les révolutionnaires du pays de déclarer l'indépendance de la colonie; que notre flotte n'avait point effectué son débarquement; que la Jamaïque est animée du même esprit d'insurrection qui règne à Saint-Domingue. On disait ces nouvelles arrivées par des lettres particulières.

Les royalistes sont un peu découragés, cependant ils disent que la stagnation du commerce et la cherté des denrées peuvent amener quelques événements qui leur seraient favorables.

On disait hier au café Manoury que le premier Consul serait installé à Saint-Cloud ; tous les ministères seraient transférés dans le château de Versailles, qu'on dispose à cet effet.

Les actionnaires de la Caisse des rentiers se plaignent beaucoup des citoyens Arnoult et Gabiou, directeurs de cette affaire; ils les accusent de ne rendre aucun compte et de consommer tous les produits en constructions ou acquisitions qu'ils revendent ensuite, quoiqu'à l'audience publique du tribunal, avec tant de secret, en ne mettant ni affiches ni insertions aux journaux, qu'ils en deviennent acquéreurs à vil prix sous des noms interposés. Les actionnaires désireraient que le gouvernement prît connaissance de l'état de cette caisse, et qu'il se mît à son lieu et place pour sauver la fortune de ceux qui y ont mis leurs fonds et leurs rentes.....

Le bruit se répand ce soir que la paix avec l'Angleterre est signée, et qu'elle ne sera annoncée qu'à la rentrée du nouveau Corps législatif.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 90 c; provisoire déposé, à 46 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 59 fr. 50 c.; ceux de l'an VIII, à 112 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 22 ventôse : « *Paris, 21 ventôse.* ... Les jeunes demoiselles, élèves de Mme Campan, ont joué à Saint-Germain, le 20, *Esther* et une petite pièce de circonstance; le premier Consul, Mme Bonaparte et sa famille ont assisté à cette représentation..... » — *Clef du Cabinet* du 22 ventôse : « *Paris, 21 ventôse.* ... On fait déjà de grands préparatifs pour Longchamp. Les charrons, les selliers, les menuisiers, les carrossiers, les peintres, les passementiers, tout travaille, tout remue depuis un mois pour être en état de fournir, dans un mois, de beaux carrosses, de beaux harnais, de belles housses aux promenades de Longchamp, pour lesquelles peut-être le ciel nous réserve grand vent, grande neige ou grande pluie..... »

DCCCIII

22 VENTOSE AN X (13 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 23 VENTÔSE.

Les manufactures de toiles peintes prennent tous les jours une nouvelle activité. Elles sont extrêmement occupées. Il arrive de la Suisse beaucoup d'imprimeurs et de graveurs dans ce genre, qui trouvent tous de l'ouvrage. Les autres manufactures vont également bien. Les ouvriers de tout genre dans les faubourgs comme dans l'intérieur continuent à être très tranquilles.

On faisait hier, dans quelques endroits publics, la censure de la conduite des nouveaux riches, de leur dureté envers les indigents et du mauvais emploi qu'ils font de leur fortune. On blâmait aussi la mauvaise éducation et le ton des jeunes gens du jour, et surtout leurs mauvaises mœurs. On a fini par former des vœux que les établissements d'éducation publique se multipliassent bientôt dans les départements et même dans Paris, où l'on prétend que le Prytanée seul peut former une bonne éducation, et que les Écoles centrales ne remplissent nullement l'objet du gouvernement.

L'espérance de la paix avec l'Angleterre se soutient en général; les politiques de cafés prétendaient hier qu'elle n'était pas très assurée avec l'Autriche, à cause des indemnités promises aux princes d'Allemagne, et sur lesquelles on n'était point d'accord.

Le public suit avec attention toutes les opérations du gouvernement; on est plus que jamais à l'affût de toutes les nouvelles. Celle du débarquement de la flotte de Saint-Domingue a produit la plus grande sensation [1], ainsi que tout l'article *Paris* inséré au *Moniteur* aujourd'hui [2]. On attend avec impatience les détails ultérieurs.

Les malveillants continuent leurs projets à l'occasion du bruit répandu que le président du Tribunat serait nommé pour un an et celui du Corps législatif pour toute la session. Ils ont grand soin, quand ils blâment les actes ou les projets du gouvernement, de répéter avec affectation qu'on ferait bien mieux de s'occuper de faire baisser

1. Le *Moniteur* du 22 ventôse an X publia une dépêche télégraphique du préfet maritime de Brest annonçant que l'armée navale était entrée dans la rade du Cap le 16 pluviôse.

2. C'est un article très vif contre les « turbulents écrivains » anglais qui, à propos du Congrès d'Amiens, prétendent que le premier Consul veut la guerre.

les prix des denrées de première nécessité. On disait hier que le général Murat devait représenter le premier Consul à Milan, et qu'on lui prépare un palais.

La demoiselle Balainvilliers, qui plaidait contre sa famille pour épouser le citoyen Bousquet, fils de son tuteur, et de qui elle a un enfant, a perdu aujourd'hui son procès. Elle est condamnée à attendre sa majorité pour pouvoir user de ses droits. Le public disait que les nobles et les émigrés rentrés avaient influencé le jugement, parce que la famille ne s'était opposée à ce mariage que par la seule raison que Bousquet n'était pas noble. On rapportait même un propos du père Balainvilliers, dans le séjour qu'il a fait cet été à Paris; on assurait qu'il avait dit que Bousquet mériterait d'être puni sévèrement pour avoir osé s'adresser à une demoiselle de qualité.

Les ci-devant Carmélites de Paris viennent d'acheter une partie de leur ancien couvent, situé rue du faubourg Saint-Jacques, moyennant 48,000 francs payés comptant. Elles se proposent d'y vivre en commun et d'y suivre les règles de leur ancienne institution. Elles doivent recevoir des novices. On se dispose à réparer les cellules. Elles sont dirigées par les prêtres Émery et Duclos, tous deux anciens Sulpiciens.

On faisait courir le bruit hier, parmi les dévots, que le premier article du Concordat portait la suppression du calendrier républicain, et les dévots le croient.

Il y a eu hier un grand concours de monde au théâtre des Arts. La recette s'est élevée à 3,620 francs. L'ordre a été maintenu dans l'intérieur et au dehors.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 77 c.; bons de l'an VII, à 54 fr. 50 c.; bons de l'an VIII, à 112 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 23 ventôse : « *Paris, 22 ventôse.* ... La nouvelle expérience publique des fontaines filtrantes des citoyens Cuchet et Compagnie a eu lieu le 20, à l'ancien hôtel de Nesle, rue de Beaune. Environ trois cents personnes y ont assisté. L'odeur insupportable qui se développa au moment où de l'eau infecte fut versée sur les filtres a dû faire douter du succès de l'expérience ; mais à l'instant on en vit sortir une eau limpide, agréable à la vue ; et bientôt elle fut jugée également agréable au goût, car les plus à portée voulurent en goûter, et la trouvèrent comme l'eau sortant de la source la plus pure. Tous les spectateurs alors applaudirent à une découverte aussi importante. Les marins surtout, et il s'en était trouvé en assez grand nombre, en témoignèrent leur suprise et la plus vive satisfaction. » —

Citoyen français du 23 ventôse : « *Paris, 22 ventôse.* ...La place de professeur des belles-lettres, à l'École centrale du Panthéon, vacante par la mort du citoyen Sélis, vient d'être donnée au citoyen Binet, ancien professeur de rhétorique au collège Duplessis. Le successeur du citoyen Sélis au Collège de France n'est pas encore nommé. »

DCCCIV

23 VENTOSE AN X (14 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 24 ventôse.

Les conversations publiques et particulières n'ont eu hier pour objet que les nouvelles de Saint-Domingue et les conférences d'Amiens. On espère que nos affaires iront bien en Amérique, et la majorité compte affirmativement sur la paix ; on n'écoute point et on méprise les bavards ou les malveillants qui voudraient faire croire le contraire.

On se dit à l'oreille, dans les sociétés de bon ton, que quelques hommes de lettres préparent dans le secret quelques écrits sur les circonstances actuelles et contre les hommes en place ; qu'ils ne craindront pas d'être inquiétés, quand leurs ouvrages paraîtront, parce qu'ils ont eu soin d'y insérer l'éloge du premier Consul, et que sous cette égide on n'osera pas les attaquer. On citait entre autres Beffroy de Reigny, dit le cousin Jacques, qui se targue beaucoup, dit-on, de la protection du citoyen Carnot.

Les officiers réformés continuent leurs propos indiscrets. Ils parlaient encore hier du milliard promis aux défenseurs ; ils ajoutaient qu'une nouvelle réforme d'officiers allait encore avoir lieu, et qu'elle tomberait de préférence sur ceux qui avaient bien servi la Révolution.

Les prêtres annoncent que leurs affaires sont enfin terminées, et que le Concordat sera décidément connu au 1er germinal prochain.

Les royalistes sont toujours inquiets de ce qui se passe ; cependant ils ne reculent pas, ils ne sont qu'arrêtés. Ils considèrent de quelle manière ils se retourneront pour en venir à leurs fins.

Les ouvriers se sont réunis hier dimanche, comme de coutume ; ils ne se sont occupés que de leurs travaux et depuis longtemps ils ne parlent plus politique. Ils continuent à être tranquilles. Les incertitudes que la malveillance s'était plue à répandre sur la paix avaient

fait, dit-on, suspendre des fournitures de meubles à des Anglais qui craignaient d'être obligés de retourner en Angleterre.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 francs; provisoire non déposé, à 40 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; ceux de l'an VII, à 52 fr.; ceux de l'an VIII, à 114 francs.

(Arch. nat., F[7], 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 24 ventôse : « *Paris, 23 ventôse.* ... On est étonné de voir en même temps, et démolir le Châtelet pour lever l'obstruction du pont au Change, et restaurer le pitoyable pâté des boucheries qui est derrière, et qui sera bien hideux à voir à la descente de ce pont. » — *Publiciste* du 24 ventôse : « *Paris, 23 ventôse.* ...Des barrières sont posées pour les travaux de l'agrandissement du petit guichet, au levant des cinq guichets, dits *guichets neufs*, sur le quai des Tuileries. On assure que tous ceux qui donnent dans la place du Carrousel, jusqu'au guichet Saint-Nicaise, vont être ouverts pour multiplier et faciliter les débouchés que nécessite l'étendue, que les nouvelles démolitions ont donnée à cette place. On attend que la saison permette d'évacuer l'orangerie pour commencer l'ouvrage. L'effet qui en résultera, quand il sera terminé, sera infiniment agréable. Du moins l'intention de l'architecte de la galerie sera remplie à cet égard. Sans doute il n'avait pas construit des arceaux pour les boucher ensuite et les masquer par des échoppes...... »

DCCCV

24 VENTOSE AN X (15 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 VENTÔSE.

Les nouvelles de Saint-Domingue, insérées au *Moniteur* d'hier [1], ont produit la plus vive sensation et ont fait le sujet de tous les entretiens dans les sociétés publiques et particulières. On a généralement admiré la proclamation adressée aux habitants de cette colonie et la lettre à Toussaint-Louverture, et l'on espère que nos troupes parviendront sans peine à soumettre les rebelles et leurs chefs. Quelques malveillants ont cherché à semer des inquiétudes sur les suites de cette entreprise, et à dénaturer la nouvelle ; hier, ils disaient déjà

1. Le *Moniteur* du 24 ventôse contenait de nombreuses pièces sur Saint-Domingue, entre autres un rapport du général Leclerc et un rapport de l'amiral Villaret.

que toute la ville du Cap avait été la proie des flammes ; qu'une portion de notre flotte était brûlée, et que nous avions perdu une grande partie de nos troupes ; que l'Angleterre n'était pas étrangère à cette rébellion ; qu'elle avait fourni trois cent mille fusils à Toussaint-Louverture ; que celui-ci avait cent cinquante mille hommes bien armés et en état de se défendre avec succès. On attend avec impatience des détails ultérieurs. — On s'est aussi occupé de la paix. Presque partout on la croit signée et on s'attend qu'elle sera publiée avant dix jours. Cependant les habitués des cafés de Foy et de Valois débitaient hier soir que le premier Consul avait donné des ordres à tous les corps militaires de suspendre la délivrance des congés absolus ou limités ; que la presse des matelots a lieu plus que jamais en Angleterre ; que cette puissance continue d'armer, et qu'il sort tous les jours des vaisseaux de ses ports ; enfin que lord Cornwallis et M. Jackson se disposaient à quitter la France. Les personnes qui les écoutaient ne paraissaient pas les croire, et ne se sont permis aucune réflexion.

On rapporte que les habitants des campagnes, qui voient que le blé est toujours cher, croient et disent que l'exportation a toujours lieu ; qu'ils trouvent les contributions beaucoup trop fortes et mal réparties, et qu'ils en murmurent ; que nombre de cultivateurs peu aisés sont tellement surchargés qu'il leur est impossible d'acquitter leur taxe.

La tranquillité de Paris et des faubourgs est toujours la même. Les cabarets et les guinguettes ont été aussi fréquentés qu'un hier jour de dimanche, beaucoup d'ouvriers se sont livrés au plaisir et au repos. Le bon ordre a régné partout.....

Bourse. — Le bruit de la publication très prochaine de la paix s'est encore répandu aujourd'hui à la Bourse et a donné lieu à de nombreux paris ; cependant le cours des rentes a été faible ; les autres se sont maintenus : tiers consolidé, à 56 fr. 50 c. ; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c. ; provisoire non déposé, à 40 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 ; bons de l'an VII, à 7 fr. 52 c. ; bons de l'an VIII, à 115 fr.

(Arch. nat., F [7], 3830.)

DCCCVI

25 VENTOSE AN X (16 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 26 VENTÔSE.

Les malveillants propagent autant qu'ils le peuvent des bruits de guerre. On en parlait hier dans les faubourgs et ils paraissaient inquiéter les habitants de ces quartiers, et notamment les ouvriers, qui craignent déjà le départ de ceux de leurs enfants qui ont atteint l'âge de la conscription. Ce n'est pas seulement sous ce rapport qu'on cherche à les tourmenter; on leur parle de subsistances, de la cherté du prix du pain, qu'on leur dit devoir augmenter encore. Ils sont cependant toujours tranquilles et pleins de confiance dans les soins du gouvernement, car c'est ainsi qu'ils s'expliquent.

Dans les réunions de l'intérieur de la ville on s'est encore beaucoup occupé de Saint-Domingue. Les conversations et les propos ont été à peu près les mêmes que ceux de la ville. Il règne un sentiment général d'indignation contre Toussaint-Louverture, qu'on regarde comme le plus hypocrite des hommes; on n'accuse pas moins le prêtre qui le dirige, dit-on, et qui gouverne sous son nom. On prend de là occasion pour rappeler tout le mal qu'ont fait les prêtres, quand ils ont eu trop de puissance auprès des gouvernements.

On parlait hier dans divers endroits de l'arrêté des Consuls qui ordonne de verser le produit du droit de passe dans les caisses des receveurs généraux; et les malveillants se sont empressés de dire que, sans une loi expresse, on n'aurait dû toucher à ces fonds, qui ont une destination fixe; que les routes ne seront point réparées, quoiqu'elles soient dans le plus terrible état; qu'il ne serait pas étonnant qu'on fût obligé de rétablir le régime des corvées, et mille autres propos de cette espèce. Cependant, malgré les efforts des ennemis du gouvernement, l'esprit public se remonte depuis ces derniers temps, et les plats discoureurs trouvent moins de gens qui les écoutent et les applaudissent.

Le bruit est répandu dans toutes les administrations, comme dans le public, qu'à compter du 1er germinal prochain, le jour de repos des administrations et des autorités est fixé de sept en sept jours, c'est-à-dire au dimanche.

La baronne de Staël a donné hier un thé; la compagnie était assez

nombreuse et brillante. Le fils du Stathouder s'y est rendu dans un équipage très élégant.

Ces jours derniers des prêtres, revêtus de leur costume religieux qu'ils avaient caché par des redingotes, ont suivi plusieurs convois funèbres jusque dans les cimetières, et là, déposant leurs redingotes, ils ont pratiqué les cérémonies qui étaient d'usage autrefois.....

Le concours a été considérable hier à l'Opéra; la recette s'est élevée à 6,782 francs. L'ordre a régné partout.....

(Arch. nat., F [7], 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 26 ventôse : « *Paris, 25 ventôse*. ...*Le Mercure de France* était très négligé depuis quelque temps. La retraite du principal rédacteur avait été pour ce journal le signal de la décadence. Nous apprenons avec plaisir que libre de toute entrave, Fontanes va entrer dans la carrière, et qu'il a composé pour le prochain numéro un article sur *Thomas*. L'auteur d'*Atala*, le citoyen Chateaubriand, et plusieurs autres littérateurs connus par des succès mérités, seconderont ses efforts pour rendre à ce journal son premier éclat et pour rappeler les temps où il a été rédigé par les La Harpe, les Chamfort et les Marmontel. Au lieu de deux fois, il paraîtra désormais trois fois. Le bureau d'abonnement est maintenant rue de la Place-Vendôme, n° 7, et chez Le Normant. Le prix est toujours de 9 fr. pour trois mois, 18 fr. pour six mois, et 36 fr. pour l'année..... »

DCCCVII

26 VENTOSE AN X (17 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 VENTÔSE.

Les entretiens des cafés et des autres réunions publiques n'ont rien offert de remarquable hier aux observateurs.

Quelques malveillants débitaient qu'on avait reçu des nouvelles du Midi; qu'il existait beaucoup de mécontentement parmi les troupes qui sont dans ces contrées, principalement parmi celles qui arrivent d'Égypte; que l'on avait été obligé d'établir deux camps de sept à huit mille hommes pour contenir les brigands qui infestent ces départements; qu'il s'était glissé dans les troupes qui composent ces camps des hommes propres à remuer l'esprit des soldats et les disposer à faire une Vendée républicaine, au premier signal qui serait donné de Paris.

Quelques personnes qui se trouvaient hier chez Rondonneau, au dépôt des lois, disaient que les nouvelles de Saint-Domingue étaient controuvées et fabriquées à Paris.....

Les ouvriers tanneurs se sont coalisés hier pour demander une augmentation de prix à leurs maîtres, et ont menacé de les quitter, s'ils ne l'obtenaient pas. On a de suite pris les mesures pour les faire rentrer dans l'ordre.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 75 c.; provisoire déposé, à 46 fr.; provisoire non déposé, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 81 c.; bons de l'an VII, à 68 fr.; bons de l'an VIII, à 115 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 27 ventôse : « *Paris, 26 ventôse.* ...Malgré la futilité que l'on reproche à notre siècle, inondé de romans et de productions éphémères, peu propres à faire juger du véritable état des lettres et à former le goût, il n'est pas sans intérêt de voir dans quelle proportion les sciences exactes et les arts, aujourd'hui presque uniquement tournés vers l'utilité générale, ont fait des progrès. Le résultat suivant des ouvrages de tout genre publiés en France pendant l'année dernière (1801, v. s.) suffit pour en donner l'idée la plus juste; et certes, les auteurs du *Journal général de littérature française* ne sont pas récusables : on y verra que, sur mille cent quatre-vingt-cinq ouvrages qui ont paru dans cet espace de temps, la partie des sciences physiques et mathématiques en a produit cent soixante-onze; celle des sciences économiques et des arts utiles, quatre-vingt-dix; celle des sciences morales et politiques, trois cent cinquante-quatre; celle des beaux-arts, la plus nombreuse de toutes, quatre cent cinquante-trois, et que le domaine de la littérature est réduit à cent dix-sept, parmi lesquels sans doute il est encore un certain nombre d'écrits qui méritent de sortir de l'obscurité, où tant d'auteurs modernes semblent se condamner eux-mêmes..... »

Journal des Débats du 30 ventôse : « *Paris, 29 ventôse.* ...Le 26 de ce mois, sur les cinq heures du soir, le premier Consul est allé visiter l'Hôtel des Invalides, où sa présence a excité un enthousiasme universel, et la plus vive reconnaissance. Il s'est plu à parcourir les vastes dortoirs de l'infirmerie, à entrer, avec les malades, dans tous les détails qui pouvaient réveiller en eux des souvenirs consolateurs, à remonter à la source de leurs glorieuses infirmités, et à leur promettre de les adoucir. Plusieurs d'entre eux, enhardis par les questions mêmes et par le ton de bienveillance du premier Consul, lui ont adressé des demandes particulières, dont l'objet a été sur-le-champ rempli. Lorsque le premier Consul visita, comme nous l'avons annoncé, la Bibliothèque nationale, le citoyen Malingre, employé, lui adressa les vers suivants :

Ad primum Galliæ consulem.

Dum pius invisis patronæ Palladis ædes,
Audi vaticinans quæ tibi diva canat :

Ille suum quondam Æacides invenit Homerum;
Euge! modo invenies, mi Bonaparte, tuum.

« Vous qui, plein d'un respect religieux, visitez le temple de Minerve, notre protectrice, écoutez la promesse prophétique de la déesse : « Cet Achille si vanté trouva autrefois son Homère; bientôt aussi, ô Bonaparte, vous trouverez le vôtre. »

DCCCVIII

27 VENTOSE AN X (18 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 28 ventôse.

On répand parmi la classe ouvrière des faubourgs que le prix des subsistances, et notamment celui du pain, va augmenter encore. Ce sont ces propos qui ont donné lieu à la demande que les ouvriers tanneurs ont faite pour l'augmentation du prix de leurs journées. Plusieurs compagnons chapeliers ont dit hier, dans les cabarets où ils se réunissent après leur journée, que, si le prix du pain continuait, il fallait qu'ils gagnassent davantage, et qu'au premier moment ils en formeraient la demande auprès des fabricants. On a pris de suite les mesures nécessaires pour empêcher toute coalition, et, si l'on découvre qu'il y ait quelques meneurs, ils seront arrêtés.

Les oisifs des cafés débitaient hier que le dernier tirage de la loterie avait produit pour plus de 7,000,000 de lots que, lorsque le gouvernement en avait été instruit, il avait donné l'ordre de ne payer que les lots de 600 francs et au-dessous, et de faire porter les autres sur le grand-livre. Ces bruits ridicules faisaient tenir mille propos.

On disait, ces jours derniers, dans les sociétés du bon ton, qu'au 1er germinal prochain, le deuxième et le troisième Consuls quitteraient leurs fonctions et rentreraient dans le Sénat conservateur; que les présidents du Corps législatif et du Tribunat seraient nommés pour cinq ans; que le calendrier républicain serait entièrement aboli au 31 mars et remplacé par le calendrier grégorien. On débitait toutes ces nouvelles avec un grand ton d'assurance.

On continue de s'occuper des affaires de Saint-Domingue. On dit que l'on va former une nouvelle armée de cinquante mille hommes destinés pour cette colonie. Les malveillants s'efforcent de persuader que les tentatives du gouvernement ne réussiront point en Amérique, et que nous y perdrons nos vaisseaux, nos troupes et des fonds im-

menses. Les négociants répandent le bruit que les denrées coloniales sont beaucoup augmentées, que ce genre de commerce est anéanti pour longtemps.

On continue de croire généralement que la paix est faite ; les ennemis du gouvernement sont les seuls qui la révoquent en doute.....

La séance du Corps législatif a été ouverte aujourd'hui à deux heures. Il y avait cent cinquante membres, dont très peu en costume. Après la lecture du procès-verbal, et l'hommage de deux nouveaux ouvrages fait au Corps législatif, le président a donné connaissance d'un message du Sénat conservateur, qui renferme la liste des membres du Corps législatif et du Tribunat qui sont réélus, et indique le mode qui a été suivi pour cette opération. Les tribunes étaient très nombreuses ; on n'y a fait que répéter tout ce qui a déjà été dit sur Saint-Domingue.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 80 c. ; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; bons de l'an VII, à 62 fr. ; bons de l'an VIII, à 114 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 29 ventôse : « *Paris*. ...Le premier Consul, accompagné de Mme Bonaparte, de M. Louis Bonaparte et de quelques autres personnes de sa famille, a visité, hier à midi, la Bibliothèque nationale. Il s'est particulièrement attaché à examiner les médailles, parmi lesquelles celles d'Alexandre et de César ont paru fixer plus particulièrement son attention. Il a aussi examiné avec intérêt les armes d'Henri IV, dont il a manié l'épée, qu'il a même mesurée..... »

DCCCIX

28 VENTOSE AN X (19 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 29 VENTÔSE.

On s'est occupé hier, dans les endroits publics, du renouvellement du Corps législatif et du Tribunat. On paraît généralement en espérer beaucoup de bien.

On faisait courir le bruit hier que le gouvernement allait renvoyer dans les colonies tous les nègres et les mulâtres qui sont en France. Plusieurs de ceux-ci, dit-on, se sont aussitôt cachés. On remarque

depuis quelque temps, dans différents quartiers de Paris, des nègres dans des voitures assez élégantes et qui ont des blancs pour domestiques. Le public en paraît mécontent.

Les propos et les entretiens des réunions publiques et particulières n'ont rien présenté hier de nouveau.....

D'après la *Clef du Cabinet*, plusieurs journaux annoncent, mais comme plus que douteuse, la nouvelle que les nègres se sont soulevés contre les blancs à la Martinique et en ont tué plusieurs, notamment le gouverneur.

Suivant la *Gazette de France*, on mande de Milan qu'il est certain que la République de Gênes doit être réunie à la République italienne.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 10 c.; bons de l'an VII, à 62 fr.; bons de l'an VIII, à 110 fr.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

DCCCX

29 VENTOSE AN X (20 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 30 VENTÔSE.

Hier, jour de paie, les ouvriers des faubourgs ne se sont point rassemblés comme de coutume dans les cabarets. Il ne s'y est rendu qu'un très petit nombre ; les autres sont restés groupés dans les rues jusqu'à la nuit. Leur conversation a roulé d'abord sur leurs travaux, le prix des subsistances, et enfin sur le rétablissement des dimanches et la suppression totale du décadi. On a observé que, depuis quelque temps, les prêtres ont repris un certain empire sur la classe ouvrière. Ils s'insinuent adroitement dans les familles, en pénètrent tous les petits secrets, et les dirigent ensuite à leur gré.

Les prêtres en général se répandent aujourd'hui en plaintes les plus amères sur la lenteur qu'on affecte, disent-ils, dans les opérations qui les concernent ; ils s'étonnent de ce qu'on ne s'empresse pas davantage de fixer leur état. On a remarqué que l'évêque constitutionnel Saurine, demeurant rue du faubourg Saint-Jacques, n° 217, reçoit chaque jour un grand nombre de lettres et qu'il entretient une correspondance très active dans les départements. Il a de très fréquentes entrevues avec Daunou.

Hier, les agioteurs et les faiseurs d'affaires répandaient, dans les

cafés qu'ils fréquentent habituellement, que les effets publics allaient éprouver une baisse assez forte, attendu que les négociations d'Amiens étaient suspendues pour un mois, et que la paix était plus que jamais incertaine.

Les journaux français ne sont presque plus lus dans les cafés et autres lieux publics. On affecte de répéter qu'ils sont vendus au gouvernement, qu'ils n'insèrent rien sans permission, d'où l'on concluait qu'ils étaient forcés de taire les choses les plus curieuses et les plus importantes. On se jette avec fureur sur les papiers anglais; les gens de bon ton aiment à s'y rassasier de tout ce qu'ils débitent contre notre gouvernement.

Le maître du café Conti vient d'établir, au premier étage de sa maison, une salle de lecture où l'on ne trouvera que les papiers anglais, et où il se propose de ne pas admettre tout le monde indistinctement. C'est demain, 1er germinal, qu'il doit en faire l'ouverture. Les ordres sont donnés pour y établir une surveillance secrète. C'est le café le plus fréquenté par les ennemis de la Révolution et du gouvernement.....

Le bal qui a eu lieu au théâtre des Arts, la nuit dernière, a été très peu nombreux, mais bien composé : la recette ne s'est élevée qu'à 3,081 francs. L'ordre a été maintenu à l'intérieur et au dehors.....

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCCXI

30 VENTOSE AN X (21 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 1er germinal.

Il y a eu hier une très grande affluence de monde dans les spectacles et autres endroits publics. Les réunions d'ouvriers n'ont pas été cependant tout à fait aussi nombreuses que de coutume. Ils ne se sont entretenus que de leurs travaux et de la cherté des subsistances ; ils paraissaient craindre que le prix du pain n'augmentât encore. La plus parfaite tranquillité a régné partout.

Les malveillants s'attachent à répandre que les revenus de l'an X sont déjà entièrement absorbés : que le trésor public est dans la plus grande détresse, que le gouvernement ne sait plus comment faire face aux dépenses, et ils ajoutent que cet état de choses peut amener quelque crise.

On débitait hier, dans quelques cafés, qu'un Congrès allait avoir lieu à Bruxelles, qu'on y traiterait des affaires relatives à la République batave.

On disait partout que le traité de paix était signé depuis quelque temps, mais qu'il ne serait publié qu'à la rentrée prochaine du Corps législatif.....

Le nommé Gandolphe, prêtre déporté et rentré, a repris ses fonctions de curé à Sèvres ; il a fait, dans un long discours, l'énumération de ses malheurs, de ses voyages. et des dangers qu'il a courus depuis dix ans. Il a pleuré sur l'état de ruine où il retrouvait son église ; il a invité ses auditeurs à contribuer de tous leurs moyens pour la réparer et a fini par les engager à la soumission à l'Évangile et au gouvernement, protecteur de la religion.

L'écuyer Astley, revenu de Londres, se prépare à reprendre son manège, occupé par Franconi ; il doit y faire beaucoup d'embellissements et espère y attirer tous les Anglais qui viennent à Paris. Cet homme est signalé comme un ennemi du gouvernement français. On le surveillera.....

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à deux heures. Il y avait cinquante-sept membres. Après la lecture du procès-verbal on a procédé au renouvellement du bureau. Le citoyen Girardin a été nommé président. La séance a été levée de suite. Il y avait peu de monde dans les tribunes ; on n'y a tenu aucun propos.

(Arch. nat., F ^{7}, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 1er germinal : « *Paris, 30 ventôse.* ...Mme de Genlis vient d'obtenir du ministre de l'intérieur, un logement gratuit dans une maison nationale : ce logement est celui qu'occupait le citoyen Grégoire avant d'être nommé sénateur. » — « La veuve de l'ex-constituant Victor de Broglie, qui a épousé en secondes noces le fils du lieutenant général Voyer d'Argenson, vient de marier Mlle de Broglie, sa fille, avec le citoyen Victor de l'Aigle. » — « On croit que le général Dessoles, conseiller d'État, refuse d'accepter la place de membre du conseil d'administration de la guerre, à laquelle il a été nommé. Il sera remplacé dans ce conseil par le citoyen Gau, dont nous avons déjà annoncé la nomination au Conseil d'État. » — « L'Irlandais Napper-Tandy est arrivé à Bordeaux, le 25 ventôse. » — « Le jour que le premier Consul a visité les Invalides, il a ordonné une distribution extraordinaire de vivres, et leur a accordé, à titre de gratification, un mois de pension de menus besoins. Un vieillard de cent quatre ans lui ayant demandé à être traité comme un capitaine, vu son grand âge, il le lui a accordé. Il a ordonné qu'un jeune tambour de quatorze ans, qui a eu la cuisse emportée

en faisant une action d'éclat, fût mis dans un prytanée. Ayant demandé à un invalide, qui avait une jambe de bois, où il avait perdu sa jambe, ce brave homme répondit : « A Fontenoy. J'étais grenadier : un boulet emporta ma « jambe lorsque nous marchions en avant. »

DCCCXII

1er GERMINAL AN X (22 MARS 1802).

Journaux.

Citoyen français du 2 germinal : « *Paris, 1er germinal.* ...Un jour qu'on disait quelques vérités un peu rudes à certain personnage, émigré de son métier : « Apprenez, dit-il, messieurs, que *j'ai traversé avec honneur le tor-* « *rent révolutionnaire.* — Dites donc, répliqua quelqu'un, que vous avez tra- « versé sans danger. ...*le Pas-de-Calais.* » — « *Petite question.* Est-il vrai « qu'on ait décidé à Versailles que la rue désignée, depuis la Révolution, sous le nom de J.-J. Rousseau reprendrait son ancien nom ? — Est-il vrai aussi que le citoyen Girardin père, propriétaire d'Ermenonville, n'ait pas pu obtenir assez de suffrages pour être porté sur la liste nationale, uniquement pour avoir donné asile à Jean-Jacques pendant sa vie, et fait déposer honorablement ses cendres au Panthéon ? » — *Publiciste* du 2 germinal : « *Paris, 1er germinal.* ...Comme ils sont devenus débonnaires les habitués du parterre des Français! On affiche une bonne pièce, on en donne une mauvaise : ils se taisent. On annonce Talma, et c'est Dupont qui joue ; ils se taisent. Les entr'actes sont éternels, et ils attendent. Les soldats de garde obstruent les passages au lieu de les rendre faciles ; on pousse, on est poussé, et on prend patience. Au lieu de prélever sur la recette de quoi rendre les dépendances de la salle propres et salubres, on ne dépense rien ou presque rien, pour que les parts soient plus grosses, et le décadier trouve que tout est au mieux ; il croit que le public est content parce qu'il laisse faire, qu'il approuve ce qu'il endure. Mais gare au moment d'humeur! S'il arrive alors, peut-être on paiera l'arriéré. Le public a de la mémoire ; et qui sait si un jour la goutte d'eau ne fera pas déborder le vase ?.... »

DCCCXIII

2 GERMINAL AN X (23 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 3 germinal.

Les réunions particulières et publiques n'ont rien offert de nouveau depuis hier aux observateurs. On a continué de s'occuper de

la paix et de la guerre, des affaires de Saint-Domingue et de celles de la religion. On a renouvelé le bruit de certains changements dans les premières autorités de la République, ainsi qu'on en a déjà parlé dans les précédents rapports. On fait partout le plus grand éloge de l'armée de Saint-Domingue et de la conduite ferme du général Leclerc ; on persiste à craindre que les Anglais ne contrarient en dessous toute cette opération.....

La police a saisi aujourd'hui un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage ayant pour titre *Les Prisonniers du Temple* (3 vol. in-12), par Regnault-Warin et imprimé à Versailles par Locard, demeurant chez son père, commissaire de police dans cette ville. On a saisi en même temps une affiche destinée à annoncer cet ouvrage et une autre ayant pour titre *Pie VI ou le Martyr de Valence*, par le même auteur et qui s'imprime en ce moment chez le même Locard.

Il y a eu hier beaucoup de monde au théâtre des Arts ; la recette s'est élevée à 4,089 francs.....

Lacour, bijoutier, le fameux juif Jacobi, et Jeffresson, Anglais, demeurant tous trois à Londres, sont venus à Paris pour faire des affaires considérables en diamants ; ils ont dit hier qu'ils allaient s'en retourner en passant par Amiens.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 65 c. ; provisoire déposé à 47 fr. ; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c. ; ceux de l'an VII, à 62 francs.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 3 germinal : « *Paris, 2 germinal.* ...Monsignor Spina, qui s'est rendu si recommandable par son attachement au pape Pie VI, et par la sagesse avec laquelle il a rempli sa mission en France, vient d'être promu au cardinalat. Les feuilles d'Italie assurent qu'il doit revenir à Paris pour y remplacer le cardinal Caprara, qui irait résider à Milan, où l'appelle sa nouvelle dignité.... »

DCCCXIV

3 GERMINAL AN X (24 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 4 GERMINAL.

Les manufactures de papiers peints et les filatures de coton sont dans une position satisfaisante et ont repris encore plus d'activité. La

fabrication des gazes semble vouloir se relever un peu; les chefs d'atelier viennent de reprendre des ouvriers. Le commerce de détail se soutient autant que le permet la cherté des denrées; le retour des travaux l'a bien amélioré. La ville d'Orléans, si renommée autrefois par ses raffineries de sucre, reprend chaque jour plus d'activité. Il se fait journellement pour cette ville des expéditions très considérables de sucre brut.

La malveillance cherche toujours à entretenir dans l'esprit des habitants des faubourgs une sorte d'inquiétude sur les résultats des négociations relatives à la paix et à leur persuader que l'issue n'en sera pas heureuse. Malgré ses efforts, la confiance dans le gouvernement, loin d'en être altérée, semble s'accroître davantage.

On disait hier, au café de Valois, que le pays de Gênes allait être réuni à la République italienne, que l'intention du gouvernement était de ne faire qu'une République de tous les États d'Italie, et l'on ajoutait avec beaucoup d'affectation que ce projet était trop vaste, que les puissances étrangères en empêcheraient l'exécution, et qu'avant six mois les choses changeraient bien de face.

Un particulier, qui s'est dit arrivant de Milan, a raconté qu'on avait planté à Florence l'arbre de la Liberté devant le palais du roi; que ce prince n'était pas aimé et n'osait se montrer aux regards de son peuple; que la légion polonaise est mécontente; que l'armée française murmure contre ses chefs et contre le gouvernement, qui ne la fait point relever, et qu'enfin il y aura sous peu un coup d'éclat dans toute l'Italie.

On s'est encore occupé des affaires de Saint-Domingue. Des personnes qui disent bien connaître ce pays assurent que Mauvielle est un grand partisan de la liberté des nègres et des principes de Toussaint-Louverture; que c'est pour se venger de celui-ci, qu'il s'est conduit de la sorte dans cette circonstance, et qu'il lui en veut, parce qu'il a refusé de le reconnaître comme évêque de Saint-Domingue. Quelques personnes ont prétendu que Toussaint-Louverture n'a levé l'étendard de la rébellion que parce qu'il a su que le mulâtre Rigaud, son ennemi personnel, était de l'expédition. On a peint Rigaud comme un homme féroce, on a dit qu'à la place de Toussaint-Louverture, il n'aurait pas laissé exister un seul blanc et les aurait tous fait massacrer. — On persiste à croire dans le public aux changements annoncés pour le 15 de ce mois.

On a trouvé, ces jours derniers, dans les combles de l'une des tours du Châtelet, dite le grand César, différentes pièces en parchemin qui étaient cachées dans la charpente : ce sont des enquêtes

faites en 1578. Elles ont souffert de l'intempérie des saisons et sont en grande partie illisibles; ce qu'on en a déchiffré ne paraît point présenter d'intérêt. On a trouvé encore dans le même bâtiment, à la deuxième pièce des archives, une boite ensevelie dans la poussière et contenant un crâne et des ossements humains. D'après différents rapports, et notamment celui d'un ancien concierge du Châtelet, il paraît que ce sont ceux qui ont été produits dans la fameuse affaire du comte de Solar, pour prouver que ce jeune sourd et muet était mort. On surveille la démolition de manière que rien ne s'égare des objets qui pourraient être trouvés.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 35 c.; provisoire déposé, à 47 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VIII, à 106 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCCCXV

4 GERMINAL AN X (25 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 5 GERMINAL.

On s'occupait beaucoup hier des subsistances dans les faubourgs. Les ouvriers manifestaient des craintes sur le prix excessif des farines. Ils attendent la paix avec impatience, parce qu'ils espèrent qu'elle fera cesser tous les maux. Ils se sont plaints aussi des contributions qu'on leur demande, et ils en murmuraient.

On faisait circuler hier soir dans différents cafés de la rue Saint-Honoré, qu'il y avait eu dans le jour un Conseil d'État auquel avaient été appelées plusieurs des puissances étrangères, et on conjecturait que la paix était enfin terminée.

Les anciens évêques qui sont de retour à Paris annoncent que les affaires de religion sont entièrement finies; que le gouvernement a consenti à ce qu'il eût dix évêchés en sus du nombre fixé d'abord dans les premiers arrangements faits avec le Pape. Ils laissent entendre qu'on ne nommera à ces places que les anciens évêques. Quelques-uns d'entre eux aiment à rappeler les pertes considérables qu'ils ont faites à la Révolution; ils paraissent espérer cependant qu'on leur fera un bon testament : « Au surplus, disait un de ces évêques, quand on a son troupeau, ce troupeau a de la laine et du lait, et nos ouailles ne nous laisseront sûrement manquer de rien. » Ils attendent la

publication du Concordat vers le 15; ils disent que dans ce moment on règle le cérémonial pour leur présentation au premier Consul.

La publication de la signature de la paix se fait dans ce moment[1]; plusieurs particuliers ont illuminé leur maison; les ponts, les quais, les places, les rues sont couverts de monde; l'allégresse est générale. Partout on bénit le gouvernement, les cris de *Vive la République, vive le premier Consul!* se font entendre de toutes parts.

Le bal masqué qui a eu lieu cette nuit à l'Opéra était très nombreux et bien composé. La recette s'est élevée à 12.030 francs.

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 50 c. (La rente sans changement.)

(Arch. nat., F 7, 3830.)

Journaux.

Gazette de France du 5 germinal: « Les agioteurs abondent sur les places de commerce, lorsque le commerce se détruit, comme les rats dans les maisons, à mesure qu'elles vieillissent, sauf à disparaître tous ensemble lorsqu'elles menacent ruine ou qu'elles s'écroulent. Depuis la signature des préliminaires de paix, le nombre des agioteurs diminue, et celui des négociants s'accroît dans la même proportion, sur les places de commerce; et l'on a lieu d'espérer que le traité définitif achèvera ce que les préliminaires ont commencé[2]..... » — *Clef du Cabinet* du 5 germinal: « *Paris, 4 germinal.* ...Quelques journaux anglais ne cessent de répéter que la France n'a ni commerce, ni crédit: ces messieurs jugent apparemment de la valeur de nos papiers par celle de leurs feuilles; mais on peut leur opposer des faits qui parlent mieux encore. Nous avons à Paris, par exemple, trois établissements dont l'activité et le succès donnent un démenti bien formel à leurs assertions. Le premier est la Banque de France; le second la Caisse du commerce; le troisième le Comptoir commercial. Tous trois escomptent trois fois par décade le papier des maisons de banque, des marchands et des détaillants; et sur une circulation qui s'élève peut-être à 100 millions par mois, il n'y a pas eu, le trimestre dernier, 20,000 francs de protêts, et pas pour un écu de perte. A l'époque du 18 brumaire la dette publique était à 10 pour 100: elle est à peu près de 60. Le capital de cette dette était de 2 milliards, et ne valait alors, entre les mains des propriétaires, que 200 millions; il vaut 1,200 millions aujourd'hui, ce qui fait un milliard de plus. Les domaines ruraux se vendaient pour quatre années de revenus: on n'en trouve pas à douze années aujourd'hui; il y a pour 200 millions de revenus de ces domaines; ce qui valait alors 800 millions seulement de capital se trouve élevé en ce moment à 2 milliards 400 millions, ce qui fait 1,600 millions de diffé-

1. La paix avec l'Angleterre fut définitivement signée à Amiens le 6 germinal an X.

2. Même article dans les *Débats* du 6.

rence.. .. » — *Journal des Débats* du 5 germinal : « *Paris, 4 germinal.* ... Les essais pour le numérotage et la nomenclature des maisons de Paris, paraissent se suivre avec succès. On croit que les plaques de terre émaillées, telles qu'il en existe au coin de la place Vendôme, vis-à-vis les Feuillants, obtiendront la préférence..... »

DCCCXVI

5 GERMINAL AN X (26 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 6 GERMINAL.

On ne s'entretient partout, depuis hier, que de l'heureuse nouvelle de la paix. Elle a été accueillie dans les places, dans les carrefours, dans tous les spectacles avec des transports d'allégresse. C'est surtout parmi le peuple et dans la classe ouvrière que l'impression est plus vive et plus profonde ; on ne s'y entretient que du bonheur que l'on doit au premier Consul. Les ennemis du gouvernement sont réduits au silence, et hier tous les discoureurs et les bavards étaient muets. Les négociants conçoivent les plus brillantes espérances et comptent bien que le commerce va reprendre enfin son ancien éclat.

L'activité des travaux en bâtiments est extraordinaire depuis quelques jours ; elle est telle, que les entrepreneurs ne peuvent se procurer des ouvriers sur la place de Grève, où presque toujours il y en a qui attendent de l'ouvrage.

On assure que le setier de blé de 240 à 250 livres s'est vendu 53 et 54 francs au dernier marché de Nanteuil-le-Haudouin, département de Seine-et-Marne[1].

Ce matin un boulanger nommé Meunier, rue de La Ferronnerie, l'un des plus riches et des plus achalandés de Paris, s'est permis de vendre 19 sols ses pains de 14 livres, et 18 sols ceux dont il avait retranché 2 onces. Le préfet de police l'a aussitôt fait arrêter, son four a été muré et ses quinze sacs de garantie seront confisqués. Cet exemple était indispensable pour que Meunier ne trouvât pas d'imitateurs, car on a beaucoup de peine à retenir les boulangers, généralement très avides. Tout le quartier s'est réjoui de la mesure prise contre ce boulanger, qui est connu pour un malintentionné.....

Le bruit s'est répandu hier, dans le faubourg Saint-Jacques, que le

1. C'est une erreur : alors comme aujourd'hui, Nanteuil-le-Haudouin faisait partie du département de l'Oise.

premier Consul, se promenant sur le boulevard du Midi, avait quitté ses chevaux, était monté dans un moulin à vent et avait causé assez longtemps avec le meunier et autres cultivateurs. Les ouvriers en témoignaient la plus vive satisfaction.....

Bourse. — Tiers consolidé, 57 fr.; provisoire déposé, à 46 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VIII timbrés, à 80 fr.; bon de l'an VIII, à 106 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 6 germinal : « Les travaux qui restent à faire au château de Saint-Cloud se poursuivent avec activité. On y prépare, dit-on, des appartements, non seulement pour le premier Consul, mais aussi pour ses deux collègues. On y dispose également une salle pour le Conseil d'Etat. Mais on croit qu'une partie de l'été pourra s'écouler avant que le château soit rendu habitable. En attendant, les maisons de Saint-Cloud et des environs qui se trouvent mises en vente, ou offertes à bail, ont déjà triplé de valeur, c'est-à-dire qu'elles ont regagné ce que la Révolution leur avait fait perdre. » — « Le citoyen Dehoulière, ex-député à la première Assemblée législative et à la Convention nationale est mort à Angers, le 26 pluviôse dernier, et, conformément à ses dernières volontés, son corps a été transporté de cette ville dans le département de la Mayenne, pour y recevoir l'inhumation dan une de ses terres..... » — *Citoyen français* du 6 germinal : « En parlant, hier, des *Femmes savantes* de Molière, le feuilleton[1] a trouvé le secret d'emporter encore un lambeau de la momie de Voltaire, qu'il a juré de mettre en pièces Son *Écossaise* est jugée en dernier ressort au tribunal suprême de Julien-Louis Geoffroy. « *Son Frélon est ennuyeux et dégoûtant.* (Il ressemble en cela « beaucoup à ceux du jour.) *Le caractère de Frélon a été tracé* par *la haine « et la rage.* » Eh ! ne sont-ce pas ces deux furies qui inspirent chaque jour le professeur d'éloquence ? Aujourd'hui, il nous apprend que le poème de la *Henriade* est un conte à dormir debout. Tous ceux qui le lisent sont subitement surpris par le sommeil, comme s'ils avaient pris une forte dose d'opium. Mais ceux qui font métier d'endormir les gens, les faiseurs de feuilletons, bien loin de décrier cet ouvrage, dont les éditions, multipliées dans toutes les langues, se sont répandues chez tous les peuples qui ont des livres, devraient, au contraire, s'ils étaient conséquents, en recommander la lecture : et voilà comment on entend mal ses intérêts ! Mais si tout le monde s'avisait de dormir d'un profond sommeil, qui donc lirait les feuilletons, qui, comme on sait, n'ont pas la vertu soporifique ? Ah ! que dirait Marmontel s'il revenait au monde, lui qui, dans sa préface pour la *Henriade*, dit : « On ne se lasse point « de réimprimer les ouvrages que le public ne se lasse point de relire, et le « public relit toujours avec un nouveau plaisir ceux qui, *comme la* HENRIADE, « ayant d'abord mérité son estime, ne cessent de se perfectionner sous les « mains de leurs auteurs. » Sûrement Marmontel écrivait ces lignes *en dormant !.....* »

1. Le feuilleton dramatique de Geoffroy, dans le *Journal des Débats*.

DCCCXVII

6 GERMINAL AN X (27 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 7 GERMINAL.

Beaucoup de gens des campagnes des environs de Paris sont venus aujourd'hui acheter du pain chez les boulangers de la ville, parce qu'ils l'y trouvent meilleur marché que chez eux. On rapporte qu'il vaut 19 et 20 sols les 4 livres dans nombre de communes du département de Seine-et-Oise.

Les ouvriers continuent à parler de la paix et du premier Consul avec un enthousiasme difficile à rendre. Leur confiance dans le gouvernement est sans bornes. Il n'en est pas de même dans les grandes sociétés; on ne s'y occupe presque pas de cet heureux événement: on en paraît au contraire atterré : on se contente de dire, avec une sorte d'ironie, que *le peuple croit à présent que les alouettes vont lui tomber toutes rôties*, et on s'étonne du bonheur constant qui accompagne toutes les opérations du premier Consul. Les incorrigibles disent qu'il faut attendre, qu'il y a sûrement des conditions secrètes favorables aux Anglais, qui n'auraient pas fait la paix sans cela, et que d'ailleurs les trente jours pour l'échange ne sont point encore écoulés. Dans les cafés et autres réunions publiques on a lu hier avec empressement les conditions du traité, et généralement on y a applaudi. Ceux qui seraient tentés de le censurer n'ont osé encore ouvrir la bouche. L'ascendant du premier Consul dans toutes les affaires qu'il traite a été vanté par tous ceux qui ont parlé.

Les prêtres paraissent surpris de ce qu'on ne s'occupe de leurs affaires de préférence à toute autre chose. On rapporte que l'ancien évêque de Rodez disait avant-hier, en parlant du traité de paix et du gouvernement : « On aurait bien dû travailler pour nous avant tout et commencer par remettre chacun à sa place. »

On espère voir arriver incessamment à Paris beaucoup d'étrangers, et qu'ils contribueront à ranimer le commerce par les dépenses qu'ils y feront.

Les denrées coloniales, depuis deux jours, ont commencé à éprouver une baisse; les sucres et les cafés sont diminués de 4 sols par livre.

Ce matin, un voiturier arrivant de Toulon a été arrêté, ayant sur sa

charrette deux pièces de canon et n'étant porteur d'aucune lettre de voiture. Il a été conduit à la préfecture de police, où il a déclaré avoir laissé sa lettre de voiture entre les mains du citoyen Dupuis, commissionnaire, au Grand-Cerf, rue Saint-Denis pour gage d'une somme de 400 francs environ qu'il lui doit. Dupuis a été mandé de suite ; il était à la campagne et ne doit revenir que ce soir. Le voiturier n'a pu se souvenir de la destination de ces deux pièces, qui paraissent anglaises, et qu'il a dit avoir chargées à Toulon.....

Le préfet de police a fait arrêter le nommé Boisse, natif de Rodez, département de l'Aveyron, et prévenu d'émigration. Il est résulté de l'examen de ses papiers qu'il ne fait depuis six ans qu'il est à Hambourg, que le commerce des marchandises anglaises ; qu'il connaît tous les moyens des fraudeurs, et qu'il les a constamment employés, il a fait depuis huit mois pour plus de 140,000 francs d'affaires en ce genre avec une seule maison de Paris.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 45 c. ; bons de l'an VII timbrés, à 52 fr. ; bons de l'an VIII timbrés, à 106 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Clef du Cabinet du 7 germinal : « *Paris, 6 germinal.* Nous n'avons parlé, hier, que du premier mouvement qui se manifesta à la nouvelle de la signature du traité définitif ; nous avons à rendre compte aujourd'hui de ce qui se passa dans le reste de cette heureuse soirée : elle fut véritablement une fête improvisée. A la nuit tombante, le palais du gouvernement fut illuminé ; une foule immense s'y porta, et la musique de la garde des Consuls exécuta divers morceaux d'harmonie. La proclamation, faite aux flambeaux, réunit successivement les citoyens, dans les principales places de la ville. La marche et la musique militaires donnaient à cette cérémonie un caractère vraiment auguste. Il est juste, disaient les citoyens, en voyant le cortège, que nos soldats proclament la paix, puisque ce sont eux qui l'ont conquise. D'autre part, on approuvait cette nouvelle dans les théâtres ; on lisait avidement dans les principaux cafés, le supplément du *Moniteur*, qu'on y avait fait distribuer, et partout la joie, la satisfaction se manifestaient par les signes les plus expressifs. Il ne fallut point commander aux citoyens d'imiter les administrations publiques, qui avaient illuminé la façade des maisons qu'elles occupent..... »

DCCCXVIII

7 GERMINAL AN X (28 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 8 GERMINAL.

Les guinguettes et les cabarets des faubourgs ont été hier beaucoup plus fréquentés que de coutume. Le peuple et la classe ouvrière ont montré beaucoup de gaieté. Ils n'ont parlé que de la paix, de leurs travaux et du prix du pain qu'ils craignent toujours de voir augmenter. La plus parfaite tranquillité a régné partout.

L'ascension de la dame Garnerin, qui a eu lieu hier au hameau de Chantilly, avait attiré un concours immense aux Champs-Élysées [1].

Les groupes ont été observés avec le plus grand soin : on ne s'y est occupé que de la paix et des fêtes qui en doivent être la suite. Quelques individus prétendaient que le gouvernement français ne l'avait obtenue qu'à force de sacrifices, et surtout en grains : quelques personnes ont essayé de détruire ces idées, mais on n'a pas voulu les écouter.

Les prêtres de l'église de Saint-Jaques-du-Haut-Pas ont chanté hier le *Te Deum* pour la paix. La même cérémonie devait avoir lieu à cinq heures du soir dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, rue du Bac ; elle était ordonnée par les abbés Dampierre, Malaret et autres, se disant grands vicaires de l'archevêque Juigné. Peu de moments avant qu'elle commençât, les prêtres qui desservent cette église ont reçu une lettre du curé Pancemont, qui les invitait à différer cette cérémonie, nonobstant les ordres qu'ils avaient reçus, et elle n'a point eu lieu, ce qui a fait dire à beaucoup de personnes qu'apparemment la paix n'était point encore bien sûre.

Malgré les nouvelles positives insérées dans les journaux sur Saint-

1. Ce « hameau de Chantilly » était une sorte de café-concert, comme on le voit par cette annonce publiée dans le « feuilleton » du *Journal de Paris* du 14 germinal an X : « HAMEAU DE CHANTILLY. — Aujourd'hui 14 germinal, BAL dans le hameau et dans les appartements, dirigé par le citoyen JULIEN : exercices sur l'eau, jeux de bagues et de billard, balançoires et volant : harmonie militaire sur la terrasse : illuminations brillantes. Prix du billet d'entrée, 24 s., dont 15 s. en consommation, qui seront reçus à tous les comptoirs. On y trouvera un excellent restaurant à la carte, et des tables de commande de tout nombre et à tout prix : ainsi qu'un limonadier-glacier, où l'on trouvera tout ce qu'on pourra désirer. »

Domingue, les malveillants continuent d'en répandre de plus désastreuses et font leurs efforts pour qu'on y croie ; ils font circuler le bruit que nous avons déjà perdu un nombre d'hommes. D'autres personnes disaient au contraire, au café Manoury, que des lettres particulières portaient que Toussaint-Louverture et une partie de son armée étaient tombés au pouvoir des Français.

Les officiers réformés parlent avec beaucoup d'humeur d'un travail qui se prépare, disent-ils, dans les bureaux de la guerre, et qui les concerne. Ils croient que la privation de leur traitement en sera le résultat, et ils en murmurent beaucoup. Ils ne paraissent pas non plus très satisfaits de la paix ; les Polonais qui sont à Paris s'expriment aussi dans ce sens ; ils disent qu'ils ont perdu tout espoir de rendre la liberté à leur patrie.....

On rapporte que, le 6 de ce mois, au moment où l'on craignait du trouble sur le marché de Beauvais, à raison du peu d'approvisionnements la nouvelle de la paix est arrivée ; que le blé qu'on faisait 50 francs le sac, ne s'est vendu que 45 et 45 fr. 10 ; que tout a été parfaitement tranquille, et que la gaîté a succédé rapidement aux inquiétudes.

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 50 c. ; provisoire déposé, à 46 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 8 germinal : « Tandis qu'à l'occasion de la paix on exécutait, avant-hier, devant le palais du gouvernement, un concert improvisé, le premier Consul se promenait *incognito*, au milieu de la foule immense qui remplissait le jardin des Tuileries. Il n'a été reconnu qu'au moment où il rentrait dans le palais ; et cette reconnaissance a été suivie d'une acclamation générale. » — *Citoyen français* du 8 germinal : « *Paris, 7 germinal.* ...Les souscripteurs pour l'établissement des soupes économiques apprendront avec plaisir le succès prodigieux qu'elles ont eu cet hiver. Grâce à la générosité et à la bienfaisance de leurs concitoyens, à l'activité et à l'économie qu'on a mises dans toutes les opérations, au zèle soutenu des bureaux de bienfaisance, les membres du Comité d'administration ont établi dans tous les quartiers de Paris *vingt fourneaux*, où l'on distribue *dix ou douze mille soupes par jour*, que l'on ne vend qu'un sou, tandis que le pain coûte cinq fois davantage. L'affluence des indigents de toutes les classes, pour profiter de ce secours, et le désir qu'ils expriment pour que les distributions se prolongent pendant l'été, prouvent assez l'immense utilité de ces établissements, que les principales villes de la République se sont empressées d'imiter..... » — *Moniteur* du 11 germinal : « *Paris, 10 germinal.* ...Mme Garnerin a donné, le 7 de ce mois, le spectacle nouveau d'une femme

seule voyageant dans les airs. Elle est partie du hameau de Chantilly[1], à quatre heures après-midi, et, après avoir gouverné son ballon avec beaucoup d'intelligence et de présence d'esprit, elle est descendue entre Vincennes et Saint-Mandé. Son retour a été célébré par un banquet et un bal. »

DCCCXIX

8 GERMINAL AN X (29 MARS 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 9 GERMINAL.

La plus parfaite tranquillité règne à Paris et dans les faubourgs. On continue à s'entretenir de la paix; les conversations sont à peu près les mêmes, et les observations faites dans les différents endroits publics n'ont rien présenté de nouveau.

Les dévots font circuler le bruit qu'un *Te Deum* doit être chanté, sous peu de jours à Notre-Dame, par le légat, et ils ajoutent que les Consuls doivent y assister. On répand aussi que le projet d'arrêté qui devait fixer le repos des fonctionnaires publics de sept jours en sept jours, pour le faire coïncider avec le dimanche, a été soumis au Conseil d'État, et qu'il a été rejeté à la presque unanimité. Les prêtres s'en désolent; ils paraissaient y compter affirmativement et regardaient ce point comme très essentiel pour eux.

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à une heure et demie; elle était composée de cinquante-deux membres. Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, le citoyen Lucien Bonaparte et trois nouveaux membres ont fait la promesse de fidélité à la Constitution. Le Sénat conservateur a envoyé par un message la liste des membres qui doivent former le cinquième du Corps législatif. Le Tribunat s'est formé ensuite en comité secret pour l'organisation de son intérieur. Les tribunes ont été peu nombreuses et tranquilles.

Il y a eu hier au théâtre des Arts un grand concours de monde. La recette s'est élevée à 4,066 francs. L'ordre a été maintenu dans l'intérieur et au dehors.....

Bourse. — Le tiers consolidé est à 56 fr. 70 c; bons de l'an VII, à 49 francs.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

1. Voir plus haut, p. 802.

JOURNAUX.

Citoyen français du 9 germinal : « *Paris, 8 germinal.* ...Quelques écrivains annoncent qu'une chose (qui n'a pas été détruite)[1] *sera rétablie malgré le vœu des philosophes.* Nous leur observerons d'abord qu'on ne rétablit pas ce qui n'a pas été détruit; en second lieu que, si la chose dont il parle avait effectivement été détruite, il serait impossible de la rétablir; et enfin que les philosophes ont toujours dit de cette chose ce que Rousseau disait de la médecine, lorsqu'il voulait qu'elle vînt sans le médecin. Il y a donc dans cette annonce une double méprise, qui tend plus qu'ils ne l'imaginent à discréditer la chose dont elle est l'objet; car dire qu'elle a été détruite, c'est la dépouiller du caractère de perpétuité dont on la croyait investie, et par conséquent altérer la confiance pour cette chose. Ajouter qu'elle sera rétablie malgré le vœu des philosophes, c'est dire que la philosophie ou la sagesse, car ces deux mots sont synonymes, ne veut pas son rétablissement ; or, dans ce cas, elle serait l'ouvrage de la folie, et quel droit aurait-elle, dans cette supposition, à l'assentiment des hommes raisonnables? Si l'on s'accoutumait à mépriser le vœu de la philosophie, pourquoi ne nous dirait-on pas, quelqu'un de ces jours, que la noblesse, qui a été détruite, sera rétablie malgré le vœu des philosophes; que l'inquisition, les lettres de cachet et la torture, qui ont été détruites seront rétablies malgré le vœu des philosophes ; que la féodalité, la royauté, les corvées, etc., qui ont été détruites seront rétablies, malgré le vœu des philosophes? En affichant le mépris de ce vœu dans une circonstance, il n'y a pas de raison pour qu'on le respecte dans une autre ; et l'on voit cependant qu'on pourrait aller loin avec ce mépris. Si cette réflexion s'était présentée aux écrivains qui ont annoncé qu'on rétablirait, malgré le vœu des philosophes, une chose qui n'a pas besoin d'être rétablie, et dont les philosophes ont toujours voté la liberté, peut-être auraient-ils un peu moins légèrement hasardé cette expression ; ils auraient senti qu'elle n'est au fond ni vraie, ni politique, et que, dès lors, elle doit produire sur l'opinion un effet bien différent de celui qu'ils ont cru qu'elle pourrait y produire. » — *Clef du Cabinet* du 9 germinal : « *Sur les nouvelles élections.* Le *Courrier* de Londres fait les remarques suivantes au sujet des membres nouvellement élus au Corps législatif et au Tribunat : « Ceux qui ne voudraient voir entrer au « Tribunat que des hommes déjà connus par leur science en politique et en « révolution n'ont étudié ni les besoins du peuple, ni les circonstances, ni « l'esprit du gouvernement. A peine des hommes connus arrivent-ils à des « fonctions éminentes, que chaque parti, interprétant leur opinion et décidant « sur leur conduite politique, leur élévation réveille des haines et des craintes « d'un côté, des espérances et des agitations de l'autre. C'est l'égide ou la tête « de Méduse. Quels que soient leurs nouveaux principes et leur conduite nou- « velle, ils sont jugés d'avance ; le bien même qu'ils feraient au parti qui les « regarde comme ennemis serait perdu pour leur justification. On craindrait « toujours un piège. La devise générale est le *timeo Danaos et dona ferentes.* « Tel est l'effet que le choix d'hommes à grande réputation n'aurait pas « manqué de produire aujourd'hui. Le Sénat conservateur l'a senti. Car, malgré

1. Cette « chose », c'est la religion catholique.

« les conjectures de cette espèce de gens qui n'est jamais lasse de se tromper « et de tromper les autres, les mesures dont nous avons parlé dans notre « dernier bulletin n'ont rien changé, comme nous l'avions espéré, dans le « système du gouvernement. Le malheur ou l'indiscrétion de quelques indi- « vidus n'a point altéré la sécurité du reste des citoyens. Le gouvernement a « trop d'intérêt à ne pas changer sa marche, à assoupir les haines, à rap- « procher les partis, à n'en aigrir aucun pour les réunir tous, et le Sénat con- « servateur ne pouvait mieux entrer dans ses vues qu'en choisissant des « hommes dont la réputation ne pût inspirer des préventions défavorables à « aucun parti. Ils n'ont ni des erreurs à faire pardonner, ni une vieille opinion « à défendre, ni bassesses à faire, ni entêtement à conserver, ni faction à « soutenir : s'ils font le bien, ils ne seront pas contrariés par une prévention « qui en détruirait tout l'effet; s'ils font le mal, ils ne seront pas assez influents « pour être dangereux. »

DCCCXX

9 GERMINAL AN X (30 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 10 germinal.

On rapporte que des agioteurs parcourent de nouveau les marchés au blé de la Beauce, de la Brie et de la Normandie ; qu'ils ne marchandent point les grains et les paient le prix que l'on en demande. Ce bruit circulait hier dans les faubourgs, mais ne paraissait pas inspirer d'inquiétude. Les ouvriers cependant disent qu'ils n'osent pas espérer de diminution sur le prix du pain avant la récolte. Ils sont toujours tranquilles; ils s'occupent beaucoup de la paix et ne parlent du premier Consul qu'avec vénération ; on serait très mal reçu à tenir devant eux des propos contre le gouvernement.

On disait, dans un café du palais du Tribunat, qu'il était étonnant, que dans le traité de paix on ne ne se fût pas occupé du sort de la famille des Bourbons. On est parti de là pour s'apitoyer sur son sort : les discoureurs n'ont trouvé personnne de leur avis.

Dossonville, officier de paix, déporté au 18 fructidor, dit qu'il fait parvenir de temps en temps au premier Consul des rapports touchant la marche des ennemis de l'État et de sa personne ; il a lu hier à quelqu'un un de ces rapports, dans lequel il dénonce, dit-on, au gouvernement des manœuvres sourdes tendant à inspirer de la division et une grande haine entre les militaires composant la garde des Consuls et ceux de ligne ; d'autres manœuvres, également

sourdes, par lesquelles on profite de la cherté du pain pour indisposer le peuple contre le gouvernement. Dossonville ajoute qu'il sait que des personnes qui entourent le premier Consul ne lui sont ni fidèles ni attachées ; il dit qu'il a des preuves matérielles de ces faits, et qu'il demande qu'on établisse autour du premier Consul une surveillance pour laquelle il annonce avoir un plan d'organisation. Il se dit appuyé de plusieurs sénateurs, de plusieurs membres du Tribunat et du Conseil d'État. Il ajoute qu'il compte sur le succès de ses démarches.....

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Citoyen français du 10 germinal : « *Paris, 9 germinal.* ...On travaille en ce moment à abattre le mur qui séparait le jardin du Luxembourg d'avec l'ancien clos des Chartreux, destiné aujourd'hui à être planté en pépinière. Ce mur sera remplacé par une grille, qui procurera, avec la plus libre circulation de l'air, le coup d'œil le plus flatteur dans une suite de promenades non interrompues ; et ce ne sera pas un des moindres embellissements que le goût éclairé de la commission administrative du Sénat aura procurés à ce magnifique jardin..... »

DCCCXXI

10 GERMINAL AN X (31 MARS 1802).

Rapport de la préfecture de police du 11 germinal.

Dans les diverses réunions qui ont eu lieu hier dans les guinguettes et cabarets des faubourgs de Paris, on a entendu quelques plaintes sur la continuation de la cherté du pain, mais de beaucoup plus anciennes sur le taux des contributions. Les propriétaires et les locataires murmurent de leur taux excessif, et surtout de la rigueur avec laquelle on en poursuit le recouvrement ; ils disaient hier qu'on plaçait même des garnisaires chez des individus qui ne possèdent absolument rien.

Les déménagements clandestins ont été, au terme dernier, plus fréquents que jamais ; beaucoup de locataires ont déménagé de jour sans vouloir payer le loyer, alléguant l'extrême cherté du pain. Ces pertes, qui se répètent trop souvent, chagrinent les propriétaires et augmentent encore leur mauvaise humeur.

Hier, au café Procope, quelques habitués, après avoir parlé de la paix, disaient que le gouvernement ne s'occupait point assez des intérêts du peuple, et qu'aussitôt la publication, il aurait dû faire en sorte d'opérer une diminution dans le prix du pain et des autres denrées.

On dit aussi que le gouvernement devrait accorder le passage gratuit à beaucoup d'individus qui désireraient aller aux îles, parce qu'ils meurent de faim en France et y deviennent escrocs et voleurs, faute d'autres moyens d'existence, et qu'après une révolution qui laisse tant d'écume, il faudrait pour la tranquillité de tous un lieu de déportation pour tous ces brigands et faussaires que les tribunaux et leurs jurés ne peuvent ou ne veulent point atteindre, et qui cependant sont le fléau de la société et surtout du commerce.

On s'occupe beaucoup des affaires de [la] religion dans les cafés; on dit qu'elle va reprendre tout son ancien lustre. Le haut clergé, malgré la confiance dont il fait parade dans la générosité des fidèles, paraît inquiet du traitement qui lui sera alloué, et fort intrigué du résultat total du Concordat. Quelques anciens évêques semblent fâchés d'avoir si légèrement obéi au Pape, disent-ils. Ils ne sont pas contents de Sa Sainteté, qui, selon eux, s'entend avec le premier Consul et ne fera que ce qu'il voudra. Ils disent encore qu'enfin leur sort sera fixé sous cinq ou six jours.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 53 francs; bons de l'an VII, à 49 fr.; bons de l'an VIII, à 106 fr.; ordonnances pour inscriptions de domaines, à 65 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 11 germinal : « *Paris, 10 germinal.* ...Le premier Consul travaille, depuis la signature de la paix, avec une ardeur infatigable. Plus de vingt rapports ont été demandés par lui sur des objets de navigation, de commerce, d'agriculture; mais celui auquel il paraît attacher le plus d'intérêt est la réforme du mode vicieux de répartition des contributions, qui a déjà été discuté dans plusieurs autres séances consécutives du Conseil d'État. Le premier Consul s'est fait rendre un compte plus détaillé qu'il n'avait encore pu l'entendre des bases d'où l'on était parti en 1791 pour la répartition de département à département; il en a reconnu l'imperfection. Il a examiné tous les moyens proposés et employés depuis dix années pour rectifier les erreurs inséparables de la première répartition; et a vu avec douleur les difficultés qui s'opposaient à la refonte des matières de rôle pour l'an XI. Mais il a chargé une section du Conseil de présenter des vues pour l'opérer avec succès l'année suivante. L'impôt une fois bien réparti, on ne

pourra rien faire de plus utile à la nation, que de le fixer pour cinquante années au moins. » — « Plusieurs personnes remarquent avec surprise que le cours des effets publics ne s'est pas amélioré depuis la publication de la paix. C'est qu'elles ne font pas attention que les capitaux qui, durant la guerre, se resserraient dans Paris, refluent en ce moment vers les ports. Déjà des vaisseaux sont partis pour les Antilles; d'autres sont en armement pour l'Inde; Saint-Malo, Granville expédient pour Terre-Neuve tout ce qu'ils avaient de bâtiments pêcheurs ; Dunkerque en a quarante en armement, dont plus de trente ont été construits cette année. Telle était la confiance dans le gouvernement français, ainsi que dans les intentions manifestées du ministère anglais, que la longueur des négociations, les bruits alarmants que l'on s'est plu à répandre, n'ont interrompu ni les préparatifs qui se faisaient sur tous les chantiers et dans les ports, ni les achats de marchandises qui se faisaient dans les manufactures pour diverses destinations. C'est à ces causes qu'on doit le changement de direction du numéraire disponible, et ce qui justifie cette observation, c'est que les obligations des receveurs généraux des départements maritimes, ou des départements qui fournissent des denrées et marchandises propres aux exportations pour les colonies, ont été extrêmement recherchées; que, même à long terme, elles ont été prises à un taux fort au-dessus du cours ordinaire, et pareil à celui du papier de banque le plus accrédité..... »

DCCCXXII

11 GERMINAL AN X (1er AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 12 germinal.

Les travaux augmentent chaque jour dans le faubourg Antoine. Les commandes en ouvrages d'ébénisterie se multiplent à l'infini et les ouvriers de ce genre ont peine à y suffire. Aussi sont-ils contents et tranquilles et l'on n'entend pas de plaintes de leur part.

Les bateaux de blé qui sont près les Quatre-Nations et que l'on décharge ont fixé l'attention des oisifs et parmi eux il se glisse toujours quelques malveillants. Ceux-ci cherchaient à persuader aux gobe-mouches que ces grains coûtaient plus de 80 fr. le setier au gouvernement, qu'ils ne venaient point de l'étranger, que c'étaient des blés achetés en France, et que l'on avait fait voyager pour en imposer. Cependant, ces arrivages n'en produisent pas moins un bon effet, peuvent empêcher la hausse des grains et farines, et calment beaucoup de petites inquiétudes.

Dans les sociétés publiques et particulières on attend avec impatience des nouvelles de Londres ; on est surpris de n'en rien ap-

prendre, et l'on calculait hier que, depuis le 4, époque de la signature du traité, on devrait savoir comment le peuple anglais avait reçu cette nouvelle. On en concluait que le gouvernement avait des motifs pour garder le silence sur cet objet important; les gobe-mouches prétendent que c'est ce qui tient les effets publics à la baisse. On cherche aussi à insinuer que la paix ne peut être durable: et les hauts cercles sont ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire sans esprit public et sans reconnaissance; et, à en juger par quelques billets anonymes, jetés rarement çà et là, l'on doit conjecturer qu'il y a toujours un résidu d'agioteurs et de malveillants : la surveillance est continuelle.

On s'occupe toujours des affaires de Saint-Domingue. Les méchants continuent de faire tous leurs efforts pour persuader que l'issue n'en sera pas heureuse. Ceux qui s'occupent d'affaires de religion donnaient hier pour certain que M. de Boisgelin était nommé à l'archevêché de Paris.

Les théophilanthropes, de leur côté, disent qu'ils sont enfin assurés d'avoir un temple pour y exercer leur culte; c'est, disent-ils, le seul fruit que nous retirerons de la paix, si elle dure.

On débitait hier au café Valois, au palais du Tribunat, qu'un nommé Berlier, auteur d'une pièce nouvelle jouée à Bordeaux sous le titre de *Chaos*, avait été arrêté et conduit au Temple pour avoir écrit au premier Consul une lettre insolente.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. 95 c.; bons de l'an VII, à 48 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 12 germinal : « *Paris, 11 germinal.* ...La langue française a obtenu un triomphe flatteur dans la capitale de l'Angleterre, au sein de la seule nation qui puisse, dans tous les genres, lui disputer le prix de la littérature. Il s'est formé à Londres une société, sous le nom de *Tostinham*, qui compte parmi ses membres et ses agents les personnes les plus distinguées par leur rang et leur naissance, et dont le but est de représenter des pièces françaises, à la suite desquelles la danse, le jeu et la table rempliront tous les instants de la nuit. Dans cette société, les dames se trouvent revêtues des plus grands pouvoirs; elles seules pourvoient au remplacement des membres; elles jouissent du privilège d'une carte d'invitation pour dix dames et dix messieurs, et les autres cartes sont données par ces aimables *protectrices*, etc. Le directeur général n'est que l'homme de confiance, chargé du détail et du maniement des fonds..... » — *Publiciste* du 12 germinal : « *Paris, 11 germinal.* ...Le plan projeté de conduire de l'eau dans les parties les plus élevées de Paris, pour pouvoir laver les rues, va,

dit-on, être mis à exécution ; toutes les mesures ont été arrêtées au département des travaux publics : on va s'occuper des nivellements nécessaires pour l'ensemble de ces ouvrages..... »

DCCCXXIII

12 GERMINAL AN X (2 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 13 germinal.

Des mariniers des communes de Mouy et de Bray[1] se plaignaient hier, chez l'aubergiste où ils logent, de la cherté excessive du blé dans tous les marchés de leur département. Du reste, on ne s'est pas entretenu de subsistances hier, ni dans les ateliers, ni dans les faubourgs. On ne s'est occupé que des travaux ; il paraît même que les ouvriers ont absolument renoncé à parler d'affaires politiques, de quelque manière que ce soit.

Les officiers réformés recommencent encore leurs plaintes et leurs murmures, relativement au paiement de leur dernier trimestre et à l'ordre qu'ils ont reçu, disent-ils, de représenter les pièces ou les titres qui établissent leurs droits ; ils ajoutent que les vérifications qui seront la suite de cet ordre entraîneront des délais qui leur feront beaucoup de tort. Plusieurs d'entre eux s'exprimaient hier ainsi dans le jardin des Tuileries, et tenaient les plus mauvais propos. Il ne pouvait rien arriver de plus heureux au premier Consul, disaient-ils, que la paix générale, parce que le dégoût était à son comble dans tous les corps, à cause du peu d'avancement que l'on donnait aux officiers et surtout des places accordées de faveur à des jeunes gens, car c'est toujours là où ils en reviennent. Ceux dont on recueillait hier la conversation se disaient liés avec beaucoup de grenadiers de la garde.

L'évêque Saurine assure qu'à l'ouverture du Corps législatif, il sera grandement question des affaires ecclésiastiques ; qu'on sent enfin la nécessité de rétablir une religion et de seconder à cet égard les vues du gouvernement; qu'il y aura un évêque par département, au même traitement que le préfet ; que celui des curés dans les villes de premier ordre sera de 4,000 francs, et pour les autres de 3,000 et 1,500 francs ; que certains couvents seront rétablis ; il ajoute que, malgré les bienfaits du gouvernement, les insermentés n'en se-

1. Seine-et-Marne.

ront pas moins ses ennemis, qu'ils profiteront toujours de leur influence pour prêcher l'amour de la monarchie, et que l'amalgame que l'on veut faire des constitutionnels et des autres aura de la peine à réussir.

On fait circuler le bruit qu'à la prochaine session du Corps législatif on doit établir sur le sel un impôt qui portera le prix de la livre de cette denrée à 6 sols; et des malveillants ne manquent pas d'ajouter que le peuple ne verra pas de bon œil le rétablissement d'un impôt dont la suppression lui a fait autrefois tant de plaisir, qu'il n'en faudra pas davantage pour exciter des troubles, surtout en Bretagne.

On débite avec affectation et une sorte de mystère, dans le grand monde, qu'un article secret du traité de la paix porte une pension ou revenu annuel de 8 millions pour la famille des Bourbons; les royalistes en sont enchantés; ils croient voir là-dedans de quoi entretenir leurs espérances. Ces messieurs persistent à dire que la paix ne peut être et ne sera point de longue durée.

Les étrangers affluent dans toutes les promenades; il y en avait hier un nombre considérable dans le jardin des Tuileries. Ils parlaient presque tous de la revue qui doit avoir lieu le 15, et que l'on annonce comme devant être plus brillante que de coutume.

On annonce dans le public que cinq cents individus viennent d'être rayés de la liste des émigrés. Ceux qui attendent leur radiation sont dans l'inquiétude et attendent avec une grande impatience que cette liste paraisse.

Les prêtres de l'église de Montmartre ont fait annoncer par des affiches, dans les différentes églises de Paris, que, le vendredi saint, la vraie croix sera exposée chez eux; ils invitent les citoyens à y conduire les énergumènes, les épileptiques et tous ceux qui seraient travaillés de maladies corporelles et spirituelles; on les étendra sur la croix pour obtenir leur guérison. Cette cérémonie avait lieu autrefois à la Sainte-Chapelle, et avait été défendue quelques années avant la Révolution, à cause des scandales dont elle était l'occasion.

On parle beaucoup du bail de l'octroi, et l'on dit que le vrai moyen d'en avoir le produit véritable sans corruption et sans intrigue serait d'en faire l'adjudication comme ferme et comme régie au plus offrant et dernier enchérisseur, et qu'alors il produirait plus de 12 millions nets, sans frais de régie et d'agence.

Le bal qui a eu lieu la nuit dernière chez M. Demidoff, à l'hôtel Montholon, a été très brillant; il était composé de la majeure partie

des ambassadeurs, des princes étrangers et d'officiers de marque de différentes puissances. On y attendait les Consuls Cambacérès et Lebrun, mais ils n'y sont pas venus. Le buste du premier Consul était placé dans le principal salon. Les ambassadeurs et les princes étrangers étaient décorés de cordons de leur ordre. Les Français et les membres des autorités étaient vêtus de noir. Vers les deux heures du matin, le feu a pris vivement dans la cheminée de la cuisine de l'hôtel, mais les secours ont été assez prompts pour l'éteindre sans qu'on s'en aperçût, pour ainsi dire, dans la maison.

La pièce nouvelle donnée hier au Vaudeville, sous le titre de *Congé*[1], a obtenu assez de succès. Des couplets dans lesquels on présente le premier Consul comme le protecteur du commerce et des arts ont été couverts des plus vifs applaudissements.

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 35 c.; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 13 germinal : « Il n'y a pas de ville au monde où l'on sache mieux qu'à Paris varier ses jouissances, et rendre toutes les parties de l'année tributaires du plaisir. A peine les premiers jours du printemps ont-ils permis de jouir des agréments de la promenade, que tout à coup le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, se sont ranimés et ont repris leur mouvement ordinaire dans cette saison. Mais comme les soirées sont trop courtes pour être remplies par la promenade, et un peu trop longues pour ne pas dépasser l'heure des spectacles, on se replie moins sur les théâtres que sur la bouillotte, qui, comme on le sait, tient jusqu'à la dernière extrémité, parce que la politique des vieilles femmes consiste à soutenir ses prérogatives. On voit qu'il ne s'agit ici que de cette classe de gens qui n'ont rien de sérieux à faire, et elle est nombreuse dans la capitale. Quant à la bourgeoisie, aux artisans, ils savent d'une autre manière varier leurs plaisirs. Les guinguettes, les petits spectacles, les boulevards, les promenades publiques sont remplis le dimanche d'une multitude innombrable de plébéiens heureux, qui se réjouissent en se délassant. Ceux qui ont remarqué combien le peuple est fatigué de révolutions ne le soupçonneraient pas d'avoir, par esprit de parti, préféré le dimanche au décadi. Si le besoin de revenir aux idées religieuses a contribué pour beaucoup à rétablir de fait l'ancien jour de repos, la force de la routine et des considérations uniquement fondées sur la longueur de la décade comparée avec la semaine ont été les princi-

1. *Le Congé ou la Fête du vieux soldat*, divertissement en un acte, en prose, mêlé de vaudeville, à l'occasion de la paix, par les citoyens Tournay et Vial, représenté pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 12 germinal an X. Paris, 1802, in-8. Bibl. nat., Yth. 3890, et Tourneux, t. III, n° 19,684.

pales causes de cette préférence. Cette classe de monde pour laquelle tous les jours de l'année sont des jours de repos devait rester étrangère au choix qu'on pouvait faire de la décade et du dimanche; et c'est aussi ce qui est arrivé. Mais ceux dont la condition est de travailler ont facilement senti que le septième jour revient plus souvent que le dixième. » — *Moniteur* du 13 germinal : « *Paris, 12 germinal.* ...On vient d'exposer dans la grande galerie du Musée le portrait de Rabelais. Il se voit dans la traversée où sont les Albert Durer. On ne connaît point le nom du peintre à qui les arts le doivent. L'on est simplement certain qu'il est d'un Français, et de l'origine de l'école. Si c'est véritablement le portrait de ce philosophe, le caractère original de cette tête mérite toute l'attention de l'observateur. Le portrait de Rabelais est en pendant avec celui de Thomas Morus. »

DCCCXXIV

13 GERMINAL AN X (3 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 14 GERMINAL.

Hier dans les groupes d'étrangers qui se trouvaient aux Tuileries et dans différents cafés du Palais du Tribunat, on paraissait étonné de ce que les papiers anglais des 28 et 29 mars n'étaient point encore arrivés à Paris. On en concluait que le traité de paix n'avait point été favorablement accueilli à Londres, qu'il était regardé comme peu favorable à la nation, et que l'on voyait de mauvais œil les avantages que la France allait en tirer.

Le Concordat est presque le seul objet de toutes les conversations; on en fait circuler quelques articles dans le public et on les donne pour certains, tels que ceux-ci :

La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France; son culte sera public, sauf les règlements de police pour la tranquillité publique. — Il sera fait de concert avec le Pape, une nouvelle circonscription de diocèses. — Le premier Consul nommera les évêques, et le Pape leur donnera l'institution canonique.— Les évêques, avant d'entrer en fonctions, feront serment sur l'Évangile de garder fidélité et obéissance au gouvernement établi par la Constitution de la République française; de n'avoir intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans soit au dehors, qui serait contraire à la tranquillité publique, et de découvrir au gouvernement les trames dont ils auraient connaissance. Les ecclésiastiques du second ordre feront le même ser-

ment. — La formule de prière *Domine salvam fac rempublicam, salvas fac Consules* aura lieu à tous les offices. — Les évêques feront une nouvelle circonscription de paroisses. Les curés seront approuvés par le gouvernement. — Sa Sainteté reconnait dans le premier Consul les mêmes droits et les mêmes prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. Il est convenu que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives, mentionnés ci-dessus, ainsi que la nomination aux évêchés seront réglés par une nouvelle convention. — Sa Sainteté pour le bien de la paix et de la religion catholique déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés. — L'institution du dimanche comme la seule fête du culte est le jour de repos de tous les citoyens sans exception. — L'emploi des cloches pour les cérémonies du culte seulement. — Enfin le costume des ecclésiastiques, qu'on dit devoir être l'habit français, violet pour les évêques, noir pour les prêtres.

On dit que le citoyen Carnot, nouveau tribun, jette feu et flammes contre le Concordat.

On ajoute que le Corps législatif et le Tribunat préparent d'avance toutes les matières qui doivent être discutées publiquement; que ces deux corps sont partagés en trois sections, qui travaillent sans relâche, et que le Concordat est le premier objet qui sera soumis à la discussion.

Les prêtres constitutionnels craignent en général de n'être point placés et disent que le légat n'est pas bien disposé en leur faveur.

On a remarqué que les anciens évêques qui viennent de rentrer en France se targuent hautement de la protection toute particulière que le gouvernement, disent-ils, leur accorde. On cite surtout l'ancien évêque de Bordeaux, qui se vante déjà d'être nommé évêque dans les départements réunis. On parle aussi de la nomination de l'abbé Sicard à l'épiscopat. On regarde ces deux personnages comme des ennemis du gouvernement, et particulièrement le second.

C'est surtout au Palais-Égalité que l'affluence des étrangers se fait remarquer davantage chaque jour. On les voit en foule dans le jardin et dans les cafés. Le maître du café de Chartres disait hier à un ami que, depuis la publication de la paix, sa recette était augmentée de près de 100 francs par jour.

Hier, des citoyens de Nogent-sur-Seine et d'Arcis-sur-Aube disaient, dans un café du Port-au-Blé, que l'orge valait actuellement 22 francs dans leur pays, et qu'ils ne pourraient pas la donner à moins de 28 et 30 fr. rendu à Paris : que les cultivateurs, ayant vendu leurs blés et

leurs seigles, faisaient maintenant du pain avec leur orge, ce qui en avait augmenté la valeur ; que ce pain d'orge se vendait 4 sols la livre dans leur pays. Le blé devient extraordinairement rare dans le canton de Provins, qui est un des greniers de Paris. Les boulangers de Paris disent à leurs pratiques que le pain leur revient à 19 sols les 4 livres, et qu'il leur sera difficile d'y tenir. Déjà l'on fait, dans les environs du département de la Seine, des farines avec des menus grenailles, des pois et des féveroles.

La représentation donnée hier au bénéfice de Molé, sur le théâtre des Arts, a attiré un grand concours de monde ; la recette connue s'est élevée à 20,600 francs. L'ordre a été maintenu au dedans et au dehors...

Selon l'usage, la population à la Bourse a été beaucoup moins forte à cause de dimanche, et les négociations très peu nombreuses. Néanmoins le tiers consolidé s'est encore bonifié sensiblement, et les dispositions de hausse qui existaient ont été corroborées par l'insertion dans le *Moniteur* de l'arrêté qui admet les rentes au pair pour les cautionnements qui doivent se faire en immeubles.

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 25 c. ; bons de l'an VII, à 47 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

Journaux.

Gazette de France du 14 germinal : « ...On disait que, depuis un an, le gouvernement et les particuliers rivalisent de zèle pour l'embellissement de la capitale. De tous côtés, on marche sur les ruines des édifices et des maisons dont la vétusté, l'aspect triste et sale ou l'emplacement irrégulier provoquaient la démolition. De toutes parts on édifie et on répare. Le bon goût préside à cette multitude de travaux publics et particuliers ; et l'effet de cette émulation générale est non seulement d'occuper utilement des milliers de bras, mais aussi de donner à cette vaste capitale un nouveau degré de magnificence et de splendeur..... » — *Citoyen français* du 14 germinal : « *Paris, 13 germinal.* ...On travaille aujourd'hui à transformer en une façade d'habitation le portail des ci-devant Théatins. Ceux qui pourront regretter ce morceau d'architecture, que l'on semblait estimer, ne seront pas fâchés d'apprendre des gens de l'art qu'il n'y avait guère que son auteur, feu Desmaisons, qui le regardait comme un chef-d'œuvre. Il avait été question de faire de l'église un théâtre, et le citoyen Trepsat, architecte, s'en occupait, lorsqu'il eut la cuisse emportée au 3 nivôse. On a sans doute assez de théâtres à Paris, sans celui-là, et si le faubourg Germain en avait encore un à solliciter, ce serait, sans doute, à l'Odéon qu'il donnerait la préférence..... »

DCCCXXV

14 GERMINAL AN X (4 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 15 germinal.

La plus grande tranquillité a régné hier dans Paris. Les cafés, les guinguettes, les promenades et les spectacles ont été très fréquentés, et l'ordre a été maintenu partout.

On s'occupe beaucoup des contributions publiques dans diverses sociétés. On paraît généralement désirer que les impositions indirectes remplacent une partie des impositions directes dont on continue à se plaindre. Quelques malveillants se plaisent à répandre que celles-ci seront beaucoup augmentées par l'an XI, et déjà l'on en murmure.

Dans les cafés et autres réunions les conversations n'ont eu pour objet que les différentes lois qui doivent être soumises au Corps législatif. On y prend le plus vif intérêt. On ne parle toujours que du Concordat et du Code civil. En général, on a remarqué partout un fonds de gaîté et de satisfaction que l'on n'avait pas vu depuis longtemps.

La revue, malgré la pluie, a attiré aujourd'hui un grand concours de monde. Un nombre considérable d'étrangers se trouvaient parmi les curieux et donnaient les plus grands éloges à la bonne tenue des troupes. On en a entendu plusieurs dire qu'ils n'avaient jamais vu un spectacle aussi imposant. On rapporte que le général Hulin est tombé de cheval, et qu'il s'est grièvement blessé. Un officier d'infanterie, que l'on croit être de la 11e demi-brigade, a fait la mauvaise plaisanterie de présenter au factionnaire un de ces billets que les charlatans distribuent dans les rues. Le factionnaire l'a arrêté et consigné entre deux grenadiers; son officier supérieur est venu le semoncer vigoureusement et a donné des ordres pour le faire sortir de suite.....

La séance du Corps législatif s'est ouverte à midi; après le discours du ministre de l'intérieur, on a procédé à l'élection du président, et le citoyen Marcorelle a obtenu la majorité. Deux messages ont été lus. Par le premier le Sénat conservateur envoie la liste des membres nouvellement élus; par le second, les Consuls annoncent trois conseillers d'État. Ceux-ci étant entrés, le citoyen Portalis a présenté le Concordat et prononcé un discours tendant à prouver la nécessité d'une religion adoptée et reconnue par l'État, et la préférence que mérite à

cet égard la religion catholique. Tous les membres, au nombre de deux cent quatre, étaient en costume. Les tribunes regorgeaient de monde. Pendant le discours du citoyen Portalis, qui a duré deux grandes heures, quelques individus se sont permis de mauvaises plaisanteries et ont dit qu'il parlait plutôt comme un prêtre que comme un homme d'État; mais ils ont trouvé des contradicteurs qui leur ont imposé silence. On a écouté avec la plus sérieuse attention et l'on a paru applaudir généralement au Concordat; le jour du repos fixé au dimanche et la prière pour la République et les Consuls ont fait une impression particulière. Avant la séance, les citoyens des tribunes s'étaient occupés des matières qui devaient être présentées au Corps législatif, mais sans aucunes réflexions. Il y avait dans les tribunes particulières plusieurs princes et seigneurs étrangers et des ambassadeurs. On faisait en sortant le plus grand éloge de cette séance et du discours éloquent du citoyen Portalis.....

Aujourd'hui, à la Bourse, les variations du cours du tiers consolidé ont été assez nombreuses; leur résultat n'a produit aucun mouvement prononcé. Les partisans de la baisse cherchent à répandre le bruit que l'arrêté relatif aux cautionnements produira moins d'effet, parce qu'il en reste peu à faire et que les fonds manqueraient vraisemblablement pour convertir en rentes ceux qui ont été fournis en immeubles. On pense assez généralement que la liquidation des marchés du 15 pourrait être la cause d'un refroidissement momentané.

Bourse. — Tiers consolidé, à 56 fr. 30 c.; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; bons de l'an VIII timbrés, à 80 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 15 germinal : « *Paris, 14 germinal.* ...On apprend que, dans toutes les parties de la France où la nouvelle de la paix est déjà parvenue, elle y a été annoncée au son de cloches, au bruit de l'artillerie, et proclamée par les autorités au milieu des acclamations générales. Les voitures des courriers de la malle étaient ornées de rubans tricolores et de lauriers..... » — *Publiciste* du 15 germinal : « VARIÉTÉS. *Petite supplique contre le* DÉCADI. J'ai un petit emploi au département de la Seine ; j'y suis très assidu et très exact ; mais je vous avoue que votre nouveau calendrier me contrarie extraordinairement. Ma femme, qui est une lingère laborieuse, est obligée, tant par le besoin de repos que par décence, de fermer sa boutique le dimanche, et moi je n'ai congé que le décadi. Il arrive de là que nous n'avons plus de vie commune, car nous autres pauvres gens nous ne vivons, nous ne *sentons* notre existence que les jours de repos. Ma femme va se promener

avec nos enfants sans moi, et moi je ne puis me promener que sans elle et nos enfants. Il résulte de là deux choses fâcheuses : la première c'est que ma femme travaille de mauvaise humeur le décadi quand je m'amuse, et que mon bureau est pour moi plus triste qu'un cachot, le dimanche quand ma femme se promène ; la seconde est que nous nous amusons fort peu chacun de notre côté, quand ma femme me sait en prison dans mon bureau, quand je la sais en prison dans son comptoir. Ne pourrait-on pas faire au nouveau calendrier un petit changement qui nous rende le travail plus supportable et le loisir plus doux, qui nous permette de passer en famille nos moments de repos, qui nous rende les plaisirs de la vie domestique, qui mette en commun les amusements du père, de la mère, des enfants, des amis et des voisins ? Quoi donc ! Est-ce que les mots de l'almanach doivent desserrer les liens des familles ? Et parce qu'on trouve qu'un commis peut travailler neuf jours de suite, faut-il qu'il soit dans l'alternative ou de condamner sa famille à l'épuisement par un travail forcé, ou de se résoudre à une espèce de divorce dans les seuls jours de l'année où le bonheur de l'union puisse être un sentiment agréable et une jouissance sensible ? P. » — *Moniteur* du 15 germinal : « *Paris, 14 germinal.* Les travaux des ponts dans Paris vont être repris : déjà l'on se prépare à continuer celui du Jardin des plantes, qui offre plus de facilité..... » — *Clef du Cabinet* du 15 germinal : « TIVOLI. *Société des Amis de la paix.* Tivoli sera spécialement consacré, cette année, à la réunion d'une Société sous le nom des *Amis de la paix* Les abonnés jouiront journellement des promenades et concerts ; on trouvera de plus, dans l'orangerie et les appartements du rez-de-chaussée, tous les agréments qui existaient l'hiver dans les principaux lycées ou cercles, tels que ceux des étrangers, des négociants, etc., avec cette différence que les femmes n'en seront point exclues. Les abonnés conserveront aussi leurs droits d'entrée aux amusements champêtres, qui auront lieu trois fois par décade à dater du 28 germinal (dimanche de Pâques), dont le prix sera restreint aux facultés de beaucoup de monde. Les jardins et appartements pourront être mis quelquefois exclusivement à la disposition des sociétés particulières, des ministres, des ambassadeurs, ou des étrangers qui viendront y former des réunions, ou donner des fêtes auxquelles on ne pourra être admis que *sur leur invitation expresse*. Le prospectus des abonnements contiendra tous les détails et avantages de l'établissement. Le prix pour toute la saison (y compris l'entrée aux fêtes) sera de 96 francs pour un homme et une dame, ou pour deux dames, ou de 24 francs par mois. On ne pourra être admis que sur une invitation particulière et personnelle ou sur la présentation d'un membre de la Société. — *Nota.* De vastes couverts s'élèvent en ce moment pour assurer des plaisirs indépendants des injures de l'air. »

DCCCXXVI

15 GERMINAL AN X (5 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 16 GERMINAL.

Il résulte des observations faites hier avec le plus grand soin dans les sociétés publiques et particulières, dans tous les lieux de réunion

de toutes les classes de citoyens, que la très grande majorité approuve le Concordat. On n'a point parlé hier d'autre chose; chacun faisait ses réflexions; on s'est particulièrement occupé du traitement du clergé, et l'on trouvait que ce serait une bien forte charge pour l'État, dans un moment surtout, disait-on, où les contributions sont déjà si considérables. On a remarqué que, dans le projet de lois organiques, il n'était question d'aucune manière de la conscription pour les jeunes prêtres ou séminaristes; on se demandait s'ils y seraient sujets ou non. Les prêtres sont radieux et triomphants; il leur reste cependant un fond d'inquiétude jusqu'à ce que les nominations soient faites, chaque parti (car ils se regardent encore entre eux comme en état de guerre) craint de n'avoir point la meilleure part dans la distribution des emplois; les constitutionnels paraissent toujours les plus inquiets. On rapporte que les uns et les autres ne sont pas très satisfaits de voir les protestants sur la même ligne qu'eux; ils s'attendaient que la religion prétendue réformée ne serait que tolérée, et qu'on n'en salarierait pas les ministres.

Il y avait beaucoup de prêtres hier à la séance du Corps législatif. On rapporte que l'abbé Bernier est sorti aussitôt qu'il a été question des protestants. En général, on regarde l'acceptation du Concordat comme un grand événement par les conséquences qu'il peut avoir suivant que les prêtres répondront plus ou moins à la confiance et aux bontés du gouvernement..... La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure et demie. Il y avait environ deux cent trente membres. Après la lecture du procès-verbal et l'hommage de quelques ouvrages, le conseiller d'État, le citoyen Français, a présenté douze projets de loi tendant à autoriser la vente ou l'échange de différents terrains. Un membre a prononcé ensuite un discours sur la paix. La députation envoyée près le premier Consul est rentrée et a rendu compte de sa mission, et la séance a été levée. Les tribunes étaient pleines; l'on n'y a parlé que du Concordat, mais dans le même sens qu'hier dans toutes les sociétés. Quelques personnes ont seulement dit qu'il aurait fallu rendre au culte toute son ancienne publicité.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 90 c.; provisoire non déposé, à 40 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; bons de l'an VIII timbrés, à 84 francs.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 16 germinal : « *Paris, 15 germinal.* ...On lit, aujourd'hui, dans un journal une *petite supplique contre le décadi*[1]. C'est un commis qui se plaint de ne pouvoir se promener avec sa femme le jour du *décadi*, parce qu'elle a une boutique qu'elle ne ferme que le *dimanche* Consolons-nous de ces niaiseries, en songeant qu'on ne fera jamais de supplique *contre la République*, qui n'admet point de noblesse, comme la bonne monarchie, et ainsi contrarie bien des gens *comme il faut*, aux oreilles desquels on chantera maintenant le *Domine salvam fac rempublicam* : O Dieu rends puissante et sauve LA GRANDE RÉPUBLIQUE ! »

DCCCXXVII

16 GERMINAL AN X (6 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 17 GERMINAL.

Le Concordat continue d'être l'unique objet des conversations publiques et particulières. Les observations faites depuis hier ne présentent presque rien de nouveau à cet égard. On rapporte que quelques prêtres manifestent leur opinion sur le serment exigé par le Concordat et ne paraissent pas disposés à le prêter. On croit généralement que cette loi recevra son exécution le 18 de ce mois, jour de Pâques.

On attend avec impatience des nouvelles de Saint-Domingue. Quelques malveillants cherchent à faire croire qu'il en est arrivé de défavorables et que l'on cache.....

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Elle a été consacrée à entendre la lecture de douze projets de loi tendant à autoriser diverses communes à s'imposer extraordinairement pour subvenir à différentes dépenses locales. Le président a invité les membres à se réunir demain à onze heures précises. Les tribunes étaient fort nombreuses. Il ne s'y est rien dit de remarquable.

La séance du Tribunat a commencé à une heure et demie. Il y avait quatre-vingt-cinq membres. Après la lecture de la correspondance, le tribun Siméon est monté à la tribune; il a fait le rapport sur le Concordat et en a proposé l'adoption ; on a été de suite aux voix : sur quatre-vingt-cinq, soixante-dix-huit ont voté pour et sept ont voté

1. Voir plus haut, p. 818.

contre. Les citoyens Siméon, Lucien Bonaparte et Goncourt sont chargés de le porter demain au Corps législatif.

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 90 c.: provisoire déposé, à 45 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 40 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.; bons de l'an VII, à 46 fr. 50 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 17 germinal: « *Paris, 16 germinal.* ...En vertu d'une ordonnance qui vient d'être rendue par le préfet de police, les domestiques attachés au service des étrangers pourront porter, *avec leur livrée*, des chapeaux bordés en or ou en argent, si la livrée est *en galon de soie ou de laine*. Ceux dont la livrée est en or ou argent ne pourront porter d'épaulettes ni de chapeaux à la française bordés en or ou argent. Les domestiques ayant un habit uni ne pourront porter ni épaulettes ni chapeaux bordés en or ou argent..... »

DCCCXXVIII

17 GERMINAL AN X (7 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 18 GERMINAL.

On rapporte que beaucoup de prêtres sont mécontents du Concordat; qu'ils trouvent que le serment qu'on exige d'eux les met trop sous la dépendance de l'autorité civile; on dit même qu'il en existe parmi eux qui préféreront la déportation à la prestation du serment. Les constitutionnels ont toujours les mêmes craintes; ils disent que l'abbé Bernier protège trop les insermentés, et qu'il a une trop grande influence, pour qu'ils puissent espérer d'obtenir quelques places. L'abbé Lagirardière, ancien prêtre de Saint-Roch et à présent attaché à Saint-Sulpice, s'exprimait hier dans ce sens. Les insermentés se flattent en effet d'obtenir toutes les faveurs. Ils disent que le jour de la justice est arrivé, et que les jureurs (car c'est ainsi qu'il continuent de les appeler) n'auront rien ou pas grand' chose. On dit dans le public que l'abbé Bernier avait d'abord été destiné à l'archevêché de Tours, mais que la nomination était suspendue, et qu'il serait probablement coadjuteur de Paris et confesseur des membres du gouvernement. On ne parle d'autre chose partout que du Concordat, et l'on a remarqué qu'il avait généralement fait une plus grande impression

que la paix générale. Les dévots renforcés murmurent de la condition imposée aux prêtres de révéler les complots qui viendraient à leur connaissance de quelque manière que ce soit, d'où ils concluent que c'est les forcer à révéler la confession, ce qu'ils regardent comme un très grand crime.

Le tribun Perreau dit que quelques-uns de ses collègues et lui craignent que les nouvelles de Saint-Domingue ne soient pas favorables, que l'on fait encore filer des troupes en Bretagne pour les faire passer dans cette colonie, que cette expédition coûtera des sommes considérables, et que le Tribunat ne pourra en conséquence refuser aucun des impôts qui lui seront proposés.

On renouvelait encore hier dans quelques endroits publics le bruit de changements prochains dans le gouvernement. On parlait encore d'un mécontentement sourd parmi les militaires et plusieurs généraux marquants.....

La séance du Corps législatif a commencé un peu avant une heure; il y avait deux cent quarante-neuf membres. Les citoyens Lucien Bonaparte et Jaucourt ont porté la parole. Le discours du premier a paru faire le plus grand plaisir; on est allé aux voix ensuite. Le Concordat a été adopté à la majorité de deux cent vingt-huit contre vingt-un. Cette séance avait attiré un concours de monde extraordinaire. Non seulement les tribunes étaient absolument pleines, mais il s'était glissé jusque dans l'intérieur de la salle nombre de personnes que la garde a fait sortir. On ne s'est permis aucun propos dans les tribunes, et tous les assistants ont généralement applaudi au Concordat. On ne s'occupait en sortant que des discours que l'on avait entendus et l'on en paraissait très satisfait.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 80 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 74 c.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

JOURNAUX.

Publiciste du 18 germinal : « *Paris, 17 germinal.* Le premier Consul est allé, avant-hier, à l'Opéra, accompagné de son frère le citoyen Joseph Bonaparte. On jouait *Iphigénie*. Au moment que le premier Consul a paru dans sa loge, des applaudissements, partis de tous les points de la salle, ont interrompu le spectacle. Lorsque le négociateur d'Amiens a pris place à côté du Consul, les applaudissements, qui n'avaient pas encore cessé, ont été accompagnés de *bravos* répétés..... » — *Clef du Cabinet* du 18 germinal : « *Paris, 17 germinal.* ...Le déblaiement des matériaux provenant de la démolition des bâtiments qui obstruaient la place du Carrousel est entièrement

achevé ; on active également le remblai des fondations du côté de la galerie du Muséum. Sous ces bâtiments l'on a trouvé d'anciennes fondations, qui paraissent avoir appartenu à de vastes édifices. A l'autre extrémité de cette place, à côté de celle du Petit-Carrousel, on démolit aussi le ci-devant hôtel de La Vallière, et autres bâtiments y attenant. »

DCCCXXIX

18 GERMINAL AN X (8 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 19 GERMINAL.

On ne discontinue pas de s'occuper du Concordat, et, depuis les salons jusqu'aux guinguettes des faubourgs, il n'est pas question d'autre chose. Des malveillants qui voient quelques prêtres ne sont pas entièrement satisfaits, cherchent encore à les aigrir davantage, en tâchant de leur persuader qu'ils ne sont que des instruments que le gouvernement emploie parce qu'il en a besoin, mais qu'ils en sont méprisés, malgré le faste et l'appareil que l'on affecte de mettre, disent-ils, dans la réorganisation du culte et la réinstallation du clergé. Ils ajoutent que ceux qui se soumettront à la loi sur le Concordat et les lois organiques se rendront bien plus méprisables que ceux qui ont prêté le premier serment et feront une chose bien plus contraire aux lois ecclésiastiques et à la doctrine de l'Église, que le Pape n'avait pas le pouvoir de donner de pareils consentements, et qu'il eût fallu un Concile général pour l'autoriser. Le public paraît persuadé que le rétablissement de la religion nous conciliera tous les peuples et contribuera à rendre au commerce toute son activité. Hier, dans différents lieux de réunion et notamment dans un café de la rue de Grenelle-Saint-Honoré où se réunissent beaucoup de négociants, on s'exprimait dans ce sens.

Les royalistes paraissent convaincus que les circonstances vont leur devenir favorables ; leur folie est telle qu'ils regardent comme très certaine la prochaine arrivée du duc d'Angoulême à Paris. On le disait hier, et sérieusement, au théâtre du Vaudeville ; les mêmes propos se sont tenus dans les environs du palais du Corps législatif, en attendant l'ouverture de la séance.

Les officiers réformés profitent des circonstances actuelles pour se plaindre de la préférence qu'on accorde aux prêtres, disent-ils ; et de ce qu'on les salarie plutôt que d'employer ces fonds à récompenser ceux qui se sont sacrifiés au service de la patrie. Ils rencontrent

quelquefois des individus qui parlent comme eux et semblent les appuyer.....

La séance du Corps législatif a commencé à deux heures moins un quart ; après la lecture du procès-verbal, on a proposé douze projets de loi relatifs à des acquisitions ou échanges de terrains. Un membre est monté à la tribune et a adressé au premier Consul les vœux et les remerciements de protestants. Les tribunes étaient assez nombreuses : on n'a rien entendu de remarquable.

La séance du Tribunat a été ouverte à une heure trois quarts. Il y avait cinquante-sept membres. Elle a été levée aussitôt la lecture du procès-verbal, et ajournée au 21. Il n'y avait presque personne dans les tribunes, et l'on n'y a rien dit.

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 90 c. ; provisoire déposé, à 45 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 40 fr. 50 c.; bons de l'an VII, à 46 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

Rapport du même jour sur la situation de l'église de Notre-Dame et de l'archevêché.

L'intérieur de l'église Notre-Dame, à l'exception des chapelles latérales, est proprement tenu. L'entrée de plusieurs de ces chapelles est défendue par une cloison de planches brutes ; dans quelques-unes, la trappe qui couvre l'entrée des caveaux est en mauvais état ; dans presque toutes, le sol est décarrelé en partie.

Pour rétablir les choses dans un état convenable, il faudra beaucoup de temps ; mais on peut, pour le moment et pour la cérémonie de l'installation, disposer de cette église de manière à ne point offrir à l'œil le spectacle de ce désordre. Il suffira de placer des tapisseries à l'entrée de toutes les chapelles et de détruire une cloison en planches brutes qui défend en partie l'entrée du pourtour du chœur de chaque côté.

Il ne reste pour la sonnerie que le bourdon et les cloches de l'horloge. Ces dernières seules peuvent servir actuellement, car le bourdon a été descendu, et il faut au moins dix jours pour le mettre en place.

L'avant-cour de l'archevêché est remplie d'une si grande quantité de matériaux qu'on ne peut en espérer l'enlèvement d'ici à dimanche prochain. Mais une propreté convenable et un passage commode peuvent s'obtenir en faisant enlever une partie des décombres et relever le reste le long des murs.

Tout ce qui composait les grands appartements de l'archevêché, à

partir du grand escalier qui est libre, n'est pas dans un très grand désordre. Les parquets en ont été enlevés et remplacés par des carreaux de terre cuite, qui n'ont jamais été nettoyés. Il manque aussi quelques carreaux aux croisées. Mais, avec un nombre suffisant d'ouvriers, il est possible de donner l'air de propreté convenable en faisant laver le carreau, nettoyer les fenêtres, et décoller les persiennes qui ont été fixées dans le bas des croisées, lorsque ce bâtiment servait d'hospice aux maisons d'arrêt.

Le logement particulier de l'archevêque, occupé par le citoyen Pelletan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et qui déménage dans ce moment, est très propre. Il n'y manquera que des meubles, et il peut être disposé très promptement.

Au-dessous de ce logement, au rez-de-chaussée, est un autre logement occupé par le citoyen Giraud, chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, et qui déménage également. On l'a engagé à laisser différents objets, qu'il a fait établir pour rendre de suite le logement habitable, sauf à l'indemniser par la suite; il y a consenti, et l'on peut disposer sur-le-champ de ce local, en y plaçant les meubles nécessaires.

Le passage de ce logement du rez-de-chaussée à la Cour a été dégradé par les eaux. Le carreau a été enlevé en différentes parties; le sol même s'est enfoncé; il est instant d'y mettre de suite des ouvriers.

Le parvis et le cloître sont très propres.

Pour rapport : le préfet de police,

DUBOIS.

(Arch. nat., AF IV, 1044.)

DCCCXXX

19 GERMINAL AN X (9 AVRIL 1802).

JOURNAUX.

Journal des Débats du 20 germinal : « *Paris, 19 germinal.* ...M. le cardinal Caprara, légat *a latere*, est allé ce matin au palais du gouvernement, où S. E. a été reçue avec tous les honneurs dus à sa qualité. Sa suite était aussi brillante que nombreuse : un détachement de cavalerie précédait le cortège. On a remarqué dans la voiture du légat un ecclésiastique qui portait une grande croix. Le cortège était composé d'une longue file de voitures remplies d'ecclésiastiques du premier rang ; partout la foule est accourue pour jouir d'un spectacle aussi nouveau..... » — *Publiciste* du 20 germinal :

« *Aux auteurs du* PUBLICISTE. Vous avez publié, le 14 prairial an III, un dialogue entre *Dimanche et Décadi*, se disputant la prééminence. Leur procès avait été ajourné ; mais aujourd'hui l'opinion publique en appelle de nouveau au tribunal des siècles. Permettez-vous que je vous rappelle quelques-uns des arguments du Dimanche. Décadi le supposait mort. *Dimanche :* De bons médecins avaient fort bien jugé que mon accident n'était qu'une léthargie. — *Décadi :* Vous aviez eu un assez long règne pour qu'on pût croire qu'il touchait à sa fin. — *Dimanche :* Il n'en est pas des choses humaines comme des hommes mêmes ; ceux-ci cessent de vivre, parce qu'ils ont vécu ; et beaucoup de choses durent au contraire, parce qu'elles ont beaucoup duré. — *Décadi :* En ce cas, vous vivrez longtemps ; car je crois que vous datez du déluge. — *Dimanche :* De bien plus loin encore ; je suis né presque avec la société humaine ; la nature, en faisant à l'homme un besoin du travail, lui en fait un du repos ; le premier législateur a destiné six jours à l'un et le septième à l'autre. La religion a consacré ce septième jour ; tous les peuples s'en sont fort bien accommodés ; et au milieu des ruines de tant d'institutions politiques et religieuses, j'étais arrivé sain et sauf jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, lorsque des novateurs, audacieux par ignorance, sont venus renverser mes antiques autels pour vous élever un trône sur leurs débris. — *Décadi :* N'est-ce donc rien que les seize jours que je voulais rendre au travail ? — *Dimanche :* Transportez dans les champs vos raisonnements en économie ; qu'ils se lèvent et se couchent six jours de suite, avec le soleil ; que pendant treize à quatorze heures, ils supportent, six mois, les ardeurs brûlantes de cet astre, et six autres mois le vent, la neige, la pluie, les frimas, et qu'ils me disent si le jour du repos arrive trop tôt pour eux. Croyez-moi, il n'y a rien de trop dans mes cinquante-deux jours ; aussi continue-t-on de les chômer, et de plus les trente-six vôtres. Je ne suivrai ni *Décadi*, philosophant sur la suppression du culte, ni *Dimanche*, lui observant que la véritable philosophie et la politique ont, de tous les temps, regardé la religion comme la seule base solide de la morale du peuple, ce supplément nécessaire à la force des lois. Tâchons d'épurer et non de détruire l'influence de la religion ; c'est ce que va faire la sagesse du gouvernement. CADET DE VAUX. » — *Moniteur* du 20 germinal : « Les citoyens Chaptal et Laplace, membres de l'Institut de France, viennent d'être nommés associés étrangers de l'Institut de la République italienne. Le ministre des relations extérieures de cette république leur en a remis le diplôme. »

DCCCXXXI

20 GERMINAL AN X (10 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 21 GERMINAL.

La cérémonie de l'installation de l'archevêque de Paris et de la consécration des citoyens Cambacérès, Bernier et Pancemont a attiré aujourd'hui une foule immense dans l'église Notre-Dame. Des obser-

vateurs ont été placés en nombre sur tous les points: des commissaires de police et des officiers de paix ont été chargés de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. La plus grande décence a été gardée par les assistants, qui généralement ont paru voir cette cérémonie avec beaucoup d'intérêt. L'archevêque de Paris a inspiré du respect et de la confiance, et l'on a entendu dans plus d'un groupe applaudir à ce choix. Il y avait dans la foule quelques individus connus pour de mauvaises têtes; mais on les a surveillés de près, et ils n'ont tenu aucuns propos. En sortant, quelques individus disaient hautement qu'on n'aurait pas dû donner une place aussi éminente à l'abbé Bernier, malgré les services qu'il a pu rendre depuis la pacification, parce qu'il avait trop marqué dans les guerres de l'Ouest et que le clergé lui-même était mécontent de cette promotion. On ne cesse de s'occuper partout des affaires de religion, et toujours dans le même sens que dans les précédents rapports. On dit que le discours prononcé par le citoyen Lucien Bonaparte a éprouvé des changements considérables avant d'être livré à l'impression, qu'il a été même presque refondu en entier, et que c'est le citoyen Fontanes qui a été chargé de ce travail.

Dans les cercles particuliers et dans les réunions publiques, on manifeste beaucoup d'inquiétude sur le sort de Saint-Domingue. Hier, au café Conti, les habitués assuraient qu'il était arrivé des lettres particulières qui donnaient des détails circonstanciés de l'expédition; que plus de neuf mille malades étaient dans les hôpitaux; que Toussaint-Louverture avait fait massacrer autant de blancs que le général Leclerc avait fait fusiller de noirs; enfin que l'armée française était dans l'impuissance absolue d'agir contre les rebelles. Il se trouvait là des individus qui affectaient encore d'appuyer sur le sinistre de toutes ces nouvelles.

On a remarqué que tous les frondeurs, de tel parti et de telle couleur qu'ils soient, se réunissent pour censurer, dans les mêmes termes et de la même manière, tout ce que le gouvernement fait pour le bonheur de l'État et la gloire de la nation française. Presque tous les rapports sont d'accord à cet égard.

On rapporte que les vétérans se plaignent de ce qu'on leur fait faire autant de service qu'à la troupe de ligne, et de ce qu'on exige rigoureusement qu'ils couchent à leurs casernes; plusieurs d'entre eux sollicitent, dit-on, leur retraite, et ne peuvent l'obtenir. On a entendu d'autres militaires se plaindre de ce qu'ils ne pouvaient rien avoir dans les bureaux de la guerre, pas même leur admission parmi les vétérans.

Une parfaite tranquillité règne dans Paris et dans les faubourgs. Presque toutes les boutiques sont fermées aujourd'hui. On a remarqué que les marchands qui ne chômaient point le décadi avaient hier fermé leurs boutiques, et qu'ils les ont ouvertes aujourd'hui par esprit de contradiction.

La séance du Tribunat a été ouverte à deux heures et demie. Après la lecture du procès-verbal on a reçu douze projets de loi sur des échanges. Il n'y avait que trente-cinq membres présents et peu de monde dans les tribunes.

Celle du Corps législatif a commencé à deux heures et demie. Elle a été levée après la lecture du procès-verbal et de divers projets de loi sur des échanges de terrain. Il y avait environ deux cent cinquante membres. Il y avait beaucoup de monde dans les tribunes; on n'y a rien dit de remarquable.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 20 c.; bons de l'an VII, à 45 fr.; bons de l'an VIII, à 86 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

DCCCXXXII

21 GERMINAL AN X (11 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 22 GERMINAL.

L'activité des travaux augmente chaque jour; il est maintenant peu d'ouvriers sans occupation. Hier, les guinguettes et autres lieux où se réunissent les ouvriers ont été fréquentés comme de coutume. Le plus grand ordre a régné partout, et les conversations n'ont rien offert de répréhensible. Les ouvriers ont peu parlé de religion. — On disait hier, dans différents cafés et notamment dans celui de la Régence, que l'archevêque de Paris était nommé conseiller d'État. On assure que les prêtres constitutionnels sont très mécontents, que l'on n'a choisi parmi eux que dix évêques, et qu'il n'y en aura que très peu appelés à des cures; ils disent qu'il n'est pas étonnant qu'ils n'obtiennent pas grand'chose, parce que la cour de Rome ne leur pardonnera pas les serments qu'ils ont prêtés et les preuves d'attachement qu'ils ont données à la République. Ils ajoutent qu'il y a autant de différence entre la religion et la cour de Rome qu'entre le paradis et l'enfer; que, dans tout ceci, le Saint-Siège s'est plus occupé de ses vues politiques et de son intérêt particulier que de la gloire

de Dieu et de l'affermissement de la foi. Ceux qui s'occupent particulièrement de religion disent qu'il sera impossible de rétablir l'union et la concorde dans les partis qui ont divisé l'Église, et que ce n'est qu'une paix plâtrée; que, d'ailleurs, les insermentés veulent tout envahir et cherchent à humilier les autres. On répandait même le bruit, hier, que l'évêque Royer avait reçu la défense de reparaître désormais dans Notre-Dame, et qu'elle lui avait été intimée par le suisse de cette église. Les partisans de Royer en murmuraient beaucoup.

Des Anglais, qui se trouvaient hier soir au café de Foy Valois, disaient que la tolérance des cultes en France et le rétablissement des différentes religions engageaient beaucoup de leurs compatriotes à quitter l'Angleterre pour venir former des établissements en France, que le roi d'Angleterre, de l'avis de son Conseil, allait proposer un bill aux Chambres du Parlement tendant à faire déclarer émigré tout Anglais qui passerait en France pour y former un établissement ou qui y séjournerait au delà d'un temps limité, et que cela entrainerait confiscation des biens.

Le citoyen Page, ex-commissaire de Saint-Domingue, disait hier que des nouvelles reçues de cette colonie n'étaient rien moins que satisfaisantes, que Toussaint-Louverture exerçait un brigandage affreux pendant la nuit, et qu'il viendrait à bout de nous détruire beaucoup de monde sans tirer un coup de fusil. On est toujours dans l'inquiétude au sujet de cette expédition.

La séance du Corps législatif a été consacrée aujourd'hui à entendre divers projets de loi tendant à autoriser des communes à s'imposer pour subvenir à leurs dépenses. Il y a eu ensuite Comité secret pour savoir, dit-on, quels seraient les membres qui iraient au *Te Deum*. Cent quatre-vingts membres ont assisté à la séance. Les tribunes étaient peu nombreuses, et l'on n'y a rien dit.

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 74 c.; bons de l'an VII, à 44 fr. 50 c.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Citoyen français du 22 germinal : « On lit aujourd'hui dans un de nos journaux une lettre d'un *monsieur*, qui demande s'il ne pourrait pas être un très bon *citoyen* et cependant se servir du mot *monsieur*. Cette qualification, à laquelle ce *très bon citoyen* paraît tenir beaucoup, n'a, selon lui, rien de féodal ; c'est la traduction de l'expression latine *meus senior, mon ancien*. Les Américains, qui se connaissent en liberté aussi bien que nous, se servent

du mot *monsieur;* celui de *citoyen* rappelle l'esprit de parti : il tombe de plus en plus en désuétude, et semble incompatible avec l'urbanité française, etc. Telles sont les puissantes objections que fait contre le mot *citoyen* un *monsieur* qui veut pourtant être un *très bon citoyen.* Nous avons déjà répondu, dans un autre mémoire à un autre très bon citoyen qui ne voulait pas du mot *citoyen* et qui croyait aussi l'*urbanité française* très intéressée à lui préférer celui de monsieur. A la vérité il n'était pas aussi fort sur les étymologies ; il n'avait pas fait la grande découverte que *monsieur* signifie *mon ancien.* Mais, si telle est la véritable signification de ce mot, un homme de soixante ans peut-il raisonnablement le donner à celui qui n'en a que vingt? Faudra-t-il, pour ne pas manquer à l'urbanité française, qu'il appelle celui-ci son ancien? N'y aurait-il pas plus d'urbanité à vieillir le jeune homme, et à ne pas rappeler à l'autre qu'il est vieux? C'est une observation que nous soumettons au *monsieur très bon citoyen ;* car nous sommes persuadés qu'il verrait avec plaisir que l'urbanité peut se concilier avec le civisme, et cet accord ne nous paraît pas impossible. Il prétend que le mot *citoyen* tombe en désuétude. On dit qu'il en est ainsi dans certaines coteries qui se croient *tout le monde.* Mais sortez du salon, promenez-vous dans les campagnes, qui, sans doute, sont du monde comme les salons, et vous retrouverez la dénomination de *citoyen;* vous n'en donnerez pas d'autres aux fonctionnaires publics, aux premiers magistrats de la République. Elle n'est donc pas en désuétude au point qu'un homme de bon ton ne puisse s'en servir. Permis au reste au *très bon citoyen* de s'appeler *monsieur* tant qu'il lui plaira, pourvu qu'il ne nous fasse pas un crime de nous en tenir à la qualification de *citoyen,* et que dans son zèle pour l'urbanité française il ne veuille pas qu'au lieu du *Citoyen français,* nous nous appelions *le Monsieur français.* » — *Moniteur* du 22 germinal : « *Paris, 21 germinal.* TE DEUM à l'occasion de l'heureux événement de la paix d'Amiens, et de la publication de la loi sur les cultes. Le *Te Deum* sera chanté à la Métropole de Paris, en présence du gouvernement, le 28 germinal. A six heures du matin, on tirera trente coups de canon ; et dix coups d'heure en heure jusqu'à midi. A huit heures, le premier Consul promulguera la loi du 18 germinal. A neuf heures, les autorités locales la publieront en la forme et avec les cérémonies d'usage pour les traités de paix. A onze heures, le gouvernement partira du palais des Tuileries, et se rendra à la Métropole. Le départ du gouvernement sera annoncé par trente coups de canon, et son retour par un égal nombre. Il y aura illumination générale le soir. » (On trouve un programme plus développé dans le *Moniteur* du 27 germinal.) — *Clef du Cabinet* du 22 germinal : « *Paris, 21 germinal.* ...La musique du *Te Deum* qui sera chanté le jour de Pâques à Notre-Dame est de la composition du Paësiello (il a été exécuté, il y a dix ans, à Milan); il offre même un spectacle très animé. Au milieu des chants religieux qui sont exécutés par plusieurs orchestres, des troupes, précédées d'une musique militaire, entrent dans l'église, y apportent leurs drapeaux, et des chants guerriers se mêlent aux chants religieux. Cet épisode est du plus admirable et du plus imposant effet.. .. »

DCCCXXXIII

22 GERMINAL AN X (12 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 23 germinal.

A présent que le premier enthousiasme pour le rétablissement de la religion est un peu calmé, on entend dans les cabinets littéraires et autres réunions publiques les discoureurs d'habitude émettre leur opinion. Ils approuvent la conduite du gouvernement, mais ils redoutent les prêtres qui n'avaient point fait de serment ; ils disent que ceux-ci regardent comme un crime l'expulsion de la race des Bourbons, qu'ils ont en horreur les acquéreurs des biens nationaux, et qu'il est à craindre qu'ils n'abusent du moyen de la confession pour tourmenter les esprits et troubler les familles. On répand dans le public que les prêtres constitutionnels seront obligés de signer une formule particulière par laquelle ils reconnaitront qu'ils étaient illégalement institués et que les actes ecclésiastiques qu'ils ont exercés jusqu'ici sont nuls par défaut de puissance ; que, d'un autre côté, les constitutionnels se sont réunis et se sont promis de ne faire aucune espèce de rétractation et de ne rien souscrire de relatif aux serments qu'ils peuvent avoir prêtés précédemment. Au milieu des discoureurs on distingue, dans les différents lieux publics, des individus qui tournent en plaisanterie tout ce qui se passe dans ce moment et se permettent toutes sortes de sarcasmes à cet égard.

Le bruit circule aujourd'hui que grand nombre de citoyens, qui professaient autrefois la religion catholique ou qui n'en professaient extérieurement aucune, vont s'inscrire sur le registre du culte protestant. On a pris les mesures nécessaires pour s'en assurer. Un premier rapport annonce que, depuis la loi du 18 de ce mois, le citoyen Marron, ministre protestant, reçoit une très grande quantité de monde. On rapporte encore qu'on a fait engager des négociants de Paris qui sont protestants à venir former à Tours des établissements et y exercer leur culte, pour que celui des catholiques ne pût s'exercer publiquement ; on cite un citoyen Bacaut, auquel on s'est adressé, et qui a répondu qu'il ne voulait point absolument s'en mêler.

On continue de débiter de mauvaises nouvelles sur l'expédition de Saint-Domingue ; on dit que le général Rochambeau est tué et que *nos* affaires vont au plus mal.

Hier, des officiers de troupes de ligne de la garnison se plaignaient, au café de l'Ambigu-Comique, sur le boulevard, de la dureté du service et des désagréments qu'ils éprouvaient sans cesse.....

La séance du Corps législatif a commencé à une heure. Il y avait environ cent trente membres. Elle a été levée après la lecture de douze projets de loi relatifs à diverses communes. Il n'y avait pas beaucoup de monde dans les tribunes.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 40 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 70 c.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

DCCCXXXIV

23 GERMINAL AN X (13 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 24 GERMINAL.

Les conversations publiques et particulières ne varient pas d'objet, et c'est toujours des affaires de la religion que l'on s'occupe. Le peuple ne souffre pas volontiers que l'on parle contre le rétablissement du culte catholique, et hier quelques individus qui tenaient des propos dans le Parvis Notre-Dame ont été conspués. Les détails des cérémonies qui doivent avoir lieu le jour de Pâques font tenir beaucoup de propos dans les cafés; quelques frondeurs seulement les critiquent, mais la majorité y applaudit. C'est particulièrement aux prêtres que les citoyens s'attachent, et il est peu de réunions où l'on ne s'occupe de passer en revue les maux qu'ils ont causés.

On répand le bruit que, quoi qu'en disent les papiers publics, le frère du premier Consul a rapporté de Saint-Domingue les plus mauvaises nouvelles, que les noirs se battent en désespérés, qu'ils nous font beaucoup de mal, et que nous serons infailliblement repoussés, si l'on ne se hâte d'envoyer de nouveaux secours dans la colonie. D'autres ajoutent que plusieurs de nos officiers sont dégoûtés de faire la guerre dans ce pays, et qu'ils demandent instamment à repasser en France. On attend avec la plus vive impatience des détails sur cette expédition.....

La séance du Tribunat a commencé à deux heures; elle était composée de soixante-dix-neuf membres. Après l'adoption de quatre projets de loi sur des échanges, le Tribunat s'est formé en Comité secret. Il y avait beaucoup de monde dans les tribunes publiques. On

y a fait le plus grand éloge du gouvernement, relativement au rétablissement de la religion. On y a fort mal parlé des prêtres constitutionnels, et l'on y a dit qu'on ne devrait pas en nommer un seul à aucune place.

La séance du Corps législatif a commencé à trois heures. Il y avait environ cent cinquante membres. On a proposé différents projets de loi sur des échanges. Les tribunes étaient fort nombreuses. On ne s'y est occupé que de la cérémonie de dimanche prochain, et l'on en paraissait très satisfait. On a beaucoup murmuré de ce que la séance commençait si tard.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 75 c.; provisoire déposé, à 46 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 40 fr. 50; bons de l'an VII, à 45 fr.; ceux de l'an VIII, à 86 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Gazette de France du 24 germinal : « ...Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des départements, avec invitation d'en surveiller l'exécution, une instruction arrêtée par l'École de médecine de Paris, et approuvée par lui, qui fixe l'étendue des fonctions des Sœurs de Charité, et détermine d'une manière précise les médicaments dont la préparation peut leur être confiée sans danger. » — « On présume que les rues de Paris dont le nom se trouvait précédé du mot *Saint* vont rentrer en possession de leur ancienne dénomination. Cette circonstance rappelle une anecdote bonne à recueillir. Un habitant de la rue de *Saint-Denis* s'étant trouvé, à l'époque de l'exil des saints, arrêté par une patrouille qui lui demanda où il demeurait, répondit : je demeure dans la rue Saint..... Pas de Saint, lui répliqua-t-on brusquement. — Je demeure dans la rue De..... Pas de *De !* — Eh bien, je demeure dans la rue *Nis*. Encore une observation, et la rue Saint-Denis se trouvait supprimée. » — « On voyait, le dimanche des Rameaux, au ci-devant Palais-Royal, des ornements d'église exposés en vente. »

DCCCXXXV

24 GERMINAL AN X (14 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 25 GERMINAL.

Les citoyens qui fréquentent les églises de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Médard sont très affligés de la perte de leur clergé ; rien ne les a fait encore autant murmurer que le changement qui va

s'opérer dans leur église. On annonce l'installation du nouveau clergé de Saint-Sulpice pour lundi prochain. L'abbé Mayeux, qui y exerce dans ce moment les fonctions de curé, a des partisans qui le voient quitter avec beaucoup d'humeur. Les surveillances nécessaires sont établies. On rapporte que les prêtres de Paris en général s'occupent beaucoup de la nomination de l'abbé Pancemont, qu'ils se félicitent de le voir s'éloigner de Paris, et qu'ils n'en parlent pas charitablement ; ils l'accusent d'avoir beaucoup intrigué contre ses confrères.

Hier, au café Manoury, quelques discoureurs parlaient de subsistances, et accusaient le gouvernement de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour en empêcher la rareté et le haut prix ; ils ont été vigoureusement relevés par plusieurs personnes présentes, qui les ont forcés de se taire.

La promenade de Longchamp n'a été hier ni aussi brillante ni aussi nombreuse qu'on s'y était attendu. Il y avait peu de voitures ; celle de l'ambassadeur d'Espagne est la seule qui se soit fait remarquer par son élégance. Le plus grand ordre a été maintenu. Cependant l'inconvenance et la dureté avec lesquelles la garde a exécuté la consigne de ne pas laisser les piétons traverser la chaussée ont excité beaucoup de plaintes et de violents murmures. Un chasseur a levé le sabre sur un particulier ; un citoyen, qui désapprouvait une pareille conduite, a été traîné par le collet au corps de garde. Deux autres chasseurs ont couru après un particulier qui était à cheval et l'ont piqué d'un coup de baïonnette. Un autre citoyen, invité par un factionnaire à se retirer, et ne l'ayant pas fait assez tôt, celui-ci le repoussa avec la pointe de sa baïonnette et lui déchira son habit.

Les groupes ont été observés avec soin : on ne s'y est occupé, comme partout ailleurs, que du Concordat et de la tranquillité dont on jouit. L'éloge du gouvernement était dans toutes les bouches. Dans une société où se trouvaient l'ex-comte d'Agout et l'ex-comte de Clermont, on s'exprimait dans ce sens, et l'on disait qu'après les prodiges opérés par le premier Consul, les Bourbons n'étaient plus faits pour gouverner la nation française.

Le concert qui a eu lieu hier au théâtre des Arts a attiré peu de monde. La recette ne s'est élevée qu'à 3.751 francs. L'ordre a été maintenu au dedans et au dehors.....

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Il y avait cent cinquante membres, dont cinquante à peu près sans costume. Elle a été levée après la lecture de douze projets de loi, et l'on s'est formé en comité secret. Les tribunes étaient nombreuses. On y disait que les Consuls avaient pris un arrêté qui autorise la

rentrée de tous les émigrés, à l'exception d'un mille des plus marquants ; que cet arrêté était en forme d'amnistie et accompagné d'un sénatus-consulte.

Bourse. — Tiers consolidé, à 55 fr. 30 c. ; bons des deux tiers, à 2 fr 72 c.; provisoire déposé, à 47 fr. ; provisoire non déposé, à 40 fr. ; bons de l'an VII, à 40 fr.: bons de l'an VIII, à 82 fr.

(Arch. nat., F 7, 3830.)

Journaux.

Citoyen français du 25 germinal : « *Paris, 24 germinal*. ...De tous les services que l'on peut rendre à l'humanité et à la société, il en est peu, sans doute, qui l'emportent sur celui de préserver les propriétés des dangers de l'incendie ; mais, comme tous les soins du monde ne peuvent empêcher quelquefois les malheurs de ce genre, on doit de la reconnaissance à *ceux* qui ont au moins cherché à rendre moins sensibles les effets de ce fléau. L'établissement de garantie mutuelle formé par le citoyen Cottu-Millon, rue de Tournon, nº 1126, qui, au moyen d'une légère contribution, offre une indemnité au propriétaire dont la maison a été détruite par le *feu*, est un de *ceux* qui méritent l'attention publique : les bons effets de cette institution, qui existe dans presque tous les pays du Nord et dans beaucoup d'endroits de l'Allemagne, sont suffisamment connus pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge, et la lecture seule du mémoire du citoyen Cottu-Millon démontre tous les avantages de la sienne..... »

DCCCXXXVI

25 GERMINAL AN X (15 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 26 germinal.

La nouvelle de l'arrêté des Consuls, relatif à la radiation des émigrés [1], s'est répandue hier et aujourd'hui dans toutes les sociétés ; elle y a fait une grande impression Ceux que cet arrêté intéresse particulièrement montrent la plus vive satisfaction, et beaucoup d'entre eux se promettent bien de se conduire de manière à ne pas faire repentir le gouvernement de son indulgence et de ses bontés. Beaucoup de personnes craignent que les acquéreurs de domaines nationaux ne soient inquiétés par les émigrés, quand ceux-ci se croiront en force

1. Les Consuls venaient d'envoyer au Conseil d'État un projet d'acte d'amnistie concernant les émigrés. Le Conseil d'État fut d'avis que ce projet fût soumis au Sénat, qui l'adopta par le sénatus-consulte du 6 floréal an X.

ou qu'ils s'imagineront que le gouvernement n'a plus les yeux fixés sur eux. On rapporte qu'un particulier qui a acheté beaucoup de biens nationaux et qui cherche à emprunter en les hypothéquant, ne peut trouver de fonds, et qu'on lui refuse de l'argent, parce qu'on ne trouve pas d'hypothèque assez sûre.

On s'est beaucoup occupé, hier, des affaires de Saint-Domingue; malgré les nouvelles insérées dans les journaux, on persiste à dire dans toutes les réunions publiques que les bâtiments arrivés de la colonie viennent chercher des forces, des vivres et de l'argent. On va jusqu'à dire que notre armée est en grande partie détruite, et que le général Leclerc et une partie de son état-major ont été faits prisonniers. Les malveillants en disent à cet égard de toutes les couleurs.

On continue à parler des prêtres et des affaires de la religion. Ceux que l'on distingue sous la dénomination de constitutionnels ont, dit-on, beaucoup d'humeur, mais ils n'osent le montrer ouvertement; la crainte de n'être point placés les tient dans la plus grande circonspection.

La promenade de Longchamp a été beaucoup plus fréquentée hier que la veille; il y avait une bien plus grande quantité de voitures et de personnes à pied. L'ordre a été maintenu partout, et il n'est arrivé aucun accident. On a remarqué que beaucoup d'individus, coiffés de chapeaux à la française, n'avaient aucune espèce de cocarde. Le ballon qui a été enlevé dans le parc de la plaine des Sablons est redescendu dans le même parc à 50 toises de distance du lieu du départ; il s'était très peu élevé. Tous les groupes ont été soigneusement observés, et il ne s'y est rien dit de remarquable.

Des militaires répandent qu'on ne paie pas les pensions de ceux qui sont blessés, que depuis six mois il a été accordé plus de deux mille congés avec pension, qu'ils ont été soumis par le ministre à l'approbation du gouvernement qui n'a rien décidé encore à cet égard; ces militaires disent qu'on les abandonne pour servir les prêtres, que ceux-ci vont coûter des sommes énormes qu'on aurait pu mieux employer.

Le concert donné hier au théâtre des Arts a attiré beaucoup plus de monde que le jour précédent. L'assemblée était très brillante et bien composée; la recette s'est élevée à 7,700 francs; l'ordre a régné au dedans et au dehors.....

La séance du Corps législatif a été ouverte à une heure et demie, et entièrement consacrée à divers projets de loi sur des échanges, il y avait environ cent quarante membres. Les tribunes étaient nombreuses; on ne s'y est occupé que de la cérémonie qui doit avoir lieu

dimanche, et à laquelle on applaudit. La séance du Tribunat a commencé à trois heures, et a été remplie par un rapport sur plusieurs lois relatives à des échanges. Le tribunes peu nombreuses et tranquilles.....

Bourse. — Tiers consolidé à 55 fr. 80 c.; provisoire déposé, 47 fr. 50 c.; provisoire non déposé, 41 francs; bons des deux tiers, à 2 fr. 75 c.; bons de l'an VII, à 40 fr.; bons de l'an VIII, 82 fr.

(Arch. nat., F⁷, 3830.)

JOURNAUX.

Moniteur du 26 germinal : « *Paris, 25 germinal.* ...Le citoyen Marron, ministre du culte protestant, a consacré le service divin du dimanche 21 à une solennelle action de grâces pour la loi qui vient d'être rendue sur les cultes. Il a ingénieusement appliqué au retour de la religion et de la paix le texte de la Passion : *consummatum est.* (Tout est accompli.) Une touchante prière pour la prospérité de la République, pour le succès du gouvernement consulaire, pour le maintien de la liberté et de la fraternité religieuses, a terminé le discours..... »

DCCCXXXVII

26 GERMINAL AN X (16 AVRIL 1802).

RAPPORT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DU 27 GERMINAL.

La cérémonie qui doit avoir lieu demain occupe tous les esprits, et l'on ne parle guère d'autre chose dans les sociétés publiques et particulières. On dit que l'archevêque de Paris emploie tous ses moyens pour ramener la paix et opérer une sincère réconciliation entre les prêtres qui ont suivi divers partis. On croit cependant que ses efforts ne seront point de sitôt couronnés par le succès, que l'opposition est trop forte, non seulement parmi les ecclésiastiques, mais encore entre les séculiers. On entend des individus qui disent que les évêques qu'on appelait constitutionnels n'auront pas la confiance des fidèles de leurs diocèses, qu'ils y souffleront le feu de la discorde au lieu de rétablir la paix et l'union. D'un autre côté, on en dit autant des insermentés.

Ceux qui n'étaient pas de l'avis du rétablissement de la religion disent, en parlant des fêtes que l'on vient d'instituer, que petit à petit, le clergé viendra à bout de faire chômer toutes celles de l'ancien ca-

lendrier. On parle beaucoup aussi du jubilé, et on en plaisantait hier dans différents endroits publics.

La promenade de Longchamp a été très brillante hier ; le concours de voitures a été tel qu'on a été obligé d'établir deux files; le nombre des personnes à pied était aussi très considérable. L'ordre a été maintenu sur tous les points. Les observateurs qui se sont glissés dans les groupes n'ont rien remarqué que de satisfaisant.

On continue à répandre les plus mauvaises nouvelles sur l'expédition de Saint-Domingue. Le concert donné hier au théâtre des Arts a attiré beaucoup de monde. La recette s'est élevée à 6,787 francs. Le bon ordre a régné au dedans comme au dehors.....

La séance du Corps législatif a commencé aujourd'hui à une heure et demie. Il y avait deux cent quarante membres. Après la lecture du procès-verbal, on s'est occupé de l'adoption de différents projets de loi relatifs à des échanges. Les tribunes ont été très nombreuses. On n'y a parlé que de la radiation des émigrés et de la mesure qu'on assure avoir été prise par le gouvernement à cet égard [1]. Quelques individus ont essayé de la blâmer, mais la majorité des discoureurs leur a imposé silence.

La séance du Tribunat a été ouverte à deux heures. Après la lecture du procès-verbal, on s'est formé en comité secret. Il n'y avait personne dans les tribunes.....

Aujourd'hui, tous les effets se sont améliorés à la Bourse, et principalement les rentes, dont la hausse a été plus rapide et plus sensible que celle d'hier; on attribue ce changement favorable aux bruits que quelques personnes ont répandus que le budget qui doit être présenté incessamment sera très satisfaisant. En général, la place est à la hausse.

Bourse. — Tiers consolidé, à 54 fr. 40 c. ; provisoire déposé, 48 fr. 25 c. ; provisoire non déposé, à 42 fr. 50 ; bons de l'an VII, à 40 fr.; bons de l'an VIII, à 86 francs.

Arch. nat., F [7]. 3830.

JOURNAUX.

Journal des Débats du 27 germinal : « *Paris, 26 germinal.* Le fameux bourdon de Notre-Dame retentira enfin, après dix ans de silence, pour annoncer la *fête de Pâques*..... » — *Moniteur universel* du 27 germinal : « MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Le ministre de l'intérieur arrête : Art. 1er. Tous les arts sont appelés à célébrer les deux époques de *la paix d'Amiens* et de

1. Voir plus haut, p. 836.

la *loi sur les cultes*. — 2. Les objets de ce concours sont : 1° pour la paix d'Amiens, une médaille, un groupe de sculpture, un tableau, un arc de triomphe ; 2° pour la loi sur les cultes, une médaille, un groupe en sculpture. — 3° Les artistes qui voudront concourir devront envoyer, avant le 1er vendémiaire prochain, à l'administration du Musée central des arts : 1° pour le concours des médailles, des dessins finis; 2° pour le concours des groupes, des modèles en terre, dont les figures auront un mètre de hauteur, 3° pour le concours des tableaux, une esquisse peinte de 13 décimètres; 4° pour le concours de l'arc de triomphe, un modèle en plâtre de 6 centimètres par mètre. — 4° Les ouvrages envoyés au concours resteront exposés dans la galerie d'Apollon pendant un mois, et seront ensuite jugés suivant la forme admise dans les derniers concours. Le jugement sera prononcé le 1er frimaire prochain. — 5° les artistes couronnés seront chargés de l'exécution de leurs projet, esquisses ou modèles et recevront : 1° pour l'exécution des coins de chaque médaille, 6,000 francs (les coins devront avoir 5 centimètres de diamètre); 2° pour l'exécution de chaque groupe, 20,000 francs (les marbres seront fournis par le gouvernement); les figures devront être de 24 décimètres de proportion ; 3° pour l'exécution de chaque tableau 12,000 francs (les tableaux seront dans les dimensions de 5 mètres 35 sur 4 mètres de haut) ; 4° pour les projets et plans de l'arc de triomphe, 6,000 francs; 5° une somme de 25 francs sera répartie, à titre d'encouragement, entre ceux des concurrents qui, sans obtenir le prix, auront fait preuve de talent. A Paris, 26 germinal an X. Le ministre de l'intérieur, *signé :* CHAPTAL. »

DCCCXXXVIII

27 GERMINAL AN X (17 AVRIL 1802).

JOURNAUX.

Journal de Paris du 25 germinal : « Par un acte de la légation apostolique donné à Paris, le 9 avril 1802, M. le cardinal-légat accorde aux Français, au nom du Saint-Siège, une indulgence plénière en forme de jubilé à l'occasion de la paix générale. Il y adresse des félicitations au premier Consul, « qui, par « sa sagesse et ses soins, est devenu le principal instrument dont Dieu s'est « servi pour opérer un si grand bien ». — Le *Journal de Paris* du même jour contient la proclamation des Consuls de la République aux Français, en date du 27 germinal an X, au sujet du Concordat. Cette proclamation fut reproduite par tous les autres journaux.

DCCCXXXIX

28 GERMINAL AN X (18 AVRIL 1802).

JOURNAUX [1].

Journal des Débats du 29 germinal : « *Paris, 28 germinal.* Ce matin, à huit heures, la loi du 18 germinal sur le Concordat et l'organisation des cultes, a été publiée avec la plus grande solennité dans tous les quartiers de Paris, par le préfet accompagné des douze maires et de leurs adjoints, des commissaires de police, des officiers de paix, des officiers de l'état-major de la place et de ceux de la gendarmerie du département de la Seine. Le cortège était précédé et escorté de plusieurs détachements de cavalerie, de gendarmerie et de dragons, ayant à leur tête un corps de trompettes. » — « La journée d'aujourd'hui était doublement un jour de fête pour les Français chrétiens, c'est-à-dire pour l'immense majorité du peuple français, puisqu'à l'auguste solennité, de tout temps célébrée dans l'église, se rattachait encore la célébration du rétablissement, et, s'il est permis de parler ainsi, de la résurrection de la religion en France. Cette double fête a été célébrée à Notre-Dame, aux applaudissements d'un concours immense, joyeux de pouvoir en liberté adorer le Dieu de ses pères, et jaloux de témoigner sa reconnaissance à celui à qui nous devons un si précieux bienfait. Les précautions prises pour maintenir l'ordre, au milieu de l'affluence d'une innombrable multitude, ont eu le plus heureux succès, malgré un événement dont nous avons été témoin, mais qui ne nous a pas paru avoir de suites désastreuses : le peuple, impatient d'entrer dans l'église, a forcé la garde qui, après quelque résistance, a bientôt repris son poste. De onze heures à midi sont arrivés successivement le clergé, le légat, les prélats assistants, les prélats français, parmi lesquels on a distingué particulièrement le vénérable archevêque de Paris, donnant sa bénédiction à un peuple immense qui la recevait avec attendrissement et respect. A peu près dans le même temps sont arrivées les autorités constituées civiles, militaires et judiciaires. Toutes les places réglées et fixées d'avance, étaient occupées avec le plus grand ordre. Bientôt on a vu paraître le corps diplomatique, les ministres, et enfin les Consuls sont arrivés à une heure. Le légat et les évêques ont été à leur rencontre, et les Consuls sont entrés au bruit des tambours battant aux champs et d'une musique militaire, à laquelle le bourdon mêlait ses sons graves et majestueux. Les spectateurs, qui jusque-là avaient gardé le plus grand ordre et observé tous les égards de la politesse les uns à l'égard des autres, n'ont pu se contenir ; leur impatience de voir celui qui les avait rassemblés pour cette grande solennité les a fait s'élancer rapidement et escalader les banquettes et les chaises. Bientôt le calme a été rétabli. La messe a été célébrée par le cardinal-légat, avec tout l'appareil que

1. Nous n'avons malheureusement pas le rapport de la préfecture de police du 29 germinal, où il devait y avoir un compte rendu de la fête célébrée à Notre-Dame, le 28, en l'honneur du Concordat.

lui donnait autrefois la présence des régiments battant aux champs, et présentant les armes pendant l'élévation. Les évêques ont prêté entre les mains du premier Consul l'ancien serment d'usage. Mme Louis Bonaparte a fait la quête. M. de Boisgelin, archevêque de Tours, a prononcé un discours, et le seul regret que nous ayons rapporté de cette fête, c'est que nous n'ayons pu l'entendre, malgré la place avantageuse que nous occupions. Nous espérons que le public (car en général il a partagé notre malheur) sera dédommagé de ne l'avoir pas entendu, par le plaisir de le lire. Cette belle et imposante cérémonie a été terminée par un *Te Deum* exécuté de la manière la plus brillante, et, dans cette exécution, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la beauté des voix, ou des savants accords des instruments. Le cortège est sorti de Notre-Dame, conservant l'ordre dans lequel il était venu. La voiture du premier Consul était précédée par six superbes chevaux menés en main par des mamelucks; elle était entourée et suivie par une foule immense qui lui prodiguait avec transports les plus vifs applaudissements. Les personnes au service des ministres étaient en livrée jaune galonnée en or. Les domestiques des ministres étrangers portaient leurs livrées particulières. Toutes les voitures des ministres français et étrangers étaient attelées de quatre superbes chevaux. Enfin on n'a point négligé cette pompe et cette magnificence propres à jeter de l'éclat sur cette importante cérémonie... » — *Gazette de France* du 29 germinal : « Pour tout peindre, il faudrait tout voir, et conserver encore assez de sang-froid pour apercevoir l'ensemble de mille détails à des distances et à des heures différentes. Nous ne parlerons aujourd'hui que de l'esprit public, qu'il était si facile de saisir, parce qu'il était le même partout. Une grande joie sans rumeur, telle enfin que doit être la reconnaissance; tous les états confondus dans les rues, sans envie, parce que chacun sentait qu'il s'agissait en effet du bonheur de tous; une police si bien faite, qu'elle semblait plus tenir à la cérémonie qu'à la crainte d'aucun trouble, et certainement rien n'était mieux calculé, car la tranquillité, la sérénité publiques auraient suffi pour empêcher tout accident. Il serait impossible de donner une juste idée de la richesse du cortège; les troupes d'une tenue parfaite et quelquefois d'un luxe qui sied à la gloire; une immense quantité de voitures, toutes plus riches, plus élégantes les unes que les autres; les autorités, les corps délibérants se montrant enfin avec un éclat qui, en véritable politique, pourrait s'appeler décence; et la splendeur des ministres français luttant contre celle des ambassadeurs, si remarquable jusqu'au moment où nous avons senti que l'égalité n'excluait rien de ce qui sert à donner une juste et grande idée de la richesse nationale. Ce jour semble destiné à fixer l'étiquette de tout ce qui tient à notre gouvernement; nos ministres ont enfin une livrée, le gouvernement a aussi la sienne; et ce qu'on eût appelé autrefois signe de féodalité n'est plus regardé aujourd'hui que comme un signe de convenance devenu indispensable; car il faut toujours penser à ce point important, qu'il serait ridicule que des étrangers étalassent dans notre patrie un luxe qui serait interdit à ceux qui nous gouvernent. On dit qu'il faut que le chef d'une nation se cache de tout ce qui l'entoure. Quelle différence aujourd'hui! Le chef de la nation se grandit réellement de tout ce qui l'accompagne. Quel régiment figurait dans cette auguste cérémonie, que Bonaparte n'eût pas conduit à la victoire? Quel homme marquant dans les autorités n'a-t-il pas formé ou mis à sa place? Et les ambassadeurs témoins de l'alliance et du bonheur de

l'Europe? Et ces mamelucks qui rappellent des conquêtes? Tout parlait du chef du gouvernement présent dans tout ce qui l'entourait. C'est lorsque les nations vieillissent, que l'étiquette devient tout; quand les nations recommencent, l'étiquette se forme d'elle-même; elle ne cache rien, elle accompagne; elle ne fait pas le pouvoir, elle l'indique. X... » — *Citoyen français* du 30 germinal : « Puisse cette journée être le terme de nos dissensions civiles et effacer dans tous les cœurs le souvenir des torts réciproques, impossibles à éviter dans une grande révolution! Puisse une partie de ceux qu'on y voyait figurer ne jamais se dégrader par une ingratitude que nous n'osons supposer, et employer au contraire les élans d'une juste reconnaissance à faire aimer la liberté, au lieu de s'en montrer jamais les coupables dépréciateurs! Puissent-ils ne point oublier que c'est à cette philosophie, qu'on semble encore accuser, qu'ils doivent leur retour au milieu des vainqueurs de tant de rois, et que, s'ils ont obtenu cet inappréciable avantage, ce n'est qu'à condition qu'ils sacrifieront eux-mêmes leurs ressentiments, leurs prétentions et leurs arrière-pensées sur l'autel de la TOLÉRANCE, élevé par ses mains! » — « Nous remarquons avec plaisir que le gouvernement donne aux évêques nouveaux, en publiant officiellement leur nomination, le titre de *citoyens*. C'est assez pour espérer qu'ils n'hésiteront pas à s'en décorer de préférence... » — *Publiciste* du 30 germinal : « *Paris, 29 germinal*. Nous avons recueilli quelques particularités que nous avons ajoutées aux détails que nous avons donnés dans notre feuille d'hier sur la journée du 28 germinal. Cinq voitures traînées par quatre chevaux, et destinées par le ministre de la guerre à des généraux, ont conduit plusieurs des chefs les plus distingués de l'armée française. La messe a été célébrée par le cardinal-légat. Après l'évangile, et non pas avant, comme nous l'avons dit, les archevêques et évêques, appelés par le secrétaire d'État, ont prêté le serment entre les mains du premier Consul, dans l'ordre suivant: les archevêques de Paris, de Malines, de Tours, de Besançon, de Toulouse, de Rouen; les évêques de La Rochelle, Troyes, Rennes, Chambéry, Nancy, Meaux, Strasbourg, Avignon, Angers, Dijon, Angoulême, Soissons, Cambrai, Orléans, Vannes, Clermont, Coutances, Évreux et Saint-Brieuc. On a retenu cette phrase du discours de M. l'archevêque de Tours : « Contemplez la joie « qu'inspire le rétablissement de cette religion, qui interdit les haines, défend « les animosités; dont le premier des préceptes est le pardon des injures, la « douce morale un lien de fraternité. Oh, combien elle verse de consolations « dans les calamités publiques et privées! Mais c'est au sein des familles ver- « tueuses qu'il faudrait pouvoir en observer les effets. » — *Journal de Paris* du 29 germinal : « ...Entre les conseillers d'État était placé le sage et modeste négociateur des traités qui ont opéré et cimenté la paix générale, objet de la solennité qui se célébrait alors. Des deux tribunes qui séparent le chœur de la nef, l'une était occupée par les ambassadrices, l'autre l'était par la famille du premier Consul. Mme Bonaparte avait à sa droite Mme Bonaparte la mère, qui, d'un regard, pouvait voir ses cinq fils réunis dans la même solennité, et se trouvait comme placée entre eux et le ciel qui les lui a donnés.

Après la cérémonie, les Consuls, reconduits sous le dais par l'archevêque de Paris et le clergé à la porte de la nef, sont revenus au palais consulaire vers quatre heures[1]. En allant à Notre-Dame et en revenant, le premier Consul n'a

1. Les journaux ne s'accordent pas sur l'heure de ce retour. Ainsi le *Journal*

entendu qu'un cri, qui n'a pas été un moment interrompu, celui de *Vive Bonaparte!* Il a salué affectueusement cette foule immense de citoyens dont il a obtenu l'amour par tant de travaux, et par un dévouement si généreux. » — « *Aux auteurs du journal. Dimanche, 28 germinal.* Je rencontrai hier un convoi suivi d'un grand nombre de jeunes gens, dont quatre portaient les coins du drap mortuaire. C'était un écolier de la pension de M. Le Pitre, rue Saint-Jacques, enlevé par une esquinancie. Ce fut pour moi un spectacle touchant que ces enfants accompagnant à sa dernière demeure un de leurs camarades qui, quelques jours avant, partageait leurs études et leurs jeux. On était à deux cents pas du cimetière ; je me joignis au cortège, que suivait une voiture ; un homme, jeune encore, qui me parut pénétré de douleur, en descendit ; c'était leur estimable instituteur, ce même M. Le Pitre. Le corps près de la fosse, il s'environna de ses nombreux élèves et leur fit un discours, que ses larmes interrompirent ; c'était l'éloge du jeune homme ; il rappela les prix qu'il avait remportés l'année dernière à l'École centrale, il en parla comme de la consolation de ses parents, l'honneur de ses maîtres et l'exemple de ses condisciples. *Enfin*, ajouta-t-il, *votre jeune ami va jouir dans le sein de Dieu de la récompense accordée aux vertus.* Tout étranger que je fusse à cette cérémonie, je confondis mes larmes avec celles de l'instituteur et des élèves. Enfin donc, il en est de l'irréligion qui avait inondé la France, comme des eaux du déluge ; elle se retire insensiblement ; le canon, le bourdon de la cathédrale qui se font entendre au moment où j'écris, tout annonce le retour des idées religieuses ; félicitons-nous. — C. de V. »

DCCCXL

29 GERMINAL AN X (19 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 30 germinal.

La plupart des ouvriers n'ont pas repris hier leurs travaux ; les cabarets et les guinguettes étaient aussi remplies que les dimanches. On s'y est beaucoup occupé des détails de la fête de la veille et du rétablissement de la religion. Les ouvriers espèrent que cette circonstance va encore augmenter les travaux, attendu les réparations et les embellissements dont la plupart des églises ont besoin, et les bustes en plâtre de vierges et de saints qu'ils vont faire.

Hier, au marché des Innocents et du Saint-Esprit, on a entendu des hommes et des femmes de la classe la moins instruite qui disaient publiquement qu'on avait beau vouloir rétablir la religion, que ce ne serait que pour peu de temps, parce qu'on avait trop de preuves

des Défenseurs de la Patrie, n° du 29 germinal an X, dit : « Le premier Consul est retourné aux Tuileries à trois heures... »

qu'elle avait toujours fait répandre des torrents de sang Quelques malveillants ont essayé hier de blâmer le luxe étalé à la dernière fête et disaient qu'il aurait mieux valu employer cet argent à soulager les malheureux et à faire diminuer le pain. C'est particulièrement au café de la Régence et au café Procope que les frondeurs se sont exercés ; ils en ont débité de toutes les couleurs ; les uns trouvaient que la garde des Consuls était trop nombreuse et coûtait trop cher : d'autres disaient que les tribuns étaient des lâches, qui n'osaient demander compte au gouvernement de ses dépenses ; enfin leur censure n'a rien épargné.

Il est toujours question dans le public de l'arrêté relatif aux émigrés[1] ; beaucoup de personnes craignent que ce ne soit ouvrir la porte à une foule d'ennemis qui, entrant sans fortune, et la plupart sans talents qui puissent les faire vivre, pourront susciter des troubles et exciter quelques mouvements. D'autres disent qu'on devrait étendre aux déportés et aux déserteurs l'amnistie que l'on accorde aux émigrés.

Les royalistes continuent à se bercer de leurs chimériques espérances. Ils ont été mécontents de voir huit chevaux à la voiture du premier Consul, et ils disent que c'est une prérogative qui n'appartient qu'à un roi.

Les officiers réformés se répandent plus que jamais en murmures très amers et ne dissimulent pas leur mécontentement. Ils disent tout haut que le premier Consul prodigue l'argent au clergé, tandis qu'il laisse dans la plus affreuse détresse ceux qui ont combattu pour la cause de la liberté. Les vétérans nationaux casernés tiennent le même langage, surtout depuis qu'on leur a supprimé quelques distributions d'eau-de-vie, et ordonné sur leur paie une retenue pour la solde des musiciens attachés tout nouvellement à ce corps.....

La séance du Tribunal a commencé à deux heures. Il y avait soixante-seize membres. Après la lecture du procès-verbal, on s'est occupé de plusieurs projets relatifs à des échanges. Il y avait peu de monde aux tribunes ; on y a dit qu'il était étonnant qu'on ne s'occupât point encore des finances et du code civil.

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie ; elle était composée de deux cent soixante membres, presque tous en costume. Après la lecture de divers projets de loi sur des échanges, trois orateurs du gouvernement ont été introduits, et l'un d'eux a proposé le projet de loi sur l'instruction publique ; son discours a été

1. Voir plus haut, p. 836 et 839.

fort long, mais écouté favorablement, même par les tribunes. On a remarqué un grand mouvement de surprise dans tout le Corps législatif, quand l'orateur a annoncé qu'il en coûterait 7 millions au gouvernement pour faire face aux dépenses qu'entraînerait le nouveau projet. Les tribunes étaient très nombreuses; les conversations ont été insignifiantes.....

Bourse. — Tiers consolidé, à 57 fr. 10 c.; provisoire déposé, à 48 fr. 50 c.; provisoire non déposé, à 43 fr. 50 c.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VII, à 40 francs.

(Arch. nat., F^7, 3830.)

JOURNAUX.

Journal des Débats du 30 germinal : « *Paris, 29 germinal.* Il serait difficile à l'imagination de peindre un spectacle plus imposant que celui qu'a présenté la solennité d'hier, cette solennité qui, selon les paroles sorties de la chaire sacrée, a consommé la réconciliation de *la France avec l'Europe et de la France avec elle-même.* La nef de l'église cathédrale était décorée de superbes tableaux et des plus riches tapisseries des Gobelins. Les tribunes de l'orgue, de la nef et du chœur étaient remplies d'une foule de citoyens de toutes les classes; ce qui semblait animer le temple entier depuis le pavé jusqu'à la voûte. On eût dit tout le peuple français réuni dans cette vaste enceinte pour renouveler au ciel un pacte que jamais il n'aurait dû rompre. Les Consuls ont été reçus sous un dais à l'entrée de la nef par l'archevêque de Paris, accompagné de son clergé et des évêques. M. l'archevêque leur a donné l'eau bénite et donné l'encens. Ils sont venus sous le dais, à la place qui leur était destinée, à gauche de l'autel, sous un autre dais en face de celui où se trouvait le légat en habits pontificaux. Le cardinal-légat a dit une messe basse. Après l'évangile, les archevêques et évêques, appelés successivement par le secrétaire d'État, ont prêté, l'un après l'autre, serment entre les mains du premier Consul, dans l'ordre suivant : les archevêques de Paris, de Malines, de Tours, de Besançon, de Toulouse, de Rouen; les évêques de la Rochelle, Troyes, Rennes, Chambéry, Nancy, Meaux, Strasbourg, Avignon, Angers, Dijon, Angoulême, Soissons, Cambrai, Orléans, Vannes, Clermont, Coutances, Évreux, Saint-Brieuc. Dans un discours qui n'a duré qu'environ vingt minutes, et que nous insérerons dans cette feuille, aussitôt qu'il sera rendu public, M. de Boisgelin, aujourd'hui archevêque de Tours, a célébré la paix de l'Église et de la France, et partout il a montré cette providence souveraine dont la sagesse se joue dans ce monde, et qui marche à ses fins avec une force qui brise tous les obstacles. Après la messe, le légat a entonné le *Te Deum*, qui a été exécuté par deux orchestres que conduisaient Méhul et Cherubini. Il a été suivi par le *Domine salvam fac Rempublicam, salvos fac Consules*, exécuté par les mêmes orchestres. Entre les conseillers d'État était placé le sage et modeste négociateur des traités qui ont opéré et cimenté la paix générale, objet de la solennité qui se célébrait alors. Des deux tribunes qui séparent le chœur de la nef, l'une était occupée par les ambassadrices,

l'autre l'était par la famille du premier Consul. Mme Bonaparte avait à sa droite Mme Bonaparte la mère, qui, d'un regard, pouvait voir ses cinq fils réunis dans la même solennité et se trouvait comme placée entre eux et le ciel qui les lui a donnés[1]. Après la cérémonie, les Consuls, reconduits sous le dais par l'archevêque de Paris et le clergé à la porte de la nef, sont revenus au palais consulaire vers quatre heures. En allant à Notre-Dame et en revenant, le premier Consul n'a entendu qu'un cri, qui n'a pas été un moment interrompu, celui de *Vive Bonaparte !* » — *Clef du Cabinet* du 30 germinal : « *Paris, 29 germinal.* ...Le paiement des billets à ordre et autres effets de commerce, qui se faisait la veille du décadi, a commencé, avant-hier, à se faire la veille du dimanche. »

DCCCXLI

30 GERMINAL AN X (20 AVRIL 1802).

Rapport de la préfecture de police du 1er floréal.

On s'occupe beaucoup à présent du placement des ecclésiastiques, et les habitants de diverses paroisses de Paris attendent avec impatience les curés qu'on leur donnera et les églises qui seront conservées. On rapporte que beaucoup d'ecclésiastiques redoutaient l'influence que l'abbé Pancemont, à présent évêque de Vannes, aurait sur les nominations aux places dans les églises de Paris ; qu'il avait déjà, dit-on, désigné toutes ses créatures, et en avait reçu d'avance les remerciements, mais que tout était heureusement changé de face; que le nouvel archevêque travaillait seul avec le citoyen Portalis, que de nouvelles listes étaient faites, et qu'enfin beaucoup d'ecclésiastiques honnêtes et vertueux qui avaient été éliminés par l'abbé Pancemont, obtiendraient des places. On dit que l'évêque de Vannes doit installer dimanche prochain le nouveau curé de Saint-Sulpice; que, si cela arrive il pourra, ajoute-t-on, éprouver des désagréments, parce qu'on n'a point oublié qu'en 1791 il a failli faire égorger quatre mille personnes qui étaient dans Saint-Sulpice, lorsqu'il refusa de prêter serment. — On dit que les anciens marchands et les principaux habitants de la division des Thermes ont présenté aujourd'hui au citoyen Portalis une pétition tendant à obtenir l'ouverture de l'église Saint-Séverin comme paroisse, et pour curé le citoyen Lepage, prêtre de l'ordre de Malte, demeurant Cloître-Notre-Dame, et desservant la

1. On a vu plus haut, p. 843, cette même phrase dans le *Journal de Paris*. Le *Publiciste* et le *Journal des Défenseurs de la Patrie* la reproduisent également.

paroisse de Maisons, près Charenton. Ils disent avoir été parfaitement accueillis, et qu'ils espèrent obtenir le succès de leur demande.

Les ennemis du gouvernement continuent à faire la censure de la fête du 28 du mois dernier, mais ils sont en bien petit nombre et ils rencontrent presque toujours des gens qui leur imposent silence. L'on disait hier, dans une société nombreuse et choisie, que le plus beau triomphe du gouvernement, dans la journée du 28, était d'avoir à sa suite les envoyés et les ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe.

On parle toujours du sénatus-consulte qui doit, dit-on, paraître sur la radiation des émigrés[1]. On disait hier, dans quelques endroits publics, qu'on serait bien aise de voir comment on le ferait cadrer avec l'article 93 de la Constitution[2] D'un autre côté, on fait circuler le bruit que ce travail n'est point encore terminé au Conseil d'État, et qu'on n'est pas même d'accord sur toutes les bases; on ajoute que les anciens évêques qui ont refusé leur démission ont été mis en tête des individus maintenus sur la liste des émigrés, et on y applaudit.

On dit dans le public que le gouvernement va nommer encore douze juges de paix pour la ville de Paris, ce qui en portera le nombre à vingt-quatre; et que ceux qui ont le plus de voix après ceux qui viennent d'être nommés seront appelés à remplir ces fonctions.

Les habitués du café de la Régence s'attachent, depuis quelques jours, à passer en revue tous les actes du gouvernement et répètent sans cesse qu'ils sont presque tous inconstitutionnels; ils disent qu'il n'y a plus ni de liberté, ni de sûreté individuelle, et ils s'expliquent à présent comme les révolutionnaires les plus enragés.

On persiste à dire que le général Rochambeau a été tué dans une affaire à Saint-Domingue et que les choses sont dans le plus mauvais état dans cette colonie.

On a trouvé ce matin, dans les Champs-Élysées, nombre de morceaux de papier portant une inscription énigmatique, et tous de la même écriture; on est à la recherche de ceux qui ont pu les répandre. On en joint un à ce rapport.

1. Voir plus haut, p. 836, 839, 845.

2. Cet article était ainsi conçu : « La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés; elle interdit toute exception nouvelle sur ce point. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République. »

e. a. t. h. *poudre*
mort aux traîtres
eau, tu, ile, rien, vive s° tyran
la Bouleverse
grand mystère de la Sainte Trinité
un, deux, trois Rouëte,
abondance, fin de la misère.
merveilles, triomphe de la justice.
félicité publique.

Les travaux du pont de l'île de la Fraternité ont repris ce matin, et les ouvriers s'en réjouissent.

La séance du Tribunat a été ouverte aujourd'hui à deux heures. Il y avait soixante-quinze membres. On a adopté plusieurs rapports relatifs à des échanges et fixé le rapport sur l'instruction publique au 7 de ce mois. Chabot, de l'Allier, est président; Boissy d'Anglas, Fréville, Serment, secrétaires.

La séance du Corps législatif a commencé à une heure et demie. Il y avait deux cent soixante membres. On ne s'est occupé que de projets de loi relatifs à des échanges. Le citoyen Lobjoy a été nommé président, et les citoyens Thevenin, Boëry, Sauret, général, et Delpierre, secrétaires. Les tribunes ont été très nombreuses, et on n'y a rien dit de remarquable.

Bourse. — Tiers consolidé à 57 fr. 25 c.; provisoire déposé, à 49 fr.; provisoire non déposé, à 45 fr.; bons des deux tiers, à 2 fr. 80 c.; bons de l'an VII, à 34 francs.

Arch. nat., F [7], 3830.

JOURNAUX

Journal des Débats du 1er floréal : « *Paris, 30 germinal.* ...Deux jeunes pensionnaires de la maison d'éducation de Mme Campan avaient perdu leur mère. Toutes leurs jeunes camarades en étaient instruites, mais le secret leur avait été recommandé : aucune d'elles ne l'avait violé, et pendant six mois les deux jeunes personnes ont ignoré le malheur qu'elles avaient éprouvé. Ce fait répond aux détracteurs d'un sexe qu'on accuse trop légèrement d'indiscrétion. » — *Gazette de France* du 1er floréal : « ...On dit que le produit de la quête faite dimanche dernier, dans l'église métropolitaine, par Mme Savary, épouse de l'aide de camp consulaire, et Mlles Lebrun et Deluçai, a été de 700 louis. »

FIN DU TOME DEUXIÈME.


Stanford University Libraries
3 6105 013 428 821
DATE DUE
JUN 6 1987

